



182

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SOIXANTE-CINQUIÈME ANNÉE

RS

RECUEIL SIREY
22, rue Soufflot, PARIS, 5e

1955

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE
LXV

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SOIXANTE-CINQUIÈME ANNÉE

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
22, Rue Soufflot, PARIS, 5e

—

1955

COMITE DE DIRECTION

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

CHARLES RIST

Le professeur Charles Rist n'est plus. Après avoir lutté pendant quatorze jours contre une crise d'angine de poitrine, il a brusquement succombé à une défaillance cardiaque dans la matinée du 10 janvier.

Jusqu'au bout, dans sa maison familiale de Versailles, il a conservé sa lucidité et son courage, entouré des siens qui, selon sa volonté expresse, ont seuls accompagné à sa dernière demeure cet homme discret que la vie avait comblé des honneurs qu'il fuyait.

Ce numéro était entièrement composé lorsque la douloureuse nouvelle nous est parvenue et plusieurs mois nous seront nécessaires pour rassembler et ordonner les éléments nombreux et divers de l'hommage que la *Revue d'Economie Politique* doit à celui qui, pendant tant d'années, lui a conféré sa qualité et son autorité.

Il ne peut donc être question de dénombrer et d'analyser une œuvre riche et abondante qui n'est pas seulement une œuvre écrite, puisque, comme expert, Charles Rist a été chargé de démêler et de régler les questions les plus complexes en France, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Roumanie, en Turquie, et aussi dans le cadre international où cet humaniste, pénétré de traditions universalistes, se sentait si particulièrement à l'aise.

Nous pouvons seulement aujourd'hui évoquer en quelques mots les mérites exceptionnels du savant et de l'homme : une curiosité d'esprit toujours en éveil, une immense érudition, une profonde compréhension des ressorts et des mécanismes de la vie sociale et économique, la finesse du jugement et aussi cette fermeté de caractère et cette chaleur de sentiments que découvraient peu à peu, sous une urbanité naturelle jamais en défaut, ceux qui avaient le privilège de l'approcher.

Les années n'étaient parvenues à altérer ni l'intérêt passionné qu'il portait aux questions économiques, ni la pénétration de son jugement, ni la fraîcheur de son esprit. Jusqu'au bout, il a témoigné à la *Revue d'Economie Politique* de son attachement : notre prochain numéro encore comportera une contribution de lui.

Devant sa famille, et particulièrement devant Mme Charles Rist, ses enfants et petits-enfants, tous ceux qui se groupent autour de la *Revue d'Economie Politique*, rédacteurs, administrateurs et lecteurs, s'inclinent avec déférence, et aussi avec l'assurance qu'un grand nom continuera de rayonner.

REMARQUES SUR LES RAPPORTS ENTRE LE DROIT ET L'ÉCONOMIE

Parmi les discussions soulevées par mon essai *Droit et Economie* (qui a été publié en français dans la *Revue d'économie politique*, sept.-oct. 1935), il convient de signaler tout particulièrement l'article de l'un des économistes italiens les plus éminents, le professeur Luigi Einaudi, actuel président de la République italienne.

Après avoir clairement résumé la thèse exposée dans l'essai selon laquelle l'économie serait, dit-il, « une science à la fois hypothétique et partielle », et après avoir observé que bien des économistes seraient disposés à se contenter de cette « situation subordonnée faite à leur science », Einaudi déclare que l'économie n'a pas pour but de donner des règles de conduite aux hommes, mais seulement de leur indiquer certaines conséquences de leurs actes. « L'économique ne dit pas à l'homme : tu dois agir de telle ou telle manière, mais plutôt; tel acte aura telles conséquences économiques; si tes achats ou tes ventes sont de telle nature ou de telle importance, voici quelle en sera l'influence sur les prix, sur les salaires ou les profits. » Cette définition du domaine de l'économie et, en particulier,, sa nette séparation de l'éthique, nous paraissent précisément confirmer ce que nous avons essayé de démontrer. Seulement, Einaudi ne croit pas que cette séparation signifie une *subordination* de l'économie à l'éthique : ce qui pourrait encore être vrai dans l'abstrait, si l'on considère chacun de ces termes en lui-même, mais cesse — à notre avis — de l'être si l'on envisage le développement réel de l'activité humaine, laquelle doit partir de la considération de certains buts, pour rechercher ensuite les moyens adéquats pour les atteindre. La suprématie de l'éthique, en tant que discipline régulatrice des fins de la vie, nous

paraît donc, en face des notions partielles et hypothétiques de l'économie, indéniable. D'autre part, si la lucide intelligence d'Einaudi a nettement repoussé l'équivoque consistant à attribuer à l'économie le rôle de donner des conseils « moraux », il n'en est pas moins certain que d'autres économistes sont tombés dans cette équivoque; d'où l'utilité de quelques éclaircissements, étant donné l'importance fondamentale de la question.

Einaudi lui-même reconnaît, du reste, avec une rare équanimité, que les économistes sont « les coupables involontaires » de cette erreur, du fait qu'ils ont adhéré jadis à l'école de Bentham et « brûlé leur encens pour l'idole utilitariste ». De là l'empreinte reçue par l'économie, et dont — remarque-t-il justement — elle ne s'est pas encore affranchie.

Mais — selon Einaudi — il n'est pas du tout indispensable pour la science économique d'admettre l'hypothèse que les actions humaines soient exclusivement déterminées par des motifs égoïstes ou utilitaires. Et, même, la science économique doit se libérer de cette conception, et par conséquent de la conception de l'*homo œconomicus*. Ce n'est — affirme-t-il — qu'à la suite d'un leurre que Pantaleoni et d'autres grands économistes crurent nécessaire de construire leur système sur de telles bases. Celles-ci se sont désormais révélées caduques et non nécessaires, comme il résulte, par exemple, de l'introduction de Robbins à la nouvelle édition de l'ouvrage de Wicksteed [1].

La véritable prémisse d'où sont toujours partis les économistes, tacitement et inconsciemment naguère, et consciemment aujourd'hui, toujours selon Einaudi, consiste en cet axiome : « Qu'aussi variés que soient les motifs des actions humaines, les moyens dont les hommes disposent pour atteindre leurs fins sont *limités en quantité*. » Là où il n'y a pas de limitation, l'économie n'intervient pas : elle embrasse, au contraire, tous les phénomènes sujets à la « loi de la limitation ». De la limitation des moyens, découle la nécessité d'un choix, que l'économie n'accomplit pas par elle-même, mais qu'elle aide à accomplir grâce à ses calculs, afin qu'il soit établi en connaissance de cause, autrement dit avec la connaissance de toutes les données et de leurs conséquences possibles. L'économie sert

1. *Common Sense of Political Economy* (London, 1933).

donc la vérité — conclut Einaudi — tout comme la servent le droit et la morale, et elle ne leur est nullement inférieure, mais possède leur même « universelle dignité » [2].

Ces observations, exposées avec beaucoup de compétence et de clarté par Einaudi, ont évidemment une grande importance, et nous devons nous sentir honorés de les avoir suscitées. Il convient cependant d'en faire un bref commentaire, et d'en souligner quelques points essentiels.

L'éminent auteur est allé si loin, quand il a exclu toute évaluation morale du domaine de l'économie politique, qu'il en est arrivé à blâmer l'usage du mot « valeur » en cette matière : un point sur lequel nous doutons que tous les économistes soient d'accord avec lui, en dépit de sa haute autorité scientifique, unanimement reconnue.

La fonction propre de l'économie serait seulement, à son avis, d'éclairer les hommes sur les possibilités et les conséquences de leurs actes, quels qu'en soient les motifs, et quelle que soit leur valeur au point de vue moral. Il affirme que la science économique n'a pas le devoir d'établir une sélection ou une hiérarchie entre les motifs, les besoins et les fins de l'homme; elle les accepte tous, s'en remettant entièrement, à ce point de vue, sur les décisions prises par les hommes. « Les sordides préoccupations de l'avare et la volonté de sacrifice du soldat et du martyr rentrent également dans le cadre des

2. *Op. cit.*, p. 25 de l'extr. Toutefois, en certains endroits, Einaudi semblerait admettre la supériorité de l'éthique : « La morale seule évalue les actions des hommes d'un point de vue absolu. L'économique, en appréciant les résultats obtenus, facilite l'évaluation absolue qu'elle n'est pas appelée à faire. » (P. 19). Avec une noble franchise, il fit lui-même allusion, dans un écrit postérieur à celui dont nous discutons, à une possible modification ou intégration de sa thèse : « Après avoir longtemps cru, moi aussi, que le rôle de l'économiste n'est pas d'indiquer des buts au législateur, mais de lui rappeler, comme l'esclave assis sur le char du triomphateur, que la Roche Tarpéienne est près du Capitole, autrement dit que, quelle que soit la fin poursuivie par le politique, les moyens employés doivent être suffisants et adéquats; aujourd'hui, je doute — et peut-être finirai-je par parvenir à la conclusion — que l'économiste ne puisse disjoindre son rôle de critique des moyens de celui d'indicateur des fins; que l'étude des fins fasse partie de la science au même titre que l'étude des moyens, à laquelle se bornent les économistes. Mais je dois reconnaître que l'étude de la convenance des moyens et de la coexistence logique des fins est, en face de l'autre, celle de la dignité et de la légitimité des fins, infiniment plus ardue et moralement aussi haute. » (L. Einaudi, *Préface* au livre de C. Bresciani Turroni, *Introduction à la Politique économique*, Turin, 1942, p. 15-16.)

A notre avis, toutefois, la vraie question n'est pas de savoir laquelle des deux études (l'étude des moyens et celle des fins) est moralement plus haute : mais si l'étude des fins appartient à l'économie ou à la morale.

actions humaines qui concernent l'économiste »; et donc, aussi bien les motifs égoïstes que les motifs altruistes. L'économiste n'a même pas la tâche d' « enseigner aux hommes à s'enrichir », ni de les éduquer à l'épargne.

Il y a plus. Contrairement à une opinion répandue, l'économie ne devrait pas — selon Einaudi — considérer uniquement les besoins d'ordre matériel. Même quand l'homme agit pour des motifs d'une autre nature (spirituels ou moraux), le « point de vue économique » devrait être pris en considération. Il est vrai — admet-il — que jusqu'ici l'économie s'est bornée à appliquer son point de vue aux actions relatives aux fins matérielles, dites justement, à l'ordinaire, économiques. Mais puisque même les actions tendant à d'autres fins demandent, de la part du sujet, une connaissance et un calcul des moyens disponibles, elles aussi rentreraient dans le domaine de l'économie.

Je ne sais pas si cette énorme extension du domaine jusqu'ici assigné à la science économique a obtenu, ou est susceptible d'obtenir, l'approbation de tous les autres économistes. Sauf erreur, on pourrait objecter que cette science risquerait ainsi de perdre ses propres contours, en venant pratiquement à coïncider et presque se confondre avec beaucoup d'autres sciences, qui, elles aussi, offrent des données utiles ou nécessaires à qui veut méditer ses propres actions. Même l'expérience commune nous dit que nous ne pourrions agir raisonnablement si nous ignorions ou négligions ces notions élémentaires d'arithmétique, de physique, d'hygiène et autres, que chacun acquiert ou expérimente en fait dès l'enfance, quitte à les approfondir ou les accroître plus ou moins par la suite. Tout art, profession ou métier a d'ailleurs en propre sa technique, et suppose donc la connaissance et l'usage de certaines données relatives à une activité déterminée. Devrions-nous donc admettre que l'économie, parce qu'elle se propose d'éclairer les hommes sur *n'importe quelle* espèce d'action, embrasse tous les rameaux de la connaissance? Ou ne devrions-nous pas plutôt penser qu'il lui convient de s'en tenir à la conception traditionnelle selon laquelle sa compétence spécifique se limite à ce qui concerne la production et la circulation des richesses ?

Quoi qu'il en soit, nous pourrions aussi de notre côté ne pas faire d'objections de principe à ce plus large programme, car cette amplification laisserait intactes les raisons de l'éthique,

sans impliquer l'adoption d'aucun critère de réglementation ou d'évaluation. Les déclarations d'Einaudi sur ce point sont si explicites qu'elles ne laissent place à aucun doute.

Seulement, nous nous demandons : le criminel qui, avant d'accomplir un vol ou une agression, contrôle avec soin les armes ou les instruments dont il veut se servir pour son forfait, et qui prend toutes les précautions voulues pour l'accomplir sans être pris, accomplit-il donc un *acte économique ?* Il nous semble qu'en toute logique, selon la thèse ci-dessus, on devrait répondre par l'affirmative. Nous ne prétendons cependant pas, en tirant cette conséquence, avoir réfuté l'exposé en question, qui, en substance, se résume par la maxime bien connue qu'il convient toujours de méditer à l'avance les effets de ses propres actes et d'adapter les moyens aux buts poursuivis. Mais nous croyons que ceci suffit à faire ressortir que cette maxime à elle seule ne peut diriger la conduite, et qu'elle doit être accompagnée ou mieux précédée d'une autre, qui détermine les fins licites et honnêtes en les distinguant des fins illicites et malhonnêtes.

La nécessité d'une réflexion préalable, même traduite en formules rigides et mathématiques, fait partie de cette règle générale de *prudence* qui a sa place dans n'importe quel système éthique : où toutefois elle paraît toujours unie et subordonnée à d'autres préceptes fondamentaux, comme l'amour du prochain, c'est-à-dire la charité, et le respect du droit d'autrui, c'est-à-dire la justice.

Nous reconnaissons volontiers que, comme le fait justement observer Einaudi, toute science mérite également le respect en ce sens qu'elle tend à découvrir la vérité : et nous n'avons certes jamais refusé ce respect à l'économie, même quand nous avons cherché à en définir les limites et la nature par rapport à d'autres branches du savoir. De même, nous n'hésitons pas à dire que tous ceux qui remplissent bien leur office sont pareillement respectables, quels que soient le grade et le poste qu'ils occupent dans une organisation déterminée. C'est précisément ce que Platon exprime dans la maxime connue : τὰ αὑτοῦ πράττειν. Mais si, au point de vue éthique, l'appréciation ne se fonde pas sur la hauteur des fonctions, mais bien sur la façon dont elles sont exercées (un bon soldat, par exemple, vaut davantage qu'un mauvais général), il n'en reste pas moins que, du point

de vue technique et logique, dans le système du savoir comme dans toute organisation et dans toute œuvre collective, il est nécessaire d'établir un certain ordre et disons même une certaine hiérarchie, en attribuant divers grades aux diverses fonctions, selon leur importance respective pour la fin qu'on se propose. Dans ce sens, quand nous nous posons le problème de la direction à suivre pour agir, nous ne pouvons manquer de reconnaître qu'aux deux rameaux de la déontologie, la morale et le droit, revient la prééminence, par rapport à ces matières, qui ne peuvent offrir que des données de fait ou des explications de cause à effet, mais non des principes obligatoires : comme c'est justement le cas de l'économie politique.

GIORGIO DEL VECCHIO.

COMMENTAIRE D'UNE CONTREVERSE

1. — Oserai-je — bien modeste troisième larron — pénétrer à mon tour dans la lice où depuis bientôt vingt ans se trouvent aux prises l'éminent doyen de la Faculté de Droit de Rome, et le Président de la République Italienne ? La *Revue d'économie politique* m'y invite. Le doyen del Vecchio me fait l'honneur d'y donner son assentiment. J'essayerai donc de formuler les suggestions que me suggère cette controverse.

2. — La publication dans la *Revue d'économie politique* des articles des deux éminents maîtres italiens fut en son temps (1935-1936) un événement intellectuel. Pour accueillir le premier, Gaëtan Pirou — qui tenait ferme pour la neutralité de la science économique — avait dû se faire quelque violence, et déployer toutes les ressources de son libéralisme. Mais surtout le débat le passionnait. Il me souvient encore des discussions ardentes que soulevèrent l'une et l'autre étude parmi les candidats à l'agrégation que nous étions alors.

Mais l'histoire a marché depuis. Et peut-être n'est-il aucun domaine où son « accélération » se soit faite plus vertigineuse que celui de la pensée économique. Beaucoup d'économistes affectent aujourd'hui de tenir pour vains et stériles les problèmes de méthode et d'épistémologie. Il ne faudrait pas — penseront-ils — que l'économique italienne devînt comme la sociologie française au dire d'Henri Poincaré : « La science qui possède le plus de méthodes et le moins de résultats. » [1] !

Le rebondissement de la querelle de 1935 est au contraire à mes yeux un signe réconfortant. Il marque une opportune réaction contre certaine *désaffection pour les fondements* dont

1. Cité par André Marchal, *Méthode scientifique et science économique;* t. I *Le Conflit traditionnel des méthodes et son renouvellement*, Paris, Librairie de Médicis, 1952, p. 14.

paraît atteinte aujourd'hui notre science, et qui menace de l'entraîner à la dérive, de la faire éclater en une poussière de techniques autonomes et déracinées, et de transformer l'univers des économistes en tour de Babel. Je déplore le dédain que professent beaucoup de contemporains pour ces premiers chapitres de nos cours, qui s'appellent, par exemple, « la science économique, conceptions, objets et méthodes ». Certes — ainsi que le dit modestement le président Einaudi [2] — souvent l'économiste est maladroit et peu compétent pour rédiger ce chapitre-là. Ce n'est pas une raison pour l'éluder. D'abord il faut répondre à la célèbre question de Foch : de quoi s'agit-il ? Malheureuse la science qui laisse en soi s'affadir l'inquiétude de son propre objet ! Le premier commandement, c'est pour les disciplines intellectuelles comme pour les hommes le γνῶθι σεαυτόν.

Se connaître pour se situer, se situer pour se définir, se définir pour se mieux connaître, se mieux connaître pour se mieux situer, se mieux situer pour se mieux connaître encore, telle est la chaîne sans fin des progrès de la réflexion que la science opère sur soi-même. Et si la science constitue un précieux exercice, c'est moins sans doute pour les résultats qu'elle nous livre que pour ce qu'elle projette de lumière sur notre faculté de connaître. Tout à l'heure je ne conclurai pas comme le doyen del Vecchio que l'économie politique soit subordonnée à la morale, ni au droit. Mais à coup sûr, comme toute science, elle l'est à la philosophie de la connaissance, et à l'épistémologie.

A

3. — Je commencerai — moi aussi — par situer le point de départ de ma contribution en résumant — telles que je les ai comprises — les thèses respectives de mes deux éminents interlocuteurs. A cet effet, je proposerai une sorte de schéma figuratif, composé de trois lignes horizontales superposées. Sur la ligne supérieure, j'inscris les différents mobiles des hommes (appétit de jouissance, désir de puissance, égotisme, altruisme, etc.). Sur la ligne intermédiaire, je dispose leurs actes (décisions de consommer, de produire, d'investir : essentiellement demandes et offres). Enfin, la dernière ligne est

2. *Revue d'économie politique*, mars-avril 1936, p. 297.

celle des résultats globaux de l'activité économique (niveaux des prix, répartition des facteurs entre les branches de production, structure de la production, répartition du revenu, niveau de l'emploi, tendances dynamiques du système, etc.).

Il s'agit maintenant de préciser comment sur un damier de ce type chaque auteur va découper le domaine d'étude de l'économie politique. Car ce découpage commandera la façon dont il la situe par rapport au droit et à la morale.

4. — Pour le doyen del Vecchio (qui s'inscrit pour autant dans la ligne de Pantaleoni et des premiers marginalistes : une ligne beaucoup plus fidèlement benthamienne que ne le sut demeurer celle de Ricardo !), l'économie politique est une axiomatique de l'appétit de jouissance. Elle isole une force parmi celles qui meuvent les hommes, et son propos consiste à déduire ce qui se passerait effectivement si toute leur activité n'était ordonnée qu'à une seule fin, qui serait la recherche par chaque homme pour lui-même de la plus grande somme de plaisirs. L'économique découpe donc hypothétiquement, sur notre schéma, un étroit fuseau vertical. Cela sans doute est épistémologiquement légitime, et peut être éclairant : le doyen del Vecchio le reconnaît. Mais il en résulte que la science économique ne peut prétendre ni expliquer tout le réel, ni pourvoir l'activité économique d'une norme satisfaisante. Elle est dangereuse dans toute la mesure où elle succombe à la tentation de croire ou de laisser croire qu'elle le peut. Elle doit accepter de se subordonner à l'éthique, dont pour M. del Vecchio la morale et le droit constituent les deux branches, et qui englobe, ordonne et hiérarchise l'ensemble des mobiles humains.

5. — L'épistémologie économique du président Einaudi s'apparente à celles de Pareto (à partir de l'édition italienne de son *Manuel*, en 1906), de Robbins (*An Essay on the nature and significance of economic science*) et de Ludwig von Mises (*Human Action*). L'objet de notre science, ce n'est plus pour lui l'efficacité d'un mobile déterminé. défini comme spécifiquement économique et isolé hypothétiquement des autres mobiles humains. C'est toute l'activité humaine. Humaine, c'est-à-dire rationnelle : consciente des fins qu'elle se propose et systématiquement ordonnée à leur obtention. L'économie politique — pour employer le mot de Mises, — se définit alors comme

« *praxéologie* ». L'économiste étudie les actes humains, quels que soient leur mobiles (hédonistiques ou métahédonistiques, égoïstes ou altruistes, etc.). Peu lui importe : il ne se saisit des actes qu'en deçà de leurs motivations (c'est-à-dire au-dessous de notre ligne n° 1). « *There are no economic ends* », écrira Robbins. Les fins ne sont que les données extérieures du problème économique. La science économique est neutre entre les fins.

Et donc indépendante de la morale, dont les fins constituent précisément l'objet [3]. Mais elle n'en a pas moins une portée morale, pour autant que la rationalité de la conduite est elle-même une fin en soi, et possède comme telle une valeur morale. Toutes choses égales d'ailleurs (par exemple à égalité de valeur morale des fins poursuivies), une conduite rationnelle (c'est-à-dire correctement calculée pour produire exactement les fins que clairement elle s'était proposées) n'est-elle pas plus digne de l'homme qu'une conduite absurde, ignorante de ses propres conséquences, en désaccord avec ses propres intentions?

6. — Si la controverse ainsi schématisée peut maintenant paraître avoir vieilli, c'est que, depuis Keynes et la « révolution macroscopique », beaucoup d'économistes ont franchi un pas de plus dans la direction qu'indiquait le président Einaudi.

Pour Pantaleoni et le doyen del Vecchio, l'objet de l'économie politique se définissait par un mobile d'action. Pour Pareto, Robbins, Mises et Einaudi, c'étaient les actes humains, en deçà des mobiles qui les avaient inspirés. Pour beaucoup de nos contemporains, ce sont les phénomènes économiques en deçà des actes qui leur ont donné naissance. Alors l'activité économique elle-même se voit rejetée — avec ses mobiles — en dehors du champ d'étude de l'économiste, qui ne comprend plus que ses résultats, envisagés à l'échelle sociale. L'économiste s'empare immédiatement de grandes masses statistiques, de grandes quantités globales comme l'investissement, la consommation, l'emploi, le revenu. Il cherche à déterminer les fonctions qui les relient directement les unes aux autres, sans se préoccuper

3. Cf. *contra* — et précisément sur la base d'une conception de la science économique qui lui assigne pour objet d'études un « aspect » (l'aspect rationnel) et non un « secteur » (le secteur égoïste) de l'activité humaine : Francesco Vito, *Observations*, in H. Guitton, *L'objet de l'économie politique*, Paris, Rivière, collection *Bilans*, 1951, p. 121 sqq.

des composantes microscopiques de chacune d'elles. L'économique ainsi conçue n'est plus ni une axiomatique de la maximation du plaisir, ni une praxéologie : c'est une *phénoménologie des ensembles*.

Or, ces « ensembles » sont la résultante non seulement *d'actes économiques* au sens précis que le président Einaudi donnait à ce mot (c'est-à-dire d'actes rationnels et calculés), mais encore de beaucoup d'éléments irrationnels : des réflexes, des engouements, des erreurs d'appréciation ou de prévision. Dans la mesure où les économistes de la nouvelle école remontent des résultats globaux à leurs composantes et à leurs causes microscopiques, ce qui les intéresse, ce n'est plus la théorie pure de l'*acte* économique, mais l'observation directe des *comportements* réels. Ceux-ci sont partiellement rationnels, partiellement irrationnels. Les économistes contemporains marquent une prédilection pour les aspects irrationnels du *behavior*. De préférence aux comportements individuels, ils observent pour les besoins de leur recherche les comportements collectifs, et par exemple ce qu'ils appellent les comportements de « groupes » — en donnant à ce mot français son sens anglais de catégorie, d'ensemble — qui sont particulièrement pauvres de rationalité, et qui gouvernent les diverses « propensions », « incitations » ou « préférences » dont la théorie macroéconomique a fait ses outils de raisonnement.

7. — En résumé :

a) Pour le doyen del Vecchio, le domaine d'étude de l'économie politique a pour figure un fuseau vertical, hypothètiquement abaissé à partir d'un étroit secteur horizontal de la première ligne de notre schéma;

b) Pour le président Einaudi, il se confond avec la seconde ligne (les actes);

c) Et pour les macroscopistes avec la troisième (les résultats).

8. — Tous les découpages épistémologiques sont légitimes, pourvu qu'ils soient clairement définis et s'avèrent scientifiquement féconds. Il est bon que l'on essaye, les unes après les autres, diverses règles du jeu scientifique. Toujours la connaissance progresse au moyen de prises de vue successives effectuées sous des angles différents. Et pour bien disséquer une pièce

de laboratoire il faut en pratiquer plusieurs coupes différentes selon plusieurs dimensions, etc. J'approuverai donc et le propos d'une axiomatique de l'appétit de plaisir, et aussi celui d'une pure praxéologie, et celui d'une phénoménologie des ensembles. Elles ne s'excluent pas réciproquement. Elles s'éclairent et se complètent mutuellement.

9. — Un tel éclectisme exclut tous les exclusivismes, et d'abord celui des sectaires sectateurs de la révolution macroscopique. Ils voudraient confiner l'économiste dans l'étude des relations entre les quantités globales, abstraction faite du mécanisme des décisions individuelles, et de leurs mobiles. Une telle étude n'est point sans fruits. Elle permet d'établir des liaisons mesurables, et de faire des prévisions, du moins à court terme. Mais elle est superficielle, et n'explique rien. Expliquer, c'est remonter aux causes. Or, les causes des phénomènes économiques sont les actes individuels, et les causes des actes sont leurs mobiles. Il faut donc blâmer la désinvolture avec laquelle beaucoup de « modernes » délaissent et dédaignent les plans de recherche auxquels nous ramènent les articles du doyen del Vecchio et du président Einaudi. Pour être un peu passé de mode, le problème qu'ils agitent n'en présente aujourd'hui qu'une importance accrue.

B

10. — Le concept fondamental de l'économie politique n'est pour moi ni l'*ophélimité*, ni la *médiateté*. C'est *l'intérêt*. Il faudrait à mon sens remettre en honneur cette notion d'intérêt personnel, dont usaient les physiocrates et Adam Smith dans une acception déjà sans doute trop restreinte, avant que l'hédonisme de Bentham en soit venu pitoyablement appauvrir et rétrécir la signification. A la définition *psychologique* de l'objet de notre science, qui est celle du doyen del Vecchio, à la définition *praxéologique* que lui oppose le président Einaudi je proposerai de substituer une définition « *symphérologique* » (du grec τὸ συμφέρον = l'intérêt).

11. — Je ne dis pas que l'intérêt *soit* l'objet de l'économie politique. Mais il circonscrit son domaine, et donc le *définit*. Quelque conception que l'on professe de notre science (beaucoup

d'écoles s'opposent en la matière), la notion d'intérêt fait implicitement partie du critère de l'économicité. — Science des richesses, nous dit-on? Or que sont les richesses sinon les choses rares à quoi des hommes portent intérêt ? — Science des échanges ? Mais de quels échanges ? Non pas des échanges nutritifs, ou des échanges respiratoires, ni du transfert psychanalytique, ou d'un échange d'idées comme celui que poursuit la présente note. Mais science des échanges intéressés : que gouverne l'intérêt. — Science des choix ? Non de tous. Le choix entre le bien et le mal — entre Dieu et Satan — ne relève pas de l'économiste. Lorsqu'un homme « choisit » une femme, — ailleurs que sur un marché d'esclaves ou dans une maison close — il n'accomplit pas un acte économique. Il faut donc spécifier : science des choix intéressés; que dicte l'intérêt. — Science des relations entre catégories globales ? Mais de quelles catégories globales ? Qu'est-ce qu'il y a de commun entre des grandeurs comme l'emploi, le revenu, l'épargne, l'investissement, la demande effective, etc.; si ce n'est que toutes affectent les intérêts, et relèvent du monde des intérêts ?

La notion d'intérêt seule précise chacune des conceptions que l'on a proposées de l'objet de l'économie politique; en même temps qu'elles les concilie, relie, et synthétise toutes ensemble.

12. — C'est ainsi que la définition de l'économique par l'intérêt peut sembler réunir en une seule définition synthétique, d'une part, la définition hédonistique de la science économique qui est celle du doyen del Vecchio, et, d'autre part, la définition *praxéologique* du président Einaudi. L'intérêt, n'est-ce pas *l'égoïsme rationalisé ?*

A mon sens cependant, la notion d'intérêt ne concilie pas seulement les deux solutions (del Vecchio et Einaudi) du problème de l'objet de notre science. Elle fournit le principe d'une troisième solution, différente et neuve. Essayons de montrer en quoi.

13. — La poursuite de l'intérêt ne se confond pas avec la recherche du plaisir. Ni le goinfre, ni le satyre, ne sont les prototypes de l'*homo symphericus*. Ne passons-nous pas notre vie à sacrifier des plaisirs à notre intérêt ? Et non point des plaisirs immédiats à des plaisirs futurs, mais notre plaisir

(présent et futur) à notre intérêt. Mon intérêt, ce n'est pas la maximation d'une somme de plaisirs sensibles, *c'est tout ce qui est propre à accroître (fût-ce au prix de mille privations et de mille souffrances) mon quantum d'être (purement terrestre), et d'avoir, et de pouvoir.* L'intérêt n'a rien à voir avec le plaisir et la douleur. C'est donc avec raison que le président Einaudi entreprend d'affranchir l'économie politique des postulats de l'hédonisme benthamien, car ils constituaient une déviation symphérologique. Seulement c'est le contenu même de l'intérêt qui est d'essence rationnelle, et non point seulement — comme le supposent les praxéologues — la conduite qu'il informe.

14. — Non plus que l'intérêt avec le plaisir, l'activité intéressée ne se confond avec la conduite égoïste.

L'intérêt toujours sans doute est relatif à un sujet individuel ou collectif. Il est effort de maximation du quantum d'être, d'avoir et de pouvoir de son sujet. Le cas de la conduite égoïste est celui dans lequel l'agent économique et le sujet symphérologique sont une seule et même personne. Or, ce n'est qu'un cas particulier. Je puis gérer dans mon propre intérêt un immeuble dont je suis propriétaire, ou — dans son intérêt à lui — l'immeuble de mon pupille. Dans la seconde hypothèse, le langage courant dira que je suis désintéressé. On appelle ainsi « désintéressement » l'intéressement à l'intérêt d'autrui, et activité « désintéressée » celle qui est ordonnée à un intérêt autre que celui de l'agent. Or, pour l'économiste — sinon pour le moraliste — le dyptique intérêt-désintéressement ainsi défini n'offre absolument aucun intérêt. Que je gère pour moi ou pour mon pupille, mon comportement et ses résultats sociaux seront exactement les mêmes. Nous opposerons, quant à nous l'activité intéressée non à l'activité désintéressée, mais à l'activité non intéressée: celle que n'inspire *aucun* intérêt. Et nous dirons « intéressée » toute activité ordonnée à un intérêt quel qu'il soit : le mien, celui d'autrui, ou celui d'une collectivité dont je fais partie (l'Europe) ou dont je ne fais pas partie (il existe des négrophiles qui ne sont pas nègres, et Péguy était sioniste sans être juif).

15. — Le champ de l'intérêt n'est pas pour autant coextensif au champ de l'activité humaine. Il y a des actes non intéressés. Ce sont d'abord les actes *infrasymphériques* (instinctifs,

réflexes, ou conditionnés par le milieu) que l'agent accomplit automatiquement, sans les avoir personnellement voulus en vue d'une fin quelconque. Ce sont aussi les actes *suprasymphériques*, qui sont les actes inspirés, gratuits (depuis la contemplation d'une œuvre d'art jusqu'au geste d'Ivich. dans *Les Chemins de la Liberté*, se perçant la main d'un couteau, ou à l'acte d'Erostrate) : ceux-là sont à eux-mêmes leur propre fin. Il y a donc des actes qu'aucun intérêt n'explique. Et sans doute en est-il fort peu que les intérêts suffisent à expliquer. Car dans la réalité ces trois modes d'activité [4] superposés que nous avons distingués — où l'intérêt occupe la place de l'entresol — sont intimement mêlés. Presque tous nos actes réels participent conjointement à quelque degré de chacun des trois.

16. — On peut maintenant construire l'économique comme une axiomatique de l'activité intéressée, — et décider d'exclure de son domaine tout l'extra-symphérique. Mais on peut aussi bien lui proposer pour objet d'étude les résultats globaux de l'ensemble des comportements (parmi lesquels tous ne sont pas intéressés, et ceux-là qui le sont pour la plupart ne le sont pas purement). L'intérêt n'en définit pas moins en ce cas le champ d'étude de l'économiste. Ces actes mêmes qui n'ont pas l'intérêt pour mobile affectent les intérêts des sujets individuels et collectifs. C'est pour autant — et pour autant seulement — qu'ils concernent l'économiste. *La science économique étudie donc essentiellement la manière dont les divers intérêts sont servis ou desservis par les divers comportements (qui sont pour une part intéressés, et pour l'autre* infrasymphériques *ou* suprasymphériques.)

C

17. — Reste à préciser comment cette conception de l'économie politique la situe par rapport à la morale et au droit.

Ma thèse sera que l'esprit de l'économiste peut et doit — comme l'âme de Montaigne — se vouloir à plusieurs étages. L'économiste peut à son gré, et à tour de rôle, élargir ou

4. Cf. la classification tripartite que propose François Perroux (actes conditionnés, actes calculés, actes inspirés) dans son article intitulé *L'alliance de l'exigence abstraite et de l'exigence expérimentale dans l'économie positive . une leçon de l'œuvre de Gaëtan Pirou*, *Revue d'économie politique*, 1947, n° 4.

rétrécir ses perspectives. L'observation pure, l'induction statistique, la théorie pure, la doctrine sociale, la morale économique, la stratégie économique, *tout* est légitime : pourvu seulement que l'on définisse avec précision le plan de pensée que l'on a choisi, et que l'on n'aille point mêler l'une à l'autre l'explication et l'appréciation, qui sont choses différentes, et doivent demeurer distinctes.

18. — La science proprement dite observe, constate, explique. Elle ne pose pas de normes et elle n'en connaît pas (sinon les règles de la méthode expérimentale et les principes fondamentaux de la logique formelle). De ces *fins* que sont nos intérêts, elle ne connaît qu'en tant qu'ils sont *causes* de nos actes, et donc des phénomènes économiques.

19. — Ce n'est pas le rôle de l'économie politique — non plus que d'aucune science — de m'enseigner quel est mon intérêt. Pourtant — sans cesser d'être objective — elle m'aide à le discerner.

L'intérêt est une fin unique, globale, qui équivaut à la maximation du quantum d'être (terrestre) d'un sujet. Définir un intérêt, c'est l'articuler en la multitude de ses implications particulières, en un grand nombre d'éléments, d'enchaînements de fins et de moyens, de relations préférentielles. Comme les éléments de l'intérêt sont incommensurables entre eux, et les chaînes de fins et moyens partiellement aléatoires, les préférences sont nécessairement largement arbitraires. Et l'intérêt est logiquement indéterminé.

Son discernement implique un libre choix personnel (du sujet individuel s'il s'agit de l'intérêt individuel, et des gouvernants s'il s'agit de l'intérêt collectif). Le choix de l'intérêt — comme tout choix *personnel* au sens que la philosophie personnaliste a donné à ce mot — n'est ni nécessaire, ni absurde. Il exprime la liberté d'un sujet, qui se crée lui même en se choisissant (et en choisissant son intérêt). Il comporte des données objectives. Et c'est pourquoi les diverses sciences peuvent m'apprendre ce qui est de nature à servir ou à desservir les divers aspects de mon intérêt (longévité, santé, richesse, carrière, réputation, puissance, etc.) et quelles relations de compatibilité, d'incompatibilité, de substituabilité, de complémentarité, de causalité, relient les uns aux autres les divers

éléments qu'il me faut ordonner pour le discerner. Comme le médecin m'avertit qu'en fumant trop de cigarettes j'accrois mes risques d'être victime d'un cancer et donc nuis potentiellement à ma santé, ainsi l'économiste avertira l'entrepreneur qu'en procédant à trop d'investissements à la fin de l'essor il se rend plus vulnérable à la dépression qui s'annonce, et à l'homme d'Etat qu'en appliquant sans discrimination le principe de l'équilibre budgétaire il risque de perpétuer le chômage en son pays. La science économique permet donc de rendre plus rationnelle et plus cohérente l'information des intérêts. Elle fournit à cet effet des données objectives qui sont insuffisantes pour que sur leur seule base l'intérêt soit *déterminé*, mais qui éclairent son *discernement*.

20. — Si l'économiste entend aller plus loin, et proposer lui-même des options symphériques, si par exemple il définit et promeut une certaine conception de l'intérêt général (et dresse un inventaire donné de son contenu), au nom de quoi l'en pourrait-on blâmer ? Sans doute sort-il alors des limites de la science. Mais Stuart Mill a dit : « Il ne peut être bon économiste celui qui n'est qu'économiste » [5].

21. — L'intérêt est une norme d'appréciation des événements et des situations; et aussi une norme de conduite. Mais c'est une norme qui ne relève pas de l'ordre moral. Il semble que le doyen del Vecchio — comme jadis Gaëtan Pirou — incline à faire coïncider le domaine du normatif avec celui de l'éthique. Or, il y a bien d'autres normes que celles de la morale (par exemple, il y a des normes esthétiques) et d'autres jugements de valeur que les jugements de moralité. La morale n'occupe qu'une province du royaume des normes, autonome par rapport aux autres provinces, qui ne le sont pas moins par rapport à elle. Tout *monisme axiologique* constitue à mon sens une erreur, qui revient à croire que l'on peut dresser une seule hiérarchie totale, transitive, absolue et déterminée de toutes les valeurs. Et l'erreur propre du *moralisme* est de penser que l'établissement d'une telle hiérarchie soit précisément le rôle de la morale. Je tiens pour le pluralisme axiologique, qu'enseigne par exemple

5. Cité par F. Vito, *Observations*, dans H. Guitton, *L'objet de l'économie politique*, Paris, Rivière, Collection *Bilans*, 1951, p. 121.

un Eugène Dupréel. Il y a des normes extérieures à l'éthique : par exemple, l'intérêt.

22. — Ce n'est donc pas le moraliste qui m'apprendra quels sont mes intérêts. Mais lui seul me dira ce qu'ils valent *moralement*. La morale porte sur les intérêts des jugements de moralité. Elle décidera quels intérêts il est louable ou blâmable, plus louable ou plus blâmable, le plus louable ou le plus blâmable de poursuivre. En ce sens, l'économie politique, science des intérêts, est bien — si l'on veut — « subordonnée » à la morale.

Mais on peut tout aussi bien dire que la morale est « subordonnée » à l'économique, puisque la conduite morale consiste toujours à servir des intérêts (certains aspects de mon intérêt de préférence à d'autres, l'intérêt d'autrui ou celui d'une collectivité de préférence au mien propre) et que le concours de l'économiste est indispensable pour éclairer le discernement des intérêts, et pour dire lesquels sont entre eux compatibles ou incompatibles, et ce qui les sert ou leur nuit.

23. — Le droit, c'est, pour l'économiste, la règle du jeu des intérêts. Dans la mêlée des intérêts rivaux, c'est lui qui déclare quels coups sont permis et quels défendus, afin que la lutte ne tourne point au chaos, et que l'activité intéressée des hommes se trouve canalisée dans des directions compatibles avec l'intérêt général. Soit, par exemple ce que l'on appelle le laissez-faire. C'est un système juridico-économique dont la règle du jeu n'est point absente, mais immuable et simplifiée au maximum. Elle se réduit à la consécration juridique des trois préceptes négatifs du décalogue : ne pas tuer, ne pas voler, ne pas mentir. Dès lors qu'il ne m'est permis ni d'assassiner mon concurrent, ni de lui subtiliser sa caisse, ni de répandre des calomnies sur son compte, il ne me reste qu'un moyen pour le supplanter: vendre meilleur marché que lui, ou des marchandises de meilleure qualité. On peut imaginer pour le jeu des intérêts des règles plus compliquées que celle-là (des handicaps fiscaux ou douaniers; des coalitions permises, d'autres défendues, etc.). On peut imaginer aussi bien que la règle du jeu change, voire que l'Etat la manipule en vue d'infléchir dans le sens qu'il désire l'activité des joueurs et le résultat de la partie. Aussi bien est-

il d'autres systèmes de droit que celui du Code Napoléon. Mais tous édictent des règles pour le jeu des intérêts.

24. — Il me paraît discutable de définir le droit comme une branche de l'éthique, ainsi que le propose le doyen del Vecchio. Le droit sans doute est soumis à la morale, en ce sens qu'il ne lui sied point de punir la vertu, ni de récompenser le vice. Et la morale aussi lui est « subordonnée », pour autant que c'est un devoir moral de respecter la loi. Mais le droit a ses problèmes propres, qui ne sont pas d'ordre éthique. Le droit est tendu entre les principes *à priori* autour desquels il s'ordonne, et les résultats sociaux qu'il a pour mission de produire. Son rôle consiste — tout en demeurant à son plan propre aussi logique et cohérent et simple que possible — à engendrer un ordre social non seulement respectueux de la morale, mais encore harmonieux, stable et bienfaisant.

25. — On peut dire évidemment que l'économie politique est subordonnée au droit, en ce sens que la règle du jeu des intérêts commande le résultat de la partie, et donc informe les phénomènes économiques. Mais aussi bien la règle du jeu qui est le droit, et les modifications de la règle du jeu qui sont la vie du droit, sont-elles « subordonnées » au type d'ordre économique que l'on entend instaurer, et aux résultats économiques que l'on se propose d'obtenir. Seul l'économiste peut dire quelles règles du jeu sont propres à engendrer un déroulement harmonieux de la partie, voire une issue jugée conforme à l'intérêt général.

26. — Et donc, isolées l'une de l'autre — le droit de sa raison d'être essentielle qui est de soumettre la mêlée des intérêts à un *ordre* favorable à l'intérêt général; l'économique de cette donnée primordiale de son problème qu'est la règle juridique du jeu des intérêts — l'une et l'autre discipline ne pourraient que dégénérer en stériles scolastiques. L'économiste et le juriste sont frères siamois. En Italie, comme en France, on a gardé jusqu'à présent le bon esprit de respecter la nature, et de maintenir leurs enseignements dans le cadre des mêmes cycles d'études. Dieu retienne le scalpel de ces chirurgiens barbares qui complotent de les séparer, au risque de leur dépérissement, peut-être de leur mort.

Daniel VILLEY.

QUELQUES ASPECTS DE L'ORGANISATION DES ENTREPRISES *

L'organisation doit être rangée parmi les forces qu'a libérées le puissant épanouissement qui a débuté vers 1880 et qui a été comme le point de départ d'une deuxième révolution industrielle. On a, en effet, assisté au cours des décades suivantes à une accélération du développement des techniques. C'est au cours de ces années qu'on a enregistré l'invention et l'application de nouvelles machines motrices, comme la turbine à vapeur, le moteur à essence et le moteur à combustion interne. C'est au cours de ces mêmes années qu'on a assisté au remplacement du fer par l'acier, à l'essor de l'électricité dans ses applications industrielles, à l'emploi de nouveaux types de machines-outils (la fraiseuse, la rectifieuse), au développement de l'industrie chimique organique.

Cette époque, qui se place entre 1880 et 1910, est marquée comme par un élargissement des horizons et une accélération des courants. Elle a inauguré une nouvelle phase de l'histoire économique du monde. C'est au cours de ces décades que les problèmes de la société issue de la première révolution industrielle ont comme changé de dimensions.

Et ce furent précisément ces années qui virent la naissance d'une autre technique qui allait s'affirmer à partir de 1900 pour occuper une place sans cesse croissante et finir par donner à notre époque son style et son qualificatif : l'organisation.

Il y a eu certes dans le monde, comme le remarquait déjà Saint-Simon, des organisations, ne serait-ce que politiques et militaires, avant que l'on parlât d'organisation. Mais le plus

* La *Revue d'économie politique* se félicitait d'avoir accueilli la collaboration de M. Pasdermadjian, professeur à l'Université de Genève et excellent spécialiste des questions d'organisation commerciale, auxquelles il avait consacré des travaux réputés, notamment le livre intitulé *Le Grand Magasin, son origine, son évolution*, dont M. Louis Baudin avait rendu compte dans la *Revue* en 1949. Malheureusement, cet article, le premier que nous ait donné M. Pasdermadjian, sera aussi le dernier, car il a été enlevé par une mort inopinée presque aussitôt après nous avoir remis son manuscrit. *La Revue* tient à saluer ici sa mémoire. (N.D.L.R.).

souvent une discipline, une branche, une technique nouvelle, ne s'affirme sous le nom qui doit devenir le sien qu'à partir du moment où l'on va avoir beaucoup besoin d'elle.

Ce fut le cas pour l'organisation qui n'est apparue en tant que technique différenciée qu'à partir de la fin du XIX[e] siècle, parce que l'accroissement des dimensions des entreprises, la complexité plus grande des processus de production et de distribution, et en général tout le système économique qui s'édifiait avec la deuxième révolution industrielle, rendaient l'utilisation de ses ressources nécessaire.

La plus grande diversité des matières à acheter, à stocker, à gérer, la complexité croissante des produits à fabriquer, le nombre des opérations à coordonner, l'élargissement des marchés, enfin l'accélération du rythme des processus de fabrication et de distribution, tous ces développements réclamaient de nouveaux moyens de gestion.

On peut dire que dans une large mesure la mise en valeur des progrès techniques que nous avons évoqués et qui ont constitué la base de la deuxième révolution industrielle a été conditionnée par le développement de cette technique particulière, désignée sous le nom d'organisation.

Car en dépit de l'expression « organisation scientifique », l'organisation représente une technique et non, à proprement parler, une science, une technique, c'est-à-dire, suivant la définition de Durkheim, un ensemble de moyens, de moyens matériels, mais aussi de procédés intellectuels adaptés à une fin.

L'organisation, dans son sens moderne, puise son origine dans l'œuvre de Frédéric Winslow Taylor et d'un groupe de disciples, des hommes comme H. Gantt, F. Gilbreth, C. B. Thompson, qui, au cours de la dernière décade du XIX[e] siècle et des deux premières décades du XX[e] siècle, dotèrent cette technique de ses moyens d'action essentiels. A la même époque, H. Fayol jetait les bases, en France, de l'étude rationnelle de la direction des entreprises.

L'œuvre de Taylor et de ses disciples donna naissance à des moyens d'action et de prévision comme : l'étude des temps ou le chronométrage, permettant de déterminer sur une base rationnelle les normes de travail et, par voie de conséquence, les taux de salaires; l'étude des mouvements, utilisés en liaison avec l'étude de l'aménagement des postes de travail pour ratio-

naliser le travail lui-même en éliminant les mouvements inutiles et en améliorant les procédés d'exécution; le planning, qui prépare, déclenche, puis contrôle la progression des travaux.

Si l'organisation fut surtout à l'origine l'organisation du travail industriel, elle s'étendit avec le temps aux champs d'activité les plus divers. De nos jours, on peut voir partout non seulement dans le domaine de la production, mais aussi dans celui de la distribution, de l'administration, du travail de bureau, de la banque, des grandes institutions scientifiques, une évolution dans la direction d'une organisation rationnelle, c'est-à-dire d'une mise en évidence de la prévision et de la préparation, d'une introduction du concept du temps et de la mesure, d'une imposition de méthodes.

Nous nous proposons, dans la présente étude, de dégager quelques traits dominants de l'organisation, puis de décrire les effets du développement et de l'application croissante de l'organisation sur le personnel de l'entreprise, aux divers échelons de la hiérarchie.

Nous avons conscience que l'évolution que nous allons décrire a progressé à des allures différentes dans les différents pays, que plusieurs des observations présentées dans cette étude ne s'appliquent vraiment qu'à certaines branches d'activité, à certaines entreprises, et qu'il y a, surtout en Europe, de nombreux secteurs de l'économie où l'organisation ne fait encore sentir ses effets que sous une forme atténuée.

Mais dans ce domaine, comme dans tant d'autres, ce qui est important, ce sont les tendances plus que les positions actuelles. Il y a des nombres, des proportions déterminants, qui donnent à une société ses caractéristiques, même si ces proportions ne représentent pas encore des majorités. Il suffit à ces tendances d'englober un certain nombre de branches, et d'entreprises, celles qui sont les plus représentatives d'une époque, celles aussi qui se développent le plus rapidement, pour devenir déterminantes.

Traits dominants de l'organisation.

A l'origine de toute œuvre d'organisation il y a, ou il devrait y avoir, un travail préalable de recherches et d'études sous la forme d'enregistrements de faits, mais qui est encore remplacé dans de nombreux cas par la simple réunion d'une documentation.

Sur la base de ces faits, ou de ces documents, il y a un essai de déterminer des normes, des standards qui peuvent du reste prendre les formes les plus diverses : normes de productivité, spécifications de matières, instructions types, règles de « procédure », plans, tableaux, budgets, etc.

Enfin, après l'exécution, doit se dérouler une action de contrôle qui consiste essentiellement à comparer les performances réalisées avec les normes, les standards pré-établis.

En fait, on peut dire avec H. Person, celui des disciples de Taylor qui a su le mieux dégager les principes de sa doctrine, qu'une entreprise ou une institution n'est vraiment organisée que du jour où chez elle le contrôle s'effectue en termes de normes spécifiques, elles-mêmes déterminées par des recherches préalables.

Il s'en faut encore de beaucoup pour que l'organisation, telle qu'elle est appliquée dans la majorité des entreprises, réponde à cette définition. De nombreuses entreprises en sont encore, de ce point de vue, au stade de la pseudo-organisation et ont cherché dans l'organisation un ensemble de recettes, de tours de main, qu'il s'agit de transplanter chez soi. Mais cette constatation ne change rien au fond de la doctrine. Du reste, souvent une phase de pseudo-organisation précède la véritable organisation.

Placée dès l'origine par son fondateur, Taylor, sous le signe de la méthode scientifique, l'organisation a introduit ses principes dans un nombre croissant d'entreprises et dans les domaines les plus divers. Elle y a accompli, à un degré inconnu il y a cinquante ans et même il y a vingt ans, la séparation entre le travail de conception et le travail d'exécution et a mis en évidence les aspects prévision, préparation, définition, normalisation et systématisation. Ce dernier aspect est particulièrement important dans les grandes entreprises où les idées et les renseignements qui ne prennent pas la forme de documents risquent de devenir incommunicables. L'organisation a enfin accompli une œuvre d'abstraction et de généralisation qui a rapproché le domaine de l'industrie et du commerce de celui des professions libérales.

Sa tendance générale est l'aménagement des activités, surtout les activités de base, production et vente, de manière que celles-ci soient « préconditionnées », c'est-à-dire que le travail

d'exécution soit réduit, simplifié et réglé à l'avance. Le but est aussi de transformer, de « traiter » des opérations (dans le travail de production, mais aussi dans des besognes de distribution et le travail de bureau), de manière que celles-ci se présentent, dans la mesure du possible, avec un caractère répétitif. Car c'est ce caractère répétitif qui rend les opérations susceptibles d'être étudiées, par exemple à l'aide des procédés statistiques et qui surtout rend les opérations compatibles avec la mécanisation et l'organisation. Du reste, nous retrouverons dans les paragraphes suivants de cette étude ce parallélisme entre la mécanisation et l'organisation, qui, le plus souvent, agissent dans le même sens, se relayant l'une l'autre, mais parfois aussi se substituant l'une à l'autre.

Sur un plan plus élevé, on peut dire que le but de l'organisation est d'introduire, partout où cela est possible, des critères objectifs, extérieurs en quelque sorte aux exécutants et même aux cadres, permettant de traiter les problèmes et les questions sur la base de principes, de directives et de normes, et de réduire la sphère de l'opinion personnelle, de l'imprévu et du cas particulier.

Le fond de cette technique est dans une situation donnée, en face d'un problème donné, de reconnaître, puis de régler, c'est-à-dire en fait de stabiliser, le plus grand nombre possible parmi les facteurs, les variables, qui agissent, et de les maintenir dans des rapports coordonnés.

A ce titre, l'organisation représente une force de stabilisation qui s'oppose, dans la mesure du possible, à l'intervention de facteurs inconnus, et qui cherche aussi à réduire la variation des facteurs connus. Ce qu'il importe de relever, c'est que pour elle l'imprévu et le cas particulier font figures d'éléments perturbateurs. Elle a même une tendance à englober jusqu'à un certain point l'originalité et l'initiative parmi ces éléments perturbateurs.

Dès lors, l'introduction de l'organisation entraîne une série de conséquences. L'organisation exerce une action d'objectivation, de normalisation, d'uniformisation, et, dans une certain sens, de nivellement.

Indépendamment de cet aspect, qui est du reste essentiel et sur lequel nous reviendrons dans les paragraphes suivants, l'organisation présente un autre trait caractéristique qui s'apparente du reste au précédent. L'organisation constitue, au sein

d'une entreprise ou d'une institution, une force « institutionnelle », suivant l'expression de H. Person, c'est-à-dire une force placée au-dessus des individus qui passent, capable d'agir et de penser en termes d'une expérience plus grande que celle d'un seul homme, aussi qualifié soit-il, capable aussi de contrôler l'application des mesures qu'elle édicte à travers une période plus longue que la vie d'un individu.

De ce point de vue, l'action de l'organisation, surtout de l'aspect systématisation de son œuvre, peut être considérée comme une prolongation du rôle joué par le développement de la comptabilité à parties doubles, puis, ensuite, par la création de la société anonyme, développements dont Werner Sombart a souligné la grande portée. Il a montré comment la comptabilité à parties doubles a représenté dès l'avènement du capitalisme un moyen de systématisation qui a contribué à réduire l'importance d'un homme particulier, fût-il même le chef de l'entreprise, et à conférer un caractère plus impersonnel à la gestion. Il a aussi signalé qu'une influence semblable a été exercée par l'introduction de la société anonyme qui a renforcé cette tendance, l'homme, dans ce qu'il a de passager, étant relayé, dépassé, par une institution qui lui survit [1].

Il y a derrière ces développements une volonté, souvent inconsciente, de réaliser une interchangeabilité des hommes, et même des cadres et des dirigeants, qui fait pendant à l'interchangeabilité des pièces dans le domaine des méthodes de fabrication.

Il y a, du reste, longtemps que cette interchangeabilité était réclamée, comme répondant aux besoins de la gestion moderne, si on se réfère à cette lettre d'Alfred Krupp, adressée en 1874 au Comité directeur de son entreprise : « Ce que je veux obtenir, c'est que rien ne soit subordonné à la vie ou à l'existence d'une personne déterminée, que la disparition de telle ou telle personne n'amène pas la disparition d'un certain savoir ou la suppression d'une certaine fonction..., qu'on puisse, sans consulter quelqu'un, se faire une idée exacte de toute question, d'après les seuls documents existants, dans les archives de l'administration centrale. » [2].

Enfin, un autre trait dominant de l'organisation doit être relevé ici, à savoir cette division du travail dans le sens vertical, accomplie dans le but d'utiliser les qualifications de chaque exé-

1. Werner Sombart, *Der moderne Kapitalismus*, *Munich*, 1916, II, p. 101.
2. Thünen, *Archiv*, 1908, cité par W. Sombart.

cutant, de chaque cadre, à son niveau et seulement à son niveau, de n'utiliser ses capacités que dans les besognes qui justifient sa qualification, tout en rendant utilisable un grand nombre d'exécutants non qualifiés ou peu qualifiés, auxquels on abandonne les besognes les plus simples. C'est du reste par ce moyen que des masses d'exécutants peu qualifiés peuvent être tout de même intégrés dans une civilisation industrielle avancée, caractérisée par la complexité de ses processus.

En effet, la division du travail telle qu'Adam Smith l'a décrite, et que la première révolution industrielle l'a diffusée, c'était surtout la division horizontale du travail, la décomposition du travail en de nombreuses opérations avec une augmentation de la productivité grâce à la plus grande spécialisation des ouvriers et à la possibilité d'utiliser des machines spéciales pour exécuter les opérations ainsi simplifiées.

Mais indépendamment de cette division horizontale du travail, il y a une division verticale du travail, qui certes ne date pas de notre siècle, mais qui est longtemps restée dans l'ombre (ainsi, Adam Smith ne l'a jamais mentionnée) et que l'organisation, comme la mécanisation, dans ses forces les plus évoluées, ont contribué à mettre en évidence.

Cette division du travail dans le sens vertical, c'est cette utilisation que nous venons d'évoquer des ouvriers les plus qualifiés seulement pour les tâches, ou plutôt pour la partie des tâches, qui exigent leur qualification, en réservant les autres parties des tâches à des ouvriers moins qualifiés, ou même non qualifiés. Elle a été particulièrement développée par les pionniers de l'organisation, par exemple Taylor et Gilbreth, dans le cadre de l'étude du travail industriel. Bien mieux, la plupart des créations et des applications de l'organisation sont caractérisées par une séparation du travail de conception et du travail d'exécution qui procède du même principe, celui de la division verticale du travail.

Dans le domaine de l'outillage et du travail industriel, les progrès de la mécanisation se sont effectués dans des voies parallèles, renforçant et amplifiant cette division verticale du travail, surtout dans le domaine de la fabrication en série.

Ainsi, dans le secteur des industries mécaniques, l'essor des machines spéciales (par opposition aux machines dites universelles), le développement des guides d'usinage, des gabarits,

des montages d'usinage, ont réalisé de véritables transferts d'habileté, permettant de transférer pour ainsi dire mécaniquement, les capacités d'ouvriers d'élite (les outilleurs), incorporées dans ces appareillages, à des exécutants aux qualifications très réduites.

Les ressources de l'organisation sont du même ordre. Elle aussi met en œuvre des mécanismes, des systèmes qui permettent d'employer utilement des exécutants et parfois même des cadres aux capacités ou à formation réduites. Elle aussi, comme la mécanisation, permet de faire des choses peu communes, des choses qui paraissent extraordinaires, et ceci à l'aide d'hommes, exécutants et cadres subalternes et moyens, qui eux, au contraire, paraissent très moyens.

La seconde guerre mondiale nous a donné des exemples de ces armées de plusieurs millions d'hommes édifiées en quelques années, on pourrait presque dire quelques mois, autour d'un nombre minime de cadres vraiment qualifiés, les seuls capables de traiter des questions d'ensemble ou des problèmes entiers, alors que la grande majorité des positions de cadres était occupée par des nouveaux venus formés en masse, en quelques mois, et qui, à cause du morcellement des tâches, parvenaient à remplir la fonction qui leur était assignée. L'industrialisation rapide de certains pays, la transformation en une décade de la Russie en une grande puissance industrielle, relèvent de procédés analogues.

L'organisation rejoint ici la mécanisation avec les mêmes ressources et les mêmes procédés, avec la division très poussée du travail, le développement de fonctions mécaniques préétablies, l'application de mécanismes de transfert d'intelligence ou d'habileté, et, en général, une tendance à ôter aux exécutants et aux cadres certains aspects de leur tâche pour les incorporer dans des systèmes ou des mécanismes.

L'organisation et les exécutants.

Les progrès conjugués de l'organisation et de la mécanisation ont exercé sur le travail, au niveau des exécutants, c'est-à-dire des ouvriers dans le cas de l'industrie, des effets auxquels G. Friedmann a consacré des études qui font autorité [3].

3, G. Friedmann, *Problèmes humains du machinisme industriel*, Paris, 1947, et *Où va le travail humain ?* Paris, 1950.

Notre but, dans ce paragraphe, est, après avoir souligné certains de ces effets dans le domaine du travail industriel, de prolonger cette revue dans le domaine du travail de bureau (travail comptable), puis dans celui du travail du vendeur à divers échelons de la distribution, pour montrer que les effets de l'organisation sur le travail de l'exécutant agissent d'une façon parallèle dans des secteurs très différents.

Si la première révolution industrielle a contribué à remplacer l'artisan par l'ouvrier, elle a néanmoins conservé des modes de production où, dans de nombreuses branches d'industrie, l'ouvrier qualifié, le maître ouvrier, celui qui avait derrière lui des années d'apprentissage, qui était capable de choisir et de juger les matières qu'il utilisait, et qui était à même d'exercer ses talents à l'exécution d'une grande variété de travaux différents, représentait encore la figure centrale de la production.

C'était un régime où l'ouvrier s'était formé en tâtonnant, où les tours de main et les recettes personnelles jouaient encore un grand rôle, un régime qui laissait un large champ à l'initiative personnelle de l'exécutant et qui, tout compte fait, stimulait ses aspirations de perfectionnement.

A cette situation, l'évolution, qui s'est dessinée depuis la fin du XIX[e] siècle et qui s'est précipitée au cours de ces dernières décades, sous la double influence de l'organisation et de la mécanisation, en a substitué une nouvelle.

D'une part, les progrès dans le domaine de l'outillage, de la mécanisation, avec la multiplication des machines spéciales, des appareillages (guides d'usinage, gabarits, montages d'usinage), ont permis un transfert de l'habileté professionnelle d'une minorité d'ouvriers très qualifiés (par exemple, les outilleurs) à des auxiliaires peu ou non qualifiés, les manœuvres.

D'autre part, l'organisation avec sa séparation du travail de conception et du travail d'exécution, avec sa division verticale du travail qui se traduit par l'existence d'organes comme le service des méthodes et le service du planning, a agi dans le même sens. Du reste, toute l'œuvre de systématisation de l'organisation ne représente pas autre chose, en dernière analyse, que l'introduction de gabarits intellectuels qui, à l'exemple des gabarits matériels (guides d'usinage) de l'outillage industriel moderne, substituent, dans certaines directions, les facultés

et les connaissances de services ou d'agents spécialisés, à celles des exécutants.

Ce parallélisme que nous avons tracé entre l'organisation et la mécanisation, nous ne l'avons jusqu'ici illustré que par des exemples empruntés à la division verticale du travail. Mais il convient de remarquer que la division du travail dans le sens horizontal, qui permet de dégager des tâches élémentaires simples, ayant un caractère répétitif, est elle aussi nécessaire à l'organisation. En effet, certaines des techniques fondamentales de l'organisation, comme par exemple l'étude des temps et des mouvements, ne sont, en réalité, applicables qu'à des travaux ayant un caractère répétitif assez marqué, c'est-à-dire, en fait, à des travaux qui découlent d'une division horizontale du travail très poussée.

La division du travail, soit dans le sens vertical, soit dans le sens horizontal, a atteint un tel degré qu'il est possible de spécialiser les ouvriers, les manœuvres, dans des tâches relativement simples, apprises en quelques jours, ou même quelques heures. Ces ouvriers deviennent des ouvriers spécialisés, mais dans un nouveau sens du mot, avec une certaine dégradation de ce mot qui, dans le passé, évoquait des ouvriers très qualifiés.

Mais revenons à ces mécanismes de transfert de facultés et d'habileté, qui sont peut-être les traits les plus caractéristiques de ces méthodes.

Les deux guerres mondiales et les plans d'industrialisation accélérés qui ont marqué ces dernières décades ont, à eux seuls, contribué à assurer à ces méthodes une large application. En effet, les possibilités de ces méthodes répondaient parfaitement aux besoins de ces temps qui exigeaient une grande et rapide augmentation du nombre des ouvriers à formation préalable réduite ou même inexistante, mais que la mécanisation et l'organisation permettaient néanmoins d'employer en installant un système où la tâche de ces exécutants était morcelée, simplifiée et strictement réglementée par une action préalable de préparation, de systématisation et de mécanisation.

Mais il s'avère maintenant de plus en plus nettement qu'un tel régime ne représente pas seulement un expédient, imaginé pour faire face aux besoins de périodes exceptionnelles, mais qu'il constitue comme la norme vers laquelle évolue, par une espèce de logique interne, notre système industriel moderne.

Le grand changement qui caractérise l'avènement de ce système lorsque celui-ci est appliqué intégralement, c'est que les normes et les standards des services d'études, des méthodes et de préparation se substituent aux tâtonnements des débutants, mais aussi aux traditions du métier, à l'expérience et même à l'initiative des exécutants. « La manière habituelle de faire quelque chose est presque toujours la mauvaise manière », disait H. Gantt, un des principaux disciples de Taylor.

Dès lors, l'ouvrier exécute un travail dont on a étudié pour lui toutes les phases, déterminé parfois les gestes, fixé le rythme, réglementé les temps. A cette œuvre de préparation et de normalisation vient du reste le plus souvent s'adjoindre une œuvre d'instruction, d'enseignement de ces opérations normalisées. Enfin, vient l'action du service du planning, qui intègre l'exécutant (et les cadres subalternes et moyens) dans un système ordonné et coordonné.

L'ensemble représente un mécanisme doué d'une grande puissance, mais qui amène inévitablement une certaine destruction de l'ancienne personnalité professionnelle de l'ouvrier. Ce dernier est intégré plus complètement que dans le passé dans le processus, comme c'est par exemple le cas dans le travail à la chaîne. Du reste, on peut constater que l'organisation aboutit bien souvent, tout comme la mécanisation, à un système où l'efficacité du robot est considérée comme supérieure à celle de l'être humain.

Nous avons déjà évoqué ce parallélisme entre l'action de l'organisation et celle de la mécanisation, ces deux forces fondamentales de notre époque se relayant l'une l'autre, mais aussi parfois se substituant l'une à l'autre. Il est temps de donner un exemple de cette relation.

Prenons le cas d'un atelier de tournage équipé avec des tours parallèles dont le chef, pour des raisons qui sont en relation avec ses conceptions personnelles, se refuse à appliquer l'organisation sous sa forme la plus poussée. Dans cet atelier, plusieurs des décisions (choix de la séquence des éléments de mouvements, des outils, des vitesse, des avances), qui ailleurs sont imposées à l'exécutant par le service des méthodes, continuent à faire partie des attributions des ouvriers.

Mais un jour viendra où ce même atelier, pour répondre aux exigences du progrès technique, remplacera ces tours parallèles

par des tours automatiques. Alors, certaines de ces réglementations que l'on a refusé d'introduire précédemment, parce qu'elles étaient liées à un degré d'organisation que l'on jugeait excessif, n'en seront pas moins automatiquement imposées, et cette fois-ci sans discussion préalable, parce qu'elles seront désormais comme incorporées à l'avance dans ces machines automatiques. Le « préconditionnement » de l'équipement aura triomphé là où le « préconditionnement » par le moyen de l'organisation seule avait rebuté [4].

Nous sommes, en réalité, en face d'une évolution générale avec une tendance à placer l'accent sur la préparation, le planning, la normalisation, les supports matériels du travail, puis le contrôle postérieur, et avec une réduction correspondante de l'importance et de la portée du travail d'exécution proprement dit. Cette tendance est le propre de l'organisation dont l'action est du reste renforcée et conjuguée avec celle de la mécanisation, avec toutefois des cas, qui représentent comme le terme de l'évolution, où la mécanisation se substitue à l'organisation.

Nous assistons ainsi à une évolution vers des procédés « préconditionnés », où les parties les plus qualifiées des travaux, des tâches, ont été en quelque sorte incorporées à l'avance dans l'organisation, ou dans l'équipement, de manière à réduire à la fois le travail et les temps d'exécution nécessaires.

Il importe de noter que cette évolution n'est pas limitée au travail industriel et qu'on peut le discerner dans des branches d'activité toutes différentes.

Considérons, par exemple, l'évolution du travail comptable dans les services comptables où le volume du travail justifie l'utilisation de machines comptables. A l'ancien comptable qui décidait les comptes à imputer pour chaque opération, puis ensuite passait les écritures, a succédé, dans ces services comptables mécanisés, une situation nouvelle. Seule une infime proportion des employés, quelques chefs ou sous-chefs de service, sont des employés qualifiés, chargés de diriger, préparer, orienter, puis contrôler le travail. Par contre, la majorité des employés deviennent des opérateurs ou opératrices de machines comptables que l'on peut assimiler à des manœuvres spécialisés. Ce sont des auxiliaires dépourvus de toute connaissance

4. Voir Carougeau, *Caractéristiques principales et utilisation des tours automatiques*, *Hommes et Techniques*, Paris, sept. 1951, p. 24.

comptable qui reproduisent les indications qui leur sont fournies sur les états qui leur sont assignés. Cette œuvre de réaménagement du travail d'exécution, dans le but d'en réduire la durée, ne prend du reste pas seulement l'aspect de la concentration du travail de conception dans les mains de quelques cadres qualifiés. Elle peut aussi prendre d'autres formes, par exemple, quand on confie à des employés spéciaux la recherche puis la remise en place des comptes à « mouvementer », pour permettre aux opérateurs ou opératrices de se concentrer exclusivement sur la manœuvre des machines comptables.

Mais cet exemple que nous venons de donner avait peut-être l'inconvénient d'évoquer un domaine où, comme dans celui de l'industrie, l'organisation est intimement liée à la mécanisation. Cette division verticale et horizontale du travail plus poussée peut paraître imposée par la nécessité d'utiliser aussi complètement que possible la capacité de production de machines onéreuses.

De nouveaux exemples empruntés au domaine de la distribution, où la mécanisation ne joue un rôle que très accessoire, vont nous permettre de relever les progrès de l'organisation elle-même, sans que le facteur mécanisation y soit mêlé.

Ces progrès de l'organisation dans le domaine de la distribution vont se traduire, comme dans celui de l'industrie ou celui du travail de bureau, par une tendance à placer l'accent, à concentrer les efforts sur la préparation préalable, dans le sens de planning, sur la normalisation des procédés, sur le contrôle des processus, sur le matériel et l'équipement, avec une œuvre générale de « préconditionnement » et une réduction du travail de l'exécutant, c'est-à-dire dans le domaine de la distribution, le vendeur, et aussi une réduction de la portée de son travail.

Dans le domaine de la distribution, à l'échelon de l'entreprise industrielle produisant des biens de consommation, ou du grossiste, nous assistons à l'accroissement de l'effort publicitaire, au développement de la pratique des prix de vente imposés, et surtout au développement des produits de marque appuyés par une publicité à l'échelle nationale, au perfectionnement des emballages, à la création de services destinés aux détaillants, et à beaucoup d'autres tendances qui concourent à modifier le caractère du travail du vendeur (le représentant ou le voyageur

de commerce) et qui, tout compte fait, en réduisent la portée. La part propre de ces auxiliaires, celle qui découle de leur personnalité, de leur expérience, dans leurs contacts ou dans leurs dialogues de vente, a tendance à se réduire. En fait, les cours de vente et les manuels de vente des entreprises où l'organisation de la vente est la plus poussée tendant à rendre, conformément à l'un des traits les plus caractéristiques de l'organisation, les vendeurs interchangeables, du moins jusqu'à un certain point.

L'entreprise moderne recherche pour ses vendeurs un niveau moyen élevé, et elle fera souvent moins de sacrifices que l'entreprise du passé pour acquérir ou conserver les services de quelques représentants hors pair qu'elle aura parfois tendance à considérer, malgré leurs performances exceptionnelles, comme des éléments perturbateurs.

Dans le domaine du commerce de détail, on peut noter une évolution analogue. Là aussi, le développement des produits de marque, proposés à des prix imposés et appuyés par une publicité à l'échelle nationale, a restreint les ressources et les possibilités du vendeur. Il y a là une action de normalisation qui prolonge celle qui s'est imposée il y a environ cent ans, avec les prix fixes et marqués, et qui réduit le champ d'action de l'ancien marchand, celui qui était, si on peut dire, un vendeur de taux de marque, un vendeur de prix, autant qu'un vendeur d'articles.

Mais c'est particulièrement l'essor des magasins à prix uniques qui a contribué à mettre en évidence les progrès et les possibilités de l'organisation dans le domaine de la distribution au détail. En effet, ces magasins vendent sans publicité, mais aussi on peut dire sans dialogue de vente, puisque le personnel vendeur aux qualifications professionnelles très réduites, que l'on peut comparer à des manœuvres, est là surtout pour empaqueter et encaisser.

Le travail de vente est comme supprimé au stade de l'exécution, au stade de la vente, parce qu'il a été incorporé, à l'avance, dans les autres facteurs : dans la technique marchande par l'étude préalable des articles, la collaboration avec les fournisseurs et la concentration des achats pour obtenir des prix particulièrement avantageux; dans l'agencement et la présentation qui ont été étudiés par des spécialistes pour obtenir, par la

présentation classifiée et en masse des articles, un effet d'imposition sur l'esprit des clients. On peut même inclure parmi ces nouveaux facteurs de « préconditionnement » les installations modernes d'éclairage qui, par leur intensité et leurs ressources, se substituent dans une certaine mesure à l'action du vendeur.

Tous ces éléments contribuent à réduire et non seulement dans le cas des magasins à prix uniques, mais dans toutes les formes les plus évoluées de distribution, et dans un nombre croissant de catégories de marchandises, l'importance du vendeur, ou en tout cas l'importance du dialogue de vente.

Même dans les formes les plus classiques de distribution, nous assistons à de nombreux cas où, à la suite de l'action conjuguée des méthodes modernes de présentation (présélection) et de l'essor des articles de marque, la transaction de vente s'opère sans qu'un seul mot soit échangé entre le vendeur et le client.

En fait, nous assistons, dans un secteur de plus en plus considérable du commerce, au remplacement de la vente par la distribution, une évolution qui est dans l'esprit de l'organisation. En effet, cette réduction de l'importance du vendeur n'est réalisée, pour chacun des éléments que nous avons énumérés (marchandises, étalage, éclairage, etc.) que par un travail préalable d'étude et de préparation, par une œuvre d'organisation qui « préconditionne » l'exécution. Cette évolution atteint son développement ultime dans le système dit du libre-service où le vendeur disparaît même complètement, mais au prix d'une œuvre d'organisation préalable encore plus poussée.

L'organisation et les cadres.

Nous venons de passer en revue certains des effets du développement de l'organisation sur le travail des exécutants.

Ce qui probablement est moins connu, c'est le fait que l'organisation a aussi amené des transformations marquées dans le travail des cadres, particulièrement au niveau des cadres subalternes et moyens.

L'entreprise moderne, dès qu'elle atteint ou dépasse certaines dimensions, fait presque obligatoirement appel aux ressources de l'organisation, car elle ne peut subsister sans un degré consi-

dérable de division du travail et de fonctionnalisation, sans plusieurs niveaux ou échelons successifs d'autorité, sans des formules imprimées, des circuits administratifs et des procédés de contrôle.

Au cours de ces dernières décades, nous avons assisté, avec le développement de l'organisation, à un degré croissant de centralisation, ou du moins de centralisation pour les questions et décisions se rapportant aux structures, aux méthodes, à la détermination des normes, au contrôle des performances. Les mécanismes d'information et de contrôle se sont multipliés. Par exemple, même un système comme celui du contrôle budgétaire, conçu à l'origine comme un moyen de décentralisation, a souvent contribué à révéler à la direction de nouveaux points à réglementer, de nouveaux paramètres à introduire.

Mais nous avons particulièrement assisté au développement d'une nouvelle division verticale du travail aux niveaux des cadres, inconnue ou du moins beaucoup moins connue dans le passé. Cette division du travail trouve son expression non seulement dans la création de nouvelles fonctions spécialisées, mais dans une séparation entre : d'une part, la partie conception, « planning », organisation, et même intellectuelle du travail de direction, et, d'autre part, la partie gestion directe (et même parfois simplement la partie surveillance visuelle) du travail de direction.

Enfin, cette systématisation, qui est à la base de l'organisation, s'est traduite par l'installation d'un cadre préétabli, la préparation d'instructions de plus en plus détaillées, qui réduisent la part de l'initiative.

Tous ces développements ont amené des changements dans la position des cadres aux niveaux subalternes ou moyens, par exemple : les contremaîtres et les chefs d'atelier dans l'industrie, les chefs de rayon dans les grandes entreprises de distribution, les chefs de bureau dans les administrations publiques et privées.

Les responsabilités qu'un seul cadre assumait précédemment ont été divisées en plusieurs fonctions. Mais ce qui est peut-être encore plus important, le développement de certaines fonctions et de certains organes d'état-major (par exemple : la création des services d'études, d'organisation, du personnel, du contrôle budgétaire, des relations publiques, etc.) a enlevé aux

cadres, aux niveaux moyens et subalternes, la portion la plus intellectuelle de leur tâche, en centralisant une partie du travail de réflexion et des actes d'initiative.

Ces changements, qui sont la conséquence de la spécialisation et de la systématisation, ont été apportés en vue d'améliorer l'organisation et la gestion de l'entreprise. Il n'y a pas de doute que, dans l'ensemble, ils ont contribué à assurer une gestion plus qualifiée de plusieurs aspects de l'exploitation.

Mais ces changements ont aussi représenté une intervention et parfois une interférence dans le travail des cadres aux niveaux subalternes et moyens. Ils ont transformé ces positions, en rendant le travail de ces cadres moins indépendant, en laissant à ces cadres moins d'initiative et ont introduit un élément de routine et de bureaucratisation dans ces positions.

Cette évolution a immanquablement amené l'adaptation correspondante du personnel, en ce sens qu'elle a entraîné une tendance à faire occuper les postes des cadres subalternes et moyens par des cadres adaptés à ces nouvelles conditions où l'accent est placé sur l'aptitude à surveiller, à suivre des directives et à se conformer à un système préétabli, plutôt que sur les capacités d'initiative et sur l'aptitude à diriger une unité en agissant comme un chef. Du reste, dans un certain sens, on peut se demander si cette évolution n'a pas été dictée par le grand développement du nombre et de la grandeur des entreprises dans ces cinquante dernières années qui a multiplié le nombre des positions de cadres subalternes et moyens dans de telles proportions que ces positions devaient être « conditionnées » aux besoins d'une époque qui allait utiliser un nombre inusité de cadres, un nombre dépassant la quantité d'hommes ou de femmes qui, par leur caractère ou leur personnalité, auraient été à même d'assumer des positions de cadres dans l'ancien sens du terme.

De toutes façons, on peut noter que la division du travail et le développement de l'organisation qui caractérisent notre époque ont, en atteignant le niveau des cadres, amené une certaine destruction de l'ancienne personnalité professionnelle de l'ouvrier qualifié.

Elles ont introduit parmi les cadres comme parmi les exécutants une uniformité ennemie de la variété et une certaine interchangeabilité des hommes.

Bien souvent de nos jours, même dans les entreprises les plus évoluées, les cadres, au niveau subalterne et même parfois moyen, sont de simples surveillants. Indépendamment de ceux-ci, il y a parmi les cadres de l'entreprise moderne un nombre croissant de spécialistes, mais qui se présentent le plus souvent sous la forme de cerveaux spécialisés plutôt que sous la forme d'hommes à formation intellectuelle. Ces surveillants et ces spécialistes se montrent souvent efficaces dans un cercle restreint, mais ils se révèlent aussi comme des hommes aux ressources et aux initiatives limitées. C'est du reste précisément l'organisation qui permet de leur offrir des postes qui leur sont adaptés, des postes où les situations nouvelles et imprévues sont, dans la mesure du possible, écartées. Cette adaptation réciproque va du reste si loin que bien souvent la meilleure manière de faire carrière à ces échelons de la hiérarchie est d'éluder soigneusement les responsabilités.

Les caractéristiques qui précèdent ne doivent pas être comprises comme signifiant que l'entreprise moderne, l'entreprise organisée d'aujourd'hui, à l'encontre de l'entreprise du passé, ne compte pas des cadres qualifiés et intellectuellement développés. En fait, elle en compte plusieurs, et plus qualifiés et plus intellectuellement développés, que ceux de l'entreprise d'hier. Mais avec les progrès de l'organisation, ces hommes qualifiés et intellectuellement développés se cantonnent souvent de nos jours aux niveaux les plus élevés ou dans des organes auxiliaires spéciaux, que l'on peut assimiler à des organes d'état-major Mais la majorité des cadres est formée de surveillants et de spécialistes (de spécialistes que l'on pourrait appeler des petits spécialistes pour les distinguer des grands spécialistes s'appuyant sur une formation complète). Et ces surveillants et petits spécialistes sont, dans l'ensemble, moins qualifiés que les cadres du passé, parce qu'une portion de leur tâche de chef, souvent la partie la plus indépendante ou la plus intellectuelle de leur tâche, a été, suivant les exigences de l'organisation, réservée aux dirigeants ou transférés à des organes spéciaux, à des auxiliaires (organisateurs, experts comptables) que l'on peut assimiler à des officiers d'état-major. Ces dirigeants et ces officiers d'état-major sont souvent les seuls qui, dans le morcellement et la spécialisation croissante, conservent une vue d'ensemble de l'entreprise et de ses processus. Ils constituent parmi

les cadres de l'entreprise moderne les « généralistes », par opposition aux spécialistes et aux surveillants.

L'avenir dira si l'organisation sera en mesure d'apporter par ses développements ultérieurs une solution ou du moins une atténuation à ce problème qu'elle a elle-même créé. Peut-être est-ce que l'avènement de formes encore plus évoluées d'organisation et de gestion, avec par exemple un plus grand degré de décentralisation, et l'adoption de nouvelles formes de relations et de spécialisations, permettraient de contrecarrer l'évolution que nous venons d'évoquer en recréant, suivant les conceptions de Hyacinthe Dubreuil, la mentalité de l'entrepreneur à l'intérieur même des unités, des cellules, qui composent l'entreprise.

L'organisation et les dirigeants.

Il nous reste à examiner l'effet du développement de l'organisation sur les dirigeants des entreprises.

Il faut tout d'abord remarquer que l'évolution que nous venons de signaler, c'est-à-dire le peuplement des positions de cadres aux niveaux subalternes et moyens des entreprises modernes, des entreprises où l'organisation a atteint un certain degré de développement, par un type d'homme aux caractéristiques bien déterminées et que nous avons essayé d'esquisser, n'est pas faite pour faciliter la formation et le recrutement des dirigeants. Les grandes entreprises modernes ont souvent encore à leur tête des hommes dans la personnalité desquels on aperçoit la prédominance du type entrepreneur au sens classique du terme. Or, en réalité, dans les positions de cadres subalternes ou moyens des entreprises modernes, il y a, en raison même du développement de l'organisation, de moins en moins de place pour des hommes ayant cette mentalité. Souvent les éléments les plus habiles, les plus énergiques et les plus intelligents ne se sentent pas à leur aise dans les positions de cadres subalternes et moyens des entreprises très organisées, et tendent à aller dans d'autres entreprises, dans d'autres branches, celles où il y a encore une place pour le cadre capable de prendre des initiatives inédites.

Cette constatation suffit à elle seule à soulever le problème de la formation et de l'origine des dirigeants, puisque l'entre-

prise moderne, abandonnée à elle-même, a tendance à écarter ou à voir s'écarter de ses rangs les éléments ayant la mentalité entrepreneur.

Il faut reconnaître qu'une certaine différence a toujours existé entre le type humain requis pour les grades inférieurs et celui nécessaire pour les grades supérieurs, comme en témoigne cette remarque d'un organisateur militaire qui disait que, dans l'armée, l'imagination ne compte comme vertu qu'à partir d'un certain grade. Mais le développement de l'organisation a contribué à accroître cette différence.

Il est du reste caractéristique que de nos jours plusieurs entreprises vont parfois chercher pour leurs postes dirigeants des hommes de l'extérieur, des organisateurs-conseil, des experts comptables, des avocats, des conseils en publicité, c'est-à-dire des hommes qui, au cours de leur propre carrière, ont fait figure d'entrepreneurs, ne serait-ce qu'au petit pied et qui, à ce titre, sont souvent très différents par leur état d'esprit, des cadres supérieurs de l'entreprise qui ont suivi la filière d'une grande organisation.

Mais il nous appartient maintenant d'étudier l'influence de l'essor de l'organisation sur les dirigeants des entreprises, c'est-à-dire les directeurs, d'un point de vue plus général. Dans le système issu de la première révolution industrielle, les hommes qui se trouvaient à la tête des entreprises étaient des entrepreneurs dans le sens classique du terme. P Mantoux a tracé le portrait de ces entrepreneurs, ceux de la première révolution industrielle, dont il a saisi les traits à l'époque héroïque où leur réussite portait encore la marque de l'effort initial [5].

On rencontrait parmi eux, et leurs descendants ou successeurs, des techniciens, des marchands, des financiers, mais un trait, qui était le plus souvent commun à tous ces entrepreneurs, était un grand sens commercial que nous définirons surtout comme une aptitude à reconnaître la valeur, la valeur marchande, des choses, de toute chose, et aussi une aptitude à reconnaître les besoins d'une clientèle, d'un marché ou même d'une époque.

Un des aspects de cette fonction d'entrepreneur dans une période en pleine évolution technique consistait à suivre les progrès de la technique (progrès qui portaient sur le développement

5. P. Mantoux, *La révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris, 1906.

de nouveaux produits ou de nouveaux procédés de production ou de distribution) et de les utiliser et de les exploiter.

Enfin, il y avait un autre aspect essentiel de la tâche de l'entrepreneur, celui qui consistait à trouver les capitaux nécessaires et à leur assurer la rentabilité la plus élevée. Cet aspect était aussi d'une grande importance, car le capital était à la base de l'entreprise moderne, la mesure de l'aire de sa domination. Du reste, l'entrepreneur de cette époque était le plus souvent un capitaliste, dans le sens de celui qui assume les risques financiers. En fait, certains de ces entrepreneurs allaient surtout se référer sous la forme de manipulateurs de capitaux.

Suivant les hommes, suivant les dirigeants, quelques-uns de ces aspects étaient plus fortement en évidence que d'autres. Mais ce qui caractérisait avant tout ces entrepreneurs du XIXe siècle, c'est, ainsi que l'a marqué un chef d'entreprise hollandais, G. Van der Wal, l'esprit de conquête et d'aventure, la curiosité, l'imagination, l'audace, la ténacité du « conquistador » [6].

Indépendamment de cela, l'entrepreneur exerçait, sans en avoir toujours pleinement conscience, une tâche de coordonnateur, d'organisateur. L'entrepreneur, c'était peut-être surtout, aux yeux du grand public et même à ses propres yeux, celui qui était à la tête d'une entreprise et qui la dirigeait à ses risques et profits. Mais pour les économistes, depuis J.-B. Say, c'était aussi et avant tout celui qui organisait la production, en combinant, en dosant, dans les proportions les plus avantageuses, l'emploi des divers facteurs de la production.

Pour l'entrepreneur, cet aspect de sa tâche paraissait secondaire et passait même souvent inaperçu. Il n'en avait pas plus conscience que, par exemple, l'agriculteur n'a conscience d'essayer des combinaisons différentes des facteurs de la production en choisissant ses cultures, ses procédés de travail, son matériel.

Une des conséquences du développement de l'organisation (et de l'essor récent du concept de la productivité qui lui est lié) est d'avoir mis en évidence, comme jamais auparavant, ce rôle

6. G. Van der Wal, *Existe-t-il assez de chefs d'entreprises pour réaliser les plans d'industrialisation des Pays-Bas ? Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion économique*, mai 1950.

de l'entrepreneur, du dirigeant d'entreprise, comme utilisateur des divers facteurs de la production et en général son rôle comme coordonnateur des hommes et des choses.

Les progrès de l'organisation ont ainsi introduit parmi les dirigeants d'entreprises, à côté des ingénieurs (dans le sens des spécialistes de la technologie) et des hommes d'affaires (marchands et financiers), un nouveau type d'homme, les organisateurs.

L'essor de l'organisation, de l'économie commerciale, de l'économie industrielle, et de la comptabilité analytique d'exploitation a contribué à développer les facteurs originaires de la production en un grand nombre de facteurs dérivés, comme, par exemple : les matières, les combustibles, la force motrice, la main-d'œuvre directe, la main-d'œuvre indirecte, l'outillage et même en d'autres facteurs intangibles, dérivés au second degré, comme : le degré de division du travail, la grandeur moyenne des séries, le degré d'utilisation des installations, etc.

Dès lors, un des aspects essentiels de la mission des dirigeants apparaît comme la recherche, la création de combinaisons nouvelles entre les facteurs de la production. Cet accent, placé sur l'identification, le meilleur dosage et l'adaptation réciproque des divers facteurs de la production, a contribué à introduire parmi les éléments dirigeants des entreprises, des hommes nouveaux.

Mais indépendamment de cela, la grandeur croissante des entreprises, la complexité toujours plus grande des processus de production et de distribution, suffisaient pour mettre en valeur, plus que par le passé, la capacité d'organisation ou la connaissance des techniques d'organisation. Auparavant, l'entrepreneur pouvait parvenir à une combinaison avantageuse des différents facteurs de l'organisation, par une espèce de flair, d'intuition. Il pouvait être un grand entrepreneur sans être nécessairement un grand organisateur. Mais, de nos jours, les exigences de la gestion moderne réclament la présence, parmi les dirigeants ou auprès des dirigeants des entreprises, d'au moins un homme, et en réalité de tout un groupe d'hommes, ayant les capacités de l'organisateur, particulièrement l'aptitude à prévoir, à préparer des plans, à établir des priorités, à déceler des facteurs-limites, à assembler les ressources aux moments indiqués et dans les proportions voulues, à mesurer les

coûts différents correspondant à des combinaisons différentes des facteurs de la production.

Leur présence est d'autant plus utile que, de nos jours, le développement des entreprises ne dépend pas seulement de l'adoption de nouveaux produits, de nouvelles méthodes de production ou de distribution, mais aussi de l'introduction de nouveaux moyens d'organisation.

En passant un jugement objectif sur l'accession au pouvoir dans les entreprises modernes, de ces hommes ayant surtout la formation et l'esprit de l'organisateur, d'hommes qui sont avant tout des administrateurs, mais dans le sens propre du mot, on est amené à formuler les remarques suivantes.

Il n'y a pas de doute qu'il y aurait place, parmi les éléments dirigeants des entreprises, à côté de l'ingénieur dans le sens technologique du terme et de l'homme d'affaires, pour un type d'homme nouveau, celui dont l'activité se concentre sur les méthodes, sur les techniques d'intégration et de coordination des éléments si divers qui constituent les entreprises modernes. De tels dirigeants considèrent les choses moins en elles-mêmes que par les rapports qu'elles ont entre elles. Leur rôle, c'est d'analyser, de systématiser, mais c'est aussi, dans le morcellement qu'impliquent l'organisation et la mécanisation, de prévoir et de recréer les ensembles.

La présence de ces hommes parmi les éléments dirigeants a incontestablement signifié, de nombreux points de vue, un renforcement, ne serait-ce que par l'accent qu'ils ont placé sur l'adaptation réciproque des divers facteurs de la production.

Mais si leur présence ou leur représentation à la tête des entreprises est indispensable, on peut aussi remarquer que leur prépondérance, surtout leur présence à l'exclusion des autres types de dirigeants dans les cadres dirigeants d'une entreprise, présente d'autres aspects.

Ainsi, cette accession au pouvoir de nouveaux types, qui n'est du reste que le reflet de l'essor de l'organisation, a, dans certains cas, marqué le terme du règne des grands créateurs, soit dans le domaine technique, soit dans le domaine commercial [7].

Elle a signifié le développement de l'ordre, de la méthode, de l'objectivité réaliste, mais souvent au détriment des facultés

7. Voir Grégoire, *L'aventure automobile*, Paris, 1952.

d'intuition et d'imagination. Elle a aussi souvent montré qu'un organisateur n'est pas obligatoirement un animateur, un entraîneur d'hommes, et l'on peut faire certaines réserves sur le grand effort qui est déployé précisément, à l'heure actuelle, par l'organisation dans le domaine des relations humaines, problèmes que l'organisation a trop tendance à aborder à l'aide de techniques, considérées à la manière de « gadgets », c'est-à-dire de ces mécanismes conçus pour résoudre les problèmes de la vie domestique.

La prépondérance du type et de l'esprit organisateur à la tête des entreprises a aussi souvent conduit à un certain conformisme, à une certaine insensibilité qui se concilient assez mal avec l'esprit d'entreprise et l'esprit commercial, où l'imagination et aussi un certain don de se mettre à la place des autres, ne serait-ce que pour deviner les besoins à satisfaire, jouaient un grand rôle. Ce n'est du reste pas la première fois que l'on verrait de nouvelles mentalités apparaître avec de nouvelles techniques [8].

En tout cas, on peut relever que la prépondérance à la tête des entreprises du type organisateur, ainsi que celle du type expert comptable, qui lui est du reste apparenté, a souvent conduit à une administration terre à terre dont le grand souci est de réduire les risques et de multiplier les garanties, y compris celles venant de l'Etat.

De ce point de vue, l'avènement et la supématie de ce type de dirigeants répondait assez bien aux particularités d'une époque où l'économie libérale évoluait vers l'économie corporative ou l'économie publique. Remarquons toutefois que le progrès technique et commercial ne trouve pas toujours son compte dans une telle transformation, qui aboutit à une gestion dominée par le besoin d'organiser, de systématiser, de réglementer.

Car une organisation, comme un outillage, est presque toujours conçue pour un volume donné et pour une gamme de productions particulières et ne peut atteindre sa pleine efficacité que dans des conditions d'exploitation voisine de celles pour lesquelles elle a été conçue. Dans ces conditions, tout changement imprévisible, tout élément de variation, apparaît comme un élément perturbateur.

8. Voir Marc Bloch, *Technique et évolution sociale, L'homme la technique et la nature*, Paris, 1938, p. 33.

On peut dire que, dans l'ensemble, les éléments dirigeants du type organisateur ou expert comptable sont plus enclins à considérer favorablement, à accepter, une normalisation des structures et des circuits, à se prêter à une réglementation des marchés, soit par les cartels, soit par les associations professionnelles, et à accepter ou à prôner la pratique des prix imposés.

Il y a là une différence de mentalité avec celle des dirigeants du type homme d'affaires, ces dirigeants à esprit essentiellement marchand, dans le véritable sens du terme, dont la force consistait dans leur aptitude à prendre des initiatives inédites, à saisir les occasions, à exploiter et parfois à créer des situations particulières et à s'adapter aux circonstances.

Au cas où cette progression des éléments dirigeants à mentalité et à formation d'organisateur devait aboutir à une prédominance exclusive, on pourrait se demander si le régime de la libre entreprise ne serait pas lui-même affecté. En effet, comme le notait Werner Sombart, « l'esprit d'entreprise, l'esprit capitaliste, a toujours présenté le caractère d'une certaine juxtaposition de l'irrationnel et du rationnel, de la spéculation et de l'organisation, de l'esprit d'aventure et de l'esprit bourgeois. Une économie entièrement rationalisée cesserait d'être une économie capitaliste » [9].

Conclusion.

Nous terminerons cette étude en notant que c'est l'organisation qui a seule permis l'accroissement de la dimension des entreprises, qui a caractérisé ces dernières décades. Les avantages de la production ou de la distribution sur une plus grande échelle sont évidents pour des raisons techniques et économiques, dans un grand nombre de branches où la loi des rendements croissants exerce son action. Mais ces avantages étaient contrebalancés à partir d'une certaine échelle par la difficulté et même l'impossibilité de gérer efficacement des entreprises dont les dimensions dépassaient certaines limites. Il devenait impossible de coordonner l'activité de rouages de plus en plus nombreux et d'assurer la transmission des perceptions de bas

9. W. Sombart, *Die Wandlungen des Kapitalismus, Schriften des Vereins für Sozialpolitik*, n° 175, Munich, 1929.

en haut et des impulsions de haut en bas. On assistait malgré la création d'un appareil administratif, qui devenait de plus en plus lourd et de plus en plus complexe, à une dégradation des communications.

Il y avait là, du point de vue des possibilités d'administration, une loi des rendements décroissants, décroissants parallèlement à l'augmentation des dimensions des entreprises, qui faisaient sentir ses effets assez tôt, en fait dès que l'effectif d'une entreprise industrielle ou commerciale dépassait quelques centaines ou en tout cas un millier de personnes (dans le domaine du travail de bureau, la limite était même bien inférieure) et qui annihilait les avantages de la production et de la distribution sur une plus grande échelle.

Et c'est ici que l'organisation a joué un rôle décisif, en élargissant les dimensions des entreprises, en reculant les limites à partir desquelles les pertes et les déperditions dues aux difficultés d'administration rendaient inopérants les avantages de la production et de la distribution sur une plus grande échelle. Sans l'organisation, on ne conçoit pas comment auraient pu se produire les transformations économiques de ces derniers cinquante ans qui ont substitué, dans de nombreux secteurs, à l'économie « atomistique » des petites entreprises une économie caractérisée par la prévalence des grandes entreprises.

Parmi les moyens qu'a mis en œuvre l'organisation pour arriver à ses fins, on peut noter les suivants : l'introduction de nouvelles formes structurelles, de nouvelles formes de spécialisation, de nouvelles techniques de coordination, de nouveaux moyens d'information, de contrôle et de communication. Il faut peut-être particulièrement mentionner parmi ces derniers moyens deux appelés à un grand avenir et qui portent peut-être en eux la solution de certains des problèmes soulevés par l'organisation elle-même : d'abord, certains mécanismes basés sur la décentralisation comptable et qui permettent d'introduire, de faire agir, à l'intérieur même des rouages d'une entreprise ou d'une institution, certaines des forces qui assurent le fonctionnement des entreprises elles-mêmes (atmosphère de concurrence, sens du profit), et qui comme telles peuvent recréer et disséminer la mentalité entrepreneur; d'autre part, certains procédés de filtrage qui permettent aux dirigeants ou aux cadres supérieurs de travailler au niveau qui est proprement le leur, et qui

rendent possible, pour emprunter à F. Perroux sa terminologie, de faire une distinction entre les macrodécisions qui sont du ressort des dirigeants et les microdécisions qui peuvent et doivent être prises par les cadres et les exécutants en contact avec les réalités quotidiennes.

Indépendamment de cet accroissement de la dimension des entreprises, il y a une autre réalisation de l'organisation qui mérite d être relevée. La complexité et l'étendue de certains processus modernes, le caractère de certains produits (comme par exemple la construction de grands appareillages électriques, l'aménagement des grandes chaînes de montage, l'exploitation d'une compagnie de navigation aérienne, sans mentionner la construction des engins téléguidés, ou la fabrication des engins atomiques), font intervenir un tel nombre d'éléments et de variables à coordonner, qu'il serait pratiquement impossible de maîtriser ces problèmes sans les ressources de certaines techniques de l'organisation, par exemple la technique du planning.

S'il y a donc de nombreuses branches d'activité, et elles forment encore la majorité, où l'application de l'organisation a signifié une augmentation du rendement, il y a d'autres branches d'activité, moins nombreuses que les premières, mais plus caractéristiques de notre temps, qui sans les ressources de l'organisation, n'auraient simplement pas pu prendre corps.

On peut aussi relever qu'il y a de nombreux points communs entre l'organisation et la mécanisation, et nous avons déjà eu l'occasion d'établir un parallèle entre leurs effets.

L'une et l'autre ne limitent pas le champ de leur action aux grandes entreprises, on les retrouve représentées même dans les plus petites entreprises, mais il n'en est pas moins vrai que ce n'est que dans les grandes entreprises, ou du moins celles qui ont dépassé certaines dimensions, que leur application est la plus complète.

L'une et l'autre produisent une certaine modification de l'état d'esprit et des rapports réels entre les hommes.

L'une et l'autre entraînent pour ainsi dire toujours une augmentation de la productivité, mais aussi, dans beaucoup de cas, une diminution de la flexibilité qui, s'étendant de proche en proche, a sa responsabilité dans la plus grande rigidité de notre système économique en comparaison avec le passé.

Dans le domaine de l'outillage, ce phénomène est bien connu

avec la série, la progression : l'outil, l'appareil, la machine universelle, la machine spéciale, la machine semi-automatique, la machine automatique. Chaque terme de cette série représente un progrès par rapport au précédent, du point de vue rendement, productivité, mais aussi une augmentation de l'intensité capitalistique de l'exploitation, des frais fixes plus élevés et surtout une spécialisation plus grande, une gamme de travaux plus réduits et, de ce fait, une flexibilité et une capacité d'adaptation moindres.

Il en va de même, jusqu'à un certain point avec l'organisation, en dépit de la souplesse apparente de ses moyens. Elle aussi comme la mécanisation fait souvent perdre en flexibilité ce qu'elle fait gagner en productivité. D'abord parce que le développement de l'organisation augmente le pourcentage des personnes occupées par l'entreprise qui ne sont plus des producteurs directs, mais des préparateurs, des enregistreurs, des auxiliaires, et aussi parce que la division horizontale du travail, lorsqu'elle est poussée très loin, comme c'est souvent le cas avec l'organisation, entraîne une réduction de la capacité d'une entreprise ou d'un centre de production à s'adapter aux fluctuations du volume de travail ou à des changements dans la gamme des travaux.

Prenons un exemple emprunté au domaine du travail administratif et considérons un bureau dont l'effectif est de vingt employés qui travaillent en parallèle, c'est-à-dire qui se livrent tous à des besognes identiques. Et admettons maintenant que pour utiliser les ressources de la division du travail (soit du point de vue spécialisation des employés, soit du point de vue de la possibilité d'utiliser un équipement perfectionné), nous décidons de distinguer 5 phases successives dans ce travail. Nous réorganisons dès lors notre bureau en 5 sections de 4 employés, chaque section étant chargée de l'accomplissement de l'une des phases.

Cette nouvelle organisation va sans doute nous permettre d'atteindre, en raison de la spécialisation plus grande du personnel et de la possibilité d'utiliser cet équipement, une productivité supérieure, exprimée par exemple en unités de production par heure de travail.

Mais il est important de noter que les avantages de ce degré plus avancé d'organisation ne se feront vraiment sentir que tant

que ce bureau aura une activité voisine de son activité normale, celle pour laquelle cette nouvelle organisation a été conçue. En effet, si, à un moment donné, le volume du travail baisse disons de 10 %, il aurait été possible, dans l'ancienne forme d'organisation, d'adapter le personnel à la baisse du volume du travail, en réduisant l'effectif total de 10 %. Mais dans la nouvelle forme d'organisation, avec ces 5 sections de 4 employés chacune, cette adaptation ne sera plus possible. Il faudra attendre que le volume de la production baisse de 25 % pour que cette réadaptation soit possible, en réduisant l'effectif de chaque section de 4 à 3 employés.

Tout comme la mécanisation, l'organisation est souvent conçue, dans le cadre de chaque application, pour certains travaux déterminés et pour un volume de production donné. C'est dans ces conditions, c'est-à-dire pour ces travaux et pour ce volume de production, pour ce volume de charge, que l'organisation, telle qu'elle a été adaptée aux besoins d'une entreprise donnée, déploiera ses effets et montrera sa supériorité. Mais si des circonstances extérieures empêchent l'entreprise de travailler suivant ce programme, si elles apportent des modifications aux prévisions, le rendement diminuera souvent dans de telles proportions qu'il pourra tomber en-dessous de celui de l'entreprise faiblement mécanisée et non organisée.

On peut, du reste, se demander si ces besoins de la mécanisation et de l'organisation n'ont pas été jusqu'à influencer la politique économique des gouvernements. Si de nos jours la plupart des gouvernements mettent au premier plan la politique du plein emploi et attachent beaucoup moins d'importance que dans le passé à la stricte orthodoxie financière, c'est évidemment avant tout à des préoccupations politiques et sociales que cette attitude est due. Mais elle est aussi provoquée par le sentiment que notre économie contemporaine, dominée par la mécanisation et par l'organisation, a beaucoup perdu de sa flexibilité et ne peut se permettre des fluctuations de réadaptation que dans des limites beaucoup plus étroites que dans le passé.

H. Pasdermadjian.

LA CONVERTIBILITÉ MONÉTAIRE ILLUSION OU ESPÉRANCE ?

Depuis plusieurs mois, la convertibilité monétaire se place à l'avant-plan des préoccupations des hommes d'Etat, des autorités financières, des milieux scientifiques. Est-ce à dire que leurs conceptions témoignent d'une unanimité frappante ? On n'oserait l'affirmer. Bien rares sont ceux qui se sont donné la peine de définir clairement leur « convertibilité monétaire » et de préciser les conditions dans lesquelles elle pourrait être rétablie.

Michaël Heilperin en a rappelé récemment la conception classique dans un remarquable article de la présente *Revue* [1]. Avec lui, nous croyons qu'elle est liée à certaines conditions d'échangeabilité : une monnaie est convertible si elle permet à son détenteur d'obtenir n'importe où dans le monde, des biens et des services aux prix courants, de se procurer les devises des autres pays au cours du marché libre des changes étrangers, et enfin de recevoir une quantité correspondante de l'étalon monétaire international, c'est-à-dire que l'institut d'émission doit rembourser les billets de banque en métal précieux.

Les protagonistes actuels de la convertibilité monétaire ne la définissent guère en termes positifs, et la conçoivent davantage en fonction de la suppression du contrôle des changes, d'où devrait résulter le retour à la liberté complète des mouvements de capitaux à court ou à long terme, pour les transactions courantes aussi bien que pour les investissements.

En examinant attentivement les propositions formulées depuis quinze mois, on constate qu'elles s'inspirent de conceptions

1. Michaël A. Heilperin, *Qu'est-ce que la convertibilité monétaire ? Revue d'économie politique*, janv.-févr. 1954, p. 5-19.

particulières qui ne s'identifient point avec celles des classiques.

Pour les Britanniques, la Conférence du *Commonwealth* de décembre 1952 — et c'est toujours la thèse du chancelier de l'Echiquier, Mr Butler, en juillet 1954 — avait envisagé qu'elle ne bénéficierait qu'aux non-résidents. Seuls, ils seraient autorisés à échanger librement leurs livres sterling contre des dollars. Cette faculté serait refusée aux résidents. Mais l'acquisition de livres par des étrangers pourrait être surveillée, en sorte que la convertibilité monétaire rétablie à leur profit devrait inévitablement s'accompagner d'un contrôle des transactions commerciales.

Pour les Suisses, le système inverse est d'application courante. La convertibilité monétaire est complète pour les Helvètes ou les nationaux des pays dont les devises sont convertibles. En principe, elle ne peut bénéficier aux non-régnicoles, sauf s'ils disposent de francs suisses libres obtenus en dehors des accords commerciaux.

L'unanimité est donc loin d'être acquise quant à la portée même du terme convertibilité. Ce mot est utilisé pour désigner des choses fondamentalement différentes. Il n'y a guère qu'un point commun : chacun admet que tous les éléments ne sont pas encore réunis pour la rétablir. Il y a donc intérêt à rechercher les conditions dans lesquelles la convertibilité classique — celle que d'aucuns définissent par l'absence de contrôle des changes — a fonctionné à un moment donné. Elle est liée à un ensemble de facteurs dont quelques uns ont complètement disparu, et dont d'autres se sont transformés au point qu'ils appellent des techniques appropriées pour la liquidation des règlements internationaux. C'est dire que les problèmes posés par le retour à la convertibilité monétaire sont multiples et que la solution dépend à la fois de la structure économique générale, des objectifs sociaux des politiques économiques nationales, des situations économiques nationales, des facteurs politiques et des mécanismes d'ajustement des changes.

Structure économique générale.

La convertibilité monétaire du type classique est dérivée d'un système économique aujourd'hui disparu.

Elle était liée, non pas à un libéralisme mondial, mais à un

« libéralisme dominant », celui de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, compréhensif des nécessités économiques internationales. Il était à la base des mouvements triangulaires du commerce mondial, qui ont tant contribué à résoudre les problèmes de l'équilibre des balances des comptes. Le déficit commercial du Royaume-Uni ou des nations de l'Europe de l'Ouest permettait aux autres pays, et surtout aux territoires d'outre-mer, de disposer de réserves suffisantes en livres sterling, monnaie internationale par excellence. Les rentrées invisibles assuraient aux économies occidentales des excédents à leurs balances des comptes, au moyen desquels ils pouvaient financer à l'étranger des placements générateurs de recettes en devises, et notamment en dollars, dont la demande était contenue dans des limites raisonnables avant la première et même la deuxième guerre mondiale.

Aujourd'hui, malgré les assouplissements des derniers mois, nous nous trouvons dans un monde caractérisé par des contrôles dominants des changes, entre autres en Europe occidentale, ou par un protectionnisme décidé de l'économie dominante, celle des Etats-Unis. Ceux-ci ne se sont pas encore adaptés à leur situation de nation créancière du monde entier. Leur balance commerciale tout comme leur balance des comptes est excédentaire. Dans ces conditions, comment leurs partenaires parviendront-ils à obtenir les devises nécessaires pour équilibrer leurs relations économiques avec eux ? L'Amérique doit ouvrir ses frontières, et réviser certaines règles tatillonnes à l'importation pour faciliter une expansion des exportations européennes. Ne sommes-nous pas loin de compte, si nous pensons à la timidité des conclusions du rapport de la Commission Randall, qui, malgré leur caractère réservé, se heurtent à des réactions intransigeantes de la part de l'opinion publique outre-Atlantique ? Certes, la pénurie de dollars a virtuellement disparu. Toutefois, l'équilibre reste précaire. Il n'aurait pas été réalisé sans les prestations américaines au titre de l'aide militaire et sans les commandes *off-shore*. D'aucuns croient que, si elles venaient à disparaître, le déficit structurel en dollars pourrait néanmoins être comblé par des placements de capitaux américains à long terme en Europe. Les données relatives à ces mouvements avec les différentes zones monétaires du vieux continent pour les années les plus récentes révèlent une tendance

opposée. Au total, les rapatriements aux Etats-Unis dépassent leurs investissements privés en Europe. Les raisons sont multiples et bien connues. Une des plus importantes tient incontestablement à la différence de rentabilité des placements à risques; les politiques fiscales et sociales trop restrictives de nos pays contribuent, en effet, à réduire le rendement des actions et à détourner les financiers américains de nos régions.

L'éveil de nouvelles nations industrielles a ralenti ou contrarié les courants commerciaux traditionnels entre l'Europe et les territoires d'outre-mer. Avec les désinvestissements dont elle a souffert depuis 1940, ces phénomènes ont énervé la tendance à l'équilibre des balances des comptes.

La convertibilité était aussi intimement liée à la généralisation des systèmes monétaires basés sur des métaux précieux, convenablement répartis entre les économies dominantes. A l'heure actuelle, leur distribution est inégale, et les réserves globales hors de la zone du dollar peuvent être considérées comme insuffisantes.

En outre, l'étalon-or a complètement disparu en tant que fondement des systèmes monétaires. Son importance psychologique, réelle et indéniable, mise à part, il faut bien convenir qu'il ne joue plus aucun rôle pour assurer la solidité et la stabilité des monnaies, lesquelles dépendent bien moins des briques d'or détenues par les banques nationales que de la politique de crédit des instituts d'émission ou des autres autorités compétentes. Il n'a d'ailleurs pas fallu attendre la deuxième guerre mondiale pour prouver que des monnaies saines peuvent exister sans or. Mais, même dans les relations économiques internationales, l'importance du métal jaune a beaucoup diminué. L'essentiel ne consiste-t-il pas dans la mise en œuvre de crédits internationaux qui ne peuvent fonctionner normalement que si les politiques nationales sont rationnelles et raisonnables dans le domaine fiscal et monétaire. L'après-guerre et l'expérience de l'Union européenne de paiements n'ont-ils pas montré que le développement des échanges est encouragé par l'octroi de crédits adéquats, et freiné par des obligations de règlement en or ! Certes, la plupart prétendent que le métal jaune reste le meilleur moyen de paiement international. Mais n'est-il pas paradoxal de constater que les mouvements d'or ne déterminent plus les adaptations classiques du taux de l'escompte, et que ceux

qui l'acquièrent s'empressent ou bien de le stériliser ou bien de le protéger par des restrictions aux importations. Comment pourrait-il encore jouer son rôle traditionnellement stabilisant puisque le commerce international de l'or est sévèrement réglementé et que les banques d'émission se refusent à convertir les billets en or, puisqu'aussi bien, de tous les produits, il est le seul dont le prix officiel a été maintenu artificiellement à son niveau de 1934, sans égard à la dépréciation du pouvoir d'achat des monnaies. S'il est un exemple de dévaluation des valeurs dites stables (*Sachwerte*), c'est bien à l'or qu'il faut penser en premier lieu. Toutefois, même au temps de sa splendeur, l'étalon-or n'était qu'une condition technique — non essentielle — du fonctionnement de la convertibilité. En acceptant de jouer le jeu, et en s'abstenant de contrecarrer la circulation internationale du métal jaune, les différents pays favorisaient la convertibilité classique. Que demain une autre technique soit mise au point en liaison avec le mécanisme des crédits internationaux, et une des conditions sera remplie pour rendre les monnaies convertibles, pour autant que le mythe de l'or n'amène pas les autorités responsables à recourir à des pratiques restrictives.

Car la convertibilité classique était également liée à la liberté des échanges commerciaux, le seul tempérament admis consistant dans des droits de douane, mais non dans une politique douanière basée sur des mécanismes correcteurs qui ne seraient pas automatiques.

Où en sommes-nous à l'heure actuelle ? Depuis la grande dépression des années 1930, nous vivons dans un monde où les contingentements sont devenus la règle. Dans certains pays, le commerce international est partiellement encore aux mains des pouvoirs publics.

L'économie privée elle-même est souvent la première à demander une protection douanière ou administrative contre une concurrence étrangère gênante, alors qu'autrefois, elle s'efforçait, en pareille circonstance, de lutter par ses propres moyens. Il en est résulté une cristallisation des structures économiques à l'abri de mesures protectionnistes.

Au demeurant, des organismes internationaux, ardents partisans du libéralisme, comme le Fonds monétaire international ou l'Organisation européenne de coopération économique, ont été

forcés de reconnaître le bien-fondé de certaines dispositions restrictives. Et il est difficile de prouver que les conditions justifiant leur application dans tel pays à un moment donné ont cessé, et qu'en conséquence leur suppression s'impose. Il est des résistances que, malgré ses pouvoirs, nulle institution internationale ne peut surmonter !

Une convertibilité qui serait accompagnée de contingentements et de discriminations n'aurait qu'une influence limitée sur l'expansion des échanges commerciaux. Or, les restrictions quantitatives ne relèvent pas nécessairement des préoccupations d'équilibre des balances des comptes ou d'ajustement des relations financières internationales. Bien souvent, elles sont imposées par des situations nationales spécifiques que risquerait d'aggraver une plus grande liberté monétaire. La bonne volonté des pouvoirs publics désireux d'y revenir pourrait être mise en échec à cause de la pression protectionniste exercée par des intérêts nationaux, et à cause du maintien des restrictions par les pays dont les monnaies ne seraient pas rendues convertibles et qui ne manqueraient pas de recourir aux pratiques discriminatoires.

Enfin, la convertibilité était aussi liée à la liberté des transferts de capitaux. Peut-on réellement en parler dans un monde fortement appauvri par la guerre ! Les gouvernements ou l'économie privée préfèrent souvent se réserver les ressources disponibles sur le territoire national et hésitent à les placer à l'étranger. Ces considérations ne sont-elles pas à la base de la réserve manifestée dans des milieux officiels ou privés en Belgique à l'égard de la création d'un trustee national ? N'avons-nous pas assisté en ces derniers temps à une levée de boucliers — injustifiée et injustifiable — en Allemagne de la part des industriels qui ont critiqué les crédits accordés par le *Bund* à l'Union européenne de paiements, alors que les moyens de financement nécessaires leur feraient défaut.

Dans le passé, la liberté des mouvements de capitaux a parfois encouragé des spéculations indésirées, entraînant des pressions sur le change sans rapport avec les relations économiques normales. Il n'est pas toujours aisé de préciser la frontière entre un transfert justifié et une évasion de capitaux. Or, la situation politique, économique et sociale est encore instable. Une tension peut provoquer des courants désordonnés. Pensons à l'ampleur

prise dans les premiers mois de l'affaire de Corée par les transferts autorisés de valeurs mobilières au Congo belge.

Les mouvements à court terme déstabilisants sont aussi plus à redouter pour des monnaies qui sont largement tenues à l'étranger. Et c'est bien une des raisons pour lesquelles les Britanniques font preuve d'une réserve plus grande que les Allemands quant au retour à la convertibilité. Le D. M. n'est pas une monnaie internationale au même titre que la livre sterling.

L'aménagement des conditions d'utilisation des livres transférables a, depuis mars 1954, ramené à Londres d'importants capitaux étrangers à court terme. Dans ce cas-ci, il ne s'agit généralement que de *working balances*, de sommes destinées à financer des opérations commerciales réelles. Que la convertibilité du type classique soit rendue demain à la livre, et des capitaux flottants risquent d'affluer à Londres, peut-être moins pour obtenir des placements avantageux que pour se trouver en bonne position pour chercher, le cas échéant, refuge en dollars ou en autres devises fortes.

Et en l'absence de masses de manœuvre considérables, ou d'adoption de taux de change fluctuants, l'expérience de juillet-août 1947 pourrait se reproduire. Il n'avait guère fallu plus de trois semaines pour épuiser le fonds de 3.750 millions de dollars mis à la disposition des Britanniques par les Américains. Et encore, une bonne partie des transferts furent-ils ordonnés par des gouvernements étrangers !

Objectifs sociaux des politiques économiques nationales.

Une évolution caractéristique se poursuit depuis une à deux générations. Avant 1914, les pays étaient jaloux de leur souveraineté politique, qui pouvait être considérée comme réelle. Par contre, ils acceptaient de se soumettre aux influences économiques extérieures. Tout a changé au lendemain de la dépression des années 1930, et spécialement après la seconde guerre mondiale. La souveraineté politique s'est transformée *nolens volens* et revêt de plus en plus un caractère purement formel. Par contre, les gouvernements affirment d'une manière inconditionnelle leur indépendance et leur autonomie en matière économique. Les influences externes sont contrôlées sinon combattues et ne déclenchent plus, comme naguère, des effets automatiques et traditionnels.

Sans doute, ces modifications trouvent-elles leur point de départ dans les chocs de la grande crise, et dans les impératifs des politiques économiques et sociales mises en œuvre pour y remédier ou pour éviter les développements adverses de la conjoncture. C'est en fonction de considérations purement nationales, et au besoin en s'isolant par une protectionnisme intransigeant, que furent recherchés dans nombre de pays, chacun par ses propres moyens, le plein emploi, le développement des investissements et de la capacité de production, la stabilité monétaire interne. Le désir de résoudre seul ces problèmes économiques est à rapprocher de l'attitude de différents pays neutres qu'en avril 1940, dans un discours resté célèbre, Sir Winston Churchill stigmatisa si durement.

Or, la convertibilité monétaire est en liaison étroite avec la politique du crédit qui, elle aussi, a évolué sous l'influence des transformations caractérisant les attitudes des gouvernements devant les phénomènes économiques extérieurs.

Antérieurement, la politique du crédit obéissait, en premier lieu, aux nécessités de l'équilibre de la balance des comptes. Depuis 1931, elle s'est inspirée de plus en plus de préoccupations d'ordre national. Sinon, comment faudrait-il expliquer, par exemple, la remarquable stabilité du taux d'escompte de la *Bank of England* entre 1932 et 1951 ? Pour sauver le reichsmark en 1931, l'Allemagne du chancelier Brüning n'a pas hésité à compromettre, sinon à sacrifier ses relations économiques externes en établissant le contrôle des changes; cette politique contrastait avec celle de 1923, où le gouvernement avait sacrifié le mark mais sauvegardé le commerce extérieur. L instauration des retenues à l'exportation par la Belgique en 1951 ne participait-elle pas de préoccupations purement monétaires et nationales, même au prix d'un recul de ses ventes à l'étranger et d'une certaine distorsion de ses courants d'échanges traditionnels.

Depuis vingt ans, les mouvements de la balance des comptes n'entraînent plus nécessairement des aménagements correspondants des politiques du crédit. Par contre, ils déclenchent l'intervention de mécanismes correcteurs nouveaux, non automatiques, en dépendance étroite avec l'administration, et sur lesquels s'appuie de plus en plus le fonctionnement de l'économie publique et privée : contingentements, licences et autres

restrictions quantitatives, doubles prix et subventions, primes de change et changes préférentiels ou multiples, droits d'écluse et encouragements spéciaux et extrêmement diversifiés aux exportations.

Le taux d'escompte a perdu progressivement de son importance à cause des phénomènes de nationalisation directe ou camouflée du crédit, du contrôle des changes et de la disparition des marchés internationaaux des acceptations, du développement de nouvelles méthodes d'intervention des instituts d'émission, de la dépendance croissante des établissements financiers privés à l'égard des pouvoirs publics ou parapublics, et de la rigidité des structures économiques internes, qui en est la conséquence.

Certes, en ces dernières années, la politique du crédit a été remise à l'honneur. Elle s'est inspirée, plus qu'au lendemain immédiat de la deuxième guerre mondiale, de considérations tenant aux problèmes — et non seulement à l'équilibre — des balances des comptes. Toutefois, son efficacité se heurte à deux obstacles pratiquement irréversibles.

D'une part, son action est limitée par le poids des dépenses publiques que ne peut guère freiner une restriction de crédits. Comment un gouvernement pourrait-il pratiquer une politique de monnaie rare, indispensable à certains moments de tension, alors qu'il doit faire face à des besoins incompressibles, croissants et inéluctables : défense nationale, sécurité sociale, expansion économique, financement de l'exportation, stabilité des prix, développement des revenus, des épargnes, des investissements. Un accroissement du taux d'escompte reste pratiquement sans influence sur les dépenses budgétaires, alors que, dans le temps, il réagissait immédiatement sur l'économie privée, entraînant une diminution des importations et une réduction des engagements vis-à-vis de l'étranger, autant d'éléments favorables au retour à l'équilibre des balances des comptes. A l'heure actuelle, trop de facteurs complexes et inélastiques entrent en jeu; ils ne permettent pas à une hausse du taux de l'escompte de déclencher ses pleins effets; ils réduisent à un strict minimum l'incidence d'un abaissement des taux d'intérêt.

D'autre part, son action est également limitée par les salaires et les charges sociales qui ont tendance à devenir des éléments de plus en plus rigides des prix de revient. En cas de diminution

du loyer de l'argent, l'emploi sera plus affecté que le niveau des salaires. Un fléchissement de l'emploi entraîne du chômage qui provoque une contraction des revenus ouvriers, génératrice d'une pression sur les importations, à la base du rétablissement de l'équilibre des balances de comptes. Si un renchérissement du loyer de l'argent réagit souvent sur le montant des revenus du travail, par contre, une réduction reste généralement sans effet sur ces mêmes revenus, qui présentent une forte résistance à toute modification vers le bas.

Il en résulte donc une inadaptabilité croissante du niveau intérieur des prix et des coûts aux changements se produisant à l'extérieur. Les structures économiques nationales appellent dans tous les secteurs une plus grande stabilité, laquelle est d'ailleurs dans la ligne des tendances philosophiques fondamentales des temps présents, marquées par la régression du goût du risque, le recours à la protection étatique, la préférence donnée aux titres à revenu fixe sur les valeurs à revenu variable, la généralisation des systèmes de sécurité sociale, l'abandon progressif des méthodes de gestion personnelle des fortunes au profit de l'action des investisseurs institutionnels.

Situations économiques nationales.

La convertibilité monétaire fonctionne très difficilement en période de déficits structurels prolongés des balances des comptes. Ceux-ci sont en relation étroite avec la politique monétaire et de crédit, l'équilibre budgétaire, la stabilité intérieure économique, financière et sociale, la mise en œuvre d'un programme raisonnable d'investissements et de consommation. Heureusement, ces domaines sont précisément ceux dans lesquels des progrès substantiels ont été réalisés depuis 1951. Jusqu à cette époque, nombre de gouvernements pratiquaient une politique de facilité et d'expansion inflationniste. Elle était exactement à l'opposé de ce qui était nécessaire pour restaurer l'équilibre des balances des comptes. Il a fallu plusieurs années pour revenir à des conceptions plus saines et pour se pénétrer de la liaison entre celui-ci et les situations économiques nationales.

Ces dernières évoluent d'ailleurs très rapidement. De débiteurs extrêmes, ou presque, en 1950 et 1951, les Pays-Bas et l'Allemagne sont devenus créditeurs extrêmes de l'Union euro-

péenne de paiements en 1954. Le Royaume-Uni qui, pendant tout le XIXe siècle et une bonne partie du XXe siècle, a eu une balance commerciale déficitaire, recherche des surplus avec acharnement depuis plus de dix ans Les Etats-Unis, débiteurs du monde en 1913, sont devenus créanciers de tous.

Il suffit donc de peu de temps pour modifier fondamentalement les données d'un problème, et en compliquer la solution. Tel mécanisme, parfaitement au point il y a cinquante ans, peut avoir perdu toute efficacité en raison de changements structurels ou autres, affectant les économies nationales importantes. En l'occurrence, chaque cas est un cas d'espèce qu'il importe de juger selon ses mérites.

Le rétablissement de la convertibilité se heurte à l'obstacle que constitue le très petit nombre de devises fortes. Le mal ne serait peut-être pas bien grand si tous les pays étaient acquis à l'idée que le facteur essentiel des relations économiques et financières internationales consiste désormais dans le crédit. Nous n'en sommes point encore à ce stade. On déclare communément que la convertibilité ne pourra être restaurée aussi longtemps que les réserves en or ou en devises fortes ne se seront pas reconstituées à un niveau suffisant, ou que n'aura pas été créé un Fonds international de soutien ou de stabilisation.

Celui-ci pourrait-il agir plus efficacement que le Fonds monétaire international ? Nous ne le pensons pas. Si, depuis 1946, le Fonds monétaire international n'a pas réussi à promouvoir le rétablissement de la convertibilité, c'est parce qu'il s'est heurté à des problèmes situés au dehors de son champ d'action (tel notamment le désarroi de l'économie mondiale). S'ils sont en voie de recevoir un début de solution, le Fonds monétaire international pourra, tout aussi bien que n'importe quel autre Fonds international de stabilisation, jouer un rôle déterminant.

Au demeurant, la création de pareil Fonds n'échappe pas à certaines critiques, dont la principale réside dans la détermination du montant des moyens d'action dont il conviendrait de le doter. Or, envisager la convertibilité en termes de réserves suffisantes équivaut à introduire une notion statique et de l'immobilisme dans un problème où tout doit être mouvement. Avant 1914, elle reposait beaucoup moins sur un stock d'or que sur le flux et le reflux continuels du sterling. L'essentiel ne consistait pas dans l'existence de réserves déterminées, mais bien dans la

possibilité de les reconstituer à tout moment. Le monde, virtuellement assuré d'y parvenir dans la liberté des échanges commerciaux et des transferts de capitaux, se contentait de mécanismes automatiques. En serait-il de même à l'heure actuelle ? Poser la question c'est y répondre ! D'aucuns prétendent que, normalement, des réserves égales à 40 % des importations annuelles d'un pays sont nécessaires pour qu'il puisse rétablir et sauvegarder la convertibilité. Elles doivent être très élevées dans un monde où subsistent des restrictions aux échanges internationaux. Dans cette hypothèse, la zone sterling n'aurait pas encore réuni ces conditions vers le milieu de 1954. C'est dire aussi qu'un Fonds international de stabilisation devrait être doté de moyens d'action extrêmement puissants. Dans une saine conception des choses cependant, ceux-ci ne devraient servir qu'à éliminer des tensions passagères accidentelles ou saisonnières, auxquels cas leur montant ne devrait pas être tellement important. Sans doute, pourraient-ils même provenir du Fonds monétaire international sous forme de *stand-by-credits*, ou de toute autre aide résultant d'une modification dans la technique des opérations.

Aussi bien comment pourrait-on attendre des gouvernements qu'ils jouent allègrement le jeu, sans recourir à des méthodes restrictives pour sauvegarder ces réserves, alors que les difficultés ont été si grandes pour les rétablir à un minimum jugé suffisant et pour les y maintenir, et que le mythe de l'or et de son rôle dans la politique monétaire intérieure et dans l'ajustement des relations commerciales extérieures est encore tellement ancré dans les esprits ? Il ne faut donc pas se faire trop d'illusions sur la contribution permanente qu'apporteraient à la solution du problème de la convertibilité un Fonds international de soutien ou même des réserves nationales importantes. D'ailleurs, l'équilibre actuel des balances des comptes n'est pas définitif. Des facteurs temporaires y ont largement aidé en 1953 dans les rapports avec la zone dollar. Les gouvernements n'hésiteraient sans doute pas à mettre de nouveau en œuvre des restrictions quantitatives ou administratives en cas de tensions, ou même simplement sous la pression d'intérêts nationaux à la recherche d'une protection. En l'occurrence la convertibilité monétaire ne devra jamais être qu'une technique appropriée à un état d'esprit et à un état de fait déterminés : elle ne le créera

pas, mais elle en sera une des résultantes. Pour la rétablir et la faire fonctionner, les efforts doivent porter sur la libération des transactions courantes, et s'étendre progressivement à la libération des transferts de capitaux répondant à des réalités économiques véritables.

Facteurs politiques.

Leur influence a diminué au fur et à mesure où les gouvernements et les autorités monétaires ont compris qu'aucun pays ne pouvait faire cavalier seul. Cette sagesse n'a pas toujours été dominante. Il n'y a pas tellement longtemps que l'Allemagne a déclaré qu'elle reviendrait à la convertibilité « cinq minutes après la Grande-Bretagne »; certaines attitudes antérieures de son ministre des Affaires économiques, le professeur Erhard, avaient, en effet, créé l'impression que la République fédérale n'hésiterait pas à prendre seule toutes les mesures pour la rétablir.

Les monnaies convertibles sont auréolées d'un incontestable prestige. Elles contribuent à orienter les courants commerciaux vers les pays où les opérations de change et de transfert se nouent et se dénouent librement Les banques centrales aussi bien que les banques privées maintiennent leurs réserves en ces devises puisqu'elles sont assurées de pouvoir les utiliser n'importe où et n'importe quand. Pareil système n'-t-il pas fait ses preuves en Grande-Bretagne jusqu'à la dévaluation de la livre en 1931. En conservant leurs réserves à Londres, les établissements de crédit étrangers ont été amenés à suivre la politique de la *Bank of England* et de la *City*, à resserrer les liens financiers avec le Royaume-Uni, à alimenter le marché des capitaux de Londres en lui donnant la possibilité de développer considérablement les investissements à l'extérieur.

La question est importante pour une monnaie internationale comme la livre sterling, qui sert de base à 40 % du commerce mondial, alors que le commerce extérieur de l'Empire britannique n'en représente que 25 % et celui de la Grande-Bretagne 10 %. Rétablir la convertibilité, même au seul profit des non-résidents, c'est rendre au Royaume-Uni une place de choix dans l'économie mondiale, tout en le dégageant de l'emprise du dollar. Dans ces conditions, faut-il s'étonner de la réserve avec

laquelle furent accueillies aux Etats-Unis certaines propositions britanniques en 1953. Au-delà de la convertibilité, se jouait une partie animée par une lutte d'influences économiques, bien proche elle-même d'une lutte d'influences politiques.

L'enjeu était de même nature dans le cas de l'Allemagne. Le retour à la convertibilité monétaire avant les autres pays lui aurait assuré la première place en Europe continentale tout en disposant les Etats-Unis — les deux économies n'étant guère rivales sur les marchés mondiaux — plus favorablement encore à son égard.

Mécanismes d'ajustement des changes.

La convertibilité monétaire ne peut avoir de sens que si elle résulte d'un marché libre et élargi des devises concernant tout autant les opérations en capital que les transactions courantes. Or, qui dit marché dit fluctuation des cours. Le problème se pose dès lors de savoir si la convertibilité implique nécessairement, et éventuellement dans quelles limites, la flexibilité des cours du change, ou si elle peut se concilier avec leur rigidité.

La convertibilité classique, ou même celle qui a existé jusqu'en 1940, était caractérisée par le fonctionnement de certains mécanismes d'ajustement des changes qui variaient suivant les circonstances.

Dans certains cas, il s'agissait de modifications des cours ou des taux de change. Un déficit temporaire de la balance des comptes pouvait être redressé par des opérations spéculatives à la hausse ou à la baisse ou par une accélération ou une diminution des importations : il en découlait une offre ou une demande de devises, déterminant des variations des cours des changes à partir desquels jouaient des facteurs de compensation, qui étaient le plus souvent insuffisants pour corriger des déficits structurels ou fondamentaux. Bien que ceux-ci provenaient de causes profondes se situant généralement dans le domaine économique, financier, budgétaire ou monétaire, leur élimination n'était guère concevable sans que les mesures de redressement dans chacun de ces secteurs ne fussent accompagnées d'une adaptation des taux de change, appelée stabilisation, dévaluation, alignement monétaire, etc.

Dans d'autres cas encore, des modifications des prix ou des revenus à l'intérieur des économies pouvaient déclencher des

effets analogues à ceux qu'entraînent les changements des cours ou des taux de change. On sait comment réagissaient les mutations du taux de l'escompte sur le volume des importations ou des exportations. Toutefois, cet automatisme a perdu de sa souplesse, car la rigidité des économies s'est accrue sous l'influence de l'augmentation des dépenses publiques, de l'aggravation des charges fiscales et sociales, de la mise en œuvre d'une politique de plein emploi, de l'organisation des preneurs d'emploi et de leur résistance à toute adaptation de leurs revenus à la baisse.

Dans d'autres cas enfin, l'ajustement des changes a pu être obtenu par l'utilisation des réserves des banques centrales pour éviter les fluctuations des cours. Encore ce mécanisme ne peut-il être envisagé que si les déséquilibres sont temporaires et non structurels, et si les banques centrales disposent de réserves suffisantes elles-mêmes convertibles. En sens inverse, les surplus des balances des comptes, qui, normalement, entraînent une augmentation du stock monétaire et une pression sur les prix de nature à freiner la formation de ces excédents, peuvent être indésirés du fait qu'ils risquent de transférer l'inflation d'un pays débiteur au pays créancier en accumulant chez celui-ci des devises étrangères qui pourraient ne pas être ni convertibles ni stables.

Ces mécanismes traditionnels d'ajustement des changes ne peuvent fonctionner que si les cours, voire même les taux de change témoignent d'une souplesse minima d'adaptation, et si les mouvements du change trouvent leur cause première dans les déséquilibres des balances des comptes.

Or, ces deux prémisses font défaut. D'une part, nous vivons dans une époque où l'on recherche la stabilité avant tout. D'autre part, c'est une erreur de vouloir déterminer les cours du change sur la base des déficits ou des surplus des balances des comptes, même aménagés en fonction des parités de pouvoirs d'achat, sans égard aux fondements dérivés de la théorie psychologique d'Aftalion ou aux considérations relatives au rôle de l'Etat dans la vie économique contemporaine.

Rien d'étonnant que, dans ces conditions, des mécanismes nouveaux aient été mis en œuvre, moins pour ajuster les cours du change que pour en sauvegarder la stabilité. Ils consistent essentiellement dans des contrôles administratifs directs ou indirects.

L'expérience des dernières années a montré qu'à leur tour, ces mécanismes sont imparfaits. Sans doute après la guerre ont-ils permis de maintenir une certaine stabilité des conditions économiques et sociales, tout à fait indispensable pour mener à bien l'œuvre de la restauration et pour assurer l'octroi de crédits internationaux dans le cadre des accords de paiement. Néanmoins, leur sélectivité en matière d'importations et d'exportations est critiquable, encore qu'en cas de besoin, l'automatisme classique n'aboutit pas nécessairement à de meilleurs résultats. En introduisant de nombreux facteurs artificiels dans les économies nationales et dans l'économie internationale, ils ont entraîné une distorsion des relations commerciales et financières extérieures, et contribué à entretenir une inconvertibilité totale des monnaies. Enfin, ils s'accompagnent presque toujours d'une politique des subsides qui stimulent les importations de produits spécifiques, lesquelles tendent à aggraver les déficits des balances des comptes en particulier et les problèmes du change en général.

Considérés isolément, ces mécanismes traditionnels ou nouveaux ne sont pas non plus adaptés aux circonstances présentes.

Dès lors, comment se pose le problème des ajustements du change ?

La convertibilité classique implique l'existence de conditions techniques ou autres qui, pour la majorité d'entre elles, ont vécu. C'est une illusion de vouloir y revenir.

L'inconvertibilité freine l'expansion économique et le progrès social en cristallisant le cloisonnement des économies nationales et en entravant les relations économiques internationales. Elle postule l'existence d'un contrôle absolu des changes et d'économies dirigées à l'échelon national. Ce serait un danger de vouloir la maintenir.

Cependant, une plus grande liberté monétaire sur le plan international entraîne des mouvements de change pour lesquels des mécanismes appropriés d'ajustement doivent être mis au point. Ils ne me paraissent pas pouvoir être recherchés en dehors d'une flexibilité limitée des cours, malgré les objections auxquelles elle se heurte.

Elle peut être une cause d'insécurité pour les importateurs ou les exportateurs qui ignorent à quels taux de change leurs opérations pourront se dénouer. Les marchés à terme constituent

cependant un correctif suffisant, qui se compare avantageusement avec les incertitudes dont souffrent les milieux d'affaires dans un régime de contrôle des changes, puisque l'allocation des devises dépend de décisions des autorités administratives, qui ne se concilient pas toujours avec les mobiles rationnels, qui doivent être normalement à la base des échanges extérieurs.

Elle ne doit pas non plus être assimilée à l'instabilité des changes à laquelle ont si largement contribué, dans l'entre-deux-guerres, les évasions spéculatives de capitaux et le *hot money*. Bien au contraire, une certaine fluctuation des cours du change pourrait être considérée comme un signal d'alarme, comme un feu rouge, amenant les autorités compétentes à corriger à temps leurs politiques et leurs méthodes de travail. Ne peut-on pas aussi penser qu'actuellement les mouvements de *hot money* se heurtent à tant d'obstacles que leur portée en est singulièrement réduite : contrôles du crédit à l'intérieur de presque toutes les économies nationales, dépendance plus ou moins accusée des établissements financiers privés à l'égard de l'institut d'émission, existence d'un appareil ramifié pour le contrôle des changes.

On pourrait envisager un régime de cours fluctuants à l'intérieur de deux limites inférieure et supérieure, qui, bien que déterminées arbitrairement, seraient appelées à jouer le même rôle que les *gold points* sous le régime de l'étalon-or. L'application de ce système encouragerait les spéculations stabilisantes tout en permettant certains ajustements dans les prix relatifs. Aucune action spécifique des pouvoirs publics ne ferait pression sur les cours dans ces limites, qui se formeraient librement sur la base des mouvements finaux de capitaux à court terme aussi bien qu'à long terme. Ce n'est qu'en dehors de ces minima et maxima que les autorités monétaires pourraient intervenir pour freiner des courants désordonnés, quelle qu'en soit l'origine, ce qui, en fait, revient à limiter fortement la portée et l'extension du contrôle des changes.

Cette question de l'adoption ou du rejet d'un régime de cours flexibles est des plus controversées. Elle implique un choix inéluctable dans un problème de philosophie politique et économique. Il s'agit de savoir si l'on opte pour la convertibilité malgré les quelques inconvénients de la flexibilité, ou si l'on préfère les avantages de la stabilité, qui ne peut être maintenue

à la longue que par l'inconvertibilité. Sinon la convertibilité à laquelle on reviendrait serait une pseudo-convertibilité ou une convertibilité tronquée, dont le mécanisme serait faussé, dès le départ, par l'existence de contingentements ou autres restrictions quantitatives, tout à l'opposé de l'indispensable liberté commerciale.

Dès lors, le problème consiste à prendre attitude : d'une part, à l'égard du risque, d'autre part, à l'égard des influences externes. Ainsi posé, il dépasse nettement le cadre relativement étroit des phénomènes du change.

Les pouvoirs publics et l'économie privée sont-ils disposés, en l'occurrence, à courir le risque de non-stabilité, alors que, de plus en plus, et dans tous les domaines, ils cherchent à s'assurer le maximum de stabilité ?

Acceptent-ils — ou rejettent-ils — les influences externes qui entraînent fatalement des adaptations parfois indésirées à l'intérieur des économies nationales ? Dans l'affirmative, c'est se décider pour la convertibilité monétaire.

Ils doivent bien se pénétrer de cette vérité qu'il ne suffit pas de vouloir la convertibilité, mais qu'il faut aussi en vouloir les conditions et en accepter les conséquences. La grande difficulté ne réside-t-elle pas dans le fait que les unes et les autres ne se placent guère dans la ligne des grandes tendances fondamentales qui, depuis une génération, animent nos économies évoluant dans une phase irréversible à court terme d'interventionnisme.

Conclusions.

Etant donné les conditions dans lesquelles se développe l'économie contemporaine, notre espérance ne doit-elle pas être de trouver une solution qui tienne compte à la fois du besoin de stabilité des économies nationales — plus ou moins bien assuré par l'inconvertibilité en période difficile — et de souplesse des échanges internationaux — plus ou moins bien assuré par une convertibilité reposant sur une fluctuation raisonnable des cours du change, destinée à corriger des déséquilibres trouvant leur origine dans des facteurs normaux, transactions courantes ou transfert de fonds à long terme, mais non dans la spéculation déraisonnable, l'évasion des capitaux ou les mouvements du *hot money*.

Pour fonctionner, la transférabilité à laquelle on pourra aboutir implique :

— la réunion préalable d'un minimum de conditions d'ordre budgétaire, commercial, financier, monétaire, technique, dans le chef des économies nationales, compte tenu des modifications structurelles profondes et accélérées qui les caractérisent;

— l'application de mécanismes appropriés d'ajustement au moyen de cours de change flexibles avec points minima et maxima, en dehors desquels un contrôle des changes assoupli pourrait continuer à s'exercer;

— la constitution de grandes unités économiques, de larges marchés communs pour adopter des politiques commerciales, monétaires et de crédit homogènes, et donner ainsi le maximum d'effet à la transférabilité.

Depuis quelques années, des progrès substantiels ont été réalisés en matière de stabilité économique dans la plupart des pays. Ils nous rapprochent du moment où des méthodes plus souples pourront être utilisées pour les règlements internationaux. Néanmoins tous les facteurs ne sont pas encore réunis pour revenir à la convertibilité classique ni même à la simple transférabilité. Une certaine prudence et un peu de patience s'imposent encore, car le succès ne sera définitivement assuré que si l'assouplissement financier et monétaire va de pair avec la mise en œuvre d'une politique raisonnable de crédits internationaux et la réalisation de nouveaux progrès dans le domaine de la liberté commerciale.

Louis E. Davin.

Liége, juillet 1954.

LA COMPTABILITÉ SUPPORT NECESSAIRE DE L'ÉCONOMIE THÉORIQUE ET PRATIQUE

L'objet de la présente étude, est de montrer que la comptabilité et l'économie politique forment un seul et même domaine et de proposer une représentation graphique spécifique permettant : 1° de présenter à la fois les opérations comptables et les phénomènes économiques; 2° de poser des équations comptables et de les généraliser jusqu'aux équations économiques.

Nous exposerons successivement :

a) Rappel des théories comptables;

b) Phénomènes économiques dans l'entreprise;

c) Description et propriétés mathématiques du graphique proposé pour la comptabilité;

d) Représentation conjuguée de deux entreprises et d'une entreprise intégrée;

e) Application du graphique à certains systèmes d'équations de l'équilibre économique;

f) Représentation d'ensemble de la vie économique.

1. — Théories comptables.

Depuis les travaux de Dumarchey et de Dalsace, il est classique de partir du bilan pour rebâtir l'ensemble de la comptabilité.

Qu'est-ce qu'un bilan ? C'est, à un instant donné, la descrip-

tion des biens, des créances et des dettes d'une entreprise. Pratiquement, ce que possède en propre une entreprise, et que l'on appelle « *sa situation nette* », est la différence entre le total de ses biens et de ses créances d'une part et de ses dettes d'autre part.

Les bilans classiques sont présentés habituellement en deux colonnes dont les totaux sont égaux. On trouve à l'actif les biens et les créances et au passif la situation nette et les dettes.

L'actif peut être subdivisé en autant de rubriques qu'il est nécessaire pour y voir clair dans l'entreprise; il en va de même en ce qui concerne les différentes dettes. Les subdivisions que l'on rencontre dans la situation nette sont, au contraire, beaucoup plus arbitraires du point de vue économique et industriel; elles n'ont qu'une existence juridique.

Cette subdivision du bilan en trois groupes fondamentaux : actif, dettes, situation nette, reliés par l'équation :

$$\text{Actif} - \text{Dettes} = \text{Situation nette},$$

apporte une très grande clarté aux divers mouvements de valeurs que l'on rencontre dans la vie d'une entreprise, indépendamment même de la connaissance de toute technique comptable.

Il existe neuf opérations fondamentales entre ces divers groupes de valeur; nous n'en retiendrons que les principales pour en montrer le comportement. Nous supposerons, pour fixer les idées, un bilan, établi à une époque déterminée, subdivisé schématiquement comme il suit :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisation	I	Capital	C
Marchandises	M	Réserve	R
Créances	Cr	Dettes à long terme.	L.T.
Argent en banque ...	B	Dettes à court terme.	C.T.

Ce bilan donne les trois groupes indiqués ci-dessus :

$$\text{Actif} = I + M + Cr + B.$$

$$\text{Dettes} = L.T. + C.T.$$

$$\text{Situation nette} = C + R.$$

Ces diverses valeurs peuvent se représenter graphiquement en deux tuyaux d'orgues égaux juxtaposés.

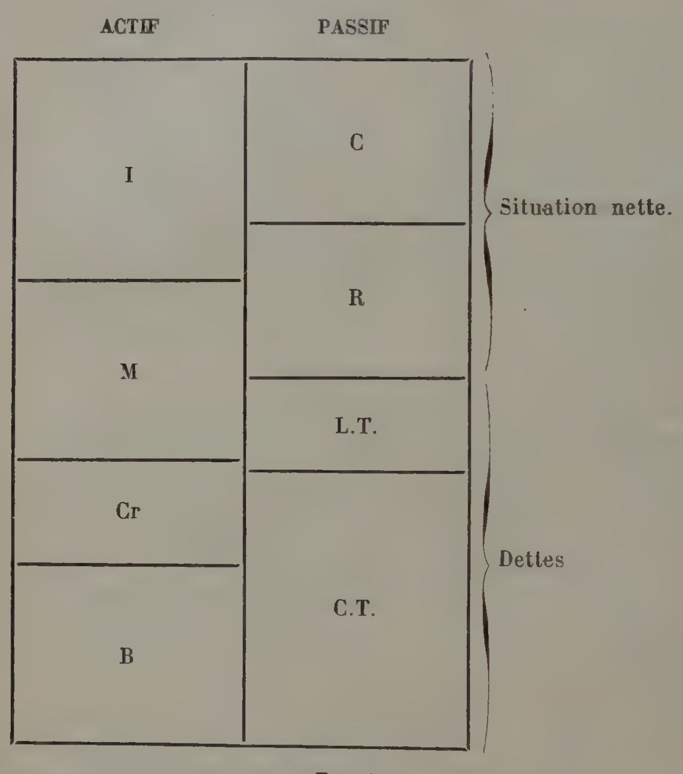


Fig. A.

a) *Un achat de marchandises au comptant* ne fait pas varier le montant total de l'actif, puisque le total des marchandises s'accroît à concurrence du montant sorti de Banque. Nous avons donc une simple *mutation* entre les valeurs d'actif; de même, il existe des opérations qui se traduisent uniquement par des mutations soit entre diverses dettes, sans faire changer le total des dettes, soit entre diverses rubriques de la situation nette, sans faire varier la situation nette.

b) *Un achat de marchandises à terme* se traduit par une augmentation du poste Marchandises et une augmentation parallèle du poste de Dettes à court terme : c'est le deuxième type d'opérations.

c) Le troisième type d'opérations consistera, par exemple, dans la diminution du poste de Dettes par augmentation parallèle de la situation nette. Ce cas se produit, notamment, lorsque des créancier, faisant abandon de leurs dettes, souscrivent à une augmentation de capital. (Les neuf opérations fondamentales sont indiquées en fin de chapitre avec des exemples.)

Il existe enfin en comptabilité un autre poste très important, à savoir le poste « Amortissements » Un bilan complet comporte, outre les postes correspondant aux trois grands groupes de valeur : actif, dettes, situation nette, le poste « Amortissements ». Ce poste représente la perte de valeur subie par les immobilisations (supposées inscrites à l'actif à leur valeur de neuf). Les immobilisations ont donc comme valeur actuelle la différence entre la valeur pour laquelle elles sont inscrites à l'actif et le montant des amortissements. On appelle ce poste « Amortissements » un poste « correcteur d'actif ».

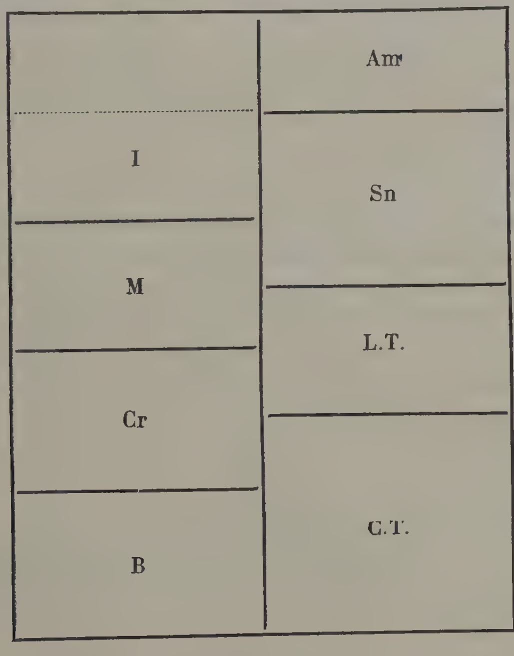


Fig. B.

L'équation fondamentale complète de la comptabilité peut donc s'écrire comme suit :

(Actif — Amortissement) — Dettes = situation nette.

*
* *

En comptabilité pratique, les habitudes suivantes ont été prises : les mouvements des différentes valeurs portées au bilan s'inscrivent dans des comptes subdivisés en deux colonnes verticales. Pour le compte d'actif, les augmentations de valeur sont portées dans la colonne de gauche et les diminutions de valeur dans la colonne de droite, en sorte que la valeur résiduelle à un instant donné est toujours égale à la différence entre le total de la colonne de gauche et le total de la colonne de droite. La colonne de gauche est appelée *débit;* la colonne de droite, *crédit.* On dit qu'on débite un compte quand on porte une somme dans la colonne de gauche; on crédite un compte quand on porte une somme dans la colonne de droite. Ainsi, pour les comptes d'actif, le débit correspond aux augmentations de valeur et le crédit aux diminutions. Pour les comptes de passif, au contraire, qu'il s'agisse des dettes, de la situation nette ou même des amortissements, toute augmentation de valeur se porte dans la colonne de droite et s'appelle crédit, et toute diminution de valeur s'inscrit dans la colonne de gauche et s'appelle débit.

Cette inversion des signes entre les comptes d'actif et les comptes de passif, sans être d'une nécessité absolue, apporte cependant de très grands avantages dans la pratique. On remarquera que ces conventions aboutissent, pour toutes les opérations intervenant dans l'entreprise et enregistrées en comptabilité, à débiter un compte et à en créditer un autre.

Nous avons vu, par exemple, qu'un achat ne faisait pas varier le total de l'actif, mais qu'il opérait une mutation entre deux valeurs d'actif, l'une de ces valeurs augmentant (compte débité), l'autre diminuant (compte crédité).

Un autre exemple peut être fourni par l'opération d'emprunt; un compte d'actif augmente (caisse) en même temps qu'augmente un poste de dettes. Le poste d'actif est débité; le poste de dettes est crédité.

*
* *

L'ensemble des opérations comptables d'une entreprise peut se résumer dans le tableau suivant :

LES NEUF OPERATIONS FONDAMENTALES

	Augmentation d'actif	Diminution de dettes	Diminution de situation nette
Diminution d'actif	Augmentation d'actif et diminution d'actif. — Ex. : Achat de marchandises au comptant. 1	Diminution de dettes et diminution d'actif. — Ex. : Remboursement de dettes. 2	Diminution de situation nette et diminution d'actif. — Ex. : Incendie d'un immeuble non assuré ou dépense au comptant. 3
Augmentation des dettes.	Augmentation d'actif et augmentation de dettes. — Ex. : Achat de marchandises à terme. 4	Diminution de dettes et augmentation de dettes. — Ex. : Transformation d'une dette chirographaire en dette privilégiée. 5	Diminution de situation nette et augmentation de dettes. — Ex. : Décision de remboursement d'une partie de capital; ou : Dépense à crédit. 6
Augmentation de situation nette	Augmentation d'actif et augmentation de situation nette. — Ex. : Augmentation de capital par apport d'argent frais; ou : Recette au comptant. 7	Diminution de dettes et augmentation de situation nette. — Ex. : Augmentation de capital par consolidation de dettes; ou : Recette à terme. 8	Diminution de situation nette et augmentation de situation nette. — Ex. : Augmentation de capital par incorporation de réserves. 9

2. — Les phénomènes économiques dans l'entreprise.

On peut grouper les principales opérations économiques autour des trois phénomènes économiques suivants :

— Production;
— Echange;
— Crédit.

La production est un acte purement interne de l'entreprise. Les opérations de production sont enregistrées à l'intérieur

de l'entreprise dans une comptabilité spéciale, dite *comptabi. lité industrielle*. Elle aboutit au calcul des prix de revient et des rendements. Nous ne l'envisageons pas dans cette étude.

Au contraire, les phénomènes d'échange et de crédit décrivent les liaisons entre l'entreprise et le reste du monde économique. Nous allons les analyser.

L'échange doit être envisagé d'une façon très générale, comme l'échange des produits et des services.

L'économie politique envisage l'échange vu de l'extérieur, d'entreprise à entreprise. La comptabilité, au contraire, organe de vision du chef d'entreprise, décrit l'échange vu de l'intérieur de l'entreprise.

Nous allons montrer comment cet échange est enregistré en comptabilité et comment cet enregistrement d'ordre interne, grâce au graphique proposé, pourra être projeté dans le cadre économique général.

Quelles opérations principales d'échange rencontre-t-on dans l'entreprise ?

D'une part, dans le sens centripète, l'achat de marchandises, l'achat d'immobilisations et l'achat de services. D'autre part, dans le sens centrifuge, la vente de produits et la prestation de services.

Chacune de ces opérations d'échange peut être faite au comptant ou à crédit.

	COMPTES	
	DÉBITÉS	CRÉDITÉS
1. Achat au comptant	↑ Stock (achat)	↓ Caisse
2. Réception de prestation au comptant ..	↑ Dépense	↓ Caisse
3. Vente au comptant (au prix de revient).	↑ Caisse	↓ Stock (vente)
4. Fournitures de prestation	↑ Caisse	↑ Recettes
5. Achat à crédit	↑ Stock (achat)	↓ Dettes
6. Vente à crédit (au prix de revient)	↑ Créance	↓ Stock (vente)
7. Prêt	↑ Créance	↓ Caisse
8. Emprunt	↑ Caisse	↑ Dettes
9. Remboursement de prêt	↑ Caisse	↓ Créance
10. Remboursement d'emprunt	↓ Dette	↓ Caisse
11. Achat de titres	↑ Titres	↓ Caisse
12. Vente de titres	↑ Caisse	↓ Titres
13. Souscription de capital	↑ Titres	↓ Caisse
14. Augmentation de capital	↑ Caisse	↑ Capital
15. Constatation d'un bénéfice	↑ Caisse	↑ Bénéfice
16- Distribution d'un bénéfice	↓ Bénéfice	↓ Caisse

3. — **Description et propriétés du bilan croisé** (Annexe n° 1).

3, 1. — Description.

Nous avons vu dans l'exposé précédent que toute opération économique traduite en comptabilité faisait jouer deux comptes. Il est possible de représenter ce mouvement de valeurs autrement que par les opérations comptables classiques d'inscription à des comptes à double colonne

On peut en effet utiliser le carré de Pythagore à double entrée. Nous avons eu l'occasion d'effectuer différentes études sur un tel tableau sous le nom de « *bilan croisé* » (1). D'autres praticiens l'avaient du reste utilisé avant nous : M. Moulot, sous le nom de centralisateur monographe, et M. Mareuse, sous le nom de centralisateur analytique.

Dans tous ces systèmes, chacune des lignes et chacune des colonnes du tableau à double entrée porte le titre d'un compte, de telle sorte qu'une écriture comptable peut être portée à l'intersection de la ligne et de la colonne des deux comptes qui ont joué entre eux; une seule inscription joue donc le rôle d'une écriture en partie double. On a spécialisé les colonnes dans les inscriptions du débit des comptes et les lignes dans l'inscription du crédit.

La particularité du *bilan croisé* dérive de la constatation qu'à l'intersection de la ligne et de la colonne correspondant à un même compte ne doit théoriquement se trouver aucun chiffre Ces cases en blanc sont réparties le long d'une des diagonales du carré. Elles ont été utilisées dans le bilan croisé pour l'inscription des intitulés de comptes. Ainsi, dans ce système, les intitulés sont portés une seule fois dans les cases de la diagonale et n'ont plus besoin d'être portés en tête des lignes ou des colonnes.

C'est cette disposition graphique qui nous a permis de découvrir les très intéressantes propriétés mathématiques du graphique, propriétés dont un certain nombre ont été exposées dans nos études antérieures (2) et que nous voudrions rapidement résumer ici.

(1) Nom déposé.
(2) *Le bilan croisé*, articles parus dans « *La Comptabilité et les Affaires*, », 1945. — *Le bilan croisé*, thèse C. P. A., 1946. — *Tableaux à double entrée*, thèse *d'expertise comptable*, 1947.

Pour son utilisation comptable, comment se présente le bilan croisé ? Il affecte la forme d'un damier à double entrée dont la diagonale descendant de gauche à droite porte les intitulés de comptes. Toute opération comptable est représentée par une somme inscrite dans une case. Le compte correspondant à la colonne de cette case est débité et le compte correspondant à la ligne de la même case est crédité de la même somme.

Toutes les sommes inscrites ainsi dans les cases représentent dans des mouvements de valeur, c'est-à-dire dans la plupart des cas, des phénomènes économiques vus de l'intérieur de l'entreprise.

A titre d'exemple, nous donnons en annexe 1 l'illustration de quelques opérations choisies parmi les seize étudiées à la section II.

1	— Achat de marchandises	20.000
5	— Achat de crédit	20.000
8	— Emprunt	20.000
10	— Remboursement d'emprunt	15.000
11	— Achat de titres	50.000
14	— Augmentation de capital	70.000
16	— Distribution d'un bénéfice	5.000

3, 2. — Propriétés.

Les propriétés mathématiques principales que nous passerons en revue sont les suivantes :

- — Symétrie;
- — Ecritures équivalentes;
- — Groupement de comptes;
- — Equations fondamentales de la comptabilité.

3, 21. — *Symétrie* (annexe 2).

Si l'on débite un compte A d'une somme « q^{A}_{D} » par le crédit d'un compte D, la somme « q^{D}_{A} » sera inscrite dans une case bien déterminée du graphique.

Si, au contraire, on crédite le même compte A d'une somme « q^{D}_{A} » par le débit du compte D, autrement dit si « q^{D}_{A} » est l'opération inverse de « q^{A}_{L} », on constate que la case où est inscrire la somme « q^{D}_{A} » est symétrique de la case où est inscrite la somme « q^{A}_{D} » par rapport à la diagonale principale.

Ainsi, l'opération d'emprunt (8) et l'opération de remboursement d'emprunt (10) sont situées symétriquement (annexe 1).

3, 22. — *Opérations équivalentes* (annexe 3).

Supposons que l'on débite un compte A d'une somme « x » par le crédit d'un compte E et que l'on débite ensuite le compte E de la même somme « x » par le crédit du compte C, il est évident que cette double opération est équivalente à l'opération unique qui, éliminant le compte E, aurait consisté à débiter le compte A par le crédit du compte C.

Graphiquement, l'écriture équivalente se détermine géométriquement à partir des deux écritures de base, comme indiqué sur le graphique de l'annexe 3, de la même façon qu'un vecteur somme à partir de deux vecteurs composants.

Supposons que les deux opérations suivantes soient simultanées (voir annexe 1) :

1 — Achat comptant de 20.000
8 — Emprunt de 20.000

On constate que ces deux opérations sont équivalentes à l'opération :

5 — Achat à terme 20.000

Cette propriété décrite pour une succession de deux opérations faisant jouer trois comptes peut être étendue à une succession de n opérations faisant jouer $n + 1$ comptes.

Il existe une autre catégorie très importante d'écritures équivalentes, dont la plus simple fait jouer quatre comptes deux à deux (annexe 3).

Si l'on suppose qu'un compte F est débité d'une somme x_1 par le crédit d'un compte I et qu'un compte J est débité d'une somme Y (égale à x_1) par le crédit d'un compte G, on s'aperçoit que ces deux écritures sont équivalentes aux deux écritures suivantes : débit de F par le crédit de G et crédit de I par le débit de J.

Graphiquement, les deux écritures équivalentes aux deux premières se déterminent géométriquement par les circuits indiqués sur la figure de l'annexe n° 3; les deux écritures X_1 et Y_1 sont remplacées par les deux écritures X_2 et Y_2 situées aux deux autres sommets du rectangle X_1 et Y_1.

3, 23. — *Groupement de comptes.*

Cette propriété est des plus importantes. C'est la représenta-

tion graphique d'une propriété comptable évidente des comptes et des sous-comptes.

Considérons deux comptes et leurs sous-comptes (annexe n° 4), par exemple :

Le compte « Machines-outils » et ses sous-comptes :

Machines-outils de l'usine A;
Machines-outils de l'usine B;
Machines-outils de l'usine C,

et le compte « Disponibilités » avec ses sous-comptes :

Caisse;
Banque F;
Banque G;
Chèques postaux.

Tout débit d'un sous-compte du premier compte principal par le crédit d'un sous-comte du deuxième compte principal augmente parallèlement le débit du premier compte principal par le crédit du deuxième compte principal. Si deux sous-comptes du même compte principal jouent entre eux, le solde du compte principal n'en est pas affecté.

Représentons (annexe n° 4) ces sous-comptes et ces écritures dans un bilan croisé, sans représenter explicitement les comptes principaux.

Groupons sur la gauche les sous-comptes de machines-outils et sur la droite les sous-comptes de disponibilités. Séparons par des traits forts ces deux groupes de sous-comptes en quatre quadrants.

Le quadrant n° 2 contenant les sous-comptes des machines-outils, le quadrant n° 4 contenant les sous-comptes des disponibilités.

Une écriture quelconque trouvera place dans l'un de ces quatre quadrants.

Nous remarquons que tout nombre placé dans une case du deuxième quadrant a pour effet d'augmenter en même temps le débit d'un sous-compte de ce quadrant et le crédit d'un autre sous-compte du même quadrant, ce nombre ne modifie donc pas le solde du compte principal correspondant. Il ne modifie pas non plus le solde de l'autre compte principal.

En d'autres termes, le transport d'une machine-outil d'une usine dans une autre usine, ou le débit du sous-compte

« Machine-outil usine B » par le crédit du sous-compte principal « Machine-outil usine A » ne modifie pas le solde du compte principal « Machines-outils ». Il ne modifie pas non plus, et c'est une évidence, le compte principal « Disponibilités ».

Au contraire, un nombre placé dans une case du premier quadrant augmente le crédit d'un sous-compte de « Disponibilités ». En même temps, le compte principal « Machines-Outils » se trouve crédité de la même somme par le débit du compte principal « Disponibilités ».

En d'autres termes, la vente au comptant d'une machine-outil de l'usine B augmente à la fois :

— le crédit des comptes et sous-comptes « Machines-outils »;
— le débit des comptes et sous-comptes « Disponibilités ».

Ici encore, c'est une évidence. Et nous retrouverions les mêmes propriétés pour les quadrants n[os] 3 et 4.

Nous avons mis en évidence les propriétés additionnelles des cases du graphique puisqu'un groupement de compte s se comporte de la même façon qu'un compte élémentaire. En effet, un compte élémentaire se compose :

— d'un intitulé inscrit dans une case de la diagonale principale;
— d'une colonne portant les débits;
— d'une ligne portant les crédits,

chacun des débits ou des crédits étant portés à l'intersection de la rangée du compte correspondant.

De la même façon, un compte principal, sans pour cela être explicité, se *compose :*

— d'un groupe d'intitulés formant une *grande case* dans la diagonale principale. Son intitulé peut être indiqué en surimpression, mais dans la majorité des cas cette précaution est superflue, car, au vu des sous-comptes, il s'en dégage spontanément :
— d'une « colonne multiple » portant les débits de ses sous-comptes qui sont *en même temps* ses débits;
— d'une « ligne multiple » portant les crédits.

Dans la pratique, cette propriété additive des cases du gra-

phique sert à suivre les variations des comptes composés sans qu'il soit nécessaire de les expliciter, ce qui offre l'avantage de pouvoir faire varier les éléments des comptes composés suivant les besoins du moment.

3, 24. — *Equations comptables.*

Utilisons le graphique croisé avec le langage conventionnel suivant (annexe 2) : Les lignes du graphique central seront désignées par l'alphabet des minuscules et les colonnes par des majuscules. En chiffre comptable inscrit dans la troisième case verticale de la deuxième colonne sera désigné par le symbole q^{B}_{c}. Les lignes et les colonnes supplémentaires seront désignées respectivement par des chiffres romains. L'ensemble des notations est résumé dans le tableau donné en annexe 2.

Or, les écritures comptables que nous recherchons sont représentées par des nombres tels que q^{B}_{2}, q^{D}_{2}, etc., qui sont au nombre de N (N-I), c'est-à-dire N (N-I) inconnues pour 2 N équations. Et encore ces 2 N équations ne sont pas indépendantes Elles sont reliées par l'égalité fondamentale de la comptabilité : égalité des deux totaux d'une balance.

$$Q^{A}_{2} + Q^{B}_{2} - Q^{C}_{2} + = Q^{II}_{a} + Q^{II}_{a} + \ldots..$$

Il reste 2 N-I équations indépendantes.

Ces groupes de systèmes d'équations sont indiqués ci-après. Ils seront généralisés plus loin pour aboutir aux équations générales de l'économie politique.

Horizontalement :

Total des crédits de A .... $Q^{B}_{a} + Q^{C}_{a} + \ldots.. = Q^{II}_{a}$

Total des crédits de B .... $Q^{A}_{b} + Q^{C}_{b} + \ldots.. = Q^{II}_{b}$

... etc.

De même *verticalement :*

Total des débits de A .... $Q^{A}_{b} + Q^{A}_{c} + \ldots.. = Q^{A}_{2}$

Total des débits de B .... $Q^{B}_{a} + Q^{B}_{c} + \ldots.. = Q^{B}_{2}$

... etc.

Puis *horizontalement :*

Solde d'entrée + Mouvement créditeur = Total crédit de sortie.

$$Q^{1}_{a} + Q^{II}_{a} = Q^{III}_{a}$$

$$Q^{1}_{b} + Q^{II}_{b} = Q^{III}_{b}$$

Et *verticalement :*

$$Q^{A}_{1} + Q^{A}_{2} = Q^{A}_{3}$$

$$Q^{B}_{1} + Q^{B}_{2} = Q^{B}_{3}$$

Supposant que l'on veuille représenter en même temps la comptabilité de deux entreprises en bilan croisé, on pourra, sur un graphique assez grand, porter les comptes de la première entreprise sur la diagonale principale en commençant par le haut et inscrire dans la suite de la même diagonale les comptes de la deuxième entreprise. Le graphique d'ensemble est alors subdivisé en quatre secteurs : dans le secteur 1 on inscrira les groupements de comptes de la première entreprise et dans le secteur 3 les groupements de compte de la deuxième entreprise. Pour l'instant, les secteurs 2 et 4 resteront libres.

4, 11. — *Vente au comptant* (20.000 F).

Mais supposons que l'on veuille représenter une opération d'échange entre les deux entreprises, une vente au comptant pour fixer les idées (annexe 5). En comptabilité, cette vente sera enregistrée deux fois, c'est-à-dire une fois dans chacune des entreprises. Dans la première entreprise, l'écriture (10.000) sera portée dans la case qui se trouve à l'intersection de la colonne « Caisse » (débit de la caisse) et dans la ligne « Vente » (crédit de Vente). En même temps, dans la deuxième entreprise la même somme (20.000) sera portée dans la case située à l'intersection de la colonne « Achat » (débit du compte Achat) et de la ligne « Caisse » (crédit de Caisse). On remarquera que les comptes d'Achat et Vente qui ont joué dans les deux entreprises ne représentent en somme que les subdivisions du compte plus général « Stock ». Ainsi, dans ce schéma d'ensemble des deux entreprises, cet échange entre marchandises et monnaie est représenté par deux sommes égales inscrites chacune dans une case du secteur 1 et dans une case du secteur 3. Si l'on se rapporte à la deuxième propriété concernant les écritures équivalentes, on peut rechercher quelles sont, dans le graphique d'ensemble, les écritures équivalant aux deux écritures comptables précédentes. On trouvera que ces deux écritures se situent, l'une dans le secteur 2, l'autre dans le secteur 4 (cf. annexe n° 3). Dans le secteur 2, le montant (20.000) de l'opération d'échange est inscrit dans une case située à l'intersection de la colonne « Achat » de la deuxième entreprise, et dans la ligne « Vente » de la première entreprise. Elle représente donc le *mouvement matériel de marchandises* entre les deux entreprises. Dans le secteur 4, on trouvera la même somme

(20.000) inscrite dans la case située à l'intersection des deux colonnes « Caisse »; autrement dit elle représentera le *mouvement matériel d'espèces* allant de la deuxième à la première entreprise.

Dans cet exemple, un certain nombre de propriétés générales du graphique d'ensemble se font jour.

a) Les secteurs 1 et 3 concernent exclusivement les *écritures comptables internes* des entreprises. Les secteurs 2 et 4 représentent les mouvements et les liaisons entre les entreprises vus par un observateur extérieur; en somme, on y trouve les *opérations économiques*.

b) Toute opération intervenant entre deux entreprises implique une comptabilisation distincte dans chacune des deux entreprises, donc obligatoirement dans notre schéma, une écriture dans chacun des secteurs 1 et 3. Il s'ensuit que du fait de la propriété des écritures équivalentes, on doit obtenir aussi *deux* écritures dans les secteurs économiques 2 et 4. Cette double écriture économique met en évidence l'essence même de la notion d'échange qui implique une mutation dans les deux sens entre coéchangistes L'obligation où l'on est conduit de représenter une liaison entre deux entreprises par une double opération économique est la propriété la plus importante de la présente étude; elle conduit elle-même à plusieurs conséquences.

Le schéma proposé est plus complet que les schémas habituellement utilisés en économie politique. On a l'habitude, en effet, de représenter les flux économiques par des flèches reliant des organismes opérant des échanges, ces flèches indiquant exclusivement les mouvements monétaires. Le mouvement des marchandises n'est pas indiqué explicitement; on admet qu'il est sous-entendu, comme étant un courant en sens inverse du flux monétaire. Mais lorsqu'il s'agit non plus d'échanges au comptant, mais d'échanges à crédit, le schéma classique devient nettement insuffisant, et l'on est obligé d'avoir recours à une convention supplémentaire. Cette convention consiste à supposer que l'échange à crédit est en réalité un échange au comptant accompagné d'un prêt en monnaie, de sorte que cet échange doit être représenté par un double flux monétaire, du reste tous les deux fictifs. Au contraire, en bilan croisé, on verra, par des exemples qui seront donnés plus loin, que l'échange à

crédit est aussi décrit par une double écriture économique dans les secteurs 2 et 4. On verra enfin que tous les mouvements économiques, même des mouvements de pur transfert, répondent à la même propriété d'être représentés par deux écritures économiques en secteurs 2 et 4.

On constate aussi que la notion de transfert se précise et si elle est notamment liée à la notion comptable de situation nette comme en fait foi le tableau que l'on trouvera au paragraphe 4, 13.

4, 12. — *Vente à crédit* (de 30.000 F et règlement partiel de 12.000 F).

La deuxième conséquence concerne l'opération générale de vente à crédit (annexe n° 5).

Une vente à crédit (30.000) sera représentée en écritures comptables dans le secteur 1 par le débit d'un compte de « Créance » et le crédit du compte de « Vente »; et dans le secteur 3 par le débit du compte « Achat » et le crédit d'un compte de « Dettes ». Economiquement, il y a eu transport de marchandises et en même temps augmentation d'un poste de créances et augmentation d'un poste de dettes. En écritures économiques, par application de la propriété des écritures équivalentes, on verra dans le secteur 2 l'inscription des mouvements de marchandises (30.000), comme précédemment à l'intersection de la colonne « Achat » de la deuxième entreprise et de la ligne « Vente » de la première entreprise; mais l'on trouvera dans le secteur 4 une écriture économique (30.000) située dans la colonne « Créances » de la première entreprise et dans la ligne « Dettes » de la deuxième. Nous voyons apparaître par cette dernière écriture en secteur 4 une nouvelle notion que l'on pourrait appeler « mouvement de crédit ».

Comment sera payé l'achat à crédit précédent (annexe n° 5 ? Au moment du paiement d'une première fraction (12.000) de la dette, l'entreprise 1 passera une écriture (12.000) qui débitera son compte « Caisse » et créditera pour l'annuler en partie son compte de « Créances » (Clients). En même temps, la deuxième entreprise débitera pour l'annuler en partie son compte de « Dettes » (Fournisseurs), tout en créditant son compte de « Caisse ». Les écritures économiques équivalentes

donneront un mouvement d'espèces (12.000) en secteur 4 à l'intersection de la colonne « Caisse » de la première entreprise et de la ligne « Caisse » de la deuxième entreprise, et en secteur 2 un mouvement de crédit à l'intersection de la colonne « Dettes » (fournisseurs), de la deuxième entreprise et de la ligne « Créances » (clients) de la première entreprise. On remarquera que l'ouverture de crédit (30.000) était inscrite dans le secteur 4 et que le mouvement inverse (12.000) est inscrit dans le secteur 2, dans la case exactement symétrique de la première.

4, 13. — *Transfert* (annexe n° 5).

Distribution de bénéfices (5.000). Si l'entreprise 1 distribue des bénéfices et que l'entreprise 2 en reçoit une partie (5.000), chacune de ces deux entreprises passera les écritures suivantes : dans le secteur 1 distribution de bénéfices (5.000) en débitant un compte de « Situation nette » (pertes et profits) par le crédit de « Caisse ». L'entreprise 2 qui reçoit ces bénéfices passera dans le secteur 3 l'écriture de débit de « Caisse » (5.000), par le crédit d'un poste de « Situation nette » (pertes et profits ou exploitation). Les écritures économiques équivalentes seront d'une part un mouvement de fonds (5.000) en secteur 2 et un transfert (5.000) en secteur 4 représenté à l'intersection de la colonne « Situation nette » de la première entreprise et de la ligne « Situation nette » de la deuxième entreprise. Ici encore, l'obligation d'une double écriture économique permet l'analyse plus précise des phénomènes étudiés, puisqu'elle fait correspondre à tous mouvements d'espèces l'inscription d'un transfert.

Ceci nous conduit à préciser la notion de « transfert », qui pour nous n'est exclusivement qu'un transport de valeur du poste de Situation nette d'une entreprise à un poste de Situation nette d'une autre entreprise en contrepartie d'une opération quelconque de même montant entre les deux entreprises.

En résumé, nous avons rencontré quatre types d'opérations économiques :

1. Mouvements de marchandises;
2. Mouvements de monnaie;
3. Mouvements de crédit;
4. Transferts.

Ces opérations sont toujours liées deux à deux pour des montants égaux; on peut les systématiser dans le tableau ci-dessous :

	Monnaie	*Marchandises*	*Crédit*	*Situation nette*
Monnaie	Change	Achat au comptant	Prêt Remboursement d'emprunt	Transfert
Marchandises	Vente comptant	Troc	Vente à terme	Transfert
Crédit	Remboursement du prêt Emprunt	Achat à terme	Echange de crédit	Transfert
Situation nette	Transfert	Transfert	Transfert	Echange de transfert

4, 2. — Intégration de deux entreprises (annexe n° 6).

Supposons que, par suite d'une fusion, les entreprises 1 et 2 précédentes n'en forment qu'une seule, mais qu'elles conservent, néanmoins, au moins provisoirement, des comptabilités autonomes; et supposons que l'on veuille décrire les opérations intervenant d'une part entre les deux entreprises et d'autre part entre l'ensemble constitué par leur fusion et une troisième entreprise. Il suffira, sur le graphique du bilan croisé, de représenter la comptabilité de la troisième entreprise à la suite sur la diagonale principale. Nous faisons apparaître de la sorte cinq nouvelles zones numérotées de 5 à 9. La zone 7 est la zone de la comptabilité interne de la troisième entreprise, les zones 5 et 6, d'une part, et 8 et 9, d'autre part, sont les zones économiques reliant ensemble les deux premières entreprises à la troisième. On trouve donc une espèce de hiérarchie de zones. Les zones 1, 3 et 7 étant les zones de la comptabilité individuelle, les zones 2 et 4 étant les zones de l'économie limitée aux entreprises 1 et 2; au contraire, les zones 5, 6 et 8, 9, étant les zones d'économie générale. On s'aperçoit aisément que si l'on fond dans un seule comptabilité les deux comptabilités élémen-

taires des entreprises 1 et 2, les opérations économiques inscrites dans les secteurs 5, 6, 8 et 9 ne seront pas modifiées, non plus que les opérations comptables internes de l'entreprise n° 3 (secteur 7). Ce faisant on a simplement appliqué en la généralisant la propriété des groupements de comptes étudiés à la section 3.

Nous verrons à la dernière section que cette possibilité de groupement de comptabilités élémentaires permet de représenter sur le même graphique les comptabilités de tous les individus économiques de la nation groupés par grands secteurs économiques, chaque secteur économique provenant du groupement de ses individus constitutifs.

On a représenté en annexe n° 6 l'intégration des entreprises 1 et 2 limitée à un seul type d'opération : la vente comptant :

a) Vente entre les entreprises 1 et 2;

b) vente entre les entreprises 2 et 3.

5. — **Equations de l'équilibre économique** (annexe n° 7).

Avant d'aborder l'étude d'ensemble d'un système économique à partir de la comptabilité de ses individus constitutifs, il nous paraît utile d'indiquer comment le schéma du « bilan croisé » peut servir à représenter certains systèmes d'équations de l'équilibre économique dans la forme où il a été quelquefois décrit, notamment par MM. Guillaume (3), dont les systèmes d'équations reproduits en annexe s'adaptent particulièrement bien à la représentation du « bilan croisé ».

On suppose, pour simplifier, que chaque entreprise fabrique un seul produit. Il s'agit des produits A, B, C, ... Si l'on porte dans les cases de la diagonale principale (annexe n° 8) le nom de ces produits, on aura pour chacun d'eux dans la colonne correspondante les sous-constituants provenant des autres produits, c'est-à-dire les achats de l'entreprise et sur la ligne correspondante les ventes à chacune des autres entreprises. Pour le produit A, par exemple, on portera sur la ligne correspondante les ventes du produit A faites aux usines B, C et *c*. Ces ventes seront représentées par une quantité produite multipliée par un prix unitaire, de telle sorte que le total des quantités vendues par l'usine A et inscrites dans toutes les cases de la ligne correspon-

(3) Guillaume, *L'économie rationnelle.*

dant à A représente le total de la production de l'usine A, et le total du montant des ventes (quantité vendue à chaque autre usine multipliée par prix unitaire) est égal à la vente totale de A. Dans la colonne de A nous trouvons, au contraire, dans chaque case les quantités des autres produits nécessaires à la fabrication de A et, en principe tout au moins, le total de ces ventes déjà calculé par totalisation des chiffres portés sur la ligne correspondante de A; et ainsi de suite pour tous les autres produits. On arrive ainsi aux deux systèmes d'équations de MM. Guillaume. Le premier système, « conservation du flux de quantité », est donné par les sommations horizontales; le deuxième système, « conservation du flux de valeur », est donné par les sommations verticales.

On s'aperçoit que ce schéma correspond ,au fond, dans son esprit, au schéma que nous proposons en « bilan croisé », mais limité au mouvement de marchandises. C'est au prix de difficultés assez sérieuses que l'on peut introduire l'élément monétaire sous forme d'or marchandise par exemple, ou l'élément crédit.

Du reste, ce système d'équations ne tient pas compte non plus des stocks au début et à la fin de l'exercice considéré.

6. — Représentation économique d'ensemble.

6, 1. — Graphique (annexe n° 9).

La vue économique d'ensemble d'un pays peut en définitive être représentée sous la forme du bilan croisé avec les conventions suivantes : On suppose pour commencer que tous les individus économiques de la nation et même l'étranger tiennent des comptabilités complètes. On sait que, par recoupements statistiques cette supposition purement théorique pourra être levée dans la pratique lorsqu'elle voudra chiffrer les éléments d'un tel graphique. Ce graphique étant établi, il s'en déduira un certain nombre de conséquences; notamment des systèmes d'équations complets pour représenter l'ensemble de la vie économique et des suggestions pour l'établissement des plans comptables normalisés adaptés au rôle de synthèse économique que l'on attend d'eux.

Il va sans dire que le graphique d'ensemble ne représentera pas côte à côte chacun des individus économiques de la nation.

Nous avons vu à la section 4 comment deux ou plusieurs entreprises peuvent être intégrées par fusion de leurs comptabilités. Ces synthèses d'entreprises peuvent évidemment être menées assez loin, jusqu'au groupe professionnel, par exemple, ou même à un ensemble plus important d'entreprises. C'est uniquement sur ces grands ensembles que nous raisonnerons pour établir le graphique général. Nous y retiendrons à titre d'exemple ce que M. Gruson appelle « les pôles économiques ».

M. Gruson retient les pôles suivants :

— entreprise;
— banque;
— collectivité publique;
— marché financier;
— sécurité sociale;
— territoires d'outre-mer;
— particuliers;
— étranger.

Nous n'avons pas retenu dans notre graphique le pôle « marché financier », qui ne nous a pas paru ressortir d'un classement suffisamment homogène des activités d'un pays. En effet, les autres pôles représentent bien des individus économiques pouvant être représentés matériellement par des personnes juridiques entre lesquelles on enregistre des flux précis; au contraire, le marché financier représente des opérations réalisées par des individus économiques. De plus, il nous a paru utile de subdiviser le pôle entreprise, qui est le plus important, en deux secteurs, afin d'y représenter les opérations d'échanges industriels. Nous représenterons donc au total 7 pôles, dont 1 double. Ces pôles seront représentés par les comptes principaux de leur comptabilité classés à la suite dans la diagonale principale. L'ordre de classement de ces pôles n'est pas indifférent. Nous avons adopté l'ordre suivant :

1. particuliers;
2. entreprises secteur 1;
3. entreprises secteur 2;
4. banques;
5. collectivités publiques;
6. Sécurité sociale;

7. territoires d'outre-mer;
8. étranger.

Cette disposition permet différents regroupements en zones. Ainsi on peut isoler d'une part les 7 premiers secteurs et le huitième d'autre part pour faire apparaître les opérations avec l'étranger. On peut grouper, au contraire, d'un côté le pôle 1 « particulier » en face des pôles 2 à 8 pour mettre en évidence les liaisons entre les particuliers et le reste de la nation, etc. D'autres groupements en zones peuvent être imaginés suivant les besoins.

Pour faciliter la lecture du graphique, d'autres conventions de présentation sont utiles; ce sont les suivantes : les écritures comptables passées à l'intérieur des zones proposées à chacun des pôles sont indiquées en noir. Au contraire, les opérations économiques qui en découlent et qui sont situées dans tous les autres secteurs seront ainsi représentées :

— *en bleu* les mouvements de marchandises ou les prestations de service (ou symbolisés par la lettre P);
— *en rouge* les mouvements monétaires (lettre M);
— *en vert* les mouvements de crédit (lettre C);
— *en violet* les transferts (lettre T).

On trouvera sur le graphique représenté en annexe n° 9 un certain nombre d'opérations types. Ces opérations ne constituent évidemment pas la totalité des opérations économiques d'un pays, le but de la présente étude n'étant pas de présenter ledit schéma, mais simplement d'en établir les principes.

Il est cependant intéressant de faire quelques remarques sur le choix des comptes utilisés et sur la façon d'en faire jouer certains. Pour des *ventes*, par exemple : le compte « Vente » des entreprises est crédité par le débit de « Caisse » ou de « Créances ». Parallèlement, on porte au débit du compte « Vente » d'une part le prix de revient des marchandises vendues par virement du compte « Stock », d'autre part les frais commerciaux engagés au moment de la vente et les autres frais engagés à son occasion, et notamment les impôts, enfin pour solde le bénéfice sur la vente. L'opération portée au crédit de « Vente » représente le mouvement des marchandises ainsi que le mouvement de monnaie; on les retrouve dans les zones d'écritures économiques en bleu (P) et en rouge (M). Au con-

traire, les opérations venant au débit du compte Vente doivent être analysées d'un peu plus près.

Le virement des stocks représentant le prix de revient des produits vendus est une simple opération comptable interne qui est due à l'habitude comptable consistant à subdiviser certains comptes en comptes spécialisés; c'est le cas du compte « Marchandises », généralement subdivisé en un compte « Stocks », un compte « Achats » et un compte « Vente ».

Au contraire, l'opération qui consiste à comptabiliser les paiements de l'impôt indirect au moment de la vente est une opération dont on retrouve la contrepartie dans les écritures de l'Etat, et qui, de ce fait, est une véritable opération économique.

***

Comment le schéma d'ensemble tel qu'il est présenté ici pourra-t-il être chiffré dans la pratique ? Chaque opération économique joue avec deux pôles; il semble donc qu'en principe il suffise de connaître la description de l'opération dans la comptabilité d'un seul pôle pour pouvoir la rétablir dans le pôle correspondant et trouver du même coup les écritures économiques correspondantes. En effet, ce qui est vente pour un pôle est achat pour l'autre, etc. Il n'est donc pas utile de connaître exactement les comptabilités de tous les pôles. On sait, de plus, que des estimations statistiques suppléeront dans bien des cas aux lacunes des comptabilités. Cependant, il existe une ressource complémentaire qui dérive du fait que les opérations économiques de ce graphique peuvent être liées entre elles par des séries de sytèmes d'équations. Ces systèmes d'équations sont analogues d'une part aux systèmes d'équations de comptabilité interne que nous avons étudiés section 3 et d'autre part aux systèmes d'équations d'équilibre économique de la section 5. Ces systèmes d'équations correspondent d'abord aux quatre grands groupes d'opérations économiques que nous avons admises.

6. 2. — Equations.

Raisonnons par exemple sur les mouvements de marchandises pour le pôle entreprises secteur 1. Le total des marchandises *en stock au début* de la période (ce stock peut être représenté,

comme nous l'avons vu lors de l'étude du bilan croisé en comptabilité interne sur la partie supérieure de la colonne du pôle « entreprise » à l'extérieur du graphique), *augmenté des achats* effectués à chacun des autres pôles (ces achats sont indiqués en bleu (ou P) dans la colonne du pôle « entreprise », et par achat il faut entendre évidemment non seulement achat de marchandises, mais aussi tout ce qui entre dans le prix de revient des marchandises vendues, c'est-à-dire la valeur des autres prestations, les impôts, ainsi que la part revenant aux capitalistes et que l'on appelle bénéfice sur vente) et *diminué des ventes* aux autres pôles, donne le *stock résiduel* à la fin de la période pour le pôle considéré. Il existe évidemment huit opérations du type précédent, une pour chaque pôle.

De la même façon, il existe pour chaque pôle une équation du même genre pour les mouvements et les stocks monétaires.

En ce qui concerne le crédit, chaque pôle est à la fois débiteur et créancier vis-à-vis des autres pôles. On pourra envisager un double système d'équations décrivant pour chaque pôle l'un le mouvement de créances et l'autre le mouvement des dettes. Enfin, des systèmes analogues seront établis pour les transferts.

Il est bien certain que ces systèmes d'équations ne sont pas indépendants les uns des autres; en particulier, suivant les besoins, on pourrait concevoir des systèmes d'équations bloqués faisant jouer par exemple pour chacun des pôles la totalité des mouvements situés dans sa colonne du pôle et dans sa ligne sans tenir compte des différences de couleur représentatives de différents mouvements économiques.

*
* *

Avant de poser des systèmes d'équations, il est nécessaire d'adopter une symbolique homogène et suffisamment représentative, comme le propose le tableau suivant :

A. — SYMBOLES

1° *En majuscules :* les soldes de début et de fin de période;
En minuscules : les mouvements de la période.

2° *Valeurs représentées :*

M m : monnaie.
P p : produits matériels ou prestations de services.

C : créances } d : naissance d'une créance et d'une dette;
D : dettes } r : remboursement d'une créance et d'une dette.
S s : situation nette.
T t : titres.
a : souscription d'actions.
B b : bénéfices (ou pertes).
U et V : valeur quelconque (parmi les précédentes).

3° *Pôles :*

Les pôles sont représentés par des indices placés à droite du symbole de valeur (en haut ou en bas) :

— en bas pour le pôle crédité (placé sur la ligne horizontale du symbole de valeur);

— en haut pour le pôle débité (placé dans la colonne verticale du symbole de valeur) :

p : particuliers.
e : entreprises.
b : banques.
c : collectivités publiques.
s : sécurité sociale.
t : T.O.-M.
z : étranger.
x ou y : un pôle quelconque (parmi les précédents).

4° *Début et fin de période :*

Il s'agit des soldes exprimant une position statique de valeur et représentée par une majuscule :

— le pôle est indiqué en haut et à droite:
— l'époque est indiquée en bas et à droite :

par le chiffre « 0 » pour le début,
et le chiffre « 1 » pour la fin.

5° *Exemples :*

m_e^p : monnaie versée par les entreprises aux particuliers.

m_p^e : monnaie versée par les particuliers aux entreprises.

d_e^p : crédit accordé par les particuliers aux entreprises.

d_p^e : crédit accordé par les entreprises aux particuliers.

M_0^p : monnaie en caisse chez les particuliers au début de la période.

M_1^p : monnaie en caisse chez les particuliers à la fin de la période.

B. — EQUATIONS ECONOMIQUES

En fonction de ces symboles, les systèmes suivants peuvent être établis, par catégories de valeurs :

— monnaie;

— produits et prestations;

— crédits;

— transferts gratuits.

1° *Monnaie :*

$$M_0^p + \Sigma m_x^p - \Sigma m_p^x = M_1^p$$
$$M_0^{e1} + \Sigma m_x^{e1} - \Sigma m_{e1}^x = M_1^{e1}$$
$$M_0^{e2} + \Sigma m_x^{e2} - \Sigma m_{e2}^x = M_1^{e2}$$
$$M_0^b + \ldots\ldots$$
$$M_0^e + \ldots\ldots$$
$$M_0^t + \ldots\ldots$$
$$M_0^r + \ldots\ldots$$

Dans le pôle « Particuliers » :

Monnaie en caisse au début de la période .... M_0^p
plus monnaie versée par les autres pôles (x) aux particuliers .... Σm_x^p
moins monnaie versée par les particuliers aux autres pôles .... Σm_p^x
égale monnaie en caisse en fin de période .... M_1^p
et d'une façon analogue pour les autres pôles.

Ces équations expriment que, pour chaque pôle :

— l'encaisse au début de la période,
— augmentée des encaissements en provenance des autres pôles,
— diminuée des versements effectués aux autres pôles,
— donne l'encaisse de fin de période.

2° *Produits et prestations :*

Par exemple pour les « entreprises » :

Les produits en stock dans les entreprises au début de période P_0^e
plus les achats dans les autres pôles .... Σp_x^e
moins les ventes aux autres pôles .... Σp_e^x
égale les stocks en fin de période .... P_1^e

$$P_0^p + \Sigma p_x^p - \Sigma p_p^x = P_1^p$$
$$P_0^e + \Sigma p_x^e - \Sigma p_e^x = P_1^e$$

Les achats et les ventes de titres peuvent être traités comme les produits et les prestations.

3° *Crédits :*

Par exemple pour les « particuliers » :

Créances au début de la période .... C_0^p
plus créances nouvelles des particuliers sur les autres pôles (x) .... d_p^x
moins l'annulation des créances .... d_x^p
égale créances à la fin de la période .... C_1^p
et de même pour les dettes.

$$\left.\begin{aligned} C_0^p + d_p^x - \Sigma z_x^p &= C_1^p \\ C_0^s + \Sigma d_s^x - \Sigma z_x^s &= C_1^s \end{aligned}\right\}$$ pour les créances de chacun des pôles.

$$\left.\begin{aligned} D_0^1 + \Sigma d_p^x - \Sigma z_x^p &= D_1^p \\ D_0^s + \Sigma d_s^x - \Sigma z_x^s &= D_1^s \end{aligned}\right\}$$ pour les dettes de chacun des pôles.

C'est-à-dire que le total des créances est égal au total des dettes aussi bien au début qu'à la fin de la période.

On remarquera que :

$$C_0^p + \ldots + C_0^s = D_0^p + \ldots D_0^s$$

et

$$C_1^p + \ldots + C_1^s = D_1^p + \ldots D_1^s$$

Les souscriptions d'actions peuvent être traitées comme les mouvements de créances.

4° *Transferts gratuits :*

Par exemple pour les « particuliers » :

La situation nette au début .... B_0^p
plus le gain de la période .... b_x^p
moins les pertes (ou dépenses) de la période .... b_p^x
égale la situation nette à la fin .... B_1^p

$$B_0^p + \Sigma b_x^p - \Sigma b_p^x = B_1^p$$

$$B_0^s + \Sigma b_x^s - \Sigma b_s^x = B_1^s$$

C. — EQUATIONS DE LIAISON

Les systèmes précédents ne sont pas indépendants; ils sont au contraire liés par une série d'autres équations :

1° *Liaison des soldes :*

Pour un pôle quelconque, à tout instant, le total de l'actif est égal au total du passif, c'est-à-dire :

monnaie + produits + créances + titres
égale Situation nette + dettes.

$$M_0^x + P_0^x + C_0^x + T_0^x = S_0^x + D_0^x$$ (soldes de début de période)

$$M_1^x + P_1^x + C_1^x + T_1^x = S_1^x + D_0^x$$ (soldes de fin de période).

2° *Conservation des flux :*

Tout flux entrant pour un pôle est un flux sortant pour un autre ;

$$V \quad = V_y^x$$

soit, en développant :

$m_p^e = m_e^p$ $m_p^b = m_b^p$ $m_p^e = m_e^p$ etc.	$m_e^p = m_p^e$ $m_e^b = m_b^e$ $m_e^e = m_e^e$ etc.	etc.
$p_q^e = p_e$ $p_p^b = p_b^p$ etc.	$p_e^p = p_p^e$ $p_e^d = p_b^e$ etc.	etc.
etc.	etc.	etc.

3° *Égalité des flux d'échange :*

A chaque flux de valeur entre deux pôles correspond un flux de valeurs égales en sens inverse :

$$V_x^y = V_y^x \quad \text{soit, en développant}$$
$$m_p^e = V_e^p$$
$$m_p^b = V_b^p \quad \text{etc...}$$

Ces deux séries de systèmes d'équations :

— équations économiques;

— équations de liaison,

ne sont données qu'à titre indicatif.

Du même tableau, d'autres séries peuvent être tirées, suivant les besoins particuliers. Il va sans dire que ces autres séries seraient équivalentes aux premières et pourraient s'en déduire par combinaisons algébriques, mais il est plus aisé de les faire tirer directement du graphique.

***

6, 3. — PLANS COMPTABLES.

Pour terminer cette rapide esquisse, nous signalons que, dans un tout autre domaine, une étude rapide du graphique proposé peut conduire aux impératifs principaux d'un plan comptable général adapté aux besoins de l'économie. Nous proposons les quelques remarques suivantes :

1. *Bilan.* — Le schéma proposé est le plus général qui soit de la vie économique d'un pays. Il nécessite cependant une subdi-

vision de l'ensemble économique formé par le pays en un certain nombre de pôles ayant une certaine indépendance quant à leur bilan. Au contraire, chacun de ces pôles peut être considéré comme l'addition des bilans et des activités de ses individus constitutifs. Il est bien certain que cette addition ne peut être faite que si les comptabilités des individus sont normalisées. Mais d'autre part il apparaît clairement qu'il n'est pas du tout utile que la normalisation d'un pôle soit identique pour les autres pôles. On conçoit donc très bien une normalisation des bilans et des comptabilités uniquement par pôles. Une simple *coordination* de ces différentes normalisations étant suffisante à l'échelon national. Il en résulte que l'on pourrait avoir autant de plans comptables que de pôles, même si le nombre de pôles est important; pour l'étude générale de l'économie, il pourait être supérieur à celui que nous avons envisagé. Cependant, à l'intérieur de chacun de ces pôles, les subdivisions comptables doivent permettre l'addition et, pour ce faire, être axés sur des critères objectifs et non pas subjectifs, comme l'a trop souvent fait le plan comptable de 1947. Par exemple, le plan de 1947 admet un classement des stocks dans chaque entreprise suivant qu'il s'agit des stocks achetés ou fabriqués. L'exemple du carburateur automobile est classique qui chez le fabricant de carburateurs est un produit fini, chez le fabricant d'automobiles est une matière première et chez le marchand d'accessoires est une marchandise. Toute sommation est impossible dans ces conditions.

2. *Sommation des mouvements.* — Toutes les opérations économiques représentées dans ce graphique sont des mouvements de valeur entre deux pôles, c'est-à-dire entre des individus économiques collectifs. Il s'agit exclusivement de sommes de mouvements élémentaires. Il est indispensable que les plans comptables mettent en évidence les mouvements élémentaires.

La comptabilité classique ne donne les mouvements que pour les charges et les produits. Il faut faire un pas de plus et lui demander, pour les comptes de bilan, non seulement les soldes, mais aussi les mouvements. Du reste, c'est un grand service que l'on rendra aux chefs d'entreprise que de leur donner une comptabilité ayant un plus grand pouvoir séparateur.

3. — L'inscription des mouvements aussi bien pour des

comptes d'exploitation que pour des comptes de bilan étant une chose acquise, à quel *critère de classement* ces comptes devront-ils répondre ? L'examen du graphique proposé donne immédiatement la réponse. Les subdivisions des mouvements de comptes, pour être utilisables, doivent correspondre à la subdivision par pôles; ainsi les dépenses d'une entreprise, au lieu d'être subdivisées comme dans l'actuel plan comptable par nature (du reste, aucune définition n'est donnée de la nature des dépenses), pourraient être subdivisées par exemple en dépenses payées d'une part aux particuliers, d'autre part aux entreprises (secteur 1, 2, 3, etc.), enfin aux banques, etc. De même pour les recettes; de même pour les comptes de mouvements de bilan. Du reste, cette classification serait aussi extrêmement intéressante pour le chef d'entreprise, qui pourrait ainsi analyser et prévoir pour sa propre entreprise les conséquences de toute modification de structure (ou de prix) des autres pôles ou des autres secteurs avec lesquels il est en relation.

Conclusion.

Nous nous excusons auprès des spécialistes de la comptabilité, qui ont pu trouver trop longue l'introduction concernant les règles comptables. Cette introduction nous a cependant paru nécessaire pour être comprise des lecteurs issus d'horizons différents.

La présente étude peut être considérée de différents points de vue; elle montre, d'une part, qu'après avoir posé les équations générales de la comptabilité, on peut généraliser celles-ci et, de proche en proche, arriver à des équations d'une Comptabilité Nationale qui sont en réalité, purement et simplement, des équations générales de l'économie politique. La liaison théorique entre la comptabilité et l'économie politique se trouve donc rigoureusement établie.

De même, les problèmes pratiques d'établissement du Bilan économique national se trouvent largement facilités par les graphiques proposés, qui peuvent être établis par approximations successives, soit à partir des entreprises et des groupements d'entreprises, soit à partir de statistiques plus étendues, notamment pour suppléer les comptabilités des particuliers.

De plus, cette étude met en évidence une propriété économi-

que qui nous paraît extrêmement importante et qui semble toucher à la fois aux principes physiques de l'action et de la réaction et aux principes comptables de la partie double.

Nous avons en effet pu remarquer que dans nos schémas économiques toute opération était représentée avec deux flux de valeur égale et de sens inversé, s'appliquant deux à deux à quatre éléments fondamentaux :

— flux de monnaie,

— flux de marchandises (ou de services),

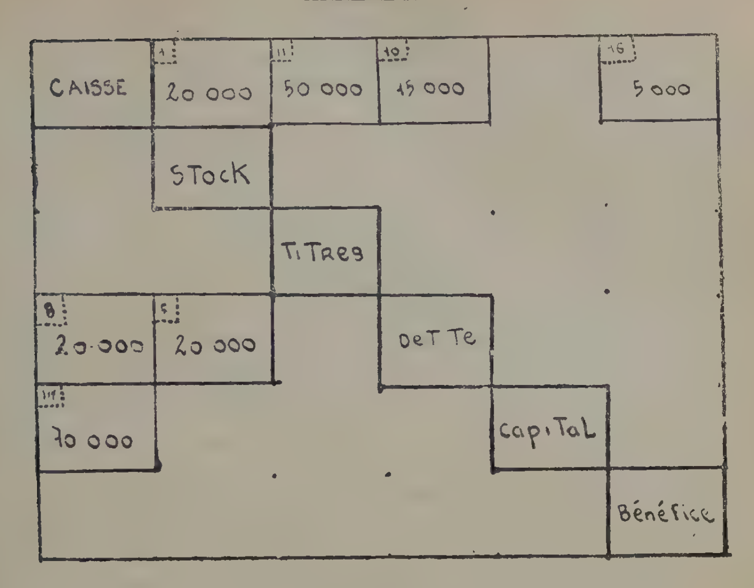
— flux de crédit,

— flux de transfert (dont la nature et la définition ont été précisées).

Enfin, nous voudrions insister sur la mise en évidence de plans comptables autonomes, mais coordonnés pour tous les pôles économiques.

Jean Nataf.

ANNEXE N° 1



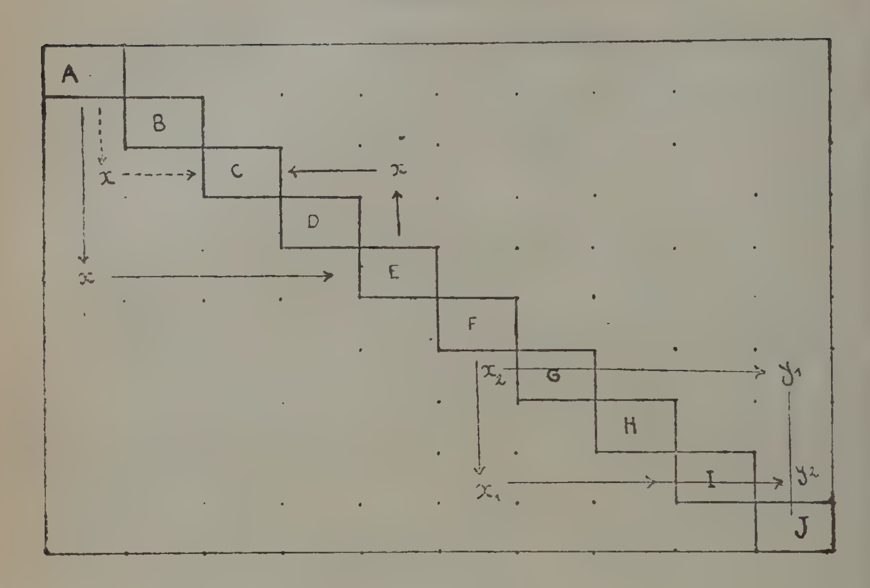
ANNEXE N° 2

CONVENTIONS DE LANGAGE.

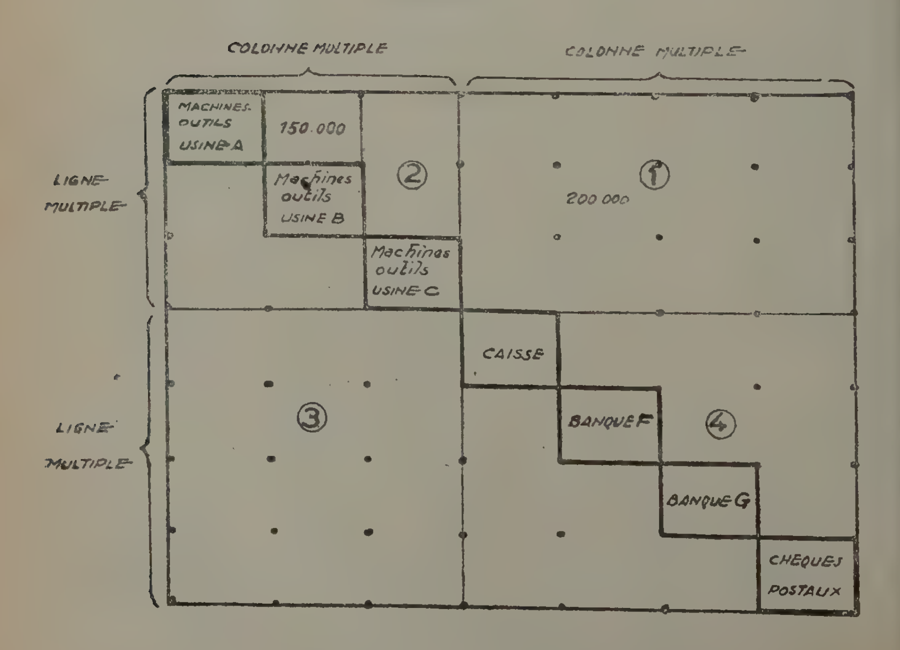
Diagonale portant les intitulés de comptes : diagonale principale
L'autre diagonale : diagonale secondaire
Cases de la diagonale principale : cases des intitulés
Cases portant les chiffres comptables : cases numériques

	C^{I}	A	B	C	D	E	F	G	H	C^{II}	C^{III}	C^{IV}	C^{V}
Q L_1	Q^{I}_{1}	Q^{A}_{1}	Q^{B}_{1}	Q^{C}_{1}	Q^{D}_{1}								
a	Q^{I}_{a}	A	q^{B}_{a} ②	q^{C}_{a}	q^{D}_{a}		①			Q^{II}_{a}	Q^{III}_{a}	Q^{IV}_{a}	Q^{V}_{a}
b	Q^{I}_{b}	q^{A}_{b}	B	q^{C}_{b}	q^{D}_{b}					Q^{II}_{b}	Q^{III}_{b}	Q^{IV}_{b}	Q^{V}_{b}
c	Q^{I}_{c}	q^{A}_{c}	q^{B}_{c}	C	q^{D}_{c}								
d		q^{A}_{d}	q^{B}_{d}	q^{C}_{d}	D								
e			③			E	④						
f							F						
g								G					
h									H				
L_2		Q^{A}_{2}	Q^{B}_{2}	Q^{C}_{2}						Q^{II}_{2}			
L_3		Q^{A}_{3}	Q^{B}_{3}	Q^{C}_{3}							Q^{III}_{3}		
L_4		Q^{A}_{4}	Q^{B}_{4}	Q^{C}_{4}								Q^{IV}_{4}	
L_5		Q^{A}_{5}											Q^{V}_{5}

ANNEXE N° 3



ANNEXE N° 4



ANNEXE N° 5

ENTREPRISE 1 | ENTREPRISE 2

Secteur 1 Secteur Comptabilité interne

CLIENTS 12 000 | 12 000 Crédit ↓

CAISSE | 5 000 | 5 000 monnaie

30 000 | 20 000 | STOCKS (ventes) | 30 000 20 000 marchandises

Situation nette (Bénéfice)

Secteur 2 Secteur économique

Secteur 4 Secteur économique

30 000 crédit ↑ | Fournisseurs | 30 000

20 000 12 000 monnaie | 12 000 | CAISSE | 20 000

STOCKS (ACHATS)

5 000 Transfert | 5 000 | – | Situation nette (bénéfice)

Secteur 3 Secteur Comptabilité interne

ANNEXE N° 6

INTEGRATION DE DEUX ENTREPRISES

ENTREPRISE 1 | ENTREPRISE 2 | ENTREPRISE 3

① ② ⑨

CAISSE

Vente a entreprise 2 | VENTES

Mouvement de march interne au groupe

④ ③ ⑧

Mouvement de monnaie inter au groupe

CAISSE | Achat a entreprise 1

Ventes a entreprise 3 | VENTES

ACHATS

Mouvement de march extern au groupe

⑤ ⑥ ⑦

Mouvement de monnaie ext. au groupe

CAISSE | Achat a entreprise 2

ACHATS

ANNEXE N° 7

1° Système de conservation des flux de commodités.

q_j^i = quantité du produit j nécessaire à la fabrication du produit i.

q = quantité totale de produit j fabriqué.

$q^A = q_A^A + \ldots + q_A^N$

$q_N = q_N^A + \ldots + q_N^N$

2° Système de conservation des flux de valeurs.

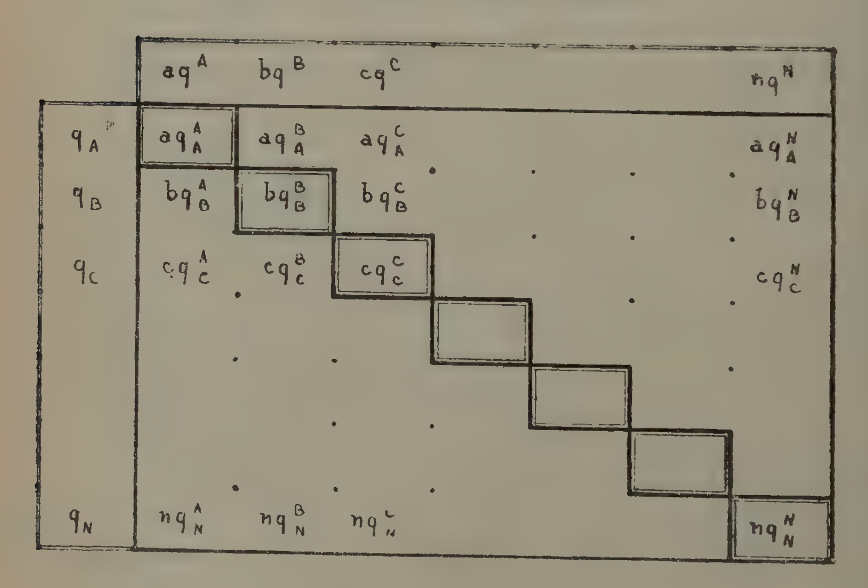
j ± prix de l'unité de la commodité J.

$aq_A \; aq_A^A + \ldots\ldots\ldots + nq_N^A$

$nq_N \; aq_A^N + \ldots\ldots\ldots + nq_N^N$

ANNEXE N° 8

Systèmes d'équations de MM. Guillaume.



ANNEXE N° 9

	Particuliers			Entreprise I							Entreprise II		Banques			Collectivités publiques			Sécurité Sociale		Étrangers
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
1	Formation titres	7															C 7				
2	6 13	Caisse	3 10				M 3 13									M 6			M 10		
3		2 4	Situation nette	P 2					T 4												
4				Stocks ar. P.R.?																	
5			P 3		Vente P.R.V.		3 9											P 9			
6						Créances															
7		M 2 4		1 2	5	12	Caisse		4			M 1		M 12		M 5					
8							8	Dettes					C 8								
9									Pertes Prof.												
10	C 13						13			Capital											
11				P 1							Ventes	1 11								P 11	
12												Caisse								O	
13													Créances								
14							M 8						8	Caisse							
15						C 12								12	Dettes						
16		M 7					M 9									Caisse	7	9			
17	C 6															6	Dettes				
18					T 5											5		Recet. Dépen.			
19												M 11							Caisse	11	
20			T 10																10	Recet. Dépen.	
21																					Étrangers

Légende

1. Vente de II à 1.
2. Encaissement d'un salaire.
3. Achats par un particulier.
4. Encaissement d'un bénéfice.
5. Paiement de l'impôt.
6. Emprunt d'Etat.
7. Remboursement du prêt.
8. Emprunt à la banque.
9. Vente à l'Etat.
10. Paiement à la S. S.
11. Vente à la S. S.
12. Dépôts en banque.
13. Souscription de capital.

P : Mouvements de marchandises et prestations de services.
M : Mouvements monétaires.
C : Mouvements de crédits.
T : Transferts.

NOTES ET MEMORANDA

AUGÉ-LARIBÉ
(1876-1954.)

La mort de Michel Augé-Laribé prive l'agriculture française d'un de ses meilleurs défenseurs, et l'économie agricole d'un de ses meilleurs connaisseurs. Il n'était pas homme à partager toutes les passions de ceux auxquels il s'intéressait. Il était trop intelligent et trop cultivé pour n'avoir pas le sens des proportions et de la mesure, et il se tenait à l'écart de toutes les démagogies agricoles qui ont trop souvent triomphé depuis vingt ans. Homme de grande culture — excellent musicien, il avait écrit tout récemment encore un livre charmant sur son oncle Messager, comme il s'était occupé un moment de l'architecte Gabriel — il n'a jamais cessé de rester en contact avec ce qu'il y avait de meilleur et de plus ouvert parmi les écrivains sociaux de sa génération. Il suffit de rappeler la part qu'il a prise auprès de Maxime Leroy, de Bouglé et de Moysset, à la grande édition des œuvres de Proudhon pour souligner toute l'étendue de ses curiosités. J'ai dit récemment dans cette *Revue* même la haute valeur de son livre sur la politique agricole française, qui restera, à mon avis, le livre classique sur ce problème. Il était en train d'en préparer le second volume quand la mort est venue le saisir. Il avait eu le temps de rédiger, pour la collection publiée par M. Berr, un ouvrage sur l'histoire de l'économie agricole en Europe, qui constituera certainement un travail des plus précieux.

Dans tous ses livres, on était frappé du sens aigu de l'humain, du don de sympathie, de la finesse de sentiment que révélait chacune de ses pages. Excellent écrivain, très soucieux d'éviter toute sécheresse et tout ennui, curieux de la psychologie des hommes plus que des aspects purement techniques des problèmes agricoles, il savait bien que les solutions économiques, les progrès de l'agriculture en France, étaient avant tout le reflet des âmes et des caractères de nos agriculteurs. De là son grand souci d'améliorer l'enseignement rural. Son livre sur le paysan français après la première guerre mondiale est à cet égard un chef-d'œuvre. On continuera à le lire pour y chercher une vue pénétrante et en même temps presque fraternelle de ce qu'a été notre paysannerie après les dures épreuves et les pertes

cruelles de la Grande Guerre. Je me souviens de l'admiration avec laquelle m'en parlait le président de la République autrichienne, en 1930, lui-même agronome réputé et de grande culture. Dès son premier ouvrage, — sa thèse sur la répartition de la propriété dans la viticulture du Languedoc, — ces qualités se manifestaient. Dans son dernier livre sur la politique agricole française, elles apparaissent dans leur plénitude. Les lecteurs de cette *Revue*, et en particulier ceux de l'*Annuaire économique*, où il a longtemps rédigé la rubrique agricole, savent combien son érudition, son souci d'information, s'alliaient à un don d'expression et à un sens critique, l'un et l'autre trop rares pour qu'on ne les mentionne pas ici.

De sa carrière pratique, de son rôle comme secrétaire général d'une grande Fédération rurale, puis comme délégué de la France à l'Institut international d'agriculture à Rome, et enfin comme conseiller technique au Ministère de l'Agriculture, il suffit de dire qu'il accomplit ces tâches diverses avec la même compétence, la même aisance qu'il apportait à tout ce qu'il faisait.

De même pendant les deux guerres, il fut de ceux qui accomplirent leur devoir avec le plus de simplicité et de courage. Pendant la seconde, ne pouvant pas revêtir l'uniforme, il résuma ses vues sur les réformes agricoles françaises dans un ouvrage courageux que les Allemands trouvèrent assez dangereux pour le faire supprimer entièrement. L'ouvrage a été publié sous le titre *La terre de France attend ses paysans prisonniers de guerre*.

Il n'a pas reçu de son vivant, à mon avis, la place qui lui était légitimement due parmi les économistes français s'occupant des questions agricoles. Cette place avec le temps ne fera que grandir. C'est à ses livres que l'on s'adressera pour trouver un tableau équilibré des griefs légitimes et aussi des responsabilités et des erreurs de nos agriculteurs, dans une période d'intense transformation économique. On propose aujourd'hui de faire de la France un pays exportateur de denrées agricoles. En réalité, comme tous les pays qui s'industrialisent, la France tend depuis trente ans à réduire ses exportations et à augmenter ses importations terriennes. Il serait assez étrange qu'elle pût remonter aujourd'hui un courant qui emporte tous les pays progressifs. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'elle n'y pourra réussir (si c'est vraiment le but que lui proposent les planificateurs) qu'en choisissant les produits de qualité, en les présentant d'une manière attrayante, en améliorant ses méthodes de production et de commerce. C'était la croyance raisonnée d'Augé-Laribé. C'est la conclusion de tous les observateurs qui savent ce que les pays étrangers ont réalisé sous ce rapport et pourquoi ils nous surclassent si souvent dans la concurrence mondiale. Ce n'est pas un renforcement du protectionnisme qui nous rapprochera du but. Tout cela Augé-Laribé l'a dit et l'aurait redit avec toute son autorité, toute sa vaste expérience, dans le volume qu'il préparait avec allégresse sur l'histoire de notre politique agricole, et que nous n'aurons pas la joie de lire. Par contre, il serait singulièrement utile

de réunir en volume ses rapports nombreux aux Congrès agricoles. On aurait ainsi un aperçu d'ensemble sur ses vues relatives aux meilleurs moyens de favoriser les progrès agricoles.

Du charme qui rayonnait de sa personnalité si discrète, si modeste, d'une si parfaite élégance morale, d'une sincérité si attachante, ce n'est pas le lieu de parler auprès de sa tombe à peine ouverte. Le vide que laisse une personnalité comme la sienne sera difficile à combler. Pour ses amis, c'est une perte irréparable.

Charles Rist.

L'EUROPE SANS RIVAGES

L'Europe sans rivages, de François Perroux [1], qu'on m'a demandé de présenter dans cette note critique, est une œuvre considérable qui se présente à nous avec un double caractère.

Elle est d'abord une œuvre de science pure qui se rattache directement à tous les travaux antérieurs de l'auteur. Nous y retrouvons, à la base, tous les concepts que ces travaux ont éclairés de leur brillante lumière et de leur puissance suggestive : le concept « d'économie dominante » développé, sous toutes ses formes, dans l'article, tout de suite devenu classique, de la revue *Economie appliquée* [2], le concept de « croissance » [3], celui d'« espace économique », rappelé et présenté de façon magistrale dans son nouveau volume (p. 215 et suiv.), celui de « structure économique », dont on trouve une ébauche si suggestive dans la préface de l'ouvrage de Michel Biays [4], les concepts, analysés et approfondis antérieurement, comme celui de « système économique », qui fut présenté, jadis, dans la monumentale préface à la traduction française de la « Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung » de Joseph Schumpeter, ou enfin, comme celui d'« humanisme économique », qui fut présenté dans le « manifeste » de la revue *Economie et Humanisme* [5] et dans la brochure intitulée *Science économique et science de l'homme* [6]. De sorte que le livre nouveau apparaît, dès l'abord, comme une « Somme » de toute l'œuvre scientifique de l'économiste qu'est François Perroux.

Mais, en même temps, le livre « colle » aux problèmes les plus vivants et les plus angoissants de la politique économique mondiale de l'heure présente, de sorte que, déjà, il est mis au service des

1. François Perroux, *L'Europe sans rivages*. Presses universitaires de France, édit., Paris, 1954.

2. 1948.

3. Cf. la conférence de Fr. Perroux, présentée en introduction à une discussion sur le concept de croissance avec le professeur S. Kuznets, en août 1951.

4. Cf. Michel Biays, *Formation du capital et reconstruction française*, Colin, édit., Paris, 1952.

5. Revue *Economie et Humanisme*, numéro spécial, févr.-mars 1942.

6. La brochure reproduit une conférence faite à l'Ecole supérieure d'organisation professionnelle (E. S. O. P.), sous la présidence du docteur Alexis Carrel.

passions les plus opposées, par des « adversaires » ou des « partisans » de cette politique.

Essayons de voir clair, de façon purement objective, dans l'œuvre elle-même, dans ses éléments et dans ses intentions.

Nous négligerons, dès l'abord, ce que l'auteur, lui-même, appelle ses « propos de départ ». Nous y reviendrons. Pour l'instant, nous retiendrons seulement de ces propos de départ les phrases suivantes, qui me paraissent fournir un excellent « point » de départ pour notre analyse :

« L'Europe, une des cinq parties du monde, est indispensable au monde sur lequel pèse une menace indivisible. Pour participer activement à la vie du monde, l'Europe doit s'unifier. Si quelqu'un prend cette énonciation pour postulat, le moins est qu'il dise de quelle Europe et de quelle unification il parle... » (P. 13.)

Telle est, pour l'auteur, la position du problème.

Partant de là, il va diviser son ouvrage en trois parties, qu'il intitulera successivement : 1° l'Europe et les économies dominantes; 2° l'Europe et les nations; 3° l'Europe et la dévalorisation des frontières.

La première partie constitue une vaste fresque de la vie des peuples européens depuis environ un demi-siècle, centrée autour du concept de « l'effet de domination », à l'échelle des nations existantes. Et le problème ainsi posé, l'auteur va tout de suite l'élargir :

« ... Disons qu'il s'agit moins de commencer par l'Europe que de commencer par les problèmes réels. Ces problèmes réels désignent tous des relations du monde à l'Europe et de l'Europe au monde (p. 25)... Nous commençons l'Europe ou, pour mieux dire, nous continuons l'Europe en regardant bien au-delà de l'Europe. Nous comprenons l'Europe en consultant une carte du monde. Nous prenons le sens de l'Europe en faisant le tour du globe... » (p. 30.)

Cette Europe prise ainsi, dans l'histoire et dans l'espace, l'auteur nous la montre, au début du XXe siècle, non comme une unité économique, mais comme un champ d'oppositions :

« L'Europe triomphante, l'Europe référence que nous évoquons parfois, avec nostalgie, comme l'Europe des temps heureux, c'est l'Europe de deux économies dominantes, l'anglaise et l'allemande... » (p. 34).

Le chapitre suivant nous présente « les économies européennes au milieu du XXe siècle ». Le tableau s'est encore élargi :

« L'Europe continentale ou non... est formée de grandes unités diversement dominantes et dominées... Autour de l'économie dominante du monde atlantique, les Etats-Unis, s'opère... un regroupement des forces économiques : c'est l'orbite euratlantique...

» L'économie dominante du monde soviétique, l'U. R. S. S. favorise le rassemblement des économies satellites et, avec intention, autant que par sa croissance même, exerce une action révolutionnaire sur le reste du monde : c'est l'orbite eurasiatique... » (p. 82-83).

Et, analysant successivement les deux orbites économiques, dans leurs structures et leurs manifestations, l'auteur nous montre, tour à tour, l'économie des Etats-Unis d'Amérique (p. 86 et suiv.), l'Europe du Royaume-Uni et du monde britannique (p. 124 et suiv.), l'Europe atlantique et la communauté atlantique. Il nous présente, ensuite, l'orbite aurasiatique à travers l'économie soviétique et son sens (p. 166 et suiv.), les états satellites et la Russie soviétique (p. 190 et suiv.), les tâches économiques de l'Orient et l'économie soviétique (p. 207 et suiv.), l'économie à base de plan et les effets de domination (p. 219 et suiv.), et enfin la dissidence yougoslave.

Entre ces deux pôles attractifs de domination économique et sociale, l'auteur place ce qu'il appelle « le réduit continental européen », réduit divisé lui-même par le vieux et tragique dialogue franco-allemand.

De cette puissante et pénétrante analyse, le lecteur garde l'impression générale qu'il ne reste plus, devant lui, une Europe, mais des conflits de forces tendues vers la « domination ». France contre Allemagne, Angleterre contre Europe continentale, Euratlantique contre Eurasie.

Tableau puissant, brossé dans une pâte solide, mais qui n'est pas sans laisser dans l'esprit une certaine gêne et une certaine réserve : n'y aurait-il pas un autre tableau à présenter en prenant comme thème la tendance, aussi certaine, à l'unification de la civilisation capitaliste et libérale du « petit continent », élargie à l'échelle du monde entier. Et ce tableau-là serait, peut-être, aussi troublant et exaltant que celui de cette Europe morcelée et déchirée des nations dominantes et dominées.

La seconde partie, intitulée « l'Europe et les nations » — est, à mon sens, la plus profonde et la plus originale. Exploitant les acquisitions de l'analyse directe des faits « européens », qui forme la première partie, l'auteur va y élaborer une synthèse théorique puissante autour du concept, encore imprécis, des « espaces économiques ».

Concept imprécis dans les faits, comme va nous le montrer le premier chapitre, intitulé « les incertitudes dans la doctrine du dépassement de la nation », où l'auteur rappelle que « chaque peuple d'Europe a sa façon de concevoir et de sentir la nation ». Imprécis dans la théorie, comme il apparaît dans la pénétrante analyse de la « nation réalité économique » et de la « nation réalité sociologique » (p. 297 et suiv.).

De ces données de la réalité objective, l'auteur dégage alors le « concept », « l'idée-force » des « espaces » en général et des « espaces économiques » en particulier.

Dans un chapitre particulièrement suggestif, il va nous montrer comment se forme, dans les faits, par-dessus les concepts de la nation et de l'individu, celui des « espaces économiques » par les psychoses collectives de la localisation, la dissociation des espaces humains, l'espace-obstacle économique, l'espace-pouvoir sous les for-

mes de l'unité simple régionalement dominante, des unités complexes dominantes, des espaces-clefs d'importance mondiale.

Ayant ainsi dégagé pleinement le « concept d'espace », l'auteur en fait une analyse approfondie qui aboutit au tableau synoptique de la page 354. Il prend ensuite deux exemples : celui de l'espace économique d'une firme, l'« Anglo-Iranian Company », et celui de l'espace économique d'une nation, la Suisse.

Et la conclusion vient, tout naturellement, s'imposant d'elle-même : « On ne fait pas à la dévalorisation des frontières sa part. Cette résolution dans les relations entre groupes humains exclut que les nations disparaissent au bénéfice de blocs quasi nationaux ou impériaux... » (P. 382.)

Vient alors le chapitre sur « Le projet européen », qui débute par cette phrase : « Tout le long de son histoire, l'Europe se manifeste à nous comme un événement mondial. » (P. 385.)

Mais il faudrait citer tout ce chapitre, si profondément pensé, avec ses formules frappantes : « Le vocabulaire de l'intérêt personnel et de la souveraineté nationale continue d'être préféré et exprime des inerties et des rémanences » (p. 410) : « L'espace économique du monde est un réseau d'échanges et de forces tissé autour de pôles » (p. 411), pour aboutir à la petite phrase, si riche de contenu, qui clôt le chapitre : « L'économie de tout l'homme et de tous les hommes ne s'est pas laissé maîtriser par les schèmes de « l'économie mercantile », le monde économique n'a jamais été, ne sera vraisemblablement jamais, sans plus, un réseau d'échanges onéreux... » (P. 415.)

Ici, pour moi, le livre est terminé.

La troisième partie n'est qu'une étude positive des problèmes pratiques de l'économie d'après-guerre et des expériences tentées dans le sens de l'intégration de l'Europe, à la lumière des principes dégagés dans les deux premières parties et, principalement dans la seconde.

Et nous arrivons ainsi à la « conclusion du livre », à ses « propos d'étape », comme dit l'auteur, qu'il convient de rattacher aux « propos de départ », que nous avons négligés jusqu'ici.

Les propos de départ nous avaient inquiétés, nous autres « Européens du réduit », par leurs phrases à double sens : l'auteur s'adresse aux militants de la petite Europe, « respectant leur conviction sans la partager (p. VI) : « Défions-nous des petites Europes confectionnées sur les atlas à couleurs plates »..., des « Europes sur modèle réduit »... « L'Europe est une œuvre qu'aucun espace ne borne ni ne contient... » (p. 23).

Mais, après la lecture du livre, nous nous trouvons, avec ces « propos d'étape », en face de la pensée profonde, de la mystique qui anime tout ce puissant ouvrage.

Cette mystique, c'est celle d'un « humanisme économique » qui s'offre à nous, avec une générosité et une force admirables, dans des formules comme celle-ci : « ... L'épanouissement du bonheur et de la joie dans l'économie du genre humain est la seule réponse

qui vaille la peine d'être donnée aux forçages pratiqués et prémédités pour construire et défendre les économies nationales prolétarisées » (p. 630), ou celle-ci, qui termine le livre : « Il y a dix ans, un paysan que je connais voyait son bien saccagé, savait les frontières de son peuple violées. Il en était comme hébété; avec une obstination douloureuse, il répétait, le poing sur la poitrine : « Mon pays est là. » Sur sa patrie, sur l'Europe, sur le secret des chefs-d'œuvre fragiles que les hommes tentent d'établir dans l'espace, il disait, ainsi, tout l'essentiel [7].

Ce n'est, certes, pas moi qui contredirai de tels sentiments et de telles affirmations.

François Perroux, qui me connaît bien, me permettra de lui rappeler qu'il y a près d'un demi-siècle, en 1916, en pleine guerre, j'écrivais : « Le XIXe siècle a connu, sur le terrain international, le développement, puis la lutte sourde et âpre des politiques d'échange pour aboutir au formidable conflit actuel; le XXe siècle verra l'ère des politiques de production. Le souci essentiel des hommes d'Etat ne sera plus la conquête des marchés extérieurs par l'échange, mais l'organisation des marchés nationaux par l'extension de la production et des consommations... » [8].

Quelques années plus tard, en 1925, j'écrivais encore, dans un article de la *Revue économique internationale* [9] :

« Elargissons l'esprit de collaboration. Nous le pouvons. L'Europe est, aujourd'hui, assez forte pour imposer à tous ces impérialismes, encore adolescents, qui se cherchent, mais qui sentent bien tout le danger de leur opposition, un esprit fécond d'internationalisme. Profitons de l'heure trouble pour réaliser ce qui, demain, sera peut-être impossible : un ordre économique international dans lequel nous intégrerons la puissance de l'Europe à sa place, à son rang. J'ose dire que c'est notre plus grande chance de salut. Car, alors, nous ne serons plus les maîtres du monde, mais nous resterons des associés, et rien ne sera sacrifié par nous, ni mutilé par d'autres, du patrimoine économique, intellectuel et moral que représente et que représentera toujours, si nous le voulons, la vieille Europe... »

Ainsi, mon « humanisme économique » n'est point, je crois, suspect. C'est ce qui me permet de dire, ici :

Cet humanisme-là est insuffisant aujourd'hui. C'est une attitude

7. Il me semble suggestif de rapprocher l'affirmation magistrale de cette thèse, dans *Europe sans rivages*, de celle qui était présentée, avec la même force, la même puissance d'expression et de foi, dans le premier ouvrage sorti de la plume de François Perroux après les purs travaux d'école : *Des mythes hitlériens à l'Europe allemande*, dont la préface, datée du 8 mars 1935, se terminait par cette phrase : « Une certaine Allemagne se dresse et dit : « Dieu » voulait créer le Peuple allemand. Il s'est trompé. Il a créé le Monde. Il » nous appartient à nous, Allemands, de corriger cette erreur de Dieu. » Répondons en affirmant les droits de tous les groupes humains à une vie propre en vue de leur bien commun. C'est-à-dire : « Parions pour Dieu. »

8. *Le problème économique d'après guerre*, in *La Grande Revue*, numéro de mars-avril 1917.

9. *Revue économique internationale*, juin 1920, p. 419 et suiv.

de penseur, que je respecte et que j'admire, mais ce n'est pas, ce ne peut pas être, dans les circonstances actuelles, une attitude d'homme d'Etat.

Celui-ci doit vivre dans le présent et non dans l'avenir. Et le présent, c'est, hélas ! pour lui, comme pour nous tous, la menace de l'impérialisme des « nations dominantes » et des « mystiques aveugles ».

Les nations de l'Europe doivent-elles se résigner à n'être que des « nations dominées », à la remorque de ces impérialismes délirants, qui nous mèneraient, fatalement, à la guerre où sombreraient tous nos espoirs d'un humanisme économique et social universel ?

Si oui, nous ne pourrons plus compter, pour réaliser le rêve de notre humanisme universel, que sur l'action des penseurs isolés, comme François Perroux. Et nous savons combien elle est faible, cette action de la parole ou de la plume des individus, quand elle se heurte à la propagande des mystiques exaltantes et des intérêts mercantiles conjugués.

Si non, il nous faut sauver de l'Europe — c'est-à-dire des nations européennes consentantes — tout ce qui peut être sauvé, par tous les moyens et d'abord par la constitution de cette « nation agrandie », comme dit François Perroux, que serait cette petite Europe intégrée, qui apparaît comme l'élément essentiel, au stade présent de l'histoire, de la défense de « l'âme européenne ».

Car il y a une âme européenne, une conception européenne du monde et de la vie, et qui compte encore. L'aspect économique de la vie, c'est beaucoup, mais ce n'est pas tout. Les questions de ventre et d'argent ne font pas toute la vie des hommes et des peuples. Chaque jour nous en apporte une preuve nouvelle. Le jour même où j'écris ces lignes — 22 septembre 1954 — on peut lire, dans les journaux français, un appel en faveur des sinistrés d'Orléansville, du président Coty, à la solidarité de tous les Français qui doivent éprouver, dit le message présidentiel, « le réconfort et la fierté d'être Français », et les mêmes journaux publient un autre appel du président Eisenhower, conviant tous les peuples du monde à se joindre aux Etats-Unis, ce 22 septembre, en une journée de prière pour la paix mondiale.

Les forces économiques doivent encore compter avec ces forces spirituelles et, aussi, avec la méfiance légitime des hommes de bonne volonté, contre les « mauvais instincts » qui commandent encore à l'action des Etats d'Europe et d'ailleurs.

Enfin, à travers l'action pour une Europe intégrée, ne faut-il pas voir encore la lutte nécessaire, indispensable, contre le dogme de la « Souveraineté nationale » qui se dresse comme l'obstacle infranchissable où se heurte tout effort vers une « économie humaniste » ?

Nul n'a présenté cette dernière idée avec plus de force que Léon Blum, d'abord dans son livre *A l'échelle humaine*, à propos de l'Allemagne [10], et ensuite à la Conférence socialiste de Paris sur les

10. Cf. *loc cit.*, p. 150.

Etats-Unis d'Europe, du 24 avril 1948. A cette Conférence, il disait :

« Pas plus que l'Europe n'est un tout, elle n'est une fin en soi, une fin dernière.

» La solution européenne se présente à la fois comme une expérience et comme une étape, mais nous n'entendons aucunement substituer définitivement la conception européenne, l'idéalisme européen à la conception internationale et à l'idéalisme international... Cette œuvre nous apparaît comme nécessaire, comme urgente, mais c'est l'organisation pleinement efficace de la communauté internationale qui demeure pour nous la fin en soi, la fin dernière... »

Et après avoir distingué la « souveraineté nationale » et « l'indépendance des nations », qui « doit être respectée par les autres, respectée et garantie par la communauté elle-même », il ajoutait :

« ... Mais la souveraineté telle qu'elle est communément conçue va infiniment plus loin, la souveraineté sur le plan international équivaut à ce que serait sur le plan national la liberté (des individus), sans restriction, sans limite, sans appel, sans juge. Je suis libre, je suis souverain, je fais tout ce qui me plaît, personne n'a rien à y voir, je me moque du contrecoup de mes actes sur les autres... »

Et il terminait :

« Pour résumer ma pensée, je dirai que le but serait alors de réduire la souveraineté aux limites de l'indépendance et, par conséquent, de transférer à la communauté internationale ou européenne toutes les portions de souveraineté qui excèdent l'indépendance. »

Ceux qu'on appelle, aujourd'hui, les Européens n'ont jamais dit autre chose (11). Et c'est pourquoi François Perroux, trop absolu comme tous les apôtres, peut sembler, parfois, injuste aux yeux de ces « Européens », qui protestent contre ce qu'ils appellent une déformation caricaturale de leur pensée (12).

Et pourtant, il n'est certainement pas inutile qu'une voix puissante, comme celle de François Perroux, ait rappelé à tous, et d'abord aux attardés de la vieille « souveraineté nationale », que

(11) Faut-il rappeler, par exemple, que le livre d'André Philip intitulé « L'Europe unie et sa place dans l'économie internationale » affirmait déjà dans des termes souvent très proches de ceux de « L'Europe sans rivages », les mêmes thèmes que François Perroux. Le livre de cet « européen », militant et passionné qu'est André Philip, débute ainsi : « Ce livre est consacré à l'étude des conditions économiques de l'unification européenne et aux relations commerciales entre l'Europe et le reste du marché mondial. En effet, *le problème de l'unification économique et politique de l'Europe ne saurait être séparé de celui du rôle qu'elle doit jouer dans une reconstruction internationale d'ensemble...* » (p. 3).

Et, tout au long du livre, le même thème est repris presque à chaque page, comme un *leitmotiv*.

(12) J'emprunte l'expression à une phrase d'un de mes correspondants qui m'écrivait, en me signalant le livre de François Perroux : « Nous considérons que nous avons été caricaturés parce qu'il y aurait, selon Perroux, un arrière-fond autarcique dans notre pensée : c'est exactement le contraire... »

la véritable Europe, ce n'est pas l'Europe des Nations, mais l'Europe sans rivages.

En fermant le livre de notre ami, on pense à l'exaltation mystique du héros cornélien, on évoque le dialogue tragique, le cri de Polyeucte :

Qui fuit croit lâchement et n'a qu'une foi morte,

et la réponse de Néarque :

Ménagez votre vie, à Dieu même elle importe.

Que le livre de François Perroux nous fasse repenser tous ces problèmes, dans cette atmosphère spirituelle, n'est-ce pas le signe que ce livre dépasse singulièrement le plan des discussions ordinaires autour de ces questions économiques essentielles auxquelles se trouvent liés les destins de l'Europe et de sa civilisation.

Etienne ANTONELLI.

REVUE DES LIVRES

Cours, traités et manuels.

Gambs (John S.), *Man, Money and Goods*, 1re éd. Un vol. in-8° de 339 p., New-York, Columbia University Press, 1952.

J'avoue bien franchement que ma première impression sur ce livre avait été défavorable et que je l'avais placé devant moi avec l'intention d'en « prendre connaissance » rapidement, juste ce qu'il faudrait pour rédiger un bref compte rendu. On m'avait prévenu qu'il avait un « ton badin inhabituel ». Le titre et la présentation semblaient annoncer un livre de prétendue vulgarisation, écrit plus ou moins hâtivement par un de ces amateurs qui réinventent chaque jour l'économie politique. Et la jaquette (on m'excusera de ne pas vouloir écrire « jacket ») offrait un dessin digne du *Canard enchaîné :* un tableau genre Picasso réduit à quelques coups de crayon comme en font les enfants de 3 ans, au-dessous une étiquette « 20.000 dollars » et en face un personnage contemplant l'étiquette, l'air médusé.

Mais, l'auteur est docteur ès sciences économiques et même professeur d'économie politique à Hamilton College. Mais, la maison d'édition se consacre au genre universitaire sérieux. Mais, le livre est muni d'une bibliographie et d'un index qui révèlent le professionnel. Et surtout, une fois le livre commencé, l'attention est accrochée : l'auteur présente fort intelligemment les principaux problèmes de l'économie politique. Il ne s'agit nullement d'un de ces faux savants qui s'affublent de tout un attirail de pédanterie pour paraître « scientifiques », mais bien plutôt d'un économiste sérieux et compétent qui, dans la meilleure tradition *britannique*, s'efforce de faire oublier ses connaissances et de parler le langage de tout le monde.

Bien entendu, ce livre s'adresse au public américain et n'est pas forcément d'une compréhension facile pour le spécialiste français, qui comprend mieux le langage abstrait et technique plutôt que la langue américaine de tous les jours et ses résonances.

Ainsi, pour l'Américain moyen, le système des coordonnées rectangulaires employé dans nos diagrammes devient immédiatement très clair lorsqu'on le compare à la numérotation des rues et avenues des villes américaines; mais cette référence n'aurait pas de résonance pour un Européen.

L'ouvrage comprend cinq parties, dont une *Introduction*, consacrée à l'objet, à la méthode et à la nature de l'économie politique, et une *Conclusion*.

L'introduction révèle un esprit remarquablement indépendant à l'égard de tout préjugé et doté d'une forte culture philosophique. J'ai particulièrement apprécié l'évocation des idoles dénoncées par Bacon, qui obstruent la marche de la science économique (*idola tribus*, *idola specus*, *idola fori*, *idola theatri*).

La première partie est consacrée à la théorie « standard »; c'est-à-dire orthodoxe. On y trouve un excellent résumé des théories principales (valeur, prix, capital, fonctionnement général), y compris leur évolution récente, suivi d'une « évaluation » de la théorie orthodoxe, qui sera aussi suggestive pour le spécialiste qu'elle est instructive pour le profane.

Sous le titre de « dissenting economic theory », la seconde partie présente fort clairement deux auteurs, Marx et Veblen, et une évaluation de la théorie dissidente dans son ensemble. L'un des mérites des dissidents est de poser des questions que les orthodoxes ne veulent pas se poser. Leur principale faiblesse est qu'ils travaillent en ordre dispersé, chaque auteur construisant un système qui reste replié sur lui-même (le marxisme en est un bel exemple); au contraire, le courant orthodoxe a bénéficié de l'accumulation scientifique, pierre par pierre, c'est-à-dire d'une mise au point ou même d'une transformation continuelle. Une autre de leurs faiblesses est la tendance à construire des systèmes cohérents, que l'on confond parfois avec la science.

La troisième partie s'occupe de plusieurs questions spéciales : telles que les cycles économiques, la monnaie, le commerce international, etc.

Le chapitre *Boom and Bust*, dont la majeure partie traite de Keynes, est particulièrement recommandable. Le grand économiste n'était au fond qu'un « mechanically minded British »; il fut un grand acteur (showman) avec un sens exact de l'opportunité (sense of timing); il savait frapper de belles phrases à citer, et il eut l'habileté inconsciente de parler aux orthodoxes leur propre langage (en partie) pour leur faire admettre ce qu'il était grand temps d'admettre, par exemple qu'il y avait du chômage et des dépressions prolongées. Quant à la politique du « deficit spending », il y avait déjà longtemps qu'elle était appliquée lorsque Keynes entreprit de la recommander : M. G. invoque, entre autres, un ministre français des Travaux publics de 1907 et les recommandations du Bureau International du Travail dès 1919.

Faute de pouvoir citer autant de passages que je le voudrais, je tiens à recommander vivement la lecture de ce livre apparemment sans prétentions, mais qui va fort loin dans la critique. Pour le spécialiste qui a déjà tant de lectures à son actif, chaque livre nouveau n'apporte généralement que peu de chose; c'est une application du marginalisme. Celui-ci est une exception notable. Il fait le point avec beaucoup de recul et force à réfléchir sur bien des points. Il dégonfle aussi un certain nombre de ballons en baudruches et nous met en garde contre la scolastique stérile. Pour pouvoir l'apprécier à sa juste valeur, il faut naturellement avoir un certain sens de l'humour, ne pas redouter l'ironie (même à nos propres dépens) et accepter de philosopher sur l'économie politique. La publication d'un ouvrage pareil montre que l'économie politique a atteint aux Etats-Unis une vitalité et un prestige suffisant pour pouvoir le supporter. Regrettons que, en France, trop d'économistes aient si peu confiance en leur discipline qu'ils se croient obligés de la protéger par une cuirasse de formules mathématiques, de vocabulaire compliqué ou de références pédantes.

Robert Mossé.

Ouvrages généraux de théorie économique.

Kapp (K. William), *The Social Cost of Private Enterprise*. Un vol. de 287 p., Cambridge, Harvard University Press, 1950.

L'objet de M. K. semble bien, comme il le dit dans sa préface, avoir été principalement de faire une analyse complète, et si possible une évaluation numérique de l'ensemble des *coûts* non comptabilisés (et supportés par des tiers ou l'ensemble de la communauté), provoqués par le fonctionnement absolument libre de l'entreprise privée.

Le terme de coût, en effet, est généralement utilisé en relation avec le prix, et par conséquent, dans l'analyse micro-économique de la valeur, étudié au sein de l entreprise. Or, il est bien évident que ce concept est nécessairement trop étroit. On sait, par exemple, que, dans la comparaison des transports ferroviaires et des transports routiers, il faut tenir compte du fait que, pour les premiers, l'entretien de l'infrastructure est à la charge de l'entreprise, et que pour les seconds elle est assurée par un tiers, l'Etat en l'occurrence. Les nombreux ouvrages sur le coût de la distribution ont familiarisé les économistes, même « classiques », avec une notion de coût beaucoup plus large que celle d'un concept comptable intérieur à l'entreprise. Enfin, les discussions sur la valeur éthique de la concurrence ont conduit certains auteurs à analyser les « gaspillages » de la concurrence 1. Parmi ces gaspillages, certains sont devenus de célèbres arguments pour les anticapitalistes, d'autres ont conduit à des expériences aussi fameuses que celle de la Tenessee Valley Authority.

L'ambition de M. K. n'était donc pas de révéler ces coûts sociaux, d'autant plus qu'il consacre son troisième chapitre à un bref historique des études de ceux-ci, mais celle de les *recenser* dans un ouvrage d'ensemble. Il analyse successivement l'altération du facteur humain, la pollution de l'air et de l'eau, l'usure prématurée des ressources animales et naturelles, l'érosion, le déboisement, les changements technologiques, le sous-emploi, le coût de la distribution et des transports, enfin la place insuffisante faite à la recherche scientifique.

Malgré l'intérêt certain de l'ouvrage, cet « inventaire » déçoit un peu par son aspect trop analytique et comptable. Sont placés sur le même plan des coûts supportés par l'Etat, la communauté et des tiers déterminés, de même les manques à gagner et les pertes réelles. Il est évident que l'ampleur du sujet ne pouvait permettre de creuser tous les problèmes, mais si M. K. utilise des sources nouvelles de statistiques, l'analyse personnelle est trop souvent réduite. Par exemple, sur le coût de la distribution, M. K. n'apporte qu'un résumé trop unilatéral des différents défauts que l'on peut imputer au système existant. On aurait aimé qu'il essaye lui-même de répondre au moins à quelques-unes des huit questions qu'il pose (p. 195).

Si chacun des chapitres de l'ouvrages risque de décevoir, parce qu'il aurait pu à lui seul faire l'objet d'une longue étude, y a-t-il une idée d'ensemble qui ravive l'intérêt du lecteur ? Celle de M. K. est une critique des méthodes classiques, et la proposition de méthodes nouvelles d'investigation. Pour lui, la science économique contemporaine est normative et apologétique sans le savoir, elle a oublié ses fondements politique et philosophique, elle propose des solutions universelles, alors que ses données sont étroites... Ces critiques conduisent M. K. à proposer le retour à la philosophie, l'élar-

1. K. Rothschild, *The Wastes of Competition*, in *Monopoly and Competition and their regulation*, Londres, Macmillan, 1954, p. 301.

gissement du champ d'investigation, la reformulation des concepts de base, enfin l'étude des choix sociaux, ce qui instituerait un système de connaissances véritablement appliqué à l'étude de « la nature et des causes de la richesse des nations ».

Une telle ambition ralliera bien des suffrages, pour ne pas dire tous. Est-ce l'aboutissement nécessaire de l'étude ? Nous aimerions le croire, mais nous aurions été personnellement plus reconnaissante à l'auteur d'essayer de définir d'abord avec précision, dans l'établissement de nouveaux concepts de base, celui de « coût social » (le chapitre II ne paraît pas absolument satisfaisant à cet égard). On voudrait également que ses critiques ou ses propositions soient plus précises. Lorsqu'il accuse les marchés totalement inorganisés d'être à la base de nombreux gaspillages, ou coûts, tout le monde est d'accord. Lorsqu'il affirme que de nombreux économistes néo-classiques présentent encore la concurrence parfaite comme le moyen de maximiser la production et donner la meilleure utilisation des facteurs, c'est exact. Mais on voudrait bien savoir quelles sont les conceptions de l'auteur sur les rapports du marché, organisé ou non, et de la concurrence parfaite; on voudrait savoir également si les analyses de l'entreprise néo-classique ne lui ont pas précisément permis de mesurer un des « coûts » de la distribution, celui qui naît de l'existence de la concurrence monopolistique...

Il faut savoir gré à l'auteur de sa totale modestie, puisqu'il admet lui-même que la réalité socio-économique ne peut se contenter d'estimations quantitatives comme celles qu'il a tenté de faire en *quelques chapitres* (et non d'ailleurs pour *l'ensemble* des coûts). Mais il faut aussi lui savoir gré à la fois de son étude sous un même titre de coûts trop rarement appréciés. Quant à sa position d'ensemble sur la recherche économique, il est bien évident que l'existence de coûts sociaux n'en représente qu'une raison parmi bien d'autres dans l'ensemble de ses préoccupations.

Jane Aubert-Krier.

Lauré (Maurice), *Révolution, dernière chance de la France.* Un vol. in-8° de 205 p. Presses universitaires de France, 1954.

Ce livre et son auteur sont des plus sympathiques. La bonne foi et la compétence éclatent à chaque page. Le style a cette simplicité et ce caractère direct qui résultent d'une conviction sincère; il me rappelle celui de Paul Bureau, l'économiste de l'Institut catholique, l'auteur de ce livre remarquable : *La crise morale des temps nouveaux.* Et pourtant beaucoup des conclusions de M. L. me laissent sceptique. D'abord, ce mot de « Révolution ». Il convient bien à ces remaniements politiques qui, au fond, comme disait Gœthe, ne sont que des changements d'équipes. Mais les grands changements économiques sont surtout des changements de méthodes et de procédés dont le caractère principal est d'être lents.

J'objecte aussi à ce mot de « déclin » appliqué au destin de la France depuis plus de cent ans. Déclin par rapport à quoi ? Pas vis-à-vis du passé. Les misères d'il y a cent ans sont trop connues pour être rappelées. Déclin relatif par rapport à ces deux « jeunesses », comme disait Adolphe Thiers, que sont la Russie et les Etats-Unis ? La croissance si rapide de ces deux populations est un phénomène sans précédent. Que la France ait perdu la prépondérance militaire que sa population lui donnait encore au début du XIXe siècle, il n'y a là rien qui mérite que nous prenions le sac et la cendre. J'admets par contre volontiers que d'autres pays ont pris à

cœur avec plus d'énergie qu'elle leur développement économique, alors que le sort de notre pays a été de poursuivre des luttes politiques intérieures dont l'enjeu d'ailleurs considérable n'intéressait réellement que nous-mêmes. Par contre, j'accorde volontiers à M. L., que l'ascension de la « productivité » française est restée en arrière aussi bien de celle des Etats-Unis que de celle de la Russie. Sur cette question de productivité, les pages de M. L. méritent d'être lues et méditées.

A l'égard de la Russie, en particulier, j'admets sans réserve qu'elle a fait d'immenses progrès matériels, et que sa révolution, elle-même toute matérialiste, a singulièrement relevé *en certains domaines* le niveau économique de cet immense pays. Quand cependant M. L. assure que d'ici cinq ou six ans, le « bien-être » de la population russe aura rejoint celui de la population française, et qu'ensuite il la laissera bien loin derrière lui, je deviens plus réticent. Car dans les exemples et les statistiques consciencieusement analysés par M. L., et fort intelligemment comparés, un élément du bien-être, et pas le moindre, *l'habitation*, est entièrement passé sous silence. Certes, la France ne peut pas être donnée comme un modèle en cette matière. Déjà au XVIIIe siècle, Arthur Young, passant de France en Allemagne, signalait le confort bien supérieur des habitations allemandes par exemple, et le primitivisme du paysan français. Mais cependant, quelle différence entre nos villages et ceux de l'U.R.S.S. !

(Je conteste en passant l'affirmation qu'une nation est un être collectif, doué d'une existence distincte de celle des individus qui la composent, et qui obéirait à des lois propres [p. 136]. Il suffit de se souvenir que les nations actuelles sont composées de l'agrégation de beaucoup d'autres nations plus petites, pour que l'erreur d'une telle conception éclate aux yeux. Je tiens pour Tarde contre Durkheim. Est-ce qu'au XVIe siècle, dans l'Italie aujourd'hui unifiée, Florence, Rome, Naples, Milan, qui étaient des Etats distincts, constituaient des êtres collectifs différents des citoyens qui les composaient ? Certes, quand des hommes se réunissent, ne fût-ce que dans un salon, il en résulte des actions et réactions réciproques qui créent une atmosphère spéciale. Cela veut-il dire qu'ils constituent un « être » nouveau, ayant des lois propres ?)

Enfin, M. L. parle de la nécessité pour la France de se créer une nouvelle idéologie politique et sociale. Je suis assez retardataire pour penser qe l'idéologie spontanée des Français se résume aujourd'hui encore dans la vieille devise révolutionnaire (liberté, égalité, fraternité), pour l'immense majorité de mes concitoyens. La guerre dernière en a fourni la preuve. Je ne vois pas, du reste, comment pourrait se formuler et s'imposer l'idéologie plus ou moins communautaire rêvée par M. L. Le mot solidarité est déjà très ancien. Il a l'âge de M. Léon Bourgeois. Son succès en Russie est le résultat d'une tyrannie que certainement M. L. ne désire sous aucune forme voir s'implanter en France.

En bref, la « philosophie » que M. L. dégage, avec une sincérité et un patriotisme évidents, de constatations elles-mêmes incontestables, me paraît dépasser de beaucoup ses prémisses. D'ailleurs, dans le chapitre où il résume très brièvement les améliorations qu'il entend apporter à notre régime économique (chapitre intitulé : une situation prérévolutionnaire), on s'aperçoit qu'elles consistent surtout en un renversement très souhaitable au point de vue économique (mais dont les conséquences politiques peuvent être graves) de notre système de production. Au point de vue agricole, industriel, commercial, ce que désire M. L. — et ce n'est pas un économiste qui peut lui donner tort — c'est une substitution des grandes

entreprises au morcellement qui caractérise encore aujourd'hui nos « structures » essentielles. Il a justement observé que la politique économique française, depuis près d'un siècle, a toujours visé à la défense des « petites » entreprises et à leur encouragement contre les « grandes ». C'est donc un renversement total de notre politique économique qu'il réclame. Mais il n'indique pas quels sont les moyens par lesquels on pourrait persuader la politique démocratique française de changer ainsi brusquement son fusil d'épaule. Si une substitution doit se faire, elle aura lieu *malgré* la politique. C'est cependant la révolution qu'il désire. Le tout est de savoir quel est le parti qui aura le courage de faire cette propagande, et quelles conséquences électorales imprévues il pourrait en résulter.

En conclusion, je ne puis m'empêcher de penser que M. L. n'a pas mentionné ce que je considère comme le vice essentiel de notre structure économique et administrative. Ce vice ne me paraît pas se trouver chez les nations étrangères les plus progressives avec la même intensité, ni avec la même nocivité. Il est malheureusement profondément ancré dans l'esprit français, et en particulier dans ses structures économiques. Il porte un nom que les étrangers nous jettent souvent à la figure. C'est à le corriger que doivent se consacrer ceux qui souhaitent que nous rattrapions le temps déjà perdu. Ce vice, on le rencontre dans nos administrations publiques comme dans les entreprises privées. Il s'appelle la *routine*. Faut-il vraiment une révolution pour extirper le plus possible cette mauvaise herbe ? J'en doute. Mais le livre de M. L.. pourra y contribuer, et je l'en félicite.

Charles Rist.

Rappard (William), *A quoi tient la supériorité économique des Etats-Unis?* Paris, éditions Th. Genin, Librairie de Médicis, 1954.

Le professeur R., ayant bien voulu se charger d'étudier les causes de la prospérité américaine pour le Congrès des économistes de langue française de 1954, a déjà donné à notre *Revue* son rapport sur cette question (V. *Revue d'économie politique*, mai 1954, p. 389). Le livre que voici en est le développement.

Le professeur R. croit à la supériorité économique des Etats-Unis. Non, d'ailleurs, sans quelques réserves : il admet que cette supériorité n'est qu'économique, et avoue sa préférence pour les façons européennes de vivre. Il concède (p. 203) que l'économie américaine est « plus vulnérable qu'une autre aux coups des mouvements cycliques et moins facile à protéger par l'action des pouvoirs publics contre le chômage et les pertes consécutifs aux crises et aux dépressions ». Mais cela ne le fait pas douter d'une supériorité qui se manifeste par une productivité plus élevée qu'en Europe Occidentale, par une balance des comptes favorable, par un niveau très élevé du revenu national. Quant aux causes de cette supériorité, il les classe dans son livre comme dans son rapport sous quatre rubriques : 1° la production en masse; 2° la science appliquée à la production; 3° la passion de la productivité; 4° l'esprit de concurrence.

Ce que le livre offre de nouveau à ceux qui ont déjà lu son rapport, c'est d'abord une étude sur les manifestations de la « supériorité américaine » (1re partie), puis un rappel (2e partie) de certaines opinions émises tout au long du XIXe siècle par certains économistes ou sociologues sur

l'avenir des Etats-Unis. Opinions pleines d'espérance, mais nuancées, souvent empreintes d'un esprit critique assez accusé et parfois assez différent de celles de l'auteur qui les rappelle.

Nous avons déjà dit ailleurs ce que nous pensions de la thèse du professeur R. Elle est très séduisante, et comporte, à nos yeux, une grande part de vérité. Nous ne pouvons ignorer cependant que le taux de croissance des Etats-Unis ne paraît plus être aussi rapide qu'il l'a été, et qu'il est, peut-être, inférieur à celui d'autres nations. (Le passage d'Adam Smith cité en cet ouvrage distingue très nettement les pays prospères et ceux dont la croissance s'accélère, et peut-être pourrait-on faire aujourd'hui des comparaisons analogues à celles que le grand classique faisait au XVIIIe siècle entre l'Angleterre et l'Amérique.) Nous croyons aussi que la prospérité américaine est due à un certain épuisement des ressources naturelles, que seuls des pays neufs et à population peu dense peuvent se permettre. Bien sûr, des facteurs constitutionnels ou moraux jouent leur rôle dans le maintien ou le développement de la « supériorité » américaine, mais « l'esprit de concurrence » ne paraît pas devoir être seul mis en cause. Il y a aussi l'esprit d'organisation systématique, et l'adhésion de tous les Américains à de communes règles de vie. Cela facilite l'écoulement d'une production standard, et la soumission volontaire de tous à la discipline souhaitée par les grands chefs d'industrie.

Bref, on ne songe pas à contredire quoi que ce soit de l'exposé du professeur R. Mais on est tenté de souligner certaines causes de la prospérité américaine sur lesquelles il n'a pas insisté. Le livre pousse à réfléchir. Donc il est bon.

Emile James.

Whitin (T. M.), *The theory of inventory management*. Un vol. de 245 p. Princeton University Press, 1953.

La littérature relative aux « Inventories » s'enrichit d'année en année. Elle a surtout intéressé jusqu'alors l'économie américaine. Ce livre en est une nouvelle preuve. Niveau ds stocks pour la firme, stocks dans l'économie totale, stocks dans l'organisation militaire, telles sont les trois grandes parties de cet ouvrage.

Pour Metzler et Abramovitz, on se rappelle qu'il s'agissait avant tout de situer l'importance des mouvements des stocks dans l'évolution cyclique de l'économie. Avec W., le point de vue est moins spéculatif et plus pragmatique. C'est bien une théorie qui est en cause, mais une théorie du « management », d'un « inventory control », c'est-à-dire d'une régularisation, d'une direction même, du mouvement des affaires par les stocks. Cependant si l'on pouvait réduire l'importance des stocks, on réaliserait un immense gain social; une réduction d'un tiers des stocks permettrait aux U.S.A. une économie de deux milliards de dollars (p. 210). Le consommateur profiterait en fin de compte de cette réduction des coûts. Que faut-il donc décider : diriger par les stocks, ou réduire les stocks ?

Le problème est de se demander si, et dans quelle mesure, une économie en mouvement peut s'accommoder d'une limitation indéfinie des stocks. Là comme ailleurs, il doit falloir trouver des positions optima (cf. Arrow, *Optimal Inventory Policy*, in *Econometrica*, July 1951). Le « management » repose alors sur des constatations théoriques, c'est-à-dire sur le rôle, nécessaire ou contingent, du mouvement des stocks dans une évolution, fluctuante ou stabilisée, des affaires. Un achat direct, « hand to

mouth », est-il toujours possible et jusqu'à quel point ? Le stock peut ou amplifier ou amortir des oscillations.

La lecture de ce livre se révèle pleine de profit. Tous les grands problèmes de l'équilibre se trouvent côtoyés. Le modèle de Leontief, celui de von Neumann sont au centre de la deuxième partie. L'application de l'analyse des « inventories » au problème naval fait voir l'intérêt stratégique de la méthode; on s'initiera notamment à la matrice du colonel Blotto.

Tout le monde a maintenant saisi l'intérêt de l'étude des stocks, ces éléments inachevés ou encore en attente. Les Américains nous en ont donné le souci. Plusieurs jeunes chercheurs français sont en train d'observer sous cet aspect l'économie française. Nous verrons alors si les stocks ont autant d'importance, dans une économie moins capitalistique, que dans l'économie américaine.

Henri GUITTON.

Varii auctores, *Colloques internationaux*, XL, *Econométrie*. Paris, 12-17 mai 1952. Un vol. de 334 p. Paris, Editions du C.N.R.S., 1953.

Le titre risque d'induire en erreur sur le contenu de cet ouvrage, consacré à un point assez particulier de l'économétrie. Il s'agit en effet du compte rendu d'un colloque organisé par le C.N.R.S. à Paris en 1952, sous le titre : *Fondements et applications de la théorie du risque en économétrie*. Il contient le texte intégral, ou au moins un résumé substantiel des 14 communications qui furent présentées, ainsi qu'un compte rendu assez étoffé des discussions qui leur ont fait suite, et, en appendice, un long mémoire rédigé ultérieurement par M. Allais.

Sous l'influence de ce dernier, une très importante fraction du temps de ce colloque a été consacrée à la présentation de deux axiomatiques de l'utilité en cas d'avenir incertain et à la discussion de leurs mérites respectifs. Les tenants de l'une des deux thèses, que M. Allais appelle « l'Ecole américaine », étaient MM. Savage, Friedman, Samuelson et Marschak. Leur axiomatique découle directement des axiomes introduits par Von Neuman et Morgenstern au début de la Théorie des jeux, et on peut la qualifier sommairement d'axiomatique néo-Bernouillienne. S'opposant à eux, M. Allais s'appuie sur un seul axiome, la « loi » de Weber-Fechner, sur les seuils minimum perceptibles, et la conclusion de sa longue réfutation de l'école américaine est la suivante : « L'erreur fondamentale de tout l'école américaine est de négliger indirectement et inconsciemment la dispersion des valeurs psychologiques. »

Sur un plan purement théorique, cette discussion fut intéressante. Malheureusement, l'ouvrage en question n'en donne qu'une vue assez tronquée : en effet, alors que la thèse de M. Allais est exposée dans toute son ampleur, ainsi que sa tentative de réfutation des idées opposées, puisque ses communications et discussions occupent environ la moitié de l'ouvrage, l'exposé de la thèse opposée est beaucoup plus sommaire, et se réfère largement à des articles publiés dans des revues américaines. La seule lecture de cet ouvrage est, par suite, insuffisante pour se faire une idée claire du fondement du débat et des arguments fournis de part et d'autre.

Le reste du colloque traita de plusieurs points que nous pouvons grouper sous les rubriques suivantes :

1° Les problèmes d'économie de bien-être, avec généralisation des résultats classiques au cas du risque;

2° Les exposés de nature normative destinés à guider le comportement d'individus ou de groupes désirant atteindre certains objectifs;

3° Les problèmes de nature très générale ayant trait, en particulier, à des questions épistémologiques et au concept de probabilité;

4° Enfin, une seule communication, celle de M. Massé, orientée délibérément vers les applications concrètes.

L'importance prise actuellement, aussi bien dans la théorie économique que dans les travaux destinés à guider l'action, par l'existence de l'incertitude et du risque pour les agents économiques justifiait largement la tenue à Paris d'un colloque consacré spécialement à ces questions. Toutes les communications furent d'un haut niveau, et il semble bien que les discussions aient été fructueuses. Malheureusement, le compte rendu qui nous est fourni ici n'en donne pas une très bonne idée, parce que, si certaines communications sont reproduites *in extenso*, d'autres ne sont représentées que par un résumé; d'autre part, le souci de respecter l'ordre même des interventions conduit à de nombreuses répétitions.

Bien qu'ayant duré six jours, le colloque est loin d'avoir fait le tour des questions soulevées par l'introduction du risque dans l'analyse économique, et le présent ouvrage ne peut constituer ainsi qu'une introduction assez partielle à ces problèmes. Personnellement, nous ne pouvons nous empêcher de regretter le déséquilibre énorme entre la partie théorique, elle-même très fortement axée sur un point relativement particulier, le choix d'une axiomatique, et les exposés susceptibles d'applications concrètes. Ce n'est qu'assez rarement que furent évoquées les situations réelles donnant lieu aux problèmes traités, et que fut discutée la validité pratique des résultats obtenus. Résumant le dernier jour les travaux du Congrès, Frisch avoua : « Je suis plutôt confus qu'une si faible partie de notre travail ait été dirigée vers cette sorte de problèmes (les applications économiques concrètes et directes). Il y a néanmoins une importante exception : la contribution de Massé. Je pense que nous devons tous lui être reconnaissant d'avoir fait quelque chose pour sauver notre réputation sur ce point. »

Il est malheureusement impossible de passer sous silence la déplorable présentation matérielle de cet ouvrage. Il est vraiment regrettable que le C.N.R.S. ait laissé diffuser un volume où à presque chaque page figurent plusieurs erreurs typographiques, et ceci non seulement dans le texte où elles sont simplement désagréables, mais également dans les équations où elles rendent la lecture assez pénible.

Signalons, pour terminer, que les deux plus importantes communications de M. Allais ont été reproduites, après de légers amendements et quelques suppressions, dans les numéros d'avril et d'octobre 1953 d'*Econométrica*.

Pierre MAILLET.

Varii **autores**, *Studii di economia e statistica*. Publicazioni della Facoltà di economia e commercio. Università di Catania. Sér. I. Deux vol : Vol. I : Anno accademico, 1950-1951, 302 p.; Vol. II : Anno accademico 1951-1952, 391 p.

Il convient de saluer la parution des deux premiers volumes de la collection des travaux de la Faculté de Catane, chacun d'eux correspondant à une année universitaire. Les travaux présentés sont d'ampleur très diverse, la plupart n'ont cependant que la dimension d'un article de revue. Ils con-

cernent des sujets d'un intérêt plus ou moins large, certains n'étant que des monographies au sens le plus strict du mot; aussi insisterons-nous sur ceux qui nous ont semblé concerner les problèmes les plus généraux et nous bornerons-nous à dresser une liste des autres. Dans ce but, nous les avons reclassés sous quatre rubriques.

A. Histoire économique.

Signalons à l'attention des spécialistes les deux importantes monographies consacrées par le professeur A. Petino au *Safran dans l'économie du Moyen Age* (Vol. I, p. 155-250) et à *La politique des grains en Sicile au XVe siècle* (Vol. II, p. 3-84).

On trouvera deux autres études historiques. L'une de C. Cipolla : *La répartition des cultures dans la région de Pavie selon les « mesures territoriales » au milieu du XVIe siècle* (Vol. II, p. 251-262), et l'autre de M. Greco : *La Sicile aux alentours de 1848 dans l'œuvre de Nassau Senior, Considérations économiques et sociales* (Vol. II, p. 85-104).

B. Statistique et comptabilité.

Voici la liste des études, selon l'ordre alphabétique des auteurs :

V. Amato. — *De la mesure de la concentration de quelques distributions de revenus* (Vol. I, p. 125-142); *La répartition des professeurs d'université en Italie en 1951* (Vol. II, p. 231-248). (Comparée aux autres régions de l'Italie, la Sicile est celle qui a vu naître le plus grand nombre de professeurs de l'enseignement supérieur actuellement en fonctions.)

A. Bruno. — *La relation entre la fonction et les dérivées en matière de rentes viagères* (Vol. I, p. 143-154).

S. U. Pagnano. — *Du caractère unitaire des relevés comptables et statistiques dans le processus productif de l'entreprise* (Vol. II, p. 325-389).

A. Riparbelli. — *La primauté italienne dans les applications de la comptabilité et dans les études d'économie de l'entreprise* (Vol. II, p. 249-286).

M. de Vergottini. — *A propos des indices de la production industrielle* (Vol. I, p. 95-124); *A propos des coefficients de dépendance* (indici di cograduazione) (Vol. II, p. 223-230).

C. Economie agricole.

Quatre articles concernent ce sujet :

N. Zizzo. — *La détermination de la redevance équitable dans les baux « ad meliorandum »* (Vol. I, p. 273-284); *Dynamique économique de l'olivier* (Vol. II, p. 191-222).

F. Speranza. — *Les habitations temporaires dans l'île de Salina (Eolie)* (Vol. I, p. 263-272).

S. Majorana. — *Impôt sur les terres et cadastre juridique* (Vol. I, p. 285-299).

D. Théorie économique.

A. Tomaselli traite *d'une nouvelle conception de l'élément Temps dans l'interprétation de la réalité économique* (Vol. II, p. 133-156). Il considère que jusqu'à Marshall, la pensée économique n'a tenu compte du Temps que de façon épisodique; depuis cet auteur, elle l'a davantage intégré à ses analyses, et ceci par deux voies : soit en se référant à la notion de « futur » dans l'appréciation de l'ophélimité par le sujet, soit en rapportant au Temps les critères des comportements qui tendent à réaliser certaines fins (distinction des objectifs à court et à long terme). Dans ces deux directions, de notables progrès ont été accomplis; mais ils seraient encore insuffisants.

La méthode recommandée par l'auteur serait de renoncer à l'attitude « intellectualiste » qui considère la réalité économique comme extérieure au sujet (*op. cit.*, p. 146), « comme une chose », dirons-nous. Il faudrait donc élaborer une nouvelle conception du Temps, plus large que celle qui règne encore sur bien des esprits. Cette nouvelle conception rapprocherait d'ailleurs la science économique de la si complexe réalité. En effet, il s'ensuivrait une double transformation dans la nature de notre science :

1° l'économie politique ne serait pas plus considérée comme le miroir immobile dans lequel se reflèterait une réalité statique (*op. cit.*, p. 154);

2° on ne limiterait plus l'Economie politique aux aspects déjà « phénoménalisés » de l'activité qui n'en sont que les plus apparents. Mais on s'efforcerait aussi de saisir toutes les tendances au moment même où elles ne sont encore qu'émergentes; on s'attacherait à l'univers des relations qualitatives, des facteurs psychologiques qui constituent les « sources intarissables des énergies » des hommes .

On trouve ensuite les études d'E. Petix : *La prévision dans les transformations industrielles* (Vol. II, p. 287-324) et de G. Garofalo : *Dynamique du revenu et détermination des avantages des échanges internationaux* (Vol. II, p. 157-190).

Ce dernier article nous amène, par son sujet, à l'une des plus intéressantes contributions contenues dans ces deux volumes : les deux études du professeur Mario de Luca sur le commerce international. Tout d'abord, il s'attache à *Quelques aspects modernes de la théorie et de la politique des échanges internationaux* (Vol. I, p. 1-94). Sous ce titre modeste, il s'agit, en réalité, d'un tableau d'ensemble des problèmes théoriques et politiques du commerce international à notre époque.

La première partie comporte d'abord un aperçu historique où est retracée l'évolution qui a conduit de la considération principale des mouvements des prix à l'étude quasi exclusive des variations du revenu. La théorie du revenu a connu deux formulations successives : dans la première, le flux de revenu est supposé majorer exactement de son propre montant le revenu national du pays récepteur; dans la seconde formulation (néo-keynénienne), on aboutit à une vue plus nuancée : le flux de revenu provoque une variation du revenu national qui est d'un montant multiple du sien propre (multiplicateur du commerce extérieur). Aussi les théories actuelles mettent-elles l'accent sur le revenu d'activité *à l'intérieur* des pays participant aux échanges internationaux. L'auteur nous donne alors un tableau des théories néo-keynésiennes, allant de J. Robinson à Machlup.

La seconde partie est consacrée à la politique du commerce extérieur. Soit un pays qui cherche à maintenir un niveau élevé et stable de l'emploi

de celle de ses ressources productives qui est en excédent relatif; par exemple, la main-d'œuvre (le cas de l'Italie apparaît ici en filigrane). Une double action s'impose à lui : pousser *le volume* de ses exportations au maximum, et — d'autre part — utiliser les devises ainsi gagnées à des importations dont le volume *et la nature* (matières premières) soient tels qu'ils lui permettent de conserver du travail à l'effectif de main-d'œuvre le plus grand possible. Entre ces deux actions s'intercale un stade intermédiaire qui réserve bien des dificultés : amener ceux qui disposent de créances sur l'étranger (exportateurs notamment) à les mettre à la disposition de la collectivité.

L'ensemble de cette politique de plein emploi entraîne, selon l'auteur, une plus grande instabilité et une contraction du commerce international (ceci par amélioration des « terms of trade » des pays vendeurs de matières premières). La solution de ces difficultés serait à chercher dans une politique nouvelle des investissements internationaux, doublée d'une « diffusion » consciente, à l'intérieur de chaque pays, des gains retirés du commerce international. La péréquation de ces gains entre les diverses catégories sociales d'un pays serait le seul moyen de faire accepter pendant de courtes périodes des souffrances qui sont pourtant le gage de succès à plus long terme. Cette idée semble chère à notre auteur. Car nous la retrouvons dans sa seconde étude : *Perspective d'action de la Fédération européenne en vue de rétablir l'équilibre de la balance des paiements intercontinentale* (Vol. II, p. 107-132). En voici l'argument : L'Europe a le plus impérieux besoin de matières premières industrielles et de certaines denrées alimentaires, produites les unes et les autres par des pays sous-développés (ceci est particulièrement le cas de l'Italie qui ne dispose pratiquement pas de territoires d'outre-mer). Jadis, et naguère encore, divers facteurs favorables conjuguaient leurs effets pour permettre à l'Europe de se procurer aisément ces irremplaçables produits primaires; mais cela n'est plus aujourd'hui le cas. Il ne reste donc pas d'autre solution pour l'Europe que d'accroître ses exportations vers les pays extra-européens. C'est cet objectif que la constitution d'une Fédération permettrait d'atteindre plus facilement.

Mais il faudrait alors réorganiser les industries européennes en vue de répondre à la demande des pays extra-européens. Cette nécessaire souplesse d'adaptation impliquerait une liberté de mouvement des facteurs et une suffisante liberté des initiatives privées. Certes, d'autre part, cette modification des exportations de notre continent comporterait un coût de transformation (et c'est un premier problème); mais elle entraînerait aussi *un gain :* et c'est un second problème que d'assurer la rapide redistribution dans l'ensemble de l'Europe des avantages retirés, par certaines régions, de l'unification européenne. Si l'assurance de cette péréquation n'est pas donnée aux futurs pays membres, la Fédération européenne n'a guère de chances de voir jamais le jour. L'expansion générale de la production que provoquera — on peut raisonnablement l'espérer — la formation de la Fédération, faciliterait d'ailleurs cette redistribution.

Ces auteurs sont très probablement de formation assez différente; aussi bien s'attachent-ils à des sujets fort divers. Néanmoins, il se dégage de l'ensemble de leurs travaux comme l'impression d'un « esprit » général qu'il est permis peut-être d'attribuer à cette Faculté sicilienne. Alliance de haute culture et d'élégance dans l'exposition, crainte de toute lourdeur dans la forme comme de tout vain scientisme... Ne seraient-ce pas là les traits les plus authentiques de l'esprit méditerranéen ?

Maurice Flamant.

Réimpressions d'ouvrages classiques.

Antonelli (G. B.), *Sulla teoria matematica della economia politica* (1886). Un vol. de 124 p. Introduzione di G. Demaria. Commento di G. Ricci, Universita Commerciale « Luigi Bocconi », Istituto di Economia e di Politica Economica Finanziaria, Milano, 1952.

Les précurseurs ne sont pas encore tous découverts. Voici que cet ouvrage nous en présente un nouveau qui paraît d'importance. Il porte un nom déjà fort connu et estimé des économistes français, mais il est Italien. G. B. A., né à Pise en 1858, était ingénieur, comme notre Dupuit. A lire la bibliographie, on voit que la plupart de ses travaux portent sur le port de Gênes et sur sa région.

C'est en huit pages d'introduction que M. Demaria nous fait ainsi connaître la personnalité de ce nouveau Walras ou plutôt de ce nouveau Pareto. L'Italie ne manquait certes pas d'économistes mathématiciens de haute lignée : outre Pareto, Pantaleoni, Amoroso, Demaria lui-même. Mais A. n'était jusqu'alors pas connu. Comme les *Principes* de Cournot (1838), reproduits par M. Lutfalla, le mémoire présent est recomposé dans sa forme originale, il date de 1886, de douze ans postérieur aux *Eléments*, de Walras. Cette reproduction forme le centre de l'ouvrage; elle est courte puisqu'elle ne dépasse pas 45 pages. Mais tout le monde sait que les mathématiciens peuvent exprimer beaucoup de choses en peu de lignes.

La plus grande partie du livre (75 pages) est consacrée aux commentaires de G. Ricci de la Faculté des sciences de l'Université de Milan. On retrouve bien la progression familière de la pensée dans l'élaboration du marché idéal : dégagement du concept d'utilité dans le cas de deux biens, puis dans le cas de trois biens, enfin dans le cas général de *n* biens.

Y a-t-il dans cette construction progressive datant de 1886, une innovation rétrospective par rapport à la démarche de Pareto (1906 et 1911) ou à celle d'Amoroso (1921 et 1942) ? Les discussions sur le rôle du temps et sur le problème de l'intégralité de la courbe d'indifférence et de l'utilité (problème du cycle ouvert ou du cycle fermé) pourraient le faire penser. La position du problème par A. rejoint les analyses les plus actuelles de Samuelson et Houthaker.

Henri GUITTON.

Pareto (Vilfredo), *Scritti teorici*, raccolti da G. DEMARIA. Un vol. de 651 p., Malfasi, édit., Milan, 1953.

En l'honneur de son propre cinquantenaire, l'Université Bocconi de Milan, a chargé le professeur Demaria de réunir les « écrits théoriques » de V. P.

Nous saluons avec joie cette publication malgré certaines réserves qu'elle appelle : depuis plusieurs années, les travaux de mon bien vénéré Maître font en Italie l'objet de réimpressions, ou de traductions (*Cours*, *Systèmes socialistes*), très importantes. Je signalerai d'abord une préface de Demaria sur la portée qu'à l'œuvre économique de P. Il insiste beaucoup (p. XIII et suiv.), sur ce que celui-ci conçoit, *bien plus que Walras :* « le fait de l'interdépendance comme un complexe de relations nécessairement individuelles ». Cette opposition entre les deux auteurs est curieuse et

particulièrement intéressante de nos jours[1]. C'est là, selon Demaria, le principal mérite de P. dont il examine, aussi, les autres contributions à l'économie mathématique.

Le volume contient surtout les articles du Maître parus dans le *Giornale degli Economisti* et — ce qui est, à mon avis, beaucoup plus important parce que moins facilement accessible — d'autres de ses travaux que l'on ne peut guère se procurer, par exemple, un article du *Journal de statistiques suisse*, et la thèse du jeune « Fritz Wilfrid Pareto », soutenue en 1869 à l'école d'Ingénieurs de Turin. Je suppose, en effet, que l'Université d'Alger est une des très rares au monde, et bien la seule de France, à en posséder l'original, depuis que je lui ai fait don de tout mon fonds concernant P.[2] Demaria estime cette étude très importante pour comprendre la pensée du Maître. Elle porte, on le sait, sur les équations qui définissent l'équilibre de l'élasticité des corps solides.

Ce volume est donc appelé à rendre de grands services. Signalons la petite note sur le coût de production de l'homme (*Giornale*, novembre 1893; *Scritti*, p. 237), dont je crois que personne n'a jamais parlé (moi-même en particulier). P. y recherche une constante statistique, comme il le fera peu après, et avec succès, pour la courbe des revenus. Il serait bon qu'un statisticien reprenne ce travail pour voir si les résultats curieux auxquels l'auteur est arrivé sont valables, en général, ou non.

Les *Scritti teorici*, malgré leurs mérites, m'apparaissent entachés pourtant de deux faiblesses :

a) Au point de vue de la forme, on a employé le procédé de la reproduction photographique (qui évite à l'éditeur tous soucis de corrections d'épreuves), mais le résultat n'est pas très joli, du point de vue typographique, surtout lorsqu'on songe que le libraire vend ce livre 10.000 lires au public. Combien plus agréable à consulter le recueil *Fatti e Teorie* fait du vivant de l'auteur (1920) !

b) D'autre part, il me paraît manquer dans ce volume des travaux fort importants, précisément, en grande partie, certains des articles déjà recueillis dans *Fatti e Teorie*, tel celui paru dans la *Rivista di Scienza Bancaria* (1917) et auquel Demaria lui-même fait allusion (p. XXV), mais aussi les brochures que j'ai citées aux p. 219 et 220, dans la bibliographie de mon *V. Pareto*. Il en est qui sont rarissimes.

J'indique aux intéressés que la Bibliothèque de mon Université en possède un certain nombre depuis le dépôt que je lui en ai fait, et que je suis tout à leur disposition pour en diffuser la reproduction.

La morale de tout ceci est qu'il faut, d'abord, remercier l'Université Bocconi et le professeur Demaria de leur heureuse initiative, mais qu'il possible, de la correspondance de V. P.
conviendra, lorsque les diverses éditions actuelles seront épuisées, de se mettre à une nouvelle besogne.

L'Italie se doit de procéder à une édition complète des œuvres, et, si possible, de la correspondance de V.P.

G.-H. Bousquet.

1. Il est regrettable que Demaria ne fasse pas allusion à l'œuvre de M. Allais dans ses rapports avec l'économie paretienne.

2. Demaria a eu beaucoup de peine à se la procurer (p. I). Mais il est tout à fait inexact de dire qu'elle était « ignorée dans le monde des études »; en ce sens, tout au moins, que j'en ai parlé — assez superficiellement, il est vrai — dans mon *V. Pareto*, qui remonte à plus d'un quart de siècle.

Histoire.

Prost (Henri), *Destin de la Roumanie.* Un vol. in-8° de 280 p. Berger-Levrault, Paris, 1954.

Le livre de M. P. sur l'histoire de la Roumanie depuis la création, après la première guerre mondiale, de la Grande Roumanie, jusqu'à la fin de celle-ci et sa transformation en nation soumise à l'U.R.S.S. (1953), constitue le meilleur guide, le plus objectif et en même temps le plus juste à travers le chaos des événements singulièrement tragiques qui ont modifié le destin de ce malheureux pays au cours des trente-cinq dernières années. J'ai moi-même participé à la vie politique et financière de la Roumanie entre 1928 et 1932. J'en ai connu tous les hommes d'Etat, et je puis attester ici combien les portraits qu'en donne M. P. sont conformes à la vérité. Je dirai simplement que parmi les hommes politiques que j'ai connus alors, trois ont été assassinés, deux autres sont, à l'heure actuelle, en prison. C'est un bilan.

L'histoire de la Roumanie est un résumé de l'évolution de beaucoup de pays de l'Est européen, triomphants en 1918, entraînés par l'Allemagne vers les massacres de la guerre de 1940 à 1944, et vivant aujourd'hui sous un régime dit populaire, mais qui n'a pu s'élever que sur la ruine de toute la classe bourgeoise, et sur la servitude de la classe paysanne.

Comment s'est effectuée cette longue désagrégation, comment le roi Carol, par sa légèreté et son égoïsme, a contribué à ce désastre, comment le régime de l'assassinat a pu sévir sans résistance et a dévoré successivement Jorga, Duca, Magaru et d'autres encore, tout cela est raconté par un témoin oculaire qui a longtemps séjourné dans ce pays, mêlé de près aux réformes financières que la France a essayé d'y introduire. Un tel livre ne se résume pas. Je dirai seulement que sa lecture est des plus instructives. Ce que M. P. dit des personnes et des faits que j'ai connus directement, me garantit l'exactitude et la fidélité avec lesquelles il a raconté le déroulement ultérieur et mal connu d'une histoire dramatique.

Charles Rist.

Rambert (Gaston), *Histoire du Commerce de Marseille.* Tome IV (1599 à 1789), par Bergasse et Rambert, 1954; Tome I : l'antiquité, par Busquet (R.); le moyen âge, par Pernoud (R.), 1949. Paris, Plon. Collection publiée par la Chambre de Commerce de Marseille.

La *Revue* a signalé antérieurement (à propos des tomes II et III) tout l'intérêt avec lequel économistes et historiens doivent suivre la publication de la monumentale histoire du commerce de Marseille publiée par la Compagnie consulaire sous la direction de M. G. R., Directeur de son Ecole supérieure de Commerce.

Voici cette année le tome IV (1599 à 1789) que nous donnent M. Bergasse (jusqu'en 1660), secrétaire général honoraire de la Chambre, et le duce de la collection lui-même (jusqu'en 1789). Dirons-nous que pour l'économiste, dont la pensée est malgré tout axée sur les deux derniers siècles, l'intérêt en est encore accru car nous sommes aux origines du présent.

M. Bergasse, descendant d'une famille de négociants du xvii[e] siècle, a eu l'ingrate charge d'évoquer la phase de repliement et de recul du commerce international marseillais, phase qui est, dans le plan local, la pro-

jection de la crise du royaume. Elle a laissé sans défense les négociants certainement plus victimes des prises que bénéficiaires des représailles. Les barbaresques ne sont pas alors cauchemars de comédie! Les « avanies » étaient les sommes réclamées par les pachas aux marchands des Echelles sous les prétextes les plus divers et les « avaries » : celles que prélevaient les Consuls, souvent en séquelles des premières! Avanies et avaries étaient nombreuses... les vexations de tous les jours et, de 1537 à 1541, l'organisation, par Richelieu, des croisières royales contre les Corsaires était bien plus une nécessité qu'une manifestation de prestige. On notera l'aide que le commerce lointain a retirée de l'action missionnaire des Pères capucins. On ne s'étonnera pas que les années de peste soient commercialement médiocres.

Conformément au plan général, on retrouve pour chaque période envisagée l'étude par matière et par pays. Les incidents sont soigneusement rapportés dans leur multiplicité si révélatrice. Les capitaines marseillais font alors du tramping dans toute la Méditerranée. On retiendra que, malgré les efforts de Laffemas, la France est alors pauvre en produits fabriqués. Marseille fait contraste par son activité industrielle aussi bien en produits alimentaire (vinaigre de bois, biscuits de mer, etc.), qu'en chantiers. On voit une dizaine de types de navires en circulation, tous armés pour le combat (sauf ceux qui ne pratiquent que le petit cabotage). Les plus gros à pénétrer dans le Lacydon sont alors des hanséates ou des hollandais de 1.000 tonnes, jaugeant 400 tonneaux avec un équipage maximum de 70 têtes. La plupart des opérations sont individuelles ou en associations temporaires; la Société est peu pratiquée. Beaucoup d'opérations reposent sur le crédit dont la pratique est déjà d'une fréquence telle qu'elle explique les audaces et les crises du siècle suivant.

La connaissance de cette dure période fait mieux comprendre la grandeur réelle de celle qui suit : le relèvement général du négoce traditionnel accompagnera la victoire de la monarchie administrative. Le colbertisme apporte au port la franchise en 1669; à la reprise du commerce de Barbarie et Mer Noire viendra s'ajouter l'ouverture de nouvelles routes : Marseille en 1789 est un port non plus seulement méditerranéen mais mondial qui alimente une ville de plus de 100.000 habitants.

Disons que pour évoquer l'action et les hommes de l'administration monarchique d'une part et du négoce local de l'autre, M. G. R., qui avait déjà attiré l'attention du monde savant par sa thèse de doctorat ès lettres sur l'intendant des galères Arnoul, a su être heureusement magistral, associant la précision érudite et les jugements nuancés avec la profondeur des perspectives. Composition et style sont du type modèle (p. 241 à 245) et Lavisse n'aurait pas renié certaines pages qui méritent d'être retenues par la Grande Histoire. Connaissance et description du colbertisme en seront nécessairement affectées (ch. les p. 211 à 213) : dans la tradition marseillaise, le nom de Colbert est synonyme de liberté...).

Jusqu'au XIIIe siècle et depuis le XVe, Marseille était le port méditerranéen du royaume; depuis le XVIIIe et en conséquence de l'œuvre de Colbert, il sera un des grands ports du monde.

Colbert replace à Marseille les galères du roi (donc : arsenal, bâtiments, officiers, approvisionnements); par Nicolas Arnoul, il agrandit la ville (1666) qui doublera et, à la veille de la peste de 1720, atteindra 75.000 habitants; par l'édit de 1669, il affranchit la ville et, à travers l'action du président d'Oppede, réforme les consulats, crée l'école d'interprètes, etc... surtout le développement de la marine royale, véritablement maîtresse de

la mer en 1780, va permettre l'essor du commerce maritime, ses prolongements et les audaces du crédit qui, par les excès des courtiers de change, amèneront les réformes de la fin du siècle à partir desquelles le haut négoce sera libéré des courtiers.

La matière est trop riche, les apports originaux trop nombreux pour être ici résumés. Disons que les curieux des choses des ports et de la mer (art, nautique, droit, assurances), les collecteurs de chiffres précis (cf. la comparaison graphique des prix du blé avec les tableaux de Labrousse), feront fortune à chaque page, tout autant que les passionnés d'histoire locale. Quant à la Grande Histoire, on répétera avec feu P. Gachon que la plus récente est la plus mal connue et la plus superficiellement décrite.

M. R. campe avec sobriété, mais suggestivement, les personnages et anime leurs relations constantes avec un pouvoir central qui a l'esprit d'initiative, la bonne volonté, et qui sait se dégager, non sans contradiction, des influences personnelles et perturbatrices. L'insularisme local, individualiste, jaloux de ses privilèges mêmes surannés (le privilège des vins du terroir), se traduit par des plaintes et des oppositions, puis par des adaptations souples. Les difficultés rencontrées, les crises du crédit, ne font que mieux comprendre les besoins économiques auxquels répondront les constructions juridiques et administratives napoléoniennes dont les bienfaits sont l'infrastructure des progrès qui, avec la paix, rempliront la période 1815-1914.

Quoiqu'il en soit, c'est bien dans ce siècle qu'il faut chercher les origines du port moderne : les premiers projets d'agrandissement du port et l'utilisation de la baie de l'Estaque; les transformations des vins traités à la bordelaise (ce qui permet leur exportation); la fixation par le roi des prix du transport des passagers, etc.

De longs développements sur le commerce des blés (p. 337 et s.) et la politique du ravitaillement (l'expérience du bureau d'abondance); relations de la Chambre avec la marine royale; les crises du crédit et les faillites des courtiers en change (les traites de cavalerie étaient appelées des « balançoires »); les bénéfices des assureurs et les tentatives centralistes de leur étatisation, etc.

M. R. a fait le bilan des années prospères (une vingtaine), des crises (dont la plus sévère est celle qu'entraîne la peste de 1720 qui a tué en deux ans la moitié de la population) et des années moyennes. Ces oscillations et cette instabilité soulignent les mérites des familles dont l'ascension se poursuit sur deux siècles et quelquefois plus. Ce patriaciat (il y a eu 152 émigrés sur un tableau de 549) a survécu, non sans dommages, à la Terreur.

M. R., qui a tout dépouillé, les états civils comme les faillites, a satisfait aux exigences actuelles des historiens de l'économique : l'histoire sociale naturelle y a sa part qui n'est point la moins suggestive.

Cette connaissance comparée du passé récent et du passé lointain fait ressortir davantage les anciennes grandeurs de Marseille antique et médiévale dont on trouve le récit dans le tome I, œuvre des archivistes Busquet (Raoul) et Pernoud (Régine). Le premier a présenté l'antiquité, et la seconde, le moyen âge jusqu'en 1291. La collection a bien tenu ce qu'elle promettait avec un aussi bon départ. Marseille est née du négoge phocéen, de sa volonté bien arrêtée de créer une base lointaine pour atteindre le nord-ouest de l'Europe, pays de l'étain, par l'isthme gaulois. L'influence grecque est déjà un fait du VIe siècle. L'essor date bien ici de la prise de Phocée par les Perses (540) dont Massalia est l'héritière : la colonie devient

capitale et essaime autour d'elle d'Ampurias à Nice, etc. Invasions celtes et rivalités déterminent une première éclipse à quoi succède l'empire commercial qui dure jusqu'à la conquête romaine et au cours duquel est pratiqué le prêt à gros intérêts et l'assurance maritime. On savait la hardiesse des explorateurs, la diffusion de ses monnaies, on avait moins prêté attention à l'étonnante variété des produits échangés et de ceux fabriqués sur place.

Comment l'occupation romaine, appelée par les Massaliètes (ne disons plus les Massaliotes, c.f p. 3), leur fut fatale, mettant Marseille au ralenti, tandis que croissent Arles et Narbonne mieux placées sur les routes. Il faudra les ruineuses invasions du ve siècle pour donner un renouveau original lié à l'isolement portuaire. La science locale de l'ancien archiviste du département lui a permis de régler — définitivement, croyons-nous — quelques controverses.

Comment est-on passé des trafics précaires et intermittents des périodes franques à la richesse des grands siècles du moyen âge? L'érudition aisée et séduisante de la médiéviste Pernoud apporte une palpitante réponse que les historiens de l'économique, de la finance, de la navigation n'auront plus le droit d'ignorer. A l'écart des routes terrestres, Marseille a moins souffert des envahisseurs nordiques qu'on ne pourrait le supposer et il faut placer plus tard que ne l'a fait Pirenne la nuit sarrasine. Elle lui doit trois pillages dans le seul IXe siècle, la dépopulation et la suspension du négoce. Le XIe siècle sera celui de la renaissance, mais le fait musulman en Méditerranée domine directement ou par réaction toute la période par l'insécurité qu'il attache aux navigations, le caractère guerrier qui affecte le commerce et les rivalités nées à son sujet. La naissance de la commune et des confréries concrétise l'essor. Le cosmopolitisme renouvelé de ce creuset annihile par avance les hypothèses de Sombart, car on y voit l'usage courant de la lettre de change et des sociétés en commandite sans qu'on puisse y déceler un apport racialement défini. Les métiers y alimentent le négoce et ceux qu'appelle naturellemant la navigation, et ceux dont le débouché est international. Les extensions ou les replis de l'agglomération urbaine reflètent les variations du trafic. Les conséquences des croisades sont ici heureuses. Les économistes retiendront particulièrement les pages (324 et s.) consacrées aux instruments commerciaux : monnaies et contrats, poids et mesures, impôts; aux modifications dans les usages commerciaux (p. 352 et s.) dont l'augmentation des garanties données aux capitalistes... Certaines redites sur la modernité du XVIe siècle devront être de ce fait sérieusement retouchées. La notoriété de Mlle Pernoud n'avait point, certes, besoin de cet ouvrage, mais il contribuera grandement à sa perennité.

La collection doit encore comprendre cinq volumes. Les auteurs méritent un peu de l'admiration que sa lecture fait naître au profit de la cité phocéenne dont les aspects pittoresques retiennent trop souvent l'attention au détriment de sa véritable grandeur.

Jean MORINI-COMBY.

Roover (Raymond de), *L'évolution de la lettre de change* (*XIVe-XVIIIe siècle*). Un vol. de 240 p., Paris, Librairie Armand Colin, Collection « Affaires et gens d'affaires », n° 4, 1953.

L'ouvrage que M. de R. a consacré à l'évolution de la lettre de change semble pouvoir se diviser en deux parties : l'une consacrée au contrat de change et au développement du marché monétaire jusqu'au XVIe siècle;

l'autre, à la genèse de l'endossement et à la pratique de l'escompte qui, à partir du XVIe siècle, transformeront le contrat en lettre de change.

Pourtant, ces deux parties sont intimement liées. Dans chacune d'entre elles, les mêmes problèmes dominent : l'extension du marché monétaire et les complications que cette extension entraîne pour les commerçants, favorisent l'évolution, tandis que les juristes et les canonistes (leur prohibition en matière d'usure prend ici toute sa signification) la freinent. Et ce n'est, en définitive, que lorsque les commerçants parviennent à tourner la censure des uns et des autres que l'évolution s'accomplit.

Ainsi, l'histoire économique est directement liée aux grands courants de pensée développés par les juristes et les scolastiques du XIVe au XVIIIe siècle.

A cette œuvre de synthèse magistralement conduite, l'auteur ajoute un examen extrêmement minutieux de documents inédits sur l'histoire du change, découverts dans les archives des grandes villes italiennes et des Pays-Bas.

Cette étude lui permet des conclusions originales quant à la date de l'apparition de l'endossement et de la pratique de l'escompte notamment.

Il est regrettable que M. de R. n'ait pu s'appuyer plus souvent sur des documents concernant directement la France.

Tel qu'il est néanmoins, son ouvrage reste très précieux pour tous ceux qu'intéresse notre histoire monétaire.

Pierre CHEVALLIER.

Géographie humaine.

Sorre (Max), *Les fondements de la géographie humaine.* Tome III : L'habitat et conclusion générale. Un vol. in-8° (25,5 × 16,5) de 499 p.; Paris, Librairie Armand Colin, 1952.

Le tome III des *Fondements de la géographie humaine*, consacré à l'habitat et venant après les Fondements biologiques (t. I) et les Fondements techniques (t. II), dont il sera rendu compte ultérieurement, est l'ouvrage de M. Sorre qui nous apporte la plus vive lumière sur les problèmes essentiels de l'homme dans le monde. Cet important ouvrage de 500 pages est comparable par la densité des connaissances et la force des synthèses au tome III qu'E. de Martone consacrait à la géographie physique. Et c'est une somme à la fin de laquelle une conclusion générale relie en une vaste synthèse les divers éléments essentiels des deux tomes précédents. Ce livre important présente en outre l'avantage immense de regrouper par des citations précises ou des commentaires, l'essentiel de de tout ce qui, à l'heure actuelle, a pu paraître sur la question. Outre l'intérêt qu'il nous présente par l'exposé magistral des conclusions auxquelles un esprit comme celui de M. S. a abouti, il est l'état le plus récent d'une somme mondiale de connaissances.

C'est incontestablement pour l'économiste, le géographe, et l'historien, l'outil indispensable à toute recherche orientée dans le sens de l'homme spatialement considéré. L'inscription de l'économie géographique dans les enseignements des Facultés de Droit, prévue par la nouvelle réforme, oblige les économistes à se soucier particulièrement de la littérature géographique et de ses possibilités d'utilisation.

Il y a donc lieu, pour mieux souligner la richesse de l'apport de M. S., de distinguer dans ce commentaire l'apport des connaissances de celui

plus personnel où nous retrouvons l'état de la pensée de M. S. sur l'ensemble de ces problèmes.

En le définissant, M. S. établit dès l'introduction que le terme « habitat », sera pris tout au cours de son étude dans son sens le plus large d'établissement humain sous toutes ses formes. Etant l'expression de genre de vie, il évolue comme lui. C'est en précisant la notion du genre de vie qu'on comprendra mieux ensuite l'évolution qui va de l'habitat rural le plus primitif à l'habitat urbain des grandes métropoles actuelles.

La notion du genre de vie, défini comme une combinaison de techniques spirituelles et matérielles, doit s'envisager comme une force active d'adaptation du groupe humain au milieu géographique. Les influences géographiques agissent sur lui, et réciproquement, le créent; les transformations sociales, les progrès humains, le font évoluer, en créent même de nouveaux (les métropoles sont des foyers de genre de vie particuliers).

La circulation en élargissant l'espace humain, bouleverse les anciens genres de vie, en crée de nouveaux, spécialisant par exemple certaines régions dans la production d'un unique produit.

Au terme de l'évolution, on se trouve en présence d'une disparition graduelle de l'autonomie des groupes humains; ceux-ci dépendent non plus directement du milieu physique, mais d'un complexe économique et social aux lois plus rigides.

L'habitat, expression concrète du genre de vie, subit ces transformations qui nous font aller de l'établissement rural aux différents types urbains.

L'habitat rural si varié dans ses formes oblige M. S. à une analyse détaillée des diverses formes dispersées ou groupées à travers le monde. Il observe que, dans l'ensemble, l'évolution agit dans le sens de la concentration et que l'on peut pour une région donnée se faire une idée claire du mode d'occupation du sol en l'observant suivant trois critères : la forme du peuplement suivant le degré de concentration, les modes d'arrangements topographique suivant les formes variées de concentrations (villages alignés en étoile, circulaires, etc.), enfin le degré d'occupation de l'espace rural, c'est-à-dire la densité agraire, ces trois critères donnant lieu pour une même étude à trois images cartographiques distinctes.

Après ces formes, S. étudie les rapports si intimes et variés du village avec le sol (les villages ceinturés de leurs champs concentrés autour de lui, *l'open field* au contraire) et il analyse ensuite les raisons de ces formes diverses, de ces rapports variés avec le sol : les raisons sociales (régime d'exploitation), techniques d'exploitation, la nature du sol, et enfin les plus curieuses peut-être, parce que souvent les plus violentes dans leurs effets, les raisons historiques. Ce sont elles, par exemple, qui ont fait passer la campagne anglaise ou suédoise du paysage de l'*open field*, caractérisé par la concentration des agglomérations rurales, à celui des enclosures où chaque haie enferme le pré et sa maison.

Imposant cette méthode d'analyse à l'unité d'habitation rurale : la maison, l'auteur, après nous avoir montré les différents types d'habitation, étudie les raisons de leurs plans variés et les effets sociaux profonds de ces différences que l'est et l'ouest de la France rendent si nettement : le villageois de l'est, le paysan individualiste de l'ouest. C'est contre les effets de désorganisation créés par l'habitat dispersé des U.S.A. que luttent actuellement les créateurs des *neighborhoods*.

Ces formes d'habitat liées intimement à l'exploitation du sol sont des témoins du passé; avec la division du travail, de nouvelles formes d'habitat apparaissent dans les sociétés agricoles, les grands villages agri-

coles et les petites villes qui nous mènent graduellement à l'habitat urbain. Il y a lieu de distinguer entre certains établissements liés à l'exploitation d'une mine (villages nébuleux du Nord) et les gros bourgs anciens, centres d'échanges commerciaux de régions rurales; les densités peuvent se comparer, tous les autres caractères s'opposent — les premières, inorganiques, précaires, ne sont pas des matières de ville; les secondes, au contraires, « tirent leurs principes de vie d'elles-mêmes et de leur propre existence. Bien plus qu'à leur aspect, c'est à cette autonomie que nous reconnaissons en elles de véritables organismes urbains ». C'est cette notion capitale d'autonomie qui fera le critère de la ville, autonomie qui se manifeste dans le tempérament si divers de villes pourtant placées dans des conditions naturelles analogues (Nantes et Bordeaux, par exemple), autonomie dont découlent les caractères de durée, de permanence, de stabilité spécifiques d'une ville.

Analysant les conditions historiques et géographiques du développement urbain, M. S. conclut à la primauté des nécessités d'espace pour l'extension d'une ville, « la condition spatiale étant la seule absolue, les autres étant beaucoup plus relatives ».

D'ailleurs, la ville n'obéit pas tant à des conditions qu'à un objet défini pour lequel elle a été crée; elle sert une fonction qui lui imprime son caractère. Villes aux fonctions sociales : militaires, spirituelles ou politiques; villes d'échange situées en des lieux favorisés pour les rencontres; villes industrielles (anciennes reprenant vie avec l'industrie, ou nouvelles).

C'est bien leurs fonctions qui leur donnent leur visage, influent de façon capitale sur le paysage qu'elles créent, dictent les lois de leur évolution. C'est en observant le plan topographique d'une ville qu'on peut suivre son histoire; plans spontanés ou créés, ces plans se ramènent dans l'ensemble à deux plans principaux : les plans radio-concentriques ou les plans en quadrillage, les vues simplificatrices ne peuvent néanmoins pas s'appliquer aux très grandes villes, aux métropoles : celles-ci, de contours indéterminés, dépassant largement leurs limites administratives (Londres, Paris), sont des complexes agissant sur la région comme des causes, organisant à leurs fins particulières, l'espace géographique, se créant leurs propres lois (climat, sol, relations). Leurs fonctions, à prédominance industrielle, sont néanmoins multiples (commerciales, politiques, culturelles); la mobilité du développement de leur plan les écarte encore des caractères de stabilité des villes moyennes (à New-York, le noyau central s'est déplacé de la 14ᵉ à la 58ᵉ rue). Ces villes à la structure complexe créent des problèmes tels qu'une science cherche à les ordonner, à les dominer : l'urbanisme divisé en deux écoles en matière d'habitat, l'école des immeubles collectifs en hauteur que dirige en France Le Corbusier et celle des maisons individuelles, plus puissante en Grande-Bretagne.

L'urbanisme cherche à organiser la structure externe et interne : celle des maisons, celle de la population.

S. analyse alors les problèmes que pose l'entassement en un lieu donné d'une population parfois élevée : la circulation, l'alimentation en eau, en vivres, en combustibles, problèmes d'organisation variés et multiples. Ces fortes concentrations humaines, que distingue entre elles non pas tant la densité que le degré d'occupation, créent un milieu humain aux genres de vie caractéristiques encadrés par un quartier, par une rue. Elles créent également un type humain unifié à travers les frontières et les latitudes.

Ces métropoles agissent en conquérantes du sol, mais aussi de la région; elles s'annexent la campagne en faisant rayonner autour d'elles leurs

offres d'emploi, leurs marchandises, le foyer intellectuel qu'elles constituent. Il y a dans la plupart des cas coordination des genres de vie urbains et ruraux et on peut appeler région urbaine ces vastes zones humaines où la volonté créatrice de l'homme domine.

***

Le genre de vie apparaît à la lumière des faits comme la notion capitale de la géographie humaine. Il est à la région humaine ce que le paysage est à la région naturelle. Mais sa caractéristique est de ne jamais être immobile : les régions humaines sont essentiellement mouvantes et leurs structures comme leurs fonctions évoluent constamment. Leur étude comporte donc des nuances multiples.

Une seconde observation s'impose : ces régions humaines se sont construites d'après les grands traits physiques du globe : l'Afrique, par exemple, succession de cuvettes mal articulées, a abrité le terme des migrations des populations noires. Les grandes vallées ont de tout temps été les lieux de rassemblement humains. Elles reproduisent en quelque sorte la diversité des régions naturelles.

Mais au sein de ces régions, des foyers de civilisation se sont créés, ont évolué; variés, autonomes, les uns plus marqués par une conception matérialiste du monde (la Chine), les autres, au contraire, plus spiritualistes (l'Inde).

Parmi ces civilisations volontairement isolées les unes des autres, une a tenté d'unifier l'oekoumène si fragmenté, par une conquête vaste et lente, s'incorporant même un continent : le Nouveau Monde. C'est la civilisation européenne, héritière de la civilisation grecque et chrétienne, et caractérisée par un esprit scientifique qui la pousse à l'universalisme.

Mais si une civilisation a tenté et tente encore d'unifier la diversité extrême des foyers humains, le progrès scientifique permet aussi à l'homme de mieux comprendre que l'épanouissement d'une civilisation ne peut se réaliser qu'avec l'aide des autres, que l'exploitation de richesses économiques d'une région ne peut se faire qu'avec l'apport d'autres ressources étrangères et qui les complètent. L'unité universelle est nécessaire et possible, et c'est elle qui doit dominer sans la détruire la diversité humaine.

C'est à cette conception volontairement philosophique que M. S. s'est arrêté indiquant les grandes lignes d'une évolution constante.

M. Azard-Malaurie.

Agriculture et Economie rurale.

Cépède (Michel) et Lengelle (Maurice), *Economie alimentaire du globe. Essai d'interprétation.* Préface d'André Mayer, de l'Institut. Un vol. in-8° de 654 p., Paris, Librairie de Médicis, 1953.

Ce copieux ouvrage, fruit de la collaboration de deux spécialistes particulièrement avertis, présenté par un maître éminent de la diététique, se recommande à plus d'un titre à l'attention de l'économiste. Celui-ci y trouvera d'abord d'intéressants renseignements, dans une note introductive, sur les grandes famines de l'histoire du monde, complétés, en annexe, par une « cinématographie » de la faim.

Il y découvrira ensuite un essai d'analyse scientifique, à notre connais-

sance jamais tenté jusqu'ici, des divers aspects sociaux du problème alimentaire, considéré à l'échelle de l'humanité tout entière et sur la base des progrès les plus récents de la physiologie de la nutrition.

La base de départ des développements réside dans les données stastistiques de la grande *Enquête mondiale sur l'Alimentation*, menée en 1946 dans 70 pays par les soins de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, plus ordinairement désignée sous ses initiales britanniques de F.A.O. Parmi ces données, certaines portent sur les habitudes moyennes de consommation des denrées alimentaires (et constituent les phénomènes des « moyennes »), d'autres permettent de mesurer la marge de liberté que les divers groupes humains s'accordent vis-à-vis de ces moyennes et les possibilités plus ou moins larges de remplacement entre les différents groupes de denrées, qualifiées de phénomènes de « substitution ». On est alors à même de déterminer les zones géographiques des coutumes alimentaires, caractérisées par des préférences pour tel ou tel groupe de produits ainsi que de mesurer la marge d'autosuffisance alimentaire du monde et de préciser les éléments d'une géographie alimentaire du globe.

Cette *Enquête* a, d'autre part, mis en évidence le fait qu'une partie importante de la population mondiale pratique des régimes alimentaires qui, par rapport aux « normes » des diététiciens, sont caractéristiques d'un état de sous-alimentation ou surtout de mal-nutrition, et, dans la plupart des cas, des deux. Les deux carences types des pays sous-alimentés portent sur les produits animaux et les corps gras : aussi les auteurs insistent-ils sur les effets de ces insuffisances, en admettant comme variété démontrée que, quelles que soient les conditions du milieu naturel, les besoins alimentaires des populations se révèlent partout sensiblement les mêmes. Ils insistent sur la gravité des effets de l'inégalité alimentaire, de laquelle résultent l'inégalité devant la santé et l'inégalité devant la mort, source des révolutions et des guerres.

La troisième partie de l'ouvrage est plus spécialement consacrée aux aspects économiques de la question. Elle contient de très nombreux renseignements sur les relations entre le montant des revenus et le niveau alimentaire, une analyse poussée des phénomènes de « ségrégation » alimentaire selon les diverses catégories sociales, une étude des rapports entre les niveaux alimentaires et la productivité. Suivent des développements sur les problèmes de compétition entre cultures vivrières et cultures commerciales (notamment dans le cadre des économies de type « colonial »), entre production animale et production végétale, sur la question des variations saisonnières de production et des stockages, sur l'importance des niveaux alimentaires dans le comportement des marchés des produits agricoles, sur le trafic du canal de Suez (notamment en ce qui concerne les arachides), considéré comme un baromètre particulièrement sûr de la conjoncture alimentaire mondiale. Les phénomènes de consommation alimentaire sont ensuite confrontés avec les enseignements de la théorie économique, qualifiée de « classique » en l'occurrence, mais en fait plus proprement « parétienne », comme le reconnaissent au surplus les auteurs eux-mêmes.

L'ouvrage s'achève par une quatrième partie plus spécialement consacrée à la transposition des « lois alimentaires » dans le temps et à un essai d'élaboration d'une « conjoncture alimentaire », basé d'une part, sur la précision du degré (assez réduit), de sensibilité de la consommation alimentaire au « cycle économique », et, d'autre part, sur les perspectives de

consommation et de production à plus long terme. Celles-ci sont notamment précisées en ce qui concerne le marché mondial des corps gras et la production animale française.

Les auteurs concluent par l'affirmation de la nécessité pour les gouvernements des divers pays du monde d'adopter, à l'intention des classes les plus pauvres aussi bien que des pays dits « sous-développés », une véritable politique du niveau de vie, notamment dans le domaine alimentaire, qui soit capable de dépasser, tant par l'importance des buts poursuivis que par l'ampleur des moyens mis en œuvre, les programmes restreints adoptés jusqu'à présent. Ils font d'une telle action, voulue et organisée, à la fois, la condition essentielle de l'amélioration du sort des pays « arriérés », l'un des facteurs de l'édification d'une véritable économie de l'Union française et l'un des éléments du rétablissement de l'Europe dans le monde.

Le champ parcouru est donc immense et l'on ne peut vraiment faire grief aux auteurs d'avoir voulu traiter dans tout son ensemble une aussi vaste question, même si un lecteur pressé devait en ressentir parfois quelque impression d'essouflement.

Peut-être la sévérité dont ils font montre à l'égard de la science économique « traditionnelle » n'est-elle pas toujours très solidement étayée. On pourrait discuter sur le point de savoir s'il est vraiment exact de considérer la pensée « classique » comme marquée d'optimisme et comme dégagée de toute préoccupation à l'égard des faits de consommation. Ne suffirait-il pas simplement d'évoquer Malthus? L'attribution à Hicks (p. 403) de la paternité de l'effet « d'accélération » fait vraiment trop bon marché des mérites d'un Aftalion ou d'un J.-M. Clark. Enfin, la confiance des auteurs dans les vertus de la « programmation » n'a d'égale que leur sévérité à l'égard d'un capitalisme « décadent ». Il est permis de ne partager ni l'une, ni l'autre. Mais ceci ne diminue en rien les mérites d'une œuvre qui constitue le couronnement d'un travail certainement considérable et fort méritoire.

Gaston Leduc.

Châtelain (René), *L'agriculture française et la formation professionnelle.* Un vol. in-8° de 491 p., Paris, éd. Sirey, 1953.

Voici un gros ouvrage qui reproduit une thèse soutenue ces dernières années devant la Faculté de droit de Paris et qui mérite tous les qualificatifs élogieux que l'on peut imaginer.

Il est complet, apportant sur un sujet compliqué, à la fois un exposé historique précis et un tableau de toutes les données actuelles : techniques, économiques, administratives, financières, politiques, psychologiques; il y joint des projets concrets de solution.

Il est d'un courage civique inhabituel à notre époque; bien que simple fonctionnaire, l'auteur ne craint pas de porter sur les assemblées parlementaires, sur les partis, sur les hommes politiques qui ont été ses ministres, et dont certains vraisemblablement le redeviendront, des jugements sévères qui, malheureusement, ne semblent que trop fondés.

Retenons, entre autres choses, que seuls les grands révolutionnaires de la Convention et de la IIe République ont fait effort pour créer un enseignement agricole; les gouvernements et les partis conservateurs qui s'appuyaient pourtant sur une clientèle paysanne s'en sont désintéressés. L'avènement au pouvoir depuis 1945 d'une nouvelle force, celle des techno-

crates, dont la logique pouvait faire attendre une véritable inflation d'écoles d'agriculture. n'a pas rompu avec la tradition créée par les politiques : sur les 1.560 milliards dépensés de 1947 à 1951 par le Fonds de modernisation et d'équipement, 244 millions en tout et pour tout sont allés sous forme d'investissements à des établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Il est difficile d'expliquer la chose par la pauvreté du budget français. Les crédits nécessaires ont été trouvés pour l'Enseignement technique; en 1914, son budget ne dépassait que de 50 % celui de l'enseignement agricole; aujourd'hui, il lui est vingt-cinq fois supérieur (24,1 milliards contre 0,9 à l'enseignement agricole).

L'étranger, par contre, a souvent fort bien compris la « rentabilité » de l'enseignement agricole. En 1950, alors que la France consacrait 325 francs par exploitation pour sa formation professionnelle, la Hollande lui consacrait 4.300 francs. Les différences énormes de rendement constatées entre les deux pays, s'expliquent essentiellement par là; lorsqu'un fermier hollandais vient s'installer à côté d'un paysan français, ce ne sont pas les rendements de ce dernier qu'il obtient, mais ceux de son pays d'origine.

Tous les efforts tentés pour moderniser l'agriculture et abaisser ses prix de revient (comme la motorisation) seront stérilisés par l'ignorance des techniques modernes que l'on continue d'entretenir chez la paysannerie. Tel est l'enjeu du problème dont M. Ch. nous donne un exposé constructif.

P. Fromont.

Monopoles, trusts et ententes économiques.

Mercillon (Henri), *Cinéma et Monopoles*. Un vol. in-8° de 203 p., Paris, Librairie Armand Colin. Centre d'Etudes économiques, 1953.

Comme le rappelle Fritz Machlup, la théorie de l'oligopole se borne à nous offrir des schémas généraux et nous invite, pour le surplus, à nous transporter sur le terrain de l'économie réelle, où ils pourront être spécifiés. L'ouvrage de M. M. répond à cette invitation en explorant l'industrie du cinéma américain. Il nous éclaire sur un cas très particulier d'oligopole, souvent évoqué mais peu scruté, et complète utilement les enseignements fournis par les secteurs plus connus de l'acier, de la chimie ou des cigarettes.

Le titre de l'ouvrage retient le terme de monopole, utilisé, il est vrai, au pluriel. M. M. hésite d'ailleurs quelque peu, au cours de son développement, sur l'étiquette à donner à l'industrie cinématographique. Celle-ci nous apparaît, en fait, comme un oligopole partiel, le marché étant dominé par quelques grandes firmes autour desquelles gravitent de nombreux satellites. C'est en même temps un oligopole *en paix*, une entente étant assurée entre les leaders par des accords officieux ou simplement tacites, du type Fellner. La lutte est réduite au minimum et demeure surtout potentielle.

Cinq « Grands », caractérisés par une interdépendance conjecturale, dominent l'organisation : *Paramount*, *Metro-Goldwyn-Mayer*, *20 th. Century Fox*, *Warners*, *R.K.O.* Ils contrôlent le produit depuis sa fabrication jusqu'à sa consommation, chacun réalisant ainsi une intégration allant du studio à la salle de cinéma. Entre ces cinq grands, aucune stratégie d'élimination, et notamment aucune stratégie de prix, mais une certaine concurrence à l'échelon production, concernant surtout l'engagement des stars, et partant,

une lutte de qualité au stade consommation. Cette lutte est d'ailleurs mêlée à des échanges entre Compagnies, aucune ne produisant suffisamment pour alimenter ses propres circuits de salles. On est ainsi en présence d'entreprises oligopolistiques s'achetant mutuellement leurs produits, situation qui se rencontre également, mais à un moindre degré, dans le domaine de la chimie. Une telle pratique est source d'entente et en même temps de pressions, chaque firme pouvant menacer son concurrent de lui fermer ses débouchés ou d'arrêter la fourniture de ses produits. Les rapports de force seront notamment fonction de la notoriété des vedettes tenues sous contrat.

Aux cinq firmes principales s'ajoutent trois satellites importants : *Columbia, Universal* et *United Artists*, puis les *Minors*, dont le nombre varie selon la conjoncture et auxquels sont abandonnés les films de seconde zone. Ils sont tolérés. Les huit firmes précédentes font figure à leur égard d'une unité homogène, ce qui nous rapproche alors d'une situation de monopole partiel (une firme dominante entourée de petits satellites).

Chaque Compagnie adopte à l'égard des « petits » une attitude comparable. Il s'agit notamment d'empêcher qu'ils ne sortent de leur rôle de producteurs secondaires, et pour ce faire, on trustera les studios et aussi les acteurs qui seront inutilisés, mais maintenus en dehors du marché et de la convoitise des *Minors*. On choisira également une politique de prix propre à empêcher leur ascension. M. M., illustrant les analyses théoriques récentes, nous montre ainsi combien la recherche de la sécurité commande le comportement des oligopoleurs. On notera à ce propos que le motif de sécurité ne saurait être nettement opposé au motif de profit, comme Rothschild nous invite à le faire. Il peut être considéré comme participant à la maximisation du profit de long run.

Le comportement de sécurité est dénoncé à juste titre comme une source de gaspillage, dans la mesure où il tend à rendre inactifs des moyens de production, et il doit être à ce propos rapproché de la politique de blocage des innovations, évoquée également par M. M. Ainsi, les grandes Compagnies se montrèrent-elles hostiles vers les années 1926-1927, à l'introduction du cinéma parlant, en raison des contrats qui les liaient aux grandes stars du muet, et de la nécessité de changer leur équipement. En revanche, la lutte engagée aujourd'hui avec la télévision est source de progrès et a provoqué l'apparition de l'écran large et du relief, mais on sait qu'il s'agit d'inventions techniques attendant depuis longtemps leur transformation en innovations économiques.

Cette intéressante recherche, à la fois concrète et scientifique, nous donne le désir d'en savoir davantage sur les stratégies des grandes firmes leaders et sur la nature de leurs ententes, mais comme M. M. le souligne, toute étude économique s'arrête au seuil de l'enquête policière. M. M. nous apporte, en tout cas, une contribution suggestive à l'analyse des effets de domination.

Michel Moret.

Echanges internationaux et politique douanière .

Bloomfield (Arthur I.), *Speculative and flight movements of capital in postwar international finance*. Un vol. de 88 p. Princeton University Press. New-Jersey. Princeton Studies international finance n° 3, 1954.

Les mouvements de « hot money » eurent des effets désastreux sur le commerce international durant l'entre-deux-guerres. Aussi, en 1945, l'idée

domina-t-elle (et elle s'imposa à la conférence de Bretton-Woods) qu'il était nécessaire d'éviter toute renaissance de ces mouvements dans le monde d'après-guerre. C'est d'ailleurs cette tâche négative qu'ont tendu à réaliser, dans un intérêt strictement national cette fois, les offices de contrôle des changes des divers pays. Et cependant ces contrôles sont loin d'être aussi efficaces que le souhaiteraient les gouvernements puisque, depuis 1945, « un fait saillant de la finance internationale » (p. 2) a été constitué par le flux des capitaux en quête de gains spéculatifs ou de refuges. B. distingue en effet les mouvements *spéculatifs* (commandés par l'attente d'une modification des taux de change) des mouvements de *fuite* (provoqués par la crainte d'un événement quelconque, le plus souvent politique). Cette classification peut sembler arbitraire, mais elle explique de façon assez heureuse l'échec de certaines mesures destinées à enrayer le flux de « hot money » (p. 73 et p. 83).

Cette étude ne comporte pratiquement aucune donnée statistique; lacune regrettable, certes, mais qui s'explique aisément car il s'agit de phénomènes le plus souvent clandestins (onze types de mécanismes possibles de transfert sont décrits p. 21-39). Des exemples nous sont fournis qui concernent de nombreux pays. Peut-être le lecteur français sera-t-il un peu déçu par la brièveté des développements consacrés à la France, alors qu'il lui est pourtant dit qu' « aucun pays au monde n'illustre mieux le fonctionnement effectif des divers mobiles et mécanismes des mouvements » de « hot money » (p. 42).

Les inconvénients de ces mouvements sont ensuite soulignés : c'est ainsi qu'une part notable de l'aide américaine aurait servi à alimenter en Europe des flux de capitaux en fuite vers les Etats-Unis (p. 59). Enfin, la lutte contre ces transferts anormaux est étudiée dans tous ses aspects; ceux-ci se ramènent, nous semble-t-il, à trois grandes modalités : mesures de coopération entre Etats, politiques monétaires et financières internes, flexibilité des taux de change. A maintes reprises, B. nous met en garde contre des illusions; il signale minutieusement les obstacles possibles et il montre que les conditions d'un succès éventuel (tel que celui du Canada depuis septembre 1950) sont strictement limitées. Car les mouvements de capitaux errants résultent, en large part, du grand désordre économique et politique de notre temps (p. 85). Néanmoins, l'auteur garde l'espoir d'un monde où les mouvements de capitaux joueraient un rôle surtout « équilibrateur » et d'où — par conséquent — pourraient enfin disparaître les contrôles des changes.

Maurice Flamant.

Visine (François), *La transmission des fluctuations économiques par le commerce extérieur. Du rôle des mouvements de marchandises.* Un vol. in-8° de 229 p., Paris, Librairie Armand Colin. Collection du Centre d'études économiques, 1953.

M. V. a tenté d'aborder en observateur ce problème qui jusqu'alors n'avait donné lieu qu'à des hypothèses et à des théories. Aussi la première partie de cet ouvrage est-elle consacrée à la constatation et à la mesure des propagations des cycles. M. V. observe ce phénomène uniquement à travers les indices du volume et de la valeur des importations et des exportations de marchandises; cette propagation d'un pays vers un autre se manifestant par une baisse des importations du premier en provenance du second, la contamination se manifestera pour celui-ci par un

décalage entre des importations demeurant relativement constantes et des exportations en baisse. L'auteur s'est livré à de nombreux calculs à cet égard, dont les résultats ne manquent pas d'être intéressants.

La seconde partie est consacrée à la description des mécanismes de propagation. L'auteur étudie successivement l'action des mouvements de prix, l'action des mouvements de volume, l'action des phénomènes psychologiques et, enfin, l'action des politiques. L'étude de chacun de ces facteurs de transmission est étayée par de nombreux calculs. Les conclusions auxquelles l'auteur parvient confirment les hypothèses généralement admises en ce domaine, en apportant, toutefois, un certain nombre de précisions intéressantes. L'influence d'une baisse des prix est forte, mais limitée dans ses effets directs à une période courte; l'effet de la diminution des importations dépend largement de la structure des pays en présence; enfin, l'auteur remarque que la plupart des politiques commerciales ont pour but, en période de crise, de porter la crise au-delà des frontières (*beggar my neigbour policy*), et la seule chose qu'il convient d'examiner est dans quelles conditions ces politiques réussissent cette transmission volontaire.

Dans une troisième partie, l'auteur nous présente la synthèse de son étude et il termine en recherchant quels sont les obstacles à la transmission des fluctuations, obstacles qui peuvent provenir soit des conditions structurelles, soit des modalités de la conjoncture, soit enfin des politiques de défense contre les déséquilibres d'origine extérieure. L'essai d'étude synthétique du processus de transmission est la partie centrale de l'ouvrage. L'auteur y traite d'abord du rôle joué par la balance commerciale et essaie d'examiner les principales théories en la matière. Toute tendance à l'amélioration de la balance commerciale, qu'elle soit voulue ou spontanée, va entraîner un processus de transmission, va être un procédé pour rejeter la crise au-delà des frontières. Ce processus de transmission sera encore renforcé, dans la plupart des cas, par le jeu du multiplicateur du commerce extérieur.

L'auteur, dans son travail, a éliminé, *a priori*, l'action des mouvements de capitaux pour borner son étude aux pures transactions de marchandises; c'est peut-être regrettable dans la mesure où les mouvements de capitaux jouent un rôle très important dans ces mécanismes, soit qu'ils constituent le démarrage initial du procesus, soit qu'ils le compensent, soit qu'ils l'amplifient. L'auteur aurait peut-être aussi pu profiter de ses analyses statistiques très fouillées pour étudier un des aspects de « l'effet de domination » : le mouvement centrifuge des déséquilibres. L'effet de domination est resté bien trop souvent une hypothèse et l'occasion se présentait peut-être d'en faire une description utile. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage solide et clair apporte de très utiles lumières en ce domaine particulièrement complexe des relations internationales.

Jean GABILLARD.

Monnaie, crédit et banques.

Comptes rendus de la Ire Conférence internationale du Crédit. 5 vol. in-8°, 1953-1954, dont 4 vol. parus de 659, 432, 474 et 723 p., Rome, Associazione Bancaria Italiana.

En octobre 1951, les délégués de 52 pays se sont réunis à Rome, à l'invitation de l'Association bancaire italienne, pour y discuter deux thèmes : la liquidité bancaire et le contrôle de l'inflation — le financement du

commerce international. Le compte rendu de ces séances fait l'objet de cinq volumes publiés en deux éditions, l'une italienne, l'autre bilingue (française et anglaise).

Le premier livre contient les discours d'ouverture, deux rapports introductifs, l'un de Pasquale Saraceno sur la liquidité du point de vue des banques privées, l'autre, de moindre importance, de Vera Lutz sur les anciens et nouveaux instruments de contrôle du crédit, puis la série des interventions orales à propos des deux thèmes débattus, enfin l'allocution de S.S. Pie XII, les discours de clôture, la liste des délégués. Dans le deuxième livre se trouvent réunies les études de caractère national relatives aux pays européens et concernant le premier thème; dans le troisième livre, celles qui ont pour objet les pays non-européens. Le quatrième livre nous offre les mémoires sur les aspects économiques et juridiques généraux de la liquidité bancaire et du contrôle de l'inflation. Le dernier volume se référera au deuxième thème, le financement du commerce international, et contiendra l'index analytique général.

L'ensemble est imposant. On ne saurait donner qu'une idée très imparfaite de cette masse de documents, de très inégale valeur. Bornons-nous à signaler quelques contributions de majeure importance relatives au premier thème, nous indiquerons celles qui ont pour objet le deuxième thème lorsque le cinquième livre aura été publié.

Le problème de la liquidité, tel qu'il se présente en France, a été exposé par M. Lorain : notre banquier moderne est doté de moyens techniques nouveaux et nombreux, protégé contre ses propres erreurs par une réglementation précise, guidé par des autorités toujours au aguets, et pourtant sa responsabilité demeure aussi lourde qu'autrefois, et les principes anciens de prudence et de sang-froid n'ont rien perdu de leur valeur. H. Ardant s'efforce de dégager une nouvelle conception de la liquidité en indiquant dans quelle mesure le banquier peut s'écarter de la « règle d'or » : il importe que chaque établissement ne reste pas au-dessous de la liquidité moyenne, à cette condition il pourra compter, en cas de difficulté, sur l'intervention de l'Etat et de la Banque centrale. On ne saurait aujourd'hui faire abstraction de cette intervention qui résulte du caractère d'ordre public revêtu par les opérations de crédit bancaire dans leur ensemble dans les économies contemporaines : la protection des déposants n'est pas alors seule en cause, celle de la monnaie l'est également, et toute la politique de crédit doit être prise en considération. A ce propos, A. Pose, tout en attirant l'attention sur les dangers des réglementations, reconnaît l'efficacité qu'a eue, dans notre pays, la politique de stabilisation des prix par la surveillance de la distribution du crédit et par l'imposition de plafonds aux banques de dépôts. Enfin, R. Houin examine les aspects et problèmes juridiques qui dérivent de ces réglementations à but économique, plus ou moins inspirées par des conceptions dirigistes, et souligne les incertitudes engendrées par l'imparfaite adaptation des règles classiques à ces dispositions nouvelles.

Pour l'Allemagne Occidentale, nous noterons : l'exposé historique de R. Stucken sur « la politique monétaire depuis la réforme de 1948 », divisé en trois périodes (les suites immédiates, l'année 1949 et la première moitié de 1950, les conséquences de la guerre de Corée) et la contribution théorique de Otto Veit sur de « pseudo-problèmes » monétaires : monnaie marchandise et monnaie signe, limites du concept de monnaie, relations entre monnaie, capital et épargne, analyse de l'intérêt. Dans ce dernier chapitre, l'auteur expose la thèse suivant laquelle le taux de l'intérêt représente la compensation à un double renoncement : à la consommation et à la

liquidité, ce taux, d'après lui, ne suffit pas à lui seul à stimuler l'épargne, son rôle est de déterminer le choix de la forme d'épargne.

Les contributions des Italiens sont particulièrement nombreuses, comme il est naturel. C. Bresciani-Turroni examine la politique monétaire et bancaire de son pays depuis le début de la guerre de Corée; G. A. Micheli, P, Pagliazzi, G. Dell' Amore, G. Palomba, M. S. Giannini, A. Weiller, envisagent les différents aspects de la liquidité. Pour l'Angleterre, R. S. Sayers, et pour les Etats-Unis, M. Nadler, traitent le même sujet. La politique bancaire nord-américaine fait l'objet d'une série d'études de R. Burgess, G. B. Roberts, H. C. Wallich, F. A. Lutz, etc.

Certaines questions ont été discutées au cours de réunions spéciales. Elles concernent le crédit agricole, le crédit foncier et le crédit populaire. Théoriciens et praticiens trouveront dans ces pages un grand nombre d'informations qui leur seront très utiles et qu'il nous est impossible de détailler ici.

Souhaitons que le cinquième volume paraisse prochainement; la publication des quatre premiers tomes est remarquablement soignée, mais elle a pris un temps fort long, et l'index analytique qui doit figurer à la fin du dernier livre nous fait grandement défaut.

Louis Baudin.

Cycles, crises et conjoncture.

Jöhr (Dr Walter Adolf), *Die Konjonkturschwankungen.* Un vol. de 675 p., édité par Mohr à Tübingen et Polygraphischer Verlag à Zürich, Collection « Principes théoriques d'économie », 1952.

C'est un bon signe qu'un groupe de phénomènes commence à être maîtrisé lorsqu'on voit apparaître des manuels qui en traitent. L'ouvrage de M. J. est un traité de la conjoncture, volumineux, exhaustif et précis, dans lequel toutes les questions importantes concernant les fluctuations de l'activité économique m'ont paru traitées. Sans doute a-t-on atteint aujourd'hui en matière économique le stade où les grandes masses d'erreurs sont repérées et les grandes tentations démasquées, de sorte qu'il est possible de faire le point des grandes questions. Tout de même, il subsiste une marque que ce domaine n'est pas encore entièrement sûr, c'est le grand souci de la méthode montré par l'auteur et la longueur des développements qu'il lui consacre. L'ouvrage comprend trois parties et une longue conclusion.

La première partie est consacrée aux problèmes de méthode au sens large. M. J. commence par décrire les phénomènes qu'il faut expliquer, et l'originalité de son procédé est qu'il les envisage successivement sous plusieurs angles : apparition de l'insuffisance des débouchés, périodicité du mouvement, irrégularité du mouvement. Cette multiplicité des points de vue sur un même phénomène lui permet d'écarter plusieurs théories fréquemment invoquées, mais qui sont insuffisantes parce que partielles. Puis, il examine les caractères « permanents » des oscillations conjoncturelles : retour de phases identiques, éléments sujets à oscillations, durée et ampleur des mouvements. Ceci le conduit à poser les problèmes auxquels s'est heurtée la théorie de la conjoncture et à décrire son développement : il faut nécessairement établir des relations causales entre les phénomènes, on peut les découvrir empiriquement, mais ce n'est pas suffisant, et l'explication causale est, en définitive, de nature théorique.

La deuxième partie est consacrée aux principes de l'explication conjoncturelle. Les forces en présence sont d'abord classées; une distinction

est faite entre les données structurelles et les variables (en courte période), et on montre comment se combinent ces impulsions de natures diverses. Après quoi, M. J. examine les diverses théories exogènes, qu'il distingue de l'explication par la variation de variables indépendantes. Puis, c'est la théorie du circuit qui est étudiée; M. J. montre ses différences avec la théorie du marché, les grandes relations qui décrivent le circuit du revenu; à propos des inégalités possibles de I et de S, il montre l'apport de Keynes, mais à côté de I et de S commme fonctions du revenu, il suggère l'importance que peuvent avoir les variations des prix; puis il expose l'intérêt en la matière de la notion de période, notamment de la période de Robertson entre acquisition et emploi du revenu. Enfin, M. J. présente le modèle de concurrence parfaite comme système de référence permettant la détermination de ce qui vient de la structure.

La troisième partie, qui est de beaucoup la plus longue, est consacrée à l'établissement d'un modèle conjoncturel oscillant. Pour cela, il faut tenir compte de la nécessité de temps d'adaptation; le sous et le suremploi entraînent fatalement des distorsions; le principe d'accélération doit aussi intervenir; de même que l'existence de coûts fixes (analyse de Schmalenbach), les réactions particulières de l'agriculture et l'action du crédit. Il faut tenir compte également de l'existence de situations monopolistiques, elles agissent sur le volume des investissements, immobilisent des facteurs, créent les conditions du déséquilibre et diminuent la mobilité des prix. Mais il faut en arriver à doter les sujets économiques d'une certaine psychologie et tenir compte des mauvaises adaptations dues à la transparence réduite, ainsi que de l'incertitude des attentes; rentrent aussi en ligne de compte l'opinion, l'anticipation et la spéculation malheureuse. Quant aux changements dans la circulation monétaire, ils ont un pouvoir inducteur étendu, et M. J. montre l'inexactitude des théories de la neutralité de la monnaie; il analyse l'action de la thésaurisation et de la déthésaurisation, celle des variations du montant de l'épargne et de la création (ou destruction) de monnaie. Après quoi, il montre que l'ultime explication doit être recherchée soit vers le mécanique, soit vers la socio-psychologique. D'un côté, on peut établir un modèle oscillant : celui de la toile d'araignée ou un modèle macro-économique (Böhi, Lundberg, Metzler, Kalecki, Tinbergen, Hansen et Samuelson) ou encore avoir recours au modèle de Hicks. Après en avoir donné une longue analyse, M. J. en fait la critique, montrant qu'ils ne constituent pas à eux seuls une explication suffisante, et qu'il faut rechercher un éclaircissement socio-psychologique, soit dans la psychologie des masses, soit dans les phénomènes d'interdépendance psychologique.

La conclusion de l'ouvrage est consacrée à la mise en ordre des résultats qu'on peut tenir pour acquis et à leurs conséquences pour la politique économique : on peut envisager une régulation de la conjoncture par une régulation des flux de revenus, mais il reste encore cependant une zone d'indétermination, où intervient « l'art » politique.

Nous avons avec cet ouvrage un « état de la question » très sérieux et très complet et, malgré la rareté des graphiques, qui surprend un peu, un instrument de travail très utile.

Pierre Lassègue.

Vito (F.), *Le fluttuazioni cicliche*. Un vol. de 257 p. Quinta edizione riveduta. Vita e Penserio, Milano, 1954.

Il s'agit, comme l'indique le titre, de la cinquième édition d'un ouvrage bien connu des spécialistes, précieux à plus d'un titre, à la fois pour ces derniers et pour le public plus large attiré par cette question toujours préoccupante des fluctuations économiques. M. V. parle des fluctuations cycliques. L'expression pourra encore surprendre, car l'accolement de ces deux mots semble faire pléonasme. Ils expriment tous les deux l'idée d'un retour. Dans le cycle, le retour est régulier, alors que dans la fluctuation il semble plutôt irrégulier. En l'espèce, c'est le terme de fluctuation qui paraît plus adapté que celui de cycle aux mouvements économiques, surtout depuis les guerres où l'on ne peut plus parler d'une régularité cyclique, mais d'une simple récurrence.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première récapitule d'une manière claire, rapide, très concise, les traits essentiels de l'étude des cycles : leurs caractères, leurs explications, les relations entre la théorie cyclique et la conception de l'équilibre économique. On retrouve notamment ici les idées très pénétrantes de l'auteur sur la conception organique de l'économie en liaison avec celle de Gini (*Patologia economica*, 4e éd., 1953). Cette manière de voir aide à comprendre la différence entre la crise et le cycle (p. 93).

La partie la plus personnelle est la deuxième où le professeur V. expose son explication du cycle. C'est la notion de l'épargne forcée qui constitue son idée maîtresse. Aussi est-ce la conception de cette épargne forcée qui est dégagée avec soin, d'abord chez Wicksell, Mises, Hayek, puis chez les auteurs italiens qui se sont consacrés à la critique de Keynes : Ferrara, Fanno, Bresciani-Turroni, del Vecchio, Cabiati. On s'arrêtera à l'idée que des éléments perturbateurs s'introduisent subrepticement et insidieusement dans le mouvement apparemment le plus sain. L'expression d'une « fausse distribution d'énergie productrice » (p. 137) me paraît très éclairante.

Mais ce qui constitue la part nouvelle de cette cinquième édition, c'est l'attention portée à cette forme d'épargne forcée, qui a pris une telle importance dans la conjoncture contemporaine : l'autofinancement des entreprises. V. fait ici une analyse très poussée. Il utilise la théorie déjà ancienne de Berle et Means (1933) sur la séparation de la propriété et du contrôle, et il arrive à une théorie qui généralise en quelque sorte par la voie institutionnelle, la théorie de Wicksell, de l'épargne forcée monétaire. La page 193 nous semble donner la clef de l'interprétation : « Le système économique d'aujourd'hui ne diffère de l'économie naturelle de Wicksell, pas uniquement par la présence de la monnaie, mais aussi par la présence des facteurs institutionnels qui impriment au fonctionnement des catégories fondamentales de l'économie, comme l'épargne et l'investissement, une direction autre que celle que l'on avait prévue. » Voilà qui ouvre en effet une voie de recherches très fécondes. C'est en intégrant progressivement les facteurs laissés de côté par la théorie se disant pure, ceux que le monde réel nous apporte, que l'on peut espérer bâtir de meilleures explications d'un phénomène dont on ne sait plus du reste s'il mérite encore le nom de cycle.

La troisième partie, intitulée « Epargne, Monnaie et Fluctuations cycliques », répond aux objections. On pourrait se demander si l'autofinancement n'aurait pas aussi un effet de stabilisation du cycle. Est-ce le fait de se soustraire aux impératifs anciens d'un marché véritable de l'épargne,

qui suffit à expliquer le cycle ? Les effets sont probablement mêlés. Le propre d'un théoricien est d'attacher son nom à l'effet qu'il croit dominant. A ce titre, les explications du professeur V. sont très suggestives. La place qu'il donne à la théorie de M. Fanno est aussi très justifiée : la comparaison des taux de l'escompte et de l'intérêt donne beaucoup à réfléchir.

On peut dire que l'école italienne continue son œuvre créatrice. M. V. nous en donne le témoignage dans ce petit volume qui constitue à la fois une somme commode des connaissances « cycliques » contemporaines, et une nouvelle pierre dans la construction continuée d'une théorie générale.

C'est bien Wicksell qui reste l'inspirateur, mais on retrouve aussi l'influence keynésienne et autrichienne, et par-dessus tout, cet art fait de logique et d'observation, mieux encore, ce sens profond de l'homme, qui constituent la valeur propre de notre collègue italien.

Henri GUITTON.

Le Gérant : DE PEYRALADE.

Dépôt légal effectué en 1955 (1er trimestre).

24032. — Imprimeries DELMAS, Bordeaux (31.0192). — 1955.

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA THÉORIE DES JEUX [1]

On m'excusera : je n'arrive pas à limiter l'histoire de la théorie des jeux à celle d'une mode (passagère, diront certains : dix ans sont peu de chose !); elle-même issue d'un livre unique, prophétique et sans généalogie. Ce ne sera pas diminuer le mérite de l'œuvre admirable de von Neumann et de Morgenstern, ce sera même, à mon sens, lui donner plus d'éclat encore et mieux comprendre le prodigieux courant de pensée qui en est issu et n'a cessé de se développer au cours de ces dix dernières années — ce sera plus juste, en un mot, si nous cherchons les dimensions séculaires d'une recherche fondamentale dont les économistes ni les mathématiciens ne sont seuls artisans ni seuls bénéficiaires.

Nous sommes aujourd'hui au dixième anniversaire de la parution de *Theory of Games* — nous célébrons aussi le troisième centenaire de la constitution du *Calcul des probabilités*. On me permettra, je l'espère, d'associer symboliquement ces deux dates, dont l'une est trop proche et l'autre trop lointaine.

1. *Le problème des partis.*

Les origines du calcul des probabilités peuvent être datées avec grande précision; il y a fort exactement trois cents ans qu'un échange de lettres entre *Pascal* et *Fermat* confirmait les deux grands mathématiciens dans la conviction qu'une science du hasard était possible. Certes, avant 1654, on s'était

1. Rapport au Congrès des économistes de langue française, 1954.

préoccupé d'énumérer et de dénombrer les chances : sans remonter à l'Antiquité, ni même au Moyen Age, on cite Galilée, Képler et surtout Jérôme Cardan, qui écrivit, probablement vers 1565, un traité *De Ludo Aleæ*. Mais avec Pascal et Fermat c'est un point de vue tout nouveau qui s'impose : il s'agit essentiellement de *décision* — la science qui naît est éminemment pratique. Comme le dira encore S. F. Lacroix (1816) : « Le calcul des probabilités a été inventé pour *régler la conduite* des joueurs. » On sait quel est le problème initial des recherches pascaliennes : des joueurs jouent sous une règle bien définie qui a prévu les diverses éventualités selon lesquelles le jeu peut se terminer et qui fixe, pour chacune d'elles, le mode de partage des enjeux. Mais voici qu'au cours du jeu, on décide — pour force majeure — de s'arrêter. Le jeu n'étant point achevé, et la règle ne prévoyant pas explicitement ces sortes d'accidents, il faut cependant trouver une façon convenable de faire le partage de la somme totale mise au jeu. On sent bien qu'il n'est pas *juste* que chacun reprenne ce qu'il a mis sur la table : ce serait, en effet, abolir ce qui a réellement eu lieu et qui a pu favoriser inégalement les joueurs en approchant l'un d'eux de la victoire finale. Faire comme si rien ne s'était passé, comme si les « chances » ne s'étaient point manifestées, ne peut résoudre le litige. Et pourtant il faut décider. On est alors conduit à se demander si la règle du jeu ne peut permettre de décider des cas qu'elle n'avait pas explicitement prévus. Il s'agit presque d'un problème juridique et d'un vieux principe dont la trace demeure en notre Code civil : « Les conventions obligent non seulement à ce qui y est exprimé, mais encore à toutes les *suites* que l'équité, l'usage ou la loi donnent à l'obligation. » Ce sont ces suites logiques de la convention initiale que cherche Pascal et qu'il énonce sous forme de règles de partage, ou — comme on disait au XVIIe siècle — de règles des partis. Et voici (tirés d'un traité rédigé en 1654) les attendus de la décision pascalienne : « Pour entendre les Règles de partis, la première chose qu'il faut considérer est que l'argent que les joueurs ont mis au jeu ne leur appartient plus, car ils en ont quitté la propriété; mais ils ont reçu en revanche le *droit d'attendre* ce que le hasard peut leur donner, suivant les conditions dont ils sont convenus d'abord. Mais comme c'est une loi volontaire, ils peuvent la rompre de gré à gré, et ainsi, en quelque terme que le jeu se

trouve, ils peuvent le quitter et, au contraire de ce qu'ils ont fait en y entrant, renoncer à l'attente du hasard et rentrer chacun en la propriété de quelque chose; et, en ce cas, le règlement de ce qui doit leur appartenir doit être tellement proportionné à ce qu'ils avaient le *droit d'espérer* de la fortune, que chacun d'eux trouve entièrement égal de prendre ce qu'on lui assigne ou de continuer l'aventure du jeu; et cette juste distribution s'appelle le parti. »

Ainsi, la part qui reviendra à chacun constituera en quelque sorte une mesure de la valeur de ce droit d'attente (*expectatio*), de cette *espérance* comme on ne devait pas tarder à dire, en y ajoutant le qualificatif de *mathématique* pour marquer qu'elle n'envisage qu'un aspect seulement de la question : elle exprime le point de vue d'un arbitre qui cherche un règlement en droit et en équité. Mais on pourrait aussi prendre en considération les divergences possibles des appréciations individuelles (ce que nous appellerions aujourd'hui les caractères de monopole bilatéral). C'est ce que fera un peu plus tard Daniel Bernoulli, en mettant en scène un négociant qui accepte de payer 800 pièces d'or pour assurer des marchandises qui en valent 10.000 et qui doivent voyager par mer avec risque de perte. Comment se fait-il, demande Bernoulli, que ce contrat puisse être estimé avantageux à la fois par l'assureur et l'assuré ? On est alors conduit à introduire dans les calculs les estimations personnelles, les valeurs « morales » comme on disait en ce temps-là, et à poser ainsi les fondements de ce qui devait plus tard devenir la théorie de l'utilité, dont la fortune serait si grande chez les économistes.

2. *Science de l'action et probabilités.*

Dès les origines, on voit qu'il ne s'agit pas de spéculation pure. Les fondateurs entrevoient la possibilité de conduire scientifiquement certaines recherches concernant la conduite des actions humaines. C'est le magnifique programme tracé par Jacques Bernoulli dans son ouvrage posthume, *Ars Conjectandi* (1713) : « Pour ce qui est sûr et hors de doute, nous parlons de connaissance et de compréhension; pour tout le reste, nous disons seulement *conjecture* ou *opinion*. *Conjecturer* quelque chose, c'est mesurer son degré de probabilité : ainsi, le savoir conjecturer ou stochastique se définit pour nous comme savoir mesurer, le plus exactement possible, les degrés de probabilités,

afin que, dans nos décisions et nos actions, nous puissions toujours choisir ou accepter ce qui nous aura paru meilleur, plus satisfaisant, plus sûr, plus prudent : seul objet à quoi s'applique toute la sagesse du philosophe, toute la prévoyance du « politique. »

Il est bien dommage qu'on n'ait pas conservé dans son acception première le mot de stochastique introduit par Bernoulli, qui l'empruntait directement à Platon. La stochastique est une science, c'est le « savoir conjecturer » (*ars conjectandi*), qui évoque, en son origine grecque, non point d'abord le hasard, mais la décision; car *stochazomai* désigne la visée (flèche ou javelot), puis la conjecture, sans que le tirage au sort soit spécialement désigné. Régler la conduite des joueurs — et régler la conduite des hommes, tous en quelque manière joueurs, de bon ou de mauvais gré — c'est ainsi que débute la science nouvelle. Il importe de noter que la nouveauté de 1654 est aussi bien une actualité de 1954. Ce qui s'explique par une longue éclipse du point de vue *décisionnel :* il y a un peu plus de cent ans, le calcul des probabilités a cru conquérir son indépendance en se détachant de l'étude des décisions humaines. C'est l'époque où Stuart Mill proclame que cette étude est l' « opprobrium of mathematics ». C'est le moment où la physique et l'astronomie s'emparent de la théorie des probabilités, et vers la fin du siècle, le hasard est devenu *deus ex machina*. Mais voici que, de nos jours, nous assistons à une profonde remise en question : ce sont d'abord les efforts de J. Neyman pour constituer une logique solide de la statistique, et sa conclusion provocante : « Il n'y a pas de raisonnement inductif — il n'y a que des conduites inductives » (*inductive behavior*). Ce sont ensuite les remarquables travaux de A. Wald sur la *décision* statistique — et le développement considérable des nouvelles techniques de contrôle industriel et de sondages, à partir de 1940. De tous côtés, non sans quelques résistances, se fait jour le point de vue pragmatique (ou praxéologique) : le statisticien n'est pas un contemplatif, il agit, il est responsable — la probabilité est essentiellement chose humaine. On ne doit donc pas s'étonner de voir réapparaître, au premier plan de l'actualité scientifique, les recherches systématiques concernant la conduite de l'action — qu'on désigne parfois sous le nom, un peu dérisoire, de théorie des jeux.

On pourrait s'interroger sur le rôle joué par les jeux en la matière : ce sont des jeux qui ont fourni l'occasion des premières recherches scientifiques sur le hasard — ce sont les jeux qui ont servi de modèles dans les premières recherches pour une théorie de l'action humaine. Il y a sans doute à cela quelques raisons profondes. Notons d'abord qu'il est permis de séparer, pour l'analyse méthodologique, ces trois éléments dont l'histoire des idées constate l'alliance permanente : le hasard, l'action, le jeu.

3. *Le hasard.*

Le hasard est partout présent, et sous des formes extrêmement variées, dans la réflexion économique. On le voit, tout aussi fondamental, au long de l'histoire de la théorie des jeux. Sans pouvoir ici étudier toute la question, ni même énumérer tous les aspects de la notion, soulignons que ce n'est pas le hasard « naturel » qui a fourni la matière première du calcul des probabilités, mais bien le hasard « artificiel », fabriqué par l'industrie humaine, celui qu'on rencontre dans les antiques procédés divinatoires comme dans les jeux : l'*aléa*, au sens originel, c'est-à-dire le dé ou l'osselet. Nos anciens auteurs insistent beaucoup sur ces « instruments aléatoires » — un objet qu'on jette, une roue qui tourne, un sac ou une urne où la main plonge, etc. — qui sont des « machines à fabriquer du hasard ».

En droit strict, seul le hasard fabriqué peut être soumis au calcul. Et lorsqu'on applique le calcul des probabilités à d'autres phénomènes, c'est par une assimilation hypothétique; par exemple, la mise au rebut d'une lettre par défaut d'adresse sera assimilée au tirage dans une loterie. C'est là un procédé scientifique d'usage universel qui remplace un système de causes inaccessibles à l'observation par un « modèle »; et l'on est tenté de dire ici, comme dans tous les autres emplois d'analogies explicatives : « tout se passe comme si... »

Cependant, dans le cas présent (modèle aléatoire), il n'est pas exact de dire que les calculs effectués sur le modèle permettent la prévision : le calcul des probabilités ne me dit pas le numéro gagnant à la loterie. Il n'est même pas correct de dire que la prévision devient possible si l'on considère un très grand nombre d'expériences : une fois qu'on a introduit l'aléa, il est impossible de l'éliminer, les conclusions sont incertaines comme les hypothèses. Si l'on a mis dans un sac des billets blancs et des

noirs, et si le nombre des blancs est double de celui des noirs, j'aurais beau effectuer un grand nombre de tirages (en remettant à chaque fois le billet dans le sac), je ne pourrai jamais prédire à coup sûr deux fois plus de résultats blancs que de noirs. Toutefois, le sens commun nous pousse à dire que l'incertitude décroît quand le nombre des observations augmente. C'est Jacques Bernoulli qui a réussi à donner un énoncé rigoureux de cette indication du bon sens et selon ses propres termes (dans la *Lettre à un Amy sur les parties du Jeu de Paume*) : « On peut tant faire d'observations qu'il sera à la fin probable de toute probabilité donnée et par conséquent qu'il sera *moralement* certain que la raison d'entre ces nombres que l'on aura trouvée par expérience (c'est-à-dire la proportion observée des blancs et des noirs) diffère de la véritable (un pour deux) d'aussi peu que l'on voudra. » Et il ajoute : « Ce qui est tout ce qu'on peut souhaiter », marquant bien que le calcul des probabilités ne fournit jamais que du probable.

On dira, et c'est vrai, que ces conclusions probables sont des prévisions *pratiquement* suffisantes : c'est-à-dire qu'elles sont suffisantes pour agir. En d'autres termes, on peut employer un modèle aléatoire pour guider *l'action* de qui veut bien agir comme un joueur; et l'expression de certitude morale qu'emploie Bernoulli, pour désigner une grande probabilité, n'a pas d'autre sens. Buffon en donne une illustration frappante : « En consultant les tables de mortalité, je vois qu'on en peut déduire qu'il n'y a que 10.189 à parier contre 1 qu'un homme de 56 ans vivra plus d'un jour. Or, comme tout homme de cet âge, où la raison a acquis toute sa maturité et l'expérience toute sa force, n'a néanmoins nulle crainte de la mort dans les vingt-quatre heures..., toute crainte ou toute espérance qui se trouve au-dessous de 1 contre 10.000 ne doit ni nous affecter ni même nous occuper un seul instant le cœur ou la tête. »

Bien entendu, il ne s'agit là que d'une parabole; il ne serait pas correct de dire qu'on *doit* négliger telle ou telle petite probabilité, sans tenir compte de l'importance de l'enjeu. Mais il reste absolument indispensable de ne jamais perdre de vue que l'emploi du calcul des probabilités suppose qu'on établit une correspondance entre l'attitude d'une personne devant des risques de nature variée et son attitude devant « un coup de dés ». La discussion des fondements philosophiques de cette compa-

raison ne nous arrêtera pas : constatons seulement son efficacité. et même sa rentabilité dans les secteurs les plus divers, à commencer par celui des assurances.

4. *L'action.*

Chaque fois qu'on a vu des économistes tâcher de réduire leur analyse à celle de « mécanismes », refuser toute spécificité à l'action humaine, bannir de leur vocabulaire la décision et la lutte, transformer le sens du mot « concurrence » jusqu'à le rendre méconnaissable, il s'est toujours trouvé d'autres économistes pour donner l'alerte. La représentation des luttes commerciales — sous une forme si dépouillée qu'on la dirait inspirée par la mécanique céleste ou la théorie des marées — n'a jamais manqué de susciter des protestations. Des deux éléments qui se mêlent dans le tissu de toute vie sociale : la lutte et la coopération, le premier semble avoir, beaucoup plus que le second, cristallisé les exigences d'un traitement spécifique. Témoin ce conseil souvent donné aux théoriciens de la concurrence économique : « Lisez Clausewitz ! » Le grand théoricien de la guerre semble d'ailleurs approuver ces rapprochements; dans plusieurs passages de son traité posthume (paru en 1832) — dont l'un est devenu particulièrement célèbre pour avoir été cité et commenté par Engels puis par Lénine — il répète : la guerre est un acte de la vie sociale, c'est un conflit d'intérêts qui a moins de rapport avec les arts et les sciences qu'avec le *commerce*, qui est également un conflit d'intérêts. Mais peut-on tirer de cette analyse autre chose que la mise en garde qui suit : « A la guerre, l'activité de la volonté est dirigée contre des objets vivants et réagissants : toutes les recherches et tous les efforts pour diriger la guerre d'après les lois qui régissent la matière inerte conduisent fatalement à l'erreur. » Faut-il aller plus loin et chercher quelque inspiration méthodologique ?

Ce qui a toujours paru le plus surprenant, surtout aux lecteurs militaires, dans le livre du général prussien, c'est sa méthode philosophique : il ne réduit pas la recherche à une récapitulation des « leçons », comme on dit, à tirer des grandes campagnes du passé — il veut saisir la nature, l'essence même du conflit armé : la guerre « absolue », où chacun des deux adversaires atteindrait la perfection, où tous les éléments seraient portés à l'extrême. Cet absolu serait réalisé si la guerre

était un acte séparé, sans connexion avec la vie politique antérieure; si elle était définitive, c'est-à-dire sans souci de la situation politique qu'elle entraîne; si enfin elle était instantanée, résultat des décisions simultanées des adversaires.

Or, ce tableau de l'absolu, du cas limite, correspond assez bien à la nature du « jeu », tel qu'il tend à se réaliser en pratique et tel que le conçoit la théorie.

5. *Le jeu.*

Pourquoi les jeux ? Qu'y a-t-il donc dans le jeu qui mérite l'étude et dont l'étude puisse instruire l'économiste ou le stratège ? Tel théoricien explique au début de son exposé : « Nous entendons ici par *jeu* aussi bien le jeu de société que la décision prise par l'un de nous à tout instant dans une circonstance quelconque de sa vie », le champ est vaste ! On voit bien que ce qui est visé c'est l'essence même de la décision et de l'action, — et ce qui est précieux dans les jeux de société proprement dits, c'est qu'ils se présentent naturellement comme des modèles de l'activité humaine. Des « modèles » — au sens même de l'analyse économique contemporaine — mais des modèles réalisables et réalisés. Non seulement le poker, le bridge ou les échecs, mais encore le drame ou la tragédie, et le roman, policier ou non : plusieurs volontés, en opposition, en concurrence ou en collaboration, chacune poursuivant sa fin propre et dotée de moyens adéquats.

Le caractère fondamental qui oppose les « jeux » ainsi compris à la réalité vivante est celui d'être borné — circonscrit — et par conséquent, en un certain sens, absolu dans son domaine. La sociologie ou l'anthropologie culturelle n'ont pas encore suffisamment étudié le phénomène social du « jeu » pour qu'il soit permis d'énoncer des propositions sûres et générales. Toutes réserves faites, il semble bien, cependant, que c'est la clôture qui fait le jeu : un monde à part, fermé sur soi. Fermé d'abord dans l'espace, en terrain, table, arène ou cercle. Fermé dans la durée : il y a un commencement, souvent marqué d'un cérémonial; il y a une fin, une issue qui donne sa signification à l'ensemble. Le jeu est un véritable microcosme, isolé dans le temps et l'espace, un monde temporaire au sein du monde ordinaire, isolé ausssi par ses règles qui lui confèrent une sorte d'affranchissement, de liberté au regard de la vie « sérieuse ».

Ce sont ces mêmes caractères qui rapprochent tant le jeu et le théâtre. Ce sont ces caractères qui en font un objet privilégié pour l'étude de l'action humaine. Et ce sont encore ces caractères que Clausewitz relevait dans son concept de guerre absolue — à la fois détachée et extrême.

6. *Le secret de Cournot.*

Ouvrons les célèbres *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* (1838); à la fin de la Préface, Cournot lance un appel aux polytechniciens de l'époque, qui allient une forte culture mathématique au souci du progrès social et aux responsabilités civiques. Et il déclare son espoir : « Peut-être remarqueront-ils dans l'exposé des premières notions sur la concurrence et le concours des producteurs certaines relations assez curieuses, à les envisager sous le point de vue purement abstrait. » Comme on sait, le texte n'a guère eu de lecteurs — et les espoirs de l'auteur ont été cruellement déçus. Il s'agissait pourtant non pas seulement de « relations curieuses », mais d'une ébauche de théorie générale des actions conjointes : concurrence et concours. Cournot avait conscience d'avoir ouvert une voie nouvelle; mais les choses les plus simples doivent être longuement expliquées; l'égarement des commentateurs, de Bertrand à Stackelberg, nous prouve que Cournot n'a pas su prendre les précautions indispensables. Il faudrait aussi, pour comprendre l'étrange destin de l'œuvre, ne pas oublier de situer sa date : on a l'habitude de présenter Cournot comme un précurseur, ce qui n'est pas faux; mais il serait tout aussi juste de le voir comme un attardé, ou, du moins, le dernier représentant d'une tradition séculaire. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les mathématiques d'une part, et, d'autre part, ce que nous nommons les sciences humaines ont jadis fait bon ménage et des progrès conjoints. Pour les Bernoulli, pour un Buffon ou un Condorcet, cette alliance est fort naturelle : Cournot maintient la tradition. Au contraire, au milieu du XIXe siècle, l'opposition et l'incompréhension mutuelle grandissent; les sarcasmes de Joseph Bertrand sont applaudis; les régionalismes triomphent. On sait qu'il est aujourd'hui question de réviser le procès : il est naturel qu'on se tourne vers les anciens; nous pouvons certainement mieux comprendre Cournot que ses rares lecteurs de 1850, à condition de revenir au texte et de balayer l'épaisse couche des commentaires.

7. *L'interaction fondamentale.*

Le modèle de Cournot est fort simple; il s'agit de deux, puis d'un nombre quelconque, d'agents économiques (producteurs ou exploitants) dont les buts sont connus : « Chacun de son côté cherche à rendre son revenu le plus grand possible. » Une fois le but particulier de chacun ainsi défini (ou symbolisé), il faut connaître les moyens : ce sont des décisions, telles que fixations de prix, qui ont une influence indirecte sur le résultat cherché.

Au lieu de nous intéresser aux vendeurs d'eau minérale (car, pour cet exemple, le texte pose une petite difficulté d'interprétation : qu'on me permette de renvoyer à mon article : *Oligopole, concurrence et jeux*, à paraître dans *Economie appliquée*, 1955), prenons plutôt l'exemple de la fabrication du laiton (*Recherches*, p. 114). Le marchand de cuivre fixera son prix : p_1, le marchand de zinc, le sien : p_2, il en résulte une certaine demande, à la fois pour le cuivre et le zinc, de la part des fabricants de laiton, qui, compte tenu des prix offerts par les deux fournisseurs de matières premières, peuvent calculer leurs prix de revient, prévoir leurs ventes et passer commande en conséquence. Ainsi, les commandes des producteurs de laiton dépendent évidemment des prix p_1 et p_2 du cuivre et du zinc, et par conséquent les bénéfices du marchand de cuivre, comme ceux du marchand de zinc, dépendent des deux prix à la fois.

Ce schéma, trop simplifié (Cournot lui-même l'accorde), n'est cependant pas absurde. Il n'est que l'illustration d'une situation fréquente : l'action d'un agent économique est guidée par la considération d'une valeur (ici un bénéfice), attachée à un résultat. Mais, pour tout agent, son acte n'est pas seul à commander le résultat : il y a le monde extérieur, l'environnement, dont il faut tenir compte. Or, ce monde extérieur n'est pas toujours une nature aveugle et sourde, ni même une foule inconsciente et insouciante — il peut comprendre d'*autres* agents. La réflexion antique avait formulé le précepte : distinguer dans l'univers deux classes de choses, celles qui dépendent de moi, et celles qui n'en dépendent pas. Ici, cette coupure n'est plus possible : les actions se conjoignent et se mêlent; nous sommes dans un monde essentiellement rebelle aux solutions stoïciennes.

8. *Le problème du nombre.*

Le texte de Cournot est si vigoureusement abstrait et si laconique qu'on a voulu souvent y voir ce qui n'y était point; ce qui s'y trouve effectivement est pourtant assez digne d'attention et de réflexion. Il est clair — ou plutôt, il devrait être clair — que le nombre des agents n'est nullement limité à deux; il peut être quelconque, sans que soit modifiée l'essence du problème. Certes, il est avantageux, pour l'explication verbale, de commencer par le cas le plus simple; mais la généralisation est naturelle, elle est explicitement indiquée par l'auteur : ce qui n'a pas empêché les commentateurs d'attribuer à Cournot une théorie du duopole ou de l'oligopole ! Il est pourtant bien net, dans le texte original, que le principal objet de Cournot était de tirer des conclusions pour le cas d'un nombre *très grand :* on voit combien la désignation d'oligopole est inopportune. Il vaudrait peut-être mieux évoquer la théorie, maintenant classique, de la concurrence parfaite; mais de quelque biais qu'on s'y prenne, la comparaison loyale de l'analyse de Cournot et des analyses issues de Walras et de Pareto doit faire apercevoir l'originalité profonde du premier. Dans le schéma de la concurrence, dite pure et parfaite, le grand nombre des participants est une donnée initiale et essentielle qui conditionne le comportement de chacun des agents : chacun se sait très petit au regard de l'ensemble, et désespère, pour ainsi dire, de contrôler les conséquences indirectes de ses propres décisions. Il en résulte que chacun des agents est pratiquement isolé et que l'interaction est supprimée : chacun agit comme si tout le reste était une donnée bien qu'en fait cette donnée soit le résultat des actions individuelles.

Au contraire, pour Cournot, le problème de l'action réciproque est accepté d'emblée et attaqué de front; c'est ce que signifie son choix de raisonner d'abord sur deux concurrents, puis trois, quatre, etc., en analysant l'effet du nombre, au lieu de se le donner au départ comme une hypothèse.

9. *Le nœud.*

Raisonnons, comme Cournot, sur le cas de deux agents, pour commencer. Primus peut choisir à son gré un prix p_1, Secundus choisit p_2; ces deux choix sont guidés par la considération

du but, à savoir les bénéfices, respectivement B_1 et B_2. La situation est nouée par le fait que B_1, comme B_2 dépendent à la fois de p_1 et de p_2 : les deux choix vont donc être liés. Il y a ici comme une espèce de cercle logique : p_1 ne peut être décidé par Primus pour lui procurer le plus grand avantage possible selon B_1 que si p_2 est connu. Mais p_2 lui-même ne peut être efficacement déterminé que par la connaissance de p_1.

Une façon de briser le cercle qui donne, en même temps, la réconfortante impression de rapprocher davantage le modèle de la réalité concrète consiste à imaginer des décisions successives et non plus simultanées. Par exemple, Primus dira son prix le premier et Secundus en sera informé : il peut alors choisir son optimum en toute tranquillité. Et, d'autre part, Primus aura pu se représenter d'avance la conduite de Secundus, et donc considérer lui aussi comme une donnée le choix de son concurrent. Chacun des agents, dans ce cas, se trouve affronté à un problème simple de maximum. Mais ce n'est pas résoudre le problème posé, c'est changer la question, c'est changer la règle du jeu.

Or, le modèle primitif a son intérêt propre — et sa difficulté essentielle, dont on sait maintenant toute l'importance pour une théorie compréhensive de la lutte. Si l'on tient à la figuration concrète, rien n'empêche d'imaginer des décisions p_1 et p_2 prises sous forme de soumissions par plis cachetés, qui obligeront chacun des deux concurrents à décider sans savoir ce qu'a décidé ou décidera l'autre.

C'est à ce point qu'intervient chez Cournot l'analyse mathématique, celle qui, selon ses propres termes, « n'a pas seulement pour objet de calculer des nombres », mais qui manie des structures logiques abstraites, et spécialement les liaisons fonctionnelles.

Primus ne peut pas agir directement sur p_2, ni même indirectement en faisant connaître p_1 — seul le choix de p_1 est à sa disposition. Tout ce qu'il peut faire, et ce qu'il doit faire, c'est donc d'envisager les diverses éventualités : Lorsque p_2 est fixé par Secundus, Primus peut choisir pour p_1 la valeur qui lui convient le mieux. » En d'autres termes, à chaque valeur *éventuelle de* p_2, Primus associera une valeur optimale (conditionnelle) pour p_1. L'attitude expectative de Primus, l'ensemble des réflexions qu'il peut faire à priori, se traduisent donc par une

relation qui établit p_1 optimum comme fonction de p_2 éventuel :

$$p_1 = f_1 (p_2).$$

Mais il en va de même pour Secundus, qui associe à toute « action » possible de son concurrent, c'est-à-dire à toute valeur éventuelle de p_1, une « réaction », ou décision optimale pour p_2 :

$$p_2 = f_2 (p_1).$$

10. *Les courbes de réaction.*

C'est là le premier moment de l'analyse : la construction des fonctions de réaction (qu'on peut figurer graphiquement par des courbes de réaction, comme le faisait Cournot lui-même). Mais il convient de s'arrêter un instant pour bien marquer le caractère *potentiel* de ces réactions.

Rien n'a encore été décidé de part et d'autre. Mais on a réfléchi. Ce sont ces réflexions, ces calculs préliminaires, qu'il s'est agi d'incorporer à la théorie. On notera dès à présent le refus de toute psychologie : c'est là un des caractères essentiels, souvent méconnu, de la théorie des jeux. Il ne s'agit pas de détailler les réflexions de chacun des concurrents; il ne s'agit pas de savoir à quel degré de subtilité il s'arrête. Sinon, en effet, on devrait introduire ce que Primus pense que va faire Secundus, puis ce que Secundus pense de ce que Primus pense, etc. Et l'on ne trouverait jamais que des chaînes illimitées, qu'on briserait arbitrairement par la considération de la plus ou moins grande perspicacité de chacun des concurrents. Mais, au contraire, on se place d'emblée à l'extrême, ou plus exactement on bâtit l'arsenal complet d'où sortiront toutes les réflexions imaginables; car, finalement, tout raisonnement, si subtil qu'il soit, se traduira par une proposition du type général : « *Si* mon adversaire fait *ceci*, il convient que je fasse *cela.* »

On conçoit sans peine que cette théorie des réactions potentielles soit applicable à des domaines variés, même très différents de ceux de la concurrence commerciale envisagée comme une lutte par le moyen des *prix*.

Pour bâtir le modèle le plus général, on commencera par dresser la liste des actions possibles pour chacun des deux agents; ces listes remplacent les gammes de prix possibles : l'action

de Primus n'est plus forcément le choix d'une quantité numérique telle que p_1, au lieu d'avoir à choisir entre :

$$p_1 = 10, \ p_1 = 11, \ p_1 = 12, \text{ etc.}$$

il devra décider entre :

$$\{ \ (a_1), \ (b_1), \ (c_1), \ \ldots \ \} \qquad (T_1).$$

les lettres désignant ici des éléments de nature quelconque, où peuvent figurer des nombres, mais aussi des caractères qualitatifs, et qui fournissent une description complète de chacune des « actions » possibles, appelées aussi « tactiques » ou « politiques », ou même « stratégies ». On établira de même la liste des tactiques pour Secundus :

$$\{ \ (a_2), \ (b_2), \ (c_2), \ \ldots \ \} \qquad (T_2).$$

Et enfin le tableau des « résultats », c'est-à-dire des situations produites par les deux décisions :

$$\left\{ \begin{array}{cccc} (a_1 \ a_2) & (a_1 \ b_2) & (a_1 \ c_2) & \ldots \\ (b_1 \ a_2) & (b_1 \ b_2) & (b_1 \ c_2) & \ldots \\ (c_1 \ a_2) & (c_1 \ b_2) & (c_1 \ c_2) & \ldots \\ \ldots\ldots & \ldots\ldots & \ldots\ldots & \ldots \end{array} \right\} \quad [R]$$

On dit souvent que ce tableau (R) représente le « produit » des deux ensembles de tactiques (T_1) et (T_2); on écrit même :

$$(R) = (T_1) \times (T_2)$$

C'est sur un pareil tableau que s'exerce la réflexion préalable de chacun des deux agents. Primus, par exemple, en étudiera successivement chacune des colonnes, et y sélectionnera celui ou ceux des résultats qu'il estime les plus avantageux. De même Secundus, par examen des lignes successives, de son propre point de vue. De la conjonction d'un système de *valeurs* personnel et d'un *pouvoir* résulte ainsi une sélection préalable.

Bien entendu, il est aisé de construire un schéma analogue pour trois, quatre, ou un nombre quelconque d'agents, pourvu qu'on sache : 1° ce que chacun peut faire; 2° ce que chacun préfère — ces renseignements étant donnés : d'une part, par l'énumération des moyens d'action, c'est-à-dire la liste des tactiques possibles pour chacun des agents, et, d'autre part, par l'échelle personnelle de valeur propre à chacun.

La seule limitation imposée au schéma se formule par ce qu'on pourrait appeler, en empruntant le langage littéraire classique, une règle d'unité d'action : chaque agent doit faire *un* choix (en ignorant celui des autres), et la situation finale sera déterminée irrévocablement par ces choix. Pas de péripéties : le jeu se joue en un « coup » unique.

11. *Equilibres à la Cournot.*

Acceptons, pour le moment sans discussion plus approfondie, la conclusion : dans l'ensemble des résultats possibles des actions conjointes de plusieurs agents, l'attitude de chacun (fins et moyens) se traduit par une sélection préalable. Lorsque les actes possibles peuvent être figurés par des nombres (par exemple, un prix), l'ensemble des résultats est un ensemble de points dans un plan (deux coordonnées s'il y a deux agents), et la sélection de chacun par une courbe, la courbe de réaction de Cournot; les deux courbes représentent les deux liaisons :

$$p_1 = f_1 (p_2)$$
$$p_2 = f_2 (p_1)$$

Cournot ajoute : « Les valeurs *définitives* de p_1 et de p_2 seront déterminées au moyen du système des deux équations précédentes ». C'est dire que la situation « définitive » se trouve à l'intersection des deux courbes. Du nœud au dénouement, la démarche est rapide, et l'on comprend ici les réticences des exégètes; en langage d'aujourd'hui, on préfère dire que Cournot pose ici un axiome, c'est-à-dire une définition déguisée; on dirait : « Appelons *définitif* un résultat (double choix simultané de p_1 et de p_2) qui appartient à la fois aux deux sélections préalables, et qui est par conséquent considéré comme optimal (conditionnel) par chacun des deux agents. » En termes plus intuitifs : une situation est définitive si, à supposer qu'elle ait été réalisée, aucun des agents ne doit regretter son choix, puisqu'il peut constater qu'il ne lui aurait pas été possible, *par sa seule action*, d'améliorer son propre sort. On notera que, comme Cournot le souligne à maintes reprises, cette notion est essentiellement liée à l'absence de coopération ou d'entente.

Une situation « définitive » est aussi nommée, par Cournot, un « équilibre ». A cause de la diversité des acceptions de ce

dernier terme, il sera bon de préciser : on pourra dire, par exemple, un « équilibre à la Cournot ».

La notion d'équilibre à la Cournot est extrêmement générale; elle s'introduit efficacement dans tous les schémas d'actions conjointes, quel que soit le nombre des agents et quelle que soit la nature de leurs actions, pourvu que chacun soit capable de porter un jugement personnel de valeur sur toute résultante finale des actions individuelles.

Mais si la notion est utile, cela ne signifie pas qu'on puisse toujours prédire que les choix réels conduiront nécessairement à l'équilibre. Et tout d'abord, d'avoir défini l'équilibre ne suffit pas à prouver qu'il existe. En second lieu, même si l'équilibre existe, il ne va pas de soi qu'il doive se réaliser. C'est ici que les jeux proprement dits peuvent rendre quelques services pour aider à éclairer le rôle des notions. Et l'on doit reconnaître que Cournot semble avoir mêlé les deux questions : existence d'un équilibre, réalisation de cet équilibre; il examine avec beaucoup de soin la première question, et il établit que dans son modèle et selon ses hypothèses particulières, le point d'équilibre existe toujours et qu'il est unique (les deux courbes de réaction se coupent toujours, et toujours en un seul point). Mais il esquive la seconde question.

Ces lacunes théoriques ont été particulièrement mises en lumière par les développements récents de la théorie des jeux : au point que, récemment, lorsqu'un théoricien américain (J.F. Nash J^r^) a retrouvé et reconstruit la notion d'*equilibrium point* (Proceedings Acad. Sc. Washington, 1950), il n'a pas cru devoir citer le nom de Cournot !

12. *Les lacunes de la théorie originelle.*

Les mêmes mots employés par Cournot, et encore utilisés par les théoriciens actuels qui veulent ignorer le pionnier, montrent bien quelle est l'intention de l'analyse : situation « définitive », ou situation « d'équilibre », cela évoque nécessairement une réalisation. Ayant construit la table des résultats, on y effectue la sélection propre à chaque agent, laquelle est censée représenter le paroxysme de la réflexion préalable à la décision; on confronte ces diverses sélections pour ne conserver que le ou les éléments communs, qui sont les équilibres au sens de Cournot. Peut-on dire alors ce qui va se passer ?

Ou peut-on guider la conduite de qui doit jouer sa partie dans le jeu ? Le pronostic à l'usage d'un observateur hors jeu, ou le conseil aux joueurs, sont évidemment les deux sortes de profits qu'on espère tirer d'une théorie bien faite. Mais il convient ici d'être prudent et de ne point perdre de vue qu'on a, en quelque sorte, supposé les partenaires infiniment intelligents : c'est-à-dire chacun capable de la plus grande subtilité, et chacun sachant que l'autre en est capable. C'est ce cas extrême, et ce cas seulement que considère, pour le moment, notre modèle.

On pourra, plus tard, envisager les autres extrêmes : celui des comportements routiniers, qui pourraient être prévus et analysés par l'un des concurrents sans que les autres en aient conscience. On notera que c'est alors l'analyse classique du monopoleur en face d'une foule de clients inertes. Il faudra ensuite tâcher de faire le pont entre les divers cas « purs », et se représenter des concurrents qui ne soient ni complètement routiniers ni parfaitement perspicaces.

Revenons au cas pur de l'équilibre à la Cournot : la thèse qui se présente naturellement à l'esprit est que cet équilibre est une limite; et c'est pourquoi Cournot cherche à construire une suite de tâtonnements qui conduiraient à l'équilibre. Mais il y a ici une difficulté nouvelle, la règle du jeu ne prévoyant nullement la répétition des coups semblables. Comme toujours, en passant de la statique à la dynamique, on change la nature du problème : car les coups successifs doivent être enchaînés si l'on veut que les joueurs profitent de leur expérience passée. On voit qu'il n'est donc pas possible d'interpréter l'équilibre comme limite tant qu'on n'aura pas étudié les jeux plus compliqués que ceux de notre modèle initial et dans lesquels la partie se déroule en une série de coups successifs.

Il y a une seconde réserve à faire : l'équilibre à la Cournot repose essentiellement sur la sélection préalable que chacun des agents effectue en tenant compte de ce qu'il préfère et de ce qu'il peut faire (préférences efficaces). Mais on exclut par hypothèse toute entente entre les concurrents : or, il peut bien arriver, et les exemples économiques ne manqueraient pas, que la coopération soit avantageuse aux deux parties et qu'une solution d'entente soit, pour les deux, préférable à l'équilibre concurrentiel. Cournot est donc lui-même contraint de supposer, à côté de la perspicacité illimitée des agents, un certain aveu-

glement vis-à-vis des possibilités d'entente. Il y a là, sinon une véritable contradiction, du moins une difficulté : on pourra peut-être imaginer que des institutions convenables, des règles du jeu, éliminent toute possibilité d'entente; mais l'analyse même de ces règles et de leur efficacité exige au moins qu'on sache les modalités de la coopération.

La théorie esquissée par Cournot semble donc pleine de promesses, à condition qu'on la complète : 1° par une analyse des actions qui se déroulent dans la durée, et non plus en un seul coup; 2° par une analyse de la coopération.

13. *Le duel.*

Il y a cependant un cas particulier, beaucoup plus simple que celui traité par Cournot, pour lequel la coopération ne joue certainement aucun rôle. C'est le cas du *duel*, ou de la lutte à l'état pur.

La situation d'équilibre, selon Cournot, est telle qu'aucun des deux concurrents ne peut songer à améliorer son sort *par ses propres moyens :* mais cet équilibre, une fois réalisé, pourrait se trouver menacé s'il existait une autre situation, distincte de l'équilibre et avantageuse pour les deux; par contre, cette menace n'existe plus lorsque les préférences des deux partenaires sont toujours en désaccord, lorsque les intérêts de l'un sont toujours opposés à ceux de l'autre : dans ce cas d'opposition totale, il n'y a pas besoin de prévoir l'interdiction des ententes.

Au contraire du cas de la concurrence selon Cournot, qui ne limite pas le nombre des participants, le cas de la lutte pure ne concerne que deux adversaires, d'où le nom commode de *duel.* Comme on le comprend sans peine, ce n'est pas la réalité économique qui a inspiré les débuts d'une théorie du duel. Les jeux de société offrent ici des images toutes prêtes : pour la plupart d'entre eux, en effet, ce qu'un joueur gagne est perdu par l'autre. De là le nom de *Zero-Sum Two-Persons Game* que von Neumann et Morgenstern ont donné au duel : la perte est exactement compensée par le gain, la somme algébrique en est nulle. C'est donc l'étude de certains jeux qui a fourni son premier champ d'application à la théorie du duel. Cette théorie s'est constituée de façon indépendante, sans référence aux recherches de Cournot, ni à celles de Pareto qui s'étaient orien-

tées différemment comme nous le verrons plus loin. Toutefois, dès qu'elle a pris forme et conscience d'elle-même, il y a une trentaine d'années, ses artisans ont entrevu son importance pour l'analyse économique (von Neumann, et Emile Borel). On aurait pu penser aussi à la guerre : il est curieux de constater combien les expressions mêmes de Clausewitz sont proches de celles des théoriciens du jeu. Il est probable qu'il n'y a pas eu d'influence directe : Clausewitz a été aussi peu lu, ou aussi mal que Cournot. Dès le premier livre du traité *De la guerre*, le duel se trouve bien défini : « Dans une bataille, chacun des deux camps veut triompher, la victoire de l'un anéantit celle de l'autre...; les intérêts de l'un des commandants sont toujours opposés à ceux de l'autre », et c'est ce que Clausewitz désigne sous le nom de principe de polarité, lequel se rapporte à la *décision* et non à la forme de l'activité guerrière : « S'il est de l'intérêt de A de ne pas attaquer sur le champ, B aura intérêt à *être attaqué* tout de suite... il ne s'ensuit pas que B a intérêt à *attaquer* immédiatement... » — c'est dire que l'opposition absolue du duel est parfaitement compatible avec l'absence de symétrie du jeu, remarque aussi intéressante pour le militaire que pour l'économiste.

14. *La perspicacité en échec.*

Dans le duel, puisque toute coopération est *ipso facto* éliminée, l'équilibre à la Cournot prend toute sa signification; on peut le considérer comme l'issue normale du jeu lorsque les deux adversaires sont extrêmement habiles et extrêmement perspicaces. Réservons, pour le moment, la question de savoir si cette habileté peut s'acquérir par la pratique répétée du jeu.

Mais il n'est pas logiquement nécessaire qu'un tel équilibre existe : il résulte, en effet, d'une double sélection préalable, dans laquelle chaque joueur élimine, dans la mesure des moyens que lui accorde la règle, les éventualités qui lui plaisent le moins pour ne conserver que celles qu'il préfère. Il peut fort bien arriver que rien ne subsiste après la double élimination. C'est ce qui se produit, par exemple, dans le cas où le jeu n'a que deux issues : la victoire de l'un ou de l'autre (sans possibilité d'un match nul, et avec équivalence des diverses formes de victoires).

Que se passe-t-il donc en l'absence d'équilibre ? On peut au moins prévoir, d'une façon large et provisoirement vague, que les jeux sans équilibre présenteront une allure, un climat bien différent des jeux pourvus d'équilibre. On peut ensuite enquêter sur les jeux réellement pratiqués et faire appel à l'expérience.

Soient deux joueurs qui vont faire, chacun à l'insu de l'autre, un choix dans un ensemble de possibilités offertes par la règle du jeu. Une fois les choix faits, les deux joueurs déclarent simultanément leurs choix et la règle dit comment il faut conclure (c'est-à-dire lequel a gagné). Il existe un très grand nombre de tels jeux simples répondant parfaitement au schéma de Cournot, sous des formes variées, joués à diverses époques, sous divers climats et en divers types de culture. On notera que la plupart des réalisations présentent un très net caractère de dépouillement, qui correspond à la simplicité mathématique du schéma : le matériel peut être réduit à rien ou presque rien — puisqu'il s'agit de confronter des choix mentaux — la parole ou le geste suffisent. Cette pauvreté, si contraire à l'atmosphère des jeux de « salon », semble avoir fait peser quelque discrédit sur ce genre de distractions : certaines formes n'ont-elles pas été désignées, par les « honnêtes » gens, sous le nom de « Baccara du bagne ». L'exemple le plus banal, qui ne porte même pas de nom tant il est simple, consiste à « deviner ce qu'a choisi l'adversaire ». Primus choisit une figure : *a*, *b*. *c*,... et Secundus énonce ce qu'il croit avoir été ce choix. Plutôt que d'un jeu il s'agit d'une composante fondamentale de jeux, au sens le plus large du terme. Le jeu de « pair ou impair » appartient à la même catégorie — et l'on sait qu'il a été honoré d'une analyse célèbre par Edgar Poe, qui y voyait, non sans raison, une forme très pure de la lutte « d'un esprit contre un esprit », un paroxysme de combat, un absolu pour parler comme Clausewitz; il faudrait citer encore le jeu de la *Morra*, dont on vante l'antiquité, et joué encore de nos jours dans les pays méditerranéens.

Or, tous ces jeux, et leurs homologues sont dépourvus d'équilibre au sens de Cournot. Tout se passe comme si l'on avait voulu éliminer cette part de perspicacité qui conduit à l'équilibre quand il existe : et c'est ce que l'analyse approfondie confirme. Quand un duel possède un point d'équilibre, la réflexion des deux adversaires, si elle peut atteindre son terme, détruit pour ainsi dire l'intérêt du jeu. L'absence d'équilibre

fait appel à d'autres facultés humaines que la réflexion : et c'est justement ce qui en fait l'intérêt, tant pour les amateurs que pour les analystes — littéraires à la manière de Poe, ou scientifiques comme Borel et von Neumann.

On notera, en effet, le paradoxe fondamental : lorsqu'il s'agit de deviner les pensées d'autrui, la perspicacité n'a de valeur qu'autant qu'on peut traiter autrui comme une chose, comme un phénomène, physique ou psychologique, mais non pas comme un adversaire, c'est-à-dire comme un autre soi-même.

15. *Les tactiques défensives.*

Nous sommes ici au cœur même de la théorie des jeux. Il y a bien des manières de présenter la nature des duels sans équilibre — c'est-à-dire des duels où la réflexion, même portée à son degré extrême, laisse subsister une part de risque et de lutte : l'argumentation mathématique qui forme la base commune à tous les auteurs se réduit à si peu de choses, et si simples, que l'essentiel risque de passer inaperçu — mais, en revanche, tous commentaires et illustrations, destinés à pallier la sécheresse géométrique, impliquent telle ou telle orientation particulière de la théorie, et peuvent restreindre beaucoup son champ d'application. Ce dilemme, partout présent en théorie des jeux, est ici particulièrement sensible. Le mieux serait de passer en revue toutes les interprétations possibles de la structure logico-mathématique; il ne peut en être question ici : contentons-nous d'exposer sommairement l'interprétation la plus connue, essentiellement due à von Neumann.

La réflexion préalable de chacun des adversaires consiste, on l'a vu plus haut, à se représenter les actions possibles de l'autre, et, pour chacune de ces éventualités, à examiner ce que devrait être sa propre décision : « Si mon adversaire agissait de telle façon, voici ce que je devrais faire, et voilà ce qui en résulterait. » Mais il peut aussi bien, et de la même façon, examiner chacune des décisions qu'il pourrait prendre et envisager pour chacune d'elles les diverses éventualités. En particulier, c'est l'attitude qu'on peut nommer défensive ou prudente, il peut ne retenir, pour chacune de ses décisions, que l'éventualité qu'il redoute le plus, ce qu'il appellera vraisemblablement « danger » ou « risque » — il verra alors apparaître la tactique de moindre risque, qui est la plus prudente, et qui est telle qu'il faudra

parler de maladresse si le duel aboutit à un résultat moins bon.

Prenons un exemple très schématique. Primus peut choisir entre quatre tactiques : *a*, *b*, *c* ou *d*, et Secundus entre trois : *e*, *f* ou *g*. Il y a donc douze résultats possibles :

		Primus			
		a	*b*	*c*	*d*
Secundus	*e*				
	f				
	g				

Indiquons par de simples numéros l'ordre de préférence de Primus :

1	5	8	11
9	12	3	2
6	4	10	7

et représentons-nous les cogitations de Primus : si je choisis (*a*), je puis espérer 1, mais je risque de descendre jusqu'à 9; si je choisis (*b*), je risque 12; si je choisis (*c*), je risque 10; et enfin pour (*d*), je risque 11. Le plus prudent serait de jouer (*a*), qui m'assure au moins de ne pas tomber au-dessous du 9ᵉ rang dans l'échelle de mes préférences. En tout cas, si je décide autrement, je n'aurais qu'à m'en prendre à moi-même si j'aboutis à un résultat pire !

Pour Primus, on peut donc dire que ce rang 9 indique la position *défensive*, en dessous de laquelle il peut, s'il le veut, ne pas descendre.

On peut de la même façon se placer au point de vue de Secundus, et puisqu'il s'agit d'un duel (l'opposition des préférences individuelles est complète), les significations des numéros d'ordre doivent être inversées. Si Secundus joue (*e*) il risque 1, s'il joue (*f*) il risque 2, et s'il joue (*g*) enfin, le pire qui puisse lui arriver est indiqué par le numéro 4. La défensive de Secundus se situe donc au niveau 4, qui correspond au moindre risque.

Ainsi, dans l'échelle des valeurs : 1, 2..., 12; Primus peut assurer qu'il ne dépassera pas le numéro 9, et Secundus qu'il

atteindra au moins le numéro 4. Tout le jeu va donc se jouer dans le seul intervalle : 4, 5, 6, 7, 8, 9. On aboutit à une situation analogue à celle du monopole bilatéral, ce qui n'est pas étonnant.

16. *Offensive et défensive.*

La défensive se calcule selon le principe du moindre risque, tandis que l'offensive se prépare dans l'hypothèse d'une attitude défensive de l'adversaire. Se cantonner dans la défensive, c'est accepter que l'autre attaque — et inversement un plan offensif ne va réussir que si l'autre se borne à se défendre.

Pour analyser un combat, de quelque nature qu'il soit, il importe donc de délimiter, comme on vient de faire sur l'exemple schématique, l'intervalle entre les deux défensives : cet intervalle peut être plus ou moins large, il peut, à la limite, être réduit à un point, et l'on démontre qu'alors ce point est un équilibre au sens de Cournot. Les duels à la Cournot sont donc ceux pour lesquels la distinction offensive-défensive perd sa valeur. On comprend donc pourquoi il n'y aurait pas de jeu vraiment intéressant à jouer selon ce style — et l'on comprend aussi pourquoi Cournot y pensait trouver un modèle de concurrence « parfaite ». On voit bien aussi quels éléments importants on laisserait échapper en se limitant à l'étude des équilibres.

Offensive ou défensive se définissent comme des intentions, des plans; mais le plan offensif doit être maintenu secret, tandis qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser deviner une attitude défensive une fois qu'on s'y est résigné. Pour étudier ce qui se passe dans l'intervalle entre les deux défensives, il faut donc introduire dans la théorie un élément nouveau : découvrir les intentions de l'adversaire sans se laisser découvrir soi-même. C'est le rôle de ce qu'on peut nommer, d'une façon générale, la ruse. Et l'on dira que l'amplitude de l'intervalle entre les deux défensives mesure en quelque sorte la part éventuelle de la ruse dans le déroulement du combat. Reste à analyser la ruse elle-même, et c'est évidemment plus difficile.

Le nom de ruse décrit une relation mutuelle entre deux adversaires, chacun cherchant à deviner l'intention de l'autre qui, de son côté, cherche à garder son secret. Dans les combats réels, militaires, politiques ou économiques, cette relation

ambivalente peut prendre les formes les plus variées. Il était conforme à l'inspiration générale de la théorie des jeux d'en chercher la représentation la plus dépouillée, réduite aux éléments essentiels : il n'est pas sûr que le but soit atteint, mais, en tout cas, un pas en avant a été fait du jour où Borel, en 1921, a proposé un schéma probabiliste, dont on n'a d'ailleurs pu saisir l'importance avant que, en 1928, von Neumann — ignorant, semble-t-il, les premiers travaux de Borel — ait construit de façon solide un modèle mathématique complet.

17. *Ruse, bluff et stratégie.*

Dans le cas où l'équilibre à la Cournot existe, il y a une manière d'agir, pour chacun des adversaires, qui peut être dite la meilleure. « Dans le cas où cette meilleure manière n'existe pas, on peut se demander s'il n'est pas possible... de jouer d'une manière avantageuse en variant sa façon de jouer. » C'est la question posée par Borel en 1921, et il ajoute : « Si l'on veut formuler une règle précise pour varier le jeu, en ne faisant intervenir que les faits observés dans le jeu, et non pas des remarques psychologiques sur le joueur auquel on est opposé, cette règle équivaut forcément » à un énoncé en probabilité.

C'est l'intervention d'un schéma aléatoire qui a permis ici le progrès décisif. A la réflexion sur des exemples simples, on en voit aisément les raisons. Pour le petit jeu de « pair ou impair », on peut, comme faisait Edgar Poe, supposer que l'un des deux joueurs est plus perspicace que son adversaire, et l'analyse est facile. Mais si l'on suppose que les deux joueurs ont l'occasion de jouer ensemble assez longtemps, on peut se demander ce qui se passe lorsque, l'expérience aidant, ils arrivent à un égal pouvoir de discernement. La seule solution est évidemment, pour chacun, de choisir au hasard, tout en se tenant prêt, bien entendu, à profiter de la moindre défaillance de l'adversaire, c'est-à-dire à tout indice qui permettrait de penser que la probabilité n'est plus égale entre les deux éventualités.

Ainsi, le choix au hasard joue ici le rôle que jouait l'équilibre à la Cournot, à savoir une base défensive, sur laquelle s'appuiera l'offensive lorsque les fautes de l'adversaire lui permettront de se déclencher. Il s'agit alors de savoir si la conclusion est valable pour toutes sortes de duels.

Dans le duel, chacun des adversaires a le choix entre un certain nombre de tactiques; la combinaison des deux choix donne le résultat : $R = T_1 \times T_2$. Si l'on introduit les choix stochastiques, c'est-à-dire qu'au lieu de prendre un élément de T, le joueur décide d'une distribution de probabilités entre les divers éléments de T — il en résultera une distribution de probabilités sur R. En fait, on associe un jeu aléatoire au jeu déterministe initialement donné. Von Neumann a prouvé que ce nouveau jeu aléatoire possède toujours un équilibre au sens de Cournot.

Laissant de côté les détails techniques, inquiétons-nous seulemenet ici de l'interprétation. Dès l'origine, Borel a indiqué les analogies d'un jeu aléatoire et d'un jeu de stratégie. Dans l'usage militaire traditionnel, la stratégie est une technique : celle de faire un plan de campagne, de choisir les points importants (dits justement stratégiques) et de *répartir* les forces disponibles entre les divers points en réglant les mouvements qui précèdent et préparent la bataille. Le problème de répartition optimum n'est d'ailleurs pas spécifiquement guerrier; il se pose également dans les questions économiques : gestion des stocks, politique de ventes et d'achats sur diverses places, spéculations financières, etc. Ainsi se forme la notion générale et abstraite de stratégie : image d'un combat dans lequel la répartition est une arme. Et c'est encore une répartition qui apparaît dans le duel à tactiques aléatoires; les façons de jouer sont les analogues des théâtres d'opérations; dans le cas général, aucune n'est supérieure à toutes les autres, aucune concentration n'est avantageuse de façon décisive. On opère alors une répartition « stratégique » de ce qu'on pourrait nommer la « confiance », analogue à une division des forces disponibles entre les théâtres : on divise la décision, et l'on répartit des fractions de certitude (probabilités) entre les diverses manières de jouer.

Cette stratégie d'un genre particulier n'est pas une pure invention mathématique destinée à permettre l'application du théorème de von Neumann : elle décrit au contraire, avec une précision surprenante, les conduites observables de la part d'agents engagés dans un duel où la réflexion pure ne suffit pas, où une part de ruse est nécessaire. En particulier, on retrouve, sous forme systématique et ordonnée, les prescriptions auxquelles l'expérience des joueurs de poker a conduit en ce qui concerne le bluff.

Ruser c'est faire croire qu'on agit de telle ou telle manière, à tel ou tel endroit, à tel ou tel moment, alors qu'on agit, en fait, autrement et ailleurs. C'est une sorte d'ubiquité virtuelle, convenablement décrite par un calcul de probabilités. La ruse est essentiellement multiple : avoir *plus* d'un tour dans son sac. Mais cette pluralité demeure virtuelle, et c'est ce qui distingue la force de la ruse.

Il y a donc, dans le duel, deux espèces de conduite : les manières de jouer, les choix ordinaires ou « simples » qui sont des tactiques, et les manières changeantes, complexes, rusées, qui sont de nature stratégique. Et von Neumann nous indique les conditions pour que ces stratégies suffisent à analyser la décision.

Il est tout à fait remarquable de voir ainsi réapparaître le calcul des probabilités sous sa forme originelle : conduire l'action, et non pas décrire l'univers matériel. On comprendra ainsi pourquoi la théorie de von Neumann a été reprise par A. Wald pour construire une théorie générale du comportement du statisticien.

18. *Equilibres à la Pareto.*

La théorie du duel constitue la partie la mieux achevée de la théorie générale des jeux : à elle seule, cependant, malgré les espoirs exprimés dès l'origine par von Neumann comme par Emile Borel, elle ne saurait être suffisante pour les besoins de l'analyse de la concurrence économique. L'entreprise tentée il y a dix ans par von Neumann et Morgenstern consiste précisément à montrer que la théorie du duel peut être l'un des éléments fondamentaux d'une théorie de la conduite des agents économiques, pourvu qu'on y joigne une analyse approfondie de la coopération. On pourrait dire, en simplifiant beaucoup, qu'on a cherché à résoudre la difficulté centrale des thèses de Cournot, en dissociant les deux aspects de la concurrence, à savoir la lutte et la coopération, — et, le premier ayant été convenablement étudié, tenter de faire une analyse du second.

Le terrain avait déjà été quelque peu exploré : on peut faire remonter le début de la prospection à Pareto. C'est en étudiant l'équilibre économique général (défini par une concurrence parfaite et universelle, à la manière de Walras) que Pareto

découvre « certaines propriétés qu'il est important de connaître : ... tout petit déplacement à partir de la position donnée a nécessairement pour effet d'augmenter l'ophélimité dont jouissent certains individus, et de diminuer celles dont jouissent d'autres: d'être agréable aux uns, désagréable aux autres ». Cette propriété de l'équilibre walrasien va devenir un critère fondamental de la construction parétienne — Pareto parlera du « maximum d'ophélimité collective », ce qui est assez mal choisi, laissant croire à l'existence d'une fonction (analogue à l'ophélimité individuelle) et dont on rechercherait le maximum. On tend à remplacer maintenant cette expression par celle d' « équilibre au sens de Pareto ». En voici la définition, qui utilise les termes mêmes de l'auteur : considérons une position (ou situation) d'un ensemble économique (flux, stocks, prix, etc.) — et imaginons une modification *possible* (compatible avec les liaisons). Si en faisant cette modification on augmente le bien-être de chaque individu de la collectivité, « il est évident que la nouvelle position est plus avantageuse à chacun d'entre eux; et *vice versa* elle l'est moins si on diminue le bien-être de tous les individus... Mais si, au contraire..., le bien-être de certains augmente, celui d'autres diminuant, on ne peut plus affirmer qu'il est *avantageux à toute la collectivité* d'effectuer ce mouvement ».

Il s'agit donc d'une définition de l'avantage collectif par la règle d'unanimité. Et l'on dira qu'un état donné de la collectivité est un équilibre à la Pareto si aucune modification avantageuse pour la collectivité n'est plus possible. Lorsqu'une société atteint un tel état, il n'est plus possible d'améliorer le sort de quiconque sans porter dommage à quelque autre.

Sans prendre parti sur le fond ni savoir si l'accord des jugements individuels est nécessaire pour pouvoir dire ce qui est avantageux à la société on accordera qu'il importe certainement de distinguer entre les situations qu'on peut modifier de façon à être agréable à tous et les autres. Mais si cette première classification est utile, elle est loin d'être suffisante. Pareto le savait bien et croyait pouvoir distinguer en tout agent économique un « gérant » soumis à la discipline du prix et un « citoyen » apte à donner son avis sur la répartition des revenus qui, finalement, commande l'équilibre. Ce serait refaire toute l'histoire de la pensée économique que d'examiner les origines de cette dicho-

tomie, ainsi que les raisons qui ont pu faire douter de son universalité.

Si nous reprenons le schéma de Cournot, nous voyons bien où se situe la difficulté : s'il y a lutte dans un duopole, ce n'est pas une lutte directe, comme dans le duel, c'est une lutte *oblique,* les intérêts des deux parties ne sont pas les mêmes, ils ne sont pas non plus directement opposés. C'est bien ce qui permet une coopération, au moins partielle; mais toute action commune exige une définition, provisoire, de l'intérêt commun.

Faute d'une telle définition, on sera conduit à opposer l'efficacité et la justice (ou comme faisait Walras : l'industrie et la morale). Mais déjà le problème de l'efficacité pose des questions d'arbitrage — même au niveau technologique les fins sont multiples et partiellement contradictoires. On constate d'ailleurs que les techniciens du « programming » retrouvent les équilibres à la Pareto — c'est-à-dire un ensemble de situations inaméliorables sur tous les fronts à la fois. Le problème de l'avantage collectif n'est pas un problème moral ni même spécifique de l'organisation sociale — c'est un problème de toute organisation, c'est un problème de stratégie.

19. *Actions collectives.*

« Celui qui aurait pour habitude de compter que ses subordonnés agiront toujours pour le mieux serait, par là même, incapable d'exercer le commandement. » (Clausewitz.) Ce n'est point là seulement « se méfier des gens », c'est bien plus profondément reconnaître toutes les difficultés de constituer une entente pour l'action, une « équipe » comme on dit souvent. Ces difficultés sont assez souvent méconnues dans l'analyse économique qui aurait quelque tendance à traiter des associations, petites ou grandes, comme « un seul homme », c'est-à-dire à supposer résolu le difficile problème de la recherche d'un avantage collectif.

Ici comme ailleurs, la théorie générale des jeux ne prétend point apporter à l'économiste des solutions toutes faites : des suggestions tout au plus ou plus exactement une façon de poser les questions et d'isoler les concepts fondamentaux, dont on peut espérer qu'elle a quelque valeur en divers domaines de l'analyse des actions humaines.

Sans vouloir dépasser la description schématique qui nous a, dans tout ce qui précède, suffi à former une idée du style des recherches, reprenons le tableau des résultats produits par divers actes concourants. Le choix d'un acte (ou décision) parmi plusieurs possibles est le propre de l'*agent*; le pouvoir donné à chaque agent et la combinaison des pouvoirs forment l'analogue de la causalité dans le système. Il faut y joindre la finalité, c'est-à-dire les échelles de valeur qui orientent les choix individuels. Dans les jeux les plus simples, il y a deux agents, et il y a aussi deux systèmes de valeurs, le plus souvent opposées (duel). Mais on peut concevoir, et on a réalisé souvent, des jeux où plusieurs agents sont associés et ont en commun les mêmes intérêts. Au bridge, pour prendre l'exemple le plus simple, deux agents constituent une seule et même « personne » : et le bridge est un duel.

Il convient donc de distinguer la notion d'*agent*, qui appartient au domaine de la causalité, et celle de *personne*, qui est dans celui de la finalité. Dans la plupart des jeux de société, agents et personnes sont disposés par la règle : à chaque personne correspond un ou plusieurs agents; chaque agent n'appartient évidemment qu'à une seule personne (l'agent « double » constituerait nécessairement à lui seul une personne poursuivant son intérêt propre). Mais dans la vie sociale, les institutions qui associent sont plus fragiles, et il faut envisager la possibilité de coalitions temporaires, dans laquelle plusieurs sujets mettent en commun leurs pouvoirs d'agents, et définissent leurs intérêts collectifs pour constituer une « personne ».

La théorie correspondante est encore bien loin de satisfaire toutes les demandes qu'on serait en droit de lui adresser. Non que les réflexions n'abondent, depuis au moins plusieurs siècles, sur l'association et ses modalités; mais il manque encore des principes solides qui permettent d'intégrer les acquisitions à une doctrine cohérente de l'action collective.

Il faut toutefois noter qu'un travail considérable est en train de se faire qui laisse espérer des contacts fructueux entre la théorie générale des jeux et les investigations pratiques de l'organisation du travail collectif. Limitons-nous ici aux constructions déjà faites : les unes restreignent beaucoup les modalités

d'association pour pouvoir pousser l'analyse assez loin (le modèle en est la théorie qui occupe plus de la moitié du livre de von Neumann et Morgenstern, sous le nom trop ambitieux de *N-Person Games*); les autres s'attaquent, au contraire, aux problèmes universels, tels celui de la définition d'un avantage collectif.

Examinons d'abord la première voie.

20. *La théorie du partage.*

La première chose à faire quand on étudie soit un jeu réel soit un conflit assimilable à un jeu, est de dresser le tableau R des résultats possibles. Il arrive que la gamme des résultats soit très réduite : victoire de l'un ou de l'autre, partie nulle. Mais il peut arriver aussi qu'elle soit beaucoup plus variée, et c'est ce qui se passe lorsqu'une certaine somme, provenant par exemple de la réunion des enjeux, devra être finlement partagée entre les joueurs. Il y a un grand nombre de façons de partager une somme : ici, les victoires sont plus ou moins avantageuses et les défaites plus ou moins coûteuses. Tout résultat prend alors la forme d'une répartition : une *part* attribuée à chacun des *participants*. On peut avoir à partager une somme de monnaie, ou un stock donné d'un bien quelconque pourvu qu'il soit divisible; on peut même envisager des parts composites constituées par des quantités de plusieurs biens distincts. Ce que l'on partage peut être donné d'avance, et dans ce cas toute augmentation d'une part ne peut se faire qu'au détriment d'une autre; mais il est permis de considérer les cas où l'objet du partage est lui-même incertain, dépendant des péripéties du jeu, et l'on se rapproche alors davantage de circonstances liées à l'activité économique.

Plaçons-nous, par la pensée, avant que le partage ne soit réalisé : plusieurs répartitions sont encore à priori possibles. Posons que, pour chacun des participants, toute augmentation de sa propre part est jugée avantageuse, et supposons que chacun ne s'intéresse qu'à sa propre part. Chacun des participants préfère donc une répartition à une autre si, et seulement si, sa part est plus grande dans la première.

Pour tout ensemble de répartitions à priori possibles, on peut donc confronter les divers jugements de préférence portés par chacun, repérer les accords et les désaccords. Si l'on suivait

Pareto, on ne retiendrait que l'unanimité : dans le cas où l'on aurait à partager une somme fixée d'avance, il est clair qu'aucune répartition n'est unanimement préférée à aucune autre. Le critère de Pareto ne donne alors absolument aucune indication; c'est qu'en effet, il ne tient compte que des préférences, et nullement des possibilités d'action. C'est vraiment un point de vue d'arbitre qui consacre la passivité des participants. Si l'on veut aller plus loin, il faut, au contraire, préciser la relation entre les jugements et les actions, il faut dire l'efficacité des jugements de valeur. On peut alors envisager une théorie plus large qui englobe celle de Pareto comme cas limite, et qui introduit explicitement une représentation schématique des forces et des pouvoirs. C'est ce que fait justement — d'une manière sommaire mais intéressante — la théorie proposée par von Neumann et Morgenstern.

On peut évoquer à ce propos les premières recherches d'Edgeworth sur le monopole bilatéral : deux participants seulement dont chacun peut effectivement refuser tout partage qu'il jugerait moins avantageux qu'une certaine situation initiale donnée. Cet état initial est défini par un *droit* de propriété assorti d'une force suffisante pour le faire respecter.

S'il s'agit de partager une somme égale à 100 entre deux participants dont le premier peut efficacement revendiquer 20 et le second 30, il est clair que l'on doit considérer comme acquises ces fractions assurées et dire que les 50 qui restent dépendent de la fortune du sort ou des armes : le jeu ne se joue que pour ce reste.

Au lieu d'insister, comme on le fait souvent, sur l'indétermination en monopole bilatéral, il serait plus utile de reconnaître l'élimination de certaines possibilités et la réduction du champ du jeu par les exigences efficaces des deux adversaires. On n'avait, en effet, nullement le droit d'espérer que les hypothèses extrêmement sommaires qui servent de départ fussent suffisantes pour privilégier une solution unique.

C'est le mérite de von Neumann et Morgenstern d'avoir montré que, ce qui est tout à fait trivial dans le cas de deux participants devient beaucoup moins simple et fort intéressant pour un nombre plus grand; en d'autres termes : d'avoir montré que la théorie si étrangement nommée « monopole bilatéral » conduit, malgré la rusticité de ses hypothèses, à des combinai-

sons très variées, pourvu qu'on la prenne dans toute sa généralité.

Posons donc pour chacun des participants un seuil d'efficacité : si la part qu'on lui propose est inférieure à cette valeur critique, il peut efficacement refuser. Mais posons aussi que l'association de deux participants ou davantage, peut leur procurer un gain de force : si A peut revendiquer 20, et B 30, à eux deux, s'ils s'associent, ils pourront peut-être exiger 60. Et ainsi de suite : on définira pour chaque coalition une revendication de base. Soit alors à comparer deux partages : on examinera qui préfère le second au premier et qui est d'avis contraire. Pour savoir lequel des deux groupes l'emporte, on se demandera lequel des deux groupes est en deçà de sa limite d'efficacité. Alors l'unanimité n'est plus requise : c'est la force qui compte. Et l'on verra que l'ensemble des partages à priori possibles peut être réduit considérablement, car la plupart des possibilités pourront être efficacement refusées par tel ou tel groupe.

Pour mettre en ordre les analyses de ce type, une algèbre et une géométrie appropriées sont nécessaires. Laissons de côté ces détails techniques [2]. Le point intéressant est que, contrairement à ce qui se passait dans le cas bilatéral, la réduction du champ de jeu n'est plus unique. On peut envisager plusieurs espèces de solutions, dont chacune évoque des situations sociales bien définies : équilibre entre groupes, exploitation ou domination d'un groupe par un autre, décomposition de la société en « classes » irréductibles, etc. Le regretté G. Nyblen avait esquissé une comparaison de ces schémas avec les phénomènes de répartition du revenu national et la lutte des groupes en cas d'inflation. L'étude mériterait d'être poursuivie.

Lorsqu'il s'agit de partager une somme donnée S entre plusieurs participants, il faut connaître les forces respectives des preneurs de parts. On distingue immédiatement deux cas extrêmes : si S est très grand vis-à-vis de ces forces (représentées par les seuils d'efficacité), tous les partages sont possibles, c'est la solution paretienne, aucune coalition ne pouvant avoir la force d'imposer son point de vue. Si S est très petit, un seul partage forme à lui seul une solution, les forces étant alors suffisantes

2. Les problèmes de partage, *Economie appliquée*, 1952 (n° 1), p. 93-137.

pour produire un équilibre ponctuel. Entre ces deux extrêmes, toute une gamme de cas intermédiaires, d'autant plus complexe que le nombre des participants est élevé. Déjà avec seulement quatre participants on rencontre une telle diversité de cas d'espèce que les auteurs de *Theory of Games* n'ont pas cru devoir pousser à bout la classification. D'où la légende bien connue : la théorie des jeux n'a pas dépassé le cas de quatre joueurs. Non que cela soit impossible : la méthode est connue et l'énumération des quelque deux cents situations possibles ne demande que de la patience. Mais ce ne serait pas une fin : ce qu'il faut vraiment découvrir, ce sont les nouveautés qui apparaissent à chaque augmentation du nombre des participants — et l'on désire savoir ce qui se produit pour un nombre très grand (loi des grands nombres). Dans cette voie, beaucoup de travail reste à faire.

21. *Intérêt général et intérêts particuliers.*

Le problème du partage est privilégié parce que les avantages individuels y trouvent naturellement une interprétation numérique, et, en second lieu, parce que les avantages collectifs y sont aussi facilement définis par l'addition des parts individuelles. Mais ces commodités mêmes restreignent considérablement la portée de la théorie.

Parmi les tâches d'une théorie des jeux suffisamment compréhensive, figure par conséquent l'analyse des systèmes de valeurs, tant individuels que collectifs, qui font que telle fin est jugée plus avantageuse qu'une autre. Il est commode de désigner ces systèmes sous le nom d'*intérêt*. Ce mot désigne, d'une façon générale, ce qui importe, ce qui fait différence, mais il ne s'agit pas d'une comparaison idéale : dans son sens le plus large et le plus commun, l'intérêt se présente comme moteur de l'action. « L'intérêt parle toutes sortes de langues et joue toutes sortes de personnages, même celui du désintéressé »; mais le théoricien moderne est encore plus radical que La Rochefoucauld; pour lui, il importe peu que les hommes soient mus ou non par ce qu'on appelle leur « intérêt personnel » — ils sont mus par quelque chose qu'on nommera intérêt, quelles que soient les parts respectives d'égoïsme ou d'altruisme. C'est dire qu'on élargit systématiquement les théories de l'utilité : car

les diverses « utilités », de Bentham, de Dupuit, de Gossen, de Walras — pour ne citer que les plus anciennes — se présentent comme des représentations partielles de l'intérêt, comme des théories, mais incomplètes.

Dans les théories de l'utilité, l'intérêt est d'abord figuré sous forme numérique : soit que, avec Daniel Bernoulli, on étudie les décisions qu'orientent des calculs monétaires; soit que, suivant Bentham, on réduise la préparation du choix à un calcul, arguant que l'on compare toujours ce qui est susceptible de plus et de moins. Pareto a bien vu que l'on pouvait — et peut-être devait — se débarrasser de la figuration numérique et revenir à une théorie plus simple, d'ailleurs plus traditionnelle (c'était déjà celle d'Aristote) : le choix résulte des préférences. On peut donc se passer de la représentation numérique et se contenter d'une structure ordinale. Je ne crois pas qu'on puisse, comme le font sans hésiter Hicks ou Robbins, prétendre que c'est là le dernier mot de l'analyse et que toute la théorie de la valeur se réduise à figurer l'intérêt d'un sujet économique par le moyen d'un rangement ordonné des objets du choix éventuel. Utilité numérique, ophélimité ordinale, sont des théories possibles — rien ne dit qu'il ne puisse y en avoir d'autres, mieux adaptées, rien ne permet non plus de penser que la première ne récèle que des illusions.

On sait d'ailleurs que l'adoption d'un modèle de préférences strictement ordinales conduit à une difficulté profonde : c'est la formation des préférences collectives.

C'était l'un des thèmes du congrès de l'année dernière, et je ne m'y attarderai pas [3]. Il suffira de rappeler le dilemme : si l'intérêt général est construit à partir des intérêts particuliers, ou bien chacun des intérêts particuliers est un ensemble indécomposable (c'est-à-dire que le jugement de la collectivité sur une alternative doit faire intervenir la totalité des opinions particulières sur cette alternative aussi bien que sur tout le reste; on ne pourra jamais décider d'une question isolée!) — ou bien chaque intérêt particulier est autre chose qu'une simple structure ordinale. Il ne s'agit pas seulement de la prétendue impossibilité de « comparer les satisfactions individuelles », il s'agit de la difficulté de les « composer ».

3. Je me permettrai de renvoyer à mon étude sur *Les théories de l'intérêt général* parue dans *Economie appliquée*, 1952 (n° 4), p. 501-584.

On comprend mal comment on a pu soutenir qu'il était possible, sans unanimité, d'organiser un arbitrage qui respecte les autonomies individuelles : comment l'intérêt général aurait pu naître d'une simple combinaison *ex ante* des intérêts particuliers. Mais il n'est pas facile de remplacer ce mythe commode, sinon par la description des faits. On voit bien cependant que c'est, pour la théorie des jeux, le terrain choisi où elle devra faire ses preuves. Lorsque l'unanimité n'est pas acquise, c'est une lutte qui décide : dire que les intérêts se heurtent n'est qu'une métaphore, car seuls les actes se combinent réellement. S'il est à la rigueur possible d'imaginer, pour l'agent isolé, une rationalité antérieure à toute action, sous la forme d'une délibération, d'une pesée comparative des avantages, il est difficile d'accepter une séparation de même nature lorsque plusieurs volontés distinctes sont en présence : la discussion elle-même, le marchandage, les menaces, les propositions de compromis, sont des actes, ce sont des épisodes de la lutte.

Et c'est ici que la théorie du partage joue son rôle exemplaire : dans ce cas, pourtant très simplifié, on aperçoit immédiatement que ce qui résulte des jugements de valeur individuels ne ressemble nullement à un jugement de valeur unique qui serait collectif. Sans doute, le phénomène est-il très général.

22. *Pour conclure.*

Il resterait encore beaucoup à dire pour achever l'énumération des thèmes et celle de leurs liens. Il faudrait, en particulier, examiner comment se transforme la description d'un jeu lorsqu'on y admet une succession ou séquence de « coups » qui s'enchaînent et se conditionnent les uns les autres. On y verrait apparaître la notion d'information, parfaite ou imparfaite, et quelques considérations non négligeables sur la structure du temps. Il faudrait sans doute aussi étudier de plus près les choix dans l'aléatoire, et montrer le renouveau de la théorie du risque qui a été provoqué par un chapitre important de *Theory of Games* [4].

Mais la revue qui a été faite ci-dessus ne pouvait même pas avoir la prétention de contenir *tout* l'essentiel, elle cherchait seulement à donner une idée pas trop inexacte de la tonalité

4. Ces thèmes ont été développés dans mes *Leçons sur les éléments principaux de la théorie mathématique des jeux* (Stratégies et Décisions économiques, Paris, C. N. R. S., 1954).

des recherches. On a cependant laissé aussi de côté les originalités mathématiques, qui ne sont pas les moins brillantes, comme chacun sait.

On n'a peut-être pas toujours été assez attentif au titre de l'ouvrage de von Neumann et de Morgenstern *Theory of Games and Economic Behavior*. La théorie des jeux existe et cherche à faire ses propres progrès, l'analyse économique d'autre part, qui a besoin de se représenter les comportements des agents économiques possède sur ce sujet une expérience non négligeable et des tendances précises — les deux efforts peuvent-ils se rejoindre ? Le livre cité étudie ce que la théorie des jeux peut apporter en méthodes, résultats et suggestions; on lui a parfois reproché de ne pas marquer assez bien ce qu'en sens inverse la théorie des jeux doit à la recherche économique, et qui n'est pas moins important. Certains critiques ont même eu l'impression d'une tentative impérialiste et ont cru que la théorie des jeux se présentait comme une nouvelle « économie mathématique », à l'instar de Walras et de Pareto, et voulait, à soi seule, « expliquer » toute la vie économique ! Je crois que cette façon de voir est erronée : la théorie des jeux (qui devra bien changer un jour son nom) est une étude scientifique de certains aspects de l'action humaine collective; elle exige, pour être menée à bien, la *coopération* de ceux qui ont à connaître de telles actions; elle a peut-être plus à demander aux économistes qu'elle n'a pour le moment à leur offrir. Mais on comprendra aisément qu'elle ait ses préférences et ses alliances naturelles et qu'elle ne pourrait guère profiter d'une vue irénique du « mécanisme des prix » ou des « automatismes » d'une concurrence aveugle et pure.

G. Th. GUILBAUD.

REMARQUES SUR LE NIVEAU DE LA PRODUCTION MANUFACTURIÈRE DE LA FRANCE

Il est avéré que le niveau de l'activité manufacturière française, sur longue période, est insuffisant, et la vive reprise du second semestre 1954 ne modifie pas cette constatation. La faiblesse de ce niveau apparaît de toutes manières, qu'on le considère en soi, par rapport aux besoins de la population, ou relativement à celui des autres grandes nations industrielles. La question peut donc être considérée comme entendue, et le motif le plus souvent invoqué, pour expliquer cette situation, est que le *rythme* d'accroissement de la production française serait plus faible que celui des autres grands pays manufacturiers, surtout en raison d'une productivité moyenne laissant à désirer.

Il est incontestable que cette affirmation contient une part de vérité à l'égard de certains pays et, en particulier, des Etats-Unis. Cependant, une étude approfondie du problème conduit à modifier quelque peu le point de vue précédent, ou plus exactement, semble-t-il, à *l'élargir :* Les choses ne sont pas aussi simples qu'il pouvait le paraître au premier abord. On parvient ainsi à des conclusions d'une substance plus riche, plus nuancée. Or, il va de soi que pour une question d'une importance si grande, qui nous intéresse tous dans notre vie quotidienne et dans notre avenir, le diagnostic doit être le plus juste possible, afin d'adapter au mieux les remèdes à la réalité.

Dans une première et courte partie, de caractère introductif, sont données quelques brèves indications relatives à la méthode

suivie; une deuxième partie, descriptive, traite de l'évolution comparée, depuis 1900, de l'indice de la production manufacturière en France et dans quelques pays caractéristiques, une troisième partie, la plus importante, étant consacrée à l'aspect explicatif. Quelques vues d'avenir sont évoquées dans la conclusion.

***

I. — Méthodes d'analyse.

Les observations d'ordre méthodologique ont trait à la nature des statistiques choisies, à la période qu'elles couvrent, aux années retenues, enfin aux pays sur lesquels porte l'étude et à leur groupement.

L'analyse — à long terme — est effectuée à partir des données publiées par l'O.E.C.E. dans un document fondamental, les *Statistiques de base de la Production industrielle*, qui remontent à 1913, et même 1900 pour les principaux pays[1]. Un tableau de ce document est relatif à l'activité des industries manufacturières proprement dites, à l'exclusion, par conséquent, de la production des industries extractives, envisagées dans un autre état. Le tableau va jusqu'à l'année 1952 inclus, mais les *Statistiques générales* de l'O.E.C.E., qui paraissent tous les deux mois, prolongent les séries jusqu'à l'époque la plus récente.

Une première objection à l'encontre d'une comparaison de cette nature et de cette durée — objection classique — doit être réfutée.

Certes, il serait vain de prétendre à la précision, et ceci pour de multiples raisons. On sait, à titre d'exemple, les inconvénients qui résultent de la cristallisation, pour toute une période, de la structure de base, en fonction de laquelle est établie la pondération. On sait également que lorsqu'il est

1. Dans l'ouvrage de la S.D.N., *Industrialisation et Commerce extérieur*, publié en 1945, des séries analogues avaient déjà été calculées. Mais celles-ci sont révisées dans le travail récent de l'O.E.C.E. Toutefois, l'ouvrage de la S.D.N. présente l'avantage de remonter plus haut dans le temps (jusqu'en 1870), aussi certains emprunts lui seront-ils faits ultérieurement, malgré l'aléa inhérent à de telles évaluations (voir ci-après page 206).

impossible d'apprécier, par la méthode normale, l'évolution du volume physique de la production, on a recours à des procédés indirects, notamment à la notion de *valeur ajoutée*. Or, celle-ci tend à minimiser systématiquement le progrès réalisé, car ce sont dans les branches où les augmentations en volume les plus fortes sont constatées que, du fait même de cet accroissement quantitatif qui diminue le prix de revient proportionnel, les prix de vente tendent à baisser et par suite, également, la valeur ajoutée, unitaire ou globale. D'autres défauts pourraient être invoqués. Il n'empêche que malgré les différences de constitution des indices, leurs modifications structurelles en cours de période (notamment quant à leur champ d'application), leurs raccordements plus ou moins heureux, et en dépit des variations de frontières, il semble que l'approximation atteinte puisse être considérée comme suffisante pour déterminer, sur longue période, des ordres de grandeur valables. La critique la plus sérieuse a trait aux transformations de structure : il est certain que celle-ci, au bout de vingt ou trente ans, *a fortiori* cinquante ans, est différente de ce qu'elle était à l'origine; critique à laquelle il peut être rétorqué que *cette différence s'est diluée* d'année en année, ayant ainsi exercé une faible influence sur chaque exercice, par rapport au précédent.

Il ne s'agit donc, en l'espèce, que de dégager des grands mouvements d'ensemble. D'ailleurs, les écarts entre ceux-ci sont d'une ampleur telle que le coefficient d'erreur imputable aux imperfections statistiques ne doit pas modifier sensiblement la physionomie générale. Prétendre le contraire ne reviendrait-il pas à dénier toute valeur aux études des théoriciens du « long run » qui, pourtant, sont considérés comme ayant enrichi, d'une manière substantielle, notre connaissance des phénomènes économiques ? Toutefois, cette réserve, quant à l'exactitude des données numériques, ne saurait être oubliée : il faut admettre qu'à la limite du phénomène subsiste une frange d'incertitude.

Sur une aussi longue période, et dans un esprit de simplification, seules quelques années, considérées comme les plus caractéristiques, ont été retenues. Ce sont les années 1900, 1913, 1929, 1938 et 1952 [2].

2. Le rapport général de la Commission Nathan pour l'étude de la disparité des prix français et étrangers a eu recours, très brièvement, à une division du même ordre. Seulement, la période d'origine est 1913, et surtout c'est l'indice

L'année 1900, tout d'abord, a été choisie parce qu'elle commence le siècle, et aussi parce que c'est la première des séries statistiques revisées. Le choix eut été critiquable, bien entendu, si l'année avait été aberrante par rapport au *trend* général; mais il n'en est rien (voir ci-après, p. 220).

1913, dernière année normale d'avant la Grande Guerre, 1938 et 1952 ne paraissent exiger, non plus, aucune observation. Le cas particulier de 1953 sera examiné plus tard (p. 197). Cette étude ne portant pas sur les variations cycliques, il a semblé inutile de compliquer l'exposé en faisant ressortir les fluctuations mineures telles que les crises de 1907 ou 1921.

L'année 1929, enfin, a été considérée pour se conformer à l'usage — l'habitude étant fortement ancrée de se référer à 1929 pour montrer combien faibles sont les progrès réalisés depuis lors en France; mais il n'est pas inutile de souligner, cependant, que de sérieuses objections pourraient être formulées contre ce choix [3] (La moyenne 1925-1929 serait préférable, mais l'insuffisance statistique s'y oppose).

global de la *production industrielle* qui est considéré, ce qui est un inconvénient : les nécessités de l'analyse conduisent à distinguer l'activité minière de l'industrie manufacturière proprement dite. (Voir ci-dessous, note 4.)

3. Ce point, à lui seul, pourrait justifier une longue étude.

L'année 1929 correspond à un sommet, c'est incontestable, et le moins que l'on puisse dire est que certains facteurs économiques essentiels dépassaient les normes courantes — ou ordinairement tenues pour telles.

Aux Etats-Unis, l'accélération artificielle du rythme productif et l'inflation de crédit de cette époque ont été cent fois décrites. Pour se borner au cas de la France — mais en l'envisageant d'un peu plus près — deux facteurs seront retenus : *l'énergie* et *l'emploi*.

En ce qui concerne l'énergie, la *consommation* doit être soigneusement distinguée de la *production*. De 1929 à l'époque actuelle, l'augmentation de la première apparaît faible, même très faible; et c'est là, précisément, un des points qui retiennent surtout l'attention des milieux gouvernementaux et de la presse spécialisée. Mais les conditions ne sont pas les mêmes. La France, premier importateur mondial de houille, peu riche en devises, a été contrainte de suivre une politique particulière, qui lui a permis de réduire ses importations de charbon dans une forte proportion : de plus de 36 millions de tonnes en 1929, celles-ci étaient tombées à 30 et 22 en 1937 et 1938, à 20 et même moins de 15 dans les années d'après guerre. Envisagée sous cet angle, l'amélioration est substantielle.

En tout cas, la production énergétique, elle, prête moins le flanc à la critique, par suite du développement de l'extraction nationale de houille et de l'électricité hydraulique. L'indice « énergie », en effet, sur la base 100 en 1929, est à 167 en 1953 : le pays récolte le bénéfice des sacrifices qu'il s'est imposés dans le domaine des investissements énergétiques.

En matière d'emploi, les constatations sont peut-être plus significatives encore. Il est regrettable, certes, qu'il n'existe pas de statistiques valables, ou du moins comparables, avant 1930 — on ne raisonnera donc qu'à partir de cette date. D'après la publication de l'I.N.S.E.E., *le mouvement économique en France*

***

La liste des années se complète par celle des pays. En dehors de la France, ont été retenus : l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, la Suède, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada.

Il a paru bon, dans un souci d'homogénéité, de répartir au moins en deux groupes les huit pays ci-dessus, et ceci, même en première approximation, les différences structurelles de tous ordres existant entre ces pays étant par trop accusées.

Un premier groupe comprend donc l'Allemagne, la Belgique, la France et le Royaume-Uni : il s'agit, dans tous les cas, de pays européens, de climat voisin, de civilisation industrielle avancée, dont la population active comprend une proportion relativement forte de travailleurs qualifiés, etc. Malgré les caractères spécifiques propres à chacun de ces Etats, et que l'on ne méconnaît nullement, leurs analogies paraissent suffisantes pour que leur comparaison ne soit pas purement formelle et réponde à quelque chose de concret. Mais l'Italie, de type plus agricole et industriellement beaucoup moins avancée, n'a pas semblé devoir faire partie du même groupe : elle se rapprocherait plutôt (avec de nombreuses réserves) de la Suède et du Canada, dont l'essor manufacturier a eu lieu au XXe siècle — il en est un peu de même aux Etats-Unis — bien plus qu'au XIXe. De très grandes différences séparent toutefois ces quatre pays, réunis dans un groupe II, surtout parce qu'ils devaient être exclus du groupe I : il s'agit, tout au plus, d'un apparentement très lâche, dû au caractère plus récent de leur industrialisation, alors que le groupe I forme une sorte de famille aux analogies plus profondes.

de 1938 *à* 1948 (dont il convient surtout d'examiner le graphique IV, *in fine*), pour un niveau commun de 100 en 1938 (peu différent de celui de 1937, ce qui est à noter, l'année 1937 ayant été meilleure au point de vue économique), l'indice des *effectifs* dans l'industrie avait une valeur de l'ordre de 124 vers 1930, et l'indice de la *durée* de la semaine de travail — fortement réduite, entre, autres par l'application de la loi sur les 40 heures — une valeur à peine moindre : 123 environ. Le produit de ces deux indices donne, pour 1930, une *quantité de travail de plus de 50 % plus élevée* que celle réalisée plus tard, en 1937 ou en 1938.

Ces données, il est vrai, doivent être entendues comme des approximations; mais sans s'attacher à la valeur numérique de la différence, son ampleur, du moins, doit être retenue.

*
* *

II. — L'Évolution comparée.

C'est en fonction de ce classement qu'est établi le tableau I.

TABLEAU I

Industries manufacturières. Evolution de l'indice de l'activité (ordres de grandeur).

(1900 = 100.)

(Les pays sont classés suivant la valeur décroissante de l'indice en 1953.)

GROUPE I	GROUPE II	1900	1913	1929	1938	1952	1953
	Canada	100	270	440	440	1.080	1.150
	Etats-Unis	100	193	344	262	695	755
	Suède	100	159	235	365	600	605
	Italie	100	179	325	350	480	525
Allemagne		100	163	193	248	292 (a)	320 (a)
Moyenne O.E.C.E.		*100*	*145*	*178*	*194*	*262*	*276*
Belgique		100	174	245	180	258	258
France		100	156	222	177	242	232
Royaume-Uni		100	131	131	154	206	220

(a) Allemagne de l'Ouest.
Sources : O.E.C.E.
— *Statistiques de base de la production industrielle.*
— *Statistiques générales.*

Les années caractéristiques choisies font ressortir les divergences considérables des rythmes d'évolution depuis plus d'un demi-siècle. L'augmentation est de l'ordre de 120 % au Royaume-Uni, c'est la plus faible. La France, la Belgique, et la moyenne des pays de l'O. E. C. E. ont progressé un peu plus vite : 2,5 fois environ. Les plus fortes majorations sont relatives, pour les raisons précédemment indiquées, aux pays du groupe II : de l'ordre de 5 fois en Italie, de 6 en Suède, de 7,5 aux Etats-Unis et même de plus de 11 au Canada.

Ces accroissements ont trait au volume *global* de l'activité manufacturière. Cet aspect a son importance. Mais il semble que la notion de volume par *habitant* soit plus représentative. Elle élimine, en effet, l'influence de la variation de la population au cours de la période considérée, variation d'une telle inégalité, selon les pays, qu'elle fausse le sens de la comparaison des

données globales. De 1900 à 1951, la population de la France, par exemple, s'est accrue modérément (de 40,7 à 42,8 millions d'habitants), mais celle de l'Italie est passée de 32,4 à 47,0 millions, celle des Etats-Unis de 76 à 159,7 millions, enfin celle du Canada de 5,37 à 14,8 (soit une augmentation de près de 1 à 3). Il est évident que, pour tenir compte de transformations aussi radicales, doit être appliqué le correctif d'un indice ramené à population constante. C'est ce qu'ont fait maints économistes et, par exemple, Burns et Mitchell.

En toute rigueur, il conviendrait de raffiner sur cette première approximation, car le nombre des habitants devrait être envisagé non seulement sous son aspect quantitatif global, mais aussi dans sa répartition, c'est-à-dire en fonction de la structure par âges. Celle-ci a subi également une évolution : depuis 1900, les proportions relatives d'enfants, d'adultes et de vieillards se sont beaucoup modifiées. Certains essais ont été effectués par quelques auteurs pour définir le nombre moyen « d'unités de consommation » de chaque pays, à chaque époque. Des études plus poussées devraient être poursuivies dans ce sens.



Quoi qu'il en soit, le simple fait de raisonner à population constante constitue déjà un appréciable progrès, et envisagée sous ce nouvel angle l'évolution est retracée au tableau II.

TABLEAU II

Indice de la production par habitant des industries manufacturières.
(1900 = 100.)

(Les pays sont classés suivant la valeur décroissante de l'indice en 1953.)

GROUPE I	GROUPE II	1913	1929	1938	1952	1953
	Suède	139	184	275	415	418
	Canada	195	230	206	400	416
	Italie	157	255	276	332	362
	Etats-Unis	152	204	144	330	352
France		152	217	173	238	227
Allemagne		154	169	204	(198)	214
O.E.C.E. Moyenne (a)		*131*	*149*	*157*	*196*	*204*
Belgique		151	203	145	196	196
Royaume-Uni		118	109	125	160	170

(a) Compte non tenu, aux diverses époques, de la variation de la population allemande.

Le classement est sensiblement différent de celui du tableau I. Le fait essentiel à noter, c'est que la France, avec l'indice 227 environ en 1953, *vient largement en tête des quatre pays du groupe I*, et précède en moyenne l'ensemble des pays de l'O. E. C. E., qui n'ont que doublé leur production manufacturière (indice 204). Par conséquent, sur cette longue période (mais non pas au XIXe siècle comme il apparaîtra), le développement de l'activité manufacturière française semble satisfaisant, non pas en soi, peut-être, par rapport aux besoins et aux désirs de la population, mais du moins comparativement à celui des autres pays de structure analogue, ou, en tout cas, pour lesquels la comparaison n'apparaît pas trop arbitraire [4].

La conclusion ne serait donc pas tout à fait conforme à ce qui est habituellement admis : *ce n'est pas le rythme proprement dit qui serait à incriminer, mais autre chose*, et c'est ce qui sera recherché ultérieurement.

Ce rythme en lui-même, pour l'instant, doit être étudié plus à fond, en analysant l'évolution à diverses époques.

En négligeant à dessein les détails, et sans vouloir tenir compte ici des variations cycliques, quatre grandes périodes peuvent être distinguées de 1900 à 1952 : de 1900 à 1913, de 1913 à 1929, de 1929 à 1938, enfin de 1938 à 1952. Elles font l'objet du tableau III (partie A), où figurent les indices relatifs aux années 1913 (sur la base 1900 = 100), 1929 (1913 = 100), 1938 (1929 = 100) et 1952 (1938 = 100) : on peut ainsi mesurer le sens et l'amplitude approximative des variations propres à chaque période et, pour plus de clarté, le classement des pays a été repris chaque fois selon l'ordre dégressif. Le graphique 1 correspond à ce tableau III.

4. La production « industrielle » tout entière — notion plus large qu'il n'est pas inutile d'envisager — a une évolution très analogue, ce qui est important. L'indice de la production industrielle est l'indice pondéré de l'indice de l'activité manufacturière et de l'indice des industries extractives : on est donc conduit à se rendre compte de la variation de ce dernier.

Mais il ne semble pas que, pour les principaux pays, ait été calculé, antérieurement à 1937, un indice d'ensemble des industries extractives. Pour tourner cette difficulté et afin de pouvoir remonter jusqu'en 1900, on peut admettre que la production de *charbon* a, dans une mesure acceptable, le caractère le plus représentatif, en ce qui concerne les pays d'Europe de l'Ouest, dont aucun n'est grand producteur de pétrole.

(Cette convention, bien entendu, ne peut s'appliquer aux Etats-Unis, où le développement considérable du pétrole et du gaz naturel fait reculer substantiellement la part du charbon sur l'ensemble de l'énergie). La production de charbon a ainsi évolué depuis 1900, en millions de tonnes :

A titre subsidiaire, en raison de la nature de l'étude, qui porte sur les variations à long terme, il a été ajouté au tableau (partie B) l'année 1953, sur la base 1952 = 100. Ce qui est trop court pour constituer une période, au sens entendu dans le présent travail. Il apparaît une récession, relativement vive [5]. On sait à présent que celle-ci, essentiellement temporaire, est sans véritable signification au regard de la tendance de fond : le recul aurait été très dangereux s'il s'était prolongé, bien entendu (en fait, il a été stoppé vers la mi-1954). Pour ajouter une nouvelle période, il faudra voir où la France en sera d'ici quelques années, quand elle aura surmonté la pause récente et effacé, faut-il espérer, cette ride de son mouvement habituel.

Un certain nombre de constatations se dégagent de la partie

(*Suite de la note* 4.)

GROUPE I	GROUPE II	1900	1913	1929	1938	1952	% 1952 (1900 = 100)
	Canada	5,2	13,4	15,3	12,0	14,1	**270**
	Etats-Unis	245	517	550	1.355	455	**185**
	Monde (*a*)	(675)	1.171	1.267	1.062	1.225	**(180)**
France (b)		*43*	*57*	*67*	*61*	*71*	
Allemagne Ouest (*c*)		......	119	131	137	125	**160**
Belgique		23	23	27	30	30	**130**
Royaume-Uni		229	292	262	231	229	**100**

(*a*) Non compris Chine et U.R.S.S.
(*b*) Y compris la Sarre, de 1900 à 1952.
(*c*) Non compris la Sarre.

Il résulte de ce tableau que, par rapport à 1900, et sur les quatre pays européens considérés, grands producteurs de houille, c'est encore en France qu'au cours du demi-siècle considéré le progrès a été le plus marqué.

5. L'ampleur du mouvement est d'ailleurs discutée, l'indice de la production industrielle étant calculé à partir d'un nombre insuffisant de données : il y a absence presque complète de produits fabriqués, pas de terme relatif au travail des étoffes... Enfin, « est-il besoin de rappeler les erreurs qui affectent, en France, l'indice de la transformation des métaux, basé pour presque la moitié sur les livraisons, à l'industrie des fontes et aciers de moulage, du fer-blanc, des tôles galvanisées et des laminés à chaud, sans correction pour variation de stocks ? » (I. N. S. E. E., *Bulletin mensuel de statistiques;* supplément janvier-mars 1954 : Quelques vues théoriques et pratiques sur les indices de la production industrielle »).

La marge d'approximation qui en résulte ne permet pas de mesurer avec certitude l'importance de la variation *sur un délai aussi court* (on rappellera qu'un autre indice, calculé par les services de M. Gruson au Ministère des Finances, donne des résultats différents); en somme, la précision est meilleure, par diminution de l'importance relative des erreurs, quand on apprécie l'évolution sur une période notablement plus longue.

TABLEAU III

Indices de la production par habitant des industries manufacturières.

A. — *Evolution (de période à période), de 1900 à 1952 inclus.*

1900-1913 (base 1900 = 100) GROUPE I	GROUPE II	INDICE
	Canada	195
	Italie	163
	Etat-Unis	153
France		*153*
Belgique		152
	Suède	145
Allemagne		138
Moy. O.E.C.E.		*128*
Royaume-Uni		110

1913-1929 (base 1913 = 100) GROUPE I	GROUPE II	INDICE
	Italie	163
France		143
	Etats-Unis	140
	Suède	137
Belgique		118
	Canada	117
Allemagne		109
Moy. O.E.C.E.		*106*
Royaume-Uni		91

1929-1938 (base 1929 = 100) GROUPE I	GROUPE II	INDICE
	Suède	150
Allemagne		121
Royaume-Uni		115
	Italie	108
Moy. O.E.C.E.		*105*
	Canada	90
France		*80*
Belgique		71
	Etats-Unis	70

1938-1952 (base 1938 = 100) GROUPE I	GROUPE II	INDICE
	Etat-Unis	250
	Canada	195
	Suède	150
France		137
Belgique		135
Royaume-Uni		128
Moy. O.E.C.E.		*120*
	Italie	120
Allemagne		(97)(*a*)

B. — 1952-1953.

1952-1953 (base 1952 = 100) GROUPE I	GROUPE II	INDICE
	Italie	110
	Etats-Unis	108
Allemagne (*a*)		108
Royaume-Uni		107
	Canada	106
Moy. O.E.C.E.		*104*
	Suède	101
Belgique		100
France		(98)(*b*)

(*a*) Allemagne totale en 1913, 1929 et 1938; Allemagne de l'Ouest en 1952 et 1953.

(*b*) D'après la série statistique de l'I.N.S.E.E.; un indice légèrement différent est donné par la série établie par le Ministère des Finances.

Indices, par périodes, de la production, *par habitant* des industries manufacturières.

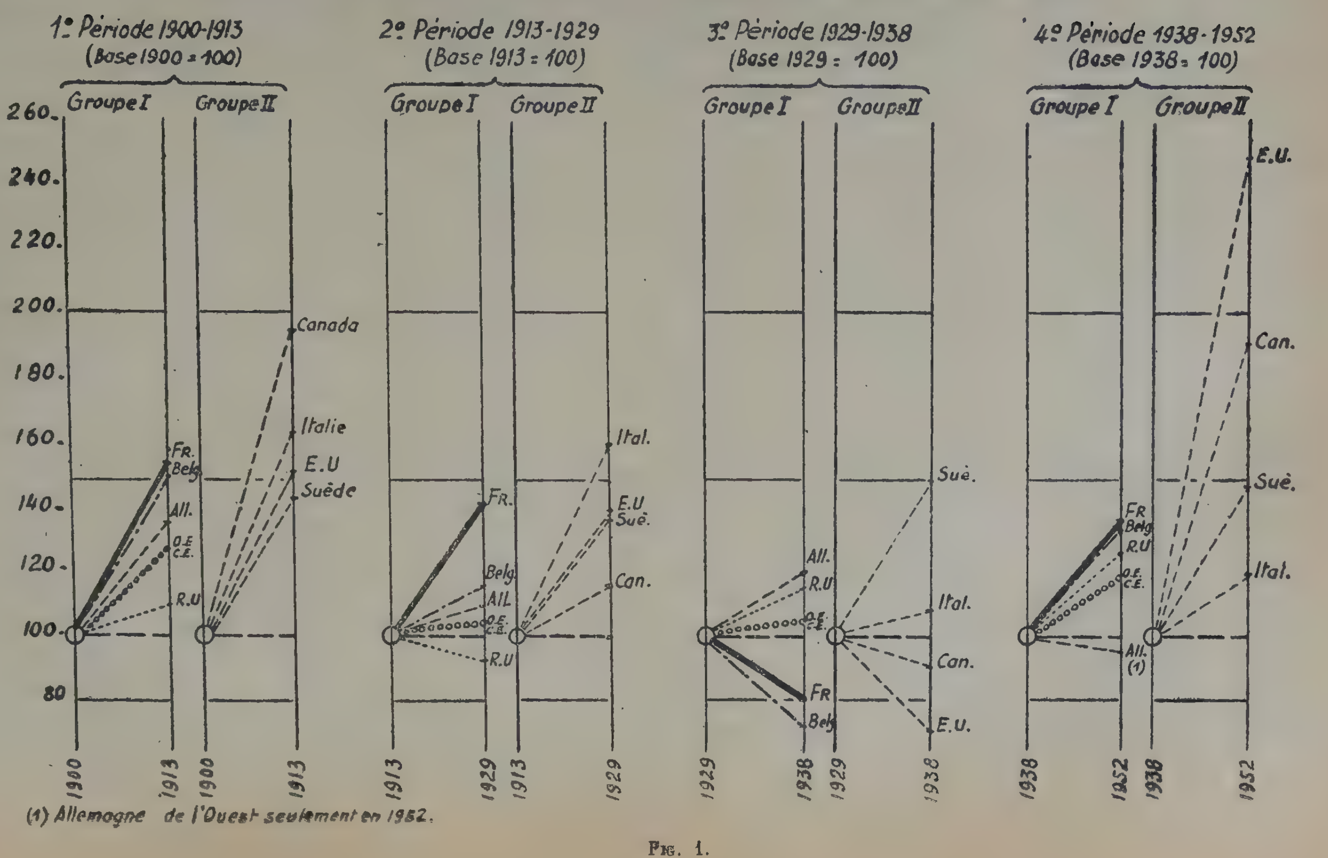


Fig. 1.

A du tableau III, et du graphique 1, constatations dont quelques-unes vont également, peut-être, à l'encontre de notions assez généralement tenues pour acquises.

1° De 1900 à 1952, et sauf au cours d'une *seule* période : celle de 1929 à 1938, le rythme apparent de l'accroissement de l'activité manufacturière par tête a été *plus élevé*, en France, que dans tous les autres pays du groupe I — ceux pour lesquels on peut admettre que la comparaison n'est pas dénuée de signification.

2° En 1913, par rapport à 1900, ou même en 1929, par rapport à 1913, la France, à quelques points près, apparaît aussi favorisée, dans le rythme de son développement industriel, calculé par tête, que les Etats-Unis, et ceci malgré la Grande Guerre. Ce parallélisme approximatif est imputable, pour une grande part, au fait que, pendant cette trentaine d'années, la population française ne s'est accrue que de 1 million d'habitants environ, et celle des Etats-Unis de *quarante-sept*, soit de plus de 61 %. On verra, d'autre part, que le volume de sa production industrielle *per capita* était, au début du siècle, beaucoup plus bas que celui des Etats-Unis.

3° C'est la période 1929-1938 qui a été *très mauvaise* pour la France, la Belgique, et d'une manière encore plus accusée, d'ailleurs, pour les Etats-Unis : on sait quelle ampleur exceptionnelle la crise a revêtue dans ce pays, qui s'est retrouvé à 30 % en deçà du niveau de 1929 (élimination faite de la variation du nombre des habitants) : Elle a pris les proportions d'une catastrophe nationale. Le Royaume-Uni, ayant été moins touché par la dépression que la plupart des autres grands pays industriels (le recul n'a jamais dépassé 17 % en ce qui le concerne), a pu élever de 15 % le taux de son activité manufacturière, d'autant plus que celle-ci avait fléchi auparavant pour des causes particulières et quelque peu accidentelles. L'Allemagne, elle, avait été touchée de 1929 à 1932, mais depuis 1933 elle s'était relevée avec vigueur, avait poussé ses préparatifs de guerre et accru son activité par tête de plus de 20 %.

La France, au contraire, se retrouvait en fin de période à 20 % en-dessous du niveau de 1929. C'est le recul accentué subi par notre pays à cette époque qui lui a fait perdre, en peu

d'années, une forte fraction de l'avance relative réalisée pendant les périodes précédentes (par rapport aux autres pays du groupe I), avance récupérée seulement en partie au cours de la période suivante. On analysera ultérieurement les causes principales de ce mouvement de retrait.

Il s'agit là d'un fait essentiel. La conséquence de ce recul de l'activité industrielle a été directe, on le sait, sur le revenu national, dont le montant conditionne à son tour le niveau de vie et le bien-être de la population.

4° Au cours de la quatrième période (1938-1952), le rythme d'accroissement pour la France (et la Belgique) est notablement plus faible que de 1900 à 1929 : 37 % de plus en 1952 qu'en 1938, soit après quatorze ans, au lieu de 117 % en vingt-neuf ans. Eu égard aux désirs de la « demande », il est regrettable que cet accroissement n'ait pas été plus rapide (voir ci-dessous, § 5).

Cependant, pour envisager les faits d'une manière relative, et par rapport aux possibilités concrètes, il ne semble pas inutile de remarquer que l'activité manufacturière par habitant, en Suède, a augmenté de 50 % environ de 1938 à 1952, et celle de la France de 37 %. L'accroissement moyen français n'est donc que de 8,5 % inférieur à celui de la Suède: écart modéré, en un sens, la France ayant subi d'immenses destructions financières et physiques que la Suède n'a pas connues, sans que son outillage, pourtant, ait été remis à neuf comme dans certains pays anéantis (et notamment en Allemagne).

5° Quelle est la résultante de tout ceci sur la richesse française ? Un appauvrissement regrettable. Toutes les conclusions sont concordantes sur ce point. Aussi bien celles des comptes de la nation et du rapport général de la Commission Nathan, que celles des auteurs qui se sont attachés, récemment, à des problèmes analogues : MM. G. Boris [6], M. Lauré [7], A. Piatier [8], N. Pouderoux [9], etc.... On constate à nos dépens, pour repren-

6. G. Boris : *Les problèmes du développement économique de la France et leurs origines.* (Politique étrangère, décembre 1953.)

7. M. Lauré : *Révolution, dernière chance de la France.* (P.U.F., 1954.)

8. A. Piatier : *L'Economie française est-elle compétitive ?* (Colloque de Royaumont.)

9. N. Pouderoux : *Pour un plan d'expansion française.*

dre quelques expressions de M. Bertrand de Jouvenel, que « la loi de la vie économique est la croissance; que c'est le taux de croissance qui forme le climat du milieu économique et social; qu'à quelque niveau de production que l'on soit monté, l'arrêt ou même le ralentissement excessif de la croissance est un trouble, et la récession un trouble grave ». M. Alfred Sauvy s'est particulièrement penché sur le problème. Dans son rapport présenté au nom du Conseil économique le 23 mars 1954, il précise que le revenu national français a progressé notablement de 1901 à 1913; puis, après la plongée due à la guerre, ce revenu a retrouvé son ancien niveau : « La guerre était en somme effacée », en termes économiques. Par contre, depuis 1929, les progrès sont beaucoup plus faibles, et si l'on tient compte de l'accroissement de la population, le revenu national par habitant, en France, est au même niveau qu'en 1929. Il n'y a eu aucune amélioration. Et si l'on tient compte de l'accroissement relatif de la consommation militaire, économiquement stérile, les richesses disponibles par Français *ont diminué*. Faisons maintenant une hypothèse... » poursuit M. Sauvy dans son rapport. « Supposons que le rythme séculaire de progression observé de 1900 à 1929 ... ait persisté ... Dans ces conditions, ... notre revenu national serait de 54 % supérieur à l'actuel, disons de moitié. Tous les problèmes économiques, financiers, sociaux, ... seraient résolus et au-delà : salaires, retraites, investissements, enseignement, balance des comptes, etc., et la France pourrait consacrer de larges ressources au développement des territoires d'outre-mer. »

Au lieu de cela, où en est-on ? Alors que jusqu'en 1929 l'indice des « besoins » de la population française et celui de ses « revenus » auraient progressé d'une manière sensiblement égale, depuis lors, un divorce est apparu, la « ligne de confort » de la population s'étant maintenue, à l'inverse de celle des possibilités. Pour fixer les idées, les « besoins » seraient à l'indice 175 environ vers 1952 (1900 = 100), les revenus atteignant à peine l'indice 130. Il s'agit là, bien entendu, d'évaluations approximatives; l'écart est net, cependant, et c'est lui qui serait « la cause essentielle... *du complexe de frustration* des diverses classes sociales » [10]. Un très fort accroissement de la producti-

10. M. Alfred Sauvy, dans *Droit social*, juin 1953.

vité par travailleur serait nécessaire pour rétablir une situation compromise depuis vingt-cinq ans; d'après un ouvrage récent [11], s'il fallait, dans un délai de quinze ans, que la production puisse satisfaire à l'ensemble des besoins, cet accroissement de productivité par travailleur devrait être, annuellement, de 2,8 % au moins. Mais cet aspect, qui déborde le cadre du sujet, ne sera pas autrement développé ici. Par contre, la description des mouvements précédents doit être suivie d'une tentative d'explication.

***

III. — Essai d'interprétation.

a) Une observation préjudicielle et fondamentale doit tout d'abord être effectuée. Si les données publiées par l'O. E. C. E. permettent de retracer l'évolution relative des indices propres aux pays envisagés, aucune indication n'est donnée quant au *poids* de chacune de ces séries à l'origine choisie, soit en 1900. Mais un autre document (S. D. N. : Industrialisation et commerce extérieur, 1945) permet de combler cette lacune, en donnant, pour les toutes dernières années du XIXe siècle (moyenne 1896-1900), une évaluation des pourcentages de la production manufacturière mondiale par pays : 30,1 % pour les Etats-Unis, 19,5 % pour le Royaume-Uni, etc. Il est certain qu'il serait aisé de discuter à l'infini sur ces pourcentages, mais des scrupules excessifs à ce propos seraient sans portée [12], et il semble raisonnable d'accepter ces données en tant qu'ordres de grandeur. Il a semblé plus heureux, conformément à la méthode suivie précédemment, de ramener ces pourcentages globaux par pays à des pourcentages pour un volume donné de population (en l'espèce : pour 1 million d'habitants dans chaque pays considéré). De cette manière, on situe mieux au

11. Jean Bénard, H. Brousse, A. Fage et J. Bourgeois-Pichat. dans *Vues sur l'économie et la population de la France jusqu'en* 1970 (I. N. E.D., 1953).

12. A propos de l'histoire statistique des prix italiens, M. René Baehrel, dans *Annales* (avril-juin 1954), montre sur un exemple l'inutilité et même les dangers des raffinements. Sans vouloir suivre peut-être l'auteur dans toutes ses conclusions, on ne peut qu'approuver son ironique critique de ceux qui s'obstinent à rechercher une précision illusoire en raison de l'approximation des données.

départ, les niveaux relatifs de puissance industrielle, à population égale. Ainsi calculés, les poids d'origine sont les suivants:

TABLEAU IV

Volume approximatif (par million d'habitants) de la production manufacturière mondiale vers 1900.

GROUPE I	GROUPE II	En % du total mondial.
Royaume-Uni		0,5
	Etats-Unis	0,39
Belgique		0,33
Allemagne		0,295
	Canada	0,26
	Suède	0,21
France		0,175
	Italie	0,085

Ainsi donc, la France, à cette époque, et si l'on excepte l'Italie, *avait la plus faible production manufacturière par tête* des huit pays considérés. *Le nœud de la question est là.*

Ce fait gagne à être matérialisé par une figure. Sur le graphique 2, et à partir de ces données de base qui déterminent le point de départ des différentes courbes, ont été portés, en échelle logarithmique, les accroissements par habitant, chiffrés au tableau II.

Il est sans doute préférable de ne vouloir tirer aucune conclusion relative du groupe II, les pays qui le composent, a-t-il été précisé, ayant des puissances, des structures, des conditions organiques par trop hétérogènes. On a vu, par contre, que ceux du groupe I pouvaient être comparés, dans une certaine mesure. De l'examen du graphique, une forte présomption — sans plus, car la courbe n'est pas complète, et il n'a été retenu que quelques années caractéristiques — semble se dégager : c'est que moins la production manufacturière par tête était importante à l'origine, plus elle s'est accrue au cours du demi-siècle : constatation d'ailleurs tout à fait logique et presque intuitive : Ne semble-t-il pas normal, par un effet, somme toute physique, et puisqu'il s'agit de pays un peu comparables, que les disparités aient tendu à s'atténuer? Il sera revenu sur ce point. La pente de la France, en 1952, est plus forte que celles de l'Allemagne et de la Belgique, elles-mêmes plus accusées que celle

Production des industries manufacturières

(En indices : 1900 = 100).

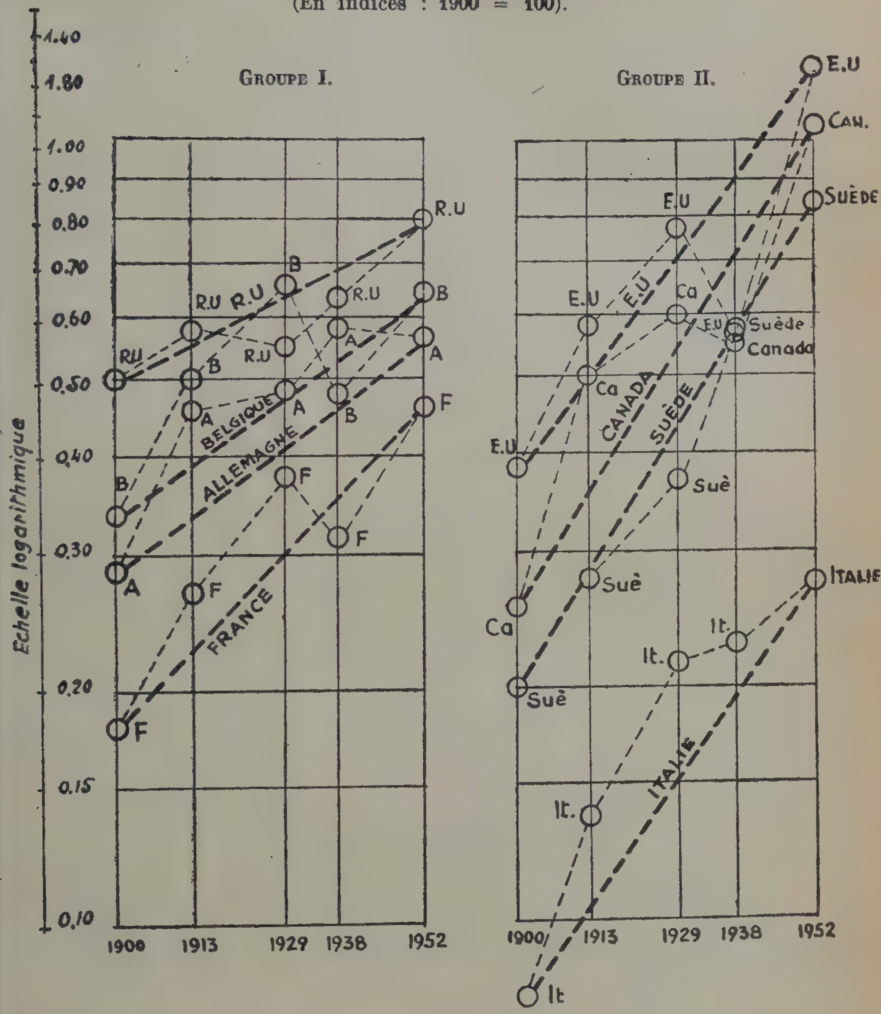


Fig. 2.

L'origine des courbes, en 1900, correspond au pourcentage approximatif (1) de la production (par million d'habitants) des industries manufacturières des pays considérés (monde entier = 100) (2).

(1) Calculé par la S. D. N.

(2) Ces données sont relatives seulement aux années 1900, 1913, 1929, 1938 et 1952. Les droites, qui les relient (en pointillé léger) pour la commodité visuelle, ne représentent pas les variations subies dans l'intervalle entre deux époques.

En pointillé fort : pentes de 1952 par rapport à 1900.

du Royaume-Uni [13]. Une certaine convergence des courbes est perceptible. Or, l'année 1952 est bien dans la ligne de l'évolution générale, avant la récession de 1953, et a donc une bonne valeur représentative. Si l'on raisonnait, par exemple, sur la moyenne 1949-1952, les conclusions seraient tout à fait analogues.

Il n'est pas sans intérêt, pour mieux éclairer cette constatation fondamentale, de considérer l'évolution antérieure à 1900. Examen nécessairement effectué à grands traits, car il serait illusoire de prétendre à la précision statistique pour des événements aussi anciens, et à leur comparabilité quantitative avec ceux d'aujourd'hui. L'ouvrage précité de la S. D. N. permet cette vue cavalière pour la période 1870-1900. Les faits seront envisagés sous un angle quelque peu différent, celui de la répartition, en pourcentages, de la production manufacturière mondiale [14].

13. On ne dispose pas du « poids » des autres pays : Danemark, Norvège, Grèce, Pays-Bas en 1900 ni en 1913. Toutefois, certaines observations annexes renforcent quelque peu la présomption indiquée. Il est évident que le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, avaient alors un poids par habitant notablement inférieur à celui de la France, de la Belgique, etc., et que la Grèce avait une part encore plus faible. Or, d'après les données de l'O. E. C. E., on aurait, en 1952, les valeurs d'indices suivantes (indices globaux), pour une même base 1913 = 100 :

1° Allemagne	161	2° Danemark	290	3° Grèce	645
France	159	Pays-Bas	290		
Royaume-Uni	158	Norvège	262		
Belgique	147				

Sans pouvoir être chiffrée par manque de données, la tendance apparaît néanmoins significative : la hausse est d'autant plus vive que le niveau était plus bas à l'origine pour les différents groupes : augmentation comprise entre 45 et 60 % pour le premier, entre 160 et 190 pour le deuxième, enfin de l'ordre de 550 pour le troisième. La dispersion entre ces trois groupes est donc forte. C'est pour une raison analogue (parce qu'ils partent de très bas niveaux) que les pays de l'Europe de l'Est ont un rythme d'accroissement considérable de leur activité industrielle.

14. En raison de l'ancienneté des données, dont le caractère extrêmement approximatif est évident, il a paru d'une meilleure méthode de procéder ainsi par pourcentages. L'ordre de grandeur des erreurs ainsi commises semble moindre, parce que *relatif*.

TABLEAU V

Répartition approximative en pourcentages, par groupes et par pays, de la production manufacturière mondiale en 1870 et 1896-1900.

(Classement des groupes et pays du plus fort accroissement à la plus forte diminution entre les deux époques.)

MOYENNE DE GROUPES	PAYS		% (Monde = 100)		Variation (1870 = 100)	
	Groupe II	Groupe I	En 1870	En 1896-1900	+ %	— %
	Suède		0,4	1,1	+ 175	
	Canada		1,0	1,4	+ 40	
Reste du monde (*a*)			14,7	19,3	+ 31	
Groupe II			27,1	35,3	+ 30	
	Etats-Unis		25,3	30,1	+ 29	
		Allemagne	13,2	16,6	+ 26	
	Italie		2,4	2,7	+ 13	
Groupe I			58,2	45,4		— 22
		Belgique	2,9	2,2		— 24
		France	*10,3*	*7,1*		— 31
		Royaume-Uni	31,8	19,5		— 39

(*a*) Total mondial, moins (groupe I + groupe II).
Source : D'après l'ouvrage de la S. D. N. : *Industrialisation et commerce extérieur.*

Ainsi donc, alors que le groupe II a augmenté sa part, sur le total mondial (lui-même en fort progrès), de 30 % — à peu près comme le « reste du monde » — le groupe I, lui, a vu son pourcentage sur l'ensemble reculer de 58,1 à 45,4 %, soit une diminution relative de 22 %. Et dans ce groupe, au cours de cette trentaine d'années, *l'évolution de la France apparaît particulièrement mauvaise*. L'ampleur du recul subi n'est dépassée, en effet, que par celle du Royaume-Uni, mais il faut tenir compte que, dans ce dernier pays, le niveau était relativement élevé en 1870 (et, par tête, le plus fort du monde : de l'ordre de 1,15 % de la production manufacturière mondiale *par million d'habitants*, plus haut par conséquent qu'aux Etats-Unis, où, à la même époque, il se montait à 0,58 % environ). En France, par contre, il était beaucoup plus bas : de 0,27 à 0,30 %, donc de trois à quatre fois plus faible qu'en Grande-Bretagne.

b) Après cette courte parenthèse consacrée à la période 1870-1900, l'explication proprement dite peut être abordée.

La convergence apparente constatée n'a rien de surprenant, au contraire, les inégalités dans de nombreux domaines de l'économie et quand un ensemble de conditions sont réunies,

pouvant tendre à s'atténuer pendant certaines périodes. Dans la mesure où des évolutions logistiques seraient décelées, le phénomène pourrait être rattaché aux diverses théories de *l'équilibre économique*. Mais celles-ci sont très complexes, donnent lieu à controverses et la question, pour être portée sur ce

Evolution séculaire en Grande-Bretagne, 1700-1940.
(1913 = 100.)

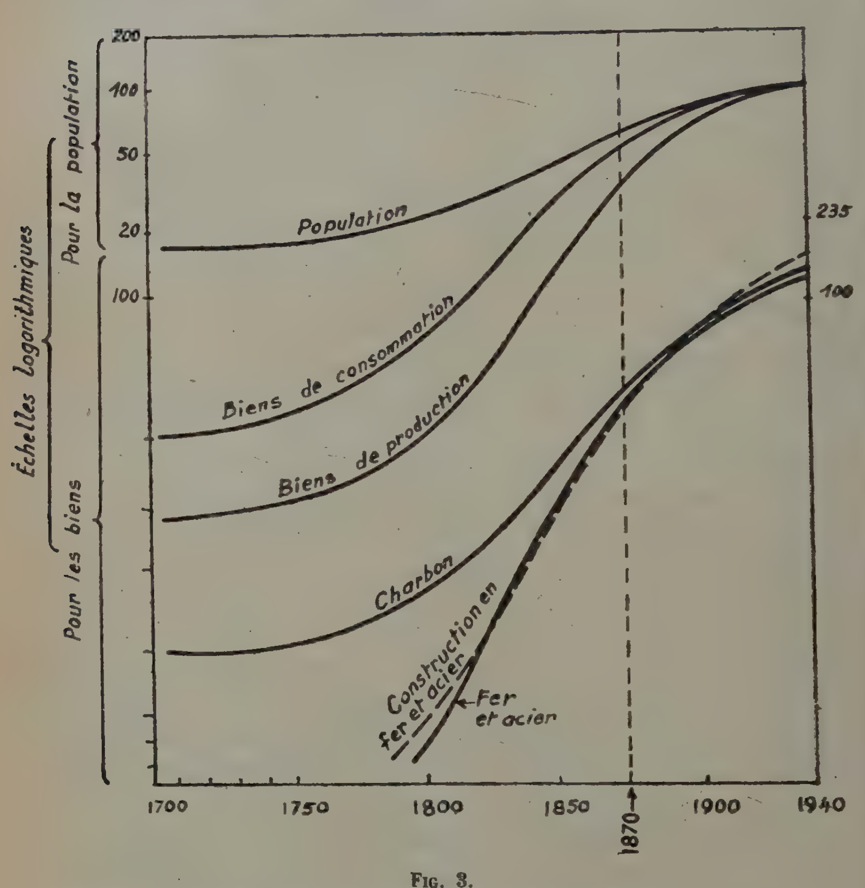


Fig. 3.

Source : H. Dupriez, *Les mouvements économiques généraux.*

plan, exigerait de longs développements, au surplus assez hasardeux. On mentionnera, toutefois, l'opinion de M. Léon H. Dupriez [15] : « L'essor industriel séculaire de la Grande-

15. Léon-H. Dupriez : *Les mouvements économiques généraux*, Louvain (1947), t. I, p. 228.

Bretagne est d'autant plus intéressant qu'il couvre dès à présent plus de deux siècles et est ainsi arrivé à un état de maturité que ne connaissent pas encore d'autres économies. Les séries de production calculées par W. Hoffmann [16]... (V. fig. 3) ... font tout d'abord ressortir que, dans un pays arrivé à une industrialisation profonde, l'expansion séculaire est véritablement logistique, c'est-à-dire freinée par le milieu ambiant [17]. On constate, en effet, sur le graphique 3, que c'est précisément vers l'année 1870 que se situent les points d'inflexion des différentes courbes, accélérant ainsi le recul relatif de l'Angleterre dans un monde en expansion.

On ne s'attardera donc pas autrement sur cet aspect théorique, mais sur un autre plan, plus concret, il n'est pas inutile de faire intervenir la notion de *population*.

Il est significatif, par exemple, d'envisager l'évolution du pourcentage des adultes (de 15 à 64 ans) par rapport à la population totale, en effectuant une « projection » pour les prochaines années. Ces calculs ont été effectués par M. Dessirier [18]. En voici un extrait, avec classement dégressif en 1900.

TABLEAU VI

Pourcentage de la population adulte (15-64 ans) par rapport à la population totale.

	Vers 1900	Vers 1910	Vers 1930	Vers 1950	Vers 1960
France	65,6	67,8	67,7	66,5	63,0
Royaume-Uni	62,9	64,2	68,8	67,3	66,2
Belgique	61,9	63,1	69,4	68,1	65,5
Allemagne	60,3	61,0	68,5 (a)	67,1	68,2
Italie	59,6	59,6	63,0	65,7	67,2

(a) En 1934.

Il en résulte que, « dans tous les pays examinés, la France occupe en 1900, et jusqu'en 1910, la position la plus en flèche au point de vue de la proportion des adultes, mais la position

16. W. Hoffmann, *Wachstum und Wachstumsformen der englischen Industriewirtschaft...*, Iéna, 1940.

17. C'est cette dernière affirmation, précisément, qui ne saurait être acceptée sans discussion.

18. Dessirier, *La conjoncture économique et financière* (août 1954). L'auteur constate que la baisse de la natalité joue d'abord, pendant quelque temps, dans le sens de la facilité et de la prospérité apparente, tout en préparant éventuellement la décadence pour plus tard.

relative de notre pays se renverse, à ce point de vue, dès l'entre-deux-guerres, pour devenir extrêmement grave en 1950-1960 ». Les positions relatives à la France et de l'Allemagne, notamment, se sont retournées.

Dans un ordre d'idées voisin, il convient de tenir compte de la notion de population active. Si la situation de départ de l'activité manufacturière, en France, était aussi basse en 1900 et la plus faible des pays du groupe I, c'est en grande partie parce que la population active non primaire du pays (= population secondaire + tertiaire, au sens de Colin Clark) était alors relativement faible. D'après l'étude de M. Carré [19], en effet, une étroite corrélation existe entre la production industrielle I et l'effectif des travailleurs non primaires occupés u. La relation est sensiblement de la forme :

$$\log I = \alpha \log u + \log K, \text{ ou } I = K u^{\alpha},$$

K étant une constante dépendant des unités choisies (et α un exposant de l'ordre de 2).

En l'espèce, quel était, avant la guerre de 1914, le pourcentage approximatif de cette population non primaire, dans les Etats considérés ? D'après l'*Annuaire statistique international* 1926 de la Société des Nations, qui publie quelques données relatives à cette période, le classement était le suivant (en ordres de grandeur) :

TABLEAU VII

GROUPE I	GROUPE II	% de population active non primaire par rapport au total de la population active, vers 1905-1910.
Royaume-Uni		92
Belgique		85,5
	Etats-Unis	67
Allemagne		65
	Canada	63
France		59
	Suède	54
	Italie	45

Le classement dégressif s'effectue dans *un ordre très voisin* de celui des pays sur le tableau IV et le graphique 2. La corres-

19. M. Ph. Carré, *Remarques sur la structure de la population active des grands pays industriels*, dans *Etudes et Conjoncture* (Economie mondiale), mars-avril 1953.

pondance est donc évidente. Trop de personnes consacraient leur activité à l'agriculture, en France, au détriment de l'industrie et du commerce; cette situation s'est améliorée d'une manière insuffisante, ce qui nous vaut une productivité moyenne trop faible.

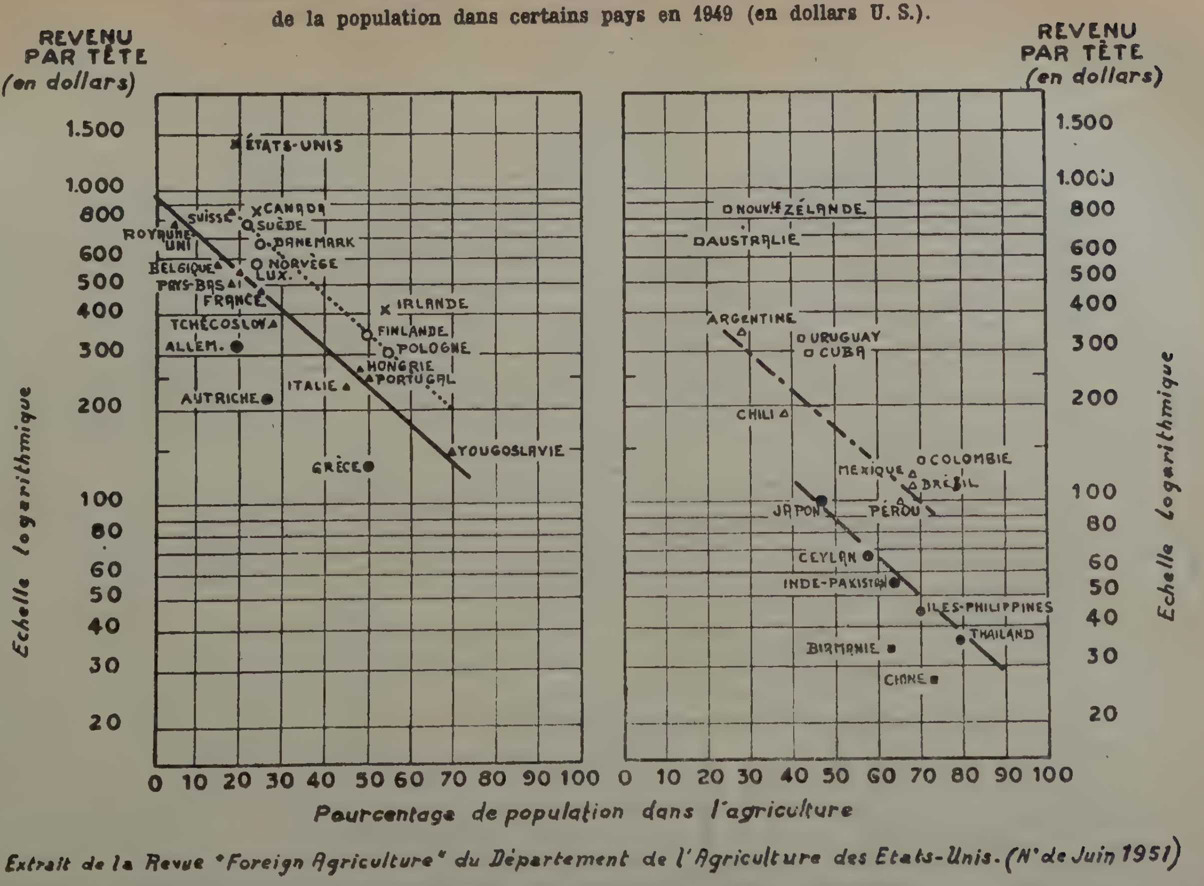
Cet aspect est connu. Si l'accroissement de la productivité a ses limites et devient parfois un peu trop une mystique, elle est utile lorsqu'elle est raisonnable, car elle dégage des cadres, des hommes, et permet de les affecter à d'autres branches de l'économie, où le profit net est plus élevé. Il existe, en effet, une autre corrélation entre le revenu moyen par tête et le pourcentage de la population qui vit de l'agriculture (fig. 4) : là où celle-ci est modernisée, ses effectifs peuvent être réduits et, par l'intermédiaire du développement industriel et commercial, le revenu national s'accroît [20].

Et à cet égard, parmi les grands effets de la Guerre de 1914-1918, en France, il convient de signaler le fort mouvement migratoire de la main-d'œuvre qu'elle a entraîné. Après cet énorme brassage, une part de la population s'est fixée dans les villes, dans les centres manufacturiers. L'exode rural a été accéléré, et les conséquences de ce mouvement ont été renforcées par le lourd tribut humain que les classes paysannes ont payé pendant ces années tragiques. L'industrie française, du moins, a profité de cet apport de main-d'œuvre, et c'est là une des raisons, sans doute, qui ont contribué à l'effacement, précédemment noté, des conséquences économiques de la Grande Guerre. On sait que le processus n'a pas été le même pour le conflit de 1939-1945.

Mais il va de soi que le facteur humain n'a pas été seul en cause. Il en est d'autres qui constituent pour notre pays un lourd handicap, ne serait-ce que sous l'angle de la géographie économique. On nous a tous appris, dans notre enfance, que la France était un pays béni, au climat idéal, aux grandes richesses naturelles, harmonieusement placé à la pointe de l'Europe, baigné par trois mers... Vieux clichés que tout cela! Ils ont pu

20. « Grâce à la production de notre agriculture (celle des Etats-Unis), nous avons pu libérer 7 travailleurs sur 8 du souci de cultiver le sol. Notre production industrielle, qui est près d'égaler aujourd'hui celle de tous les autres pays du monde réunis, n'aurait jamais pu progresser dans une telle mesure sans cette économie de main-d'œuvre réalisée aux dépens de l'agriculture. » (Charles F. Brannan, ministre de l'Agriculture des Etats-Unis, 26 sept. 1951.)

Pourcentage de population dans l'agriculture et revenu par tête de l'ensemble de la population dans certains pays en 1949 (en dollars U. S.).



Extrait de la Revue "Foreign Agriculture" du Département de l'Agriculture des Etats-Unis. (N° de Juin 1951)

Fig. 4.

correspondre à la réalité quand l'économie était essentiellement agricole. Ils étaient peut-être vrais encore il y a quelques décades, lorsque les pays industriels n'éprouvaient pas de difficultés insurmontables à trouver des clients pour écouler leurs excédents de production. Mais cette époque est révolue. Dans le monde actuel, ce n'est plus produire qui est devenu l'impératif majeur, mais vendre, grâce à des prix de revient abaissés. La nécessité est devenue féroce — le mot ne paraît pas trop fort — d'une productivité accrue pour pouvoir vivre à présent. Et, dans cette course à la diminution des prix, loin d'être avantagés par rapport à nos rivaux, nous sommes défavorisés.

Notre minerai de fer? Mais le fer est un produit « primaire », de valeur relativement faible pour un poids donné, et le vendre à nos voisins, c'est leur fournir à bon compte, en somme [21], la matière première qui leur permet de développer un « secondaire » et un « tertiaire » autrement rémunérateurs, et avec lesquels ils nous concurrencent... Notre déficit en charbon est lourd, alors que ce charbon est la richesse de l'Allemagne et de l'Angleterre [22]. Nos ports en eau profonde ne sont pas situés loin à l'intérieur du pays, ce qui ne permet pas aux navires de haute mer de parvenir directement aux grands centres de consommation et de transformation. Nous ne disposons pas d'une voie d'eau comparable au Rhin. Le trafic international à destination ou en provenance de l'Europe centrale passe à meilleur compte par Anvers ou par Hambourg... Autant d'atouts au bénéfice de l'Allemagne, de la Belgique, du Royaume-Uni et qui, toutes choses égales par ailleurs, facilitent pour eux la compression des coûts d'établissement et d'exploitation, donc favorisent leur activité manufacturière.

D'autre part, la France, relativement pauvre en matières pre-

21. En 1953, qui est pourtant à cet égard une bonne année, les exportations françaises de minerai de fer ne se sont élevées qu'à 14,7 milliards de francs ! C'est bien peu de chose, dans la balance commerciale.

22. M. Maurice Allais a cherché à montrer, dans plusieurs articles publiés par *le Monde*, que même si, par un coup de baguette magique, la France disposait *gratuitement* de toute l'énergie qui lui est nécessaire, le niveau des prix, en moyenne, ne serait pas substantiellement abaissé. En admettant qu'il en soit bien ainsi dans l'instantané (ce qui est probable), il faut introduire la notion de temps. Et l'on peut se demander si la conclusion ne serait pas plutôt contraire en raisonnant sur très longue période : n'est-il pas à imaginer que si, depuis cent ou cent cinquante ans, la France avait disposé de toute l'énergie qu'il lui fallait, et à très bon compte, elle se serait créé progressivement une structure industrielle différente et autrement puissante ?

mières, est contrainte à des importations massives, même en mettant à part le cas du charbon. Aussi le rapport de ce commerce international au produit réel global est-il élevé, et cette charge permanente est lourde pour l'économie du pays. En principe, et sous réserve de cas particuliers dont l'exemple le plus notable est celui de la Grande-Bretagne, « la ligne de tendance implique un rapport de racine cubique, c'est-à-dire que le rapport des importations au produit national, dans un pays quelconque, dépend, toutes autres choses étant égales, de la racine cubique du montant abolu du produit national réel. »[23].

Cette loi pourra sembler trop rigide, trop précise à certains; mais on peut, du moins, retenir l'indication de la tendance. Or, en ce qui concerne la France, « au cours de la période allant de 1913 à 1951, son rapport d'importations au produit national est tombé de 20 à 15 %, *mais ce dernier chiffre représente encore près de deux fois celui qui aurait pu être escompté pour une économie de sa dimension* »[24]. Fait qui n'avantage pas la France sous l'angle de la concurrence internationale.

*
* *

On ne saurait passer sous silence, également, les destructions immenses de la dernière guerre. Les Etats-Unis, le Canada, la Suède ou d'autres pays non entraînés dans le conflit, ont pris une avance sur l'Europe combattante, parce que les dégâts matériels de celle-ci ont été trois fois plus élevés, environ, qu'en 1914-1918. Mais la France, a son tour, a souffert plus que la plupart des pays d'Europe. Dans sa chair, d'abord, « c'est une perte totale d'environ 100 à 120 millions d'années-travailleurs que la France a subi et subira directement dans ce siècle »[25]. D'autre part, elle a subi une perte de substance si considérable qu'elle ne sera comblée qu'au prix des plus grands efforts, et si elle a pu maintenir le rythme de son activité manufacturière, c'est parce que toute l'aide possible a été accordée à ce secteur privilégié. Mais l'amputation de sa richesse

23. Colin Clark, *Le commerce international est-il nécessaire ?* (Banque Nationale de Belgique : *Bulletin d'information et de documentation*, juillet 1953).
24. Colin Clark, *op. cit.*
25. A. Piatier : *L'Economie française est-elle compétitive ?* (Colloque de Royaumont.)

en capital ne permet plus d'assurer à la même vitesse, sans réformes de structure profondes, un développement à peu près équilibré sur tous les plans.

Quelques éléments statistiques permettront mieux d'apprécier la violence du coup dont l'économie française a été frappée. Evidemment, l'Allemagne, écrasée, a eu pour 48 milliards de dollars 1938 de destructions, d'après les calculs de l'I.N.S.E.E. [26], et la France, 21,5 milliards seulement. Mais c'est à la Belgique, à l'Italie, au Royaume-Uni et à la Suède qu'il faut comparer la France. Et l'on a le bilan suivant :

Suède	»
Belgique	2,27 milliards de dollars 1938
Italie	2,90 [27]
Royaume-Uni	6,87
France	*21,50*

Le tableau se passe de commentaires. Il n'est pas sans intérêt d'adopter une méthode légèrement différente et de calculer le pourcentage des destructions par rapport au revenu national. En procédant ainsi, et toujours d'après la même source, la nouvelle comparaison, qui présente l'avantage d'éliminer le facteur population, se présente de cette manière :

Suède	»
Royaume-Uni	20 %
Italie	20 % [28]
Belgique	61 %
France	*92 %*

Là encore, on pourra discuter les chiffres, mais non, semble-t-il, leurs ordres de grandeur. Tel est un des motifs, relativement récent, qui freine, quoique d'une manière tendant à s'atténuer avec le temps, les possibilités d'expansion de notre économie, puisqu'une part doit en être soustraite pour être affectée aux besoins de la reconstruction.

A ces facteurs défavorables auxquels la France ne peut se soustraire, puisqu'ils sont imposés par la géographie ou se présentent comme la conséquence du destin, est venue s'ajouter l'incidence d'autres mesures, très humaines celles-là. Leurs

26. I.N.S.E.E., *Etudes et conjoncture :* Inventaire économique de l'Europe (numéro spécial, octobre-novembre 1947).

27. La sous-estimation est manifeste en ce qui concerne l'Italie, en valeurs absolues et aussi par rapport à la Belgique.

28. La sous-estimation paraît également manifeste en ce qui concerne l'Italie.

auteurs (pouvoirs publics, trusts industriels ou financiers, grandes sociétés ou simples particuliers) n'ont pas prêté attention aux conséquences lointaines ou, du moins, ont préféré sacrifier celles-ci à la satisfaction de leurs intérêts personnels ou de groupes, à la réalisation de leurs buts immédiats, ou encore à des considérations de prestige.

Sur le plan politique, il convient de mentionner à cet égard, tout d'abord, la charge très lourde qu'a impliquée la création d'un Empire colonial — et aujourd'hui encore celle du financement des T.O.M. Non seulement il s'agit d'une charge énorme autant qu'inévaluable (car il y a eu gonflement indirect d'autres dépenses : armée, marine, etc.), mais encore des capitaux ont été drainés vers ces territoires, affaiblissant ainsi les possibilités d'investissement dans la métropole. Il a été dit, par exemple — et il y a une part de vérité dans cette boutade — que le Maroc était une conséquence de la création de l'impôt sur le revenu, les capitaux préférant s'expatrier plutôt que de payer la nouvelle taxe. Ce bilan financier de l'Union française n'a pas été établi et ne le sera jamais, mais il est loin d'être certain que ce que l'on a perdu d'un côté ait été regagné de l'autre. Ce sont les risques de toute politique de grandeur.

Et pourtant la France, en ce qui concerne son propre territoire, a fait preuve d'une négligence coupable. Il a été surabondamment démontré que le pays, imprudemment, n'a pas assez investi sur son sol, et celà dès la seconde moitié du XIX[e] siècle. L'épargnant français, rêvant toujours d'un Eldorado, a préféré financer les chemins de fer russes, le canal de Panama, etc., plutôt que de moderniser constamment son outillage pour améliorer sa position, grâce à une meilleure productivité, sur le marché international. Nul autre pays du globe n'a consacré une part aussi grande de son patrimoine à des placements à l'étranger, avec le succès que l'on connaît...

En effet, si l'on excepte le Royaume-Uni, qui était alors le banquier du monde pour les affaires commerciales, la France, vers 1914, était le pays où les placements extérieurs à long terme avaient le montant le plus élevé : $ 8,6 milliards, contre 6,7 pour l'Allemagne, 2,0 aux Pays-Bas, 1,3 en Suisse, etc., et seulement 2,5 pour les Etats-Unis. A ceux seuls, les investissements extérieurs français représentaient près de 21 %

du montant des placements extérieurs mondiaux, soit $ 426 milliards [29].

Or, plus l'épargne est développée, et plus le rapport entre le capital et le revenu national est élevé. Simon Kuznets a mis ce point en lumière. Avant la Grande Guerre, ce rapport était de l'ordre de 6 pour la France et le Royaume-Uni, de 5 aux Pays-Bas, de 4,5 en Allemagne, et seulement de 3 environ pour les Etats-Unis, comportant, relativement, une très forte proportion de « services ».

Dans un ordre d'idées voisin, M. Jacques Rueff, au colloque de 1953 de l'Association internationale de science économique, a rappelé les effets malheureux, sur la croissance française, de la politique Méline, puis, plus tard, de l'inflation, de la législation sur les loyers, de la fixation du taux de l'intérêt...

Le comportement social de l'entrepreneur français a aussi, sans doute, une part de responsabilité. Alors que, comme le souligne M. James, son esprit d'initiative, son rôle créateur, dans la première moitié du XIXe siècle, se manifestaient encore avec vigueur et répondaient ainsi à l'idéal schumpétérien, un déclin a suivi, correspondant à la baisse de natalité — la coïncidence est-elle fortuite ? — et un malthusianisme plus ou moins conscient, plus ou moins avoué, a commencé à se répandre dans l'économie française. L' « affaire » était considérée avant tout comme familiale et devant éviter les risques : le progrès, c'était peut-être bien, mais le maintien de la position, c'était encore mieux. Pourquoi produire en masse, si une fabrication réduite pouvait assurer un bénéfice égal ou à peine plus faible? Et pourquoi remplacer la main-d'œuvre par un outillage coûteux, puisque cette main-d'œuvre était abondante et peu onéreuse? D'où le conservatisme, la multiplication des petites entreprises. C'est exact, à condition de ne rien exagérer.

A une époque plus proche de la nôtre, une mention spéciale doit être réservée à la loi de 40 heures, adoptée dans l'espoir de résorber le chômage, mais il y en avait fort peu alors (vers 1936) pour la main-d'œuvre qualifiée. L'application de cette loi a rendu plus difficile la position de l'industrie française, dans les branches où le niveau de l'emploi restait élevé (quoique en moyenne il n'atteignait pas 40 heures) : des mesures de cet

29. N. S. Buchanan et F. A. Lutz, *Rebuilding the World Economy*, 1947, p. 156.

ordre doivent être prises sur le plan international, sinon ceux qui ont le courage de promouvoir le progrès social se trouvent, en fait, pénalisés par rapport à leurs concurrents.

La durée du travail a évolué conformément aux données du tableau VIII s'appliquant à tous les pays européens (et aux Etats-Unis) pour lesquels il existe des séries statistiques.

TABLEAU VIII

Heures de travail effectuées, en moyenne, dans les industries manufacturières (ouvriers).

	1938	1952	1953
Allemagne Ouest	49,6 (*a*)	47,5	47,2
Pays-Bas	47,7	48,6	
Royaume-Uni	46,3	45,7	
Suisse	46,3	45,7	
Finlande	45,9	44,0	44,1
Norvège	43,1	44,0	
France	*38,8*	*44,2*	*(44)*
Etats-Unis	35,6	40,7	40,5

(*a*) Bizone.

Ainsi, avant la guerre, la moyenne horaire hebdomadaire, en France, n'était que de 38,8 heures, alors qu'elle s'échelonnait entre 43 et 50 heures dans les autres pays européens. Pour les entreprises bénéficiant d'un taux d'activité élevé, la loi de 40 heures a représenté de nouvelles charges et, de ce fait, a contribué à consolider la dépression provisoire due à une crise accidentelle.

Ceci d'autant plus que la dévaluation du franc a été effectuée trop tard, en 1936, presque à contre-courant, en pleine hausse des prix mondiaux, alors que dans la plupart des autres pays européens, le réalignement monétaire, effectué plus tôt, avait favorisé la reprise économique.

D'autre part, la loi de 40 heures a augmenté l'offre de travail dans le commerce, la banque, les services publics, etc., dans une proportion, en moyenne, plus forte que dans les autres branches de l'économie, et surtout l'agriculture. Elle a ainsi donné, aux yeux des populations rurales, encore plus d'attrait aux situations de la « ville ». Aussi a-t-elle eu pour résultat d'accélérer encore la migration vers le tertiaire, et l'effet n'a jamais été compensé.

La dispersion, quant à la durée du travail, est actuellement beaucoup moins grande, ainsi qu'il apparaît au tableau VIII et

à la figure 5 qui lui correspond. D'une manière grossièrement approximative, il s'est établi une sorte de péréquation : là ou les horaires étaient les plus longs (Allemagne), il y a eu réduction, les plus courts, au contraire (France, Etats-Unis), s'étant rapprochés de la moyenne. Il n'empêche que, malgré cette forte contraction des disparités, la France n'a encore une durée de travail (y compris les heures supplémentaires, payées à des

Dispersion du nombre d'heures de travail, en 1938 et en 1952, dans un certain nombre de pays (1).

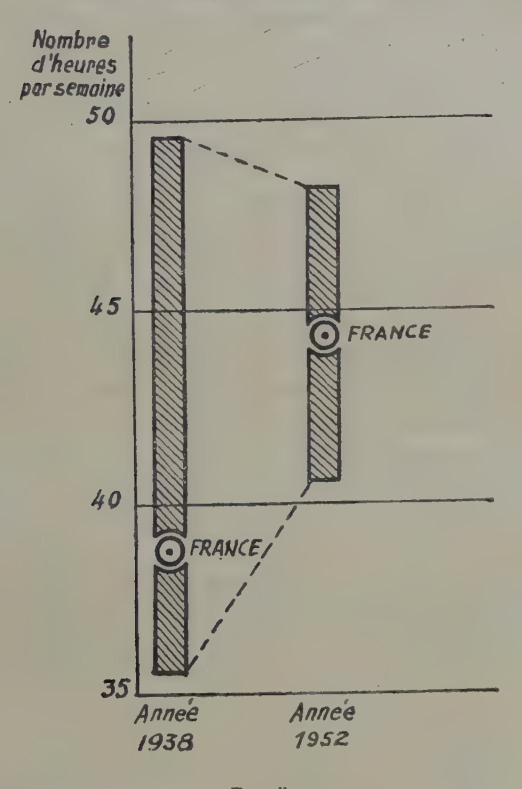


Fig. 5.

(1) Pays énumérés au tableau 8.
Source : B. I. T.

tarifs plus élevés) que de l'ordre de 44 heures, ou à peine plus, contre 46 à 48 dans les autres grands groupes industriels. Toutes autres choses étant supposées égales, ce signe d'une activité relativement modérée ne favorise pas dans notre pays la compression maximum du prix de revient.

Conclusion et vues d'avenir.

Les considérations porteront, en premier lieu, sur le passé et le présent.

Compte tenu de tous les éléments qui précèdent, la pente 1900-1952 de la France, sur le graphique 2, apparaît plutôt satisfaisante : non pas par rapport aux besoins, mais relativement aux courbes des autres pays comparables, puisqu'elle semble un peu plus rapide, en moyenne, que celles de l'Allemagne, de la Belgique et du Royaume-Uni. Ce n'est pas mal, avec tous les facteurs défavorables qui jouaient (et jouent encore) à notre encontre, et qui viennent d'être brièvement rappelés [30]. Sous la réserve habituelle de l'exactitude statistique, notre situation s'est améliorée par rapport à celle de l'Angleterre : en ordres de grandeur, alors que le Royaume-Uni et la France, en 1900, étaient entre eux, et par habitant, dans le rapport $\frac{0,500}{0,175} = 2,85$, en 1952 ce même rapport s'était abaissé à $\frac{0,79}{0,415} = 1,90$. L'écart est diminué de 35 % en un demi-siècle.

On pourrait objecter que cette remarque ne serait pas probante, au cas où la base choisie, soit 1900, ou encore l'année finale : 1952, auraient un caractère exceptionnel. Mais il n'en est rien : s'il avait été adopté, par exemple, les moyennes 1900-1905 et 1949-1952, les résultats auraient été analogues et les courbes très voisines [31].

30. De même, l'évolution du taux de variation du produit réel par heure-ouvrier, ne prêterait pas, en soi, à critique. D'après M. Colin Clark, en effet, qui s'est attaché à cette détermination malgré la difficulté du problème, les taux de variation seraient de cet ordre, en pour cent par an :

GROUPE I		%
France	*(1870-1951)*	2,3
Allemagne	(1913-1938)	1,6
Belgique	(1913-1938)	1,3
	(1938 1951)	2,1
Royaume-Uni	(1913-1929)	1,6
	(1929-1952)	0,8

GROUPE II		%
Canada	(1911-1929)	1,0
	(1929-1952)	2,8
Suède	(1909-1930)	1,4
	(1930-1952)	3,0
Etats-Unis	(1890-1952)	2,3
Italie	(1914-1951)	2,1

Source : Colin Clark, *Le commerce international est-il nécessaire ?* (Banque Nationale de Belgique, *Bulletin d'Information et de Documentation*, juillet 1953.)

Les évaluations, bien entendu, sont très approximatives; au surplus, les périodes considérées diffèrent d'un pays à l'autre. Un fait général, néanmoins, ressort avec netteté : c'est que le taux de la France se rapproche des meilleurs.

31. En ce qui concerne la moyenne des pays de l'O. E. C. E., les indices des premières années de la série sont les suivantes : en 1900 : 100; 1901 : 98; 1902 : 104,5; Moyenne 101,7. (Encore n'est-il pas tenu compte, dans cette moyenne, d'un correctif pour l'accroissement de la population au cours de cette période

Il n'est pas exclu que la pause que vient d'éprouver l'économie française en 1952-1953, et la difficulté qu'elle a semblé éprouver à reprendre un essor, soient, pour une part, la conséquence des faits qui viennent d'être analysés : la pente, plus forte que celle des autres pays du groupe I (ou du moins égale, en admettant une marge de sécurité pour tenir compte de la frange d'incertitude à laquelle il a été fait allusion au début), peut avoir été un peu trop accentuée, non par rapport à la demande virtuelle — le point doit être répété sans cesse — mais pour la *structure* du pays [32]. Cette structure était sans doute critiquable, mais là n'est pas la question et elle doit être prise, en ce qui concerne le passé (et le présent), comme une *donnée de fait*. Elle constitue un legs de ce passé qui a limité, en l'absence d'un puissant effort de réforme, les possibilités d'adaptation matérielles et humaines du pays, sa faculté de renouvellement, etc., compte tenu de ses handicaps naturels et de ses ressources financières du moment [33]. On peut enfin avancer, avec M. Jean Marchal, sans être trop imprudent, que la « longue période » et la répartition sont solidaires, au moins en partie : le retard de la première serait imputable à celui de l'autre.

Cette rapidité (très relative) du rythme de croissance ne peut être tenue pour absolument démontrée, mais le fait est possible, et même semble-t-il, assez probable. Seulement — et c'est là le point essentiel — la notion de rythme, pour présenter une valeur pratique d'enseignement, ne saurait être envisagée seule. Elle *doit être combinée* avec celle du niveau d'activité existant déjà à l'origine; en l'espèce, vers 1900. Car on a vu que ce niveau était bas. *L'équilibre approximatif de mouvement*, qui a été assuré depuis lors, n'a permis, au mieux, qu'un léger pro-

quadriennale.) Aucun mouvement anormal ne se décèle non plus dans les quelques années antérieures à 1900 : aussi la moyenne décennale 1896-1905 est-elle voisine de 98. Il a paru également inutile, en raison de la doube coupure des séries statistiques (absence de données pour les périodes 1913-1920 et 1939-1945) de tracer sur le graphique les courbes complètes, année par année, depuis 1900, pour pouvoir calculer les droites d'ajustement. Schématisé, le graphique est d'ailleurs plus lisible.

32. Selon une observation de M. Dahmen, la continuation du progrès, dans un pays déterminé, est en partie liée à la structure et à la proportion des éléments « vieux » et « jeunes »:

33. Aux côtés de ses deux grandes rivales : l'Allemagne et le Royaume-Uni, l'économie française « est une économie quelque peu rentière et exerce plus d'influence par sa tradition, sa culture, sa diplomatie, ses capitaux que par la vigueur de sa production et de son commerce » (François Perroux, *L'Europe sans rivages*, 1954, p. 43).

grès moyen relatif (assez fort, toutefois, avec la Grande-Bretagne). C'est ce qui explique pourquoi la production manufacturière par tête, en comparaison, reste médiocre.

Aussi peut-il être avancé, en guise de conclusion — et, cette fois, pour envisager l'avenir — que les mesures à prendre pour mettre fin à cette situation préoccupante devraient être *particulièrement énergiques.* Sans cela, on ne voit pas pour quelles raisons l'activité industrielle française, malgré l'optimisme affiché par certains, pourrait reprendre d'ici peu un essor satisfaisant, c'est-à-dire qui devrait être *plus rapide*, pendant de longues années, qu'au cours des *bonnes* périodes précédentes (1900-1929 et 1938-1952). Car pendant celles-ci la France, pourtant, disposait à des fins de modernisation industrielle d'un capital potentiellement disponible plus élevé qu'aujourd'hui. Ou bien elle recevait, à certaines époques, une aide financière étrangère appelée à diminuer, puis à disparaître sans doute. Un essor encore plus rapide est nécessaire, puisque, d'après les développements qui précèdent, *ce rythme des bonnes périodes était déjà insuffisant pour combler le retard que la France avait pris depuis longtemps* et qui est à l'origine de son niveau de vie trop bas. Il faudrait donc encore accélérer cet essor, dépassant ainsi largement celui des autres grands pays industriels comparables.

On sait, en effet, qu'une faiblesse relative, même peu importante, de la croissance de la productivité exige un effort puissant et prolongé. Le premier rapport du Comité national de la productivité [34] souligne cet aspect important. « Imaginons (fig. 6) deux pays (x) et (y). Le premier réussit à maintenir un taux de croissance de productivité de 2 % l'an; le second, pendant onze ans, s'est contenté de 1 %. Au bout de ces onze années, le niveau de vie de (x) s'est accru de 26 %, celui de (y) de 12 % seulement. L'écart paraît faible. Et cependant, (y) s'étant alors aperçu de son retard et ayant décidé de *tripler* son taux de productivité, c'est-à-dire d'imposer à sa structure économique et sociale d'importantes modifications, *il ne lui faudra pas moins de vingt-quatre ans pour rattraper* (x). *Pendant trente-cinq années*, (x) *aura bénéficié d'une situation privilégiée.* Ces taux et ces différences de taux sont faibles. Avec des différences plus grandes, le retard s'accuse beaucoup plus vite. »

34. *Actions et problèmes de productivité*, p. 428 et 429.

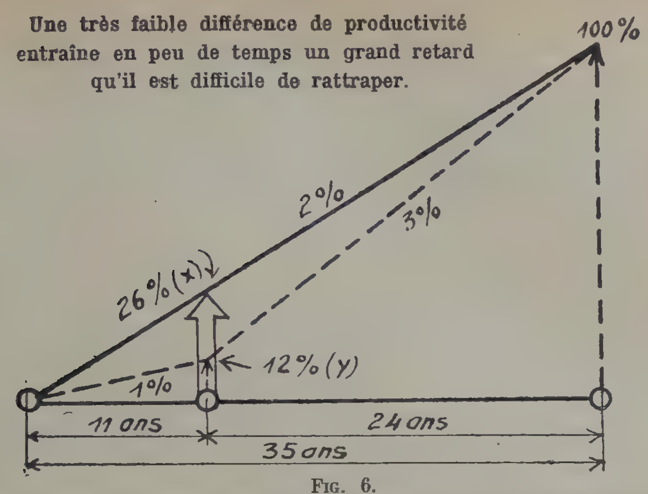


Fig. 6.

Source : Premier rapport du Comité national de la Productivité : *Actions et Problèmes de Productivité,* 1950-1953.

En ce qui concerne la France, dans un monde qui a changé de dimension, c'est donc tout un courant à remonter, et la solution, comme il commence à être affirmé un peu partout avec justesse, ne peut être trouvée que dans un accroissement substantiel et rapide de la productivité et du volume de la production (sans oublier, cependant, que l'expansion ne suffit pas pour assurer un véritable progrès). Enoncer cette vérité est facile, mais, sur le plan concret, le problème est devenu tellement difficile à présent, et le « gap » si important à combler, que des palliatifs, de simples encouragements (selon les méthodes habituelles administratives), seraient maintenant sans grand effet. Le progrès dépendra surtout, pour reprendre une expression de M. Ugo Papi, de la mesure dans laquelle sera établi un équilibre satisfaisant entre les divers facteurs de production. Et, pour parvenir à ce résultat, il faut reconnaître que seuls des remèdes de choc, des améliorations de compétitivité, des reconversions effectives, des remaniements fiscaux, des redistributions professionnelles et autres profondes réformes de structure, pourraient s'avérer efficaces, comme le gouvernement en paraît à présent convaincu sur le terrain des principes. Malheureusement, ces méthodes énergiques permettant d'obtenir la convergence des objectifs de la production et de la consommation répugnent au tempérament français. L'économique cède ici le pas au politique, et c'est un aspect qu'il revient à d'autres de traiter.

Octobre 1954. Hubert d'Hérouville.

EFFETS DE SUBSTITUTION ET EFFETS DE MULTIPLICATION

Depuis ses origines, la pensée économique attache une grande importance à l'analyse des effets de substitution et des effets de multiplication. Mais c'est la méthode microéconomique qui a permis de rendre compte facilement des premiers, tandis que c'est la méthode macroéconomique qui a mis en évidence les seconds. Cette constatation banale est peut-être l'explication de l'impuissance commune de la macro et de la microéconomique à rendre compte de certains phénomènes, car, dans la réalité, les effets de substitution et de multiplication coexistent et réagissent entre eux.

S'il était possible de faire apparaître dans un modèle théorique ces deux types d'effets simultanément, il en résulterait quelque progrès pour la pensée économique, car le vide qui sépare la micro de la macroéconomique tendrait à diminuer. Le lien logique serait établi entre les quantités globales et les quantités individuelles. Nous avancerions sur la voie d'une synthèse entre la pensée économique de Walras ou de Pareto et celle des successeurs de Keynes.

Cet article est le fruit de quelques réflexions sur la représentation théorique et mathématique des effets de substitution ou des effets de multiplication. Il essaie de relier certains concepts microéconomiques à la notion de multiplicateur. Il constitue, par là, une tentative, pour sortir des difficultés méthodologiques que rencontrent micro- et macroéconomique [1].

I

1. Par effet de multiplication, on entend généralement l'effet final sur une grandeur économique de la variation initiale d'une grandeur qui en constitue une partie. Cet effet est extrêmement

1. Voir notre article *A mi-chemin entre la micro et la macroéconomique*, *Les Cahiers économiques*, avril 1954.

répandu dans le monde économique depuis le mécanisme du crédit jusqu'aux mécanismes de l'investissement, du commerce extérieur, de la croissance des villes... Analysons-le sous sa forme la plus simple et la plus classique : soient respectivement R, C, I, le revenu national, la consommation nationale et l'investissement :

$$R = C + I.$$

C étant supposé être une certaine fonction de R, nous appelons $q = dC/dR$ la propension marginale à consommer. Nous nous posons la question suivante :

Si, par suite d'une augmentation dI des investissements, le revenu national augmente initialement de $dR_0 = dI$, quelle modification finale du revenu national dR sera entraînée par la variation de la consommation dC ?

Naturellement :

$$dR = dC + dI = qdR + dR_0,$$

soit :

$$dR = \frac{1}{1 - q} dR_0 = kdR_0.$$

Sous cette forme, le multiplicateur k *apparaît comme le nombre qui nous permet de résoudre l'équation linéaire :*

$$dR = qdR + dR_0.$$

Cette constatation est importante, car nous verrons plus loin que l'on peut attacher la signification de multiplicateur à tout symbole mathématique qui permet de résoudre un système d'équations linéaires analogues.

2. Le multiplicateur k apparaît également comme la somme de la progression géométrique :

$$1 + q + q^2 + \dots + q^n + \dots$$

Il existe *deux* interprétations bien connues de cette progression géométrique [2]. Dans le cadre d'une analyse par période imaginons que l'augmentation spontanée du revenu national soit : dR_0 dans la première période et au cours de toutes les périodes suivantes. L'augmentation effective du revenu national est :

$(1 + q)\, dR_0$ dans la seconde période;
$(1 + q + \dots + q^{n-1})\, dR_0$ dans la $n$ième.

2. Haberler : *Prospérité et dépression*. Chap. 13.

Le multiplicateur permet alors de calculer l'augmentation du revenu national au cours d'une période, lorsque le nombre de périodes augmente indéfiniment.

Affectons l'indice p aux grandeurs relatives à la $p$ième période :

$$dR_p = (1 + q + \ldots + q^{p-1})\, dR_0,$$

dR_p est le $p$ième terme d'une *suite* définie par la relation :

$$dR_p = q dR_{p-1} + dR_0.$$

On s'aperçoit donc que l'interprétation précédente nécessite une nouvelle définition de la propension à consommer : la propension à consommer est le rapport de l'augmentation actuelle de consommation à l'augmentation de revenu de la période précédente :

$$q = \frac{dC_p}{dR_{p-1}}$$

Nous aboutissons aux notions introduites par le professeur Robertson.

On peut également supposer que l'augmentation spontanée dR^o du revenu national ne se produit que dans la première période. Dans ces conditions, le revenu national augmente de $q dR_0$ dans la seconde période et de $q^{n-1} dR_0$ dans la $n$ième. *Le multiplicateur permet, dans ce cas, le calcul de la somme des augmentations de revenu national au cours des différentes périodes :*

$$dR_p = q^{p-1} dR_0,$$

dR_p est le $p$ième terme de la suite :

$$dR_p = q dR_{p-1},$$

et le multiplicateur est défini de la façon suivante :

$$k dR_0 = \sum_0^{\infty} dR_p.$$

Ces analyses par période sont très importantes, car elles éclairent l'aspect essentiel du phénomène de multiplication, c'est-à-dire le fait qu'une cascade de revenu est engendrée par une injection initiale.

3. Il est impossible d'aller plus loin sans réfléchir à cette notion d'*injection de revenu.*

Chez Keynes, le multiplicateur relie la variation finale du revenu national à une variation initiale de l'investissement. La

première idée qui vient à l'esprit est donc que seules les dépenses d'investissement entraînent un effet de multiplication, mais on ne voit pas très bien pourquoi. La pensée de Keynes sur ce point est extrêmement floue : Dans la *Théorie générale*, il relie l'investissement à l'activité productrice, grâce à une de ces formules ambiguës dont il a le secret. Il désigne par investissement « l'addition à la valeur de l'équipement qui résulte de l'activité productrice de la période » [3]. Mais une étude serrée des notations keynésiennes montre que par investissement il entend, sans être en contradiction avec la définition donnée plus haut, la somme du *revenu investi* proprement dit et de *l'accroissement de valeur des stocks* (produits finis destinés à la vente ou produits en cours de fabrication) [4]. Si une variation initiale de l'investissement a un effet sur le revenu, ce n'est donc pas nécessairement parce que cet investissement modifie notre capacité de production et fait succéder à une dépense actuelle une suite de revenus futurs. De plus, dans un autre passage, Keynes déclare qu'« un investissement mal orienté peut être plus avantageux que pas d'investissement du tout ». En quoi un investissement non rentable peut-il être avantageux ? Uniquement parce que l'on s'intéresse à la cascade de revenus auxquels la *dépense d'investissement* donne naissance. L'essentiel n'est pas l'acte initial d'investissement, mais la dépense qui l'accompagne. Nous arrivons à cette conclusion : peu importe pourquoi la dépense a été faite.

Nous aboutissons ainsi tout droit à la notion d'*injection de revenu introduite par Goodwin et qu'il faut prendre comme point de départ de toute recherche sur le multiplicateur* [5].

Pour comprendre la notion d'injection de revenu, il ne faut pas la dissocier du modèle macroéconomique où elle prend naissance. Ce modèle est un modèle de *statique comparative* [6]. On admet que, dans une économie de structure donnée, il y a brusquement de petites variations *exogènes* de revenu, c'est-à-dire des dépenses qui ne sont déterminées ni par le revenu,

3. *Théorie générale*, édit. française, p. 81.
4. Il y a, à ce sujet, une très intéressante étude non publiée de M. Montjoie, *Essai d'établissement d'une correspondance entre les notations de Keynes dans la théorie générale et les grandeurs définies par M. Allais dans son étude « Equations comptables fondamentales entre quantités globales ».*
5. Richard M. Goodwin, *The multiplier, New Economics.*
6. Pour la définition de la statique comparative, voir J. Baumol, *Economic dynamics.*

ni par les prix, et l'on cherche l'effet final sur le revenu de ces *petites injections initiales.* Enumérons quelques exemples d'injections de revenu :

— l'augmentation du déficit budgétaire par suite de la politique gouvernementale;

— un transfert d'un pays à un autre, ou toute modification spontanée de la balance commerciale;

— une variation de la préférence pour la liquidité des individus.

(Par suite des circonstances politiques, les individus thésaurisent moins et considèrent comme faisant partie de leur revenu une somme dR^o, qu'ils thésaurisaient auparavant.)

— une modification du taux de couverture des banques et une distribution de monnaie par le mécanisme du crédit;

— une augmentation de l'incitation à investir des entreprises, par suite d'une transformation du climat des affaires.

Donc, *la notion d'injection de revenu est, logiquement, très claire : c'est une modification de revenu provenant d'un enchaînement causal exogène à notre modèle.*

Nous verrons beaucoup plus loin qu'à côté des injections de revenu, il existe des *variations spontanées de prix* qui ont des effets équivalents : par exemple, les dévaluations ou les augmentations de salaires décidées par les gouvernements.

Lorsqu'ils sont totalement commandés par les revenus et les prix, les investissements ne font pas partie des injections de revenu. *Ce sont tout simplement des dépenses endogènes.*

Il nous faut remarquer, en terminant ce paragraphe, qu'un modèle de statique comparative ne permet d'envisager que les flux d'investissement, sans tenir compte des effets de ces flux sur la modification de l'équipement. Dans la majeure partie de cette étude, nous supposerons la structure de l'équipement inchangée. Cette hypothèse est valable à condition :

a) de considérer l'effet de petites injections de revenu;

b) d'admettre que ces injections ont produit tous leurs effets avant que soit modifiée la structure du capital existant.

C'est parce qu'il n'a pas tenu compte de la première condition que Goodwin a échafaudé une théorie inacceptable lorsqu'il a écrit : « Le revenu perçu à tout moment peut être considéré comme le résultat de toutes les injections passées parvenues à des stades différents de dissolution, ce qui est

une manière d'appliquer au passé l'effet de multiplication. » Il oubliait que le revenu actuel est aussi le fruit des actes d'investissement, qui modifient la capacité de production.

4. Envisageons maintenant un univers économique composé de deux pays [7], que nous numéroterons 1 et 2. Avec certaines précautions, on peut définir pour chacun de ces pays le revenu national r, la dépense domestique d et les importations a.

$$r_1 = d_1 + a_2 - a_1$$
$$r_2 = d_2 + a_1 - a_2.$$

Ces deux dernières relations peuvent être écrites sous une autre forme en faisant apparaître b_1 et b_2, partie de la dépense domestique des pays 1 et 2 consacrée à l'achat de produits nationaux :

$$r_1 = b_1 + a_2$$
$$r_2 = b_2 + a_1.$$

Lorsque r_1 augmente de dr_1, b_1 et a_1 augmentent de db_1 et da_1. Nous poserons :

$$\frac{db_1}{dr_1} = q_1^1 \qquad \frac{da_1}{dr_1} = q_2^1.$$

De même, nous pouvons introduire :

$$\frac{db_2}{dr_2} = q_2^2 \qquad \frac{da_2}{dr_2} = q_1^2,$$

q_1^2 et q_2^1 sont les *propensions marginales à importer des pays 1 et 2*, tandis que q_1^1 et q_2^2 sont leurs *propensions marginales à dépenser leurs revenus sur des biens nationaux.*

Supposons que, par suite d'injections de revenus, les revenus nationaux augmentent initialement de dr_1^0 et de dr_2^0. Quelles sont les modifications finales dr_1 et dr_2 ?

Nous avons, cette fois, à résoudre le système d'équations linéaires :

$$dr_1 = q_1^1\, dr_1 + q_1^2 dr_2 + dr_1^0$$
$$dr_2 = q_2^1\, dr_1 + q_2^2 dr_2 + dr_2^0\ .$$

Mais l'analyse mathématique a défini des symboles qui permettent de simplifier énormément la présentation de ce système d'équations linéaires.

7. Voir le livre de J. E. Meade, *The balance of payments.*

L'ensemble des deux nombres (dr_1, dr_2) ou (dr_1^0, dr_2^0) représente un vecteur ($\overline{dr}$) ou ($\overline{dr^0}$) dans l'espace à deux dimensions. Le tableau carré :

$$\left\| \begin{matrix} q_1^1 & q_1^2 \\ q_2^1 & q_2^2 \end{matrix} \right\|$$

est une matrice que nous appellerons matrice q de propension généralisée à dépenser. Les règles opérationnelles sur ces symboles permettent de donner au système d'équations linéaires la forme :

$$\overrightarrow{dr} = \overline{\overline{q}}.\overrightarrow{dr} + \overrightarrow{dr^0}.$$

L'équation vectorielle précédente se résout symboliquement comme une simple équation linéaire :

$$\overrightarrow{dr} = \frac{1}{1 - \overline{\overline{q}}} \overrightarrow{dr^0}.$$

Le symbole $\frac{1}{1 - \overline{\overline{q}}}$ est une matrice, à laquelle nous donnerons le nom de *multiplicateur généralisé*. Comme dans le cas très simple d'une simple équation linéaire, le multiplicateur généralisé est bien *le symbole qui nous permet de relier la variation effective de revenu national aux injections de revenu en résolvant un système d'équations linéaires.*

En notations matricielles, le multiplicateur généralisé s'exprime en fonction de la propension généralisée à dépenser, comme dans le cas extrêmement simple envisagé par Keynes.

Naturellement, *le nombre de pays peut être absolument quelconque.* Dans le cas de n pays, il suffit de définir une matrice de rang n dont l'élément q_i^j commun à la $i$ème ligne et à la $j$ème colonne est la propension du pays j à importer du pays i. Si δ est le déterminant associé à la matrice $1 - \overline{\overline{q}}$ et A_j^i, le coefficient dans le développement de δ de l'élément commun à la $i$ème ligne et $j$ème colonne, dr_i est donné par la formule suivante :

$$dr_i = \sum_j \frac{A_j^i \, dr_j^0}{\delta} \text{ [8]}.$$

8. Pour les propriétés mathématiques concernant les matrices, consulter A. Lichnérowicz, *Algèbre et analyse linéaires*, Masson.

On peut démontrer que si $\sum_i q_i^j$ est inférieur à 1, δ et tous les A_j^i sont positifs.

Pour ne pas alourdir l'exposé, nous avons renvoyé à l'annexe I la démonstration de toutes les propriétés importantes concernant la matrice $1/1 - \overline{\overline{q}}$.

5. Le multiplicateur généralisé peut s'interpréter dans le cadre d'une analyse par périodes, comme au paragraphe 2. En effet, la matrice $\dfrac{1}{1 - \overline{\overline{q}}}$ est la somme d'une série convergente de matrices si :

$$q_j^i > 0 \qquad \Sigma q_j^i < 1$$

$$\frac{1}{1 - q} = 1 + \overline{\overline{q}} + \overline{\overline{q}}^2 + \dots + \overline{\overline{q}}^n + \dots$$

Si $\overline{dr^0}$ représente l'augmentation spontanée du revenu national au cours de chaque période, l'augmentation effective des revenus nationaux est :

$$(1 + \overline{\overline{q}})\,\overline{dr^0} \text{ dans la seconde période;}$$
$$(1 + \overline{\overline{q}} + \dots + \overline{\overline{q}}^{n-1})\,\overline{dr^0} \text{ dans la } n\text{ième.}$$

Calculons les termes de la matrice $\overline{\overline{q}}^2$ dans le cas simple où il n'y a que deux pays. En appliquant les règles relatives au produit de deux matrices, on trouve que $\overline{\overline{q}}^2$ est la matrice suivante :

$$\left\| \begin{matrix} (q_1^1)^2 + q_1^2 q_2^1 & q_1^1 q_1^2 + q_1^2 q_2^2 \\ q_2^1 q_1^1 + q_2^2 q_2^1 & q_2^1 q_1^2 + (q_2^2)^2 \end{matrix} \right\|$$

Comme, d'autre part, on peut calculer dr_1 et dr_2 à l'aide du système d'équations linéaires, on obtient les relations suivantes :

$$\left\{ \begin{aligned} dr_1 &= \frac{(1 - q_2^2)\,dr_1^0 - q_2^1\,dr_2^0}{(1 - q_1^1)(1 - q_2^2) - q_2^1 q_1^2} \\ dr_1 &= (1 + q_1^1 + (q_1^1)^2 + (q_1^2 q_2^1 + \dots)\,dr_1^0 \\ &\qquad + (q_1^2 + q_1^1 q_1^2 + q_1^2 q_2^2 + \dots)\,dr_2^0, \end{aligned} \right.$$

ainsi que les relations correspondantes pour dr_2.

6. Nous n'avons fait une incursion dans la théorie du commerce international que pour raisonner maintenant avec plus

de facilité sur les problèmes économiques intérieurs. Au fond, nos pays 1 et 2 pourraient être n'importe quel groupe économique intérieur : des classes sociales, des entreprises, des individus. Sans préciser ce point, désignons par : r_j le revenu du groupe j, par a_i^j les achats ou versements monétaires du groupe j au groupe i (ces versements monétaires pouvant comprendre par exemple des achats d'action).

Nous pouvons définir *la propension marginale* q_i^j *du groupe* j *à acheter au groupe* i par la relation :

$$\frac{da_i^j}{dr_j} = q_i^j .$$

Dans ces conditions, si les injections de revenu aux différents groupes sont dr_i^0 (ces injections de revenu pouvant parfaitement être constituées par des déthésaurisations des groupes), les variations effectives des revenus des différents groupes sont données par la solution du système d'équations linéaires :

$$dr_i = \sum_j q_j^i \, dr_j + dr_j^0$$

qui est exactement le système du paragraphe 4.

Il est donc possible de définir un multiplicateur intérieur généralisé, à condition de diviser l'économie en groupes, tels que les propensions à acheter d'un groupe à l'autre soient suffisamment stables par rapport au revenu. Symboliquement, si $\overline{dr^0}$ est le vecteur qui représente les injections initiales de revenu des différents groupes (modifications dues à des dépenses supplémentaires de l'Etat, à une redistribution des revenus par voie d'impôt et d'allocations, à une variation de la dépense domestique de certains groupes) et $\overline{dr}$ le vecteur qui représente les modifications effectives finales des revenus, on peut écrire la relation :

$$\overline{dr} = \frac{1}{1 - \overline{\overline{q}}} \, \overline{dr^0}.$$

7. A une augmentation du déficit de la balance commerciale, dans le cas d'un modèle international, correspond, sur le plan intérieur, une diminution de l'écart entre les revenus perçus des autres groupes et les versements monétaires faits à ces groupes,

c'est-à-dire une diminution du disponible pour la thésaurisation et les achats aux autres personnes du groupe, ce que nous appellerons plus brièvement dans ce qui suit : « le disponible ».

A l'aide du groupe d'hypothèses suivant :

$$q_i^j > 0 \qquad \sum_i q_i^j < 1$$

on peut alors montrer les propriétés suivantes, dont nous donnons successivement l'interprétation pour une économie internationale, puis pour une économie fermée [9].

(1) a) *Une modification initiale du revenu national dans un pays entraîne dans tous les pays une modification finale de même sens que la modification initiale. Dans le pays où elle s'est produite, la modification initiale est inférieure à la modification finale.*

b) *Une modification initiale du revenu d'un groupe entraîne une modification de même sens du revenu de tous les groupes. Pour le groupe qui en a été l'objet, la modification initiale est inférieure à la modification finale.*

(2) a) *Les pays dans lesquels il n'y a aucune modification initiale du revenu national voient leur balance commerciale évoluer dans le même sens que leur revenu national : un déficit apparaît s'il y a déflation du revenu national, un surplus s'il y a inflation du revenu national. Pour le pays où prend naissance une modification initiale du revenu national, la balance commerciale et le revenu national varient en sens contraire.*

b) *Le disponible des groupes qui ne sont l'objet d'aucune modification initiale de leur revenu varie dans le même sens que leur revenu. Le disponible du groupe qui est l'objet d'une modification initiale de revenu varie en sens contraire du revenu* [10].

Cette propriété mérite un commentaire : Supposons que le gouvernement, en accroissant le déficit budgétaire, augmente le revenu d'un groupe. Ce groupe utilise immédiatement une partie de ce revenu pour augmenter ses dépenses. Les revenus des autres groupes augmentent à leur tour, puis leurs dépenses. Le revenu du premier groupe subit alors un nouvel accrois-

9. Ces propriétés découlent de théorèmes démontrés à l'annexe 1.
10. Naturellement, cela suppose que l'on compare le disponible final au disponible juste après l'injection de revenu, avant la modification des dépenses.

sement, *induit*, cette fois, mais par suite de l'affaiblissement qui accompagne la transmission des effets de revenu, cet accroissement induit de revenu est plus faible que l'accroissement de dépenses qui lui a donné naissance. Cela se traduit par une diminution du disponible du premier groupe.

(3) *a*) Supposons maintenant qu'il y ait un transfert entre le pays i et le pays j, transfert financé par une augmentation des impôts en i et une diminution des impôts en j. *Il naît un surplus dans la balance commerciale de* i, *mais ce surplus est insuffisant pour compenser le transfert*[11].

b) Admettons qu'en changeant la répartition des impôts, l'Etat transfère un certain revenu d'un groupe i à un groupe j. *Le disponible du groupe* i *augmente, mais d'une quantité inférieure au revenu transféré.*

8. Essayons de calculer le multiplicateur simple à l'aide de ce que nous avons appris sur le multiplicateur généralisé. Le multiplicateur simple k a pour expression :

$$k = \frac{\sum_i dr_i}{\sum_i dr_i^0} = \frac{\sum_{i,j} \Lambda_j^i \, dr_j^0}{\delta \sum_i dr_i^0}$$

Cette formule peut évidemment s'écrire :

$$k = \sum_j \sum_i \frac{\Lambda_j^i}{\delta} \, dr_j^0 \Big/ \sum_j dr_j^0 = \sum_j \frac{k_j dr_j^0}{\sum dr_j^0}$$

en posant :

$$k_j = \sum_i \frac{\Lambda_j^i}{\delta}$$

k_i a une signification simple : c'est le multiplicateur k, lorsque l'injection de revenu n'affecte que le groupe j. Nous l'appellerons *multiplicateur relatif au groupe* j. Nous pouvons donc énoncer la propriété suivante :

Le multiplicateur est égal à la somme des multiplicateurs relatifs aux différents groupes, pondérée par le pourcentage dévolu à chaque groupe de l'injection initiale de revenu.

11. Cette propriété a été énoncée pour la première fois par Lloyd A. Metzler, *The transfer problem reconsidered*, *Journal of political economy*, vol. L (juin 1942), p. 397-414. Metzler se bornait au cas de deux pays et partait d'un autre groupe d'hypothèses, ce qui l'amenait à considérer plusieurs cas possibles.

REMARQUE. — Pour éviter toute confusion, il est important de remarquer que *la propension à dépenser de la société n'est pas, comme on le prétend souvent, la somme pondérée par les coefficients ci-dessus des propensions à dépenser des différents groupes.*

En effet, $q^j = \sum_i q_i^j$ est la propension à dépenser du groupe j.

Lorsque tous les accroissements initiaux de revenu sont nuls, sauf dr_j^0, la propension à dépenser de la société ne peut pas être : q^j, car la propension à dépenser de la société doit également faire intervenir le comportement des autres groupes vis-à-vis de l'accroissement dr_j^0.

Dans le cas général, la propension à dépenser q de la société est donnée par les relations suivantes :

$$q = \frac{k-1}{k} = \frac{\sum_j (k_j - 1)\, dr_j^0}{\sum_j k_j dr_j^0}$$

Ces relations montrent de façon éclatante que les rapports entre les grandeurs relatives aux individus et aux groupes et celles relatives à l'ensemble de l'économie sont infiniment plus complexes qu'on ne l'envisage généralement.

9. Avant de perfectionner notre modèle, arrêtons-nous un instant sur les hypothèses implicites ou explicites qui en sont à la base.

— Que signifie, tout d'abord, l'hypothèse que nous avons faite d'une certaine stabilité des propensions à acheter d'un groupe à l'autre ? Admettons que les groupes que nous considérons soient les entreprises et les familles de consommateurs. Notre hypothèse est la conséquence des deux suivantes :

a) Pour un groupe donné, il y a stabilité de la propension à acheter un bien donné (biens de consommation, actions, facteurs de production...).

b) Il y a stabilité de la part de chaque entreprise dans la valeur de la production totale d'un bien.

Ainsi poussée à ses conséquences logiques extrêmes, il devient éclatant que la théorie du multiplicateur ne tient aucunement compte des effets de substitution, ni dans la théorie

du consommateur, ni dans la théorie de l'entreprise. *Tout se passe pour elle comme si les prix des différents biens étaient rigoureusement constants.*

Il n'est donc pas, *pour le moment*, nécessaire de préciser si les revenus considérés sont réels ou nominaux. Mais il est bien évident que lorsque, plus tard, nous introduirons les mouvements de prix, les injections de revenu, comme les modifications de revenu, seront *nécessairement nominales.*

— Soit une injection initiale de revenu égale à $\overleftarrow{dr}^0$ et limitée à la première période. Le vecteur disponible est, au cours de la seconde période :

$$(1 - \overleftarrow{q})\,\overleftarrow{dr}^0 \quad \text{et, au cours de la } n\text{ième} : \quad (1 - \overleftarrow{q})\,\overleftarrow{q}^{n-1}\,\overleftarrow{dr}^0.$$

Le disponible accumulé au cours des périodes successives est alors :

$$(1 - \overleftarrow{q})(1 + \overleftarrow{q} + \dots + \overleftarrow{q}^n + \dots)\,\overleftarrow{dr}^0 = \overleftarrow{dr}^0.$$

Donc, *le disponible accumulé au cours des périodes successives tend à se rapprocher de l'injection initiale qui lui donne naissance, et ceci pour chaque groupe.*

De même, *le disponible engendré, au cours d'une période, par un flux continu d'injections de revenus tend à être égale, pour chaque groupe, à l'injection de revenu d'une période.*

10. En dehors de l'hypothèse sur la constance des prix, le modèle précédent renferme un point particulièrement peu satisfaisant :

Considérons un groupe constitué par la famille d'un petit commerçant. Lorsque le commerçant augmente ses ventes de 100.000 francs, son revenu n'augmente pas de la même quantité, car il est obligé d'accroître ses achats de 60.000 francs par exemple, pour se réapprovisionner. Son revenu n'augmente que de 40.000 francs, et c'est sur cette somme qu'agit la propension à dépenser.

Si nous voulons clairement représenter les décisions économiques et les flux qui en résultent, il nous faut naturellement séparer les liaisons de production des liaisons de consommation. Ce n'est qu'à ce prix que nous saurons ce que signifient les propensions à dépenser.

Pour éviter d'introduire de but en blanc des formules mathématiques complexes, considérons d'abord l'économie dans son ensemble.

Soit une injection de revenu initiale de dr^0. Ceux qui perçoivent cette injection en dépensent une partie qdr^0, si q est la propension à dépenser.

L'entrepreneur qui reçoit qdr^0 en distribue une partie $qpdr^0$ aux autres entrepreneurs pour les services rendus, et en encaisse une partie : $q(1 - p)\,dr^0$. La partie : $qpdr^0$ engendre une suite de revenus d'entrepreneurs : $qp(1 - p)\,dr^0$, ..., $pq^n(1 - p)\,dr^0$. Finalement, la dépense initiale dr^0 donne naissance aux revenus suivants des entrepreneurs :

$$q(1 - p)\,dr^0 + qp(1 - p)\,dr^0 + \ldots + qp^n(1 - p)\,dr^0 = qdr^0.$$

La somme des revenus des entrepreneurs est égale à l'accroissement de dépenses qui lui donne naissance. Il semble que l'introduction du coefficient p ne change rien aux effets de multiplication. En fait, nous allons voir qu'il n'en est ainsi que lorsque l'on considère l'économie dans son ensemble. *Dès que l'on distingue plusieurs groupes économiques, l'introduction des liaisons de production modifie le montant des accroissements de revenu et leur répartition. C'est là un phénomène essentiel.*

Essayons d'établir les relations auxquelles nous sommes conduits dans le cas simple d'une économie comprenant deux groupes. Les notations seront les mêmes qu'au paragraphe 4. Soient dr_1^0 et dr_2^0 les injections initiales de revenu, et dr_1 et dr_2 les modifications finales. Nous obtiendrons les relations cherchées, en écrivant que les modifications dr_1 et dr_2 donnent naissance à des modifications qui, jointes aux injections de revenu, sont égales à dr_1 et dr_2.

Désignons par p_2^1 le rapport de l'accroissement des achats du groupe 1 au groupe 2 à des fins de production, à l'accroissement des ventes du groupe 1. p_1^2 se définit d'une manière analogue.

dr_1 entraîne un accroissement de revenu intérieur de : $q_1^1 dr_1$.

Une partie :

$$q_1^1 p_2^1 \, dr_1 \, [1 + p_1^2 p_2^1 + \dots + (p_1^2 p_2^1)^n + \dots] = \frac{q_1^1 \, p_2^1}{1 - p_1^2 p_2^1} \, dr_1$$

de cet accroissement de recettes est exportée vers le groupe 2, par suite du jeu des liaisons de production. Mais, en retour, du revenu, est créé :

$$q_1^1 p_1^2 p_2^1 \, dr_1 \, (1 + p_1^2 p_2^1 + \dots) = \frac{q_1^1 \, p_2^1 p_1^2}{1 - p_1^2 p_2^1} \, dr_1$$

Dans ces conditions, l'accroissement final de revenu intérieur au groupe 1 est :

$$q_1^1 \, dr_1 \left(1 + \frac{p_2^1 p_1^2 - p_2^1}{1 - p_1^2 p_2^1} \right) = q_1^1 \, \frac{1 - p_2^1}{1 - p_1^2 p_2^1} \, dr_1.$$

En faisant le même raisonnement à partir des accroissements de revenu engendrés par le jeu des autres propensions à dépenser et en posant :

$$1 - p_1^2 p_2^1 = d,$$

on obtient les relations suivantes :

$$dr_1 = (1 - p_2^1) \left[\left(\frac{q_1^1}{d_1} + \frac{q_2^1 p_1^2}{d} \right) dr_1 + \left(\frac{q_2^2 \, p_1^2}{d} + \frac{q_1^2}{d} \right) dr_2 \right] + dr_1^0;$$

$$dr_2 = (1 - p_1^2) \left[\left(\frac{q_1^1 \, p_2^1}{d} + \frac{q_2^1}{d} \right) dr_1 + \left(\frac{q_2^2}{d} + \frac{q_1^2 p_2^1}{d} \right) dr_2 \right] + dr_2^0$$

En notations matricielles, ces relations sont beaucoup plus simples. A côté de la matrice $\overline{\overline{q}}$ de la propension généralisée à acheter, nous définirons la matrice $\overline{\overline{p}}$ des liaisons de production :

$$\overline{\overline{p}} = \left\| \begin{matrix} 0 & p_1^2 \\ p_2^1 & 0 \end{matrix} \right\|$$

et la matrice $\overline{\overline{\mathrm{P}}}$ qui définit la part exportée de l'augmentation de revenu :

$$\overline{\overline{\mathrm{P}}} = \left\| \begin{matrix} p_2^1 & 0 \\ 0 & p_1^2 \end{matrix} \right\|$$

A l'aide de ces nouvelles notations, les relations précédentes s'écrivent :

$$\overline{dr} = (1 - \overline{\overline{P}}) \frac{\overline{\overline{q}}}{1 - \overline{\overline{p}}} \overline{dr} + \overline{dr^0}.$$

Le vecteur : $\overline{dr}/1 - \overline{\overline{P}}$ a une signification très claire : il représente la variation des *recettes*. L'équation précédente peut donc s'interpréter facilement.

La modification du revenu est égale à l'injection de revenu $\overline{dr^0}$, augmentée de l'accroissement de revenu $(1 - \overline{\overline{P}})\, \overline{\overline{q}}/1 - \overline{\overline{p}}\, \overline{dr}$ entraîné par l'accroissement :

$$\frac{\overline{\overline{q}}}{1 - \overline{\overline{p}}} \overline{dr} \qquad \text{des } \textit{recettes}.$$

Cette remarque permet de retrouver synthétiquement l'équation donnant $\overline{dr}$. Soit $\overline{dV}$ l'accroissement des recettes. Cet accroissement provient de:

— l'accroissement des achats de biens à des fins de consommation : $\overline{\overline{q}}.\overline{dr}$;

— l'accroissement des achats de biens à des fins de production : $\overline{\overline{p}}.\overline{dV}$.

Donc :

$$\overline{dV} = \overline{\overline{q}}.\overline{dr} + \overline{\overline{p}}.\overline{dV}. \qquad (1)$$

D'autre part, l'augmentation de revenu qui s'ajoute à l'injection de revenu : $\overline{dr} - \overline{dr^0}$ est égale à la différence entre l'accroissement des ventes : $\overline{dV}$ et l'accroissement des dépenses à des fins de production : $\overline{\overline{P}}.\overline{dV}$:

$$\overline{dr} - \overline{dr^0} = (1 - \overline{\overline{P}}).\overline{dV}. \qquad (2)$$

En éliminant $\overline{dV}$ entre les relations (1) et (2), on aboutit à l'équation donnant $\overline{dr}$.

Les notations précédentes sont absolument générales et sont valables dans le cas de n groupes économiques quelconques. La matrice des liaisons de production $\overline{\overline{p}}$ a pour élément p_i^j le rapport de l'accroissement des achats du groupe j au groupe i

à des fins de production, à l'accroissement des recettes du groupe j.

La matrice $\overline{\overline{\mathrm{P}}}$ se réduit à sa diagonale principale, l'élément P_i^i est défini par l'égalité :

$$\mathrm{P}_i^i = \sum_j p_i^j .$$

11. Avant tout commentaire, un ou deux exemples éclaireront cette généralisation de la théorie du multiplicateur.

a) Exemple 1. — Soient deux groupes économiques. Le premier groupe comprend des salariés occupés à produire dans les entreprises du groupe 2 les biens de consommation.

Naturellement : $q_1^1 = q_1^2 = 0$, puisque les salariés et les entrepreneurs n'achètent rien aux salariés à des fins de consommation.

De même : $$p_2^1 = 0.$$

Par contre : q_2^2, q_2^1 et p_1^2 sont différents de 0.

q_2^2 est la propension à consommer des entrepreneurs, q_1^1 celle des salariés et p_1^2 le rapport de l'accroissement de la valeur totale des salaires à l'accroissement de la valeur totale des ventes de biens de consommation.

Les relations générales se simplifient et s'écrivent; dans le cas où l'Etat fait une injection de revenu aux salariés :

$$dr_1 = q_2^1 \; p_1^2 \, dr_1 + q_2^2 \; p_2^1 \, dr_2 + dr_1^0$$
$$dr_2 = (1 - p_1^2)(q_1^1 \, dr_1 + q_2^2 \, dr_2).$$

La signification de ces équations est évidente.

Le revenu des salariés s'accroissant de dr_1, leurs achats de biens de consommation s'accroissent de : $q_2^1 dr_1$. Le volume des salaires s'accroît alors de $q_2^1 \; p_1^2 \; dr_1$ et les revenus des entrepreneurs de $(1 - p_1^2) \; q_2^1 \, dr_1$.

La résolution du système précédent et les conséquences que l'on en tire sont analysées à l'annexe II.

b) Exemple 2. — Les équations sont presque les mêmes qu'à l'exemple précédent. Le groupe 1 est un pays produisant des matières premières. Avec ces matières premières, le pays 2 produit des biens de consommation qu'il vend au pays 1. Quel est le résultat d'une injection de revenu dans le pays 2 ?

Il suffit de faire dr_1^0 nul dans les équations précédentes et d'introduire dr_2^0.

Cet exemple est également commenté à l'annexe II.

12. La généralisation du paragraphe 10 est naturellement justiciable d'une analyse par périodes.

$$\overline{dr} = \frac{1}{1 - (1 - \overline{\overline{P}})\,\overline{\overline{q}}/1 - \overline{\overline{p}}}\,\overline{dr^0}$$

$$= 1 + (1 - \overline{\overline{P}})\,\overline{\overline{q}}\,(1 + \overline{\overline{p}} + \ldots) + (1 - \overline{\overline{P}})^2\overline{\overline{q^2}}\,(1 + \overline{\overline{p}} + \ldots)^2 + \ldots)\,\overline{dr^0}$$

$$\overline{dr} = [1 + (1 - \overline{\overline{P}})\,\overline{\overline{q}} + (1 - \overline{\overline{P}})\,\overline{\overline{qp}} + (1 - \overline{\overline{P}})^2\overline{\overline{q^2}} + \ldots)\,\overline{dr^0}. \qquad (1)$$

Supposons une injection de revenu dr_1^0 limitée à la première période et au groupe 1 dans une économie qui comporte deux groupes seulement :

	Groupe 1.	Groupe 2.
1re période	Le revenu augmente de dr^0.	Pas d'augmentation de revenu.
2e période	Le revenu augmente de : $q_1^1\,dr_1^0 - p_2^1 q_1^1\,dr_1^0$	Pas d'augmentation de revenu.
3e période	Le revenu augmente de : $(q_1^1)^2(1 - p_2^1)^2 dr_1^0$	Le revenu augmente de : $q_1^1\,p_2^1(1 - p_2^1)\,dr_1^0$

et ainsi de suite.

Dans la relation (1), les termes du premier degré en q, p représentent la seconde période, ceux du second degré en q, p la troisième, et ceux de degré $n - 1$ la $n$ième. On remarquera que, pour avoir ce résultat simple, il faut admettre que, pour un groupe, l'augmentation des ventes et l'augmentation des dépenses de production liées se situent dans la même période.

13. Les termes non nuls de la matrice P possèdent une propriété importante : ils sont inférieurs à 1.

Admettons, en effet, que le groupe i soit une entreprise. Si cette entreprise maxime son revenu en vendant au coût marginal, *l'accroissement des recettes est égal à l'accroissement des dépenses*, si l'on compte parmi les dépenses le revenu normal de l'entrepreneur. Si l'on ne compte dans les dépenses que les sommes versées aux autres groupes, on voit que l'accroissement des dépenses est inférieur à l'accroissement des recettes P_i^i est donc inférieur à 1. Il en est de même de tous les p_i^j.

Il en résulte que :

— la série géométrique de matrices en $\overline{\overline{p}}$ converge;

— dans le cas de deux pays, la série géométrique de matrices en $\dfrac{1 - \overline{\overline{P}}}{1 - \overline{\overline{p^q}}}$ converge (1).

Il est donc tout à fait raisonnable de parler d'analyse par périodes.

14. Le modèle que nous venons d'étudier tient compte *à la fois des psychologies des groupes* (matrice $\overline{\overline{q}}$) et *des conditions de la production* (matrices $\overline{\overline{p}}$ et $\overline{\overline{P}}$). *Tant que l'on ne fait pas intervenir les matrices* $\overline{\overline{p}}$ *et* $\overline{\overline{P}}$, *tout se passe comme si l'on étudiait les effets de multiplication dans une économie où les variations de production n'entraîneraient aucune modification des flux de revenu.* Ce modèle présente donc une supériorité considérable sur les modèles qui se bornent à introduire des propensions à acheter. Mais cela ne doit pas nous cacher ses insuffisances. C'est leur étude qui nous conduira sur la voie de nouveaux progrès.

a) Tout d'abord, le modèle ne rend pas compte de façon satisfaisante de *l'épargne placée*. En effet, l'épargne placée par achat d'actions ou d'obligations auprès d'une entreprise constitue bien une recette pour cette entreprise, mais cette recette n'engendre pas les mêmes dépenses que les recettes provenant de la vente des produits fabriqués par l'entreprise.

Pour éviter cette difficulté, il faudrait définir les matrices suivantes :

— matrice $\overline{\overline{q}}$: q_i^j propension marginale du groupe j à acheter les *produits* fabriqués par le groupe i;

— matrice $\overline{\overline{q'}}$: $q'^{\,i}_{j}$ propension marginale du groupe j à placer son épargne auprès du groupe i;

— matrices $\overline{\overline{p}}$ et $\overline{\overline{P}}$ définies comme précédemment;

— matrices $\overline{\overline{p'}}$ et P' : analogues aux matrices $\overline{\overline{p}}$ et P, mais relatives aux dépenses d'investissement faites avec les recettes provenant des émissions d'actions ou d'obligations.

L'équation générale est alors la suivante :

$$\overline{dr} = (1 - \overline{\overline{P}})\,\frac{\overline{\overline{q}}}{1 - \overline{\overline{p}}}\,\overline{dr} + (1 - \overline{\overline{P'}})\,\frac{\overline{\overline{q'}}}{1 - \overline{\overline{p'}}}\,\overline{dr} + \overline{dr^{0}}.$$

Cette équation est trop complexe pour que nous la commentions pour le moment. D'ailleurs, elle nécessite des réflexions sur l'épargne qui nous entraîneraient trop loin.

Néanmoins, elle montre *la nécessité absolue* pour établir un modèle satisfaisant sur les effets de revenu de partir de définitions précises, cohérentes, de grandeurs macroéconomiques, formant un système suffisamment complet. A cet égard, seul l'ensemble de définitions et de relations proposées par M. Allais, dans son étude *Equations comptables fondamentales entre quantités globales*, nous paraît pouvoir être retenu. Nous essaierons prochainement de l'intégrer au modèle précédent.

b) En généralisant les concepts macroéconomiques, nous sommes arrivés aux portes mêmes de la microéconomique. Mais nous y sommes avec une arme puissante, car nous n'avons pas perdu en chemin ce lien logique entre les flux de revenu qui fait la force de la macroéconomique. Les différents groupes que nous considérons peuvent être des individus, des entreprises, mais ils sont maintenant fortement intégrés à l'ensemble de la vie économique. Nous sommes à même de nous poser la question fondamentale : Pouvons-nous introduire dans le modèle cet aspect essentiel des phénomènes économiques que sont les effets de substitution ? Sans rien perdre de la cohérence des revenus, pouvons-nous tenir compte des variations de prix des élasticités d'offre et de demande ? En un mot, est-il possible d'introduire dans ce modèle de statique comparative d'inspiration macroéconomique des coefficients qui découlent directement du comportement de l'entrepreneur et du consommateur, tels qu'ils sont analysés en microéconomique, à l'aide des fonctions de satisfaction et de production ?

II

1. A la base des phénomènes de substitution, il y a essentiellement la notion de *choix :* choix entre plusieurs consommations, entre plusieurs productions, entre plusieurs facteurs de production. Tout choix résulte naturellement des préférences personnelles et des possibilités offertes. L'hypothèse la plus simple est qu'elles sont indépendantes.

— Les possibilités offertes sont les prix et les revenus.

— Les préférences ne peuvent être représentées autrement que par des lignes d'indifférence, c'est-à-dire mathématiquement par la donnée d'une *fonction de choix.*

Du point de vue formel, un choix se réduit à la maximation de la fonction de choix, compte tenu des possibilités.

Par exemple, pour un individu qui a un revenu R, qui consomme deux biens A et B de prix a et b et dont la satisfaction est la fonction : S (A, B), le choix est défini par le système d'équations :

$$\frac{S'_A}{a} + \frac{S'_B}{q}$$

$$aA + bB = R.$$

Mais, naturellement, cette représentation des effets de substitution n'est pas celle qui peut nous être utile : Nous avons besoin de connaître les substitutions qui se produisent lorsque le revenu varie de dR et les prix de da ou db.dR, da et db ne seront d'ailleurs pas indépendants, puisque l'égalité des offres et des demandes devra être préservée.

2. Traitons d'abord le problème *pour une économie où les variations de production n'entraînent aucune modification des flux de revenu.* C'est-à-dire cherchons à perfectionner le modèle considéré dans les paragraphes 1 à 8 de la première partie et qui ne fait intervenir que la propension généralisée à dépenser $\overline{\overline{q}}$.

Chaque groupe économique échange *un seul bien* A_j au prix a_j, contre tous les biens des autres groupes. Cette convention est faite pour simplifier les notations. Elle n'altère pas trop la réalité.

Soit A_j^i la consommation du bien A_j faite par le groupe i. La valeur de cette consommation est une fonction :

— du revenu du groupe i;

— du prix du bien A_j et de tous les autres prix.

On peut donc écrire :

$$d\,(a_j A_j^i) = q_j^i\, dr_i + \sum_p {}^ik_j^p\, da_p. \qquad (1)$$

Les différents coefficients que nous venons d'introduire peuvent être déduits de la connaissance des surfaces d'indifférence du groupe i. On peut montrer, en utilisant les résultats des travaux de M. Allais [12], que :

a) le coefficient q_j^i dépend uniquement des surfaces d'indifférence, c'est-à-dire des préférences des groupes.

b) Les coefficients $\overset{i}{k}{}_j^p$ dépendent :

— des préférences des groupes;

— des prix relatifs;

— de la répartition initiale des revenus et de la structure initiale de la consommation de chaque groupe.

Toute la première partie de cette étude, qui néglige les effets de prix, suppose essentiellement que les coefficients ${}^ik_j^p$ ne jouent aucun rôle, soit parce qu'ils sont nuls, soit parce que les da_p sont nuls.

Le problème qui nous intéresse est le suivant : Initialement, les revenus varient de dr^0. Quelles sont les modifications finales de revenus et de prix ?

La variation de revenu du groupe j est égale à la somme :

— de l'injection initiale dr_j^0 ;

— et des variations de valeur des achats des autres groupes.

Donc :

$$dr_j = \sum_i q_j^i\, dr_i + \sum_{j\,p} {}^ik_j^p da_p + dr_j^0. \qquad (2)$$

Nous poserons :

$$\sum_i {}^ik_j^p = k_j^p.$$

Les coefficients q_j forment une matrice $\overline{\overline{q}}$ que nous appellerons toujours *matrice de la propension à dépenser*. C'est une matrice dont les coefficients sont les dérivées partielles, *à prix constant* de la dépense par rapport au revenu.

Les coefficients k_j^p forment une autre matrice que nous désignerons par la lettre k et que nous appellerons *matrice de la*

12. *A la recherche d'une discipline économique*, 1943, p. 176 et suiv.

demande. Cette matrice dépend des élasticités, pour la société considérée des demandes des différents biens. En effet, soit ${}^ie^p_j$ l'élasticité pour le groupe i de la demande du bien j par rapport au prix du bien p :

$$\begin{cases} {}^ik^p_j\, da_j = (1 - {}^ie^j_j)\, A^j_j\, da_j \quad \text{pour } p = j; \\ {}^ik^p_j\, da_p = - {}^ie^p_j\, a_j A_j \dfrac{da_p}{a_p} \quad \text{pour } p \text{ différent de } j. \end{cases}$$

En notations symboliques, les équations (2) s'écrivent simplement :

$$\overline{dr} = \overline{\overline{q}}.\overline{dr} + \overline{\overline{k}}.\overline{da} + \overline{dr^0}.$$

S'il y a n groupes, nous avons ainsi n équations de revenu. Mais avec les n prix, nous avons maintenant $2n$ inconnues. Après les variations de la demande, il nous faut déterminer les variations de l'offre. La valeur de l'offre du bien A_j par le groupe j est naturellement fonction des différents prix. On peut donc écrire que le revenu du groupe j est égal à la somme de l'injection de revenu et de la variation de la valeur de son offre, soit :

$$dr_j = \sum_p h^p_j\, da_p + dr^0_j\, .$$

Les coefficients h^p_j forment une *matrice d'offre* $\overline{\overline{h}}$ qui fait intervenir les élasticités des offres de différents biens. Finalement, nous sommes conduits au système d'équations symbolique suivant :

$$\begin{cases} \overline{dr} = \overline{\overline{q}}.\overline{dr} + \overline{\overline{k}}.\overline{da} + \overline{dr^0} \\ \overline{dr} = \overline{\overline{h}}.\overline{da} + \overline{dr^0} \end{cases}$$

dont la solution est :

$$\begin{cases} \overline{dr} = \dfrac{1 - \dfrac{\overline{\overline{k}}}{\overline{\overline{h}}}}{1 - \overline{\overline{q}} - \dfrac{\overline{\overline{k}}}{\overline{\overline{h}}}}\, \overline{dr^0} \\[2ex] \overline{da} = \dfrac{\dfrac{\overline{\overline{q}}}{\overline{\overline{h}}}}{1 - \overline{\overline{q}} - \dfrac{\overline{\overline{k}}}{\overline{\overline{h}}}}\, \overline{dr^0}. \end{cases}$$

On vérifie sans peine que *la théorie classique suppose des offres infiniment élastiques* (coefficients de la matrice h infinis). Dans ces conditions, la matrice $\overline{\overline{k}}$ n'intervient pas et les prix sont constants. Mais on constate également que la théorie classique serait aussi valable si la matrice $\overline{\overline{k}}$ était nulle. Rien ne serait changé aux effets de revenu, mais il existerait des variations de prix définies par la relation :

$$\overline{dr} = \frac{\overline{\overline{h}}}{\overline{\overline{q}}}\,\overline{da}.$$

Par suite des effets de substitution, tout se passe comme si la propension à consommer était q' :

$$\overline{\overline{q'}} = \frac{\overline{\overline{q}}}{1 - \dfrac{\overline{\overline{k}}}{\overline{\overline{h}}}}.$$

3. $\overline{dr}$ *représente la variation de revenu nominale.* Mais nous pouvons calculer $\overline{dV}$, *variation de la valeur réelle des ventes.* En effet, si dV_j est la variation de la valeur réelle des ventes du groupe j :

$$dV_j = a_j dA_j = \sum_p h_j^p\, da_p - A_j dA_j.$$

En introduisant *une matrice de production* $\overline{\overline{A}}$ dont tous les éléments sont nuls, sauf ceux de la diagonale principale égaux à A_j, la relation précédente prend la forme symbolique :

$$\overline{dV} = (\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{A}})\,\overline{da},$$

soit :

$$\overline{dV} = \frac{(\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{A}})\,\overline{\overline{q}}}{\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{qh}} - \overline{\overline{k}}}\,\overline{dr^0}$$

Quelques cas particuliers éclaireront la signification de toutes les relations précédentes :

a) *Matrice* h *infinie*. Ce cas particulier est envisagé dans les paragraphes 1 à 8 de la première partie.

$$\overline{dV} = \frac{\overline{\overline{q}}}{1 - \overline{\overline{q}}}\,\overline{dr^0} = \overline{dr} - \overline{dr^0}.$$

On retrouve la propriété suivante : *A prix constants, l'augmentation réelle des ventes est égale à l'augmentation de revenu induite.*

b) *Augmentation nulle de la valeur réelle des ventes.* $\overline{d\mathrm{V}} = 0.$

Ceci se produit si les matrices $\overline{\overline{h}}$ et $\overline{\overline{\mathrm{A}}}$ sont égales. L'augmentation initiale de revenu ne se traduit que par une hausse de revenu nominal. C'est une situation d'inflation. La hausse des prix est définie par la relation vectorielle :

$$\overrightarrow{da} = \frac{\overrightarrow{\overline{q}}}{\overrightarrow{\overline{\mathrm{A}}} - \overline{\overline{q\mathrm{A}}} - \overleftarrow{\overline{k}}}\ \overrightarrow{dr^0},$$

et la hausse de revenu nominal par la relation :

$$\overline{dr} = \frac{\overline{\overline{\mathrm{A}}} - \overline{\overline{k}}}{\overline{\overline{\mathrm{A}}} - \overleftarrow{\overline{q}}\mathrm{A} - \overleftarrow{\overline{k}}}\ \overline{dr^0}.$$

c) *Matrice* h *nulle.* Il en est ainsi si toutes les élasticités de substitution sont nulles, les autres élasticités étant égales à 1. Naturellement, $\overline{dr}$ est égal à $\overleftarrow{dr^0}$. Par contre : $\overleftarrow{da} = - \overline{\overline{q}}/\overleftarrow{\overline{k}} . \overline{dr^0}.$ L'augmentation initiale de revenu entraîne une variation de prix et une variation de production qui se compensent sans qu'il y ait une augmentation induite de revenu nominal.

4. Maintenant qu'il peut y avoir dans le modèle des variations de prix, il n'y a aucune raison de laisser subsister la différence qui subsiste entre prix et revenus. Il peut y avoir des modifications de prix analogues aux injections de revenu, telles que la dévaluation en économie internationale, ou la fixation arbitraire de certains prix par le gouvernement sur le plan intérieur.

Pour plus de simplicité, nous supposerons le vecteur $\overline{dr^0}$ nul et nous désignerons par $\overline{da^0}$ le vecteur représentant les modifications initiales *exogènes* des prix.

Le parallélisme entre les modifications exogènes des prix et des revenus n'est qu'apparent : En effet, deux cas sont possibles :

— *Le gouvernement fixe certains prix au cours de la première période, puis il laisse les prix évoluer librement.* Ceci correspond à l'injection de revenu limitée à une période.

L'évolution de notre système est définie par le système d'équations aux différences :

$$\overline{dr_p} = \overline{\overline{q}}\,\overline{dr_{p-1}} + \overline{\overline{k}}\,\overline{da_{p-1}}$$

$$\overline{dr_p} = \overline{\overline{h}}\,\overline{da_{p-1}}$$

avec : $\overline{dr_1} = \overline{\overline{h}}\,\overline{da^0}$ comme condition initiale.

La variation finale de prix ou de revenu au cours d'une période est nulle :

$$\overline{dr_\infty} = \overline{da_\infty} = 0.$$

Quant à la variation accumulée de revenu, elle a pour expression :

$$\sum_1^\infty \overline{dr_p} = \frac{\overline{\overline{h}}\,\overline{da^0}}{1 - \overline{\overline{q}} - \overline{\overline{k/h}}}$$

— *Le gouvernement fixe certains prix pour toutes les périodes*. Ce cas correspond à une injection de revenu régulière qui se renouvelle de période en période.

Supposons que le gouvernement fixe p prix. Nous pouvons écrire :

$$\overline{da} = \overline{da^0} + \overline{db}.$$

Le vecteur $\overline{da^0}$ représente les modifications de prix imposées par le gouvernement; le vecteur $\overline{db}$, les modifications qui en résultent pour les autres prix. Les vecteurs $\overline{da^0}$ et $\overline{db}$ n'ont jamais deux composantes le long d'un axe non nulles simultanément :

$$\overline{dr} = \overline{\overline{q}}\,\overline{dr} + \overline{\overline{k}}\,\overline{da^0} + \overline{\overline{k}}\,\overline{db}$$

$$\overline{dr} = \overline{\overline{h}}\,\overline{da^0} + \overline{\overline{h}}\,\overline{db}.$$

Ce système est un système de $2n$ équations à :

$$n + n - p = 2n - p$$

inconnues. *Il est donc impossible*, à moins d'y ajouter p inconnues supplémentaires qui doivent être des injections de revenu. Nous arrivons à cette conclusion :

Lorsque le gouvernement fixe p prix, il doit, pour que les prix restent effectivement au niveau fixé, injecter du revenu auprès de p groupes producteurs. Ces injections de revenu ont pour but de modifier la répartition des revenus, pour que les prix restent au niveau fixé.

Si les injections de revenu appropriées ne sont pas faites, les prix ne restent au niveau fixé que grâce à la contrainte : mathématiquement, cela correspond à une modification des paramètres que sont les termes des matrices $\overline{\overline{q}}$, h et $\overline{\overline{k}}$.

5. Il nous faut maintenant tenter la partie la plus délicate de notre synthèse : la combinaison des effets de revenu et des effets de prix *dans une économie où existent des liaisons de production.* En quelque sorte, nous allons essayer de généraliser le paragraphe 9 de la première partie. Comme l'emploi de la méthode analytique exposée au début de ce paragraphe serait trop délicat, nous aurons recours à la méthode synthétique utilisée en fin de paragraphe.

Considérons un groupe j. Cherchons à déterminer l'augmentation de ses recettes : dV_j. Les recettes augmentent par suite de l'accroissement des achats du groupe i et des autres groupes. Les achats du groupe i à des fins de consommation augmentent de :

$$q^i_j \, dr_i + \sum_p {}^i k^p_j \, da_p.$$

Quel est l'accroissement des achats du groupe i à des fins de production ? Si dV_i est l'accroissement des ventes du groupe i, l'augmentation des ventes à prix constants de ce groupe est :

$$dV_i - A_i da_i = a_i dA_i.$$

Par suite de l'augmentation de ses ventes réelles, le groupe i augmente ses achats réels au groupe j de :

$$p^i_j \, (dV_i - A_i da_i).$$

De plus, par suite des variations des prix, le groupe i augmente ses achats de :

$$\sum_p {}^i s^p_j \, da_p.$$

Une partie de ce terme correspond aux substitutions qui se produisent entre les différents facteurs de production, par suite des modifications des prix. Finalement, nous pouvons écrire :

$$dV_j = \sum_i q^i_j \, dr_i + \sum_p k^p_j \, da_p + \sum_i p^i_j \, (dV_i - a_i da_i) + \sum_p s^p_j \, da_p$$

en posant :

$$\sum_i {}^i s^p_j = s^p_j$$

s^p_j est le terme général d'une matrice $\overline{\overline{s}}$. En notations vectorielles, la relation précédente devient :

$$\overline{dV} = \overline{\overline{q}}.\overline{dr} + \overline{\overline{k}}.\overline{da} + \overline{\overline{p}}\,(\overline{dV} - \overline{\overline{A}}.\overline{da}) + \overline{\overline{s}}.\overline{da}. \qquad (1)$$

Cherchons, dans une deuxième étape, la variation du revenu du groupe j. $dr_j - dr_j^0$ est égal à la différence entre la variation des recettes dV_j et la variation des dépenses à des fins de production. La variation des dépenses est égale à la somme des variations des achats du groupe j aux autres groupes, soit :

$$\sum_i p_j^i \,(dV_j - A_j da_j) + \sum_i {}^j s_i^p \,.\, da_p.$$

$\sum_i {}^j s_i^p$ est le terme général d'une matrice $\overline{\overline{S}}$, liée à la matrice $\overline{\overline{s}}$.

Les variations de revenu sont donc données par l'équation vectorielle :

$$\overline{dr} - \overline{dr^0} = \overline{dV} - \overline{\overline{P}}\,(\overline{dV} - \overline{\overline{A}}.\overline{da}) - \overline{\overline{S}}.\overline{da}. \qquad (2)$$

Les équations (1) et (2) permettent d'obtenir, après élimination de $\overline{dV}$, une relation entre $\overline{dr}$ et $\overline{da}$. Une deuxième relation entre ces vecteurs est nécessaire. Nous l'obtiendrons en tenant compte des décisions d'offre du bien (A_j) par le groupe j. L'augmentation des recettes dV_j de ce groupe est déterminée par l'égalité de l'offre et de la demande du bien j. Or, l'équation (1) ne fait intervenir que la demande. L'offre du bien j dépend essentiellement des variations de prix $\overline{da}$. Nous pouvons écrire, comme au paragraphe 2 de cette partie :

$$\overline{dV} = \overline{\overline{h}}.\overline{da}. \qquad (3)$$

Les équations (1), (2) et (3) résolvent le problème que nous nous étions posé. Malheureusement, comme elles tiennent compte de l'ensemble des relations qui existent entre les flux économiques, elles conduisent à des expressions très complexes.

$$\overline{da} = \frac{\overline{\overline{q}}.\overline{dr^0}}{(1 - \overline{\overline{p}})\,\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{k}} + \overline{\overline{p}}.\overline{\overline{A}} - \overline{\overline{s}} - \overline{\overline{q}}\,(1 - \overline{\overline{P}})\,\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{qPA}} + \overline{\overline{qS}}}$$

$$\overline{dr} = \frac{(1 - \overline{\overline{p}})\,\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{k}} + \overline{\overline{p.A}} - \overline{\overline{s}}}{(1 - \overline{\overline{p}})\,\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{k}} + \overline{\overline{p.A}} - \overline{\overline{s}} - \overline{\overline{q}}\,(1 - \overline{\overline{P}})\,\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{qPA}} + \overline{\overline{qS}}}\;\overline{dr^0}.$$

Tout se passe comme si la propension à consommer de la société était la matrice :

$$\overline{\overline{q}}\cdot\frac{(1 - \overline{\overline{P}})\,\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{P.A}} + \overline{\overline{qS}}}{(1 - \overline{\overline{p}})\,\overline{\overline{h}} - \overline{\overline{k}} + \overline{\overline{p.A}} - \overline{\overline{s}}}$$

au lieu de la matrice q, que l'on considère habituellement, dans l'étude des effets de multiplication.

Ces relations peuvent paraître d'une utilité nulle, parce que beaucoup trop compliquées. Au contraire, elles constituent sur des modèles *particuliers*, où les ordres de grandeur des termes des différentes matrices peuvent être estimés, un outil d'analyse précieux qui permet avec aisance de préciser les hypothèses de départ et de se mouvoir dans l'imbroglio des relations économiques. Dans ce domaine, le seul bon sens est parfaitement incapable d'envisager toutes les relations. Il omet, *sans s'en apercevoir*, des cas particuliers, et il faut souvent des semaines de discussion pour que l'on commence à découvrir ce qui a été mis implicitement dans le « toutes choses égales d'ailleurs ».

De plus, sur le plan théorique, les équations auxquelles nous aboutissons montrent combien la théorie habituelle des effets de multiplication est une simplification grossière et inadmissible des relations économiques. Elle ne tient pas compte d'un certain nombre de relations *essentielles*. On dit souvent que la propension à consommer d'une société est une moyenne pondérée des propensions à consommer des différents groupes. En fait, la propension à consommer d'une société fait intervenir les *liaisons de production*, *les substitutions* possibles entre les différents *facteurs de production* ou entre les différents *biens consommés*, *la politique des groupes producteurs*, et enfin, sous toutes ses formes, *la structure économique initiale* de la société.

III

1. Ainsi, ces quelques pages jettent un premier pont entre la micro et la macroéconomique. Le lien logique entre les différentes grandeurs globales qui faisait la force de la macroéconomique est conservé, tandis que sont introduits des coefficients dont l'analyse est le champ propre de la microéconomique. Les exemples que nous donnons en annexe semblent montrer combien cette méthode est efficace pour traiter les problèmes concrets, tant dans le domaine de l'économie fermée que dans celui de l'économie internationale. Mais ce premier rapprochement entre micro et macroéconomique comporte des imperfections graves. C'est par l'analyse de quelques-unes d'entre elles que nous terminerons. Le caractère de point de

départ de cette étude et ses nombreuses possibilités de développement n'en seront que plus évidents.

2. Tout d'abord, l'analyse des flux économiques dont un groupe est le centre est insuffisante. En tant que consommateur, les possibilités offertes à un groupe se limitent à deux :

— la thésaurisation;
— la consommation.

En tant que producteur, le groupe vend un bien déterminé et achète les facteurs de production nécessaires. C'est à ces flux que se limite l'étude que nous avons faite. Il faudrait introduire des phénomènes tels que le placement de l'épargne, l'autofinancement, la distribution de dividendes, etc., bref partir d'une définition *plus précise* et *plus riche* des flux économiques. Pour ce travail, l'étude de M. Allais sur les *Equations comptables fondamentales entre quantités globales* paraît extrêmement précieuse.

3. Les modèles étudiés ne tiennent donc pas compte d'une façon satisfaisante de l'épargne et de l'investissement, qui sont un des rouages essentiels de la vie économique. Pour réparer cette insuffisance, il faut recourir systématiquement à l'analyse par période. Nous avons montré qu'elle est, implicitement, à la base de toutes les relations que nous avons établies. C'est ce qui fait la richesse potentielle des modèles actuels. Au lieu de considérer les coefficients des différentes matrices comme des données, on peut les faire dépendre de la période et des décisions des périodes antérieures. Par exemple, lorsque des investissements dans une branche sont achevés, l'offre de cette branche s'accroît brusquement. Il est facile de voir que nos modèles de *statique comparative* se transforment alors en modèles *dynamiques*. Ce n'est que dans le cadre d'un modèle dynamique que les notions d'investissement et d'épargne s'introduisent naturellement. Nous pourrons ainsi disposer d'un outil de travail qui permettra l'analyse complète de questions qui ont fait couler beaucoup d'encre, telle que celle évoquée dans le paragraphe suivant :

« Des auteurs ont fait remarquer qu'il y avait dans le fait de l'épargne un principe de contradiction interne en ce sens que l'épargne porte en soi les causes de sa propre limitation. L'épargnant restreint sa consommation afin de transformer une

partie de son revenu en capital. Or, il ne peut trouver de placements pour ses capitaux neufs, en tant qu'ils servent à former des biens de production, que dans la mesure où trouvent preneur les biens de consommation. La raison d'être des biens de production, c'est la production de biens de consommation, et si le débouché de ceux-ci se restreint par suite de l'excessive parcimonie du consommateur, l'épargne à son tour perd ses débouchés. Il y a donc dans le fait de l'épargne le germe d'une sorte de contradiction économique. »[13].

Il est évident que cette question classique ressort du type d'analyse que nous avons entrepris.

4. Nous n'avons pas précisé les caractéristiques sociologiques des groupes que nous avons considérés. Pourtant seule une telle étude permettrait de connaître, dans chaque cas, la signification des termes des différentes matrices. Par exemple, ces groupes pourraient être l'Etat, le système bancaire, les fonctionnaires, différentes branches de production, différents groupes de salariés, les commerçants, etc. De toute façon, les groupes choisis dépendent de l'étude particulière que l'on veut mener à bien.

Dans une étude dynamique, il serait même intéressant de considérer comme une variable le volume de ces groupes, c'est-à-dire le nombre des individus qui les constituent. Comme ces groupes sont nombreux, rien n'empêcherait de considérer leur population comme une variable continue. Nous serions alors à même de faire la synthèse entre l'étude des flux économiques et celle de la variation de la structure de la population d'une société. Une théorie de l'évolution économique serait le fruit ultime des balbutiements de l'étude d'aujourd'hui[14].

13. Truchy (H.), *Cours d'économie politique*, t. II, Sirey, 1934. Cité par M. Allais, *Economie et intérêt*, t. I, p. 150.

14. Entre le moment de la rédaction de cet article et celui de la correction des épreuves, nous avons découvert que Metzler et Chipman avaient consacré ces dernières années un certain nombre de travaux à des problèmes analogues (Cf. notamment le numéro d'octobre 1950 d'Econometrica), mais il était trop tard pour que nous puissions remanier cet article en tenant compte de leurs résultats. Nous nous en excusons bien vivement auprès des lecteurs.

ANNEXE I

Démonstration des propriétés du multiplicateur généralisé.

1. Définition. — Nous dirons que l'*économie est stable*, lorsque la série géométrique de matrices :

$$1 + \overline{\overline{q}} + \overline{\overline{q}}^2 + \dots + \overline{\overline{q}}^n + \dots,$$

est convergente.

Dans ce cas, la somme de cette série est la matrice : $\dfrac{1}{1 - \overline{\overline{q}}}$.

2. Nous dirons qu'un *groupe économique isolé est stable* si :

$$q^j = \sum_i q_i^j \text{ étant sa propension à dépenser,}$$

la série géométrique :

$$1 + q^j + (q^j)^2 + \dots + (q^j)^n + \dots$$

est convergente. On sait que la condition nécessaire et suffisante pour qu'il en soit ainsi est que q^j soit, en valeur absolue, inférieur à 1.

3. Dans tout ce qui suit, nous supposerons les q_i^j positifs. Cette hypothèse plausible revient à supposer que toutes les dépenses augmentent lorsque le revenu augmente. Elle n'élimine que des cas relativement rares.

4. Théorème I. — *Si tous les groupes sont stables, isolément, l'économie est stable.*

Nous allons montrer que la série de matrices :

$$1 + \overline{\overline{q}} + \dots + \overline{\overline{q}}^n + \dots$$

est convergente, c'est-à-dire que la série qui constitue chacun de ses éléments est convergente.

Les éléments de la matrice $\overline{\overline{q}}$ possèdent deux propriétés :

— ils sont tous inférieurs à 1. Nous désignerons par a le plus grand de tous les q_i^j ;

— la somme de tous les éléments d'une même colonne : $\sum_i q_i^j$ est inférieure à 1. Nous désignerons par b la plus grande de toutes ces sommes.

Puisque tous les éléments de la matrice $\overline{\overline{q}}$ sont positifs, nous obtiendrons une borne supérieure des éléments de la matrice $\overline{\overline{q}}^p$ en remplaçant successivement dans le calcul de $\overline{\overline{q}}^p$ les éléments de $\overline{\overline{q}}^2$, $\overline{\overline{q}}^3$, ..., par des bornes supérieures.

Un élément quelconque de $\overline{\overline{q}}^2$ a pour expression :

$$\sum_k q_k^i \, q_i^k$$

Il est visiblement inférieur à ab.

Nous obtiendrons donc des bornes supérieures des éléments de $\overline{\overline{q}}^3$ en remplaçant $\overline{\overline{q}}^2$ par une matrice dont tous les éléments sont égaux à ab. Un élément de $\overline{\overline{q}}^3$ s'obtient en multipliant une ligne de cette matrice, par une colonne de $\overline{\overline{q}}$. Il est donc inférieur à ab^2. De proche en proche, on peut alors montrer qu'un élément quelconque de la matrice $\overline{\overline{q}}^p$ est inférieur au terme général :

$$ab^{p-1}$$

d'une série convergente.

La série de matrices que nous considérons est donc convergente. Si tous les groupes sont stables isolément, nous pouvons énoncer :

THÉORÈME II. — A_i^j *et* δ *sont positifs.*

Chaque élément : $\dfrac{A_i^j}{\delta}$ de la matrice $\dfrac{1}{1-\overline{\overline{q}}}$ est égal à la somme d'une série convergente de termes positifs. Il est donc *positif.*

Si, dans la série de matrices, nous avions remplacé la matrice $\overline{\overline{q}}$ par la matrice $\lambda \overline{\overline{q}}$ et par conséquent la matrice q^2 par la matrice $\lambda^2 \overline{\overline{q}}^2$ et la matrice $\overline{\overline{q}}^p$ par $\lambda^p q^p$, nous aurions pu faire la même démonstration quel que soit λ positif inférieur ou égal à 1. Le déterminant δ devient la fonction de λ :

$$\delta(\lambda) = \left\| \begin{matrix} 1-\lambda q_1^1 & -\lambda q_1^2 \\ -\lambda q_2^1 & 1-\lambda q_2^2 \\ \cdot & \\ \cdot & \\ \cdot & \end{matrix} \right\|$$

$^j_i(\lambda)/\delta(\lambda)$ est positif. $\delta(\lambda)$ n'a donc aucune racine pour λ compris entre 0 et 1. Or, pour $\lambda = 0$, $\delta(0)$ est égal à 1. $\delta(1)$ est donc positif.

Puisque A_i^j/δ est positif et que δ l'est, il en est de même de tous les A_i^j.

THÉORÈME III. — A_i^i *est supérieur à* δ.

Cette propriété résulte immédiatement du fait que $\dfrac{A_i^i}{\delta}$ est égal à la somme d'une série de termes positifs dont le premier terme est l'unité.

THÉORÈME IV. — *A^i_i est supérieur à A^j_i.*

Nous nous bornerons à le démontrer pour trois pays. De plus, nous supposerons : $i = 1$ et $j = 2$.

$$A^1_1 = (1 - q^2_2)(1 - q^3_3) - q^3_2 q^2_3$$

$$A^2_1 = (1 - q^3_3)\, q^2_1 + q^2_3 q^3_1.$$

Rappelons-nous que : $1 - q^2_2$ est supérieur à $q^2_1 + q^2_3$. La différence : $A^1_1 - A^2_1$ est donc supérieure à :

$$(1 - q^3_3)\, q^2_3 - q^2_3 (q^3_1 + q^3_2),$$

quantité positive, puisque $1 - q^3_3$ est supérieur à $q^1_3 + q^2_3$.

5. L'économie peut être stable, sans qu'il en soit ainsi pour tous les groupes. *Dans le cas de deux pays*, le professeur Metzler a démontré que *la série géométrique de matrices converge sous la double hypothèse*[15] :

$$q^i_i < 1 \qquad \delta > 0. \tag{1}$$

En effet, un théorème général d'analyse nous apprend que la série géométrique de matrices converge si les racines de l'équation :

$$\delta(t) = \begin{Vmatrix} t - q^1_1 & - q^2_1 \\ - q^1_2 & t - q^2_2 \end{Vmatrix} = 0$$

sont de module inférieur à 1.

Par hypothèse : $\delta(1) = (1 - q^1_1)(1 - q^2_2) - q^1_2 q^2_1$ est positif.

On en déduit immédiatement que :

$$\delta(-1) = (1 + q^1_1)(1 + q^2_2) - q^1_2 q^2_1$$

est aussi positif.

Comme $\delta(q^1_1)$ est négatif, l'équation $\delta(t) = 0$ admet deux racines réelles comprises entre -1 et $+1$.

Naturellement, les conditions du professeur Metzler sont beaucoup moins restrictives que les nôtres. Mais elles ne semblent provisoirement pas être susceptibles d'une généralisation au cas d'un nombre quelconque de pays.

6. L'économie peut-elle être stable sans qu'aucun groupe ne le soit ?

S'il n'y a que deux groupes, la réponse est négative. Il faut nécessairement que l'un des deux soit stable pour que l'économie le soit. En effet, si les deux groupes sont instables :

$$q^1_2 > 1 - q^1_1 \qquad q^2_1 > 1 - q^2_2.$$

$\delta(1)$ est négatif. Comme $\delta(+\infty)$ est positif, il y a nécessairement une racine de $\delta(t)$ supérieure à 1.

S'il y a plus de deux groupes, il est possible que la réponse puisse être affirmative.

7. La première propriété énoncée au paragraphe 7 de la première partie se déduit immédiatement des théorèmes II et III.

15. Lloyd A. Metzler, *The transfer problem reconsidered*, article cité.

La propriété II résulte de l'expression de la balance commerciale du pays j. Cette balance commerciale est :

$$dc_j = (1 - q^j)\, dr_j$$

pour les pays où il n'y a pas d'injection de revenu, et :

$$dc_i = [(1 - q^i)\, \frac{A_i^i}{\delta} - 1]\, dr_i^0 .$$

pour le pays où il y a injection de revenu.

La propriété III est la conséquence de la formule donnant la variation de la balance commerciale du pays qui effectue le paiement du transfert :

$$dc_i = \left[1 - (1 - q^i)\left(\frac{A_i^i - A_i^j}{\delta}\right)\right] dr^0.$$

ANNEXE II

Exemples illustrant les liaisons de production.

1. Exemple 1 du paragraphe 10 de la première partie.

Soient deux groupes économiques. Le premier groupe comprend des salariés occupés à produire dans les entreprises du groupe 2 les biens de consommation.

Naturellement : $q_1^1 = q_1^2 = 0$, puisque les salariés et les entrepreneurs n'achètent rien aux salariés à des fins de consommation.

$$p_2^1 = 0.$$

Par contre, q_2^2, q_2^1 et p_1^2 sont différents de 0. q_2^2 est la propension à consommer des entrepreneurs, q_2^1 celle des salariés et p_1^2 le rapport de l'accroissement de la valeur totale des salaires à l'accroissement de la valeur totale des ventes de biens de consommation.

Les relations générales s'écrivent, dans le cas où l'Etat fait une injection de revenu aux salariés :

$$dr_1 = q_2^1 p_1^2\, dr_1 + q_2^2 p_2^1\, dr_2 + dr_1^0$$
$$dr_2 = (1 - p_1^2)(q_2^1\, dr_1 + q_2^2\, dr_2).$$

La résolution de ce système conduit aux formules :

$$\left\{\begin{aligned} dr_1 &= \frac{dr_1^0}{1 - \dfrac{p_1^2 q_2^1}{1 - (1 - p_1^2)\, q_2^2}} \\ dr_2 &= \frac{dr_1^0}{\dfrac{1 - p_1^2 q_2^1}{(1 - p_1^2)\, q_2^2} - 1} \\ dr_1 + dr_2 &= \frac{dr_1^0}{1 - (1 - p_1^2)\, q_2^2 - p_1^2 q_2^1} \end{aligned}\right.$$

Ces formules suggèrent les commentaires suivants :

a) *Revenu national.* — Tout se passe comme si la propension à consommer de l'économie dans son ensemble était :

$$(1 - p_1^2)\, q_2^2 + p_1^2 q_2^1 .$$

Cette quantité est d'autant plus grande que :

— les propensions à consommer des différents groupes sont plus élevées;

— p_1^2 est plus élevé si la propension à consommer des salariés est plus grande que celle des entrepreneurs;

— p_1^2 est plus faible si la propension à consommer des salariés est plus faible que celle des entrepreneurs.

On peut admettre que la propension à consommer des salariés est normalement plus élevée que celle des entrepreneurs. L'importance du pourcentage des recettes des entrepreneurs consacré à l'augmentation de la masse des salaires a donc une grande influence sur la propension à consommer de l'ensemble de l'économie.

Autrement dit, *la propension à consommer d'une économie est forte si, par suite des liaisons de production, ce sont les revenus des groupes qui ont une forte propension à consommer qui augmentent le plus.*

b) *Augmentation relative du revenu des salariés.*

$$\frac{dr_1}{dr_1 + dr_2} = 1 - (1 - p_1^2)\, q_2^2 .$$

L'augmentation relative du revenu des salariés est d'autant plus grande que :

— la propension à consommer des entrepreneurs est plus faible;

— le coefficient p_1^2 est plus élevé.

c) *Variations de* dr_1 *et* dr_2 *en fonction des divers paramètres.*

Il est facile de constater que :

dr_1 est une fonction croissante de : q_2^1, q_2^2, p_1^2 ;

dr_2 est une fonction croissante de : q_2^1, q_2^2.

Mais dr_2 est une fonction décroissante de p_1^2, bien que deux cas distincts soient possibles (voir fig. 1 et 2).

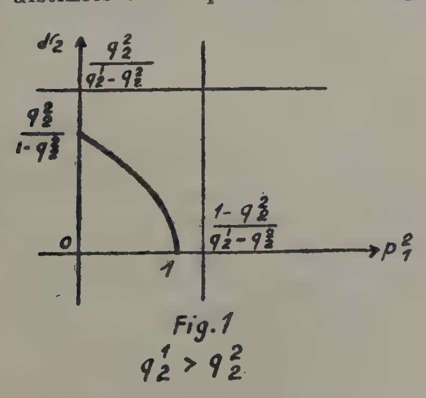


Fig. 1
$q_2^1 > q_2^2$

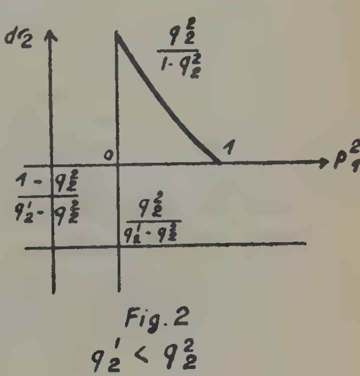


Fig. 2
$q_2^1 < q_2^2$

2. EXEMPLE 2 DU PARAGRAPHE 10 DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Le groupe 1 est un pays qui produit des matières premières.

Le groupe 2 est un pays qui utilise les matières premières du pays 1 pour fabriquer des produits de consommation qu'il vend au pays 1. Il y a injection de revenu dans le pays 2.

Les équations sont :

$$dr_1 = p_1^2(q_2^1\, dr_1 + q_2^2\, dr_2);$$
$$dr_2 = (1 - p_1^2)(q_2^1\, dr_1 + q_2^2\, dr_2) + dr_2^0.$$

La résolution de ce système conduit aux formules :

$$dr_1 = \frac{dr_2^0 \quad p_1^2 q_2^2}{1 - p_1^2 q_2^1 - (1 - p_1^2)\, q_2^2}$$
$$dr_2 = \frac{dr_2^0 \quad (1 - p_1^2 q_2^1)}{1 - p_1^2 q_2^1 - (1 - p_1^2)\, q_2^2}$$

La variation de la balance commerciale du pays 1 est donnée par la relation :

$$dc_1 = (1 - q_2^1)\, dr_1.$$

On constate immédiatement :

a) *que la balance commerciale du pays 1 varie dans le même sens que son revenu et est d'autant plus sensible aux variations du revenu que la propension à consommer du pays 1 est faible;*

b) *que* dr_1 *est une fonction croissante de :* q_2^2, q_2^2, p_1^2;

c) *que* dr_2 *est une fonction croissante de :* q_2^1, q_2^1, *mais une fonction décroissante de* p_1^2.

Ce dernier résultat est assez intuitif : Lorsque le pays 2 a un très grand besoin des matières premières du pays 1, il « exporte » en grande partie l'augmentation de revenu engendrée par l'injection initiale.

Il est naturellement possible d'imaginer une foule d'autres modèles qui permettent de rendre compte simplement d'un grand nombre de problèmes. Nous nous bornerons à la mise en équation d'un seul modèle un peu plus complexe que les deux premiers.

3. Soient :

— un groupe 1 de salariés;
— un groupe 2 d'entreprises produisant des biens de consommation;
— un groupe 3 d'entreprises produisant des biens d'équipement.

q est la propension à consommer des entrepreneurs et des salariés : c'est la propension à acheter les biens de consommation.

p_1^2 et p_1^3 sont les coefficients d'utilisation du travail dans les entreprises 2 et 3.

p_3^2 est le coefficient d'utilisation des biens d'équipement dans les entreprises produisant des biens de consommation.

En utilisant les formules générales, on est conduit aux équations suivantes, dans le cas d'injection de revenu aux salariés (dr représentant la variation de revenu national, $dr = dr_1 + dr_2 + dr_3$) :

$$dr_1 = q\,(p_1^2 - p_1^3 p_3^2)\,dr + dr_1^0$$
$$dr_2 = q dr\,(1 - p_1^2 - p_3^2)$$
$$dr_3 = p_3^2\, q dr\,(1 - p_1^3).$$

Il est inutile de commenter ce système d'équations, car on retrouve facilement ce que représente chaque terme.

Si les salariés et les entrepreneurs consommaient aussi des biens d'équipement avec une propension q' (cela peut se concevoir si les biens d'equipement sont des bâtiments ou des automobiles), on obtiendrait les équations correctes en ajoutant au second membre de la première équation : $q' p_1^3\, dr$, et au second membre de la troisième : $q'(1 - p_1^3)\, dr$.

Sur cet exemple particulier, on remarquera que, tous les groupes de consommateurs ayant les mêmes propensions à consommer, le jeu des liaisons de production ne modifie pas l'accroissement du revenu national. *Il n'en change que la répartition.* En effet, en additionnant les équations 1, 2 et 3, on obtient, selon le cas :

$$dr = q dr + dr_1^0$$

ou :

$$dr = (q + q')\, dr + dr_1^0\,.$$

ANNEXE III

Application a la dévaluation de la deuxième partie.

1. Notre but est :

1° de montrer que les formules de la deuxième partie renferment comme cas particuliers toutes les formules connues représentant l'effet de la dévaluation sur la balance commerciale;

2° d'établir des expressions plus générales rendant compte simultanément des effets de prix et des effets de revenu.

2. Nous nous bornons au cas de deux pays et étudions la répercussion sur la balance commerciale d'une modification du taux de change. Naturellement, dr^0 est nul.

Notations :

Le taux de change t (valeur en monnaie du pays 2 de l'unité de monnaie du pays 1) est initialement égal à 1. dt est sa variation.

a_1 et a_2, supposés égaux à 1, sont le prix des biens des pays 1 et 2 dans leur monnaie nationale.

b_1 et b_2 sont les prix des biens *dans la monnaie de l'autre pays.*

Initialement, la balance commerciale est en équilibre et E est la valeur commune des importations et des exportations.

de_1 et de_2 sont la variation de valeur des exportations en monnaie du pays exportateur.

$d'e_1$ et $d'e_2$ sont la variation de valeur des exportations en monnaie du pays importateur.

a) *Matrices* q *et* h *nulles*. — Il n'y a pas d'effet de revenu. Les offres des deux pays sont infiniment élastiques.

Puisque la matrice h est infinie :

$$da_1 = da_2 = 0 \qquad \text{et} \qquad db_1 = a_1 dt \qquad db_2 = -\, a_2 dt.$$

Nous aboutissons aux relations :

$$dr_1 = {}^1k_1^2\, db_2 + de_1;$$
$$dr_2 = {}^2k_2^1\, db_1 + de_2;$$
$$d'e_1 = {}^2k_1^1\, db_1;$$
$$d'e_2 = {}^1k_2^1\, db_2;$$

Or :

$$de_1 = d'e_1 - \mathrm{E}dt = ({}^2k_1^1 - \mathrm{E})\, dt;$$
$$de_2 = d'e_2 + \mathrm{E}dt = -\, ({}^1k_2^2 + \mathrm{E})\, dt.$$

La variation de la balance commerciale du pays 1 exprimée en sa monnaie a donc pour expression :

$$d\mathrm{C} = ({}^2k_1^1 + {}^1k_2^2 - \mathrm{E})\, dt.$$

En introduisant : e_d^1 et e_d^2, élasticités de la demande d'importations dans les pays 1 et 2, la dernière relation prend la forme classique :

$$d\mathrm{C} = \mathrm{E}\,(1 - e_d^1 - e_d^2)\, dt.$$

Dans le cas d'une dévaluation de la monnaie du pays 1, dt est négatif. La dévaluation a un effet favorable sur la balance commerciale si la somme des élasticités des demandes d'importation est supérieure à 1.

Le modèle permet de préciser les conditions très précises sous lesquelles cette propriété est valable :

1° Les offres des deux pays sont infiniment élastiques : il y a donc dans chaque pays une certaine quantité de facteurs de production inutilisés.

2° Les demandes d'importations ne dépendent que du prix des importations. Elles ne sont pas fonction du revenu des pays importateurs.

b) *Matrice* q *nulle*. — Nous supposons maintenant que les offres ne sont pas infiniment élastiques, mais il n'y a toujours pas d'effets de revenu. Nous allons chercher sous quelles conditions est valable la formule donnée par Mrs J. Robinson dans son article intitulé *The foreign exchanges* [16].

16. Mrs J. Robinson, *The foreign exchanges*, in *Essays in thet heory of employment*, part. III, chap. I.

Maintenant :

$$db_1 = da_1 + a_1 dt \qquad db_2 = da_2 - a_2 dt.$$

Et :

$$dr_1 = {}^1k^1_1\, da_1 + {}^1k^2_1\, db_2 + de_1 \text{ en monnaie du pays 1}$$
$$dr_2 = {}^2k^2_2\, da_2 + {}^2k^1_2\, db_1 + de_2 \text{ en monnaie du pays 2}$$
$$d'e_1 = {}^2k^1_1\, db_1 + {}^2k^2_1\, da_2$$
$$d'e_2 = {}^1k^2_2\, db_2 + {}^1k^1_2\, da_1.$$

D'autre part, *les coefficients de la matrice* h *ne se rapportant qu'à l'offre d'exportations* et non à l'offre totale comme au paragraphe 2 de la deuxième partie :

$$de_1 = h^1_1 da_1 + h^2_1\, db_2$$
$$de_2 = h^1_2 da_2 + h^2_2\, da_2.$$

Nous ferons les deux hypothèses suivantes :

a) La demande d'importations est indépendante du prix des produits nationaux :

$${}^2k^2_1 = {}^1k^1_2 = 0.$$

b) L'offre d'exportations est indépendante du prix des importations :

$$h^2_1 = h^1_2 = 0.$$

Dans ces conditions, en appelant :

ε_h l'élasticité de la demande d'importations du pays 1;
ε_f l'élasticité de la demande d'importations du pays 2;
η_h l'élasticité de l'offre d'exportations du pays 1;
η_f l'élasticité de l'offre d'exportations du pays 2,

$$d'e_2 = {}^1k^2_2\,(da_2 - a_2dt) = \mathrm{E}\,(1 - \varepsilon_h)\,(da_2 - a_2dt),$$
$$d'e_1 = {}^2k^1_1\,(da_1 + a_1dt) = \mathrm{E}\,(1 - \varepsilon_f)\,(da_1 + a_1dt),$$
$$de_1 = h^1_1\, da_1 = \mathrm{E}\,(1 + \eta_h)\, da_1,$$
$$de_2 = h^2_2\, da_2 = \mathrm{E}\,(1 + \eta_f)\, da_2.$$

En égalant l'expression de la demande et de l'offre des importations de chaque pays, calculées dans la monnaie du pays exportateur, on obtient les deux égalités :

$$de_1 = \mathrm{E}\,(1 - \varepsilon_f)\, da_1 - \mathrm{E}\varepsilon_f a_1 dt = \mathrm{E}\,(1 + \eta_h)\, da_1;$$
$$de_2 = \mathrm{E}\,(1 - \varepsilon_h)\, da_2 + \mathrm{E}\varepsilon_h a_2 dt = \mathrm{E}\,(1 + \eta_f)\, da_2.$$

Ces relations permettent de calculer da_1 et da_2. D'où la variation de la balance commerciale du pays 1 :

$$d\mathrm{C} = de_1 - d'e_2;$$

$$d\mathrm{C} = -\,\mathrm{E}a_2dt \left[\frac{\varepsilon_f\,(1 + \eta_h)}{\varepsilon_f + \eta_h} - \frac{\eta_f\,(1 - \varepsilon_h)}{\eta_f + \varepsilon_h} \right]$$

Cette formule est exactement celle qui est proposée par Mrs Robinson. On voit tout de suite quelles sont les hypothèses de base .

1° On néglige les effets de revenu;

2° La demande d'importations est indépendante du prix des produits nationaux;

3° L'offre d'exportations est indépendante du prix des importations.

Les deux premières hypothèses altèrent gravement la réalité. La troisième, par contre, apparaît beaucoup plus raisonnable.

c) *Matrice* h *nulle*. — $da_1 = da_2 = 0$.

Les élasticités d'offre sont infinies pour les deux pays, mais on ne néglige plus les effets de revenu. Pour simplifier les expressions, nous ferons, de plus, les hypothèses suivantes :

La demande d'importations est indépendante du prix des produits nationaux, et la demande de produits nationaux indépendante du prix des importations.

Dans ces conditions :

$$\begin{cases} dr_1 = q_1^1\, dr_1 + de_1 \\ dr_2 = q_2^2\, dr_2 + de_2 \end{cases}$$

$$\begin{cases} d'e_1 = q_1^2\, dr_2 + {}^2k_1^1\, db_1 \\ d'e_2 = q_2^1\, dr_1 + {}^1k_2^2\, db_2 \end{cases}$$

$$\begin{cases} de_1 = q_1^2\, dr_2 + ({}^2k_1^1 - \mathrm{E})\, dt \\ da_2 = q_2^1\, dr_1 - ({}^1k_2^2 - \mathrm{E})\, dt. \end{cases}$$

D'où, dans leurs monnaies respectives, dr_1 et dr_2. En appelant δ le déterminant :

$$\begin{Vmatrix} 1 - q_1^1 & - q_1^2 \\ - q_2^1 & 1 - q_2^2 \end{Vmatrix}$$

déterminant, toujours positif, et en introduisant les élasticités e_d^1 et e_d^2 des demandes d'importation, on obtient les trois relations suivantes pour :

— la variation de revenu du pays 1 en monnaie du pays 1;
— la variation de revenu du pays 2 en monnaie du pays 2;
— la balance commerciale du pays 1 en monnaie du pays 1.

$$dr_1 = \frac{\mathrm{E}}{\delta}\left[e_d^1 q_1^2 - e_d^2 (1 - q_2^2) \right] dt \tag{1}$$

$$dr_2 = \frac{\mathrm{E}}{\delta}\left[- e_d^2 q_2^1 + e_d^1 (1 - q_1^1) \right] dt \tag{2}$$

$$dC = q_1^2\, dr_2 - q_2^1\, dr_1 + \mathrm{E}(1 - e_d^1 - e_d^2)\, dt \tag{3}$$

$$dC = \left\{ \frac{\mathrm{E}}{\delta}\left[e_d^1 (1 - q_1^1)\, q_1^2 + e_d^2 (1 - q_2^2)\, q_2^1 - (e_d^1 + e_d^2)\, q_1^2 q_2^1 \right] + \mathrm{E}(1 - e_d^1 - e_d^1) \right\} dt \tag{4}$$

Soit :

$$dC = \mathrm{E}dt\,(1 - me_d^1 - ne_p^2)$$

avec :

$$m = 1 - \frac{q_1^2 (1 - q_1^1 - q_2^1)}{\delta} \qquad n = 1 - \frac{q_2^1 (1 - q_2^2 - q_1^2)}{\delta}$$

Comme e_d^1 et e_d^2 sont du même ordre de grandeur et que : Σq_i^j est inférieur à 1, *on remarque que l'effet de la dévaluation sur les revenus nationaux est le même que celui de deux injections de revenu :*

— une injection de revenu : $-\mathrm{E}e_d^2 dt$ positive (dt est négatif) dans le pays 1;

— une injection de revenu : $\mathrm{E}e_d^1\, dt$ négative dans le pays 2.

Il y a hausse du revenu national du pays qui dévalue et baisse du revenu national de l'autre pays.

Ces mouvements de revenus nationaux sont facilement explicables. Le pays qui dévalue augmente la valeur de ses exportations, et par conséquent son revenu national. Par contre, l'autre pays voit diminuer la valeur de ses exportations, et par conséquent son revenu national. La hausse du revenu national du pays qui dévalue a un effet défavorable sur sa balance commerciale, car une certaine augmentation des importations suit la hausse du revenu. En même temps, les exportations ont tendance à décroître, par suite de la baisse des revenus de l'autre pays. La formule (3) montre clairement ce phénomène : dr_1 est positif et dr_2 négatif; les deux premiers termes de l'expression donnant dC sont donc négatifs. *En conclusion*, lorsque l'élasticité de l'offre d'exportations est infinie pour les deux pays, il ne suffit pas, pour que l'effet de la dévaluation soit favorable sur la balance commerciale du pays qui dévalue, que la somme des élasticités d'importation soit supérieure à 1. Il faut que ces élasticités soient beaucoup plus grandes, car :

$$0 < m < 1 \qquad\qquad 0 < n < 1$$ [17].

d) *Matrices* h *et* q *non nulles.* — Le cas que nous traiterons pour terminer est très voisin du cas général. Nous supposerons simplement :

α. l'offre de biens indépendante du prix des importations;

β. la demande d'importations indépendante du prix des produits nationaux et la demande de produits nationaux indépendante du prix des exportations.

Les coefficients de la matrice h se rapportent ici à l'offre totale de biens et pas seulement à l'offre d'exportations.

17. Il est visible que si m et n sont positifs, ils sont inférieurs à 1. Pour montrer qu'ils sont positifs, il suffit de calculer le numérateur de la fraction donnant m ou n. Par exemple, m est égal à :

$$\frac{(1 - q_1^1)(1 - q_2^2 - q_1^2) + 2\, q_1^2\, q_2^1}{\delta}$$

quantité visiblement positive si :

$$\Sigma_i q_i^j < 1.$$

Les équations du problème deviennent les suivantes :

$$\begin{cases} dr_1 = q_1^1\, dr_1 + {}^1k_1^1\, da_1 + de_1 \\ dr_1 = h_1^1\, da_1 \end{cases}$$

$$\begin{cases} dr_2 = q_2^2\, dr_2 + {}^2k_2^2\, da_2 + de_2 \\ dr_2 = h_2^2\, da_2 \end{cases}$$

$$\begin{cases} d'e_1 = q_1^2\, dr_2 + {}^2k_1^1\, db_1 \\ d'e_2 = q_2^1\, dr_1 + {}^1k_2^2\, db_2 \end{cases}$$

$$db_1 = da_1 + a_1dt \quad db_2 = da_2 - a_2dt.$$

On passe très facilement de $d'e_1$ et $d'e_2$ à de_1 et de_2, et on obtient un système linéaire de quatre équations aux quatre inconnues :

$$dr_1,\ dr_2,\ da_1 \text{ et } da_2.$$

Comme le but de cette annexe n'est pas l'étude de la dévaluation, mais simplement la présentation d'un exemple, montrant l'intérêt des formules générales que nous avons établies, nous ne discuterons pas ici le système précédent. La preuve nous paraît faite que les formules de la deuxième partie constituent un outil extrêmement efficace. A cause de leur caractère synthétique, elles permettent d'introduire simultanément et sans efforts les différents éléments du problème à traiter [18].

BIBLIOGRAPHIE

M. Allais. — A la recherche d'une discipline économique. Paris, 1943.
— Economie et intérêt. Paris.
— Equations comptables fondamentales entre quantités globales. Paris, 1953.

J. Baumol. — Economic dynamics.

Ch. Bettelheim. — Nouveaux aspects de la théorie de l'emploi. Cours de l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

G. Haberler. — Prospérité et dépression.

J. M. Keynes. — Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie.

R. M. Goodwin. — The multiplier, dans *New Economics.*

O. Lange. — The theory of the multiplier.

J. E. Meade. — The balance of payments.

Lloyd A. Metzler. — The transfer problem reconsidered. *Journal of Political Economy*, 1942.

F. Machlup. — Period analysis and multiplier theory.

Mrs J. Robinson. — The foreign exchanges, dans *Essays in the theory of employment.*

A. Lichnerowicz. — Algèbre et analyse linéaires. Masson, édit., Paris.

J. Lesourne.

18. Nous avons l'intention de développer prochainement dans un article exempt de formules mathématiques l'analyse des effets de la dévaluation sur la balance commerciale d'un pays.

NOTES ET MEMORANDA

QUELQUES ENSEIGNEMENTS DE L'EVOLUTION MONETAIRE FRANÇAISE DE 1948 A 1952.

Le livre de M. Pierre Dieterlen présente d'éminentes qualités [1] : M. Dieterlen est connu déjà par des contributions originales et très personnelles à notre connaissance économique. Il n'appartient à aucune école. Il garde son esprit critique en face de tous les dogmatismes. C'est à toute époque une vertu trop rare pour ne pas la signaler. Rappelons ici son grand ouvrage *Au-delà du capitalisme* et sa très précieuse étude sur *Les normes économiques*.

Son nouveau livre confirmera sûrement la haute estime que sa méthode scientifique et son indépendance avaient déjà inspirée. Malgré un titre modeste, il s'agit ici, en réalité, d'une importante contribution à l'exposé de la théorie monétaire et à l'interprétation des prix dans la période confuse qui va de 1948 à 1952. Ce qui intéresse durablement l'économiste, c'est surtout l'explication des phénomènes auxquels il assiste. Or, les mouvements des prix, des salaires et des dépenses de l'Etat au cours de ces années, ainsi que leur influence réciproque les uns sur les autres, sont un des phénomènes les plus complexes auxquels nous ayons assisté en France, et dont l'éclaircissement s'avère singulièrement difficile.

M. Dieterlen apporte sur tous ces points des solutions pleines de bon sens, d'équilibre et de pénétration. Il est le premier à reconnaître et à souligner que nos moyens statistiques sont, à cet égard, terriblement insuffisants. Cependant, les hypothèses qu'il propose pour étayer ses conclusions doivent certainement compter au nombre des plus probables. Les tableaux qui les résument, calculés avec le plus grand soin, seront souvent utilisés.

La clarté de l'exposition ne laisse rien à désirer, et la construction de son ouvrage, en dehors même des résultats qui y sont résumés, atteste une maîtrise que l'on pouvait déjà pressentir dans ses livres précédents. Par ailleurs, une foule de remarques de détail, semées au cours des pages, révèlent chez l'auteur un sens aigu des réalités économiques, et une longue habitude de l'observation.

Un livre aussi considérable, et qui touche à des problèmes aussi délicats, ne peut s'analyser sans reprendre une à une chacune des questions qui y sont examinées. Ce n'est pas notre dessein. Disons simplement que M. Dieterlen prend comme base d'explication la théorie des encaisses désirées dont il donne un fort bel exposé.

1. Un vol. de 230 p., Librairie Armand Colin, Paris, 1954.

J'aurai suffisamment indiqué la tendance générale de son esprit en notant que parmi les autorités qu'il cite, le professeur Robertson occupe la première place. Evidemment, le nom de Keynes revient souvent, lui aussi. Mais c'est vers le premier de ces deux auteurs que son inclination scientifique le porte le plus volontiers. Je suis sûr qu'à l'avenir, le choix entre ces deux noms correspondra de plus en plus à celui qu'a fait M. Dieterlen. Sans m'astreindre à suivre pas à pas des démonstrations très ingénieuses et hautement instructives, je voudrais prendre texte de ce livre pour revenir sur un point auquel on m'excusera d'attribuer la plus grande importance pratique, et que les économistes de la nouvlle génération tendent à sous-estimer. Il s'agit du « déséquilibre budgétaire » comme origine des troubles monétaires auxquels nous assistons aujourd'hui. M. Dieterlen, certes, ne l'oublie pas. Il me permettra d'y revenir, non pas à titre de critique, mais à titre d'annexe ou de complément.

Au cours des dernières années, beaucoup d'auteurs se sont appliqués à montrer que les sources d'inflation autres que l'émission étatique du papier-monnaie étaient plus importantes que celle-ci. Sans tomber dans ces exagérations, M. Dieterlen fait ressortir la variété des facteurs d'inflation qui s'ajoutent au déficit budgétaire. Je ne conteste pas le rôle de ces facteurs. Mais je crois nécessaire de rendre au déficit son importance primordiale dans l'inflation actuelle, si l'on vise à faire une politique sensée. J'en donne ici mes raisons.

D'abord la *rapidité* avec laquelle la création de papier-monnaie par l'Etat agit sur l'ensemble des prix et sur le crédit est beaucoup plus grande qu'on ne l'imagine en général. Les conséquences de l'inflation d'Etat se manifestent dans les prix et le crédit presque sans transition. L'Etat, par exemple, réquisitionne au début d'une guerre du bétail ou des chevaux. Il augmente ainsi, sur un marché ou sur plusieurs à la fois, le prix des animaux. De là, un accroissement immédiat des bénéfices perçus par les éleveurs. De là, aussi, une augmentation également immédiate des dépôts faits par ceux-ci dans les banques. Or, une banque mesure ses crédits sur l'ampleur de ses dépôts, considérés comme des « ressources ». Les banques vont donc se montrer immédiatement disposées à amplifier leurs crédits. D'où un développement presque instantané de l'inflation « privée », laquelle entraîne, sur une série d'autres marchés, des hausses de prix. D'où naissance de nouveaux bénéfices se traduisant par une nouvelle et immédiate augmentation des dépôts, avec nouvelle inflation du crédit et des prix faisant aussitôt tache d'huile dans l'ensemble de l'économie.

Je crois que la rapidité avec laquelle ces enchaînements se réalisent est trop généralement méconnue. Sans doute, on peut dire que n'importe quelle autre circonstance imprévue (inondations, catastrophes, incendies, etc.) est, elle aussi, une source d'inflation. Mais d'abord ces causes sont accidentelles et limitées, alors que le déséquilibre budgétaire résulte en général d'une psychologie dont on n'aperçoit pas les limites, mais dont la probabilité ne cesse de peser sur l'avenir.

Un incendie une fois éteint, le danger est écarté. Au déficit budgétaire réalisé s'ajoute la crainte, dans le public, de sa continuation à l'avenir. Or, c'est la prévision de l'avenir qui entraîne les décisions des agents économiques.

Voici une deuxième remarque. M. Dieterlen s'est efforcé de chiffrer l'importance respective de l'inflation par l'Etat et de celle provenant de l'économie privée. Il a fait, pour les distinguer statistiquement, des efforts remarquables, sans dissimuler ce que ses chiffres ont d'hypothétique. Mais l'inflation « privée » n'est souvent que de l'inflation d'Etat dissimulée, car l'Etat n'a pas besoin de créer lui-même de la monnaie. Il peut obliger le secteur privé à en fabriquer à sa place. M. Dieterlen cite lui-même les retards de paiements dus à l'administration, et contraignant les industries qui dépendent de l'Etat à s'adresser aux banques pour obtenir l'argent que l'Etat tarde à verser. Or, ce cas est singulièrement fréquent, à une époque où le nombre des firmes travaillant pour l'Etat va croissant. Le secteur privé devient ainsi l'agent involontaire d'inflation par suite des retards de paiement de l'Etat. M. Dieterlen le mentionne lui-même. Mais c'est la dimension de cette fausse inflation « privée » qui mérite d'être soulignée.

Autre observation. M. Dieterlen a mentionné et étudié le rôle que joue la spéculation dans les décisions monétaires des particuliers. Il remarque très justement que, par spéculation, il faut entendre non pas seulement la spéculation des spéculateurs proprement dits, mais toutes les dispositions prises par les particuliers dans l'aménagement de leurs dépenses, et qui sont basées sur leur appréciation de l'avenir. Or, ce qui caractérise les périodes d'inflation, ou même, pour être plus précis, les périodes prolongées de hausse des prix, c'est que *tout le monde*, consciemment ou inconsciemment, spécule sur la monnaie. La cuisinière qui court faire son marché une heure plus tôt que d'habitude pour éviter que les prix aient eu le temps de monter ne croit faire que son devoir; en réalité, elle spécule, et elle donne sa préférence aux prix actuels, par crainte des prix qu'elle imagine dans l'avenir. L'industriel agit de même pour ses achats de matières premières, etc. Quand toute une population en est venue là (et il n'y a pas besoin d'imaginer une période d'hyperinflation pour qu'il en soit ainsi), les effets cumulatifs de cette « spéculation » généralisée dépassent de beaucoup ce que croient en général les théoriciens, car elle intervient dorénavant dans *toutes* les transactions, grandes ou petites. En d'autres termes, le choc initial dû au papier-monnaie, et destiné à combler les déficits budgétaires, a des répercussions beaucoup plus fortes que certains auteurs ne l'imaginent.

Telles sont les raisons pour lesquelles je continue à penser que le déficit budgétaire, en période de papier-monnaie, est la source de la plupart des conséquences que l'on attribue au secteur privé. D'autre part, tandis que les hommes responsables du déficit sont en mesure de l'arrêter, les moyens d'arrêter l'exagération du crédit sont infiniment plus délicats. Certes, les pays qui ont rétabli

leur monnaie ont agi à la fois sur l'équilibre budgétaire et sur l'expansion du crédit. M. Dieterlen est lui-même convaincu de l'efficacité d'une hausse de l'escompte. Mais la première condition de tout retour à l'équilibre n'en reste pas moins, à mes yeux, le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

M. Dieterlen n'a pas eu à envisager l'origine du déficit de la balance des comptes. Là aussi, cependant, l'influence du déficit budgétaire est si évidente qu'on a peine à comprendre le refus de trop d'écrivains de l'admettre.

Je ne voudrais pas laisser croire que ces considérations ont échappé à la perspicacité de M. Dieterlen. Si j'insiste sur ces quelques points, c'est que lui-même y a fait allusion. Mais dans la littérature économique d'aujourd'hui, il est de bon goût, si je puis ainsi dire, de réduire au maximum le rôle joué par l'Etat dans la création de l'inflation, et d'accuser surtout le secteur privé (ce pelé, ce galeux) d'être à l'origine des maux dont nous souffrons. Il serait amusant d'en analyser les raisons (plus politiques qu'économiques).

M. Dieterlen a écrit d'excellents chapitres sur les effets des investissements exagérés et sur la hausse des salaires (à laquelle, très justement, il refuse, dans la plupart des cas, un rôle initiateur). Sur tous ces points, ses raisonnements me paraissent décisifs.

Et ceci m'amène à poser une dernière question.

Si l'aménagement des encaisses particulières joue un grand rôle dans le développement de l'inflation — puisque ces encaisses tantôt se réduisent, tantôt s'accroissent — que devient cet aménagement dans les pays où l'ensemble des particuliers et des entreprises confient systématiquement leurs encaisses (quelle qu'en soit la nature) aux banques ? N'est-ce pas alors essentiellement le banquier qui, par sa politique de crédit, se substitue au particulier, fait de toutes les encaisses un bloc sans trop se soucier de leur origine ? Et n'est-ce pas alors les méthodes de crédit bancaire dont l'action devient cruciale dans l'expansion de l'inflation, beaucoup plus que les intentions des particuliers détenteurs d'encaisse ? Je pose la question. Elle est susceptible de réponses différentes suivant les pays, et suivant la généralisation plus ou moins grande des habitudes bancaires de la clientèle. Mais elle se pose en dépit des ingénieuses distinctions de Keynes entre les différentes catégories d'encaisses.

Je prie M. Dieterlen de ne pas prendre pour des critiques les observations ci-dessus. Ce sont des réflexions que son excellent ouvrage m'a inspirées. Elles n'enlèvent rien à la vive satisfaction que j'ai éprouvée en lisant des pages où se marquent non seulement une information qui n'a rien laissé échapper, mais un « sens » économique tout à fait remarquable, et qui met son livre au nombre des meilleures productions que les questions monétaires aient suggéré. Je n'hésite pas à le mettre sur le même rang qu'un autre ouvrage également remarquable, et qui honore la littérature économique française : celui de Robert Marjolin trop rarement cité à mon gré.

Charles Rist.

L'EUROPE UNIE ET SA PLACE DANS L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

J'ai déjà signalé ce livre[1] ici même, en rendant compte de l'ouvrage de G. de Carmoy; *Fortune de l'Europe*[2]. Mais son importance scientifique, politique, et pédagogique, appelle une analyse plus détaillée.

L'Europe, la nécessité d'intégrer l'Europe sous l'autorité d'un pouvoir politique commun — dans le cadre des Six où seul présentement le principe de supranationalité se révèle applicable, — tel est l'axe constant de l'ouvrage d'André Philip. Par là se trouve justifié le titre qu'il lui a donné. Mais, pour aborder le problème européen, on a le choix entre plusieurs méthodes. On peut se placer d'emblée dans le cadre de l'Europe, et montrer que son relèvement économique exige une fédération. On peut aussi prendre son départ dans un cercle plus petit — celui de la France par exemple — et faire apparaître que les problèmes spécifiquement français ne trouvent une solution que par l'intégration de notre patrie dans l'Europe. On procède alors comme les cinéastes qui présentent d'abord un seul visage en premier plan, puis reculent la camera pour élargir le champ de l'objectif, et laisser voir progressivement ce qui entoure le personnage. André Philip choisit ici l'itinéraire inverse. Il commence par poser le problème des relations économiques internationales dans le cadre le plus vaste : celui du monde (tel est l'objet de quatre chapitres de sa première partie, et des cinq premiers de la seconde). Puis seulement il rapproche l'objectif, et traite précisément de l'Europe (chap. VI et VII de la seconde partie, et troisième partie). Enfin, dans une longue « conclusion » — qui n'est ni la moins personnelle, ni la moins précieuse partie de l'ouvrage — il ausculte l'organisme politique français, il esquisse le programme d'une « gauche européenne », qui constitue pour lui le remède propre à délivrer la France de ses complexes politiques, comme aussi bien de ce malthusianisme économique où elle se complaît et s'asphyxie en vase clos.

Le genre de ce livre est précis et concret. Il relate des événements, il expose des faits, il invoque des chiffres, il commente des textes, il analyse des situations, il démonte des mécanismes, il décrit le fonctionnement des institutions, il juge les politiques à leurs fruits. La théorie économique n'en est pas absente; mais la théorie, aux yeux d'André Philip, est faite pour que l'on s'en serve. Il s'en sert quand il en a besoin pour éclairer l'interprétation des événements. Son propos n'est point d'inventer de nouveaux concepts ni de nouveaux

1. Philip (André), *L'Europe Unie et sa place dans l'économie internationale*, 1 vol. in-8° de 365 p., Paris, Presses Universitaires de France, Publications de l'Université de la Sarre, 1953.

2. Guy de Carmoy, *Fortune de l'Europe*, 1 vol. in-12 de 402 p., Paris, Domat, 1953, et le compte rendu de cet ouvrage, *Revue d'économie politique*, mai-juin 1954, p. 514.

modèles théoriques : c'est de faire comprendre le réel. Toujours ce livre exceptionnellement dense demeure parfaitement accessible et clair au profane. Le talent didactique d'André Philip, ce grand art d'expliquer que tous lui reconnaissent, la longue expérience des conférences internationales dont il a bénéficié font de cet ouvrage l'exposé le plus complet sans doute — et le plus éclairant — que nous ayons de l'histoire des relations économiques internationales au XXe siècle.

La première partie traite de la situation antérieure à la seconde guerre. Et d'abord de l'équilibre économique mondial d'avant 1914 (chap. II) qui — pour André Philip non plus que pour Jean Weiller[3] — n'était — comme le pensaient les contemporains — le fruit des mécanismes automatiques de la théorie classique. Il résultait, en réalité, d'une complémentarité fortuite — heureusement alors réalisée — entre les structures économiques des diverses parties du monde. Mais beaucoup plus encore de « la politique consciente et permanente d'investissements internationaux de la Grande-Bretagne » (p. 21). ... « Ce soi-disant automatisme était un dirigisme... la place de Londres était reconnue comme autorité supranationale » (p. 20) (du simple fait que l'on acceptait universellement les disciplines de l'étalon-or). Les chapitres suivants (III et IV) exposent comment la première guerre a commencé d'ébranler cet équilibre traditionnel. Elle a bouleversé les structures économiques de toutes les nations et détruit leur complémentarité. Elle a affaibli l'hégémonie anglaise. Bientôt l'abandon de l'étalon-or en 1931, la grande dépression — dont l'auteur rappelle qu'il l'annonçait dès 1926[4] — la course à l'autarcie qu'elle a suscitée, achevèrent la dislocation de l'ordre économique mondial hérité du XIXe siècle.

La seconde partie (p. 51) traite des conséquences de la seconde guerre mondiale. L'auteur étudie les unes après les autres les institutions nouvelles qui furent imaginées pour essayer de reconstituer le marché mondial. Le Fonds monétaire international (chap. II), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (chap. III), la F.A.O. (chap. IV), la Charte de La Havane et le G.A.T.T. (chap. V). L'insuffisance de tous ces organismes tient à une seule et même cause : à l'absence d'une autorité supranationale, capable de s'imposer aux nations au nom de l'intérêt commun. Et cette conclusion du chapitre qu'André Philip consacre au G.A.T.T. — la plus efficace sans doute parmi toutes les institutions qu'il vient de décrire — s'applique *a fortiori* à toutes les autres : « ... Les possibilités d'action restent très limitées, puisque chaque négociation ou décision reste finalement soumise aux instructions données à leur délégation par des gouvernements nationaux qui conservent l'intégralité de leur souveraineté, et sont toujours prêts à subordonner les

3. Cf. Jean Weiller, *Problèmes d'économie internationale*, principalement tome I, *Les échanges du capitalisme libéral*, Paris, Presses Universitaires de France, 1946.

4. Dans son livre *Le problème ouvrier aux Etats-Unis*, Alcan, 1927.

nécessités du développement de ce droit coutumier aux nécessités immédiates de leur politique économique. » (P. 106.)

La reconstruction de l'Europe — c'est d'elle désormais qu'il s'agira directement — appelait des initiatives d'une toute autre audace. Le chapitre VI traite du Plan Marshall. Plus que l'O.E.C.E. sans pouvoirs effectifs, c'est l'E.C.A. qui a conçu et instauré une certaine coordination des divers plans nationaux de reconstruction. « En fait, nous sommes là devant la première expérience d'un investissement international à caractère collectif. On pourrait dire, si ce mot ne faisait pas peur à nos amis américains, une première expérience d'investissement international à caractère socialiste. » (P. 121).

C'est au chapitre VII qu'André Philip montre le caractère durable, structurel, du déséquilibre de la balance des comptes entre l'Europe et les Etats-Unis.. « Même si l'on parvenait à doubler les exportations de l'Europe vers les Etats-Unis,... cela ne couvrirait pas la moitié du déficit normal de la balance européenne. » (P. 137.) Il faut que les pays européens « s'associent pour tenter de conquérir le marché américain » (p. 136) et pour amortir les perturbations auxquelles les expose en permanence l'extrême sensibilité de la demande américaine d'importations en provenance de l'Europe aux fluctuations de la conjoncture (pp. 139-140). Les politiques de stabilisation mondiale des prix des matières premières, dont André Philip présente une étude très détaillée (p. 140 à 164) ne peuvent suffire à l'en garantir. « L'Europe se trouve dans la nécessité d'agir par elle-même. » (P. 165.) Et « pour être à même de poursuivre, en étroite union avec le Commonwealth, une telle politique, l'Europe continentale elle-même doit parvenir à surmonter sa faiblesse présente » (p. 165). Il lui faut absolument abaisser ses prix de revient, condition préalable pour que « l'Europe puisse apparaître dans le monde comme une force équivalente et comparable à celle des Etats-Unis » (p. 166).

La troisième partie traitera de cette « unification économique et politique de l'Europe » dont les deux premières ont fait voir la nécessité. « Cette constatation a été le résultat non de l'étude des problèmes européens en eux-mêmes, mais de l'analyse d'une situation universelle... La preuve est faite : les graves problèmes économiques dont dépendent la paix et la prospérité du monde ne sauraient être résolus par les vieilles méthodes d'alliances, de blocs, de négociations entre Etats souverains; l'anarchie présente ne saurait être surmontée que dans la mesure où les Etats, dans des domaines précis, accepteront de se soumettre au règne d'une loi supérieure à leur volonté, de s'incliner devant une autorité supranationale démocratique statuant à la majorité des voix. Il est clair qu'une telle solution n'est pas mûre sur le plan mondial. Pourquoi alors ne pas en faire l'expérience dans un groupe régional, dans celui en particulier où la situation présente apparaît particulièrement grave, le danger d'effondrement économique et social particulièrement menaçant, mais où par ailleurs sont réunies toutes les conditions susceptibles de permettre un rapide redressement ? » (P. 168.)

Le chapitre Ier de cette troisième partie[5] traite des unions douanières (Benelux, Francita); le chapitre II du Plan Schuman (dont André Philip présente une étude particulièrement approfondie et documentée (p. 180 à 237); le chapitre III des autres pools en gestation (transports, pool vert) et des projets d'unification douanière ou monétaire. Et l'auteur aboutit à cette conclusion — qui revient comme un leitmotiv à la fin de chaque étude particulière : « L'intégration monétaire, comme l'unification douanière, pose le problème de la création du pouvoir politique européen. » (P. 273.) Le chapitre IV étudie alors le traité instituant la Communauté Européenne de Défense, dont la ratification devait ouvrir le chemin de l'unification politique, déjà élaborée dans ses grandes lignes par le projet de traité de l'Assemblée dite *ad hoc*. André Philip conte cette histoire et analyse les textes au chapitre V. La constitution d'un pouvoir politique européen supranational dans le cadre des Six, telle est la condition indispensable pour que puissent être consolidées et développées les institutions spécialisées déjà mises sur pied, pour que l'Europe puisse retrouver plus d'indépendance économique et politique, liquider son déficit dollars et reprendre la voie du progrès.

André Philip se prononce donc sans ambages pour cette « Petite Europe » que F. Perroux, dans un livre récent[6], a gratifiée de maint petit nom tendre (l'Europe-moignon, *op. cit.*, p. 244, des « Européens bornés », *ibid.*, p. 630, etc.). Comme si par avance il avait entendu répondre aux objections de François Perroux, André Philip ne cessait de témoigner que dans un corps aux contours fermes et précis peut habiter un cœur très large et que l'« Europe réduite » (Perroux, p. 629) ne serait pas pour autant une Europe fermée. Pour lui comme pour la plupart de ses partisans, la Fédération des Six ne doit pas donner naissance à un nouveau nationalisme économique, ni circonscrire un nouvel espace plus ou moins autarcique. Elle est faite, au contraire, pour permettre à l'Europe de se réintégrer dans l'économie mondiale, après l'avoir purgée des déséquilibres structurels qui, présentement, l'en isolent. « Le problème de l'unification économique et politique de l'Europe ne saurait être séparé du rôle qu'elle doit jouer dans une reconstruction internationale d'ensemble... En présence des deux grands pays dont l'opposition domine le monde, une Europe divisée ne saurait défendre ni le niveau de vie de sa population, ni son indépendance économique et politique; mais, si l'union de l'Europe est une nécessité vitale, elle ne saurait être conçue indépendamment de son influence mondiale et des initiatives que l'Europe unifiée doit prendre pour reconstruire un marché international viable... L'Europe ne peut s'unir qu'en participant en même temps à la

5. Pour un autre tableau historique d'ensemble des efforts entrepris jusqu'à présent en vue de l'intégration économique de l'Europe, on peut consulter J. Lajugie, *Les premières étapes de l'unification économique de l'Europe*, *Revue d'histoire économique et sociale*, trois articles dans les nos 1, 2 et 3 de 1954.

6. F. Perroux, *L'Europe sans rivages*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954.

solution de problèmes qui l'englobent et qui la dépassent... (p. 3). L'unité de l'Europe se présente donc à nous, non comme un nationalisme régional venant se superposer, en les absorbant, aux particularismes locaux, mais comme l'application, dans un cadre régional particulièrement mûr pour des solutions nouvelles, d'un esprit et d'une méthode d'action essentiellement universalistes (p. 168)..., etc. » Ainsi, le livre d'André Philip n'est pas moins universaliste, ni même en un sens moins mondialiste que celui de F. Perroux. Personnellement, je le serais beaucoup moins que l'un et l'autre. L'intérêt du monde ne me parle guère : *Universalia non movent*, disait un vieil adage scolastique. Je ne réprouve pas une certaine dose d' « égoïsme sacré » européen. Aimer, c'est préférer. Je ne voudrais point d'un monde sans préférences. Je n'entends faire ainsi l'apologie ni d'une autarcie européenne (qui serait plus encore nuisible aux intérêts de l'Europe qu'à ceux du reste du monde), ni même des tarifs « préférentiels ». Certes, s'il advenait qu'un marché commun européen (sans douanes intérieures) protégeât à l'occasion — modérément et à bon escient — ses frontières extérieures, du moins pendant quelques décades, je n'en serais pas scandalisé. Mais André Philip non plus sans doute, qui admet la nécessité de réduire le déficit dollars avant que puisse s'instaurer un régime de totale non-discrimination. La véritable divergence entre nous n'est pas sur ce terrain-là. Elle se situe au plan des fins politiques. Aux yeux d'André Philip, la politique européenne devrait être directement ordonnée aux intérêts du monde. Pour moi — dans le respect des lois internationales — aux seuls intérêts de l'Europe. La politique, telle que je la conçois, consiste à faire prévaloir des intérêts proches (et légitimes) sur d'autres plus lointains (qui ne le sont pas moins) [7]. Chacun doit respecter la règle du jeu, mais dans le respect de la règle du jeu, doit jouer pour soi. Voilà ce qui m'éloigne de l'universalisme d'André Philip.

La « conclusion » de son ouvrage mériterait à elle seule un long commentaire. En 35 pages (p. 326 à 359), elle présente l'esquisse de toute une doctrine politique. Il s'agit de substituer « l'Etat démocratique », caractérisé par le système des partis, à « l'Etat libéral » qui se confond avec le règne des notables [8]. (Personnellement, je suis pour les notables sans hésitation). Suit une analyse très importante des structures sociales et idéologiques de la France. « L'anarchie politique présente... exprime la contradiction fondamentale qui existe entre les divisions politiques héritées de la Révolution française et celles qui résultent de la révolution industrielle... (p. 346). L'antagonisme entre ces deux lignes de démarcation politiques qui ne se recoupent point (p. 334)... » paralyse la politique française. André Philip — qui rejoint ici beaucoup de doctrinaires du M.R.P. — envisage

7. Cf. Daniel Villey, *Congrès des économistes de langue française*, 1952, compte rendu des débats, Editions Domat-Montchrestien, p. 201.
8. Cf. Etienne Borne, « *La vérité politique est dans les partis, non dans les notables* » (*Le Monde*, décembre 1952).

de sacrifier allègrement la première, tenue pour surannée, afin que puisse enfin nettement se dégager la « gauche économique » qu'il appelle de ses vœux. « Un Front démocratique et social, éliminant les vieilles oppositions qui ne correspondent plus aux problèmes d'aujourd'hui, comme celle de la laïcité et du cléricalisme, effectuant entre des éléments actuellement séparés un regroupement, animé à la fois par le désir de réaliser dans notre pays et en Europe la révolution technique indispensable pour survivre, et par la volonté de soumettre les institutions nouvelles à un contrôle populaire, faisant appel à tous les degrés aux initiatives tant individuelles que professionnelles. » (P. 347.) Cela implique la disparition des « partis confessionnels » dont André Philip conteste le principe, après une analyse — qui me paraît d'une forte et profonde et fidèle théologie — de la conception chrétienne des rapports entre la politique et la religion. Dans quelle mesure le M.R.P. français, qui n'entend pas être un parti confessionnel, tombe-t-il sous le coup de cette exclusion ? André Philip ne le dit pas expressément, mais il semble bien que toute sa réflexion appelle une fusion de ceux des éléments du M.R.P. qui se situent économiquement à gauche avec la S.F.I.O. Une gauche « économique » française unifiée, progressiste, ayant délibérement rompu avec le « socialisme de l'austérité » (p. 350), qui est aussi le socialisme du repli national, ne pourrait que se mettre à l'avant-garde de l'action fédéraliste européenne. Seule aussi bien elle offre un avenir à l'Europe. « L'économie d'une Europe libre ne pourra pas être une économie libérale. Elle devra être l'expression d'une volonté consciente d'organisation et de direction de la production, suivant non pas les profits de l'entrepreneur, mais les besoins de la communauté. » (P. 358.)

J'aurais aimé que la place me restât pour poser ici plusieurs questions à André Philip. Il entend « supprimer le salariat » (p. 358), mais le remplacer par quoi ? Il appelle de ses vœux une « démocratie industrielle » qui paraît impliquer le concours des organisations syndicales à la direction de l'économie. Ne se prêterait-elle pas pour autant — *mutatis mutandis* — aux mêmes objections théoriques que fort pertinemment lui-même brandit contre le corporatisme ? J'adhère autant qu'André Philip à l'impératif de la productivité, mais suis troublé quand je le vois marier la cause de la productivité avec celle de la « gauche », et avec celle de l'interventionnisme. Presque toutes les mesures inscrites dans les programmes de « la gauche », et presque toutes les interventions de l'Etat, — qu'elles soient le fait de la gauche ou de la droite — n'ont-elles pas en fait, chez nous, une inspiration protectrice des situations acquises, sécuritaire, conservatrice et misonéiste ? Ne sont-elles pas, dans leur grande majorité, créatrices de rigidités et de distorsions structurelles, essentiellement malthusiennes ? André Philip repousse « le socialisme de l'austérité ». Mais *dans les pays démocratiques*, en vit-on jamais un autre ? Au demeurant, je m'en voudrais beaucoup de décourager l'européisme de gauche, dont l'appoint pour le succès de la cause européenne est

indispensable. Mais, étant donné surtout le rapport des forces politiques chez les plus importants de nos partenaires de l'Europe Schuman, l'honnêteté m'oblige à dire que les chances historiques d'un libéralisme progressif européen paraissent — et personnellement je m'en réjouis — beaucoup plus sérieuses que celles de cette « gauche » productiviste et dynamique — vraiment tout à fait « nouvelle » — à laquelle aspire André Philip.

Depuis qu'a paru ce livre, il y a eu le 30 août 1954 et le rejet par l'Assemblée Nationale française du Traité de Paris. André Philip l'avait montré : la C.E.D., c'était bien l'Europe. Mais son livre fonde aussi bien l'espoir que l'échec de la C.E.D. ne sera pas celui de l'Europe — de l'Europe des six unie sous une autorité politique supranationale — dont elle portait en elle la proche promesse. Faits et chiffres à l'appui, André Philip, en effet, le suggère avec beaucoup de force : il faudra bien que l'Europe s'unisse, si elle entend se débarrasser des distorsions malthusiennes qui se sont multipliées à l'intérieur de chaque pays, comme entre les diverses économies nationales européennes. La Fédération des Six est un impératif permanent, inéluctable, du redressement interne de la France, comme du rétablissement d'un ordre économique mondial.

Daniel VILLEY.

REVUE DES LIVRES

COURS, TRAITES ET MANUELS

Allais (M.) *Traité d'économie pure* (I. Les données de l'économie pure; II. La dynamique du déséquilibre; III. La dynamique de l'équilibre; IV. Salaire et rente foncière; V. Annexes.) 63 + 862 + 68 p. *Imprimerie Nationale*, s. d. 1954.

Cet ouvrage est la réimpresion, sous un nouveau titre et avec une préface nouvelle de : *A la recherche d'une discipline économique*.

Qu'en dix ans un ouvrage si volumineux, et d'une pensée si profonde et si dense, ait dû être réédité, est une preuve de l'admirable renouveau de la science économique dans notre pays, car ce *Traité* en est un des monuments les plus remarquables. Lors de la première édition, j'en ai dit la valeur absolument exceptionnelle, et je n'ai donc pas à revenir sur ce point. Je me demande seulement, s'il était bien nécessaire, comme l'auteur l'a fait depuis à plusieurs reprises, de reproduire (Préface, p. 14, 15) les termes, lesquels je saluais respectueusement la publication de son livre : M. A. est, aujourd'hui, un Maître aux yeux de tous et dont l'autorité est incontestée.

Dans la première édition, une suite était prévue en plusieurs volumes. L'auteur paraît avoir renoncé pour le moment à terminer son ouvrage sous sa forme première, ce qui est souvent une pratique regrettable [1] chez bien des auteurs. Nous n'avons cependant pas ici à en souffrir trop, puisque, depuis, il n'a pas cessé de publier une série de travaux qui, en fait, complètent la première partie de *la Discipline économique*. Il est d'ailleurs possible que l'auteur reprenne son projet primitif (Préface, p. 9).

Nous recommandons beaucoup la lecture de la Préface, seul élément nouveau de l'ouvrage, L'auteur, à ma demande, y a dressé le tableau de ses apports si nombreux aux progrès de nos connaissances (p. 18 et s.). Il répond ensuite aux critiques qui lui ont été adressées (p. 34 et s.). Puis (p. 42 et s.), il traite de l'emploi des mathématiques en économie politique; je signale particulièrement le paragraphe intitulé : « Les dangers de l'outil mathématique » (p. 50 à 53); l'avertissement suivant, émanant d'un savant aussi autorisé que peu suspect, doit être médité : « Le véritable danger ne réside plus dans la résistance des esprits arriérés à l'utilisation de l'outil mathémathique, mais dans l'abus possible que l'on peut être tenté d'en faire ». La dernière partie de la Préface est consacrée au sujet sui-

1. Si mes *Institutes* que je m'étais engagé à terminer, avaient retenu le moins du monde l'attention des savants, on pourrait m'objecter ironiquement : « *De te fabula narratur* ». Mais cette critique porterait à faux, car, d'une part, j'ai terminé, à peu près, cet ouvrage, que je ne publierai d'ailleurs pas, et de l'autre, je ne pense pas que ce soit bien regrettable.

vant : « Les chances actuelles de la pensée économique française ». L'auteur y plaide pour la création d'une faculté des sciences économiques et sociales, entièrement détachée des facultés de droit, création pour laquelle il a déjà plaidé ailleurs. Je ne saurais le suivre sur ce point.

Pourtant nous sommes bien d'accord sur le but à atteindre : mais ce n'est pas seulement là où enseigne A., c'est-à-dire en dehors de nos Facultés, que du progrès a été accompli, c'est également au sein de celles-ci, et le progrès relatif y a été bien plus grand, car, après tout, A. est apparu après Colson et Divisia.

Au contraire, et sauf quelques très rares exceptions, dans les premiers lustres du xxe siècle, le niveau de la science économique était à un niveau lamentable, scandaleux même, dans nos Facultés. C'est une honte, que certains y aient été, à l'époque, les représentants de l'économie politique française. Ils avaient, cependant, à un seul point de vue, droit à des circonstances atténuantes : la spécialisation des concours d'agrégation ne faisait que commencer. Maintenant où cette spécialisation se poursuit dans l'enseignement même, et où surtout le niveau des professeurs d'économie politique s'est tellement élevé, je suis porté à penser que cette science devrait bien continuer à être enseignée en même temps qu'un certain nombre de matières juridiques, telles que le droit commercial, et surtout cet admirable monument de la pensée juridique : le droit civil français, donc dans nos Facultés.

Il faut féliciter M. A. d'avoir eu à rééditer son premier ouvrage. Il faut surtout nous en réjouir, ainsi que je le disais plus haut, comme d'un symptôme : la renaissance de l'économie politique française est en plein essor. Après trois quarts de siècle, le message de Léon Walras a été enfin entendu chez nous, A. y est le plus grand de ses successeurs.

G.-H. Bousquet.

OUVRAGES GENERAUX DE THEORIE ECONOMIQUE

Glansdorff (Maxime), *Théorie générale de la valeur* (Collection de Sociologie générale et de philosophie sociale). Un vol. de 328 p., Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1954.

M. G., qui est professeur à l'Université Libre de Bruxelles, traite dans cet ouvrage un problème capital pour l'économie : celui de la nature et des fondements de la valeur.

Il souligne dès les premières pages de son travail que le problème de la valeur doit être étudié à la lumière des données expérimentales de la science, et en particulier de la psychologie, qu'il s'agisse de la valeur en esthétique ou en économie, qui sont l'une et l'autre examinées dans ce livre.

Cette position l'amène à critiquer les théories classiques et marginalistes de la valeur qui ne sont pas conformes aux constatations actuelles des sciences de l'homme. Le gain joue, certes, un rôle dans la hiérarchie des valeurs économiques, mais l'esprit de domination d'une part, l'esprit de sécurité d'autre part, ont au moins autant d'importance pour déterminer quels sont les biens de valeur. Il convient de souligner ici que les conclusions de l'auteur, qui résultent de recherches menées dans le cadre de l'Institut Solvay, coïncident parfaitement avec les conclusions des travaux faits dans d'autres pays, ce qui montre que l'observation scientifique est

capable d'unifier un domaine, où pourtant les divergences étaient grandes, tant que les théories de la valeur étaient livrées à l'imagination des auteurs et non aux constatations tirées de la réalité.

L'auteur aborde ensuite le problème dans toute sa complexité quand il distingue dans le problème de la valeur l'ordre des fins et celui des moyens, les éléments statiques et dynamiques de la valeur. L'évolution de la valeur s'explique par le heurt entre les tendances fondamentales, notamment celles de gain et de sécurité avec des « incidentes », matérielles, ou autres variables, qui amènent la croissance ou la décroissance des tendances à employer un bien ou un service.

M. G. étudie enfin les principales théories contemporaines de la valeur et situe sa pensée par rapport aux diverses méthodes existantes. Il se prononce en faveur du courant de pensée basé sur le rapprochement de la psychologie expérimentale et de l'économie.

Cet excellent travail est destiné à soulever bien des discussions, car sa critique des positions marxistes et keynésiennes, que nous jugeons pour notre part fort intéressante, trouvera certainement des contradicteurs.

P.-L. Reynaud.

Lauterbach (Albert), *Man, Motives and Money-Psychological frontiers of Economics.* Un vol. de 366 p., New-York, Cornell University Press, 1954.

Cet ouvrage, très suggestif, range le professeur L. parmi les meilleurs économistes psychologues écrivant actuellement aux Etats-Unis. Economiste de formation, l'auteur s'est intéressé particulièrement aux problèmes d'attitudes et a publié déjà plusieurs travaux, dont *Economics in uniform* (1943) et *Economic security and individual freedom* (1948). Il vient de collaborer à la collection des « Bilans de la connaissance économique », où il a bien voulu formuler, avec G. Katona, des observations judicieuses et constructives, dans notre ouvrage intitulé *Psychologie économique* (1954).

Le présent travail est destiné à répondre à trois ordres de questions que A. L. pose dès l'introduction (p. xii) :

1° Dans quelle mesure le comportement dans les affaires suit-il les règles que l'analyse économique a traditionnellement admise ? Comment les décisions sont-elles prises dans le domaine économique ?

2° Dans quelle mesure les sentiments d'insécurité et d'instabilité empêchent-ils les individus d'agir « économiquement » ?

3° Est-ce les remèdes d'ordre économique que l'on peut envisager pour améliorer les comportements actuels présupposant l'existence d'un type d'homme autre que celui que nous connaissons dans les démocraties occidentales ?

On le voit, la question des bases psychologiques de l'économie est posée en termes très larges, et l'auteur établit par de nombreux exemples des rapports précis entre les déséquilibres psychologiques et les déséquilibres économiques de notre époque.

a) Dans l'ensemble, il arrive aux conclusions suivantes : La motivation « classique » est fausse, la « maximisation des profits » n'est pas le mobile le plus important qui pousse les hommes d'affaires à agir. On a souligné ce mobile parce qu'il est souvent le plus conscient, mais le subconscient joue ici un grand rôle, et souvent plus décisif que la réflexion claire. Des facteurs d'ordre très divers tenant à l'éducation, à la culture, à la mentalité et aux institutions de l'époque donnent plus de lumière sur la

conduite économique que le simple instinct acquisitif qui revêt d'ailleurs lui-même des aspects bien divers et des « colorations » bien différentes.

b) Le développement de l'industrie moderne et de nouvelles formes d'affaires a grandement accru l'efficience technique, mais l'homme a souffert de ces changements dans son équilibre psychologique, qui est devenu plus vulnérable. La psychanalyse nous apprend, en outre, qu'il existe dans la société moderne d'autres causes de déséquilibre que celles qui relèvent de l'économie, notamment des modifications intervenues dans le domaine de la religion et de l'éthique. Toutes les classes sont atteintes et le sentiment d'insécurité provoque des conduites peu rationnelles, des réactions trop faibles ou, au contraire, exagérées dans la vie économique et sociale. Alors qu'il y aurait lieu de réformer de façon constructive, certains individus, poussés par le sentiment d'insécurité et de frustration, adoptent des solutions révolutionnaires extrêmes et dissimulent mal leur besoin conscient ou subconscient de vengeance et de destruction.

L'auteur pense que des enquêtes multiples, menées dans les milieux les plus variés et par les méthodes les plus différentes, seraient utiles pour mettre en évidence les tensions mentales excessives de l'homme de notre époque. Les conseillers sociaux, les compagnies d'assurance, les bureaux de placement, les hôpitaux psychiatriques, ont réuni de précieuses expériences sur ce point.

c) Des modifications économiques et sociales appropriées peuvent sans doute créer un type d'homme plus équilibré, susceptible de promouvoir une économie régulièrement progressive : la sécurité financière résultant d'un niveau de vie suffisant, des facilités étendues pour l'éducation et le maintien de la santé, l'octroi d'un logement agréable et stable, seraient désirables dans tous les pays. Des recherches plus poussées pourraient indiquer comment la question se pose plus particulièrement dans chaque cas, et l'auteur trace un programme rapide des travaux qu'il souhaite voir se développer dans les prochaines décades sur la mentalité des consommateurs, des ouvriers, des paysans, etc.

Parmi les économistes qui suivent les tendances de ce qu'on a appelé « l'Ecole de la psychologie économique », l'auteur se range plutôt parmi ceux qui s'attachent aux phénomènes qualitatifs, il utilise les tests avec prudence, et se méfie de la mesure trop stricte des phénomènes humains. D'autres auteurs plus « quantitatifs », sont davantage portés à chiffrer les résultats obtenus et, en Amérique comme en Europe, reprocheront peut-être à A. L. certains passages trop « littéraires ». Pour notre part, nous pensons que les deux branches qui existent actuellement en économie psychologique sont également utiles au progrès de la science, à condition d'éviter des vues par trop mécanicistes, et nous pensons que le livre de A. L. constitue une contribution de premier ordre au mouvement de la pensée dans ce domaine.

P.-L. Reynaud.

Vecchio (Giorgio del), *Diritto ed Economia*. Un vol. in-12 de 66 p., Rome, Editrice Studium, 1954.

Edition revue — augmentée de notes, précisions et références nouvelles — de l'article du doyen d. V., publié en français dans la *Revue d'économie politique* (septembre-octobre 1935, p. 1457 à 1494), sous le titre *Droit et Economie*. En appendice (*postilla* 1); l'auteur publie le texte italien de son

1. Cet appendice a été publié en français dans la *Revue d'Economie politique* de janvier-février 1955.

commentaire de l'article du président Einaudi (Luigi Einaudi, *Morale et Economique*, *Revue d'économie politique*, mars-avril 1936, p. 289 à 311), dont la version française a paru dans la *Revue d'économie politique* de janvier-février 1955. Pour le doyen d. V., la science économique se définit comme une théorie hypothético-déductive de ce que serait l'activité humaine, si elle était mue par le seul mobile hédonistique. Elle est donc une science incomplète, et pour autant subordonnée à l'éthique, dont les deux branches sont la morale et le droit. Dans l'appendice, le doyen d. V. soutient que cette conclusion demeurerait pleinement valable même si, avec le Président Einaudi l'on devait définir l'économique non plus comme science de l'activité égoïste, mais bien comme science de l'activité rationnelle et consciente (quels que soient ses mobiles). En effet, la rationalité d'une conduite ne peut fournir un critère suffisant de sa moralité.

Daniel VILLEY.

HISTOIRE DES DOCTRINES ECONOMIQUES

Villey (Daniel), *Petite histoire des grandes doctrines économiques*. Un vol. in-8° de 302 p., Paris, Librairie de Médicis, 2e éd. revue et augmentée, 1954.

La première édition date de 1944; elle apportait le résultat d'une étude écrite entre 1942 et 1944. L'auteur pense qu'une mise à jour aurait amené une refonte complète. Il a préféré une simple réimpression du texte primitif, mais il la fait précéder d'une très copieuse préface de 42 pages.

Il s'en sert pour nous expliquer comment il n'a pu s'abstraire en reconstituant le passé des préoccupations qui étaient celles des Français sous l'occupation et comment elles ont parfois infléchi certains de ses jugements. Mais surtout cette préface joue, en quelque sorte, le rôle de postface : il y expose longuement comment il compléterait les trois époques qu'il a jusqu'ici distinguées dans l'histoire des doctrines (pré-scientifique, classique, moderne) par une quatrième, la contemporaine. Il la fait commencer vers 1930, la caractérise par la « révélation macroscopique », par la rentrée en scène « du temps, de la monnaie de la nation, de l'intervention active de la puissance publique »; elle lui paraît pouvoir se personnifier en « trois grandes figures : Schumpeter, Keynes, Colin Clark. »

Enfin, l'auteur insiste sur les inquiétudes qu'il exprimait dans la conclusion de sa première édition : la science n'est-elle pas en train de dégénérer en technique ? les préoccupations doctrinales ne sont-elles pas de plus en plus absentes du cerveau des auteurs, tandis qu'elles survivent dans toute leur vigueur dans le cerveau des lecteurs ? Il y trouve une explication du prestige contemporain du marxisme qui « satisfait le besoin de synthèse totale, le besoin de système qu'éprouve toujours l'esprit humain, mais auquel aucune école contemporaine d'économistes ne paraît se soucier de répondre. »

Tout au long d'un texte très dense, l'auteur fait preuve des qualités qui lui sont universellement reconnues : une formation quasi encyclopédique, en tout cas « humaniste », qui reste le caractère essentiel des économistes français et dont on peut espérer qu'elle leur donnera un jour à nouveau une audience universelle, une pensée originale, parfois paradoxale, toujours profonde et « accrocheuse », une forme aisée. Les quelques pages consacrées aux « paradoxes » de Keynes sont un modèle du genre.

Personnellement, nous le félicitons de défendre l'idée que l'histoire des doctrines ne se confond pas avec celle des théories (les économistes s'illu-

sionnent, à notre avis, s'ils pensent que les Français accepteront, à leur suite, de faire de ces deux mots des synonymes), qu'elle présente une valeur formatrice de premier ordre et qu'il faut lui réserver une place de choix dans notre enseignement. Cette conception, on le sait, n'est pas celle de tous nos collègues; du fait même qu'il n'existe pas ou pratiquement pas de nouvelles doctrines contemporaines, un enseignement des doctrines peut difficilement se prolonger jusqu'à nos jours; certains pensent que cette infirmité l'empêche d'être suivie avec intérêt par les étudiants qui auraient tendance à n'y voir que l'exposé d'idées périmées. Nous n'en croyons rien, et nous nous réjouissons que D. V. montre comment les « doctrines » jusqu'ici connues se ramènent finalement à un petit nombre de grands types dont les préoccupations sont encore les nôtres parce qu'elles sont éternelles.

Aussi souhaitant à cet ouvrage un succès qui rende nécessaire une troisième édition, je soumets à notre collègue les suggestions suivantes :

— améliorer la présentation qui est beaucoup trop compacte et n'est pas « attractive »;

— prévoir des développements plus larges : l'effort de synthèse actuel aboutit parfois à donner au texte l'allure d'un résumé, ce qui affaiblit sa valeur de formation;

— introduire des références aux « textes ». D. V. conseillant lui-même aux étudiants de lire les auteurs, il importe qu'il les aide dans cette tâche;

— revoir certains jugements dont il reconnaît lui-même la hâte (par exemple, qualifier les Physiocrates de « réactionnaires » et remarquer ensuite qu'ils « sont contre les privilèges, pour l'impôt foncier généralisé sur toutes les terres nobles et ecclésiastiques aussi bien que roturières »); je plaiderai également pour Bastiat dont la conception d'un « secteur gratuit » s'élargissant avec le progrès ne paraît ni utopique ni tellement dépassée par les faits.

P. Fromont.

HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES

Sbarounis (Athanase J.), *Etudes et souvenirs de la seconde guerre mondiale.* Un vol. in-8° de 66/427. Athènes, 1951. Texte grec avec table des matières en anglais (il découle de la table des matières en anglais que l'ouvrage a été publié à l'Imprimerie Nationale d'Athènes).

L'auteur était directeur général du Ministère des Finances lors de l'occupation de la Grèce par les Allemands. Il est resté à son poste pendant deux ans, puis s'est réfugié à l'étranger sur ordre du gouvernement hellénique en exil. Il eut ainsi l'occasion de rédiger un rapport sur la situation économique, financière et monétaire de la Grèce occupée et exploitée par les autorités d'occupation. Il fut ensuite chargé de plusieurs négociations où ses connaissances, son expérience et le fait qu'il avait passé environ deux ans en Grèce occupée furent fort utiles. Peu de temps après la Libération de la Grèce, l'auteur a été nommé professeur de Finances publiques à l'Ecole supérieure d'études économiques et commerciales d'Athènes, et il y enseigne depuis cette époque.

Le présent volume est excessivement intéressant pour quiconque veut connaître l'évolution de l'économie hellénique pendant les années 1941-1945. On y trouve le texte de documents qui, vu les conditions prévalant

alors, n'avaient pas été publiés et qui sont excessivement instructifs. Notamment, l'exposé objectif des violations sans nombre, dont se sont rendues coupables les autorités d'occupation en Grèce et de leurs conséquences désastreuses pour les habitants. On y voit encore quelle a été la parodie des « gouvernements établis par l'ennemi » en violation des stipulations des conventions de La Haye réglant les modalités de l'administration des pays occupés. Sont également exposés plusieurs arguments en faveur du point de vue qu'il ne faut jamais collaborer avec l'ennemi en invoquant le désir de venir de cette façon en aide aux populations éprouvées. Il vaut beaucoup mieux laisser à l'ennemi toute la responsabilité. En effet, en Grèce, le gouvernement « Quisling », installé par les autorités d'occupation, n'a servi à rien; pour en être persuadé, il suffit de parcourir un chapitre quelconque de la collection d'études de M. S. L'auteur est resté à son poste en vertu de l'ordre du gouvernement légitime, et a quitté la Grèce quand la résistance n'était plus possible. A ce moment, on ne croyait pas qu'il y aurait des personnes suffisamment viles pour constituer un soi-disant gouvernement. Ainsi, aucune étude scientifique mise entre les mains des autorités d'occupation, uniquement préoccupées de leurs propres desseins, ne peut avoir pour effet de réduire les souffrances de la population civile des pays occupés.

D.-J. DELIVANIS.

GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

Bernard (Philippe), *Economie et sociologie de la Seine-et-Marne* (1850-1950). Un vol. in-8° de 303 p. et 31 cartes, Paris, Colin. Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, n° 43, 1954.

Il ne serait pas suffisant de dire que l'étude de M. P. B. est remarquable; elle est excellente et devrait servir de modèle pour les monographies de ce genre. Si nous avions pour tous nos départements des descriptions équivalentes sur le même plan, nous connaîtrions la France économique, et l'organisation politique pourrait être améliorée.

Tous les éléments économiques et sociologiques sont analysés et décrits : territoire — agriculture — industrie et commerce — démographie — classes sociales, facteurs historiques et religieux — comportement politique. (Tels sont les titres des six chapitres). L'activité principale est l'agriculture dans une région fertile, où domine la grande exploitation, toute proche d'un très grand centre de consommation. Par suite, les problèmes agricoles tiennent la plus grande place, non seulement dans le chapitre qui leur est spécialement réservé, mais aussi dans la démographie et les parties proprement sociologiques.

L'intérêt de l'étude dépasse de beaucoup celui d'une simple monographie départementale. A peu près toutes les questions qui intéressent actuellement les économistes ruraux sont nettement posées. Les informations par enquête directe et les recherches dans les documents statistiques et les archives locales ont été conduites avec une bonne méthode et beaucoup de soins. Il faut louer M. P. B. d'avoir expliqué et critiqué les statistiques dont il a pu se servir. Presque toujours il les accompagne d'une note qui limite la confiance qu'on doit leur accorder, surtout quand on veut les comparer à des dates diverses.

Dans la conclusion, l'auteur a soin de noter « qu'il n'y a pas d'explication unique. Les variations dépendent de toutes les autres ». Il retient

parmi les principales causes de l'évolution : que pour des raisons sociales et psychologiques la concentration de l'exploitation agricole s'est réalisée plus complètement que ne l'aurait commandé le simple jeu des formes économiques; que les ouvriers agricoles et le petits cultivateurs ont vu s'abaisser leur situation morale, ce qui a entraîné l'accroissement de l'inégalité et le développement de l'émigration; que l'aristocratie foncière a vu décliner la prépondérance économique que lui donnait la propriété du sol;,,. que la Seine-et-Marne offre aujourd'hui l'exemple d'un ensemble mal balancé, où les relations entre les différentes classes et groupes sociaux sont généralement mauvaises, et que la somme des dissatisfactions des individus et même des groupes sociaux entiers est considérable.

Michel Augé-Laribé.

Clément (Pierre), *Le Salavès.* Un vol. in-8° de 235 p., Languedoc, Editions Anduze (Gard), 1953.

Ce titre, sybillin pour le non-initié, annonce une étude monographique du canton de Sauve (Gard). De telles études se multiplient dans les Facultés de droit et, malgré leurs dimensions plus modestes, viennent compléter les « thèses » bien connues de l'école géographique. Celle-ci peut figurer parmi les meilleures par sa préoccupation de reconstituer les évolutions de ce « petit monde », par son souci de toujours placer le détail précis dans un cadre d'ensemble.

Le caractère le plus remarquable de l'activité agricole de ce petit coin de terre est son incessant effort de renouvellement, effort, il faut bien le reconnaître, souvent malheureux, et l'échec entraîne alors un exode rural intense, mais effort parfois efficace, et l'on voit alors le niveau de la population se stabiliser.

Ainsi, depuis le début du XIXe siècle, on assiste au développement de la sériciculture et des fourrages artificiels; les maladies déciment les vers à soie à partir de 1857; le vignoble prend alors de l'extension, mais se trouve anéanti par le phylloxéra dès 1870; on revient alors partiellement à la sériciculture, et surtout l'ouverture d'une voie ferrée provoque un développement du cerisier qui permet, lors de la saison, d'expédier jusqu'à 23 wagons de fruits par jour. Puis, le vignoble se reconstitue grâce aux porte-greffes américains. Les fourrages artificiels prennent une extension inattendue, tandis que le blé disparaît, ainsi que la sériciculture et le cerisier...

Tous ces efforts d'imagination, toutes ces initiatives, qui, à vrai dire, laissent une impression de discontinuité, n'ont pas empêché la population de tomber de 5.400 habitants en 1846 à 2.800 en 1946. Aussi les générations actuelles recherchent avec anxiété une activité rentable et les cadres sociaux qui pourraient aider à son établissement.

P. Fromont.

Springs of Canadian Power, Royal Institute international of Affairs, Chatham House, London. Un vol. de 59 p., 5 cartes, 1953.

Il s'agit d'un bilan de la puissance industrielle du Canada, où l'on rappelle, par un tableau suggestif, que le Canada est le premier producteur mondial de papier, d'amiante et de nickel; le second producteur de cellulose, de zinc et d'aluminium; qu'il occupe le 4e ou 5e rang pour la production du blé, du plomb et du cuivre. Pays désormais industriel, le Canada a entrepris un programme de grands travaux, dont les plus importants

auront pour effet d'accroître sa production de fer, d'aluminium, de pétrole et de gaz naturel.

Parmi ces travaux figure toujours l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, qui semble être entrée dans une phase décisive. En décembre 1951 a été créée la Saint-Lawrence Seaway authority, qui, en liaison avec la State of New York Power authority a entrepris la création d'un chenal de 9 mètres entre Montréal et Prescott, pour faire suite au chenal de 11 mètres, qui, de l'estuaire, donne accès à Montréal; quatre sections sont prévues, chacune comportant, aux écluses, une hydrocentrale. Coordonné avec le canal Welland, ce système doit permettre un accès direct des Grands Lacs à l'Atlantique à travers le territoire canadien.

D'autres travaux intéressent la répartition des produits pétroliers. L'Est canadien est aujourd'hui pourvu d'un réseau de pipe-lines assez ramifié, dont les derniers éléments ont été mis en place en 1952.

Sarnia est relié à Hamilton et à Toronto, qui, de leur côté, sont reliés à Montréal; enfin, une conduite franchit la frontière du Maine pour aboutir, de Montréal, à Portland, sur l'Atlantique. Dans l'Ouest, un pipe-line de 1.800 kilomètres relie Edmonton à Superior City, où s'emplissent les bateaux-citernes destinés à Sarnia; il est la propriété de l'*Interprovincial Oil company*. Les projets actuels concernent l'Alberta et la Colombie; il s'agit de poser une conduite à travers les Montagnes Rocheuses, de manière à écouler le pétrole d'Edmonton jusqu'à Vancouver et, au-delà de la frontière, vers Seattle et Portland; ce pipe-line, long de 1.300 kilomètres, est l'œuvre de la *Transmoutain Pipe-line company*.

Ce réseau se complétera par la construction d'une conduite de gaz naturel entre le Puget Sound et les gisements du Nord de l'Alberta.

C'est également en Colombie que l'*Alcan* a projeté de créer un nouveau centre de production de l'aluminium; le projet Nechako-Kitimat prévoit un aménagement hydroélectrique complet du bassin de la rivière Nechako, en amont de Fort Fraser. Une série de lacs naturels forment déjà des retenues d'eau abondantes sur le versant oriental des Montagnes Rocheuses. Il s'agit de compléter ces retenues par des barrages; puis d'organiser, par une série de tunnels, l'écoulement des eaux vers le fjord de Kemano : cette inversion artificielle de l'écoulement permettra d'utiliser l'énergie d'une hauteur de chute de 850 mètres. La dérivation actionnera 16 générateurs de 122 k.v.a. Le courant produit sera transporté, sous 300.000 volts jusqu'à Kitimat, où seront construites, au fond du fjord, les nouvelles raffineries d'aluminium, dont on évalue la production à 500.000 tonnes de métal par an.

L'équipement industriel de l'Ouest canadien ouvre un phase nouvelle de l'économie nord-américaine.

A. Perpillou.

DEMOGRAPHIE

Angers (F.-A.) et Allen (P.), *Evolution de la structure des emplois au Canada*. Service de documentation économique, Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, 1954.

Avec beaucoup de minutie, les auteurs présentent, dans cette étude, les observations qu'ils ont tirées d'une incursion délicate parmi les tableaux des recensements canadiens depuis 1666.

Leur but est d'éclairer l'évolution dans la nature des emplois qu'implique le progrès économique.

La plus grande difficulté était celle de l'interprétation de la nomenclature des emplois, forcément vague et mouvante. Le problème était d'autant plus épineux que les auteurs des recensements ne semblent pas avoir défini suffisamment leurs termes.

MM. A. et A. ne se sont cependant pas laissés arrêter par cela et, moyennant des considérations méthodologiques un peu pénibles mais nécessaires, ils arrivent à des résultats intéressants.

Ils peuvent, par exemple, situer « les débuts véritables de la révolution industrielle au Canada » à l'année 1891. Une attention spéciale est accordée aux métiers; à ce propos, l'une des constatations les plus intéressantes de l'étude est que, contrairement à ce qu'on pense d'habitude, la proportion des « hommes de métier » se maintient dans l'ensemble de la population active, tout en diminuant dans la population industrielle.

Les auteurs insistent fort justement sur le contenu probablement très différent du terme « métier » au cours du dernier siècle.

Les auteurs analysent aussi l'évolution de chacun des métiers. Ils incluent également, à partir de 1891, les autres classes de la population active : employés, contremaîtres, ouvriers non qualifiés, etc., ainsi que les divers secteurs de l'activité économique.

Jacques Henripin.

Beijer (G.) et Oudegeest (J. J.), *Some aspects of migration problems in the Netherlands;* — **Van den Brink (T.)**, *Some quantitative aspects of future population development in the Netherlands.* Préface de Saury (Alfred). Un vol. in-8° de VIII-58 p., 1952, La Haye, Martinus Nijhoff (*Publications of the Research group for european migration problems*, III).

Cette brochure contient deux études relatives au problème démographique néerlandais. La première (39 p.) traite des mouvements migratoires envisagés comme un remède possible à la « surpopulation » menaçante, que celle-ci soit comprise en termes d'emploi (excès de main-d'œuvre sur la capacité d'absorption de l'appareil de production), ou en termes de subsistances (dégradation du niveau de vie par insuffisance de ressources).

On y trouve l'essentiel de l'incomparable documentation statistique néerlandaise, tant sur les mouvements migratoires intérieurs que sur les échanges de population entre les Pays-Bas et l'étranger (pays de l'Europe occidentale, territoires coloniaux — anciens ou actuels —, pays d'outre-mer).

Les auteurs se bornent à analyser le passé, mais avec la préoccupation manifeste d'en dégager des enseignements pour un plan d'action futur : incidence des migrations sur la croissance de la population, sur sa composition par âge et sa structure professionnelle, sur la localisation géographique des habitants; analyse des courants migratoires traditionnels — origine, destination, structure; coût comparé de l'émigration et des investissements nécessaires à l'emploi de nouveaux travailleurs.

L'ouvrage est complété par un aperçu (16 p.) des perspectives de croissance de la population néerlandaise au cours des trente prochaines années, comparées à celles des populations environnantes.

La conclusion qui se dégage de ces deux études est que les auteurs sont partisans d'une politique d'émigration orientée vers les pays européens voisins, à beaucoup d'égards démographiquement complémentaires des Pays-Bas.

Paul Vincent.

ECHANGES INTERNATIONAUX ET POLITIQUE DOUANIERE

Malach (Vernon W.), *International Cycles and Canada's Balance of Payments* 1921-1923. Un vol. de XII-154 p., University of Toronto Press, n° 1 of Canadian Studies in Economics.

L'ouvrage de M. M. constitue le premier d'une série d'ouvrages qui seront édités par V. W. Bladen sous l'autorité du « Canadian Social Science Research Council ». Comme le titre l'indique, l'auteur s'est préoccupé de suivre l'incidence du commerce extérieur sur l'évolution de la conjoncture canadienne entre les années 1921-1933. C'est un travail personnel très original, hautement statistique et très concret qui suit pas à pas l'incidence des mouvements de marchandises et de capitaux sur la conjoncture canadienne. Il est plus spécialement centré sur les retournements cycliques de cette conjoncture (reprise de 1921; renversement de 1929; reprise de 1933).

L'ensemble de ces caractéristiques explique à la fois l'intérêt et les failles de cette recherche. L'intérêt, on le trouve plus spécialement dans l'analyse minutieuse et très condensée des liens commerce extérieur sous toutes ses formes et activité interne canadienne (cf. chap. II à VI, p. 11 à 46). Ces 35 pages constituent une synthèse, parfois excessive d'ailleurs, des liens relevés par l'auteur. Et en moins de deux pages, M. M. énumère 25 de ses conclusions (cf. p. 60 à 63). Parmi ses conclusions, on peut relever que les théories d'explication des cycles sont essentiellement contingentes et que si une théorie peut expliquer un renversement cyclique, cette théorie n'explique plus le renversement qui lui fait suite (p. 60). On peut aussi relever l'importance du volume des exportations canadiennes dans le développement de la conjoncture (importance directe par son action sur le volume de la production interne, et indirecte par son action sur le volume des investissements alimentés par des flux de capitaux externes).

Une volonté excessive de condensation a cependant conduit l'auteur à une présentation déroutante. Les notes qui concernent le développement et qui représentent le tiers de l'ouvrage sont rejetées à la fin (p. 106 à 148), ce qui oblige constamment le lecteur à feuilleter l'ouvrage pour trouver la note correspondante.

L'introduction, d'autre part, est fragmentaire et insuffisante. L'objectif de M. M. est de brosser dans cette introduction un état de la doctrine et des théories relatives à la question. En fait, cette introduction ne concerne que la théorie de la sous-consommation. En keynésien spécifiquement anglo-saxon, l'auteur ne mentionne par ailleurs aucun auteur de langue française qui a traité des fluctuations économiques. C'est un peu excessif si l'on considère que presque la moitié de l'ouvrage est de référence. Ces lacunes et insuffisances ne doivent pas cependant faire oublier les mérites de M. M. qui a réalisé un travail scientifique incontestable, ainsi qu'en témoignent les 40 pages d'appendice (p. 64-104).

On peut souhaiter que des travaux similaires soient entrepris dans d'autres pays, mais on doit certainement aussi souhaiter que de tels travaux aient une vue plus large de l'ensemble des théories d'explication des fluctuations économiques. M. M. a peut-être une excuse. C'est un travail qui a été entrepris en 1947-1948 à l'époque où l'auteur étudiait à la London School of Economics (cf. préface, p. VII), à un moment sans

doute où l'étudiant ne possédait pas une vue synthétique suffisante des problèmes importants qu'il abordait.

A noter enfin une table alphabétique très utile (p. 149-154).

François VISINE.

MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Ardant (Henri), *Introduction à l'étude des banques et des opérations de banque.* Un vol. in-8° de XXIV-290 p., Paris, Dunod, 1954.

L'auteur a surtout voulu donner une vue cavalière au sens du XVIIe siècle de l'institution bancaire en France et des opérations qui sont habituellement traitées par les banques.

L'économiste trouvera résumée dans ce livre, écrit avec la plus grande clarté, la description des organismes fonctionnant dans le secteur privé et dans le secteur public; un important chapitre traite du secteur parabancaire.

Les techniques utilisées sont l'objet d'une analyse précise qui, sans entrer dans le détail, en montre la variété comme l'ingéniosité. Ce n'est pas en vain qu'on se reportera au chapitre traitant des crédits d'équipement (p. 167 et suiv.) que les économistes pourront méditer avec fruit.

Bien entendu, il ne faut pas s'attendre, dans une pareille *introduction*, à voir peser les avantages et les inconvénients du crédit à moyen terme, type Crédit National, par exemple, ni supputer la valeur du contrôle qualitatif si tant est que ce contrôle peut être conçu comme spécifiquement distinct du contrôle quantitatif. Ce livre sera surtout utilisé comme un aide-mémoire, qui délimite soigneusement les institutions bancaires et qui en ordonne les manifestations si remarquablement diversifiées.

Charles PENGLAOU.

Copeland (Morris A.), *A Study of Moneyflows in the United States.* Un vol. in-8° de XXXII + 338 p. + 241 p. d'annexes, New-York, National Bureau of Economic Research, 1952.

Voici un livre bien fait pour susciter la curiosité. Avant même l'indication du titre, un schéma compliqué de réseau électrique — et non hydraulique conformément à l'usage — attire l'attention du lecteur: le corps de l'ouvrage est partagé en deux parties, dont la seconde, formée d'annexes, offre une impression et une pagination spéciales; le texte, généralement rédigé dans une forme scientifique convenable, comporte par instants des développements quasi humoristiques surprenants (voyez notamment le poème de la page 322).

On se rappelle les tentatives antérieures en vue de saisir le flux monétaire, distinct de la classique vitesse de circulation de la monnaie, celle en particulier de W. T. Foster dans l'*American Economic Review* de septembre 1922. Aucune d'entre elles n'avait donné satisfaction, faute surtout de bases comptables. M. A. C., par contre, dispose de chiffres pour la période 1936-1942 grâce au concours du *National Bureau of Economic Research* et à celui des services du *Federal Reserve System*. Ce qu'il se propose, c'est de révéler, à côté du revenu national et des liaisons interindustrielles, la vision des courants monétaires qui alimentent les principaux secteurs de l'économie. Sont exclues les transactions comptables

pures qui n'entraînent pas de mouvement de monnaie et les transactions techniques (les achats-ventes de valeurs mobilières se compensent, les règlements par l'intermédiaire d'un tiers ne donnent lieu qu'à une seule notation). Les transactions retenues forment 14 rubriques (p. 189), c'est-à-dire 14 postes comptables.

D'autre part, les individus sont divisés en 11 groupes : consommateurs privés, entreprises industrielles, banques, gouvernement fédéral, etc., chacun ayant son compte indicatif de l'origine et de l'emploi des moyens de paiement, et en équilibre. Grâce à cette division, l'auteur s'efforce de discerner le comportement des groupes, quels sont ceux qui se situent à l'origine des expansions, ceux qui freinent les mouvements, ceux qui se bornent à suivre les autres. Il tente de la sorte de saisir la source des mouvements cycliques aux Etats-Unis.

Chemin faisant, le lecteur glanera des observations intéressantes sur un grand nombre de problèmes monétaires : la théorie quantitative de la monnaie, les conceptions d'encaisse active et d'encaisse oisive, le rôle des banques dans les mouvements cycliques.

Malgré les allusions à *Alice au pays des merveilles* et à *L'anatomie de la mélancolie* de Robert Burton, ce livre n'est pas de ceux qui se lisent comme un roman : le lecteur étranger a souvent de la peine à suivre l'auteur dans ses explications, mais quand il y parvient, il est récompensé.

Louis Baudin.

Dupont (P.), *Le contrôle des banques et la direction du Crédit en France.* — Paris, Dunod, 1952. Collection Finance et Economie appliquée, publiée sous la direction de Henri Hierche. Deuxième vol. in-8°, 402 p.

L'auteur, M. P. D., ancien secrétaire général du Comité permanent des banques, fait actuellement partie des cadres supérieurs chargés de l'application des lois sur l'organisation bancaire. Son livre présente un grand intérêt : celui d'être écrit par un homme qui a vécu la réglementation et la politique exposées. Des volumes de ce genre qui traduisent l'expérience d'un technicien aux prises avec les difficultés présentent, en effet, sur les meilleurs travaux théoriques ou de seconde main une supériorité incontestable. Les problèmes sont traités à fond; les faits sont présentés sous un jour exact; la pensée y gagne en fermeté et précision. Le sujet essentiellement technique qu'a choisi M. P. D. a donc été étudié par un esprit rompu aux disciplines monétaires et bancaires s'exprimant dans un langage précis. Mais l'auteur est aussi un juriste, et il n'oublie pas que les textes placés en annexe à son volume sont un guide très utile qui évite de compulser à tout moment la collection des rapports du Conseil national du crédit, du moins jusqu'en 1951. Ces remarquables exposés, publiés chaque année à l'Imprimerie Nationale, constituent une mise à jour automatique de l'ouvrage pour les années suivantes. Ajoutons qu'une très bonne bibliographie du sujet assure aussi au lecteur un complément de documentation fort précieux.

Le livre de M. P. D. est divisé en quatre parties :

1° Les origines de la réglementation bancaire;
2° Les entreprises réglementaires et les institutions chargées de la direction et du contrôle des banques;
3° La réglementation bancaire;
4° La direction du crédit.

Dans la première partie, l'auteur retrace, après un historique court, mais précis, l'évolution de l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine bancaire en France et à l'étranger. Il expose les caractères généraux et les principes directeurs des lois de 1941 et 1945-1946, textes de base de la réglementation française.

La deuxième partie est consacrée à toutes les institutions qui sont du domaine du crédit. Dans un chapitre I[er], c'est tout d'abord la notion de banque qui est analysée avec le critère des fonds reçus du public et les conditions de l'inscription sur la liste des banques françaises.

Dans un chapitre II, après avoir exposé le statut des établissements financiers, l'auteur étudie spécialement la portée des lois de 1941 à l'égard des entreprises ou personnes qui ne sont ni banques, ni établissements financiers, et il aborde la question délicate du groupe économique.

Dans le chapitre III, M. P. D. décrit très minutieusement les institutions chargées de la direction et du contrôle des banques : Conseil national du crédit, Commission de contrôle des banques, Association professionnelle des entreprises et établissements financiers.

La réglementation bancaire est exposée dans une troisième partie avec un grand soin de méthode. Un chapitre I[er] décrit les motifs et les applications de la spécialisation des banques (banques de dépôts, banques d'affaires, banques de crédit à long et moyen terme). Puis sont passées en revue les mesures tendant à assurer l'intégrité, la compétence et l'indépendance des banquiers, et celles relatives à l'organisation et au fonctionnement intérieur des banques. Cette partie s'achève par une étude complète de la liquidité et de la solvabilité des banques avec une analyse des ratios.

La quatrième partie est consacrée à la direction du crédit et à la politique monétaire en France depuis la veille de la deuxième guerre mondiale. L'auteur passe du domaine juridique et réglementaire au domaine de l'économie bancaire et des diverses politiques qui peuvent être employées.

Il étudie le contrôle quantitatif et qualitatif du crédit. Le contrôle quantitatif agit sur le volume du crédit mis à la disposition des usagers, grâce au maniement du taux d'escompte, à l'intervention de la banque d'émission sur le marché libre et à la fixation des ratios. A ces procédés, succède l'étude nouvelle du contrôle qualitatif. On signalera la description très claire de la politique suivie les années d'avant-guerre jusqu'à nos jours, et plus spécialement en septembre 1948. Dans tout le livre se retrouve d'ailleurs cette qualité de luminosité que l'on rencontre de moins en moins chez les auteurs modernes.

Dans sa conclusion, M. P. D. note que « l'efficacité de la direction du crédit ne dépend qu'accessoirement des mécanismes utilisés. Elle dépend d'abord des conditions dans lesquelles il est fait usage de ces mécanismes. Elle dépend surtout de la compétence de ceux qui en ont la charge, de leur connaissance de la conjoncture, nationale et internationale, de leur intuition, de l'expérience qu'ils ont su tirer du renouvellement des effets et des causes. La meilleure garantie d'une sage direction du crédit réside dans la valeur de ceux qui en sont chargés ».

Nous partageons entièrement les vues de M. P. D. Pour rendre à César ce qui est à César, nous ajouterons que l'état-major de la Banque de France a permis de réaliser au moindre mal une réforme bancaire et une nationalisation du crédit dont on peut dire qu'elles étaient audacieuses à l'époque de leur promulgation.

Henry Germain-Martin.

Einzig (Paul), *Inflation.* Un vol. in-8° de 223 p., Londres, 1952, Chatto et Windus.

La littérature économique anglaise d'après-guerre ne contient pas un grand nombre d'ouvrages sur l'inflation; de nombreux articles ont traité de la politique d'inflation contenue généralement sous forme d'études d'actualité plus que sous forme de recherches théoriques générales. Le livre de P. E. présente donc à cet égard un intérêt certain.

Il serait cependant vain de vouloir rechercher dans cet ouvrage une théorie de l'inflation ou une étude systématique de ce phénomène; l'ouvrage contient un grand nombre de remarques judicieuses, d'observations de grande valeur, mais il ne vise absolument pas à reconstituer un mécanisme, à confronter des théories. L'auteur reste généralement très proche du concret; ses allusions à de très nombreux cas d'inflation manifestent une érudition historique peu commune; il aime à soupeser les politiques, leurs incidences; mais, là encore, il ne nous livre pas un « traité » de politique anti-inflationniste; tout est cas d'espèce et fonction des circonstances; dans son étude, l'auteur reste très empirique aussi bien dans sa façon d'observer que de préconiser des remèdes.

La définition que l'auteur donne de l'inflation est classique : l'inflation est « un état de déséquilibre où une expansion de pouvoir d'achat tend à être soit la cause, soit la conséquence d'une hausse du niveau des prix ». Une telle définition rend toute position théorique possible. L'auteur aborde ensuite une histoire de l'inflation dans laquelle il part de l'économie primitive pour aborder la période moderne en passant par Babylone, la Grèce, Rome, la Chine ancienne, etc. La civilisation se traduit par « quatre mille ans de hausse des prix ». Les dix chapitres suivants sont, en somme, consacrés aux causes principales d'inflation et, partant, aux principaux types d'inflation; excès de monnaie, déficit budgétaire, sur-emploi, dévaluation, « importation » de l'inflation d'un pays étranger, pénuries, restriction des importations, etc.; telles sont les causes d'inflation retenues par l'auteur. Il remarque en particulier qu'une politique de plein emploi et que l'économie de bien-être entraînent nécessairement un certain degré d'inflation inéliminable; le progrès économique a toujours pour rançon la hausse des prix. En transition, P. E. se demande si l'inflation est un bien ou un mal; bien sûr il déplore les effets d'une hyper-inflation, mais il n'est pas opposé à une lente inflation (lente hausse des prix) qui stimule l'économie sans apporter de perturbations importantes dans la structure des revenus; ses arguments en faveur d'une « certaine » inflation rappellent ceux de Sylvio Gesell; il aimerait une monnaie lentement fondante.

Les huit chapitres suivant sont consacrés à la politique anti-inflationniste. Les exemples sont en grande partie choisis dans l'histoire britannique d'après-guerre et l'auteur se montre en général très favorable à la politique travailliste. Son constant souci est de démontrer les méfaits de la liberté dans la lutte contre l'inflation; il est favorable, dans l'ensemble, aux « contrôles » tels qu'ils ont pu être pratiqués dans l'Angleterre d'après-guerre, mais il n'en critique pas moins certaines mesures travaillistes qui, selon lui, sont allées contre les intentions de leurs promoteurs (en particulier, contre la politique fondée en grande partie sur les impôts indirects qui font monter les prix sans faire sensiblement diminuer une consommation déjà fortement comprimée). L'auteur souligne qu'une telle politique de contrôle n'est absolument pas incompatible avec la démocratie, les conséquences sociales et politiques de l'inflation conduisant bien plus sûrement à la perte de la liberté qu'une politique de

contrôle que l'auteur, du reste, ne peut s'empêcher de considérer que comme provisoire.

L'ouvrage se termine par un chapitre où sont réunis quelques conseils pour les temps d'inflation qui, à des lecteurs français, peuvent sembler parfois assez naïfs. L'inflation, dit l'auteur, étant « après tout » l'œuvre des millions d'individus qui composent une économie, la meilleure lutte contre l'inflation sera celle qu'ils entreprendront eux-mêmes par la modification de leur comportement, et l'auteur conseillle aux particuliers de moins acheter, de différer les achats les moins urgents, de ne jamais employer inutilement du travail, d'accroître leur épargne « malgré les perspectives de dépréciation monétaire », etc. Ils en retireront d'abord une satisfaction morale certaine et ils contribueront, par surcroît, à sauver l'économie du pays. Ainsi se dégage peu à peu une « morale économique » nouvelle qui constitue le principal élément d'une politique économique, et l'on sait que cette morale, qui consiste à faire agir les individus dans l'intérêt général et non plus dans leur intérêt propre quand ces deux intérêts sont incompatibles, a été pour beaucoup dans la réussite de la Grande-Bretagne dans sa lutte contre l'inflation. On se méfie maintenant des politiques économiques qui n'entraînent pas l'adhésion; on veut modifier les mécanismes spontanés en modifiant directement les comportements. Il est curieux de constater que cette entreprise morale a particulièrement réussi dans le pays où Adam Smith justement écrivait : « Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général aient fait beaucoup de bonnes choses. »

Jean GABILLARD.

Gambino (Amedeo), *Questioni di teoria e tecnica monetaria.* Un vol. de 129 p. Padoue — Cedam — (Università commerciale Luigi Bocconi. Milan, Istituto di economia e di politica economica e finanziaria), 1953.

A. G. est l'un des meilleurs spécialistes des questions de crédit, car il réunit ces deux titres que confèrent une profonde culture théorique et une précieuse expérience de la vie bancaire.

Déjà, en 1948, il avait réuni divers essais en un volume intitulé : *Problemi di politica creditizia.* Le volume dont nous rendons compte est constitué par la réimpression de trois articles récemment parus dans trois revues italiennes : *Moneta e credito* (1951 3e trim.), le *Giornale degli Economisi* (juill.-août 1952) et *Bancaria* (avril 1952).

Le premier essai (« La liquidité du système économique et du système bancaire », p. 11-68) souligne l'importance de la recherche d'une plus grande liquidité par les divers sujets économiques. Cette recherche ne se limite pas au seul aspect de la thésaurisation; des travaux statistiques américains ont en effet montré que la *part* liquide dans la richesse totale des Etats-Unis a beaucoup augmenté depuis un siècle. Ainsi l'époque contemporaine se caractériserait par une recherche pathologique de la liquidité (p. 48); c'est là, en effet, une tendance regrettable puisqu'elle contrarie les immobilisations massives et durables qui sont indispensables au progrès. Certes, le système bancaire a pour rôle de répondre à ce besoin accru de liquidité et d'en atténuer les inconvénients; aussi bien y parvient-il de façon satisfaisante, sauf en période de dépression.

A la lumière de ces considérations, sont ensuite examinés les critères de liquidité utilisés par les banques (formule strictement prudente de

l'« autoliquidation des emplois » ou formule plus souple de la simple « transférabilité »). Selon l'auteur, le premier critère, qui est traditionnel, n'est pas à rejeter dans tous les cas. Mais — de façon générale — il vaudrait mieux s'attacher à stabiliser la conjoncture que de renoncer aux nouvelles formes de liquidité si nécessaires à l'économie moderne.

Le second article (p. 71-87) vise à montrer que l'offre de monnaie est le « talon d'Achille » de modèles keynésiens. Pour Keynes, l'offre globale de monnaie est indépendante de la préférence pour la liquidité; en d'autres termes, la quantité de monnaie en circulation ne varierait pas sous une quelconque action du public; elle serait seulement soumise à l'influence des autorités monétaires. Quant aux dispositions du public (exprimées dans la préférence pour la liquidité), elles ne pourraient modifier que le taux de l'intérêt. Telle est la thèse keynésienne résumée par notre auteur. Or, A. G. ne l'estime valable qu'en période de dépression profonde et prolongée. En dehors de ce cas, l'offre de monnaie dépendrait largement du public, puisqu'un accroissement (par exemple) de la recherche de liquidité conférerait une plus grande élasticité au système monétaire. En sorte que l'accent mis par Keynes sur l'importance prétendue stratégique du taux de l'intérêt apparaîtrait comme excessif; en fait, beaucoup plus important que le « jeu manqué » de ce taux, serait le jeu des quantités de fonds d'emprunt monétaires offerts et demandés (p. 86). C'est dire qu'indépendamment de toute action sur le taux de l'intérêt, les banques se voient reconnaître par notre auteur une action sur les investissements beaucoup plus importante que ne l'admettait Keynes. Quant à la troisième étude (p. 91-125), elle concerne un point intéressant de la technique bancaire : l'influence des modifications de la ratio de « couverture » sur le volume des dépôts. Envisageant les trois cas d'augmentation de la ratio, de sa diminution et de son maintien à un niveau stable, A. G. s'efforce de montrer l'importance de l'attitude du public et d'expliquer la différence des pratiques bancaires, entre l'Italie et divers pays étrangers, par des différences de structure monétaire. Une étude statistique éclaire le jeu des influences possibles de la « ratio » sur le montant des dépôts. Cette analyse procède du désir de replacer les réformes Einaudi de 1947 dans un contexte théorique et de proposer — cinq ans après — des améliorations de la réglementation italienne du crédit.

La lecture de cet ouvrage est stimulante et instructive. Formulons cependant une réserve : pourquoi faut-il qu'y soit reproduit à maintes reprises ce jugement sommaire selon lequel la *théorie* keynésienne ne concernerait que la dépression ? (A ce sujet, la référence fréquente d'A.G. à des périodes « normales » [cf. par exemple p. 61] nous semble bien vague). Certes, les *thèses* de la « General Theory » ne concernent qu'un cas particulier; mais la théorie keynésienne est plus que cela : elle constitue un nouvel appareil d'analyse qui a « révolutionné » la pensée économique de notre temps et même la pensée des auteurs les plus opposés aux *conclusions* de Keynes. Et c'est peut-être ce dernier résultat qui est le plus important.

MAURICE FLAMANT.

Marquis (Pierre), *Contribution à l'étude des chèques postaux.* Un vol. in-6 de 172 p., Paris, Armand Colin, Etudes et mémoires du Centre d'études économiques, 1954.

Il est généralement admis qu'en créant les chèques postaux, la loi de 1918 a eu pour double objet de limiter l'expansion de la monnaie fidu-

ciaire et d'alimenter la trésorerie de l'Etat. En replaçant l'institution dans son cadre historique et international, M. M. montre qu'elle a, en réalité, des assises beaucoup plus larges et que la guerre de 1914 n'a fait que hâter la réalisation d'un projet qui s'inscrivait normalement dans le sens de notre évolution bancaire et financière. Les chèques postaux ont été assez mal accueillis par les banquiers français, alors qu'à l'étranger, les banques ont été très satisfaites d'une institution qui, en facilitant leurs propres rapports avec le public, apparaissait comme un utile auxiliaire.

M. M. commente ensuite une trentaine de graphiques retraçant l'évolution des chèques postaux au cours des trois premières années de leur existence. Il montre comment leur rôle s'est peu à peu précisé et en dégage les caractères principaux. Les chèques postaux sont un organisme de transfert de fonds, qui ne crée pas de monnaie, mais assure les mouvements de monnaie sur l'ensemble du territoire. Paris est la plaque tournante du système, et draine une bonne part des capitaux de la province.

Le livre est agrémenté de « portraits ». On y trouve l'éloge du facteur rural, et un court essai sur la psychologie des quelques 3.600 « forces de travail » féminines du centre de Paris. M. M. décrit le fonctionnement de ce centre et les multiples contrôles qui concourent à la sécurité des opérations. Il montre les difficultés que présente l'analyse économique des mouvements de comptes et fait entrevoir, dans une courte étude sur le département du Calvados, pour laquelle il a dû feuilleter quelques 25.000 fiches, que cette analyse apporterait d'intéressantes lumières sur les structures économiques régionales.

J. Millet.

Phelps (Clyde William), *The role of the sales finance companies in the American economy.* 1er ed. in 16°, 87 p. Baltimore. Commercial Credit Company (Studies in Consumer Credit n° 1), 1952.

Cette monographie sur le rôle des « sales finances companies » dans l'économie américaine est la première d'une série consacrée à l'étude du crédit à la consommation, dont malheureusement on ne nous indique pas le plan d'ensemble. Elle est destinée à la fois aux étudiants d'université et au grand public et son but semble être autant d'édification que d'information. L'auteur, en effet, présente les « sales finances companies », et en particulier la Commercial Credit Company, l'une des trois plus puissantes parmi toutes (et l'éditeur du livre), comme un produit particulièrement heureux du toujours bienfaisant régime de la libre entreprise. L'intérêt de l'ouvrage réside cependant surtout dans l'information qu'il donne sur les institutions de crédit que sont les « sales finance companies ».

L'auteur explique comment elles sont nées pour satisfaire les besoins particuliers de crédit des vendeurs de biens de consommation durables (surtout des automobiles) : ceux-ci ne pouvaient en effet élargir le cercle de leur clientèle qu'en accordant du crédit aux consommateurs sous la forme de ventes à tempérament, mais les banques pendant longtemps leur refusèrent tout concours. Il décrit ensuite leur développement rapide et note le rôle important qu'elles ont joué en rendant possible (grâce au crédit à la consommation) la production de masse des biens de consommation durables et l'abaissement des coûts et des prix qui doit norma-

lement résulter d'une telle production. Le chapître le plus intéressant est sans doute celui où l'auteur montre comment les « sales finance companies », dont la solvabilité dépendait en dernière analyse de la ponctualité mise par les consommateurs à payer leurs dettes, résistèrent beaucoup mieux à la crise de 1929-1933 que les banques qui se limitaient cependant par prudence aux prêts à la production à très court terme dits « self liquidating ». Ainsi, il semble que, grâce à l'honnêteté du consommateur américain, l'ampleur prise par le crédit à la consommation pendant les années vingt n'ait pas été, contrairement à ce qu'on pourrait croire, une cause d'aggravation de la crise.

On regrettera cependant (et le lecteur français tout particulièrement) que la technique des opérations auxquelles se livrent les « sales finance companies » ne soit pas décrite avec plus de détails ni replacée d'une manière plus précise dans le fonctionnement d'ensemble du marché monétaire américain. D'une manière générale d'ailleurs, le livre manque de perspective et de vues d'ensemble. Sans doute le genre monographie rend-il ce défaut inévitable. Mais alors il aurait fallu suivre les règles du genre, donner plus de détails, faire une étude exhausive de la question. On voudrait par exemple des renseignements plus nombreux sur l'organisation des « sales finances companies », sur leur manière de se procurer des fonds, l'ampleur de leurs opérations. Plus de chiffres aussi et surtout rassemblés de manière plus systématique : par exemple sous forme du bilan de quelques-unes des plus importantes des « sales finances companies »

Tel quel, ce petit livre éveille l'intérêt, mais il laisse un peu le lecteur sur sa faim.

Marcel Rist.

Phelps (C.), *Instalment Sales Finacing, its services to the dealer*. Un vol. de 99 p., Baltimore, Commercial Credit Company, 1953.

Les ventes à tempérament d'automobiles, de meubles et d'appareils ménagers, probablement négligeables au début du siècle, ont pris, depuis environ trente-cinq ans, aux Etats-Unis, un grand développement. Cet essor s'explique sans doute par l'expansion de l'industrie automobile, mais aussi par l'organisation d'un marché d'occasion, l'organisation d'un marché financier spécial, constitué par des institutions spécialisées dans le financement des ventes à tempérament, par la jurisprudence favorable qui a exempté ces institutions des lois des Etats particuliers limitant le taux d'intérêt.

En pratique, les commerçants transfèrent la plus grande partie des billets qu'ils reçoivent de leur débiteurs soit aux banques ordinaires, soit aux institutions spécialisées.

La présente brochure a pour objet le financement des ventes à tempérament par ces dernières. Elle a pour auteur le professeur Phelps, qui enseigne l'économie politique à l'Université de Californie du Sud, et elle est éditée par la Commercial Credit Company, qui est l'une des principales sociétés spécialisées dans le financement des ventes à tempérament, et qui étend ses opérations dans 47 Etats des Etats-Unis sur 48 et au Canada.

Cette Compagnie finance surtout les ventes des voitures Chrysler et Packard, mais elle a d'autres activités. Etant donné cette origine, on ne s'étonnera pas du ton apologétique de cette brochure.

L'auteur déclare que les taux d'intérêt des sociétés spécialisées sont concurrents de ceux des banques pour des services analogues, tandis que les sociétés de crédit personnel fonctionnent en vertu d'une législation spéciale, qui les dispense des lois limitant le taux d'intérêt. Affirmation tendancieuse ! Les taux d'intérêt nominaux sur les crédits provenant des ventes à tempérament sont, en apparence, modérés, 5 % à 6 %. Mais ils portent sur le solde original impayé, plus l'assurance. Etant donné que ce solde diminue à chacun des paiements échelonnés, les taux d'intérêt véritables sont, en fait, beaucoup plus élevés et nettement supérieurs aux taux d'intérêt sur les crédits remboursables en une seule fois que les banques consentent à leur clientèle habituelle.

L'auteur affirme que la concurrence règne en ce domaine; mais dans un autre passage de son livre, il rappelle qu'on a pu voir dans la vente à tempérament un cas de concurrence imparfaite.

Il soutient que la vente à tempérament a élargi les débouchés, stimulé la production des automobiles, postes de T.S.F. et de télévision, appareils ménagers. Il ne paraît pas douteux que le crédit à la consommation ait favorisé l'expansion de certaines industries, notamment de l'automobile aux dépens des chemins de fer ou, pour prendre un exemple plus récent, les vertigineux progrès de la télévision au détriment du cinéma. Mais son influence sur le niveau général de la production est mal connue.

M. Apchié.

LEGISLATION ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Grunebaum-Ballin (P.) et Petit (Renée), *Les conflits collectifs du travail et leur règlement dans le monde contemporain* (grèves, procédures de conciliation et d'arbitrage). Un vol. de 324 p., Paris, Recueil Sirey, (T. IX des *Travaux et Recherches de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris*), 1954.

L'Institut de droit comparé de l'Université de Paris a entrepris une vaste enquête sur les conflits du travail et leur règlement dans le monde contemporain. M. P. G. et Mlle R. P., entourés de collaborateurs français et étrangers, ont assuré la publication de l'ouvrage. Le droit de plus de soixante pays a été analysé, généralement en de brèves notices, parfois en des études développées, telle celle concernant la Grande-Bretagne. Les auteurs ont regretté, dans leur avant-propos, que le cadre restreint de la publication les ait obligés à réduire l'exposé du droit de chaque pays. Le tableau d'ensemble qu'ils présentent n'en est pas moins d'un grand intérêt, et les références bibliographiques qui complètent chaque notice permettent d'entreprendre une étude plus approfondie.

L'abondance de la documentation et l'importance du sujet feraient regretter l'impression, un peu confuse, que laisse la succession d'exposés, se succédant dans l'ordre alphabétique, si M. le président G. B. n'avait eu l'heureuse idée de dégager dans sa conclusion les réflexions générales que l'enquête peut suggérer : le déclin du droit de grève (manifesté par l'interdiction (ou, plus souvent, par la réglementation de la grève et par l'exercice du droit de réquisition), le rapprochement de la condition des salariés et de celle des fonctionnaires publics, l'accroissement en nombre des services jugés essentiels pour la vie quotidienne des sociétés contemporaines, les formes de la réglementation de la grève, la place prise dans

le règlement des conflits collectifs par les institutions de conciliation, de médiation et d'arbitrage, la convergence du droit des démocraties libérales (qui réglementent la grève, sous l'influence des politiques d'économie dirigée), et de celui des Etats totalitaires (qui sentent le besoin d'un certain libéralisme, et acceptent, sinon un retour à la liberté de la grève, du moins des procédures de règlement des différends du travail).

Au-delà de l'information pratique qu'il apporte, l'ouvrage invite ainsi à une méditation sur des phénomènes essentiels dans l'organisation des rapports collectifs du travail, et sur les grandes orientations politiques des Etats modernes.

P. Durand.

Guglielmi (J. L.) et Perrot (M.), *Salaires et revendications sociales en France*. Un vol. de 245 p., 1944-1952. Paris, Colin, 1953.

Avec cet ouvrage, la collection *Etudes et Mémoires* du Centre d'études économiques nous apporte une fois encore un précieux instrument de travail.

G. et Mlle P. suivent un plan rigoureux qui les conduit à nous montrer comment à l'élaboration d'une doctrine syndicale du salaire liée à une conception des nécessaires réformes de structures succéda bientôt le développement d'un arbitrage des revendications syndicales à l'intérieur même du « groupe ouvrier » (je préférerai du « mouvement ouvrier »), puis un passage de la négociation à la grève, comment la scission de la C.G.T. accomplie un pluralisme de buts et d'action s'instaure. La présentation est habile et les tables annexes que les auteurs consacrent aussi bien au mouvement des salaires qu'aux revendications relatives au salaire minimum ou au salaire social, voire à l'attitude politique des syndicats; sont particulièrement remarquables.

Il nous faut savoir exprimer notre reconnaissance aux coauteurs; grâce à eux, nous connaissons mieux la réalité des salaires. Sans doute peut-on regretter qu'ils aient trop cédé au commentaire et pas assez sacrifié à la connaissance directe des événements. Les revendications salariales ne sauraient être saisies valablement à travers la seule presse syndicale, voire à travers les seuls documents syndicaux; il faut aussi, pour les comprendre, rappeler le contexte. C'est dire que ce premier travail en appelle d'autres — nombreux — éclairant d'autres aspects des relations de travail : une étude attentive, aussi fidèle que celle-ci, des grèves, repérant les secteurs et les lieux dans lequels elles éclatent, retenant leur durée, analysant leurs motifs, expliquant les raisons de leur fin, une étude minutieuse des salaires directeurs, des stratégies des entreprises, des tactiques patronales et des tactiques ouvrières, nous sont aujourd'hui indispensables; il est bien évident que pour les mener à bien il faudrait recourir massivement aux archives officielles.

La théorie des salaires apparaît d'une faiblesse insigne à quiconque tente un rapprochement entre ses subtilités et la rudesse des faits. Les *Economics of Labor* nous ont appris qu'une reconstruction sera bientôt possible dont je ne serais pas étonné que la théorie du minimum psychosociologique de notre collègue De Menthon constitue une pièce essentielle.

Il importe que nous connaissions parfaitement les conduites avant de prétendre aux schématisations. Puisse ce livre inciter d'autres chercheurs à consacrer leurs efforts à d'aussi féconds travaux.

Henri Bartoli.

Taucher (W.), *Beschäftigungspolitik.* Un vol. de 126 p., Vienne, Springer, édit., 1954.

L'auteur de cette étude assez brève est professeur à l'Université de Graz; il y traite des conditions à réaliser si l'on veut suivre une politique cohérente du plein emploi, car la plupart des gens ne se rendent pas compte que ceci implique un certain coût (p. 1), attendu que les divers facteurs de la production sont en équilibre : la mise au travail d'une main-d'œuvre plus nombreuse, ne signifie pas du tout, au contraire, que soient présentes les forces de travail nécessaires pour produire justement les biens que requiert une consommation accrue (p. 5). Il ne suffit donc pas du tout (p. 6) que l'Etat dépense davantage.

Après avoir étudié le déroulement des choses entre les deux guerres mondiales, l'auteur distingue très clairement entre les Etats totalitaires et les démocraties, montrant que le problème s'y pose de façons tout à fait différentes, attendu que là on n'a guère à tenir compte des désirs individuels (p. 2).

Suivent trois sections : sur les crises économiques, ainsi que la politique monétaire et financière — fort claires, mais qui ne semblent pas apporter de nouveau (p. 25 à 73).

D'autres problèmes sont ensuite étudiés par lui; en particulier celui de l'intégration européenne (p. 74 à 87), dont il se montre un net partisan : les avantages économiques de cette intégration sont fortement soulignés par lui; il expose la façon d'y parvenir et se montre opposé à des accords (type Benelux) partiels d'abord, généraux ensuite. Il conclut : « Il est certain que, dans le cadre d'une politique de plein emploi dans les Etats du continent européen, il faut inclure l'intégration européenne comme un des facteurs les plus décisifs de celle-ci » (p. 86), car elle mènera à une élévation du niveau de vie.

L'auteur passe ensuite à l'examen de la politique commerciale, de l'augmentation de la productivité, de la politique des salaires et des prix. Son but étant toujours (p. 114) d'attirer « l'attention sur les conditions d'une politique économique, susceptible d'exercer une influence favorable sur le plein emploi », mais le plus important est la coordination de toutes ces politiques qui risquent, menées souvent par des ministères différents, de se contrarier. Cependant, il y aurait des inconvénients politiques très graves à coordonner toutes ces activités entre les mains d'un seul ministre (p. 119-120), en particulier dans le cas d'un gouvernement de coalition, ce ministre étant trop puissant. (L'auteur pense, j'imagine, à son propre pays).

On voit donc, conclut l'auteur, combien le problème est ardu (... tout au moins pour ceux qui ne veulent plus de la solution libérale classique ?).

Bien que de petite dimension, cet ouvrage est fort bon : le professeur T. est un esprit d'une clarté remarquable et qui ne s'illusionne pas sur les difficultés de la tâche; on peut donc recommander la lecture de son opuscule et féliciter ses étudiants, car son enseignement ne se perd pas dans des nuées : il voit les réalités comme elles sont.

G.-H. Bousquet.

SOCIOLOGIE

Menegazzi (Guido), *L'Ordine fondamentale delle scienze sociali.* Un vol. in-8° de 87 p., Bari, Grafiche Alfredo Cressati.

Le professeur M., de l'Université de Bari, qui, depuis assez longtemps déjà, s'est attaché à l'étude du fondement scientifique et philosophique de la nouvelle sociologie (c'est le titre d'un de ses ouvrages, paru l'année dernière 1), continue, dans un récent écrit, à développer l'exposé de ses vues sur cet important sujet.

« J'ai déjà, dit-il, dans le premier chapitre de ce nouvel ouvrage, eu l'honneur d'exposer à mes illustres collègues de l'Académie comment une méthode scientifique erronée a abouti à désintégrer les sciences sociales, un temps basées, unitairement, sur les principes de la morale, comment les principes des sciences désintégrées ont contribué à offusquer la conscience sociale, et comment la nouvelle science fournit une nouvelle méthode, un nouveau fondement à la sociologie. » 2.

« Aujourd'hui, ajoute-t-il, je veux dessiner le fondement des sciences sociales... indiquer les principes justes de l'ordre vital des sociétés s'harmonisant avec la conscience sociale. A travers cette précision, on pourra voir comment les vérités de la science confirment celles de l'ordre duquel l'homme a conscience, ou comment elles contribuent à la connaissance des fins et de la valeur des actions humaines... »

C'est à cette recherche que l'ouvrage de M. M. est consacré, et par elle qu'il intéresse, à la fois, économistes et sociologues, à l'attention desquels nous devons le signaler.

René Gonnard.

1. *Il nuovo fondamento scientifico della sociologia*, étude précédée de *Un nuovo metodo sociologico*, 1951, et de *Il nuovo fondamento scientifico della sociologia*, 1949. — Citons encore : *Il piano solidaristo per il totale impiego del lavoro e la sicurezza sociale*, 1941.

2. Page 3.

Le gérant : De Peyralade.

Dépôt légal effectué en 1955 (2e trimestre).

24130. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1955.

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

CONVERTIBILITÉ ET LIBÉRATION DES ÉCHANGES [1]

AVERTISSEMENT

1° Cette étude est écrite au mois de mars 1955, au moment où les problèmes attachés au rétablissement de la convertibilité des monnaies font l'objet de l'examen de nombreuses institutions et d'éminentes personnalités. Il est impossible de faire montre de beaucoup d'originalité en un domaine aussi exploré. De nombreux experts retrouveront donc dans les pages qui suivent beaucoup d'idées qu'ils ont exprimées à des tribunes diverses.

Il s'agit notamment des travaux publiés par le professeur Triffin et de ceux qui furent conduits au sein d'une commission d'études instituée au sein de la Fédération des industries belges et placées sous la présidence de M. Kervyn de Lettenhove.

L'auteur s'en excuse vis-à-vis d'eux en les associant implicitement à ce travail.

Celui-ci apparaîtra donc comme une présentation synthétique des courants actuels de pensée à propos du problème de la convertibilité.

2° La présente étude est limitée à un des aspects du problème de la convertibilité des monnaies, à vrai dire le plus important : la convertibilité des monnaies et la libération des échanges.

A ce titre, elle s'assigne pour objet de répondre à la question de savoir si et sous quelles conditions et modalités le retour à la convertibilité des monnaies peut favoriser l'expansion des échanges internationaux.

1. Rapport au Congrès des Economistes de langue française, mai 1955.

Il va de soi que cet aspect ne peut être considéré isolément des autres objectifs de la politique monétaire et des autres conditions dans lesquelles celle-ci est appelée à se développer.

On excusera cependant l'auteur si, mettant l'accent sur un aspect du problème, il minimise apparemment l'importance des autres.

I. — Définitions.

Il importe avant tout de poser un certain nombre de définitions.

Dans l'acception classique, une monnaie est convertible lorsque l'Institut d'Emission est obligé de l'échanger de façon illimitée à un cours fixe contre or ou son équivalent en une autre monnaie sans considération de causes ni de personnes. Telle était la définition qui prévalait dans le régime de l'étalon-or jusqu'à la veille de la première guerre mondiale.

L'inflation monétaire et l'amenuisement des réserves métalliques détenues par les Banques Centrales obligèrent les Etats à suspendre la convertibilité intérieure des billets de banque contre or.

Cependant, une certaine convertibilité des monnaies subsista au cours de la période d'entre-deux-guerres :

— Certains pays restaurèrent la convertibilité intérieure de la monnaie sous la forme du *gold bullion standard* (convertibilité intérieure contre lingots d'or).

— Sans restaurer la convertibilité intérieure de la monnaie, d'autres pays restaurèrent la convertibilité extérieure sous la forme du *gold exchange standard* (convertibilité extérieure à taux fixe contre devises étrangères payables en or).

— Même dans le cas des monnaies dites inconvertibles, l'Institut d'Emission assurait leur convertibilité en devises étrangères au taux variable indiqué par le marché des changes.

Dans les trois cas précédents, la monnaie restait convertible sous certaines modalités ou à certains prix en ce sens que l'Institut d'Emission acceptait d'en assurer l'échange contre devises de façon illimitée sans considération de causes ni de personnes.

C'est cette dernière disposition qu'éliminèrent les *contrôles des changes*, dès qu'ils furent institués, et c'est en cela qu'ils supprimèrent la convertibilité des monnaies. Sous le régime du

contrôle des changes, l'usage qui peut être fait de la monnaie nationale dans les transactions avec l'étranger est limité à certains objets, certains lieux et certaines personnes. Ces dispositions s'encadrent dans les accords de paiements internationaux — bilatéraux ou multilatéraux — conclus par le pays.

Cependant, les usages ont consacré deux nouvelles expressions :

— *l'interconvertibilité*, lorsque certaines monnaies déterminées sont convertibles entre elles, sans contrôle des changes; tel est le cas des monnaies des pays du Commonwealth à l'intérieur de celui-ci;

— *la transférabilité*, lorsque les monnaies peuvent être utilisées, sous contrôle des changes, à certaines opérations déterminées dans une aire monétaire donnée; tel est bien le régime régnant au sein de l'Union Européenne des Paiements.

La convertibilité des monnaies est susceptible actuellement de quatre interprétations :

— *Convertibilité intérieure ou convertibilité extérieure.*

La convertibilité intérieure se dit de la possibilité d'échanger une monnaie contre or ou contre devises pour les affecter à des règlements intérieurs aussi bien qu'extérieurs.

La convertibilité extérieure consiste en la possibilité d'échanger une monnaie contre devises pour les besoins de règlements extérieurs.

Il est généralement admis que seul le rétablissement de la convertibilité extérieure de la monnaie puisse être envisagé.

— *Convertibilité en or ou en devises.*

L'on écarte aussi généralement des perspectives la restauration de la convertibilité en or, tout au moins pour les particuliers. Pratiquement, il n'est question que de la convertibilité en dollars, celle-ci impliquant la convertibilité dans toutes les autres devises.

— *Convertibilité pour résidants ou pour non-résidants.*

La convertibilité peut être réservée aux non-résidants dans le sens que seuls ceux-ci peuvent obtenir l'échange en monnaies tierces de leurs avoirs dans la monnaie convertible. Cette faculté peut être étendue aux résidants.

— *Convertibilité pour transactions courantes ou pour opérations de capitaux.*

Enfin, certaines distinctions sont faites selon les usages auxquels la convertibilité peut être réservée, encore que l'on ne puisse plus parler de convertibilité proprement dite, si certaines opérations en sont exceptées.

Ces définitions ne sont ici données qu'à titre purement indicatif, pour prévenir les équivoques et sans préjuger des modalités sous lesquelles la convertibilité devrait finalement être établie.

L'on n'entend pas, en effet, se lier dès l'abord à une forme ou l'autre de convertibilité.

Ce sont les modalités de la convertibilité qui doivent être adaptées aux possibilités ménagées par les circonstances et non pas les circonstances qui doivent se plier aux définitions données à la convertibilité.

II. — Le statut des règlements internationaux et le volume des échanges internationaux.

Le volume des échanges internationaux dépend de multiples circonstances, mais notamment du statut des règlements internationaux.

1° *Le contrôle des changes* limite, en principe, le volume des échanges extérieurs au niveau que la politique économique et monétaire juge convenable. Etant généralement le fait de pays à monnaie faible, ce contrôle s'exerce d'ailleurs le plus souvent dans le sens de la réduction des importations et de l'augmentation des exportations. Cependant, diverses circonstances tendent à inverser cette position : la faiblesse de la monnaie n'étant elle-même que le reflet de l'état d'inflation qui règne dans le pays, tous les facteurs se conjuguent pour susciter une expansion des importations et pour réduire la matière des exportations : l'excès du pouvoir d'achat intérieur vis-à-vis de la capacité de production nationale, la recherche de la sécurité monétaire qui incite les détenteurs de monnaie à convertir leurs avoirs en biens réels, la spéculation. Le contrôle des changes appliqué à une situation monétaire inflationniste a rarement évité le déficit de la balance des paiements. Mais il aboutit par définition à une restriction des échanges internationaux vis-à-vis de la situation qui eût existé en son absence.

2° *Les accords de paiements bilatéraux* ont cherché à atténuer

les conséquences de cette situation en organisant les échanges entre les parties signataires sur la base de leur équivalence. Parfois, ils ménagèrent certain crédit dit « Credit Swing » pour couvrir des déséquilibres monétaires laissés par les échanges. En permettant le maintien ou l'établissement de certains courants d'échanges, les accords de paiement ont mérité la définition qui en a été donnée : le remède au remède que constituait le contrôle des changes.

Cependant, leur apport au développement des échanges internationaux était assez modeste :

Les échanges étant soumis au principe de leur équilibre bilatéral, leur volume était maintenu par définition au niveau des exportations du pays le moins donnant, c'est-à-dire du pays dont la capacité d'exportation était la plus faible.

La nature des échanges en est profondément influencée. Chacun des partenaires cherchant à placer chez l'autre les produits qui lui sont d'importance secondaire et à acquérir de l'autre les produits d'importance primordiale, la nature des échanges s'en trouve viciée par rapport à la situation qui existerait dans une situation concurrentielle. Il va de soi d'ailleurs que les pays exportateurs de produits considérés d'importance première cherchent à imposer, à la faveur de la négociation des accords bilatéraux, certaines exportations de produits tenus pour secondaires. Il s'opère ainsi sous le couvert des accords bilatéraux un monnayage de la capacité d'exportation et de la capacité d'importation dont le résultat peut être éloigné de la structure normale des échanges.

L'orientation des échanges s'en trouve elle-même faussée, les courants d'échanges internationaux tendant à suivre les directions indiquées par les accords commerciaux bilatéraux plutôt que celles de la concurrence internationale.

Cette situation est particulièrement caractéristique lorsque l'accord commercial est assorti d'un accord de paiement qui ménage des facilités de crédit. Le commerce tend à ce moment à suivre le crédit, alors que le crédit devrait suivre le commerce.

Au surplus, ainsi que l'expérience l'a maintes fois montré, les marges ménagées par les crédits bilatéraux sont rapidement épuisées, les crédits qui étaient ménagés en vue de couvrir des déficits momentanés tendent à se consolider et, passé ce point, les échanges bilatéraux en reviennent à ce qu'ils étaient : à un troc organisé.

Enfin, à la faveur de cette situation, il se forme dans chacun des pays qui sont parties à l'accord des situations monopolistiques d'exportation ou d'importation, qui nuisent à la meilleure productivité de l'économie. Le prix des produits échangés en est augmenté et le coût général de la production nationale en est aggravé.

Tels étaient les enseignements de l'expérience faite des accords bilatéraux au lendemain de la seconde guerre mondiale et tels étaient les défauts que tenta de corriger l'Union Européenne des Paiements en organisant le multilatéralisme des paiements intraeuropéens.

3° L'intérêt du *multilatéralisme des paiements* consiste, par opposition au bilatéralisme, à permettre à chaque pays d'orienter ses importations et ses exportations selon son plus grand intérêt, indiqué par les conditions du marché, et cela sans considération de l'équilibre de sa balance des paiements particulière avec chacun des pays de contrepartie.

En rétablissant la concurrence entre les pays qui le pratiquent, le multilatéralisme des échanges favorise la productivité des différentes économies nationales et l'établissement d'une meilleure division internationale des productions.

En libérant les échanges des limites imposées par l'équilibre des balances bilatérales particulières, — qui s'établissait au niveau du plus petit commun dénominateur des échanges bilatéraux —, le multilatéralisme permet de les porter à la hauteur permise par l'équilibre de la balance des paiement globale des coéchangistes, c'est-à-dire au niveau du plus grand dénominateur des capacités économiques de chacun.

Mais il va de soi que le multilatéralisme des échanges postule l'organisation du multilatéralisme des paiements, c'est-à-dire la faculté pour chaque pays d'user des créances acquises d'un autre pays pour s'acquitter des dettes contractées envers un tiers.

Les accords conclus les 18 novembre 1947, 16 octobre 1948, 7 septembre 1949, entre certains pays européens, avaient déjà permis d'organiser entre eux certaine compensation conditionnelle ou inconditionnelle de cet ordre.

4° Mais c'est l'accord créant en 1950 l'*Union Européenne des Paiements* qui a consacré l'extension du multilatéralisme des paiements à l'ensemble des pays de l'Europe Occidentale.

Les principes de base en étaient :

— la compensation générale des soldes laissés par les paiements entre les pays membres;

— le règlement des soldes débiteurs dégagés par cette compensation générale en or et en crédits selon une échelle qui ménageait une progressivité des paiements en or et une dégressivité des crédits au fur et à mesure de l'accentuation des soldes débiteurs cumulatifs, en contrepartie de quoi automatiquement les soldes créditeurs étaient réglés en or et en crédits dans les proportions de 40 et 60 % respectivement;

— pour l'application de ces dispositions, il était créé une Union Européenne des Paiements, qui s'interposait entre les pays membres pour recevoir et opérer leurs règlements;

— la participation de chaque pays au mécanisme de l'Union était définie par des quotas dont l'importance était déterminée par la valeur de ses échanges avec les autres pays membres, en 1948.

A partir de ces principes, l'O.E.C.E. put entreprendre la libération progressive des échanges intraeuropéens des restrictions quantitatives qui les entouraient. Cette libération fut réalisée en quatre étapes qui, du 1er décembre 1949 au 1er avril 1955, portèrent le taux de libération de 50 à 90 % moyennant cette disposition que les matières premières, les produits agricoles et les produits industriels devaient être libérés dans des proportions correspondantes.

Les effets de ces dispositions ne tardèrent pas à se manifester : le commerce extérieur des pays membres de l'U.E.P. se développa rapidement, dans une mesure supérieure à l'augmentation des échanges du reste du monde.

Exportations des pays membres de l'U. E. P. et du monde
(en millions de dollars).

	Pays continentaux U.E.P.	Indice de 1 1948 = 100	Territoires dépendants	Aire sterling	Totaux	Indice de 5 1948 = 100	Exportations mondiales	Indice de 7 1948 = 100
	—	—	—	—	—	—	—	—
1948	10.146	100	1.969	15.111	27.226	100	53.887	100
1950	13.259	130	2.161	15.624	31.044	114	56.556	105
1951	19.364	191	2.789	20 028	42.191	155	76.686	142
1952	19.169	189	2.822	18.593	40.584	149	73.921	137
1953	19.431	191	2.888	18.449	40.768	150	74.788	138
1954	20.850	205	2.880	17.969	41.499	152	74.960	139 [2]

2. Estimation annuelle sur la base des résultats du troisième trimestre.

Dans ce cadre, le commerce des pays membres de l'U.E.P. entre eux s'est porté, entre 1951 et 1954, de la proportion de 78 % à la proportion de 84 % du total de leurs échanges.

Cette statistique montre, mieux que ne pourrait le faire toute autre démonstration, l'impulsion donnée par le multilatéralisme des paiements à l'expansion des échanges. Celle-ci devait d'ailleurs, à son tour, imprimer un essor particulièrement vif à la production européenne au cours de ces dernières années.

Cependant, ce résultat n'avait pu être acquis que moyennant l'inscription d'une disposition fondamentale dans les statuts de l'U.E.P. : l'automatisme des crédits. C'est à cette condition, en effet, que les pays membres de l'U.E.P. purent : d'une part, renoncer au bénéfice des crédits que leur ménageaient les accords de paiements bilatéraux, en acceptant de substituer à la compensation bilatérale de leurs comptes avec chacune de leurs contreparties la compensation globale de leurs créances et de leurs engagements avec l'ensemble des pays membres, et, d'autre part, accepter les risques et périls de la libération de leurs importations. Encore, plusieurs d'entre eux eurent-ils soin de remplacer l'appareil de restrictions quantitatives dont leurs importations étaient entourées par un système tout aussi complexe, sinon aussi efficace, de protection tarifaire ou administrative.

Or — et l'on touche ici du doigt la faiblesse du régime institué par l'U.E.P. — si ce système de crédits favorisait le développement des échanges, il entretenait le déficit de la balance des paiements des pays débiteurs en les dispensant de l'effort d'assainissement voulu et en faisant d'ailleurs obstacle au mécanisme autorégulateur de la balance des paiements. En effet, dès que le déficit de la balance des paiements n'appelle plus la déflation monétaire interne qui en est normalement la conséquence, parce que les crédits extérieurs concourent à la reconstitution de la masse monétaire au fur et à mesure que celle-ci tendrait à se réduire, la situation monétaire intérieure n'en est point affectée et les causes du déficit de la balance des paiements continuent à exister et à exercer leurs répercussions.

L'on ne peut, dès lors, compter que sur la politique spontanément adoptée par les pays débiteurs pour assainir leur situation monétaire intérieure, sans que les organes de l'Union Européenne des Paiements aient d'ailleurs le droit d'intervenir aussi

longtemps que le pays débiteur n'a pas utilisé la totalité des crédits auxquels son quota lui donne droit et qu'il n'en sollicite pas de nouveaux.

Par contre, les pays créditeurs pâtissent dans leurs finances ou dans leur monnaie des crédits qu ils doivent obligatoirement ménager à l'U.E.P. soit qu'ils couvrent ces crédits de leur épargne — car celle-ci s'en trouve réduite pour d'autres usages — soit qu'ils les financent d'expansion monétaire — car celle-ci les conduit à une situation qui peut être inflationniste.

Assurément, la formation de crédits extérieurs n'a pas, à ce dernier point de vue, d'autre effet sur le volume de la circulation monétaire intérieure que l'accumulation d'or ou de devises convertibles. Il existe cependant entre crédits extérieurs et encaisse métallique une différence essentielle : à la différence de la seconde, les premiers ne sont pas immédiatement utilisables pour des importations en provenance de pays à monnaie convertible, c'est-à-dire qu'aucune contrepartie économique ne peut être offerte à l'expansion monétaire.

De proche en proche, l'inflation des pays débiteurs tend ainsi à s'étendre aux pays créditeurs, en la généralisant à l'ensemble des pays qui font partie du système.

Au surplus, lorsque le système des crédits automatiques porte le volume des crédits à un point où il compromet la situation des pays créditeurs eux-mêmes, il peut constituer un obstacle à la libération des échanges internationaux. N'a-t-on point vu, par exemple, la Belgique imposer des restrictions à ses exportations vers les pays membres de l'U.E.P., lorsque, en 1951 et en 1952, ses crédits extérieurs atteignaient des dimensions telles que sa stabilité financière intérieure en était menacée.

Que l'on ajoute encore ces autres faiblesses du régime institué par l'Union Européenne des Paiements :

Les paiements couverts par l'U.E.P. sont réservés au règlement des transactions courantes, moyennant d'ailleurs certaines exceptions encore. Ils ne s'étendent pas au mouvements internationaux de capitaux. Les règles de l'U.E.P. sont même telles qu'elles font normalement obstacle à ces mouvements, puisque le pays créditeur, qui entendrait emprunter des capitaux auprès d'autres pays membres par l'intermédiaire de l'U.E.P., devrait accepter l'augmentation de son solde créditeur, c'est-à-dire affecter à l'U.E.P. une fraction des capitaux qu'il reçoit. C'est

d'ailleurs pourquoi les pays de Benelux et la Suisse ont interdit à leurs résidants de rapatrier les Sperrkonten libérés par l'Allemagne Occidentale et pourquoi encore certains pays ont organisé une circulation de capitaux en dehors de l'U.E.P. sous le couvert de comptes libres : l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et les Pays-Bas par exemple; ces mouvements de capitaux doivent cependant être équilibrés en principe.

Enfin, la transférabilité des monnaies organisée au sein de l'U.E.P., si elle s'étend à une zone couvrant 60 % des échanges mondiaux, laisse hors de son champ d'autres zones importantes : la zone dollar, la zone des pays de l'Est et l'ensemble des pays qui vivent sous le régime des accords de paiements bilatéraux. Les échanges avec ces diverses zones continuent à se régler sur la base de l'or en ce qui concerne la première et sous le régime de la compensation, éventuellement complétée de crédits, en ce qui concerne les deux dernières.

Le régime institué par l'U.E.P. reste ainsi vicieux dans son essence et limité dans ses objets et dans son aire d'application.

C'est à ces défauts que la convertibilité des monnaies entend porter remède.

III. — Les objectifs de la convertibilité.

Les partisans du retour à la convertibilité des monnaies attendent de celle-ci deux résultats principaux :

1° Le premier objectif est assurément le développement des échanges internationaux, la convertibilité des monnaies constituant la condition nécessaire d'un multilatéralisme généralisé des paiements. C'est au point que la convertibilité des monnaies est, dans la pensée de ses partisans, inséparable de l'élimination des restrictions quantitatives et tarifaires qui entravent aujourd'hui les échanges internationaux.

La convertibilité des monnaies doit ainsi conduire à une meilleure répartition internationale des moyens de production et à une augmentation de leur productivité, aboutissant l'une et l'autre à un relèvement du niveau de vie des populations.

Cette libération des règlements internationaux devrait même permettre la restauration des mouvements de capitaux, autant dire favoriser le développement des investissements internationaux selon les indications de l'offre et de la demande de

capitaux; et ceci serait un nouveau facteur favorable à l'amélioration générale de la productivité.

2° Le second avantage attendu de la convertibilité est la restauration des mécanismes monétaires autorégulateurs qui assurent le maintien de la stabilité financière intérieure des pays qui y adhèrent, et par le fait même l'équilibre de leur balance des paiements; l'imminence des sanctions monétaires, qu'appelleraient l'instabilité financière intérieure et le déficit de la balance des paiements, constituerait pour la politique des Etats le « début de la sagesse ».

IV. — La convertibilité monétaire, facteur de stabilité ou d'instabilité ?

Cependant, il ne faut pas se dissimuler que la convertibilité des monnaies peut, dans certaines de ses conséquences, conduire à des résultats diamétralement inverses de ceux qui sont attendus.

La restauration de la convertibilité impliquant, par définition, le risque de demandes de conversion, la tentation pourrait être grande pour les pays dont la monnaie serait convertible de se défendre contre cette menace en conduisant telle politique qui raréfierait leur monnaie à la disposition de l'étranger, c'est-à-dire qui leur assurerait une position créditrice sur l'ensemble des pays auxquels le bénéfice de cette conversion serait reconnu.

Ce ne pourrait être que soit en limitant leurs importations — le volume des exportations étant supposé le plus élevé possible, toutes conditions restant égales — soit, si le contrôle des importations est interdit, en s'imposant un régime de déflation qui raréfierait leur monnaie pour leur économie autant que pour le reste du monde.

Mais cette politique se heurterait dès lors à un autre objectif de la politique monétaire : la réalisation du plein emploi ou tout au moins le maintien d'un niveau d'emploi élevé. Il est possible que cette politique aboutisse au développement des échanges internationaux, mais ce serait au détriment du volume de la consommation intérieure, et, en définitive, de la production globale. Si tous les pays à monnaie convertible pratiquaient la même politique, les résultats finalement s'en neutralise-

raient à un niveau inférieur d'emploi, c'est-à-dire de production, c'est-à-dire d'échanges.

La convertibilité des monnaies qui visait au développement des échanges et à la stabilité financière intérieure conduirait ainsi à la contraction des échanges et à un état de déflation fondamentale des économies.

Il faut évidemment avoir ces considérations à l'esprit lorsque l'on traite de la convertibilité des monnaies. Si, en effet, elles ne sont pas suffisantes pour écarter le principe de la convertibilité — en tant que celui-ci est parfaitement sain, elles sont assez impressionnantes pour indiquer les conditions et les modalités dont le fonctionnement de la convertibilité doit être entouré pour atteindre ces objectifs sans exposer le monde à ces risques.

V. — La convertibilité, un accident de l'histoire ?

Quels sont donc les facteurs qui permirent à un certain moment de l'histoire, au XIXe siècle et au début du XXe siècle, le fonctionnement correct de la convertibilité dans une ambiance de liberté suffisante des échanges ?

L'Europe était à ce moment le centre économique du monde. Elle disposait d'une balance des paiements favorable, dont elle reversait le surplus dans le monde sous la forme de crédits et d'investissements au fur et à mesure qu'ils se formaient. En ouvrant largement ses frontières aux échanges internationaux, elle permettait aux pays débiteurs de s'acquitter en nature de leurs engagements financiers. Ainsi, à travers le monde, des courants commerciaux intenses s'étaient formés auxquels répondaient des courants monétaires et financiers très larges.

La production d'or s'alimentait de découvertes incessantes et les réserves d'or étaient elles-mêmes harmonieusement réparties entre les pays principaux, en quantité suffisante pour couvrir les besoins de paiements du monde en général et des pays en particulier.

La tenue des monnaies obéissait à des réactions essentiellement techniques — notamment à celles du taux de l'intérêt — dont les considérations politiques étaient le plus souvent absentes.

Des crises périodiques marquaient assurément l'évolution de l'ensemble. Mais grâce à l'extrême élasticité de l'économie,

elles restaient modérées dans leurs répercussions et brèves dans leur durée.

C'est à ces différents points de vue que la situation actuelle du monde est profondément altérée.

Le centre du monde s'est déplacé de l'Europe vers l'Amérique du Nord. Les Etats-Unis détiennent 40 % du stock monétaire mondial et disposent, au surplus, d'une balance des paiements créditrice sur l'ensemble du monde. Mais pour différentes raisons qu'il serait oiseux d'examiner ici, ils n'ont pas réussi à remplacer l'Europe dans le rôle de financier du monde; le protectionnisme dont ils entourent leur économie ne facilite pas, d'ailleurs, aux pays débiteurs le règlement de leur dette. Il faut des procédures exceptionnelles telles que l'aide Marshall, les commandes off-shores ou des crédits publics pour approvisionner suffisamment le monde de dollars.

Aux courants commerciaux et monétaires bilatéraux qui existaient entre l'Europe et le reste du monde, se substituèrent un moment, entre les deux guerres mondiales, des courants triangulaires entre l'Europe, les pays insuffisamment développés producteurs de matières premières et les Etats-Unis.

Dans ce schéma, l'Europe réglait les Etats-Unis de ses importations de produits américains au moyen des dollars qu'elle recevait de ses exportations vers les pays insuffisamment développés, ceux-ci les ayant eux-mêmes acquis de leurs livraisons de matières premières à l'Amérique du Nord. Mais ce circuit triangulaire des échanges et des paiements est lui-même brisé, des relations bilatérales de plus en plus intimes s'étant établies entre les Etats-Unis et les pats insuffisamment développés. La position de l'Europe tend ainsi à devenir structurellement déficitaire envers la zone dollar.

Il est exact que la situation s'est fort améliorée à ce point de vue au cours des dernières années. L'élimination de l'inflation et l'augmentation de la production agricole et industrielle conjuguèrent leurs effets pour assurer l'équilibre de la balance des transactions courantes de l'Europe dès 1953. Cependant, il suffit de la légère récession américaine de 1954 pour faire ressurgir un déficit de 1 milliard de dollars environ. Le surplus, présenté finalement par la balance des paiements globale de l'Europe, provient essentiellement de prestations aussi exceptionnelles que les commandes off-shores et les dépenses mili-

taires américaines en Europe. C'est d'elles que vient l'augmentation des encaisses d'or de l'Europe au cours de ces dernières années. Le moins que l'on puisse dire est donc que cet équilibre reste encore instable et précaire.

Evolution de la balance des paiements dollars de l'Europe.
(en milliards de dollars).

	1951	1952	1953	1954 [3]
Balance des transactions courantes	— 2,3	— 1,3	—	— 1,9
Aide, dons et dépenses militaires.	+ 2,7	+ 2,2	+ 2.0	+ 2,6
Solde de la balance des transactions courantes et de l'aide, dons et dépenses militaires	+ 0,4	+ 0,9	+ 2,0	+ 1,6

Malgré l'augmentation récente de leurs encaisses, les réserves monétaires des pays européens restaient encore généralement faibles vis-à-vis de leurs engagements, que ceux-ci soient comptés par rapport à leur circulation monétaire ou par rapport à l'importance des transactions portées à leur balance des paiements.

Réserves de change, stock monétaire et valeur du commerce extérieur.
(en millions de dollars).

	Réserves de change sept. 1954	Stock monétaire sept. 1954	Rapports de 1 à 2	Valeur des importations 1953	Rapports de 1 à 4
Allemagne Occidentale.	1.034	3.576	29, %	2.405	43 %
Belgique	144	1.060	13,5 %	996	14,5 %
Danemark	1.115	14.000	8 %	4.012	28 %
France	2.526	5.840	43 %	3.771	66 %
Italie	1.024	5.660	18 %	2.395	42 %
Norvège	1.244	2,320	53 %	2.383	51 %
Pays-Bas	156	1.330	11,7 %	912	17 %
Royaume-Uni	497	1.980	25 %	1.579	31 %
Suède	2.950	15,000	19 %	9,360	31,5 %
Suisse	1.951	2.972	65 %	1.179	16 %

Cette considération est particulièrement importante pour la Grande-Bretagne, qui assume la charge des règlements extérieurs non seulement de sa propre économie mais aussi de celle de l'ensemble du Commonwealth. L'on ne peut non plus perdre de vue qu'elle reste débitrice envers le Commonwealth de « sterling-balances » considérables.

3. Sur la base des résultats des neuf premiers mois.

Les marges de sécurité offertes par les réserves monétaires sont donc extrêmement étroites vis-à-vis des mouvements auxquels la monnaie devrait pouvoir éventuellement répondre.

Or, il se fait qu'au même moment, l'instabilité des monnaies s'est accentuée de deux faits : tandis que les économies nationales ont gagné en rigidité et supportent d'ailleurs de plus en plus difficilement les aléas de l'évolution économique, l'économie internationale est soumise à des épreuves non seulement économiques, mais politiques, mais psychologiques, qui remettent périodiquement en cause toute sa stabilité. Coincée entre ces rigidités nationales et cette instabilité internationale, la monnaie est exposée à des chocs qui peuvent être brutaux si elle est convertible.

Encore une fois, ces considérations ne sont sans doute pas suffisantes pour écarter la convertibilité. Mais elles indiquent les risques de l'entreprise, si elle n'est entourée de précautions suffisantes.

VI. — Les conditions de la convertibilité.

Les considérations qui précèdent ont rappelé les données du problème de la restauration de la convertibilité. Il est entendu que celle-ci doit assurer la libération des échanges internationaux et la stabilité financière interne des pays qui s'y rangeraient à un niveau d'emploi élevé, ceci dans une situation où l'équilibre de la balance des paiements de l'Europe avec les Etats-Unis n'est pas assuré de façon fondamentale et permanente et où, circonstance aggravante, les économies nationales souffrent de rigidité vis-à-vis d'une situation internationale instable, alors qu'elles ne disposent que de réserves monétaires étroites pour faire face aux aléas de la conjoncture.

Tels sont les éléments du problème et, énoncé de cette façon, celui-ci paraît à priori être sans solution.

Cette solution peut cependant être trouvée dans les conditions économiques, commerciales et financières qui sont décrites ci-dessous. Ces conditions posées, l'on cherchera à définir les modalités techniques sous lesquelles la convertibilité pourrait être restaurée.

VII. — Conditions économiques.

1° La condition première du fonctionnement correct d'une convertibilité monétaire qui voudrait rencontrer les différents objectifs ci-dessus énoncés est l'avènement d'une politique économique commune des pays adhérant au système.

Si chaque pays avait, en effet, à défendre sa propre monnaie contre les conséquences des variations de la conjoncture économique, il est bien probable qu'il aurait à pratiquer une discipline monétaire qui l'entraînerait à la déflation. Le volume de l'emploi risquerait de souffrir de cette restriction de la dépense, même si le volume de la production trouvait momentanément quelque compensation dans le développement des exportations. Au surplus, cette politique répondrait sans doute aux exigences de la stabilité financière intérieure et de l'équilibre de la balance des paiements du pays qui la pratiquerait, mais elle reporterait sur les autres toutes les conséquences de son propre comportement, le surplus de l'un s'exprimant nécessairement par le déficit des autres. Le risque est grand de voir s'instituer dans cette hypothèse une véritable course à l'équilibre et une véritable surenchère à la déflation dont la prospérité économique générale ferait finalement les frais. La position de la balance des paiements de chaque pays considéré individuellement étant déterminée par l'état d'expansion de son économie par rapport à celle des autres, la déflation de l'un appellerait, en effet, la déflation des autres par le simple souci de maintenir l'équilibre, si bien que le taux général de la déflation tendrait à s'aligner sur le taux le plus élevé.

La seule façon de sortir de cette situation est l'adoption d'une politique économique uniforme pour l'ensemble des pays dont la monnaie serait déclarée convertible, cette politique s'assignant pour objectif le volume d'emploi le plus élevé compatible avec la meilleure productivité de l'économie et la stabilité générale des prix. Ce qui était interdit sur le plan national devient, en effet, possible sur le plan international dès qu'un nombre assez important de pays représentant une assez large fraction de la production mondiale vient à pratiquer cette politique économique commune. Les répercussions que l expansion intérieure de chaque pays peut exercer sur l'état de sa balance

des paiements sont, en effet, neutralisés si cette expansion est le fait de l'ensemble des pays, qui forment le cadre de son développement.

A vrai dire, la collaboration internationale s'impose ainsi comme le cadre nécessaire d'une politique de conjoncture, dès le moment qu'elle dépasse l'ampleur extrêmement limitée de mesures d'assainissement locales. C'est elle notamment qui peut prévenir les répercussions de cette politique sur la balance des paiements de chaque état. C'est elle aussi qui peut conférer à cette politique toute son efficacité en étendant à l'ensemble des pays participant au système l'aire d'application du multiplicateur des dépenses publiques et privées.

Assurément, cette considération a plus de valeur pour les petits pays qui vivent en dépendance étroite des échanges internationaux et où le multiplicateur des dépenses est, par cette circonstance, extrêmement réduit, que pour les grands pays qui disposent d'un marché intérieur assez large. Mais dans un monde dont toutes les parties sont solidaires, aucune puissance, aussi considérable soit-elle et aussi économiquement autonome puisse-t-elle paraître, ne peut se flatter de pouvoir isoler sa politique de celle du reste du monde.

2° A quels domaines devrait s'étendre cette collaboration ? A tous ceux qui intéressent l'évolution générale de l'économie globale des nations — ce qui exclut les dispositions n'intéressant que les secteurs particuliers de chaque économie —, et d'autant plus qu'ils ont une influence stratégique sur cette évolution.

Parmi ces domaines, citons :

En matière monétaire : la politique du taux de l'intérêt, la pratique de l'open market policy, le régime d'avances à l'Etat, les coefficients de couverture bancaires.

En matière budgétaire : le volume des investissements publics et la couverture générale des dépenses.

En matière économique et sociale : la politique des prix et des salaires.

Cette politique des prix devra d'ailleurs s'étendre bien au-delà des produits intéressant directement les pays industrialisés. Il est inévitable qu'elle porte également sur les prix des grandes matières premières dont l'instabilité soumet l'ensemble des pays producteurs à des épreuves périodiques auxquelles — au-delà de certain point, et sauf mesures de régularisation internes

— leur système monétaire est incapable de résister. Ces variations retentissent aussi sur la balance des paiements des pays industrialisés en tant qu'ils sont importateurs de ces matières ou bien qu'ils en détiennent le prix pour le compte de tiers. Ceci est notamment le cas de la Grande-Bretagne pour le compte des pays du Commonwealth, et l'on sait les incidences que les variations des prix des matières premières ont eues sur la balance des paiements de l'aire sterling, et par là sur les réserves de change détenues par le Royaume-Uni. L'on ne veut certainement pas suggérer qu'il conviendrait d'assurer la stabilisation des prix des grandes matières premières, ce qui serait à la fois techniquement impossible et économiquement malsain. L'on croit que tout ce qu'il serait souhaitable et pratique de faire serait d'organiser, par des techniques adaptées à chaque cas, une évolution plus régulière des marchés.

Pour le surplus, il appartient aux pays producteurs de matières premières de prendre eux-mêmes les mesures de sauvegarde qu'il faut pour éviter que l'instabilité des termes d'échange de leur commerce extérieur se répercute dans l'instabilité de leurs économies internes. Ils auront avantage à cet égard d'approfondir les techniques des Fonds de régularisation budgétaire, Fonds de compensation des prix et Fonds d'égalisation des changes.

3° Qu'on le dise de suite pour prévenir les équivoques : en ces différents domaines, il ne s'agit point tant de définir sur le plan international les valeurs absolues que doivent ou peuvent atteindre ces différents éléments — chaque pays réglant ce point d'après les conditions de sa propre structure — que de coordonner les modifications apportées en ces domaines par les pays intéressés. Ce sont les mouvements plutôt que les états des différentes économies qui sont susceptibles d'influencer la conjoncture de l'ensemble.

4° Il est évident que la nécessité de cette coordination posera un certain nombre de problèmes institutionnels.

A qui hésiterait à reconnaître cette vérité, rappelons que dans le régime de la convertibilité, tel qu'il était pratiqué au début du siècle, cette impulsion de la politique monétaire était donnée par la place de Londres, dont dépendaient dans une mesure plus ou moins large toutes les places du monde. Si les circonstances ne sont plus telles que cette action puisse être conduite par un

seul pays, il faut admettre qu'elle doit l'être par un concert de pays agissant en collaboration.

VIII. — Conditions de politique commerciale.

1° Il est entendu que le rétablissement éventuel de la convertibilité doit être accompagné d'une libération réelle des échanges internationaux, à défaut de quoi il n'a guère de sens. Cette libération doit porter, en premier lieu, sur les restrictions imposées par le contrôle des changes, et qui sont de deux ordres :

— les restrictions afférentes à la nature des paiements en tant qu'elles imposent des régimes distincts aux règlements des importations de marchandises ou de services, des dépenses de tourisme et des transports de capitaux;

— les restrictions afférentes à la monnaie de règlements, selon que les paiements sont faits dans la monnaie des créanciers, ou en comptes transférables ou en dollars.

Elle doit porter aussi non seulement sur les restrictions quantitatives aux échanges qui prennent la forme de contingentements à l'importation ou à l'exportation, mais sur toutes les mesures qui ont les mêmes conséquences sur le volume et sur les conditions des échanges internationaux, dans le sens qu'elles faussent les conditions de concurrence. Il s'agit essentiellement des droits de douane prohibitifs qui restreignent les échanges aussi sûrement que feraient des restrictions quantitatives, des obstacles administratifs, des subsides et des subventions qui, directement ou indirectement, ont une influence sur le courant des échanges. Les dispositions prises par la C.E.C.A., et plus récemment par l'O.E.C.E., sont, à cet égard, dans la bonne direction.

La libération des échanges ne signifie assurément point que la convertibilité impose l'abandon de toute protection et le retour à un libre-échange absolu. Elle implique simplement que les différentes économies, dont la monnaie est déclarée convertible, soient placées dans une situation telle que, tous obstacles monétaires étant levés, leurs échanges puissent se développer d'une façon suffisamment concurrentielle pour que les objectifs de la convertibilité se trouvent atteints.

Il est naturellement toujours possible de ménager en ce domaine des périodes de transition, voire des clauses de sauve-

garde. Mais ce qui importe est, quant à cette transition, qu'une limite lui soit assignée dans le temps et, quant à ces sauvegardes, qu'elles soient appliquées de l'accord de toutes les parties intéressées en considération de l'intérêt commun et non plus d'initiative individuelle dans l'intérêt national. L'on peut prévoir à cet égard un mécanisme assez semblable à celui qui règle l'application des accords conclus au sein de l'O.E.C.E. en matière de libérations quantitatives et qui a permis à plusieurs pays de revenir, au cours de ces dernières années, en arrière des taux de libération conventionnellement admis.

La procédure de libération des échanges ainsi organisée peut d'ailleurs tenir de la technique des accords multilatéraux internationaux ou de celle des institutions spécialisées, comme il a été fait dans la C.E.C.A. On n'attache pas d'importance à priori à cette distinction. Toutefois, l'on doit convenir que, dans la mesure où l'application des principes énoncés dans ces accords ne pourrait aller sans l'organisation d'un certain contrôle international ou sans l'institution d'un système de compensation tout au moins provisoire, la procédure institutionnelle pourrait s'imposer de préférence à la procédure conventionnelle.

2° Cependant, un point doit être particulièrement discuté ici : quelle attitude convient-il d'adopter dans le régime de convertibilité qui est envisagé vis-à-vis du principe de la non-discrimination du régime des échanges ?

Ce principe est dans la logique du régime de concurrence que l'on entend donner aux échanges internationaux.

Il est inscrit en toutes lettres dans le General Agreement on Trade and Tariffs.

Cependant, les articles 24 et 25 du Gatt énoncent eux-mêmes les exceptions admises au principe de la non-discrimination. Ce sont notamment les cas d unions douanières ou d'accords de préunion; les accords conclus pour la reconstruction et le développement économique; les circonstances exceptionnelles, telles que celles qui résultent d'un déficit profond de la balance des paiements.

Ces principes universellement acceptés doivent servir de cadre à la solution.

La question concerne pratiquement l'attitude que les pays européens pourraient adopter dans leurs relations commerciales avec les Etats-Unis et en général avec l'ensemble de la zone

dollar. Elle concerne aussi leur attitude à l'endroit des pays tiers dont le commerce extérieur reste soumis à des accords de paiements bilatéraux.

a) *Relations avec la zone dollar.*

Les relations commerciales de l'Europe et de la zone dollar restent difficiles et incertaines. Elles aboutissent au déficit structurel de l'Europe dont il a été traité plus haut — qui n'est corrigé que par les recettes de services plus ou moins exceptionnelles et qui peut à tout moment remettre en question l'équilibre fondamental de l'Europe.

Beaucoup serait fait dans le sens de la restauration économique et monétaire mondiale si les Etats-Unis, réservant suite au rapport de la Commission présidée par M. Randall, entraient plus résolument qu'ils le font dans la voie d'un large libéralisme douanier et administratif à l'endroit du commerce étranger.

A ce propos, l'on a pris acte avec intérêt des récentes dispositions manifestées en ce domaine par la Chambre des représentants des Etats-Unis : prorogation du « Reciprocal Trade Agreement Act » et autorisation donnée au président de réduire progressivement les droits de douane dans le cadre ou en dehors de négociations multilatérales.

La situation étant ce qu'elle est, il semble que l'on puisse considérer le problème dans les termes suivants :

Une attitude paraît définitivement interdite à l'Europe en principe et en fait : l'établissement d'un régime discriminatoire général et permanent à l'endroit des importations américaines. Non seulement l'Europe irait à l'encontre d'engagements précis qu'elle a contractuellement assumés, mais elle se priverait du bénéfice de l'impulsion que la concurrence américaine donne à sa propre industrie.

Deux attitudes paraissent, par contre, conformes non seulement aux dispositions du Gatt, mais aux données concrètes de la situation :

— Les pays européens pourraient être autorisés, s'il échet, à revendiquer le bénéfice des dispositions du Gatt, si leur balance de paiements globale venait à être en déficit envers la zone dollar. Cette faculté est actuellement ouverte à chaque pays individuellement lorsque ses réserves monétaires sont mises en

péril par le déficit de sa balance des paiements. Mais il va de soi que, dans une Europe qui serait revenue à la convertibilité, cette faculté n'aurait de sens que si elle était généralisée, en étant notamment étendue aux pays européens qui ne seraient pas en droit de l'invoquer pour eux-mêmes. Limiter à un seul pays les discriminations à l'endroit des importations dollars serait, en effet, dans un régime de convertibilité, reporter sur les autres pays dont la monnaie est convertible toute la charge du déficit de la balance des paiements dollars du premier. Cette conséquence ne peut logiquement être admise, sous peine de voir les encaisses des pays à monnaie convertible successivement grignotées ou absorbées par le déficit dollar.

Pareille réforme des principes ne paraît pas exiger une modification des textes du Gatt, tant elle va de soi; elle pourrait être appliquée par simple voie d'interprétation.

Les pays européens ne sont probablement pas disposés à conclure pour le moment une union douanière, bien que l'idée en ait été avancée. Il ne serait pas raisonnable en tout cas de spéculer sur cette éventualité et, par conséquent, de se prévoloir du texte du Gatt qui prévoit cette exception à la prohibition des mesures discriminatoires. Est-il cependant aussi déraisonnable de penser qu'il serait acceptable pour toutes les parties en cause de créer à l'intérieur de l'Europe et jusqu'aux limites des territoires qui relèvent d'elle une zone de libre-échange, au sein de laquelle les échanges jouiraient d'un régime préférentiel ?

Il est des circonstances où la clause du traitement de la nation la plus favorisée constitue un obstacle à la libération des échanges, si des exceptions n'y sont admises en faveur des échanges qui s'opèrent à l'intérieur de certaines zones. Telle fut notamment la disposition qui permit la création du marché commun du Charbon et de l'Acier sous le signe de la C.E.C.A.

La distinction est certes subtile entre un régime préférentiel à l'intérieur d'une zone et un régime discriminatoire vis-à-vis de l'extérieur de cette zone.

L'esprit qui anime le premier est libéral; l'intention qui guide le second est protectionniste.

Cette distinction intellectuelle ne peut-elle passer dans les faits, si l'initiative prenait la forme de réductions préférentielles de tarifs en faveur des échanges intraeuropéens plutôt que celle de l'augmentation discriminatoire des tarifs à l'endroit du commerce des tiers ?

La convention qui consacrerait cet accord pourrait d'ailleurs être ouverte à tous ceux qui, voulant se prévaloir des mêmes avantages, accepteraient la même discipline. Et cette disposition sauvegarderait sans doute les principes de droit.

Faut-il dire que les avantages de telles dispositions s'étendraient bien au-delà de la considération des échanges commerciaux ? Elles donneraient sans aucun doute à l'Europe une cohésion économique qui lui fait encore défaut et tendraient à faire d'elle cette unité qui est dans l'intérêt de chacune de ses parties.

Cette question pose incidemment celle de la préférence impériale qui existe au sein du Commonwealth. L'idée a été émise par ce que l'on a appelé « le plan de Strasbourg », et retenue d'ailleurs par le Conseil de l'Europe :

Il s'agit pour le Commonwealth d'admettre en faveur de l'Europe l'existence d'une seconde préférence dont l'importance serait intermédiaire entre celle appliquée aux pays du Commonwealth et le régime communément appliqué par le Commonwealth aux échanges avec les pays tiers. Cette solution serait, à première vue, susceptible de concilier les intérêts du Commonwealth avec ceux de l'Europe continentale.

Cependant, cette suggestion n'a pas rencontré jusqu'à présent l'adhésion ni de tous les pays européens, ni des pays du Commonwealth. Les uns et les autres y ont vu le risque de provoquer parmi les pays du Commonwealth l'apparition de forces centrifuges qui éloigneraient de l'Europe un certain nombre d'entre eux pour les rapprocher des Etats-Unis. Cette objection serait justifiée si, à la faveur de cette disposition, quoi que ce soit devait être modifié au statut qui gouverne actuellement les rapports commerciaux du Commonwealth avec les Etats-Unis. Mais il n'est pas question de cela, le seul objet de la suggestion étant d'instituer en faveur de l Europe un régime de préférence intermédiaire, toutes autres choses restant en état.

b) *Relations commerciales avec les pays tiers soumis à des accords bilatéraux.*

Il s'agit essentiellement des pays qui, n'appartenant pas à la zone européenne ni à la zone dollar, commercent sous un régime d'accords bilatéraux. Ceux-ci lient ces pays à chacun des

pays européens; ils comportent généralement, outre l'énoncé de contingentements d'importation et d'exportation, l'octroi de crédits dits : crédits « swing » destinés à couvrir les déficits monétaires nés des échanges commerciaux bilatéraux. A ces crédits se superposent d'ailleurs le plus souvent des crédits à moyen et à long terme accordés par les pays européens en vue du financement d'opérations et d'exportations déterminées, sous le couvert du financement public ou privé.

Quel serait dorénavant le sort de ces accords bilatéraux de commerce et de paiements dans un régime où la convertibilité des pays européens serait restaurée ?

A vrai dire, ces accords n'auraient plus guère de raison d'être comme tels, puisque les devises européennes étant dorénavant convertibles entre elles comme en dollars, il deviendrait impossible d'identifier la provenance première ou la destination dernière des marchandises qui transiteraient sous le couvert de ces accords. Il serait également parfaitement inutile pour un quelconque des pays à monnaie convertible de ménager au pays de contrepartie un crédit « swing », celui-ci pouvant dorénavant être utilisé dans n'importe quel pays à monnaie convertible, selon les lois de la concurrence.

Les crédits de cette nature devraient être mis en commun par l'ensemble des pays à monnaie convertible au bénéfice ou à charge de l'ensemble. Il n'en serait d'ailleurs pas de même des crédits couvrant des opérations individuelles d'exportation. Ainsi, les crédits internationaux changeraient de nature, et ce serait à l'avantage d'une saine orthodoxie du financement international.

Cette mise en commun des crédits « swing » aurait parmi d'autres avantages celui de rendre vaines les surenchères auxquelles se livrent en ce moment les pays exportateurs dans leurs relations avec les pays de contrepartie pour s'attirer leur clientèle à la faveur de ces facilités financières.

Il faut encore noter à ce propos un point d'importance : il est bien évident qu'il serait hautement intéressant pour un pays industriel de rester en dehors du régime de la convertibilité. Sa monnaie étant considérée comme faible — par opposition aux monnaies convertibles qui, équivalant au dollar, seraient tenues pour fortes — les pays de contrepartie seraient naturellement tentés de discriminer contre les pays à monnaie convertible en

leur réservant leurs exportations, tout en favorisant de leurs importations le pays à monnaie inconvertible. A la faveur de cette discrimination, ce dernier pourrait s'assurer, sur ces marchés, une position commerciale extrêmement puissante qui léserait gravement les intérêts des pays venus à la convertibilité. C'est pourquoi c'est encore une condition indispensable du retour à la convertibilité qu'un nombre suffisant de pays industriels y adhèrent pour ne point susciter entre eux des différences de traitement commercial profondément nocives. Si un nombre suffisant de pays accèdent à ce statut, l'on peut, au contraire, estimer que les chances de chacun se trouvent respectées, les seules différences de traitement que pourraient leur appliquer les pays de contrepartie étant celles qui découleraient de leurs facultés de concurrence internationale.

IX. — Conditions financières.

Sous ce titre général sont groupées un ensemble de questions intéressant les mouvements de capitaux et les crédits.

1° Il est nécessaire de se persuader d'abord qu'il est impossible de rétablir la convertibilité des monnaies en faveur des paiements courants se rapportant aux mouvements de biens et de services sans la rétablir aussi pour les mouvements de capitaux, et cela pour la raison simple que si les uns étaient maintenus sous contrôle alors que les autres seraient libérés, les transactions en capitaux prendraient la forme de transactions courantes. Lorsque l'on ouvre une porte dans le contrôle des changes sans les ouvrir toutes, les transactions tendent nécessairement à s'écouler par la brèche. Si les contrôles devaient être maintenus sur les mouvements de capitaux, ce devrait donc être par d'autres techniques : contrôle des émissions sur marché, contrôle bancaire, etc.

Au surplus, cette libération des mouvements de capitaux devrait s'étendre aux crédits à court terme aussi bien qu'aux capitaux d'investissements. Les uns et les autres sont capables du pire ou du meilleur. Du meilleur s'ils sont orientés dans le sens indiqué par l'état des balances des paiements, car ils apportent l'abondance monétaire là où régnait la pénurie, et *vice versa;* du pire, s'ils sont soumis à des impulsions purement spéculatives, étrangères aux considérations techniques et écono-

miques. Les avantages de la libération l'emportent certainement sur les inconvénients en ce qui concerne les capitaux d'investissement; la libération de ceux-ci devrait même être accélérée pour le plus grand avantage de la productivité économique et de la stabilité financière de l'ensemble du système. Il se peut, par contre, que les risques l'emportent sur les avantages en ce qui concerne les capitaux à court terme; leurs mouvements peuvent, en effet, jeter la perturbation aussi bien dans les pays qu'ils quittent que dans les pays qu'ils abordent.

Crédits à court terme et placements à long terme sont cependant inséparables dans le traitement auquel ils sont soumis. Il faut accepter cette hypothèse dans l'élaboration du système de la convertibilité. Elle signifie à tout le moins que la convertibilité devra s'appuyer sur une organisation susceptible d'apporter des contrepoids aux mouvements de capitaux dans la mesure où ils déséquilibreraient les balances des paiements au lieu d'aider à leur équilibre.

2° L'équilibre d'une balance des paiements peut être, en dehors des mesures d'assainissement interne qu'il appelle, défendu et, s'il le faut, restauré de trois manières :

— par des mesures restrictives appliquées au commerce et aux règlements avec l'étranger, mais ces mesures seraient dorénavant écartées par le régime de la convertibilité;

— par la réévaluation périodique de la monnaie, voire par l'institution de changes variables. La première est saine si elle consacre l'adaptation de la monnaie à sa valeur réelle définie par la position intérieure et extérieure de l'économie. Par contre, l'instabilité des changes ne peut être tenue pour un progrès ni au point de vue du développement des échanges internationaux, ni au point de vue de la normalisation des mouvements de capitaux. Ceci ne signifie pas cependant qu'il ne puisse être avantageux de donner plus de souplesse à la formation des cours de change que n'en laissent les statuts du Fonds Monétaire International. La marge autorisée entre le pair et les cours acheteur et vendeur pourrait, par exemple, être portée de 1 à 2 %. Ce serait probablement suffisant pour corriger les déséquilibres mineurs de la balance des paiements et pour permettre aux mouvements de capitaux à court terme de jouer leur rôle régulateur. Les variations, même modestes, des cours de change

peuvent avoir sur les mouvements internationaux de capitaux les mêmes effets que ceux que pourraient avoir des modifications du taux de l'intérêt, sans exercer les mêmes perturbations sur l'économie intérieure;

— par l'organisation du crédit international. C'est ici le lieu de se souvenir que l'automatisme des crédits multilatéraux organisé au sein de l'U.E.P., s'il fut la faiblesse de celle-ci, fut aussi le prix de la libération des échanges réalisés au sein de l'O.E.C.E. Si cet automatisme des crédits est supprimé du régime de la convertibilité, encore faut-il qu'il soit remplacé par autre chose, c'est-à-dire par une organisation du crédit telle que le pays dont la balance des paiements serait mise en déficit, sans que sa stabilité financière intérieure en soit responsable, trouve les crédits nécessaires au maintien de sa solvabilité internationale.

Cette organisation du crédit, qui était nécessaire sous le régime de la transférabilité des monnaies européennes institué par l'Union Européenne des Paiements pour les besoins des transactions courantes, s'impose a fortiori dans un régime de convertibilité qui serait étendu à l'ensemble de l'hémisphère occidentale et qui recouvrirait aussi bien les mouvements de capitaux que les transactions courantes.

Elle doit normalement avoir deux pivots : l'Amérique du Nord d'une part et l'Europe d'autre part.

— L'Amérique du Nord, car il faut que les Etats-Unis soient prêts à assumer la responsabilité de l'équilibre fondamental de la balance des paiements en dollars de l'Europe, en compensant, s'il y a lieu, par des placements et des crédits en Europe les déficits qui s'y présenteraient. L'on ne peut, en effet, se dissimuler que la balance des paiements en dollars de l'Europe pourrait souffrir non seulement du déficit courant des échanges, comme c'est actuellement le cas, mais de l'attraction exercée, pour des raisons économiques, financières ou simplement politiques par les Etats-Unis sur les capitaux européens.

— L'Europe, car des déséquilibres apparaîtront nécessairement encore dans les paiements intraeuropéens, dont une organisation adéquate des crédits internationaux devrait pouvoir corriger les effets.

Cette fonction distributrice des crédits pourrait être assumée sur le plan intercontinental par le Fonds Monétaire Internatio-

nal. Il s'indiquerait de disposer en Europe d'une manière de « Federal European Board » qui vaquerait à ce soin sur le plan européen. C'est apparemment la solution vers laquelle l'on s'oriente, puisque le Conseil de l'O.E.C.E. a décidé, au cours de sa session de janvier 1955, la constitution d'un Fonds Monétaire Européen disposant comme d'une masse de manœuvre d'une dotation de plus de 500 millions de dollars.

Mais il va de soi que la distribution de ces crédits ne serait plus aveugle comme elle est statutairement aujourd'hui au sein de l'U.E.P., mais qu'elle devrait être éclairée, c'est-à-dire justifiée par une analyse de la situation des pays débiteurs, et, éventuellement, accompagnée de mesures d'assainissement adéquates.

Cette même institution aurait d'ailleurs, en termes généraux, à présider au bon fonctionnement de la convertibilité, notamment à l'harmonisation des politiques monétaires et de crédit des pays faisant partie du système. C'est elle aussi sans doute qui serait désignée pour assurer les règlements entre Banques Centrales par simples transferts de Compte à compte.

Est-il même possible de préciser que cette institution devrait être, normalement, axée sur l'O.E.C.E., celle-ci utilisant elle-même les offices de la Banque des Règlements Internationaux ? L'O.E.C.E. est le forum tout désigné où les pays européens ont pris coutume de délibérer et de décider de leurs problèmes communs, sur un pied de parfaite égalité. Elle dispose aussi de l'expérience de l'Union Européenne des Paiements. Par opposition à n'importe quelle place du monde, elle est le lieu où une politique monétaire commune peut être élaborée sans préjudice de considérations d'intérêt national.

L'on aperçoit d'ailleurs fort bien que l'action conduite par cette institution sur le plan des opérations monétaires internationales à court terme serait appuyée par une autre institution financière européenne qui s'occuperait, elle, plus particulièrement du financement à long terme des investissements internationaux réalisés dans les territoires sous-développés dépendants de pays européens. Mais ceci est un autre sujet.

*
* *

L'on a ainsi terminé la description des conditions économiques, commerciales et financières qui devraient normalement

accompagner la restauration de la convertibilité des monnaies. L'on croit que si ces conditions étaient réunies, la convertibilité des monnaies assurerait cette expansion des échanges internationaux et cette stabilité monétaire qui constituent ses objectifs sans nuire au plein emploi, voire même en y aidant. L'on craint, par contre, que si l'une ou l'autre de ces conditions venait à faire défaut, la convertibilité se heurterait à des obstacles ou à des difficultés qui la rendraient impossible ou qui bientôt la détruiraient. Et cette éventualité serait une catastrophe, car elle précipiterait bientôt et pour longtemps le monde dans de nouveaux chaos.

X. — Quelques considérations techniques.

L'on s'est abstenu jusqu'à présent de se prononcer sur la question : Quelle convertibilité convient-il de rétablir parmi celles qui ont été définies au début de cette étude ? C'est qu'à la vérité le système monétaire ne doit pas être soumis à une définition, mais que la définition doit s'adapter au système

En l'occurrence, on a compris que la convertibilité qui devrait être établie serait toute différente de celle qui régnait dans le passé, en ce sens qu'elle devrait être organisée sur le plan international au lieu de fonctionner seulement sur les plans nationaux. Il s'agit donc non pas de procéder à une reconstitution historique par respect du passé, mais de pourvoir au système monétaire de l'avenir en faisant une large place aux circonstances du temps.

Si, en se référant aux définitions qui ont été données plus haut, l'on cherche à préciser la convertibilité à laquelle il faut tendre, il en est une qu'il faut en tout cas exclure : c'est la convertibilité intérieure de la monnaie. La convertibilité serait ainsi réservée aux règlements internationaux. Cette convertibilité extérieure s'entend pratiquement de la convertibilité en dollars.

Il a été démontré qu'elle devait s'étendre aux transferts de capitaux aussi bien qu'aux règlements de transactions courantes.

La question la plus controversée reste encore si la convertibilité doit être réservée aux non-résidants ou bien doit être étendue aux résidants. Certains pays ont déjà admis les non-résidants à se prévaloir de la convertibilité de la monnaie,

pour certaines opérations au moins. Ainsi est-il de la Grande-Bretagne lorsqu'elle a autorisé les non-résidants à utiliser leurs avoirs en sterling pour n'importe quel règlement, sauf en dollars. Parallèlement à ce multilatéralisme des opérations en sterling, la Grande-Bretagne a d'ailleurs rétabli des marchés de matières premières et un marché de l'or où les transactions s'effectuent en dollars ou en livres transférables. Soit dit par parenthèse, l'expérience a démontré l'inconvénient de la dualité de ces systèmes de paiements, allant de soi qu'elle encourageait l'importation de marchandises dollars réglables par le compte dollar (où le dollar était relativement bon marché) et leur exportation réglable en compte transférable (où le sterling était relativement déprécié); des mesures ont dû être prises prévoyant notamment l'intervention du Fonds d'égalisation des changes pour rapprocher les cours du sterling pratiqués sur ces deux marchés. Ce faisant, la Grande-Bretagne jette d'ailleurs le pont entre les deux systèmes monétaires et fait un nouveau pas vers la convertibilité.

Ainsi aussi est-il d'une certaine manière de la Belgique, lorsque, à l'occasion de l'institution des comptes libres, dits comptes L, dont le produit peut être librement transféré en marge du système de l'U.E.P., elle a rétabli certaine liberté des transferts internationaux pourvu que ces comptes soient alimentés de certaines recettes déterminées — dont essentiellement les capitaux; ou encore lorsque, à l'occasion d'un récent accord avec l'Argentine, elle a autorisé ce pays à appliquer ses avoirs en francs belges à des achats dans n'importe quel pays de l'U.E.P. Ainsi encore de l'Allemagne Occidentale en ce qui concerne les avoirs étrangers en Deutsche-Mark.

Il ne s'agit certes pas encore là de convertibilité, puisqu'elle est limitée à certaine zone géographique ou à certaines opérations. Mais l'on peut considérer que ces mesures sont dans la bonne direction. Il suffirait d'étendre la liste des bénéficiaires ou celle des opérations admises pour que la convertibilité se trouvât rétablie presque sans qu'on s'en aperçoive.

Mais cette étape ne pourra être tenue pour définitive aussi longtemps que le bénéfice de ces dispositions ne sera pas étendu aux résidants. Si elle est réservée aux non-résidants, la convertibilité laisse, en effet, par définition, hors de son champ les règlements en devises étrangères que les résidants pourraient

demander, ces règlements restant soumis au contrôle des changes. Elle tient donc l'économie intérieure de chaque pays à l'écart des marchés étrangers et permet le développement, à l'intérieur de chaque économie, d'une conjoncture monétaire propre — inflationniste ou déflationniste — sans que cette conjoncture retentisse sur la balance des paiements extérieurs ni, partant, sur la position internationale de la monnaie du pays intéressé. Autrement dit, elle prive la convertibilité d'un des arguments qui constituent ses vertus : la liaison entre la situation monétaire interne et la position de la balance des paiements; elle la prive même du deuxième de ses arguments, qui est sa raison fondamentale : la libération des échanges, puisque le contrôle des changes devrait à tout le moins être maintenu en ce qui concerne les transactions extérieures opérées par les résidants.

C'est donc bien à la convertibilité pour résidants et pour non-résidants qu'il faut tendre — sauf à admettre à titre transitoire qu'elle soit limitée aux non-résidants —, autant dire à la convertibilité extérieure intégrale.

L'on a cherché à définir dans cette étude les conditions et les modalités dont cette convertibilité devait être entourée. A chacun d'apprécier si, voulant la chose, il accepte les moyens.

Maurice Masoin.

L'ANALYSE DES RELATIONS ENTRE LE CAPITAL ET LA PRODUCTION

SOMMAIRE. — « L'industrie est limitée par le capital... ». — I. L'INSTRUMENT D'ANALYSE : A. *La recherche d'un instrument d'analyse :* 1° L'allongement du processus de production; 2° L'intensité capitalistique de la production; 3° Le rapport capital production. — B. *La structure du coefficient de capital, instrument d'analyse :* 1° Le capital; 2° La production. — C. *Les différents types de coefficient de capital :* 1° Le coefficient d'intensité du capital; 2° Le coefficient de capitalisation; 3° Instruments d'analyse et objectifs de la recherche. — II. L'ANALYSE DES RELATIONS STRUCTURELLES : A. *Croissance et structure capitalistique de la production :* 1° Comparaisons de quelques structures nationales de production; 2° Changements dans la structure verticale de la production. — B. *Croissance et accumulation du capital :* 1° Le coefficient de capitalisation et l'accumulation; 2° La formation effective du capital et la croissance du revenu; 3° Le développement de l'accumulation au cours de la croissance; 4° L'importance de l'accumulation par secteurs. — C. *Les relations capital-production et les phases de développement :* 1° La signification des variations du coefficient au cours du développement; 2° Le choix du mode d'accroissement du capital; 3° le coefficient de capital et l'allure de la croissance. — III. L'ANALYSE DES RELATIONS FONCTIONNELLES : A. *Les relations interdépartementales :* 1° Le coefficient de capital dans l'analyse à base départementale; 2° L'accélérateur et le coefficient de capitalisation; 3° Le multiplicateur et le coefficient d'intensité du capital. — B. *Les relations interindustrielles :* 1° Secteurs et industries; 2° Les avantages de l'analyse interindustrielle; 3° L'accélération exprimée par le coefficient de capital dans l'analyse input-output. — C. *Les relations interfactorielles :* 1° Le coefficient de capital et les relations entre facteurs; 2° La combinaison de la firme et les liaisons économiques. — CONCLUSION.

« L'industrie est limitée par le capital » qui « subsiste à travers les âges, non par sa conservation, mais par une perpétuelle reproduction », rendue possible par l'épargne. Ces propositions de Stuart Mill contiennent une grande part de la théorie du capital et de la production telle que l'avaient conçue les classiques. Dans leur construction, le lien est toujours établi entre les deux termes : par l'épargne, qui sert à former le capital; par l'accumulation, qui amène l'extension de la puissance productrice (Adam Smith); par le taux des salaires, qui est à la base de la substitution entre machines et main-d'œuvre

(Ricardo), et le fonds des salaires, qui lie l'emploi des facteurs et le volume de la production; autant de propositions contenant un recours implicite aux changements qui se produisent dans le temps. Mais l'orientation de la recherche vers des perspectives statiques allait dissocier pour longtemps cette explication et provoquer un développement indépendant, de la théorie de la production d'une part, de la théorie du capital de l'autre. La théorie statique de la production, en s'efforçant de déterminer dans une perspective atemporelle comment s'opère la combinaison des facteurs et comment se détermine le produit optimum de la firme, se séparait de la théorie du capital, qui ne peut se concevoir — comme l'avaient fort bien vu les classiques — qu'en fonction du temps. Mais la logique même du raisonnement économique devait rétablir la liaison entre les deux théories. L'occasion en fut donnée par l'analyse des variations du volume de la production : on allait voir dès lors la théorie du capital attirer la théorie de la production dans ses perspectives dynamiques propres.

I. — *L'instrument d'analyse.*

L'instrument d'analyse allait être élaboré au cours de la tentative de réconciliation des théories du capital et de la production.

A. — **La recherche d'un instrument d'analyse.**

Le point de départ de cette réconciliation fut trouvé dans la théorie de la valeur. En effet, Böhm-Bawerk indiquait deux directions d'approfondissement : les biens de production et les biens de consommation sont liés par un phénomène de valeur qui remonte des seconds aux premiers — la production des biens de consommation est placée à l'intérieur d'un cadre temporel englobant les détours productifs prenant du temps. Ainsi se trouve amorcée la distinction départementale : biens de production, biens de consommation, qui allait connaître une longue fortune.

1° L'allongement du processus de production.

Wicksell utilise la distinction départementale pour expliquer le processus cumulatif : la divergence des taux d'intérêt réel et monétaire augmente d'autant plus la valeur de capitalisation

des biens capitaux que leur durée d'utilisation est plus longue; dès lors, les entrepreneurs déplacent leur effort vers leur production, ce qui raréfie l'offre des biens de consommation, fait monter leur prix et donc renforce encore la valeur des biens capitaux. Le processus cumulatif peut dès lors se poursuivre grâce à cette liaison établie entre les deux départements, et la structure capitalistique de la production se renforce ou s'atténue en fonction du sens pris par le mouvement. Mais on ne dispose encore d'aucune indication précise sur l'importance et la mesure de ce renforcement ou de cette atténuation.

En analysant les fluctuations cycliques de la production, Albert Aftalion établit un autre type de liaison, qui, à travers les deux « départements », pose le principe des relations entre capital et production. Cette liaison repose sur deux éléments : *a*) le décalage entre l'accroissement de la demande de biens de consommation et l'accroissement de l'offre destinée à la satisfaire, décalage dû au temps nécessaire pour produire les biens capitaux et les mettre en œuvre; *b*) l'augmentation soudaine de la demande courante de ces derniers, exigée par l'accroissement de la demande de biens de consommation. La liaison prenait ainsi la double forme de l'allongement du processus de production et du *principe* d'accélération. La progression allait se poursuivre, au-delà des deux amorces de Wicksell et d'Aftalion, par l'étude plus précise du rôle joué par le capital dans la structure et les variations de la production.

Hayek jalonne cette avance. Plus on utilise les détours productifs prenant du temps, plus le processus de production s'allonge, et cet allongement est le signe d'une structure capitalistique de plus en plus accusée. L'image du triangle explique la liaison entre les deux départements en montrant comment se réalise, au gré des fluctuations de la production, un transfert de facteurs d'un département à l'autre.

Mais reste le volume du produit; là encore la théorie départementale va sembler efficace. Une première liaison établit, par le multiplicateur d'investissement, l'effet d'une augmentation de la formation du capital sur le revenu et la dépense de consommation. Une deuxième liaison est constituée en reprenant le principe d'Albert Aftalion : l'effet d'accélération lie l'augmentation de la demande de consommation à la

demande de biens capitaux. Il reste à montrer que ces deux liaisons se renforcent; ce sera fait avec le jeu combiné du multiplicateur et de l'accélérateur, traduisant un système d'interrelations avec fluctuations accentuées de la production totale.

Dès lors, il ne reste plus qu'à intégrer les effets du progrès technique et des mouvements démographiques sur la demande de capital et les exigences de son emploi pour obtenir une explication de la croissance de la production dont le ressort immédiat devient la formation du capital nouveau. L'analyse de la croissance a finalement conduit à une coordination des théories du capital et de la production sur la base de la distinction départementale; on peut en déduire que la structure verticale de la production est de plus en plus capitalistique, l'investissement devenant l'élément stratégique par excellence.

Mais on ne dispose pas pour autant d'un critère précis permettant d'apprécier la mesure dans laquelle l'emploi du capital dans la production s'intensifie. Car les différentes notions utilisées : période de production, période d'investissement, longueur du processus productif, ne permettent de mesurer ni l'allongement en termes de temps, ni l'intensification en terme de valeur. L'évolution théorique a précisé un principe de relations entre le capital et la production, mais elle échoue sur l'appréciation de leurs conséquences. Force est donc de rechercher une autre méthode permettant d'apprécier l'intensité capitalistique.

2° L'intensité capitalistique de la production.

Une proposition avait été faite depuis longtemps par Marx. A condition d'admettre les catégories de base de cet auteur, on peut prendre en effet une mesure de la structure capitalistique de la production, à l'aide de ses formulations relatives à la composition organique du capital : l'augmentation du capital constant par rapport au capital variable indique la tendance à l'accentuation du caractère capitalistique de la production et permet — sous certaines conditions — de l'apprécier. Mais il faut admettre pour cela la théorie de la plus-value. Aussi est-ce une proposition voisine dans sa formulation, mais très différente dans son inspiration et son environnement théorique,

qui sera proposée pour sortir de l'impasse à laquelle on avait abouti.

Nicholas Kaldor, après avoir montré le caractère irréel de la notion d'allongement du processus de production, propose la notion d'intensité du capital, définie comme le rapport entre la dépense initiale et la dépense annuelle nécessitées par l'obtention d'un certain flux de produit[1]. La dépense initiale représente la dépense d'investissement, la dépense annuelle celle qui est provoquée par les frais de toute nature nécessités par la mise en œuvre du capital créé (salaires, amortissement...) pendant une année. Le rapport précité indique la mesure dans laquelle le capital et les « autres facteurs » sont combinés au sein d'une unité productive; il exprime l'intensité capitalistique de la structure verticale de la production. Le degré d'intensité du capital peut être aisément calculé pour une firme. Au plan global, la dépense initiale comprise comme le coût de remplacement du capital social considéré comme un tout est fort difficile à apprécier. Aussi Kaldor, considérant que l'intensité capitalistique de la production en général est le résultat des changements réalisés par les firmes, et que celles-ci sont soumises en ce domaine aux mêmes influences, se borne à généraliser à l'ensemble de l'économie les enseignements tirés de l'étude de la firme représentative.

Mais les développements de la macro-analyse et de la comptabilité nationale allaient inciter certains auteurs à franchir le pas que Kaldor se refusait à faire : les besoins de l'analyse des relations entre le capital et la production au plan global exigeaient une notion globale de l'intensité du capital.

Celle-ci n'est pas une simple extension de la notion proposée initialement par Kaldor[2]; elle avait d'autres origines. En premier lieu, le triptyque keynésien : revenu-épargne-investissement, était devenu un nouvel instrument de recherche, qui devait, par une inclination toute naturelle, être un jour ou l'autre appliqué au domaine des relations entre le capital et la pro-

1. *Capital Intensity and the Trade Cycle*, *Economica*, février 1939, p. 40 à 66. Une controverse entre Kaldor et Hawtrey figure dans *Economica*, février 1940, p. 1 à 22.

2. Kaldor distingue l'intensité actuelle, qui varie en fonction de la capacité utilisée, et l'intensité normale, qui varie en fonction des changements du type d'équipement et exprime par anticipation le degré d'intensité capitalistique de l'investissement. L'intensité normale est la plus significative.

duction. En effet, si l'accroissement de l'investissement donnait la clef de l'accroissement du revenu, ne pouvait-on passer de la recherche conduite au stade des accroissements marginaux à la recherche menée au plan des moyennes et des constantes structurelles, c'est-à-dire au plan des relations productives entre le stock de capital et le revenu total. En second lieu, le principe d'accélération avait attiré l'attention sur l'effet de la demande dérivée; or, l'accroissement du revenu total, en provoquant un accroissement de la dépense de consommation, mettait en œuvre l'effet d'accélération et exigeait donc un accroissement du capital. On trouvait là une seconde pente naturelle qui conduisait à l'étude des relations entre augmentation originaire du revenu et augmentation corrélative du capital. Enfin, l'augmentation de la population et l'élévation du progrès technique n'exigeaient-elles pas un accroissement du capital, soit directement, par l'investissement nouveau, soit indirectement, par l'intermédiaire de l'augmentation du revenu ? On refaisait ainsi, mais en suivant une autre ligne de pente, le chemin parcouru depuis l'apparition de la théorie départementale; avec cependant deux différences fondamentales : les conceptions étaient plus dynamiques et élaborées en termes de macro-économie.

Ce chemin suivi par différents auteurs les a conduits à l'élaboration d'une notion globale d'intensité du capital. L'évolution ainsi réalisée apparaît nettement chez R. F. Harrod, qui, partant de la « relation » exprimant le principe d'accélération, explique les fluctuations cycliques en combinant « relation » et multiplicateur. Mais, dans *Towards a Dynamic Economics*, il élargit sa notion pour aborder le problème de la croissance. Il détermine la quantité de capital requise par un accroissement du revenu à l'aide du rapport existant entre la valeur de l'ensemble du capital en usage et la valeur du revenu produit. Ce rapport est le « coefficient de capital », qui exprime la relation existant entre le capital et la production. Le passage de la « relation » au coefficient de capital s'effectue ainsi normalement; mais le fait de considérer le rapport capital-revenu au lieu et place du rapport investissement-dépenses de consommation, permet d'introduire dans la démonstration la quantité d'épargne nécessaire pour former le capital nouveau et exprimer ainsi l'équilibre de la croissance.

3° Le rapport capital-production.

Notre propos n'est pas de discuter la validité de la démonstration de R. F. Harrod [3], mais simplement d'indiquer que le rapport capital-production se trouve ainsi mis en évidence. Désormais, il va constituer un instrument d'analyse dont on se servira sous des noms divers : intensité du capital, coefficient de capital, capital-output ratio, etc.

Cet instrument d'analyse sera en effet employé par Kuznets pour étudier l'évolution de la richesse et du revenu aux Etats-Unis; par différents auteurs pour essayer de déceler les étapes du développement économique, et plus spécialement pour déterminer le rôle de la formation du capital dans les économies sous-développées; il sera à la base de l'étude des mécanismes de croissance reposant sur une action conjuguée du multiplicateur et de l'accélérateur (Hansen). Enfin, pour Léontief, qui étudie la structure de l'économie américaine à l'aide de l'analyse en termes d'input-output, le rapport capital-production est le coefficient d'input introduisant le dynamisme dans le système

On peut donc considérer que l'expression de la relation entre le capital et la production est devenue — indépendamment des diversités de formulation propres à chaque auteur — un instrument d'analyse de la recherche économique contemporaine. Délaissant désormais les distinctions ressortant à l'histoire de la pensée, nous la prendrons dans son acception générale constituant le bien commun des chercheurs, quitte à en préciser ses significations diverses, sa portée et ses limites.

Dans cet esprit, nous sommes amené à distinguer le problème général des relations entre le capital et la production de l'instrument qui sert à les analyser. Ces relations sont multiples. Quant à l'instrument d'analyse qui recèle quelques variantes d'un auteur à l'autre, il sera conçu, dans le cadre de cette étude, de manière à présenter une généralité suffisante pour supporter des caractérisations ultérieures.

3. Sur ce point, cf. H. Guitton, *Les fluctuations économiques*, Sirey Paris, 1951; Léon Buquet, *R. F. Harrod*, dans l'ouvrage collectif : *Fluctuations économiques*, collection « La théorie économique du temps présent », p. 245-267; Alain Barrère, *Théorie économique et impulsion keynésienne*, Dalloz, Paris, 1952, p. 613-630. — V. sur l'ensemble de ces questions : E. James : *Histoire de la pensée économique au XXe siècle*, T. II, p. 448-520 et 577-613.

En conséquence, les *relations* entre le capital et la production seront étudiées en utilisant comme instrument d'analyse le *rapport* entre capital et production, tous deux exprimés en termes de valeur; nous donnerons à ce rapport le nom très général de *coefficient de capital*, et montrerons qu'il peut se présenter sous deux modalités différentes.

B. — La structure du coefficient de capital, instrument d'analyse des relations capital-production.

Le coefficient de capital entendu comme le rapport entre le capital et la production, tous deux exprimés en valeur, présente une généralité qu'il convient de signaler en étudiant la composition des termes mêmes du rapport. Que recouvrent-ils exactement ? Le premier représente le capital de la nation, de l'industrie ou de la firme; le second peut exprimer le revenu, le produit ou les dépenses globales envisagés à chacun des trois plans ci-dessus.

1° Le capital.

C'est au plan global que la détermination et l'évaluation du capital posent les plus grandes difficultés; on retrouve en effet les problèmes que la comptabilité nationale doit s'efforcer de résoudre pour obtenir une mesure quantitative des valeurs en cause. (Il en sera de même d'ailleurs pour le dénominateur.) Il n'est pas du domaine de cette étude de revenir sur ce problème d'ordre général, d'ailleurs fort connu; il convient simplement de mentionner ses aspects et ses conséquences eu égard au sujet qui nous occupe.

a) *La composition du capital.* Bien que, de l'avis général, le numérateur doive toujours être considéré comme le stock de capital exprimé en termes de valeur, plusieurs contenus peuvent être donnés à cette notion :

1. Par capital, on peut entendre le capital fixe reproductible, dans lequel on peut faire entrer uniquement l'équipement et l'outillage servant directement à la production des entreprises, ou ajouter à ces éléments les constructions industrielles et commerciales;

2. Dans une conception plus large, on ajoute au capital fixe reproductible, les stocks privés et publics et le solde de la balance extérieure;

3. Le capital peut encore être étendu de manière à englober la terre, les ressources naturelles et les constructions destinées à l'habitation;

4. Si l'on désire tenir compte de tous les éléments qui concourent à l'établissement du niveau de la production, il convient d'ajouter encore ceux qui directement ou indirectement déterminent le rendement du travail; tels que formation professionnelle, médecine du travail, etc.;

5. Enfin il convient de savoir si l'on retient uniquement le capital privé ou si l'on ajoute à celui-ci le capital public.

Le choix entre ces différentes conceptions dépend de l'objet de la recherche, car de l'une à l'autre l'importance et la signification du rapport, et donc du coefficient, sont modifiées.

Les conceptions 1 et 2 sont choisies pour l'étude de sujets tels que la variation du coefficient de capital au cours du cycle, et les variations de l'emploi et de la capacité disponible (quoique ce dernier point soit discutable). Elles peuvent être également utilisées pour rendre compte des variations de la productivité et de l'importance du capital immobilisé au cours d'une période embrassant plusieurs cycles. Enfin, elles peuvent servir à déceler les variations du produit national au cours d'une période, l'équipement demeurant constant.

Les conceptions 3, 4, 5, seront retenues pour l'étude de problèmes à envergure plus vaste, tels ceux de la croissance économique d'une branche ou d'une région. Les questions relatives au développement économique des pays sous-développés pourront être étudiées à l'aide de ces formulations.

Tel est au moins le programme idéal que l'on peut tracer; mais il faut immédiatement reconnaître que ces virtualités sont loin de l'application concrète par suite des difficultés rencontrées lors de l'évaluation quantitative de ces grandeurs.

b) *L'identification des éléments constitutifs du capital.* Les insuffisances présentées par l'évaluation du capital dans les documents de comptabilité nationale ont été signalées avec vigueur par François Perroux. La principale source des diffi-

cultés d'appréciation — dès qu'on se situe au plan de la nation — réside dans le fait que cette unité économique n'est pas soumise à un seul et même pouvoir de gestion susceptible de donner cohérence et homogénité à « l'emploi concerté de biens complémentaires » réalisé « en vue d'engendrer un flux de services d'une étendue et d'une contexture déterminées » [4]. Dès lors il il devient malaisé de tenir compte dans les calculs globaux d'éléments relevant d'un ensemble de micro-décisions individuelles et de macro-décisions de l'Etat, et on ne peut reconstituer logiquement leur intégration dans cet emploi concerté qui « fait » le capital. De nombreuses lacunes doivent forcément apparaître. Comment intégrer par exemple la valeur du capital « investi dans les êtres humains et dans l'ensemble de la structure économique et sociale, dont dépend l'utilisation des usines et de l'outillage ? » [5]. Le capital national est alors comptabilisé comme s'il n'était qu'un ensemble de biens matériels et de « droits » [6].

Ces limitations viennent rétrécir considérablement la notion de capital figurant au numérateur du rapport. En fait, celle-ci recouvrira le plus fréquemment le seul ensemble des biens reproductibles appliqués à la production, auquel on ajoutera, au prix d'un illogisme source d'hétérogénéité, des éléments divers non compris dans les biens reproductibles. La notion de capital retenue dans les calculs dont nous disposons est, dans la majorité des cas, la somme des biens réels et du solde extérieur, ou le capital reproductible et les stocks.

On s'aperçoit alors que des éléments fort importants se trouvent exclus de la composition du capital, surtout lorsqu'on s'attache davantage à l'accroissement du capital par l'investissement qu'au stock de capital existant. On ne retrouve pas, en effet, ou on ne retrouve qu'imparfaitement : la fraction du produit qui permet à la main-d'œuvre de subsister, les ressources naturelles et même parfois les biens en cours de fabri-

4. *Les comptes de la nation*, collection Théoria, P.U.F., Paris, 1949, p. 115.

5. Simon Kuznets, *Population, revenu et capital*, *Bulletin international des Sciences sociales*, Unesco, 1954, nº 2. Le raisonnement de S. Kuznets rejoint celui de François Perroux.

6. François Perroux, *op. cit.*, p. 15. Les problèmes relatifs à l'évaluation du capital, qui sont abordés très rapidement dans ces quelques lignes, sont abondamment traités dans l'étude précitée de M. François Perroux, à laquelle nous nous reportons nous-même.

cation. Plus encore, la notion même de moyens de production reproductibles n'est pas sans évoquer la notion de flux à laquelle conduit une conception du capital, source entretenue et permanente d'un flux de produits et de services. Or, en ce point, la comptabilité en termes de flux appliquée au revenu identifie un investissement et un amortissement globaux, desquels il est fort difficile de dissocier ce qui relève de l'entretien de la source permanente. L'identification des éléments devant entrer dans une reconstruction logique du capital est donc si malaisée qu'elle ne permet d'accéder qu'à une notion incomplète de celui-ci. Est-il au moins possible de procéder à une évaluation correcte des éléments susceptibles d'être reconnus ?

c) *L'évaluation du capital.* Parmi celle-ci, deux bénéficient d'une connaissance chiffrée relativement correcte : les biens physiques et le solde extérieur. Si le dernier est aisément évaluable, des hésitations marquent le choix des méthodes d'évaluation relatives aux premiers. On peut opter, en effet, entre les évaluations au prix du marché, au coût originaire, au coût de remplacement. On connaît les incertitudes de ces méthodes; il n'est pas besoin d'y revenir.

Une méthode particulière doit être signalée. Employée par Raymond Goldsmith, elle tend à rattacher directement le problème de l'évaluation à certaine conception moderne du capital, envisagé comme un stock de richesses dont la permanence est assurée par une série d'apports successifs et accumulés, constitués par l'investissement et réalisés de période en période [7]. Chaque apport est fait pour une période dont la longueur dépend de la composition de l'investissement qui le constitue. La difficulté majeure soulevée par ce procédé est la détermination de la longueur de la période; chaque type de biens entrant dans la composition de l'investissement ayant une durée dépendant de sa nature technique.

Aussi, faut-il convenir du caractère très aléatoire de la détermination de la valeur du capital, impossible à reconstituer dans le plan d'une comptabilité en termes de stocks selon le schéma que suggère la théorie moderne du capital et très difficile à évaluer en l'état actuel de nos techniques comptables.

7. Cf. Raymond Goldsmith, *A perpetual Inventory of National Wealth*, dans *Studies in Income and Wealth*, vol. 4, 1951, section B.

Ces difficultés sont-elles levées quand on utilise la notion de capital de la firme ou de l'industrie ? Dans ce cas, la soumission des éléments constitutifs du capital à un plan et à une décision unique permet de saisir plus aisément le contenu de la notion même. Quant à l'évaluation, elle est également plus facile à effectuer grâce aux éléments de la comptabilité de l'entreprise. Ceci ne signifie pas que toute hésitation disparaisse; la comptabilité industrielle et commerciale, sans parler des pratiques suivies par l'administration fiscale, ont révélé que la question de l'évaluation du capital d'une firme n'était pas exempte de controverses. Cependant, les difficultés rencontrées sont moindres.

2° La Production.

Entendue au sens global, la production peut être exprimée par le revenu national et le produit national, bruts ou nets. On se heurte ici encore aux difficultés rencontrées déjà par la comptabilité nationale; ce point ayant été posé et traité abondamment [8], on se bornera à mentionner ce qui concerne directement la question actuellement débattue.

a) *Le choix entre les différentes notions disponibles.* Le choix entre les trois optiques du revenu : produit social, revenu distribué, revenu employé ou dépensé, ne recouvre qu'imparfaitement celui qui doit être opéré ici, l'objectif de l'analyse commandant l'élaboration de l'instrument.

La représentation de la valeur de la production par la somme de revenus distribués est la moins utile, car c'est elle qui renforce au maximum le défaut d'homogénéité du rapport capital-revenu. En effet, dans cette optique, apparaît avec évidence, sous la forme des revenus du travail, la représentation des services de l'homme, alors que la recomposition logique du capital n'arrive pas à intégrer les éléments ressortant de l'apport productif humain. Sans doute, les diverses optiques donnent-elles des évaluations assez proches les unes des autres; mais, outre la valeur du rapport, la composition de

8. Cf. les deux ouvrages de François Perroux : *Le Revenu national* et *Les comptes de la nation*, collection Pragma, P.U.F., Paris, 1947 et 1949. Voir également les numéros de *l'Actualité économique et financière à l'étranger* de janvier 1946 et mai 1948, qui contiennent la traduction de nombreux articles fondamentaux.

ses termes est instructive. Ceci va apparaître avec l'utilisation des deux autres optiques. En effet, l'analyse peut s'attacher à deux objectifs principaux : une relation de production dépendant de la structure capitalistique de l'appareil productif; une relation de capitalisation dépendant de la fraction du revenu affectée à la formation du capital. C'est ici que le choix des optiques précitées prend tout son sens.

b) *La relation de production* sera exprimée au mieux en prenant comme dénominateur du rapport le produit brut ou net. Encore faut-il distinguer la manière dont l'opération de comptabilisation le reconstitue. S'il est obtenu par addition de ses composantes : consommations et investissements, il ne rendra pas les services attendus; mieux vaudrait encore lui préférer dans ce cas le revenu employé. C'est le produit national, révélé par l'addition des produits de groupes obtenus par différence entre le prix de la production vendue et le montant des achats effectués à l'extérieur du groupe, qui sera le plus significatif. En effet, malgré ses imperfections, cette notion est celle qui peut traduire avec le moins d'inexactitude la quantité de biens et de services fournie par la mise en œuvre de la quantité de capital figurant au numérateur du rapport. Elle peut ainsi souligner l'effet utile obtenu par l'emploi plus ou moins intensif du capital et rendre compte par là même, de la structure capitalistique du système de production que Hayek essayait de traduire par la notion d'allongement du processus productif.

c) *La relation de capitalisation* sera pour sa part exprimée plus clairement, lorsqu'on fera figurer au dénominateur du rapport le revenu employé ou dépensé. On obtient alors la relation entre le capital et le revenu considéré comme la somme des dépenses de consommation et d'investissement (On peut calculer au net ou au brut en traitant en conséquence l'amortissement.) Il est ainsi possible de décomposer les dépenses : consommation privée et publique, investissement en équipement et en stocks, etc., rendant possible l'étude détaillée du cheminement des différents emplois du revenu. La relation de capitalisation peut alors être éclairée d'une manière plus nette, car on a ainsi le loisir de déterminer la part de production susceptible d'être investie et par conséquent

de faire apparaître que le rapport capital-revenu net exprime, entre autres choses, la mesure dans laquelle est formé, de période en période, le capital en usage; il ouvre ainsi la voie à l'étude de l'accumulation.

Les calculs du coefficient de capital effectués par différents auteurs s'écartent souvent du calcul idéal ainsi tracé. L'indication sommaire en est donnée dans les tableaux (reproduits en annexe), contenant les évaluations dudit coefficient. Toutefois, nous citerons à titre d'exemple la manière dont le dénominateur a été conçu par Simon Kutznets dans *Long-term changes in the National Income of the U.S.A. since* 1870 [9].

Les deux notions de produit national et de revenu national sont utilisées par Kuznets. Le produit national est constitué des éléments suivants : flux de tous les biens et services à destination du consommateur final évalués à leur coût; services rendus par l'Etat au consommateur final; additions nettes au stock de biens terminaux détenus par les entreprises et l'Etat, ces derniers englobant les biens d'usage militaire; solde extérieur.

Le revenu national est recomposé de la manière suivante: paiements de tous les facteurs de la production, impôts déduits; services rendus par l'Etat au consommateur final; bénéfices de sociétés non distribués; excès des recettes courantes de l'Etat sur ses dépenses; solde extérieur.

Le produit national brut est égal au produit national net ou au revenu national définis ci-dessus, augmenté de la consommation courante du capital durable détenu par les entreprises et l'Etat. Mais la notion de revenu reconstitué en partant des paiements de facteurs, présente les inconvénients signalés plus haut.

Dans son étude : *The Growth of the reproductible wealth of the U.S.A. from* 1805 *to* 1950, Raymond W. Goldsmith utilise les estimations du Départment of Commerce. Celui-ci donne des évaluations fondées sur le produit national brut au prix du marché et sur le produit national net au coût de facteurs chacune répondant à un but particulier de l'analyse. Goldsmith estime le produit national net en partant du produit national brut au prix du marché.

9. Dans *Income and Wealth*, série II, I.A.R.I.W., Cambridge, 1952.

Enfin Daniel Creamer, dans une étude récente : *Capital and Output Trends in Manufacturing Industries*, 1880-1948 [10], puise son expression dei l'output figurant au dénominateur dans la « valeur du produit » établie tous les deux ans par les « Censuses of Manufactures » et dans la somme des ventes, compte tenu des variations de sotcks évalués aux prix courants, publiés dans *Statistics of Income* [11].

C. — Les différents types de coefficient de capital et leur signification.

Puisque le coefficient de capital est exprimé sous deux formes principales par les rapports capital-produit et capital-revenu, on est amené à distinguer deux types différents. Nous conviendrons donc de ce qui suit :

— le rapport capital-produit exprime une relation productive entre la quantité de capital considérée comme un stock et le flux de biens et de services qu'il fournit; il traduit l'emploi plus ou moins intensif du capital dans le système productif et révèle le degré plus ou moins capitalistique de la structure de la production. Le rapport capital-produit donne le *coefficient d'intensité du capital;*

— le rapport capital-revenu employé, exprime une relation de capitalisation conduisant à la constitution continue du stock de capital en fonction de la fraction de revenu courant investie; il traduit la formation du capital et son accumulation. Le rapport capital-revenu employé donne le *coefficient de capitalisation.*

Le coefficient de capital exprimé sous ces deux formes peut se rapporter à l'économie nationale considérée globalement, au secteur ou à l'industrie, à la firme. On obtient alors le coefficient global, le coefficient sectoriel ou d'industrie, le coefficient de firme. Pour chacun d'eux, le calcul peut être fait en termes de moyenne ou à la marge. D'après la composition du numérateur et du dénominateur, on dispose d'un coefficient brut ou net.

10. National Bureau of Economic Research, 1954.
11. On sait qu'il s'agit là de statistiques officielles ou officieuses émanant des administrations.

Ces différents coefficients peuvent connaître des variations différentes. La discrimination essentielle est celle qui peut être opérée entre le coefficient d'intensité du capital et le coefficient de capitalisation, susceptibles d'être considérés l'un et l'autre au plan de la nation, du secteur ou de l'industrie, et de la firme, d'après leur évaluation brute ou nette et dans leur expression moyenne ou marginale.

1° Le coefficient d'intensité du capital.

Etant entendu que le coefficient d'intensité du capital exprime le rapport capital-produit, nous nous proposons de préciser la signification qu'il peut revêtir sous ses diverses formes.

a) *Le coefficient global d'intensité du capital.* Le coefficient global moyen d'intensité du capital exprime une relation du type suivant : en écrivant $\beta i = \frac{C}{P} = 4$, on indique que, au cours d'une période, la mise en œuvre d'un stock de capital C, de valeur déterminée, donne un produit P, égal au quart de sa valeur. Cependant, ce que l'on retient, n'est pas la mesure de l'effet utile du capital, lequel exigerait, pour être connu, que l'on s'attache aux grandeurs absolues du numérateur et du dénominateur. On considère essentiellement le rapport entre les deux termes, pour en déduire que l'obtention du produit est réalisée à l'aide d'un stock de capital quadruple en valeur. On exprime donc l'intensité avec laquelle le capital est employé dans la structure verticale de la production.

Ainsi conçu, le coefficient global subit mais mesure mal les variations du progrès technique et du degré d'utilisation de la capacité de production. Ces deux éléments peuvent faire varier la valeur du produit sans modifier parallèlement celle du capital; le rapport change de valeur sans que l'intensité capitalistique soit nécessairement modifiée. Cependant, on peut admettre qu'en longue période, capital disponible et capital utilisé coïncident, ou même on peut arriver à tenir compte — au prix de corrections difficiles — des variations de la capacité de production utilisée. De même, on peut éliminer les changements des prix du produit, qui altéreraient le rapport sans que cependant soit modifiée l'intensité capitalistique de la production.

Le coefficient marginal lève-t-il certaines de ces incertitudes ?

Il indique la relation entre l'augmentation du capital et l'augmentation du produit. En le comparant au coefficient moyen, on peut donc à la fois tenir compte de l'intensité d'emploi du capital dans l'investissement nouveau et de son effet productif. On intègre alors les conséquences du progrès technique et on ouvre une perspective sur le niveau de la productivité du capital.

La distinction entre le coefficient marginal net et le coefficient marginal brut est également intéressante. Le premier repose sur la prise en considération de l'investissement nouveau au-delà de l'investissement d'entretien, alors que le second englobe les deux. Le coefficient marginal net indique la cadence à laquelle on accentue le caractère capitalistique ou détourné du processus et correspond à ce que Hayek appelle l'allongement du processus de production.

b) *Le coefficient d'industrie.* Le coefficient de secteur ou d'industrie est très significatif, car, très proche d'un coefficient technique du type coefficient de Léontief, il indique avec une plus grande précision la structure capitalistique du secteur ou de la branche industrielle. Il permet des comparaisons moins douteuses que le coefficient global entre niveaux de productivité et indices d'activité. De plus, il fournit des renseignements sur la composition organique de la branche : ses variations peuvent révéler des phénomènes de concentration réduisant les frais généraux. Il signale encore la montée des firmes innovatrices qui modifient, par des combinaisons nouvelles, leur intensité d'emploi du capital. Ainsi, le coefficient d'industrie peut-il être utilisé dans l'étude des effets de l'innovation et de la modernisation faisant apparaître une capacité inutilisée dans les entreprises devenues désuètes. Mais il faut reconnaître que, dans ces différents cas, il suggère et oriente la recherche sans apporter encore des résultats absolument probants.

c) *Le coefficient de firme.* Le coefficient de firme indique plus nettement encore les rapports techniques entre facteurs de production, et renseigne plus nettement sur la capacité productive, indépendamment des variations de prix.

En effet, le capital d'une firme — tout au moins celui employé en équipements fixes — ne connaît de modifications qu'à périodicité éloignée. Les variations du rapport seront donc dues principalement aux modifications du produit et indiqueront

des changements tels que : variations de la productivité de l'unité de production, variations de la capacité utilisée, changements de combinaison productive. Si le numérateur englobe les produits intermédiaires sans les distinguer, les renseignements seront moins nets, car cette fraction du capital est sujette à des changements plus fréquents, notamment en fonction des variations de la capacité utilisée. Le coefficient marginal sera le plus significatif chaque fois que les changements du rapport seront dus aux variations du numérateur, car dans ce cas le capital étant modifié, les rapports de productivité seront mis en lumière.

2° Le coefficient de capitalisation.

On sait que le coefficient de capitalisation exprime la relation entre le capital et le revenu considéré sous l'optique de l'emploi. C'est aux plans global et sectoriel qu'il prend sa signification majeure.

a) *Le coefficient global de capitalisation.* Il est important d'avoir présent à l'esprit le fait que le coefficient de capitalisation ouvre la voie à l'étude de la formation du capital et de l'accumulation.

Sous sa valeur globale moyenne, il indique l'importance de l'accumulation par rapport au revenu annuel. Un coefficient égal à 4 indique que l'accumulation a l'importance de quatre années de revenu.

C'est le coefficient global marginal qui est le plus riche d'enseignements, car il exprime la relation entre la valeur de l'investissement nouveau (brut ou net) et l'accroissement du revenu. Mais, pour revêtir sa pleine signification de coefficient de capitalisation, il doit être entendu dans le sens suivant : l'accroissement du revenu requiert, pour être consolidé, une augmentation du capital telle que soit maintenu le rapport capital-revenu qui a permis cet accroissement. Son aspect dynamique apparaît avec évidence, car il indique le volume du capital en formation nécessaire pour que le revenu conserve son taux d'accroissement ou l'élève. Il indique également dans quelle mesure l'investissement nouveau contribue à l'intensification capitalistique de la production.

Dès lors, le coefficient marginal prend une importance considérable :

1. Il pose les problèmes du remplacement du capital en fonction de la dépréciation, orientant vers l'étude de l'amortissement et de son évaluation au montant de la dépréciation ou au coût de remplacement. Les éléments tels que la longévité du capital et son rythme de remplacement sont directement intégrés, car, des réponses apportées à ces questions, dépendent les valeurs des coefficients bruts et nets [12].

2. Il conduit directement à l'étude des problèmes d'accélération qu'il intègre dans une théorie plus large des relations entre capital et production, comme une étude détaillée le montrera ultérieurement.

3. Il permet de rompre avec les équivoques entretenues par les analyses de la production à base départementale : investissement, consommation.

b) *Le coefficient d'industrie*. Le coefficient de capitalisation établi par industrie est susceptible d'indiquer que le phénomène d'accumulation n'est pas homogène, mais diffère d'un secteur à l'autre. Il révèle, en effet, la manière dont s'effectue la répartition de l'investissement global entre industries ou secteurs, car on ne saurait admettre qu'un accroissement de celui-ci se répartit également entre toutes les branches. De même, il indique comment se réalise entre les diverses industries la répartition d'une augmentation de la demande globale consécutive à l'augmentation du revenu. On peut ainsi distinguer la dépense *du* secteur, traduisant un investissement à l'initiative de l'entrepreneur, et la dépense *dans* le secteur, entraînant sur la demande de capital un effet dérivé de l'augmentation de la demande de consommation. Or, les conséquences de ces deux dépenses sont différentes sur l'accumulation et l'accroissement du revenu. Mais, surtout, cette distinction renferme moins d'équivoque que celle établie au plan de l'analyse départementale entre investissements autonome et induit.

Le coefficient marginal de capitalisation établi par industrie permettra de préciser mieux que ne le permet le coefficient marginal global, le phénomène d'intensification capitalistique, car les branches industrielles ont des positions très différentes

12. Voir sur ce sujet les rapports et la discussion du colloque de Santa Margherita, *Bulletin intern. de sc. sociales*, Unesco, 1954, vº 2, p. 270 et s.

en ce domaine. Par ailleurs, la demande de capital étant ainsi plus ou moins intense d'une industrie à l'autre, l'effet d'entraînement sur la croissance globale sera précisé. L'effet multiplicateur de l'investissement s'intègre ainsi, à son tour, dans l'analyse des relations capital-production, permettant de déceler les secteurs-clefs de la croissance.

c) *Le coefficient de firme.* Au plan de la firme, le rapport entre le capital et le revenu, pris sous l'optique de son emploi, n'a qu'une signification indirecte, car l'entrepreneur pouvant emprunter les sommes nécessaires à l'investissement, l'affectation du revenu de l'entreprise n'a de signification que pour celles qui recourent à l'autofinancement.

Il peut indiquer cependant les variations du prix de la production, et, dès qu'on s'engage dans cette voie, on peut remarquer que le produit en valeur devient l'élément tout désigné pour constituer le dénominateur; on revient alors au coefficient d'intensité : capital-produit.

Cependant, la distinction des coefficients marginaux brut et net peut ouvrir des perspectives sur les conditions dans lesquelles s'effectue l'amortissement et donc le remplacement du capital : un coefficient marginal brut élevé indique une politique d'amortissement rapide, et la différence entre le brut et le net peut signaler avec quelle vigueur est poursuivie une politique de modernisation. Dans cette mesure, il peut aider à préciser le degré de vieillissement d'une entreprise ou à marquer l'ascension de la firme innovatrice. Pour ces questions encore, le rapport capital-produit en valeur est plus significatif et d'une logique plus claire. Mais ni l'un ni l'autre ne peuvent être d'un secours quelconque pour l'étude du problème essentiel de la firme, celui de la combinaison des facteurs. Ce point sera repris à la fin de la présente étude.

3° Instruments d'analyse et objectifs de la recherche.

Cet inventaire des différents types de coefficient de capital comporte en soi un premier enseignement : chacun d'eux est plus spécialement apte à la poursuite d'un objectif de recherche déterminé. La distinction fondamentale nous indique que le coefficient d'intensité du capital est utilisable pour l'analyse orientée vers l'étude de la structure verticale de la production.

alors que le coefficient de capitalisation est plus adéquat pour l'analyse des problèmes de la formation du capital, de l'accumulation et du développement économique dans la mesure où celui-ci est dépendant de la quantité de capital nouveau susceptible d'être dégagé. Nous obtenons par là un instrument d'analyses des relations structurelles.

Mais une autre distinction prend toute sa signification lorsqu'on se situe aux niveaux où jouent les mécanismes fonctionnels. Au niveau des relations interdépartementales, le coefficient global de capitalisation paraît l'instrument d'analyse le plus adéquat; mais l'étude conduite sur ce plan se révèle décevante. Pour s'en rendre pleinement compte, il faut aborder le niveau des relations interindustrielles ou intersectorielles, où le coefficient d'intensité du capital par industrie est le plus significatif, comme le montrent les travaux de Léontief. Au plan des relations entre facteurs engagés dans la firme, les résultats obtenus à l'aide des coefficients généralement établis sont assez faibles; mais il n'est pas impossible de poursuivre l'analyse sur ce point, à condition de se donner l'instrument nécessaire.

Il est maintenant possible de procéder à l'analyse des relations structurelles et fonctionnelles.

II. — *L'analyse des relations structurelles.*

L'analyse des relations structurelles entre le capital et la production peut être conduite sur divers plans. On retiendra ici celui de la croissance en raison de la place prépondérante qui revient au capital dans l'accroissement du revenu et le déroulement du progrès économique. Trois problèmes principaux retiendront notre attention :

— est-il possible de déceler, à l'aide du coefficient d'intensité, une augmentation de l'emploi des biens capitaux dans le processus productif : c'est le problème de l'accroissement de longue période de l'intensité du capital dans la structure verticale de la production;

— est-il possible d'établir un lien entre la croissance d'une économie et la quantité de capital requise par son déroulement : c'est le problème de l'accumulation du capital;

— est-il possible de distinguer divers stades dans le développement d'une économie, en utilisant les phénomènes décelés

par le coefficient : c'est le problème des phases de développement.

A. — Croissance et structure capitalistique de la production.

La comparaison des coefficients de capital entre différents pays donne une première indication sur l'état des structures verticales de la production pour une période ou en un moment donnés. Il convient en outre de rechercher comment se produit l'évolution de cette structure, de savoir si la croissance s'accompagne d'un accroissement en profondeur du capital traduisant la constitution de procédés de production de plus en plus capitalistiques.

1° Comparaison de quelques structures nationales de production.

Cette comparaison, pour si intéressante qu'elle soit, se heurte à la rareté des évaluations statistiques; on ne connaît d'évaluations sérieuses et abondantes que pour les seuls Etats-Unis.

Nous disposons cependant, pour un groupe de pays, de quelques renseignements remontant à diverses époques. Walther Hoffmann, reprenant les travaux de différents auteurs [13] a calculé le coefficient d'intensité du capital (en comprenant la valeur du sol) pour les Etats-Unis, l'Australie, la France, la Grande-Bretagne.

Coefficient d'intensité du capital
(valeur du sol comprise).
Evaluations de Hoffmann.

U. S. A. (1850-1940)	4,8
Australie (1895-1930)	4,9
France (1820-1895)	7,6
France (1875-1913)	7,6
Grande-Bretagne (1820-1895)	7,6
Grande-Bretagne (1875-1913)	7,6

Deux constatations principales peuvent être faites : deux pays, les U.S.A. et l'Australie ont, à des époques différentes, un coefficient pratiquement identique sans que cependant leur type structurel puisse être tenu pour identique aux époques considérées.

13. *Croissance économique et plein emploi*, *Economie appliquée*, 1951, n° 3-4, p. 393. On ne peut garantir l'homogénéité absolue des calculs effectués pour les différents pays.

Par contre, la France et l'Angleterre, qui ont plus de similitudes entre elles, mais ont commencé leur industrialisation avec un écart de dates appréciables, et dont l'agriculture a suivi une évolution fort divergente, ont sur près d'un siècle le même coefficient. La constance de celui-ci ressort d'ailleurs dans les quatre cas; Hoffmann indiquant que les écarts à partir de la moyenne sont faibles pour chaque année, ne dépassant pas ± 1.

On est donc conduit à une première constatation : il y a des types différents de structure capitalistique de la production. Quel est le critère distinctif ? Il est bien malaisé de le dire. En considérant que Etats-Unis et Australie sont des pays jeunes dont l'industrialisation est plus récente que celle des deux pays européens, peut-être pourrait-on avancer qu'il existe des modes différents de constitution des processus de production, selon l'époque plus ou moins ancienne à laquelle ils ont été conçus; le premier âge industriel aurait consommé beaucoup de capital pour un produit moindre, et les innovations seraient devenues soudainement plus productives ou peut-être aussi plus nettement capital-saving, quitte à marquer un palier conservé jusqu'à ce jour ? Mais ce n'est qu'une hypothèse, étant donné qu'on peut avancer d'autres raisons : densité démographique jouant sur la construction de logements, importance du réseau ferré, secteurs dans lesquels la consommation de capital est élevée. On peut aussi songer à la différence dans les niveaux de productivité.

Mais une constatation plus large peut être faite en partant de l'estimation du rapport capital-revenu réel, établie par Colin Clark [14] pour quatorze pays considérés en 1913; cet auteur indique les chiffres suivants :

Estimations de Colin Clark, 1913.

Pays	Rapport capital-revenu réel	Pays	Rapport capital-revenu réel
Argentine	5,85	Italie	4,36
Suède	5,65	U. S. A.	4,33
Australie	5,53	Canada	4,32
Hongrie	5,05	Grande-Bretagne	3,72
France	4,82	Japon	3,57
Belgique	4,66	Espagne	3,52
Allemagne	4,45	Autriche	3,50

14. Colin Clark, *Conditions of Economic Progress*, 1940, p. 389.

Constatons immédiatement la différence existant entre l'évaluation de Hoffmann et celle de Colin Clark; elle rend impossible les comparaisons et suggère que les modes de calcul doivent être très différents (la première incluant la valeur du sol dans le capital). Toutefois, à considérer isolément l'estimation de Colin Clark, on peut déceler quelques groupes relativement homogènes. L'Argentine, la Suède et l'Australie, qui ont les coefficients les plus élevés, ont une structure à intensité capitalistique pratiquement identique, de même que le Japon, l'Espagne et l'Autriche, qui ont les coefficients les plus bas. Peut-on se demander s'il s'agit dans les deux cas de groupes de pays alors peu développés (en 1913), mais suivant un type différent de développement ? La réponse serait fort douteuse, même en rapprochant Argentine et Australie d'une part, où l'urbanisation a provoqué l'emploi de grandes quantités de capital pour un produit faible, Espagne et Autriche de l'autre.

Un troisième groupe réunit France, Belgique, Allemagne, Italie, Etats-Unis, Canada; quatre pays européens, deux nord-américains, dont les économies ne sont cependant pas toujours identiques et l'état de développement similaire. Et que dire de la Grande-Bretagne, à l'époque le pays le plus avancé, et dont la position isolée paraît curieuse ?

Une relative similitude de structure capitalistique de la production entre pays peut s'expliquer en partie, en observant que les secteurs qui ont le coefficient de capital le plus élevé, donc le plus déterminant dans la composition d'un coefficient global, ont une valeur assez voisine d'un pays à l'autre. C'est ce qu'indique une estimation de Anne P. Grosse figurant dans l'ouvrage collectif dirigé par W. Léontief : *Studies on the structure of the American Economy* [15]. On relève en effet les chiffres suivants :

Rapport capital fixe-produit, par secteurs, 1939-1940.
A. Grosse-Léontief.

	U. S. A.	Australie	Nouvelle-Zélande	Canada
Chemins de fer	5,79	6,87	6,28	7,38
Electricité	2,99	2,11	2,34	
Gaz	2,24	1,48	1,20	
Coke et assimilés	1,17	1,22		1,69

15. Edit. 1953, p. 214-215.

Les chiffres qui permettraient une comparaison de l'industrie du logement seraient probablement aussi probants.

Cependant, il faut bien reconnaître que nous sommes réduits à des conclusions très sommaires et très prudentes, qui se ramènent à ceci : la structure capitalistique de la production dans les différents pays à une même époque n'est pas très dissemblable; les différences sensibles, lorsqu'elles se manifestent, sont difficilement explicables. La remarque la plus frappante demeurant le groupement à un taux voisin, des pays de l'Europe occidentale, des Etats-Unis et du Canada, avec un taux sensiblement plus bas pour la Grande-Bretagne, qui possédait une avance dans l'industrialisation.

2° Changements dans la structure verticale de la production.

L'idée de l'accentuation des procédés de plus en plus capitalistiques de production se trouvait en germe chez les classiques; Marx en a fait une caractéristique de l'évolution de l'économie capitaliste; l'école autrichienne et surtout Hayek lui ont donné le développement que l'on sait. Est-il possible, à l'aide du coefficient de capital, de déceler la réalité de cette tendance ?

Pour répondre à cette question, il est possible d'examiner l'évolution du coefficient d'intensité du capital $\left(\beta i = \frac{C}{P}\right)$ au cours de la période 1889-1949, aux Etats-Unis. Nous disposons de trois évaluations du coefficient global moyen :

— l'évaluation de Kuznets, fondée sur le rapport capital fixe et investissements nets à produit national net [16];

— l'évaluation de Goldsmith, fondée sur le rapport capital fixe net à produit national net [17];

— l'évaluation de Domar, fondée sur le rapport capital fixe et investissements bruts à produit national brut [18]. (Voir Annexes, tableau I.)

16. *Long-Term Changes in the national Income of the U.S.A., since 1870*, p. 82.
17. *The Growth of Reproductible Wealth of the U.S.A. from 1805 to 1950*, p. 297-298. Ces deux études forment l'ouvrage : *Income and Wealth of the U.S.A. Trends and structure*, série II, publié par International Association for Research in Income and Wealth, 1952.
18. E. V. Domar, *Aes interrelations entre le capital et la production dans l'économie américaine*, *Bulletin international des Sciences sociales*, Unesco, 1954, vol. 6, n° 2, p. 267-268.

Quels enseignements est-il possible de tirer de ces chiffres ?

La première constatation est la relative stabilité du coefficient brut et net pour la période de soixante ans — c'est l'élément le plus remarquable. On doit noter ensuite que, exception faite pour le coefficient net de Kuznets, qui monte lentement jusqu'en 1934, les autres ont plutôt une tendance générale à décliner, surtout à partir de 1932. Enfin, on peut noter que le coefficient net de Goldsmith subit l'influence de la grande dépression. Ces constatations ont-elles une signification ?

a) *La constance du coefficient.* La constance du coefficient fournit une indication sur l'évolution des rapports capital-production; elle exige une explication et pose une interrogation. Commençons par cette dernière.

On est conduit à se demander, devant cette stabilité à priori surprenante, si le coefficient d'intensité du capital fournit des enseignements valables. Il est incontestable que celui-ci comporte des lacunes, déjà signalées d'ailleurs. Deux d'entre elles peuvent se manifester ici d'une façon toute particulière. C'est en premier lieu l'effet de la longévité du capital. Plus celle-ci est grande, plus le coefficient a tendance à s'élever, et plus l'investissement courant d'entretien est faible par suite de l'importance relativement minime de l'amortissement étendu sur une longue période. Ce fait est illustré par les secteurs tels que celui de l'habitation et des chemins de fer, où le capital a une durée qui peut atteindre le demi-siècle, et où le coefficient net d'intensité du capital est respectivement en 1939 de 7,11 et de 5,79. Or, le coefficient global traduit mal ce fait; en particulier en le confondant dans la masse commune. La série envisagée ne laisse donc pas apparaître que lorsqu'on procède à des investissements dans des industries à fort coefficient de capital et à grande longévité, le coefficient global s'élève, puis tend à baisser dès qu'on investit dans les secteurs où l'intensité et la longévité sont plus faibles. Dans ce cas, la constance du coefficient global laisserait supposer que l'augmentation de l'intensité du capital a pu se poursuivre dans les industries à faible longévité.

Cependant, cette constance a pu être maintenue par l'importance du remplacement du capital dans les industries à haute

intensité. En second lieu, le fait que le coefficient d'intensité du capital n'intègre pas les variations de la capacité utilisée rend suspecte son évolution au cours d'une dépression prolongée. En effet, son élévation pendant une telle période est due à la diminution du produit, consécutive au chômage des hommes et des machines : le numérateur garde la même valeur, alors que le dénominateur diminue; le rapport s'élève donc sans qu'il y ait pour autant changement de la structure verticale de la production. Aussi convient-il de n'accorder qu'une attention très restreinte aux indications de la période 1929-1933. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point.

Compte tenu de ces réserves, l'indication majeure fournie par la stabilité du coefficient est que, capital et revenu augmentent sinon au même taux, tout au moins à un taux voisin. Inversant une proposition avancée par Domar [19], nous dirons que l'accroissement du progrès technique qui s'est manifesté au cours de cette période a compensé la décroissance du rendement du capital provoquée par un emploi plus intensif de celui-ci. Le progrès technique s'est en effet accru fortement, ainsi que le montrent les estimations de Frédérick C. Mills [20]. Le produit par homme-heure de travail employé représenté par l'indice 100 en 1899 est à l'indice 299 en 1950, soit un accroissement de 2,2 % par an. Les accroissements globaux par décades du produit national brut attribuable à l'élévation du produit par homme-heure par rapport au niveau des décades précédentes seraient les suivants :

1901-1910	84	billions de dollars 1929.
1911-1920	97	—
1921-1930	215	—
1931-1940	134	—
1941-1950	256	—

Comme le taux d'accumulation n'a pas fléchi jusqu'aux dernières années (voir plus loin), on peut conclure que le progrès technique, en compensant le rendement décroissant du capital, a concouru à établir la constance du coefficient. On fait appel ainsi au jeu de compensations qui complètent l'explication d'une augmentation simultanée du capital et du revenu au même taux.

19. *Op. cit.*, p. 269.
20. *The role of productivity in Economic Growth*, *American Economic Review*, mai 1952, p. 545-557.

Une deuxième compensation est exercée par l'action de la population et — à nouveau — du progrès technique. Comme l'indique A. K. Cairncross [21], l'augmentation de la population au cours du XIXe siècle a exigé un plus grand emploi de capital pour doter la main-d'œuvre croissante d'instruments de travail et pour répondre à une élévation de la demande de biens de consommation. D'où une augmentation du capital et du produit. Par la suite, le ralentissement de la croissance démographique a coïncidé avec une élévation du progrès technique qui a requis un emploi plus intensif du capital par des innovations « labour-saving »; le coefficient d'intensité du capital s'est maintenu à des niveaux voisins sous ces effets compensateurs.

Une troisième compensation nous fait procéder à une brève incursion dans un domaine que nous explorerons ultérieurement : celui des relations fonctionnelles. La demande directe de capital provoquée par l'équipement de la main-d'œuvre et par le progrès technique provoquait un effet multiplicateur sur le niveau du revenu; l'augmentation de celui-ci entraînait à son tour une demande indirecte de capital; les deux termes du rapport augmentaient donc au même rythme, ou tout au moins à un rythme fort proche pour la raison suivante. La demande totale de capital (directe ou indirecte) ne peut en longue période dépasser le niveau de l'épargne disponible. Celui-ci semble s'être maintenu aux environs de 12 à 14 % du revenu [22]. Le coefficient net de Kuznets (capital fixe et investissements nets à produit national net) varie entre 3,5 et 4; ce qui donne un stock de capital représentant trois et demi à quatre années de revenu. L'épargne en formation permettait donc un taux de croissance du capital d'environ 3,5 % qui correspond au taux de croissance du revenu en longue période [23]. Cette interprétation, qui montre que, par le jeu de l'épargne, capital et revenu s'accroissent au même taux, est de nature à compléter l'explication précédente de la constance du coefficient.

Une quatrième compensation, recoupant en partie une considération faite précédemment, s'opère par l'effet des innovations.

21. *La place du capital dans le progrès économique*, *Bulletin international des Sciences sociales*, Unesco, 1954, vol. VI, n° 2, p. 262.

22. Kuznets, *National Income; a Summary of Findings*, N.E.B.R., New-York, 1946, p. 53.

23. Le taux de 3,6 % (calcul aux prix de 1929) est indiqué par Kuznets pour les U. S. A.

On pourrait reprendre ici certaines explications du cycle, en particulier celle de Lescure [24], et les associer en une perspective de longue période. On remarquerait alors que les investissements nécessités par des secteurs où la consommation de capitaux est importante et la longévité du capital grande (chemins de fer, transports maritimes, tramways, mines, métallurgie, bâtiment, électricité, etc.) ont provoqué, au cours d'une longue période, des vagues successives d'investissements à intensité capitalistique assez élevée, qui ont apporté une contribution appréciable à la stabilité du rapport. Actuellement, on peut considérer qu'une augmentation de l'intensité peut être provoquée par la mécanisation de l'agriculture et le développement du secteur des services publics, qui consomment beaucoup de capital.

Toutefois, il convient de souligner que, si on peut expliquer comment a été maintenue la constance du coefficient d'intensité du capital, de telle sorte que ne soit pas exclu un accroissement effectif de l'intensité capitalistique de la structure verticale de la production, on ne peut apporter une preuve convaincante de cet accroissement même. Si bien qu'en résumé, il apparaît que la constance du coefficient en longue période :

— montre que l'intensité du capital n'a pas diminué;
— permet de supposer qu'elle s'est accrue;
— n'apporte cependant pas de certitude sur ces points.

Il eût été intéressant de procéder à une analyse par secteurs; mais on ne dispose pas pour une longue période de coefficients sectoriels susceptibles de permettre cette confrontation.

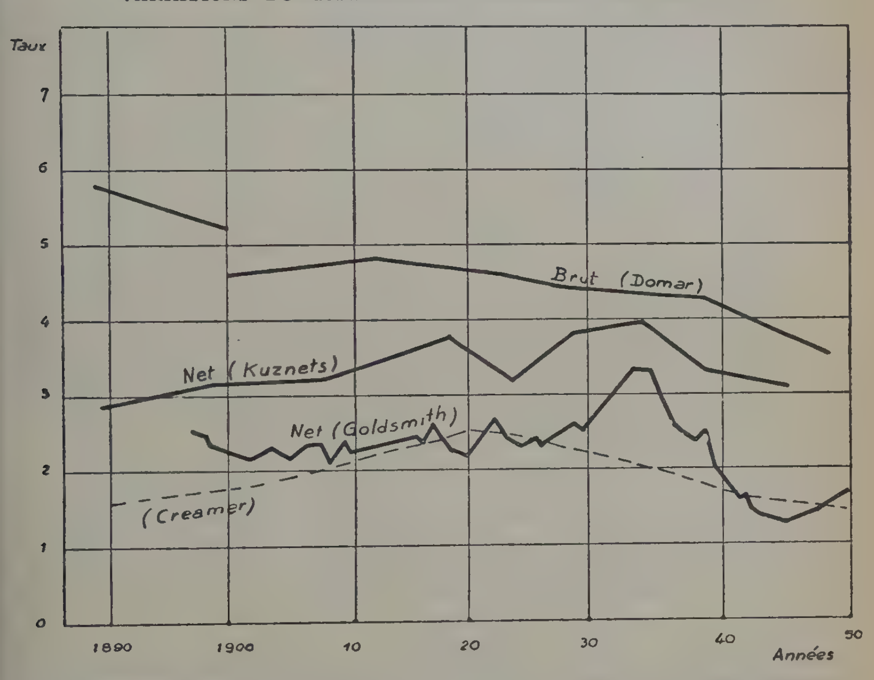
b) *La tendance récente au déclin du coefficient.* Nous constatons (voir graphique ci-contre) que le coefficient de Domar, calculé pour les Etats-Unis de 1889 à 1949, amorce un déclin à partir de 1922-1923; ceux de Goldsmith et Kuznets connaissent, à partir de 1933, une baisse qui va en s'accentuant. Ce déclin peut s'expliquer par plusieurs considérations.

Les considérations historiques auxquelles nous avons déjà fait allusion s'imposent en premier lieu. Au cours du XIXe siècle, l'augmentation de la population active a exigé un gros effort pour l'équipement, l'habitation, le développement des moyens

24. *Des crises générales et périodiques de surproduction*, 4e éd., 1932.

de transport, d'énergie, etc. Les secteurs qu'il a fallu équiper par la suite ont pu maintenir pendant un certain temps une intensité globale élevée et produire l'effet de compensation expliquant la quasi-stabilité du coefficient. Mais, à la longue, cet effet compensateur n'a pu jouer aussi complètement, et, l'augmentation de la productivité due au progrès technique ajoutant son propre effet, l'intensité capitalistique du processus de production a commencé à décliner lentement par suite de

VARIATIONS DU COEFFICIENT D'INTENSITE DU CAPITAL



Ce graphique est tiré du rapport de E. D. Domar « The inter-relation between capital and output in the American Economy », présenté au Colloque sur le Progrès économique de Santa Margherita, 1953. Nous l'avons complété par la courbe tracée en partant des coefficients de D. Creamer.

l'élévation du produit. Il est en effet remarquable de constater que ce déclin est particulièrement net à partir du moment où le progrès technique a provoqué une forte augmentation de la productivité, environ 1920. L'augmentation du produit pour un même volume d'investissement provoque une augmentation proportionnellement plus forte du dénominateur, qui entraîne une baisse du rapport.

Une deuxième explication peut être trouvée dans l'élévation du bien-être par tête. Celle-ci s'est accompagnée d'une diversification de la demande. Un revenu par tête plus élevé se traduit par une augmentation de la demande de biens de demi-luxe ou de luxe et de services, dont la production exige une moindre consommation de capital et des processus employant une part de travail relativement peu compressible. Cependant, A. K. Cairncross, qui avance cette explication, reconnaît qu'elle peut appeler des réserves.

On peut encore avancer un troisième élément : la réduction de l'épargne. Kuznets note que si, dans le dernier quart du XIX[e] siècle, le taux d'épargne individuel était de 11 à 12 %, il est probable que, depuis le XX[e] siècle, il est tombé au-dessous de 9 % par suite de la pression de la demande pour la consommation [25]. Il en est résulté, malgré l'épargne des sociétés, un déclin du coefficient par réduction de la quantité de capital.

Daniel Creamer retrace des variations beaucoup plus amples que les précédentes : une nette montée jusqu'en 1919, puis une chute fort sensible jusqu'à nos jours. Mais comme son coefficient ne retient que le capital fixe industriel, il est normal que les fluctuations soient très accusées, car les effets compensateurs exercés par certains éléments du capital national (immeubles, sol, etc.) ne sont pas pris en considération.

La question de savoir si le déclin du coefficient de capital doit se poursuivre, se situe dans cette zone mouvante d'incertitudes où l'économiste ne peut s'aventurer qu'avec autant de courage que d'indifférence pour le ridicule qui s'attache aux prévisions déjouées. Si le déclin de l'épargne s'affirme, la formation du capital sera limitée. Or, ce déclin peut être provoqué par la diminution des occasions d'investir qu'annoncerait l'ère des innovations capital-saving dans laquelle, d'après certains auteurs, nous commencerions à pénétrer. Mais examiner cette question, nous ferait quitter le domaine déjà fort incertain dans lequel nous faisons une marche tâtonnante pour celui, encore plus dangereux, de la spéculation hasardeuse. Nous délaisserons donc cette question.

c) *Les variations du coefficient.* Le coefficient net de Gold-

25. *Proportion of capital formation to national product, Am. Economic Review,* mars 1952, p. 521.

smith étant le seul à fournir des valeurs annuelles, permet de poser la question de variations autour de la tendance générale à la quasi-stabilité enregistrée au moins jusqu'en 1929. A partir de cette date on constate une augmentation pendant la dépression, puis le déclin déjà noté s'amorce.

Années	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Coefficient net (Goldsmith).	2,42	2,51	2,59	2,47	2,81	3,09	3,63	3,59	3,15	2,82

L'élévation du rapport pendant la dépression se marque également en 1907 et 1908; en 1913-1914; en 1920 et 1921, mais d'une manière beaucoup moins nette. Ceci ne saurait nous surprendre, étant donné que, au cours de ces périodes, le produit et les prix diminuent, provoquant une baisse du dénominateur, alors que le numérateur reste stable. Le coefficient ne peut donc nous donner d'indication valable sur l'évolution de l'intensité du capital au cours du cycle; il indique avant tout les variations de la capacité utilisée. Cette constatation est renforcée par un phénomène inverse : la baisse du coefficient au cours des années de guerre où l'on utilisait au maximum la capacité existante. Ceci provoquait une diminution du rapport sans qu'il y ait nécessairement diminution de l'intensité elle-même.

Nous nous heurtons ici à une défectuosité de l'instrument d'analyse, qui, ainsi que nous l'avons noté, ne tient pas compte de la capacité de production utilisée et qui, par conséquent, ne peut donner des renseignements utiles que sur une longue période, où l'on peut considérer comme négligeables les variations de cet ordre.

Aussi doit-on conclure avec beaucoup de prudence sur ce point. Le coefficient d'intensité du capital permet de penser que la croissance s'est accompagnée de la constitution de procédés plus capitalistiques, mais il ne donne pas d'indications certaines. Les conclusions résultent d'une interprétation, et même celle-ci prend-elle souvent l'aspect d'une argumentation à contrario. L'hésitation majeure découle de la nature même de l'instrument d'analyse; celui-ci étant exprimé par un rapport, il est toujours nécessaire d'interpréter les changements parallèles ou compensateurs de chacun des deux termes qui le constituent; la valeur du rapport lui-même appelle toujours une interprétation par où se glisse l'incertitude.

B. — Croissance et accumulation du capital.

Le coefficient de capital est-il de nature à fournir un instrument satisfaisant pour l'analyse de l'accumulation du capital, celle-ci étant envisagée sous l'aspect d'une relation structurelle entre capital et production. En effet, le capital net en formation, qui s'accumule en couches successives, est le résultat de l'affectation annuelle d'une part du revenu à l'investissement. C'est donc le rapport de capitalisation : capital à revenu employé (ou dépensé) qui est à retenir ici. Dans ce cas, le numérateur ne doit comprendre que le capital reproductible.

Le problème peut être posé de la manière suivante : quelle est la part de revenu annuel qu'il convient d'affecter à l'investissement pour que l'accumulation se poursuive à un rythme donné ?

La réponse à cette question a été proposée par divers auteurs avec quelques variantes; mais on peut la ramener à ses lignes essentielles de la manière suivante.

1° Le coefficient de capitalisation et l'accumulation.

Le coefficient de capitalisation : $\beta c = \frac{C}{R}$, indique le stock accumulé de capital qui fournit un revenu déterminé, lequel est dépensé en consommation et en investissement. En raisonnant sur un coefficient constant, on doit admettre que la fraction du revenu investie entretient le stock de capital selon une relation qui est à déterminer, mais qui est elle-même constante, tant que le revenu n'augmente pas. Si celui-ci augmente, il faut que soit maintenu identique le rapport productif (rapport d'output) entre C et R, sans cela le revenu ne tarderait pas à diminuer. En d'autres termes, l'accroissement du revenu requiert une augmentation du capital telle que soit maintenu le rapport productif $\frac{C}{R}$. Cette augmentation du capital est obtenue par un investissement dont l'importance est indiquée par l'accroissement du revenu en pourcentage, multiplié par le coefficient de capitalisation (I est un pourcentage du revenu) $I = \frac{\Delta R}{R} \times \frac{C}{R}$.

Ainsi, si nous prenons un coefficient de capitalisation

$\frac{C}{R} = 4$; un taux d'accroissement du revenu de 3 % par an, l'investissement requis (en pourcentage du revenu), pour que soit maintenue la croissance de celui-ci, sera : $\frac{3}{100} \times 4 = 12$ % du revenu. C'est dire que, lorsque le capital accumulé représente quatre années de revenu et que celui-ci s'accroît au taux de 3 % par an, l'accumulation du capital doit se poursuivre en affectant 12 % du revenu annuel à l'investissement.

Cependant, ce raisonnement suppose que la fraction de capital requise est une variable dépendante du coefficient de capitalisation et du taux de croissance du revenu, considérés comme variables indépendantes. Or le taux de croissance du revenu dépend en partie de la production du capital; il augmente lorsque le capital nouvellement accumulé inclut le progrès technique. De telle sorte qu'il importe de considérer, non pas le coefficient moyen, mais le coefficient de capitalisation net marginal, donné par le rapport anticipé entre l'investissement nouveau net et l'accroissement du revenu, tel qu'il est possible de les prévoir.

On a alors : $I = \frac{\Delta R}{R} \times \frac{I\ a}{\Delta R\ a}$.

On retrouve la formulation générale que Harrod présente dans *Towards a Dynamic Economics* sous la forme GC = *s*, dans laquelle G exprime la croissance du revenu, C le coefficient marginal de capital et *s* l'épargne requise exprimée en fraction du revenu. Ce rapport n'est qu'une manière de formuler l'égalité ex post de l'épargne et de l'investissement. Mais ce n'est pas l'aspect qui nous retient ici.

Il convient simplement de souligner que le coefficient de capitalisation sert à relier la croissance du revenu à la part de la production annuelle qu'il est nécessaire de consacrer à la formation du capital pour maintenir le capital accumulé au niveau nécessaire à la poursuite de cette croissance. L'importance de l'accumulation dépend ainsi de la fraction de revenu investie et du coefficient de capitalisation; l'accroissement du capital accumulé est donné en pourcentage sous la forme du quotient de la fraction de revenu épargnée par le coefficient de capital. Cet accroissement est le taux d'accumulation, qui, dans l'exemple précédent, serait égal à : $\frac{12}{4} \times \frac{I}{100} = 3$ %. Il est bien

évident que ceci indique que capital accumulé et revenu doivent croître au même taux, ce qui signale une cause supplémentaire de la stabilité du coefficient d'intensité du capital qui se trouve contenu par l'épargne. Cependant, si l'on considère non plus le coefficient moyen, mais le coefficient marginal de capitalisation, qui enregistre immédiatement les variations du progrès technique, on doit constater une variation du taux d'accumulation. De toute manière, le coefficient de capitalisation correspond à un effet de « consolidation », en ce sens qu'il indique la quantité de capital en formation qui est requise pour que soit consolidé le taux de croissance du revenu.

Ceci permet d'analyser les conditions dans lesquelles la formation du capital favorise la croissance et la manière dont l'accumulation se réalise au cours de celle-ci.

2° La formation effective du capital et la croissance du revenu.

L'analyse des relations entre la production obtenue et le capital formé à l'aide de cette production peut être conduite de différentes manières. Dans une perspective de croissance, elle consiste à se demander — en dehors du problème théorique général — si l'accumulation réalisée a favorisé ou entravé la croissance du revenu.

On peut partir du coefficient de capitalisation connu pour une période donnée et des statistiques du revenu national relatives à la même période. Il est alors aisé de calculer la fraction du capital qui *aurait dû être investie* pour que soit obtenu un taux de croissance du revenu. En comparant ce résultat avec la fraction de capital *effectivement* investie, on peut savoir si l'investissement réalisé a été convenablement adapté aux exigences du taux de croissance désiré ou estimé « normal ». Il pourra ressortir de ce calcul que la croissance du revenu a été maintenue, accélérée ou ralentie, selon les enseignements de la confrontation. Nous étudierons les cas américains et français.

Nous pouvons tirer d'un travail de Kuznets [26] un calcul de ce genre.

Le capital en formation pour la période 1869-1928 représente 14 % du revenu national des U.S.A., et 12 % pour la période

26. *Proportion of capital formation...*, *op. cit.*, p. 507. Il s'agit toujours d'un calcul sur coefficients nets.

1869-1948 (les deux évaluations en prix de 1929). Si nous prenons le coefficient de capitalisation moyen pour la même période, qui est de 3,5, on obtient le taux de croissance du revenu en longue période permis par cette accumulation. Il est égal à : $\frac{14}{3,5} = 4\ \%$ pour la période 1869-1928 et $\frac{12}{3,5} = 3,42\ \%$ pour la période 1869-1948. Or, le taux moyen de croissance du revenu a été pour l'ensemble de ces deux périodes de 3,6 %. On peut conclure que — eu égard aux imprécisions inévitables dans l'élaboration des coefficients — la formation effective du capital a correspondu aux exigences d'un accroissement « normal » du revenu, celui-ci étant généralement estimé de 3 à 4 %.

En est-il de même pour la France ? Nous avons tenté de le calculer, et nous avançons les résultats de notre calcul, avec les précautions qu'imposent les chiffres fort imprécis dont nous disposons. Nous prenons la fraction du revenu national net affectée à la constitution de l'épargne intérieure nette, telle qu'elle est donnée par Kuznets dans son article : *Les différences internationales dans la formation du capital et son financement* [27], elle-même tirée des travaux de René Pupin et Harry D. White. Nous disposons des chiffres suivants :

Part du revenu affecté à l'épargne en France.

Période	Epargne intérieure nette / Produit national net
1853-1878	8,5 %
1878-1903	4,6 %
1903-1911	5,6 %

Le choix du coefficient de capitalisation est beaucoup plus délicat, étant donné la rareté des estimations. Force nous est faite de nous appuyer sur l'estimation de Colin Clark, relative à 1913, qui est de 4,82 pour la France, alors qu'elle est de 4,33 pour les Etats-Unis. Ce chiffre paraît anormalement élevé lorsqu'on le compare aux estimations actuellement faites pour les Etats-Unis qui donnent 3,5 en moyenne pour la même date. Nous corrigerons donc le coefficient de capitalisation moyen pour la France en le ramenant à 4. Nous obtenons le taux moyen de croissance du revenu permis pendant chaque période par l'épargne constituée.

27. *Economie appliquée* 1953, n° 2-3, p. 391-392.

France.

Période	Taux de croissance du revenu
1853-1878	2,10 %
1878-1903	1,15 %
1903-1911	1,40 %

Ce taux paraît assez bas, et cependant il semble bien correspondre à la faible croissance annuelle du revenu français si l'on se reporte aux évaluations du revenu national données par Colin Clark [28] pour ces périodes. Par ailleurs, les estimations faites par l'Institut de Science Economique Appliquée, donnent pour la période 1780-1914 un taux moyen général de 1,73 % par an, qui rend vraisemblable celui dégagé par le calcul effectué ci-dessus. Peut-on en trouver une explication ?

Considérons en premier lieu que l'insuffisance de la croissance démographique n'a pas sollicité une forte élévation du revenu : le revenu par tête a pu se maintenir et même progresser légèrement malgré, ou à cause de la stagnation démographique. De ce point de vue, l'économie française offre l'image d'une croissance malthusienne ou stationnaire. Cette remarque doit être complétée par une observation beaucoup plus typique. L'évaluation concerne l'épargne nette intérieure, exportations de capital déduites. Or, d'après l'estimation de White, les exportations de capitaux se seraient élevées respectivement (en francs de l'époque), pour les trois périodes considérées, à : 300, 670 et 1.400 millions. Si ces sommes avaient été investies, la croissance du revenu eût pu être beaucoup plus forte. Elle eût atteint respectivement : 2,5, 2 et 2,4. On peut alors conclure que la croissance du revenu national français a été ralentie par un excès d'investissements extérieurs, qui a freiné la formation interne du capital. Le capital requis pour obtenir un taux de croissance analogue à celui des Etats-Unis, soit 3,6 %, eût été : 4 × 3,6 = 14,4 % du revenu.

Nous n'aurons aucunement besoin d'insister sur le caractère assez problématique de tels calculs; ils illustrent cependant une situation que l'expérience de chacun peut apprécier par référence à des connaissances personnelles...

28. Elles sont respectivement, en millions de francs : 22.200, 29.600, 36.200.
29. *Le revenu national*, n° 7 : *La croissance du revenu national français depuis* 1780, I.S.E., A-1952, p. 35.

3° Le développement de l'accumulation au cours de la croissance.

Les observations précédentes conduisent à se demander quelle est la part du revenu qui, se trouvant généralement affectée à la formation du capital, entretient et développe l'accumulation dans les différentes économies. Elle est indiquée dans l'étude de Kuznets précitée [30], qui a calculé le rapport entre la formation interne du capital et le produit national, c'est-à-dire entre l'investissement et le revenu [31].

Le rapport net relatif à différents pays : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Suède, Canada, France, Danemark, a été établi pour une longue période, qui va généralement de 1870 à 1930.

Pour l'ensemble de ces pays, il se situe entre deux limites : 5 % et 15 %. Les taux les plus bas sont ceux de la Suède, entre 3,8 et 7,1 pour la période pré-industrielle couvrant la fin du XIXe siècle; de la France, 4,6 entre 1878 et 1903 et 5,6 entre 1903 et 1911; du Danemark, entre 2,6 et 8,4 à partir de 1915. Dans les autres cas, soit pour les pays précités, soit pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, le taux est généralement compris entre 8 % et 15 %. Il semble donc que la formation du capital ne descende pas au-dessous d'une certaine fraction du revenu national (8 %) ou que, si elle s'établit entre 5 % et 8 %, des causes particulières expliquent ce faible taux : absence d'industrialisation, populations stagnantes, investissements à l'extérieur. La croissance de la population et l'urbanisation semblent jouer un rôle important en raison de la demande de logement qu'elles suscitent, laquelle provoque un fort emploi de capital. Mais celui-ci rendant des services faibles eu égard à la somme employée provoque, malgré l'importance des investissements, une élévation du coefficient de capitalisation, influencé en outre par la longévité de ce type de capital. Quant au taux supérieur d'investissement, 15 %, il n'est guère approché d'une manière régulière que par les Etats-Unis avant 1900. Il serait particulièrement intéressant de rechercher ce qui limite le rapport

30. *Les différences dans la formation du capital*, Economie appliquée, 1953, nos 2-3, p. 341.

31. Le produit national en valeur peut être considéré comme ayant une valeur proche du revenu employé.

investissement-revenu : est-ce l'épargne disponible; la consommation incompressible; la demande pour la consommation sollicitant en partie le taux de croissance du revenu ? Il faudrait pour cela connaître le coefficient de capitalisation de chacun de ces pays aux époques considérées; nous ne disposons pas de chiffres suffisants [32]. Cette lacune est regrettable; elle eut permis, en particulier, de répondre à la question posée par Léon Dupriez, tendant à rechercher si l'épargne a pressé indûment sur la consommation pour répondre aux investissements sollicités par la croissance ou si, au contraire, c'est l'épargne spontanée qui a poussé les investissements. Le coefficient de capitalisation connu pour les Etats-Unis a permis de montrer ci-dessus une concordance entre le capital requis et les besoins d'une croissance au taux de 3,6 % environ. Mais on ne peut guère poursuivre l'étude sur ce plan.

Toutefois, il convient de remarquer une tendance au déclin du rapport investissement-revenu à partir de 1918. Sans doute la grande dépression explique-t-elle une chute brutale; mais celle-ci surmontée, le rapport ne dépasse plus 12 % aux Etats-Unis; et baisse pour les autres pays (Grande-Bretagne, 5,4; France, 7,0). Or, si l'on se souvient que le coefficient de capitalisation a baissé lentement aux Etats-Unis à partir de 1920, on trouve plusieurs explications à ce fait. Le déclin de l'investissement dans ce pays peut être provoqué, semble-t-il :

— par un moindre besoin de capital, dû au fait que l'équipement des branches grandes utilisatrices de capitaux était déjà réalisé;

— par une plus grande utilisation du capital existant;
— par les innovations capital-saving. A moins, comme certains auteurs l'ont avancé, que ce soit la consommation qui, pressant sur l'épargne, ait elle-même limité l'investissement. Une conclusion formelle serait aventurée.

Le rapport entre l'investissement brut et le revenu brut varie pour les mêmes pays, au cours des mêmes périodes, entre 10 et 25 % (sauf exceptions, telles que les années de guerre). Il est évident que le rapport brut doit être, tant aux limites inférieure

32. On a vu les réserves dont nous entourons le calcul fait pour la France.

que supérieure, plus grand que le rapport net. Mais il est certain que les deux sont en partie liés, ce qui empêche le rapport brut de s'élever très au-dessus du rapport net. Kuznets indique trois facteurs de liaison : la fraction du capital net sujette à amortissement, la longévité du capital liée à l'amortissement, le taux de croissance de la production [33].

Ces évaluations permettent donc de conclure qu'il s'établit en fait un taux d'investissement net compris généralement entre 8 et 15 % de la valeur du revenu. Comme le coefficient de capitalisation se fixe lui-même généralement entre 3 et 4, représentant la valeur de trois à quatre années de revenu, il en résulte que, en l'absence d'une croissance de celui-ci, et pour un taux d'investissement de 10 %, il faudrait de 30 à 40 années pour accumuler un stock de capital équivalent à celui qui existe actuellement. Mais comme le revenu national croît, exigeant un investissement additionnel pour entretenir sa croissance, cette durée serait en réalité plus longue encore. Ceci indique l'importance de l'héritage reçu des générations passées.

4° L'importance de l'accumulation par secteurs.

Le coefficient sectoriel de capitalisation est susceptible de fournir des indications sur la manière dont s'effectue l'accumulation dans les différents secteurs.

En effet, lorsque le coefficient de capitalisation d'une industrie est élevé — et il l'est pour des raisons techniques — la constitution de cette industrie exigera plus de capital que n'en requerra une industrie à coefficient faible.

Or, il importe de remarquer que les « Industries » à coefficient de capitalisation élevé sont celles qui doivent être mises souvent les premières en route dans un processus de développement : logement, chemins de fer, distribution d'électricité, agriculture, transports, gaz et pétrole, aciéries, etc. L'accumulation du capital doit donc se porter en premier lieu vers ces activités, et elle tend à s'y concentrer. Ces observations sont confirmées par les estimations de Leontief [34], dont nous regroupons quelques-unes dans le tableau ci-après.

33. Nous ne nous arrêterons pas à ces problèmes, malgré l'intérêt qu'ils présentent, notamment pour tout ce qui touche à l'amortissement; ayant été très clairement traités par Kuznets dans l'article précité, nous nous permettrons d'y renvoyer le lecteur.

34. *Studies in the structure of american economy*, p. 215 et 225.

Coefficient de capital et concentration de l'accumulation. U. S. A., 1939.

	Coefficient	Capital du secteur en pourcentage du capital accumulé
	—	—
Logement	7,11	33,8
Chemins de fer	5,79	12,3
Distribution électrique	2,99	4,9
Pétrole et gaz	2,24	3,5
Agriculture	1,35	7,9

On peut ainsi constater que le logement et les chemins de fer, qui ont des coefficients de capitalisation élevés (7,11 et 5,79), concentrent près de la moitié de l'accumulation totale (46,1 %). Si l'on ajoute à ces cinq secteurs ceux du commerce, du transport, des aciéries, des communications, des services, on obtient les dix industries principales qui ont les coefficients généralement les plus élevés et concentrent 80 % du capital accumulé. Le lien est donc très net entre l'importance du coefficient de capital et l'accumulation de celui-ci.

On ne saurait cependant en déduire que, par la suite, la formation du capital suivra nécessairement les mêmes voies. En effet, les capitaux ainsi investis ont en général une grande longévité : 40 ans pour les habitations, 36 ans pour les chemins de fer. Le coefficient de capitalisation coïncide souvent avec le caractère durable du capital formé : il en résulte que, même si le montant annuel du remplacement est élevé, le volume de l'amortissement peut être plus faible, par suite de la longueur de vie du capital. Aussi, dans la constitution du capital brut, la part qui lui revient est moindre, et le coefficient de capitalisation n'exerce plus la même attraction. La concentration de l'investissement ne recouvre donc pas nécessairement la concentration du capital accumulé. C'est ainsi que, dans la liste des industries classées d'après l'importance de l'investissement brut réalisé en 1939, si le logement vient toujours en tête, les chemins de fer descendent du deuxième au quatrième rang, la distribution électrique du troisième au sixième, le gaz du quatrième au huitième.

Etant donné l'importance des conséquences de la formation du capital sur la croissance du revenu, la répartition de l'accumulation et de l'investissement aux stades initiaux du développement économique est de nature à rejaillir sur celui-ci. A-t-on donc intérêt à commencer le développement par l'équipement des secteurs à coefficient de capitalisation élevé ? Ceci pose un nouveau problème.

C. — Les relations capital-production et les phases de développement.

L'emploi du capital en liaison avec l'augmentation de la production est un des principaux aspects du développement économique et constitue un des problèmes majeurs posés aux économies sous-développées désireuses de progrès. Le présent travail n'a pas pour but d'étudier les problèmes ainsi soulevés [35]; il se bornera à fournir des suggestions rapides sur deux points, à l'égard desquels le coefficient de capital apparaît comme un instrument d'analyse approprié : ce sont les significations des variations du coefficient au cours du développement et le choix du mode d'accroissement du capital.

1° La signification des variations du coefficient au cours du développement.

Nous avons noté la stabilité du coefficient en longue période avec une tendance récente à un léger déclin. La difficulté de remonter assez loin dans le passé pour les pays de développement ancien nous prive de renseignements précis sur la valeur du coefficient d'intensité du capital au début du développement. Cependant, Kuznets indique que le coefficient net commence par s'élever avant de se stabiliser pour une longue période, puis de décliner par la suite; il cite à l'appui le cas des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France [36]. Les estimations de Colin Clark (déjà rapportées plus haut) fournissent une indication identique pour l'Argentine, la Suède et l'Australie.

Actuellement, le coefficient d'intensité du capital serait peut-être plus élevé dans les pays insuffisamment développés que dans les jeunes pays évolués (aux Etats-Unis, il se situe, comme on sait, autour de 3,20) et au moins aussi élevé qu'il l'était en Europe en 1913. On peut donc supposer qu'il se stabilisera dans l'avenir comme il en a été pour ces différents pays au cours de leur développement [37].

35. Ils l'ont été au Congrès des Economistes de langue française de mai 1952, cf. le rapport introductif de Gaston Leduc : *Le sous-développement et ses problèmes*, *Revue d'économie politique*, 1952, p. 133.

36. Les chiffres avancés pour ces deux derniers pays paraissent surprenants. Cf. *Population, revenu et capital*, *B.I.S.S. Unesco*, 1954, n° 2, p. 186.

37. Kuznets, *op. cit.*, 187.

Ces observations permettent-elles de caractériser les phases du développement d'une manière qui pourrait être du modèle suivant : la phase initiale du développement serait caractérisée par un coefficient d'intensité du capital ascendant; la phase centrale serait celle du coefficient stable; la phase terminale, celle du coefficient déclinant. Cette classification ne paraît pas susceptible d'être retenue, pour si séduisante qu'elle paraisse, car les calculs demeurent encore trop incertains pour lui donner une base sérieuse. De nombreux éléments, dont les effets sur le coefficient sont mal connus, peuvent modifier les appréciations. Ainsi, si le progrès technique à un caractère capital-saving plus ou moins accusé aujourd'hui qu'au XIXe siècle, les données tirées de l'expérience américaine peuvent perdre une partie de leur signification. On pourrait ainsi multiplier les arguments.

Toutefois, il apparaît logique de dire qu'actuellement le coefficient d'intensité du capital est élevé dans la phase initiale de développement, et ceci pour plusieurs raisons.

On peut citer en premier lieu la tendance assez généralisée consistant à amorcer le développement économique par l'industrialisation et si possible dans le secteur de l'industrie lourde (sans doute existe-t-il des exceptions). De plus, en vertu de l'effet de démonstration signalé par Duesenberry et Nurkse au plan de la consommation, mais applicable au plan de la structure, on cherche souvent à imiter les pays développés, en qui on croit voir surtout des pays industriels; le primat de l'industrialisation sur l'agrarisation, pour si peu justifié qu'il puisse paraître dans certains cas [38], n'en bénéficie pas moins d'une faveur certaine. Or, la technique étant objet d'exportation, l'industrialisation se fait sur le mode en faveur dans les pays avancés, c'est-à-dire selon une technique aussi élevée que possible. De même, on cherche à doter le pays des commodités qu'offrent les moyens de transport et les communications, la distribution d'électricité, de gaz. Si la richesse du sous-sol le permet, on cherchera à exploiter les gisements de pétrole, de houille, de minerai, etc. Enfin, la fièvre de la construction immobilière s'empare souvent des habitants des nouvelles cités champignons [39]. Il est aisé de reconnaître que ces différents

38. Gaston Leduc, *op. cit.*

39. « Sao Paulo, la cité qui croît le plus vite au monde », est un propos justifié, qu'aiment répéter nos amis brésiliens.

secteurs sont ceux qui possèdent le coefficient d'intensité du capital le plus élevé. Ces coefficients sectoriels donnent donc au coefficient global une allure ascendante, et ceci d'autant plus que la mise en œuvre de ce capital est souvent assez lente et ne fournit pas immédiatement un produit proportionnellement aussi important. Il en résulte que le capital peut croître plus rapidement que le produit et faire apparaître ainsi un coefficient élevé. De plus, tant que la croissance du revenu demeure faible, le coefficient reste élevé, même avec une formation de capital modeste.

Si le développement a ainsi commencé, la mécanisation se poursuivra par l'agriculture et les secteurs de transformation, où le coefficient de capital est plus faible; il pourra en résulter une tendance à la stabilisation et plus tard au déclin du coefficient d'intensité du capital. Mais comme les capitaux primitivement investis auront une grande longévité (habitations, communications, mines, etc.), il faudra une grande masse d'investissements à intensité moyenne et faible, pour compenser l'effet des investissements initiaux à haute intensité capitalistique : le coefficient aura tendance à demeurer constant pour une longue période de temps. Il apparaît donc difficile de dire avec précisions si le développement se poursuit selon un processus d'augmentation du capital en profondeur et donc difficile d'en marquer les phases à l'aide de ce critère.

2° Le choix du mode d'accroissement du capital.

On peut alors poser une nouvelle question : le développement doit-il commencer par des investissements à forte ou à faible intensité capitalistique ? La réponse généralement donnée inclinait vers les investissements à faible intensité de capital [40]. Dans un article récent [41], Maurice Dobb vient de prendre une position beaucoup plus nuancée, sinon contraire.

L'investissement à faible intensité de capital aurait l'avantage, selon ses promoteurs, de réduire le chômage apparent ou déguisé, qui est une des caractéristiques des pays sous-

40. Ainsi, R. Nurkse, *Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries.*

41. M. Dobb, *Note sur « le degré d'intensité capitaliste » des investissements dans les pays sous-développés*, *Economie appliquée*, 1954, n° 3, p. 299.

développés. Réalisant une augmentation du capital en extension, il ferait appel à une quantité de main-d'œuvre importante, alors que l'augmentation du capital en intensité laisserait subsister de larges couches de chômage. Dans ces conditions, la phase initiale du développement devrait être marquée par l'équipement de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie légère au lieu et place de l'industrie lourde et de l'équipement de base. Des deux facteurs de la production : main-d'œuvre, capital, on emploierait de préférence le plus abondant, provoquant ainsi la constitution d'une structure de la production à faible intensité de capital. Il faudrait donc renverser les positions généralement adoptées dans la pratique.

Reprenant en partie l'argumentation de Maurice Dobb, nous pouvons montrer rapidement que l'analyse des relations capital-production à l'aide du coefficient de capital peut conduire à une conclusion différente.

La prise en considération des relations capital-production incite à remettre à sa véritable place le problème de l'emploi de la main-d'œuvre : celui-ci doit être conçu conjointement avec l'emploi du capital en fonction de la production à atteindre et non en fonction de l'utilisation du capital actuellement disponible. Ce n'est pas une politique de l'emploi qui est en cause mais une politique de développement. Le but de celle-ci est en effet d'élever la production par un emploi accru de capital; mais on peut hésiter entre un accroissement immédiat et un accroissement retardé. Une faible augmentation de capital en extension pourra contribuer à un accroissement du revenu dans l'immédiat; mais, précisément parce que les processus de production seront peu capitalistiques, ce revenu sera faible, et sa faiblesse se poursuivra à long aller. L'augmentation du capital en intensité n'accroîtra peut-être pas immédiatement le revenu, mais elle aura cependant deux avantages. Dès que le capital sera mis en œuvre, il fournira un produit plus élevé. Par ailleurs, des investissements à forte intensité de capital dans les secteurs-clefs auront une action déterminante sur le processus global de croissance; l'effet multiplicateur de l'investissement jouera [42] et provoquera un accroissement du revenu.

42. Bien que ne jouant pas à plein dans les pays sous-développés. Sur ce sujet, cf. Alain Barrère, *Teoria do crescimento e do subdesenvolvimento economica*, *Revista brasileira de Economia*, juin 1952.

Celui-ci sera sans doute retardé par rapport à la première solution, mais il sera par la suite plus fort, et le coefficient global d'intensité du capital aura tendance à décroître, ou tout au moins à se stabiliser.

Quant à l'emploi de main-d'œuvre, il se réalisera dans des conditions différentes, mais non moins efficaces. En effet, les investissements à haute intensité exigeront pour leur production un volume d'emploi appréciable; les chômeurs qu'auraient appelés l'agriculture mécanisée et l'industrie légère seront employés par la production des biens capitaux, et l'effet multiplicateur appellera à son tour, par vagues successives, ceux qui seront restés sans emploi. Du point de vue de la main-d'œuvre, on aboutit à un déplacement de l'emploi éventuel, du secteur de la consommation ou de l'industrie légère, vers le secteur de la production de base. Du point de vue de la production, on opte pour l'avantage retardé, mais important et consolidé, contre l'avantage immédiat, mais faible et transitoire. Enfin, par un investissement intensif, on prépare les possibilités d'une augmentation du capital en extension [43]. On peut donc penser que le choix en faveur de l'investissement à haute intensité de capital retarde momentanément l'accroissement du revenu, mais prépare pour l'avenir un taux de croissance plus rapide. Il convient d'ajouter que la faiblesse relative de l'amortissement des biens capitaux à grande longévité, en diminuant la charge initiale de l'amortissement au plan global, permet un investissement net plus important et plus rapide [44].

On en arrive alors à la constatation que l'indice le plus clair de la croissance de la production au cours de la phase initiale de développement est l'écart entre le coefficient marginal brut et le coefficient marginal net d'intensité du capital. Si cet écart est faible, l'investissement net s'accroît rapidement; c'est donc que la charge d'amortissement est faible par suite de la longévité des capitaux initialement créés par des investissements à haute intensité capitalistique. Si cet écart est grand, c'est que la charge de reconstitution du capital est lourde, caractéristique des biens capitaux à faible longévité;

43. M. Dobb essaye de déterminer également la limite de l'intensité du capital.
44. Sous réserve de la compensation qui peut s'opérer avec l'importance de l'annuité provoquée par un emploi intensif du capital.

la reconstitution du capital absorbe une part de l'épargne qui eût pu être consacrée à la création de capitaux neufs. On reconstitue en piétinant, au lieu de créer en progressant.

Remarquons toutefois que le financement d'un investissement à haute intensité peut poser un délicat problème; étant donné la rareté du capital, il est normal d'envisager un recours au financement extérieur [45].

3° Le coefficient de capital et l'allure de la croissance.

Des tentatives ont été faites pour tirer du coefficient de capital des indications relativement précises sur l'allure de la croissance. Elles se présentent souvent comme des tentatives d'approfondissement des positions de Harrod.

Dans son ouvrage : *Maturity and stagnation in american capitalism* [46], J. Steindl applique le coefficient de capital à l'interprétation de l'accumulation aux Etats-Unis de 1869 à 1939, en reprenant les évaluations de Kuznets. Pour l'objet qui nous retient, le principal intérêt de sa tentative réside dans son essai d'élimination de l'influence de la longévité du capital sur la valeur du coefficient. Pour y parvenir, il distingue l'intensité véritable de l'intensité apparente.

L'intensité véritable du capital (true veritable intensity) est donnée par le rapport entre le capital brut et la capacité de production, tandis que l'intensité apparente est fournie en inscrivant le capital net au numérateur. Il estime ainsi pouvoir préciser que, si les coefficients bruts ont augmenté alors que les coefficients nets demeuraient stables, l'explication réside dans la réduction de la journée de travail et l'existence d'une capacité excédentaire au cours de la décade 1929-1938. Mais Steindl utilisant des coefficients établis sur une moyenne décennale, la comparaison avec les séries annuelles utilisées précédemment est impossible.

C'est surtout William Fellner qui a essayé d'appliquer le plus directement le coefficient de capital à l'étude de la croissance [47].

Il part d'une position voisine de celle de Harrod pour recher-

45. Sur le financement, cf. Gaston Leduc, *op. cit.*

46. Oxford, Basil Blackwell, 1952.

47. Cf. *The Capital-Output ratio in Dynamic Economics*, dans *Money Trade and Economic Growth*, essays in honor of J. H. Williams, Macmillan, New-York, 1951, et surtout *Rate of Growth and Capital Coefficients*, dans *Long-Range Economic Projection*, N.B.E.R., New-York, 1954.

cher les conditions d'établissement d'un équilibre de plein emploi, formulées en fonction de l'intensité du capital. Le maintien du revenu de plein emploi exige évidemment que l'investissement net égale l'épargne; mais par ailleurs l'accroissement du revenu exige une augmentation de l'investissement telle que soit maintenu le coefficient de capital. Il obtient ainsi deux expressions de l'investissement, l'une exprimée en fonction du revenu, l'autre en fonction du coefficient d'intensité du capital. L'équilibre de plein emploi exige que ces deux expressions soient égales, auquel cas l'investissement réalisé absorbe l'épargne dégagée. Il est évident que les constatations faites ex post sont sans grande portée; il faudrait pouvoir déterminer comment les valeurs des variables peuvent s'écarter des valeurs d'équilibre pour être fixé sur l'évolution du revenu.

Dans sa publication de 1954, W. Fellner fait une tentative de « projection » à long terme. Il pose que les valeurs des variables sont soumises à l'influence des modifications de leur environnement et qu'elles ont surtout une signification en longue période où ces modifications sont sensibles. Donc au lieu de les faire dépendre du jeu des mécanismes internes, il a tendance à les rattacher à l'action de facteurs de changements. Il cherche alors pour quel niveau d'activité les équations reliant les variables seront satisfaites et quelle est la nature des ajustements qui réalise l'égalisation des deux termes de l'équation : coefficient marginal d'intensité du capital multiplié par taux d'accroissement de l'output (c'est-à-dire investissement net requis) égale épargne dégagée. Mais ici nous sommes à la limite des relations structurelles et des relations fonctionnelles.

III. — *L'analyse des relations fonctionnelles.*

Les relations fonctionnelles entre capital et production peuvent être étudiées en se situant sur trois plans différents : le plan des relations entre « département » des biens capitaux et département des biens de consommation; le plan des relations entre les besoins en capitaux d'industries considérées et la production qu'elles fournissent; le plan des relations entre le capital et les autres facteurs engagés dans la combinaison productive de la firme pour l'obtention de la production. On étudiera ainsi successivement : les relations interdépartementales; les relations interindustrielles; les relations interfactorielles.

A. — Les relations interdépartementales.

Parmi les divers critères utilisables pour tracer la limite entre les départements, la théorie contemporaine a surtout utilisé celui de la nature de la dépense : mettant l'accent sur l'emploi du revenu, on établit une distinction entre l'affectation de celui-ci à l'acquisition de biens de consommation et l'affectation à l'épargne; puis on projette cette distinction au plan de la production du revenu, en séparant le département de la production de consommation et le département de l'investissement. Ce type de raisonnement a l'avantage de lever la difficulté rencontrée dans toute tentative de discrimination concrète des industries et des biens dits de production et de consommation; cependant, il importe de ne pas oublier son caractère formel. L'analyse se poursuit en termes de dépenses de consommation, d'investissement et d'épargne, en considérant que l'affectation du revenu à l'un de ces emplois entraîne une production de type et de volume correspondants. On établit ainsi un certain nombre de liaisons entre les deux départements, liaisons qui s'effectuent par le multiplicateur, l'accélérateur et l'augmentation de la capacité productive due à l'investissement. Quel avantage peut-on retirer de l'utilisation du coefficient de capital dans l'analyse de ces relations ?

1° Le coefficient de capital dans l'analyse des relations fonctionnelles a base départementale.

Ces relations se ramènent en effet à trois types essentiels : une liaison dans le sens revenu-capital exprimée par l'accélérateur; une liaison dans le sens capital-revenu exprimée par le multiplicateur et l'augmentation de la capacité productive; une liaison conjuguée capital-revenu-capital, exprimée par le supermultiplicateur (jeu combiné du multiplicateur et de l'accélérateur, type Samuelson). Ces liaisons peuvent être utilisées dans l'explication d'une séquence cyclique ou d'une croissance avec fluctuations [48]. Pour examiner l'appréciation que l'on peut formuler sur des travaux de ce genre en fonction des enseignements tirés du coefficient de capital, on peut prendre comme point de départ le jeu de l'accélérateur.

48. Par exemple : R. F. Harrod, *Towards a Dynamic Economics;* — Alvin H. Hansen, *Towards a Dynamic Theory of the Cycle*, *American Economic Review*, mai 1952, p. 74.

L'accélérateur, généralement conçu comme le rapport entre l'accroissement de la dépense de consommation ou du revenu total et l'accroissement de la demande de biens capitaux, exprime la propension à l'investissement. Propension moyenne si l'on écrit $\frac{I}{R}$; propension marginale, si on formule à la manière de Harrod $\frac{I}{\Delta R}$, auquel cas I est l'investissement nouveau net et ΔR l'accroissement du revenu. C'est évidemment la propension marginale qui est la plus significative. Or, on n'éprouve aucune peine à reconnaître dans cette écriture celle même du coefficient marginal de capital, ce qui ne saura surprendre, puisque l'accélérateur indique de combien augmente la demande de capital quand le revenu s'accroît. Quant au multiplicateur, qui peut être formulé $K = \frac{\Delta R}{I}$, nous constatons que son écriture est l'inverse de celle du coefficient marginal de capital, car, en fait, comme on le verra par la suite : $K = \frac{\Delta R}{\Delta I}$ (ΔI n'égale pas nécessairement I, qui est l'investissement nouveau net). On obtiendrait donc ceci : l'accélérateur s'exprime de la même manière que le coefficient de capital; le multiplicateur s'exprime par l'inverse dudit coefficient. On ferait ainsi dépendre multiplicateur et accélérateur d'une même origine; ils tireraient l'un et l'autre leur valeur du coefficient de capital, et on pourrait ainsi les ramener à une identité d'appartenance sinon de nature.

Mais la similitude des écritures marque une différence importante : l'accélérateur exprimant une relation entre l'accroissement du revenu et la formation du capital se rattache au coefficient marginal de capitalisation; alors que le multiplicateur exprimant une relation de production ou de dépense entre l'accroissement de l'investissement et l'accroissement du revenu se rattache au coefficient marginal d'intensité du capital. Cette distinction est fondamentale, et il convient d'en marquer les conséquences.

La différence est généralement indiquée par un recours à la distinction entre l'investissement induit auquel l'accélérateur donnerait naissance et l'investissement autonome auquel

s'appliquerait le multiplicateur. Cette dichotomie peut récéler bien des ambiguïtés [49], car, attirant l'attention sur la nature de la décision d'investir, elle risque de laisser dans l'ombre des phénomènes plus profonds qui subsistent derrière les mobiles et qui concernent la nature de l'investissement, son volume et sa composition.

L'accélérateur donne naissance à un phénomène de capitalisation : l'investissement a pour but d'accroître le capital de telle manière que soit maintenu le rapport C/R; il s'agit d'un investissement net, réalisé avec l'épargne dégagée par l'augmentation du revenu. Le multiplicateur donne naissance, grâce à des dépenses additionnelles d'investissement, à des revenus supplémentaires échelonnés dans le temps. Mais ces dépenses additionnelles d'investissement ne constituent pas forcément un investissement net; pour que le multiplicateur joue, il suffit que la somme investie augmente au cours de la période par rapport au montant atteint au cours de la période précédente, et cette augmentation peut être due aussi bien à une augmentation de l'amortissement qu'à une création de capital nouveau. Par ailleurs, on peut faire un investissement net et ralentir l'amortissement dans des proportions telles qu'il n'apparaisse pas de dépense additionnelle. Dans ce cas, il n'y aura pas effet de multiplication, bien qu'il y ait création de capital.

Ainsi, la similitude des écritures de $\frac{I}{\Delta R}$ et $\frac{\Delta R}{I}$ cache des investissements de nature, de composition et de volumes différents. Il en résulte que l'accroissement marginal du capital réalisé dans l'un et l'autre cas recouvre des effets productifs différents susceptibles de modifier la valeur du coefficient marginal de capital sans que les éléments auxquels on accorde attention soient susceptibles de le révéler. En d'autres termes, en écrivant que l'investissement net dit « induit » dérive de l'effet d'accélération et qu'une dépense additionnelle d'investissement non spécifiée provoque, par l'effet de multiplication, une augmentation du revenu, on n'exprime aucune précision sur la manière dont le coefficient de capital est modifié et on risque d'oublier

49. Cf. en particulier sur ce point : Alain Barrère, *Théorie économique et impulsion keynésienne*, Dalloz, Paris, 1952, p. 632-638.

certains effets qui le modifient. Ceci permet de remarquer que si l'accélérateur et le multiplicateur sont rattachés au coefficient de capital, les liaisons existantes sont autres que celles retenues par l'analyse départementale. En particulier : *a*) ils subissent l'un et l'autre des changements que ne traduit pas la formulation générale dépourvue de caractère dynamique à laquelle on s'attache communément (Keynes, Harrod, Samuelson, Kalecki, Hicks, etc.); *b*) ces changements sont propres à chacun, parce que l'accélérateur est rattaché au coefficient de capitalisation, alors que le multiplicateur, théoriquement rattaché au coefficient d'intensité du capital, prend souvent à son égard une certaine indépendance. Ainsi les relations entre capital et production sont mal analysées, comme ceci va apparaître dans l'étude détaillée de chacune de ces liaisons.

2° L'accélérateur et le coefficient de capitalisation.

Puisque l'accélérateur a la même valeur que le coefficient marginal de capitalisation, ou lui est tout au moins rattaché, celui-ci peut nous servir d'instrument d'analyse pour étudier celui-là.

Trois points peuvent être mis en lumière : son caractère dynamique; sa relativité, sa diversité.

a) Le caractère dynamique de l'accélérateur est indiqué par les changements du coefficient marginal de capitalisation. Sans doute ceux-ci dépendent-ils en longue période de l'accroissement du revenu qui est à peu près constant; on pourrait en déduire un changement lent et régulier de l'accélérateur. Mais, en courte période, il en est différemment. Le coefficient marginal de capitalisation varie considérablement d'une année à l'autre, comme l'indique l'évaluation de Goldsmith (voir tableau I, colonne 2), sans qu'il soit possible d'attribuer une règle à ces variations. Seule une enquête d'ordre historique pourrait peut-être fournir quelques explications, et il est douteux qu'on puisse en tirer une règle générale. Aussi est-il possible de dire que si le caractère variable de l'accélérateur est affirmé tant sur les plans théorique que pratique, son application aux problèmes de courte période est extrêmement discutable. Dans le domaine de l'application concrète, on ne

peut tirer aucune conclusion certaine d'un coefficient d'accélération reporté d'une année sur l'autre. Dans le domaine de la recherche théorique, on doit, en premier lieu, admettre le caractère dynamique de l'accélérateur et en second lieu poser comme règle scientifique que ses variations paraissent échapper à toute loi et à toute prévision; ceci rend fort douteux toute démonstration fondée sur les analyses de séquence utilisant, même pour la courte période, le coefficient d'accélération. Celui-ci ne paraît pas avoir d'autre valeur que celle d'un instrument servant à illustrer des mécanismes, mais ne pouvant rendre compte des effets de leur fonctionnement.

L'accélérateur, que la théorie contemporaine utilise si volontiers, est-il donc sans valeur ? La conclusion n'est pas aussi négative; elle concerne en effet l'accélérateur rattaché au coefficient global marginal de capitalisation tel qu'il est utilisé dans l'analyse départementale. Pour savoir s'il reste quelques chances valables de lui donner une signification, il convient de formuler quelques observations, relatives, non plus au jeu de l'accélérateur lui-même, mais au *principe* d'accélération qu'il prétend exprimer.

b) La généralisation de l'effet, qui a été réalisée après Aftalion par certains auteurs, ne distingue pas au sein de la demande globale les différentes demandes particulières : l'effet d'accélération est établi en partant du coefficient global de capitalisation et d'un accroissement du revenu global.

Or, nous avons vu que la capitalisation était fort différente selon les industries et que la constitution du capital variait en raison de données techniques : très forte dans le logement, les chemins de fer, l'électricité, les communications, elle était moyenne dans l'agriculture, les industries de transformations, et faible dans de nombreux autres secteurs, notamment ceux qui fournissent des biens de consommation durable (voir Annexes, tableau II). En admettant une augmentation égale de la demande relative à ces différents secteurs, on n'est pas sûr que le besoin de capital sera déterminé en fonction du coefficient de capitalisation préexistant, car de nombreux facteurs peuvent provoquer des perturbations : longévité des capitaux, perfectionnements techniques réalisables, état des amortissements, sans parler de la capacité disponible et des réserves des sociétés, qui jouent en courte période. Ainsi une

augmentation de 5 % de la demande de consommation n'entraînera pas forcément dans les industries de la distribution électrique et du vêtement une demande de capital proportionnelle au coefficient de capitalisation de chacune d'entre elles. Aussi la demande globale de capital ne sera pas forcément celle que traduit le coefficient global marginal de capitalisation, c'est-à-dire l'accélérateur, calculé comme il est indiqué précédemment.

Mais en outre, il est évident qu'en présence d'une augmentation du revenu de 5 %, ce n'est pas l'ensemble de la demande de consommation qui connaît une élévation uniforme; certaines demandes connaîtront un accroissement plus fort, d'autres un accroissement moindre; c'est donc l'augmentation de la demande de capital elle-même qui ne sera pas proportionnelle dans toutes les branches à l'augmentation du revenu. Ainsi, pour prendre deux exemples extrêmes, on peut dire qu'une augmentation du revenu de 5 % ne provoquera vraisemblablement pas un accroissement de l'investissement dans les chemins de fer dont la production de services est extensible, alors qu'elle entraînera une augmentation du besoin de capital des industries de luxe réagissant fortement à une hausse du revenu. Mais le coefficient de capitalisation des chemins de fer est élevé, alors que celui des industries de luxe est faible; il en résultera une action très atténuée sur la demande totale de capital qui risquera de ne pas s'accroître dans la proportion indiquée par l'accélérateur global. Sans doute pourra-t-on assister en longue période à une série de compensations; mais en courte période ces éléments joueront à plein effet.

En somme, le coefficient de capitalisation étant différent selon les industries, et celles-ci réagissant diversement à un accroissement du revenu, l'accélérateur calculé en partant du rapport global capital-revenu perd toute signification pour l'analyse et n'a plus qu'une valeur d'illustration.

c) La diversité de l'effet d'accélération vient encore renforcer cette constatation; elle résulte de certains éléments déjà enregistrés, jouant même en longue période, ce qui permet de les considérer ici à nouveau. En présence d'un accroissement du revenu, les réactions des diverses industries sont différentes; certaines ont des réactions d'adaptation rapides, d'autres des réactions lentes. Cette diversité dans la vitesse de réaction

tient souvent à la longévité des capitaux, à l'importance de la masse de capital accumulé, et à l'allure du progrès technique. On en sent aisément les conséquences; on constate sans difficulté que le logement ne réagit que lentement à l'élévation du revenu, même lorsque celui-ci répond à un accroissement démographique. Mais il peut se produire en un moment à la suite d'un accroissement continu du revenu pendant une période assez longue, une sorte d'effet de choc dont le cycle du bâtiment peut fournir une illustration. On se trouve en présence de seuils d'accroissement du revenu : ce n'est que le seuil une fois franchi que la demande devient assez forte pour inciter l'industrie bénéficiaire à accroître son investissement; dans ce cas, l'effet d'accélération est lent à se manifester, au risque de prendre subitement un caractère « explosif ». Dans d'autres cas, cet effet peut être rapide; il en sera ainsi notamment pour les industries jeunes, répondant à une demande rapidement croissante et bénéficiant souvent, de ce fait, des avantages d'un progrès technique croissant sous l'aiguillon de la demande des consommateurs. L'industrie de l'automobile pourrait être un exemple significatif.

Ces observations montrent que la relation entre l'accroissement du revenu et l'accroissement du capital est mal exprimée par un coefficient global d'accélération, qui, étant la formulation qui se voudrait précise d'un effet d'accélération abusivement généralisé, cause de nombreuses incertitudes. Même sur le plan de la recherche théorique, l'accélérateur ne peut être un instrument correct que lorsqu'il est décomposé par secteurs ou industries.

3° Le multiplicateur et le coefficient d'intensité du capital.

Lorsqu'un investissement est effectué, et quel que soit le motif de la décision : augmentation de la demande effective, progrès technique, grands travaux publics, etc., on admet que le revenu se trouve généralement accru par l'effet multiplicateur; mais on ne saurait oublier pour autant que l'investissement, en créant du capital, augmente la capacité de production existante. Un problème se trouve ainsi posé : le revenu supplémentaire créé est-il susceptible d'absorber la capacité de production résultant de l'investissement ? La réponse dépend

dans une large mesure du processus de multiplication dont il importe de souligner les différents aspects en les analysant à l'aide du coefficient de capital.

Le multiplicateur d'investissement du type keynésien est en réalité un multiplicateur de dépense additionnelle, découlant directement de la distinction faite entre les deux départements d'après la nature des dépenses effectuées. La dépense additionnelle est appréciée par différence entre le volume de l'investissement au cours de deux périodes successives. Ce faisant, on n'accorde qu'une attention secondaire à la composition du flux d'investissement, attachant l'importance essentielle à son volume. Peu importe que l'investissement effectué en $t + 1$ comporte, par rapport à celui effectué en t, plus ou moins d'investissement net, plus ou moins d'investissement en stocks ou équipements fixes, plus ou moins d'amortissement; pourvu qu'il entraîne une dépense supérieure, l'effet multiplicateur jouera et entraînera une augmentation du revenu. Ainsi, supposons qu'en t on consacre une dépense de 80 au remplacement et de 20 à l'investissement, alors qu'en $t + 1$ on investit respectivement 80 et 30; l'investissement total se sera accru de 10, et c'est à cette quantité que s'appliquera le multiplicateur. En d'autres termes, le jeu du multiplicateur s'applique à l'accroissement de la dépense et néglige la composition de celle-ci.

Dès qu'on est attentif à l'effet de l'investissement sur la capacité de production, la position change complètement. Il est bien évident que seul l'investissement net accroît cette capacité; dans l'exemple précédent, l'accroissement sera provoqué par la dépense d'investissement net, qui est de 30. De combien la capacité de production s'en trouve-t-elle accrue ? Le coefficient d'intensité du capital va permettre de répondre.

Posons que la capacité productive d'une unité de capital est exprimée par l'inverse du coefficient d'intensité du capital, c'est-à-dire par $\frac{P}{C}$, elle indique la quantité de produit fournie par une unité de capital, les deux quantités étant mesurées à l'aide de la même unité. Ainsi, si le coefficient d'intensité du capital est $\frac{C}{P} = 3$, il indique qu'une quantité de capital égale à trois fois le produit annuel fournit le produit d'une année;

c'est dire que la capacité productive d'une unité de capital est égale à 1/3 $\left(\frac{P}{C} = \frac{I}{3}\right)$. Il s'agit là d'un coefficient global moyen, exprimant la capacité productive du capital total. Le coefficient marginal de capacité productive est égal à l'inverse du coefficient marginal d'intensité du capital, c'est-à-dire à $\frac{\Delta P}{\Delta C}$. Il est aussi le coefficient de capacité productive de l'investissement nouveau net. Si donc on multiplie par ce coefficient le nombre d'unités d'investissement, on évalue la capacité de production supplémentaire obtenue. Ceci est une autre manière de formuler le multiplicateur, mais en se situant non plus sur le plan de la dépense, mais sur celui du produit; il ne s'agit pas d'un multiplicateur de la dépense d'investissement au sens keynésien, mais d'un multiplicateur de la capacité de production qui s'applique, non à la dépense additionnelle d'investissement, mais à l'investissement nouveau net. En reprenant l'exemple chiffré ci-dessus, le multiplicateur de dépenses s'applique à la dépense additionnelle 10; le multiplicateur de la capacité de production s'applique à la dépense d'investissement nouveau net : 30. La capacité de production a donc augmenté de

$I \times \frac{\Delta P}{\Delta C} = 30 \times \frac{1}{0,5} = 60$ en donnant à $\frac{\Delta P}{\Delta C}$ la valeur $\frac{1}{0,5}$

Ainsi se trouve posé un autre type de relation capital-production : il met en jeu les possibilités d'absorption d'un produit accru grâce à une augmentation du capital, par un revenu accru sous l'effet multiplicateur de la dépense d'investissement. Dans l'exemple précité, l'accroissement du revenu est : $10 \times K = 30$. si on prend $K = 3$.

La première condition est évidemment que l'augmentation de la capacité de production supplémentaire ainsi créée puisse être utilisée; il faudra donc disposer de facteurs complémentaires de production, neutraliser l'effet éventuel des goulets d'étranglement, etc. En admettant que cette capacité soit utilisable et qu'un produit correspondant soit obtenu, l'ajustement entre le produit et le revenu supplémentaire peut se réaliser de diverses manières : par le jeu des prix, par un échelonnement dans le temps qui égalise le flux de produit supplémentaire et les vagues successives de revenus créés par le multiplicateur de dépenses, etc. Ces modalités d'ajustement étant connues, il

apparaît plus utile de signaler l'ampleur et le sens des désajustements possibles. Ceux-ci peuvent être de types différents.

On peut créer un déséquilibre inflationniste lorsque, pour une raison quelconque, un investissement additionnel apparaît sans qu'il y ait augmentation de la capacité productive ou lorsqu'il y a augmentation trop faible de celle-ci. Ce cas se produira lorsque le remplacement devra être accru d'une période à l'autre, cet accroissement faisant apparaître une dépense d'investissement additionnelle. Dans ce cas, on enregistrera une création de revenu supplémentaire sans création ou avec création insuffisante de capacité productive nouvelle. Le produit réel sera inférieur au revenu nominal (sauf si le remplacement du capital entraîne une amélioration technique compensatrice, élevant la productivité dans une proportion suffisante).

On peut, au contraire, enregistrer un déséquilibre déflationniste si l'augmentation de l'investissement net n'entraîne pas, par suite de son insuffisance ou de la réduction de l'amortissement, une dépense additionnelle d'investissement. La création de revenu supplémentaire ne correspondra pas à l'augmentation de la capacité de production; celle-ci risquera de n'être pas utilisée à plein.

Est-il possible de déterminer une condition d'équilibre ?

Appelons In l'investissement net; $\frac{1}{\beta'}$ le multiplicateur de la capacité de production, qui est — ainsi qu'il a été dit — l'inverse du coefficient marginal d'intensité du capital; Δ I la dépense d'investissement additionnelle, et K le multiplicateur d'investissement. On a :

$$In \times \frac{1}{\beta'} = \Delta P \text{ et } \Delta I \times K = \Delta R.$$

En équilibre la valeur du Δ P obtenu par la mise en œuvre de la capacité de production supplémentaire est égale à Δ R. On a donc :

$$In \times \frac{1}{\beta'} = K \, \Delta I.$$

Cette formulation est statique; on peut la dynamiser en distinguant les périodes nécessaires pour que le produit et le revenu puissent être obtenus.

La première constatation, d'ordre très général, est que l'ajustement se réalisera — bien entendu au cours d'une période de temps dont la longueur n'est pas ici susceptible de détermination — dans la mesure où les différences dans les valeurs de $\frac{1}{\beta'}$ et de K compenseront les différences entre l'investissement net et l'investissement additionnel.

On peut intégrer cette condition dans la formulation en la dynamisant. Soit $In\ (t)$ l'investissement net de la période t; $In\ (t+1)$ l'investissement net de la période $(t+1)$, et $\Delta\ I\ (t+1)$ l'investissement additionnel correspondant. En supposant le remplacement constant, ce qui permet de le négliger dans l'équation, l'investissement additionnel de la période $(t+1)$ est : $In\ (t+1) - In\ (t)$. Mais on doit considérer que $In\ (t)$ donne une capacité nouvelle en $(t+1)$.

D'où la formulation :

$$In\ (t) \times \frac{1}{\beta'} = K\ [In\ (t+1) - In\ (t)],$$

d'où :

$$\frac{1}{\beta'} = K\left[\frac{In\ (t+1) - In\ (t)}{In\ (t)}\right]$$

Mais $\left[\frac{In\ (t+1) - In\ (t)}{In\ (t)}\right]$ représente l'accroissement de l'investissement net en pourcentage de l'investissement net réalisé; on peut donc considérer cette expression comme le taux d'accroissement de l'investissement net, que l'on appellera : λ.

Dans ce cas, on obtient : $\frac{1}{\beta'} = K\ \lambda$, et $K = \frac{1}{\beta'\lambda}$[50].

On peut en tirer en règle générale que le multiplicateur d'investissement égale, en situation d'équilibre, l'inverse du produit de l'intensité marginale du capital par le taux d'accroissement de l'investissement net.

Si, au cours d'une période, l'investissement net a été égal à zéro, alors que le remplacement a été maintenu constant (période de dépression, par exemple), l'investissement nouveau net réa-

50. En valeur chiffrée, on peut obtenir ceci : si $In\ (t) = 100$ et $In\ (t+1) = 105$, on a une valeur de $\lambda = \frac{105\text{-}100}{100} = \frac{5}{100}$.

lisé au cours de la période suivante est égal à l'investissement additionnel. Dans ce cas, le multiplicateur $K = \frac{1}{\beta'}$, c'est-à-dire l'inverse de l'intensité marginale du capital, qui est, ainsi qu'on le sait, le multiplicateur de capacité productive.

Ces explications ne peuvent que renforcer l'opinion déjà avancée : le multiplicateur, tout comme l'accélérateur, calculé au plan global même dans son expression marginale, apparaît sans portée pratique et sans grande signification théorique.

Les effets de la dépense d'investissement varient d'un secteur à l'autre en raison des valeurs que prend dans les différents secteurs l'intensité marginale du capital. Cette dépense se répartit inégalement dans le temps, selon la nécessité de la mise en œuvre du capital fixe; elle se répartit inégalement entre les facteurs de la production. De plus, les multiplicateurs de capacité productive varient d'une industrie à l'autre en fonction des coefficients marginaux d'intensité du capital qui sont propres à chacune d'entre elles. Enfin, il n'y a pas forcément égalité entre investissement additionnel et investissement net. Il en résulte que l'augmentation du revenu traduite par le multiplicateur global de dépenses ne correspond pas dans la majorité des cas à l'augmentation de la capacité productive réelle; d'où des malajustements. Ces constatations suffisent à enlever au multiplicateur global, au même titre qu'à l'accélérateur global, une grande partie de sa signification théorique : c'est le multiplicateur de secteur ou d'industrie qui doit être pris en considération.

Il en résulte que les relations plus complexes reposant sur le jeu du multiplicateur et de l'accélérateur, établies globalement et analysées au plan des relations interdépartementales, ne font que cumuler les incertitudes particulières à chacun. C'est au plan des liaisons intersectorielles ou interindustrielles que les relations entre le capital et la production peuvent être correctement analysées.

B. — Les relations interindustrielles.

Si les relations entre le capital et la production à base départementale se révèlent décevantes et s'il paraît nécessaire de procéder à une décomposition de celles-ci, encore faut-il déter-

miner le critère permettant de procéder aux distinctions nécessaires. En général, on propose soit le secteur, soit l' « industrie ». Ce dernier a été retenu par divers auteurs, en particulier Léontief, qui distingue près d'une centaine d' « industries » différentes. Cette division très poussée se justifie par l'examen détaillé que suppose l'analyse en termes d'input-output. Est-il possible de concevoir une discrimination intermédiaire entre cet extrême et celui constitué par l'analyse reposant sur les deux départements. Le critère du « secteur » regroupant plusieurs « industries » paraît alors s'imposer.

Mais comment procéder au regroupement; comment déterminer le secteur ? Il apparaît que son contenu peut être variable.

1° Secteurs et industries.

On peut utiliser un critère d'ordre historique en regroupant autour d'une industrie centrale celles qui, au cours d'une évolution historique, ont joué un rôle déterminant. On obtient ainsi des secteurs conducteurs de croissance qui peuvent se succéder au cours du temps. On citera, par exemple : pour la croissance britannique, le coton, de 1780 à 1840; la fonte, de 1840 à 1880; l'acier, puis l'industrie chimique, l'électricité, l'industrie légère; pour la croissance suédoise, on signalera : le bois de construction, le minerai de fer, la métallurgie, les industries mécaniques. Chacune de ces industries centrales provoque le développement d'industries liées : au bois de construction se rattache l'industrie de la pulpe et du papier en Suède, la métallurgie entraîne l'industrie mécanique, et ainsi de suite [51]. La notion de secteurs directeurs apparaît ainsi liée à la notion d'effet d'entraînement et de pôle de croissance. W. Rostow propose une distinction tripartite en secteurs de croissance primaire, de croissance supplémentaire, de croissance dérivée. Mais les critères de distinction paraissent très vagues, au point de rendre cette classification difficilement utilisable [52] en dehors d'une spécification précise pour une évolution historique donnée.

51. W. Rostow, *Les tendances de la répartition des ressources en croissance séculaire*, *B. I. S. S. Unesco*, 1954, nº 2, p. 232.
52. W. Rostow, *op. cit.*, p. 233. Voir la discussion de ces notions, p. 236 et s.

D'autres critères peuvent être proposés, tels la longévité des capitaux, l'importance de l'accumulation, le niveau du coefficient de capital [53]. Nous y avons eu recours implicitement au cours des développements précédents; il est donc inutile de revenir sur ce point. Il suffira d'indiquer que le regroupement peut s'opérer de diverses manières, le choix du critère étant fonction de l'objet de l'analyse. Ainsi, si l'on veut étudier le phénomène d'accélération, on pourra tenter un regroupement des industries qui ont des coefficients de capitalisation voisins. Mais, étant donné l'importance de l'effet d'entraînement, il faudra souvent donner une place prépondérante aux liaisons d'input-output essentielles. On devra ainsi procéder fréquemment à des recoupements. Il apparaît donc que la distinction par « industries » du type Léontief demeure la distinction de base; aussi traiterons-nous des liaisons interindustrielles au sens le plus général, étant entendu que celles-ci permettent un regroupement par secteurs, opéré en fonction de l'objectif de l'analyse.

2° Les avantages de l'analyse interindustrielle.

Certaines déficiences — mais non pas toutes — relevées dans l'analyse interdépartementale disparaissent de l'analyse interindustrielle; il convient donc de montrer les avantages de celle-ci.

Les coefficients d'industrie ont pour principal avantage de mettre en évidence la diversité des coefficients de capitalisation et d'intensité du capital. Ils permettent ainsi de tenir compte de la variété des phénomènes d'accélération et de multiplication sous leurs diverses formes, ainsi que de leur puissance variable à la fois quant à la cause initiale déclenchant le phénomène et quant à sa position chronologique : l'effet d'accélération n'a pas la même ampleur selon qu'il trouve son origine dans le bâtiment ou le textile, à la fin du XIXe siècle ou aujourd'hui. Cette distinction fondamentale permet ainsi de mieux préciser certains types de relations entre le capital et la production.

L'analyse à base interindustrielle est la seule susceptible de rendre compte de l'effet de propagation d'un investissement

53. Voir en annexe le tableau IV donnant la composition de secteurs et d'industries d'après l'importance du capital fixe.

réalisé en un point du système économique et donc d'étudier l'effet de multiplication dans toute sa complexité. De même, elle permet de suivre l'effet d'accélération d'une augmentation de la demande qui se manifeste — même lorsqu'elle est consécutive à un accroissement du revenu global — à l'égard d'un certain nombre de biens; on peut ainsi identifier les industries qui devront investir avec toutes les conséquences qui en résulteront sur un accroissement ultérieur du revenu. On constate donc, une fois encore, qu'elle est une des bases de départ de l'étude de l'entraînement.

L'identification des industries-clefs est également dépendante de l'analyse à base interindustrielle. En effet, les coefficients de capital permettent de déceler les activités dont le développement requiert les plus forts accroissements de capital dont les conséquences du point de vue de la croissance globale n'ont plus à être signalées. Mais elle permet aussi de rechercher l'impact de la croissance sur les industries-clefs. En partant d'un accroissement du revenu déterminé par les mouvements démographiques et le progrès technique, on peut reconnaître les industries qui répondent en un premier moment aux impulsions générales venues du revenu et déterminent ensuite des réponses secondaires à leur propre impulsion. Il est alors possible d'étudier les effets primaires et secondaires de l'accroissement démographique, de l'innovation, des changements dans la structure de la consommation et des échanges internationaux qui jalonnent, toujours avec une intensité variable, la marche du développement économique.

On peut regrouper ces différents éléments en montrant qu'ils dépendent tous à un titre quelconque d'une distinction fondamentale entre la dépense *de* l'industrie et la dépense *dans* l'industrie. Cette notion suppose évidemment une première discrimination entre les industries, rendant compte de l'effet de multiplication et de l'effet d'accélération eux-mêmes dépendants de l'intensité du capital et du coefficient de capitalisation propres à chacune d'entre elles. Ceci étant, il est possible de connaître les conséquences d'une dépense initiale d'investissement faite par le secteur lui-même, pour répondre aux sollicitations de la croissance démographique, du progrès technique (innovations), ou de la demande effective. Par ailleurs, on

peut suivre l'effet d'accélération de la demande qui, à la suite d'une augmentation globale du revenu, des changements dans les goûts des consommateurs ou pour toute autre raison, se manifeste dans cette industrie. Les effets de propagation et d'entraînement, les conséquences de la croissance et sur la croissance, peuvent être déduits à partir de ces points. Pareille chose est impossible dans l'analyse à base interdépartementale, car la césure opérée entre dépenses globales d'investissement et dépenses globales de consommation établit des liaisons entre dépenses à objectifs différents, en supposant que les productions correspondantes suivent une évolution analogue; mais il est impossible précisément de suivre le cheminement varié des dépenses, commandant les divers types de production, car les liaisons entre productions sont absentes de l'analyse. C'est précisément sur ces liaisons que s'appuiera le système de Léontief, en donnant une importance très grande aux rapports d'ordre technique qui associent les différents éléments productifs.

3° L'accélération exprimée par le coefficient de capital dans l'analyse input-output.

Dans sa première tentative d'utilisation de l'analyse en termes d'input-output, Léontief s'était appliqué à décrire la structure de l'économie américaine sur la base des relations existant au sein de chaque industrie entre les biens absorbés (input) par la production et le produit (output) obtenu à l'aide de ces biens [54]. Considérant, par exemple, que l'input de l'industrie 31 provenait d'une partie de l'output des industries 24, 25, 39, 66, et donnait un output qui servait lui-même d'input aux industries 51, 70, 68, 74, et aux consommateurs particuliers, il pou-

54. Pour l'exposé d'ensemble du système de Léontief, voir de cet auteur *The Structure of American Economy* 1919-1939, 2e éd., New-York, 1951, qui contient l'exposé du système statique, et *Studies in the Structure of the american Economy*, New-York, 1953, qui contient l'exposé du système dynamique, dont les données sont rassemblées dans la première partie, p. 3 à 90. En langue française, voir un exposé d'ensemble dans : A. Chabert, *Le système d'input-output de Léontief et l'analyse économique quantitative*, Economie appliquée, 1950, t. III, n° 1, p. 173-205; — J. Boudeville, *Léontief et l'étude du circuit économique*, *Revue d'Economie politique*, novembre 1953, p. 819-846; — J. Dumontier, *La comptabilité nationale et les corrélations*, *Revue d'Economie politique*, 1949; — P. Maillet, *Une étude d'économie synthétique : le modèle de Léontief*, *Revue d'Economie politique*, 1950, p. 669; — J. Boulanger, *Le problème des interdépendances*, *Revue d'Economie politique*, mars-avril 1953.

vait établir un ensemble de liaisons d'ordre technique entre ces industries. En procédant ainsi pour toutes les activités, il obtenait un tableau reproduisant les circuits réels existant entre toutes les unités productrices classées en « industries »; tableau comptable où les « entrées » (input) balançaient les « sorties » (output). Celui-ci constituait une représentation de la structure de la production fondée sur les exigences techniques de celle-ci. En effet, le critère des liaisons interindustrielles était les « coefficients techniques » exprimés par le rapport, propre à chaque industrie, entre la quantité de produits (input) en provenance des autres industries absorbées par elle et son volume de production (output). Ce système était statique, non seulement parce que les coefficients techniques étaient stables, mais encore parce que le capital qui suppose une consommation de temps ne figurait pas en tant que tel dans l'analyse. Pour essayer d'obtenir une vision dynamique, il avait comparé la situation en deux moments du temps : en 1919 et en 1939; méthode comparative bien imparfaite. On n'obtenait pas, en effet, par ce procédé, une explication des changements internes se produisant de périodes en périodes à l'intérieur même du système; on ne pouvait guère obtenir connaissance que des seuls changements dans les relations entre industries provoqués par des variations de la demande du produit final; mais les liaisons entre capital et production échappaient à l'analyse.

Dans sa tentative de 1953, Léontief et ses collaborateurs prenaient conscience du fait que les coefficients techniques « ne reflètent pas les besoins de stocks de l'économie et ne peuvent expliquer l'ampleur de ces flux d'input qui servent directement à satisfaire les besoins de capital des divers secteurs » [55]. Il est donc nécessaire, pour obtenir une représentation et une explication satisfaisante de la structure de la production, d'inclure les besoins de capital de toutes les industries particulières dans la « carte structurelle » du système qui ne décrivait jusque-là que les flux de besoins sans préciser ce qui, en eux, se rapportait aux différents types de capital. Ainsi se trouvent inclus, dans le système des relations interindustrielles, les besoins d'investissement avec toutes leurs conséquences. Mais, comme Léontief cherche à déterminer les changements quantitatifs pro-

55. *Op. cit.*, p. 55

voqués dans l'ensemble des relations techniques interindustrielles par une modification de la demande finale d'un ou de plusieurs produits, il est amené à poser le problème de l'investissement en ces termes : quels changements dans les investissements de certaines industries provoquent le changement de la demande finale d'une industrie particulière ? On reconnaît immédiatement que c'est poser là le principe d'accélération; mais le poser en termes de technique productive et non plus en termes de dépenses, et sur le plan particulier des relations entre industries et non sur le plan global des relations interdépartementales. Le rapport investissement-production devient un coefficient de capital prenant une place spéciale auprès des anciens coefficients d'input. Dès lors, on peut considérer que dans chaque industrie, l'équipement fixe et les « inventaires » sont considérés comme des stocks de capital donnant naissance à des flux de produit (biens et services).

Léontief est ainsi amené à distinguer un coefficient de capital fixe et un coefficient de capital circulant, et il peut établir sa recherche sur la base suivante : l'obtention d'un flux de produit requiert un flux de biens intermédiaires en provenance immédiate d'autres industries et, de plus, un stock permanent de capital sous forme d'équipement fixe et de capital circulant Une augmentation du flux de produit implique non seulement une augmentation des premiers, mais aussi un accroissement du stock de capital fixe et circulant, ce qui met en œuvre le processus d'accélération et implique le temps. L'ampleur de l'accélération est indiquée par les coefficients d'équipement et de capital circulant, qui soulignent ainsi les deux voies par lesquelles l'accélération se manifeste, ces coefficients indiquant la valeur des deux types d'accélérateur. On obtient donc par leur intermédiaire la valeur du flux d'investissement net nécessaire pour réaliser l'augmentation désirée du produit final; la relation existante indiquée par les coefficients de capital (accélérateurs) étant d'ordre technique : valeurs de l'équipement fixe et du capital circulant, rapportées à la valeur brute de la production.

Le réseau des relations interindustrielles est reconstitué en partant du coefficient de capital fixe et circulant qui sont décomposés, pour chaque industrie considérée, en coefficients particuliers reliant celle-ci à chacune des industries de prove-

nance qui fournit les biens constituant le stock de capital. Ainsi les flux de capitaux mis en œuvre par le jeu de l'accélération peuvent être intégralement reconstitués, au même titre que le flux de production que permettait déjà de connaître le système primitif.

Il n'est pas de l'objet du présent rapport d'étudier le système d'input-output dans son ensemble, mais seulement d'indiquer comment sont traitées les relations capital-production dans un système de liaisons interindustrielles [56]. On peut, après ces explications très sommairement rapportées, indiquer sa supériorité sur l'analyse interdépartementale.

Cette supériorité essentielle réside dans la possibilité d'identifier le cheminement de l'effet d'accélération et de calculer les taux de variations des flux de capitaux. On peut ainsi connaître les effets de la variation d'une demande particulière sur les besoins en capitaux fixes et en capitaux circulants et recenser les industries qui sont intéressées par le mouvement. On peut apprécier aussi avec précision l'ampleur du processus de capitalisation et repérer les diverses directions qu'il prend dans le complexe industriel : à chaque stade, les coefficients de capital par industries constituent la clef de la réponse. On peut alors déterminer, non seulement les conditions d'augmentation de la production des industries pendant une période de temps, mais encore les conditions d'une augmentation de la capacité de production. On débouche directement dans une étude quantitative de la structure de la production qui permet non seulement d'apprécier globalement les transformations subies par celle-ci, mais encore de fixer quantitativement et par industrie la manière dont peut s'opérer l'évolution capitalistique interne de cette structure. Ainsi est rendue possible une connaissance de l'économie, qui, en partant de relations fonctionnelles, atteint non seulement les modifications du volume de la production, mais aussi les changements de sa

56. Afin de ne pas alourdir l'exposé, toutes les démonstrations et toutes les formulations de nature algébrique, qui tiennent une place capitale dans l'explication, ont été volontairement bannies, et l'on s'est borné à une présentation « littéraire » des fragments de la théorie en relation avec le sujet étudié. On pourra consulter, outre les travaux déjà cités : W. Léontief, *Une nouvelle analyse des faits économiques : la méthode de l'entrée-sortie*, Banque, avril 1952; — R. N. Grosse, *Rapports entre les capitaux investis et la production*, Banque, novembre 1952; — R. Dofmar, *Rev. of Econ. Etat.*, mars 1954 : *The nature and signifiance of input-output*.

structure. Et ceci à tel point que la distinction courante des phénomènes de structure et de conjoncture s'efface derrière la prise en considération des différences de vitesse entre les changements des variables déterminantes et déterminées.

Cependant, cette analyse, pourtant si complexe, n'est pas pleinement satisfaisante [57]. Elle n'est guère applicable — tout au moins dans son état actuel — qu'aux changements se produisant dans le sens de l'augmentation; elle souffre de certaines hypothèses simplificatrices : proportionnalité entre l'accroissement des valeurs de la production et l'accroissement des biens capitaux excluant l'effet du progrès technique; capacité de production pleinement utilisée, etc.

Par ailleurs, elle prend comme des données les changements se produisant dans le volume de la production; elle lie en vertu de coefficients purement techniques l'emploi des facteurs; en un mot, elle ne fait aucune place aux réactions des entrepreneurs qui déterminent le volume de l'investissement et cherchent par là même à réaliser une combinaison productive plus avantageuse. N'étant pas un modèle de comportement [58], l'analyse interindustrielle (tout au moins sous l'aspect que lui donne Léontief) ne fournit aucun renseignement sur les liaisons économiques existant entre facteurs. Elle ne s'intéresse qu'aux liaisons techniques.

N'est-ce d'ailleurs pas une remarque valable pour toutes les démonstrations précédemment étudiées ? Le coefficient de capital ne peut-il donc rendre compte de la manière dont sont combinés le capital et les autres facteurs pour obtenir une production désirée ? Le rappel de la tentative initiale de Nicholas Kaldor conduit à se demander si cette réponse peut être apportée par l'étude des relations entre facteurs au plan de l'entreprise.

C. — **Les réactions interfactorielles.**

On n'aura pas manqué de remarquer que, jusqu'à maintenant, il a été fort peu question des relations au plan de la firme. On a pu noter également que Kaldor demeurait au niveau de

57. Une analyse mathématique très complexe des multiplicateurs sectoriels a été tentée par John Somerset Chipman, dans *The Theory of inter-sectoral money flows and income formation*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1951, 154 p. Elle est présentée par J. Boudeville dans la *Revue économique*, janvier 1955.
58. J. Boudeville, *op. cit.*, p. 825.

l'analyse abstraite, alors que les études conduites au plan de la nation ou de l'industrie étaient d'ordre quantitatif et aboutissaient à des mesures. Ceci ne saurait indiquer que le calcul du coefficient de capital de la firme est impossible, mais simplement que sa signification est d'un autre ordre.

Par contre, les développements antérieurs ont montré les incertitudes que recèlent les notions globales de capital, de revenu, de produit. Il en résulte qu'une étude *théorique* de la détermination du coefficient global de capital ne peut que recouvrir les mêmes incertitudes, sinon les mêmes erreurs. De plus, même dans le système de Léontief, on rend compte des variations du coefficient de capital en partant de coefficients déjà enregistrés. C'est bien là le caractère des études globales conduites jusqu'à ce jour : elles se situent dans le domaine de l'explication sur faits constatés et enregistrables.

1° Le coefficient de capital et les relations entre facteurs.

Sans doute le coefficient de capital fournit-il quelques indications sur les relations existantes entre facteurs, mais ces indications sont douteuses. Prenons-en conscience à l'aide de deux exemples.

Une augmentation de l'intensité du capital indique que l'on emploie, pour un volume de production donné, plus de capital pour moins de travail, et inversement. Or, on constate actuellement une tendance au déclin du coefficient, c'est donc que l'évolution récente se ferait dans le sens d'un emploi relativement plus grand de travail. Mais plusieurs interprétations de ce résultat peuvent être proposées. On peut, par exemple, se demander si les innovations ne sont pas devenues capital-saving, ou si les politiques de plein emploi n'ont pas abouti à une occupation exagérée de la main-d'œuvre. On peut penser aussi que l'abaissement de l'intensité du capital est dû à une utilisation plus complète de l'équipement existant. Dans tous ces cas, l'augmentation relative du volume de main-d'œuvre employée donne un caractère artificiel à toute conclusion relative au changement de la structure capitalistique de la production, même si l'on confronte ces observations avec les renseignements relatifs au volume de capital utilisé par unité

d'emploi. De plus, ces observations se rapportent toujours à un enregistrement et ne permettent pas de dire si l'on a opté volontairement pour une structure plus ou moins capitalistique et si les apparences correspondent réellement à des combinaisons nouvelles de facteurs.

Passons maintenant à une autre indication : l'élévation de l'intensité du capital indique une modification dans la répartition de la main-d'œuvre entre les industries. Car, pour employer une plus grande quantité de capital, il faut au préalable le produire et donc affecter aux industries d'investissement une partie de la main-d'œuvre utilisée jusque-là par des industries de consommation. Mais on retombe alors dans la distinction départementale, avec toutes les confusions qu'elle entraîne; une analyse par industrie serait plus probante, mais on sait qu'elle ne tient compte que des liaisons techniques.

2° La combinaison de la firme et les liaisons économiques entre facteurs.

En réalité, si l'on veut conduire une étude des relations entre facteurs susceptibles de déterminer comment le capital se trouve employé dans la production et comment s'établit la structure capitalistique de celle-ci, on doit se situer au plan de la firme. C'est en effet uniquement dans l'entreprise que l'emploi du capital est soumis à un seul et même pouvoir de gestion susceptible de prendre des décisions cohérentes. Dès que l'on choisit ce point de départ, on quitte le domaine des relations trop uniformément technologiques pour celui des relations proprement économiques, et par là même on est amené à réintroduire le calcul économique dans le domaine des relations entre le capital et la production. Ce calcul porte nécessairement sur l'*emploi combiné* du capital et des autres facteurs; il met en œuvre les relations fonctionnelles entre facteurs, à la fois sur le plan technique (effet productif) et sur le plan économique (coût et rendement). Quelques rapides indications suffiront à mettre ceci en évidence.

Lorsque l'entrepreneur envisage une combinaison productive *nouvelle*, certaines données lui sont connues, alors que d'autres ne peuvent que faire l'objet d'anticipations. De sa décision pré-

visionnelle résulte l'emploi d'un certain volume de capital en combinaison avec les autres facteurs. Etudier la manière dont se réalise la combinaison productive, c'est étudier la détermination de l'intensité du capital.

Celle-ci se fait en deux étapes : l'une technique, l'autre économique.

On peut admettre — au prix d'une simplification qui ne semble pas irrationnelle — que l'entrepreneur a le choix entre plusieurs solutions techniquement plus avantageuses les unes que les autres, mais entre lesquelles des raisons d'ordre économique peuvent le faire hésiter. Les coefficients techniques de Léontief montrent que le principe de substitution à la marge ne joue pas ici le rôle qui lui revient dans la théorie statique. En effet, chaque type d'outillage et d'organisation de la production appelle des quantités de capital et de travail déterminées l'une et l'autre — sinon exclusivement, tout au moins pour leur plus large part —en vertu d'exigences d'ordre technique. Capital et travail apparaissent ainsi plus complémentaires que substituables dès lors que le progrès technique est intégré dans la combinaison nouvelle. Il en résulte que le choix de l'entrepreneur s'opère *entre combinaisons productives* au sein desquelles capital et travail se trouvent impliqués en vertu de causes sur lesquelles il n'a qu'une possibilité d'action assez restreinte.

Mais ce choix sera un choix d'ordre *économique :* il optera pour la combinaison qui lui paraîtra économiquement la plus avantageuse en vertu de raisons dont les principales sont : le coût de production du nouveau procédé, la quantité de travail destinée à le mettre en œuvre et son coût en salaires; le volume de production désiré; l'avantage poursuivi sous une forme monétaire à déterminer (rendement de l'unité de capital ou profits totaux). Lorsque ce choix sera fait, la combinaison productive désignée déterminera directement la proportion dans laquelle capital et travail sont employés, et, indirectement, la relation entre le capital et le produit de l'entreprise, donc l'intensité du capital.

Ceci implique immédiatement que si l'on peut tirer des relations entre le capital et la production un certain nombre d'enseignements, ceux-ci n'atteignent le processus d'intensification capitalistique de la production que si l'on passe d'abord par le stade préalable de l'emploi du capital en combinaison avec le

travail, pour obtenir un volume donné de produit. En d'autres termes, le coefficient de capital enregistre le résultat de comportements — non sans équivoques, comme il a été montré — mais il ne livre rien sur les comportements eux-mêmes : le rapport capital-production n'est que la conséquence d'un choix économique opéré — pour obtenir une production désirée — entre plusieurs combinaisons *possibles* de capital et de travail. Sans doute, le coefficient global de capitalisation indique-t-il une relation de masse entre formation du capital et fraction du revenu investie; mais, comme nous l'avons indiqué, il ne signale pas quel est, du besoin d'investissement ou de la poussée de l'épargne, l'élément directeur. Cette question ne peut être tranchée sans étude du comportement de l'entrepreneur aux prises avec les exigences de la combinaison des facteurs; elle ne peut être résolue qu'au plan de la firme où, face à des combinaisons techniques qui s'imposent à lui, l'entrepreneur reste encore maître du choix économique opéré entre elles. Par là même, l'analyse conduite au plan de la firme rappelle opportunément que le calcul de l'entrepreneur effectué pour déterminer la meilleure combinaison productive établit entre les facteurs des relations économiques que l'analyse globale, attentive aux relations techniques, risquerait de laisser dans l'oubli.

On peut donc se demander si l'analyse des relations entre facteurs au plan de la firme, en montrant l'importance des liaisons économiques, ne révèle pas la cause profonde des insuffisances du coefficient de capital tel qu'il est établi jusqu'à ce jour. De toute manière, une formulation de l'intensité du capital à l'aide de la relation entre facteurs paraît la plus décisive au plan de la firme. Il semble bien qu'elle puisse être étendue au plan de l'industrie et de l'économie globale. Il est même permis de s'interroger sur la question de savoir si le rapport le plus significatif de l'évolution de la structure capitalistique de la production n'est pas celui qui révélerait la manière la plus avantageuse d'utiliser la main-d'œuvre; à savoir le rapport « travail de production des biens capitaux-travail d'utilisation des biens capitaux », ou, pour s'exprimer plus brièvement, le rapport travail indirect-travail direct. Resterait à trancher le difficile problème de son évaluation, qui pourrait être faite par industries, dans la ligne des travaux déjà effectués par la méthode d'input-output.

*
* *

Ces ultimes réflexions suggèrent que le véritable sens des relations capital-production est celui de la situation relative des facteurs travail et capital associés dans un plan concerté de production; vieille question envisagée déjà par les premiers classiques et qui appelle aujourd'hui encore des études attentives.

Lorsqu'on en prend conscience, on est alors amené à se demander si le « fond du problème » n'est pas de savoir comment l'entrepreneur aménage ce facteur premier qu'est le travail, celui-ci se trouvant réparti entre l'effort nécessaire pour produire les biens capitaux et l'effort restant à faire pour les mettre en œuvre. Le capital apparaît alors comme le moyen permettant de rendre le travail plus productif.

Ainsi posée, la question de l'accroissement de la structure capitalistique de la production n'est autre que celle du meilleur aménagement de la lutte contre la rareté et l'effort onéreux; celle du meilleur moyen de hâter la marche du progrès économique inséparable du progrès humain.

Au terme de cette trop longue étude, on termine ainsi par une interrogation. Mais n'est-ce pas le propre d'un rapport que de poser plus de questions qu'il n'apporte de réponses [59] ?

24 mars 1955.

Alain BARRÈRE.

59. Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont si aimablement facilité la réunion de la documentation nécessaire à la rédaction de ce rapport.

Je remercie vivement MM. Jean Vincens et Jacques Monteil, Chargés de Travaux pratiques à la Faculté de Droit de Toulouse, qui m'ont apporté une aide très efficace danse l'élaboration du présent travail.

TABLEAU I. — **L'évolution du coefficient de capital aux Etats-Unis, 1889-1949.**

ANNÉES	GOLD-SMITH 1	GOLD-SMITH 2	KUZNETS 3	DOMAR 4	FELLNER 5	CREAMER 6
1889	—	—	2,99	—	3,19	—
1890	—	—	—	5,6	—	1,651
1897	2,68	—	—	—	6,24	—
1898	2,65	2,10	—	—	—	—
1899	2,54	0,96	3,36	—	—	—
1900	2,51	1,71	—	5,3	—	1,882
1901	2,37	0,94	—	4,6	—	—
1902	2,44	8,28	—	—	—	—
1903	2,42	2,04	—	—	3,90	—
1904	2,56	— 4,86	—	—	—	2,093
1905	2,49	1,42	—	—	—	—
1906	2,34	0,98	—	—	—	—
1907	2,37	3,16	—	—	—	—
1908	2,68	— 1,22	—	—	—	—
1909	2,38	0,55	3,40	—	—	2,321
1910	2,47	— 32,64	—	—	—	—
1911	2,61	— 3,90	—	—	—	—
1912	2,68	12,62	—	4,8	4,53	—
1913	2,68	2,63	—	—	—	—
1914	2,90	— 1,97	—	—	—	2,460
1915	2,70	0,68	—	—	—	—
1916	2,47	0,57	—	—	—	—
1917	2,28	0,60	—	—	—	—
1918	2,17	0,66	—	—	—	—
1919	2,24	— 2,20	3,76	—	—	2,555
1920	2,54	— 0,33	—	—	—	—
1921	2,76	— 0,43	—	—	—	—
1922	2,63	0,75	—	4,7	—	—
1923	2,35	0,60	—	—	3,33	—
1924	2,42	6,75	3,53	—	—	—
1925	2,46	3,88	—	—	—	—
1926	2,42	1,80	—	—	—	—
1927	2,51	12,07	—	—	—	—
1928	2,59	12,06	—	—	—	—
1929	2,47	1,08	3,86	4,4	—	2,020
1930	2,81	— 0,64	—	—	—	—
1931	3,09	— 0,31	—	—	—	—
1932	3,63	0,15	—	—	—	—
1933	3,59	10,67	—	—	—	—
1934	3,15	— 0,63	4,03	—	—	—
1935	2,82	— 0,43	—	—	—	—
1936	2,45	— 0,06	—	—	—	—
1937	2,35	0,36	—	—	—	1,809
1938	2,49	— 0,24	—	—	—	—
1939	2,29	0,09	3,27	4,3	—	—
1940	2,10	0,25	—	—	—	—
1941	1,68	0,14	—	—	—	—
1942	1,63	0,45	—	—	—	—
1943	1,43	— 0,08	—	—	—	—
1944	1,32	— 0,23	3,19	—	—	—
1945	1,34	0,46	—	—	—	—
1946	1,51	— 0,18	—	—	—	—
1947	1,59	— 3,11	—	—	—	—
1948	1,62	— 2,63	—	3,7	—	1,655
1949	1,71	— 6,22	—	—	—	—

NOTES SUR LE TABLEAU I

COLONNE 1. — Coefficient moyen de Goldsmith : $\frac{\text{Capital fixe net}}{\text{Produit national net}}$. — SOURCE : *Income and Wealth*, p. 297.

COLONNE 2. — Coefficient marginal. — Même source.

COLONNE 3. — Coefficient moyen de Kuznets : $\frac{\text{Capital fixe et inv. net}}{\text{Produit national net}}$. Moyenne mobile. — Même source, p. 82.

COLONNE 4. — Coefficient moyen brut de Domar : $\frac{\text{Capital fixe et inv. brut}}{\text{Produit national brut}}$. — SOURCE : *Bull. int. sciences sociales*, n° 2, 1954, p. 267-268.

COLONNE 5. — Coefficient marginal de Fellner : $\frac{\Delta V}{\Delta O}$, V étant le stock de capital, O, l'output. Extrait du tableau I, p. 306, de *Private capital Formation*, dans l'ouvrage collectif : Long Range, *Economic Projection*, 1954.

COLONNE 6. — Coefficient de Creamer appliqué à l'industrie : $\frac{\text{Capital (prix de 1929).}}{\text{Valeur ajoutée (prix de 1929)}}$. — SOURCE : D. Creamer, *Capital and Output Trends in Manufacturing Industries*, 1880-1948, p. 43, N.B.E.R., 1954.

Tableau II. — **Classement des branches selon l'importance de leur coefficient de capital brut.**

Source : Léontief, *Studies in the Structure of the American Economy*, 1953, p. 220-221.

Colonne 1 : Numéro de la branche dans le tableau carré.
Colonne 2 : Désignation de la branche.
Colonne 3 : Coefficient de capital (nombre d'unités de capital nécessaires par unité de produit).

1	2	3
85	Home Renting	7,119 (*)
45	Petroleum and Natural gas	4,308
51	Communications	3,564
73	Steam Railroad Transportation	3,226
70	Transportation n.e.c.	3,004
52	Electric Public Utilities	2,671
72	Transoceanic transportation	2,577 (**)
50	Manufactured gas	2,519
28	Munitions	2,000 (**)
24	Stell works and rolling mills	1,798 (**)
22	Iron mining	1,580
71	Coastwise and inland water transportation	1,562
23	Blast furnaces	1,531 (**)
67	Industries n.e.c.	1,502
47	Anthracite coal	1,418
48	Bituminous coal	1,370
1 à 8	Agriculture	1,354
49	Coke and manufactured solid fuel	1,250
43	Non metallic mineral mining	1,093
39	Non ferrous metal mining	1,068 (**)
27	Firearms	0,991 (**)
44	Non metallic mineral manufactures	0,967
25	Iron and Steel foundry products	0,867 (**)
58	Cotton yarn and cloth	0,825 (**)
14	Starch and glucose products	0,820
9	Fishing	0,754
59	Silk and rayon products	0,703 (**)
46	Petroleum refining	0,659
56	Wood pulp, paper and paper products	0,605
40	Smelting and refining of non ferrous metals	0,599 (**)
41	Aluminium products	0,597 (**)
54	Lumber and Timber products	0,538
74	Trade	0,534
35	Machine tools	0,501
62	Other textile products	0,495
30	Engines and turbines	0,493
29	Agricultural machinery	0,466
15	Alcoholic beverages	0,447
57	Printing and publishing	0,427
60	Woolen and worsted manufactures	0,412
38	Iron and steel, n.e.c.	0,403
34	Industrial and Hovsehold equipment, n.e.c.	0,398
36	Merchandising and service machines	0,398
76-82 86-91	Other services	0,382

Les autres industries ont un coefficient déclinant de 0,373 à 0,070.
(*) Calcul au prix de marché.
(**) Calcul au coût de remplacement.

Tableau III. — Comparaison des coefficients de capital.

Source : Leontief, *Studies in the Structure of the American Economy*, 1953, p. 214-215.
Depreciated Value of Equipment. — Value of Output.

BRANCHES	ETATS-UNIS 1939	AUSTRALIE 1939-40	NOUVELLE-ZÉLANDE 1939-40	CANADA 1939	MEXIQUE 1940	AFRIQUE DU SUD 1938-39	PÉROU 1939
1. Food processing and tobacco :							
a) Fishing	0,57	0,43	—	0,65	—	—	—
b) Flovr and grist mill products	0,07	0,13	0,12	—	0,15	—	—
c) Canning and preserving	0,12	0,11	0,08	—	0,14	—	—
d) Bread and bakery products	0,14	0,18	0,19	—	0,06	—	—
e) Sugar refining	0,24	0,21	—	0,30	0,47	—	—
f) Alcoholic beverages	0,13	0,32	0,16	0,30	0,20	—	0,45
g) Non alcoholic beverages	0,13	0,20	0,34	—	0,20	—	—
h) Tobacco manufactures	0,03	0,09	0,09	—	0,10	—	—
i) Manufactured daisy products	0,10	0,10	0,07	0,20	0,06	—	—
j) Slaughtering and meat packing	0,06	0,07	0,07	0,08	0,03	—	—
2. Machinery :							
a) Agricultural machinery	0,20	0,27	—	0,39	—	—	—
b) Automobiles	0,16	0,13	0,14	—	0,04	—	—
c) Transportation equipment n.e.c.	0,58	0,41	—	—	—	—	—
d) Machinery n.e.c.	0,22	0,22	—	0,27	0,20	—	—
e) Electrical equipment n.e.c.	0,09	0,12	—	—	—	—	—
3. Iron and steel smelting and refining	0,35	0,29	—	0,80	0,33	—	—
4. Rubber products	0,16	0,16	—	0,34	0,11	—	—
5. Non metallic mineral manufactures	0,43	0,38	0,45	0,64	0,26	0,37	—
6. Chemicals	0,21	0,23	0,22	0,22	0,08	0,22	—
7. Lumber and Timber products	0,32	0,18	0,25	0,28	—	—	—
8. Wood pulp, paper, and paper products	0,26	0,38	—	—	0,23	—	—
9. Printing and Publishing.	0,26	0,22	0,33	—	—	0,32	—
10. Textiles and Leather :							
a) Cotton yarn and cloth	0,31	0,25	—	0,36	0,24	—	0,37
b) Woolen and worsted manufactures	0,32	0,22	0,36	0,32	0,17	—	0,26
c) Silk and rayon products	0,22	0,35	—	—	0,11	—	0,26
d) Clothing	0,02	0,08	0,09	0,03	0,10	—	—
e) Leather	0,15	0,09	0,11	0,08	—	—	—
f) Leather shoes	0,06	0,10	0,09	—	0,06	—	0,07
11. Shipbuilding	0,16	—	—	—	—	0,04	—
12. Construction	0,02	—	0,02	—	—	0,03	—
13. Automotive repair and services	0,23	—	—	—	0,19	—	—
14. Fuel and power :							
a) Coke and manufactured solid fuel	1,17	1,22	—	1,69	0,18	—	—
b) Manufactured gas	2,24	1,48	2,20	—	—	—	—
c) Electric public utilities	2,99	2,11	2,31	—	3,81	—	—
d) Petroleum refining	0,12	—	—	0,14	—	—	—
15. Steam railroad transportation	5,79	6,87	6,28	7,38	—	—	—

TABLEAU IV.

A. — Stock de capital fixe par grands secteurs : distribution en pourcentage.

SOURCE : S. Kuznets, *Income and Wealth of the United States, Trends and structure*, 1952, p. 115.

EXCLUDING LAND, 1929 VALUATION							
ANNÉES	AGRI-CULTURE	MINING and MANUFACT.	TRANSPORTS and PUBLIC UTILITIES	OTHER BUSINESS	RESI-DENTIAL	TAX EXEMPT	TOTAL
1880	17,0	7,1	31,4	14,5	24,6	5,5	100
1890	12,1	10,0	29,6	15,9	26,3	6,1	100
1900	11,2	12,0	30,8	13,7	25,1	7,2	100
1912	10,4	13,9	30,0	12,2	26,1	7,4	100
1922	10,0	20,2	27,0	10,1	24,4	8,3	100
1938	6,1	13,7	30,6	15,0	21,4	13,2	100

B. — Stock de capital fixe par industrie en 1939.

SOURCE : Léontief, *Studies in the structure of the American Economy*, 1953, p. 225.

	Pourcentage
Home Renting	33,8
Steam railroad transportation	12,3
Agriculture	7,9
Trade	5,1
Electric public utilities	4,9
Steel works and rolling mills	3,7
Petroleum and natural gas	3,5
Other services	3,5
Communications	2,6
Transportation n.e.c.	2,3
All other	20,2

L'IMPOT UNIQUE DES PHYSIOCRATES A EUGÈNE SCHUELLER

1. L'organisation d'une société suppose un certain nombre de dépenses communes, et ces dépenses depuis l'origine des sociétés ont été notamment financées par des contributions imposées aux administrés; que ces contributions s'appellent tributs, taxes, impôts,... peu importe la dénomination, elles existent.

Or, depuis l'origine des sociétés, en fait, on constate qu'il n'y a pas eu (sauf de rares exceptions) qu'un seul type d'impôt, qu'un impôt unique pour couvrir les dépenses générales de la société, dépenses dites publiques. C'est bien le contraire qui s'observa. Il y a eu plutôt trop grande abondance et multiplicité d'impôts. Cette abondance se conçoit assez bien d'ailleurs par le fait que le fisc, pourvoyeur des caisses publiques, a été toujours tenté de créer de nouveaux impôts sans supprimer les anciens. Ceci est non seulement très vrai dans nos sociétés modernes où les pouvoirs publics règlent non seulement la vie administrative mais aussi la vie économique et sociale, mais ceci est aussi vrai des sociétés moins interventionnistes, car les impôts sont soumis à la loi de l'usure du temps, à la loi de l'altération. Une nouvelle contribution est établie : au départ, elle donne un bon rendement. Puis les régimes spéciaux et les exonérations se multiplient, et il faut créer un impôt complémentaire, un nouvel impôt pour relayer et compléter le précédent qui s'avère défaillant. Cette altération fiscale, on la trouve à toutes les époques de l'histoire (qu'il s'agisse du régime des vingtièmes sous l'Ancien Régime ou du régime de la surtaxe progressive [1] actuellement).

1. Il est vrai que l'on fait grand bruit autour de cette surtaxe progressive, alors qu'elle n'a fourni au Trésor, en 1953, que 200 milliards de francs, soit 4,5 % des recettes fiscales globales (y compris les recettes de la Sécurité sociale) et environ 6 % des recettes fiscales de l'Etat et des collectivités locales (recettes de Sécurité sociale exclues).

2. A cette constatation, on peut en opposer une seconde, à savoir que si, en fait, il n'y a jamais eu d'impôt unique, par contre, il y a eu de nombreux auteurs qui ont préconisé des régimes d'impôt unique, ceci d'ailleurs, semble-t-il, plus spécialement dans les périodes où la confusion dans les régimes fiscaux était à son comble (que l'on pense à la situation de 1750 et à celle de 1950 par exemple).

Parmi ces auteurs, on peut relever au passage : Chamberlayne, qui, au XVII[e] siècle, préconisait l'impôt unique sur le luxe (direct tax on luxuries), idée reprise au XVIII[e] siècle par *Richardson* et *Josias Tucker*. On peut aussi citer *Matthew Decker*, qui, au XVIII[e] siècle, préconisait l'impôt unique sur les maisons, idée reprise notamment par Horsely. On peut encore citer John Locke, qui, vers la fin du XVII[e] siècle, préconisait l'impôt unique sur le sol, idée que l'on retrouve chez Asgill, Cantillon, et plus spécialement dans la construction des Physiocrates.

A. — LES PHYSIOCRATES

3. Pour les Physiocrates, notamment pour Quesnay (le fondateur), l'agriculture est l'unique source de richesse, elle constitue le seul métier productif dans la mesure où la terre multiplie les richesses et en conséquence dégage un produit net. Ce produit net, qui circule et vivifie le corps social, est le seul fonds, la seule source de richesse, aussi tous les impôts, de quelque manière qu'ils soient perçus, sont finalement payés sur ce fonds. Il est, par suite, préférable de frapper directement ce fonds au moyen de l'impôt foncier plutôt que de le frapper indirectement au moyen de toute une cascade d'impôts complexes et enchevêtrés, qui augmentent les frais de perception et multiplient les dérangements.

Cette thèse d'une pure logique, qui devait notamment donner à Voltaire la matière d'une satire amusée (l'Homme aux Quarante Ecus) [2], ne fut pas accueillie sans protestation de la part des propriétaires fonciers d'alors, pour la plupart dispensés comme nobles de payer l'impôt, et qui trouvaient « que les Physiocrates

2. Dans cette satire, Voltaire met en scène un gros financier, exempt d'impôt, qui rit au nez d'un pauvre agriculteur, lequel, n'ayant que quarante écus de rente, est néanmoins obligé de payer l'impôt pour lui-même et pour le financier.

leur faisaient payer cher le haut rang qu'ils leur conféraient ». Et comme avant 1789 les ordres privilégiés entouraient de près le pouvoir — sait-on que sous Louis XVI pas un seul ministre, évêque, magistrat, ne fut issu directement de la bourgeoisie — la thèse physiocratique de l'impôt ne devait pas être appliquée en France, même partiellement avant la Révolution.

4. Il est vrai cependant que les Physiocrates eurent la chance d'avoir un certain écho outre-Rhin en la personne du Margrave de Bade, qui, comme prince, avait le privilège de pouvoir faire des expérimentations sur ses sujets. Dans trois de ses communes, le Margrave de Bade tenta l'expérience de l'impôt unique sur la terre. Ce fut un échec complet. Dans deux communes, il fallut y renoncer au bout de quatre ans (1772-1776). Dans une troisième, l'expérience se prolongea tant bien que mal trente ans (1772-1882), mais elle ruina la commune et fit pulluler les cabarets. (D'un côté, personne ne voulait cultiver la terre dont le prix s'était complètement effondré; d'un autre, « les voisins » venaient se réjouir dans cette bonne ville où l'on ne payait pas de taxes sur les boissons.)

5. Avec la Révolution de 1789, c'en est fait de la résistance des propriétaires fonciers (nobles terriens), les idées physiocratiques qui ont fait du chemin au sein de la bourgeoisie commerçante et industrielle (idées qui cadraient bien avec leurs intérêts) prennent corps. L'Assemblée Constituante vote l'impôt foncier. Mais le législateur s'est rendu compte que cet impôt ne pouvait être unique, que l'on ne pouvait au départ lui demander de couvrir que moins de la moitié des besoins du Trésor (240 millions de francs sur 500 en 1791). Et depuis cette date l'usure fiscale a joué : que restait-il de cet impôt un demi-siècle après, et qu'en subsiste-t-il actuellement?

B. — LE SOCIALISME AGRAIRE : HENRI GEORGE

6. La thèse de l'impôt unique devait reparaître au XIX[e] siècle, soit sous la forme d'un impôt sur le capital (thèses socialistes), soit plus spécialement encore sous la forme d'un impôt foncier avec l'économiste américain Henri George. Mais le socialiste agraire qu'est Henri George s'inspire de sentiments précisément

opposés à ceux des Physiocrates, et ceci est curieux à noter dans la mesure où le réformateur aboutit à préconiser le type d impôt cher aux Physiocrates.

Henri George, animé d'un christianisme égalitaire, prend pour point de départ la constatation, qu'il croit pouvoir faire, du développement simultané de la richesse dans certaines classes et du paupérisme dans certaines autres. Selon lui, la cause de cette évolution tragique est la rente foncière, la rente ricardienne. Acceptant la théorie de la rente de Ricardo, Henri George pense que le propriétaire foncier, par le jeu de la rente différentielle, est seul appelé à bénéficier du progrès économique. Et selon lui, pour mettre fin à cette évolution tragique pour les non-propriétaires fonciers, il suffit d'absorber la rente par un impôt unique (la single tax). Cet impôt devrait être progressif de manière « à pomper la rente au fur et à mesure de son apparition ».

7. Cette thèse, qui a suscité à l'époque (vers 1880-1900) un certain enthousiasme en Angleterre, n'a pratiquement pas eu d'écho sur le continent européen. La « Land Reform Union », fondée en 1883 par des disciples de George en Angleterre, fit une campagne monstre (conférences rurales faites dans de grandes voitures peintes en rouge) pour imposer l'impôt foncier unique. Malgré la violence de la campagne et la publicité faite autour de cette campagne, l'impôt unique sur la terre ne fut pas appliqué en Angleterre. On peut cependant relever à l'actif des Georgistes le vote de certaines lois de pénalisation de la propriété foncière en Angleterre (lois échelonnées de 1887 à 1919).

C. — LA TAXE SUR L'ENERGIE

8. Se plaçant aux antipodes des Physiocrates, les promoteurs de la taxe unique sur l'énergie mènent une certaine campagne dont la publicité peut faire penser au mouvement georgiste du demi-siècle passé. L'élan de foi qui anime M. Schueller et son équipe prend sous l'angle purement fiscal un double aspect. D'une part, il constitue le contre-pied de la thèse physiocratique; d'autre part, il remet à l'honneur l'impôt indirect, si discrédité depuis 1789.

En effet, comme le note très justement le professeur Laufenburger [3] : « les Physiocrates ont voulu eux aussi l'impôt unique, mais celui-ci sur la terre. Curieux retour des choses. Les milieux ruraux, dans la mesure où ils sont moins mêlés à l'énergie que les citadins, applaudiront à l'initiative de M. Schueller et prendront la revanche sur l'angoisse dans laquelle les avait plongés l'idéologie des physiocrates. »

Mais aussi, depuis la Révolution de 1789 et aussi depuis la réforme de J. Caillaux, l'impôt dit indirect a été complètement discrédité. Avec l'impôt sur l'énergie, il s'agit de supprimer les impôts directs (lesquels d'ailleurs en tant que tels n'ont plus qu'une place faible dans notre fiscalité, notamment dans la mesure où les impôts directs sur les sociétés tendent à s'assimiler par suite des phénomènes d'incidence aux impôts indirects). Et on leur substitue un impôt global de consommation perçu sur une matière qui entre plus ou moins dans tout produit consommé : l'énergie.

9. Cette thèse n'est pas, à vrai dire, si récente que la publicité des dernières années tendrait à le faire croire. Dès 1939, un jeune ingénieur, M. Aigreault, dans ses travaux : *Faut-il enchaîner Prométhée?* préconisait l'institution d'un impôt unique sur l'énergie devant se substituer aux impôts existants. Ces idées, qui relèvent d'un principe simple (à savoir que l'énergie mécanique étant aujourd'hui la principale source de richesse, c'est elle, et non plus le travail humain, qui doit supporter l'intégralité des charges fiscales et sociales), ont été reprises par d'autres auteurs contemporains, notamment M. Neff (la Réforme fiscale : 1948) et surtout M. Schueller. M. Eugène Schueller [4], père du salaire et de l'économie proportionnels, s'est fait depuis 1950 l'ardent défenseur et propagandiste de la taxe sur l'énergie.

Dans sa campagne, ne ménageant, ni la plume, ni la parole, conférence ou radio, M. Schueller a pu rallier à ses idées quel-

3. Cf. H. Laufenburger, *Note à propos de l'impôt sur l'énergie de M. Eugène Schueller*, *Revue de science et de législation financières*, avril-juin 1951, n°2.

4. Cf. E. Schueller, *La réforme fiscale; l'impôt sur l'énergie*, *Nouvelle Revue de l'économie contemporaine*, décembre 1950; *Réponse de M. Schueller à M. Laufenburger*, *Revue de science et de législation financières*, 1951, n° 2; *L'impôt sur l'énergie*, Paris, Editions du Rond-Point, 1952; *Réfutations au rapport de la Commission de réforme fiscale sur la taxation de l'énergie*, Paris, 1952.

ques hautes personnalités, au nombre desquelles on comptait en 1952, un secrétaire d'Etat aux Affaires économiques et certains groupements professionnels et associations, parmi lesquels on relève : le Comité national de liaison et d'action des classes moyennes, la Confédération générale de l'épargne, la Confédération des commerçants détaillants, la Confédération générale des cadres...

La vigoureuse campagne de M. Schueller n'est pas cependant parvenue à infléchir les décisions de la Commission de la réforme fiscale, commission mise sur pied en avril 1952 et présidée par M. Loriot. L'étude scientifique de l'impôt sur l'énergie devait conduire au rejet de ce projet d'apparence fort séduisante, et M. Montet, rapporteur au sein de la Commission de réforme fiscale demandait non seulement de rejeter l'impôt unique sur l'énergie, mais aussi toute taxation complémentaire de l'énergie, une telle taxation s'avérant anti-économique et dangereuse. La Commission se rangeait à l'avis de son rapporteur, si bien que dans les faits, tout au moins jusqu'à nos jours, l'impôt unique sur l'énergie est resté le thème d'une campagne d'aspect plus ou moins publicitaire.

10. Ce rappel historique étant rapidement esquissé, lorsqu'on se penche sur les problèmes que soulève l'impôt unique, on peut être amené à se poser les deux questions suivantes :

Première question : Comment se fait-il que certaines personnes aient pu penser à un impôt unique? Ou encore quelles raisons animent les promoteurs d'un régime fiscal d'impôt unique?

Deuxième question : Quel crédit doit-on apporter à un système fiscal d'impôt unique? Ou encore quelle est la valeur d'un régime fiscal d'impôt unique?

I. — Les raisons d'un impôt unique

11. Qu'il s'agisse des Physiocrates, d'Henri George ou de M. Schueller, tous à des degrés divers sont sévères vis-à-vis de la fiscalité existante qu'ils rendent responsable de tous les maux politiques, économiques et sociaux dont souffre la société. Il est à noter que les théories de l'impôt unique ont plus spécialement fleuri aux époques où les difficultés financières des

pouvoirs publics étaient grandes et où la fiscalité atteignait au paroxysme de la complexité et de la confusion.

Sous l'angle des difficultés financières, il suffit de relever qu'à l'époque des Physiocrates, il y a eu deux faillites : celles de 1759 et 1770, s'ajoutant d'ailleurs à celles de 1715-1721 et 1726 et que jamais, sauf en 1740, les recettes normales n'ont pu couvrir les dépenses, aussi bien sous le règne de Louis XV que celui de Louis XVI, qui, l'un et l'autre, furent des règnes d'expédients financiers.

Si l'on prend la période contemporaine, on sait, en suivant notamment le mouvement des avances de la Banque de France au Trésor, que s'il n'y a point faillite, c'est par l'artifice de la dégradation monétaire, qui d'ailleurs sur le plan strictement financier est une faillite camouflée. Et l'on sait aussi que le problème des impasses budgétaires qui gravitent autour de 600 à 800 milliards (soit 3 à 4 fois le rendement de la surtaxe progressive) ne laisse aucun répit au ministre des Finances.

Sous l'angle de la complexité et de la confusion des régimes fiscaux, la fiscalité de 1950 ne le cède en rien à celle de 1750. En 1750, il y avait la multitude des régimes de la taille, de la capitation, des vingtièmes, des aides, droits sur les boissons, marque des fers, gabelle... En 1950, il y avait une multitude comparable d'assiettes, de taux, de régimes spéciaux sans compter le maquis impénétrable d'une parafiscalité que l'on se refuse à recenser.

12. Un tel état de faits, étant donné non seulement que la fiscalité est complexe, mais qu'elle ne permet plus de faire face aux besoins du Trésor, engendre forcément un climat de réforme. Et ce climat existait vers 1750 comme il existe actuellement. Prenant exactement le contre-pied de la complexité, les partisans de l'impôt unique proposent alors un seul impôt. C'est vrai des Physiocrates comme de M. Schueller. Mais prenant ce contre-pied, les partisans de l'impôt unique, en proposant leur type d'impôt, ne le font pas sans raisons positives. Ce qui frappe d'abord, lorsqu'on rapproche la théorie de l'impôt unique des autres théories de leurs auteurs, c'est que l'impôt unique fait partie d'un tout sinon dans l'ensemble de la construction d'un système, qu'il s'agisse du système physiocratique, du socialisme agraire ou de l'économie proportionnelle,

du moins dans la technique uniciste de pensée. Mais, bien entendu, cette technique de pensée n'est pas suspendue en l'air, elle a une infrastructure plus ou moins cachée, et par suite elle a une fin.

1. — *L'impôt unique, partie d'un système et technique uniciste de pensée.*

13. Ce n'est pas un hasard, si les partisans de l'impôt unique, qu'il s'agisse des Physiocrates ou de M. Schueller, ont également élaboré un système économique plus ou moins complet, ordonnancé et de belle construction logique.

14. Pour les Physiocrates, l'impôt unique découle logiquement et nécessairement de la notion du produit net, produit net qui seul alimente les dépenses publiques. Pourquoi poursuivre la richesse dans ses détours de circulation alors qu'il est plus simple de saisir cette richesse à son origine? Et à la logique implacable suit la construction mathématique. Comme il faut trouver environ 600 millions de francs (le budget de la France présenté en 1781 par Necker était de 610 millions) et comme le produit net peut être chiffré à 2 milliards de francs (chiffre donné par Quesnay dans le *Tableau économique*), on doit fixer le taux de l'impôt à 33 % du produit net (pourcentage admis par la plupart des Physiocrates à part quelques exceptions, notamment celle de l'abbé Baudeau, qui ramène ce pourcentage à 30 %).

15. Avec M. Schueller et les partisans de l'impôt unique sur l'énergie, on est aussi mis en face d'une construction d'une belle logique. Certes, le lien entre l'impôt unique sur l'énergie et l'économie proportionnelle n'est pas évident, quoiqu'en fait M. Schueller, dans son ouvrage *L'impôt sur l'énergie*, débute par cette phrase : « L'impôt sur l'énergie est le système fiscal de l'économie proportionnelle [5]. » Ainsi, M. Schueller intègre dans une construction logique, celle de l'économie proportionnelle, une autre construction logique, celle de l'impôt unique

5. *Op. cit.*, *L'impôt sur l'énergie*, 1952, p. 7; cf. également 1re page hors texte : notes en italique.

sur l'énergie. Si cette seconde construction ne découle pas nécessairement de la première, quoiqu'en fait les liens entre l'expansion économique et la consommation d'énergie soient très étroits, il n'en est pas moins vrai qu'elle procède comme la construction de l'économie proportionnelle d'une même technique de pensée : construction simple, logique et mathématique. Dans sa définition, M. Schueller écrit : « Le moteur de la vie n'est plus la force musculaire des hommes, mais l'énergie géologique; puisque celle-ci est devenue la source même de la vie, c'est sur elle et à son origine qu'il faut prélever l'impôt d'une manière invisible et sans tracasserie aucune. A la corvée d'autrefois prise sur le travail des hommes, il faut substituer l'impôt sur l'énergie. » Et sur ce postulat se greffe cette construction : les pouvoirs publics prélèvent 25 % de la production nationale (le terme prélever étant d'ailleurs très contestable). Etant donné la consommation d'énergie en France, une imposition de 10.000 francs par tonne de charbon, de 30 francs par litre d'essence et de 15 francs par kWh d'électricité suffira à couvrir les besoins financiers des pouvoirs publics, soit environ 4.500 milliards de francs.

La construction, comme le postulat dont elle part, est très simple, mais sur quels fondements avoués ou secrets reposent ces méthodes de construction, cette technique uniciste de pensée?

2. — *La finalité de l'impôt unique.*

16. Pour les Physiocrates, l'impôt unique sur les propriétaires fonciers étant partie intégrante de la conception du produit net, on ne voit pas apparemment les secrets de la construction. C'est logique, très logique semble-t-il. Mais cette logique ne cache-t-elle pas quelques ressorts cachés?

17. On doit noter que les Physiocrates, par réaction contre le mercantilisme, ont voulu remettre en honneur l'agriculture et Quesnay, médecin de Louis XV, connaissant la fertilité des terres de son terroir natal — à Méré, près de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) — a vu dans cette fertilité des moyens financiers dont les pouvoirs publics devraient pouvoir disposer. Et puis il y avait à l'époque un courant violemment hostile aux impôts indirects dont les seuls vocables de « gabelles » et de « traites »

suffisent par leur résonance actuelle à donner une idée du discrédit dont ils étaient l'objet. L'impôt foncier, impôt direct devant se substituer à ces impôts indirects impopulaires, cadrait bien avec le courant d'idées de l'époque dont l'aboutissement sera, en 1789, la suppression quasi totale des impôts indirects et leur remplacement par les quatre vieilles (contribution foncière; contribution personnelle et mobilière; patente; contribution des portes et fenêtres). Les Physiocrates, d'autre part, pensaient que l'institution d'un impôt foncier unique absorbant le tiers du produit net constituerait un frein à une politique de dépenses publiques, dépenses jugées par eux-mêmes excessives. Turgot insiste assez sur ce point, qui ne saurait échapper. Le fait que l'impôt ne doit porter que sur le produit net, sorte de trop-plein, entraîne non pas la nécessité d'un ajustement de la recette à la dépense, mais bien au contraire d'un ajustement de la dépense à la recette. Ainsi, par le truchement de l'impôt foncier unique, les Physiocrates fixaient un plafond limite aux dépenses publiques, et cette préoccupation n'est certainement pas non plus étrangère aux partisans actuels de l'impôt unique sur l'énergie.

18. Avec Henri George, la finalité de l'impôt foncier unique ne saurait être contestée. Il s'agit par cet impôt d'absorber la rente foncière et d'opérer la socialisation agraire.

19. Avec les partisans de l'impôt unique sur l'énergie, on trouve une finalité plus complexe et plus nuancée. On peut notamment relever le désir d'atteindre la suppression des impôts directs (notamment des impôts sur les sociétés), le désir de retirer de la main des pouvoirs publics la politique fiscale comme instrument de direction économique et la volonté de fixer un plafond aux dépenses publiques (25 % du produit national selon M. Schueller).

Application particulière d'un système d'économie proportionnelle, l'impôt sur l'énergie est proportionnel à la consommation d'énergie, mais pourquoi *n'est-il pas proportionnel à d'autres facteurs, tels le volume des revenus, du chiffre d'affaires...?*

Le choix de l'assiette (l'énergie) a déjà donné lieu à des remarques assez pertinentes. L'étalon de référence du salaire propor-

tionnel est le chiffre d'affaires, pourquoi cet étalon est-il abandonné dans un système d'économie proportionnelle, lorsqu'il s'agit non plus du salaire mais de l'impôt ? Cette question peut permettre quelques réponses; pour le moins, elle doit être posée.

II. — La valeur d'un impôt unique.

20. En posant cette question, il ne faut pas perdre de vue que les partisans de l'impôt unique sont dominés par le désir de voir s'instaurer un régime fiscal simple. Ils attachent à la simplicité toutes les vertus d'un bon impôt : rentabilité, absence de gêne, de fraude, clarté...

Cette simplicité de l'impôt unique n'est cependant qu'apparente. Un examen scientifique du régime fiscal d'impôt unique fait rapidement apparaître que les séductions qu'il comporte sont en deçà des inconvénients réels.

1. — *L'impôt unique, impôt apparemment simple.*

21. Un, c'est l'unité, c'est la simplicité par définition. Mais bien que dit unique, l'impôt unique n'est plus simple lorsqu'il s'agit de l'appliquer. Les partisans de l'impôt unique assurent qu'un tel impôt diminue les frais de recouvrement, supprime les gênes qui occasionnent à la production et au commerce les impôts multiples, permet au contribuable de savoir exactement ce qu'il paie et limite les possibilités de fraude (le contrôle fiscal n'ayant plus qu'à être centralisé sur une seule assiette [la superficie cultivée pour les Physiocrates] et ce contrôle n'ayant même plus d'objet avec l'impôt sur l'énergie [cet impôt étant calculé au compteur]).

22. Ces avantages apparents expliquent dans une certaine mesure le succès que M. Schueller a rencontré auprès de nombreux contribuables et même aussi auprès de certains universitaires [6]. Que valent, en définitive, ces avantages ? Déjà, au temps des Physiocrates, certains détracteurs de l'impôt foncier unique notaient qu'atteindre le produit net n'était pas chose facile, car il fallait concrètement le définir (tenir compte des avances au sol); avances annuelles (semailles; engrais); avances primi-

6. Cf. notamment L. Trotabas, *Revue de la Chambre de commerce de Marseille*, mai 1952.

tives (irrigation; fumure...) et tenir compte du prix de vente des récoltes. Et pour ne pas nuire à l'agriculture, certains auteurs pensaient qu'un taux de prélèvement de 30 % du produit net imposait des aménagements, aménagements que l'on trouve d'ailleurs dans la loi du 1er décembre 1790 instituant la contribution foncière, loi qui parle « d'exceptions déterminées pour les intérêts de l'agriculture ».

23. Avec l'impôt unique sur l'énergie, la simplicité plus apparente encore, dans la mesure où la consommation d'énergie peut être plus facilement déterminée que le produit net, n'en reste pas moins une vue de l'esprit.

Qu'entend-on exactement par énergie ? Etant donné que les promoteurs de l'impôt sur l'énergie veulent que cet impôt soit indifférent par rapport aux moyens de production, c'est-à-dire neutre, il devrait s'ensuivre que l'impôt sur l'énergie devrait frapper uniformément toutes les formes d'énergie qui peuvent être mises en œuvre pour concourir aux fabrications les plus diverses. En conséquence, devraient être soumises à la taxation toutes les formes d'énergie : charbon, électricité, pétrole, gaz, bois, tourbe, même le vent (énergie éolienne) et les eaux (énergie hydraulique, sans compter tous les produits énergétiques qui concourent à la formation de la force animale (fourrage, avoine...) et humaine (légumes, viandes, corps gras...). Il faut bien reconnaître qu'un tel système serait encore plus tyrannique que le système actuel. On peut certes refuser d'aller taxer l'utilisation du vent ou du fourrage et ne taxer que le charbon, l'essence et l'électricité, mais alors le système fiscal n'est plus proportionnel, et que dire de sa neutralité ? Bien plus, si l'on ne retient que trois sources d'énergie taxable : le charbon, l'électricité et le pétrole, il faut bien définir entre ces sources des coefficients d'équivalence. Et cette définition est des plus complexes. Selon que l'on adopte tel coefficient d'équivalence, on aboutit, par exemple chez M. Aigreault, à préconiser une taxe de 19.500 francs par tonne de charbon, alors qu'on aboutit à fixer à 10.000 francs cette taxe chez M. Schueller; ce sont des écarts du simple au double. Si même on suppose résolus ces problèmes de l'assiette [7], il n'en subsiste pas moins des pro-

7. Cf. *La taxation de l'énergie*, rapport établi par la Commission de réforme fiscale. Rapporteur, M. Montet, *Statistiques et études financières*, 1952, n° 47, p. 949-971.

blèmes de régimes spéciaux (régime des impôts sur le tabac, l'alcool, droits de douane; régime plus spécial des exportations de produits lourdement taxés par le canal de l'impôt sur l'énergie). Etant donné que l'impôt sur l'énergie provoquerait une forte distorsion des prix à l'encontre des produits qui contiennent à l'état incorporé beaucoup d'énergie (ciment; acier; machine; aluminium...) avec un tel système d'imposition, on se verrait obligé de mettre sur pied des régimes de détaxe à l'exportation et de surtaxe à l'importation. Sans parler des complications internationales que ces régimes engendreraient, on n'est pas sûr d'effectuer des détaxes et des surtaxes qui ne concerneraient que les impôts sur l'énergie inclus dans le produit considéré.

En définitive, la simplicité de l'impôt unique est plus apparente que réelle; elle procède de l'illusion que fait naître l'appellation « unique ». Il est plus grave d'observer que l'impôt unique cumule des inconvénients réels.

2. — *Les inconvénients réels de l'impôt unique.*

24. Parlant de l'impôt foncier des Physiocrates, Voltaire disait : « impôt unique, impôt inique. » Un impôt unique, en effet, ne réalise la justice fiscale [8] qu'apparemment. Etant donné qu'un impôt unique exige des taux très élevés et étant donné qu'un impôt, si bien conçu soit-il, comporte toujours des imperfections d'application, il en résulte que l'inévitable coefficient « d'injustice » est multiplié par le taux énorme de l'impôt unique. Au contraire, avec des impôts différents, à condition qu'ils ne soient pas trop nombreux au point d'aboutir à une confusion extrême, il est possible d'atteindre une meilleure approximation de la relative justice fiscale dans la mesure où chacun des impôts utilisés comporte sa part d'inégalités, mais des inégalités qui ne sont pas toutes dans le même sens et qui, par suite, tendent dans leur combinaison à s'atténuer.

8. Il convient de souligner d'ailleurs que la justice fiscale est une notion essentiellement relative. En fait, pour le contribuable, est juste l'impôt qu'il ne paie pas ou celui qu'il paie jusqu'à un niveau qu'il juge acceptable. D'autre part, la fiscalité est, en fait, une technique du pouvoir établi dont ce pouvoir peut plus ou moins user à l'encontre ou au bénéfice de telle ou telle catégorie sociale.

25. Si l'on passe d'une notion morale, celle de justice, à une notion matérielle, celle de production, il apparaît qu'un impôt unique est fortement anti-économique. Déjà à propos de l'impôt foncier, Dupont de Nemours notait que le taux élevé de cet impôt conduirait inévitablement à diminuer la production agricole. En effet, dit-il, les versements élevés au titre de l'impôt entraîneraient une diminution quasi correspondante des dépenses productives (c'est-à-dire des investissements agricoles), et cette diminution, à plus ou moins brève échéance, entraînerait un fléchissement de la production. L'expérience du Margravat de Bade dont il a été parlé est assez démonstrative à cet égard; non seulement l'impôt foncier a entraîné l'effondrement de la production agricole, mais aussi les terres ont été abandonnées ou cédées à très vil prix, car au poids physique de l'impôt s'ajoute un poids psychologique, qui peut d'ailleurs être le plus important. L'impôt unique sur l'énergie qui viserait à frapper l'ensemble de la production à sa source aurait certainement des effets économiques encore plus catastrophiques. Le problème de l'économie se ramène, en définitive, à combiner les facteurs de production (nature, capital et travail) dans la proportion qui donne le meilleur rendement. Taxer, c'est-à-dire, du point de vue strictement économique, pénaliser un seul facteur de la production, c'est entraîner une combinaison des facteurs différente de la combinaison optimum, c'est donc *organiser consciemment un gaspillage économique*. Et taxer seulement l'énergie, c'est pénaliser l'élément-clef de l'expansion, c'est organiser la fuite devant l'énergie, c'est vouloir substituer le rasoir couteau au rasoir électrique, la bougie à la lampe à incandescence, le moulin à eau à la minoterie à vapeur, la brouette au camion automobile... C'est, en définitive, organiser en termes de régression économique et d'anti-productivité. Comme le déclarait M. Lauré[9] : « Il est bien évident qu'un système d'impôt dans lequel la tonne de charbon passerait de 5.000 francs à 25.000 francs aboutirait à détruire la mécanisation et non pas à la favoriser. Le raisonnement que tiennent les propagandistes de l'impôt sur l'énergie... est analogue à celui que l'on tiendrait si, partant du point de vue que, dans l'agriculture, les graines

9. Conférence faite par M. M. Lauré, le 9 décembre 1952, à Mulhouse, devant les membres de la Société industrielle. Cf. texte de cette conférence : *Impôts et productivité*, notamment dans la *Revue du Trésor*, juillet 1953, nº 7, p. 266-277.

de semence sont à l'origine de la production agricole, l'on prétendait faire supporter la totalité du poids de l'impôt par les graines de semences : il est bien évident qu'alors la production serait elle-même compromise par le prélèvement effectué sur les graines de semences. Le législateur aurait mangé son blé en herbe au sens propre du mot, de même qu'il le ferait en matière industrielle, grâce à l'impôt sur l'énergie. »

26. Non seulement l'impôt unique conduit à la régression économique, mais il provoque des bouleversements artificiels de structure sans raison économique. L'impôt unique sur le revenu foncier entraîne, comme l'expérience de Bade le prouve, la mort de l'exploitation agricole. (Comment concevoir que les capitaux et les énergies humaines se tournent vers la seule activité taxée? Ils ne font que de s'en détourner.) Avec l'impôt unique sur l'énergie, comme l'énergie utilisée n'est pas proportionnelle aux prix des produits, l'application de ce système entraînerait un bouleversement complet dans l'équilibre des prix actuels, et ce bouleversement entraînerait une transformation artificielle et complète de structure économique. Les prix des produits qui contiennent beaucoup d'énergie (ciment) augmenteraient considérablement, ceux qui en contiennent peu (diamant) fléchiraient énormément. D'une façon générale, les industries de base seraient entravées et celles de luxe favorisées. Les transports (facteur de progrès et de décentralisation géographique souhaitable) seraient puissamment entravés. Quant à l'exportation des produits industriels, ils ne saurait plus en être question. Il suffit à cet égard simplement de préciser que l'industrie consomme 80 % de l'électricité produite en Francee dont 18 % pour l'électrochimie et l'électrométallurgie, 13 % pour la sidérurgie, 9 % pour les transports, 5 % pour les textiles... On ne peut pas, en définitive, concevoir qu'une décision politique, celle de l'adoption d'un impôt unique, organise consciemment la régression économique et la destruction du potentiel économique de la nation.

20. Non seulement l'impôt unique est anti-économique, mais dans nos sociétés modernes il est *a priori* presque nécessairement insuffisant. Une des qualités principales d'un régime fiscal sons l'angle purement financier est de permettre aux pouvoirs

publics de faire face aux dépenses communes de la nation. Même avec l'impôt foncier, à une époque où les charges publiques étaient relativement beaucoup moindres qu'actuellement, l'Assemblée Nationale a renoncé à adopter l'impôt unique. De nos jours, étant donné que les recettes fiscales et assimilées représentent de 25 % à 32 % du produit national brut [10], il est encore moins réaliste de songer à un impôt unique dont les taux exorbitants détruiraient la matière imposable. Etant donné les besoins financiers de l'Etat moderne, c'est pour lui une nécessité absolue d'atteindre la richesse sous ses formes et manifestations multiples (capital, revenus, consommations...). Ce résultat ne peut être obtenu, sans être trop anti-économique, que par une série d'impôts combinés. Si la productivité du point de vue fiscal d'un impôt unique n'est pas satisfaisante, étant donnée l'étroitesse de l'assiette de l'impôt, qu'arrive-t-il si cette assiette est pendant une période donnée absente (grèves dans les charbonnages; l'électricité ou grèves de dockers pour les produits pétroliers) ou défaillante (conditions atmosphériques défavorables; dépression économique) ? On peut faire remarquer que la sensibilité de la consommation d'énergie aux fluctuations de la conjoncture est moins élevée que celle qui lie le chiffre d'affaires et la conjoncture; mais cette sensibilité existe et toute dépression supposerait une aggravation des taux de l'impôt unique, ce qui ne pourrait qu'accentuer la dépression, alors qu'un régime fiscal qui combine les divers types d'impôts aboutit à une plus grande stabilité de rendement et tend à éviter le déclenchement de processus cumulatifs [11].

28. Enfin, l'impôt unique est inadapté aux politiques des sociétés modernes. Qu'il s'agisse du commerce extérieur, des politiques économique (subventions) et sociale (sécurité sociale), l'impôt est devenu un moyen de redistribution des revenus et un moyen gouvernemental d'action. On peut s'en féliciter comme on peut le regretter, mais on ne peut pas ignorer ces phénomènes. On peut soutenir que l'impôt doit être neutre, mais on est obligé de constater qu'il ne l'est pas, particulièrement lorsqu'il représente le quart ou le tiers du produit

10. Exemples relevés pour l'année 1953 : France, 32 %; Royaume-Uni, Pays-Bas, 30 %; Norvège, 28 %; Etats-Unis, 26 %; Canada, 25 %.
11. Cf. G. Pirou, *Préface* au livre de M. J. Marchal, *Rendements fiscaux et conjoncture*, Paris, Librairie de Médicis, 1942.

national. La récente réforme fiscale aux Etats-Unis [12], dont l'objectif a été de remanier complètement l'assiette de tous les impôts directs (dépenses médicales; régime spécial des veuves et des femmes qui travaillent; régime des actionnaires; régime des amortissements...), souligne assez que même dans une économie de grand structure libérale, l'impôt est au premier chef un moyen gouvernemental d'action économique. Ce moyen gouvernemental d'action suppose un minimum de réseaux fiscaux. Avec l'impôt unique, il ne peut plus être question de disposer d'un instrument plus ou moins docile de politique économique et sociale; on ne dispose plus que d'un instrument aveugle. Et dans nos sociétés modernes, même les moins dirigistes, les pouvoirs publics ne sont pas disposés à se passer du moyen de gouvernement que leur donne la fiscalité.

Conclusion.

29. En conclusion, la thèse de l'impôt unique, bien que très séduisante, apparaît essentiellement comme une construction de l'esprit et est pratiquement inapplicable. Comme toutes les utopies d'ailleurs.

Des Physiocrates à Eugène Schueller, il y a eu des auteurs qui ont préconisé un système logique, rationnel et séduisant d'impôt unique. Mais des Physiocrates à nos jours, il n'y a jamais eu en fait d'impôt unique, et on peut prévoir qu'il en sera de même dans l'avenir puisque cet impôt unique serait particulièrement insuffisant et inadapté dans nos sociétés modernes. La taxe sur l'énergie, redécouverte d'anciennes utopies [13], comme l'écrivait le professeur F. Baudhuin, de l'Université de Louvain, dans la *Libre Belgique* (4 mai 1952), « ne résiste pas à l'examen, ses avantages s'évanouissent au fur et à mesure qu'on l'examine de plus près. En particulier, sa simplicité n'est qu'apparente, et elle conduirait vers de nouvelles complications si un Etat songeait à s'y aventurer ». La Commission de la réforme fiscale a condamné formellement cette taxe, mais nul ne peut assurer qu'une autre utopie d'unicisme

12. Cf. notamment, *How new tax law affects you*, in *U. S. News and World Report*, 6 août 1954, p. 86-103.
13. Cf. R. Ruyer, *L'utopie et les utopies*, Paris, P. U. F., 1950.

fiscal ne réapparaîtra pas sous d'autres formes d'ici quelques années, car il y a eu toujours des bâtisseurs de systèmes. L'utopie est ancienne et éternelle et fleurit plus spécialement dans les moments de scepticisme et de découragement. Il est si tentant de prendre position en faveur de ce qui n'est pas contre ce qui est et de proposer un système à la hauteur de son idéal.

F. VISINE.

NOTES ET MEMORANDA

UNE THÉRAPEUTIQUE DES CRISES [1]

Docteur ès sciences économiques de l'Université de Genève, M. Eric Bovet est fixé depuis la dernière guerre aux Etats-Unis, où il aurait été, nous dit-on, pendant plusieurs années, secrétaire de la famille Roosevelt. Son champ d'observation le qualifiait, semble-t-il, tout particulièrement pour porter un témoignage éclairé sur la valeur des méthodes commerciales en usage dans la société capitaliste; l'auteur n'avait-il pas l'occasion d'étudier à loisir, et *in vivo*, le modèle le plus achevé que nous offre le monde ? D'ailleurs, les comptes rendus d'enquêtes annexés à l'ouvrage montrent avec quel soin M. Bovet a poussé ses investigations dans la pratique des affaires américaines avant de publier une théorie et une doctrine qui constituent en même temps une critique sévère des routines en vigueur.

Essayons de résumer l'idée directrice du livre. En bref, de l'avis de M. Bovet, l'économie capitaliste souffre gravement de l'archaïsme de son système de distribution, qui contraste avec l'avance des méthodes industrielles. C'est cet anachronisme qui porte la responsabilité majeure des maladies de l'économie capitaliste. Si la *stagnation* et l'*instabilité* combinent paradoxalement leurs effets, engendrant à la fois le *chômage* d'une partie des facteurs disponibles et le *gaspillage* d'une partie des facteurs utilisés, la cause de ces inefficiences ne doit pas être recherchée, nous dit l'auteur, ailleurs que dans l'empirisme qui continue de gouverner les pratiques commerciales des entreprises.

Cette sévérité, toutefois, ne doit pas nous induire en erreur sur les intentions de l'auteur. M. Bovet ne cache pas son attachement à la philosophie de la libre entreprise et les hommages qu'à diverses reprises il rend à la pensée de M. Jacques Rueff témoignent assez clairement de l'orientation de la sienne, qui reste des plus orthodoxes. Adversaire déterminé du dirigisme, M. Bovet croit que, si l'économie capitaliste est malade, la faute n'en est pas à la liberté, mais à l'usage maladroit qu'en font les hommes d'affaires, et cela faute de bons médecins. En d'autres termes, si j'entends bien son argument, la mise à disposition de l'industrie et du commerce, depuis F. W. Taylor, d'excellents *organisateurs-conseils*, — et ils ont montré leur capacité dans l'organisation, si je puis dire, *technique* de la distribution, — ne rend que plus sensible le manque d'« *économistes-*

(1) Bovet (Eric), *L'organisation rationnelle de la distribution*, in-8°, 1954, 268 p., Neuchâtel, Suisse, Delachaux et Niestlé.

conseils » pour aider les chefs d'entreprises dans l'organisation *économique* de cette même distribution. Mais selon quelle doctrine ? C'est là que M. Bovet intervient avec l'autorité d'un chef d'école pour dire quelles erreurs sont commises journellement dans la vie des affaires et comment, en se référant à de nouveaux et sains principes, les entrepreneurs pourront désormais éviter ces fautes et travailler conjointement à l'amélioration de leurs profits et à la meilleure santé de l'économie générale.

Je dirai tout à l'heure l'essentiel de la thèse. Mais auparavant je crois qu'il faut insister sur le très réel intérêt de ce livre original pour la théorie économique. A deux titres, son apport semble substantiel.

D'abord M. Bovet, comme je l'ai déjà dit, montre que l'*instabilité* et la *stagnation* ne sont pas, comme l'observation vulgaire porte à le croire, deux maux alternatifs, mais souvent combinés, et en tout cas dérivant d'une même cause, qui est *l'incertitude des affaires*. Ainsi, nous comprenons que puissent coexister le *chômage* et le *gaspillage*, qui ne sont pas autre chose que deux formes de *pertes économiques* : l'une que l'on paye, l'autre qu'on refuse de payer. C'est parce que les affaires sont incertaines que les entrepreneurs refusent d'employer toutes les ressources mises à leur disposition, et c'est pour la même raison qu'ils utilisent mal celles qu'ils emploient. Ceci peut paraître très banal, n'importe quel homme d'affaires conviendra sans peine que c'est là une vue de bon sens, mais ce ne sont pas les hommes d'affaires qui écrivent la théorie économique, et il me semble que les économistes, jusqu'à présent, n'y avaient pas tellement insisté.

Un deuxième mérite du livre est que, par le point de vue qui précède, il apporte une contribution non négligeable aux théories de la sous-consommation et du sous-emploi. C'est un fait connu que, jusqu'à présent, la majeure partie des explications des maladies économiques élaborées par les différentes écoles étaient, comme l'on dit, des explications *macrocosmiques*, c'est-à-dire qu'elles faisaient intervenir les indices généraux de la vie économique, sans attacher autrement d'importance aux imperfections spécifiques des différents marchés. En d'autres termes, tout semblait se passer comme si les économistes avaient pris part à un concours dont le thème serait de donner une explication de la sous-consommation, du chômage, des cycles, en supposant la concurrence parfaite. Sous cette hypothèse, naturellement, l'explication macrocosmique s'imposait. La plus suggestive est incontestablement celle de Keynes. On convient aisément que, dans une économie d'un type donné, il n'existe parmi tous les niveaux de revenus possibles, qu'un seul niveau pour lequel s'équilibrent l'investissement désiré par les entrepreneurs et l'épargne recherchée par les particuliers, et il serait vraiment providentiel que ce niveau soit celui même qui égalise le salaire à la désutilité marginale du travail, c'est-à-dire le niveau du plein emploi.

Cette féconde découverte, pourtant, ne nous satisfait pas entièrement. A la page 121 de son livre, M. Eric Bovet dit ses réserves,

mais il ne me semble pas qu'il ait suffisamment marqué en quoi l'explication keynésienne est insuffisante pour rendre compte du sous-emploi tel qu'il se manifeste le plus souvent dans l'économie réelle. Je pense qu'on peut présenter à ce sujet les observations suivantes.

*
* *

D'abord, ne manquons pas de remarquer que si le chômage était essentiellement dû au manque d'investissements spontanés des entrepreneurs, au regard de l'épargne en voie de formation, il devrait être facile pour l'Etat de faire l'appoint. Or, nous constatons que les gouvernements hésitent à pratiquer avec hardiesse la politique des investissements, et cela pour des raisons qui ne sont pas de simple orthodoxie, mais essentiellement pratiques : parce qu'ils craignent que cette politique dépasse la mesure et déclenche l'inflation. A quoi on peut répondre qu'il suffirait d'observer la juste mesure. Mais, si on diminue la dose, la politique n'a plus son effet, et il reste un certain volume de chômage, — actuel ou potentiel [2] — que l'on ne parvient pas à résorber. Ainsi naît l'opinion aujourd'hui familière en France, qu'*inflation* et *stagnation* ne sont pas des maux exclusifs l'un de l'autre.

Cela s'explique aisément si l'on remarque qu'une notable partie du chômage est un *chômage de frottement* qui tient à une foule de causes : manque d'informations sur les marchés du travail et des biens, manque de logements, manque d'adaptation professionnelle, rigidités tenant aux statuts ou simplement aux habitudes. Mais il faut ajouter ceci : même si l'on supposait une économie idéalement fluide, d'autres causes, qui tiennent aussi à l'imperfection de la concurrence, motiveraient encore un chômage important, que je suggère d'appeler le « *chômage d'expectative* » et qui se distingue aussi nettement du chômage de frottement que du *chômage keynésien de déséquilibre global*. Comme il n'y a pas eu, à ma connaissance, de diffusion systématique de cette idée, on me permettra d'entrer dans quelques explications. Le sujet intéresse, par incidence, la théorie de M. Eric Bovet sur l'incertitude économique.

*
* *

L'hypothèse de travail la plus suggestive est de supposer une économie de consommation pure, — où n'interviendrait pas, en consé-

2. J'entends par *chômage potentiel* un chômage qui ne s'est pas encore déclaré, mais qui se manifesterait si le gouvernement et les entreprises mettaient en œuvre toutes les occasions d'accroître la productivité qui n'exigent pas des investissements démesurés, mais simplement une meilleure organisation particulière et générale : par exemple, le remembrement agricole, la spécialisation des usines, l'élimination des magasins sans clients et la simplification des formalités inutiles. On peut concevoir diverses méthodes libérales ou autoritaires pour accomplir ces rationalisations. Ce qui importe, c'est de reconnaître que l'économie entretient un gaspillage d'efforts qui ne peut paraître que démesuré à quiconque néglige la difficulté de reclasser les gens. Nous rentrons ainsi dans notre sujet.

quence, le déséquilibre du type keynésien, — et d'admettre que cette économie soit en même temps une économie parfaitement fluide, — excluant par suite tout chômage frictionnel, — mais non une économie de concurrence parfaite : une cause d'imperfection de la concurrence subsisterait, celle qui tient à l'étroitesse du marché; dans ce type d'économie, les entrepreneurs, conscients de la limitation des débouchés, ne se règlent plus exclusivement sur le prix courant du marché pour déterminer leur production; ils savent que tout accroissement de leur offre individuelle est susceptible de déprimer les cours; ils se montrent en conséquence réservés, prudents dans leur expansion : disons, en termes de théorie, qu'ils se gardent de pousser leur production jusqu'au point où le coût marginal rejoindrait le prix du marché en vigueur au moment où ils établissent leurs plans; car ils savent pertinemment que, s'ils agissaient ainsi, ils feraient baisser le prix [3].

L'hypothèse étant ainsi précisée, supposons que les résistances ouvrières à la rationalisation soient assez faibles pour que les entrepreneurs n'hésitent pas à réaliser toutes les économies de main-

3. Précisons pour la bonne règle cette propriété en termes algébriques. Si l'on appelle P le prix du marché, c le coût marginal correspondant à une production individuelle q. si on désigne par Q la demande globale correspondant au prix P (le rapport Q/q représentant ainsi la dimension du marché relativement à l'entreprise), enfin si on remarque que tout accroissement dq de la production individuelle entraîne un accroissement égal $dQ = dq$ de la quantité totale à écouler et qui ne pourra l'être que moyennant une baisse dP du prix, la recette marginale qui doit équilibrer le coût marginal c n'est pas, comme en concurrence parfaite, le prix P, mais ce prix P diminué de la « réaction de marché » : — $q.dP/dQ$. En d'autres termes, la relation d'équilibre devient : $c = P + q \frac{dQ}{dP}$, au lieu de : $c = P$.

Si le marché est relativement étroit et la demande peu élastique, il peut y avoir, du fait de ce terme différentiel, un grand écart entre le prix et le coût marginal.

Si on désigne par e l'élasticité de la demande et par n le rapport de la dimension du marché à celle de l'entreprise :

$$e = -\frac{\frac{dQ}{Q}}{\frac{dP}{P}}, \qquad n = \frac{q}{Q},$$

l'équation d'équilibre devient :

$$c = P\left(1 - \frac{ne}{1}\right),$$

ou :

$$\frac{P - c}{P} = \frac{1}{ne}.$$

Le rapport $1/ne$ désigne ainsi l'excédent relatif du prix sur le coût marginal (rapporté au prix). Si, par exemple, l'élasticité de la demande est 0,8 et si la production de l'entreprise représente le cinquième du marché ($n = 5$), on a :

$$\frac{P - c}{P} = \frac{1}{0,8 \times 5} = \frac{1}{4}.$$

Ce prix dépasse le coût marginal du quart de sa propre valeur, c'est-à-dire qu'il est 25 % plus élevé que si la concurrence était parfaite.

d'œuvre que permet l'état présent de la technique. Il n'est pas interdit d'admettre que ce déchaînement du progrès créerait un chômage massif. La question posée est de savoir si, dans cette économie sans épargne, et parfaitement fluide, mais à « marchés réactifs », on pourrait compter sur le jeu spontané des forces concurrentielles pour résorber instantanément ce chômage technologique. Encore une fois, nous négligeons tous les obstacles de fait aux transferts, ceux qui motivent le chômage frictionnel. Par contre, nous tenons pour importantes les réactions du marché à l'offre individuelle de chaque entreprise. Si on veut bien nous permettre cette métaphore, nous envisageons un circuit électrique de courant alternatif, où la « résistance » des conducteurs serait négligeable, mais qui serait doté, grâce à des bobines à nombreuses spires, d'un important pouvoir de « self-induction » ou de « réactance » et dont le rendement, de ce fait, serait sérieusement affaibli.

Il est aisé de voir que, dans une telle économie, le remploi de chômeurs technologique serait une opération très malaisée. Bien entendu, un dieu économique serait capable de répartir le travail disponible entre les différentes branches, et les diverses entreprises de chaque branche, de telle sorte que, compte tenu des coefficients d'élasticité de la demande, les surplus puissent, comme le voulait Jean-Baptiste Say, s'échanger contre les surplus. En d'autres termes, dans cette économie de consommation pure, un niveau supérieur de production assurant le plein emploi serait théoriquement possible. Si la concurrence était, à tous égards, parfaite, c'est-à-dire si chaque entreprise, ignorante des limitations du marché, se réglait uniquement sur le prix courant pour fixer son activité, le mécanisme spontané de cette concurrence parfaite jouerait le rôle de notre dieu économique : il aurait, selon toute probabilité, des productions assez appréciées par le consommateur pour laisser, au prix courant, une légère marge bénéficiaire aux entrepreneurs, et il suffirait d'une marge « aussi faible que l'on voudra » pour inciter les entrepreneurs de ces branches à produire plus. Ainsi, de nouveaux emplois seraient offerts aux chômeurs. Mais si la concurrence est imparfaite par réaction du marché, si chaque entrepreneur doit s'attendre à une baisse de prix sur son offre accrue, il ne suffira pas d'une marge courante « aussi faible que l'on voudra » pour inciter les entrepreneurs à produire des surplus et à remployer les chômeurs; car la baisse de prix résorberait bientôt cette marge insignifiante. Ainsi, on peut très bien se trouver dans une situation où toute expansion individuelle serait ruineuse pour celui qui la tente, alors qu'une expansion générale et scientifiquement combinée serait profitable à tous. Comme, dans une économie individualiste, on ne peut pas raisonnablement demander aux entrepreneurs de compter les uns sur les autres, il faut s'attendre à ce que chacun se réserve et à ce que les files d'attente des chômeurs se déplacent d'usine à usine sans jamais trouver de travail. Ainsi, le chômage technologique, qui ne devrait être qu'un chômage transitoire, et qui le serait effectivement en

concurrence parfaite, se transformera, du fait de l'imperfection de la concurrence, — lisons : de la limitation des débouchés individuels — en un chômage chronique; c'est ce chômage, résultat d'un « attentisme » forcé des entreprises, que je suggère d'appeler le « *chômage d'expectative* ».

Si le lecteur a bien saisi le mécanisme d'entretien de ce type de chômage, il lui apparaîtra qu'on ne saurait compter sur le remède keynésien de l'investissement public pour rétablir sainement le plein emploi. Bien entendu, rien n'empêchera le gouvernement d'ouvrir des chantiers de travaux publics pour donner du travail aux chômeurs, et on peut être sûr qu'il le fera dans une certaine mesure. Mais le remède serait inflationniste. Supposons un préfinancement par la banque d'émission. Les investissements créent une demande accrue de biens de consommation. Les prix montent, des profits se forment, mais ces profits n'incitent pas tellement les entrepreneurs à produire plus; la crainte immanente de surproduction reste plus forte: le producteur ou le commerçant se dit qu'il vaut mieux gagner 10 francs par litre sur 1 hectolitre que 3 francs sur 2 hectolitres; on applique un peu partout le proverbe qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Cette stagnation se consolide si le gouvernement, talonné par la banque d'émission, s'aperçoit que les profits créés par l'inflation lui permettent, s'il les prend, de rembourser les avances de la banque. Un tour de vis fiscale est donné et les entrepreneurs y trouvent une raison supplémentaire d'être malthusiens : « A quoi bon produire ? disent-ils, l'Etat prend tout ! » Finalement, la situation créée combine les inconvénients de l'inflation et de la stagnation.

Ces raisons montrent, un peu grossièrement peut-être, mais de façon suggestive, que le chômage d'expectative, comme d'ailleurs le chômage de frottement, n'est pas justifiable de la thérapeutique macrocosmique imaginée par Keynes pour traiter un type tout différent de chômage, — et probablement beaucoup plus exceptionnel, — le chômage de déséquilibre global. Ces deux premières formes de chômage, qui sont liées à l'imperfection des marchés, — et il est aisé de voir que la forme de concurrence qui prévaut dans la vie des affaires, la concurrence monopolistique, les aggrave singulièrement en réduisant beaucoup l'élasticité de la demande à chaque firme, — ne peuvent être valablement traitées que par des *remèdes microcosmiques*, par une organisation spécifique des marchés destinée à diminuer les résistances et les « réactances » du circuit économique. Je reviendrai sur cette idée par la suite. Pour l'instant, et en m'excusant de cette longue digression, je veux seulement montrer en quoi elle se raccorde au thème traité par M. Eric Bovet.

*
* *

J'aurai, en concluant, l'occasion d'indiquer mes réserves sur sa thèse. Sa théorie de l'incertitude n'englobe pas, et de très loin, toutes les causes qui rendent la concurrence imparfaite et qui s'oppo-

sent à la maximation du rendement social : les résistances aux transferts et les réactions du marché peuvent se produire même dans une économie de prévision parfaite et paralyser gravement l'expansion de cette économie. Mais l'incertitude, très manifestement, augmente encore les motifs d'instabilité et de stagnation. En d'autres termes, et de façon plus concrète, si un fabricant a de sérieuses raisons d'être prudent quand il *sait* que, pour doubler ses ventes, il devra en toute certitude baisser ses prix de 40 %, il aura de solides motifs d'être bien plus réservé encore s'il n'a pas la moindre notion du sacrifice de prix — ou de publicité — qu'il devrait consentir pour doubler ses débouchés. Or, il saute aux yeux que la plupart des entrepreneurs sont dans la deuxième situation, et non dans la première. M. Eric Bovet a donc les meilleures raisons d'insister sur l'incertitude des affaires. Je lui ferai certes le reproche de n'avoir considéré qu'un aspect de cette incertitude, celle qui tient à l'imperfection des communications verticales, mais il n'en faut pas moins le louer, et le louer puissamment, d'avoir à l'occasion de cette théorie particulière ouvert la voie à une observation de bien plus grande portée, et infiniment plus féconde, à savoir l'impuissance des théories macrocosmiques à expliquer nombre de maladies économiques et le manque de liaison vraiment surprenant entre la théorie de la concurrence imparfaite et les théories du sous-emploi. Certes M. Bovet aurait pu être plus explicite sur ce point fondamental; il n'en reste pas moins qu'il invite à considérer la pathologie économique d'un nouveau point de vue, et cela mérite d'être souligné.

Ces remarques préliminaires, mais essentielles à la bonne compréhension de l'ouvrage, étant faites, abordons maintenant l'examen de sa thèse.

*
* *

Je serai très concis, voulant ne pas déflorer un livre dont je conseille vivement la lecture à tous ceux qui s'intéressent aux théories du déséquilibre économique vues à travers le mécanisme des marchés. Le plus sûr moyen de ne pas trahir la pensée de l'auteur est de reproduire en substance son propre résumé, tel qu'il est présenté à la page 217 :

A. Analyse.

1. Sous le régime de production *spécialisée* et *spéculative*, typique des économies modernes fortement industrialisées (l'auteur parle de *production par anticipation* et de *spécialisation verticale*), l'emploi des méthodes actuelles de distribution empêche le mécanisme des prix de fonctionner librement.

2. Il s'ensuit des *déviations dans le taux des profits*, qui produisent des disparités chroniques et systématiques entre l'offre et la demande.

3. Ces disparités sont sujettes à être exagérées par toute une série d'*éléments amplificateurs*, ce qui produit certaines manifestations

d'instabilité et de stagnation caractéristiques des économies modernes (*cycles économiques*).

B. Propositions.

La recherche d'une coordination entre production et distribution conduit à suggérer une série de mesures *d'organisation rationnelle de la distribution*, qui seraient laissées à la diligence des entrepreneurs individuels et qui se fondent alternativement sur deux principes : l'un consistant à se rapprocher des modes de production plus primitifs; l'autre à adapter la distribution aux nécessités de la production moderne; d'où les solutions suivantes :

1. Moyens de *communiquer directement les fluctuations de la demande* des consommateurs aux producteurs de matières premières : à cette idée se rattachent les méthodes d'*intégration verticale* et de *production sur commande*, là où elles peuvent être pratiquées sans dommage pour l'efficience de la production.

2. Moyens de *communiquer instantanément et intégralement les fluctuations de prix* à tous les échelons de la structure économique : à ce deuxième principe se rattachent la *politique des prix synchronisés*, qui tend à harmoniser les prix pratiqués au même instant sur tous les maillons de la chaîne, et l'usage du *contrat à prix indéterminé* qui consiste (si j'ai bien compris) à vendre sur la base du « prix de remplacement ».

Les différentes méthodes préconisées sont exposées avec beaucoup de soin dans le texte.

L'idée fondamentale de l'auteur, pour les mesures du deuxième ordre, est de réagir contre la rigidité excessive des prix et des salaires, qui est, — nous le savons bien aujourd'hui en France par d'amères expériences — une cause grave de déséquilibre économique. M. Bovet souligne en terminant que les différentes mesures suggérées « ne s'appliquent pas indifféremment à tous les produits. Leur application restera longtemps un art. Si l'explication, avancée ici, de l'instabilité et de la stagnation économiques rallie un jour un nombre suffisant d'adeptes, il paraît probable que les grandes entreprises industrielles et commerciales désireront engager à leur service des économistes-conseils spécialisés dans cet art. La nouvelle spécialisation pourrait bien donner un essor inattendu à la profession des économistes, auxquels fabricants et commerçants ont eu si peu recours jusqu'ici ». Et, ajoute-t-il, un inestimable bienfait de cette réforme libérale de la distribution serait, en faisant reculer la « crainte de la concurrence désordonnée », de susciter l'abandon des moyens de défense qu'elle inspire, c'est-à-dire des pratiques monopolistiques.

***

Que faut-il penser de ce diagnostic et de cette thérapeutique ? Il me semble, je l'ai déjà dit, qu'il faut être grandement reconnaissant à M. Bovet d'avoir manifesté l'importance d'un facteur patho-

logique auquel les théoriciens, en général, n'accordaient qu'une importance limitée : l'imperfection de la concurrence. Ceci dit, je pense qu'on peut regretter que M. Bovet ait cerné de façon aussi étroite le débat qu'il ouvrait.

Certes, l'auteur a eu l'incontestable mérite de montrer que ces deux lois de l'économie moderne, la production par anticipation et la spécialisation verticale, en combinant leurs effets, augmentent la difficulté de fonctionnement de l'économie concurrentielle, et cela du fait que les informations et prévisions relatives tant au prix qu'à la demande subissent maintes déformations en se transmettant tout au long de la chaîne. M. Bovet propose une gamme de mesures destinées à rapprocher le mécanisme de l'économie réelle de celui d'une économie plus simple, où la production serait verticalement intégrée et où tous les produits seraient fabriqués sur commande. Il est bon que ce livre ait été écrit, et on ne peut que souhaiter voir des entrepreneurs mettre en pratique ses suggestions. A l'usage, on verra s'il est possible, par des mesures individuelles, d'améliorer le cours des choses. A première vue, si les entrepreneurs arrivent réellement à les pratiquer, — c'est-à-dire à trouver des contreparties entrant dans leur jeu — je pense qu'il devrait en résulter une amélioration appréciable des affaires.

Où j'hésiterai à suivre l'auteur, c'est lorsqu'il semble croire que ses remèdes pourraient constituer une sorte de panacée capable de jouer dans l'économie un rôle aussi général que celui qui, en médecine, a été donné aux antibiotiques. Manifester cet optimisme, c'est ne prendre qu'une vue restreinte du débat ouvert à propos des ravages causés par l'imperfection de la concurrence. L'imperfection de la concurrence se manifestee par bien d'autres symptômes que par la transmission infidèle des impulsions le long des chaînes économiques. La crainte de la mévente, le malthusianisme économique, qui sont pour une large part responsables du « chômage d'expectative » peuvent très bien se concevoir dans une économie d'intégration verticale et de fabrication sur commande. Il suffit que l'entrepreneur sente les limites du marché pour que la concurrence cesse d'être parfaite, et la production est aussitôt freinée. Ce freinage, que Taylor avait observé dans les ateliers chez les ouvriers payés aux pièces, nous savons bien aujourd'hui qu'il est le fait de tout opérateur qui, débitant sur un marché restreint, s'attend à ce que le prix baisse sur son offre accrue. M. Bovet s'illusionne lorsqu'il pense que cette réaction du marché, qui engendre tant de pratiques restrictives, cesserait d'exister dans une économie où l'on ne produirait que sur commande [4]. Tout entrepreneur qui a affaire à une clientèle

4. D'autant que le production sur commande, telle que M. Bovet en décrit les modalités au chapitre XIII, est une méthode de « court terme ». Elle permet d'éviter la production de « rossignols »; mais, dans le long terme, elle ne résout pas la question la plus difficile : « Faut-il investir, et à concurrence de combien ? » Seul l'Etat pourrait passer des commandes à assez long terme pour couvrir un programme d'investissement.

limitée sait que, pour vendre plus, il doit baisser son prix; le fait de produire sur commande diminue l'insécurité, mais n'élimine pas la réaction du marché, et toutes les conséquences dommageables qui en découlent : les capacités de production inemployées, le maintien de prix parfois très supérieurs aux coûts marginaux, et, ce qui est pis, tous les artifices ruineux employés pour séduire, conquérir et finalement embrigader le consommateur : différenciation abusive des modèles, réclame et démarchage, tarifs discriminatoires, etc. Il n'est pas question de réécrire ici la théorie de la concurrence monopolistique, mais on doit se convaincre qu'il y a, en dehors des causes spécifiques d'instabilité et de stagnation justement dénoncées par M. Bovet, bien d'autres facteurs à évoquer, et en particulier tous ceux qui tiennent à l'étroitesse du marché et qui engendrent l'imperfection de la concurrence.

Pour surmonter cette imperfection, on peut douter que les remèdes libéraux soient suffisants. Il ne faut pas oublier que la théorie classique, selon laquelle la libre concurrence réalise la gestion économique optimale et maximise le rendement social, postule des conditions de concurrence parfaite, c'est-à-dire des produits standardisés et des débouchés infinis à l'échelle de chaque firme. Dès que ces conditions ne sont plus réalisées spontanément, il faut, pour obtenir des effets équivalents, que le Gouvernement supplée la carence de la nature. Ceci appelle non pas un planisme ou un dirigisme quelconque, mais un planisme ou dirigisme spécialement adapté aux objectifs solidaires de productivité et de plein emploi. Si on a évalué à leur juste mesure les causes de ces imperfections, c'est-à-dire d'abord la peur de manquer de débouchés, et aussi la parade qui aggrave le risque : la création de débouchés artificiels par la concurrence monopolistique, on admettra peut-être que ce *planisme de productivité et d'expansion* devrait essentiellement comporter trois séries de mesures : d'abord, une *normalisation des produits* qui soit effective, et non, comme celle qui prévaut dans toutes les nations capitalistes, une normalisation de simple recommandation (on peut se demander à ce propos ce que donnerait la simple « recommandation » dans la langue, dans les mesures et dans la circulation si les règles de l'orthographe, l'usage des unités légales et les prescriptions du Code de la route étaient facultatifs); corrélativement, comme la normalisation ne peut être universelle et qu'il subsistera toujours des différences de qualité entre les produits, une *information systématique des acheteurs* sur les sources d'approvisionnement, les prix, les valeurs d'usage des produits concurrents permettrait de « remembrer » les marchés dissociés par la différenciation; enfin, si ces mesures ne suffisaient pas pour élargir les marchés et balayer la peur de la surproduction, il faudrait peut-être envisager une *politique de marchés garantis*, comportant des assurances assez *limitées* pour ne pas encourager des productions inutiles [5], mais assez précises

5. Le cas de l'alcool représente exactement, par le choix du produit, la caricature de cette politique.

pour créer la hardiesse nécessaire. Une telle politique est évidemment beaucoup plus difficile à mettre en pratique que la politique keynésienne d'action sur la demande globale; mais ces deux moyens ne sont pas à mettre en balance, car ils sont conçus pour lutter contre des causes différentes de sous-emploi : d'un côté, la sous-consommation globale; de l'autre, l'imperfection de la concurrence par frottement ou réaction du marché. Il ne faut pas s'étonner que les remèdes simples, suffisants par exemple pour guérir une angine, soient inopérants contre la diphtérie.

Pour qui reste attaché à la philosophie de la libre entreprise, ces constatations peuvent paraître suspectes. Il peut être décevant d'entendre dire que de simples recommandations aux hommes d'affaires, afin qu'ils appliquent mieux la théorie économique dans leurs services commerciaux, ne seront pas assez opérantes pour anéantir les virus de l'instabilité et de la stagnation. Mais, si on admet que les altérations concurrentielles sont d'effet désastreux sur l'emploi et sur la productivité, et si l'on reconnaît que ces altérations sont dues pour une large part au manque de solidarité qui caractérise la conduite des entrepreneurs dans une économie individualiste, il ne faut pas être surpris que l'« économiste-conseil » s'adresse au gouvernement et non aux entrepreneurs; au surplus, les mesures de planisme, qu'il propose ne doivent pas être condamnées comme contraires à la saine théorie lorsqu'elles ont précisément pour but d'éviter que cette saine théorie devienne une divinité de musée, bafouée dans la vie quotidienne par toutes les pratiques contraires. Si la « liberté conseillée » était la panacée de l'efficience économique, il y a longtemps que les dirigeants des trusts en auraient mis le principe à profit dans la gestion de leurs succursales et de leurs usines. En fait, ils établissent un juste dosage entre liberté et autorité, entre centralisation et décentralisation; ils laissent des initiatives aux directeurs de branches, mais dans le cadre d'une politique et d'une méthodologie. Un gouvernement ne peut agir autrement, et la place des meilleurs économistes-conseils est encore auprès de lui, s'il sait les utiliser.

Toutes ces choses devaient être dites pour qu'on ne se fasse pas trop d'illusions sur la portée d'un programme d'organisation de la distribution qui fait exclusivement appel à l'adhésion bénévole des entrepreneurs individuels. Cela fait, il faut redire que le livre de M. Eric Bovet est un beau livre, original, bien construit, et qui, je pense, mériterait d'avoir une large audience parmi les hommes d'affaires français, auxquels il peut suggérer des réformes efficaces de leurs méthodes commerciales.

J. Dayre.

REVUE DES LIVRES

Ouvrages généraux de théorie économique.

Fein (Dr Erwin), *Bilanzbildsequenzen*, (*Ein Versuch über die Anwendung Betriebswirtschaftlicher Methoden auf die Nationalökonomische Forschung*). Un vol. de 168 p., A Francke AG Verlag, Berne 1951 (séquences de bilans, essai pour appliquer les méthodes de l'économie de l'entreprise à l'économie nationale).

Comme l'indique le sous-titre, l'ouvrage est un essai pour transposer dans la macroéconomie les méthodes qui ont fait leurs preuves dans l'économie de l'entreprise, et notamment certaines méthodes comptables. M. F. rassemble tout d'abord une double description : d'une part, celle des techniques de comptabilité, principalement de comptabilité en partie double et de comptabilité en valeur; d'autre part, celle des méthodes d'étude et de représentation de la macroéconomie : modèles statique et dynamique du circuit de la monnaie, introduction de relations causales dans l'étude du marché et du circuit, analyses de séquences.

Ayant rapidement rappelé la teneur essentielle de l'apport keynésien, M. F. indique qu'il entend se situer dans le prolongement de la ligne de pensée de Keynes. Mais il constate que les études macrodynamiques, particulièrement sous la forme des analyses de séquences, ont abouti à une impasse : on en est à raffiner sur les schémas représentant le circuit des flux économiques, schémas qui demeurent largement coupés de la réalité et éloignés de toute utilisation pratique.

Mais les bilans comptables fournissent un outil susceptible d'être utilisé hors de son champ d'action habituel et on peut, grâce à eux, rassembler d'une manière précise des phénomènes macroéconomiques étendus et variés. Plus loin, ces bilans peuvent être dynamisés et fournissent les matériaux pour établir des séquences. L'avantage du rapprochement de deux méthodes habituellement réservées à deux domaines très éloignés l'un de l'autre est son caractère pratique. M. F. s'attache à le montrer en étudiant un problème classique de politique économique, le débat entre économie libre et économie dirigée, qu'il pense pouvoir résoudre, par une solution synthétique, l'économie pouvant être infléchie sans cependant mettre hors circuit l'initiative de l'entrepreneur. M. F., débordant ainsi la recherche de pure méthode, passe à l'application pratique.

L'ouvrage est clair, sa lecture est facilitée par l'existence de plusieurs tableaux comptables et de nombreux graphiques. La voie indiquée par M. F. est certainement féconde; sans doute cependant ne faut-il pas exagérer le caractère révolutionnaire de son apport, qui s'intègre dans le courant contemporain de recherches macroéconomiques, quantitatives et dynamiques.

Pierre Lassègue.

Fossati (Eraldo), *Elementi di politica razionale.* Un vol. de 236 p. + 58 p. d'appendices, Padova, Cedam, 1953.

Nous sommes heureux de recommander à l'attention de tous ceux qui se préoccupent des bases rationnelles de la politique économique ce très intéressant ouvrage de M. F. Le professeur de politique économique et financière de l'Université de Gênes poursuit inlassablement l'exposé de ces « éléments » dont nous avions connu une première forme en 1946, en même temps qu'il nous apporte, presque d'année en année, de nouvelles et précieuses réflexions sur l'édification progressive d'une théorie dynamique et économétrique (*Dell'Econometria*, 1951; *Frammenti di teoria dinamica*, 1952-1953).

M. F. rappelle très opportunément la fameuse phrase de Walras (1898) : « Les politiciens abondent en attendant d'être députés ou ministres; les savants font défaut... On ne sème point, on ne moud point, chacun veut pétrir n'importe quoi. Aussi Dieu sait quel pain nous mangeons. » Convenons tout de même que, par la force des choses, la politique est moins empirique qu'en 1898. Les analyses de M. F. vont contribuer encore à améliorer la qualité de notre pain. Elles ont le mérite de faire clairement le point de l'apport keynésien, ainsi que des grands travaux économétriques des dix dernières années (Arrow, Frisch, Klein, Léontief, Marschak, Neumann, Samuelson, Stone...). On appréciera particulièrement les chapitres sur l'agrégation et sur les relations mécaniques. M. F. ramène ces dernières à quatre : deux sont bien connues, ce sont l'effet accélérateur et l'effet multiplicateur; les deux autres le sont moins sous le nom que l'auteur leur donne. L'effet connecteur fixe le rapport entre l'investissement originaire et le réinvestissement; l'effet amplificateur détermine le rapport entre les stocks et le volume des ventes.

La majeure partie de l'ouvrage s'arc-boute autour de l'idée keynésienne et des modèles économétriques comptables subséquents. On trouvera là un guide clair sous forme relativement condensée. On aurait aimé peut-être que les connaissances dynamiques de M. F., que l'on sait si solides, soient davantage reliées au corps même de l'ouvrage, plutôt que d'être évoquées simplement à la fin de ses appendices. La politique rationnelle n'est-elle pas, du fait qu'elle est prévisionnelle, essentiellement dynamique ? La dynamique n'est-elle pas, à certains égards, l'expression de la construction politique scientifique ?

Un ouvrage comme celui-ci fait honneur à l'Ecole italienne. M. F. s'inscrit à la suite des Fanno, Jannacone, Einaudi, Amoroso, Bresciani Turroni, Papi, dans la lignée de ces penseurs qui aident à la progression de la connaissance économique. Pour reprendre encore la parole de Walras, le « corps social n'est plus uniquement soigné par des médecins de Molière ». Nous devons tous recommencer sans cesse des analyses semblables à celles que M. F. nous présente. Est-ce à dire que nous ayons atteint l'étape dernière de science positive que souhaitait Walras ?

Les modèles agrégatifs mécaniques qui sont ici en jeu sont des squelettes commodes, indispensables même, que nous devons améliorer. Mais peuvent-ils constituer à eux seuls, même améliorés, toute la science économique ? C'est une grave question. M. F. n'a envisagé dans cet ouvrage, par définition même, que les éléments rationnels de la politique économique. Il a éliminé les éléments non rationnels : psychologiques, sociologiques, institutionnels, tout ce qui a de la peine à rentrer dans un modèle économétrique. Il y aurait évidemment danger à ne tenir compte que de ces éléments extérieurs au système proprement écono-

mique. Mais n'y a-t-il pas aussi un danger à exclure ces éléments encore mal intégrables à une construction positive ? D'autant plus que je ne crois pas cette intégration radicalement impossible.

Henri GUITTON.

Varii auctores, *Teoria e politica dello sviluppo economico.* Un vol. de 567 p., Istituto di Economia e Finanza della Facolta Giuridica di Roma, Milano, Dott. Antonino Giuffre, 1954.

Le recteur de l'Université de Rome, le professeur G. U. Papi, présente cet imposant recueil des travaux du Congrès international consacré aux problèmes du développement qui s'est tenu à Milan du 10 au 15 octobre 1954. Dix-sept études se trouvent ainsi réunies; elles apportent une contribution de haute valeur à cette question du sous-développement qui forme l'un des axes de recherches les plus utiles de la période présente.

Le professeur Papi pose le problème : Théorie et politique du développement; on retrouve là les thèmes qui lui sont chers : développement de l'activité productrice dans le secteur agricole, particulière attention donnée à l' « approche régionale » pour éliminer progressivement les obstacles aux échanges, et importance accordée à la productivité des investissements publics dans le processus de développement des zones arriérées.

Partant de là, le volume se « développe » lui-même selon l'intéressante progression que voici :

Deux études sont consacrées à la pensée économique : celle de A. Gambino sur la conception classique du développement (Smith, Ricardo, Malthus, Mill), celle de P. S. Labini sur Marx et Schumpeter, ces deux auteurs majeurs qu'il est bon d'associer en effet; à propos de Schumpeter, on s'attachera particulièrement à l'analyse qui distingue les industries qui provoquent le cycle, et celles qui sont « remorquées » par le cycle.

F. Pitigliani fait le point des théories modernes : théories de la mesure surtout chez Kuznets, Colin Clark, Domar, Léontief, théories plus ambitieuses des auteurs soviétiques.

Trois auteurs se consacrent ensuite à mettre en valeur ce qui leur paraît le plus essentiel dans le développement : M. de Luca, V. Marrama, M. Resta, et ce sont les idées de modernisation des capacités d'organisation, de capitalisation, de capacité d'importation stable et croissante, et d'adaptation des structures.

F. Malagodi met en valeur les facteurs psychologiques en se servant d'une division en trois périodes de développement : primitive, classique, moderne. Avec F. Caffé et G. della Porta, ce sont les problèmes de formation du capital et de l'inflation à éviter, et des investissements publics qui sont posés : l'auteur, reprenant les idées de Buquet, Rosenstein-Rodan et Papi, montre ici comment il faudrait arriver à une « typologie » de l'investissement public.

On se trouve ainsi naturellement amené à penser le problème du financement public des pays sous-développés avec V. Selan et celui de la fiscalité avec G. Gera. A. Salvi montre l'influence du crédit et la nécessité du contrôle des banques. F. Clementi souligne comment la mise en valeur des zones arriérées peut contribuer à la reconstitution de l'équilibre international.

Deux études sont consacrées au programme de longue période visant au développement économique de l'Italie méridionale.

Enfin, G. M. di Simone termine très heureusement l'ouvrage par une sorte de conclusion synthétique (de pensée et d'action) apportée autour de l'idée de la mise sur pied d'organisations internationales de collaboration des peuples.

Rendons hommage à nos collègues italiens qui apportent ainsi de nouvelles pierres à l'immense édifice en construction. On trouvera là, comme cette trop sèche et trop rapide recension vient de l'esquisser, rassemblées les principales préoccupations scientifiques de l'heure présente, et les références les plus utiles aux chercheurs. Vraiment, ce problème du sous-développement est bien pour nous l'occasion de repenser tous nos problèmes théoriques, et en même temps de participer à notre manière à ce développement harmonieux dont dépend aussi la destinée des pays prétendus les plus développés.

Henri Guitton.

Histoire des doctrines économiques.

Eugster (Carl), *Thorstein Bunde Veblen*, 1857-1929, *Darstellung und Deutung amerikanischen institutionnellen Denkens aus seinem Werk heraus.* Un vol. de 116 p., Europa Verlag, Zürich, 1952.

Les travaux consacrés à Veblen étaient déjà nombreux; on connaît ceux de Jaffé, Homan, Anderson, J.-M. Clark, Hobson, Mitchell, Pirou. Le petit livre de M. E. n'était cependant pas inutile, car il vise un aspect particulier de la pensée de Veblen : ses rapports avec le courant institutionnaliste, qui reprend une nouvelle jeunesse aujourd'hui que plusieurs chercheurs importants s'efforcent de jeter un pont entre l'économie pure et les disciplines « exogènes ». M. E. consacre d'abord quelques pages à la vie de Veblen; elles ne se justifient peut-être pas entièrement : on connaît la célèbre biographie de Veblen que dos Passos a intercalée dans son roman *Big Money* (elle est d'ailleurs citée); en ce genre d'affaires, les travaux non universitaires peuvent avoir une insolence et un mordant qui leur donnent de la hauteur de vue. Après avoir fait le point de la pensée économique des pays de langue anglaise, M. E. situe Veblen par rapport à ses prédécesseurs et ses contemporains et rappelle sa position souvent très originale, toujours non conformistes, sur les principaux problèmes de politique économique. Une seconde partie est consacrée à l'aspect sociologique. M. E. expose la théorie de la production et la théorie de consommation de Veblen; elles font appel à des notions tout à fait étrangères à la pure théorie économique, mais Veblen sur ce point n'échappe pas entièrement au reproche qu'il adresse à l'école historique : de ne donner que des faits et pas une nouvelle théorie qui les coordonne. Une troisième partie traite de l'histoire et notamment de celle de la révolution industrielle et des Etats-Unis. Veblen pensait pouvoir tirer de l'examen du passé des enseignements lui permettant de prévoir l'évolution future, ou du moins l'évolution la plus probable. Le livre se termine par une bibliographie très étendue des travaux de Veblen lui-même et des études qui lui ont été consacrées. Je ne pense pas que l'influence de Veblen ait été aussi grande que sa réputation, et c'est pourquoi son cas me paraît très significatif. Il est impossible en matière sociale ou économique d'avoir raison tout seul, et il est inutile de détenir la vérité si on ne peut la commu-

niquer aux autres et la faire passer au moins en partie dans les faits. Et ceci suppose qu'on vient à propos, c'est-à-dire qu'on reflète les problèmes qui préoccupent les contemporains et qu'on se borne à formuler à leur place des solutions qui leur sont accessibles, étant donnée leur mentalité. Ce qui compte le plus n'est pas finalement le talent « absolu » de l'auteur, mais l'intensité du dialogue qui s'établit entre lui et son époque.

Pierre Lassègue.

Popescu (Oreste), *El pensamiento social y económico de Echeverria.* Un vol. in-8°, de 263 p., Buenos-Aires, Editorial Americana, 1954.

Ce livre a été résumé par son auteur dans la *Revue d'histoire économique et sociale* de 1952, n° 4, mais nous conseillons à ceux qui comprennent l'espagnol de se reporter à lui, car il contient des citations nombreuses qui rendent l'exposé à la fois instructif et vivant. Ces citations sont souvent des vers, ce qui contribue à donner à ce volume un caractère pittoresque et plaisant.

Esteban Echeverria est donc un économiste poète, deux mots rarement assemblés, mais qui peuvent parfaitement s'accorder. Né en 1805 à Buenos-Aires, employé de commerce, il se rend à Paris en 1826, où, nous dit-il, les études d'économie étaient « en vogue »; il s'y imprègne fortement de romantisme. Il revient en 1830 dans sa patrie ou règne Rosas, « le Louis XI de l'histoire argentine », comme l'a écrit Ernesto Quesada, tyran certes, mais unificateur césarien qui triomphe de l'anarchie. Notre économiste est trop pénétré d'idées libérales pour admettre cette dictature, et il exhale son amertume dans des poèmes ardents : « Toute la création me semblait chaos de mort et de guerre. » Il fonde un salon littéraire, mais ne tarde pas à fuir en Uruguay, où il meurt à 46 ans sans avoir pu donner toute sa mesure.

Les caractéristiques de sa pensée économique sont claires, et il nous est difficile de comprendre pourquoi des controverses se sont poursuivies à son sujet. Sans doute, son principal ouvrage s'appelle-t-il : « Dogme socialiste », mais cette épithète n'avait nullement à cette époque la signification qu'elle a acquise depuis lors et Echeverria est tout le contraire d'un socialiste : il reconnaît le droit de propriété individuel comme naturel et divin, rejette les thèses de propriété collective, s'inspire de la conception du progrès alors en faveur en France et repousse celle de la lutte des classes, admet le principe du salaire au rendement. Pour lui, l'individu existe avant la société, « par la loi de Dieu et des hommes, il est maître exclusif de sa vie, de sa propriété, de sa conscience et de sa liberté ».

Cette liberté, il en pose avec force le principe : « Elle est la condition nécessaire au développement des facultés que Dieu a données à l'homme afin de lui permettre de vivre heureux; elle est l'essence même de la vie, car la vie sans liberté, c'est la mort. » Dans le domaine économique, il regarde la liberté comme un « droit naturel » de l'industrie. Pourtant, il n'est pas libéral absolu, car il demeure chrétien et tempère ses affirmations économiques par le rappel des impératifs de la morale. Non seulement il admet des interventions de l'Etat dans le cas de carence de l'initiative privée ou de nécessité nationale, comme le font beaucoup de néo-classiques, mais encore il réclame la protection des faibles. Son grand mérite est de ne pas avoir voulu dissocier les droits et les devoirs. Et

c'est à ce propos que se pose le problème de savoir si, comme le pense M. O. P., cet économiste est un précurseur du « solidarisme ».

Prenons le texte de notre Argentin : « La loi de solidarité est la loi morale, la loi du devoir...; elle n'est pas autre chose que le précepte évangélique de la charité... » Or, la doctrine solidariste, telle qu'elle a été exposée par Léon Bourgeois, oppose la solidarité et la charité, elle met l'accent sur les droits et non sur les devoirs. Echeverria invite les pouvoirs publics à venir en aide aux déshérités, il ne confère pas à ceux-ci des créances sur ceux-là, et par là il échappe aux critiques justifiées dont le solidarisme français a été l'objet. Disons qu'il est partisan d'un « garantisme » et qu'il s'inscrit dans la lignée de Sismondi.

Notons en passant un intéressant passage où l'auteur du *Dogme socialiste* déclare que les masses n'ont que des instincts et ne connaissent pas le chemin de la liberté — réflexion qui aurait pu le mener loin — et un autre où il se refuse à admettre la neutralité de l'Etat en matière d'éducation nationale et nous prouve ainsi que, pour lui, la moralité doit conserver la primauté.

Enfin, Echeverria est le premier économiste qui ait parlé d'une « économie nationale argentine », en s'opposant ainsi au classique Belgrano. La mise en valeur agricole du territoire est la première des nécessités qu'il souligne avec raison, l'impôt foncier est d'après lui, le plus sûr pour l'Etat et le plus juste pour les contribuables, et il doit être basé sur la rente de situation, avec accessoirement référence à la rente de qualité du sol. Ces dernières idées s'inscrivaient dans le cadre des préoccupations majeures des Argentins de ce temps : le « dogme socialiste » est de 1838 et le célèbre système emphithéotique de Rivadavia a été appliqué en 1826.

Nous souhaitons en terminant que M. O. P. nous donne d'autres études sur les économistes argentins, trop peu connus chez nous : il rendra ainsi un service éminent à tous les historiens de l'économie.

Louis Baudin.

Démographie.

Bénard (Jean), *Vues sur l'économie et la population de la France jusqu'en 1970*. Un vol. in-8° de 307 p., Paris, P.U.F. (Collection Travaux et Documents de l'I.N.E.D.), 1953.

Cette étude cherche à faire connaître à la France quel est l'ordre de grandeur de l'augmentation qu'elle doit faire subir à sa production si elle veut maintenir la cadence du progrès que l'on observe chez elle de 1900 à 1940.

Dans une introduction, M. Sauvy expose ses vues personnelles sur l'évolution du revenu national français. Constatant que ce revenu a progressé régulièrement de 1900 à 1913 et qu'après les perturbations de la première guerre, il avait dès 1929 comblé son retard, il écrit : « Mais précisément à partir de 1929, la ligne de tendance est perdue : crise de 1929 à 1935, consolidation partielle de l'inactivité par la semaine de quarante heures en 1936. En 1939, une reprise rapide se manifeste, au point que, sans la guerre, le niveau de 1929 eût été presque récupéré en fin d'année 1939. Mais la guerre entraîne une rechute, suivie d'une reprise insuffisante, malgré l'apport Marshall, de sorte qu'en 1950 le

retard reste important. Le revenu qui devrait être à la cote 174 se trouve seulement à 120. » (p. 24).

Les calculs auxquels se livre M. J. B. ont pour but de vérifier cette hypothèse. Leur point de départ est la revendication d'un salaire minimum vital de 17.500 francs-1950 présentée cette année-là par les organismes salariés comme représentant l'ensemble des besoins à satisfaire par un célibataire. L'auteur a ainsi déterminé pour l'ensemble de la population quels étaient ses besoins en 1950 et quels ils seront en 1960, 1965 et 1970, en tenant compte de l'accroissement démographique. Des variantes sont examinées qui tiennent compte des variations possibles de cet accroissement, ainsi que de l'allongement de la scolarité obligatoire. Le calcul est fait pour les besoins privés et pour les besoins collectifs (enseignement, santé publique, services publics administratifs, logement).

La conclusion est la suivante : dès aujourd'hui, pour donner à chacun, en tenant compte de la hiérarchie des revenus, l'équivalent de 17.500 francs-1950 par mois pour un célibataire, « la satisfaction des besoins globaux de la nation (publics et privés) exigerait un accroissement immédiat de 46 % de la production des biens et services de consommation ». Pour le futur, le taux annuel d'accroissement « de la productivité » nécessaire pour couvrir ces besoins en vingt ans est de 2 %; si on réduit le délai à quinze ans, « ce taux monte à 2,8 %, et, avec un délai de dix ans, ce taux monte à 4,3 % » (p. 184).

« Comparés aux taux d'accroissement de la productivité observés en France et à l'étranger dans le passé, de pareils rythmes n'ont, à part celui de 4,3 %, rien d'utopique, mais nécessitent évidemment des investissements importants. Pour éviter que ceux-ci ne prélèvent une part excessive du revenu national au détriment de la consommation, il convient de les sélectionner avec un soin extrême. » (p. 185).

Quelques développements sommaires sont consacrés à comparer, dans le domaine de la main-d'œuvre, les besoins qu'exigerait une telle expansion et les ressources qu'offrira la population française. Ils concluent que « le déficit de main-d'œuvre est important, aussi bien pour l'ensemble de l'économie nationale que pour chaque secteur pris séparément » (p. 180), et que, « dans tous les cas, des transferts de main-d'œuvre de secteur à secteur apparaissent indispensables » (p. 183).

D'un autre côté, de très larges développements (avec de copieuses annexes) sont consacrés par M. Henri Brousse, ingénieur agronome, au « développement de la production et des investissements dans l'agriculture et les industries agricoles »; jamais pareil effort d'analyse et de synthèse n'avait été tenté pour cette branche de la production. Des développements plus sommaires sont consacrés à deux secteurs industries-clefs : énergie et sidérurgie.

Il est probable que cet essai comporte de nombreuses erreurs et de nombreuses lacunes; les auteurs le proclament eux-mêmes. Personnellement, nous pensons que les prévisions concernant les consommations alimentaires restent assez loin de la réalité, et que, d'une façon générale, nous connaissons trop mal l'évolution de la demande dans un pays en période de progrès technique pour pouvoir bâtir sur elle autre chose que des hypothèses très fragiles. Cet essai n'en constitue pas moins un effort pour éclairer une route que beaucoup n'essaient pas même d'apercevoir. Un avant-propos très suggestif de M. Fourastié en montre tout l'intérêt : « Il y a plus de différence, au point de vue de l'action et des résultats pratiques, entre le capitalisme américain de 1952 et celui de 1933 qu'entre

le premier et le collectivisme soviétique. Quel est le secret de ces techniques ? Quel est leur principe ? Comment se concilient-elles avec la liberté individuelle des citoyens ? La réponse à ces questions tient d'un seul mot : la prévision. »

P. FROMONT.

Comptabilité.

Paton (William A.), *Asset accounting, an intermediate course*. Un vol. in-8° de 549 p., New-York, The Macmillan Cy, 1952.

Ce n'est pas dans les trois pages de la préface que l'on trouvera les idées générales, ou la synthèse, auxquelles nos auteurs ont accoutumé leurs lecteurs. Peu importe, au surplus, puisqu'il s'agit d'un minutieux travail analytique sur l'actif des entreprises et qui suit, pour simple commodité, la nomenclature usuelle de cet actif.

Les chapitres les plus intéressants traitent de l'évaluation des matières premières, des produits semi-finis, des marchandises et des actifs périssables (*Wasting assets*), où se sont introduites très significativement les notions de *déplétion* et de *dépréciation*. L'attention des comptologues français doit être attirée tout spécialement sur ces chapitres, où ils trouveront un exemple crucial d'une analyse extrêmement poussée.

Un très utile index termine ce livre illustré de cas concrets qui faciliteront la compréhension d'un texte au demeurant toujours concis.

Charles PENGLAOU.

Mars 1955.

Trélut (P.), *Comptabilité rationnelle*. Un vol. de 184 p., 2e éd., Paris, Dunod, 1954.

En publiant cette deuxième édition de son ouvrage, l'auteur se proposait — il nous en avertit lui-même — « de faire ressortir les principes de la méthode comptable, leur portée générale, les grandes classes entre lesquelles ils conduisent à répartir les comptes et le plan comptable rationnel qui en découle ». Il a atteint son but.

Au prix d'un vigoureux effort de synthèse, dans le court espace des quelque cent pages qu'il consacre aux deux premières parties de son livre, il présente à ses lecteurs une explication claire et pertinente du fondement rationnel des « parties doubles » : Un patrimoine, ou une fraction de patrimoine; — son actif et son passif, avec leurs sections; — sa valeur nette, avec ses subdivisions, positives et négatives. Rien de plus, pour commencer. Cela suffit, en effet : l'intervention de la « valeur nette » dans le mécanisme des comptes explique l'équilibre statique de la « balance » et du « bilan », et celui de leurs mouvements. — De là trois familles de comptes, trois seulement : les comptes subdivisionnaires de l'actif et du passif patrimonial; — les comptes subdivisionnaires de la valeur nette; — enfin, les comptes « intermédiaires », qui s'insèrent souvent, mais toujours transitoirement, dans un intérêt majeur de classement ou de relais, entre les comptes fondamentaux des deux premiers groupes.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir répudié résolument, dans cette brève analyse, les fictions auxquelles la technique comptable a eu trop

longtemps recours, autrefois, pour expliquer ses écritures, et qui ont si souvent rebuté les profanes : d'avoir appelé les choses des choses, et les personnes des personnes; — de s'être scrupuleusement gardé de donner aux termes d'*actif* et de *passif* d'autres sens que leurs sens juridiques de valeurs et de dettes; — enfin, d'avoir mis clairement en lumière la signification purement graphique des vieux symboles du *Doit* et *Avoir* (« débit », « crédit », « débiteur », « créditeur ») sous les titres de tous les autres comptes que les comptes ouverts aux tiers.

Ces deux premières parties se recommandent par leur clarté, leur objectivité, leur concision. — La terminologie de l'auteur surprendra peut-être, au premier abord, le lecteur. Pourquoi, se demandera-t-il, appeler « comptes *de description élémentaire* » les comptes de l'actif et du passif patrimonial, et « *comptes de description générale* » les subdivisions de la valeur nette ? Qu'il prenne patience. En poursuivant sa lecture, il comprendra la portée de ces termes inhabituels. Ils permettent à l'auteur d'étendre à d'autres objets que des patrimoines le principe des « parties doubles ». — C'est à quoi il se résout dans sa troisième partie, la plus originale peut-être de son livre. On y trouve avec intérêt, en même temps que de judicieuses observations sur les relations et les différences entre la Comptabilité et la Statistique, un chapitre suggestif sur la « Généralité de la Comptabilité ».

Les annexes de l'ouvrage retiendront aussi utilement l'attention : la dernière notamment, où l'auteur nous présente, avec l'autorité qu'il tient de son expérience professionnelle, le cadre d'un « Plan comptable rationnel pour la comptabilité de l'Etat ».

Le livre de M. T. fait plus que bien cerner son sujet : il ouvre, aux alentours, des avenues.

Pierre Strohl.

Agriculture et économie rurale.

Fromont (Pierre) et autres, *La modernisation de l'agriculture.* Un volume in-8° de 235 p., Paris, Librairie Armand Colin, 1954.

Ce volume a été constitué en bonne partie par les articles sur les *Problèmes français de l'agriculture*, publiés dans le numéro 5, année 1953, de la *Revue économique*. On y trouve les signatures de H. Brousse, J. Carrel, P. Coutin, F. Derwael, J. Horring, F. Houillier, J. Klatzmann, J. Milhau, R. Moreau, J. E. van Riemsdijk, E. Thomas.

Comme le fait remarquer M. F. dans la présentation de l'ouvrage, l'agriculture française traverse actuellement une crise salutaire; constatant un certain nombre d'infériorités, à son passif, vis-à-vis de quelques agricultures étrangères, elle s'efforce de les faire disparaître. L'inefficacité relative du travailleur agricole doit être combattue dans la mesure où elle serait responsable de la crise agricole de notre pays.

L'exploitation familiale est-elle moins bien placée que la grande exploitation au point de vue du rendement du travail ? C'est l'une des questions qu'envisage M. Brousse dans son chapitre sur la Productivité du travail dans l'agriculture française et étrangère. L'auteur répond que la petite exploitation familiale ne comporte pas toujours une infériorité congénitale par rapport à la grande exploitation. Les obstacles qu'elle rencontre tiennent plutôt à des circonstances contingentes : insuffisance de formation technique et manque de capitaux de celui qui la dirige. Aux Etats-Unis,

où l'exploitation familiale revêt d'ailleurs des dimensions considérablement plus grandes, elle supporte très bien la comparaison et la compétition avec les grandes entreprises culturales à personnel salarié; par exemple les exploitations familiales qualifiées de moyennes par la statistique américaine et qui ont elles-même une superficie moyenne de 94 hectares constituent 20 p. 100 de l'ensemble des exploitations agricoles aux Etats-Unis; elles fournissent 30 p. 100 du total de la production agricole commercialisée. En face d'elles, les grandes entreprises culturales à salariés, d'une surface moyenne de 960 hectares, ne forment pas 2 p. 100 du nombre total des exploitations, et elles donnent 20 p. 100 de la production agricole livrée au commerce. Les grandes entreprises culturales sont d'un type bien plus extensif que les exploitations familiales, qui ne comportent aucun élément d'infériorité. Mais il faut bien considérer qu'il y a un large écart, à tous points de vue, entre l'exploitation familiale américaine et ce que nous appelons chez nous du même nom; chez nous, l'exploitation dite familiale est surtout une exploitation paysanne, et il serait désirable de voir apparaître un certain nombre d'entreprises familiales mieux équipées et de plus vaste envergure.

Il faut aussi, pour moderniser l'agriculture, toute une série de travaux à entreprendre : des millions d'hectares à remembrer, d'autres à drainer et à assainir, des centaines de milliers à irriguer, à reboiser... Les chapitres suivants donnent l'énumération de toutes ces œuvres à promouvoir, y ajoutent les réalisations à opérer en fait de bâtiments, d'électrification, de chemins et indiquent ce qui a été fait, à cet égard, ainsi qu'en ce qui concerne les programmes de production, par les plans de modernisation et d'équipement.

Mais l'étude de la production elle-même serait bien insuffisante sans celle du commerce. L'une des louables particularités de l'ouvrage analysé est de n'avoir point exclu, de la modernisation de l'agriculture, les considérations relatives au négoce. Un chapitre bien venu à cet égard est celui de M. Jean Carrel sur le commerce des produits agricoles et les marges commerciales. C'est principalement sur les marchés des fruits et légumes que portent les investigations de l'auteur; celui-ci, par une analyse poussée avec finesse, distingue plusieurs cas : le cas des produits à commerce rapide et ne donnant pas lieu à d'autres reports que le stockage nécessaire à la régularisation, le cas des produits à commerce long; le cas des chutes de prix et dépressions prolongées, le cas des marchés stabilisés, le cas des hausses inflationnistes, le cas des ententes entre commerçants. L'étude des marges de gros et de détail, des impôts et des frais de transport accompagne ces cas divers.

Avec l'examen du marché vinicole, à laquelle procède M. Milhau, nous retrouvons les conclusions auxquelles s'était déjà arrêté ce spécialiste, servi notamment, dans ses travaux antérieurs, par l'emploi de la méthode économétrique. M. Milhau reprend les résultats de ses études antérieures et y ajoute de fort pertinentes explications, soit de la crise viticole contemporaine, soit des moyens de la résoudre.

Il fallait encore, pour compléter l'ouvrage, des études portant sur le régime fiscal de l'agriculture, sur le commerce international des denrées agricoles et les projets d'organisation actuellement présentés. A ce sujet, M. P. F. fait remarquer, à juste titre croyons-nous, que la spécialisation internationale des productions du sol est moins recommandable que jadis, car la réduction des frais de distribution qu'il faut nécessairement supporter en matière de commerce international n'a pas été aussi forte que l'accroissement des rendements productifs obtenu par le progrès technique. La

conclusion est que, pour un pays déterminé, il y a vraisemblablement, dans bien des cas, intérêt à essayer de produire sur place, plutôt que d'importer à grands frais.

Les auteurs de l'ouvrage collectif sur la modernisation de l'agriculture ont estimé enfin qu'il était indispensable de terminer leur étude par des articles sur la comptabilité agricole telle qu'elle est pratiquée en diverses nations. C'est en effet que, d'une part, il faut, pour défendre les intérêts professionnels, faire connaître la situation financière des entreprises, et que, d'autre part, il faut, pour concevoir une politique agricole, connaître d'une manière suffisamment exacte les coûts et les recettes des différentes productions.

André Garrigou-Lagrange.

Echanges internationaux et politique douanière.

Viner (Jacob), *International Trade and economic development. Lectures delivered at the National University of Brazil.* Un vol. in-8° de 121 p., Oxford, Clarendon Press, 1953.

Ce petit ouvrage, dû à la plume du grand spécialiste américain de l'économie internationale, est la reproduction de six conférences prononcées à l'Université de Rio de Janeiro au cours de l'été de 1950. Le sujet en est constitué par l'application de la théorie du commerce international aux problèmes actuels de la politique commerciale, de l'équilibre des balances nationales des paiements et de la comptabilité des planifications nationales, vues dans l'optique particulière des nécessités du développement.

La thèse de départ est que, sans doute, les conceptions classiques ont besoin d'être complétées pour pouvoir servir de base à l'explication du monde actuel, profondément différent, à bien des égards, de celui du début du siècle passé, mais que ceci n'est pas une raison suffisante pour les jeter par dessus bord. Ces conceptions, qui étaient valables pour leur époque, doivent donc être adaptées aux circonstances nouvelles, créées notamment par le déclin de la concurrence, l'expansion des planifications gouvernementales, la disparition du gold-standard, et la généralisation des politiques de contrôle quantitatif des rapports économiques internationaux.

Il en résulte que certaines des prétendues innovations théoriques réalisées par les disciples de Keynes, et notamment par Metzler, n'ont en rien amélioré la situation et qu'elles sous-estiment par trop l'efficacité des mécanismes monétaires et l'importance des élasticités de la demande par rapport aux prix. L'auteur s'efforce alors de dégager la nature et le rôle des facteurs responsables du retard des économies « sous-développées » et d'analyser l'efficacité des politiques susceptibles, sur le plan international, d'apporter une amélioration à cet état de choses. Il estime que la recherche systématique d'une croissance à base d'industrialisation forcée risque de méconnaître les avantages réels de la spécialisation agricole et que, en dehors des excès du nationalisme, le principal danger qui menace les économies insuffisamment développées est surtout d'ordre monétaire.

Il conclut en insistant sur le rôle, à son avis fondamental — point de vue que nous partageons pleinement — des facteurs internes dans l'explication de l'état de sous-développement et sur les dangers découlant d'une confiance excessive dans les vertus d'une action organisée sur le plan international.

La seule réserve qu'appelle un tel jugement est qu'il risque, selon nous, d'inciter à un pessimisme un peu trop systématique. On notera aussi qu'aucune référence particulière n'est faite aux aspects démographiques du problème, qui demeurent fondamentaux.

Gaston Leduc.

Sécurité sociale.

Durand (Paul), *La politique contemporaine de sécurité sociale.* Un vol. in-8° de 644 p., Paris, Librairie Dalloz, 1953.

Le temps est déjà loin où, dans un livre trop oublié, le vicomte de Villeneuve-Bargemont ne trouvait de solution au problème social que dans le développement de la charité. Les nouveaux travaux de M. Paul Durand permettent par contraste de saisir dans quelle mesure se sont transformées idées, mœurs et institutions.

Les nombreux lecteurs de M. D. retrouveront dans cet immense et savant ouvrage qui nous informe de l'état et du développement de la sécurité sociale en France et dans l'ensemble du monde les traits caractéristiques de ses livres précédents : souci de la documentation, sens de la clarté et de la précision, pénétration de l'esprit juridique.

Après avoir étudié la formation historique du système de sécurité sociale, M. D. consacre sa première partie à l'indemnisation des risques sociaux (risques physiologiques, risques professionnels, charges familiales), au financement et à l'organisation administrative. La seconde partie de l'ouvrage s'étend à la politique de la santé, à la politique du plein emploi, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

On aura quelque difficulté à cerner la notion de sécurité sociale : il est des cas où le souci de la définition doit s'effacer devant les exigences de la réalité. S'il est malaisé de définir la sécurité sociale — et nous aurions aimé trouver ici une critique plus rude de la notion simpliste de Beveridge — c'est que la politique de sécurité sociale se modifie sans cesse, qu'elle ne sait très bien ni ce qu'elle peut ni ce qu'elle veut garantir.

Aussi sera-t-on particulièrement reconnaissant à M. D. d'avoir eu le courage de se consacrer à l'analyse de textes souvent confus, imprécis, provisoires, auxquels le style et la logique font parfois défaut. Plus encore, on lui saura gré d'avoir détruit routines et cloisonnements artificiels.

Obligé d'être tout à la fois juriste, publiciste, économiste, de manier les concepts du droit privé, du droit public, de la science économique, M. D. précise avec modestie qu' « un intérêt certain pour la théorie et les faits économiques ne supplée malheureusement pas chez le juriste à l'absence d'une formation économique ».

Il est vraisemblable que les économistes ne retiendront pas sans réserves toutes les propositions et toutes les conclusions de M. D. Il nous semble notamment qu'on ne peut rassembler dans la « sécurité sociale » le plein emploi et les allocations familiales; à la limite, la politique des investissements et la politique du taux de l'escompte pourraient appartenir à la sécurité sociale. En outre, le jugement de valeur porté sur les vertus transformatrices de la sécurité sociale nous paraît trop optimiste : une élévation du taux des salaires et un accroissement du revenu national ont peut-être plus de force révolutionnaire qu'une organisation lourde et bureaucratique de sécurité sociale. N'est-il pas symbolique que la redistri-

bution du revenu national soit au moins aussi efficace en Suisse qu'elle ne l'est en France ?

Mais il est normal que l'optique de l'économiste soit différente, et M. D. songe moins à imposer qu'à proposer ses vues. Les économistes liront non seulement avec intérêt mais avec profit les développements sur les incidences de la sécurité sociale ou sur la répartition de la charge financière entre générations. Ils seront incités à s'appliquer davantage à l'étude des problèmes de la sécurité sociale, à multiplier des travaux trop rares encore.

M. D. a écrit plus qu'un très beau livre de documentation ou d'interprétation juridique : il aura aidé à fonder l'enseignement de la sécurité sociale, à éveiller l'esprit de synthèse et de recherche. N'était-ce pas son ambition ?

Robert Goetz-Girey.

Politique.

Zimmern (Sir Alfred), *The American road to world peace.* Un vol. in-12 de 287 p., New-York, E. P. Dutton, & C°, Inc., 1953.

Parmi les économistes qui terminèrent au cours des *thirties* leurs années de scolarité — et qui maintenant arrivent au seuil de la maturité scientifique — beaucoup de par le monde ont bénéficié de l'enseignement, ont reçu la marque, conservent la nostalgie de cette *Geneva School for International Studies*, — qui s'appelait en français *Bureau d'études internationales* — et qu'entre les deux guerres dirigeaient et animaient chaque été, durant six radieuses et fécondes semaines, le professeur A. Z., et lady Z. Aucun de ceux-là ne lira sans émotion le nouveau livre de notre ancien maître. Il nous est dédié : « *To our students, wherever they are.* » Nous l'y retrouvons tel qu'il y a vingt ans nous l'avons connu et vénéré : avec son amour et sa connaissance avertie de la Grèce; avec sa fraîche admiration pour les institutions helvétiques; son talent didactique; la vigueur de son argumentation juridique; cette force convaincante qui n'est donnée qu'aux vrais convaincus (et convaincus de choses vraies). Toute la clarté logique de l'esprit français, alliée au réalisme britannique, et à la foi communicative d'un homme de bien.

L'ouvrage est alerte, fait de courts chapitres dont peu dépassent — et ceux-là de peu — l'espace d'une page. Les idées se détachent nettement les unes des autres. Chacune implacablement appelée par la précédente, elles tombent les unes après les autres, avec un bruit métallique, mais en même temps chaud et humain.

Ce livre d'abord est un récit de tous les efforts et de tous les échecs qui ont jalonné depuis le début du siècle le chemin de l'organisation de la paix. Avant 1914 déjà, avec les deux conférences de La Haye, en 1899 et 1907, et la Cour permanente d'arbitrage international. Puis entre les deux guerres : sir A. Z. esquisse un portrait — saisissant de vigueur et de vie — des deux hommes qui ont conçu le système de la Société des Nations : Woodrow Wilson et Elihu Root. Wilson le « *political scientist* », Root le juriste. Au milieu des hommes d'Etat européens, encore empêtrés dans les catégories de la *balance of power* et de la diplomatie secrète, ce sont eux qui vraiment ont représenté l'évangile de la « *new diplomacy* » démocratique, fondée sur l'égalité des nations, sur la publicité des négociations et des conventions, sur la « *rule of law* » internationale. Seulement, le 19 mars 1920, le Sénat de leur propre pays a refusé de consacrer

leur œuvre, et de ratifier à la fois le Traité de Versailles et le Pacte de la Société des Nations. Trop fraîchement érigés en grande puissance, les Américains n'avaient pas encore compris leurs responsabilités mondiales. A partir de ce péché originel, l'institution genevoise déjà peut-être était vouée à l'échec. « Vingt années d'expédients » n'ont pu que le retarder, jusqu'au fatal 3 septembre 1939. A. Z. déroule devant nos yeux ce lugubre drame, en homme qui le vécut intensément au jour le jour, exceptionnellement bien placé pour en observer tous les personnages et pour en apercevoir toutes les coulisses.

Cependant, la seconde guerre mondiale a mis fin à l'isolationnisme. Elle a donné naissance à l'O.N.U., qui siège à New-York. Les Etats-Unis assument maintenant à plein leurs responsabilités de leader mondial. Tel est, pour A. Z., le grand thème d'espoir. Ce livre est un chant de foi dans la vocation internationale des Etats-Unis. Leur tradition propre n'est pas, comme celle des nations européennes, hantée par le fantôme impérialiste de la Rome antique. L'Amérique ne s'est pas faite par la guerre et par la conquête. « Les Etats-Unis sont devenus une grande puissance, mais une grande puissance qui s'est formée d'une façon essentiellement différente des autres grandes puissances qu'avait connues jusqu'alors le vieux monde, à l'exception d'Athènes pendant le court demi-siècle de sa grandeur politique... (P. 31.) ... Les premiers colons de l'Amérique du Nord fondèrent leurs établissements et adoptèrent une manière de vivre d'un style plus sain et « naturel » que celui de la plupart des pays du vieux monde, ils se constituèrent en petites communautés démocratiques... Disposant d'une étendue de territoire pratiquement vierge au-delà de leurs plus lointaines frontières, ils purent étendre peu à peu leurs colonies et leur propre manière de vivre jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'ouest à l'océan, à des milliers de kilomètres. (P. 30.) ... *America, the citadel of freedom.* (P. 25.) ... Si le reste du monde pouvait voir le peuple des Etats-Unis tel qu'il est vraiment, l'avenir des Nations Unies sous le *leadership* américain serait assuré, et la paix du monde sauvegardée dans l'avenir aussi loin qu'y peut porter le regard des hommes d'Etat. Ceci n'est pas une simple formule, mais la pure vérité : comprendre les Etats-Unis est la meilleure assurance sur la paix que le monde puisse contracter. » (P. 267.)

Sur l'Europe, sur le rôle international qui lui revient, sur les projets d'Etats-Unis d'Europe, le livre d'A. Z. est muet. Naguère, au temps de la *Geneva School* et des projets Briand, il me souvient qu'A. Z. leur était hostile, jugeant toute union régionale contraire à l'esprit universaliste de la Société des Nations. N'aurait-il pas depuis lors changé d'opinion sur ce point ? Ce livre n'en dit rien expressément. Mais il respire évidemment une atmosphère plus « atlantique » qu'européenne.

« *America is more than a country, it is a state of mind.* » (P. 25.) Tel est le fondement de l'optimisme d'A. Z. Chez cet homme qui a donné tellement de sa fortune, de son temps, de sa pensée, de son cœur pour la S.D.N., on ne sent aucune vaine nostalgie du passé genevois. Tout ce livre a son centre de gravité dans l'avenir. L'avenir, c'est l'O.N.U., qui n'a pas été seulement conçue par des Américains, mais qui est conduite par eux. A. Z. affirme une foi confiante en l'avenir de l'O.N.U. Si jusqu'ici des déceptions ont dû être enregistrées, c'est que « les Nations Unies ont été, à chaque étape de leur développement, entravées par l'hostilité perfide de l'Union soviétique. Pendant la période de faiblesse consécutive à un désarmement hâtif, il a bien fallu supporter cela, même au prix de

beaucoup d'indignité. Mais il n'y a aucune raison de le tolérer indéfiniment. (P. 268.) ... Le véritable obstacle n'est pas d'ordre technique, c'est seulement la mauvaise volonté : la mauvaise volonté d'un individu, le maître du Politburo ». (P. 197.) A Staline et à ses séides, « un seul titre convient : *hostis humani generis... They are criminals* (p. 197) ... *a gang of murderers and torturers...* » (P. 267.) Les peuples libres « *should stay together and move forward together* » (p. 268), et l'on verra bien alors qu'il n'y a pas d'impasse des Nations Unies. C'est en des termes analogues que voici vingt ans nous entendions sir A. Z. parler de Hitler et des nazis. C'est la même attitude résolue qu'il recommandait à leur égard, avec cette même confiance que pour peu que les peuples vraiment épris de liberté décidassent un jour d'unir leurs volontés en un seul faisceau sans fissures, et d'aller de l'avant sans défaillance, la menace totalitaire s'évanouirait comme par enchantement. Avant que Munich nous eût ouvert les yeux, il arrivait alors à certains d'entre nous de trouver parfois de tels propos excessifs, voire simplistes. L'événement m'a convaincu que c'était la lucide et saine fermeté de notre vieux maître qui avait raison.

L'avenir des Nations Unies soulève pour A. Z. des problèmes non seulement politiques, mais juridiques. Ce livre est fait pour inspirer la *Revising Assembly*, qui doit se réunir — si je ne me trompe — en 1955. A. Z. passe la Charte au crible de son analyse. Comme jadis au Conseil de la S.D.N., c'est au Conseil de Sécurité que vont surtout ses critiques. Composé principalement de représentants des « Grands », vicié par le droit de veto, le Conseil de Sécurité tend à se transformer en un champ clos pour les rivalités impérialistes entre les principales puissances. Il ne constitue pas, pour l'organisme international, « *a true executive* ». Ce qu'il faudrait (cf. particulièrement le chapitre 72, intitulé *A blue print of the eventual executive*), c'est « *a body of some seven dedicated and experienced men, constituting a living example of the equality of people* » (p. 250), et dont le recrutement et le statut pourraient s'inspirer (p. 251) de ceux du Conseil fédéral helvétique (Les membres de ce conseil sont pratiquement inamovibles). A. Z. insiste sur cette idée que les membres de l'Exécutif doivent y représenter non plus les intérêts de leurs nations, mais ceux de la liberté et de la paix du monde, et qu'ils ne doivent pas être seulement des personnalités compétentes, mais surtout des « *dedicated men* » : des hommes désintéressés, animés d'un ardent « *public spirit* » international. « *Clever men were always more plentiful at Geneva than good men; and it would be strange if the same were not true in the new international Society in New York.* » (P. 238.)

« *Good man* », A. Z. l'est entre tous, non moins que « *competent personality* ». C'est ce qui fait pour nous la rareté de son témoignage, et son prix.

Daniel Villey.

Le Gérant : de Peyralade.

Dépôt légal en 1955 (2e trimestre).

24242. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192).

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA FRANCE ÉCONOMIQUE EN 1954

AVANT-PROPOS

Désastreuse sur le plan politique — Affaires étrangères et Union française — l'année 1954 a été extrêmement favorable sur le plan économique. Avec des prix qui, depuis trois ans, témoignent d'une stabilité exemplaire, une vigoureuse expansion des affaires s'est affirmée.

L'analyse faite par Alfred Sauvy il y a quelques mois dans une de ses chroniques de conjoncture reste valable : « La reprise qui se poursuit depuis plus d'un an maintenant montre tous les caractères essentiels de la croissance capitaliste : les divers secteurs s'épaulent et se relaient réciproquement, la progression des uns fournissant des débouchés aux autres, sans toutefois que cet appui dans la progression puisse être (pour le moment) suffisamment prévu dans ses incidences. »

Une autre évolution est peut-être plus heureuse encore : sous l'effet d'une concurrence plus vive, on a assisté à une adaptation de l'économie française qui tend incontestablement à un meilleur équilibre. Ainsi nos structures n'apparaissent-elles pas si rigides qu'on se plaît communément à l'affirmer.

Cependant, des facteurs d'inquiétude subsistent et même se précisent avec le temps; ils ont leur source dans la puissance publique, son action ou sa carence : l'Etat reste incapable de

supprimer les distorsions que, par des interventions maladroites, engagées sous la pression des intéressés, il a lui-même créées; par le canal du déficit budgétaire, il distribue des revenus excédentaires, qui, s'ils persistaient à se déverser dans le circuit, finiraient par ruiner l'équilibre global si tardivement rétabli dans les derniers mois de 1951.

*
* *

Des retards dans le calcul du ministère des Finances ne nous ont pas permis d'inclure dans le présent Annuaire *la chronique habituelle consacrée au revenu national. Au moins, dispose-t-on des chiffres du produit national brut, qui, à prix sensiblement constants, est passé de 13.680 milliards en 1952 à 13.800 milliards en 1953 et à 14.720 milliards en 1954. Ainsi, l'accroissement, qui était inférieur à 0,9 % en 1953, a-t-il dépassé 6,6 % cette année. Un tel développement, qui semble se poursuivre durant ces derniers mois, est remarquable dans une période normale dans laquelle les goulots d'étranglement suscités par la guerre sont supprimés depuis longtemps.*

Cet accroissement du revenu national est naturellement très supérieur à l'accroissement, cependant lui aussi très satisfaisant et même inespéré, de la population (chronique de M. Louis Henry). La natalité, après avoir atteint son maximum en 1949 avec 869.000 naissances, avait lentement diminué pour descendre à 801.000 en 1953. On s'attendait à un nouveau fléchissement; c'est un léger redressement qui s'est observé en 1954 avec 807.000. Comme les décès sont eux-mêmes tombés à 515.000, tout près du minimum de 506.000 enregistré depuis la guerre en 1948, l'accroissement naturel de la population s'est élevé à 292.000.

En Afrique du Nord, malheureusement (chronique de M. Pellier), l'accroissement démographique beaucoup plus rapide, 2 % en Algérie, 2,5 % en Tunisie, 1,5 % au Maroc, présente un tout autre caractère. En Tunisie et en Algérie il est plus rapide que le développement des ressources, en sorte que le malaise économique aggrave le malaise politique en s'ajoutant à lui. Les conditions climatiques, l'insuffisance des ressources naturelles, l'inadaptation de la population indigène aux techniques modernes, ne permettent pas d'envisager raisonnablement, même

et surtout dans la longue période, l'élévation désirable d'un niveau de vie beaucoup trop bas. A défaut d'un développement des pratiques malthusiennes, toutes les sommes investies dans le Maghreb sont appelées à se perdre dans le tonneau des Danaïdes.

La population croissante de la Métropole, dont la composition sera plus complètement étudiée l'an prochain, lorsqu'on disposera des résultats complets du recensement, est toujours insuffisamment logée (chronique de M. Bordaz). Cependant, dans le domaine de la construction comme dans tous les autres, des progrès substantiels ont été accomplis. Le nombre des logements terminés augmente chaque année, et l'accroissement récent est particulièrement important : 68.000 *logements nouveaux en* 1950, 75.000 *en* 1951, 81.000 *en* 1952, 115.000 *en* 1953, *et* 162.000 *en* 1954. *Il est douteux cependant que les prévisions faites de* 250.000 *logements en* 1955 *soient vérifiées.*

Le nombre des logements consacrés à la location est toujours déplorablement faible, et le lecteur lira avec intérêt les suggestions de M. Bordaz pour accroître le rythme de la construction, rythme qui ne saurait être trop rapidement accéléré si l'on veut éviter une hausse dommageable des prix.

*
* *

La récolte de 1952 *avait égalé celle de* 1951 *malgré des conditions météorologiques défavorables; celle de* 1953 *avait marqué un progrès grâce à des conditions favorables. En* 1954, *le progrès est plus grand encore, malgré un temps tout à fait désastreux, gelées tardives en hiver, sécheresse au printemps, froid et pluies en été (chronique de M. Fromont). La récolte de blé atteint* 105 *millions de quintaux contre moins de* 90 *l'année précédente. Ce résultat est dû à l'accroissement des emblavures (+* 250.000 *hectares), mais surtout à l'amélioration des rendements qui atteignent* 23,5 *quintaux, chiffre record. Les rendements ont été également excellents pour la pomme de terre et bons pour la betterave; pour cette dernière comme pour la vigne, les mesures prises par le gouvernement pour réduire la production demeurent insuffisantes : des ressources financières et économiques importantes continuent d'être gaspillées.*

Le cheptel est lui aussi en accroissement continu. Si les chiffres retenus par les statistiques sont vraisemblablement inférieurs à la réalité, les variations relatives enregistrées restent sans doute significatives. Le développement de nos exportations de viande est particulièrement encourageant : non seulement les quantités exportées ont pu être accrues, mais nos prix sont ici plus facilement compétitifs : près des deux tiers des exportations ont été faites sans subvention. Nos prix demeurent trop élevés dans les autres secteurs, notamment dans celui du lait, si proche cependant de celui de la viande. Nos progrès sont donc réguliers et importants, mais un grand retard technique reste encore à rattraper.

C'est la production industrielle qui a marqué l'avance la plus brillante (chronique de M. Joly) avec, sur la base 100 en 1938, une moyenne annuelle de 152 avec le bâtiment et 154 sans le bâtiment. Cette avance est liée à un accroissement de l'activité (qui passe de 124,6 en janvier 1954 à 127,2 en janvier 1955), mais lui reste largement supérieure, ce qui témoigne d'un accroissement de la productivité.

Cette expansion a été d'autant plus facile et plus importante que l'année 1953 avait été caractérisée par une légère régression (140 contre 145 en 1952). Mais, même par rapport à 1952, le progrès est remarquable, puisqu'il correspond à une expansion de 3 % par an, ici encore supérieure à l'accroissement de l'activité. On doit de plus observer que, en 1954, ce développement s'est effectué tout au long de l'année et que le maximum a été observé en décembre (166 avec le bâtiment). Depuis, du reste, l'expansion n'a cessé de s'affirmer : c'est ainsi notamment que l'indice sans bâtiment passe de 161 en mai 1954 à 173 en mai 1955. C'est là un chiffre record.

L'énergie (moyenne annuelle 164) et l'équipement (165) restent très en avance sur la consommation (128). L'effort d'investissement, qui est dans une large mesure à l'origine de ce développement, se poursuit donc et permet d'espérer de nouveaux progrès durant les prochaines années.

Les études par branche de production et par catégorie de produits dans la distribution confirment le développement plus rapide du secteur tertiaire que du secteur secondaire. Le phénomène est remarquable dans les assurances, où la valeur des primes s'élève plus rapidement que le revenu national (chroni-

que de M. Fourastié). Mais le gros retard observé depuis 1938 n'est pas encore rattrapé. Nous sommes loin des Etats-Unis et même de l'Angleterre ou de la Suisse.

L'accroissement de la production et l'élévation du revenu national ont déterminé un développement des transports (chronique de M. Nicolas). Même les chemins de fer bénéficient d'un léger accroissement de recettes (1,3 %) qui se rapporte à la fois aux voyageurs et aux marchandises. La qualité du transport, notamment sous le rapport de la vitesse, est également en voie d'amélioration constante (électrification).

Les transports par voie d'eau témoignent d'un progrès plus sensible encore (3,9 %); de même en est-il pour les transports maritimes. Là encore la progression se marque à la fois pour les marchandises (4 %) et les voyageurs, quoique la concurrence toujours plus vive de l'avion ait réduit le nombre des passagers à destination lointaine.

Tout naturellement, c'est dans le domaine des transports aériens que la progression est la plus forte : 13,7 % pour les passagers, 7,3 % pour les marchandises. L'intensification des relations touristiques entre la Grande-Bretagne d'une part, Le Touquet, Tarbes et Calvi d'autre part, est particulièrement significative.

Le développement des émissions ne donne qu'une mesure très incomplète des investissements, en raison, notamment, de l'importance de l'autofinancement et de l'octroi de crédits bancaires d'investissement (chronique de M. Haour). Mais il témoigne de la résurrection de l'épargne. Les émissions ont porté sur 390 milliards; cest un record. L'an dernier, le chiffre enregistré avait été seulement de 334 milliards.

Le secteur privé représente 124 milliards et est en progression constante depuis la Libération. Le secteur public ou semi-public (266 milliards) a témoigné au contraire d'oscillations violentes, mais continue d'absorber les deux tiers des ressources. Dans le secteur privé, les émissions se sont réparties entre actions et obligations dans la proportion de 64 % et 36 %. Ce dernier pourcentage est le plus fort de ceux qui ont été enregistrés depuis la guerre et témoigne de la moindre méfiance des épargnants à l'égard de l'avenir du franc. Cette méfiance cependant n'est pas totalement surmontée et s'exprime par le maintien de taux d'intérêt élevés.

Malgré les progrès accomplis, les crédits bancaires d'investissement au secteur privé (179 milliards) restent supérieurs aux émissions. Il y a là un facteur inflationniste qui ajoute son action à celle du déficit budgétaire et qui résulte pour partie de l'importance des épargnes absorbées par le secteur public et semi-public.

*
* *

Toute cette expansion s'est réalisée sous un régime de stabilité à peu près parfaite des prix (chronique de M. Dumas). L'indice général des prix de gros (base 100 en 1949) s'est même abaissé de 137,9 en janvier à 135,2 en décembre; la baisse des produits alimentaires à été légèrement plus forte que celle des produits industriels, en sorte que le phénomène des ciseaux s'est accentué : par rapport à 1938 — mauvaise année de référence, il est vrai — les produits alimentaires se sont déprimés de près d'un tiers par rapport aux produits industriels (indices 21,5 et 30,6).

Quant aux prix de détail, ils demeurent parfaitement stables, si l'on considère la moyenne annuelle : 143,3 en 1954 contre 143,7 en 1953; mais une baisse de janvier à août a fait place durant les derniers mois à une hausse plus accentuée, en sorte qu'à la fin de l'année l'indice (144,9) est supérieur à son niveau de janvier (143,2). C'est l'indice des services qui, déjà le plus élevé au départ (188 en janvier), a également le plus progressé (195 en décembre).

En effet, pendant que les prix des marchandises demeuraient stables, les salaires augmentaient fortement (chronique de M. Lévy Bruhl). Des dispositions du 5 février et du 9 octobre ont relevé la rémunération horaire minimum et, si la hiérarchisation n'a pas été complète, les augmentations ont été générales. Les indices moyens se sont ainsi élevés (base 100 en janvier 1946) de 500 au 1er janvier 1954 à 539 au 1er janvier 1955. Cette hausse moyenne de près de 8 % (contre 4 % en 1953 et 2 % en 1952) s'échelonne entre 5,7 % pour le bâtiment à 11,4 % pour le travail des étoffes; elle est du même ordre de grandeur que l'accroissement de la production industrielle.

Comme le gonflement du revenu national a été moindre que celui de la production industrielle et que l'indice d'activité s'est également élevé, la part relative du travail dans le revenu national s'est certainement accrue. Cette évolution paraît natu-

*relle et heureuse. Dans notre avant-propos à l'*Annuaire *de* 1952, *nous avions émis l'hypothèse que les travailleurs ne touchaient pas l'intégralité de ce qui leur revenait en fonction du jeu théorique de l'imputation; il est normal et sain que ce retard se rattrape. Mais, du même coup, d'autres revenus peuvent avoir été comprimés, et ce transfert pourrait être un des éléments qui expliquent la poussée du « poujadisme ».*

***

Le phénomène le plus frappant est la hausse de la Bourse (chronique de M. Dessirier). Si l'excès de la spéculation sur certains titres aux cours particulièrement aventurés a suscité une brusque crise boursière le 12 mai 1955, le marché s'est rapidement repris et, dans l'ensemble, l'avance réalisée en 1954 a été maintenue. L'indice des valeurs françaises à revenu variable passe de 2.110 au 31 décembre 1953 à 3.381 au 31 décembre 1954, soit une hausse de 60 %. Ainsi, le pouvoir d'achat des valeurs françaises à revenu variable qui, sur la base 100 en 1929-1938, était tombé à un minimum de 25,8 en décembre 1950, se situe à 77,7 en décembre 1954. Nous sommes ici en tête de tous les pays européens ayant participé à la seconde guerre mondiale.

Cette hausse n'est imputable que pour partie à l'élévation des dividendes (indices 2.645 fin 1953 et 2.785 fin 1954); elle correspond essentiellement à une chute du taux de l'intérêt [1], *qui présente un caractère mondial et qui est liée au développement de la prospérité. Mais c'est en France que la chute du taux de capitalisation (3,56 % en décembre 1954 contre 5,32 % en décembre 1953) a été la plus rapide et la plus profonde. Comment expliquer la situation particulière de notre pays ?*

1. Cette chute du taux de l'intérêt, ainsi que nous l'avons noté à propos des émissions, ne s'est pas étendue aux valeurs à revenu fixe, les taux ayant ici faiblement baissé de 6,03 % en décembre 1953 à 5,69 % en décembre 1954. M. Dessirier a grandement raison de déplorer les conséquences économiques de cette situation; mais la répugnance des épargnants à acquérir des créances en francs n'est que trop compréhensible après quarante ans d'inflation presque ininterrompue et avec une structure économique et politique qui exclut toute baisse générale des prix. Les mouvements de prix sont maintenant à sens unique et, toute compensation dans le temps étant exclue, l'évolution à long terme s'effectue inexorablement dans le sens de la hausse. Seules des personnes très averties et suivant attentivement leur portefeuille peuvent prendre le risque d'acquérir à certains moments privilégiés des valeurs à revenu fixe, à condition de recevoir sous forme de sur-intérêt une véritable prime destinée à compenser une chute éventuelle du franc. Pour prendre un exemple récent, combien ont pu se dégager à temps lors de la guerre de Corée ?

On a mis en cause des rapatriements de capitaux en provenance d'Indochine et d'Afrique du Nord. L'interprétation reste insuffisante; il semble que le facteur essentiel ait été l'accroissement continu et à nos yeux inquiétant des disponibilités monétaires (chronique de M. H. L.).

Dans nos deux précédents avant-propos, nous avions manifesté nos alarmes devant ce gonflement ininterrompu. Le phénomène s'est poursuivi en 1954 *à une cadence encore accélérée. En fin décembre, d'une année à l'autre, la masse monétaire passe de* 4.630 *milliards à* 5.265 *milliards, ce qui représente une hausse de plus de* 13 %, *supérieure, même en termes relatifs, à celle observée les deux années précédentes* (12,5 % *et* 11,2 %).

Compte tenu de l'accroissement du revenu national, l'évolution apparaît moins désastreuse; elle ne cesse d'être préoccupante. Le quotient du produit national brut par les disponibilités monétaires est calculé par le Conseil national du Crédit : plus le quotient est faible, plus les disponibilités relatives sont abondantes. Or, depuis trois ans, ce quotient diminue constamment; voici ses valeurs successives :

1949	1950	1951	1952	1953	1954
3,1	3,1	3,2	3,3	3,0	2,8

Il était normal qu'après la flambée spéculative due à la guerre de Corée et l'accélération de la vitesse de la circulaltion qui en a été la conséquence, les encaisses se reconstituent; mais elles tendent à devenir pléthoriques : symptomatique est à cet égard le fait que le pourcentage des billets de 10.000 *francs continue d'augmenter relativement à la circulation totale. Il passe de* 36 % *à la fin de* 1953 *à* 44 % *à la fin de* 1954 [1].

Il est difficile de ne pas attribuer avant tout à cette pléthore la hausse de la Bourse. Mais normalement l'accroissement des disponibilités doit également se traduire par un accroissement de la propension à consommer. A court terme et en fonction justement des récents progrès de la production agricole et industrielle, une offre qui tend à devenir inélastique risque d'être incapable de répondre aux sollicitations d'une demande qui se gonfle sans cesse. Alors les prix se mettraient à monter. Dans

1. Egalement frappant est l'accroissement des dépôts dans les caisses d'épargne (chronique de M. Millet). De décembre 1953 à décembre 1954, cet accroissement est, en effet, supérieur à 21 %.

notre pays, sensibilisé à l'inflation, cette poussée pourrait susciter une surenchère des acheteurs qui lanceraient alors sur le marché leurs disponibilités excédentaires. Même au cas où nous ne serions pas encore en état de surfusion, une élémentaire prudence exige que la masse monétaire soit plus solidement tenue qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

***

A quoi attribuer son gonflement ? Il ressort des chiffres du Conseil national du Crédit repris dans cet Annuaire *que la contrepartie de l'accroissement de la masse monétaire est constituée par un accroissement d'or et de devises de 169 milliards, par un accroissement des crédits bancaires à l'économie de 334 milliards et par un accroissement de 166 milliards seulement des créances sur le Trésor public.*

Mais, dans cette ventilation, il n'est pas tenu compte, comme du reste il est légitime, d'un grand nombre d'opérations effectuées entre le Trésor et le public et qui en effet n'affectent pas directement le montant de la circulation. En fait, cependant, les sommes versées par les particuliers pour couvrir le déficit budgétaire, par exemple sous forme de bons du Trésor, font défaut aux banques ainsi amenées à créer des disponibilités pour satisfaire aux besoins de l'économie.

Pour être indirecte, l'action exercée par l'Etat n'en est pas moins certaine.

Le déficit de la trésorerie ressort à 576 milliards contre 658 en 1953. L'amélioration est mince, et M. Coulbois n'a pas de peine à montrer que la couverture de ce déficit est loin d'être assurée seulement par des moyens orthodoxes.

Cette situation est grave et, malheureusement, ne semble pas en voie de redressement. Dans sa chronique, M. Colliard montre notre système d'impôts littéralement écartelé entre les efforts de l'administration, cherchant par une réforme profonde à donner à notre fiscalité un caractère plus rationnel et une plus grande efficacité, et ceux des corporations de contribuables arrachant des dégrèvements.

Dans cette lutte, ce sont les corporations qui l'emportent de plus en plus, et les récents aménagements fiscaux apportés par M. Pflimlin constituent pour elles une nouvelle victoire. Avec

les nouvelles majorations accordées aux fonctionnaires, ce n'est pas sans anxiété que l'on suit le développement de l'exercice financier de 1955.

*
* *

Il est remarquable, dans ces conditions, que notre balance du commerce se soit améliorée malgré le nouveau régime appliqué aux importations. Le pourcentage de libération est en effet passé de moins de 18 % *en octobre* 1953, *à* 51 % *en avril* 1954, *à* 55 % *en septembre, à* 65 % *en novembre et, enfin, mais ceci déborde le cadre de l'année, à* 75 % *le* 1er *avril* 1955.

Vis-à-vis de l'étranger, nos importations n'ont augmenté que de 18 *milliards, alors que nos exportations se sont gonflées de plus de* 79 *milliards; le déficit tombe ainsi de* 206 *milliards à* 145 *milliards, et le pourcentage de couverture des importations par les exportations, en voie d'amélioration constante, passe de* 67 % *en* 1952 *à* 81 % *en* 1953 *et à* 87 % *en* 1954.

L'évolution est d'ailleurs variable selon les zones monétaires. Pendant que notre déficit s'aggravait vis-à-vis de la zone dollar, il se réduisait vis-à-vis de la zone sterling (pour laquelle il reste relativement le plus important), et notre excédent d'exportation grossissait vis-à-vis des pays de l'O.E.C.E.

A quoi attribuer cette évolution heureuse dans l'ensemble ? L'imposition de la surtaxe temporaire de 10 *à* 15 % *en remplacement des contingents a certainement freiné le développement des importations; mais elle a été évidemment sans effet sur les exportations.*

L'évolution relative des prix nous a été favorable (chronique de M. Dumas); pendant que nos prix baissaient légèrement, ils demeuraient étales ou manifestaient une légère tendance à la hausse chez nos principaux concurrents; mais la différence est insignifiante. Le facteur décisif du développement de nos exportations semble donc être la prospérité générale qui s'est particulièrement affirmée en Europe : même si nos prix apparaissaient trop élevés, les acheteurs se tournaient vers nous parce qu'ils n'avaient pas le moyen de s'approvisionner ailleurs.

On ne s'étonne pas, dans ces conditions, que, soutenue également par les dépenses des troupes américaines et les commandes off-shore *(environ* 400 *millions de dollars), la balance générale*

de nos paiements se soit, elle aussi, considérablement améliorée. Le redressement est particulièrement net à l'égard de l'U.E.P., où notre situation mensuelle, presque constamment débitrice depuis avril 1951, s'est progressivement redressée pour redevenir créditrice à partir du mois d'octobre. Notre position cumulative reste néanmoins fortement débitrice : 973 millions de dollars à la fin décembre. Enfin, comme on l'a vu, nos réserves d'or et de change ont considérablement grossi.

*
* *

Ainsi la position de notre pays s'est-elle considérablement affermie; nous demeurons cependant vulnérables et insuffisamment préparés à la compétition plus vive à laquelle nos voisins semblent décidés à s'engager.

Après l'échec de la C.E.D., l'Allemagne, sous l'impulsion du ministre Ehrard, paraît s'engager dans la voie de la convertibilité et de la participation à un grand marché mondial. En Angleterre, la victoire des conservateurs doit rapprocher le retour de la livre à une convertibilité d'abord limitée aux non-résidents. L'U.E.P., en accroissant la part des règlements qui doit être effectuée en or, s'adapte par avance à une transformation qu'elle juge inéluctable.

Pour la première fois, semble-t-il, nos industriels se rendent compte qu'ils n'auront pas la possibilité de se dérober indéfiniment. Les plus résolument protectionnistes, qui avaient cru écarter définitivement le 30 août le cauchemar du grand marché, reconnaissent l'impossibilité de demeurer confortablement enfermés à l'intérieur d'une zone franc battue de toutes parts par le flot montant d'une économie mondiale en voie de reconstitution et d'expansion rapides. Que deviendrait du reste ce qui subsiste de notre Union française dans une pareille conjoncture économique et politique ?

Mais on comprend l'appréhension de nos producteurs. Nos prix sont trop élevés et, sous l'effet du déficit budgétaire, risquent de s'élever encore. Cependant, on voit bien en général que les contingents, les surtaxes temporaires et les détaxes fiscales et sociales à l'exportation constituent des artifices qui ne pourront être indéfiniment maintenus.

Entre l'autarcie et le marché mondial, peut-être n'est-il pas trop tard pour tracer une voie médiane, celle-là même qu'on avait voulu éviter l'été dernier. Les six ministres des Affaires étrangères des pays adhérant à la C.E.C.A. ont décidé, le 2 juin à Messine, d'ouvrir des négociations en vue d'établir une union douanière européenne. Si ces travaux devaient aboutir, la concurrence américaine continuerait d'être contenue, en même temps que des mesures transitoires de sauvegarde seraient prévues en faveur des industries nationales les plus menacées. Il n'est malheureusement pas assuré que l'Allemagne soit décidée à revenir à une solution qui avait sa faveur et dont nous l'avons nous-mêmes détournée.

RENÉ COURTIN.

GÉNÉRALITÉS

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

SOMMAIRE. — *Mariages, naissances et décès en 1954. — Prévisions pour 1955. — Immigration étrangère. — Migrations internes.*

Bilan de 1954. — Les chiffres provisoires des mariages, naissances et décès de l'année 1954 sont, en milliers, les suivants [1] :

ANNEE	1er TRIMESTRE	2e TRIMESTRE	3e TRIMESTRE	4e TRIMESTRE	TOTAL
		MARIAGES.			
1953	49	89	88	80	306
1954	52	88	93	79	312
		NAISSANCES VIVANTES.			
1953	204	205	203	185	797
1954	204	207	204	189	804
		DÉCÈS DE TOUS AGES.			
1953	194	122	107	127	550
1954	154	125	108	126	513
		DÉCÈS DE MOINS D'UN AN.			
1953	9,5	7,9	5,8	6,9	30,1
1954	9,6	7,4	5,7	6,4	29,3

1. On ne connaît rapidement que les chiffres provisoires; il y manque toujours les résultats d'un certain nombre de communes. Pour l'année entière, les résultats définitifs sont publiés environ un an après la fin de l'année (par exemple, vers le début de 1955 pour l'année 1953). On peut cependant évaluer les résultats définitifs d'une année à partir des résultats provisoires. Ils figurent, pour 1954, dans le bilan donné à la page suivante.

Voici maintenant en milliers le bilan de 1954, incomplet comme les précédents, l'immigration clandestine ou non assujettie au contrôle de l'Office national d'immigration et les sorties autres que celles des Algériens nous échappant toujours.

	1934-1938	1950	1951	1952	1953	1954 (*a*)
Mariages	282	331	320	314	308	315
Ruptures d'union (*b*)	34	**46**	**45**	**45**	**42**	»
Naissances vivantes	636	858	823	818	801	807
Décès de tous âges	642	530	562	521	553	515
Décès de moins d'un an	42,8	40,7	38,0	33,4	30,2	29,4
Excédent de naissances	— 6	328	261	297	248	292
Immigration contrôlée (*c*) :						
Travailleurs non saisonniers	»	10	21	33	15	12
Membres de leur famille	»	9	5	7	5	4
Algériens (immigration nette)	»	24	55	15	12	25
Population présente au 30 juin (*c*)	41.200	41.900	42.000	42.500	42.800	43.000
Naturalisations et réintégrations (métropole seulement)	30	32	16	19	9,5	24,5

NOTA. — Les nombres en caractères gras sont des évaluations.
(*a*) Chiffres définitifs évalués pour les mariages, naissances et décès de tous âges et de moins de 1 an.
(*b*) Sous cette rubrique figurent les ordonnances de non-conciliation.
(*c*) Travailleurs et membres de leur famille introduits par l'Office national d'immigration.

Les taux de nuptialité, natalité et mortalité annuels (définitifs) et trimestriels (provisoires) bruts et corrigés du mouvement saisonnier sont les suivants :

ANNÉE	TRIMESTRE	NOMBRES POUR 10.000 HABITANTS (ramené à l'année) DES : NOUVEAUX MARIÉS		NAISSANCES VIVANTES		DÉCÈS DE TOUS AGES		DÉCÈS DE MOINS D'UN AN pour 1000 naissances vivantes	
		brut	corrigé	brut	corrigé	brut	corrigé	brut	corrigé
1934-1938		137		154		156		67	
1950		158		205		127		47	
1951		151		195		133		45,5	
1952		148		192		122		41	
1953		144		187		129		37,5	
1954		146		188		120		36,5	
1954	I	98	145	190	188	143	122	49,5	42
	II	163	142	193	186	116	120	37	38,5
	III	172	149	189	187	100	118	28,0	30,5
	IV	147	143	175	186	117	116	32,5	35,5
1955	I	97	145	189	187	139	119		

La nuptialité a été plus forte qu'en 1953, alors que l'arrivée progressive à l'âge du mariage des classes restreintes nées de 1933 à 1945 devrait, à elle seule, provoquer une baisse lente du nombre annuel des mariages jusqu'après 1960. Comme la nuptialité de 1953 avait été un peu plus faible qu'on ne l'attendait, 1954 a vraisemblablement bénéficié d'un report de mariages retardés.

Pour les naissances, le chiffre définitif, 807.000, dépasse assez nettement celui de 1953, 801.000; alors qu'on devrait enregistrer une baisse régulière de l'ordre de 8.000 à 10.000 par an consécutive à la baisse du nombre des mariages depuis 1946.

Comme pour les mariages, 1953 a été marqué par un creux relatif avec report sur 1954, ces à-coups, ajournement et récupération, sont à rattacher à l'évolution économique. L'année 1954 a été meilleure que 1953 et la fin de 1952.

L'année dernière a, en outre, été exempte d'épidémie; malgré un hiver rigoureux, le nombre des décès a été nettement plus bas qu'en 1953. Sur tous les tableaux, 1954 apparaît donc comme une année favorable.

1955 a quelque chance de l'être aussi; l'alternance des années d'épidémie (1949, 1951, 1953) et des années sans épidémie ne s'est pas répétée et la mortalité du premier trimestre est à peu près au même niveau que l'an dernier. Sauf froid intense ou épidémie au dernier trimestre, l'un et l'autre rares à cette époque de l'année, on peut prévoir pour 1955 un nombre total de décès du même ordre qu'en 1954.

Les naissances du premier trimestre 1955 sont à peu près aussi nombreuses qu'en 1954. Les déclarations de grossesse à la Sécurité sociale ne laissent pas prévoir de baisse pour le deuxième trimestre; c'est assez normal puisqu'il s'agit d'enfants conçus en 1954, année, nous l'avons vu, favorable. La conjoncture ne s'étant pas détériorée au début de 1955, il est à prévoir pour 1955 un nombre de naissances supérieur au chiffre attendu. Celui-ci étant de 790.000 à 795.000, un total de 800.000 ne serait pas surprenant.

Migrations contrôlées. — L'immigration étrangère, très faible, a encore diminué; voici la répartition des travailleurs permanents introduits par l'Office national d'immigration en 1954 :

	Agriculture	Sidérurgie	Bâtiment	Divers	Total	Pour 1.000 au total
Italiens	3.481	358	3.378	1.306	8.523	694
Allemands	159	24	19	324	526	45
Espagnols	395	53	204	889	1.541	125
Divers	273	109	365	955	1.702	136
TOTAL	4.308	544	3.966	3.474	12.292	1.000
Pour 1.000 au total	350	44	323	283	1.000	

La diminution atteint toutes les branches, mais est plus sensible dans l'agriculture et la sidérurgie que dans le bâtiment et les activités diverses. Par nationalité, la part des Italiens a un peu baissé au profit du groupe Espagnols et divers.

Le nombre de familles introduites et le nombre de leurs membres ont été moindres qu'en 1953 (4.100 environ contre 4.900).

La répartition par nationalité en 1954 est la suivante :

Nationalités	Familles	Personnes
Italiens	1.025	2.834
Allemands	53	119
Espagnols	259	547
Divers	228	568
	1.565	4.068

L'immigration nette en provenance de l'Algérie a été finalement moins importante qu'on ne l'attendait (25.000 contre 40.000) en raison de l'abondance des retours au dernier trimestre de 1954.

Migrations internes dans la métropole. — Les projets d'aménagement du territoire rendent plus importante encore la connaissance de la situation et des perspectives démographiques, régionales ou locales.

Même pour les rubriques classiques, cette situation régionale est moins bien connue que celle de l'ensemble du pays.

En matière de migrations internes, notre information reste malheureusement si sommaire que, jusqu'ici, nous n'avons pu aborder, faute de renseignements, cet aspect fondamental de la situation démographique du pays.

Cependant, les travaux effectués récemment à l'I. N. S. E. E. et les résultats détaillés du recensement de 1954 permettront, dans un avenir proche, de remédier, dans une certaine mesure, à nos lacunes actuelles.

Louis HENRY et Rolland PRESSAT.

(Extrait de la Revue *Population*, mai-juin 1955.)

L'ÉVOLUTION DES PRIX

SOMMAIRE. — *Evolution des prix de gros. Evolution des prix de détail. Les prix à l'étranger et notamment en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Allemagne occidentale.*

L'année 1954 a été, comme 1953, marquée pour la France par une relative stabilité des prix et le maintien d'une disparité assez grande des prix français et étrangers. La fin de l'année s'est signalée par une pression sur les prix de détail qui paraît plus préoccupante que les poussées précédemment enregistrées.

I. — EVOLUTION DES PRIX DE GROS EN FRANCE.

La légère baisse intervenue sur les prix de gros de janvier à décembre (2 p. 100) cache à la vérité un fléchissement beaucoup plus sérieux des prix de gros des produits alimentaires; l'indice de ce dernier groupe, parti de 127,2 en janvier 1954 (base 100 en 1949), est passé par un minimum 120,2 en octobre, avec presque 6 p. 100 d'écart entre les deux niveaux.

On verra, en consultant le tableau de l'indice des prix de gros, que les prix des combustibles et de l'énergie ont peu

Indice des prix de gros (Base 100 en 1949).

	INDICE GÉNÉRAL	PRODUITS ALIMENTAIRES	COMBUSTIBLES et ÉNERGIE	PRODUITS INDUSTRIELS	PRODUITS IMPORTÉS
Pondération	10.000	4.000	1.500	4.500	
Moyenne 1949	100	100	100	100	100
1950	108,3	103,2	105,8	113,7	132,5
1951	138,3	119,7	126,7	158,7	181,5
1952	144,9	131,0	142,3	158,2	154,1
1953	138,3	125,3	138,5	149,8	141,4
1954	135,9	124,6	138,8	145,1	142,6
1954 Janvier	137,9	127,2	138,6	147,2	142,0
Février	137,8	127,7	138,6	146,4	141,3
Mars	136,3	124,5	138,6	145,9	142,8
Avril	136,8	127,3	137,8	144,8	144,0
Mai	138,9	132,7	138,3	144,6	144,8
Juin	134,8	122,5	138,5	144,6	145,4
Juillet	134,4	120,9	139,0	145,0	145,6
Août	135,9	124,3	138,9	145,3	145,1
Septembre	134,6	121,3	139,0	145,0	141,7
Octobre	133,9	120,2	139,3	144,3	140,8
Novembre	134,7	122,5	139,9	143,7	138,3
Décembre	135,2	123,5	139,3	144,3	139,1

varié d'un bout de l'année à l'autre, que ceux des produits industriels ont cédé 3 points d'indice comme les produits importés. Tous ces mouvements se trouvent être le prolongement naturel de ceux de 1953.

Notons que, comme toujours, ces résultats moyens ne rendent pas compte des mouvements divergents, parfois importants, des indices particuliers de chaque marchandise. En fait, on constate une assez grande dispersion; les indices des prix de l'huile de lin, des peaux, des pommes de terre, gravitent pour décembre 1954 autour de 50 sur la base 100 en 1949, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, les indices relatifs au cacao, au café, aux bois, aux ferrailles, vont de 250 à 315.

Certains utilisateurs déplorent l'abandon de la base 1938; mais n'oublions pas que, sans donner de résultats parfaitement exacts, les raccords du nouvel indice sur l'ancien fournissent des indications satisfaisantes dans la plupart des cas. C'est ainsi que, sur la base 1 en 1938, les indices de prix de gros pourraient être estimés aux niveaux suivants :

	MOYENNES					
	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Produits alimentaires ...	17,2	17,8	20,6	22,5	21,6	21,5
Produits industriels	21,1	24,0	33,5	33,4	31,6	30,6
Ensemble	19,2	20,8	26,6	27,8	26,6	26,1

II. — Evolution des prix de détail.

On sait que la synthèse des mouvements des prix de détail est réalisée à l'aide d'un indice établi dans l'hypothèse d'un panier de composition invariable. Cette composition a été fixée sur la base des structures de consommation observées entre 1948 et 1950; la lente évolution des habitudes, le développement de certaines productions depuis cette époque, quelques distorsions de prix (loyer particulièrement), laissent à penser qu'elle s'écarte quelque peu de la réalité.

Faute de pouvoir renouveler annuellement les enquêtes de consommation des particuliers (qui sont fort onéreuses) et de pouvoir modifier chaque année les pondérations des indices, on doit se contenter de l'indice actuel des 213 articles (base 100 en 1949).

Il reste, au demeurant, un baromètre qui mérite confiance; il continuera de mériter ce crédit tant que les pouvoirs publics

n'exerceront pas de pression artificielle sur les prix des seuls produits ou de certains produits appartenant au champ de l'indice. Un tel danger, et d'éminents auteurs l'ont signalé avant nous, n'est malheureusement jamais exclu; on peut penser que les tentations iront croissant à mesure que l'on approchera du seuil de 149,1, qui doit déclencher la hausse du salaire minimum garanti.

A la fin de 1954, le niveau atteint était de 144,9, soit un peu plus de 4 points de distance de ce seuil. La marge est donc encore honorable; ce résultat a déjà été enregistré et même dépassé, mais dans des circonstances plus favorables qu'actuellement. En effet, certaines hausses sont devenues irréversibles; nous pensons notamment aux services comme les loyers dont les augmentations semestrielles vont se poursuivre quelque temps encore.

Les situations déficitaires de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. reposent périodiquement le problème de l'alternative : subventions accrues ou hausse des tarifs.

Quoi qu'il en soit, le tableau ci-joint retrace l'évolution au cours des douze mois étudiés. Le phénomène le plus notable est

Indice d'ensemble à la consommation familiale à Paris.
(Base 100 en 1949.)

	ALIMENTATION	CHAUFFAGE et ECLAIRAGE	PRODUITS MANUFACTURÉS	SERVICES	DIVERS	ENSEMBLE
Nombre d'articles	41	7	115	47	3	213
Pondération. .	58	4	20	15	3	100
Moyenne 1949.	100	100	100	100	100	100
1950.	110,6	109,8	102,0	124,3	106,2	111,2
1951.	128,0	145,9	121,4	147,4	120,8	130,1
1952.	140,7	172,5	131,0	176	143,5	145,4
1953.	137,4	171,8	126,5	184,0	143,5	143,7
1954.	135,0	171,8	126,3	190,4	143,5	143,3
1954 :						
Janvier ...	135,5	173,2	125,7	188	143,5	143,2
Février ...	137,0	173,2	126,0	188	143,5	144,1
Mars	136,1	173,2	126,2	188	143,5	143,6
Avril	133,7	172,6	126,3	189	143,5	142,4
Mai	137,1	169,7	126,3	189	143,5	144,2
Juin	136,3	169,7	126,4	189	143,5	143,8
Juillet	132,5	170,7	126,4	191	143,5	141,9
Août	132,2	170,8	126,4	191	143,5	141,7
Septembre. .	133,6	171,4	126,4	191	143,5	142,6
Octobre ...	134,1	171,4	126,5	191	143,5	142,9
Novembre ..	135,3	172,8	126,5	195	143,5	144,2
Décembre ..	136,4	172,8	126,6	195	143,5	144,9

la stabilité des prix des articles manufacturés, celle des articles de chauffage et d'éclairage (aux variations saisonnières près), du groupe divers (tabac et journaux).

L'indice d'ensemble est passé par un minimum en août comme l'indice des prix des produits alimentaires, la pondération de ce dernier (58 sur 100) entraînant une forte corrélation entre les deux mouvements.

On rappelle qu'en raison des difficultés techniques (variations saisonnières et surtout accidentelles), les fruits et légumes frais ne sont pas pris en considération (1). La part de ces denrées est voisine de 7 % de l'ensemble des consommations des familles. Le niveau moyen de l'indice des prix des fruits et légumes frais calculé par l'I.N.S.E.E. s'est établi à 144,6 pour 1954, sur la base 100 en 1949. En intégrant ces produits dans un indice d'ensemble plus général que l'indice des 213 articles, on trouverait pour cet indice général 143,4, soit un résultat très voisin du niveau 143,3, atteint par l'indice des 213 articles pour cette année 1954.

Sur la référence 100 en 1938, on dispose pour la dernière fois de l'indice des 34 articles dont la moyenne pour 1954 a été de 2.402.

Indices moyens annuels (Base 100 en 1949).

ANNÉES	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Produits manufacturés :						
Réfrigérateurs	100	102,9	116,3	120,9	116,4	109,2
Aspirateurs-cireuses	100	105,4	124,8	142,8	142,2	141,7
Machines à laver	100	108,5	135,5	153,8	153,3	152,7
Petits appareils électriques	100	105,7	130,2	151,6	148,4	147,2
Machines à coudre	100	110,7	127,1	142,4	141,1	143,2
Récepteurs radio	100	102,1	124,0	143,6	141,4	138,1
Voitures automobiles et motos	100	104,2	129,0	149,3	147,0	145,6
Produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles						
Ensemble	100	103,0	129,1	145,3	138,8	133,1
Energie	100	102,9	113,1	115,2	113,5	114,0
Entretien et renouvellement des bâtiments	100	102,8	135,2	152,4	142,9	139,7
Engrais et parasitaires	100	103,1	124,8	147,1	137,8	132,7
Machinisme et outillage	100	101,6	130,3	151,2	150,4	138,5
Produits pharmaceutiques :						
Spécialités	100	115	132	164	161	161
Antibiotiques	100	78	64	62	51	46

(1) Les pommes de terre sont comprises dans l'indice des prix des 41 denrées alimentaires.

Nous avons vu dans notre précédente chronique que l'observation des prix au stade du détail n'était plus limitée actuellement aux articles de consommation courante, englobés dans le calcul de l'indice des 213 articles, mais s'étendait à toute une gamme de produits fabriqués faisant l'objet de transactions notables. Le lecteur sera sans doute intéressé de retrouver le tableau de l'évolution des prix de quelques groupes d'articles, mis à jour pour 1954.

Réfrigérateurs, énergie et antibiotiques y sont toujours les produits aux niveaux de prix les plus bas.

III. — Evolution des prix a l'étranger.

L'écart entre les prix français et étrangers est resté tout au cours de l'année un sujet de soucis pour notre commerce extérieur et nos industriels. L'accroissement de la productivité dans de nombreux secteurs, l'aide apportée par le Gouvernement aux exportateurs de produits fabriqués et les efforts de prospection de marchés à l'étranger n'ont pas suffi pour supprimer notre handicap.

Si le déficit de la balance commerciale s'est atténué, c'est grâce à la situation de notre agriculture. Les exportations de produits alimentaires ont pu être développées et les importations généralement réduites.

On trouvera dans les colonnes ci-dessous les valeurs respectives des indices de prix de gros de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Allemagne occidentale ramenés sur la base 100 en 1949, ainsi que pour faciliter les comparaisons, un rappel des niveaux successifs de l'indice des prix de gros français.

Indices des prix de gros à l'étranger, ramenés à la base 100 en 1949.

	GRANDE-BRETAGNE	ETATS-UNIS	ALLEMAGNE OCCIDENTALE	FRANCE
Moyenne 1949	100	100	100	100
1950	114	104	108	108
1951	139	116	130	138
1952	142	113	136	145
1953	143	111	131	138
1954	143	111	132	136

Ce rapprochement matériel ne devrait pas faire croire aux lecteurs que ces indices sont strictement comparables; leur

couverture, ainsi que leur pondération, ne sont pas identiques. la différence la plus importante tenant au fait que les produits finis sont loin d'entrer dans la même proportion au sein de chacun d'entre eux.

Quoi qu'il en soit, il est remarquable de noter que c'est l'indice français qui a le plus fléchi depuis 1954, et que, d'autre part, c'est sensiblement la stabilité qui prévaut entre 1953 et 1954.

Dans le secteur des prix de détail, la tendance reste à la hausse en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, comme en fait foi le court tableau ci-dessous.

Indice des prix de détail à l'étranger, ramenés à la base 100 en 1949.

	GRANDE-BRETAGNE	ETATS-UNIS	ALLEMAGNE OCCIDENTALE	FRANCE
Moyenne 1949	100	100	100	100
1950	103	101	94	111,2
1951	112	109	101	130,1
1952	123	111	103	145,4
1953	127	112	101	143,7
1954	129	113	101	143,3

*
* *

Nous avons pu, dans nos dernières chroniques, porter un pronostic de stabilité. Certains signes sont apparus qui incitent à tempérer pour 1955 cette prévision optimiste : les dépenses civiles de l'Etat sont en augmentation constante, le pouvoir d'achat distribué s'est sensiblement relevé, les promesses de certains hommes politiques incitent à penser que de nouveaux relèvements de salaires interviendront, l'accroissement des exportations de viande risque de peser sur les prix intérieurs. On peut être assuré, cependant, que l'amplitude des mouvements de prix restera limitée en 1955, si l'on joue correctement sur les mouvements de stockage et d'exportation pour contrebattre les poussées spéculatives, si la marge inemployée de production de certains secteurs est mise à profit et si le Gouvernement met autant de volonté que les précédents à maintenir les prix.

R. Dumas.

LES PAYS D'OUTRE-MER
DE L'UNION FRANÇAISE

SOMMAIRE. — I. *Situation générale :* la perte des établissements de l'Inde, la défaite française en Indochine, le nationalisme en Tunisie, au Maroc, en Algérie. — II. *L'Algérie :* problèmes démographiques, habitat, constructions scolaires, productions minières et industrielles, production agricole, échanges extérieurs. — III. *La Tunisie :* problèmes démographiques, production minière et industrielle, production agricole, échanges extérieurs. — IV. *Le Maroc :* expansion démographique, production minière et industrielle, production agricole, échanges extérieurs. — V. *L'Afrique occidentale française :* les exportations, les importations, les plans. — VI. *Le Cameroun :* les exportations, les plans, la situation financière, l'enseignement. — VII. *L'Afrique équatoriale française*, les exportations, les plans. — VIII. *Madagascar :* les exportations.

I. — **Les liens avec la métropole.**

L'Union française a traversé une période difficile en 1954.

1° La France a cessé d'avoir des Etablissements aux Indes. Depuis le transfert de Chandernagor en 1949, l'Inde n'avait cessé de réclamer la cession des autres villes françaises. Après diverses tentatives de force, le Gouvernement français a dû y consentir, les membres de l'Assemblée consultative et des conseils municipaux locaux s'étant prononcés le 18 octobre pour le rattachement à l'Union indienne. On remarquera que le référendum prévu par la Constitution française dans ce cas n'a pas été organisé et que le Portugal a su maintenir ses possessions devant une pression aussi forte. L'Inde accepte que Pondichéry demeure un centre de culture française, et la France pourra y maintenir des institutions culturelles. Le transfert de souveraineté est accompagné d'une série d'accords, parmi lesquels on signalera celui qui est relatif aux usines textiles. Leurs exportations vers l'Union française y seront admises sans licence, avantage sans contrepartie qui risque de favoriser la contrebande de tissu sur ces marchés au détriment de la production métropolitaine.

2° La chute de Dien-Bien-Phu et la signature de l'armistice de Genève ont marqué la fin d'une guerre de huit ans, héroïque mais épuisante. C'est vraisemblablement aussi l'anéantissement de près d'un siècle d'activité française en Indochine, alors qu'elle fut remarquablement féconde en grands résultats pour ce pays. La France a évacué le nord du Vietnam, où s'est institué un nouvel état indépendant, séparé, en fait, de l'Union française. L'accord était accompagné de garanties sur le plan économique et culturel pour protéger les intérêts français. Leur exécution semble bien compromise.

Cette défaite a eu pour répercussion le relâchement des liens entre la métropole et les trois pays indochinois et des trois pays entre eux. Les accords de Pau de 1949 n'auront été qu'une étape de courte durée sur le chemin de leur indépendance. Trois accords sont intervenus en 1954 séparément avec le Laos, le Cambodge et le Vietnam, par lesquels la France reconnaît leur totale indépendance et leur transmet la charge de toute l'administration, mais par lesquels toutefois ces états réaffirment leur appartenance à l'Union française. Les institutions quadripartites, constituées en 1950 pour la gestion des intérêts communs à l'Union indochinoise (banque d'émission commune, accords douaniers, etc.), sont dissoutes.

La situation du Vietnam demeure précaire. Le pays a dû accueillir un demi-million de réfugiés de la zone nord, la situation économique est difficile, l'autorité du Gouvernement mal assurée. Les accords de Genève, du reste non ratifiés par le Vietnam, prévoient un référendum en 1956 pour décider de l'union éventuelle des deux zones. Il est vraisemblable que, si cette consultation a lieu, elle aboutira à l'unification sous contrôle du Gouvernement de la zone nord.

Signalons enfin l'activité de la politique des Etats-Unis en Indochine, et plus particulièrement au Vietnam, où ils s'efforcent de prendre les positions perdues par la France. La France possède encore sur place une armée de 150.000 hommes dont la situation, en cas de conflit, serait critique.

3° En Afrique du Nord, le développement du nationalisme, encouragé par les événements d'Indochine, a provoqué une crise dans les relations de ces pays avec la métropole.

En Tunisie, les précédentes réformes administratives avaient été jugées insuffisantes par les nationalistes; l'opposition con-

tinua à se manifester, notamment par des actions de guerilla. Un accord est intervenu en fin d'année entre les Gouvernements français et tunisien, d'après lequel la Tunisie recevrait une autonomie interne, mais resterait dans le cadre de l'Union française.

Au Maroc, le problème politique se trouve encore aggravé par les interventions étrangères, notamment par le refus du Gouvernement espagnol de reconnaître le nouveau sultan et par l'intervention du groupe de nations arabes et asiatiques aux Nations Unies. Sur le plan local, on continue à signaler attentats et actes de terrorisme, moins graves toutefois qu'en Tunisie. Le Gouvernement a commencé d'appliquer un plan de réformes, destiné à associer plus étroitement les Marocains à la politique. Il est certain que toute concession faite en Tunisie devra être également accordée au Maroc.

En Algérie, la situation politique évolua sans incidents durant les dix premiers mois de l'année, mais en novembre une révolte éclata dans l'Aurès et imposa de graves mesures policières.

II. — Algérie.

Problèmes démographiques.

L'accroissement de la population pose un problème dominant. Passant de 8.500.000 en 1948 à près de 9.500.000 en fin 1954, la population s'accroît de plus de 2 % par an, taux supérieur à celui de l'augmentation du revenu national. L'économie algérienne, qui était déjà une économie de sous-emploi, ne cesse de se détériorer par ce fait. Ceci se traduit non pas tant par une aggravation du chômage total que par un travail à temps partiel, par la prolifération des petits commerces et des petits services par la diminution de la superficie moyenne des exploitations agricoles.

Les remèdes à cette situation ne paraissent pas faciles à appliquer et l'évolution ne paraît guère devoir se modifier. La population musulmane a les caractéristiques des populations jeunes, 53 % de l'effectif a moins de 20 ans (30 % en France), les taux de natalité se maintiennent à des niveaux voisins des maxima (40 à 46 %), tandis que les taux de mortalité se réduisent régulièrement (20 % en 1948, 13 % en 1953). L'émigration n'est possible qu'en métropole, et avec la politique actuellement

suivie elle conserve une importance limitée. Une expérience est en cours pour essayer d'utiliser la main-d'œuvre algérienne dans l'agriculture métropolitaine; jusqu'à présent, en effet, la proportion d'Algériens occupés aux travaux agricoles était négligeable. Les résultats paraissent encourageants et les Algériens pourraient remplacer en grande partie la main-d'œuvre étrangère utilisée pour la récolte de la betterave. L'agriculture métropolitaine pourrait utiliser un fort contingent de travailleurs algériens, mais cela suppose une immigration organisée et très réglementée.

Cette structure démographique entraîne un certain nombre de conséquences sur le plan économique et social. L'accroissement de la population est plus rapide que le développement de l'agriculture et de l'industrie algériennes. Les réalisations des premiers plans d'équipement de l'Algérie, si elles ont donné une vigoureuse impulsion à certains secteurs de l'économie, n'ont toutefois pas permis d'assurer à la population un plein emploi et un revenu par tête suffisamment élevé.

Le développement de l'industrialisation, aussi poussé soit-il, ne peut pas, dans l'état actuel, absorber et faire vivre le supplément annuel de la population. Les industries nouvelles, créées ou développées dans le cadre du premier plan d'équipement, n'ont offert qu'une dizaine de mille emplois nouveaux.

Le développement de l'agriculture peut-il assurer la stabilité des niveaux de vie ? La question est complexe; les agriculteurs musulmans vivent dans une économie de type familial et autarcique, qui fait obstacle aux améliorations techniques. Dans le secteur agricole, les objectifs du premier plan n'ont été que partiellement atteints et les résultats sont encore insuffisants.

Les conséquences sociales de cette pression démographique, insuffisamment compensées par le développement de la production, deviennent préoccupantes. La recherche d'un emploi entraîne des migrations de population — mouvements des campagnes où la production est insuffisante vers les agglomérations urbaines dont le développement industriel ne justifie pas cette offre de main-d'œuvre et surtout mouvements d'émigration temporaire d'hommes adultes vers la métropole.

Les objectifs du deuxième plan de modernisation et d'équipement tendent à remédier à cette situation, tant sur le plan économique par le développement de la production agricole en

milieu musulman que sur le plan social. On trouvera dans le rapport général de la Commission du plan le programme des réalisations envisagées. On se bornera ici à donner quelques indications, tirées de ce rapport, sur l'effort envisagé en matière d'habitat et de constructions scolaires. Ces deux problèmes sont étroitement liés au développement de la population. Leur solution nécessiterait des moyens financiers à la charge de l'Etat qui paraissent difficiles à obtenir. Dans le cadre du plan, sur un total d'investissements envisagés sur dotation publique, au cours de la période 1954-1957, de 300 milliards de francs environ, 23 sont prévus pour les constructions scolaires et la formation professionnelle et 27 pour l'habitat.

L'habitat.

Le problème est double; il faut résorber les bidonvilles et baraquements, et construire des logements pour les nouveaux ménages. Les bidonvilles, où les conditions d'habitat actuelles sont particulièrement insalubres, se sont multipliés dans les centres urbains devant l'afflux continu des ruraux.

*
* *

Un recensement récent dans les grandes cités donne les chiffres suivants :

	Nombre de bidonvilles	Nombre de baraques des bidonvilles	Nombre d'habitants dans les bidonvilles
Alger	40	3.900	17.200
Oran	7	4.960	40.500
Bône	5	2.950	18.000
Constantine	2	1.100	6.000

Dans l'ensemble de l'Algérie on estime à 130.000 le nombre de personnes logées en bidonvilles.

Par ailleurs, en se basant sur un excédent annuel d'environ 180.000 individus par an, on évalue le besoin annuel de nouveaux logements à quelque 15.000.

Un tel programme de construction paraît difficile à réaliser.

Pour favoriser la construction de logements destinés à l'habitat musulman, diverses formules sont actuellements appliquées, en particulier construction par les communes de logements simples et subventionnés par le budget algérien. Pour accélérer

la construction, on envisage actuellement de faire appel à des Sociétés mixtes qui bénéficieront de la garantie de l'Algérie et de bonifications d'intérêt.

Les constructions scolaires.

La population d'âge scolaire (6 à 14 ans) s'élève en France à environ 4.110.000, et en Algérie à 2.090.000. Pour une population totale près de 5 fois supérieure, la population d'âge scolaire n'est, en France, que le double de celle de l'Algérie. On voit ainsi l'ampleur du problème qui se pose en Algérie pour la création d'écoles, d'autant plus qu'il serait souhaitable d'arriver à une scolarisation totale en un délai limité. La charge, frais de construction d'écoles et frais de fonctionnement, qu'un tel programme imposerait, paraît dépasser les possibilités actuelles du budget algérien.

Un premier plan, en 1944, envisageait la scolarisation totale des enfants de l'Algérie avec l'ouverture de 20.000 classes échelonnée sur vingt ans. Ce plan était trop ambitieux; le nombre des enfants théoriquement scolarisables est supérieur à celui des enfants pouvant assister pratiquement aux leçons dans les écoles. En effet, la scolarisation des filles en milieu musulman est très limitée (25 % des enfants musulmans scolarisés en 1951); par ailleurs, la population est dispersée et les enfants éloignés des centres sont difficilement envoyés à l'école par leurs parents.

Aussi le nouveau plan prévoit-il seulement la création en dix ans de 9.500 classes, dont 4.400 en première urgence.

En 1954, on comptait environ 110.000 garçons musulmans dans les écoles primaires, soit moins de 10 % de la population d'âge scolaire.

Etant donné l'ampleur des moyens financiers que nécessiterait l'importance exceptionnelle des besoins à satisfaire dans un temps limité, ne conviendrait-il pas de s'orienter vers des formules d'enseignement différentes de celles de la métropole ?

On avait envisagé notamment d'aménager les horaires scolaires en organisant des classes « à mi-temps », ce qui permettrait le plein emploi des locaux disponibles. Cette formule n'a pas été encore retenue.

Il semble également que l'emploi des méthodes analogues à celles des systèmes dits d' « éducation de base » expérimentés avec succès dans des pays sous-développés permettrait, très

rapidement et à frais réduits, de remédier à l'analphabétisme de la population adulte, et de donner un enseignement pratique — technique agricole, art ménager, puériculture — à toute la population d'âge scolaire, en particulier aux filles qui, pour des raisons diverses, ne pourront bénéficier d'un enseignement complet avant de longues années.

*
* *

Productions minières et industrielles.

La mine de charbon de Kenadsa fournit actuellement le tiers des besoins en charbon de l'Algérie (27 % en 1952) en la qualité produite.

Principales productions minières et industrielles (1.000 tonnes).

PRODUCTION MINIÈRE	1949	1953	1954	PRODUCTION INDUSTRIELLE	1949	1953	1954
Houille	260	295	305	Ciments	128	494	650
Minerai de fer	2.540	3.365	2.920	Superphosphates	87	103	131
Phosphates	645	600	750	Savons	12,8	11,2	10,5
Pétrole	3	90	100	Tréfilerie de cuivre	3,7	2,5	5
Minerai de zinc		35	50	Papier	6,9	20,1	20
Minerai de plomb		12	15	Chaux hydraulique	65	80	79
Electricité (millions kWh)	495	770	830				
Indice général	100	118	130				

La prospection des pétroles, commencée en 1950, a permis une production de l'ordre de 100.000 tonnes. Les recherches se sont étendues au Sahara où, dès à présent, des indices prometteurs ont été trouvés. Les pronostics sont des plus favorables, et l'on pense arriver d'ici quelques années à une production de l'ordre de 3 millions de tonnes, qui satisferait les besoins du pays. Un crédit de 27 milliards de francs est prévu au second plan d'équipement à cet effet.

La production d'électricité continue à s'accroître par la mise en service successive des divers barrages réalisés dans le cadre du premier plan d'équipement. Actuellement, 44 % de l'électricité produite est d'origine hydraulique contre 15 % en 1938. Un réseau d'interconnexion récemment construit régularise la distribution et le nombre de particuliers abonnés s'accroît parallèlement (6 % de plus qu'en 1951). Le second plan est établi pour satisfaire en 1959 une consommation prévue de l'ordre de 1,4 milliard kWh.

L'effort d'équipement progressivement accompli dans les mines de zinc et de plomb a permis l'augmentation de la production (40 % de plus qu'en 1953), à laquelle le marché mondial offre des conditions favorables.

En ce qui concerne les phosphates, la part de l'Algérie reste fixée à 13 % de la production nord-africaine, en application des accords conclus entre les producteurs des trois pays, mais l'état du marché rend nécessaire l'enrichissement des phosphates produits par l'Algérie.

En 1954, les premières réalisations prévues par le Bureau d'organisation des ensembles industriels africains ont commencé, et doivent permettre la mise en valeur des confins algéro-marocains. Cet organisme, qui dispose d'un budget de 1 milliard de francs pour 1954, a prospecté la région de Kenadsa où a été découvert un ensemble de minerais (fer, cuivre, manganèse), permettant la création d'un combinat industriel.

La situation en 1954 dans l'industrie est plus complexe. Si certaines activités, notamment la construction, sont en progression constante (la production de ciment a notamment augmenté de 25 % par rapport à 1953), d'autres, par contre, accusent une stagnation et même une régression. Un certain nombre d'entreprises créées dans le cadre du plan, ne pouvant produire à un prix compétitif, privées de subventions, ont été contraintes d'arrêter leur production. Toutefois, dans l'ensemble, l'indice général de la production industrielle, non compris le bâtiment et les travaux publics, s'établit environ à 127, contre 123 en 1953, sur la base 100 en 1950.

Production agricole.

Dans l'ensemble, la récolte a été abondante, et quelques produits, notamment les céréales, ont donné des récoltes records.

Principales productions agricoles (1.000 quintaux).

	1953	1954
Blé dur	8.000	9.300
Blé tendre	3.050	4.200
Orge	7.225	9.200
Vin (1.000 hl)	18.200	19.200
Agrumes (évaluation)	340	320
Huile d'olive	235	270 (évaluation)
Lentilles	175	200

Pour la première fois, la production de blé tendre dépassera les besoins. L'écoulement des produits bénéficiant du marché commun, notamment l'orge et les vins, sur la métropole, sera assez difficile. La recherche des débouchés étrangers devient préoccupante en cas de bonne récolte. Ainsi, malgré la baisse des prix à la production et l'aide d'une subvention de 10 % à l'exportation, l'Algérie n'a pu trouver suffisamment de débouchés à l'étranger pour l'excédent de sa production de légumes secs. Une partie de la production maraîchère n'a également pu être exportée et a dû être détruite.

On signalera le développement de quelques nouvelles productions entreprises dans le cadre du premier plan : la culture du riz, qui a donné des rendements de l'ordre de 50 quintaux à l'hectare dans l'Algérois, a permis une exportation de 1.000 tonnes de riz de luxe sur la métropole; de même, la production de coton, avec 4.000 tonnes, est en plein développement.

***

L'Algérie, comme toute l'Afrique du Nord, demeure tributaire de la métropole pour ses débouchés. L'expérience des marchés communs, qui a été étendue en 1954 aux corps gras fluides alimentaires, renforce cette interdépendance, tout en laissant généralement à la métropole le soin d'en supporter la charge financière.

L'effort entrepris pour accroître la productivité agricole en milieu musulman se poursuit, axé toujours sur le développement de l'action du Service du paysannat. Les résultats sont très encourageants. Les réformes doivent porter sur le plan technique et sur le plan institutionnel. Ces dernières nécessiteraient des mesures législatives qui paraissent difficiles à prendre dans la situation actuelle. Sur le plan économique, elles se traduiraient pourtant par une amélioration certaine de la production. On signalera en particulier l'aspect antiéconomique du mode de propriété actuel des terres. Le régime de l'indivision qui est la règle empêche pratiquement toute amélioration foncière.

Echanges extérieurs.

La balance apparente du commerce se solde en 1954 par un déficit de 77 milliards de francs au lieu de 64 milliards en

1953. C'est pratiquement la zone franc qui le supporte en totalité (70 milliards pour la métropole seule). Avec l'étranger, la position de l'Algérie est favorable et se solde par un excédent général d'environ 1 milliard de francs : (zone dollar : déficit de 6 milliards; zone sterling : excédent de 9 milliards, dû aux excédents d'achat de la Grande-Bretagne; zone U. E. P. : excédent de 7 milliards). La France demeure de loin le principal fournisseur (80 % de la valeur des importations, comme en 1953), et le principal client (71 % de la valeur des exportations). L'accroissement des importations (2.870.000 tonnes, soit 8 % de plus qu'en 1953) est principalement dû aux augmentations des importations de matières premières (notamment des produits pétroliers : 75.000 tonnes de plus) et des biens de consommation ou d'équipement (notamment les matériels de transport : 19 milliards contre 15,6 en 1953). L'augmentation des exportations (6.780.000 tonnes, soit 2 % de plus qu'en 1953) résulte surtout des importantes sorties de vin (7 milliards de francs de plus qu'en 1953) et d'agrumes (1,8 milliard de francs), qui compensent les moins-values constatées sur les huiles, les primeurs, les minerais de fer.

De cet exposé se dégage le fait que la réalisation du premier plan a eu une influence heureuse sur le développement de la production du pays. Toutefois, par suite de l'accroissement de la population, le niveau de vie moyen s'est probablement peu élevé et celui des musulmans des campagnes demeure relativement bas. Le plus grave pour l'avenir est que ce niveau de vie est maintenu artificiellement grâce au concours apporté par la métropole, soit parce qu'elle se charge des dépenses de souveraineté, soit par les salaires versés aux Algériens en métropole, soit pas ses crédits d'investissements. Cette aide est d'ailleurs génératrice d'inflation. La dépendance économique de l'Algérie avec la métropole, de plus en plus étroite, ne justifiait-elle pas une modification des liens politiques?

III. — **Tunisie.**

Problèmes démographiques.

De même qu'en Algérie, l'importance de l'accroissement démographique domine les problèmes d'ordre économique et

social du pays. La population, qui atteint environ 3,5 millions d'habitants, s'accroît à un taux de l'ordre de 2,5 % par an. Une moitié de la population a moins de 20 ans. Par ailleurs, on assiste à un mouvement de migration permanent; à l'intérieur, les habitants des campagnes et des territoires du Sud désertent ces régions pour se concentrer autour de Tunis, où ils vont grossir un prolétariat sans travail et sans logement.

Les solutions à ce problème sont à rechercher dans l'augmentation du revenu national. En effet, on n'observe pas une tendance des familles à réduire leur fécondité en fonction de l'élévation de leur niveau de vie moyen, et, par ailleurs, l'émigration des travailleurs tunisiens, jusqu'à présent très limitée, ne paraît pas devoir se développer dans les pays proches de la Méditerranée.

Les travailleurs tunisiens en métropole ont été évalués à quelque 2.500, et cette émigration ne semble pas actuellement pouvoir être accrue.

Cette situation pose dès à présent des problèmes qui paraissent insolubles, ne serait-ce que par leur aspect financier, notamment dans la scolarisation des enfants, l'équipement sanitaire, la construction de logements, le développement des productions indigènes.

Deux cent quatre-vingt mille enfants sont actuellement scolarisés, soit 21.000 de plus qu'en 1953, mais ce chiffre ne représente encore que 40 % de la population scolarisable. Bien que 14 % du budget national soit consacré à l'enseignement, il est difficile d'opérer des investissements suffisants pour satisfaire les besoins.



Un effort considérable a été entrepris pour fournir de l'emploi à cette masse de jeunes travailleurs, chômeurs en puissance. Le second plan d'équipement pour la période 1954-1957 prévoit des investissements d'un montant de 70 milliards de francs, dont une trentaine pour développer l'agriculture et en améliorer les rendements, et 10 pour la recherche minière.

L'artisanat, qui a le mérite de maintenir les cadres traditionnels et de former des ouvriers qualifiés, a été particulièrement encouragé. On estime que cette activité, qui occupe quelque 135.000 Tunisiens, fait vivre le dixième de la population. Des

ateliers-pilotes ont été créés en même temps qu'on essayait d'implanter des techniques nouvelles.

Quel que soit le futur statut politique de la Tunisie, il est certain que ce pays, livré à ses propres ressources, ne pourra résoudre les conséquences de l'essor démographique d'une façon satisfaisante.

Production minière et industrielle.

Les mines occupent environ 13.000 salariés, soit le tiers du total de la main-d'œuvre employée dans l'industrie. Leur production représente 25 % de la valeur totale des exportations.

L'indice de la production minière s'établit en 1954 à 102 contre 99 en 1953, sur la base 100 en 1938.

Principales productions minières.

	Unité	Minerai de fer	Phosphates	Minerai de plomb	Minerai de zinc	Sel marin
1953	1.000 t	950	1.720	73	6,6	139
1954	»	1.060	1.825	78	9,5	165

Les minerais de fer ont bénéficié de conditions moins favorables qu'en 1953, où les exportations avaient dépassé pour la première fois le million de tonnes. 72 % des exportations sont allées à l'Angleterre. L'augmentation des exportations de phosphates est due aux efforts entrepris par les exploitations pour enrichir les minerais. 70 % des exportations ont été dirigés vers l'étranger, notamment l'Italie (451.000 t.). Jusqu'à présent, les recherches d'hydrocarbures n'ont pas dans l'ensemble abouti et les principaux forages entrepris ont dû être abandonnés. Ils ont toutefois permis d'exploiter un gisement de gaz naturel, qui fournit chaque mois 400.000 m³ de gaz à la ville de Tunis. Les richesses minières sont malgré tout peu importantes et il faudrait des découvertes, encore hypothétiques, pour y trouver une solution au problème de l'emploi.

L'achèvement du premier plan a développé l'électrification du pays où la production d'électricité est passée en 1954 à 200.000 kwh (contre 180.000 en 1953 et 67.000 en 1938).

A l'exception des industries extractives, les industries sont centralisées dans la capitale (65 % du total des salariés) et ce fait contribue encore au déséquilibre démographique. Devant les demandes des chantiers de construction, l'activité des fabri-

ques de matériaux a été favorable; la production de ciment notamment a atteint 275.000 tonnes (20 % de plus qu'en 1953), dont une partie a pu être exportée.

Production agricole.

On remarquera que, sur 12.500.000 hectares, 4,5 millions, dont 3 de terres labourables, sont mis en valeur. Les 6.000 exploitations européennes occupent 17 % de la surface cultivable.

Principales productions agricoles.

	Campagne 1952-1953	Campagne 1953-1954 (prévisions)
Blé dur	3.800.000 qx	4.210.000 qx
Blé tendre	2.000.000 qx	1.850.000 qx
Orge	1.800.000 qx	1.700.000 qx
Huile d'olive	800.000 qx	520.000 qx
Agrumes	550.000 qx	445.000 qx
Vin	660.000 hl	1.055.000 hl
Indice production agricole (100 en 1938)	174	159

On signalera seulement les aspects suivants :

— L'administration des habous, qui contrôle 1 million d'hectares, est défectueuse et donne des rendements dérisoires. Une évolution économique souhaitable nécessiterait la réforme de cette institution, ce qui s'avère difficile du fait de son caractère religieux.

— Le budget d'équipement 1955-1956 fait une plus large part que le précédent aux investissements productifs. La part de l'agriculture s'accroît de 25 % et passe à 40 % des crédits globaux.

Echanges extérieurs.

Le déficit apparent de la balance commerciale s'établit à 16,5 milliards de francs contre 21 en 1953. La différence de structure des importations et des exportations persiste, malgré le réel développement des industries locales de transformation. Le prix moyen de la tonne importée est toujours plus de six fois supérieur à celui de la tonne exportée.

A l'importation, les produits de consommation représentent la masse la plus importante, soit 35 milliards, dont 11 pour les produits alimentaires (sucre, 4 milliards; produits laitiers,

1,3 milliard). Quant aux exportations, elles ont atteint une valeur record, grâce surtout à une très forte récolte d'huile d'olive et d'agrumes et à une nette augmentation des exportations de phosphates.

Principales exportations.

	Quantité (1000 t.)		Valeurs (millions de francs)	
	1953	1954	1953	1954
Céréales et farines	336	237	14.100	9.075
Huile	11	45	2.225	7.570
Vin	22	41	1.235	1.655
Agrumes	12	33	570	1.150
Phosphates	1.587	1.948	4.840	5.800
Minerai de fer	1.036	906	4.485	3.340

Les échanges avec la France s'élèvent à 76 % du montant total des importations et à 60 % seulement de celui des exportations. Les principaux clients étrangers sont : la Grande-Bretagne et l'Italie. La balance commerciale, largement débitrice avec la France (19 milliards) et avec la zone dollar (1,4 milliard), est nettement créditrice sur la zone sterling (2,7 milliards) par suite d'achat de minerai de fer et d'alfa. Le déficit des échanges extérieurs est tel que la Tunisie a besoin d'une aide de la métropole pour équilibrer ses balances de paiements. On a soutenu que ce déficit vis-à-vis de la métropole était dû au prix élevé des produits français que la réglementation résultant de l'union douanière leur assure sur le territoire tunisien. Ce fait est en partie exact, mais il faut remarquer que la solidarité économique joue dans les deux sens et que le marché métropolitain permet l'écoulement des produits tunisiens à un prix supérieur aux prix mondiaux. Ainsi, depuis août 1954, le marché commun des céréales entraîne, pour le budget métropolitain, une charge de l'ordre de 1 milliard de francs par an. D'après une étude objective de la balance des paiements, on estime que le déficit moyen par an de la balance commerciale de la Tunisie depuis 1949 a été comblé, d'une part, par les dépenses effectuées par la France directement en Tunisie (environ 10,5 milliards par an), et de l'autre, par l'aide financière de la métropole (15,3 milliards, non compris les avances de trésorerie). Rappelons que 90 % du financement du premier plan de modernisation (118 milliards) a été assuré par la métropole.

IV. — Maroc.

L'année 1953 avait été marquée par un arrêt dans le développement économique du pays, croissant depuis 1947. En 1954, la vie économique a supporté largement les conséquences d'une malheureuse situation politique. Le secteur industriel en particulier semble aujourd'hui le plus menacé. Toutefois, il faut se garder de pessimisme, la situation présente des aspects favorables, la production minière notamment atteint un indice record.

Démographie.

L'expansion démographique, du même ordre qu'en Algérie et en Tunisie, n'y pose pas toutefois pour l'instant de problèmes aussi préoccupants. La population, qui atteint actuellement quelque 8 millions d'individus, dont 360.000 Français, s'accroît à un taux moyen de 1,5 % par an. Elle demeure en majeure partie rurale (80 %), bien que la concentration de la population dans les agglomérations urbaines se poursuive à un rythme accéléré. Casablanca, qui compte déjà près de 700.000 habitants, a triplé de population en moins de quinze ans. Le problème de l'habitat urbain est un des plus aigus de ceux qui se posent actuellement au Maroc. L'afflux des populations dans les villes se traduit par la prolifération des bidonvilles (où habite le sixième de la population urbaine), et le surpeuplement des médinas, avec des conditions de vie lamentables. Pour y remédier, il faudrait au minimum construire 100.000 logements ouvriers et, chaque année, 10.000 logements supplémentaires pour faire face à l'augmentation annuelle de la population. Les fonds prévus à cet effet au second plan de modernisation se montent à 22 milliards de francs; il ne permettront qu'une amélioration partielle.

Production minière et industrielle.

La production des mines s'est très fortement accrue depuis quinze ans.

L'indice général de la production minière est passé à 159 en 1953 et à 172 en 1954 ou, si l'on ne tient pas compte des phosphates, à 228.

Principales productions minières (1.000 tonnes).

	1953	1954
Phosphates	4.156	5.019
Charbon	565	486
Manganèse	430	410
Fer	506	533
Minerai de plomb	110	114
Pétrole	103	118

La valeur globale des exportations est passée de 34,9 milliards de francs en 1953 à 36,1 milliards en 1954, soit 22 % de la valeur totale des exportations.

Les prix de base des phosphates n'ont pas varié en 1954, mais l'accroissement de la demande mondiale en engrais a produit une très favorable situation commerciale, notamment pour les minerais à haute teneur. Les principaux clients ont été : la France, la Grande-Bretagne et l'Italie (plus de 600.000 tonnes chaque), les pays de l'O. E. C. E. et l'Afrique du Sud (330.000 tonnes contre 260.000 tonnes en 1953). On étudie actuellement l'installation d'une usine d'acide sulfurique à partir de gisements de gypse, pour fabriquer sur place des superphosphates.

La baisse des cours du manganèse s'est précipitée en 1954, probablement par suite d'une offre de manganèse russe sur certains marchés européens. Les petites exploitations, grevées de frais de transports élevés, ont dû s'arrêter. La production de produits pétroliers a permis, en 1954, de satisfaire respectivement 8, 21 et 25 % de la consommation totale du Maroc en essence, pétrole et gas-oil. Les recherches se poursuivent sur de nouveaux périmètres. Etant donné l'impossibilité, avec les disponibilités actuelles en énergie, d'implanter au Maroc une industrie métallurgique qui soit viable dans des conditions économiques normales, le développement de la production minière est limité par le coût des transports intérieurs de minerai et par la recherche de débouchés étrangers.

La production industrielle, après un magnifique essor jusqu'en 1952, est dans l'ensemble en régression, et la situation est particulièrement grave pour les industries textiles et celles de la conserve. Les industries textiles du Maroc, concurrencées par les importations dites « sans devises », n'avaient pu garder une activité ralentie que grâce à des commandes administratives et à la détaxation des matières premières. Leurs difficultés se sont

aggravées en 1954, où les importations étrangères ont plus que doublé par rapport à 1953. Les produits sont vendus sur le marché marocain à des prix de dumping, tels que la concurrence n'est plus possible. En même temps, du reste, les importations d'origine française de produits textiles sont durement touchées, leur part dans le total n'atteint plus que 32 % contre 54 % en 1953.

Pour lutter contre ces importations, l'administration a proposé des prohibitions tempérées par des contingents pour la partie non satisfaite par la production locale. Aucune solution n'est encore intervenue. D'autres secteurs, tels la fabrication de chaussures, sont également atteints par cette concurrence abusive.

Les conserveries de poissons, qui s'étaient multipliées (55 en 1938, et 191 en 1951), tournent au ralenti par suite en partie de la diminution de la production de la pêche : les sardines en particulier paraissent s'être éloignées de la côte.

Le bâtiment s'est aussi ralenti (14 milliards de francs de constructions nouvelles contre 18 en 1953).

Dans le cadre du premier plan, la production d'énergie électrique en particulier a été développée; elle est passée de 212.000 kVA en 1953 (dont 57 % hydraulique) à 730.000 kVA en 1954 (dont 75 % hydraulique). La mise en service du barrage d'Afourer en 1955 apporte une puissance capable de satisfaire les besoins des prochaines années. Il y a donc actuellement suffisamment d'énergie électrique produite, mais le prix du kWh est relativement élevé (près de 9 francs en 1953).

Les investissements privés dans l'industrie ont été, dans l'ensemble, en diminution par rapport à 1953 et aux années précédentes. Le retour à la concurrence internationale, qui se précise, exige un effort d'adaptation de l'industrie marocaine. Mais la réforme de ces entreprises est limitée par le niveau élevé de certains éléments des prix de revient (tels que le prix du kWh industriel et le prix de l'eau), qui paraissent difficiles à comprimer, par la hausse des salaires réels, et également par le statut juridique international du Maroc qui empêche de protéger l'industrie locale par un tarif douanier préférentiel. Dans cet objet, un accord international serait nécessaire pour rendre au Maroc sa liberté tarifaire et lui permettre de protéger ses jeunes industries.

Productions agricoles.

Il est difficile de préciser l'évolution de la production agricole d'une année sur l'autre, car les chiffres en la matière sont incertains. On signalera seulement une tendance à une plus grande variété de cultures agricoles qu'autrefois, et un développement certain des cultures industrielles, maraîchères et fruitières. Parmi celles-ci, le coton s'étend sur 4.000 ha et donne environ 5.000 tonnes, et le riz, introduit en 1949, donne une production de l'ordre de 30.000 tonnes, supérieure à la consommation locale. La production maraîchère, pour les quatre cinquièmes aux mains des Marocains, et celle d'agrumes (30.000 ha, dont un tiers aux Marocains), ont permis d'exporter pour une valeur de près de 8 milliards de francs. On estime que les plantations fruitières se développent actuellement sur la base de 8.000 ha par an, signe de l'élévation des ressources moyennes des agriculteurs marocains.

Il semble toutefois que le développement de la production agricole soit insuffisant pour maintenir le revenu moyen, en face de l'accroissement de la population. Il est limité par la lenteur des progrès de l'agriculture marocaine. Sur 7 millions d'hectares exploités par les indigènes, le vingtième seulement est travaillé selon des techniques culturales améliorées. Le second plan d'équipement va faire porter son effort essentiel sur la modernisation agricole du paysannat, alors que le premier avait poursuivi une politique de grands périmètres et de grands barrages.

Echanges extérieurs.

Le déficit de la balance commerciale a atteint 68 milliards de francs en 1954 contre 55 en 1953, dont 47 avec la France et

Commerce extérieur (en milliards de francs).

Années	Total	dont		Total	dont	
		France	zone dollar		France	zone dollar
1953	127	67	25	72	31	5
1954	168	90	24	100	43	4

20 avec la zone dollar. Les échanges ne sont excédentaires qu'avec la zone sterling (+ 2,5 milliards de francs). Le déficit est comblé par l'aide de la métropole. Celle-ci participe également

à une partie des dépenses publiques. Le budget du Maroc est en accroissement continuel, passant de 85 milliards de francs en 1953 à 94 milliards en 1954. L'aide de la métropole intervient sous diverses formes et comble en particulier le déficit des opérations commerciales avec la zone dollar. Si l'on tient compte des dépenses de souveraineté et des dépenses en capital, on estime que les dépenses métropolitaines ont couvert le déficit de la balance des comptes du Maroc dans une proportion variant de 76 % à 81 % selon les années. Cette charge est lourde, elle pourrait être allégée par une participation accrue du Maroc, où la fiscalité est relativement légère.

***

V. — Afrique Occidentale française.

L'année 1954 a été pour l'ensemble de la Fédération une année de redressement économique, mais le niveau atteint est très différent selon les territoires. En ont bénéficié tout particulièrement : la Côte d'Ivoire et la Guinée.

Grâce à une excellente production d'arachides, à la hausse des prix des principales productions, les échanges extérieurs ont atteint des chiffres record. Les exportations se sont accrues par rapport à 1953, de 25 % en tonnage comme en valeur, en même temps que s'accroissaient les importations.

Principales exportations.

	1.000 tonnes		Milliards de francs	
	1953	1954	1953	1954
Café	56	95	20,0	35,5
Arachides décortiquées	199	237	15,6	20,0
Huile d'arachides	99	94	16,2	16,0
Cacao	72	53	15,8	17,7
Bananes	93	104	2,8	3,1
Minerai de fer	352	594	0,9	1,3
Minerai d'aluminium	375	468	0,9	1,1

Le montant du déficit de la balance commerciale de 16,4 milliards de francs (dont 2 milliards seulement avec les pays étrangers) est satisfaisant. Le commerce de l'A. O. F. pour la première fois présente un excédent avec la zone dollar (+ 4 milliards), par suite d'achats de café par les Etats-Unis. Il con-

vient de souligner : d'une part, l'importance accrue des échanges de la Côte-d'Ivoire (qui couvre à elle seule 47 % de la valeur totale des exportations de l'A. O. F. contre 40 % en 1953), et, d'autre part, la prépondérance de l'arachide, du café et du cacao, qui interviennent pour 82 % de la valeur totale des exportations (78 % en 1953).

Les valeurs unitaires des produits exportés ont été généralement en hausse, et les producteurs indigènes ont bénéficié dans l'ensemble de revenus plus élevés. Leur pouvoir d'achat moyen, pour ceux des zones de cultures industrielles tout au moins, s'est certainement amélioré par rapport à l'an passé, d'autant plus qu'une action énergique des pouvoirs publics a réussi à stabiliser et même à diminer les prix de détail. Les indices des prix à la consommation familiale sont passés de 379 en 1953 à 376 en 1954. Cette amélioration du niveau de vie s'est traduite par des acquisitions de biens de consommation (denrées alimentaires, textiles, articles de ménage, bicyclettes).

Par rapport à 1952, l'importation des biens de consommation a augmenté de 44 % en poids et de 28 % en valeur, alors que les prix sont restés sensiblement constants.

Le succès des mesures prises pour amener la baisse des prix est à souligner, car il montre la possibilité d'agir efficacement sur les prix dans un pays où la consommation est réduite à un petit nombre d'articles provenant en majeure partie de l'importation.

1954 a vu également s'achever les derniers travaux du premier plan de modernisation, destiné à doter l'A. O. F. d'infrastructures, et d'ouvrir le second plan quinquennal, consacré plus spécialement à développer la production et améliorer le niveau de vie de la population indigène. Parmi les grands travaux réalisés, on signalera spécialement l'achèvement du port d'Abidjan, les constructions d'ensemble hospitalier et la mise en valeur des gisements miniers. Alors qu'en 1950, les exportations de minerai de l'A. O. F. étaient réduites à très peu de chose, elles ont atteint, en 1954, plus de 1.100.000 tonnes, dont 740.000 tonnes de bauxite et 600.000 tonnes de minerai de fer. Bien que leur valeur totale n'atteigne que 3 milliards de francs, soit 3 % de la valeur globale des exportations, elles apportent un élément important au développement économique du pays.

Les résultats du premier plan n'ont pas abouti à un dévelop-

pement satisfaisant de la production agricole; aux tentatives entreprises dans le cadre de grandes entreprises à gestion capitaliste, on a jugé préférable une formule permettant l'association étroite de la population indigène. A cette fin, l'administration a recherché les formules qui permettraient d'amener cette population à des techniques de culture améliorées.

L'organisation des collectivités locales sur la base coopérative a présenté initialement des obstacles, dûs surtout à la difficulté de trouver des gérants indigènes capables. On a été amené à créer des secteurs coopératifs pilotes, encadrés par des agents administratifs; leur succès semble assuré.

On constate, en 1954, une diminution du montant des investissements publics à l'aide de subventions métropolitaines, due au ralentissement d'exécution des programmes nécessité par la reconversion des plans d'équipement. Il est intéressant de souligner que des possibilités nouvelles d'investissements, ne provenant pas de capitaux métropolitains, sont apparues en A. O. F. Ce sont des capitaux d'origine locale, en particulier le fonds routier qui a pu se constituer par taxation de la consommation, et surtout des capitaux étrangers (prêts de la Banque internationale, capitaux américains pour la mise en valeur des mines de Mauritanie).

1954 aura été pour l'A. O. F., après une longue période de déséquilibre économique, que reflète le déficit budgétaire (17 milliards de francs en 1953), une année de redressement, il est vrai grâce à des circonstances favorables, bonnes récoltes agricoles et maintien des cours élevés pour les produits d'exportation, mais aussi grâce aux résultats des travaux antérieurs d'investissements et à une politique économique bien conduite sur le plan local.

VI. — **Cameroun.**

La situation économique a continué à évoluer favorablement en 1954, par suite notamment du maintien des niveaux élevés des cours des principaux produits d'exportation : cacao, café, bananes. Ces trois produits, qui représentent à eux seuls 80 % de la valeur totale des exportations, ont une importance essentielle pour ce pays, car leur production est assurée en majeure partie par la population indigène, qui en tire des ressources relativement élevées.

Principales exportations.

	1.000 tonnes		Millions de francs	
	1953	1954	1953	1954
Cacao	60,5	50	14.200	16.600
Café	9,6	11,4	3.700	4.800
Bananes	72	73,7	2.330	2.375
Bois	80	95	1.310	1.575

L'année 1953 avait battu le record de la production de cacao avec 60.500 tonnes. Un gros effort est poursuivi par l'administration en faveur du cacao dans le domaine de la qualité et de la quantité, à la fois par la création d'un secteur-pilote expérimental, par un encadrement des producteurs, et par l'attribution de prime à la qualité. Cette action en profondeur est efficace (35 % de cacao supérieur produit en 1954 contre 8 % en 1952).

L'amélioration du cacao permet, outre une rémunération accrue et une élévation du niveau de vie des producteurs, des exportations plus importantes vers les pays étrangers (notamment les Pays-Bas, pour 5 milliards de francs, et les Etats-Unis), qui assurent au Cameroun une balance créditrice du commerce étranger.

La production de café est en hausse de 20 % sur l'an passé, mais, contrairement au cacao, on constate une régression de la qualité (qualité supérieure 6 % contre 36 % en 1952). Les exportations ont bénéficié de la demande accrue de la métropole et de l'Union française (Algérie). Des surfaces importantes ont été plantées par les indigènes depuis 1950, et l'on estime pouvoir compter sur une production de l'ordre de 30.000 tonnes dans quelques années. Pour maintenir les prix à la production, l'administration prévoit une action en faveur de la qualité, inspirée de celle qui a réussi pour le cacao.

La production de bananes fait d'immenses progrès, les exportations ont battu tous les records avec 73.700 tonnes (contre 33.000 tonnes en 1949), dont les deux tiers vers la France et le reste vers les pays européens. Les producteurs indigènes ont accepté de s'intégrer dans des coopératives, leur production se développe et leur bénéfice atteint désormais plus de la moitié de la valeur des exportations.

Enfin, l'industrie forestière a pu surmonter la crise très grave qu'elle subissait depuis 1951. Des subventions pour permettre

des transports à tarif réduit et des détaxations lui ont permis d'accroître ses exportations (20 % de plus qu'en 1953), bien que les cours restent bas. Par ailleurs, la consommation locale de bois débité tend à s'accroître.

Le bénéfice de ces exportations profite directement à une grande masse de petits producteurs indigènes qui se trouvent avoir un pouvoir d'achat en moyenne supérieur à celui des populations des autres territoires. Le niveau de vie de la population rurale du Cameroun s'améliore très sensiblement, elle s'habille mieux, mange mieux et consacre une partie de ses nouvelles ressources à améliorer son logement. Les constatations des administrations sont confirmées par les statistiques d'importation (farine de blé et sucre, 11 % de plus qu'en 1953; tissus de coton, 25 %), et par l'augmentation de la consommation locale de la production intérieure (bois débités, palmiste, viande).

L'action de l'administration sur le développement agricole en milieu indigène se fait par l'intermédiaire de « sociétés africaines de prévoyance » (S. A. P.), qui ont obtenu rapidement, et le fait mérite d'être souligné, la confiance des indigènes. L'action entreprise tend à se développer dans un cadre coopératif, ce qui a paru possible du fait que l'indigène participait déjà à des sociétés de prévoyance qui avaient fait leurs preuves. Dix-huit de ces sociétés ont été organisées depuis 1950 et les crédits coopératifs atteignent 400 millions de francs.

L'activité minière est très réduite. Le Cameroun n'a produit qu'une centaine de tonnes de minerai d'étain et de rutile et une cinquantaine de kilos d'or. Les prospections minières n'ont pas laissé grand espoir, les recherches de pétrole continuent dans la région de Douala.

Au Cameroun, les investissements privés, sur le plan industriel, ont suivi les investissements publics, contrairement à ce qui est constaté dans d'autres territoires. On estime que depuis 1949 l'ensemble des investissements privés a dépassé une quarantaine de milliards de francs, alors que les investissements publics ont été de l'ordre de 54 milliards. L'influence du Plan a été particulièrement heureuse. Un exemple très net est celui de la construction de la centrale hydro-électrique d'Edea, construction décidée par le Plan et dont la production dépassait de beaucoup les besoins prévisibles du pays : l'énergie excé-

dentaire produite à un prix de revient très faible a permis d'envisager l'implantation d'une usine d'aluminium à partir de minerais importés actuellement de France, et peut-être ultérieurement de Guinée. L'usine, dont la construction est commencée, est prévue pour une production de 45.000 tonnes par an. Il résultera une industrie nouvelle dans la région qui fera naître des activités secondaires.

La situation financière du Cameroun est favorable et les budgets de 1954 seront en léger excédent, comme ceux de 1953. On remarquera que les impôts directs ne dépassent pas 20 % des ressources budgétaires. Les problèmes posés par l'enseignement présentent un aspect particulier au Cameroun par suite de l'importance de l'enseignement privé. Le nombre d'élèves approche de 200.000, soit 45 % de la population d'âge scolaire, sur lesquels les deux tiers sont dans des établissements privés. Il serait nécessaire d'assurer à cet enseignement un statut particulier lui permettant l'octroi de subventions publiques.

*
* *

VII. — Afrique Equatoriale française.

La situation du territoire avait été gravement affectée depuis 1951 par la baisse des cours de ses principaux produits d'exportation. Par ailleurs, l'exécution du premier plan d'équipement avait accru les charges financières sans qu'il en résulte une amélioration équivalente de la production. Le déficit budgétaire, aggravé par la nécessité d'amortir les emprunts et d'assurer le fonctionnement des nouveaux équipements, tant économiques que sociaux, en même temps que les recettes provenant essentiellement des taxes, à l'entrée et à la sortie, s'amenuisaient, ne put être comblé qu'en faisant largement appel à la métropole. A partir de 1952, la reconversion des objectifs du plan, dont certains, notamment le programme routier, étaient beaucoup trop ambitieux pour pouvoir être supportés par l'économie du pays, avait imposé une politique d'austérité. L'année 1954 a vu une nette amélioration de la situation. Les exportations avec 613.000 tonnes atteignent un niveau record (le double de celles de 1949), pour une valeur de 25 milliards de francs (20 % de plus qu'en 1953) grâce à la hausse des cours du bois et du coton et du maintien des prix du café et du cacao.

Principales exportations.

	1.000 tonnes		Milliards de francs	
	1953	1954	1953	1954
Coton	25	32	7	9
Bois	400	511	6,6	8,5
Café	2,8	4,6	1	2
Cacao	3,5	1,5	0,7	0,5

Toutefois, la balance commerciale se trouve encore en déficit de près de 8 milliards (9,6 en 1953), et l'équilibre financier du territoire n'a pu être assuré en 1954 de nouveau qu'avec l'aide de la métropole : subvention directe de 800 millions de francs, prise en charge des dépenses d'équipement, subvention pour la production de coton.

Au point de vue minier, on n'en est encore qu'au stade de la prospection; certains résultats sont encourageants (manganèse de Franceville, cuivre du Niari, pétrole du Gabon), mais n'ont pas encore donné lieu à une exploitation notable.

Le second plan, qui est entré en application, est conçu selon une optique qui paraît mieux répondre aux possibilités du pays. Il tend à développer la production indigène par une action directe auprès des producteurs, au moyen d'un réseau de moniteurs agricoles et de fermes-pilotes et par une politique du paysannat visant à regrouper les villages pour permettre une diffusion plus rapide des techniques modernes, tout en assurant à l'ensemble de la population le bénéfice d'un équipement sanitaire et social. En même temps, comme l'A. E. F. est un pays peu peuplé qui dispose de vastes espaces de terres cultivables, on organise des opérations de grande envergure, financées par l'Etat, pour y implanter des productions mécanisées à fort rendement. Les principales opérations envisagées actuellement sont les suivantes : mise en valeur de la vallée du Niari (où est prévue l'introduction de la canne à sucre) et de celle du Logone (300.000 ha cultivables, aptes à la culture du coton), plantation de palmiers à huile au Gabon, barrage du Kouilou qui, avec une production prévue de 700.000 kW à un prix de revient très bas, permettrait l'implantation d'un grand ensemble industriel à partir de matières premières d'origine étrangère. On remarquera que les capitaux étrangers sont intéressés par certaines de ces réalisations et sont prêts à s'investir dans le territoire.

VIII. — Madagascar.

La situation économique a marqué dans l'ensemble une certaine stabilité en 1954; toutefois, certains secteurs se sont trouvés devant des difficultés sérieuses qui n'ont pu être surmontées.

La balance commerciale s'est soldée par un déficit de l'ordre de 16 milliards de francs, comme en 1953, mais cette égalité correspond, en réalité, à une situation plus favorable. En effet, par rapport à 1953, le prix moyen de la tonne importée a baissé de 5,5 %, tandis que celui de la tonne exportée a augmenté de 25 %, par suite du développement des exportations de produits de haute valeur unitaire et non pas d'une hausse des cours.

Principales exportations.

	Quantité (1000 t.)		Valeurs (millions de francs)	
	1953	1954	1953	1954
Café	36	41	6.420	7.670
Viandes	0,9	1,1	124	156
Légumes secs	15	15	386	362
Riz	45	15	1.555	565
Girofle	1	5,6	325	1.000
Produits minéraux	16	17,5	611	572

Les exportations de café représentent 47,4 % de la valeur totale (43,3 % en 1953). Il faut voir dans le développement de cette production l'influence de la hausse des prix et surtout l'action d'un fonds de soutien du café qui fonctionne depuis octobre 1953. Cet organisme, bénéficiant d'une subvention de 200 millions de francs alimentée par une taxe de 1% sur le café exporté, a pour but d'augmenter la production des plantations et d'améliorer les produits. Il tend, notamment par la livraison de plantes sélectionnées, à obtenir d'ici quelques années une exportation régulière de l'ordre de 40.000 tonnes par an.

Les exportations de vanille (5.600 tonnes pour 2 milliards de francs) sont sensiblement du même ordre qu'en 1953. On sait que, depuis que les Etats-Unis ont autorisé la consommation de la vanilline, les exportations vers ce pays, autrefois principal client, se sont réduites. Pour y remédier, une campagne de publicité est entreprise aux Etats-Unis en faveur de la vanille.

Le commerce avec la France est prépondérant : plus de 92 % de la valeur des importations et 86 % de celle des exportations. On remarquera que Madagascar est le seul territoire d'outre-mer dont la balance commerciale avec la zone dollar soit créditrice (3 milliards de francs en 1954 — par suite d'achats américains de vanille et de produits minéraux, alors que le territoire importe ses produits pétroliers de la zone sterling). L'équilibre de la balance des comptes de Madagascar n'est réalisé que grâce aux dépenses publiques de la métropole sur place (dépenses de fonctionnement des services et dépenses de souveraineté). En 1953, les règlements publics courants (non compris les investissements) ont dépassé 20 milliards de francs.

Une réduction sensible des dépenses métropolitaines entraînerait la diminution des importations de biens d'équipement et de consommation, l'arrêt du développement économique du territoire, qui ne pourrait être assuré par les seuls investissements privés. Ceux-ci sont très faibles, si l'on en juge d'après le montant des capitaux investis dans les sociétés. Il n'atteint que 350 millions de francs, en diminution du reste sur l'an passé (750 millions). Ce ralentissement des investissements privés souligne les difficultés rencontrées pour relancer l'économie du territoire.

Les prix locaux à la production sont trop élevés et le territoire ne peut fournir de produits à un prix compétitif. Cette situation a réduit les exportations de certains produits agricoles : riz (un tiers seulement de celles de 1953), manioc et dérivés, maïs (pas d'achats étrangers en 1954), produits de l'élevage (la moitié des usines de conserve ont dû fermer). Certaines usines, créées récemment dans le cadre du premier plan d'équipement, ou ont dû cesser leur activité (usine de trituration des graines de lin) ou rencontrent de sérieuses difficultés (usine de transformation du sisal, notamment).

Une solution au développement économique est à rechercher par la compression des prix de revient. En particulier, la mise en valeur du gisement charbonnier de la Sokoa en dépend.

Un des aspects les plus intéressants de la politique suivie par l'administration pour la mise en valeur du territoire est la poursuite de la modernisation du paysannat malgache entreprise dans le cadre des « Collectivités rurales autochtones modernisées » (C. R. A. M.). Ce mouvement, qui ne date que de 1952, n'en

est encore qu'à ses débuts, mais il est déjà riche d'une vingtaine de réalisations. Sur le plan financier, il bénéficie d'une subvention de l'ordre de 1 milliard de francs. La politique suivie en ce domaine a été très largement inspirée par le succès obtenu en Algérie par les promoteurs de l'action auprès du paysannat indigène. Il s'exerce toutefois sur un plan plus collectif pour utiliser au mieux la cohésion de la population malgache à l'intérieur de la communauté rurale.

Jacques Pellier.

MONNAIES ET FINANCES

POLITIQUE ET LÉGISLATION FISCALES

SOMMAIRE. — *Les estimations fiscales du gouvernement et de la loi de finances. La réforme fiscale. — Les aménagements fiscaux.*

La politique fiscale de l'année 1954 est placée tout à la fois sous le signe de la stabilité et sous celui du réformisme.

La stabilité politique apparaît à l'évidence avec le maintien de M. Edgard Faure comme ministre des Finances et des Affaires économiques tant dans le cabinet Laniel que dans le cabinet Mendès-France. Sur le plan économique, c'est la stabilité retrouvée; l'exposé des motifs du projet de loi de finances reconnaît le fait en ces termes : « L'économie française paraît avoir atteint à nouveau sa stabilité. »

Mais la politique fiscale de 1954 tranche également d'une manière très nette avec les politiques antérieures. Abandonnant l'immobilisme ou l'attentisme, elle réalise, en partie seulement d'ailleurs, une réforme fiscale importante. Les changements antérieurs avaient été des remaniements, des aménagements, des rectifications témoignant, selon le mot du rapporteur général [1], « d'un curieux souci de perfection dans l'imparfait ». Une véritable réforme avait échoué en 1953 devant l'hostilité de la Commission des finances de l'Assemblée nationale et le gouvernement n'avait pas osé utiliser pour la mise en œuvre de la réforme de la procédure dite de l'article-cadre [2]. En 1954, les motifs économiques sont si pressants qu'ils imposent la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires.

La politique fiscale de 1954 peut se résumer assez simplement dans une double formule : *stabilité* des recettes fiscales; *réformes* et aménagement du système fiscal.

1. M. Barangé, rapport sur le projet de loi n° 7164 portant réforme fiscale. *Doc. parl., Assemblée nationale*, Annexe n° 8064, p. 500.
2. Voir notre article *Politique et législation fiscales, La France économique en* 1953, dans cette *Revue*, 1953, p. 572-4.

I. — *La stabilité des recettes fiscales.*

Les prévisions de recettes fiscales pour l'année 1954 ont été établies à un niveau qui est sensiblement le même que pour l'année 1953 et voisin aussi de celui de l'année 1952. On constate donc une sorte de « plafonnement » des recettes fiscales.

Le projet de loi de finances pour l'exercice 1954 a fixé comme prévision de recettes 2.874 milliards, dont 2.595 constituant les produits fiscaux [3]. Dans le projet de loi de finances de 1953, les recettes fiscales avaient été évaluées à 2.706.836 millions, mais ces prévisions étaient résolument et exagérement optimistes et imprécises et des corrections sévères avaient dû être apportées par la loi du 11 juillet 1953, véritable budget rectificatif qui avait ramené les prévisions à 2.605.200 millions [4].

Au moment de l'élaboration de la loi de finances de 1954, les perspectives de recouvrement budgétaire des produits fiscaux apparaissaient légèrement inférieures aux prévisions corrigées et de l'ordre de 2.588 milliards.

Il convient de préciser pour les prévisions de 1954 les estimations gouvernementales et les corrections apportées par la Commission des finances et dont tient compte évidemment la loi de finances du 31 décembre 1953 [5].

A. — Les estimations gouvernementales.

Les mécanismes du calcul prévisionnel apparaissent dans les documents budgétaires. Les hypothèses économiques retenues sont au nombre de quatre : 1° revenus de 1953 égaux aux revenus de 1952, conformément aux indications fournies par les Comptes de la Nation pour 1953; 2° production industrielle en progression de 4 à 5 % de 1953 à 1954 (effet financier retenu pour les deux tiers, c'est-à-dire production moyenne à l'indice 103 par rapport à 1953; 3° masse des salaires en progression de 3 % de 1952 à 1954; 4° prix stables [6].

3. Projet de loi de finances pour l'exercice 1954, n° 6748. T. 1 des « *Bleus* », p. 43.

4. Voir notre article, *op. cit.*, p. 564, et le tableau.

5. L'ensemble du budget fut voté à peu près en temps utile pour l'année 1954, sous la réserve des dépenses militaires et de l'Education nationale. Il y a donc un progrès à enregistrer depuis 1951.

6. « *Bleus* », t. I, p. 45.

A ces données économiques s'ajoute la prise en considération d'un système fiscal, qui était celui en vigueur lors du dépôt du projet de loi. Toutefois, il n'était point tenu compte, dans le projet gouvernemental, de l'influence défavorable sur les rentrées fiscales du décret n° 53-942 du 30 septembre 1953 détaxant les investissements. Par ailleurs, le gouvernement estimait que serait voté en même temps que les textes budgétaires un projet de réforme fiscale qui, malgré des transformations profondes de l'impôt et un véritable bouleversement du système, fournirait un montant total inchangé de recettes fiscales.

Etant admis le postulat initial de la reconduction par hypothèse du système fiscal en vigueur et les données précitées d'expansion économique, on pourrait être surpris que les prévisions gouvernementales marquent d'aussi faibles différences avec 1953. Malgré une expansion économique affirmée, les recettes de 1954 sont prévues en recul de 10 milliards sur les prévisions corrigées de 1953, et en hausse simplement de 7 milliards sur les perspectives de rentrées fiscales de 1953.

Diverses raisons expliquent la faiblesse de ces majorations prévisionnelles. L'expansion économique escomptée entraîne une majoration de 30 milliards pour les taxes à la production, de 13 milliards pour les droits de douane, de 5 milliards pour le versement forfaitaire, de 1 milliard pour les contributions indirectes, mais le produit de l'impôt sur les sociétés est en régression de 65 milliards. En effet, en 1953, la plupart des sociétés avaient été amenées à verser un acompte supplémentaire, par suite de l'incidence du décret du 29 février 1952, et l'année 1954 ne pouvait bénéficier d'un tel artifice [7]. Les recettes fiscales estimées ainsi en légère progression dans le projet gouvernemental sont apparues comme singulièrement optimistes à la Commission des finances de l'Assemblée, qui les a corrigées.

B. — Les prévisions de la loi de finances.

La Commission n'a pas entièrement accepté les prévisions gouvernementales. Elle a formulé tout d'abord quelques réserves quant à la réalisation de prévisions qui reposent sur l'hypo-

7. Voir sur ce texte notre article *Législation et politique fiscales, La France économique en 1952*, cette *Revue*, 1952, p. 456.

thèse d'un accroissement de la production de 3 à 4 % au cours de l'année 1954 [8], mais n'a pas tiré de conséquence chiffrée de son doute.

Elle a, en second lieu, constaté que les évaluations présentées par le gouvernement pour les voies et moyens avaient été établies en supposant acquis le vote du projet de loi de réforme fiscale avant le début de 1954 et cette hypothèse lui a paru d'une réalisation impossible. Elle a donc estimé nécessaire de tenir compte de moins-values qui ne seront pas compensées par l'adoption immédiate d'une fiscalité nouvelle qui déplacerait les charges fiscales anciennes, mais les maintiendrait à une même valeur globale. Le décret du 30 septembre 1953 détaxant les investissements et le dégrèvement des produits alimentaires devaient avoir pour nécessaire conséquence des moins-values qui semblent devoir être de quelque 30 milliards [9].

Enfin, outre ces moins-values, il faut aussi retrancher des recettes prévues par le gouvernement celles qui sont particulièrement aléatoires et même fictives. Le ton du rapporteur général s'est fait sévère à propos d'une recette intitulée « Produits attendus du contrôle fiscal », et évaluée à 20 milliards. A son sujet, la justification est faible, se bornant à l'affirmation suivante : « Les effets de l'amnistie s'atténuant, les redressements pourront porter sur une année de plus. » On ne saurait trop critiquer cette prévision artificielle, bien qu'elle ait été bien inférieure

8. On remarquera que dans le rapport de la Commission des finances sur le projet de loi de finances (Annexe n° 7270, *Documents parlementaires, Assemblée nationale*, p. 2204), il est question d'un accroissement de la production de 3 à 4 %, alors que le projet gouvernemental adopte comme hypothèse une augmentation de 4 à 5 % (« *Bleus* », t. I, p. 45).

9. Le rapporteur général, dans son rapport, semble avoir commis une confusion. Il estime, en effet, que les prévisions gouvernementales sont exagérées et fait allusion à des moins-values de 70 milliards; 20 milliards, incidence du dégrèvement des produits alimentaires; 30 milliards comme conséquence de la détaxation des investissements (p. 2200, 2e col.).

On ne peut retenir 20 milliards pour le dégrèvement des produits alimentaires, car le rapporteur général indique ailleurs, lui-même (p. 2200, 1re col.), que le « manque à gagner » (*sic*) de 20 milliards concerne l'Etat et les collectivités locales. On ne peut davantage retenir 30 milliards en année pleine de la détaxation des investissements résultant du décret du 30 septembre, parce que ce texte ne dispose que jusqu'au 31 mars 1954 et que le rapporteur évalue à 30 milliards la moins-value pour ces trois premiers mois.

Finalement, d'ailleurs, ces minorations massives n'ont pas été retenues et l'ensemble des minorations ayant été de 50 millards, y compris les 20 milliards « produits du contrôle », c'est à 30 milliards qu'ont été chiffrées les moins-values provenant du dégrèvement ou de la détaxation.

à une prévision analogue figurant dans le budget de 1953 [10]. Même employée à échelle réduite, le procédé a été justement critiqué.

Finalement, c'est à un abattement de recettes de 50 milliards qu'a procédé la Commission des finances. Le total général des recettes budgétaires a été ainsi ramené de 2.874 milliards à 2.824, et comme c'est aux recettes fiscales qu'il convient de retrancher les 50 milliards, ces dernières recettes doivent être ramenées à 2.545 milliards.

II. — *Réforme et aménagement du système fiscal.*

L'année 1954 a été marquée par la réalisation partielle de la réforme fiscale et par l'aménagement de l'ancien système pour la partie qui en était conservée, c'est-à-dire l'ensemble moins les taxes sur le chiffre d'affaires.

Les textes qui consacrent ces solutions sont assez nombreux. Cette pluralité est due non seulement à l'existence de décrets d'application mettant en œuvre des dispositions législatives qui n'ont fixé que des principes [11], mais aussi du fait que le Parlement a modifié par deux grandes lois le régime fiscal en vigueur. La première, du 10 avril 1954, est ambitieusement dénommée « *loi portant réforme fiscale* »; la seconde, du 10 août, comporte la formule plus modeste de « *loi relative à diverses dispositions d'ordre fiscal* ». Enfin, usant des pouvoirs que lui conférait la loi du 14 août, le gouvernement a opéré par un décret du 4 novembre 1954 « *des aménagements et allégements fiscaux* ». Ainsi, le principe de la légalité de l'impôt a-t-il été appliqué d'une manière assez souple et parfois même violé.

L'idée générale, sinon toujours exprimée, du moins sous-jacente que l'on retrouve dans tous ces textes, est celle d'alléger la charge fiscale par une meilleure et plus équitable répartition interne, car le rendement général est ainsi maintenu, et avec

10. Le projet de loi de finances de 1953 (gouvernement M. Pinay) ne craignait pas d'évaluer à 80 milliards les produits du contrôle. Devant les protestations de la Commission des finances, une lettre rectificative réduisait à 44. C'était d'autant plus choquant que la politique de l'amnistie paralysait le contrôle. Voir sur ces singulières méthodes notre article, cette *Revue*, 1953, p. 362.

11. Ainsi, en matière de taxe sur la valeur ajoutée, les décrets des 26 et 29 juin 1954; en matière de versement forfaitaire de 5 % pour l'imposition des bénéfices non commerciaux, le décret du 7 décembre 1954; en matière de détaxation de l'épargne, le décret du 3 décembre 1954.

lui le niveau global des recettes. La stabilité du montant des recettes fiscales n'a pas été considérée comme exclusive d'un remaniement intérieur. La politique gouvernementale, malgré un changement de cabinet en juin 1954, peut être assez justement définie par la formule lancée par le secrétaire d'Etat au Budget dans sa conférence de presse du 9 novembre 1953, alors qu'il présentait la réforme fiscale en disant : « Nous avons voulu réparer des injustices flagrantes et favoriser la relance de l'économie. »

La réforme fiscale réalisée a été, en réalité, beaucoup plus modeste que celle projetée par le gouvernement, mais les aménagements fiscaux de l'année 1954 ont obéi aux mêmes considérations économiques dominantes, et aussi à des considérations de justice. Toutefois, la pression des groupes d'intérêts s'est exercée sur le législateur ou sur le gouvernement, aboutissant à des mesures contestables du point de vue de l'intérêt national.

On examinera successivement la réforme fiscale et les aménagements fiscaux.

1° La réforme fiscale.

La réforme fiscale avait été présentée par le gouvernement Laniel dans un texte d'ensemble comportant des pièces d'une véritable réforme et une transformation du régime existant, pour certains impôts directs, dans le projet de loi n° 7164 du 13 novembre 1953 [12].

Ce texte n'a pas été discuté tout de suite, l'examen des textes budgétaires ayant été évidemment abordé par priorité, et c'est seulement le 16 février 1954 que la Commission des finances de l'Assemblée nationale s'en est saisie. Le rapporteur général a présenté son rapport le 17 mars [13] et indiqué les transformations apportées par la Commission. Le projet gouvernemental, amputé largement par la Commission et modifié encore par le Parlement, est devenu la loi du 10 avril 1954, dont le titre I seul constitue ce qu'on peut exactement appeler la réforme fiscale.

12. *Documents parlementaires, Assemblée nationale*, 1953, Annexe n° 7164, p. 2041, et t. I des « *Bleus* ».
13. *Documents parlementaires, Assemblée nationale*, 1954, Annexe n° 8064, p. 500.

Sur les six titres du projet gouvernemental, trois correspondaient véritablement à une réforme. Le titre I supprimait la taxe à la production et la remplaçait par une taxe sur la valeur ajoutée; le titre II instituait une taxe proportionnelle forfaitaire frappant les professions commerciales, industrielles ou artisanales; le titre VI transformait radicalement les impositions locales. De ce tryptique, la loi du 10 avril 1954 ne conserve finalement qu'un volet, largement modifié d'ailleurs, et qui constitue son titre I.

La réforme est caractérisée essentiellement par la suppression de la taxe à la production et son remplacement par plusieurs taxes dont la principale est la taxe sur la valeur ajoutée.

Le nouveau régime se différencie évidemment de l'ancien, mais d'une manière imparfaite. Il ne constitue par ailleurs qu'une application partielle de la réforme projetée et en trahit parfois les principes essentiels.

Le titre I de la loi du 10 avril 1954 s'est borné à poser quelques principes en matière de taxes sur la valeur ajoutée et a été complété par divers décrets d'application.

La réforme fiscale doit être présentée succinctement en distinguant ce qu'elle apporte de nouveau et ce qu'elle a d'imparfait [14].

A. — La nouveauté de la réforme.

Dans l'esprit de ses promoteurs, la réforme fiscale, en matière de taxes sur le chiffre d'affaires, avait pour but d'accroître la productivité des entreprises françaises et leur permettre d'éviter la multiplication des taxes qui grevait lourdement leurs prix de revient et de vente.

La réforme se borne en réalité à remplacer la ou les taxes à la production par une ou plusieurs taxes sur la valeur ajoutée. Il convient d'indiquer successivement le champ d'application de la taxe et le mécanisme des déductions, qui est essentiel.

14. Voir sur le problème théorique, Maurice Lauré, *La taxe sur la valeur ajoutée*. Paris, Sirey, 1952, préface de M. Laufenburger; sur la loi elle-même, *La taxe sur la valeur ajoutée* (Chronique au *Dalloz*, nº 24), signée J.-M. — Le numéro de juillet-août 1954 de la *Revue fiduciaire* et dans la revue *Science et législation financière*, les études de M. Mérigot (1954, p. 954), et de M. Coulbois (1955, p. 189).

a) Le champ d'application.

La nouvelle taxe s'applique, comme la taxe à la production, au seul secteur de la production, sans toucher, au début au moins, au secteur de la distribution. Elle concerne donc le secteur industriel et la notion d'acte de production qui régit depuis 1936 la taxe à la production demeure au centre du nouveau système.

Toutefois si, en principe, le champ d'application de la nouvelle taxe demeure le même que celui de la taxe à la production, une différence importante doit être signalée, relative aux entreprises de travaux immobiliers. Celles-ci n'étaient point antérieurement assujetties au régime de la taxe à la production, mais au régime de la taxe sur les prestations de services. L'ancien système de taxation avait mis obstacle au développement de la préfabrication et a été abandonné.

Les entrepreneurs de travaux immobiliers sont désormais assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée, comme d'autres producteurs, mais ils bénéficient toutefois d'un régime particulier, le chiffre d'affaires imposable étant le montant des mémoires et factures diminué de 35 %.

b) Le mécanisme des déductions.

La principale différence entre l'ancienne taxe et la nouvelle consiste dans le mécanisme des déductions. Le contribuable peut, dans le nouveau régime, déduire de la taxe non seulement, comme autrefois, la taxe ayant grevé l'achat de ses matières premières et agents de fabrication, mais la taxe afférente à la totalité de ses achats de biens destinés à son exploitation, c'est-à-dire les investissements inscrits en comptabilité à un compte d'immobilisation et les biens inscrits à un compte frais généraux.

La nouveauté dans ce domaine n'est pas entière, puisqu'un décret du 30 septembre 1953 avait admis, dans le cadre même de la taxe à la production, la détaxation des investissements pour la moitié de leur valeur. La réforme fiscale se borne donc essentiellement à porter pour ces biens la détaxation à 100 %.

Un tel avantage est considérable, mais sa portée n'est pas absolue, car l'article 8, § 3, de la loi du 10 avril 1954 laisse à des décrets le soin de déterminer la portée exacte du droit à

déduction et prévoit que ces textes réglementaires pourront fixer les catégories d'entreprises qui seraient exclues ainsi que les catégories de biens.

L'aménagement par voie réglementaire du nouveau régime a été opéré par 9 décrets, 5 portant la date du 26 juin et 4 du 29 juin [15]. L'un de ces derniers a exclu du droit à déduction les immeubles à usage commercial, les véhicules autres que les moyens internes de manutention servant au transport des personnes et des marchandises, et les objets mobiliers.

L'avantage de déductions beaucoup plus importantes peut se trouver en partie compensé d'ailleurs par l'élévation du taux de l'impôt, qui passe de 15,35 à 16,85 % [16].

B. — Le caractère imparfait de la réforme.

La réforme est, en réalité, incomplète et maintient, en outre, une pluralité de taxes.

a) Le caractère incomplet.

La réforme ne s'applique qu'au secteur industriel. A vrai dire, sa mise en application est prévue avec un échelonnement dans le temps.

Pour une première période, au 1er juillet 1954, la taxe à la valeur ajoutée se substitue à l'ancienne taxe à la production, la taxe sur les transactions, au taux de 1 % continuant à s'ajouter à la T. V. A., comme elle s'ajoutait à la taxe à la production.

Pour une seconde période, au 1er janvier 1955, la taxe sur les prestations de services pourra être déduite; mais en compensation le taux sera majoré.

Pour une troisième étape enfin, au 1er juillet 1955, l'article 23 de la loi du 10 avril prévoit le dépôt d'un projet de loi supprimant la taxe sur les transactions, étendant le régime de la T. V. A. au commerce de gros et fixant des modalités d'application pour les produits agricoles et de la pêche destinés à l'alimentation humaine.

La réforme donc doit être appliquée par paliers successifs.

15. *J. O.* des 27 et 30 juin. Les textes les plus intéressants sont les décrets nos 691 et 692 concernant les déductions portant la date du 29 juin.

16. Il est vrai que la répercussion de cette majoration sur les prix peut être autorisée dans certains cas et selon une procédure particulière. Voir sur ce point Daniel Laroche, *La taxe sur la valeur ajoutée et l'incidence sur les prix*, revue *Banque*, 1954, p. 741.

b) La pluralité de taxes.

En dehors de son intérêt économique, l'institution de la taxe sur la valeur ajoutée devait avoir pour conséquence une simplification profonde du système des taxes sur le chiffre d'affaires. La simplicité n'a pas été obtenue, car la réforme consacre l'existence de plusieurs taxes.

La taxe sur la valeur ajoutée proprement dite se décompose en deux taxes différentes, qui ne se cumulent pas : la T.V.A., à 16,85 % ou taxe ordinaire; la T.V.A. à 7,50 % pour les produits autrefois soumis à la taxe à la production à 6,35 % [17].

L'ancienne taxe à la production au taux de 5,80 % prend le nom de taxe sur les prestations de services, mais est maintenue au moins dans un premier stade.

La loi crée enfin deux nouvelles taxes : l'une sur les ventes de cidres, poirés et hydromels; la seconde s'applique aux ventes d'engrais et doit être perçue cumulativement avec la T.V.A. de 7,50 %.

Enfin, on doit noter que la taxe locale et la taxe sur les transactions continuent à être perçues. Dans ces conditions, on comprend que le contribuable n'ait pas l'impression que le nouveau régime constitue une simplification par rapport à l'ancien.

2° Les aménagements fiscaux.

On peut désigner sous ce nom une série de dispositions fiscales qui trouvent place soit dans la loi du 10 avril 1954, dans d'autres titres que le titre I, soit dans la loi du 10 août 1954, soit dans divers textes réglementaires d'application, soit enfin dans le décret du 4 novembre pris dans le cadre des pouvoirs spéciaux de la loi du 14 août 1954. L'exposition de ces diverses mesures échappe difficilement au danger de l'énumération, mais on peut tenter de les classer en mesures favorables aux contribuables ou mesures d'allégement et en mesures d'aggravation.

A. — Les mesures d'allégement.

Les mesures d'allégement peuvent à leur tour être subdivisées selon qu'elles diminuent la pression fiscale en organisant des

17. Cette taxe concerne aussi les produits de charcuterie, plats préparés et conserves, le soufre et le sulfate de cuivre destinés à l'usage agricole.

« dégrèvements fiscaux » ou qu'elles accordent aux contribuables des facilités pour le paiement ou des garanties de procédure, ces dernières mesures assurant ce qu'on appelle la « détente fiscale ».

a) LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX.

Ils portent sur la surtaxe progressive, la taxe proportionnelle, l'impôt sur les sociétés, enfin les droits d'enregistrement. Ils consistent en des mesures plus favorables en matière de liquidation ou d'assiette.

1. *Surtaxe progressive.*

Les dégrèvements s'analysent en des réductions de l'assiette et en des modes spéciaux de calcul de l'impôt.

α. *Assiette.* — En matière d'assiette de la surtaxe progressive, quatre séries de mesures peuvent être distinguées.

— *Régime de l'imposition des traitements et salaires.* L'article 24-1° de la loi du 10 avril 1954 prévoit que les traitements et salaires ne seront retenus pour le calcul du revenu imposable à la surtaxe progressive que pour les 90 % de leur montant net. Comme le régime antérieur comportait une réduction pour frais professionnels qui était fixée, pour le cas général, à 10 %, il s'ensuit qu'il est opéré, dans le cas normal, une déduction de 19 % du montant du revenu brut.

Cette mesure tend à réparer l'injustice fiscale dont sont victimes les salariés en raison de la fraude fiscale souvent pratiquée en fait par d'autres contribuables et qui supportent la majeure partie du poids de la surtaxe progressive, 67 % en 1951 comme le soulignait le rapporteur général de la Commission des finances [18].

— *Déduction des primes d'assurance-vie.* L'article 12 d'une loi du 1er mars 1951 avait ajouté à l'article 156 du C. G. I. un paragraphe 7 autorisant la déduction des versements de primes afférentes à des contrats d'assurance sur la vie. L'article 26 de la loi du 10 avril 1954 relève les maximums de déduction à 200.000 francs et 40.000 francs par enfant dans la limite maintenue de 10 % du montant du revenu imposable.

18. Rapport précité Annexe n° 8064, *Journ. off.*, *Débats parlementaires*, 1954; *Documents annexes*, p. 516, 1re colonne.

— *Mesures en faveur de l'épargne.* L'article 34 de la loi du 10 avril 1954 a posé le principe de l'allégement de l'imposition à la surtaxe progressive de la partie du revenu du contribuable qu'il conservera sous forme d'épargne. Le texte cite comme exemples de revenus épargnés « les annuités versées en vue de payer l'achat du logement personnel ou familial ou de régler les annuités d'amortissement d'un emprunt contracté pour cette acquisition ». Il renvoie à des décrets en C. E. le soin d'établir les conditions, les modalités et les règles de calcul de cet allégement et prévoit que ces textes d'application pourront exclure du bénéfice de ces dispositions l'épargne affectée à des emplois non productifs, tels que placements en bijoux, tableaux et objets de collection. Un décret du 3 décembre 1954 a fixé à 10 % du revenu imposable la fraction du revenu de l'intéressé qui peut être non imposée [19].

— *Déductions diverses.* La loi du 14 août 1954 a apporté deux déductions particulières. L'une, prévue par l'article 15, ajoute un 8° à l'article 156 C. G. I. Elle permet de déduire du montant des revenus le déficit provenant de l'excédent des charges sur le revenu brut pour les châteaux classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques. La seconde déduction, formulée par l'article 16, ne joue qu'en cas de décès du contribuable et concerne les impôts acquittés dans les délais légaux.

β. Calcul de la surtaxe. — Les données numériques ont été modifiées, pour l'abattement à la base, le quotient familial, l'imposition d'une plus-value particulière.

— *Abattement à la base.* La loi du 14 avril 1952 avait porté à 180.000 francs d'abattement à la base [20] et organisé un système d'ailleurs fort compliqué de décote qui aboutissait à taxer à un taux réduit les contribuables dont le revenu par part était compris entre 220.000 et 260.000 francs. L'article 225 de la loi du 10 avril a pour effet de porter à 220.000 francs l'abattement à la base. Le taux de 10 % est maintenu pour la fraction de revenu de part comprise entre 220.000 et 350.000 francs.

19. Ce texte renvoie lui-même à d'autres décrets en C. E. le soin de fixer les modalités d'application, les obligations des dépositaires des titres. Il confie au ministre des Finances le soin d'établir par arrêté la liste des placements. La loi n° 53-1194 du 3 décembre 1953 permet de considérer que les acquisitions de certificats d'investissements présenteront le caractère de revenus épargnés.

20. Fixé à 120.000 francs par le C. G. I. (D. 6 avril 1950).

— *Quotient familial*. L'article 27, § 1, de la même loi augmente d'une part au lieu d'une demi-part le quotient familial pour la présence au foyer d'un enfant majeur infirme. Le paragraphe 2 permet, sous certaines conditions, à la femme seule de considérer comme étant à sa charge l'ascendant ou le frère ou la sœur gravement invalide.

— *Plus-value*. L'article 160 du C. G. I. prévoit l'imposition à la surtaxe progressive des plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs droits sociaux par les associés, actionnaires, commanditaires ou porteurs de parts bénéficiaires. Le régime d'imposition comportait l'assujettissement à la surtaxe progressive de la moitié de la plus-value considérée comme un revenu de caractère exceptionnel. L'article 14 de la loi du 10 août 1954 transforme complètement le mécanisme de taxation en prévoyant que la plus-value sera frappée d'un taux unique et exclusif de 8 % s'appliquant à la totalité de la plus-value [21].

2. *Taxe proportionnelle.*

Les mesures d'allégements fiscaux prises en 1954 qui concernent la taxe proportionnelle ont été particulièrement importantes. Elles portent sur deux points principaux : la transformation de la taxation des bénéfices non commerciaux; l'extension du champ d'application de la taxe à taux réduit. Il convient d'y ajouter des aménagements de détail portant principalement sur l'imposition des bénéfices agricoles.

a. Bénéfices non commerciaux et versement forfaitaire. — Le régime d'imposition des bénéfices non commerciaux a été profondément transformé par l'article 24 de la loi du 10 avril 1954, texte d'origine parlementaire, qui ne figurait pas dans le projet gouvernemental et qui a été introduit par surprise.

Ce texte prévoit que les revenus des professions non commerciales, au sens de l'article 92 du C.G.I., peuvent, à la condition d'être déclarés par des tiers, ne pas être imposés à la taxe proportionnelle, mais être soumis à une imposition forfaitaire du taux de 5 %, à la charge du bénéficiaire, et calculée sur le montant brut de ces revenus. Les revenus des charges

21. Le nouveau régime ne constitue donc un allégement pour le contribuable que dans la mesure où l'ancienne taxation, compte tenu de la situation de ce dernier, aboutissait à taxer la plus-value à un taux effectif supérieur à 16 %.

et offices sont exclus du bénéfice de cette possibilité. Cette exclusion s'explique par la raison que l'on a voulu considérer que les revenus des professions non commerciales, autres que celles exercées par les titulaires de charges et offices, étaient des revenus du travail et devaient être taxés, lorsqu'ils étaient déclarés par des tiers, d'une manière analogue à celle qui est relative aux travailleurs salariés.

Un décret en Conseil d'Etat, du 7 décembre 1954, a fixé les conditions d'application du système. Il organise un régime assez compliqué de versements a posteriori, la formule de la retenue à la source ayant été écartée [22].

Le régime nouveau, pour lequel le contribuable a la faculté d'opter, si mieux il n'aime le régime ancien, accentue le manque d'unité de l'imposition des bénéfices non commerciaux. Il repose sur une assimilation inexacte entre les revenus salariés et les revenus des professions dites libérales ou non commerciales.

β. Extension du champ d'application de la taxe à taux réduit. — Par application de l'article 183 du C. G. I., le taux normal de 18 % de la taxe proportionnelle était, jusqu'en 1954, réduit de moitié pour la fraction des bénéfices ou revenus n'excédant pas 200.000 francs, en ce qui concerne certains crédirentiers, les bénéfices des professions non commerciales, à l'exception des produits des charges et offices et les bénéfices ou revenus ne provenant pas d'un travail personnel du bénéficiaire. Le champ d'application du régime du taux réduit était donc enfermé dans d'assez étroites limites, et la fraction de 200.000 francs qui constituait l'une d'elles n'avait pas été relevée en son montant depuis 1949. Au cours de l'année 1954, une série de dispositions fiscales ont très largement étendu ce champ d'application dans des conditions qui sont particulièrement contestables du point de vue de l'intérêt général. Trois séries de mesures sont intervenues.

— *Elargissement de la notion d'activité artisanale.* L'article 184 du C. G. I. définissait l'artisan au sens fiscal par une série de conditions négatives qui marquaient le caractère désuet

22. Le versement se fait par trimestre, sauf pour les petits contribuables qui ne paient qu'une fois par an.

et antiéconomique de cette activité [23]. L'article 13 de la loi du 7 février 1953 avait assoupli les conditions du texte ancien, en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre. Un décret du 4 janvier 1954, pris en application de ce dernier texte, a considérablement élargi la notion d'activité artisanale. Employant désormais la force motrice [24], pouvant constituer des stocks de matière première et avoir recours pour l'écoulement de sa production à des méthodes de vente commerciales, pouvant même employer un représentant de commerce, l'artisan ne peut mieux être défini actuellement que comme un privilège fiscal.

— *Elévation de la limite d'application du taux réduit*. L'article 34 de la loi du 10 août 1954 porte de 200.000 à 440.000 francs la limite au-dessus de laquelle cesse de s'appliquer le taux réduit. Il en résulte une détaxation fort importante d'un ensemble de contribuables, et l'on ne peut même trouver à la faveur accordée par le législateur la raison, d'ailleurs paradoxale, de la médiocrité de leur exploitation.

— *Extension de la notion de contribuables privilégiés*. Usant des pouvoirs spéciaux qu'il détenait de la loi n° 54-809 du 14 août 1954, le gouvernement a pris, par le décret du 4 novembre 1954, plusieurs mesures d'allégement fiscal. L'article 1er de ce texte ajoute à l'article 183 du C. G. I. un nouvel alinéa qui prévoit le taux réduit de 9 % pour la fraction n'excédant pas 220.000 francs des bénéfices des professions industrielles et commerciales, des rémunérations allouées à certains gérants et associés de sociétés à responsabilité limitée et des bénéfices de l'exploitation agricole [25].

— *Exploitations agricoles et faveurs fiscales*. La loi du 14 août 1954 a apporté quelques faveurs fiscales aux agriculteurs. Notamment son article 1er dispense les jeunes agriculteurs dont

23. Les conditions étaient : ne pas utiliser un outillage mécanique, sauf pour préparer ou finir le travail; ne pas spéculer sur la matière première; ne pas vendre les produits suivant des méthodes commerciales; n'utiliser comme main-d'œuvre que la famille, un ouvrier, un apprenti ou exceptionnellement et occasionnellement un second ouvrier.

24. Sous certaines conditions, d'ailleurs fixées dans l'article 1er du décret.

25. La mesure apparaît comme injustifiée dans son caractère global. Elle s'applique à des gérants de sociétés à responsabilité limitée dont la situation ne semble pas très difficile. On remarquera combien devient fâcheuse la rédaction de l'article 183. Dans son paragraphe 3 ancien, et maintenu, il écarte formellement les produits des charges et offices. Dans le paragraphe ajouté, il les inclut.

l'exploitation a un revenu cadastral inférieur à 40.000 francs du paiement de la taxe proportionnelle frappant les bénéfices agricoles pendant les cinq premières années de leur exploitation.

L'article 63 du C. G. I. assimilait au régime des bénéfices agricoles les bénéfices tirés de divers élevages, et l'article 42 de la loi de finances du 7 février 1953 avait rangé dans la catégorie des bénéfices agricoles les bénéfices des exploitations salmonicoles. L'article 10 de la loi du 10 août 1954 a changé le mot « salmonicoles » par « piscicoles ».

3. *Impôts directs.*

Plusieurs mesures d'allégement concernent les divers impôts directs et doivent donc être présentées ensemble et à part. Un premier groupe concerne des mesures dictées par des impératifs économiques. Une seconde catégorie concerne un régime particulier de déduction.

α. *Les mesures à but économique.* — Il s'agit de mesures allégeant les charges fiscales des entreprises industrielles frappées par l'impôt sur les sociétés ou la taxe proportionnelle pour les bénéfices industriels et commerciaux.

— *Evaluation fiscale des stocks.* Deux décrets du 2 mars 1954 complètent le régime de l'évaluation fiscale des stocks organisé par l'article 40 de la loi du 14 avril 1952 et les décrets des 7 mai 1952 et 18 mars 1953. Le premier fixe les indices pour le calcul de la décote, le second précise les conditions d'utilisation et de report de la fraction de décote ou de dotation non utilisée à la clôture de l'exercice 1952.

— *Amortissement complémentaire.* L'article 30 de la loi du 10 avril 1954, dû à l'initiative parlementaire, ouvre un droit à un amortissement complémentaire de 10 % du prix de revient pour les matériels destinés à la modernisation des entreprises.

— *Dotation pour approvisionnements techniques.* L'article 21 de la loi du 10 avril 1954 prévoit certaines modalités pour libérer les dotations techniques et les transformer en réserves.

β. *Les dons et subventions à des œuvres ou entreprises d'intérêt général.* — L'article 11 de la loi du 10 août 1954 autorise les entreprises, assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou des sociétés à déduire du montant de leur bénéfice

imposable, dans la limite de 1/1.000 de leur chiffre d'affaires, les versements effectués au profit de certains organismes d'intérêt général. Pour les contribuables assujettis à d'autres impôts, la déduction est de 0,50 % du revenu imposable [26].

4. *Enregistrement.*

Diverses transformations ont été apportées au régime des droits d'enregistrement en 1954. Les plus importantes, intervenues dans le sens de l'allégement, sont destinées à favoriser la construction et faciliter le logement.

Ainsi, l'article 35-1° de la loi du 10 avril 1954 exonère du droit de mutation, sauf la taxe locale, la fraction du prix n'excédant pas 2.500.000 francs des ventes d'habitation. L'article 6 de la loi du 14 août 1954 porte à quatre ans le délai donné au contribuable pour bâtir et bénéficier ainsi du taux réduit lors de l'acquisition de terrains en vue de la construction.

b) LES MESURES D'ASSOUPLISSEMENT : LA DÉTENTE FISCALE.

Si les mesures précédemment décrites constituent des dégrèvements fiscaux, d'autres mesures favorables aux contribuables ont été prises en 1954. On peut les qualifier des mesures d'assouplissement du régime fiscal. Elles concernent le paiement de l'impôt et les procédures en cas de contestation.

1. *Le paiement de l'impôt.*

En application des articles 29 et 30 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, une majoration de 10 % devait être appliquée aux impôts qui ne seraient pas payés le 15 du troisième mois suivant celui de la mise en recouvrement du rôle. L'article 39 de la loi du 14 août 1954, applicable pour la première fois aux impositions mises en recouvrement en 1954, accorde une aisance pour les délais de paiement aux contribuables en fixant des dates plus éloignées [27].

26. Les conditions d'application de cette déduction ont été précisées par une note n° 2853 de la Direction générale des Impôts, en date du 13 décembre 1954. Voir *Le Monde*, 27-28 févr. 1955.

27. Voir les détails du régime dans une circulaire n° 1406 de la Direction de la Comptabilité publique, en date du 23 août 1954, et *Juris-Classeurs périodiques*, Chronique fiscale, 1860 (édition notariale).

2. *Les contestations.*

Le contribuable a pu quelquefois apparaître comme désarmé devant les contrôleurs fiscaux. L'article 38 de la loi du 10 août 1954 prévoit que toute proposition de rehaussement sera nulle si elle ne mentionne pas que le contribuable a la faculté de se faire assister d'un conseil de son choix. Cette mesure profitera sans doute davantage aux « cabinets fiscaux » qu'aux contribuables eux-mêmes.

Le décret n° 54-1073 du 4 novembre 1954, pris en application de la loi du 14 août, organise diverses mesures, dites de détente fiscale. L'article 2 de ce décret fait disparaître la prépondérance exercée jusqu'alors au sein de la Commission départementale des impôts directs par le directeur des Contributions directes, président de cette Commission.

B. — Les mesures d'aggravation.

En face des multiples mesures d'allégement fiscal, on trouve en 1954 quelques mesures d'aggravation. Elles sont d'ailleurs peu nombreuses et sont formulées dans quelques articles des deux lois fiscales des 10 avril et 10 août 1954. Sauf dans le cas où un texte consacre une majoration des taux, elles ne constituent pas nécessairement une aggravation de la situation du contribuable, car elles renforcent le contrôle de la lutte contre la fraude.

Ces mesures correspondent à un triple objet : majoration du taux de l'impôt sur les sociétés; renforcement du contrôle et de la recherche du contribuable; aggravation des sanctions.

a) Majoration du taux de l'impôt sur les sociétés.

Les dégrèvements fiscaux en faveur des contribuables personnes physiques ont entraîné des moins-values fiscales qu'il était nécessaire de compenser. Le projet gouvernemental prévoyait une partie de cette compensation dans la majoration du taux de l'impôt sur les sociétés. Le rapporteur général a fait sienne cette solution et noté que rien que pour la surtaxe progressive la déduction supplémentaire de 10 % en matière de salaires et le relèvement de l'abattement à la base faisaient perdre 42 milliards [28]. La solution a été adoptée par le Parlement.

28. Rapport cité *supra*, note 18, p. 516, 2e colonne.

L'article 29 de la loi du 10 avril porte le taux de 34 à 36 % ; il précise que ce taux nouveau s'appliquera aux bénéfices de l'année 1953 ou des exercices clos en 1953.

C'est la pratique bien connue du « tour de vis fiscal ». Elle dénote, de la part du gouvernement et du Parlement, un certain manque d'imagination et est la conséquence de l'absence d'une réforme générale. Sous l'angle des principes juridiques, elle consacre une certaine rétroactivité fiscale. Sur le plan économique, elle contredit évidemment la formule d'une fiscalité destinée à favoriser la relance de l'économie et à permettre aux entreprises françaises d'affronter dans de meilleures conditions leurs concurrentes étrangères. Certains membres de la Commission des finances n'ont pas manqué d'affirmer que cette majoration décourageait l'esprit d'entreprise. Elle risque d'ailleurs, dans certains cas, de pousser à un « super-autofinancement » clandestin.

b) La recherche du contribuable et le renforcement du contrôle.

Plusieurs textes aboutissent à augmenter le nombre des contribuables, diminué par ailleurs par le jeu des abattements à la base à la surtaxe. L'un des textes transforme le principe de la territorialité de l'impôt, les autres font partie de la lutte engagée contre la fraude fiscale.

1. *La personnalité de l'impôt.*

L'article 32 de la loi du 10 avril 1954 soumet à la surtaxe progressive les Français domiciliés hors de France et n'ayant en France aucune résidence habituelle, mais disposant de revenus de source française. C'est le renversement du principe antérieur formulé dans l'article 4, § 2, du C.G.I., qui ne soumettait ces personnes à la surtaxe progressive que lorsqu'elles étaient exonérées dans le pays de leur domicile de l'impôt frappant l'ensemble des revenus. Ce texte aboutit à poser en quelque sorte le principe de la personnalité de l'impôt à la place du principe de la territorialité de l'impôt. Le renversement du principe vaut aussi pour l'Union française. Des mesures particulières sont prises toutefois pour éviter les doubles impositions.

2. *Fraude fiscale et déclarations.*

Le principe sur lequel repose le système d'impôts directs en France est celui de la déclaration contrôlée. Il est certain qu'il fonctionne mal en raison d'une très grande fraude fiscale. Pour cette raison, le projet gouvernemental tendait à abandonner le principe de la déclaration et à lui substituer un système de signes extérieurs tant pour la taxe proportionnelle forfaitaire que pour la surtaxe progressive. La Commission des finances n'a pas voulu suivre cette voie ou du moins s'y engager complètement. Il ne reste donc de cette tentative que des pièces isolées : l'un concerne la taxation d'office; la seconde, l'obligation de la déclaration.

α. *La taxation d'office.* — L'article 168 du C. G. I. prévoyait la taxation d'office des personnes dont les dépenses personnelles ostensibles et notoires, augmentées de leurs revenus en nature, dépassaient le total exonéré, mais il limitait, assez étrangement, l'effet de cette taxation à la surtaxe progressive. L'article 33 de la loi du 10 avril 1954 étend le pouvoir de taxation d'office à la taxe proportionnelle.

En matière de surtaxe progressive seulement, le paragraphe 2 du même article prive le contribuable qui n'a pas fait de déclaration [29] de la possibilité d'apporter la preuve qu'il aurait utilisé pour tenir son train de vie ses capitaux et non pas des revenus. Par cette formule, on transforme donc la surtaxe progressive en une sorte d'impôt sur la dépense.

β. *La déclaration obligatoire.* — Reprenant certaines dispositions du projet gouvernemental du 13 novembre 1953, l'article 17 de la loi du 14 août 1954 exige, sous peine de l'amende prévue par l'article 1735 du C. G. I., une déclaration de revenus, quels que soient ceux-ci, de tous les propriétaires d'avions ou automobiles de tourisme, de yachts ou bateaux de plaisance, de chevaux de course, de personnes utilisant des domestiques ou ayant à leur disposition une ou plusieurs résidences secondaires, ou dont la résidence principale présente une certaine valeur locative. On notera d'ailleurs combien le législateur fiscal se fonde ici sur des situations de fait et non pas sur des situa-

29. Donc, le contribuable qui a fait une déclaration inexacte n'est pas soumis à ce régime.

tions juridiquement définies, de manière à mieux atteindre ou tenter d'atteindre les fraudeurs.

c) L'AGGRAVATION DES SANCTIONS.

Contre la fraude fiscale qui ravage le pays, les textes fiscaux de 1954 ne se bornent pas à multiplier les contrôles; ils aggravent les sanctions. Trois séries de mesures sont prises.

1. *Les sanctions administratives : « le civisme fiscal ».*

Les articles 38 à 40 de la loi du 10 avril 1954 étendent l'institution bien connue des sanctions administratives en matière fiscale qui avait été utilisée notamment par les articles 47 à 58 de la loi de finances du 14 avril 1952. On voit ainsi se dégager la notion de « civisme fiscal » dont devra apporter la preuve l'étranger demandant la délivrance ou le renouvellement d'une carte de séjour ou d'une carte de commerçant, le fournisseur de l'Etat, des départements, communes, établissements publics ou de leurs concessionnaires, celui enfin qui demande une licence d'importation ou d'exportation.

2. *Le « pilori fiscal ».*

L'article 37 de la même loi prévoit une très large publicité de l'infraction fiscale par insertion dans les journaux des jugements de condamnation.

3. *La répression proprement dite.*

La répression se fait plus sévère, tant sur le plan des sanctions fiscales, amendes fiscales prévues par exemple par les articles 30 et 31 de la loi du 10 août 1954, que sur le plan purement pénal. L'article 36 de la loi du 10 avril 1954 porte à un an de prison minimum avec maximum de cinq ans les peines fixées auparavant à deux mois et un an. Les peines sont doublées en cas de récidive.

Le texte le plus efficace et qui, pour cette raison, a soulevé les plus violentes oppositions de la part de certains groupements d'intérêts dits de défense des contribuables est l'article 33 de la loi du 10 août 1954. Il étend à tous les impôts les poursuites correctionnelles prévues dans certains cas par l'article 1769 du C. G. I., qui ne concerne que les Contributions indirectes.

Dans son paragraphe 2, il réprime le fait d'empêcher l'exer-

cice d'une opération de contrôle fiscal et l'incitation du public à refuser ou retarder le paiement de l'impôt. Ce texte devait permettre, dans l'esprit du gouvernement, de briser efficacement la résistance opposée par un grand nombre de contribuables peu désireux d'être contrôlés aux opérations de contrôle des brigades dites « polyvalentes ».

C.-A. Colliard.

LE BUDGET, LA TRÉSORERIE
LA DETTE PUBLIQUE

SOMMAIRE. — I. *Le Budget : caractéristiques, dépenses, recettes.* — II. *La Trésorerie : charges et ressources.* — III. *La Dette : intérieure, extérieure.*

Malgré la persistance d'un niveau de dépenses élevé — d'ailleurs camouflé en partie par une modification de la présentation des comptes — l'exécution du budget de 1954 a été plus aisée que celle du budget de 1953. Les charges de la Trésorerie ont été couvertes, sans difficultés apparentes, par le recours aux moyens habituels qu'offre le marché monétaire. Les engagements envers la Banque de France ont pu être réduits conformément aux prévisions, ainsi que la dette extérieure, tandis que la dette flottante a continué sa progression.

I. — Le Budget.

A. — Les caractéristiques du budget de 1954.

Le texte budgétaire fondamental est la loi de finances n° 53-1308 du 31 décembre 1953, qui contient les dispositions d'ensemble concernant les recettes et les dépenses, ces dernières étant détaillées dans les lois de développement de chaque ministère, intervenues pour la plupart à cette même date du 31 décembre, sauf pour les dépenses militaires (L. 2 avril 1954) et celles du ministère de l'Education nationale (L. 10 avril 1954).

En présentant le budget de 1954, le gouvernement a insisté sur l'importance des considérations d'ordre économique dans l'établissement de ce texte financier. La déclaration du ministre des Finances et des Affaires économiques à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 1953 est, sur ce point, très explicite [1]. « Ce budget, a déclaré M. E. Faure, est donc essentiellement inspiré par la préoccupation économique de l'expansion, préoccupation qu'il est malheureusement impossible de séparer

1. V. *Statistiques et études financières*, juin 1954, p. 497.

de la préoccupation financière de la sauvegarde contre l'inflation. »

Cherchant à stimuler la reprise économique sans courir de risques monétaires, le Gouvernement avait arrêté les chiffres budgétaires en s'inspirant des quatre idées suivantes :

1. — Diminuer la masse globale des dépenses publiques, pour alléger le prélèvement général de l'Etat sur le revenu national.
2. — Augmenter la part des dépenses en capital dans les dépenses publiques.
3. — Maintenir le volume total des recettes sans accroître la pression fiscale, ce qui eût risqué de retomber sur les salariés ou de majorer les prix.
4. — Stabiliser les charges de la Trésorerie à un niveau financièrement supportable et économiquement justifié.

En ce qui concerne la présentation des comptes budgétaires, deux modifications, d'importance d'ailleurs inégale, ont été introduites en 1954 : l'inclusion dans le budget d'opérations jusque-là décrites dans des comptes d'affectation spéciale, la « débudgétisation des investissements ».

L'inclusion dans le budget, sous un titre VIII, de « *Dépenses effectuées sur ressources affectées* » a porté sur les opérations suivantes :

— fonds d'aide temporaire à l'équipement des théâtres privés de Paris;
— opérations d'encouragement à la production textile (L. 15 septembre 1943);
— fonds de soutien aux hydrocarbures;
— fonds spécial d'investissement routier (réseaux national, départemental et vicinal);
— fonds d'assainissement du marché de la viande et de la viticulture.

La *débudgétisation des investissements* est une opération beaucoup plus importante. Elle a consisté à retirer des comptes budgétaires, pour les mettre à la charge de la seule Trésorerie, une partie des investissements économiques et sociaux, qui y étaient inclus depuis quelques années.

A l'appui de cette réforme, le gouvernement a fait valoir que l'intégration des investissements au budget avait été justifiée

par des raisons — désir d'obtenir du Parlement l'approbation des programmes d'équipement, couverture des dépenses au moyen de ressources certaines (aide américaine, produit des emprunts) — dont la validité s'était affaiblie au fur et à mesure que l'aide américaine diminuait. Ainsi, ces dépenses étaient déjà, en fait, à la charge de la Trésorerie, et leur inclusion dans le budget présentait alors quatre inconvénients majeurs :

— La procédure budgétaire leur conférait un caractère trop rigide, car les moyens de financement, en partie aléatoires, ne pouvaient être connus avec certitude au début de l'exercice.

— Les entreprises intéressées avaient une illusion de sécurité, et étaient incitées à réaliser leurs programmes sans souci des problèmes de financement.

— La notion d'équilibre budgétaire était faussée par la présence dans le budget de dépenses « n'entrant pas dans les attributions traditionnelles de l'Etat »[2], et le crédit de l'Etat s'en trouvait affecté, car « l'équilibre budgétaire, réellement atteint, voire dépassé, se transforme en déficit apparent du seul fait de la présence des dépenses d'investissement. Cette apparence entretient la méfiance du public vis-à-vis de l'Etat, et les difficultés de trésorerie réveillent dans l'opinion la crainte de la dépréciation monétaire. Les ressources se détournent du marché. Les concours financiers du Trésor aux entreprises en deviennent d'autant plus nécessaires ».

— Enfin, l'inclusion dans le budget d'une large fraction des investissements de la nation incitait les commentateurs à étudier l'évolution des investissements à l'aide des seuls chiffres budgétaires, attitude d'autant plus fâcheuse que le second plan de modernisation doit faire porter l'effort d'investissement dans des secteurs n'ayant pas jusqu'ici bénéficié d'une aide importante de l'Etat (industries de transformation, circuits de distribution).

Pour ces diverses raisons, le Gouvernement décida de financer en dehors du budget les investissements économiques, mais en appliquant ce nouveau principe de façon progressive, pour éviter que certains investissements fondamentaux ne soient entravés par le manque de fonds. Le Trésor a donc continué d'apporter son concours pour le financement d'un programme minimum de

2. Exposé des motifs de la loi de finances.

travaux, les entreprises nationales ayant la faculté de pousser plus loin leurs investissements si elles parvenaient à se procurer d'autres ressources. La procédure ainsi retenue pour 1954 a été une procédure « de transition », le concours du Trésor étant présenté comme un substitut des appels au marché financier. En pratique, le Fonds de modernisation et d'équipement fut remplacé par un nouveau compte spécial, créé par la loi du 11 juillet 1953, le Fonds de construction, d'équipement rural et d'expansion économique.

Du point de vue économique, cette réforme est hautement discutable. Lorsque le terme de « débudgétisation » fut lancé, à l'automne 1953, on put croire que l'Etat, renonçant à une tâche qu'il se jugeait incapable de remplir, allait remettre les entreprises qui jusque-là bénéficiaient des prêts du F.M.E. dans la dépendance du marché financier. Mais on comprit très vite qu'il n'en était rien, l'Etat n'ayant pas voulu courir le risque d'un fléchissement des dépenses en capital par suite du manque de ressources financières. A partir du moment où il fut admis que le Trésor garantissait un certain montant de ressources aux entreprises intéressées, la réforme — quelle que pût être la vigueur de ses motifs économiques et psychologiques — n'apparaissait plus que comme une mutation d'ordre comptable, d'un intérêt d'autant plus restreint que le budget, même allégé, restait déficitaire.

Au surplus, tous les investissements ne furent pas débudgétisés. Les dépenses en capital n'ayant pas le caractère d'investissements à rentabilité financière et ne pouvant faire l'objet d'un financement par l'emprunt furent maintenues au budget; ainsi en fut-il pour une partie des investissements hors de la métropole et pour les dépenses d'équipement agricole qui ne pouvaient être financées par le Crédit Agricole. Le résultat est que les dépenses en capital à la charge des finances publiques sont dispersées entre le budget de reconstruction et d'équipement des services civils, les dommages de guerre, les investissements maintenus au budget, et ceux mis à la charge du Trésor. Suivre l'évolution d'un exercice à l'autre devient, dans ces conditions, une tâche fort délicate, et l'on peut se demander si les avantages psychologiques de la réforme compensent bien le désordre ainsi introduit dans les comptes de l'Etat.

B. — Les dépenses.

Le tableau I ci-après donne la répartition des dépenses budgétaires par grandes masses, en comparant les résultats de 1953 aux prévisions et aux résultats de 1954, tels que ces derniers résultent du collectif d'ordonnancement et des crédits supplémentaires votés en cours d'année.

Tableau I. — **Dépenses budgétaires.**

	1953 Réalisations		1954 Prévisions		1954 Réalisations	
	Milliards	%	Milliards	%	Milliards	%
Budget ordinaire :						
— Dépenses civiles :						
— de fonctionnement	1.559	46	1.613	48	1.749	50
— d'équipement	179	5	194	6	199	6
Total des dépenses civiles	1.738	51	1.807	54	1.948	56
— Dépenses militaires	1.242	36	1.110	33	1.112	32
Total du budget ordinaire	2.980	87	2.917	87	3.060	88
Budget des investissements :						
— Réparation des dommages de guerre	332	10	313	10	313	9
— Investissements économiques et sociaux maintenus au budget en 1954	119,5	3	102	3	102	3
Total du budget des investissements	451,5	13	415	13	415	12
Total général	3.431,5	100	3.332	100	3.475	100

Sources : *Statistiques et Etudes financières*, juin 1954. Projets de loi nos 9556 et 10194.

Le changement de la présentation budgétaire interdit toute comparaison avec les tableaux des années précédentes en ce qui concerne les pourcentages des diverses masses de dépenses. Si l'on rétablit dans les comptes budgétaires les investissements H.L.M. et les prêts et avances du Fonds de modernisation (pour 1953) et du Fonds d'expansion économique (pour 1954), la comparaison redevient possible et s'établit comme suit :

	1953 Milliards	1953 %	1954 Milliards	1954 %
Dépenses civiles	1.738	48	1.948	52
Dépenses militaires..	1.242	34	1.112	29
Investissements	682	18	700	19
	3.662	100	3.760	100

Le mouvement le plus notable est l'augmentation des dépenses civiles au détriment des dépenses militaires, tandis que le léger progrès de la part des dépenses en capital, malgré la baisse des indemnités pour dommages de guerre, est dû à peu près également aux investissements et aux crédits H.L.M.

Le dépassement des évaluations de la loi de finances est beaucoup plus important qu'en 1953 : 143 milliards au total contre 14, et même 173 milliards si l'on tient compte des 30 milliards d'économies à réaliser par décrets, et qui ne l'ont pas été. La majeure partie du dépassement est imputable aux dépenses civiles de fonctionnement, qui ont augmenté de 136 milliards au cours de l'exercice, alors que l'accroissement n'avait été que de 72 milliards l'année précédente. Les principaux postes responsables de l'excédent des dépenses sur les prévisions sont les suivants :

— Révision des évaluations concernant :

	Milliards
— la dette publique	4,7
— la dette viagère	20
— l'assistance	6,4
— l'aide à l'exportation	12
— la S. N. C. F.	20
— le statut du personnel de la police	1,4
— des dépenses diverses	2,2
	66,7

— Conséquences de la réforme fiscale :

— indemnités aux collectivités locales	10
— baisse de 15 % sur le matériel agricole	10
	20

— Interventions économiques du Gouvernement :

— aide à l'exportation du blé et maintien du prix du pain.	27,4
— fonds de conversion	4
— dégrèvement des carburants agricoles	1,6
— divers	0,8
	33,8

— Amélioration de la situation du personnel de l'Etat.

— Divers.

a) *Dépenses civiles de fonctionnement.*

L'augmentation de ces dépenses d'un exercice à l'autre atteint 190 milliards (12 %) en ce qui concerne les réalisations, et 81 milliards seulement (5,3 %) pour les crédits votés.

TABLEAU II. — **Dépenses civiles de fonctionnement** (en millions.)

	1953	1954
TITRE I. — *Dette publique et dépenses en atténuation de recettes :*		
— Dette intérieure :		
Perpétuelle et amortissable	61.890	67.965
Dette flottante	75.325	83.090
— Dette extérieure	26.019	24.740
— Garanties	1.138	4.080
— Dépenses en atténuation de recettes	63.572	65.566
TOTAUX POUR LE TITRE I	227.944	245.441
TITRE II. — *Pouvoirs publics*	7.082	7.847
TITRE III. — *Moyens des services :*		
— Personnel :		
Rémunérations d'activité	353.329	363.181
Pensions et allocations	179.699	189.460
Charges sociales	89.378	92.606
— Matériel et fonctionnement des services	54.088	56.340
— Travaux d'entretien	30.616	29.202
— Subventions de fonctionnement	43.245	44.426
— Dépenses diverses	10.228	13.151
TOTAUX POUR LE TITRE III	760.583	788.366
TITRE IV. — *Interventions publiques :*		
— Interventions politiques et administratives	9.935	9.227
— Action internationale	10.358	8.367
— Action éducative et culturelle	20.576	22.687
— Action économique :		
Encouragements et interventions	95.262	101.221
Subventions aux entreprises d'intérêt national	139.911	149.402
— Action sociale :		
Assistance et solidarité	232.992	251.746
Prévoyance	27.066	28.273
TOTAUX POUR LE TITRE IV	536.100	570.923
TOTAUX GÉNÉRAUX	1.531.709	1.612.577

Source : *Statistiques et Etudes financières,* juin 1954.

1° *Les dépenses du titre I* sont passées de 228 à 250 milliards (245 plus 4,7 de crédits additionnels ci-dessus mentionnés), soit une augmentation de 22 milliards (9,6 %). La cause essentielle doit en être trouvée dans le service de la dette publique intérieure : frais de trésorerie, augmentation de 1 % à 1,5 % de l'intérêt servi aux chèques postaux, intérêts sur bons du Trésor, aide de l'Etat à la construction immobilière, participation de l'Etat au service de certains emprunts (emprunts locaux, entreprises nationalisées, prêts aux jeunes agriculteurs). Au total, le service de la dette publique représente, en 1954, 9,2 % des

dépenses du budget ordinaire, contre 8,8 % en 1953 et 4,8 % en 1952.

2° *Les dépenses du titre III* ne marquent qu'une faible augmentation : 788 milliards contre 761 dans la loi de finances, 824 milliards contre 776, compte tenu des crédits additionnels (+ 6,2 %). Les principales causes de l'accroissement résident dans l'amélioration de la situation du personnel en activité et des retraités (25 milliards), la création d'emplois au ministère de l'Education nationale (5 milliards), les subventions aux collectivités locales à la suite de la réforme fiscale (10 milliards), l'ajustement des crédits au titre de la dette viagère.

3° *Les dépenses du titre IV*, prévues à 571 milliards dans la loi de finances, ont été majorées de 82 milliards en cours d'exercive, atteignant ainsi 653 milliards, en augmentation d'une centaine de milliards sur le total des crédits définitifs adoptés pour 1953 (+ 18 %). Les dépenses d'action sociale ont atteint 286 milliards, et les dépenses d'action économique, 317 milliards. Ces dernières se décomposent en deux catégories : encouragements et interventions, subventions aux entreprises d'intérêt national.

Les principaux postes de la rubrique « encouragements et interventions » sont les suivants, compte tenu des crédits supplémentaires intervenus en cours d'exercice (en millions) :

Agriculture	900
Primes à la construction	5.400
Subventions économiques	21.100
Dégrèvement des carburants agricoles	9.600
Garanties de prix à l'exportation	32.000
Remboursement de charges fiscales	45.000
Baisse de 15 % sur le matériel agricole	10.000
Aide à l'exportation du blé et maintien du prix du pain	27.400
	151.400

Les subventions aux entreprises d'intérêt national sont ainsi réparties, compte tenu des crédits supplémentaires intervenus en cours d'exercice (en millions) :

S. N. C. F. :	
Indemnités compensatrices de réductions de tarifs	28.240
Contribution de l'Etat à diverses dépenses	64.250
Subvention d'équilibre	67.000
TOTAL POUR LA S.N.C.F.	159.490

Voies navigables	512
Chemins de fer d'intérêt général	427
Régie autonome des transports parisiens	3.000
Aviation civile	2.384
Marine marchande	3.590
	169.403

b) *Dépenses civiles d'équipement.*

Fixées dans la loi de finances à 193 milliards contre 179 en 1953, les dépenses d'équipement des services civils ont atteint finalement 199 milliards. En outre, 199 milliards d'autorisations de programme ont été accordées, permettant d'engager un volume d'opérations nouvelles beaucoup plus important que l'année précédente.

TABLEAU III. — **Dépenses civiles de reconstruction et d'équipement** (*a*) (en milliards).

	1953	1954
Agriculture	14,6	15,9
Energie et mines	11	10,3
Transports et communications (télécommunications)	50,5	39,5
Entreprises industrielles et commerciales	1,4	1,8
Logement et urbanisme	4,6	6,4
Equipement culturel et social	44,9	64,6
Equipements administratifs et divers	5,7	4,2
Investissements hors de la métropole	52,6	51,5
TOTAUX	185,3	193,7

Source : *Statistiques et Etudes financières*, juin 1954.
(*a*) Investissements des titres budgétaires V et VI-A.

La répartition des crédits par secteurs met en évidence la faible part des dotations consacrées à l'équipement administratif. Les principaux postes concernent :

— L'agriculture : 10 milliards pour les adductions d'eau, d'électricité et l'aménagement des villages, 3,1 milliards pour le remembrement des terres et l'habitat rural.

— L'énergie et les mines : 2.850 millions pour le Bureau de recherches des pétroles, 6.633 millions pour l'énergie atomique.

— Les transports, communications et télécommunications : 7,8 milliards pour l'équipement routier (non compris les crédits du Fonds d'investissement routier), 2 milliards

pour la navigation intérieure, 8 pour la reconstruction et l'équipement des ports, 9,2 pour l'aviation civile, 10,5 pour la marine marchande, 0,9 pour les télécommunications (plus 28,9 milliards de crédits d'équipement inscrits au budget annexe des P.T.T. et financés à l'aide de ressources d'emprunt et de l'excédent du compte d'exploitation).

— L'équipement culturel et social : 60 milliards au titre de l'Education nationale, dont 31 pour l'enseignement du premier degré.

— Les investissements hors de la métropole : 4,3 milliards pour le F.I.D.O.M. et 34,8 pour le F.I.D.E.S.

c) *Investissements économiques et sociaux.*

Le tableau IV ci-après regroupe les dépenses d'investissement, qu'elles figurent au budget ou soient mises à la charge du Trésor.

TABLEAU IV. — **Investissements économiques et sociaux** (en milliards).

	1953	1954		
		Budget	Fonds extra-budgétaires	Total
PRÊTS AUX ORGANISMES D'H.L.M.	58	—	75	75
AVANCES ET PRÊTS :				
— Charbonnages de France	29,7	—	43,6	43,6
— Electricité de France	49,3	—	69,8	69,8
— Gaz de France	17,5	—	19,3	19,3
— Compagnie Nationale du Rhône	7	—	3,9	3,9
— Air France	3,2	—	3	3
— Equipement des ports et aéroports	2,9	—	2	2
— Agriculture et industrie de l'azote	35,9	29,4	8	37,4
— Entreprises industrielles et commerciales	36,7	—	36,3	36,3
— Divers	8,2	—	—	—
— Investissements hors métropole :				
— Algérie, Tunisie, Maroc	57,6	52	—	52
— D.O.-M. et T.O.-M.	39,6	15,5	20	35,5
— Sarre et Monaco	4,8	4,9	4,1	9
TOTAL DES PRÊTS ET AVANCES	292,4	101,8	210,0	311,8
TOTAL GÉNÉRAL	350,4	101,8	285,0	386,8

Source : *Statistiques et Etudes financières*, juin 1954 et février 1955.

L'augmentation d'un exercice à l'autre est sensible : 36 milliards, soit 10 %. En ce qui concerne les H.L.M., les crédits de paiement sont passés de 58 à 75 milliards, et les autorisations de programme de 75 à 100 milliards. Ceci a permis

de lancer 100 milliards d'opérations nouvelles au lieu de 61 en 1953 (+ 64 %). La répartition des opérations nouvelles a été la suivante (en millions) :

Secteur industrialisé	29.570
Accession à la propriété	19.000
Location simple	51.430

Quant aux opérations d'avances et de prêts, elles ont atteint 312 milliards au lieu de 292, les crédits disponibles étant, conformément aux principes de la débudgétisation, décomposés en deux catégories : 101,8 milliards de crédits budgétaires (titres V-B et VI du budget) et 210 milliards de contribution du Trésor, répartis par l'intermédiaire du Fonds d'équipement rural et d'expansion économique.

En ce qui concerne les entreprises nationales, le programme maximum de travaux était de 311 milliards. Sur ce montant, 282 constituaient la part bénéficiant d'une garantie de financement dans les conditions suivantes (en milliards) :

Prêts du Fonds d'expansion économique	139,5
Acomptes de reconstitution	10,9
Auto-financement	35,7
Emprunts	96

Le solde des programmes, dit « tranche optionnelle », a été débloqué en cours d'année à concurrence de 11,7 milliards, les disponibilités en moyens de financement s'étant révélées suffisantes. Au total, d'après le rapport de la Commission des investissements, les sociétés nationales ont pu réaliser des travaux plus importants qu'en 1953, sans être aucunement gênées par le manque de moyens financiers.

Parmi les prêts aux entreprises industrielles et commerciales, la première place est tenue par les prêts à la sidérurgie (30,5 milliards sur 36,5), en application des engagements pris par le Gouvernement lors du débat de ratification des accords créant la C.E.C.A. Ces prêts ont servi en partie à consolider des crédits bancaires à moyen terme, que les entreprises intéressées avaient contracté pour leur équipement, et qui venaient à échéance en 1954. Ils ont, en outre, financé la poursuite de la politique de grands travaux lancée au cours du premier plan de modernisation et des opérations de concentration et de rationalisation industrielle dans le centre de la France.

Les investissements en Afrique du Nord ont été répartis à con-

currence de 24 milliards en Algérie, 12 milliards en Tunisie, 16 milliards au Maroc. La part de la métropole dans les investissements économiques de ces territoires ne cesse de croître, les ressources locales étant absorbées dans des proportions toujours plus importantes par les dépenses de caractère social.

d) *Dommages de guerre.*

Le montant de ces dépenses a fléchi, en 1954, à 313 milliards contre 336 l'année précédente. Les versements passant par la Caisse autonome de la reconstruction n'ont que peu diminué et les indemnités aux sinistrés ont même pu croître légèrement, tandis que se réduisait le montant des travaux faits par l'Etat, ainsi que les indemnités de reconstitution versées à la S.N.C.F. et à la flotte.

Tableau V. — **Dommages de guerre** (en milliards).

	1953		1954	
	AP	CP	AP	CP
Caisse Autonome de la Reconstruction :				
1. Indemnités et avances aux sinistrés :				
— immeubles	113,1	139,7	156,0	140,7
— meubles	7,5	9,2	13,2	16,0
— éléments d'exploitation	17,5	18,4	16,8	16,8
— divers	0,8	1,6	1,0	1,2
Total (1)	138,9	168,9	187,0	174,7
2. Dépenses effectuées par l'Etat pour la reconstruction :				
— voirie	36,6	28,2	27,5	26,9
— acquisition de terrains	2,2	3,1	1,6	2,4
— travaux préliminaires	2,5	3,1	2,7	3,5
— travaux provisoires	1,2	4,5	2,1	3,4
— divers	0,5	6,2	0,1	3,0
— avances aux syndicats, coopératives et groupements de reconstruction	43,1	42,5	10,0	34,3
Total (2)	86,1	87,6	44,0	73,5
3. Reconstruction T.O.-M.	5,0	5,0	4,0	4,5
Total C.A.R.E.C.	230,0	261,5	235,0	252,7
Reconstitution S.N.C.F.	—	15,2	—	10,9
Reconstitution flotte	—	39,0	—	24,0
Mobilisation de titres	—	20,0	—	25,0
Total général	230,0	335,7	235,0	312,6

AP : Autorisations de programme.
CP : Crédits de paiement.
Source : *J. O.* 5 janvier 1954.

Il convient d'observer que la totalité des autorisations de programme pour 1954 (235 milliards) a pu être consacrée à la réalisation d'opérations nouvelles, alors que le montant correspondant n'avait été que de 173,5 milliards en 1953. Enfin, 92 milliards de paiements ont été effectués par remise de titres à 3-6-9 ans.

e) *Dépenses militaires.*

La réduction des dépenses militaires atteint 121 milliards par rapport à 1953; elle est due essentiellement à la prise en charge par les Etats-Unis des dépenses des armées nationales des Etats associés, tandis que les crédits pour la Défense nationale diminuent seulement de 6 milliards, l'accroissement des dépenses courantes venant compenser la limitation des dépenses d'équipement.

TABLEAU VI. — **Dépenses militaires** (en milliards).

	Fonctionnement		Equipement	
	1953	1954	1953	1954
Défense nationale :				
Section commune	75,7	71,3	16,5	37,7
Section air	99,9	113,2	179	157,0
Section guerre	178,8	179,7	137,5	100,3
Section marine	91,2	91,4	81,4	78,3
TOTAL DÉFENSE NATIONALE	445,6	455,6	414,4	373,3
Forces terrestres d'Extrême-Orient	297,2	238,1	78,8	4,1
France d'outre-mer	38,1	38,2	1,6	1,2
TOTAL GÉNÉRAL	758,9 (a)	731,9	474,1 (b)	378,6

Sources : *Statistiques et Etudes financières,* avril 1953 - juin 1954.
(a) Compte tenu des blocages de crédits, soit :
3,8 milliards pour la Défense nationale;
18,2 milliards pour l'Extrême-Orient et F.O.-M.
(b) Compte tenu des blocages de crédits, soit :
20,5 milliards pour la Défense nationale;
0,4 milliard pour Extrême-Orient et F.O.-M.

f) *Dépenses sur ressources affectées.*

Le montant total des dépenses sur ressources affectées, regroupées pour la première fois dans le cadre budgétaire sous un titre VIII nouveau, a atteint 44,6 milliards, contre 34,1 en 1953. La répartition des crédits a été la suivante (en milliards) :

	1953	1954
Encouragement à la production textile	3,8	3.9
Soutien des hydrocarbures	9,4	11,3
Investissements routiers	20,9	25,1
Assainissement du marché de la viande	—	4,1
Assainissement de la viticulture	—	0,2
	34,1	44,6

C. — Les recettes.

Les prévisions de recettes de la loi de finances atteignaient — sans l'aide américaine — 2.825 milliards, les évaluations du tableau VII ci-après étant majorées — comme d'habitude — de 20 milliards à provenir du renforcement du contrôle fiscal, tandis que 50 milliards de moins-values étaient attendus de la réforme fiscale, notamment par suite de l'exonération des investissements à la T.V.A. Les hypothèses de base retenues pour les estimations étaient les suivantes : égalité des revenus en 1933 et 1954, augmentation moyenne de 3 % de la production et de la masse des salaires, stabilité des prix.

En réalité, les recouvrements purement fiscaux ont dépassé les prévisions de 114 milliards, atteignant 2.659 milliards au lieu de 2.545 (compte tenu des corrections indiquées ci-dessus). C'est évidemment la reprise très nette de l'activité économique en 1954 qui est à l'origine de ce dépassement des prévisions. Des plus-values notables sont, en effet, constatées pour les taxes sur le chiffre d'affaires, qui suivent étroitement les fluctuations de la conjoncture, et dont le rendement est supérieur de 28 milliards aux prévisions malgré l'exonération des investissements à la T.V.A.; 48 milliards d'excédent sont, en outre, enregistrés pour l'impôt sur les sociétés, 8 milliards pour le prélèvement forfaitaire sur les salaires, et 18 milliards pour les douanes.

Au contraire, les impôts sur le revenu n'ont pas donné les produits escomptés; la surtaxe progressive a rendu 20 % de moins que l'année précédente (par suite des allégements intervenus), tandis que l'émission des rôles concernant les bénéfices non commerciaux a dû être suspendue pendant toute l'année, dans l'attente du texte d'application organisant le prélèvement forfaitaire de 5 % pour les revenus déclarés par les tiers-payants.

Au chapitre des produits non fiscaux, le déficit du produit des exploitations industrielles est considérable par suite du retard des versements de la Caisse autonome d'amortissement. Les ressources exceptionnelles ont dépassé, au contraire, les

prévisions de 7,4 milliards, atteignant 70,5 milliards, dont 65 au titre des intérêts et de l'amortissement des prêts consentis par le Fonds de modernisation et d'équipement.

Tableau VII. — **Recouvrements budgétaires** (en milliards).

	1953 Résultats	1954 Prévisions	1954 Résultats
Contributions directes :			
Perçues par voie de rôles et profits illicites	440,8	435	421,1
Impôt sur les sociétés	263,4	205	252,6
Versement forfaitaire sur les salaires	211,3	220	228,3
Taxe proportionnelle sur les revenus de valeurs mobilières	38,7	40	42,4
Total contributions directes	954,2	900	944,4
Enregistrement et impôts indirects :			
Enregistrement	122,8	125,8	122,8
Timbre	23,8	25,7	25,1
Opérations de bourse	3,6	3,5	6,3
Impôt de solidarité nationale	0,8	0,4	0,9
Douanes	247,7	251,6	269,9
Contributions indirectes	58,9	60,0	52,8
Poudres à feu	1,3	1,2	1,3
Total enregistrement et impôts indirects	458,9	468,2	479,1
Taxes sur le chiffre d'affaires :			
Taxe à la production	870	896	571,2
Taxe sur la valeur ajoutée	—	—	349,1
Taxe sur les transactions	214,8	224	223,2
Taxes uniques :			
vins	39,4	39,3	39,8
viandes	51,5	47,5	51,3
cidres	—	—	0,5
engrais	—	—	0,5
Total taxes sur le chiffre d'affaires	1.175,7	1.206,8	1.235,6
Total des produits fiscaux	2.588,8	2.575	2.659,1
Exploitations industrielles	31,5	53,1	10,5
Domaine	16,4	19,3	20,1
Produits divers	240,3	144,1	164,2
Ressources exceptionnelles			
— en contrepartie de dépenses de reconstruction et d'équipement	62,7	63,1	70,5
— coopération internationale	127,4	—	162,6
Fonds de concours :			
— ordinaires et spéciaux	—	—	58,0
— coopération internationale	—	—	47,6
Total des produits non fiscaux	478,3	279,6	533,4
Total des ressources ordinaires et extraordinaires	3.067,1	2.854,6 (a)	3.192,5
Ressources affectées à diverses dépenses	—	—	57,4
Total général	—	—	3.249,9

Sources : *Statistiques et Etudes financières* avril et juin 1954; *J.O.* 18 mars 1955.
(*a*) Prévisions ramenées à 2.824 milliards par suite des corrections ci-après :
— produits attendus du contrôle fiscal : + 20 milliards;
— moins-value attendue : — 50 milliards.

L'aide américaine, estimée à 185 milliards (dont 140 au titre de l'aide militaire), a atteint 162 milliards, dont 53 ont été utilisés au remboursement d'avances sur commandes off-shore, accordées en 1953 par l'Export-Import Bank. La recette nette pour la Trésorerie n'a donc été que de 109 milliards, montant qui figure dans le tableau VIII ci-après. Enfin, les versements des pays membres de l'O.T.A.N. pour contribution aux dépenses communes de l'organisation, ont atteint 47,6 milliards, inscrits sous la rubrique coopération internationale au titre des fonds de concours.

II. — La Trésorerie.

Le tableau VIII ci-après retrace en résumé les opérations du Trésor au cours de l'année 1954. Si les charges totales ont été du même ordre de grandeur qu'en 1953, les moyens de couverture se présentent de façon assez différente.

Tableau VIII. — **Opérations du Trésor** (en milliards).

	1953	1954
I *Budget et investissements :*		
Recettes :		
Recettes fiscales et assimilées	3.020	3.118
Aide américaine	165	109
Total	3.185	3.227
Dépenses :		
Dépenses civiles et militaires :		
— exercice précédent	252	143
— exercice courant	2.902	3.017
Reconstruction	335	298
Prêts aux organismes d'H.L.M.	56	70
Investissements	298	275
Total	3.843	3.803
Solde (I)	— 658	— 576
II. *Solde des comptes spéciaux et des opérations sur ressources affectées*	+ 6	— 95
Solde (I) + (II)	— 652	— 671
III. *Emprunts et opérations de Trésorerie :*		
Emission d'emprunts à long ou moyen terme	+ 84	+ 115
Bons du Trésor	+ 255	+ 371
Traites de dépenses publiques	— 1	— 100
Diverses autres opérations concernant les emprunts	+ 13	+ 71
Dépôts des correspondants	+ 175	+ 188
Relations de trésorerie avec les Instituts d'émission des T.O.-M.	+ 8	— 4
Variations des encaisses et fonds en route	— 110	+ 95
Avances de la Banque de France	+ 228	— 65
Solde (III)	+ 652	+ 671

Source : Ministère des Finances.

A. — Les charges.

Le déficit des opérations budgétaires — y compris les investissements débudgétisés — est inférieur de 82 milliards à celui de 1953. Si les charges de la période complémentaire ont diminué d'une centaine de milliards, une augmentation à peu près équivalente a été constatée dans les dépenses ordinaires de l'exercice courant. Les dépenses de dommages de guerre reflètent la diminution des crédits ouverts, tandis que les crédits d'investissement n'ont pas été utilisés en totalité, les entreprises nationales ayant pu, par ailleurs, réaliser les 96 milliards d'emprunts garantis qui avaient été prévus.

Les charges propres de la Trésorerie ont dépassé les estimations, à 95 milliards contre 55. Si le découvert des comptes de commerce s'est à peu près limité au montant prévu (25 milliards au lieu de 28), les comptes d'avances ont été déficitaires de 42 milliards au lieu de 27, la différence étant imputable aux avances accordées aux collectivités (16,5 milliards au lieu de 11,5), et aux caisses de sécurité sociale des mines et de l'agriculture (10 milliards). En outre 28 milliards représentent l'apurement de comptes anciens.

B. — Les moyens de couverture.

Les emprunts à long et moyen terme ont produit 115 milliards au lieu de 84 : 42 milliards représentent des emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations et 73 l'émission de certificats d'investissements (reliquat de la tranche 1953-1954, première partie de la tranche 1954-1955).

Les bons du Trésor ont fourni 371 milliards au lieu de 255 en 1953, mais les paiements de traites de dépenses publiques ont excédé les émissions de 100 milliards, le plafond des dépenses payables par ce procédé ayant été relevé [3]. Au total, ces deux

3. L'émission des traites a été arrêtée au début de 1955, mais seulement en ce qui concerne les marchés nouveaux.

modes de financement à court terme ont donc procuré des ressources du même ordre de grandeur qu'en 1953.

La répartition des bons du Trésor émis par catégories est la suivante (en milliards) :

Bons en compte courant	+ 233
Bons à échéance fixe	+ 53
Bons à intérêt progressif	+ 85
TOTAL *des bons placés dans le public*	+ 138
TOTAL GÉNÉRAL	+ 371

Au 31 décembre 1954, le total des bons en compte courant atteignait 1.112 milliards, celui des bons détenus par le public 686 milliards.

Le total des effets publics — bons du Trésor et traites de dépenses publiques — en compte courant a évolué comme suit entre le 31 décembre 1953 et le 31 décembre 1954 (en milliards) :

	Fin 1953	Fin 1954	Variation
Comptes courants de traites...	314	224	— 90
Comptes courants de bons	879	1.112	+ 233
	1.193	1.336	+ 143
Dont, effets détenus par :			
— la Banque de France	293	220	— 73
— les banques	418	550	+ 132
— le secteur public	303	320	+ 17
— les instituts d'émission d'outre-mer	93	108	+ 15

Le poste « Diverses autres opérations concernant les emprunts » retrace en recettes les versements de la Caisse autonome au Trésor pour l'amortissement des emprunts publics, cette opération transitant maintenant par le Trésor au lieu de s'effectuer à l'intérieur de la comptabilité de la Caisse autonome. L'excédent de 71 milliards se décompose comme suit :

— 9 milliards d'amortissements opérés par le Trésor et non encore couverts par la Caisse autonome;

+ 80 milliards de versements de la Caisse autonome destinés au remboursement trimestriel des avances de la Banque de France.

La variation symétrique de cette dernière opération se retrouve

à la dernière ligne du tableau, « Avances de la Banque de France » : — 65 milliards. Le Trésor a tiré, en 1954, 15 milliards sur son compte d'avances, tandis qu'il remboursait 80 milliards d'avances conformément au programme établi en 1953 (voir sur ce point notre chronique de l'*Annuaire* 1953).

Les comptes de correspondants ont fourni un excédent net de 188 milliards, contre 175 en 1953. Enfin, l'excédent de 95 milliards au titre de la variation des encaisses représente, à concurrence de 81 milliards, des escomptes d'obligations cautionnées. En 1953, le Trésor avait tiré sur son compte d'avances à la Banque de France et accumulé 118 milliards d'obligations cautionnées, l'escompte de ces titres étant plus onéreux que le recours aux avances. En 1954, la nécessité de rembourser les avances a, au contraire, amené le Trésor à escompter une partie de son portefeuille d'obligations cautionnées.

Au total, une large part des charges du Trésor a été couverte au moyen de l'expansion monétaire : 126 milliards d'effets courts placés dans le secteur bancaire (143 milliards d'effets en compte courant moins 17 milliards souscrits par le secteur public), 81 milliards d'escompte d'obligations cautionnées, 188 milliards d'excédent des comptes de correspondants, soit près de 60 % des charges globales de la Trésorerie. Malgré le remboursement partiel des avances de la Banque de France, il faut reconnaître que la couverture des dépenses publiques ne s'effectue toujours pas dans des conditions saines du point de vue de la stabilité monétaire.

III. — La Dette publique.

L'exercice 1954 est marqué par un ralentissement très sensible de l'augmentation de la dette publique, qui n'atteint que 4 % contre 11 % en 1953. La variation globale de 213 milliards recouvre des mouvements divergents pour la dette intérieure (+ 332 milliards, soit 8 %) et la dette extérieure (— 119 milliards). A la fin de 1954, la part de la dette intérieure dans le total de la dette atteignait 80 % contre 77 % fin 1953.

TABLEAU IX. — **Evolution de la Dette publique.**
(En milliards en fin d'année.)

	1953	1954
DETTE DE L'ETAT		
A. — DETTE NON EXIGIBLE.		
a) *Dette intérieure :*		
perpétuelle	98	98
amortissable : à long, moyen et court terme à échéances massives	1.341	1.474
— bons du Trésor et traites de dépenses publiques	1.473	1.669
— engagements envers les Instituts d'émission	880	815
TOTAL DETTE INTÉRIEURE	3.792	4.056
b) *Dette extérieure :*		
— amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	392	362
— échéances indéterminées	53	—
— crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	581	554
TOTAL DETTE EXTÉRIEURE	1.026	916
TOTAL DETTE NON EXIGIBLE	4.818	4.972
B. — DETTE EXIGIBLE.		
a) *Dette intérieure :*		
— emprunts et bons échus	12	17
— bons à intérêt progressif remboursables à vue	313	376
TOTAL DETTE INTÉRIEURE	325	393
b) *Dette extérieure :*		
— emprunts et bons échus	—	—
— bons remboursables à vue	213	204
TOTAL DETTE EXTÉRIEURE	213	204
TOTAL DETTE EXIGIBLE	538	597
TOTAL DE LA DETTE DE L'ETAT	5.356	5.569
dont : — dette intérieure	4.117	4.449
— dette extérieure	1.239	1.120
DETTE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT	34	32
DETTE DES P.T.T. :		
— intérieure	27	48
— extérieure	1	—
TOTAL DETTE DES P.T.T.	28	48

A. — LA DETTE INTÉRIEURE.

La répartition en pourcentages de la dette intérieure par catégories a évolué comme suit, compte tenu des bons du Trésor à intérêt progressif remboursables à vue qui figurent sous la rubrique « Dette exigible » :

	Fin 1953 %	Fin 1954 %
Dette perpétuelle	2,4	2,2
Dette amortissable	32,7	33,3
Bons du Trésor et traites	43,5	46,1
Engagements envers les instituts d'émission	21,4	18,4
	100,0	100,0

La *dette perpétuelle* n'a pratiquement pas été modifiée. Au chapitre de la *dette amortissable*, les principales variations ont été les suivantes (en milliards) :

En diminution :	
Reprise de titres de l'emprunt 3,5 % 1952	21
Reprise de titres du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation	14
	35
En augmentation :	
Emprunts pour H.L.M. et crédit immobilier	48
Emission de titres de la C.A.R.E.C.	59
Certificats d'investissements	68
	175

On remarquera, cette année encore, l'extrême modicité des émissions à long terme placées dans le public.

C'est au chapitre des *bons du Trésor et des traites de dépenses publiques* que se manifeste l'augmentation la plus considérable, malgré la réduction — déjà signalée — des paiements par traites. Ces deux catégories de titres représentent maintenant plus de 46 % de la dette intérieure de l'Etat (voir ci-dessus leur répartition par types et par porteurs).

Enfin, les engagements envers les instituts d'émission ont fléchi de 65 milliards nets. En exécution de la Convention du 11 juillet 1953, le Gouvernement a remboursé à la Banque de France 80 milliards en quatre versements égaux : les 16 mars, 16 juin, 16 septembre et 16 décembre, tandis qu'il augmentait de 15 milliards ses recours aux avances ordinaires. Grâce à ces remboursements, la part de la dette envers les instituts d'émission est revenue de 21,4 à 18,4 % de la dette intérieure totale.

B. — La dette extérieure.

Le fléchissement de la dette extérieure atteint un montant double de celui enregistré en 1953 : 119 milliards au lieu de 54.

L'origine de ce mouvement se situe dans les principaux postes suivants (en milliards de francs) :

— Amortissements de crédits du Gouvernement américain ...	8,1
— Amortissement crédit B.I.R.D.	1,0
— Amortissement emprunt auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	17,5
— Amortissement de bons du Trésor remis à des banques suisses	2,6
— Remboursement d'avances de l'Export-Import Bank pour mobilisation de contrats off-shore	53,5
— Amortissement crédit du Gouvernement britannique	8,2
— Amortissement d'emprunts auprès de l'Export-Import Bank (Convention des 4 décembre 1945 et 13 juillet 1946)	15,4
	106,3

La répartition de la dette extérieure par devises de paiement était la suivante, au 30 novembre 1954 :

Tableau X. — **Répartition de la Dette extérieure par devises de paiement.** (Millions de la devise considérée en fin d'année.)

	1953	1954
Dette en dollars :		
— Envers l'Export-Import Bank	1.396	1.200
— Envers la Banque Internationale de Reconstruction.	246	243
— Envers le Gouvernement des Etats-Unis	671	648
— Envers le Gouvernement canadien	203	194
— Divers	151	100
Total de la Dette en dollars	2.667	2.385
Dette en livres sterling :		
— Envers le Gouvernement britannique	68	59
— Envers le Gouvernement néo-zélandais	5	5
Total de la Dette en livres sterling	73	64
Dette en francs suisses, ou remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (évaluation en millions de francs suisses) :		
— Emprunt 4 % 1939 aux Pays-Bas et en Suisse ..	142	129
— Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	100	67
Total de la Dette en francs suisses	242	196

*
* *

La situation relativement aisée des finances publiques au cours de l'année 1954 ne doit pas faire illusion. Si le recours aux avances de la Banque Centrale a pu être négatif, le finance-

ment des charges de la Trésorerie n'a été assuré en grande partie qu'au moyen de procédés traduisant une expansion monétaire. La politique de débudgétisation des investissements n'a eu qu'une portée purement formelle; le double problème de la réduction des dépenses publiques et de leur couverture par l'emprunt long dans des proportions plus importantes n'a pu encore être résolu.

Paul Coulbois.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME ET LE MARCHÉ DES CHANGES

SOMMAIRE. — I. *La Banque de France :* les engagements à vue, les avances à l'Etat, les crédits à l'économie. — II. *La masse monétaire :* les billets, les dépôts. — III. *Le marché monétaire :* les taux d'intérêt à court terme. — IV. *Le marché des changes et de l'or. La balance des paiements.* — V. *La situation monétaire au début de 1955.*

La confiance dans le franc, rétablie en 1952 et maintenue en 1953, malgré quelques appréhensions dues aux difficultés du Trésor public, s'est affermie en 1954, à l'intérieur comme sur les places étrangères. La stabilité des prix et la bonne tenue de la monnaie sur le marché des changes, grâce à une amélioration très nette de la balance des paiements, ont rendu plus aisée la tâche des autorités monétaires : celles-ci ont pu couvrir le déficit du budget dans des conditions de facilité inconnues depuis de nombreuses années, grâce aux disponibilités du marché monétaire et à une nette reprise de l'épargne. Elles ont, de ce fait, été en mesure de donner leur appui au redressement économique du pays, qui s'était dessiné dès les derniers mois de 1953. L'année 1954 a bien été, suivant l'heureuse expression employée par M. Edgar Faure, une période « d'expansion dans la stabilité ». Elle a fourni la preuve que la vitalité de l'économie française n'avait pas été totalement annihilée par des années d'inflation. Elle a montré, en outre, que les mécanismes traditionnels du crédit ont conservé toute leur force, pourvu qu'ils fussent utilisés avec sagesse et bon sens dans un climat de confiance.

I. — La Banque de France.

L'étude des variations des principaux postes du bilan de l'Institut d'émission permet de dégager les traits caractéristiques de l'évolution monétaire au cours de l'année écoulée.

Le total des engagements à vue — billets et comptes courants créditeurs — a augmenté pendant l'année 1954 d'environ 250 milliards, chiffre supérieur à l'augmentation constatée en 1953 (+ 193 milliards). De même qu'en 1953, c'est au cours du second semestre que le gonflement des engagements à vue s'est produit; il a été surtout sensible sur la circulation fiduciaire. Au 30 décembre 1954, celle-ci était supérieure de 228 milliards à celle du 31 décembre 1953. Le lendemain, jour d'échéance, elle s'établissait à 2.551 milliards, accusant ainsi, en un an, un accroissement de 241 milliards ou de 10,4 %.

Principaux éléments de la situation de la Banque de France.
(En milliards de francs.)

	31 déc. 1953	25 mars 1954	24 juin 1954	30 sept. 1954	30 déc. 1954	Variations
ACTIF						
Réserves d'or et de change	216,4	224,6	235,1	246,2	258,4	+ 42,0
Encaisse-or	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	nulle
Disponibilités à vue à l'étranger et avoir à l'U.E.P.	15,1	23,3	33,8	44,9	57,1	+ 42,0
Créances sur l'Etat	888,4	901,7	919,9	891,1	949,4	+ 61,0
Avances provisoires	200,0	195,0	195,0	195,0	195,0	— 5,0
Avances spéciales	200,0	187,7	176,9	154,9	137,8	— 62,2
Avances au Fonds de stabilisation des changes	8,6	33,8	68,2	61,4	136,8	+ 128,2
Autres avances (*a*)	479,8	479,8	479,8	479,8	479,8	nulle
Crédits à l'économie	1.274,9	1.192,5	1.203,1	1.344,1	1.443,2	+ 168,3
Portefeuille d'escompte .... dont :	952,9	946,5	964,6	1.045,6	1.179,3	+ 226,4
Effets de mobilisation, moyen terme	(355,5)	(310,5)	(363,3)	(490,3)	(501,3)	(+ 145,8)
Traites fiscales	(18,0)	(61,5)	(49,3)	(33,1)	(84,4)	(+ 66,4)
Effets négociables et avances à 30 jours	312,2	237,8	230,1	287,3	255,4	— 56,8
Avances sur titres	9,8	8,2	8,4	11,3	8,5	— 1,3
PASSIF						
Engagements à vue	2.455,4	2.350,2	2.389,5	2.549,1	2.696,4	+ 241,0
Billets en circulation	2.310,5	2.235,4	2.270,1	2.443,8	2.538,5	+ 228,0
Comptes courants créditeurs ..	144,9	114,8	119,4	105,3	157,9	+ 13,0

(*a*) Bons du Trésor négociables (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique). Prêts sans intérêts à l'Etat. Avances pour l'entretien des troupes d'occupation.

Le tableau suivant montre que le pourcentage d'augmentation est supérieur à celui de 1953, mais reste très inférieur à celui des années précédentes.

Evolution de la circulation des billets de la Banque de France.

A FIN	CIRCULATION DES BILLETS			INDICE DES PRIX DE GROS 1938 = 100	INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (sans bâtiment) 1938 = 100
	TOTAL (milliards de francs)	VARIATIONS	INDICE 1938 = 100		
1948	988		898	1.974	120
1949	1.278	+ 293 milliards ou 29 %	1.161	2.002	126
1950	1.560	+ 282 — ou 22 %	1.418	2.409	133
1951	1.842	+ 282 — ou 18 %	1.675	2.908	145
1952	2.124	+ 282 — ou 15 %	1.915	2.695	145
1953	2.310	+ 186 — ou 5 %	2.099	2.645	152
1954	2.551	+ 241 — ou 10 %	2.299	2.592	168

On doit noter que les nouveaux billets émis n'ont eu, l'an passé, aucune action sur les prix, qui ont baissé au stade du gros, et sont restés pratiquement stationnaires au détail, si on fait abstraction des variations saisonnières.

La répartition par coupures de la circulation des billets montre que les émissions de grosses coupures se sont encore accrues, en valeur absolue et en valeur relative. Les coupures de 10.000 et de 5.000 francs représentent plus des trois quarts de la circulation, contre 70 % fin 1953, 65 % en 1952 et 50 % en 1951 : la part plus grande des grosses coupures témoigne de la confiance du public, et reflète une tendance de sa part à conserver des encaisses liquides plus importantes.

Répartition par coupures de la circulation des billets (milliards de francs) **et pourcentage par rapport au total.**

DATES	10.000 fr.	5.000 fr	1.000 fr	500 fr.	300 fr.	100 fr.	50 fr.	20 fr.	10 fr.	5 fr.	TOTAL
28/12/50. .	201,5	290,6	967,5	45,0	1,8	88,9	7,8	4,0	2,5	0,8	1.560,6
Pourcent.	12,91	18,62	62,00	2,89	0,12	2,49	0,50	0,26	0,16	0,05	
27/12/51. .	328,6	614,9	797,7	44,4	1,0	41,6	8,4	2,6	1,5	0,7	1.841,6
Pourcent.	17,84	33,39	43,31	2,41	0,05	2,26	0,46	0,14	0,10	0,04	
31/12/52. .	590,9	812,4	624,4	43,5	0,6	43,8	4,4	1,6	1,2	0,6	2.123,5
Pourcent.	27,83	38,25	29,40	2,05	0,03	2,06	0,21	0,08	0,06	0,03	
31/12/53. .	839,9	808,1	566,7	45,8	0,4	44,8	2,2	1,1	0,9	0,6	2.310,5
Pourcent.	36,35	34,93	24,53	1,98	0,02	1,94	0,10	0,05	0,04	0,02	
31/12/54. .	1.125,2	828,6	504,0	42,5	0.2	41,8	1,4	0,9	0,8	0,5	2.550,9
Pourcent.	44,11	32,48	19,75	1,86	0,01	1,64	0,06	0,04	0,03	0,02	

Le mouvement général des caisses à la Banque de France indique, d'ailleurs, que le gonflement de la circulation fiduciaire n'a nullement ralenti les règlements par écritures. Cette année, ceux-ci ont augmenté sensiblement, traduisant la reprise de l'activité économique, le développement de la production et celui de la consommation.

Mouvement général des caisses à la Banque de France.
(En milliards de francs.)

ANNEES	TOTAL		MONTANT PAR ÉCRITURES	
	Montant	Indice 1938 = 100	Montant	%
1950	69.482	2.427,7	66.145	95,1
1951	93.245	3.258	89.181	95,6
1952	131.963	4.611	127.059	96,8
1953	131.450	4.593	126.443	96,2
1954	144.951	5.064	139.558	96,3

Ce sont les postes de l'actif du bilan de l'Institut d'émission qui accusent les changements survenus en 1954 sur le plan monétaire.

Ils montrent en effet que, à la différence de ce qu'on avait constaté en 1953, l'augmentation des engagements à vue n'a pas été provoquée par de nouvelles avances de la Banque à l'Etat. Celles-ci ont diminué de 67,2 milliards. Le gonflement des créances de la Banque sur l'Etat résulte uniquement de l'expansion des avances que l'Institut d'émission a consenties au Fonds de stabilisation des changes pour permettre à ce dernier d'acheter les excédents de devises résultant de l'amélioration de la balance des paiements et de faire la contrepartie des offres de métal qui se sont poursuivies durant la majeure partie de l'année sur le marché de l'or.

Il est vrai que le Trésor a emprunté à la Banque en mobilisant, à concurrence de 66 milliards, des traites fiscales qui lui sont remises à l'occasion du paiement de certains impôts (droits de douane, impôts indirects, etc.). Il y a eu néanmoins, en solde, une diminution des appels du Trésor à la Banque de près de 1 milliard (67,2 — 66,4 milliards).

La diminution des avances à l'Etat s'est poursuivie d'ailleurs au début de 1955 : les avances spéciales fléchissant, le 31 mars 1955, à 117,6 milliards et les avances provisoires à 190 milliards. Le Trésor a pleinement rempli les engagements qu'il avait pris dans la Convention intervenue avec la Banque le 11 juillet 1953. Aux termes de cette Convention, le plafond des avances spéciales — fixé à l'époque à 240 milliards — devait être réduit de 20 milliards par trimestre. A la fin de 1954, il était effectivement ramené à 140 milliards et, fin mars 1955, à 120 milliards.

Le plafond des avances provisoires, qui était de 200 milliards fin 1953, a été réduit de 5 milliards au début de 1954 et d'un montant égal au début de 1955 par affectation d'une partie des bénéfices résultant de la gestion du Fonds de stabilisation des changes et du dividende servi par la Banque à l'Etat.

***

L'amélioration de la balance des paiements, la tendance à la baisse sur le marché de l'or, se sont d'autre part traduits, au bilan de la Banque, non seulement par l'augmentation précitée de près de 130 milliards des avances au Fonds de stabilisation, mais également par un gonflement des disponibilités à vue de 42 milliards.

Ainsi, à concurrence de plus de 170 milliards, l'augmentation des engagements à vue a eu pour contrepartie un renforcement des réserves en devises et en or.

Cette amélioration des réserves d'une part, la réduction des emprunts du Trésor à la Banque d'autre part, ont permis à cette dernière de développer les crédits à l'économie, en accueillant notamment plus libéralement les effets représentatifs de prêts à moyen terme pour l'équipement ou la construction immobilière. La Banque a, d'autre part, allégé les charges des crédits qu'elle consentait en réduisant successivement son taux d'escompte de 3,50 à 3,25 % le 4 février 1954 et à 3 % le 2 décembre 1954. Le taux d'achat des effets publics à trois mois et celui des avances à 30 jours ont été parallèlement abaissés de 3,50 à 3 %, le taux des avances sur titres étant, par contre, maintenu à 4,50 %.

Les crédits accordés par la Banque de France à l'économie ont en effet progressé, pendant l'année 1954, si on fait abstraction des escomptes des traites fiscales, de plus de 100 milliards; chiffre relativement modeste si on tient compte de l'augmentation de la production — en moyenne 9 % — et du développement de la consommation du fait d'une extension du pouvoir d'achat et d'un recours plus étendu aux ventes à crédit. L'augmentation des escomptes porte, d'ailleurs, uniquement sur le portefeuille d'effets à moyen terme (+ 146 milliards), tandis que les effets publics achetés ou pris en pension se présentaient en diminution.

II. — Masse monétaire.

La situation de la masse monétaire et de ses contreparties en 1954 complète et précise les indications fournies par les bilans de la Banque de France; elle met en lumière le jeu combiné des divers facteurs qui ont dominé l'évolution du crédit et ont agi sur le marché de l'argent.

Au 31 décembre 1954, le montant total des disponibilités monétaires (billets en circulation et dépôts à vue souscrits en compte sur les livres de la Banque de France, des banques, des bureaux de chèques postaux et des comptables du Trésor public) s'élevait à 5.265 milliards de francs contre 4.630 milliards à la fin de 1953.

L'augmentation est de 635 milliards en valeur absolue et de 14 % en valeur relative; le pourcentage est un peu plus élevé que les deux années précédentes (11 et 13 %), mais beaucoup plus faible que dans la période d'après-guerre, où il avait atteint jusqu'à 33 %.

En 1954 comme en 1953, les dépôts à vue ont augmenté plus fortement que les billets en circulation; en fin d'année, ceux-ci représentaient 48,5 % de la masse monétaire contre 49,9 % fin 1953.

	1952	1953	1954
Billets	2.124	2.310	2.551
Dépôts à vue	2.035	2.320	2.714
TOTAL	4.159	4.630	5.265

La masse monétaire s'étant accrue de 14 %, tandis que de la production n'augmentait que de 9 %, on pourrait en conclure à une certaine poussée inflationniste. En fait, il faut tenir compte de ce que l'indice de la production utilisé — 165 contre 147 en 1953 — ne comprend pas le bâtiment, et que les crédits à la construction ont contribué, pour une part appréciable, ainsi qu'on le verra ci-dessous, à l'augmentation de la masse monétaire.

La formation de nouvelles disponibilités s'est poursuivie sans hausse sensible des prix.

Le tableau ci-après retrace l'évolution effective, ramenée en francs 1938, des liquidités monétaires au cours des dernières années.

	PRIX DE GROS indices (1)	DISPONIBILITES MONETAIRES Milliards de francs courants (2)	Milliards de francs 1938 d'après l'indice des prix de gros	INDICE DE LA PRODUCTION industrielle (1) (sans bâtiment)
1938	100	192	192	100 [3]
1945	459	1.013	221	42 [3]
1948	1.945	2.165	111	114
1949	1.899	2.704	142	124
1950	2.160	3.120	144	134
1951	2.761	3.678	133	145
1952	2.597	4.159	160	148
1953	2.539	4.630	182	147
1954	2.490	5.265	211	165

1. Indice moyen du dernier trimestre de chaque année.
2. Fin décembre de chaque année.
3. Moyenne annuelle.
4. A partir de 1949, nouvel indice (base 100 = 1949) ramené à la base 100 = 1938.

Il est intéressant, également, de comparer la masse monétaire au produit national brut.

	Produit national brut 1	Disponibilités monétaires 2	Quotient col. 1 col. 2
1946	3.018	1.349	2,2
1949	8.480	2.704	3,1
1952	13.680	4.159	3,3
1954	14.720	5.265	2,8

La hausse du quotient est l'indice d'une plus grande vélocité de la monnaie dans un climat de hausse de prix; à l'inverse, la diminution constatée l'an dernier signifie qu'une fraction plus importante de la monnaie est conservée inactive par ses détenteurs.

Ce ralentissement de la vitesse de circulation de la monnaie est confirmé par le rapport établi par le Conseil national du crédit, entre l'indice des règlements en compensation à Paris avec celui de l'indice des comptes créditeurs bancaires. Ce rapport demeure, en 1954, à 2,10, au même chiffre qu'en 1953, une légère tendance à l'amélioration ayant été constatée, l'une et l'autre année, pendant le deuxième semestre.

En général, d'ailleurs, la masse monétaire augmente surtout dans la deuxième moitié de l'année. En 1953, le mouvement avait été particulièrement marqué dans les derniers mois; il traduisait la reprise qui se manifestait alors dans le domaine de la production. En 1954, les trois derniers trimestres, et

surtout le dernier, ont marqué des progrès caractéristiques de l'évolution de l'économie, aussi bien du côté de la production que de la consommation.

	1952		1953		1954	
	mds	%	mds	%	mds	%
1er trimestre ..	80	2,2	53	1,3	34	0,7
2e trimestre ..	88	2,3	76	1,8	94	2
3e trimestre ..	115	3	111	2,6	154	3,2
4e trimestre ..	198	5	231	5,3	353	7,2

*
* *

Le tableau donnant les éléments et contrepartie de la masse monétaire est particulièrement intéressant en 1954, surtout si on le compare à son correspondant pour 1953.

L'or et les devises, qui avaient diminué de 11 milliards en 1953, ont contribué, à concurrence de 169 milliards, à augmenter les disponibilités monétaires en 1954.

Eléments et contrepartie de la masse monétaire.

(En milliards de francs.)

	31 déc. 1953	31 mars 1954	30 juin 1954	30 sept. 1954	31 déc. 1954
I. — ELEMENTS					
Billets en circulation	2.310	2.327	2.374	2.444	2.551
Monnaie scripturale bancaire	1.933	1.939	1.972	2.030	2.242
Comptes courants postaux	252	364	377	401	435
Dépôts des particuliers au Trésor.	35	34	35	37	37
TOTAL	4.630	4.664	4.758	4.912	5.265
II. — CONTREPARTIE (a)					
Or et devises	225	259	282	308	394
Créance de la Banque de France sur l'Etat	1.190	1.181	1.174	1.112	1.138
Créances des banques sur l'Etat.	443	505	490	517	576
Crédits bancaires à l'économie ...	2.518	2.459	2.542	2.677	2.852
Contrepartie au Trésor des comptes courants postaux et des fonds des particuliers	387	398	412	438	472
TOTAL	4.763	4.802	4.900	5.052	5.432

(a) La contrepartie tient compte en outre des dépôts à terme dans les banques, qui s'élevaient à 167 milliards fin décembre 1954.

Comparé à celui de 1953, le mouvement des crédits bancaires en 1954 fait apparaître :

1° une diminution des crédits au Trésor public, qui a pu couvrir plus largement son déficit par des appels à l'épargne;

2° une augmentation des crédits à l'économie, qui a été plus marquée durant le deuxième semestre, et qui a accompagné le développement continu de la production.

Mouvement des crédits bancaires.

(En milliards de francs.)

	AU TRESOR PUBLIC		A L'ECONOMIE		TOTAL	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
1er trimestre	+ 178	+ 64	— 88	— 59	+ 90	+ 5
2e trimestre	+ 32	— 8	+ 90	+ 83	+ 122	+ 75
3e trimestre	+ 1	— 9	+ 55	+ 135	+ 56	+ 126
4e trimestre	+ 46	+ 119	+ 190	+ 175	+ 236	+ 294
Année	+ 257	+ 166	+ 247	+ 334	+ 504	+ 500

L'augmentation de 166 milliards de créances sur le Trésor public résulte du développement des crédits accordés à ce dernier par les banques et les entreprises, alors que les concours de la Banque de France à l'Etat sont en diminution; cette évaluation est inverse de celle de 1953.

Créances sur le Trésor public (en milliards de francs).

	FIN 1952		FIN 1953		FIN 1954	
Banque de France	1.041	(59 %)	1.190	(59 %)	1.138	(52 %)
(dont effets publics en portefeuille)	(239)		(259)		(191)	
Banques	387	(22 %)	443	(22 %)	576	(26 %)
Entreprises et particuliers	335	(19 %)	387	(19 %)	472	(22 %)
	1.763	(100 %)	2.020	(100 %)	2.186	(100 %)

Les créances de la Banque sur l'Etat, qui avaient augmenté de près de 150 milliards en 1953, ont diminué, l'an dernier, de près de 52 milliards; ce chiffre se compose comme suit :

Avances directes et comptes courants postaux	— 53 milliards
Escomptes de traites fiscales	+ 69 milliards
Effets publics en portefeuille	— 68 milliards
TOTAL	— 52 milliards

Les créances des banques privées sur l'Etat ont augmenté, par contre, de 133 milliards : leur portefeuille de bons du Trésor

s'est accru de 171 milliards, tandis que celui des acceptations du Crédit national diminuait de 38 milliards.

Le Trésor a, d'autre part, bénéficié d'une recette nette de 85 milliards, du fait de l'excédent des créances en comptes courants postaux et en compte sur ses livres.

Les crédits à l'économie financés par des ressources monétaires ont augmenté de 334 milliards en 1954, dont 210 milliards ont été accordés par les banques et 124 milliards par la Banque de France.

Crédits financés par des ressources monétaires.
(En milliards de francs.)

	Fin décembre 1953	Fin juin 1954	Fin décembre 1954
Court terme :			
Banque de France	642	594	617
Banques	1.363	1.408	1.597
TOTAL	2.005	2.002	2.214
Moyen terme :			
Banque de France	356	397	505
Banques	157	143	133
TOTAL	513	540	638
TOTAL *des crédits financés par des ressources monétaires*	2.518	2.542	2.852

Il ressort des deux tableaux précédents que la Banque de France a réduit ses avances au Trésor et les crédits à court terme à l'économie. Par contre, ses escomptes de papier à moyen terme ont sensiblement augmenté (+ 149 milliards contre + 43 milliards en 1953). Le total des effets représentatifs de crédits à moyen terme ayant augmenté de 589 milliards au 31 décembre 1953 à 740 milliards, soit de 151 milliards, on constate que la totalité des nouveaux effets de cette catégorie tirés l'an dernier est allée à la Banque de France, les banques ayant, au contraire, développé leurs opérations de crédits à court terme à l'économie et au Trésor public.

Si on ajoute aux crédits financés par les ressources monétaires ceux couverts par des ressources non monétaires, on constate que le total général des concours donnés aux entreprises a atteint, à la fin de 1954, 3.489 milliards, contre 3.021 milliards un an auparavant. Ils ont augmenté de 468 milliards, contre 393 milliards en 1953.

Crédits bancaires et prêts directs aux entreprises.
(En milliards de francs.)

	31 décembre 1953	30 juin 1954	31 décembre 1954
I. — RESSOURCES MONÉTAIRES.			
Court terme :			
Banque de France	642	594	617
Banques	1.363	1.408	1.597
TOTAL	2.005	2.002	2.214
Moyen terme — Effets mobilisés par :			
Banque de France	356	397	505
Banques	157	143	133
II. — RESSOURCES NON MONÉTAIRES.			
Effets financés par :			
Crédit national, Caisse de dépôts et consignations, Crédit agricole, Crédit foncier de France .... (Prêts à moyen terme).	76	80	108
Autres prêts directs à moyen et long terme :			
Consentis par des organismes spécialisés	384	421	477
Crédits financés par des ressources extra-métropolitaines	43	49	52
TOTAL	1.016	1.099	1.275
TOTAL GÉNÉRAL	3.021	3.101	3.489

Malgré l'extension de leurs crédits aux entreprises l'an dernier, les banques disposaient encore, en fin d'année, de possibilités de recours auprès de la Banque de France et des divers organismes réescompteurs plus importantes qu'à la date correspondante de 1953, grâce notamment au gonflement de leurs portefeuilles de Bons du Trésor.

	Fin décembre 1953	Fin décembre 1954	Variations
	(En milliards de francs.)		
Marges disponibles sur les plafonds à la Banque de France	58	92	+ 34
Valeurs du Trésor détenues en sus des « planchers »	66	131	+ 65
Effets à moyen terme détenus par les banques	157	142	— 15
	281	365	+ 84

III. — Evolution du marché monétaire.

La détente du marché monétaire, amorcée à l'automne 1953, s'est poursuivie et accentuée avec régularité tout au long de l'année 1954.

Si les besoins de fonds se sont accrus avec le mouvement d'expansion de l'économie, le développement du crédit à la consommation et le déficit persistant de la Trésorerie de l'Etat, des apports importants de capitaux ont permis de les satisfaire aisément. L'amélioration de la balance des comptes et les entrées de devises qui en ont été la conséquence, des rapatriements de capitaux précédemment investis dans certains pays d'outre-mer, ainsi que le concours plus large de la Banque de France pour le financement des prêts à la construction, ont facilement équilibré le marché. On a seulement pu noter une hausse passagère des reports sur devises au début de l'été.

Taux des reports sur devises à un mois à Paris.

(Plus haut et plus bas ramenés en pourcentages annuels.)

1954	DOLLAR 1 MOIS		FRANC SUISSE 1 MOIS		LIVRE 1 MOIS	
	P.H.	P.B.	P.H.	P.B.	P.B.	P.B.
Janvier	3,45	2,75 - 3,10	4,80 - 5,10	3,90 - 4,20	3,20 - 3,30	2,70 - 2,80
Février	3,25 - 3,50	2,75 - 2,90	4,50	3,60 - 3,90	2,95 - 3,05	2,50 - 2,65
Mars	3,45 - 3,60	2,85 - 3	4,30 - 4,75	3,15 - 3,70	2,85 - 3	2,30 - 2,45
Avril	3,25 - 3,60	2,55 - 2,75	4,05 - 4,30	3,55 - 3,85	2,55 - 2,70	1,95 - 2,20
Mai	2,90 - 3,10	2,60	3,75 - 4	2,80 - 3,05	3 - 2,85	1,90 - 2,05
Juin	3,10 - 3,25	2,65 - 2,85	4 - 4,35	3,45 - 3,75	3,30 - 3,40	2,70 - 2,80
Juillet	5,30 - 5,65	3,10 - 3,45	4,45 - 4,75	3,45 - 3,70	4,70 - 4,85	3,20 - 3,30
Août	5,60 - 5,65	4,10 - 4,30	5,20 - 5,95	4,90 - 5,35	5,25 - 5,35	4,30 - 4,45
Septembre ..	5,30	4,10 - 4,30	4,95 - 5,25	4,65 - 4,95	4,80 - 4,85	4,35 - 4,40
Octobre	4,65 - 4,80	3,45 - 3,85	4,95 - 5,25	3,60 - 3,55	4,35 - 4,45	3,40 - 3,55
Novembre ..	3,75 - 3,95	2,85 - 3	4,50 - 4,80	3,30 - 3,60	3,50 - 3,85	2,65 - 2,75
Décembre ...	3 - 3,20	2,55 - 2,75	3,60 - 3,90	2,95 - 2,90	3,32 - 3,30	2,50 - 2,65

Les besoins de fonds de l'Etat, qui le conduisent à se porter constamment emprunteur par l'émission permanente de bons du Trésor, ont toutefois maintenu les taux à un niveau plus élevé que ne le justifiait l'aisance du marché. Les réductions des taux officiels intervenues au début et à la fin de l'année n'ont pas abaissé le loyer de l'argent à court terme au-dessous de 3 %; et le rendement des bons du Trésor à 2 ans est resté,

jusqu'au changement de taux du 1er décembre, supérieur à 4 %.

Pendant toute l'année, les écarts de rendement entre les différentes catégories de placements à court terme ont été maintenus en faveur des effets publics, ce qui a conduit les banques à porter ces derniers de préférence notamment au papier à moyen terme. Celui-ci a ainsi eu tendance à refluer vers l'Institut d'émission. Au début de l'automne, les perspectives d'un abaissement des taux officiels ont même déterminé un développement si rapide des souscriptions des banques aux bons du Trésor qu'il s'en est suivi momentanément une tension purement spéculative des taux de l'argent.

Taux du marché monétaire (plus haut et plus bas).

ANNEE 1954	ARGENT AU JOUR LE JOUR	ESCOMPTE BONS DU TRÉSOR A 3 MOIS		EFFETS DE LA S.N.C.F. A 3 MOIS (pensions)
	Taux représentatif du mois	P.H.	P.B.	
Janvier	3 5/8	3 15/32	3 1/4	3 7/8 (a)
Février	3 1/4	3 7/16	3 1/4	
Mars	3 1/2	3 13/32	3 1/4	
Avril	3 1/2	3 7/16	3 1/4	
Mai	3 5/8	3 7/16	3 1/4	
Juin	3 1/4	3 27/64	3 1/4	
Juillet	3 3/4	3 27/64	3 1/4	
Août	4 1/2	3 3/8	3 1/4	
Septembre	3 3/4	3 7/16	3 1/4	
Octobre	3 1/4	3 3/8	3 1/4	
Novembre	3 1/2	3 17/64	3 1/4	
Décembre	3	3 23/64	3	

(a) Sans changement pendant l'année 1954.

A la Bourse des valeurs, les opérations de reports sur titres ont été financées par l'afflux de capitaux dont a bénéficié le marché financier. Le développement de la position acheteur n'a eu toutefois que peu de répercussions sur le niveau des taux. Ceux-ci se sont légèrement relevés au cours de l'année, avec un maximum de 5 1/2 pour la dernière liquidation de l'année, aussi bien au parquet qu'en coulisse, contre des maxima respectivement de 4 3/4 et de 5 1/4 en 1953.

IV. — Marché des changes et de l'or. Balance des paiements.

Les fluctuations des cours officiels des devises au *marché des changes de Paris* ont été modérées en 1954, et on n'a pas enre-

gistré, comme cela avait été le cas les années précédentes, de déséquilibre marqué entre les offres et les demandes. La stabilité de la valeur internationale du franc s'est affirmée. La cote du dollar s'est maintenue aux environs immédiats du cours de référence de 350 francs, fixé en septembre 1949 : les demandes commerciales ayant trouvé une large contrepartie dans les offres de dollars résultant de l'aide américaine et des dépenses du Gouvernement des Etats-Unis en France.

Le marché officiel où sont cotées les devises des pays adhérents à l'U. E. P. a été également bien équilibré à la suite de l'amélioration du solde des échanges de la France avec ces pays. Le système d'arbitrage multilatéral introduit en mai 1953 a donné les résultats escomptés, en ce sens que les offres et les demandes se sont en général égalisées dans les limites fixées par le Fonds de stabilisation des changes. Celui-ci n'eut guère à intervenir qu'en août pour faire la contrepartie d'une augmentation accrue des demandes en francs suisses et en deutsche marks.

Le tableau suivant montre que les devises U. E. P., qui s'étaient maintenues, pendant les trois premiers trimestres, au-dessus des parités, ont, après une pointe enregistrée durant l'été, sensiblement reculé dans les derniers mois où le franc a fait prime, sauf vis-à-vis du florin hollandais.

Cours moyens mensuels des principales devises U.E.P. traitées à Paris.

1954	FRANCS belges (100 f. b).	FRANCS suisses (100 f. s.)	DEUTSCHE mark 100 D. M.)	LIVRE sterling (1 £)	HOLLANDE (100 fl.)	SUEDE (100 krs)
Parité en f. f.	700	8.003,98	8.333,33	980	9.210,52	6.765,62
Janvier	700	8.017	8.378	979	9.223	6.755
Février	702	8.034	8.381	981	9.233	6.756
Mars	702	8.050	8.391	983	9.243	6.765
Avril	701	8.056	8.369	985	9.247	6.767
Mai	701	8.055	8.385	986	9.265	6.774
Juin	700	8.041	8.369	983	9.247	6.778
Juillet	702	8.050	8.385	982	9.247	6.766
Août	700	8.046	8.376	982	9.244	6.764
Septembre	700	8.061	8.333	978	9.208	6.743
Octobre	701	8.017	8.339	980	9.228	6.745
Novembre	702	8.009	8.335	981	9.240	6.738
Décembre	702	8.000	8.331	979	9.245	6.741
Fin févr. 1955	700	7.962	8.274	976	9.193	6.718

Sur le *marché parallèle*, aucune hausse sensible des cours n'a été constatée en 1954; comme sur le marché officiel, une légère

tension a été constatée en août, mais en fin d'année, les cours s'établissaient sensiblement au même niveau qu'au début. L'amélioration s'est d'ailleurs poursuivie au début de 1955.

Cours des devises à Paris au marché parallèle.
(En francs.)

ANNEE 1954	LIVRE		DOLLAR		FRANC SUISSE	
	P.H.	P.B.	P.H.	P.B.	P.H.	P.B.
Janvier	1.000	980	382	372	89	86,75
Février	995	975	377	365	88	85,25
Mars	990	970	370	364	86,50	85
Avril	995	980	367	359	86	83,75
Mai	995	980	364	359	86	83,75
Juin	1.015	980	365	360	85,75	84
Juillet	1.015	995	376	360	90,50	84,25
Août	1.035	1.005	380	367	89,25	86,25
Septembre ..	1.020	990	374	370	88,25	86
Octobre	1.000	985	371	368	87,25	86
Novembre ...	1.005	990	375	369	88	86,25
Décembre	1.015	990	378	371	89	87
Début mars 1955	995		370		87	

Comme l'année précédente, les cours du billet français sur les principales places étrangères ont été plus spécialement affectés par le mouvement touristique. Ils se sont raffermis au printemps et au début de l'été et, en fin d'année, après le fléchissement saisonnier, ils demeuraient plus élevés qu'au début.

Cours du billet français sur certaines places étrangères.

1954	ZURICH 100 fr. français		BRUXELLES 100 fr. français		NEW-YORK 1 fr. en cents	
	P.H.	P.B.	P.H.	P.B.	P.H.	P.B.
Janvier	1,17	1,10	13,45	13,10	0,270	0,262
Février	1,18	1,11	13,70	13,30	0,273	0,265
Mars	1,19	1,135	13,90	13,65	0,274	0,285
Avril	1,215	1,14	14,05	13,70	0,281	0,270
Mai	1,31	1,15	14,05	13,75	0,279	0,274
Juin	1,205	1,14	13,95	13,75	0,278	0,271
Juillet	1,21	1,10	14,10	13,65	0,278	0,265
Août	1,19	1,10	13,79	13,30	0,267	0,261
Septembre ...	1,18	1,12	13,55	13,35	0,269	0,265
Octobre	1,18	1,12	13,99	13,40	0,271	0,267
Novembre ...	1,17	1,11	13,40	13,275	0,269	0,265
Décembre ...	1,165	1,11	13,50	13,30	0,268	0,265
Cours au début de mars 1955	1,15		13,45		0,268 1/2	

L'activité du *marché de l'or* à Paris a été, comparativement aux années antérieures, très réduite, et la tendance a été presque constamment baissière, si on fait abstraction d'une légère reprise de la cote en août. Coté au plus haut en janvier 440.000 francs, le lingot a fléchi en décembre à 426.000 francs, soit une baisse de près de 3 %. Le fléchissement du Napoléon a été plus marqué (près de 15 %); de sorte que la prime sur le lingot, qui avait atteint 44,77 % en août 1951, et s'établissait à 20 % au début de 1954, est tombée à 7 %.

La désaffectation du public français pour le métal jaune n'a pas cessé de se manifester au cours de l'année écoulée, et l'équilibre du marché n'a été assuré que par les achats de la Banque de France agissant pour le compte du Fonds de stabilisation des changes. La déthésaurisation de l'or a eu tendance à s'amplifier en raison des perspectives offertes par le marché des valeurs mobilières. Le prix d'achat officiel de l'Institut d'émission étant de 393.000 francs le kilo de fin, le cours du lingot sur le marché n'accuse plus, par rapport à ce prix, qu'une prime d'environ 6 %.

Cours de l'or au marché libre officiel à Paris.

(En francs.)

ANNÉE 1954	LINGOT 1 KILO		NAPOLÉON	
	P.H.	P.B.	P.H.	P.B.
Janvier	440.000	427.000	3.055	2.965
Février	432.500	422.000	2.980	2.870
Mars	424.000	419.000	2.855	2.635
Avril	421.000	414.000	2.700	2.665
Mai	418.000	414.000	2.755	2.680
Juin	419.000	415.000	2.765	2.710
Juillet	429.000	415.000	2.770	2.710
Août	434.000	422.000	2.780	2.730
Septembre	429.000	426.000	2.740	2.660
Octobre	426.000	425.000	2.670	2.640
Novembre	428.000	425.000	2.670	2.645
Décembre	428.000	426.000	2.650	2.630

Sur toutes les places européennes, l'activité des marchés de l'or a été, comme à Paris, beaucoup plus réduite, et les cours de l'or en transit ont faibli, notamment à la suite des ventes d'or russe qui se sont poursuivies durant le premier semestre de l'année. Ces cours se sont maintenus à la parité du taux officiel

de $ 35 l'once de fin, fixé par le Trésor américain; ils ont même fléchi légèrement au-dessous de ce niveau en avril.

La réouverture, en mars 1954, du marché de l'or à Londres a d'ailleurs fait bénéficier cette place de la plupart des opérations qui se traitaient antérieurement sur l'or en transit. A l'inverse du marché de Paris, qui est un marché intérieur, celui de Londres n'est ouvert qu'à des personnes physiques ou morales résidant hors du Royaume-Uni : les achats se font contre dollars ou livres sterling convertibles en dollars, les ventes donnant droit à des dollars. L'activité du marché de l'or à Londres a d'ailleurs été modérée, et elle n'a pas été affectée par la demande soutenue de métal enregistrée sur les marchés d'Extrême-Orient.

*
* *

Le redressement de la balance des paiements courants de la zone franc est un des faits marquants de l'année 1954 et explique la bonne tenue du franc sur le marché des changes. Les prémisses avaient pu en être observées dans les derniers mois de 1953. Le déficit de l'année 1953 n'avait atteint, en effet, que 220 millions de dollars, alors que le premier semestre avait fait ressortir une insuffisance de 276 millions. Confirmant cette amélioration, le premier semestre de 1954 a enregistré un excédent de 78 millions de dollars. Cette situation favorable est due surtout au solde créditeur du poste « Recettes et dépenses gouvernementales », où sont comptabilisées les dépenses militaires U. S. A. dans la zone franc; mais l'amélioration du solde des règlements commerciaux a également joué un rôle qui mérite d'être souligné.

Le tableau ci-après retrace de façon plus détaillée l'évolution qui vient d'être décrite. On remarquera par ailleurs, dans les opérations en capital, la diminution de l'aide américaine passée de 221 millions de dollars pour le premier semestre 1953 à 116 millions pour la période correspondante de 1954. On notera également une augmentation de 197 millions des avoirs publics en or et devises qu'il convient de rapprocher d'une diminution correspondante de 104 millions en 1953.

Balance générale des paiements de la zone franc[5].
(En millions de $ U.S.A.)

	1953		1er semestre 1953		1er semestre 1954	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Paiements courants :						
Règlements commerciaux	2.519	2.955	1.228	1.542	1.450	1.569
Revenus et services	382	588	177	293	206	306
Voyageurs et touristes	124	137	52	57	73	44
Recettes et dépenses gouvernementales (*a*)	524	150	204	69	296	72
Divers	116	55	53	29	69	25
TOTAL	3.665	3.885	1.714	1.990	2.094	2.016
DÉFICIT OU EXCÉDENT	220	—	276	—	—	78
Opérations en capital :						
Aide-américaine	350	—	221	—	116	—
Participation américaine aux dépenses en Indochine	—	—	—	—	96	—
Investissements et crédits privés	225	87	72	52	93	55
Investissements et crédits publics	111	215	10	80	1	148
Mouvement du solde des accords de paiement	—	20	32	—	1	—
Mouvement des comptes étrangers en francs	—	85	—	71	68	—
Mouvement des avoirs en or et en devises (*b*) :						
Avoirs publics	16	42	104	—	—	197
Avoirs privés	—	51	14	—	—	55
Divers	26	8	65	39	29	27
TOTAL	728	508	518	242	404	482
SOLDE	—	220	—	276	78	—

(*a*) Le poste de recettes et dépenses gouvernementales comprend les recettes et les dépenses des postes diplomatiques étrangers et plus généralement des administrations publiques civiles ou militaires étrangères en France ou dans les pays d'outre-mer ainsi que les conditions ou organismes internationaux fonctionnant en France ou les dépenses, en France, des organismes internationaux ayant un siège à l'étranger. Dans le cas de la zone dollar, elle comprend en particulier les paiements effectués au titre de contrats passés en France par le Gouvernement des Etats-Unis, que les produits ou matériels acquis soient destinés directement à ses services, laissés à la disposition de la France ou remis à des pays tiers.
(*b*) En dépenses : augmentation ; en recettes : diminution.

Le tableau résumé ci-après donne la décomposition de la balance des paiements par zones monétaires. On constate le déficit des paiements courants à l'égard de la zone sterling ; 185 et 73 millions respectivement pour les six premiers mois de 1953 et 1954. On observe également que ce déficit se trouve couvert cette année grâce aux excédents obtenus sur les autres

5. Les dépenses et recettes des Territoires d'outre-mer sont incorporées dans les divers chapitres.

pays membres de l'U. E. P. De ce fait ne se posent pas de difficultés spéciales de règlement étant donné la compensation des soldes qui s'opère au sein de cet organisme.

Balance des paiements courants.
(en millions de dollars, monnaie de compte.)

	1952	1953	1953 1er sem.		1954 1er sem.	
Zone dollar (y compris le Canada)	— 162	+ 120	+ 2	(a)	+ 71	(a)
Zone U.E.P.	— 453	— 377	— 276		+ 19	
(y compris membres de la zone sterling)	(— 107)	(— 274)	(— 185)		(— 73)	
Autres pays	— 44	+ 37	— 2		— 12	
DÉFICIT OU EXCÉDENT	— 659	— 220	— 276		+ 78	

(a) Les dépenses du Gouvernement américain dans la zone franc ont atteint 214 millions de dollars pendant le premier semestre de 1954 contre 158 millions pendant la période correspondante de 1953.

La balance des paiements pour le deuxième semestre de 1954 n'est pas encore établie officiellement au moment où nous écrivons. Il ne fait toutefois guère de doute qu'elle sera au moins aussi favorable que celle du premier semestre. En effet, la position cumulative brute dans l'U. E. P. s'est améliorée pendant les six derniers mois de l'année, passant d'une position débitrice de 991 millions de dollars unités de compte fin juin à 973 millions fin décembre 1954, soit une amélioration apparente de 18 millions.

De plus, il convient de noter qu'à partir du mois d'octobre 1954, la France a enregistré des excédents dans l'Union alors que durant l'ensemble de l'année 1953 et le premier semestre de 1954 notre position avait été constamment débitrice. Cette position mensuelle excédentaire s'est maintenue pendant les quatre premiers mois de l'année 1955.

L'amélioration de la balance des paiements est due pour une part importante au meilleur équilibre de la balance commerciale. Les exportations à destination de l'étranger ont progressé de 79 milliards de francs en 1954, alors que les importations n'étaient en hausse que de 17 milliards. Cette évolution favorable a permis au Gouvernement français de poursuivre, comme le demandait l'O. E. C. E., la libération des importations; le pourcentage de libération est passé de 17,9 % en octobre 1953 à 51 % en avril 1954, à 55 % en septembre, à 65 % en novembre et enfin à 75 % le 1er avril 1955.

De plus, malgré la cessation des hostilités en Indochine, la zone franc a bénéficié durant le deuxième semestre de 1954 et bénéficiera encore, en 1955, des dépenses américaines pour l'entretien des troupes et le règlement des commandes « Off Shore ». Les recettes encaissées à ce titre ont dépassé 400 millions de dollars pour l'année 1954.

Grâce à l'augmentation des ressources en devises, le Gouvernement français a pu procéder en 1954 et au début de 1955 à des remboursements anticipés d'emprunts contractés à l'étranger (environ $ 300 millions) et, en vertu des accords conclus en juin 1954 au sein de l'Union européenne de paiements, rembourser une fraction de sa dette vis-à-vis de l'Union ($ 58 millions). Un deuxième remboursement ayant eu lieu au début de 1955, l'*endettement net* de la France vis-à-vis de l'U. E. P., qui atteignait 312 millions de dollars en juin, s'est trouvé ramené à environ 150 millions.

Les mesures de libération précédemment indiquées ont été les principales modifications à la réglementation des changes. Celle-ci a été toutefois assouplie en vue de faciliter les transferts entre les comptes étrangers appartenant à des ressortissants des pays de l'U. E. P. D'autre part, la tolérance à l'exportation des billets de banques, qui avait été ramenée à 10.000 francs au début de 1952, a été relevée à 20.000 francs. Cette mesure doit être rapprochée de la bonne tenue du billet français à l'étranger, mentionnée ci-dessus.

V. — La situation monétaire au début de 1955.

L'évolution de la situation économique et financière de la France au cours des deux dernières années a montré que, bien loin de nuire au développement de la production et des échanges, la stabilité des prix et des cours des changes y contribue fortement. Elle permet aux entreprises, à tous les stades du circuit économique, d'établir des prévisions aussi exactes que possible de leurs charges et de leurs recettes. Elle est un élément de progrès et d'élévation du niveau de vie, puisque les gains ne résultent plus fictivement de la dépréciation de l'unité monétaire, mais de l'amélioration des coûts de fabrication et de distribution.

Au début de l'année 1953, l'essor de la production s'est pour-

suivi, tandis que la balance des paiements a continué à présenter un solde créditeur. Les recettes en dollars sont restées importantes et la diminution de l'aide américaine pour l'Indochine n'a pas eu encore de conséquences sur les rentrées de devises. En outre, l'amélioration de la balance commerciale s'est consolidée. Elle ne peut s'expliquer seulement par les mesures prises par le Gouvernement français pour aider l'exportation. La disparité des prix français s'est incontestablement atténuée, tout d'abord du fait d'une augmentation sensible de la demande de certains produits et des frais de production dans de nombreux pays du monde occidental, mais aussi parce que les entreprises françaises ont pu, grâce aux facilités de crédit qui leur ont été données, se moderniser et produire à meilleur compte, tout en améliorant le niveau de vie des salariés.

Le développement de la masse monétaire, qui s'est poursuivi en 1954 et au début de 1955, n'a pratiquement eu aucun effet sur les prix, car il s'est produit à un moment où l'industrie française était en mesure de répondre pleinement à une expansion de la demande. En favorisant spécialement, par les crédits à moyen terme, la construction immobilière, l'exportation et l'équipement, les autorités monétaires étaient conscientes du danger que pouvaient présenter ces crédits, si l'équilibre n'était pas maintenu entre l'offre et la demande.

Le fait que cet équilibre n'ait pas été rompu ne signifie pas que la politique de crédit suivie jusqu'ici puisse être continuée indéfiniment et ne nécessite pas, de la part de ceux qui sont chargés de l'appliquer, une attentive vigilance. C'est pourquoi, en ce début de l'année 1955, l'accent est mis, dans la plupart des déclarations des autorités responsables de la monnaie, sur la nécessité de relayer les crédits ouverts par un plus large appel à l'épargne.

Celle-ci a déjà marqué, en 1953 et 1954, des progrès très sensibles, qui témoignent de la confiance dans le franc. Mais pour que la relève puisse être assurée aux meilleures conditions possibles — c'est-à-dire à des taux d'intérêt moins lourds pour les emprunteurs — il serait souhaitable que l'Etat puisse modérer les emprunts qu'il doit effectuer sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux pour couvrir le déficit de la Trésorerie. La diminution de ce déficit est surtout un problème politique. et il doit être recherché bien plus dans une stricte limitation des

dépenses, plutôt que dans une augmentation des recettes : toute aggravation de la charge fiscale, qui ne correspondrait pas à une augmentation de l'activité économique, devant contribuer à alourdir les prix de revient, alors que les efforts faits depuis deux ans pour les alléger doivent être poursuivis pour réduire le déficit du commerce avec l'étranger. A une époque où le rétablissement de la convertibilité des monnaies et de la libération des échanges est sérieusement envisagé en Europe, la France ne peut songer à se replier dans l'autarcie, et doit tout mettre en œuvre pour maintenir la place qu'elle a regagnée sur les marchés étrangers depuis près de trois ans.

H. L.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

SOMMAIRE. — *Evolution générale. Répartition des dépôts. Emploi des dépôts.*

I. — EVOLUTION GÉNÉRALE.

L'avoir des déposants dans les caisses d'épargne se montait, au 31 décembre 1954, à 1.229 milliards, contre 1.010 milliards au 31 décembre 1953 [1]. L'accroissement, 219 milliards, a été supérieur de 31 milliards à celui de l'an dernier.

L'évolution des dépôts a revêtu, en cours d'année, son caractère saisonnier habituel, et le premier trimestre a été marqué par une forte expansion : 77 milliards, sur lesquels 48 milliards, soit les deux tiers environ, ont été collectés par les caisses ordinaires. Cette proportion des deux tiers est spécialement importante, et elle ne se constate en général que dans les mois qui suivent une élévation du maximum des dépôts. Elle ne s'est pas retrouvée dans le reste de l'année, et il est ainsi permis de penser que l'élévation du « plafond » intervenue le 8 février 1953 a cessé, depuis mars 1954, de stimuler l'expansion des dépôts.

C'est pour redonner de la force à ce mouvement d'expansion que M. Minjoz a déposé, dès le mois de juillet, une proposition de loi tendant à porter de 500.000 francs à 1 million le maximum des dépôts dans les caisses d'épargne.

L'augmentation était trop importante pour ne pas provoquer de réaction. Aussi, en accord avec la Conférence générale des caisses d'épargne, M. Minjoz a-t-il ramené de 1 million à 750.000 francs le montant du nouveau « plafond » proposé. Il a repris sa demande initiale ainsi modifiée sous forme d'amendement à la loi sur les comptes spéciaux du Trésor.

L'amendement, adopté par l'Assemblée nationale le 28 janvier 1955, après une courte discussion, a été voté sans débat le 3 mars par le Conseil de la République.

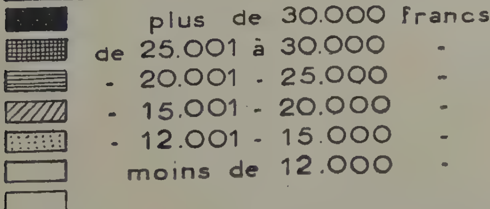
On peut se demander si cette augmentation était bien opportune, alors que la monnaie se stabilise et que la situation du marché des capitaux est en voie d'atteindre un certain équilibre. L'effet des élévations du maximum des dépôts tend, au surplus, à s'amortir de plus en plus rapidement, et il est possible que la dernière mesure prise n'entraîne pas un accroissement des dépôts aussi importants que l'espéraient ses promoteurs.

1. Y compris les intérêts capitalisés de la Caisse nationale d'épargne.

II. — La répartition des dépôts.

Les premiers renseignements disponibles permettent en effet de penser que l'augmentation des dépôts constatée en 1954 a

MOYENNE DES DEPOTS DANS LES CAISSES D'EPARGNE PAR HABITANT (Caisse Nationale et Caisses privées) au 31-12-53



été due, dans une mesure beaucoup plus large que lors des précédents relèvements du plafond, à l'augmentation des avoirs inscrits sur les livrets n'atteignant pas le maximum fixé. L'évolution ne peut sans doute être analysée avec certitude que sur

une assez longue période de référence, et il ne sera possible de le faire que l'an prochain ou dans deux ans, lorsque les chiffres de 1954 seront entièrement connus. Mais la tendance apparaît dès maintenant très nette.

Il a paru intéressant, en attendant de pouvoir faire cette analyse, de voir comment la structure géographique des dépôts s'est transformée au cours des dernières années. La carte ci-contre montre quelle était, à la fin de 1953, la moyenne des dépôts par tête d'habitant dans les différents départements métropolitains. Elle se compare à la carte qui a été publiée pour l'année 1950, dans un précédent numéro de la *Revue* [2]. Dans l'intervalle, le montant des dépôts a augmenté de quelque 60 %. Les limites des « tranches » de dépôts retenues en 1953 ont été calculées pour correspondre, à peu près, à 160 % des limites retenues en 1950.

La comparaison des deux cartes montre que, en ce qui concerne la répartition des dépôts, le territoire est, en 1953, encore plus nettement divisé qu'en 1950. Sans doute, comme en 1950, les régions à forte densité de dépôts se trouvent-elles presque toutes au sud d'une ligne allant de Flers-de-l'Orne à Metz, et à l'est d'une ligne allant de Flers-de-l'Orne à Béziers. Mais l'importance des dépôts s'est beaucoup accrue dans ces régions, et elle a tendu à s'unifier, l'augmentation ayant été spécialement importante dans certains départements à faible moyenne : Jura, Cher, Savoie, Ardèche, etc.

Par contre, dans les régions périphériques, la densité des dépôts s'est accrue dans de moindres proportions. L'analyse des chiffres permet de préciser les disparités d'une zone à l'autre et montre que celles-ci se sont accentuées entre 1950 et 1953.

	Moyenne des dépôts par tête d'habitant : (en milliers de fr.) 1950	1953	Augmentation de 1950 à 1953 (en %)
	—	—	—
Seine	21.500	37.100	73
47 départements à forte densité de dépôts (Seine exclue)	16.400	26.500	62
34 autres départements	11.800	18.500	57
7 départements viticoles [3]	12.600	18.900	50

L'expansion des dépôts a été particulièrement forte dans la Seine, et spécialement faible dans les départements viticoles, en liaison sans doute avec la crise qui sévit dans ces régions.

2. *La France économique de* 1948 *à* 1950.
3. Aude, Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne.

III. — EMPLOI DES DÉPÔTS.

Les placements effectués par la Caisse des dépôts et consignations au moyen des fonds provenant des caisses d'épargne ont concerné principalement :

— les collectivités locales .... 95 milliards
— l'économie (effets représentatifs de crédits à moyen terme et prêts directs) .... 55 milliards
— le crédit immobilier et les H.L.M. .... 52 milliards

Il a été effectivement payé aux collectivités locales, en 1954, 45,5 milliards au titre de la loi du 24 juin 1950 (prêts Minjoz). Les demandes présentées au cours de l'année ont atteint 53,5 milliards, contre 36 en 1953, et se sont réparties dans les conditions suivantes, selon leur objet :

	En % du total des demandes présentées dans l'année	
	1953	1954
H. L. M.	30	42
Voirie, édilité	12	12
Adduction d'eau	8	8
Equipement sanitaire	5	6
Electrification	8	6
Bâtiments communaux	9	6
Constructions scolaires	9	6
Assainissement	5	4
Divers	14	10

Les prêts destinés au financement de la construction de logements ont augmenté, depuis l'an dernier, dans de fortes proportions. Plus de 25 milliards ont été consacrés en 1954 à l'édification de logements et aux travaux annexes (viabilité, adduction d'eau, équipement sanitaire, électrification...).

La loi du 15 avril 1953, instituant l'épargne-construction, est entrée en vigueur le 1er janvier 1954. Elle n'a donné que des résultats insignifiants, quelques dizaines de millions au total.

On rappelle que les comptes de cette nature ouverts dans les caisses d'épargne et les banques agréées ne rapportent que 1 % d'intérêt et que l'indexation prévue en cas de hausse du coût de la construction n'a pas joué en 1954. Le maintien de la stabilité monétaire a ainsi, tout à la fois, accru les ressources normales d'emprunt et rendu inutile une formule de financement qui ne pouvait prendre sa pleine valeur qu'en période d'inflation.

J. MILLET.

Dépôts en fin de mois dans les caisses d'épargne.

(En milliards de francs.)

	CAISSE NATIONALE					CAISSES ORDINAIRES					TOTAL				
	TOTAL des dépôts	VERSEMENTS au cours du mois	PRÉLÈVEMENTS au cours du mois	EXCÉDENTS ou DÉFICITS (a)	VARIATIONS des dépôts (a)	TOTAL des dépôts	VERSEMENTS au cours du mois	PRÉLÈVEMENTS au cours du mois	EXCÉDENTS ou DÉFICITS (a)	VARIATIONS des dépôts (a)	TOTAL des dépôts	VERSEMENTS au cours du mois	PRÉLÈVEMENTS au cours du mois	EXCÉDENTS ou DÉFICITS (a)	VARIATIONS des dépôts (a)
1953 :															
Décembre	469					541,4					1.010,4				
1954 :															
Janvier	481	22,9	10,9	+ 12	+ 12	563,5	31	13,2	+ 17,8	+ 22,1	1.044,5	53,9	24,1	+ 29,8	+ 34,1
Février	487,3	18,0	11,7	+ 6,3	+ 6,3	573,8	21,4	11,8	+ 9,6	+ 10,3	1.061,1	39,4	23,5	+ 15,9	+ 16,6
Mars	497,9	25,2	14,6	+ 10,6	+ 10,6	589,3	22,2	14,6	+ 7,6	+ 15,5	1.087,2	47,4	29,2	+ 18,2	+ 26,1
Avril	503,4	22,2	16,7	+ 5,5	+ 5,5	604,1	20,5	15,2	+ 5,3	+ 14,8	1.107,5	42,7	31,9	+ 10,8	+ 20,3
Mai	505,7	17,6	15,3	+ 2,3	+ 2,3	607,0	18,1	15,1	+ 3,0	+ 2,9	1.112,7	35,7	30,4	+ 5,3	+ 5,2
Juin	507,6	18,2	16,2	+ 2,0	+ 1,9	610,7	18,9	15,3	+ 3,6	+ 3,7	1.118,3	37,1	31,5	+ 5,6	+ 5,6
Juillet	514,4	23,9	17,2	+ 6,7	+ 6,8	620,3	24,2	15,7	+ 8,5	+ 9,6	1.134,7	48,1	32,9	+ 15,2	+ 16,4
Août	522,5	22,0	13,9	+ 8,1	+ 8,1	626,3	20,5	11,7	+ 8,8	+ 6,0	1.148,8	42,5	25,6	+ 16,9	+ 14,1
Septembre	528,8	21,6	15,3	+ 6,3	+ 6,3	632,2	20,7	14,5	+ 6,2	+ 5,9	1.161,0	42,3	29,8	+ 12,5	+ 12,2
Octobre	534,8	21,9	16,1	+ 5,8	+ 5,7	645,3	22,8	15,6	+ 7,2	+ 13,1	1.179,8	44,7	31,7	+ 13,0	+ 18,8
Novembre	538,6	18,9	14,9	+ 4,0	+ 4,1	651,9	20,4	14,2	+ 6,2	+ 6,6	1.190,5	39,3	29,1	+ 10,2	+ 10,7
Décembre	559,5	22,1	16,1	+ 6,0	+ 20,9	670,4	27,1	16,0	+ 11,1	+ 18,5	1.229,9	49,2	32,1	+ 17,1	+ 39,4
		254,5	178,9	+ 75,6	+ 90,5		267,8	172,9	+ 94,9	+ 129,0		522,3	351,8	+ 170,5	+ 219,5

(*a*) Par suite de l'application des intérêts, la variation des dépôts n'est généralement pas égale au solde des versements et des prélèvements. Elle est, le plus souvent, supérieure, mais peut être inférieure à la suite de certains décalages d'écritures.

LES ÉMISSIONS

Sommaire. — I. *Tableau d'ensemble.* — II. *Le secteur public et semi-public.* — III. *Le secteur privé.* — IV. *Répartition par branches d'activité.*

I. — Tableau d'ensemble.

Voilà maintenant trois ans que le pouvoir d'achat de notre monnaie s'est stabilisé et que les indices de prix, pour ce qui concerne tout au moins les marchandises et denrées le plus directement liées au « coût de la vie » n'ont plus connu de fluctuations importantes.

Cette durée de la situation d'équilibre monétaire ne saurait en permettre l'assimilation avec le « palier » qui avait précédé la guerre de Corée. En 1949-1950, l'arrêt de la hausse des prix n'avait pu être maintenu suffisamment pour rompre la psychose d'inflation et la défiance monétaire : on ne forcerait guère les choses en disant qu'il était apparu comme une sorte d'accident, un hasard heureux plutôt qu'un résultat de politique financière explicitement voulu et énoncé. Depuis 1952, l'équilibre monétaire est devenu un objectif majeur dont les gouvernements successifs se sont transmis la consigne. L'institution de l'échelle mobile a eu pour résultat de rallier à la notion de stabilité certaines catégories économiques dont l'inflation continue n'avait pas, jusqu'alors, desservi les intérêts. C'est un climat nouveau qui s'est institué, celui d'un désir de stabilité généralisé et profond. L'évolution psychologique a pris l'allure d'un retournement et a largement devancé l'évolution technique : la confiance monétaire s'est rétablie et se maintient alors que les éléments du déséquilibre antérieur — le déficit budgétaire notamment — ne sont pas encore résorbés.

Ce changement d'atmosphère a été particulièrement sensible dans le comportement du public à l'égard des valeurs mobiliè-

res. La Bourse, longtemps languissante et à peu près ignorée des générations d'après guerre, a repris vie et force attractive. Son activité avait marqué, dès 1952, un progrès considérable suivi, en 1953, d'une légère baisse de régime. En 1954, tout le monde sait que l'ampleur des transactions s'est considérablement élargie. Sans empiéter sur la chronique de M. Dessirier. on se bornera à souligner ici que la hausse spectaculaire des cours et l'intensité des échanges n'ont été, à aucun moment, stimulées par des appréhensions monétaires : l'évolution du marché de l'or l'atteste d'ailleurs éloquemment.

Sur le marché des émissions de valeurs nouvelles, l'évolution a été parallèle : brusque réveil en 1952, récession en 1953 et nouveau progrès en 1954.

Le tableau récapitulatif qui est reproduit ci-dessous dans la forme accoutumée, en distinguant secteur public et secteur privé, permet de mesurer ces progrès. Le volume des émissions de 1954 est plus que quadruple de celui de 1951, année de médiocre référence, il est vrai, mais — ce qui est plus significatif — il dépasse assez sensiblement le niveau qui avait été atteint en 1952.

Emissions (en millions de francs).

Années	Secteur public et semi-public		Secteur privé		Total
		%		%	
1950	82.339	66	41.860	33	124.199
1951	40.281	42	54.762	58	95.043
1952	260.760	78	74.115	22	334.875
1953	155.796	66	78.003	33	233.799
1954	266.033	68	123.673	32	389.706
	805.209	68,5	372.413	31,5	1.177.622

Les deux chapitres suivants passeront en revue les émissions réalisées dans l'un et l'autre des deux secteurs.

II. — Secteur public et semi-public.

A. — *Trésor.*

Comme on l'indiquait l'an dernier, l'émission des *certificats d'investissements*, commencée en décembre 1953 et poursuivie en janvier 1954, avait procuré 49 milliards, dont 32 retenus au

titre de l'année 1953; le solde de 17 milliards figure dans la statistique 1954, de même qu'une fraction — 68 milliards — de la nouvelle émission de certificats identiques effectuée en décembre 1954-janvier 1955 [1]. Au total, ces deux emprunts sont donc comptés pour 85 milliards. On rappelle qu'il s'agit de titres à 10 ans émis au taux de 5 % et remboursables par tirages à 105 %.

Fin avril, *l'Administration des P.T.T.* a émis des bons 6 % à 15 ans, du même type que l'emprunt 1953, pour un montant nominal de 23.525 millions et un montant effectif de 22.456 millions.

Au total, les émissions du Trésor se chiffrent donc à 107.466 millions.

B. — *Crédit national.*

Le Crédit National n'avait plus procédé à des émissions publiques depuis mars 1950. Durant l'année 1954, il a émis, sous la garantie de l'Etat, deux emprunts 6 % à lots remboursables en 15 ans, le premier en février pour un montant de 10 milliards, le second en novembre pour un montant de 12 milliards, au total 22 milliards.

C. — *Collectivités locales et groupements de sinistrés.*

Sous cette rubrique, la seule émission importante est celle du *département de la Seine*, réalisée en septembre 1954. Il s'agit d'un emprunt 6 % à lots remboursable en quinze ans, d'un montant nominal de 6 milliards et d'un montant effectif de 5.925 millions. Les autres emprunts de collectivités locales, fractionnés par petites émissions, ont pu être recensés pour un montant approximatif de 3.300 millions.

Les *groupements de sinistrés* n'ont pas recouru à l'emprunt public. Deux emprunts du Groupement pour la reconstitution du patrimoine national, placés auprès de compagnies d'assurances, n'ont pas à être recensés dans cette chronique.

1. Cette dernière émission a produit 101.800 millions.

D. — *Sociétés nationalisées ou d'économie mixte.*

Le *Crédit Foncier* a émis en mars, dans le cadre de la campagne menée par l'abbé Pierre en faveur des mal logés, des *bons à lots des cités d'urgence* non productifs d'intérêt et qui ont recueilli des souscriptions pour 2.200 millions.

Il a, d'autre part, procédé, en mai et en septembre, à deux émissions d'*obligations communales* du type 6 % à lots, remboursables en quinze ans; chacune de ces émissions a procuré 15 milliards. Au total, les émissions du Crédit Foncier se chiffrent ainsi, pour l'année, à 32.200 millions nominal et 31.900 millions de produit effectif.

La *Société nationale des chemins de fer français* (S.N.C.F.) a poursuivi l'émission au guichet de ses *bons 4 % à lots-kilomètre*, qui lui ont procuré durant l'année 3.420 millions. Elle a, en outre, émis en juin des *bons à 15 ans* 6 % *minimum, indexés* pour le remboursement comme pour l'intérêt sur le prix du kilomètre en 3e classe. Le montant global de cet emprunt a été de 28 milliards, dont 2 milliards souscrits au moyen de titres antérieurement émis et 26 milliards en argent frais. Le total des souscriptions recueillies par la S.N.C.F. ressort donc à 29.420 millions.

L'Electricité de France a émis en février une nouvelle tranche de *parts de production* à revenu variable remboursables à 32.000 francs minimum. Cet emprunt, d'un mondant de 52 milliards, mais pour lequel les parts de production antérieurement émises étaient reçues en souscription à concurrence de moitié, a procuré 26 milliards d'argent frais.

Les Charbonnages de France ont émis en mai des *bons à 3, 6 ou 9 ans*, à intérêt progressif et capital indexé. L'intérêt stipulé est de 5,75 % pour les trois premières années, et de 6 % pour les six dernières années. Les remboursements qui seront demandés au bout de trois ou de six ans auront lieu au pair, ceux qui seront différés jusqu'à la neuvième année seront faits à un montant indexé sur le prix des charbons français. Cet emprunt a procuré 21.500 millions.

La Caisse nationale de Crédit agricole a émis, au cours des premier et quatrième trimestres, deux emprunts 6 % qui ont produit respectivement 8.300 et 11.119 millions, soit au total 18.419 millions.

Les émissions du secteur public et semi-public réalisées durant les cinq dernières années sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Dans les chiffres indiqués en regard des sociétés nationalisées ou d'économie mixte sont compris, *pour les cinq années*, les montants émis par le Crédit Foncier de France. Cet établissement ayant été recensé jusqu'en 1952 dans le secteur privé et rattaché au secteur public à partir de 1953, on a rappelé distinctement le montant des émissions qu'il a réalisées durant la période considérée.

	1950	1951	1952	1953	1954
Trésor et Crédit National	30.750	—	217.100	46.000	129.466
Collectivités locales sinistrées	24.611	7.000	2.000	11.700	9.570
Sociétés locales et d'économie mixte (a)	26.978	33.281	41.660	98.096	126.997
TOTAL	82.339	40.281	260.760	155.796	266.033
(a) dont Crédit Foncier.	7.880	7.880	7.920	24.750	31.900

III. — LE SECTEUR PRIVÉ.

Les émissions du secteur privé ont, durant les cinq dernières années, évolué de la façon qu'indique le tableau ci-dessous :

	1950		1951		1952		1953		1954	
		%		%		%		%		%
Emissions d'actions	30.988	74	43.564	80	67.131	91	53.634	69	79.903	64
Emissions d'obligations	10.872	26	11.198	20	6.984	9	24.369	31	43.770	36
TOTAL ÉMIS	41.860	100	54.762	100	74.115	100	78.003	100	123.673	100

Un nouveau et sensible progrès a été réalisé après le palier de 1953. L'ensemble des émissions du secteur privé pour 1954 représente 157 % du montant réalisé l'année précédente et près du triple des émissions de l'année 1950. La progression est

particulièrement marquée en matière d'émissions d'obligations, avec 43 milliards contre 24.

Emissions d'obligations. — Soixante-neuf sociétés ou groupements ont émis des emprunts pour un montant nominal global de 44.489 millions et un montant effectif de 44.073 millions : on en retranche, pour la statistique, les remboursements anticipés (303 millions), ce qui donne le montant recensé au tableau précédent : 43.770 millions.

Plus de la moitié de ce montant correspond aux emprunts du Groupement de l'*Industrie sidérurgique* (G.I.S.) — 20 milliards émis en 1954, après 8 milliards en 1953 — et du Groupement nouvellement constitué des *industries de la construction électrique* (G.I.C.EL.) — 8 milliards émis en 1954, pour la première fois de façon collective.

Six autres emprunts ont atteint 1 milliard ou plus : *Citroën* (2 milliards), *de Wendel* (2 milliards), *Forges et Ateliers du Creusot* (1 milliard), *Alsacienne de constructions mécaniques* (1 milliard), *Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil* (1 milliard), *Marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité* (1 milliard).

Tous ces emprunts sont assortis d'un intérêt 6 % minimum avec clause de bonification complémentaire en intérêt et capital. Leur durée est de 20 ans, sauf pour le dernier mentionné qui est remboursable en 18 ans.

On remarquera la prédominance des emprunts émanant du groupe sidérurgique et de la construction mécanique.

Il est intéressant de souligner que l'activité du marché des émissions d'obligations est allée en se développant considérablement de trimestre en trimestre : 3.865 millions, 7.272 millions, 11.172 millions et 21.461 millions respectivement, formant le total de 43.770 millions pour l'année.

Emissions d'actions. — La Direction des Etudes financières du Crédit Lyonnais a relevé en 1954, 2.541 constitutions de sociétés dont 1.624 par transformations (contre 1.456 et 848 respectivement en 1953). Les augmentations de capital recensées ont été au nombre de 2.454 (contre 2.823 en 1953). Les augmentations de capital ayant entraîné de la part du public un décais-

sement d'au moins 100 millions ont été, en 1954, au nombre de 174 (contre 134 en 1953).

Nous rappelons que les statistiques utilisées pour l'estimation des émissions d'actions ne font état que des capitaux souscrits par le public.

C'est pourquoi on ne mentionnera ici que pour mémoire les deux augmentations de capital de Sollac (3.094 millions dont 1.867 appelés), celle du Groupement de l'Industrie Sidérurgique (2.174 millions) et celle d'Usinor (1.200 millions).

Le tableau ci-dessous donne la répartition trimestrielle des capitaux émis sous forme d'actions pour les trois dernières années :

Années	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	TOTAL
1952 ..	16.719	18.831	12.871	18.710	67.131
1953 ..	13.542	17.446	9.613	13.033	53.634
1954 ..	17.047	14.731	12.421	35.704	79.903

On remarquera que les émissions d'actions des neuf premiers mois de 1954 ont atteint seulement 44.200 millions, chiffre inférieur à celui de la période correspondante de 1952. Les trois derniers mois de 1954 ont, au contraire, marqué une intense activité, avec plus de 35 milliards émis.

On peut regretter que le réveil constaté au cours du quatrième trimestre se soit produit si tardivement. L'activité boursière créait en effet, dès la fin du printemps, un climat propice aux augmentations de capital des sociétés cotées et, dans la mesure très large où les besoins de financement de ces sociétés pouvaient être satisfaits par voie d'émission d'actions nouvelles, il eût été souhaitable que ces émissions pussent se réaliser rapidement car, face aux capitaux cherchant des emplois en valeurs à revenu variable, la Bourse s'est trouvée à court de titres et une contrepartie plus large aurait été opportune.

Si les opérations du quatrième trimestre ont été facilitées par une décision ministérielle rétablissant la liberté des émissions d'actions, il faut ajouter que, dans les mois précédents, aucune des opérations soumises à l'autorisation du Ministère des Finances n'avait donné lieu à ajournement.

Le chiffre total des émissions d'actions souscrites par le public se décompose ainsi pour les trois dernières années :

	1952	1953	1954
Montants versés (en millions) :			
— Constitution de sociétés	3.594	3.604	5.678
— Augmentation de capital	62.512	46.887	72.666
— Libération d'actions antérieures	1.025	3.143	1.559
	67.131	53.634	79.903

Les principales augmentations de capital ont été réalisées en 1954 par la Compagnie française des pétroles (7.543 millions). la Société financière des pétroles — Finarep —, constituée en 1954 au capital initial de 100 millions (2.900 millions), la Société commerciale de l'Ouest africain (2.750 millions), la Compagnie de Saint-Gobain (2.569 millions), les Etablissements Poliet et Chausson (2.124 millions), la Société Simca (2.100 millions), la Shell Française (1.906 millions), la Société Thomson-Houston (1.824 millions), la Banque de Paris et des Pays-Bas (1.608 millions), la Socony Vacuum Française (1.288 millions) et l'I.B.M. France (1.175 millions). Les chiffres indiqués correspondent aux sommes versées par le public, primes d'émission comprises.

Marché financier et crédits bancaires d'investissement. — **Le** financement du secteur privé demeure assuré dans une large mesure par les ressources propres des entreprises, et l'on a eu précédemment l'occasion d'indiquer qu'il est assez malaisé de chiffrer, de façon même approchée, le volume de cet autofinancement que retrace assez infidèlement la statistique des incorporations de réserves [2]. On est sur un terrain plus solide lorsqu'il s'agit de mesurer la part que le marché financier et les crédits bancaires assument respectivement dans le financement des investissements, car le Conseil National du Crédit établit la statistique des crédits bancaires d'investissement procurés au secteur concurrentiel de l'industrie et du commerce. Depuis 1952, cette statistique se subdivise en deux rubriques dont l'une

2. *Revue d'économie politique*, 1953, p. 554.

met à part les crédits bancaires consacrés à la construction immobilière.

Nous reproduisons, en le complétant, le tableau déjà fourni l'an dernier et qui permet de suivre l'évolution des deux formes de financement durant les cinq dernières années :

	1950	1951	1952	1953	1954
Crédits bancaires d'investissement :					
Construction immobilière	—	—	47	73	117
Secteur concurrentiel	—	—	112	80	62
	62	91	159	153	179
Marché financier	42	54	74	78	123
(En milliards)	104	145	233	231	302

Le financement de la construction immobilière par voie de crédit bancaire est resté presque insignifiant jusqu'en 1951, pour prendre à partir de l'année suivante un développement considérable, lié à une politique du logement dont la mise en œuvre avait été longtemps différée, mais qui prend maintenant une place importante dans les programmes de redressement et d'expansion économiques. Quoique l'on puisse penser du recours aux crédits bancaires pour la reconstitution d'un patrimoine immobilier, il s'est imposé parmi d'autres moyens pour contribuer à la solution d'un problème dont l'urgence ne pouvait plus être méconnue. En trois ans, ces crédits de construction ont atteint 237 milliards.

Si l'on en fait abstraction en raison des circonstances particulières qui ont commandé leur brusque développement, on constate que les crédits bancaires d'investissements dans les secteurs industriel et commercial proprement dits sont en décroissance depuis trois ans, tombés de 112 milliards en 1952 à 62 milliards en 1954. Dans le même laps de temps, les appels au marché financier ont suivi l'évolution inverse : les ressources collectées sont passées de 74 milliards en 1952 à 123 millards en 1954. La tendance qui se dessine ainsi marque la renaissance du marché financier en voie de reconquérir peu à peu un domaine qui lui appartenait autrefois de façon exclusive.

IV. — Répartition des émissions par branches d'activité.

Le tableau ci-après, présenté dans la même forme que ceux des années précédentes, énumère les différentes branches d'activité d'après l'ordre d'importance des émissions cumulées d'actions et d'obligations réalisées dans chaque branche.

Il a été émis 79.903 millions *d'actions* (contre 53.634 en 1953 et 67.131 pour 1952) : ces émissions relèvent exclusivement du secteur privé.

Les *obligations* émises se chiffrent à 192.767 millions (contre 122.465 en 1953 et 48.644 en 1952). Ces émissions se répartissent entre les entreprises d'économie mixte (secteur public et semi-public) et les sociétés du secteur privé, la part des premières étant, comme les années précédentes [3], largement prépondérante avec 148.997 millions contre 43.770 millions d'emprunts privés.

Au total, les émissions (actions et obligations) recensées sur ce tableau s'élèvent à 272.670 millions (contre 176.099 en 1953 et 115.775 en 1952).

Les émissions réalisées sont regroupées en quatre sections :

a) émissions cumulées dépassant 10 milliards;

b) émissions cumulées comprises entre 5 et 10 milliards;

c) émissions cumulées comprises entre 2 et 5 milliards;

d) émissions cumulées inférieures à 2 milliards par branche.

Dans le premier groupe, on retrouve, comme les années précédentes, le Crédit Foncier et les secteurs nationalisés (Electricité, Houillères, Transports), auxquels se sont joints cette année la sidérurgie, les constructions mécaniques et les pétroles. Ces sept branches ont obtenu du marché 211.388 millions, soit 77 % au total.

Le deuxième groupe, formé de quatre branches : industries chimiques, grands magasins, banques, automobiles, absorbe

3. Obligations émises (en milliards) :
1952 : secteur public, 41.600; secteur privé, 6.984;
1953 : secteur public, 98.096; secteur privé, 24.369.

25.563 millions, soit 9,5 % du total, obtenus en majeure partie sous forme d'actions.

	1954		
	Actions	Obligations	Total
Sociétés financières et établissements de Crédit Foncier	3.820	72.587	76.407
Transports	1.121	29.465	30.586
Energie électrique	60	25.985	26.045
Sidérurgie	924	22.861	23.785
Houillères	9	21.493	21.502
Mécanique générale	7.703	10.025	17.728
Pétroles et carburants	14.838	447	15.285
	28.475	182.863	211.338
Industries chimiques	6.472	799	7.271
Grands magasins	6.032	756	6.788
Banques inscrites	5.763	59	5.822
Automobiles	3.702	1.980	5.682
	21.969	3.594	25.563
Sociétés immobilières et foncières	4.126	844	4.970
Sociétés coloniales	2.912	1.587	4.499
Ciments	3.058	1.034	4.092
Industries et commerces alimentaires	2.352	226	2.578
Bois, papiers, cartons	1.875	559	2.434
Bâtiments, travaux publics	1.841	414	2.255
	16.164	4.664	20.828
Matériel de précision	1.447	141	1.588
Textiles et cuirs	902	243	1.145
Métallurgie des métaux non ferreux	702	148	850
Machines agricoles	516	296	812
Mines métalliques	828	— 35	793
Caoutchouc	488	289	777
Matériaux de construction	538	101	639
Construction aéronautique	630	—	630
Assurances	403	—	403
Chantiers navals	402	—	402
Textiles artificiels	157	188	345
Gaz et eaux	—	98	98
Hôtels, restaurants	67	—	67
Sociétés françaises exploitant à l'étranger	25	— 9	16
Divers	1.721	138	1.859
Activités non identifiées	4.469	48	4.517
	13.295	1.690 — 44	14.941
		1.646	
TOTAUX GÉNÉRAUX	79.903	192.767	272.670
Ventilation des émissions d'obligations :			
Entreprises du secteur privé		43.770	
Entreprises d'économie mixte		148.997	
		192.767	

Le troisième groupe, avec six branches, a collecté 20.828 millions, soit 7,8 % au total.

Enfin, le groupe des émissions de moins de 2 milliards par branche en réunit 16 (y compris la rubrique des activités non identifiées) qui se sont répartis en 14.941 millions, soit moins de 6 %.

Les traits généraux de cette répartition, caractérisée par une forte concentration des ressources financières vers la construction et les activités de base, ne marquent pas de différence sensible sur l'année précédente; mais le progrès du volume global de ces émissions d'une année à l'autre est, par contre, un fait d'importance majeure.

*
* *

L'année 1954 apparaît comme stisfaisante dans le domaine qui nous occupe : une nouvelle et notable étape a été franchie dans la voie du redressement. Le montant global de l'épargne recensée par le Conseil national du crédit est passé en quatre ans de 287 à 528, puis 574, enfin 825 milliards : il a ainsi presque triplé dans cet intervalle.

L'épargne nette investie en valeurs mobilières, chiffrée d'après la méthode de calcul adoptée par le Conseil national du crédit, s'est élevée pour ces quatre années à 86, 283, 229 et 363 milliards : le chiffre de 1954 est plus que quadruple de celui de 1951, année qui a marqué le point bas de la courbe des émissions.

La proportion d'épargne qui consent à s'investir est donc allée en croissant. La raison fondamentale de ce comportement a été énoncée dès le début de cette étude : c'est la confiance dans le franc. Son maintien commande les progrès qui restent à accomplir. Il faut ajouter que les modalités techniques d'émission ont été adaptées aux préoccupations du public épargnant et ont permis de mettre à profit de façon efficace ses dispositions favorables [4]. Le recours à une indexation des emprunts, conçue de façon prudente, adaptée aux possibilités des entreprises et basée sur l'accroissement normal de leur rentabilité, apparaît comme ayant facilité la transition entre une période de défiance

4. Voir Robert Deschietere, *Le marché financier*. Conférence au Centre d'études supérieures de banque, 14 juin 1954.

et de stérilité financière et la période actuelle où la préférence tend à revenir aux emprunts de type classique.

L'heureuse évolution que nous constatons a été, en définitive, plus rapide qu'on ne l'escomptait habituellement, mais elle ne s'avérera durable que si l'orientation qui a permis un tel retournement demeure fermement maintenue.

Pierre Haour.

LA BOURSE DES VALEURS

Sommaire. — *Evolution du pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable en divers pays. — La chute mondiale des taux d'intérêt et de capitalisation. — Taux comparés des valeurs à revenu fixe et à revenu variable. — Perspectives de chute des taux des valeurs françaises à revenu fixe ou indexé. — Mouvements généraux des principales catégories de valeurs (valeurs à revenu fixe ou indexé, valeurs à revenu variable françaises et étrangères). — Revenus nets distribués et taux de capitalisation. — Valeurs de matières premières; valeurs de mines d'or et d'uranium; l'or-métal. — Observations générales; conclusions. — Tableaux et graphiques* (1938-1954).

On a assisté, dans les dernières années, en divers pays occidentaux, et particulièrement en France, à un véritable renouveau de l'épargne libre, et à une revalorisation considérable des valeurs mobilières à revenu variable.

Le redressement des marchés boursiers a coïncidé souvent avec un retour vers une politique moins déséquilibrée : on s'est efforcé de lutter contre l'inflation et les déficits financiers, intérieurs et extérieurs. Chaque nation cherchait à remédier à ses défauts de structure interne, et parfois à certaines tares depuis trop longtemps tolérées.

En même temps s'est poursuivie une action vigoureuse pour l'expansion économique et l'amélioration graduelle du standard de vie, non sans résultats appréciables dans les dernières années.

Bien qu'un équilibre général soit loin d'être assuré à l'Occident, les prix et les monnaies ont été beaucoup plus stables dans la période récente. Les restrictions de crédit qui avaient été nécessaires antérieurement ont pu être relâchées graduellement.

L'équilibre des prix étant à peu près maintenu, et une politique de l'épargne ayant prévalu — notamment en France —, de larges disponibilités, — encore accrues dans notre pays, par certains rapatriements de capitaux —, se sont portées naturellement vers les marchés financiers. La baisse des taux d'in-

térêt s'est affirmée, apportant un nouvel élément de soutien non négligeable au développement économique.

Les marchés financiers actifs et fermes ont facilité de larges appels de capitaux, permettant d'atténuer certaines difficultés financières, et surtout d'élargir les programmes d'investissement.

Les divers facteurs rappelés ci-dessus, ainsi que, bien souvent, une certaine pénurie de titres offerts, et, d'autre part, le fait que — comme on l'indiquera ci-après de manière précise — nombre de marchés boursiers étaient anormalement déprimés dans la période antérieure, expliquent suffisamment le développement et l'envergure des hausses boursières. Enfin — fait nouveau et remarquable en nombre de pays occidentaux —, il s'agissait, cette fois-ci, d'une revalorisation boursière véritable en pouvoir d'achat réel, et non pas seulement d'un développement inflationniste, comme tant de fois dans le passé.

Au début de 1955, il semble toutefois que certaines *réserves sérieuses* doivent être faites :

D'une part, l'allure haussière a pris en fin 1954 et au début de 1955 un caractère assez nettement spéculatif, et probablement aventuré, en quelques pays occidentaux, notamment à New-York et à Paris. Les taux de capitalisation des valeurs à revenu variable ont fléchi considérablement, et la continuation d'un tel mouvement pourrait soulever assez rapidement des risques sérieux de choc en retour par la suite avec les inconvénients inévitables d'ordre économique. Diverses mesures de contrôle, ou de restriction, sont d'ailleurs intervenues déjà au début de 1955, notamment à New-York.

Le mouvement des marchés boursiers demandera donc à être surveillé, en 1955, et les perspectives ne sont plus du tout les mêmes — il va sans dire — qu'un an plus tôt.

Il ne suffit pas d'affirmer que les cours des valeurs mobilières sont solides parce qu'elles sont détenues, à notre époque, pour une part importante, par de grandes sociétés et des trusts d'investissement bien outillés. Ceci ne prouve pas grand chose. Une telle concentration n'est pas forcément ici une garantie de modération et de stabilité, et peut-être au contraire.

Nous attirons l'attention, à ce propos, sur le mécanisme et les risques suivants : la concentration en question, et la ten-

dance — intéressante en principe — des organismes intéressés à conduire une gestion à moyen ou long terme, tend à raréfier les titres disponibles sur le marché, et, par suite, à pousser plus haut les niveaux boursiers, dans une période favorable aux achats du public. Celui-ci est d'autant plus incité à suivre le mouvement, et à l'exagérer, à s'intéresser au marché pour « faire des différences », qu'on lui a expliqué, de maints côtés, que la période moderne est infiniment plus sûre et plus équilibrée que jadis, que les titres sont tenus par des mains beaucoup plus solides, etc.

Que la hausse boursière parvienne ainsi, peu à peu, à une exagération manifeste, que les « mains solides » prennent quelque jour — d'autant plus massivement que la concentration est plus forte — les mesures de prudence nécessaires (à choisir d'ailleurs sur une liste assez limitée et connue des grandes valeurs figurant dans les portefeuilles des trusts), immédiatement suivies et amplifiées encore par le public impressionné, et l'on peut aboutir à des oscillations spéculatives et des chocs violents, aussi graves que dans le passé.

Les risques indiqués seraient d'ailleurs minimes, ou du moins très limités, si toute exagération boursière manifeste était évitée. Et c'est sans doute ce qui fait, plus encore peut-être que dans le passé, l'importance de cette question et de sa surveillance.

D'autre part, les *taux de capitalisation* des valeurs à revenu variable doivent être observés en tenant compte non seulement des données de la conjoncture économique et financière, de l'histoire passée et de l'évolution en cours, mais aussi par comparaison avec les taux des valeurs à revenu fixe. Nous y reviendrons ci-après de manière précise. Cette comparaison, pour la France, met sans doute en évidence le caractère nettement aventuré de la dépression des taux de capitalisation des valeurs à revenu variable en mars 1955 (voir ci-après à ce sujet).

Avant d'observer de plus près l'évolution des taux de capitalisation, nous examinerons les variations du pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable en divers pays depuis l'avant-guerre et la revalorisation souvent considérable de ces valeurs dans les dernières années.

*
* *

Evolution du pouvoir d'achat des valeurs a revenu variable en divers pays (*Voir tableau ci-après.*)

Tableau I.

Evolution du pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable en divers pays.

(Par rapport à la base 100 en 1929-1938 (*b*) et d'après les indices officiels des prix de gros.)

(Par ordre croissant du pouvoir d'achat en décembre 1954.)

	1947 moy.	1949 moy.	Déc. 1950	Déc. 1952	Déc. 1953	Déc. 1954 (*d*)
Japon (*a*)	31,7	24,6	10,5	29,0	24,0	(d) 19,4
Pérou (*b*) (*c*)	44,4	20,5	17,3	17,0	(c) 17,0	—
Espagne (*b*)	51,5	26,2	18,5	17,2	17,1	(d) 19,5
Inde (*b*)	65,5	27,8	28,5	25,3	26,1	32,2
Danemark	64,7	54,0	48,7	40,4	44,8	45,7
Belgique	45,0	37,7	33,4	42,5	43,8	53,6
Nouvelle-Zélande	91,0	77,7	79,2	46,2	50,5	(d) 57,8
Portugal	65,7	38,6	37,8	45,5	54,3	(d) 62,7
Royaume-Uni (*e*)	80,8	53,6	44,4	39,7	46,6	(e) 63,4
Italie (*c*)	32,2	32,4	31,0	49,5	(c) 53,6	—
Union Sud-Africaine	171	118	102	61,7	60,2	(d) 67,3
Pays-Bas (*e*)	78,5	68,2	54,7	45,9	55,8	(e) 77,6
France (*e*)	**70,6**	**37,2**	**25,8**	**39,1**	**46,6**	(e) **77,7**
Australie	139	114	122	70,8	73,8	(d) 79,7
Norvège	94,0	94,8	85,7	69,0	68,6	85,8
Argentine (*b*)	271	196	120	45,8	73,9	(d) 89,2
Suède	95,3	77,8	90,8	71,0	82,7	(d) 108
Suisse	92,0	80,7	86,6	95,5	96,8	114
Canada (*c*)	73,0	62,0	77,3	92,0	83,8	(e) 116
Mexique	113	108	132	141	137	132
Etats-Unis (*e*)	70,7	69,4	82,1	105	101,5	(e) 145
Venezuela	143	133	128	164	173	(d) 162

(*a*) Japon : Dans la colonne « 1947 » chiffre de 1945.
(*b*) Pour l'Espagne : base 100 en 1929-35 (période antérieure à la guerre civile).
Pour Argentine, Pérou, Inde : base 100 en 1937.
(*c*) Italie, dernier chiffre indiqué : pour septembre 1953. — Pérou, dernier chiffre : janvier 1953.
(*d*) En novembre 1954 pour quelques pays (Australie, Union Sud-Africaine, Suède), en octobre ou septembre pour certains (Portugal, Venezuela, Japon, Espagne, Nouvelle-Zélande), en mai pour l'Argentine.
(*e*) Indices du pouvoir d'achat vers le début de mars 1955 : Royaume-Uni, 64,3; Pays-Bas, 82,0; France, 84,3; Canada, 118; Etats-Unis, 151 (préliminaires).

Il paraît utile d'examiner de manière précise, et avec certaines précautions nécessaires, l'évolution du pouvoir d'achat réel des valeurs à revenu variable depuis vingt ans en divers pays. Dans ce but, on a calculé, pour une vingtaine de pays, le rapport pour 100, à diverses dates, des indices généraux des valeurs à revenu variable aux indices officiels des prix de gros. Tous ces indices ont été établis sur base 100 pour la moyenne

des années 1929-1938 (précaution indispensable pour éviter les anomalies, notamment pour la comparaison entre divers pays, qu'entraînerait le choix d'une année de base particulière). Les indices utilisés ont été empruntés aux publications statistiques de l'O.N.U., ou de la S.D.N. (ou de l'I.N.S.E.E. pour la France).

Il va sans dire qu'on ne saurait attribuer une portée très précise et rigoureuse à ces indices. Néanmoins, la tendance est de conduire ces travaux statistiques sur des bases de plus en plus comparables dans les divers pays; d'autre part, les différences qui apparaissent entre les pouvoirs d'achat en divers pays sont souvent très importantes, et ne sauraient être attribuées, en général, à de simples divergences dans le mode d'établissement et la portée des indices.

On trouvera ces *indices du pouvoir d'achat réel* (*par rapport aux prix de gros*) *des valeurs à revenu variable*, sur base 100 en 1929-1938, sur le tableau I précédent, où les divers pays ont été placés par ordre des valeurs croissantes du pouvoir d'achat examiné en décembre 1954.

On observera la *dégradation considérable du pouvoir d'achat des valeurs françaises de l'avant-guerre à* 1950. En fin 1950 a été touché un minimum extrêmement déprimé de ce pouvoir d'achat. A ce moment, l'indice général des valeurs françaises à revenu variable était au coefficient 9,4 par rapport à décembre 1938 (ou 10,6 environ par rapport à la moyenne de 1938), tandis que l'indice officiel des prix de gros était au coefficient 22 et poursuivait sa hausse. D'ailleurs, les valeurs à revenu variable françaises étaient déjà anormalement déprimées en 1938. Le pouvoir d'achat de ces valeurs, par rapport à la base décennale 1929-1938, prise égale à 100, a touché le point extrêmement déprimé de 25,8 en fin décembre 1950. La France était alors, — avec le Japon, le Pérou, l'Espagne et l'Inde (voir le tableau), — le pays le plus dégradé du monde au point de vue du pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable (par rapport à la décade 1929-1938; toutefois, pour l'Espagne, base 100 en 1929-1935; pour l'Argentine, le Pérou et l'Inde, base 100 en 1937).

Nous avons, à de nombreuses reprises, attiré l'attention sur le caractère absolument anormal de la dégradation des valeurs françaises à revenu variable dans cette période, comme suite

aux nombreuses difficultés d'après-guerre et à une politique générale d'inflation, de dégradation monétaire et de mépris presque systématique de l'épargne volontaire et de son rôle possible.

Un redressement important, à larges perspectives — si on veut bien le comprendre et poursuivre avec ténacité les réformes nécessaires — a d'ailleurs trouvé place dans notre pays à partir de 1952.

Rappelons que *la période inflationniste d'après-guerre* a enregistré, d'une manière très générale, une forte dégradation du pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable dans la plupart des pays. Font seuls exception, dans cette période, quelques pays sud-américains, comme le *Venezuela*, le *Mexique*, à prospérité largement axée sur le pétrole, et l'*Union Sud-Africaine*, ou encore l'*Australie*. Mais l'Union Sud-Africaine, dont l'économie est assez largement tributaire de la production d'or, a profondément souffert, au point de vue boursier notamment, dans la période 1949-1952; les dévaluations des monnaies occidentales (et de la livre sud-africaine), en septembre 1949, n'ont créé qu'une détente transitoire; de la moyenne de 1948 à celle de 1953, le pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable sud-africaines s'est effondré de 62 %. Mais on relève une amélioration sensible en 1954. Quant à l'Australie, elle a connu également certaines difficultés sérieuses dans l'après-guerre, et le pouvoir d'achat des valeurs australiennes a reculé de 46 % de 1948 à 1953 (recul de 38 % dans le même intervalle pour la Nouvelle-Zélande). Un sérieux redressement est intervenu, ici aussi, en 1954.

Le cas de l'*Argentine* est spécial. Favorisée par divers facteurs de la période de guerre et des années immédiatement suivantes, la Bourse argentine avait évolué d'abord très favorablement, le pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable atteignant en 1948 en moyenne l'indice 292 (sur base 100 en 1937). Mais par la suite s'est placé un effondrement presque sensationnel, l'indice du pouvoir d'achat tombant de 292 en 1948 à 45,8 en décembre 1952, soit un recul de 84 %, sans aucun exemple dans toutes les autres bourses du monde (sauf peut-être au Pérou, mais dans une période beaucoup plus longue entre 1937 et 1952). Redressement boursier considérable en

1953-1954, en liaison avec une amélioration sérieuse de la politique générale — le pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable ayant à peu près doublé entre décembre 1952 et l'été 1954.

Dans la dernière année, pour les *pays de l'Amérique du Nord*, et dans les deux dernières années pour les *pays européens*, est intervenu un redressement général et important du pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable (cela est vrai également pour l'*Allemagne*, que nous n'avons pu faire figurer dans cette étude). Les seules exceptions concernent, en Europe, l'*Espagne*, où le progrès est peu sensible, et en Amérique, le *Mexique* et le *Venezuela*, où un léger fléchissement a été enregistré en 1954, après le progrès considérable de la période antérieure, enfin le *Japon*. Noter d'ailleurs que, pour les deux pays américains précédents, les niveaux récents du pouvoir d'achat examiné sont les plus élevés, parmi les pays considérés, avec ceux des Etats-Unis et du Canada, et sont loin au-dessus des niveaux d'avant-guerre (1929-1938).

Pour les *Etats-Unis*, l'indice du pouvoir d'achat est passé de 62,7 en moyenne en 1948, à 97,8 en moyenne en 1952, 105,0 en décembre 1952, 101,5 en décembre 1953. Après quoi se place un nouveau développement très favorable, surtout sensible dans le second semestre 1954, qui porte l'indice du pouvoir d'achat à 145 en fin 1954 et 151 au début de mars 1955. Mais ces derniers niveaux sont peut-être quelque peu aventurés, ou du moins prématurés. D'ailleurs, il semble qu'en mars 1955 divers contrôles ou enquêtes sur les marchés boursiers américains soient en gestation.

Il reste à savoir si, aux Etats-Unis, un rythme d'expansion économique raisonnable et continu pourra être rétabli avec une économie suffisamment équilibrée : équilibre des prix; équilibre entre industrie et agriculture; transformation du commerce extérieur américain et amélioration des balances des comptes des pays extra-américains; plein emploi assuré dans une large mesure. Les caractères de la transformation en cours aux Etats-Unis ne sauraient être dégagés dès à présent.

A noter qu'au *Canada* également le pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable a dépassé très sensiblement, à partir de 1954, les niveaux de 1929-1938.

Pour le *Mexique*, on a enregistré un redressement du pouvoir d'achat des valeurs, de 45 % en amplitude, de 1948 à 1952, et un certain flottement depuis lors.

Pour le *Venezuela*, hausse du pouvoir d'achat de 32 % de 1948 à fin 1953 et léger fléchissement par la suite.

Pour les deux derniers pays, favorisés par l'expansion de l'industrie du pétrole, les niveaux récents de pouvoir d'achat des valeurs dépassent de loin — comme déjà indiqué — l'étiage moyen de la période 1929-1938, comme c'est aussi le cas pour les Etats-Unis et le Canada.

En *Europe*, il n'y a pas d'exemple aussi brillant, à beaucoup près, mais il y a pourtant les cas de la *Suisse* et de la *Suède* — deux pays non belligérants dans la dernière guerre mondiale —, qui ont vu tous deux, en 1954, l'indice du pouvoir d'achat des valeurs dépasser nettement le niveau de 1929-1938.

D'autre part, le redressement du pouvoir d'achat, dans la période récente, apparaît très important en divers pays européens sévèrement touchés par la guerre mondiale, qui avaient connu une profonde dégradation du pouvoir d'achat boursier dans les années antérieures. De la fin 1952 à la fin 1954, ce redressement de pouvoir d'achat ressort à 99 % pour la *France*, 69 % pour les *Pays-Bas*, 60 % pour le *Royaume-Uni*, 52 % environ pour la *Suède*... C'est la France qui tient la tête à ce point de vue, mais surtout parce que le point de départ en 1952 était beaucoup plus dégradé (relativement à l'avant-guerre) qu'en d'autres pays. En fin 1954, le pouvoir d'achat des valeurs françaises à revenu variable représente 77 %, soit environ les trois quarts du niveau moyen de 1929-1938 (cette proportion est, à la même date, plus élevée pour la Norvège, la Suède et la Suisse, et sensiblement équivalente pour les Pays-Bas).

Noter encore qu'au 4 mars 1955, l'indice examiné du pouvoir d'achat des valeurs françaises atteint 84,3, soit à 16 % environ seulement en dessous de l'étiage moyen de 1929-1938. Mais il reste à savoir si un niveau aussi élevé, et assez probablement prématuré, pourra être consolidé ?

Le revalorisation boursière de cette période correspond, dans une large mesure, pour la France surtout, à la chute depuis longtemps prévisible des taux de capitalisation anormalement élevés de la période antérieure.

Mais la question des taux de capitalisation demande un examen plus attentif, qui fait l'objet de l'étude qui suit : il convient, en effet, d'observer séparément les taux des valeurs à revenu fixe et ceux des valeurs à revenu variable. Et l'on peut penser qu'au début de 1955, la hausse des cours des valeurs à revenu variable se développe trop rapidement en divers pays, notamment en France et aux Etats-Unis; au point déprimé où est parvenu le taux moyen des valeurs à revenu variable françaises au début de mars 1955 (mais tenir compte bien entendu de la hausse sensible à prévoir des dividendes pour l'année qui s'ouvre), c'est plutôt la chute des taux de capitalisation des valeurs à revenu fixe que l'accentuation de la spéculation haussière sur les valeurs à revenu variable qui apparaît probable — ceci, bien entendu, sous réserve expresse de la politique générale.

***

La chute mondiale des taux d'intérêt et de capitalisation. — Taux comparé des valeurs a revenu fixe et a revenu variable. — Perspectives de chute des taux des valeurs françaises a revenu fixe ou indexé.

Dans les trois ou quatre dernières années, avec diverses alternatives, et à partir de dates variables suivant les pays, s'est dessinée d'abord, puis affirmée vigoureusement, une *détente considérable des taux d'intérêt*, dont l'importance et les répercussions d'ordre économique et financier ne sauraient être sous-estimées.

On a dit parfois que c'est la fin de la guerre de Corée, à l'été 1953, qui avait marqué le début de ce mouvement. Cela est vrai, dans une certaine mesure, aux Etats-Unis et au Canada aussi; encore la baisse des taux de capitalisation des valeurs à revenu variable américaines se poursuit-elle depuis 1950 (avec une tension transitoire toutefois au premier semestre 1953). Mais, dans un assez grand nombre de pays, la baisse des taux d'intérêt se poursuit, quoique parfois avec diverses oscillations, depuis 1952: c'est le cas notamment pour la France (mais le mouvement ne s'affirme et ne s'amplifie qu'à partir du second semestre 1954),

la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne, le Danemark et, dans une certaine mesure, la Norvège.

Plusieurs causes concordantes ont favorisé ce mouvement jusqu'à lui donner au second semestre 1953, et surtout en 1954, jusqu'à la fin de l'année en général, une grande envergure.

Dans la phase qui a suivi le déclenchement de la guerre de Corée (septembre 1950), la poussée inflationniste des prix (des matières premières notamment) et les répercussions de la guerre ont accru transitoirement la demande de capitaux et de crédits. Une détente importante a suivi en 1953. D'autre part, les Instituts d'émission ont relâché les disciplines habituelles du crédit, dès que les risques monétaires sérieux de la période 1951-1952 ont paru s'atténuer. Enfin, aux Etats-Unis, on s'est efforcé de combattre les menaces de récession de 1953-1954 par l'abaissement des taux. Dans les autres pays, l'effort gouvernemental pour la rénovation de l'épargne et la baisse des taux d'intérêt a fait partie de la politique générale orientée vers l'expansion économique, le développement des investissements, la compression des coûts de production et l'amélioration du niveau de vie.

Il s'agit donc d'une phase de réadaptation très importante au point de vue du retour à un meilleur équilibre et du développement de l'avenir.

Voyons d'abord quelques caractéristiques essentielles de cette évolution, et nous observerons ensuite de plus près les mouvements concernant trois pays — France, Angleterre, Etats-Unis — en signalant certaines anomalies encore flagrantes de la situation française.

*
* *

Les *taux d'escompte* ont été abaissés à plusieurs reprises, dans les dernières années, dans la plupart des pays du monde. Les Etats-Unis ne s'étaient résolus qu'en janvier 1953 à relever leur taux d'escompte à 2 %, par suite de la poussée inflationniste entraînée par la guerre de Corée; depuis lors, ils l'ont ramené à 1 3/4 d'abord, puis à 1 1/2 au début de 1954. En France, le taux d'escompte officiel a été ramené de 4 à 3 1/2 % en septembre 1952, puis à 3 1/4 en février 1954, et à 3 % au début de décembre 1954. D'une façon analogue, la Grande-Bretagne a abaissé son taux en septembre 1953, puis en mai 1954. Mais

dans la période la plus récente, une certaine pression inflationniste s'étant manifestée en Angleterre, — tendant à déséquilibrer à nouveau sa balance des comptes —, le taux d'escompte a été relevé à deux reprises (de 3 à 3 1/2 % le 27 janvier 1955, et de 3 1/2 à 4 1/2 % le 24 février) .

Ces taux d'escompte ne sauraient d'ailleurs donner lieu à des comparaisons absolues entre les divers pays, puisque leur signification est très différente suivant les pays. Par exemple, en France, le taux officiel est considéré comme un minimum pour l'argent à court terme, tandis qu'en Angleterre le taux officiel est plutôt un plafond pour le taux de l'argent à court terme.

Les taux d'intérêt à court terme, par exemple ceux appliqués par les banques pour les crédits à court terme, ou ceux correspondant à l'émission de bons du Tésor à court terme, ont généralement baissé dans une mesure comparable au fléchissement des taux d'escompte officiels.

Les taux à long terme, tels qu'ils apparaissent sur les obligations du Trésor à long terme ou sur les fonds d'Etat, ont également fléchi dans la plupart des pays, quoique dans une mesure encore relativement modérée (Voir sur le tableau II ci-après les taux concernant l'ensemble des valeurs à revenu fixe et la rente 5 % en France, le 2 1/2 consolidé en Angleterre, l'ensemble des obligations ou les obligations du Trésor à long terme aux Etats-Unis). Toutefois, pas de fléchissement sensible en Italie (taux aux alentours de 5 1/4-5 1/2), et, d'autre part, tension marquée au Danemark depuis l'été 1954. En Suisse, où les taux sont bas (aux environs de 2 1/2), il y a une légère tension dans la dernière année.

Le fléchissement du taux moyen de capitalisation est beaucoup plus marqué, surtout en 1954, pour les valeurs à revenu variable, et c'est un point qui demande un examen particulier.

*
* *

Taux des valeurs a revenu fixe et a revenu variable comparés, en divers pays. — Perspectives de chute des taux des valeurs françaises a revenu fixe.

La documentation statistique sur les taux de capitalisation des valeurs à revenu variable dans les principaux pays est fort

rare (les publications statistiques officielles sont assez avares, en général, de renseignements sur les dividendes, et quant aux taux correspondants, ils ne sont donnés, le plus souvent, que par rapport au capital nominal — donc sans tenir compte de la capitalisation boursière effective).

Le calcul des taux de capitalisation effectifs moyens, d'après les cours boursiers à une date donnée, est d'ailleurs délicat (choix des valeurs, pondération, corrections pour les augmentations de capital...) et n'est pas susceptible de recevoir une solution unique et rigoureuse.

La documentation sur les taux des valeurs à revenu fixe est également insuffisante, et difficilement comparable entre les divers pays.

Quoi qu'il en soit, il a paru utile d'examiner sur les tableaux II et II *bis* ci-après, pour trois pays — France, Angleterre, Etats-Unis —, l'évolution comparée des taux de capitalisation des valeurs à revenu fixe et à revenu variable de 1913 à nos jours (chiffres annuels moyens jusqu'en 1954 sur le tableau II, chiffres mensuels depuis 1952 sur le tableau II *bis*), d'après les séries ci-après indiquées :

France :

Valeurs à revenu fixe : taux net moyen général des valeurs à revenu fixe (I.N.S.E.E.). Taux de la rente perpétuelle : 5 %.

Valeurs à revenu variable : taux net moyen mensuel de 295 valeurs à revenu variable de l'I.N.S.E.E. D'autre part, divers taux calculés par nous depuis la fin 1953 : pour 275 valeurs à revenu variable (24 groupes, pondérés d'après la capitalisation boursière); pour 200 valeurs métropolitaines (19 groupes, pondérés d'après la capitalisation); pour 50 valeurs « vedettes » métropolitaines (dont 34 cotées à terme), moyenne sans pondération.

Angleterre :

Valeurs à revenu fixe : consolidé 2 1/2 %, taux moyen des obligations d'Etat à moyen terme (d'après les publications statistiques officielles). Obligations industrielles : 1929-1937, d'après l' « Actuaries Index » publié par l'*Economist;* depuis 1938, d'après les publications statistiques officielles.

TABLEAU II.

Taux moyens annuels de capitalisation des valeurs à revenu variable et à revenu fixe en divers pays depuis 1913 (a).

ANNÉES ET MOIS	FRANCE (b)			ANGLETERRE					ETATS-UNIS				
	D'APRÈS I.N.S.E.E. (OU S.G.F.)			VAL. À REV. VAR.		VAL. À REV. FIXE			VAL. À REV. VAR.		VAL. À REV. FIXE		
												Oblig. du Trés[o] à long ter[me]	
	Valeur à rev. var.	Valeur à rev. fixe	Rente 5 %	Officiel depuis 1938	D'après *Financial Times*	Consol. 2 1/2 %	Oblig. industrielles	Oblig. d'Etat (moyen terme)	*Moody*	Dow-Jones 30 val. (évalué)	*Moody*	Exemptes d'impôt	Impo-
1913 ...	3,78	3,84		4,80		3,40			(5,0)		(4,45)		
1920 ...	3,07	5,60		5,95		5,31			(5,5)		7,08	5,32	
1921 ...	4,19	6,10		5,93		5,21			(6,1)		7,04	5,09	
1922 ...	4,24	5,71		5,03		4,42			(4,8)		5,95	4,30	
1923 ...	3,31	5,99		5,18		4,31			(4,9)		6,04	4,36	
1924 ...	3,35	7,01		5,01		4,39			(4,8)		5,80	4,06	
1925 ...	3,96	9,11		4,65		4,44			(4,4)		5,47	3,86	
1926 ...	3,72	8,76		4,76		4,54			4,9		5,21	3,68	
1927 ...	3,48	6,58		4,53		4,55			4,8		4,97	3,34	
1928 ...	2,78	5,33		4,10		4,47			4,0		4,94	3,33	
1929 ...	2,70	4,89		4,27		4,60	(5,55)		3,4		5,21	3,60	
1930 ...	3,37	3,82		4,84		4,48	(5,54)		4,5		5,09	3,29	
1931 ...	4,39	3,70		5,44		4,30	(5,53)		6,2		6,81	3,34	
1932 ...	4,61	4,73		4,74		3,76	4,87		7,4		6,87	3,68	
1933 ...	3,78	5,74		3,35		3,38	4,61		4,4		5,89	3,31	
1934 ...	4,05	5,61		3,14		3,08	4,12		4,1		4,96	3,12	
1935 ...	3,75	5,31		3,64		2,89	3,88		4,1		4,46	2,79	
1936 ...	3,96	5,86		3,69		2,94	3,92	—	3,5		3,87	2,69	
1937 ...	3,26	6,12		4,45		3,28	4,08	3,32	4,8		3,94	2,74	
1938 ...	4,29	6,10		6,13		3,38	4,15	3,27	4,4		4,19	2,61	
1939 ...	4,26	4,97		6,04		3,72		3,66	4,2		3,77	2,41	
1940 ...	3,99	4,80		6,79		3,40		3,26	5,3		3,55	2,26	
1941 ...	1,94	3,60		6,30		3,13		2,94	6,2		3,34	2,05	
1942 ...	1,22	3,45		5,29		3,03		2,90	6,6		3,34	2,09	[illegible]
1943 ...	1,03	3,59		4,42		3,10	3,92	3,02	4,8		3,16	1,98	[illegible]
1944 ...	0,94	3,39		4,18		3,14	3,85	3,02	4,7		3,05	1,92	[illegible]
1945 ...	0,88	3,37		4,23		2,92	3,78	2,99	4,2		2,87	1,66	[illegible]
1946 ...	0,55	4,07		4,32		2,60	3,68	2,55	3,9		2,74		[illegible]
1947 ...	1,00	5,17		4,62		2,76	3,68	2,67	(5,3)		2,85		[illegible]
1948 ...	1,49	6,47	—	4,85		3,21	3,77	2,79	(6,0)		3,08		[illegible]
1949 ...	3,12	7,50	6,60	5,40		3,31	3,87	2,83	6,6		2,96		[illegible]
1950 ...	5,06	(c) 6,64	6,52	5,48	5,05	3,54	4,07	2,99	6,3	6,27	2,86		[illegible]
1951 ...	5,08	6,66	6,54	5,35	4,95	3,78	4,28	3,59	6,1	6,25	3,08		
1952 ...	5,47	6,14	5,60	6,59	6,01	4,23	4,85	4,25	5,5	5,56	3,19		
1953 ...	5,45	6,09	5,41		5,66	4,08		—		5,45	(3,43)		
1954 ...	4,85	5,91	5,38		5,00	3,76				4,67	(3,17)		

(a) Voir, dans le texte de l'exposé, les indications au sujet des séries utilisées.
(b) France : Taux nets.
(c) Nouvelle série.
NOTA : entre parenthèses, évaluations approximatives.

TABLEAU II *bis*.

Taux moyens mensuels de capitalisation des valeurs à revenu variable et à revenu fixe en divers pays depuis 1952 (a).

	FRANCE (b)						ANGLETERRE		ETATS-UNIS		
	D'APRÈS I.N.S.E.E. (OU S.G.F.)			D'APRÈS NOS CALCULS			VAL. A REV. VAR.	VAL. A REV. FIXE	VAL. A REV. VAR.	VAL. A REV. FIXE	
				VAL. A REV. VARIABLE							
	Val. à rev. variable	Val. à rev. fixe	Rente 5 %	275 val. françaises	200 val. métropol.	50 valeurs « Vedettes »	D'après *Financial Times*	Consolidé 2 1/2 %	Dow-Jones (30 val industr.) (évaluation)	D'après « Moody »	Oblig. du Trésor à long terme (imposables)
Moyenne :											
1951	5,08	6,66	6,54	5,01	—	—	4,95	3,78	6,25	3,08	2,57
1952	5,47	6,14	5,60	5,32	—	–	6,01	4,23	5,56	3,19	2,68
1953	5,45	6,09	5,41	5,44	5,17	4,17	5,66	4,08	5,45	(3,43)	2,92
1954	4,86	5,91	5,38	4,43	4,25	3,28	5,00	3,75	4,67	(3,17)	2,53
1952 :											
mars	5,30	6,57	6,23	4,82	—	–	(6,25)	4,21	5,62	3,19	2,70
juin	5,29	6,04	5,17	5,47	—	—	6,45	4.42	5,60	3,17	2,61
septembre.	5,41	5,74	5,22	5,55	—	—	5,87	4,19	5,58	3,19	2,71
décembre. .	5,71	5,89	5,31	5,60	—	—	5,80	4,21	5,02	3,19	2,75
1953 :											
mars	5,41	6,18	5,52	5,65	5,38	4,32	5,48	4,17	5,27	3,31	2,89
juin	5,73	6,15	5,43	5,57	5,30	4,26	5,87	4.08	5,59	(3,60)	3,09
septembre.	5,30	6,02	5,27	5,34	5,08	4,11	(5,70)	4,00	5,70	(3,55)	2,97
décembre. .	5,18	6,00	5,43	5,32	5,01	4,08	5,56	3.89	5,49	(3,40)	2,79
1954 :											
janvier ..	4,93	6,06	5,38	4,96	4,65	3,79	5,50	3,90	5,29	(3,35)	2,68
février ...	4,95	6,03	5,38	5,03	4,72	3,89	—	3,91	5,26	(3,25)	2,60
mars	4,93	5,94	5,38	4,92	4,61	3,80	5,32	3,89	5,08	(3,15)	2,51
avril	4,85	5,99	5,48	4,83	4,52	3,72	—	3,80	4,86	(3,13)	2,47
mai	5,18	5,99	5,45	4,69	4,37	3,55	—	3,72	4,73	(3,14)	2,52
juin	5,34	6,04	5,52	4,92	4,59	3,72	(5,04)	3,78	4,68	(3,16)	2,54
juillet ...	5,15	5,95	5,25	4,52	4,17	3,37	4,94	3,69	4,53	(3,16)	2,47
août	4,86	5,88	5,33	4,09	3,82	2,96	—	3,66	4,70	(3,15)	2,48
septembre.	4,63	5,92	5,43	3,98	3,71	2,84	(4,75)	3,66	4,40	(3,15)	2,51
octobre ..	4,49	5,80	5,29	3,95	3,68	2,75	—	3,66	(4,51)	(3,13)	2,52
novembre. .	4,48	5,70	5,32	3,61	3,34	2,42	4,63	3,64	(4,13)	(3,14)	2,55
décembre. .	4,47	5,65	5,36	3,56	3,30	2,37	4,60	3,76	(3,94)	(3,14)	2,57
1955 :											
janvier ..	4,29 (*d*)	5,72	5,32	3,47	3,23	2,29	4,39	3,83	3,89		2,65
février ...	4,11 (*d*)	5,61	5,31	(*c*) 3,27	(*c*) 3,05	(*c*) 2,16	—	3,98	(*c*) 3,82		2,72
mars	3,85 (*d*)	5,45	5,25	3,21	2,96	2,08	4,85	3,99	—		2,71

(*a*) Taux moyens vers la fin du mois indiqué. Voir, dans le texte, les indications au sujet des séries utilisées.
(*b*) France : taux nets.
(*c*) Au 4 mars 1955.
(*d*) Nouvelle série pondérée de I.N.S.E.E. : janvier 1955, 2,98; février, 2,90; mars, 2,72.
NOTA. — Chiffres entre parenthèses : évaluations.

Valeurs *à revenu variable* : 1913-1938 d'après nos calculs (160 valeurs; série raccordée sur le chiffre officiel en 1938); depuis 1938, d'après publications statistiques officielles; de 1950 à nos jours, série complémentaire d'après le *Financial Times* (actions industrielles ordinaires).

Etats-Unis :

Valeurs à revenu fixe : d'après *Moody*, moyenne de trois groupes d'obligations (industrielles, chemins de fer, services publics), — prolongé provisoirement en 1954 d'après une autre série. Obligations du Trésor à long terme, d'après publications officielles : 1920-1942, obligations partiellement exemptes d'impôts; depuis 1942, imposables.

Valeurs à revenu variable : 1929 à 1951, d'après publications statistiques officielles, moyenne de *Moody* (200 actions ordinaires), prolongé antérieurement à 1929 d'après d'autres séries. De 1951 à nos jours, taux moyen de 30 actions industrielles (Dow Jones) : remarquer qu'il n'y a qu'un très faible écart en 1951 entre cette dernière série et la précédente.

L'évolution depuis 1913 a été, au moins grossièrement (et la crise américaine de 1931-1932 mise à part) assez comparable aux Etats-Unis et en Angleterre.

En *Angleterre*, le taux des valeurs à revenu variable a évolué jusqu'en 1936 à peu près parallèlement au taux des valeurs à revenu fixe (voir la série du taux du consolidé 2 1/2 %), et en restant généralement assez largement *au-dessus* du taux du consolidé 2 1/2. Depuis 1937, et mis à part 1938 et les trois premières années de la guerre, le taux des valeurs à revenu variable évolue encore parallèlement à celui des valeurs à revenu fixe, mais avec un écart au-dessus du taux du consolidé, de 1 1/2 à 2 points, c'est-à-dire supérieur à l'écart qui existait avant la guerre. Toutefois, en 1954, le taux des valeurs à revenu variable s'abaisse plus vite que celui du consolidé 2 1/2 % et l'écart se réduit à moins de 1 point (toujours avec supériorité du taux des valeurs à revenu variable) en fin 1954, et même 1/2 point seulement vers la fin janvier 1955.

Il n'y avait d'ailleurs pas lieu de tabler sur la continuation des mêmes mouvements, surtout à la même allure, en 1955. En fin 1954 et au début de 1955, divers symptômes de pression

inflationniste sont apparus. Le taux de l'argent à court terme, des emprunts à court terme en particulier, s'est quelque peu tendu; les cours des fonds d'Etat ont baissé. La politique bancaire en matière de crédit a évolué vers plus de prudence. On a dû se résoudre à relever le taux d'escompte officiel à deux reprises (voir précédemment). La bourse a enregistré en mars un choc en retour sensible, et l'on peut penser que les perspectives boursières pour 1955 sont limitées : elles dépendront bien entendu de l'évolution économique et politique.

Aux Etats-Unis, allure du taux des valeurs à revenu variable assez comparable à celle du taux des valeurs à revenu fixe de 1913 à 1936, le taux des valeurs à revenu variable restant assez largement *au-dessus* de celui des obligations du Trésor à long terme (mais un peu en dessous du taux moyen général des obligations d'après *Moody*). La tension des années de crise 1931-1932 est encore plus marquée sur les valeurs à revenu variable que sur les obligations. De 1926 à 1949, ligne générale de tension des valeurs à revenu variable, avec de larges oscillations, le taux des valeurs à revenu fixe s'étant, au contraire, fortement détendu (du moins jusqu'en 1946) dans cette période. L'écart du taux des valeurs à revenu variable au-dessus de celui des obligations dépasse 3 1/2 points en 1949 (et plus de 4 points par rapport au taux des obligations du Trésor à long terme). De 1949 à fin 1952, tension lente du taux des obligations, mais détente sensible du taux des valeurs à revenu variable (toujours à un niveau très élevé, supérieur à 5 1/2 % en général). L'écart anormal entre les taux des deux catégories de valeurs commence alors à se résorber.

Au premier semestre 1953, tandis que la fin de la guerre de Corée est encore aléatoire, tension parallèle des taux des valeurs à revenu fixe et à revenu variable. Depuis l'été 1953 (armistice de Corée fin juillet 1953), détente des deux catégories de taux, particulièrement marquée pour les valeurs à revenu variable et jusque vers la fin 1954. L'écart entre le taux des obligations (d'après *Moody*) et le taux moyen des valeurs à revenu variable (du moins celui de 30 actions industrielles Dow-Jones), qui était de 2 points à l'été 1953 (et même plus de 2 1/2 points par comparaison avec le taux des obligations du Trésor à long terme), se resserre à 1 point environ en fin 1954. Mais — fait impor-

tant — le taux des valeurs à revenu variable est toujours assez loin *au-dessus* de celui des valeurs à revenu fixe (comme en Angleterre).

L'allure remarquable de la Bourse de New-York en 1953-1954, au milieu de circonstances économiques peu favorables, correspond pour une part au mouvement général de détente des taux de capitalisation — également marqué pour les valeurs à revenu fixe. On doit tenir compte aussi, bien entendu, de diverses mesures gouvernementales, d'ordre fiscal notamment, et en dernier lieu du redressement économique amorcé depuis octobre 1954.

De plus, étant donné l'écart énorme, vraiment anormal, qui existait entre les deux catégories de taux (valeurs à revenu variable et à revenu fixe), depuis plusieurs années, et jusqu'à l'été 1953, la position des valeurs américaines à revenu variable en fin 1954 ne saurait être considérée comme tout à fait déséquilibrée. C'est plutôt le retour à une situation plus normale auquel on a assisté dans les deux dernières années.

Toutefois, la continuation de la spéculation haussière dans les premiers mois de 1955 apparaît beaucoup plus discutable. On ne sera donc pas surpris des oscillations boursières qui apparaissent dans cette période, et notamment du choc en retour assez violent vers le milieu de mars, qui peut servir d'avertissement salutaire. L'évolution boursière en 1955 demandera à être surveillée attentivement, en liaison avec les facteurs économiques et politiques bien entendu.

On peut observer que le taux moyen des valeurs américaines à revenu variable vers la fin de 1954 au voisinage de 4 % est peu supérieur à sa valeur moyenne en 1929. Mais au moment du krach boursier de septembre 1929, le taux moyen examiné était tombé en dessous de 3 %. D'autre part et surtout, depuis 1929, le taux des obligations industrielles a baissé de 2 points, et celui des obligations du Trésor à long terme de plus de 1 point. Les conditions générales ne sont pas du tout les mêmes qu'en 1929.

Mais on doit tenir compte des perspectives économiques peut-être assez limitées pour 1955 — en dépit du redressement très net en cours au début de l'année — ainsi que, d'autre part, de l'allure hésitante des prix américains. Le désaccord entre

la spéculation haussière en bourse et les réalités économiques a peut-être tendu à s'aggraver dans la période la plus récente

Sauf nouvelle expansion économique vigoureuse, et d'une réelle ampleur, en 1955, qui reste douteuse, les perspectives boursières pour 1955 paraissent limitées. Le développement de la spéculation haussière en bourse, en 1955, pourrait d'ailleurs apparaître comme plus dangereux et nuisible qu'utile, du point de vue économique général.

Dès la fin 1954, le Federal Reserve Board paraît avoir abandonné, en principe, sa politique systématique d'argent à très bon marché, pour une politique de crédit un peu moins large et suivant circonstances générales bien entendu. Dans la période récente, les obligations gouvernementales, ainsi que les bons du Trésor, ont enregistré un léger fléchissement.

On notera donc ce fait assez remarquable, quoique tout à fait logique et prévisible, que, pour les deux pays précédents, Angleterre et Etats-Unis, c'est au moment où le taux moyen des valeurs à revenu variable rejoignait (ou se rapprochait étroitement), en baisse, le taux moyen des valeurs à revenu fixe, que la hausse boursière antérieure paraît avoir fait place à une évolution beaucoup plus hésitante ou heurtée — sans parler des chocs en retour boursiers, servant au moins d'avertissement, de mars 1955, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Angleterre.

Pour la *France*, la question se présente, dans la période récente, sous un jour spécial. Pour la bourse en particulier, aux cours atteints dans les premiers mois de 1955, d'expresses réserves s'imposent.

Rappelons d'abord certaines caractéristiques de l'évolution économique française de 1913 à 1952 :

La France a vécu, durant ces quarante années — un petit nombre d'années mises à part —, très généralement sous le signe de l'inflation, de la dégradation monétaire et de la hausse plus ou moins désordonnée des prix, tandis que la ligne économique générale n'était que faiblement expansive — ou en régression après 1929. Dans ces conditions, le taux moyen des valeurs à revenu fixe a connu généralement des valeurs très

élevées, atteignant ou dépassant souvent 6 % (et même 7, 8 et 9 % en 1924-1926), très supérieurs généralement aux taux correspondants dans la plupart des pays du monde. De temps à autre — vers 1929-1930-1931, ou durant la seconde guerre mondiale, notamment — s'est placée une chute profonde et purement transitoire de ces mêmes taux.

Les valeurs à revenu variable, relativement soutenues par la ligne inflationniste, se sont maintenues généralement à des taux de capitalisation plus bas que dans les autres pays (et d'ailleurs le taux d'intérêt réel était négatif, si l'on tient compte de la dégradation du capital en valeur réelle) et très en dessous des taux des valeurs françaises à revenu fixe —, contrairement à ce qui est constaté assez généralement en de nombreux autres pays.

En l'on peut ajouter qu'en France aussi, *avant la première guerre mondiale* — et pour préciser dans l'ensemble de la période 1872-1911 — le taux moyen des valeurs à revenu variable françaises a évolué à peu près parallèlement au taux des valeurs à revenu fixe, et en restant toujours assez largement au-dessus de ce dernier taux : donc même constatation ici que pour l'Angleterre et les Etats-Unis (jusque dans la période moderne pour ces deux pays). En 1912-1913, en France, les taux des deux catégories de valeurs étaient sensiblement confondus (en 1913, d'après les chiffres officiels : 3,78 % pour les valeurs à revenu variable, 3,84 % pour les valeurs à revenu fixe).

On peut dire en gros que la position relative des taux de capitalisation des valeurs à revenu fixe et à revenu variable françaises, en 1920-1952, correspond à un schéma d'inflation chronique (avec résultats très décevants au point de vue développement de l'économie et du standard de vie).

Mais depuis 1952 (et après l'important effort de rétablissement déjà réalisé depuis la Libération) se place sans doute un changement fondamental de la politique française, enfin décidée à répudier l'inflation et la monnaie « fondante », et à baser une politique d'expansion de l'économie et du niveau de vie sur une monnaie et des prix stables.

Sans doute une partie de l'opinion publique reste-t-elle encore sceptique quant à cette évolution et à ses caractéristiques. L'histoire française du dernier demi-siècle a été si heurtée

et si trouble, il a été affiché si souvent, de certains côtés, tant de mépris pour les finances saines, pour la monnaie, les prix stables, pour l'épargne libre, qu'il en reste et en restera quelque temps encore des traces sensibles.

Quoi qu'il en soit, voyons de près l'évolution depuis 1952, avant d'examiner les perspectives ouvertes :

En 1952, un tournant de la politique générale s'affirme. Le taux des valeurs à revenu fixe marque une première détente sensible. Mais aucun changement important encore sur le marché des valeurs à revenu variable, dont les taux de capitalisation poursuivent au contraire leur tension jusqu'à dépasser 6 % vers la fin 1952 (légèrement au-dessus du taux moyen des valeurs à revenu fixe, au même moment, et transitoirement).

La hausse des dividendes — restés jusque-là très en retard — se fait beaucoup plus vite en 1952 que celle des cours boursiers. Ceux-ci ont évolué peu favorablement en 1952, le public étant, bien à tort, impressionné par l'abandon de la politique inflationniste. Les cours des valeurs à revenu variable passent alors, dans les derniers mois de 1952, par des niveaux anormalement déprimés sur lesquels nous avions déjà attiré l'attention dans les « Annuaires » précédents.

En 1953, le taux des valeurs à revenu variable commence à fléchir, la hausse des cours se faisant un peu plus vite que celle des dividendes. Le taux des valeurs à revenu fixe était resté en 1953 à peu près immobile, à un niveau anormalement élevé; il y a en fin 1953 environ 1 point d'écart entre les taux des deux catégories de valeurs, le taux des valeurs à revenu variable étant *en dessous* de celui des valeurs à revenu fixe, contrairement à la position relative qui existe en divers pays du monde, et qui, même en France, pourrait être considérée comme normale dès cette époque (si toutefois la continuité de la politique générale se confirme).

En 1954, enfin, le redressement économique général s'affirmant vigoureusement, hausse considérable des cours des valeurs à revenu variable, beaucoup plus rapide que celle des dividendes, et le taux des valeurs à revenu variable recule profondément.

D'après nos calculs, le taux net moyen de 275 valeurs françaises à revenu variable (portefeuille avec pondération des grou-

pes d'après la capitalisation boursière) est tombé de 5,32 % en fin 1953 à 3,21 % au 28 mars 1955. Le taux moyen de 200 valeurs métropolitaines est tombé dans le même intervalle de 5,01 % à 2,96 %. Enfin, le taux moyen de 50 valeurs « vedettes » métropolitaines (dont 34 cotées à terme) est tombé de 4,08 % à 2,08 %. Le taux moyen des valeurs à revenu fixe a commencé à fléchir très nettement, quoique assez lentement encore, au second semestre 1954. Au début de 1955, il y a plus de 2 points d'écart entre le taux moyen des valeurs à revenu fixe et celui de 275 valeurs à revenu variable (contre moins de 1 point d'écart en fin 1953), le taux des valeurs à revenu variable étant toujours, et de plus en plus fortement, *au-dessous* du taux moyen des valeurs à revenu fixe ou indexé. Nous attirons particulièrement l'attention sur cette position anormale; il est très douteux qu'elle puisse être rééquilibrée par une simple majoration des dividendes en 1955.

D'ailleurs, jusqu'au début de 1955, le fléchissement des taux des valeurs à revenu fixe est resté très limité. Le taux d'émission des obligations a à peine commencé à fléchir et est resté jusque vers fin 1954 anormalement élevé, un peu au-dessus de 6 %.

Quoi qu'il en soit, — et sous toutes réserves quant aux aléas de politique pure, intérieure et extérieure —, si l'effort d'expansion économique et de stabilité des prix et de la monnaie se poursuit, dans le cadre de la politique générale en cours (ceci n'excluant pas une légère adaptation monétaire terminale, en liaison avec les négociations internationales prévues), il semble qu'on puisse s'attendre à une résorption de l'écart entre les taux des deux catégories de valeurs — à revenu fixe et à revenu variable. D'ailleurs, pour ces dernières, une reprise notable des taux de capitalisation apparaît possible, sinon probable, à partir des taux déprimés du début de 1955 (cette reprise pourrait résulter : d'une part, de la hausse des dividendes, d'autre part, d'un certain fléchissement probable des cours boursiers). Quant au taux des valeurs à revenu fixe, il pourrait tomber de près de 6 % à l'été 1954 (5,65 au début de 1955) aux alentours de 4 % (ou peut-être même un peu plus bas), dans un délai moins long qu'on ne le croit communément, tandis que le taux des valeurs à revenu variable pourrait osciller aux alentours du taux précédent ou un peu au-dessus.

Mais tout dépend évidemment de la politique générale suivie, de son redressement et de sa continuité, ainsi que des réformes nécessaires de notre régime.

Car, jusqu'à présent, on ne saurait trop insister sur cette anomalie flagrante que constitue le *taux beaucoup trop élevé des valeurs françaises à revenu fixe*. Payer 7 à 9 % pour émettre des obligations industrielles constitue une servitude grave, ou un empêchement, pour nombre d'investissements. Alors que les disponibilités sont pléthoriques, c'est une situation tout à fait anormale, presque absurde. Elle résulte, pour une part, des appels des capitaux de l'Etat ou des organismes publics, et du fait que ces emprunts sont lancés à des taux trop élevés : il reste incompréhensible pour nous, par exemple, que les certificats d'investissement 1954 aient été lancés au même taux nominal de 5 % qu'en 1953 (sans parler des avantages divers attachés à ces fonds, qui majorent fortement le taux réel), que des emprunts de grands organismes nationalisés aient été lancés ensuite à des taux de 6 % (et couverts en quelques heures, ce qui montre bien l'exagération du taux offert), etc. La baisse des taux des valeurs à revenu fixe s'affirme très nettement depuis l'été 1954, et il est regrettable que la politique, en matière d'emprunts, n'ait pas été assez hardie pour favoriser réellement cette détente.

On doit bien constater, en conséquence, qu'en dépit du réveil de l'épargne et du dynamisme boursier, le marché des capitaux ne remplit que très imparfaitement son rôle.

L'abaissement du loyer de l'argent reste donc, en France, un but essentiel et nullement atteint encore.

Il reste aussi à savoir si la politique des banques en matière d'intérêts créditeurs est vraiment saine, et si la politique d'amortissement actuellement pratiquée est vraiment adaptée aux caractéristiques de notre époque et à l'accélération du progrès technique. On pourrait envisager aussi d'élargir le marché financier en développant un marché d'acceptations à moyen terme (simultanément politique de consolidation pour la dette flottante de l'Etat).

Pourquoi aussi le système des obligations convertibles en actions ne serait-il pas développé ?

Enfin, l'essentiel serait peut-être de mieux informer ou éduquer le public quant aux caractéristiques et aux perspectives de cette époque : lui faire comprendre, par exemple, qu'une adaptation monétaire terminale, éventuelle, ne présenterait nullement les caractères des dégradations monétaires antérieures, au cours des périodes inflationnistes; avec les précautions et les mesures qui l'accompagneraient, ni la stabilité générale des prix, ni la chute des taux des valeurs à revenu fixe ne devraient être compromises.

*
* *

Les mouvements généraux des valeurs.

Nous passerons maintenant rapidement en revue les principales catégories de valeurs, en nous basant sur les indices mensuels sur base 100 en 1938 des cours, des dividendes nets, ainsi que sur les taux nets de capitalisation des valeurs mobilières, établis pour la « Conjoncture économique et financière ».

On trouvera, sur les tableaux III à VII qui suivent, les principales données statistiques représentant les mouvements généraux des catégories de valeurs examinées. On a présenté, notamment, sur le tableau IV (afin d'éviter les erreurs ou insuffisances d'appréciation pouvant tenir au choix d'une année particulière de base, 1938 par exemple), des indices boursiers et économiques établis sur deux bases différentes : base 100 en 1938 d'une part, base 100 en 1929-1938 (moyenne décennale) d'autre part. Voir également à ce sujet les graphiques n[os] 4 et 5).

*
* *

Valeurs à revenu fixe. — On trouvera, sur le tableau III suivant, nos indices des cours des valeurs à revenu fixe sur base 100 en 1913 d'une part, sur base 100 en 1938 d'autre part, de 1938 à 1954, ainsi que les taux nets moyens de capitalisation correspondants.

Ces indices généraux sont calculés par une moyenne arithmétique des indices de onze groupes (à ce sujet, voir les Annuaires antérieurs).

De plus, on a porté (colonne de droite du tableau) l'indice de l'I.N.S.E.E. du groupe des valeurs du secteur public à revenu indexé (établi sur base 1949 = 100), dont nous rappellerons ci-après l'intérêt spécial.

Depuis 1945-1946, où les valeurs à revenu fixe étaient passées par un point élevé (la rente 3 % perpétuelle a même dépassé le pair de juin 1944 à août 1945), ces valeurs ont considérablement reculé jusqu'en 1949, et sont restées anormalement déprimées de 1949 à la fin de 1950. Dans cette période, le taux de capitalisation net moyen de ces valeurs a oscillé entre 6 et 7 %, et a été longtemps au voisinage immédiat de 7 %. C'est seulement à partir de 1951, et surtout de 1952, où une politique nouvelle s'est efforcée de faire tête résolument contre l'inflation, qu'une amélioration sensible des cours des valeurs à revenu fixe est intervenue.

De la moyenne de 1951 à la moyenne de 1952, la hausse d'ensemble des cours de ces valeurs ressort à 10 % environ. Mais la hausse ne s'est pas poursuivie nettement entre l'été 1952 et le début de 1954. Ceci sans doute en raison des incertitudes et des faiblesses de la direction économique et politique française, et aussi en raison des nombreux appels de capitaux qui se succèdent à intervalles rapprochés — et non sans d'importants résultats. Les taux des valeurs à revenu fixe sont restés beaucoup trop élevés jusqu'en 1954 : taux net moyen, 5,91 en 1954 contre 6,09 en 1953 et 6,14 en 1952. Mais ce taux tend très nettement à fléchir dans les derniers mois de 1954 et au début de 1955 (5,45 en mars 1955). Nul doute que cette détente ne s'accentue largement par la suite, si la continuité et la fermeté de la politique française s'affirment.

Du point de vue de l'épargne, et du placement des capitaux privés, il est sans doute indiqué de donner une place accrue dans les portefeuilles aux valeurs à revenu fixe, notamment aux obligations et *rentes à taux nominal bas et cotées encore loin du pair*.

TABLEAU III.

Valeurs à revenu fixe. Indices des cours (base 100 en 1913 ou en 1938), et taux nets de capitalisation (*a*).

ANNÉES ET MOIS	INDICES GÉNÉRAUX ENSEMBLE DES VALEURS A REVENU FIXE			SECTEUR INDUSTRIEL PUBLIC A REVENU INDEXÉ (Indice 1949 = 100) (*b*)
	Sur base 100 en 1913	Sur base 100 en 1938	Taux nets de capitalisation	
1938 : Moyenne	71,5	100,0	5,96	»
1946 : Moyenne	101,2	141,8	4,02	»
1947 : Moyenne	92,3	129,1	5,06	»
1948 : Moyenne	81,9	114,6	6,06	»
1949 : Moyenne	76,8	107,2	6,72	100
1950 : Moyenne	77,4	108,1	6,71	100,6
1951 : Moyenne	78,7	110,0	6,70	116,3
1952 : Moyenne	86,2	120,6	6,19	137,0
1953 : Moyenne	88,0	123,1	6,12	142,3
1954 : Moyenne	90,9	127,1	5,93	154,0
1953 : Janvier	87,8	122,7	6,10	137,7
Avril	87,5	122,3	6,16	138,9
Juillet	88,1	123,2	6,14	140,9
Octobre	88,8	124,2	6.08	150,7
Décembre	88,9	124,3	6,03	150,5
1954 : Janvier	88,8	124,2	6,05	149,1
Février	89,1	124,7	6,03	148,6
Mars	90,2	126,3	5,96	154,9
Avril	89,7	125,3	6,02	153,2
Mai	89,9	125,7	6,01	153,2
Juin	89,2	124,9	6,06	149,4
Juillet	90,9	127,2	5,97	147,3
Août	91,3	127,7	5,92	152,5
Septembre	90,5	126,6	5,95	151,4
Octobre	92,7	129,6	5.83	156,5
Novembre	93,7	131,0	5,72	163,0
Décembre	94,2	131,7	5,69	169,1
1955 : Janvier	94,7	132,4	5,67	169,1
Février	95,4	133,4	5,62	176,3
Mars	97,6	136,7	5,48	181,3

(*a*) 3 premières colonnes : indices et taux établis par la « Conjoncture économique et financière » (vers la fin de chaque mois).
(*b*) Dernière colonne : indices (1949 = 100) établis par l'I.N.S.E.E. pour le secteur industriel à revenu indexé (vers la fin de chaque mois).

On ne perdra pas de vue les *rentes françaises* suivantes, perpétuelles ou amortissables, *à taux nominal bas et cotées encore loin du pair.* Nous rappelons, ci-dessous, la cote de quelques-unes de ces rentes au 31 décembre 1954, avec rappel entre parenthèses de la cote au 31 décembre 1953 :

Rente française 3 % perpétuelle	70,00	(59,40)
Rente 3 % 1942 amortissable	71,20	(58,20)
Rente 3 % 1945-1954 amortissable	69,00	(57,60)
Rente 5 % 1920-1950 amortissable	118,60	(117)
Rente 3 1/2 % 1942-1952 amortissable (*a*)	71,60	(64)

(On notera en passant que la rente 5 % 1920-1950 ci-dessus indiquée est amortissable à 150 et équivaut, par conséquent, à une rente 3,33 % amortissable au pair.)

(*a*) A ne pas confondre avec la rente Pinay (3 1/2 % 1952 amort.), dotée d'avantages fiscaux spéciaux, et cotée en conséquence très près du pair.

On voit le chemin déjà parcouru en 1954 par ces rentes. Une étape plus large encore devrait être franchie en 1955, si la continuité de la politique française s'affirme.

Notons toutefois, au point de vue de l'étroitesse des marchés, que le montant nominal de chaque rente en circulation (au début de 1953) était le suivant en milliards de francs (en chiffres ronds) : rente 3 % perpétuelle, 32 milliards; rente 3 % 1942 amortissable, 3 1/2 milliards; rente 3 % 1945-1954 amortissable, 22; rente 5 % 1920-1950, 8; rente 3 1/2 % 1942-1952, 7 (en regard, 422 milliards pour la rente Pinay, et près de 100 milliards pour les obligations de la Caisse nationale de l'énergie : toutes deux cotées à terme). Ce sont donc les premier et troisième types de rente 3 % ci-dessus qui paraissent convenir à des placements d'une importance modérée — à réaliser d'ailleurs avec prudence.

On remarquera, sur le tableau III, l'allure beaucoup plus favorable — par comparaison avec celle de l'ensemble des valeurs à revenu fixe — des *valeurs à revenu indexé* : ces dernières ont progressé de 60 % en moyenne de 1949 à fin 1954 (138 % de hausse pour les obligations 3 % de la Caisse nationale de l'énergie de fin décembre 1950 à mars 1955), tandis que la hausse moyenne de l'ensemble des valeurs à revenu fixe, dans le même intervalle, est de 25 % environ.

Nous avions déjà, dans les Annuaires précédents, souligné spécialement l'intérêt des valeurs à revenu semi-indexé, et surtout celles qui, comme les *obligations* 3 % *de la Caisse nationale de l'énergie*, sont indexées, au moins partiellement, à la fois sur les prix (de l'électricité et du gaz pour celles-ci) et surtout sur la production (une production assez régulièrement croissante comme celle de l'électricité). Ces derniers titres — comme nous l'indiquions déjà depuis quatre ans — présentaient un intérêt tout à fait exceptionnel pour l'épargne, en vue d'un placement à moyen ou assez long terme (surtout, bien entendu, aux cours voisins du pair, tout à fait anormalement déprimés, qui étaient encore cotés au début de 1953). Rappelons que ces obligations, qui peuvent être considérées, en quelque sorte, comme de véritables parts de fondateur, ont vu leurs cours (pour

l'obligation de 10.000 francs nominal) passer de 6.710 en fin décembre 1950 à 10.400 en fin 1951, 12.450 en fin 1953, 14.505 en fin 1954, et au-dessus de 16.000 en mars 1955. Le coupon net est passé de 370 en 1950 à 401 en 1952, 460 en 1954, et probablement 480 environ en 1955 [1].

Rappelons aussi que le prix d'amortissement de l'obligation 3 % C.N.E. a été de 14.550 francs environ en 1952 (non compris intérêt intercalaire), et qu'il est passé à 15.894 en 1953, 16.262 en 1954, et probablement aux alentours de 16.800 en 1955 (et peut-être vers 17.200 en 1956, si l'allure brillante de la production électrique se confirme en 1955). Sauf imprévu, ce prix d'amortissement se rapprochera sans doute assez étroitement de 24.000 francs dans la décade suivante (nous supposons les tarifs de l'électricité à peu près stables).

D'autre part, s'il est procédé ultérieurement à des rachats en bourse (qui seraient à imputer sur l'amortissement des années les plus lointaines, 1996, 1995, etc.) — comme il paraît probable —, la « vie moyenne » de cette obligation serait raccourcie, et elle deviendrait plus intéressante encore pour les porteurs. Nous indiquions à ce propos, dans l' « Annuaire » de l'année précédente : « Les cours pourraient alors, dans la décade qui suivra, se rapprocher graduellement, et plus ou moins étroitement, des prix d'amortissement. » Or, en mars 1955, les cours viennent d'atteindre 16.000 et ne sont plus qu'à quelques centaines de francs en dessous du prix d'amortissement !... Mais on va peut-être un peu vite.

Les épargnants, qui se sont placés sur cette obligation en fin 1950, verront normalement en une quinzaine d'années leur capital quadruplé et le coupon net multiplié par 2 1/2 environ (ceci sans faire entrer en ligne de compte une reprise éventuelle de la hausse des prix et des tarifs de l'électricité).

Cette obligation a pu servir utilement de placement à moyen terme, et aussi de position de repli opportune, au moins provisoirement, dans une période délicate (notamment au point de vue des exagérations de la spéculation haussière sur valeurs à revenu variable). Toutefois, aux niveaux atteints en mars 1955 (un peu au-dessus de 16.000), ces obligations, tout en restant

1. Coupon de juin 1955 : 473 francs net. Prix d'amortissement : 16.686.

fort intéressantes encore à long ou moyen terme, le sont beaucoup moins, évidemment à court terme ou pour un intervalle d'un très petit nombre d'années.

On pourra sans doute utilement, dans cette période, élargir les positions sur valeurs à revenu fixe ou indexées françaises, en se portant notamment vers des obligations ou des rentes à taux nominal bas, cotées encore loin en dessous du pair, comme déjà indiqué.

*
* *

Valeurs à revenu variable (voir les graphiques n[os] 1 à 5 à la fin de cet article). — On trouvera sur les tableaux IV à VIII diverses données statistiques concernant les principaux indices boursiers et certains indices économiques (présentés sur le tableau IV à la fois sur base 100 en 1938, et sur base 100 en 1929-1938, comme déjà indiqué).

Rappelons succinctement l'historique des mouvements des valeurs françaises à revenu variable dans les dernières années :

Durant les trois années 1948-1949-1950, tandis que les prix français poursuivaient leur ligne générale ascendante (quoique très ralentie, provisoirement, en 1949-1950), la bourse, découragée par la politique générale dirigée en fait contre l'épargne, suit, avec diverses oscillations, une ligne générale déclinante (indice, sur base 100 en 1938, 1.067 minimum en fin 1950). Dans la même période, l'indice des revenus nets distribués a triplé environ (de 430 en moyenne en 1948 à 1.458 en fin 1950), tout en restant encore très en retard sur le niveau général des prix (indice des prix de gros, 2.229 en fin 1950, sur la même base 100 en 1938). Aussi le taux net moyen des valeurs françaises à revenu variable, progressant largement, avait-il atteint 5,80 en fin 1950.

Par rapport à 1929-1938, le pouvoir d'achat des valeurs françaises à revenu variable est tombé, comme on l'a vu, à 25,8 % en fin 1950. Cet effondrement tenait surtout à certaines caractéristiques et aux insuffisances de la politique générale, ainsi qu'à ce mépris presque systématique de l'épargne libre, qui a été longtemps à la mode dans certains milieux.

En 1951 et jusqu'au début de 1952, la poussée haussière des prix intérieurs s'accélérant, la revalorisation boursière se déve-

loppe largement : de 1.067 au 29 décembre 1950, l'indice général des cours boursiers passe à 1.655 au 28 décembre 1951 et 1.970, point culminant, au 7 mars 1952. Par la suite, la politique générale ayant évolué enfin vers une défense vigoureuse du niveau des prix et de la monnaie, un recul boursier notable intervient (indice minimum, 1.663 au 30 mai 1952, et 1.717, second minimum, au 24 novembre 1952) : réaction passagère après la poussée inflationniste antérieure.

A partir des dernières semaines de 1952 et durant les deux années suivantes, se développe une hausse considérable, à peine coupée de quelques reculs passagers : hausse d'abord lente en 1953, puis plus rapide en 1954 et surtout au second semestre, qui porte l'indice général des cours de 1.717, point bas du 24 novembre 1952, à 2.110 au 31 décembre 1953, 2.493 au 31 mai 1954; 2.972 au 30 septembre; 3.381 au 31 décembre 1954; enfin à 3.806, point élevé, au 25 mars 1955. A cette date, le taux moyen net de 200 valeurs françaises métropolitaines est tombé à 3,00, et celui de 50 valeurs vedettes (dont 34 cotées à terme) à 2,16 : taux susceptibles d'être majorés par les hausses de dividendes attendues (du moins celles qui ne sont pas encore connues au 25 mars). Toutefois, jusque vers la fin mars, la hausse des cours boursiers se poursuit plus vite que celle des dividendes, et il faut mettre en garde contre cette *allure inconsidérée*, ainsi qu'au sujet des niveaux atteints en conséquence.

Du 24 novembre 1952 au 25 mars 1955, la hausse de l'indice général des cours ressort à 122 %. La hausse, dans cet intervalle, dépasse 200 % ou même parfois 300 % pour certains groupes boursiers. Voici, en effet, ces hausses pour quelques groupes : 340 % pour les assurances, 249 % pour l'automobile, 211 % pour les chimiques, 182 % pour les grands magasins, 180 % pour les banques, 169 % pour les foncières, 112 % pour la construction électrique, 81 % pour les matériaux de construction... Noter d'ailleurs que l'envergure de certaines hausses tient parfois surtout aux niveaux particulièrement déprimés de certains groupes en fin 1952 (par exemple, pour les assurances, les foncières, les banques, les chimiques et les grands magasins).

On voit en tout cas combien — malgré l'adaptation pénible que représente toujours le passage brusque d'une période infla-

Indices en francs-papier de 275 valeurs à revenu variable des secteurs libres et taux nets de capitalisation (a).
Comparaison avec les indices des prix, des salaires, de la circulation-billets et de la production industrielle (1938-1955).
(Indices sur base 100 en 1938 et sur base 100 en 1929-1938.)

ANNEES ET MOIS	INDICES BOURSIERS Base 100 en 1938		INDICES BOURSIERS Base 100 en 1929-38		TAUX NETS de capitalisation	INDICE DES PRIX DE GROS		INDICE du SALAIRE HEBDOMADAIRE y compris charges annexes (c)		INDICE de la CIRCULATION-BILLETS		INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	
	Cours	Dividendes nets	Cours (b)	Dividendes nets (b)		Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38	Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38	Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38	Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38
1938 moyenne.	100	100	73	77	4,25	100	134	100	134	100	124	100	92
1946 moyenne.	920	85	668	65	0,39	645	868	672	910	628	778	84	78
1947 moyenne.	1.215	212	883	163	0,71	989	1.331	952	1.289	790	978	99	91 1/2
1948 moyenne.	1.311	430	955	332	1,38	1.679	2.260	1.483	2.008	838	1.038	113	104
1949 moyenne.	1.229	824	893	635	2,92	1.850	2.490	1.730	2.341	1.092	1.353	123	113 1/2
1950 moyenne.	1.152	1.300	838	1.002	4,81	2.001	2.690	1.875	2.538	1.390	1.723	123	113 1/2
1951 moyenne.	1.425	1.667	1.036	1.284	5,01	2.558	3.441	2.395	3.242	1.663	2.057	138	127
1952 moyenne.	1.793	2.234	1.304	1.720	5,32	2.680	3.607	2.860	3.871	1.924	2.380	144	133
1953 moyenne.	1.972	2.489	1.433	1.913	5,42	2.558	3.442	2.929	3.966	2.119	2.622	140	129
1954 moyenne.	2.693	2.758	1.958	2.125	4,43	2.515	3.384	3.121	4.227	2.346	2.902	152	140
1953 :													
Janvier ..	1.901	2.376	1.382	1.829	5,31	2.605	3.506	2.873	3.888	2.038	2.521	139	128
Avril	1.850	2.460	1.344	1.896	5,65	2.571	3.461	2.909	3.939	2.100	2.597	145	134
Juillet	1.982	2.520	1.441	1.940	5,45	2.540	3.419	2.946	3.988	2.135	2.642	132	122
Octobre ..	2.091	2.518	1.520	»	5,23	2.521	3.393	2.989	4.046	2.165	2.678	143	132
Décembre ..	2.110	2.645	1.534	2.037	5,32	2.563	3.436	»	»	2.280	2.820	150	138
1954 :													
Janvier ..	2.272	2.655	1.652	2.047	4,96	2.564	3.451	3.026	4.096	2.225	2.751	144	133
Avril	2.441	2.780	1.774	2.142	4,83	2.530	3.404	3.121	4.232	2.292	2.835	155	143
Juillet ...	2.580	2.785	1.877	2.145	4,59	2.486	3.346	3.175	4.298	2.355	2.913	147	136
Octobre ..	2.991	2.785	2.174	2.145	3,95	2.477	3.333	3.161	4.281	2.396	2.965	159	147
Décembre ..	3.381	2.785	2.458	2.145	3,56	2.501	3.366	»	»	2.505	3.098	166	153
1955 :													
Janvier ..	3.475	2.785	2.527	2.145	3,47	2.506	3.372	3.259	4.410	2.440	3.019	160	148
Février ...	3.578	2.795	2.597	2.152	3,36	2.499	3.363	»	»	2.515	3.071	164	152
Mars	3.848	2.881	2.772	2.219	3,21	2.501	3.366	»	»	2.545	3.108	168	155

(a) 275 valeurs des secteurs libres depuis 1938. Indices prolongés antérieurement à 1938 d'après 195 valeurs « non nationalisables ».
(b) Le calcul des indices des cours et des dividendes sur base 100 en 1929-1938 se fait en divisant les indices sur base 100 en 1938 respectivement par 1.376 et 1.299.
(c) Salaire hebdomadaire : sous la rubrique « moyenne annuelle », chiffres pour octobre de chaque année antérieurement à 1946 et moyenne des chiffres de janvier, avril, juillet, octobre de chaque année depuis 1946. Antérieurement à 1946, d'après I.N.S.E.E. (indices pondérés d'après enquête des prud'hommes); depuis 1946, d'après ministère du Travail (hommes et femmes). Indices pour les salaires masculins seulement en janvier 1955 : 2.819 (sur base 1938) et 3.868 (sur base 1929-1938). Correction faite pour la durée hebdomadaire du travail et charges annexes.
(d) Evaluation préliminaire.

tionniste à une politique de « stabilité » tendant à rétablir l'équilibre des prix et de la monnaie — le flottement boursier en 1952-1953 est resté limité. Et une hausse boursière considérable, presque sensationnelle, a suivi.

A remarquer, d'autre part, que l'indice général des dividendes nets de 275 valeurs françaises examinées a enregistré une revalorisation considérable dans les trois dernières années. Parti de 1.458 en décembre 1950, il a atteint 1.870 en fin 1951, 2.376 en fin 1952, 2.645 en fin 1953 et 2.785 en fin 1954. Pour 1955, on peut s'attendre à une amélioration assez générale des dividendes dans les secteurs assez nombreux favorisés au point de vue économique; les résultats différeront évidemment beaucoup suivant les secteurs et suivant les sociétés. En moyenne générale, il semble que la revalorisation des dividendes pour le portefeuille de 275 valeurs examinées (avec pondération des groupes suivant la capitalisation boursière) puisse atteindre ou dépasser quelque peu 9 %. Il est d'ailleurs vraisemblable, sinon presque certain, que les sociétés — devant les difficultés et les aléas multiples de cette période (libération des échanges, superfiscalité, hausses successives des salaires, trop grande élévation des prix français et des prix de revient industriels en général, investissements nécessaires...) — se montreront prudentes.

*
* *

Valeurs étrangères cotées a Paris (Voir tableau V ci-après).

Il a paru utile d'établir spécialement deux indices des valeurs étrangères cotées à Paris, le premier concernant 20 valeurs étrangères autres que de matières premières, le second 16 valeurs étrangères de matières premières — cuivre, métaux divers, pétrole, diamant (les principales valeurs composant les deux indices précédents ont été indiquées dans l'Annuaire précédent). Les valeurs de mines d'or et uranium feront l'objet d'un examen spécial.

Les deux catégories de valeurs étrangères ci-dessus, — surtout celle des matières premières (toutes réserves faites sur les risques éventuels de la période suivante) —, ont constitué une posi-

tion assez intéressante, au point de vue placement et « conservation » des capitaux depuis 1938. Toutefois, les cotations à Paris de ces valeurs escomptent déjà une certaine dévaluation du franc français, et comprennent une prime, parfois importante, par rapport aux cotations des mêmes valeurs à l'étranger : ce qui leur enlève sans doute une partie de leur intérêt.

TABLEAU V.

(Indices 1938 = 100, en francs-papier.)

A. — 20 valeurs étrangères, autres que de matières premières, cotées à Paris.

B. — 16 valeurs étrangères de matières premières (pétrole, cuivre, métaux divers, diamants), cotées à Paris.

ANNÉES ET MOIS	INDICES DES COURS (1938 = 100) (a) A	B	ANNÉES ET MOIS	INDICES DES COURS (1938 = 100) A	B
1938 : Moyenne	100	100	1951 : Juin	1.028	1.580
1944 : Moyenne	383	285	1952 : 15 février (maximum)	1.643	2.775
1945 : Moyenne	390	260	1954 : Janvier	1.468	2.207
1946 : Moyenne	479	410	Mars	1.434	2.360
1947 : Moyenne	554	544	Juin	1.473	2.574
1948 : Moyenne	913	1.120	Septembre	1.858	3.143
1949 : Moyenne	950	1.190	Décembre	2.082	3.688
1950 : Moyenne	932	1.148	1955 : Janvier	2.003	3.725
1951 : Moyenne	1.227	1.895	Février	2.062	3.815
1952 : Moyenne	1.414	2.417	Mars	2.123	4.082
1953 : Moyenne	1.434	2.280			
1954 : Moyenne	1.681	2.814			

(a) Pendant la fermeture de la Bourse de Paris, d'après les cours cotés à Lyon.

A noter d'ailleurs que le premier indice (20 valeurs autres que de matières premières) comprend, en plus de valeurs canadiennes, scandinaves, belges, néerlandaises et suisses, diverses valeurs égyptiennes, mexicaines, turques, ainsi que Suez, qui ont freiné le mouvement de revalorisation.

L'indice des valeurs de matières premières avait touché un point élevé en février 1952, et a fléchi sensiblement par la suite, jusqu'en 1953 et au début de 1954. Reprise substantielle depuis lors, en liaison avec la hausse générale des bourses occidentales, avec l'évolution économique favorable en de nombreux pays

occidentaux, ainsi qu'avec la reprise américaine dans la période la plus récente. Dans les derniers mois de 1954 et les premiers mois de 1955, le niveau de cet indice dépasse quelque peu celui de l'indice général des valeurs françaises.

Mais le niveau récent (en fin mars 1955) de cet indice paraît élevé. On ne perdra pas de vue que l'équilibre des principaux marchés de matières premières ne paraît pas encore bien assuré; il dépend d'ailleurs de l'évolution économique générale, et en particulier de celle de la conjoncture américaine, qui reste encore assez douteuse — pour le second semestre 1955 tout au moins. Il semble qu'aux niveaux actuels, on doive limiter la quantité de ces valeurs dans les portefeuilles à une proportion modérée.

***

Mines d'or et d'uranium sud-africaines.

On a examiné à part ce groupe de valeurs. On trouvera sur le tableau VI ci-après des indices (non pondérés) des cours cotés à Paris et du revenu net distribué, en francs-papier d'une part, en indices-or d'autre part, sur base 100 en 1938, pour 26 valeurs de ce compartiment (16 valeurs antérieurement à 1952). On a porté en regard un indice-or des prix mondiaux (35 nations), et un indice-or moyen des prix de gros pour les nations anglo-saxonnes depuis 1929, ainsi qu'un indice-or des prix de 22 matières premières, sur base 100 en 1913.

La composition et le calcul de nos indices des mines d'or S.A. ont été modifiés à partir de juillet 1952, pour accroître le nombre des valeurs de mines du Rand extrême-occidental et de l'Etat d'Orange, ainsi que des valeurs intéressées à l'uranium, et diminuer au contraire le nombre des mines anciennes plus ou moins complètement épuisées (V. dans l'Annuaire précédent la liste des valeurs utilisées).

D'autre part, il a été établi, depuis juillet 1952 seulement, un nouvel indice pondéré de 20 valeurs, répondant plus particulièrement au point de vue placement, et dont il sera question ci-après.

Voici d'abord l'évolution de notre indice général non pondéré des valeurs de mines d'or et d'uranium.

TABLEAU VI.

Indices de 26 valeurs de mines d'or S. A. cotées à Paris (*a*).
(Indices non pondérés 1938 = 100.)

ANNÉES ET MOIS	INDICES EN FRANCS-PAPIER (1938 = 100)		INDICES-OR (1938 = 100)		INDICES-OR DES PRIX MONDIAUX (1913 = 100)		
	Cours	Revenu distribué (*b*)	Cours (*c*)	Revenu distribué (*b*)	Moyenne Etats-Unis et Angleterre	35 nations (*d*)	22 matières premières (*f*)
	26 valeurs de mines d'or S. A. (*a*)						
1929 : Moyenne.	19,8	22,0	46	51	137	137	139
1935 : Moyenne.	45,7	41,2	106	95	65,6	70,1	60,5
1938 : Moyenne.	100	100	100	100	69,1	71,3	58,4
1945 : Moyenne.	207	86	141	59	94,1	104,8	110
1946 : Moyenne.	230	179	67,5	52,5	102,1	112,3	123
1947 : Moyenne.	241	168	70,7	49,2	119,0	128,0	148
1948 : Moyenne.	444	250	74,3	41,9	132	140,2	150
1949 : Moyenne.	590	381	72,0	46,5	126	133,4	132
1950 : Moyenne.	546	530	(*e*) 54,5	(*e*) 52,9	121	128,8	147
1951 : Moyenne.	579	624	57,8	62,3	139,3	153,0	180
1952 : Moyenne.	571	535	57,0	53,4	139,0	153,7	163
1953 : Moyenne.	570	494	56,9	49,3	138,1	149,8	152
1954 : Moyenne.	584	512	58,3	51,1	139,0	149,6	158
1953 : 27 févr. .	640	502	63,9	50,1	137,3	147,5	155,2
18 déc. ..	480	477	47,9	47,6	»	»	»
31 déc. ..	542	477	54,1	47,6	138,1	149,0	154,1
1954 : 18 janv. .	571	477	57,0	47,6	138,5	150,2	154,5
30 avril. .	511	477	51,0	47,6	139,5	149,9	162,9
30 juin ..	517	525	51,6	52,4	139,0	149,9	159,2
30 juillet.	577	525	57,6	52,4	139,1	149,9	161,8
31 août. .	666	525	66,5	52,4	138,8	149,4	156,2
29 oct. ..	637	525	63,6	52,4	138,6	148,8	156,4
31 déc. ..	650	606	64,9	60,5	139,2	149,2	155,7
1955 : 31 janv. .	619	606	61,8	60,5	140,5		157,0
28 févr. .	615	606	61,4	60,5	140,5		154,6
31 mars. .	630	606	62,9	60,5	140,4		154,2

(*a*) Composition de l'indice remaniée à partir de juillet 1952, notamment par l'introduction de 8 mines nouvelles du Rand extrême-occidental et de l'Etat d'Orange (voir le texte).
(*b*) Indice du revenu distribué, calculé à chaque date d'après le total des deux derniers dividendes semestriels pour chaque valeur. L'indice-or est établi d'après les dividendes en shillings ramenés à une base-or.
(*c*) Indice-or des cours d'après l'indice des cours en francs-papier à Paris ramené à la base-or (d'après la parité-or officielle du franc correspondant à la parité du dollar-or en francs).
(*d*) Moyenne pondérée des indices officiels des prix de gros de 35 nations (26 nations avant guerre) sur une base or.
(*e*) Après la dévaluation des monnaies occidentales de septembre 1949.
(*f*) Indice-or de 22 matières premières (10 minéraux et métaux, 7 agricoles pour alimentation, 5 agricoles pour industrie).

D'une manière générale, l'allure de ce compartiment est conditionnée étroitement par celle des prix mondiaux, et plus particulièrement par celle des prix intérieurs sud-africains, ainsi que, bien entendu, par le prix de l'or en devises fortes. C'est ainsi que la grande période de déflation des prix-or mondiaux, 1929-1935, et de revalorisation de l'or en devises fortes, a été

marquée par une hausse considérable — plus qu'un doublement — des cours-or de ces valeurs, parallèlement à la hausse de l'indice-or du revenu distribué (V. le tableau VI).

On doit tenir compte aussi, bien entendu, de la politique générale, fiscale notamment, suivie à l'égard des mines d'or, par le Gouvernement sud-africain, de la question délicate des disponibilités en main-d'œuvre (en sérieuse amélioration en 1954) et des salaires, et aussi de l'évolution des marchés libres de l'or (ce dernier facteur n'a plus actuellement d'influence, au niveau où sont tombées les cotations libres de l'or). Le choix des valeurs doit tenir compte de l'épuisement plus ou moins complet des mines, de l'allure de la production, des prix de revient et des bénéfices, de la teneur des minerais, et plus récemment de ce facteur nouveau et important que constitue la production d'uranium.

Durant la dernière guerre, les cours de ce compartiment, qui a longtemps servi de refuge aux épargnants — point de vue d'ailleurs très critiquable en période de hausse des prix mondiaux — ont assez bien résisté. Mais ces valeurs ont fortement fléchi dans les années suivant immédiatement la guerre, principalement en 1944-1946, où se développait largement la hausse des prix mondiaux.

A partir de 1947, leur mouvement a été plus favorable, ces valeurs servant à nouveau de refuge contre l'inflation et les risques monétaires, et en prévision d'une dévaluation ultérieure de la livre sterling, ou même ultérieurement du dollar (nous avons déjà remarqué antérieurement que ces valeurs ont offert en 1946-1950 un refuge contre l'effondrement du pouvoir d'achat de l'or-métal sur les marchés libres). Le compartiment des mines d'or a été alors favorisé, au moins transitoirement, d'une part par le revirement des prix mondiaux et des matières premières, en fléchissement marqué en 1949, et, d'autre part, par la dévaluation de la livre sterling et des monnaies occidentales survenue en 1949.

Mais l'allure de ce compartiment a été beaucoup moins favorable en 1950-1951 et jusqu'en novembre 1953 en raison de la forte reprise des prix mondiaux en 1951, en liaison à partir de septembre 1950, avec les événements internationaux, qui ont poussé à l'inflation à l'Occident.

La hausse des prix de revient s'étant poursuivie dans le Sud-Afrique jusqu'en fin 1952, le bénéfice de la dévaluation de 1949 a été rapidement et presque complètement résorbé, du moins en ce qui concerne le niveau des bénéfices et des dividendes évalués sur une base-or.

Depuis 1952-1953, un certain nombre de facteurs, dont quelques-uns nouveaux, sont intervenus en faveur de ce compartiment, tout au moins à un point de vue à moyen terme.

En effet, d'une part, la tendance des prix mondiaux a été hésitante ou fléchissante, et ceci constitue un facteur important en faveur de cette industrie.

Les prix mondiaux des matières premières, dans leur ensemble, ont culminé, comme d'ailleurs l'indice général des prix de gros américains, vers le début de 1951, tandis que l'indice général des prix de gros-or mondiaux (calculé d'après les indices officiels des prix de gros de 35 nations) n'a culminé qu'au début de 1952, et celui du Sud-Afrique en fin 1952. La reprise des prix des matières premières (agricoles surtout) durant l'hiver 1953-1954 a été purement transitoire. Les matières agricoles ont été, au contraire, fortement fléchissantes en 1954, les minéraux et métaux restant toutefois assez stables ou fermes en général.

Encore convient-il d'observer que la stabilisation des prix sud-africains n'est pas définitivement assurée : un nouveau sommet des prix a été touché en octobre 1954 (sensiblement identique au sommet de la fin 1953 pour les prix de gros, mais quelque peu supérieur pour le coût de la vie).

La poussée haussière sur les salaires jusqu'en 1952-1953 et même 1954 ne s'explique pas seulement par la question de la main-d'œuvre, notamment pour les mines nouvelles, mais aussi par la tendance assez ferme des prix et du coût de la vie jusque dans la période récente.

Mais les prix sud-africains paraissent maintenant fermement tenus en main, sous réserve toutefois d'une observation plus prolongée. La politique du Sud-Afrique est désormais résolument anti-inflationniste.

Un élément d'appréciation très important est le prix de revient moyen mensuel par tonne de minerai extrait. Après une hausse considérable de 1949 à 1952, ce prix de revient a vu d'abord sa hausse se ralentir considérablement en 1953, et une

sorte de stabilisation s'établir en 1954, quoique avec diverses oscillations et une nouvelle poussée haussière dans les deux derniers mois de l'année : question importante qui devra être surveillée en 1955.

Pour les mines de l'Etat d'Orange, tendance générale fléchissante du prix de revient moyen depuis le point culminant d'août 1953.

A noter que la production d'or du Sud-Afrique a marqué une hausse sensible (1% en 1953, et 11 % en 1954). Ceci grâce à la production d'or des mines d'Orange, en pleine expansion, qui est passée de 26 milliers d'onces en juin 1953 à 76 en juin 1954 (et 140 en novembre 1954, qui représentent déjà 12 % de la production globale d'or sud-africaine).

La ligne générale des bénéfices est nettement ascendante depuis plus d'un an : bénéfices nets globaux, y compris les mines d'Orange (et y compris l'uranium), 38,2 millions de livres en 1954 contre 34,9 en 1953; les mines d'Orange, dans leur ensemble, sont à nouveau bénéficiaires depuis juin 1954, et le bénéfice est passé de 119 milliers de livres en juin 1954 à 500 en décembre : ce développement paraît devoir se poursuivre largement en 1955.

Quant à la production d'uranium, qui apporte, en quelque sorte, à cette vieille industrie une chance de rechange, elle poursuit son développement. Jusqu'à présent, quinze mines du Transvaal et dix de l'Etat d'Orange ont annoncé officiellement leur position de productrices d'uranium. Quinze mines ont commencé à produire l'uranium en 1952-1954, ou au début de 1955 (West Rand, Daggafontein, Blyvoor, Stilfontein, Western Reefs, Randfontein, East Champ d'or, Luipaards Vlei, Vogels, Harmony, President Brand, President Steyn, Free State Geduld, Welkom, Western Holdings). Six ou sept autres commenceront à produire en 1955 (dont West Driefontein, Virginia, Doornfontein, New Klerksdorp, Dominion Reefs, Merriespruit), Saint-Helena produira aussi ultérieurement de l'uranium.

Les résultats bénéficiaires déjà obtenus sont assez encourageants et confirment en général à peu près les prévisions (normalement, l'amortissement est prévu en dix ans à partir de la première année de pleine capacité de production d'uranium) : le

prix payé pour l'uranium est établi sur la base précédente et compte tenu des intérêts et de la marge bénéficiaire.

Au quatrième trimestre 1954, la proportion des bénéfices provenant de l'uranium, par rapport aux bénéfices totaux, atteint déjà 20 % (toutefois, la méthode de comptabilité adoptée par la Chambre des Mines atténue quelque peu la signification de cette proportion).

Le total prévu des investissements pour la production d'uranium est de 50 millions de livres environ. Le ministre des Finances du Sud-Afrique a évalué à près de 30 millions de livres les bénéfices possibles dans l'avenir pour l'extraction d'uranium (contre 38,7 millions de livres de bénéfices pour l'extraction d'or en 1952): donc, les bénéfices procurés par l'uranium pourraient être d'un ordre de grandeur nullement hors de proportion avec ceux provenant de l'or. On doit tenir compte non seulement du développement de la production d'uranium, mais aussi de l'entrée graduelle en exploitation des mines nouvelles du Rand extrême-occidental et de l'Etat d'Orange, avec un développement à prévoir de la production d'or globale pouvant dépasser 30 %.

Cette double industrie, produisant à la fois de l'or et de l'uranium, c'est-à-dire deux produits liés à des éléments économiques (et politiques) très différents, par exemple au point de vue de la liaison avec le mouvement général des prix, ne manque pas d'un réel intérêt pour la phase qui suivra. Les valeurs intéressées peuvent sans doute servir, dans une certaine mesure, de position de repli et de division des risques (et d'autant plus que les niveaux boursiers des valeurs à revenu variable en général, et des valeurs de matières premières, sont déjà très élevés sur les principaux marchés occidentaux).

Il a paru utile de suivre l'évolution, depuis juillet 1952, d'un portefeuille spécial de 20 valeurs répondant plus particulièrement au point de vue « placement ». Presque toutes les sociétés considérées sont intéressées à la fois à l'or et à l'uranium, sauf toutefois East Rand, non intéressé à l'uranium, et Randfontein à peu près épuisée quant à l'or, mais qui sera probablement la plus grosse productrice d'uranium du Sud-Afrique.

Cet indice est pondéré sur les différentes catégories de valeurs,

ainsi que sur les différentes valeurs de chaque catégorie. La composition a été légèrement modifiée en 1954, en la renforçant sur les mines d'Orange. Voici la composition générale de cet indice en fin 1954 :

Indice pondéré de 20 valeurs de mines d'or et d'uranium S. A.
(décembre 1954).

A. — Trusts miniers (5 valeurs). Pondération de cette catégorie dans l'indice **général : 1,5/10.**

B. — **Mines d'or et d'uranium (4 valeurs). Pondération : 3,2/10.**

C. — **Valeurs diverses (1 valeur). Pondération : 0,2/10.**

D. — **Mines nouvelles de l'Etat d'Orange (8 valeurs). Pondération : 3,8/10.**

E. — **Mines nouvelles du Rand extrême-occidental (2 valeurs). Pondération : 1,3/10.**

Voici, d'autre part, la pondération (chiffres entre parenthèses) sur les différentes valeurs à l'intérieur de chaque catégorie :

A. — Trusts : Anglo-American (1). Goldfields (1); General Mining (1); Johannesburg (1/2); Union Corporation (1/2).

B. — **Mines d'or et d'uranium : Randfontein (2); Daggafontein (1 1/2); West Rand (1). Blyvooruitzicht (1/2)**

C. — **Valeurs diverses : East Rand (1).**

D. — **Mines nouvelles de l'Etat d'Orange : Western Holdings (3); Virginia (1 1/2); Saint-Helena (1 1/2); Président Brand (1 1/2); Harmony (1); Orange Free State (1/2). Merriespruit (1/2). Welkom (1/2).**

E. — **Mines nouvelles du Rand extrême-occidental : West Driefontein (2); Stilfontein (1).**

On trouvera sur le tableau VII ci-après l'évolution comparée à diverses dates, des indices des cours des deux portefeuilles examinés, 20 valeurs pondérées et 26 non pondérées (et des dividendes pour le second). Pour plus de commodité, les indices sont calculés sur base 100 en fin juillet 1952. On constate évidemment une différence importante dans l'évolution des deux portefeuilles (encore convient-il d'observer que la plupart des mines anciennes et presque épuisées ne figurent pas dans l'indice de 26 valeurs).

Les portefeuilles de valeurs de mines d'or et d'uranium, attentivement composés, ont convenablement résisté dès 1953 et se sont sensiblement améliorés en 1954. Leurs perspectives à moyen terme ne paraissent pas défavorables sous certaines réserves (notamment allure des prix mondiaux, des prix sud-africains et

des prix de revient des mines en 1955; situation politique intérieure du Sud-Afrique...).

Mais, bien entendu, ce compartiment reste fort spéculatif, et soumis encore à de sérieux aléas, et ces valeurs ne doivent être achetées (par ceux qui connaissent bien ce marché) que dans les périodes de dépression (comme celles de novembre-décembre 1953 et avril-mai-juin 1954), et avec une répartition judicieuse des placements entre les diverses catégories de ce compartiment.

TABLEAU VII.

Mouvements comparés de deux portefeuilles de valeurs de mines d'or et uranium S. A. depuis juillet 1952 (*a*).

(Indices fin juillet 1952 = 100.)

DATE	INDICES DES COURS EN FRANCS-PAPIER (*b*)		INDICE DES DIVIDENDES (*c*)
	Indice pondéré 20 valeurs (*d*)	Indice non pondéré 26 valeurs	Indice non pondéré 26 valeurs
1952 : 31 juillet	100	100	100
7 novembre	92	87,7	»
31 décembre	103	98,0	94,5
1953 : 27 février	122	108,0	»
29 mai	112,1	96,7	»
31 juillet	117,2	98,3	92,3
12 novembre	(*e*) 100,8	81,3	»
18 décembre	102,4	(*e*) 81,1	»
31 décembre	117,2	92,1	90,5
1954 : 18 janvier	122,1	96,6	»
29 janvier	120,1	94,8	»
26 février	110,3	88,5	»
31 mars	112,5	90,1	»
30 avril	106,5	86,4	»
31 mai	110,4	89,2	»
30 juin	108,5	87,3	91
30 juillet	120,9	97,5	»
31 août	140,7	112,5	»
30 septembre	137,4	109,3	»
29 octobre	136,2	107,6	»
30 novembre	139,6	110,9	»
31 décembre	139,2	109,8	103
1955 : 31 janvier	130,8	104,5	»
28 février	128,0	103,9	»
31 mars	130,0	106,4	»

(*a*) Voir dans le texte la composition des deux portefeuilles, ainsi que la pondération de l'indice de 20 valeurs.

(*b*) Indices des cours en francs-papier d'après cotations à Paris.

(*c*) Indice des dividendes d'après deux derniers dividendes semestriels, en shillings traduits en francs (d'après change officiel).

(*d*) Indice pondéré de 20 valeurs répondant plus particulièrement au point de vue « placement ».

(*e*) Minimum en 1953.

Sous ces réserves, il pourra — comme déjà indiqué — servir de division utile des risques dans les portefeuilles bien composés. Ceci d'autant plus qu'une réadaptation ultérieure de certaines monnaies occidentales, y compris vraisemblablement la livre sterling, n'est pas exclue. Cette réadaptation monétaire internationale, qui pourra s'accompagner d'un progrès important vers la convertibilité des monnaies, ne sera plus, comme dans le passé, un symbole d'inflation, mais probablement au contraire un signe de stabilisation générale, au point de vue du mouvement des prix notamment. Le compartiment des mines d'or pourrait se trouver, cette fois-ci, sérieusement avantagé.

Quelques mots enfin au sujet de l'*or-métal*. La baisse de l'or a été sur le plan international l'un des phénomènes marquants de 1953, et les « planchers » inférieurs (parité officielle de l'or en monnaie de chaque nation) ont été rejoints ou approchés sur de nombreuses places. Mais la question de la revalorisation de l'or en monnaie forte, — quoi qu'en disent certains —, reste posée pour l'avenir; et on fera bien — avant de considérer cette question comme définitivement réglée et pratiquement éliminée, selon l'opinion à la mode — d'attendre un plus large recul du temps.

Pareillement, notre tendance est de considérer les jugements superoptimistes sur la conjoncture américaine et les prophéties courantes sur l'expansion considérable et presque indéfinie, tant de la production américaine que des standards de vie, comme superficiels et prématurés. Des problèmes complexes et très délicats sont, en réalité, soulevés pour les Etats-Unis, et ils apparaîtront clairement aux yeux de tous — on peut le penser — dans la période qui suivra.

L'or-métal paraît pouvoir figurer, pour une quantité modérée, à titre de division des risques, dans les avoirs bien composés, mais ne doit être acheté qu'à des cours bas, au voisinage immédiat des parités officielles.

Cette question peut prendre un intérêt accru, si la poussée haussière spéculative sur les marchés boursiers occidentaux dépasse toute limite raisonnable (ne pas perdre de vue, d'autre part, que le franc français n'est pas encore définitivement équilibré, et qu'une adaptation monétaire résiduelle s'accompagne-

rait presque certainement de diverses mesures restrictives pour barrer tout mouvement inflationniste intérieur : à ce sujet, voir le chapitre terminal de cette étude).



Observations générales. — Conclusions.

Après le flottement des années suivant immédiatement la guerre, le rôle fécond de l'épargne libre et des marchés boursiers tend à être mieux compris, dans les pays occidentaux, et notamment en France.

Un redressement considérable, en pouvoir d'achat réel, des valeurs à revenu variable, est intervenu assez généralement dans les dernières années.

Pour la France, où ce redressement a pris, dans la dernière année, une grande ampleur, il ne sera pas inutile de comparer le niveau, par rapport à l'avant-guerre, des indices boursiers et de divers indices économiques ou sociaux. Il est d'ailleurs indispensable de se référer à une période d'avant-guerre d'une certaine étendue, plutôt qu'à une année particulière (l'année 1938, par exemple, serait incorrecte à ce point de vue). Voici quelques indices principaux sur base décennale 1929-1938 = 100 :

Tableau VIII.

Indices (1929-38 = 100) en fin février 1955.

Cours des valeurs françaises à revenu variable (*e*)	2.840
Dividendes nets (*e*)	2.152
Prix de gros (*a*)	3.363
Coût de la vie à Paris (*a*)	2.954
Salaire hebdomadaire moyen (hommes et femmes) (*d*) :	
Y compris charges annexes	4.410 (*b*)
Non compris charges annexes	3.474 (*b*)
Salaire hebdomadaire moyen (hommes) (*d*) :	
Y compris charges annexes	3.868 (*b*)
Non compris charges annexes	3.044 (*b*)

(*a*) D'après indices officiels (raccordés de 1938 à 1949 d'après coefficients publiés par l'I.N.S.E.E.).
(*b*) Au 1er janvier 1955.
(*d*) Voir la note (*c*) du tableau IV.
(*e*) Cours des valeurs à revenu variable d'après indices officiels (au 4 mars 1955). Dividendes nets d'après nos indices.

On voit que, même lors du point boursier élevé du 4 mars 1955, les indices boursiers français sont assez largement inférieurs encore aux indices économiques ou sociaux (prix de gros, salaires hebdomadaires, y compris charges, etc.).

Par rapport aux prix de gros, on voit que le pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable françaises, d'après les cours cotés le 4 mars 1955, est inférieur d'un peu plus de 15 % au pouvoir d'achat de la période de référence 1929-1938 [1].

Quant aux dividendes nets, leur niveau moyen est encore, en pouvoir d'achat réel, inférieur de 36 % à celui de la période de référence 1929-1938. On notera, en passant, l'avance importante des cours des valeurs à revenu variable par rapport aux dividendes, qui met en évidence l'optimisme — sinon une certaine exagération — de la spéculation boursière.

Dans l' « Annuaire » de l'année précédente nous envisagions une large continuation de la revalorisation boursière, qui apparaissait raisonnable à divers titres. Dans les données actuelles (mars 1955) de la bourse française, et après la hausse considérable, presque sensationnelle, des cours boursiers intervenue, notre point de vue n'est plus du tout le même. *La hausse boursière est trop rapide et la rentabilité des valeurs françaises à revenu variable nous paraît, dans l'ensemble, nettement insuffisante* (même en escomptant des chiffres favorables pour les dividendes non encore connus ou prévus) : voir précédemment au sujet des taux de capitalisation déprimés du 25 mars 1955.

Notre pays est actuellement en pleine transformation économique et sociale, et a à faire face à de nombreux problèmes particulièrement délicats. *Une plus grande modération dans la spéculation haussière en bourse paraîtrait indiquée à divers titres*, et aussi plus conforme sans doute à l'intérêt général bien compris.

D'une manière assez générale, la spéculation haussière sur les bourses occidentales escompte à l'avance — aussi bien aux Etats-Unis qu'en France par exemple — un rythme exceptionnellement favorable et continu de l'expansion économique, qui

1. Ceci d'après les indices officiels des cours boursiers. D'après nos indices, le pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable au 4 mars 1955 serait inférieur de 21 % à celui de la période de base 1929-1938 (l'indice des cours de 275 valeurs françaises à revenu variable au 4 mars 1955 se situerait à 2.665 sur base 100 en 1929-1938).

paraît loin d'être assuré, ou même seulement probable, notamment dans les deux pays précédents (il y a aussi les aléas d'ordre politique). En tout cas, un certain recul de temps est ici nécessaire. Aux Etats-Unis, les problèmes soulevés sont d'ailleurs d'une nature particulière, du fait des niveaux extrêmement élevés de développement économique et de standard de vie déjà atteints, — avec certains effets de saturation de quelques marchés parfois sensibles —, et de la disproportion énorme — notamment au point de vue précédent — entre l'économie américaine et les autres pays du monde.

Répartition des risques.

A titre d'indication plus précise (mais nullement formelle, bien entendu, car tout dépend ici de chaque cas particulier), nous indiquerons la répartition-type suivante des différents placements d'un portefeuille, en mars-avril 1955 :

Répartition-type (mars-avril 1955) [1].

Valeurs françaises à revenu variable ordinaires (autres que matières premières)	24 %	
Valeurs françaises de matières premières (y compris raffineries de pétrole)	4 %	
Valeurs françaises à revenu semi-fixe, semi-indexé (oblig. Caisse nationale de l'énergie) [2]	33 %	46 % ensemble.
Mines d'or (et uranium) S. A.	13 %	
Valeurs étrangères à revenu variable ordinaires (autres que matières premières)	18 %	
Valeurs étrangères de matières premières	8 %	

On notera, d'autre part, parmi les *compartiments boursiers* de valeurs françaises intéressantes (le point de vue étant celui du placement à moyen ou long terme), et sous réserve du niveau des cours (valeurs-vedettes notamment), et de la proportion attribuée à ces valeurs dans un portefeuille : la cons-

1. Si la hausse boursière se poursuit, les proportions sur valeurs à revenu variable, françaises notamment, devront être diminuées (sauf sur mines d'or), et les proportions accrues sur valeurs à revenu fixe ou indexé (de plus constituer une « réserve liquide, en francs ou en or, ou sur valeurs stables comme « certificats d'investissement 5 % 1953-54 »).

2. Pouvant être remplacé partiellement par des valeurs à revenu fixe étrangères ou libellées en monnaies étrangères, ou d'autres valeurs « indexées », ou bien par des valeurs françaises à revenu fixe à taux nominal bas et cotées loin au-dessous du pair (voir aussi précédemment).

truction électrique, la sidérurgie, les foncières, l'électrochimie, les chimiques, les raffineries de pétrole (sous réserve expresse des cours trop élevés au début de 1955), certaines constructions mécaniques, les grands magasins, les matériaux de construction, les constructions navales, la navigation, les mines de fer africaines, certaines valeurs coloniales.

En ce qui concerne les *valeurs françaises à revenu fixe*, l'intérêt spécial des obligations et rentes à taux nominal bas et cotées encore loin du pair, et, d'autre part, les obligations 3 % de la Caisse nationale de l'énergie (qui atteignent toutefois, en mars 1955, à 16.000, des cours sans doute un peu prématurés), voir le paragraphe précédent concernant les valeurs à revenu fixe. Si l'année 1954 a été celle de la hausse considérable des valeurs à revenu variable et de la chute de leurs taux de capitalisation, *l'année 1955 pourrait bien être celle de la chute, d'ailleurs déjà amorcée, des taux des valeurs françaises à revenu fixe*.

Une remarque nécessaire à ce propos :

Après quarante années d'inflation presque chronique, et de régime de facilité, il est compréhensible que les Français se préoccupent toujours de la question monétaire, et des risques inflationnistes. La tendance existe toujours, chez les épargnants, à considérer les valeurs à revenu variable, françaises ou étrangères, comme la meilleure position de défense contre ces risques. Cela a été souvent ratifié par les faits dans le dernier demi-siècle. Mais cela est beaucoup moins clair pour la période suivante (sans même mettre en avant les aléas d'ordre politique).

D'une part, en effet, les valeurs à revenu variable sont déjà, un peu partout, poussées à des niveaux élevés, consacrant souvent une rentabilité médiocre. D'autre part, les cotations à Paris de valeurs étrangères comportent une prime couvrant — et parfois au-delà — le risque monétaire. Enfin, la réadaptation ultérieure du franc — si elle ne peut être évitée — ne se présentera sans doute pas cette fois-ci comme trop de Français le croient.

Car les répercussions défavorables d'une adaptation monétaire devraient être nécessairement contrebalancées par diverses mesures très fermes, susceptibles d'agir sur certains prix de

produits importés et également sur l'opinion publique. Ces mesures, au moins provisoires, seraient peut-être considérées comme arbitraires ou déplaisantes, très exactement comme le sont actuellement les mesures du même ordre nécessaires pour comprimer les coûts de production et résorber la surélévation actuelle du franc (et les mesures « arbitraires », souvent critiques en faveur des exportations).

De sorte que, contrairement à l'opinion de certains (spéculateurs notamment), une politique de compression des charges et des prix s'imposera de toute façon, quelle que soit la politique choisie, avec parité monétaire immuable ou avec réadaptation terminale.

Sans doute, l'idée (ou parfois l'espoir) de certains, qui poussent systématiquement à la dévaluation la plus large possible, est que le Gouvernement, ou le régime, se montrent en définitive assez faibles — comme ce fut le cas souvent dans le passé — pour ne pas prendre les mesures restrictives nécessaires au moment de la dévaluation, et que tout se terminera en définitive par une nouvelle vague inflationniste.

Mais, précisément, nous mettons en garde contre le point de vue précédent, car la rechute dans la voie inflationniste pourrait présenter, dans notre pays, une gravité exceptionnelle. Et il est infiniment probable que l'équilibre devra être tenu en main très fermement, comme nous l'indiquons, sous peine de troubles et d'accidents plus ou moins graves et lourdement préjudiciables à la nation en définitive.

De même que l'on a constaté que le retour, depuis 1952, à la stabilité des prix et de la monnaie a favorisé finalement une revalorisation considérable, et en pouvoir d'achat réel, des valeurs françaises à revenu variable, de même, ou plutôt en sens inverse, on pourrait bien constater — si la France est gouvernée — qu'une réadaptation terminale du franc entraînerait plutôt un certain glissement des valeurs françaises à revenu variable, en valeur réelle (par rapport aux cours très élevés antérieurs bien entendu). Mais ceci ne concerne pas les valeurs françaises à revenu fixe, dont les taux de capitalisation peuvent poursuivre leur chute, quel que soit le niveau monétaire terminal du franc — et toujours en supposant la France réellement gouvernée —, et en dépit de quelques oscillations en sens divers.

Cela ne concerne pas non plus les valeurs de mines d'or et d'uranium S. A., qui seraient favorisées dans une certaine mesure par une réadaptation monétaire englobant sans doute la livre sterling.

En terminant, nous mettons en garde contre la tendance assez courante actuellement à considérer le marché boursier comme un organisme de spéculation haussière presque indéfinie, et à orienter les capitaux de placement d'après ce point de vue superficiel et de plus en plus dangereux. A cette notion, à cette recherche presque exclusive des différences de cours, il convient de substituer celle de la *répartition prudente des risques*, et des proportions raisonnables à conserver sur telle ou telle catégorie de valeurs. Au lieu de conserver, par exemple, quelque 80 % ou plus d'un portefeuille sur valeurs à revenu variable françaises et étrangères, étroitement liées à la conjoncture (et à la politique) générale, et déjà fortement poussées, et en choisissant essentiellement chaque valeur d'après sa « chance de monter », que l'on se préoccupe plutôt de limiter raisonnablement les risques sur divers compartiments plus ou moins poussés, et sur les valeurs à rendement plus ou moins déprimé.

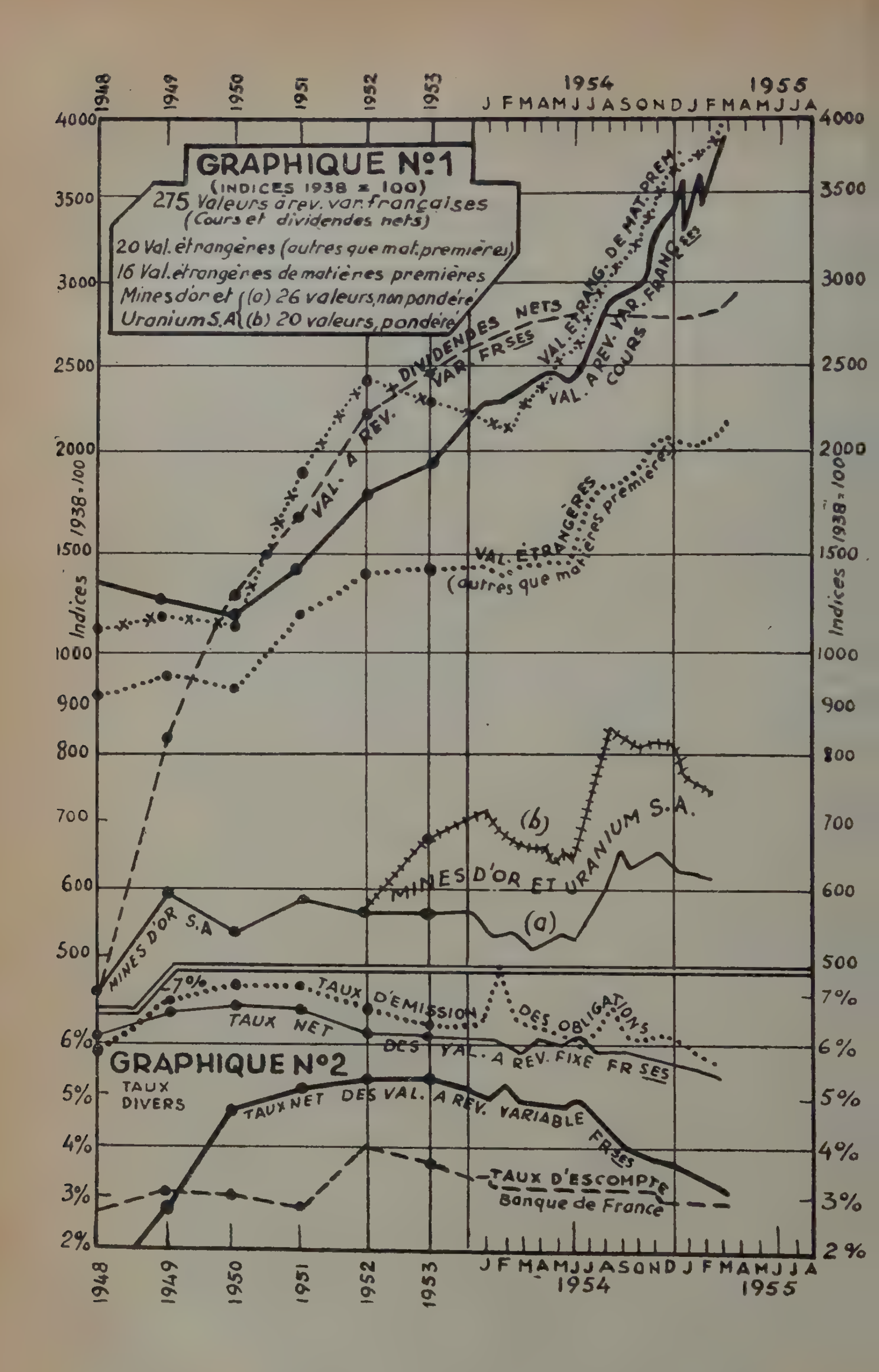
Par contre, notre époque ne comporte sans doute pas de risques de crise cyclique déflationniste analogue à celles du passé, et il n'y a probablement pas lieu de se débarrasser d'une manière massive, ou presque complète, des valeurs à revenu variable, comme ce devait être le cas en d'autres périodes du passé (à titre d'exemple, nous avons indiqué sur le schéma de répartition qui précède une position de 32 % sur valeurs françaises à revenu variable — y compris 5 % sur valeurs de matières premières —, ainsi qu'une proportion de 26 % sur valeurs étrangères à revenu variable autres que mines d'or, soit 58 % au total sur valeurs à revenu variable proprement dites — pourcentage qui pourra d'ailleurs être resserré encore ultérieurement suivant évolution générale et cours boursiers —, au lieu d'une proportion de 10 à 20 % au plus, qui devait être conseillée jadis, en cas de menace sérieuse de crise cyclique).

En somme, et pour nous résumer, il n'y aurait — sauf événements nouveaux — à tabler, ni sur une hausse boursière continue et presque miraculeuse à partir des cours actuels, ni sur

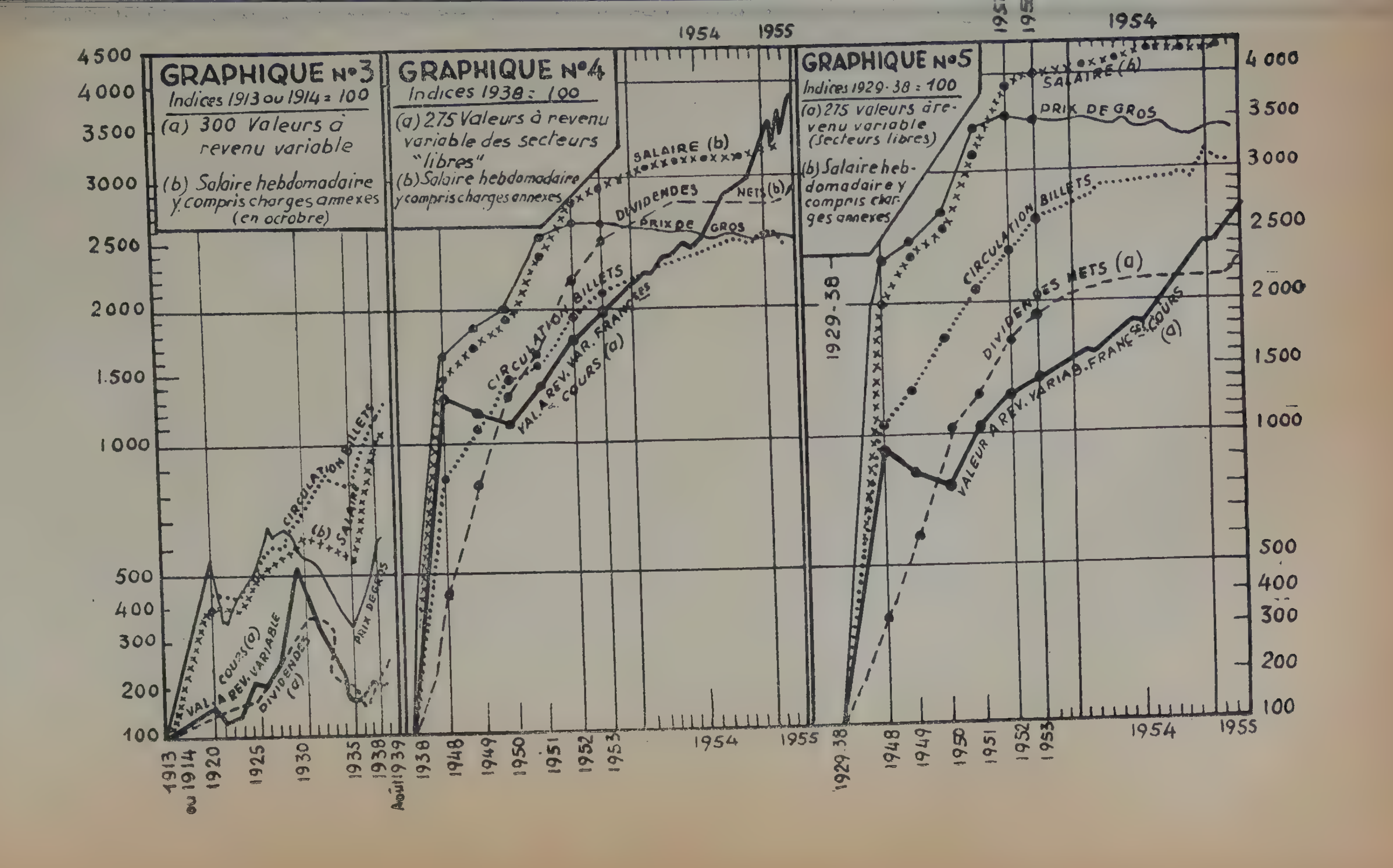
un effondrement véritable, profond et durable. La vérité est probablement entre les deux. Et le plus curieux, à notre époque, est que beaucoup d'opinions tendent à adopter l'une ou l'autre des prévisions extrêmes qui précèdent, assez probablement fausses toutes les deux (toutefois la continuation de la hausse boursière à Paris dans les premiers mois de 1955 appelle d'expresses réserves).

Enfin, si nous avons laissé une place importante aux *valeurs françaises* (à revenu variable et à revenu fixe), ceci suppose implicitement qu'un *redressement fondamental de la politique et du régime français* finira par s'affirmer. C'est dans cette ligne seulement que peuvent être envisagées les perspectives déjà mentionnées : large détente des taux de capitalisation, marché actif et ferme, importantes émissions, diminution substantielle de la thésaurisation d'or, rentrées d'or ou de capitaux antérieurement placés à l'extérieur, amélioration graduelle du standard de vie, de l'épargne, des finances et des investissements, un certain allégement même, au moins relatif, des charges publiques..., à mesure que la politique rénovée et l'expansion économique s'affirmeraient.

Jean DESSIRIER.



GRAPHIQUE N°1
(INDICES 1938 = 100)
275 Valeurs à rev. var. françaises
(Cours et dividendes nets)
20 Val. étrangères (autres que mat. premières)
16 Val. étrangères de matières premières
Mines d'or et Uranium S.A. (a) 26 valeurs, non pondéré
(b) 20 valeurs, pondéré
VAL. A REV. VAR. FR SES DIVIDENDES NETS
VAL. ÉTRANG. DE MAT. PREM.
VAL. A REV. VAR. FRANÇAISES COURS
VAL. ÉTRANGÈRES (autres que matières premières)
VAL. ÉTRANGÈRES matières premières
MINES D'OR ET URANIUM S.A.
MINES D'OR S.A.
(a)
(b)
Indices 1938 = 100
GRAPHIQUE N°2
TAUX DIVERS
TAUX D'EMISSION DES OBLIGATIONS
7%
TAUX NET DES VAL. A REV. FIXE FR SES
TAUX NET DES VAL. A REV. VARIABLE FR SES
TAUX D'ESCOMPTE Banque de France
1948 1949 1950 1951 1952 1953
1954 J F M A M J J A S O N D
1955 J F M A M J J A
4000 3500 3000 2500 2000 1500 1000 900 800 700 600 500
7% 6% 5% 4% 3% 2%



GRAPHIQUE N° 3
Indices 1913 ou 1914 = 100
(a) 300 Valeurs à revenu variable
(b) Salaire hebdomadaire y compris charges annexes (en octobre)
CIRCULATION BILLETS
(b) SALAIRE
PRIX DE GROS
VAL. A REV. VARIABLE COURS (a)
DIVIDENDES (a)
GRAPHIQUE N° 4
Indices 1938 = 100
(a) 275 Valeurs à revenu variable des secteurs "libres"
(b) Salaire hebdomadaire y compris charges annexes
SALAIRE (b)
DIVIDENDES
NETS (b)
PRIX DE GROS
CIRCULATION BILLETS
VAL. A REV. VAR. FRANÇAISES COURS (a)
GRAPHIQUE N° 5
Indices 1929-38 = 100
(a) 275 valeurs à revenu variable (Secteurs libres)
(b) Salaire hebdomadaire y compris charges annexes
SALAIRE (b)
PRIX DE GROS
CIRCULATION BILLETS
DIVIDENDES NETS (a)
VALEUR A REV. VARIAB. FRANÇ. COURS (a)
1929-38
4500
4000
3500
3000
2500
2000
1.500
1000
500
400
300
200
100
1913 ou 1914
1920
1925
1930
1935
1938
Août 1939
1938
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1929-38

LES ASSURANCES PRIVÉES

SOMMAIRE. — *Aperçu de l'exercice 1954. — Résultats détaillés de l'exercice 1953. — Enquête du Comité d'Action pour la Productivité dans l'Assurance.*

Comme les années précédentes, nous disposons, en ce mois de mars, de peu de renseignements chiffrés sur la marche de l'assurance au cours de l'exercice écoulé. Nous devons donc, après avoir marqué les tendances générales de l'année 1954, revenir sur l'année 1953, maintenant connue par des chiffres sûrs.

Vue d'ensemble sur l'exercice 1954.

Les statistiques de la Caisse centrale de réassurances, portant sur les sociétés privées proprement dites (c'est-à-dire non nationales), permettent de prévoir les coefficients suivants d'accroissement du chiffre d'affaires de 1953 à 1954 :

Accidents et risques divers	+ 16 %
Incendie	+ 9 %
Transports	+ 17 %
Vie	+ 22 %
Moyenne pondérée toutes branches ...	+ 15 %

Ces coefficients permettent d'évaluer les recettes de 1954 à partir des encaissements de 1953. Les deux tableaux suivants donnent ainsi, sous des formes comparables, les résultats des exercices 1952 et 1953 et les calculs provisoires relatifs à l'exercice 1954.

Primes nettes d'assurances-dommages directes en France.
(Métrop. et outre-mer.) Chiffres en milliards de francs.

	1954	1953	1952
Accidents et R. D. (France métrop. et Algérie).	137	118	101
Incendie (France métrop. et Algérie)	51	47	45
Transport (France métrop. et Algérie)	24	21	22
France d'outre-mer	18	16	14
	230	202	182

Primes nettes d'assurances de toutes natures, émises par les sociétés françaises dans le monde et par les sociétés étrangères en France (métropole et outre-mer).

	1954	1953	1952
	—	—	—
Assurances-dommage en France	230	202	182
Assurances-dommage à l'étranger	16	15	14
Assurances-vie en France	54	45	39
Assurances-vie à l'étranger	6	6	6
Capitalisation	12	11	10
TOTAL des affaires directes	318	279	251
Acceptations en réassurances	47	43	34
TOTAL GÉNÉRAL	365	322	285

Ces chiffres marquent une progression sensible d'une année à l'autre, progression significative puisque les prix de gros et de détail ont peu varié de 1952 à 1954. Cette progression de l'assurance française est nettement supérieure à celle du revenu national français, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	Revenu national francs courants (1)	Primes directes	Rapport des primes au revenu national
	—	—	—
1938	300	9,3	31 p. 1.000
1951	9.160	211	23 p. 1.000
1952	10.310	252	25 p. 1.000
1953	10.470	279	27 p. 1.000
1954	11.000	318 (1)	29 p. 1.000

Ces chiffres montrent que l'assurance privée retrouve peu à peu la place qu'elle occupait en 1938 dans l'ensemble de l'économie française. Mais pour interpréter correctement ce fait, il faut savoir que la situation de 1938, largement affectée par les troubles monétaires depuis 1936, était loin d'être normale. Le rapport des primes au revenu national a souvent atteint 100 ‰ aux Etats-Unis, 60 ‰ en Angleterre et en Suisse par exemple.

Un autre fait montre encore la faiblesse réelle de l'assurance française et le délai qui sera nécessaire à sa restauration : les placements de l'ensemble des sociétés d'assurance et de capitalisation opérant en France se sont montés en 1952 à 367 milliards de francs, en 1953 à 437, et ont dû atteindre fin 1954 environ 500 milliards de francs. Ceci représente environ 130 % des encaissements annuels desdites sociétés; 15 % du

1. *Source* : Rapport sur le budget de l'exercice 1955, p. 96.

budget annuel de l'Etat; 25 % de l'investissement national annuel; 4,5 % du revenu national annuel. Les chiffres correspondants seraient de l'ordre de grandeur suivant pour les Etats-Unis et la Suisse :

France	130	15	25	4,5
Etats-Unis	500	30	120	25
Suisse	500	500	150	30

D'une année à l'autre, les placements des sociétés d'assurance française ne se sont accrus que de 60 à 65 milliards, alors que le total des investissements annuels en France est de l'ordre de 1.800 milliards. L'assurance ne compte ainsi que pour 3 % dans l'effort français d'investissements. Ceci explique pourquoi l'assurance joue un si faible rôle dans la construction de logements, alors qu'elle y a normalement vocation élective. Ceci explique en partie pourquoi la belle initiative du président de la Fédération des assurances de créer un grand chantier de construction collective à Saint-Cloud est restée relativement isolée. Cette initiative suffit cependant à sauver l'honneur, en marquant la volonté de la Fédération de participer à l'effort national de progrès social.

Résultats techniques de l'année 1953.

Les résultats techniques de l'année 1953 sont maintenant connus. Ils se résument dans le tableau suivant, qui donne, branche par branche, le rapport des sinistres aux primes :

	1951	1952	1953
Crédit	23	55	36
Accidents du travail	74	73	72
Transports publics de voyageurs	150	94	93
Transports publics de marchandises	103	92	96
Véhicules automobiles autres que publics ..	71	70	70
Aviation	55	96	88
Véhicules autres qu'automobiles	65	65	86
Accidents corporels	54	49	55
Incendie risques industriels	40	42	34
Incendie risques simples	21	29	24
Responsabilité civile décennale	27	53	48
Responsabilité civile générale	54	51	50
Grêle	66	90	53
Mortalité du bétail	59	66	61
Vol	23	22	19
Maritimes	84	103	37
Transports autres que maritimes	55	65	70
Cinéma	77	63	59
Risques divers	42	48	52

Ces chiffres marquent une situation très favorable dans l'ensemble et nettement meilleure en 1953 qu'en 1951. Il est manifeste que la situation de certaines branches est trop excédentaire. Comme l'an dernier, nous devons écrire que les tarifs incendie et vol sont *beaucoup* trop élevés. Seuls les tarifs des transports publics apparaissent insuffisants; les tarifs du risque automobile ordinaire sont normaux; tous les autres sont bénéficiaires, car le montant normal des frais de gestion, commissions comprises, ne devrait pas dépasser 30 % en général et 20 à 25 % pour les accidents du travail, ce qui implique des valeurs de 70 et 75 % pour le rapport des sinistres aux primes.

L'assurance-vie ne saurait être jugée à l'aide de coefficients identiques. Le taux de l'intérêt, la mortalité et les frais généraux sont, pour elle, primordiaux. La situation des compagnies d'assurance sur la vie, dramatique pendant les périodes d'inflation, s'améliore depuis 1950. Une statistique, établie par le service de documentation de la Direction des assurances, montre que l'ensemble des sociétés nationales, qui n'avaient fait apparaître aucun bénéfice comptable depuis 1946, ont accusé, en 1952, un bénéfice de 2,6 millions de francs, et de 116,7 millions en 1953. Somme dérisoire en regard des 58 milliards de primes encaissées (0,2 %) ! mais dont l'existence est d'autant plus symptomatique que la propension d'une entreprise, fût-elle nationale, à verser de l'argent au Trésor public, est faible.

En ce qui concerne les assurances-dommages, les dividendes de 1953 des sociétés nationales ont atteint 492 millions (0,5 % des primes) contre 396 en 1952, et 265 en 1951.

Les frais généraux (commissions non comprises) restent anormalement élevés. Alors que dans une opération aussi liée à l'épargne que l'assurance-vie, ces frais ne devraient pas dépasser quelques unités pour cent, alors que les frais effectifs ne dépassent pas 6 à 8 % dans les grandes nations occidentales, les grandes sociétés françaises d'assurance-vie accusent encore 16,9 % en 1953 contre 17,4 en 1952. La tendance à la baisse est à peine marquée; il est vrai que le taux (record) fut de 23,3 en 1951. Mais il est temps que, dans la stabilité monétaire retrouvée, les mesures d'organisation du travail qui ont été mises en œuvre manifestent leurs effets.

En matière d'assurances-dommages, le taux des frais généraux

aux primes fut de 13,7 % en 1953 contre 14,0 en 1952, 14,7 en 1951, 13,8 en 1950 et 1948; 13,5 en 1938. Ces taux, quoique moins anormaux que ceux dont on vient de parler pour la branche vie, sont certainement trop élevés, car ils ne devraient pas dépaser 10 %. Ici encore, la tendance à l'amélioration devrait se confirmer et s'accuser en 1954 en 1955.

Ainsi, l'assurance reste chère en France. Non pas à cause des bénéfices distribués à l'Etat ou aux actionnairoes : ces bénéfices représentant moins de 0,5 % des primes, Mais, d'une part, à cause des frais généraux, des commissions, nettement supérieures à ce qu'ils devraient être dans une organisation moderne; et d'autre part, à cause de la faiblesse des coefficients $\frac{\text{sinistres}}{\text{primes}}$, qui conduisent à la mise en réserve de sommes importantes. Sans doute les sociétés, durement éprouvées de 1936 à 1951, ont-elles besoin de rétablir leur situation financière. Il n'en est pas moins certain qu'une situation dans laquelle l'assuré-incendie paie au moins le double du tarif normal d'équilibre ne saurait se prolonger sans abus.

C'est seulement sur l'amélioration de leurs techniques de gestion et de production que les sociétés devraient compter pour reconquérir leur stabilité financière; c'est d'ailleurs ce qu'elles ont bien compris en s'associant au sein du Comité d'action pour la productivité dans l'assurance, dont l'œuvre la plus marquante a été, cette année, la publicatioon, la discussion et le début de l'exploitation d'une vaste enquête par sondage sur les besoins d'assurance en France. Cette enquête, effectuée avec la collaboration de l'I.N.S.E.E., est fondamentale pour la connaissance du marché et, par suite, pour la politique commerciale des entreprises; elle présente également un intérêt d'ordre général pour l'étude du comportement écnomique du Francais moyen et de ses opinions en matière économique et financière.

Jean FOURASTIÉ.

PRODUCTION

LA PRODUCTION AGRICOLE

Sommaire. — Introduction : *Les problèmes de l'abondance.* — I. *Les moyens de production :* la conjoncture météorologique; la main-d'œuvre; les attelages; les machines; les engrais. — II. *La production en nature :* céréales; légumes secs, tubercules, fourrages, textiles, oléagineux; vin; productions légumières et fruitières; bétail. — III. *La production en valeur :* évolution générale des marchés; marché des céréales; marché du sucre et de l'alcool; marché du vin; marché de la viande. — IV. *La rentabilité :* le revenu global de l'agriculture pour la campagne 1953-1954; le revenu des salariés; le revenu des propriétaires; le revenu des exploitants. — Conclusion : *Le problème de l'orientation de la production :* exportations, cultures de remplacement.

Introduction.

L'année 1954 a été dans l'ensemble « très bonne » du point de vue technique : la plupart des productions ont atteint des chiffres élevés. Elle paraît avoir été « bonne » du point de vue économique en ce sens que le volume accru de la production n'a pas provoqué la baisse des prix et des revenus que l'on appréhendait; les mesures d'intervention réclamées par les producteurs semblent avoir obtenu au moins ce résultat négatif.

Pourrait-on espérer mieux et faire de l'agriculture un facteur actif de l'amélioration de notre balance commerciale ? C'est une idée qui rencontre bien des enthousiasmes et bien des scepticismes...

I. — Les moyens de production.

§ 1. — *La conjoncture météorologique* [1].

Déjà, l'année 1953 avait connu des circonstances météorologiques « moyennes » et une récolte de blé « très bonne ». L'année 1954 présente une opposition encore plus nette : des

1. Voir les renseignements donnés mensuellement par la *Revue du Ministère de l'Agriculture.*

circonstances météorologiques nettement défavorables, et une récolte de blé exceptionnelle.

L'automne s'était montré sec, mais des pluies abondantes étaient tombées en septembre, de sorte que les semailles se firent dans de bonnes conditions. Des froids très vifs se produisirent fin janvier et début février : dans une grande partie de la France, le thermomètre descendit à — 15°, et la plaine du Roussillon connut des chutes de neige atteignant 1 mètre d'épaisseur. Après quelques pluies en mars, s'installa, du mois d'avril à la fin de juillet, un type de temps caractérisé par une sécheresse exceptionnelle et une température anormalement basse pour la saison. Pendant que la température restait fraîche, les pluies ont commencé fin juillet et sont tombées abondamment pendant le mois d'août : alors qu'en année normale, les précipitations du mois se situent autour de 50 millimètres, elles atteignirent 76 millimètres dans le Nord et la Région parisienne, 120 millimètres dans le Nord-Est, le Centre et le Sud-Est, 163 millimètres dans les Alpes et la vallée du Rhône. On pouvait donc s'attendre à une végétation sans vigueur tant pour les cultures fourragères que pour les céréales, et ainsi à une récolte de blé de volume faible et de qualité abaissée par les conditions défavorables de la moisson. Ces pronostics pessimistes mais logiques furent presque entièrement infirmés par la réalité.

Un automne doux permit au bétail de rester dans les pâtures et à la production laitière de se maintenir à un niveau exceptionnellement élevé pour la saison, ce qui aggravait le problème des débouchés.

§ 2. — *La main-d'œuvre.*

Les renseignements fournis par les Services de placement nous apprennent que pendant toute l'année 1954 les offres d'emploi non satisfaites ont été sensiblement égales à celles de 1953 et que le nombre des demandes non satisfaites a été, par contre, beaucoup plus important (avec une amélioration à l'automne, due aux retards observés dans l'exécution de certains travaux, ainsi qu'au fait que la date de rentrée des écoles a été avancée; ce facteur a joué surtout pour les vendanges) [2].

2. *Droit social*, février 1955, p. 100-101.

§ 3. — *Les attelages.*

Au 1er octobre 1954, les effectifs atteignaient les chiffres suivants (en milliers de têtes) [3] :

	Novembre 1938	Octobre 1953 (résultats définitifs)	Octobre 1954 (résultats provisoires)
Chevaux de moins de 3 ans.	460	455,2	424
Chevaux de plus de 3 ans..	2.139	1.822	1.792
Total des chevaux	2.599	2.277,2	2.216
Bœufs de travail	900	777	738
Vaches de travail	»	1.740	1.754
Espèce mulassière	107	86,4	85
Espèce asine	184	102	95

Le recul du cheval devant le tracteur continue, mais manifeste toujours la même lenteur. Son prix continue de baisser, et se situe très peu au-dessus du prix du cheval de boucherie; le prix de ce dernier tend à constituer le prix-plancher pour le cheval de trait.

Cependant, celui-ci semble encore l'emporter sur le tracteur, du moins dans la technique d'aujourd'hui, lorsqu'on se trouve en période de pluies prolongées; « l'an dernier, la pluie entravant le fanage du foin, il a fallu souvent recourir à l'ensilage pour sauver le fourrage, et nombreux furent les jours où seuls les chevaux pouvaient pénétrer sur les champs détrempés, les tracteurs se bornant à prendre sur la route les remorques chargées de fourrage et sorties du champ par les chevaux, pour les ramener à vive allure à la ferme. » [4].

Le même auteur analyse ainsi les facteurs de l'évolution : « Il semble donc que l'on tende vers une situation d'équilibre qui sera déterminée dans l'avenir par le prix des chevaux de boucherie, par le prix des carburants et celui des tracteurs. Evidemment, la rapidité avec laquelle on atteindra cet équilibre sera influencée par le prix de la main-d'œuvre et par l'obligation pour les agriculteurs de conserver les charretiers trop âgés pour pouvoir s'adapter à la conduite des tracteurs. »

3. *Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture*, 1955, n° 6.
4. Desonttier, *La production chevaline en 1954*, *C. R. de l'Académie d'agriculture*, 1955, p. 179.

§ 4. — *Les machines.*

Au 31 décembre 1954, la France possédait 275.000 tracteurs, 53.000 motoculteurs, 33.000 moto-faucheuses, 15.000 moissonneuses-batteuses et 900.000 moteurs d'intérieur de ferme (dont 550.000 moteurs électriques) [5].

Ces chiffres dénotent un progrès certain, et cependant traduisent un degré de motorisation inférieur à celui atteint par la plupart des pays européens.

	Hectares labourables par tracteur	Nombre d'exploitations de plus de 0,5 ha pour 1 tracteur en service
	—	—
Royaume Uni	19,7	1,1
Suisse	21,5	»
Allemagne Occidentale	28,5	6,9
Hollande	35,8	7,8
Suède	41,2	4,6
Belgique	58,2	13,9
France	87,8	10,2
Italie	126,6	34

En fait, la plupart des pays en cause ayant une structure foncière et agricole comparable à la nôtre, c'est au manque d'information dont souffre l'agriculteur français qu'il faut probablement attribuer la différence observée.

Un de nos meilleurs spécialistes, M. Tony Ballu, posait excellemment le problème lorsqu'il déclarait devant l'Académie d'agriculture [6] : « En réalité, du fait de son évolution rapide, le machinisme agricole subit actuellement une crise de croissance qui n'est pas sans jeter de la perturbation dans les principaux postes de l'exploitation : les techniques culturales sont modifiées, comme par exemple les semis de betteraves qui doivent être plus écartés qu'autrefois pour faciliter le passage des arracheuses, comme également la fenaison dont les méthodes sont en voie de bouleversement complet avec les ramasseuses-presses. La suppression du bétail de trait et l'insuffisance du bétail de rente posent avec acuité le problème de la fertilisa-

5. Ces chiffres, ainsi que ceux du paragraphe suivant, sont empruntés aux publications du Service de la documentation sur le machinisme agricole.
6. Académie d'agriculture, 17 mars 1954.

tion organique. La mécanisation en chaîne bouleverse les budgets les plus solidement établis. »

De même, on ne peut pas rester indifférent devant les déclarations suivantes d'un grand agriculteur au dynamisme bien connu, M. Lafite : « Pour ma part, je suis un peu l'ennemi de la motorisation à outrance, tout simplement parce que je fais de la comptabilité de longue date et que celle-ci m'a appris que la motorisation n'abaisse pas les prix de revient. Mais elle est devenue nécessaire partout où la main-d'œuvre fait défaut, et elle fait de plus en plus défaut. C'est un mal nécessaire. » [7].

A ces problèmes, le Service de la documentation sur le machinisme propose une solution adéquate, lorsqu'il demande que l'Etat poursuive des recherches méthodiques sur l'aspect financier de la motorisation et charge des « conseillers » de les porter à la connaissance des agriculteurs.

C'est qu'effectivement les inventions ne connaissent pas de trêve; l'une des plus prometteuses est celle du « hachage avant battage » qui nous vient d'Allemagne : elle permettrait à un seul homme de moissonner, de hacher les gerbes, de » souffler » le complexe ainsi obtenu (paille, balles, grains) dans un tarare finisseur; l'exploitation familiale serait ainsi mise en mesure de moissonner et de battre dans des conditions économiques.

§ 5. — *Les engrais* [8].

Pour la campagne 1953-1954, l'agriculture a utilisé, sous forme d'engrais simples et sous forme d'engrais composés, des tonnages supérieurs d'environ 20 % à ceux qu'elle avait consommés au cours de la campagne précédente (en tonnes) :

	1952-1953	1953-1954
Azote	266,000	295.000
Acide phosphorique pur	468.000	588.000
Potasse pure	375.000	450.000
	1.109.000	1.333.000

7. *Académie d'agriculture*, 12 janvier 1955, p. 35.
8. *Revue du Ministère de l'Agriculture*, novembre-décembre 1954, et *Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture*, 1955, n° 4.

Pour faire face à la demande, l'industrie a dû utiliser à plein l'accroissement de sa capacité de production et puiser sur les stocks (notamment pour les scories de déphosphoration), de sorte que la campagne 1954-1955 s'est ouverte avec des disponibilités inférieures, en général, aux volants normaux. Il a fallu également recourir à quelques importations en matière d'engrais azotés.

Géographiquement, l'augmentation de la consommation se révèle irrégulière : par rapport au taux moyen d'accroissement, elle est supérieure dans 55 départements, égale dans 4, et inférieure dans 27; elle fait place à une diminution dans 5.

Une analyse nous a fait connaître que le coût unitaire des engrais a diminué de 3 % pour les engrais azotés, de 10 % environ pour les engrais phosphatés, de 5 % pour les engrais potassiques, mais que, par suite de l'accroissement des quantités épandues, la dépense à l'hectare a augmenté (en francs) :

	PRIX PAR UNITE (1 kilo d'élément pur)		DEPENSE MOYENNE PAR HECTARE de terre cultivée	
	1952-1953	1953-1954	1952-1953	1953-1954
Azote	140	136,6	1.778	1.926
Acide phosphorique	61,2	54,4	1.365	1.529
Potasse	36,12	34,5	646	742
			3.789	4.197

Les dépenses globales s'établissement dès lors comme suit (en milliards de francs) :

	1952-1953	1953-1954
Azote	37,2	40,3
Acide phosphorique	28,62	32
Potasse	13,50	15,5
	79,32	87,8

II. — La production en nature.

Les statistiques ont fait apparaître des résultats très différents de ceux que faisaient prévoir les conditions météorologiques; la recherche des causes de cette discordance a chance de devenir une cause de progrès.

§ 1er. — *Les céréales.*

Les récoltes ont été les suivantes [9] :

	Moyennes 1930-1939	Moyennes 1949-1953	1953	1954
	—	—	—	—
Blé :				
Surface (ha)	5.227,6	4.261,6	4.219,4	4.482
Production (qx) ...	80.495,6	80.603,7	89.811,3	105.192
Rendement (qx) ...	15,4	18,9	21,3	23,5
Seigle :				
Surface (ha)	680,2	465	408,2	415,8
Production (qx) ...	7.879,5	5.387,9	4.670	5.372,8
Rendement (qx) ...	11,6	11,6	11,4	12,9
Avoine :				
Surface (ha)	3.333,9	2.321,4	2.269,6	2.137,8
Production (qx) ...	47.493,3	34.490,2	36.627	35.651,2
Rendement (qx) ...	14,5	14,9	16,1	16,7
Orge :				
Surface (ha)	750,3	1.031,1	1.203,3	1.242,2
Production (qx) ...	11.041,1	17.271,2	22.389	25.215,3
Rendement (qx) ...	14,7	16,8	18,6	20,3
Maïs :				
Surface (ha)	339,7	340,6	375,2	405,1
Production (qx) ...	5.349,5	5.152,7	8.026	8.708,3
Rendement (qx) ...	15,7	15,1	21,4	21,5
Riz :				
Surface (ha)	0,275		19,3	19,3
Production (qx) ...	5,5		690	500
Rendement (qx) ...	20		35,8	26

Considérons la récolte de blé, dont le volume atteint un niveau record, qu'il faut s'efforcer d'expliquer. Les surfaces ensemencées sont supérieures de 250.000 hectares à celles des années précédentes; on invoque généralement ici la vaine recherche par les agriculteurs de cultures « de remplacement »; faute de mieux, ils ont ressemé du blé après une autre céréale, et c'est l'importance de ces blés « de paille » (qui donnent généralement des résultats très moyens) qui avaient suscité des prévisions sans optimisme [10]. La gelée de février-mars est finalement apparue comme n'ayant causé que des dommages géographiquement limités (par exemple, en Flandre-Maritime, dans la région des polders), une centaine de milliers d'hectares seulement ont dû être réensemencés). Le problème essentiel est le

9. *Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture*, 1954, n° 36. Les surfaces sont exprimées en milliers d'hectares, la production en milliers de quintaux, le rendement à l'hectare en quintaux.

10. Cf. Ratineau, Académie d'agriculture, séance du 30 juin 1954, *C. R.*, p. 504, et du 16 février 1955, p. 141.

suivant : comment un temps caractérisé par un « déficit de pluie, de chaleur et d'insolation » a-t-il pu provoquer l'obtention d'un rendement moyen qui n'avait jamais été atteint ?

L'hypothèse suivante a été proposée. Un chercheur, M. Coïc [11], montrait, depuis quelques années, qu'un épandage d'engrais azotés semi-tardif et tardif, c'est-à-dire intervenant après le tallage, à la « montaison », et à « l'épiaison » augmente le rendement de 4 à 6 quintaux; car, apportée à ce stade de la végétation, l'azote ne sert plus au développement de la tige (c'est-à-dire de la future paille), mais uniquement au développement du grain dont il augmente la quantité et surtout la qualité. Or, la sécheresse et les températures relativement basses du printemps et de l'été 1954 ont précisément ralenti fortement la nitrification; le sol, au lieu de livrer brusquement son azote à la plante à l'apparition des premières chaleurs, n'a pu le lui livrer que progressivement et a été amené à le lui livrer à un moment où cet azote ne pouvait être utilisé qu'à faire du grain (et non de la paille). La végétation a pu ainsi présenter jusqu'à la fin une apparence médiocre; le nombre des épis était nettement faible, mais chaque épi a été exceptionnellement fertile (c'est-à-dire comportait un grand nombre de grains). Sans les pluies malencontreuses d'août [12], la récolte eût été exceptionnelle à la fois en quantité et qualité, car les grains rentrés avant les pluies accusaient de beaux poids spécifiques.

Ainsi, la belle récolte de 1954 semble s'expliquer par l'application spontanée et naturelle des principes qui sont à la base de la méthode Coïc. Celle-ci trouve de la sorte dans les hasards de la météorologie une confirmation inespérée. Ajoutons qu'à l'expérience les épandages tardifs se sont révélés d'autant plus productifs qu'on les applique à des terres plus pauvres; ils suppriment une partie des causes d'infériorité des terres peu fertiles par rapport aux terres plus fertiles. Ils réalisent une véritable « promotion des petites terres » (le supplément de rendement obtenu peut y atteindre de 10 à 15 quintaux [13]. Peut-être sommes-nous ainsi à la veille d'une quasi-révolution agronomique.

11. Coïc, Académie d'agriculture, 10 mars 1953, p. 214 (avec bibliographie).
12. Florimond-Desprez, *Les difficultés de la récolte de blé 1954 et ses conséquences*, Académie d'agriculture, 12 janvier 1955.
13. Gros, *La fumure azotée du blé d'hiver*, *Bulletin des engrais*, mars 1955 (supplément).

Elle se situerait d'ailleurs dans la ligne de l'évolution. L'observation montre que les régions évoluées connaissent une certaine constance des rendements et que les très bonnes récoltes sont dues généralement aux apports supplémentaires d'un grand nombre de départements à petits rendements. Ce sont ces départements qui, dès maintenant, progressent au point de faire apparaître les profonds changements suivants dans leur classement d'après leur rendement moyen [14] :

	Nombre de départements	
	Moyenne 1949-1952	Récolte 1954
	—	—
Moins de 10 qx/ha	6	0
De 10 à 15 qx	41	14
De 15 à 18,2 qx	23	26
De 18,2 à 20 qx	5	5
De 20 à 25 qx	10	24
De 25 à 30 qx	4	11
De 30 à 35 qx	1	8
Plus de 35 qx	0	2

Ainsi s'observent une réduction sensible du nombre des départements à faibles rendements et l'accroissement du nombre des départements à bons rendements.

Les observations que l'on peut faire au sujet des autres céréales restent mineures à côté des précédentes. L'avoine, dont le débouché principal était constitué par les chevaux, recule avec ceux-ci; non seulement les superficies diminuent, mais les rendements restent stationnaires, ce qui traduit l'indifférence générale des sélectionneurs, des vulgarisateurs et des exploitants pour cette plante.

C'est qu'ils réservent leurs soins et leurs ressources pour une autre céréale fourragère, l'orge : par rapport à l'avant-guerre, les superficies ont augmenté de 75 %, les rendements de 40 %, la production a plus que doublé. Tous ces efforts traduisent l'orientation plus poussée de l'agriculture nationale vers les productions animales.

Les mêmes préoccupations se retrouvent pour le maïs; l'introduction des maïs hybrides a permis à la fois d'augmenter le rendement dans les régions traditionnelles et d'étendre cette culture au nord de la Loire. L'absence de chaleur ne lui a pas permis, dans ce nouveau champ d'extension, de mûrir facile-

14. *Bulletin des producteurs de blé*, 20 septembre 1954.

ment; le rendement moyen n'a pas augmenté. Du moins, la production globale dépasse le double de celle d'avant guerre.

La récolte de riz, inférieure à celle de l'année précédente, a souffert de l'absence de chaleur et de luminosité pendant la première partie de sa végétation; à la suite d'une forte « coulure », au moment de leur formation, beaucoup de grains n'avaient pas été fécondés.

§ 2. — *Légumes secs, tubercules, fourrages, textiles oléagineux* [15].

	1930-1939			1953			1954		
	S.	P.	R.	S.	P.	R.	S.	P.	R.
Haricots secs	161	1.255	7,8	140,3	1.075	7,7	130,7	996,5	7,6
Lentilles	20,3	74,8	9,7	11,2	92,5	8,3	13,5	131,6	9,7
Pois secs	7,8	299,1	14,7	21,4	327,4	15,3	23,2	447,5	19,3
Fèves	36,9	451,1	12,2	26,4	307,9	11,7	23,6	235,1	10
Féveroles	28,5	427,5	15	31,7	497,5	15,7	36,3	523,9	14,4
Pommes de terre	1.413,2	156.571	110,8	950,3	136.436	143,6	950,1	158.900	167,2
Topinambours	141,4	24.407	172,9	151,7	35.346	233	144,7	36.689	253,6
Betteraves fourragères	892,8	326.697	366	846,1	359.889	425,3	830,3	377.956	455
Rutabagas et navets fourr.	204,6	39.375,1	192,5	120,4	33.704	279,9	109,8	33.019	300,7
Trèfle, luzerne, sainfoin	2.930,4	112.441,1	38,4	3.356,9	152.937	45,6	3.126,7	155.070	49,6
Prairies temporaires	549,2	17.364,8	31,6	1.028,4	34.780	33,8	914,5	40.660	44,5
Fourrages annuels	722,4	24.559,7	34	818,6	34.871	42,6	905,6	41.976	46,4
Prés naturels	5.564,2	179.461,1	32,2	5.292	178.645	33,7	5.154,2	177.055	34,4
Betteraves industrielles	317,7	91.170	286,9	412,5	125.365	304	393,3	114.535	291,2
Houblon	2,1	21,5	10,1	1,4	23	16,4	1,5	19,6	13
Lin (filasse)	27,3	180,2	6,6	44,2	288,8	6,5	46,8	341,5	7,3
Chanvre (filasse)	3,4	38,3	11,3	3,2	37,3	11,4	1,6	17	10,6
Colza	10,8	130,2	12,1	71,3	856,6	12	51,4	768,3	14,9
Autres oléagineux	3,0	24,5	8,2	31,6	283,1	8,8	28,6	265,8	9,2

Dans l'ensemble, les productions fourragères ne sont que légèrement supérieures à celles de l'année précédente; les pluies tombées en août ont permis une seconde coupe abondante, qui a compensé le déficit de la première coupe dû à la sécheresse du premier semestre.

La récolte de pommes de terre, grâce aux pluies d'été, a atteint un chiffre particulièrement élevé, tandis que l'utilisation de plus en plus répandue de plants sélectionnés accroît sans cesse les rendements.

La superficie ensemencée en colza a subi encore un recul prononcé : le refus des pouvoirs publics de tenir les engage-

15. *Revue du Ministère de l'Agriculture*, octobre-décembre 1954. Les surfaces sont données en milliers d'hectares, la production en milliers de quintaux, les rendements en quintaux.

ments de prix continue de porter ses fruits amers : de 101.000 hectares, moyenne de 1949-1953, on est tombé à 51.000 hectares.

Les betteraves industrielles ont continué leur mouvement de recul devant la surproduction d'alcool qui résultait de leur extension précédente. Les superficies ont encore diminué et la sécheresse qui a duré jusqu'en août a causé des alarmes. Les pluies d'août ont rétabli la situation. La densité s'est révélée satisfaisante : 8,5 %. Malgré une mécanisation grandissante, l'arrachage exige encore le recours à des ouvriers étrangers; ont été utilisés en 1954 : 12.000 ouvriers italiens, 4.000 belges, 300 espagnols et 200 algériens [16].

§ 3. — *Vin.*

La production a été la suivante :

	1930-1938	1953	1954
Surface (milliers d'ha)	1.534	1.455	1.391
Rendement (hectos)	38,5	40,7	42,2
Production totale (millions d'hectos).	58,885	59.113	58.805

Ainsi, la récolte est très voisine de celle de 1953. Le vignoble méditerranéen a fourni une augmentation de 20 %, tandis que la production a été nettement moins forte dans le Bassin de la Garonne et le Val de Loire, et s'établissait à peu près au même niveau dans les autres régions (vallée du Rhône, Bourgogne, Champagne, Alsace, Charente).

La qualité risque de n'être pas excellente, malgré une amélioration très nette survenue dans l'arrière-saison. La plupart des vins ont un degré assez faible et une acidité assez grande. Le défaut d'insolation et de chaleur en est cause [17].

§ 4. — *Productions légumières et fruitières.*

Dans l'ensemble, la production légumière a été normale, mais les températures anormalement basses ont provoqué souvent des retards, surtout pour les légumes-fruits comme les melons, les aubergines, les tomates (ces dernières se sont particulièrement développées en Vaucluse et dans les Pyrénées-Orientales).

16. *Le Betteravier français*, janvier 1955.
17. *Revue du Ministère de l'Agriculture*, octobre-décembre 1954.

La production fruitière, de son côté, a atteint les chiffres suivants (en milliers de quintaux) [18].

	1949-1953	1953	1er nov. 1954	Allemagne	Italie
Raisins de table	1.759	1.944	2.337	2.030	6.500
Pommes et poires à cidre	39.731	38.793	37.214	»	»
Pommes de table	4.147	4.647	4.388	16.160	8.760
Poires de table	1.489	1.534	1.474	3.920	3.540
Pêches	1.356	1.875	1.418	390	3.570
Noix	305	323	370	»	»
Cerises	796	844	758	»	1.450
Abricots	393	479	369	200	380
Châtaignes	1.249	1.366	931	»	»
Prunes	1.069	904	1.057	4.320	970
Prunes à pruneaux	232	355	267	»	»

Dans l'ensemble, la récolte se révèle un peu inférieure à celle de l'année précédente. Cependant, elle continue de se situer très au-dessus de celles obtenues avant la guerre; depuis cette époque, la progression a été la suivante [19] :

Pêches : 421 % Prunes : 240 %
Abricots : 282 % Pommes : 202 %
Poires : 270 % Cerises : 149 %

Et cependant, « la comparaison de la production française avec les productions allemande et italienne montre que la France est loin d'être le verger de l'Europe ».

En 1954, l'été froid et humide a eu deux conséquences : un retard général des cueillettes (une quinzaine de jours parfois); — le développement des maladies cryptogamiques, la tavelure en particulier : « Ce développement a permis d'enregistrer les importants progrès techniques réalisés par les arboriculteurs français dans le domaine de la lutte antiparasitaire. Une pareille attaque aurait été catastrophique pour la qualité de la production il y a encore une dizaine d'années. En 1954, elle a été rapidement enrayée, et la qualité des fruits a été généralement bonne » [19 bis].

18. *Revue du Ministère de l'Agriculture*, octobre-décembre 1954. Les deux dernières colonnes sont empruntées à Robin, Académie d'agriculture, 2 mars 1955.
19. Robin, *op. cit.*
19 *bis*, Robin, *op. cit.*

§ 5. — *Bétail.*

Le recensement annuel d'octobre a fait apparaître les effectifs suivants (en milliers de têtes) [20] :

	1934-1938	Au 1er octobre 1953	Au 1er octobre 1954
Total des bovins	15.713	16.889	17.273
dont :			
Bœufs d'engrais et d'embouche	»	221	272
Vaches laitières	»	6.357	6.549
Elèves	»	6.699	6.829
Ovins	9.761	7.830	7.985
Porcins	7.084	7.263	7.560
Caprins	1.400	1.278	1.269

Tous ces chiffres révèlent des effectifs en hausse (sauf pour les caprins). La hausse est lente, le cycle de production étant long. Il est probable que toutes ces estimations sont inférieures à la réalité. La chose est à peu près certaine pour les moutons, où les éleveurs estiment que le troupeau, après être passé par un minimum de 6 à 7 millions de têtes au lendemain de la Libération, atteint aujourd'hui 11 millions de têtes, chiffre qui a été adopté par la dernière Conférence lainière internationale (l'époque de l'agnelage, très variable suivant les régions et les races, permet très dificilement de connaître les effectifs exacts, selon que les agneaux sont ou ne sont pas décomptés — une taxe forfaitaire frappe les troupeaux ovins et constitue un facteur permanent de sous-déclaration — les grands troupeaux du Bassin parisien diminuent au profit des petits troupeaux soumis au régime de l'élevage en plein air). Cet élevage se ressent favorablement des crédits importants de l'ordre de 80 millions pour 1954 mis à la disposition de la Fédération nationale ovine et du Comité national interprofessionnel de la laine par prélèvement sur le Fonds d'encouragement à la production textile; ils ont permis, entre autres, le développement de centres d'apprentissage en vue de la formation des éleveurs et des bergers, l'installation, dans les régions peu évoluées, d'assistants-bergers, les recherches sur l'amélioration des pâturages, la lutte contre les maladies, la sélection lainière, etc.

20. *Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture*, 1955, n° 6. Les renseignements qui suivent ont été empruntés aux communications présentées à l'Académie d'agriculture par des spécialistes : M. Desontter (élevage bovin, 9 mars 1955), Paul Dumont (élevage ovin, 16 mars 1955, porcin, 2 mars 1955)

La structure de l'élevage porcin présente, par contre, une évolution inverse de celle de l'élevage ovin; sans doute l'élevage fermier est encore celui qui fournit le plus grand nombre d'animaux, mais l'élevage dit « industriel » se développe, car « il est devenu le complément indispensable d'un grand nombre d'industries agricoles : laiteries, fromageries, minoteries, etc., et même le complément nécessaire d'un grand nombre d'exploitations agricoles spécialisées; le porc est, en effet, le seul moyen efficace de résorption des excédents agricoles (grains, pommes de terre) ».

Dans tous les domaines, un effort pour l'obtention de produits de qualité est fourni. Les éleveurs développent de plus en plus la production du porc maigre de 90 à 100 kg et abandonnent celle du porc gras de 130 à 150 kg ainsi que la production des moutons de 2 à 3 ans pesant 50 kg pour celle de l'agneau dit de « cent jours » pesant 30 à 35 kg.

La production de viande qui en est résultée a été évaluée comme suit (viande nette, en tonnes) :

	1953	1954
Bœuf	840.000	1.000.000
Veau	320.000	360.000
Mouton	110.000	110.000
Porc	920.000	900.000
Cheval	80.000	90.000
TOTAL	2.270.000	2.460.000

La production laitière, elle aussi, s'est accrue : évaluée en millions d'hectolitres, elle est passée de 138, moyenne d'avant-guerre, à 170 en 1953 et 180 en 1954 (l'I.N.S.E.E. l'estime même à 210) [21]. C'est le résultat d'un effort de sélection, grâce à l'insémination artificielle (le nombre de vaches inséminées est passé de 1 million en 1953 à 1,2 million en 1954) et au développement du contrôle laitier (en 1954 : 120.000 bêtes contrôlées appartenant à 9.400 exploitations). Si cette dernière méthode est encore très insuffisamment développée, elle a permis de perfectionner un grand nombre de troupeaux; la moyenne de production annuelle par bête pour ces troupeaux

21. Sur une nouvelle évaluation de la production du lait, Académie d'agriculture, 22 décembre 1954. — Cf. Rapport Dumontier au Conseil économique, décembre 1954, p. 107.

contrôlés est actuellement la suivante : race flamande, 3.991 kg; race montbéliarde, 3.787; race française frisonne, 3.647; race tâchetée de l'Est, 3.309; race normande, 3.210; race brune des Alpes, 3.081. Ces résultats, obtenus dans des troupeaux d'élite, montrent la marge de progrès que présente le troupeau national (moyenne par bête : 2.700 si l'on ne compte que les vaches laitières, 2.000 environ si l'on compte également les vaches de travail et les vaches de boucherie).

III. — La production en valeur.

§ 1. — *Evolution générale des prix.*

Le tableau ci-après en retrace les grandes lignes [22] :

PRODUITS	Août 1939	Décembre 1953	1954			
			31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.
Blé indigène (le quintal)	216,5	3.600	3.600	3.600	3.400	3.400
Seigle de Beauce (départ, le quintal)	85	2.800	2.600	2.600	2.100	2.100
Orge de Beauce (départ, le quintal)	74,5	2.500	2.400	2.300	2.200	2.600
Avoines diverses (le quintal)	60,75	2.150	2.100	2.300	2.000	2.000
Pommes de terre (les 100 kg) (Halles, Paris)	49,17	1.400	2.000	1.853	1.183	800
Sucre blanc, n° 3 (cote officielle, Paris)	340,50	8.631	8.631	8.631	8.683	8.683
Bœuf 1re qualité, La Villette (le kg net)	11,80	228	220	236	242	240
Bœuf 2e qualité (*ibid.*)	11,10	156	176	188	192	182
Veau 1re qualité (*ibid.*)	15,80	400	370	330	364	370
Veau 2e qualité (*ibid.*)	14,20	300	280	270	320	310
Mouton 1re qualité (*ibid.*)	20	470	496	504	508	526
Mouton 2e qualité (*ibid.*)	16	320	342	324	316	330
Porc extra (le kg vif)	14,28	192	234	241	227	242
Porc 1re qualité (*ibid.*)	13,14	175	217	210	207	226
Lait, prix en gros aux détaillants de Paris, le litre rendu	1,54	41	41	36	36	40
Beurre, prix moyen, Halles centrales (laitier, malaxé)	14,91	697,5	514	500	491,5	562,5
Fromage, pâte sèche (le kg) :						
Gruyère	9,63	360	390	330	320	350
Saint-Paulin		280	200	160	200	260
Œufs (le mille) (cours moyen, Halles)	683,33	16.000	9.920	13.920	17.110	20.330
Laine peignée, type marché à terme, Roubaix, Tourcoing (le kg)	34,40	1.890	1.740	1.830	1.738	1.825
Lin teillé de Bretagne (100 kg)	1.400	18.500	18.800	19.000	19.000	20.000
Chanvre, Beaumont-sur-Sarthe, 1re qualité (100 kg)	615	7.100	10.000	10.000	8.500	8.500
Cuirs verts, peaux de veau, légers, 5 kg 9 et sous, 1er choix, Paris (les 100 kg)	1.590,60	35.800	33.000	29.500	24.900	30.100
Suif indigène 43 1/2, Paris (les 100 kg)	265	9.150	8.500	8.800	9.100	9.000
Bois de papeterie (sapin, épicéa), brut, wagon départ (le stère)	100	3.800	3.800	3.800	3.800	3.785
Bois de mine, feuillus, étais, 1re classe rendu franco Nord, le mètre cube	192	3.450	3.220	3.220	3.220	3.200
Vin rouge, 10°, à la propriété (Béziers) (l'hecto)	158,3	2.855	2.900	2.900	2.900	2.750

22. *Bulletin mensuel de l'I.N.S.E.E.*

Ce tableau, qui concerne les prix de gros et non les prix à la production, fait apparaître une certaine stabilité. Seule, la viande a connu des prix en hausse (d'ailleurs légère). D'autres prix ont baissé, légèrement pour le blé et les produits laitiers, fortement pour les pommes de terre.

Rapprochons cette évolution de celle des prix industriels :

100 = 1949	Moyenne 1953	Moyenne mensuelle 1954	1954			
			Mars	Juin	Sept.	Déc.
Indice général des prix de gros	138,3	135,9	136,3	134,8	134,6	135,2
Indice des produits alimentaires	125,3	124,6	124,5	122,5	121,3	123,5
Indice des produits industriels	149,8	145,1	145,9	144,6	145,0	144,3

Les prix industriels restent ainsi supérieurs d'environ 17 % aux prix agricoles; l'écart s'est très légèrement réduit au cours de l'année (de 9,6 points il est tombé à 9,1). A vrai dire, ce n'est plus cette disparité, dont elle sait qu'elle doit être utilisée avec précaution, qui préoccupe les agriculteurs : leurs soucis viennent d'une autre direction : la surproduction leur paraît imminente sinon présente, avec toutes les menaces qu'elle fait peser sur le niveau des prix.

§ 2. — *Marché des céréales* [23].

1954 était la première année d'application du « plan céréalier ». Le décret du 30 septembre 1953 prévoyait que de 1954 à 1957 le prix du blé serait calculé de la façon suivante :

Au prix de référence de 3.600 fr., il sera fait application d'un coefficient de majoration ou de réduction calculé d'après les deux indices que publie l'I.N.S.G.E. : « indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles » et « indice des prix de détail des produits manufacturés et des services à Paris ». Au résultat ainsi obtenu, on appliquera un coefficient de réduction tenant compte de l'augmentation de la productivité et fixé forfaitairement à 1 % pour la récolte 1954, à 2 % pour la récolte 1955, et ainsi de suite. Enfin, un

23. Les éléments de ce paragraphe sont empruntés au *Bulletin de documentation des producteurs de blé.*

troisième correctif d'application facultative et ne pouvant intervenir que dans la limite de 6 % en plus ou en moins permettra de tenir compte de l'importance probable de la récolte.

Les pouvoirs publics appliquèrent cette méthode de calcul et adoptèrent, pour le troisième correctif, un coefficient de 1,6 %, ce qui permit d'arriver à un prix de 3.400 francs; le prix de 1953 étant de 3.600 francs.

De ce prix, il faut déduire une série de taxes (de statistique : 27 francs; de stockage : 32 francs), dont la principale est dite de « résorption » : elle a pour but de financer un fonds pour l'exportation. Toutes ces déductions faites, et la dernière taxe est progressive, le prix net à toucher par le producteur s'établit comme suit : 3.338 francs pour le producteur de 25 tonnes; 3.039 francs pour le producteur de 400 tonnes; 2.843 francs pour le producteur de 1.000 tonnes (cette dernière récolte suppose seulement une sole de 25 à 30 hectares de blé).

Cette baisse du prix du blé constitue déjà un avertissement. Les producteurs de blé réunis en un congrès exceptionnel le 21 septembre ont accepté d'aller plus loin dans cette voie et ont admis l'application du principe du quantum, tel qu'il avait été prévu par l'article 11 du décret de septembre 1953 : « Le Gouvernement pourra fixer chaque année, par règlement d'administration publique, avant le 15 septembre, le quantum de la collecte de blé de la récolte suivante auquel s'appliquera le prix établi en application de l'article 10 ». Le deuxième plan d'équipement proposant comme objectif une production de 95 millions de quintaux et cette production correspondant à une collecte de 70 millions de quintaux, ils demandent que ce dernier chiffre soit celui de la quantité bénéficiant de la garantie de prix. Si la récolte de 1955 est excédentaire, une partie sera donc écoulée par le producteur sur le marché libre.

§ 3. — *Marché du sucre et de l'alcool.*

Cette branche de la production se trouve actuellement dans une situation confuse : du fait que la matière première qu'elle obtient, la betterave peut être transformée en sucre ou en alcool; que la production d'alcool est excédentaire par rapport aux débouchés actuels et qu'une réduction de la production

d'alcool entraîne un accroissement de la production de sucre à un moment où cette dernière production trouve elle-même difficilement preneur. Outre que chacune de ces affirmations a pu être contestée dans des controverses où chaque partie a apporté plus de passion que d'objectivité, il en résulte que c'est la production de betteraves elle-même qu'il faut réduire. On se heurte alors à une double difficulté : par quelle plante donnant des résultats techniques et économiques équivalents la remplacer, et surtout comment assurer le rôle de « professeur d'agriculture » qu'elle seule a pu tenir dans un pays dépourvu d'enseignement agricole ?

Les producteurs ont surtout été sensibles [24] au décret du 30 septembre 1954 qui abaisse le prix de la betterave de 4.900 à 4.700 francs, qui réduit la marge de sucrerie de 350 francs, et la marge de distillerie de 1.108 francs, qui abaisse le prix du sucre à la production de 1 fr. 43 par kg.

Par ailleurs, le même décret organise le transfert vers les sucreries de betteraves qui allaient jusqu'ici à la distillerie; celle-ci ne doit accepter que les betteraves nécessaires à la fabrication de 715.000 hectolitres, l'Etat payant aux distilleries une indemnité de 1.500 francs par tonne transférée; prenant à sa charge les frais de transport supplémentaires, ainsi que les dépenses résultant de l'écoulement des quantités de sucre supplémentaires ainsi produites dans la limite de 195.000 tonnes. En même temps, il fixe de la façon suivante le contingent de sucre pour lequel les producteurs de l'Union française percevront le prix garanti (en tonnes) :

Métropole et Algérie	1.225.000
Réunion	148.500
Martinique	71.500
Guadeloupe	92.000
Madagascar	31.500
Total	1.568.500

Avant la guerre, la production des T.O.-M. représentait 15 % environ de celle de la métropole; le décret de 1954, en lui assurant une part représentant 28 % environ, s'efforce d'encourager le développement sucrier de ces territoires.

Ajoutons que la consommation « apparente » de sucre serait

24. Cf. *Le Betteravier français*, bulletin des planteurs de betteraves, octobre 1954.

en augmentation (en milliers de tonnes de raffiné) : 1.140 (en 1951-1952), 1.030 (en 1952-1953), 1.370 (en 1953-1954) [25].

§ 4. — *Marché du vin.*

L'année 1954 a connu dans ce domaine une double activité.

D'un côté, la continuation de la politique suivie jusqu'alors par le Statut viticole, c'est-à-dire une politique à court terme, cherchant seulement à donner satisfaction aux intérêts politiquement les plus puissants. Des mesures concernant les prix, la distillation, le blocage, les prêts consentis aux viticulteurs, les prestations d'alcool vinique et d'alcools de vin ont été prises qui, tout en ne parvenant pas à éviter les récriminations des intéressés, continuaient de sacrifier les intérêts du pays et les intérêts à long terme des viticulteurs eux-mêmes [26].

D'un autre côté, on a commencé de mettre en œuvre la politique à long terme définie par le décret du 30 septembre 1953 : réduction de la quantité, amélioration de la qualité. L'Institut des vins de consommation courante, dont la création avait été prévue par ce décret, a été mis sur pied (D. 16 avril). Il est chargé d'établir un cadastre viticole qui servira de base à une reconversion des vignobles par un système de primes et par une sélection des cépages. Il essaie surtout pour le moment d'obtenir un « arrachage volontaire » portant sur les plus grandes surfaces possibles. Un décret du 24 novembre 1954 a fixé les indemnités tentatrices; aucune n'est due lorsque la surface est inférieure à 25 ares ou à 10 % de la superficie plantée; — pour les vignes les plus productives et les mieux entretenues, elle peut atteindre 400.000 francs par hectare et peut encore être majorée de 80.000 francs si l'exploitant arrache la totalité de son vignoble et prend l'engagement de ne plus cultiver la vigne.

A la fin de mars 1955, plus de 10.000 viticulteurs avaient présenté des demandes d'arrachage pour plus de 15.000 hec-

25. D'après les calculs de l'I.N.S.E.E. (*Etudes et conjoncture*, janvier-février 1955, p. 53). La même étude donne les chiffres relatifs à l'utilisation des betteraves industrielles au cours des quatre dernières campagnes; on y voit grandir les quantités transformées en sucre (de 8,7 à 10,5 millions de tonnes) et diminuer les quantités transformées en alcool (de 2,9 à 0,9).

26. Garnier, *Mesures récentes intéressant la viticulture et le marché des vins*, Académie d'agriculture, 9 juin 1954.

tares [27]. D'après les calculs de rendement, c'est théoriquement une surface de près de 200.000 hectares qu'il faudrait arracher pour éviter les excédents annuels : on pense généralement qu'un arrachage de 150.000 hectares suffirait pour équilibrer le marché [28].

La situation statistique s'établissait comme suit au début de la campagne 1954-1955 (en hectos) :

	Métropole	Algérie
Stock propriété	12.950.000	3.993.000
Stock commercial	20.220.000	1.844.000
Récolte 1954	58.808.000	19.297.000
	81.978.000	25.134.000

Le total des disponibilités atteint donc 107.112.000 hectolitres, soit 5.506.000 de plus qu'au début de la campagne précédente. Bien que la consommation progresse, semble-t-il, à l'allure de 200.000 hectolitres par mois, le total des besoins fait apparaître un surplus de l'ordre de 17 millions d'hectolitres.

Tout comme pour la betterave, se pose ici le problème des cultures de remplacement.

§ 5. — *Marchés de la viande et des produits laitiers.*

Ces marchés connaissent, comme celui du vin et du blé, une production qui excède les besoins nationaux; on s'efforce de les équilibrer par des exportations, et l'on s'aperçoit que la conception qui prévalait jusqu'ici en France d'exportations occasionnelles portant sur des excédents accidentels ne correspondait plus aux nécessités du commerce actuel. Il faut donc créer de toutes pièces un courant nouveau d'exportation et la chose s'avère difficile; elle est d'ailleurs plus avancée pour la viande que pour les produits laitiers.

Le Fonds d'assainissement du marché de la viande a été alimenté par un prélèvement de 10 % sur le montant de la taxe unique sur la viande, ce qui représentait 6,5 milliards environ; il dût, à un certain moment, abandonner une partie de cette

27. *Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture*, 1955, n° 13.
28. *Bulletin d'information*, 1955, n° 12.

somme au Fonds d'assainissement du lait, qui n'avait pas reçu la dotation nécessaire.

Cet organisme, soumis aux règles rigides de l'Administration publique, a été doublé d'une Société interprofessionnelle du bétail et des viandes créée dans le but de procéder à des achats pour stocker et ensuite exporter. L'intervention de cette dernière est très appréciée à la fois de la part des producteurs, car elle empêche pratiquement les cours de tomber au-dessous d'un certain niveau, et de la part du ministre des Finances, car elle est parvenue à des résultats non négligeables sur les marchés extérieurs.

Les exportations de viande de bœuf, qui avaient atteint un chiffre élevé en 1950 et 1951 et avaient notablement reculé en 1952 et 1953, ont fortement progressé en 1954, atteignant les chiffres suivants (en tonnes de viande nette) :

Exportations	74.405	dont 65.193 vers l'étranger et 9,121 vers les T.O.-M.
Importations	4.121	dont 694 de l'étranger et 3.427 des T.O.-M.
EXCÉDENT	70.284	

Evalué en monnaie, le bilan s'établit comme suit (en millions de francs) :

Exportations	12.840
Importations	1.106
EXCÉDENTS	11.734

La viande de porc, de son côté, a permis une exportation de 30.000 tonnes. Ces ventes ont été facilitées par le système dit des « échanges compensés ». Le consommateur français exigeant les « bons morceaux », le consommateur étranger se contentant généralement des autres, la France a pu expédier sur l'Allemagne 12.000 tonnes de lard et en recevoir 16.000 tonnes de jambons et de longes.

Il se révèle que la viande est une des productions pour lesquelles le prix français est le plus facilement compétitif. Sur une exportation totale de 97.000 tonnes (65.500 de bœuf, 30.000 de porc, le reste en chevaux et moutons), l'aide du Fonds d'assainissement n'a été nécessaire que pour 33.500 tonnes (soit 11.000 de bœuf et 2.500 de porc réalisées directement par

les exportateurs privés et 20.000 de bœufs réalisées par la Société interprofessionnelle du bétail et des viandes). Bien plus, au cours de l'été, les prix étrangers étaient nettement supérieurs aux prix français et les exportateurs ont pu reverser une partie de leurs bénéfices au Fonds d'assainissement, qui jouait ainsi un rôle de compensation.

Les ventes, dont une partie a été dirigée sur l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie, n'en restent pas moins difficiles; ainsi, fin 1954, début 1955, l'invasion du marché allemand par des saindoux américains à vil prix semble avoir pratiquement torpillé le système d'échanges compensés; d'ailleurs, l'effort de production de l'Allemagne a été tel qu'elle a suspendu toute importation au début de 1955, et l'élevage porcin anglais prépare une autonomie que certains prévoient même pour 1957.

Aussi un effort est tenté en France pour améliorer la qualité, en particulier l'état sanitaire du troupeau. Les Services vétérinaires estiment que le pourcentage d'animaux tuberculeux est de 8,5 %, soit 1.530.000 sur 18 millions de bovins; l'ensemble des crédits nécessaires à l'élimination totale de la tuberculose est de 90 milliards, et pourrait être étalé sur six ans. Le Fonds d'assainissement a pu dégager 2 milliards, dont les trois quarts ont été employés à la lutte contre la tuberculose et le reste à la lutte contre les autres maladies [29].

L'organisation du marché des produits laitiers est moins avancée; l'année 1954 a surtout vu la mise en place des organismes. Un Comité national consultatif interprofessionnel a été créé par un décret du 18 mars. Un Fonds d'assainissement du marché du lait et des produits laitiers a été créé par un décret du 12 octobre 1954, mais son financement n'a pas alors été prévu, et il n'a pu être assuré que par un prélèvement sur les crédits mis à la disposition du Fonds d'assainissement de la viande. Enfin, une société interprofessionnelle « Interlait » a été créée pour faire suite, avec une compétence élargie, au Groupement national des produits laitiers.

Par ailleurs, les opérations de stockage de beurre pour 1954 ont fait l'objet d'un décret du 12 mai : la campagne de stockage

29. Les renseignements qui précèdent sur l'exportation de la viande ont été empruntés à : *Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture*, 1955, nº 16: *L'Agriculture pratique*, mars 1955, p. 188; des Courtils, Académie d'agriculture, 9 mars 1955; Desoutter, Académie d'agriculture, 2 mars 1955.

est déclarée s'ouvrir le 15 mai et se terminer le 30 septembre; l'Etat accorde son concours sous la forme d'une garantie en cas de baisse des prix constatée au moment de la sortie des beurres; cette garantie, limitée à 65 francs par kilo, joue dans tous les cas où le prix de sortie des frigorifiques est inférieur au prix d'entrée augmenté des frais de stockage; lorsque le prix de sortie est supérieur, l'organisme stockeur est tenu de verser une partie de la plus-value à la Caisse nationale des marchés de l'Etat.

§ 6. — *Marché des pommes de terre.*

Le marché des pommes de terre mérite une mention : son cas peut être considéré comme symbolique [30].

Le relevé des « prix de gros » traduit un phénomène commercial beaucoup plus qu'un phénomène agricole : les statistiques font apparaître un prix de 8 francs alors que les prix payés aux producteurs sont tombés à 2 fr. 50 dans le département du Nord.

A ce prix s'ajoutaient les frais théoriques suivants pour la commercialisation : négociant expéditeur : 1 fr. 25; transport : 1 fr. 50; négociant destinataire : 1 fr. 75; détaillant : 4 francs, soit un total de 8 fr. 50. Ainsi, sur un prix de 11 francs payé par le consommateur, 4 francs revenaient au détaillant, 2 fr. 50 au producteur.

Pourquoi cet effondrement des prix à la production ? La récolte fut supérieure de 2 millions de tonnes à la moyenne, et surtout l'hiver fut dans l'ensemble très doux, ce qui entraîna de multiples incidences : conservation parfaite (alors qu'en général les pertes dues au froid atteignent 20 à 30 %), consommation faible, l'observation montrant que la consommation évolue en sens inverse de la température (le temps froid fait éprouver le besoin de consommer des pommes de terre, et rend cette consommation inévitable en réduisant l'approvisionnement en légumes verts).

L'exportation en est difficile; outre qu'il s'agit d'un produit pondéreux, la demande des pays étrangers ne dépasse guère

30. Les renseignements qui suivent ont été fournis par l'Association des planteurs de pommes de terre.

1 million de tonnes et trouve en face d'elle un ensemble d'offres qui atteint 3 millions de tonnes.

IV. — La rentabilité.

Les évaluations que l'I.N.S.E.E. publie dans *Etudes et conjoncture* et qui sont dues à M. Klatzman, constituent toujours la meilleure documentation que nous ayons à notre disposition. En voici les principales données (elles se réfèrent à la campagne agricole 1er juillet 1953-30 juin 1954) [31].

§ 1. — *Le revenu global de l'agriculture.*

Ce que l'auteur appelle la balance de trésorerie de l'agriculture, c'est-à-dire les recettes en monnaie et en nature (ensemble des produits commercialisés et des produits autoconsommés) ainsi que les dépenses en monnaie (non compris les salaires), se présente comme suit (en milliards de francs) :

	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954
Recettes	1,650	1.940	2.100	2.155
Dépenses	450	570	590	610
Différence	1.200	1.370	1.510	1.545

L'auteur (qui estime que pour la dernière campagne, les valeurs-limites sont 1.300 et 1.900 milliards) fait remarquer, comparant la dernière et l'avant-dernière campagne : « On n'avait encore jamais constaté, depuis que le calcul du revenu de l'agriculture est effectué, une telle stabilité. »

Si l'on déduit des recettes la valeur des produits consommés sur la ferme, on obtient le revenu effectif en monnaie :

	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954
Recettes	1.315	1.555	1.685	1.750
Dépenses	450	570	590	610
Différence	865	985	1.095	1.140

Les produits animaux continuent de fournir la plus grosse partie de ce revenu (montant de leurs ventes : 1.020 contre 730 pour les produits végétaux).

31. *Etudes et Conjoncture*, décembre 1954.

§ 2. — *Le revenu des salariés.*

Deux augmentations de salaires sont intervenues en 1954 : la première à compter du 25 février, et la seconde à compter du 9 octobre.

Les salaires mensuels se sont ainsi trouvés portés aux chiffres suivants (en francs) [32] :

	Décret du 11 oct. 1951	Décret du 25 févr. 1954	Décret du 9 oct. 1954
Ouvriers non nourris ni logés :			
Salaire maximum	16.700	19.200	20.280
Salaire minimum	13.970	15.630	15.870
Ouvriers logés et nourris :			
Salaire maximum	8.300	10.800	11.800
Salaire minimum	6.550	8.490	9.330

Etant donné le cadre temporel dans lequel s'insèrent ses calculs, M. Klatzman n'a pu tenir compte que de la première de ces majorations [33]; théoriquement égale à 15 %, elle a été en fait inférieure, soit que les salaires effectifs aient déjà été supérieurs au minimum garanti, soit que la législation n'ait pas été rigoureusement appliquée. Retenant l'effectif des salariés calculé pour les années précédentes et les diminuant légèrement pour tenir compte de la motorisation, il aboutit aux résultats suivants (en milliards de francs) :

Salariés nourris :	
Hommes : 530.000 à 125.000 francs =	66
Femmes : 145.000 à 100.000 francs =	15
Salariés non nourris :	
Hommes : 290.000 à 235.000 francs =	68
Femmes : 95.000 à 185.000 francs =	18
TOTAL ENVIRON	165
Avantages en nature :	
Auto-consommation	30
Achats complémentaires de nourriture	30
	60
TOTAL GÉNÉRAL	225

32. *Droit social*, février 1955, p. 102.
33. Pour la deuxième majoration, voir Beckerich, *Les conséquences de la nouvelle revalorisation des salaires les plus bas* (*Agriculture pratique*, décembre 1954).

§ 3. — *Le revenu des propriétaires.*

Sur la base habituelle de deux tiers des fermages en blé et un tiers en produits animaux, le montant des recettes encaissées par les propriétaires a été évalué à 200 milliards (au lieu de 210 l'année précédente, afin de tenir compte de la baisse des prix de la viande).

Il faut en déduire les frais d'entretien et de renouvellement des bâtiments évalués comme les années précédentes, à 50 milliards et le montant de l'impôt foncier : 22 milliards, en hausse sur la dernière campagne (20) et l'avant-dernière (20).

On obtient ainsi un revenu net de 130 milliards, au lieu de 140 au cours des deux campagnes précédentes; étant donné l'ampleur des marges d'erreur, l'auteur considère que la différence ne peut être tenue pour significative. Cette évaluation comprend naturellement le revenu de tous les propriétaires, aussi bien de ceux qui exploitent directement leurs terres que de ceux qui la remettent à un fermier ou à un métayer.

Signalons qu'une étude comportant de nombreux tableaux et des analyses intéressantes a été publiée sur la valeur de la propriété foncière en 1953 [34]. Retenons-en quelques conclusions. De 1950 à 1952, on constate une hausse d'environ 10 à 15 % en moyenne sur les terres labourables et les herbages (hausse inégale selon les régions), de 20 % sur les terrains maraîchers et les cultures fruitières; par contre, une baisse de 20 % des vignes dans la région méditerranéenne (tandis que cette valeur augmentait dans les régions productrices de vins fins : Bourgogne, Champagne, Bordelais). De 1952 à 1953, la valeur des terres n'a pratiquement pas varié. En chiffres absolus, on trouve, comme moyenne des terres labourables, des chiffres qui vont de 30.000 l'hectare dans l'Aube à 500.000 dans le Nord, en passant par tous les échelons intermédiaires : 120 dans le Loiret, 150 dans l'Aisne et les Côtes-du-Nord, 225 en Ille-et-Vilaine et dans l'Oise, 380 dans le Pas-de-Calais : moyenne pondérée, 133. La même moyenne s'établit à 185.000 pour les herbages, à 685.000 pour les cultures maraîchères, 380.000 pour les cultures fruitières, 630.000 pour les vignes. L'évaluation en 1953 de la

34. Dumant, *Revue du Ministère de l'Agriculture*, août-septembre 1954.

valeur totale de la propriété foncière non bâtie effectuée selon une méthode analogue à celle utilisée en 1908 par l'Administration des Finances donne un chiffre de 5.600 milliards, ce qui représente, par rapport à 1908, un coefficient d'augmentation de 89; la hausse nominale, loin d'avoir été uniforme dans l'espace, a été beaucoup plus importante dans les régions fertiles du Nord et du Nord-Ouest de la France que dans les régions plus pauvres du Centre et du Sud-Ouest.

§ 4. — *Le revenu des exploitants.*

Calculé par différence, il se présente comme suit pour la campagne 1953-1954 (en milliards de francs) :

	Total	En nature	En monnaie
Revenu net global de l'agriculteur	1.545	405	1.140
A déduire :			
a) Revenu apparent des propriétaires (impôt foncier non déduit).	150	»	150
b) Revenu des salariés	225	30	195
Revenu des exploitants	1.170	375	795

Ce revenu s'élevait, pour 1951-1952, à 1.005 milliards, et pour 1952-1953, à 1.120 milliards. Avant de conclure, il faut noter l'observation de l'auteur, pour la campagne 1953-1954 : « Les valeurs-limites sont, en faisant des hypothèses quant à l'erreur sur les salaires et la valeur locative des terres : 850 et 1.600 milliards de francs. »

Cependant, l'auteur croit que ces chiffres révèlent qu'au cours des dernières années, le revenu agricole présente une certaine stabilité. La chose est importante puisqu'il y a eu à la fois augmentation de la production et baisse des prix. Cela voudrait dire que, par leur pression pour freiner la baisse des prix, les agriculteurs sont parvenus à éviter la baisse de revenu qui était jusqu'ici la conséquence d'une augmentation de la production; mais s'ils ont réussi à ne pas souffrir de cette augmentation, ils ne sont pas parvenus à en bénéficier.

CONCLUSION.

D'innombrables problèmes se posent actuellement à l'agriculture française. Leur source paraît unique; son très notable

retard technique, qui explique en partie l'infériorité du niveau de vie des producteurs. Ceux-ci en ont pris conscience, et surtout dans les groupes jeunes, s'efforcent de le combler. Ils adoptent instinctivement pour y parvenir les méthodes qui augmentent le volume de la production : ce sont pour eux les plus faciles à mettre en œuvre, et par ailleurs leurs dirigeants sont, dans l'ensemble, très sensibles au reproche éventuel de malthusianisme; ils proclament volontiers, au moins *coram populo*, que celui qui fait pousser deux pommes de terre là où il n'en poussait qu'une est un bienfaiteur de l'humanité. La production augmente donc, et il s'agit de l'écouler.

Sur le plan intérieur, dans la mesure où il existe des Français sous-alimentés, c'est un problème de pouvoir d'achat : il échappe à la zone d'influence des agriculteurs.

Sur le plan extérieur, la double question se pose de savoir si des débouchés ne pourraient pas être trouvés sur des marchés étrangers, si certaines importations ne pourraient pas être remplacées par des produits métropolitains.

L'examen [35] du résultat global de la balance extérieure de produits agricoles est insuffisant; il révèle un déficit, pour l'année 1954, de 393 milliards. Une analyse s'impose; faite par grandes catégories de produits, elle donne les résultats suivants:

Produits alimentaires :

Produits animaux : + 3.914 milliards.
Produits végétaux : — 93.473 milliards.
(importations d'oléagineux de la F.O.-M. : 40 milliards; importations de boissons alcooliques de la F.O.-M. : 67 milliards).
Produits tropicaux : — 124,491 milliards.
(importations de la F.O.-M. : fruits, 21; café, 48; cacao, 18 milliards).

Matières premières pour l'industrie :

D'origine animale : — 67,890 milliards
(importation de l'étranger : laine, 95 milliards).
D'origine végétale : — 8.992 milliards
(dont tabac et bois, en provenance de l'étranger et de la F.O.-M.).
D'origine tropicale : — 102,850 milliards
(dont importations de coton : 86 milliards de l'étranger, 11 milliards de la F.O.-M.).

Il paraît plus instructif de donner nos exportations vers les pays étrangers lorsqu'elles dépassent 3 milliards (en indi-

35. Les chiffres qui suivent ont été empruntés à la revue, *Chambres d'agriculture*, 15 mars 1955, supplément.

quant, entre parenthèses les importations de ce même produit) :

Produits alimentaires :

Produits animaux :

Animaux vivants	3,5 (0,8)
Viandes et abats	8,1 (7,2)

Produits végétaux :

Plantes alimentaires	4,7 (7)
Fruits	5,2 (21)
Céréales	35 (7,8)
Oléagineux	5,8 (17)

Conserves :

Conserves (légumes, fruits)	4,4 (0,5)
Boissons alcooliques	38,4 (1,9)
Sucres	7,4 (2,8)
Aliments pour animaux	6,2 (3,9)

Matières premières pour l'industrie :

Produits bruts d'origine animale (crin, os, corne), etc.	3,0 (3,8)
Laines et poils	40,1 (95,4)
Cuirs et peaux	13,6 (19,6)
Bois et ouvrages en bois	23,6 (12,1)
Matières premières textiles (laines, poils, coton, toiles)	6,3 (6,1)

En somme, on constate que pour tous les produits dont la France est exportatrice, elle est également importatrice. Cela s'explique par la différence de qualité et aussi par la différence de saison de ces produits. Mais cela montre la complexité du problème et la nécessité d'études produit par produit : elles font actuellement défaut.

Nous commençons par savoir qu'en matière de viande l'étranger ne veut pas recevoir les beaux morceaux que les Français recherchent parce qu'il les juge trop chers; ce qui se vend le mieux, ce sont les bêtes de deuxième choix et les bêtes bonnes simplement à la charcuterie et à la conserve; nous ne pouvons

vendre que ce qui ne se vend pas chez nous. Les conditions sont ici extrêmement favorables.

Pour l'ensemble, le tableau suivant [36] est assez encourageant pour l'agriculture, comparée aux autres branches de production (exportations, en millions de tonnes) :

	1929	1953	1954
Articles manufacturés	1.962	867	1.204
Matières premières	33.560	32.106	34.122
Produits agricoles et alimentaires ..	1.567	1.187	2.899
soit :			
Animaux vivants	52	5	24
Viandes	10	12	52
Produits laitiers	59	7	11
Légumes, fruits, grains	461	390	273

Pour faciliter ces ventes à l'étranger, les pouvoirs publics s'efforcent : de diminuer le prix des moyens de production qui sont plus élevés en France qu'à l'étranger (baisse de 15 % sur le prix des machines agricoles : art. 22 L. n° 54-404 du 10 avril 1954) [37]; de verser des subventions aux exportateurs, ce qui leur permet d'abaisser leur prix de vente. Certaines de ces mesures se sont révélées indispensables (ainsi pour le blé, où la subvention atteint jusqu'à 1.800 francs le quintal), d'autres heureuses (viande, beurre), d'autres maladroites (des aliments pour le bétail ainsi vendus à prix réduit aux Pays-Bas nous sont revenus sous forme de porcs engraissés à bon compte et faisant une concurrence ruineuse à nos propres éleveurs).

Une autre série de mesures qui, au cours des prochaines années, se révéleront vraisemblablement plus efficaces que les précédentes, concerne les cultures de remplacement. Certaines productions sont excédentaires et ne trouvent preneurs ni en France, ni à l'étranger (cf. vin, alcool). D'autres pourraient peut-être alimenter une exportation plus active (viande). D'autres enfin correspondent à des importations massives et pourraient peut-être s'y substituer parfois en totalité, le plus souvent partiellement.

L'étude la plus sérieuse sur la question est constituée par le rapport soumis au ministre de l'Agriculture par l'Institut technique français de la betterave industrielle, en novembre 1954.

36. Publié par les soins de la S.E.D.E.I.S.
37. Pour les conditions d'application, voir l'*Agriculture pratique*, juillet 1954.

Il dresse ainsi le bilan des principales branches déficitaires (en tonnes).

Riz	20.000	Horticulture	4.000
Maïs	350.000	Tabac	14.000
Légumes frais et secs	50.000	Aliments du bétail	115.000
Oléagineux	120.000	Viande de mouton	6.000
Huile de lin	7.000	Œufs	6.500

Il rappelle, en outre, le déficit : de 22 milliards en matières premières entrant dans la fabrication du papier; de 138 milliards en textiles; de 506 millions en matières pour balais et brosses; de 692 millions en gommes et résines.

Il préconise, dès lors, comme culture à développer : dans une première étape, le maïs, les plantes fourragères (pour accroître la production de viande), le colza; dans une deuxième étape, les graines de semences fourragères (dont les quantités exportées représentent déjà 80.000 hectares en culture), le chanvre, le lin filasse, le lin oléagineux, et enfin, à longue échéance, la pâte à papier (le chanvre peut fournir la matière première pour papiers de luxe), des matières plastiques, fabriquées à partir de ricin et de soja.

On pense également qu'une partie des pommiers à cidre devrait être arrachée, puisqu'une partie du cidre produit doit être transformée en alcool, et qu'une partie du vignoble du Midi devrait se « reconvertir ». Comme la vigne paraît être la seule culture connue qui puisse s'accommoder de la faible pluviosité estivale du Languedoc, cette reconversion suppose, au préalable, la mise en place d'un réseau d'irrigation, qui ouvrira un large éventail de disponibilités; les pouvoirs publics envisagent donc un canal qui, s'alimentant au Rhône, irait d'Est en Ouest jusqu'à Narbonne et permettrait des cultures de fourrages et de maïs susceptibles d'être transformés en viande et en produits laitiers pour l'exportation. Le projet soulève des objections : on craint qu'il ne serve surtout à irriguer... les vignes; on fait remarquer que le marché de la viande et des produits laitiers ne manque pas de concurrents. Ici encore, on en est au stade des points d'interrogation.

Il est un autre domaine où l'urgence d'une solution est évidente : celle de l'organisation d'un enseignement agricole. Mais

le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Education nationale, qui s'étaient mis d'accord pour l'ignorer, se sont soudainement découvert une vocation exclusive à le diriger et chacun préfère l'absence d'enseignement à un enseignement qui serait entre les mains du rival : c'est cette conception qui a encore prévalu en 1954.

Pierre Fromont.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LE COMMERCE INTÉRIEUR

SOMMAIRE. — Section I. — *Tendances générales de la production :* Analyse de l'évolution de la production industrielle. Climat général. Main-d'œuvre. — Section II. *Evolution de la production par branche et par produit :* Tableau général par produit. Examen de quelques branches : charbon, électricité, carburants, bilan énergétique, production des métaux, transformation des métaux, industries chimiques, industries textiles. — Section III. *Commerce intérieur :* Evolution d'ensemble. Examen de quelques branches : grands magasins, alimentation, textiles, habillement, chaussures, ameublement, droguerie, quincaillerie, spectacles, coiffeurs, journaux. — *Conclusion.*

SECTION PREMIÈRE.

Tendances générales de la production.

1° ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

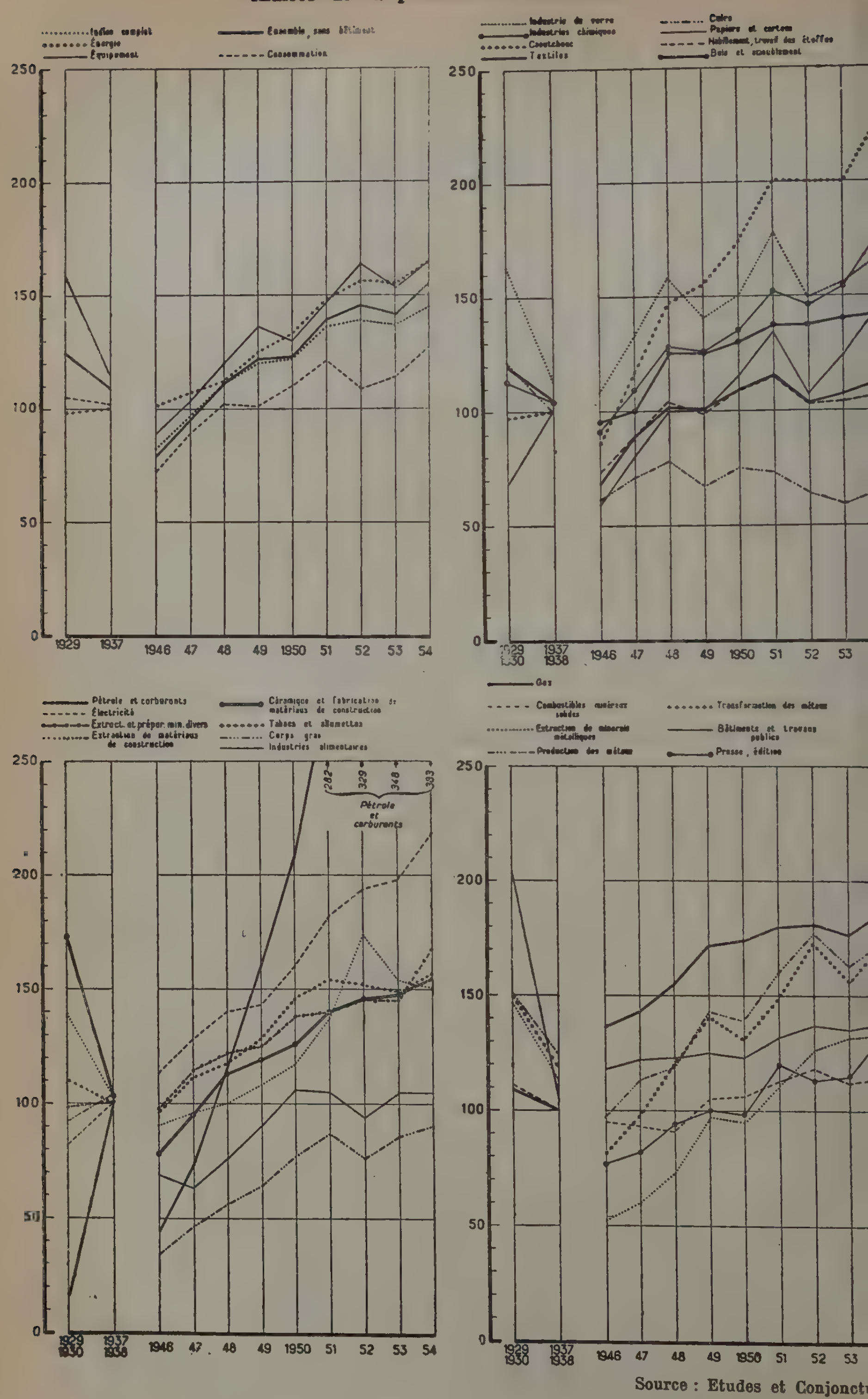
Année d'expansion économique, tel est le diagnostic qui peut être formulé pour caractériser l'évolution de la production industrielle au cours de 1954; ainsi se trouve confirmée la tendance qui avait été dégagée l'année précédente d'après les résultats des derniers mois de l'année 1953.

On se rappelle que, pour la première fois depuis la Libération, l'indice de la production industrielle s'était situé en 1953 à un niveau inférieur à celui de l'année précédente bien qu'un tournant vers la reprise économique se soit trouvé marqué. Le tableau ci-après donne l'évolution des divers indices d'ensemble de la production industrielle calculés par l'I.N.S.E.E.

Indices de la production industrielle.
(Base 100 en 1938.)

	Sans bâtiment	Avec bâtiment	Complet
	—	—	—
1929	125	133	»
1938	100	100	100
1946	79	84	82
1947	95	99	96
1948	111	113	111
1949	122	123	120
1950	123	123	122
1951	139	138	136
1952	145	144	139
1953	141	140	137
1954	154	152	»

Indices de la production industrielle.



Source : Etudes et Conjonct

L'indice « sans bâtiment » est un indice de production établi à partir des résultats mensuels des diverses branches. L'indice « avec bâtiment » est obtenu à partir du premier en tenant compte de la production du bâtiment, mais celle-ci, difficilement mesurable, n'est caractérisée que par un indice d'activité, c'est-à-dire par le nombre d'heures de travail effectuées au cours des différents mois de l'année. L'indice « complet », toujours calculé avec beaucoup de retard, ajoute simplement aux indices précédents des renseignements sur des productions qui ne peuvent être saisies mensuellement et qui concernent les industries alimentaires, le travail des étoffes, le bois, l'ameublement, les constructions navales.

Il ressort bien des graphiques ci-joints que tous les indices de groupe sont en expansion, à la seule exception peut-être de celui des matériaux de construction. Cette évolution ascendante s'est poursuivie tout au long de l'année 1954; les différents indices mensuels sont très fortement au-dessus de ceux de l'année précédente et également, sauf pour les deux premiers mois, très au-dessus de ceux de 1952.

Evolution mensuelle de l'indice de la production industrielle.
(Base 100 en 1938.)

	AVEC LE BATIMENT			SANS LE BATIMENT		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Janvier	148	139	144	151	144	149
Février	149	142	143	152	145	149
Mars	151	144	151	152	145	152
Avril	150	145	155	151	145	157
Mai	148	147	159	140	148	161
Juin	147	147	157	147	147	158
Juillet	138	132	147	137	131	148
Août	116	104	122	116	103	121
Septembre	142	138	156	142	138	157
Octobre	149	143	159	148	142	160
Novembre	147	147	164	149	148	166
Décembre	143	150	166	145	152	165
Moyenne annuelle	144	140	152	145	140	154

Source : I.N.S.E.E.

Pourtant si l'on considère le groupe de l'équipement, il apparaît que la moyenne mensuelle pour 1954 n'est que très légère-

ment supérieure à celle de 1952. Cela provient du fait que dans ce groupe les premiers mois de l'année se trouvent être à un niveau nettement inférieur à celui de 1952 et même, tout au moins pour janvier et février à 1953. La reprise y a, en effet, été plus tardive que dans le groupe « consommation » ou dans celui de l'énergie; mais les derniers mois de l'année sont en très nette expansion, l'indice de décembre dépassant de plus de 20 points ceux des années précédentes.

Dans le groupe de la consommation, qui, on le sait, recouvre des productions ne répondant qu'imparfaitement au titre qui lui est donné, la progression a été constante tout au long de l'année; c'est ce groupe qui avait le premier été en reprise au cours de l'année 1953. Son niveau moyen est néanmoins relativement peu élevé, à 128, comparativement aux indices 164 et 165, respectivement dégagés pour les groupes énergie et équipement.

Evolution mensuelle des indices de groupes de la production industrielle.
(Base 100 en 1938. — Avec bâtiment.)

	ENERGIE			EQUIPEMENT			CONSOMMATION		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Janvier	166	170	174	159	154	150	125	108	127
Février	162	167	176	162	157	149	124	110	124
Mars	159	158	164	167	161	162	121	113	129
Avril	156	153	161	170	162	168	118	115	132
Mai	151	150	163	171	163	172	110	120	137
Juin	149	154	159	171	162	171	108	121	134
Juillet	146	146	151	168	149	165	88	101	117
Août	147	109	146	137	115	134	78	86	97
Septembre	153	154	160	165	149	172	104	117	130
Octobre	162	160	165	171	153	176	109	122	132
Novembre	166	169	178	167	154	177	114	129	139
Décembre	168	166	176	160	160	182	109	130	137
Moyenne annuelle	156	155	164	164	153	165	109	114	128

Source : I.N.S.E.E.

2° Climat général.

Fait important, l'expansion de la production industrielle s'est réalisée au cours de l'année 1954 dans un climat général de stabilité des prix.

Le commerce intérieur, comme on le verra plus loin, s'est développé au cours de l'année 1954. Quant au commerce extérieur, les indices de volume calculés par l'I.N.S.E.E. font apparaître une expansion des exportations tout au long de l'année 1954, non seulement vers les pays d'outre-mer de l'Union française, mais surtout en ce qui concerne les relations avec l'étranger.

Exportations.
(Moyenne mensuelle en milliards de francs.)

	1953			1954		
	ÉTRANGER	U.F.O.M.	TOTAL	ÉTRANGER	U.F.O.M.	TOTAL
1er trimestre	71,8	44,8	116.5	78,2	46,3	124,4
2e trimestre	77,8	45,3	123,1	80,1	46,1	126,2
3e trimestre	66,9	34,2	101,2	75,7	39,5	115,2
4e trimestre	79,0	49,1	128,1	88,0	50,3	138,3

Source : Statistiques du commerce extérieur.

En ce qui concerne le comportement des acteurs de la vie économique, les enquêtes faites par l'I.N.S.E.E. auprès des chefs d'entreprises font apparaître que, dès novembre 1953, un certain optimisme, encore timide, se dégageait et s'affirmait nettement à l'enquête de mai 1954, et il s'est encore accentué en novembre dernier.

3° La main-d'œuvre.

Il est à remarquer d'ailleurs que jusqu'à cette dernière enquête les industriels pensaient pouvoir réaliser les excédents de production qu'ils envisageaient sans faire appel à une main-d'œuvre supplémentaire et sans accroissement de la durée du travail. Pour la première fois, en novembre 1954 apparaît une tendance globale à un léger accroissement des effectifs et de la durée du travail. D'ailleurs, l'indice des effectifs ouvriers et employés, calculé par le ministère du Travail en fin de trimestre, évolue de la façon indiquée au tableau ci-après.

L'effectif de la main-d'œuvre est assez sensible aux variations saisonnières comme on peut le constater sur les courbes de chômage, c'est pourquoi il est intéressant de comparer les

Indices des effectifs « ouvriers plus employés » (fin de trimestre).
(Base 100 en 1938.)

	Industries de transformation		Toutes activités (a)
	Y compris le bâtiment	Non compris le bâtiment	
1952. — Mars	120,2	114,5	110,7
Juin	120,3	113,7	111,0
Septembre	120,3	113,5	110,9
Décembre	117,4	111,3	108,8
1953. — Mars	117,4	110,5	108,9
Juin	118,2	110,9	109,4
Septembre	119,4	111,6	110,0
Décembre	117,8	110,8	108,8
1954. — Mars	118,7	110,9	109,3
Juin	120,7	111,9	110,9
Septembre	121,6	112,2	111,4
Décembre	120,7	111,8	110,7

(a) C'est-à-dire, outre les industries de transformation, l'énergie, les transports, les activités commerciales et libérales.

Source : Ministère du Travail.

situations en avril et en octobre dans les industries manufacturières, époques qui correspondent sensiblement au maximum et au minimum de chômage parmi les quatre enquêtes annuelles. On voit que l'indice des effectifs est en reprise aussi bien en avril qu'en octobre 1954 par rapport à 1953, et l'accroissement saisonnier d'avril à octobre a été plus important cette année que l'année précédente.

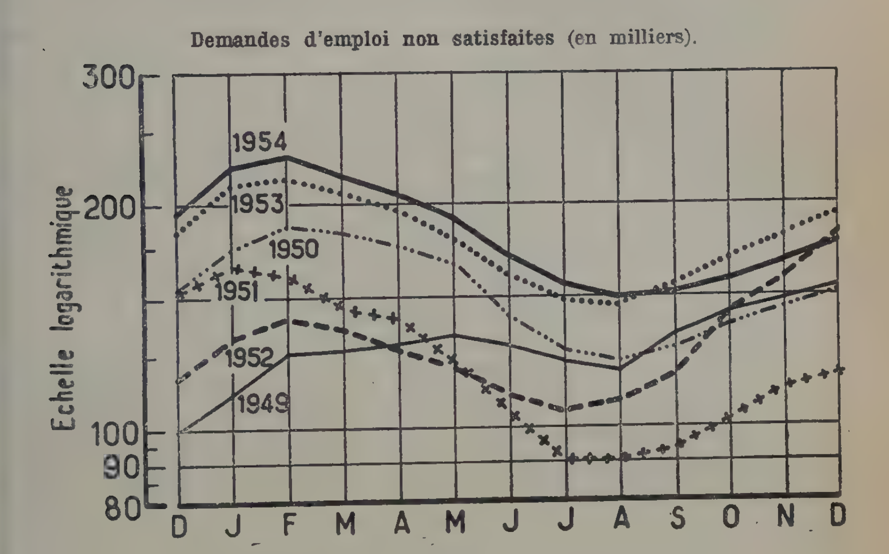
Evolution des effectifs occupés de 1950 à 1954
dans les industries manufacturières (Bâtiment exclus).
(Indice base 100 en 1938.)

Année	Début avril	Début octobre
1950	109,7	110,9
1951	113	115
1952	114,5	113,5
1953	110,5	111,6
1954	110,9	112,2

Le chômage secouru est toujours relativement faible en France. Son évolution au cours de l'année 1954 montre qu'il a

tendance à se réduire; il en est de même pour les demandes d'emplois non satisfaites. Ce phénomène est confirmé par l'augmentation du nombre des offres d'emplois non satisfaites.

Demandes d'emploi non satisfaites (en milliers).



Chômeurs secourus en fin de mois (en milliers).

Source : Etudes et Conjoncture.

Section II.

Evolution de la production par branche et par produit.

1° Tableau général par produit.

Le tableau ci-après donne l'importance des principales productions françaises en 1952-1953-1954. La dernière colonne indique la variation de 1953 à 1954 :

Production française en 1952, 1953, 1954.

PRODUITS	UNITÉS	1952	1953	1954	VARIATION DE 1953 A 1954 (en %)
Electricité	10^9 kWh	40,7	41,5	45,6	+ 9,8
Gaz	10^9 m^3	2,5	2,5	2,6	+ 4
Pétrole (traité)	10^6 ton.	21,5	22,6	23,8	+ 5,3
Essence	»	4,6	5,1	5,3	+ 3,9
Gas-oil	»	3,2	3,1	3,0	— 3,3
Fuel-oil	»	10,6	10,8	11,1	+ 2,8
Houille et lignite	»	57,4	54,5	56,3	+ 3,3
Coke	»	9,5	8,9	9,5	+ 6,7
Minerai de fer	»	40,7	42,4	43,6	+ 2,8
Fonte brute	»	9,8	8,7	8,8	+ 1,1
Acier brut	»	10,9	10,0	10,6	+ 6
Laminés à chaud	»	7,8	7,0	7,3	+ 4,3
Aluminium (1re fusion)	10^3 ton.	106	113	120	+ 6,2
Voitures particulières	10^3 ton.	370	368	437	+ 18,7
Voitures utilitaires	»	123	125	158	+ 26,4
Verre	10^3 ton.	748	760	834	+ 9,7
Terres cuites	10^3 ton.	4,7	4,5	5,0	+ 11,1
Ciments broyés	»	8,6	9	9,4	+ 4,4
Liants hydrauliques	»	0,19	0,18	0,18	»
Chaux hydrauliques	»	1,1	1,1	1,1	»
Ammoniac	10^3 ton.	296	302	358	+ 18,5
Acide sulfurique	»	1.192	1.180	1.379	+ 16,9
Chlore gazeux	»	106	114	140	+ 22,8
Carbure de calcium	»	226	214	244	+ 15,4
Phénol de synthèse	»	14	12	18,1	+ 50,8
Méthanol	»	18	18	21,9	+ 21,7
Carbonate de soude	»	634	653	662	+ 1,4
Filés de coton	»	257	270	295	+ 9,2
Tissus de coton	»	183	193	209	+ 8,2
Filés de laine	»	110	120	128	+ 6,7
Tissus de laine	»	73	68	72	+ 5,8
Filés de jute	»	84	92	93	+ 1,1
Tissus de jute	»	66	69	73	+ 5,8
Rayonne	»	41	47	53	+ 12,8
Fibranne	»	35	47	53	+ 12,8
Mises à l'eau :					
Cuirs de bovins	»	84	82	92	+ 12,2
Peaux de veau	»	25	29	32	+ 10,3
Pâtes à papier	10^3 ton.	517	584	676	+ 12,3
Papiers et cartons	10^3 ton.	1,23	1,43	1,63	+ 14

Source : Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Ainsi, de 1953 à 1954, on note les variations suivantes :

Augmentation de plus de 30 %.

Phénol de synthèse	51

Augmentation de 15 à 30 %.

Voitures utilitaires	26
Chlore gazeux	23
Méthanol	22
Ammoniac	19
Voitures particulières	19
Acide sulfurique	17

Augmentation de 10 à 15 %.

Carbure de calcium	15
Papier et carton	14
Fibranne	13
Rayonne	13
Mises à l'eau : cuirs de bovins.	12
Pâtes à papier	12
Terres cuites	11
Mises à l'eau : Cuirs de veaux,	10
Electricité	10
Verre	10

Augmentation de 5 à 10 %.

Filés de coton	9
Tissus de coton	8
Filés de laine	7
Coke	7
Tissus de laine	6
Tissus de jute	6
Aluminium (1re fusion)	6
Acier brut	6
Pétrole (traité)	5

Augmentation de 1 à 4 %.

Essence	4
Gaz	4
Laminés à chaud	4
Ciments broyés	4
Fuel-oil	3
Houille et lignite	3
Minerai de fer	3
Fonte brute	1
Carbonate de soude	1
Filés de jute	1

Stabilité.

Liants hydrauliques.
Chaux hydrauliques.

Recul de 1 à 4 %.

Gas-oil	— 3

La situation se présente donc pour l'année 1954 d'une façon bien différente que celle des années 1952 et 1953. Cette fois, on peut dire que presque sans exception tous les produits sont en augmentation.

2° Examen de quelques branches de la production.

Charbon.

Bien que les charbonnages français aient connu d'avril à septembre 1954 des difficultés d'écoulement de leurs produits, la situation s'est redressée en fin d'année, et, dans l'ensemble, la production de houille et de lignite se situe à l'indice 120 en 1954 contre 116 en 1953 et 121 en 1952 (100 en 1938); la production d'agglomérés n'atteint que les 90 % de celle de 1938 contre 93 % en 1953 et 105 % en 1952; quant au coke, sa production se maintient au niveau de l'année précédente.

Les stocks de charbon dans les mines sont toujours à un niveau élevé : 7.194.000 tonnes de houille et lignite à fin décembre 1954 contre 5.837.000 tonnes à fin décembre 1953 et 1.407.000 tonnes à fin décembre 1938.

Le rendement du mineur français est excellent : celui-ci extrait en moyenne 1.515 kilos de charbon par jour en 1954 contre 1.426 kilos en 1953 et 1.229 kilos en 1938. De tous les pays du pool charbon-acier, la France a le meilleur rendement par poste de fond.

Electricité.

La production d'électricité, qui, en 1953, n'avait que fort peu progressé par rapport à l'année précédente, a repris, en 1954, son mouvement ascendant : l'augmentation est de 11 % de 1953 à 1954, contre 2 % l'année précédente; 1954 a été une année de forte hydraulicité.

Electricité.

Production en milliards de kWh.).

	Hydraulique	Thermique	Total	% énergie hydraulique
1951	21,1	16,8	37,9	56 %
1952	22,4	18,4	40,8	55 %
1953	21,0	20,4	41,4	51 %
1954	24,2	21,4	45,6	53 %

L'équipement français en centrales électriques se poursuit; il est un peu plus orienté que les années précédentes vers les centrales thermiques de façon à utiliser certaines qualités de charbon dont l'écoulement est difficile. Trois grandes unités sont notamment prévues à Creil, Beautor (près de La Fère, dans l'Aisne) et Porcheville (S.-et-O.) (près de Paris), cependant que continue l'aménagement du Rhin (chantier de Fessenheim) et que prend forme le projet d'aménagement de la Durance.

Carburants.

L'année 1954 a vu le jaillissement du pétrole à Parentis; la richesse du gisement fait naître de grands espoirs pour son exploitation.

La capacité française de raffinage permet de satisfaire le marché français en produits transformés et même d'exporter près de 30 % de la production.

Les exportations sont pourtant en baisse par rapport à 1953 (471 milliers de tonnes par mois contre 554), alors que la production des raffineries passe de 1.580 milliers de tonnes par

mois en 1953 à 1.613 en 1954 (contre 432 milliers de tonnes mensuelles en 1938); les ventes sur le marché français sont en nette augmentation, surtout en ce qui concerne le fuel-oil dont la concurrence vis-à-vis du charbon a déjà été signalée : l'augmentation de ventes de fuel-oil sur le marché français est de 63 % entre 1953 et 1954 (et 290 % entre 1938 et 1954), alors que celles d'essence n'ont progressé que de 9 % de 1953 et 1954 (et 45 % depuis 1938), et celles de gas-oil augmentent de 10 % par rapport à 1953 et de 310 % par rapport à 1938.

Bilan énergétique.

Le tableau (p. 674) retrace l'évolution des différents indices de production d'énergie en 1952, 1953, 1954 (base 1938 = 100). On rappellera que les pondérations adoptées dans le tableau ci-après, établi d'après les indices de l'I.N.S.E.E., sont les suivantes : électricité, 3; gaz, 0,9; pétrole et carburants, 0,5, combustibles minéraux solides, 5,8; l'indice énergie représente un poids de 10,2 dans l'ensemble de l'indice de production industrielle (avec bâtiment), dont le poids total est de 100.

Production des métaux.

Au début de l'année 1954, le niveau de la sidérurgie était inférieur au niveau moyen de 1953; tout au long de l'année, l'essor a été à peu près continu, de telle sorte qu'en décembre le niveau était de 17 % supérieur à la moyenne de 1953.

La production mensuelle de fonte brute est en augmentation de 47 % par rapport à 1938, mais de 2 % seulement par rapport à 1953; celle d'acier brut augmente de 43 % par rapport à 1938 et de 6 % par rapport à 1953; cet accroissement a été obtenu par la modernisation des installations et l'augmentation de leur capacité; 108 hauts fourneaux étaient en activité à fin 1954, contre 86 en 1938; il en existait d'ailleurs 151 contre 129 avant guerre.

La production de métaux non ferreux a considérablement augmenté depuis l'été 1953; le maximum a généralement été atteint vers le mois de juin 1954.

Pour l'aluminium, le niveau de la production était inférieur à la fin de l'année 1954 à la moyenne 1953; la production de

Evolution des indices du groupe de l'énergie.

(Base 100 en 1938.)

MOYENNES MENSUELLES 1938 = 100	ÉLECTRICITÉ			GAZ			PÉTROLES ET CARBURANTS			COMBUSTIBLES MINÉRAUX SOLIDES			ENSEMBLE DE L'ÉNERGIE		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Janvier	209	218	229	213	225	229	310	316	359	123	125	125	166	170	174
Février	205	208	228	215	214	235	303	346	361	120	122	124	162	167	176
Mars	196	196	220	192	189	198	297	331	355	123	118	114	159	158	164
Avril	194	196	217	175	173	182	328	339	364	118	112	111	156	153	161
Mai	186	185	213	172	160	177	333	358	374	115	112	116	151	150	163
Juin	185	200	215	167	164	168	327	348	386	112	112	110	149	154	159
Juillet	178	186	203	149	148	157	346	361	378	112	106	104	146	148	151
Août	160	183	186	136	124	140	344	334	308	108	64	104	137	109	146
Septembre	190	194	214	161	163	170	334	374	404	110	112	110	153	154	160
Octobre	201	205	223	176	176	180	347	356	394	124	117	112	162	160	164
Novembre	208	217	235	198	198	194	329	374	425	125	121	125	166	169	178
Décembre	218	222	244	213	195	203	353	341	409	110	117	118	166	166	176
Moyenne annuelle	194	201	218	181	177	186	329	348	383	118	112	115	156	155	164

Source : I. N. S. E. E.

l'ensemble de l'année est pourtant en expansion (+ 8 % par rapport à 1953); les applications de l'aluminium se sont beaucoup développées depuis la guerre dans de nombreux domaines (aviation, électricité, équipement ménager, emballages, etc.); la production a été multipliée par 3 depuis 1938.

Le marché du *cuivre* a été assez mouvementé en 1954 (fluctuation de prix, grèves dans les mines à l'étranger, etc.). La production française s'en est ressentie; dans l'ensemble, elle a augmenté d'un tiers par rapport à 1953, année équivalente à 1938 à ce point de vue; la tendance est à la hausse dans ce secteur (applications électriques, constructions navales).

La production française de *plomb*, comme celle de cuivre, a subi des variations au cours de l'année 1954; l'indice de 1954 par rapport à 1938 est de 143 contre 128 en 1953.

La production de *zinc* a été régulièrement croissante au cours de l'année; elle a presque doublé depuis la guerre et augmenté de 41 % par rapport à 1953.

Transformation des métaux.

Ce secteur est en expansion comme celui de la production des métaux : l'indice est le même que celui de production (172 par rapport à 1938), mais l'augmentation par rapport à 1953 est de 10 % contre 6 % seulement pour la production; ceci tient en partie au mode de calcul de l'indice basé sur la consommation apparente de métaux ferreux du semestre précédant la période de référence; les variations sont ainsi retardées par rapport aux chiffres de production et la montée de l'indice commençant postérieurement à celle de l'indice de production lui est supérieure cette année.

L'essor est à peu près général dans la branche; seule l'industrie de l'*aéronautique* accuse un déclin très net par rapport à l'avant-guerre (l'activité n'est que les 68 % de celle de 1938) et même par rapport à l'année 1953.

La production française d'*automobiles* continue sa progression; plus de 435.000 voitures particulières ont été produites dans l'année (contre 170.000 en 1938), et 225.000 véhicules utilitaires (contre 45.000 en 1938); les *cyclomoteurs* produits en 1954 sont au nombre de 660.000 contre 520.000 en 1953; pour

les vélomoteurs, les chiffres de production sont de 170.000 contre 140.000; la production de motocyclettes a baissé au profit de celle des scooters.

Dans le domaine du *machinisme agricole*, on observe également une expansion : 40.000 tracteurs et 6.600 motoculteurs ont été produits en 1954 contre 27.500 et 5.900 respectivement en 1953. Il en est de même de la *construction de matériel ferroviaire :* 138.000 tonnes de matériel ont été fabriquées en 1954 contre 86.000 en 1953 et 24.000 en 1938.

Industries chimiques.

L'ensemble du groupe des industries chimiques et assimilées est en nette progression par rapport aux années antérieures : l'indice s'inscrit à 178 contre 154 en 1953 et 146 en 1952.

L'expansion porte à la fois sur les branches classiques et sur les branches nouvelles dont certaines présentent un développement considérable : pétrochimie, carbochimie, matières plastiques, détergents de synthèse, textile synthétique. La gamme des produits synthétiques nouvellement fabriqués est très étendue, chacun de ces produits tendant à remplacer les matériaux traditionnels pour un usage très précis en vue duquel est déterminée sa composition.

Matériaux de construction.

Si la construction de logements est en très net progrès, on peut estimer à quelque 170.000 le nombre de logements construits en 1954 (155.000 logements neufs et 25.000 reconstruits) contre 115.000 en 1953 (85.000 neufs et 30.000 reconstruits); en revanche, le secteur des travaux publics est en nette régression; une partie des ouvrages d'art détruits pendant la guerre a été reconstruite, l'édification de barrages est plutôt moins florissante que vers 1950.

Dans la fabrication des matériaux de construction, on note une stagnation des chaux hydrauliques et une progression des briques et tuiles; la production des ciments broyés et celle des produits en béton est en augmentation de 3 % par rapport à l'an dernier.

Le secteur du verre à vitres se maintient. De façon générale, la construction s'oriente vers l'emploi de matériaux élaborés de préférence à la pierre traditionnelle.

Industries textiles.

Les industries textiles, qui avaient subi un recul en 1952 et 1953, ont retrouvé en 1954 le niveau de 1951, soit 15 % d'activité de plus qu'en 1938.

Les producteurs ont fait des efforts de modernisation de façon à maintenir le marché d'exportation, malgré les circonstances défavorables. Sur le marché intérieur, les consommateurs achètent moins de vêtements qu'avant guerre et emploient plus volontiers leurs disponibilités à l'achat d'équipement ménager ou de véhicules de tourisme. Les matériaux traditionnels sont, de plus, en concurrence avec les fibres synthétiques dont les applications sont de jour en jour plus diverses.

SECTION III.

Commerce intérieur.

1° EXAMEN D'ENSEMBLE.

Cette année encore, l'I.N.S.E.E. a publié en février 1955 un numéro de la revue *Conjoncture et mouvement des affaires* consacré à la situation du commerce de détail en 1954. Une importante partie des éléments qui sont exposés ci-après ont été empruntés à ce document.

Sur l'ensemble de l'année 1954, l'activité du commerce de détail s'est présentée en expansion et, bien qu'il soit impossible, en raison de l'état actuel de la documentation statistique de chiffrer la variation globale du volume des ventes avec précision, il semble que l'accroissement ait été de l'ordre de 7 à 8 %. On se rappelle que si en 1953 il n'avait pas été constaté de régression au niveau du commerce de détail, l'accroissement par rapport à l'année précédente avait été relativement faible et avait spécialement porté sur le commerce d'alimentation. En 1954, au contraire, les deux grandes catégories de commerces, alimentaires et non alimentaires, semblent avoir sensiblement profité de l'expansion dans la même proportion.

Indice du volume quotidien moyen des ventes dans l'ensemble des commerces non alimentaires.

(Moyenne 1950 = 100.)

	1952	1953	1954
Janvier	96	93	106
Février	97	88	92
Mars	113	117	107
Avril	108	109	130
Mai	109	116	128
Juin	99	106	115
Juillet	89	100	106
Août	83	78	85
Septembre	114	112	119
Octobre	122	134	143
Novembre	120	128	132
Décembre	140	148	162
Moyenne annuelle	108	112	119

Source : I.N.S.E.E.

Les statistiques de l'emploi confirment les impressions dégagées ci-dessus. Les indices de l'activité dans le commerce sont en augmentation par rapport aux années précédentes; seuls font exception les indices concernant l'activité de la main-d'œuvre dans les spectacles qui se présentent encore cette année en diminution.

Indices de l'activité dans le commerce.

(Nombre d'heures-ouvriers effectuées.)

	Commerces agricoles et alimentaires	Commerces non alimentaires	Spectacles
Moyennes 1946	87,2	81,1	119,7
1947	92,7	86,2	123,9
1948	96,8	87,7	122,8
1949	96,8	87,9	124,2
1950	97,9	90,3	116,8
1951	98,8	96,7	117,6
1952	99,3	97,0	117,0
1953	101,2	96,8	114,8
1954	103,0	98,5	111,7
1952. Janvier	99,3	97,2	116,3
Avril	97,3	96,6	117,1
Juillet	99,3	96,8	118,6
Octobre	100,2	97,5	117,0
1953. Janvier	100,2	96,9	116,1
Avril	98,8	95,9	115,9
Juillet	101,2	96,9	113,7
Octobre	102,8	96,5	115,3
1954. Janvier	102,9	97,6	113,2
Avril	101,7	97,2	114,7
Juillet	103,4	99,1	111,2
Octobre	103,8	99,0	109,7

Source : Ministère du Travail. Division statistique.

Si les chiffres d'affaires dans le commerce se présentent ainsi en augmentation, il n'en reste pas moins que la profession de commerçant semble comporter des difficultés plus grandes et on constate par exemple que le nombre de points de vente a diminué en 1954 alors qu'ils étaient encore croissant l'année précédente.

Mouvement des fonds de commerce (en milliers).

	1952	1953	1954
Création de fonds	59,7	57,5	38,4
Cessations	42,7	44,9	44,5
Solde net du nombre de points de vente	+ 17	+ 12,6	— 6,1

Source : Conseil National du Commerce.

Gérances libres (en milliers).

	1952	1953	1954
Créations	14,5	12,2	5,1
Cessations	7,1	7,3	8,3
Accroissement	+ 7,4	+ 4,9	— 3,2

Source : Conseil National du Commerce.

Le nombre des faillites et liquidations judiciaires a encore légèrement progressé de 1953 à 1954.

Faillites et liquidations judiciaires.

	Faillites	Liquidations judiciaires
1951	4.748	1.605
1952	4.279	1.234
1953	4.815	1.353
1954	5.298	1.518

Evolution trimestrielle des faillites et liquidations judiciaires.

	Faillites	Liquidations judiciaires
1949. 1er trimestre	387	159
1950. 1er trimestre	387	159
1951. 1er trimestre	460	165
1952. 1er trimestre	354	129
1953. 1er trimestre	433	123
2e trimestre	420	117
3e trimestre	296	88
4e trimestre	387	123
1954. 1er trimestre	475	129
2e trimestre	423	128
3e trimestre	322	109
4e trimestre	546	139

Source : I.N.S.E.E.

Pour terminer, il convient de remarquer que l'amélioration de l'activité du commerce de détail n'a pas touché absolument toutes les branches et que les ventes de textile, vêtements, chaussures par exemple, ont relativement peu bénéficié de l'expansion générale.

2° Examen de quelques branches.

Grands magasins.

Le chiffre d'affaires des grands magasins en 1954 dépasse d'environ 10 % à Paris et 12 % en province celui de l'année précédente. Depuis quelques années, le chiffre des affaires des grands magasins se trouvait en continuelle augmentation d'environ 7 % par an. Ceux-ci semblent donc avoir bénéficié particulièrement de l'afflux de demandes qui avaient été signalées plus haut.

Indices du chiffre d'affaires moyen quotidien des grands magasins.
(Base 100 = moyenne 1950.)

	GRANDS MAGASINS DE PARIS (6 grands magasins)			GRANDS MAGASINS DE PROVINCE (une cinquantaine de grands magasins)		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Janvier	195	197	202	132	150	168
Février	129	123	127	140	132	144
Mars	146	151	151	144	155	144
Avril	142	145	160	144	145	177
Mai	143	150	165	148	150	176
Juin	127	146	152	130	144	161
Juillet	124	131	144	131	151	168
Août	102	83	110	138	140	154
Septembre	161	160	189	156	166	184
Octobre	171	191	208	164	195	204
Novembre	172	190	204	178	186	215
Décembre	247	266	301	275	294	346
Moyenne annuelle	155	161	176	159	165	187

La Fédération des entreprises à commerce multiple calcule pour l'ensemble des six grands magasins un indice du chiffre d'affaires sur la base 100 en 1938. Cet indice a évolué comme suit pour les dernières années :

Année 1950	1.428
Année 1951	1.946
Année 1952	2.215
Année 1953	2.301
Année 1954	2.530

Magasins d'alimentation.

L'accroissement du chiffre d'affaires se trouve exactement du même ordre pour les trois catégories de points de vente : sociétés à succursales multiples, coopératives de consommation et autres détaillants en alimentation générale, alors que les années précédentes les grandes entreprises semblent bénéficier d'une évolution plus favorable que les autres. Il convient de noter cependant que, dans les tableaux figurant ici, les chiffres indiqués pour les détaillants en alimentation générale concernent des magasins déjà d'une certaine importance et qui souscrivent une déclaration mensuelle de chiffres d'affaires. On n'a aucune indication sur le mouvement des affaires des commerçants bénéficiant du régime du forfait.

Autres commerces :

Textiles-Habillement. — Le chiffre d'affaires ne se présente qu'en légère augmentation par rapport à l'année précédente, mais c'est par la considération de l'évolution dans ce secteur depuis un certain nombre d'années que la stagnation et le recul relatif de cette branche apparaît le mieux. Par rapport à 1950, la consommation des articles de textiles-habillement semble ne s'être accrue que de 4 % environ, alors que le volume de la consommation a sans doute augmenté de plus de 15 %. On notera également que c'est dans cette branche que l'on enregistre le plus grand nombre de faillites et que sur les 6.000 points de vente en moins par rapport à l'année dernière qui ont été signalés plus haut, 2.000 environ concernent les commerces de textiles et d'habillement qui ne représentent cependant que 10 à 12 % dans le total habillement.

Chaussures. — La situation est assez semblable à celle du textiles-habillement.

Ameublement. — L'augmentation du chiffre d'affaires est de l'ordre de 8 %. Peut-être existe-t-il un regain de la demande.

Droguerie-Quincaillerie. — Léger progrès.

Spectacles. — Les recettes de l'année 1954 sont supérieures d'environ 9 % à celles de l'année précédente. Cela est dû en partie à une variation des tarifs. L'amélioration est faible pour

Indice du chiffre d'affaires moyen quotidien.

(Base 100 = moyenne 1950.)

	SOCIÉTÉS A SUCCURSALES MULTIPLES			COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION			AUTRES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION GÉNÉRALE			ALIMENTATION GÉNÉRALE		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Janvier	150	154	159	140	158	164	126	133	137	128	140	144
Février	150	151	163	154	163	173	133	133	141	138	140	148
Mars	170	150	163	151	157	169	128	132	142	139	138	149
Avril	145	159	174	156	165	183	131	136	149	136	144	157
Mai	143	159	170	153	166	175	127	131	142	133	140	151
Juin	145	156	177	150	175	191	128	141	153	133	147	162
Juillet	168	171	187	166	184	202	133	135	149	143	147	162
Août	162	169	184	166	170	184	132	132	146	142	143	157
Septembre	149	168	182	160	169	187	129	137	147	136	146	158
Octobre	145	163	177	160	170	183	132	138	147	137	146	157
Novembre	141	159	178	153	161	179	130	135	149	134	142	158
Décembre	165	183	203	186	202	220	162	172	189	165	177	195
Moyenne annuelle	151	162	176	158	170	184	132	138	149	139	146	158

Sources : Ministère du Commerce; Fédération Nationale des Coopératives de consommation; I.N.S.E.E.

Indice du chiffre d'affaires moyen quotidien.

(Base 100 = moyenne 1950.)

	TEXTILES-HABILLEMENT			CHAUSSURES			AMEUBLEMENT			DROGUERIE-QUINCAILLERIE		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Janvier	100	96	99	83	79	98	152	124	152	142	131	151
Février	106	92	94	84	79	79	180	132	147	154	135	144
Mars	137	142	112	113	135	142	210	143	160	165	147	147
Avril	132	127	158	162	139	176	150	131	154	148	139	152
Mai	132	132	137	154	165	167	151	139	162	150	158	176
Juin	112	112	124	117	119	134	143	162	167	160	160	158
Juillet	97	103	111	104	108	107	129	164	156	131	146	153
Août	86	84	92	83	88	93	127	138	139	130	144	147
Septembre	129	118	122	135	126	130	170	167	185	158	161	165
Octobre	148	152	163	158	169	157	159	171	212	150	162	117
Novembre	137	143	142	149	153	153	140	151	177	155	166	171
Décembre	148	146	167	146	184	150	179	207	184	156	180	178
Moyenne annuelle	122	121	126	124	124	132	157	155	166	150	150	155

Source : I.N.S.E.E.

les théâtres et cinémas. Des progrès plus substantiels sont enregistrés pour les music-hall, cabarets, etc.

Coiffeurs. — Augmentation de l'activité, les tarifs étant restés constants en 1954.

Journaux. — Continuation de la reprise du tirage des quotidiens parisiens.

	RECETTES DES SPECTACLES de Paris			COIFFEURS			TIRAGES DES QUOTIDIENS parisiens		
	Indices : Base 100 = Moyenne 1950			[redacted] du chiffre d'affaires moyen quotidien Base 100 = Moyenne 1950			Indices : Base 100 = Moyenne 1950		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Janvier	155	155	176	111	128	134	89	94	94
Février	147	151	156	123	137	139	93	97	96
Mars	149	145	160	132	159	146	92	96	96
Avril	155	163	179	155	166	199	89	93	96
Mai	131	140	148	158	172	173	90	92	97
Juin	132	142	150	148	154	177	92	94	97
Juillet	105	116	126	149	165	186	93	100	102
Août	90	82	107	152	151	175	88	92	95
Septembre	124	125	137	146	157	167	92	95	99
Octobre	178	182	190	149	153	175	93	94	101
Novembre	166	173	198	140	144	158	94	95	102
Décembre	174	187	189	196	202	216	93	95	101
Moyenne annuelle	142	147	160	147	157	170	92	96	98

Sources : Direction Générale des Impôts; Présidence du Conseil; I.N.S.E.E.

Conclusion.

Année d'expansion économique, disions-nous au début de cet article, pour caractériser l'évolution de la production industrielle et du commerce intérieur au cours de l'année 1954, et nous avons vu que tous les indices de groupe se sont inscrits en hausse par rapport à l'année précédente. Est-ce à dire que cette euphorie générale doive laisser dans une douce quiétude tous les industriels et commerçants sans distinction. Telle n'est certainement pas la conclusion qu'il faudrait en tirer; nous

avons constaté que la concurrence se faisait plus active, que les facilités qui avaient suivi la Libération avaient disparu : le nombre des faillites est en augmentation, le nombre de points de vente pour la première fois se trouve en diminution. Plus difficile se trouve donc être le métier de commerçant ou d'industriel et le mot de reconversion a connu une faveur particulière; pourtant la chose est de tous les temps, et à chaque instant elle s'est effectuée et elle s'effectue. Le progrès technique, en même temps qu'il conditionne le progrès tout court, et l'expansion économique dans certains groupements, condamne par là même bien souvent d'autres techniques et d'autres productions; des marchés s'ouvrent, d'autres se ferment, et si le solde est globalement bénéficiaire il n'en reste pas moins que chaque producteur doit perpétuellement surveiller ses débouchés et s'adapter aux nouvelles conditions de l'économie.

Le graphique ci-après, extrait d'*Etudes et Conjoncture*, numéro 3 de mars 1955, matérialise bien, à propos de cinq branches pour lesquelles les perspectives globales des chefs d'entreprises pour le premier semestre 1955 sont toutes optimistes, combien tout est diversité et comment la situation se présente différemment dès que l'on considère des branches déjà plus spécialisées.

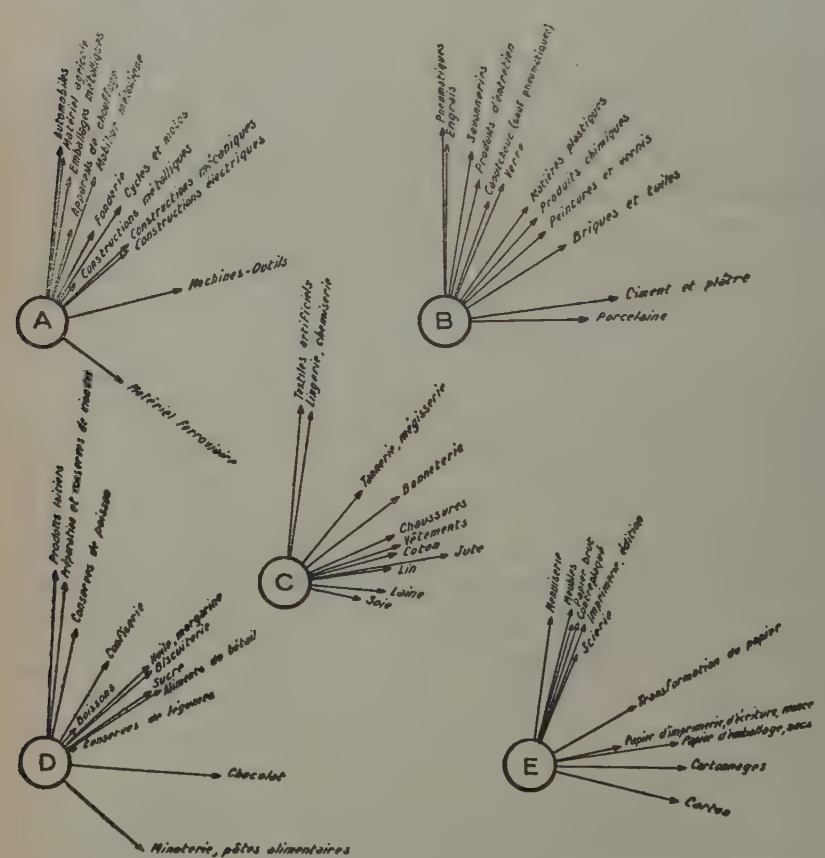
Bien entendu, il ne faut pas se laisser fasciner par les difficultés qui peuvent surgir sur tel ou tel point particulier; malgré les répercussions que celles-ci peuvent avoir sur le plan général, on peut considérer que 1954 a été une année faste du point de vue de la production industrielle.

R. JOLY.

Perspectives de la production pour le premier semestre 1955 selon les groupes de produits.

(D'après une enquête auprès des chefs d'entreprises.)

A — Transformation des métaux.
B — Industries chimiques, matériaux de construction, céramique, verre.
C — Textiles, habillement, cuir.
D — Industries alimentaires.
E — Bois et papiers.



Source : Etudes et Conjoncture.

Nota. — Sur ce graphique, l'angle du vecteur avec l'horizontale traduit le sens général du phénomène : optimiste vers le haut, pessimiste vers le bas (stabilité à l'horizontale).

Le vecteur est d'autant plus court qu'il y a plus de disparité dans les réponses.

LA RECONSTRUCTION ET LE LOGEMENT

Sommaire. — 1° *La reconstruction.* — 2° *La construction de logements en copropriété et de logements locatifs.* — 3° *L'aménagement du territoire.*

L'année 1954 est une bonne année. Constatons d'abord qu'elle voit l'aboutissement d'efforts patients accumulés depuis la Libération. A la fin de l'année 1954, le plus grand nombre des immeubles et des entreprises sinistrés sont reconstruits ou en voie de l'être. Ainsi, la reconstruction parviendra prochainement à son terme. En même temps, la construction, qui a été longue à démarrer, est sur le point d'atteindre son « rythme de croisière ». Le nombre de logements lancés dépasse le chiffre de 20.000 par mois que M. Claudius Petit s'était fixé comme objectif, quand il avait accédé au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme en septembre 1948. Que de textes ont dû être promulgués les uns après les autres pour atteindre ce résultat ! D'abord, la loi sur les loyers, les décrets d'application, ensuite les lois prévoyant l'aide à la construction, grâce aux prêts du Crédit Foncier et aux primes la loi instituant la contribution patronale, les lois de programme, tout cela s'est conjugué avec la contribution accrue de l'Etat en faveur de la reconstruction, et plus récemment en faveur des H. L. M. Qu'il ait fallu plusieurs années pour atteindre cet objectif, c'est ce que prévoyaient les hommes qui ont réclamé les premiers une politique de la construction en France. A cette époque, on était tellement loin des conditions indispensables pour la mener. Elle impliquait une profonde transformation de nos habitudes. Le pays, pendant plusieurs décades, avait perdu le goût et le sens de la construction. Il fallait d'abord, puisque l'Etat ne pouvait tout faire, rendre à l'initiative privée le goût de la construction, mais il fallait aussi que l'industrie du bâtiment s'équipât à nouveau, et cela dépendait encore moins de l'initiative des

pouvoirs publics. Le volume de la construction en France était limité par le nombre des ouvriers du bâtiment et les moyens techniques mis à leur disposition. Si bien qu'il restait toujours à craindre que les nouveaux crédits, les nouveaux moyens de financement, ne fussent dévorés en partie par des hausses de prix. Une industrie du bâtiment qui n'avait pas évolué pouvait être incapable de répondre à une demande accrue, la demande supplémentaire se traduire par une hausse des prix. On le vit au cours de l'année 1951, au cours de laquelle près de 150.000 logements furent lancés. L'accroissement singulièrement rapide des prix du bâtiment montra qu'on avait atteint la capacité de construction en France. La « pause » de 1952 devait permettre de retrouver l'équilibre des prix et de repartir en 1953 et 1954 sur des bases plus solides. En bref, il convenait de maintenir le marché du bâtiment dans une tension telle que l'effort d'équipement des entreprises continue, que le bâtiment ne soit pas déserté par les ouvriers et les artisans. Mais la demande ne devait jamais entraîner une hausse de prix conjoncturelle qui aurait annulé la baisse des prix technique qui se poursuivait sans relâche.

Après avoir constaté que certains objectifs ont été atteints, nous reprendrons les divers aspects de la reconstruction, de la construction et de l'aménagement du territoire pour examiner s'il est possible de mieux situer notre effort et de rendre plus féconde pour les classes laborieuses la voie dans laquelle le Gouvernement s'est engagé.

1° *La reconstruction.* — Pendant des années, la reconstruction a absorbé d'énormes crédits, et l'on pouvait s'interroger avec inquiétude sur le petit nombre de logements annuellement reconstruits. L'explication est multiple. Environ la moitié seulement des crédits étaient consacrés à la reconstruction immobilière, le reste allait nécessairement à la remise en état des sols et des voiries ainsi qu'à la reconstruction industrielle et agricole, qui a joué un rôle utile dans le renouveau de l'économie française. Il est superflu de revenir, d'autre part, sur les caractéristiques de la loi des dommages de guerre qui prévoyait la reconstruction à l'identique; les efforts qui se sont multipliés pour limiter le coût du logement reconstruit n'ont pu avoir que des résultats limités. En 1954, nous constatons toutefois une

certaine amélioration du rythme [1] : 41.400 permis de construire ont été délivrés au lieu de 28.800 en 1953; 37.000 logements ont été terminés au lieu de 35.200 en 1953 (Voir l'Annexe).

Grâce à l'avancement des travaux préliminaires de la reconstruction (voirie et assainissement), les crédits pour 1955 pourront être réduits sans que soient diminuées les dépenses consacrées au logement. Les dépenses de reconstruction, à l'exclusion des indemnités payées aux sinistrés, subissent, en 1955, une réduction massive : le crédit passe de 73 milliards 7 à 35 milliards 7, soit une réduction de plus de moitié.

Une disposition nouvelle de la loi de finances de 1955 tient compte des progrès de la reconstruction. Le Gouvernement a évalué à 400 milliards seulement les autorisations de programme nécessaires pour terminer la reconstruction des immeubles de toute nature. Ces autorisations montent à 145 milliards pour 1955, 145 milliards pour 1956 et 110 milliards pour 1957, mais ces chiffres n'ont pas une valeur limitative. Le projet prévoit que des autorisations de programme supplémentaires pourront être accordées, à partir du 1er octobre 1955, dans la limite du quart des autorisations de programme accordées pour 1956 et, à partir du 1er juillet 1956, du tiers des autorisations de programme accordées pour 1957. Ces autorisations bénéficieront aux sinistrés dont l'inscription en priorité est prévue l'année suivante.

En fait, l'ordre de priorité, qui avait été jusqu'à maintenant strictement respecté, n'a plus beaucoup de sens puisqu'on arrive au terme des travaux. Le ministère a l'intention de donner priorité aux sinistrés dont les projets de reconstruction peuvent être prêts en temps utile. En somme, au lieu d'une concurrence entre sinistrés qui sollicitent des crédits, le Ministère sollicite maintenant les sinistrés prêts à reconstruire.

Le régime de l'indemnisation du mobilier a été profondément transformé depuis 1953. Les textes essentiels sont deux décrets-lois des 9 et 30 septembre 1953, la loi du 9 septembre 1954, ainsi

1. On peut regretter que 14 milliards de crédits de paiement n'aient pu être utilisés au cours de l'année 1954, les crédits de programme prévus pour l'année n'ayant pu être obtenus en temps utile pour absorber les crédits de paiement excédentaires. C'est la première fois que l'on constate une inutilisation des crédits.

que diverses dispositions insérées dans les lois de finances. Le régime le plus couramment applicable pour l'indemnisation définitive du mobilier devient le forfait. Sans doute les sinistrés peuvent-ils encore réclamer leur indemnisation d'après les polices d'assurance, mais la majorité n'en avait pas. Quant à l'indemnisation suivant la consistance de leur mobilier, elle est exceptionnelle, les sinistrés ne disposent pas en général des preuves écrites qui sont exigées. La base du forfait est celle d'un appartement de deux pièces et une cuisine pour deux personnes et il est majoré en fonction du nombre de pièces (jusqu'à 8 pièces) et du nombre de personnes présentes au foyer. En outre, le forfait de base varie suivant les catégories dans lesquelles on peut classer la qualité du mobilier. Depuis la loi du 9 septembre, il existe quatre catégories. Pour donner une idée du montant des indemnisations forfaitaires ainsi obtenues, on peut indiquer qu'elles s'étalent entre 260.000 francs et 1 million. Les sommes encore dues par l'Etat excéderaient ainsi 500 milliards. Aussi, tandis que la reconstruction immobilière doit, en principe, être effectivement terminée en 1958, faudra-t-il plusieurs années encore pour l'indemnisation totale des sinistrés mobiliers malgré l'abattement sensible que le nouveau régime établit sur leurs créances. Les sinistrés mobiliers recevront en espèces jusqu'en 1959 le montant correspondant au forfait dernière catégorie (3 B). Le reste sera payé en titres à dix ans dont le point de départ est 1960, remboursables par annuités entre 1960 et 1970. Si le sinistré atteint 70 ans, il recevra tous les ans les deux dixièmes de son titre en espèces; si bien qu'à 75 ans il sera complètement indemnisé.

On peut maintenant apprécier la qualité de cette reconstruction, très certainement plus harmonieuse que celle qui suivit la guerre 1914-1918. Sans doute la reconstitution intégrale du bien détruit et la limitation du coefficient de vétusté à 20 % ont-elles entraîné de lourdes charges. On peut également regretter que la reconstruction ait eu lieu trop souvent sur place alors que l'activité économique tendait à se déplacer. La politique des transferts n'a été sans doute menée qu'avec trop de timidité. Mais reconnaissons que les critères pour l'octroi d'un transfert eussent été plus aisés si les buts poursuivis par l'aménagement du territoire avaient été précisés antérieurement.

2° *La construction.* — Les résultats importants atteints dans ce domaine ne peuvent masquer que nous continuons à figer l'économie française sur des données anciennes. Les conditions requises pour l'indispensable « mobilité » de la main-d'œuvre font défaut. Pour juger des résultats de 1954, on doit apprécier en même temps que le rythme de la construction le mode d'utilisation des nouveaux logements (copropriété ou location).

En ce qui concerne le rythme, les chiffres sont les suivants : 162.000 logements terminés plus 10.000 pour l'Algérie et les Territoires d'outre-mer; 277.000 ont fait l'objet d'un permis de construire [2]. L'importance des logements lancés en 1954 et aussi en 1953 (184.000) donne à penser qu'en 1955 le nombre de logements terminés sera nettement supérieur à 200.000, même s'il ne doit pas atteindre le chiffre de 250.000 actuellement prévu par le Ministère (voir l'Annexe). A plus forte raison en 1956 peut-on compter sur un minimum de 240.000 logements terminés.

Ces résultats ont été obtenus sans hausse notable des prix. Le progrès technique se poursuit, notamment dans les chantiers industrialisés où l'on va même s'efforcer d'atteindre, ce qui paraît la limite, le prix de 1 million par logement.

L'indice du coût de la construction calculé par l'I. N. S. E. E., qui atteignait 100 lors du dernier trimestre 1953, a été de 98 ou 99 au cours des quatre trimestres 1954. Il remonte toutefois à 101 pour le premier trimestre 1955, ce qui prouve que les prix du bâtiment doivent toujours être surveillés avec la plus grande attention.

Ainsi, l'objectif fixé en 1948 peut être considéré comme atteint. On peut se demander toutefois si cet objectif est suffisant. Si l'on compare les réalisations françaises à celles de l'Angleterre et de l'Allemagne, le chiffre de 240.000 logements ne paraît pas très élevé. L'Allemagne Occidentale a construit 530.000 logements en 1954, et l'Angleterre, depuis 1953, dépasse le rythme de 300.000 logements annuels, après avoir dépassé, entre les années 1948 et 1953, un rythme annuel de 200.000. En revanche, la Pologne semble faire un effort très

2. Le nombre des permis de construire délivrés se substitue désormais dans les statistiques du ministère de la Reconstruction et du Logement au nombre de logements lancés, qui avait donné lieu à des interprétations trop diverses, mais du point de vue qui nous préoccupe il joue le même rôle dans l'interprétation des résultats que la France peut espérer dans les années à venir.

voisin de la France (158.000 logements en 1954); l'Italie paraît moins favorisée (71.200 logements en 1953, 36.900 pour le premier semestre 1954, chiffre limité aux bâtiments résidentiels, chef-lieux et cantons comptant plus de 20.000 habitants). Ajoutons, pour comparer les résultats de la France à ceux de l'Allemagne, que l'Allemagne Occidentale, peuplée de 48 millions d'habitants, doit recevoir un grand nombre de réfugiés qui affluent de l'Allemagne de l'Est et que la situation du logement y est encore plus grave qu'en France en raison des démolitions subies pendant les dernières années de la guerre.

On pourrait, d'autre part, se référer aux besoins français en logements, qui restent immenses et insatisfaits. Il apparaît que, poursuivi jusqu'en 1960, le rythme de 240.000 logements annuels mettrait à la disposition des Français 1.600.000 logements neufs, soit environ 15 % des logements existants. Il serait souhaitable de construire plus pour essayer de juguler plus rapidement la crise du logement et améliorer l'habitat français; mais l'effort doit être progressif pour éviter une hausse des prix toujours à craindre, et se concilier avec le programme d'équilibre de la France et de l'Union française. Après avoir trop longtemps sacrifié la reconstruction à l'équipement, il ne convient pas de faire le contraire. Au surplus, lancer la construction sur un rythme qu'elle ne pourrait maintenir pendant bon nombre d'années pourrait avoir, pour l'industrie du bâtiment, des conséquences graves et la faire retomber par la suite dans l'ornière dont elle vient de sortir.

Si nous examinons la destination des logements construits, nous sommes certes moins optimistes et souhaitons un effort rapide de conversion : à l'heure actuelle, on construit trop peu d'immeubles locatifs. C'est au titre des H. L. M. qu'ils sont édifiés, le plus souvent, mais en nombre très insuffisant. En 1955, en plus de 20.000 logements, au titre de l'accession à la propriété, les H. L. M. ont environ 60.000 logements destinés à la location, en y comprenant les logements économiques normalisés. C'est tout ce que permettent les autorisations de programme et les crédits de paiement, bien que respectivement portés de 100 milliards à 130 milliards et de 70,087 millions à 107 milliards. Cette augmentation, qui rejoint les recommandations que nous avions faites lors de notre dernière chronique, ne permet pas encore, et de loin, de satisfaire les besoins qui

se manifestent. Il serait souhaitable que dans les années à venir une contribution plus importante de l'Etat permette d'accroître le nombre des H. L. M. construits pour la location.

Il faudrait, en outre, décider les constructeurs qui bénéficient des prêts du Crédit Foncier et des primes à la construction à édifier, eux aussi, des immeubles locatifs, qui seuls rendraient au marché du logement la souplesse désirable. La construction d'immeubles locatifs a un autre avantage : les personnes qui construisent pour habiter leur logement exigent généralement des logements de dimensions importantes, et répondant aux besoins éventuels qui pourraient se manifester au cours de leur existence. Elles se contenteraient, au contraire, de logements moins spacieux si des immeubles leur étaient offerts en location, quitte à déménager si leurs besoins devaient augmenter.

Le problème des loyers est, on le sait, à la base de l'insuffisance de la construction d'immeubles locatifs, en raison de l'influence qu'exerce le prix des loyers des immeubles anciens sur les prix de loyer que le propriétaire peut demander pour des immeubles neufs. Il arrive que certaines sociétés demandent des loyers importants pour les immeubles neufs, 300.000 ou 400.000 francs de loyer annuel, chiffre à partir duquel on peut concevoir la rentabilité d'un appartement, même de dimension relativement importante. Mais de tels logements sont seulement à la portée de privilégiés, car le niveau des salaires dépend du montant des loyers résultant de la loi sur les loyers et reste insuffisant pour que, tenu compte de l'allocation logement, les salariés puissent consacrer des sommes suffisantes à la location des nouveaux immeubles. La classe ouvrière ne peut payer, dans l'état actuel de la rémunération ouvrière, des loyers supérieurs à 50.000 francs par an. Or, le minimum indispensable pour rémunérer des logements coûtant 1.500.000 francs est un loyer annuel de 100.000 francs.

Pour remédier à cet état de choses, la première condition est de poursuivre l'application de la loi sur les loyers. A cet égard, les dispositions de la loi du 9 août 1953 sont favorables. La loi nouvelle a prévu que les majorations semestrielles appliquées depuis 1949 aux loyers calculés d'après la surface corrigée continueraient à être perçues jusqu'à ce que les loyers atteignent la valeur locative prévue à l'article 27 de la loi. En outre,

à partir du 1er janvier 1954, le prix du loyer sera modifié, s'il y a lieu, chaque semestre dans une proportion égale à la variation du salaire minimum interprofessionnel garanti en vigueur au cours des derniers jours du semestre précédent par rapport à celui en vigueur au 1er juillet 1954. Une hausse éventuelle des prix entraînerait ainsi une augmentation des loyers, alors que le système appliqué immédiatement après la loi de septembre 1948 n'a pas joué, malgré la hausse des prix, le salaire servant de base de calcul aux allocations familiales n'a pas été modifié.

Si la loi continue à s'appliquer, le salaire s'adaptera aux loyers plus élevés qui seront perçus pour les logements anciens et dès lors répondra plus aisément aux conditions de la rémunération des logements neufs. Mais le résultat ne se fera sentir que progressivement pour les logements modestes. En outre, l'insuffisance du loyer n'est pas le seul élément qui décourage le propriétaire.

Le propriétaire qui loue un logement ne sait plus quand il pourra le récupérer; l'abus du maintien dans les lieux est une des raisons pour lesquelles la construction d'immeubles locatifs reste l'exception. Mais, dans ce domaine, il convient d'être très prudent. Tant que la crise du logement présentera le même caractère de gravité, il est dangereux de modifier la loi qui prescrit le maintien dans les lieux. C'est sans doute lorsque la politique de la construction aura donné ses premiers fruits qu'on pourra revenir sur ce privilège et faciliter ainsi une nouvelle accélération de la construction.

En attendant, et après avoir porté les crédits consentis aux H. L. M. destinés à la location au maximum compatible avec la situation budgétaire, il convient d'agir, semble-t-il, par une nouvelle modification du régime des primes à la construction et des prêts du Crédit Foncier. La loi *Courant* a prévu des primes plus importantes en faveur des candidats à l'attribution de logements modestes. On pourrait, semble-t-il, avec fruit, accorder des avantages spéciaux aux constructeurs qui construisent exclusivement en vue de la location. En tout cas, les personnes qui se réservent la faculté d'habiter les logements qu'elles construisent auraient un régime moins avantageux que celles qui s'engagent à les louer; l'utilité sociale n'est pas la même. Il n'y a pas lieu de déterminer ici comment cette aide accrue en faveur des immeubles destinés à la location pourrait

être octroyée. Devrait-on accorder un accroissement des primes à la construction ou une prolongation de la durée du prêt ? C'est ce qu'il conviendrait d'étudier de plus près, mais nous pencherions, quant à nous, pour le premier système, qui paraît plus sain du point de vue économique et financier.

3° *L'aménagement du territoire.* — 1954 donne enfin des espoirs parce que le Gouvernement semble orienté plus clairement vers la politique d'aménagement du territoire réclamé par le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme depuis 1950. Or, aucune réalisation dans le domaine de la construction ne serait réellement satisfaisante si elle n'était entreprise dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire. Sans doute, la politique d'aménagement du territoire déborde-t-elle largement les problèmes de construction. Elle commande, en réalité, l'avenir de la politique et de l'économie françaises. Il s'agit, en effet, d'assurer une répartition meilleure des activités entre les diverses régions françaises, de donner au pays un équilibre humain, économique et financier plus satisfaisant, de rendre aux citoyens l'intérêt pour la chose publique en leur faisant saisir d'une manière concrète les réalisations nationales. Mais il va de soi que si la concentration humaine devait croître encore dans certaines régions et notamment dans la région parisienne, aucune solution satisfaisante ne serait donnée au problème du logement.

Le bilan des efforts entrepris depuis la Libération et singulièrement depuis 1951 (date à laquelle fut créé le Fonds d'aménagement du territoire) pour inciter les industries nouvelles ou en développement à installer leurs usines en province se traduit par les chiffres suivants : depuis la Libération, 75 usines ont accepté de s'installer en province. Le personnel de ces usines, dont certaines sont encore en cours d'installation, peut être évalué à 26.700. Les industries transplantées sont surtout les industries automobiles, électroniques, électro-mécaniques et d'équipement ménager. Elles se groupent plus volontiers dans les régions situées au nord de la Loire.

Nous ne méconnaissons pas l'importance de ces résultats, mais ils sont insuffisants. La migration de 26.700 ouvriers ne correspond pas à l'ampleur du problème. En outre, il serait préférable de transplanter les usines dans les régions non encore industrialisées au sud de la Loire, si les conditions locales le permettent.

En 1954, des dispositions importantes ont été prises pour promouvoir cette politique. Depuis le décret du 14 septembre 1954, le Fonds d'aménagement du territoire est divisé en deux sections : la section A permet comme précédemment de consentir des prêts à court terme aux collectivités locales ou chambres de commerce qui aménagent des terrains en vue d'applications industrielles, et aussi en vue d'ensembles urbains; la section B, nouvellement créée, consent directement des prêts aux employeurs. Un comité de gestion commun aux fonds d'aménagement du territoire, de reconversion industrielle et de reclassement de la main-d'œuvre créés par le même acte du 14 septembre 1954 délibère sur les prêts à accorder.

Il convient de noter aussi l'accroissement des disponibilités du Fonds, qui dispose maintenant, au titre de la section A, de 15 milliards de crédit de programme et d'une faculté de découvert de 8 milliards. Les zones industrielles aujourd'hui en développement sont placées à Châlon-sur-Saône, Mantes, Reims, Angers, Amiens, Rennes, Orléans, Lyon et Niort. Il sera sans doute possible d'en envisager de nouvelles grâce à l'action de sociétés d'économie mixte recevant l'aide du Fonds.

En même temps qu'on s'efforce d'attirer les entreprises hors de Paris, les pouvoirs de coercition sont précisés. Un décret du 5 janvier 1955, tendant à favoriser une meilleure répartition des industries sur l'ensemble du territoire, prévoit l'obligation pour les usines employant un effectif supérieur à 50 personnes ou utilisant une surface de plancher supérieure à 500 m² d'obtenir, préalablement à leur installation, l'agrément du ministre de la Reconstruction et du Logement après avis d'une commission comprenant les principaux ministères économiques.

On en reste toujours, faute de pouvoir faire plus, à la double méthode : l'aide aux entreprises qui acceptent de s'installer hors de Paris et l'interdiction d'extensions industrielles dans la Région parisienne. Mais les moyens mis à la disposition du Ministère sont accrus. En outre et surtout, il apparaît que le Gouvernement tout entier semble de plus en plus déterminé à poursuivre la politique d'aménagement du territoire et de décentralisation industrielle que le ministère de la Reconstruction ne peut avoir la prétention de mener seul. Il s'agit, en effet, d'un ensemble de problèmes complexes qui touchent non seulement à notre industrie, mais aussi à toutes les branches d'activité

nationale, et notamment à l'agriculture; une véritable décentralisation suppose des mesures tant en ce qui concerne le prix du transport que le prix de l'énergie et la formation de la main-d'œuvre. Des études systématiques et impartiales doivent être entreprises sur tous ces problèmes. Sans données précises, l'aménagement du territoire ne serait que propagande. Au contraire, des centres d'expansion économique bien choisis pourront aisément abriter de nouvelles activités.

*
* *

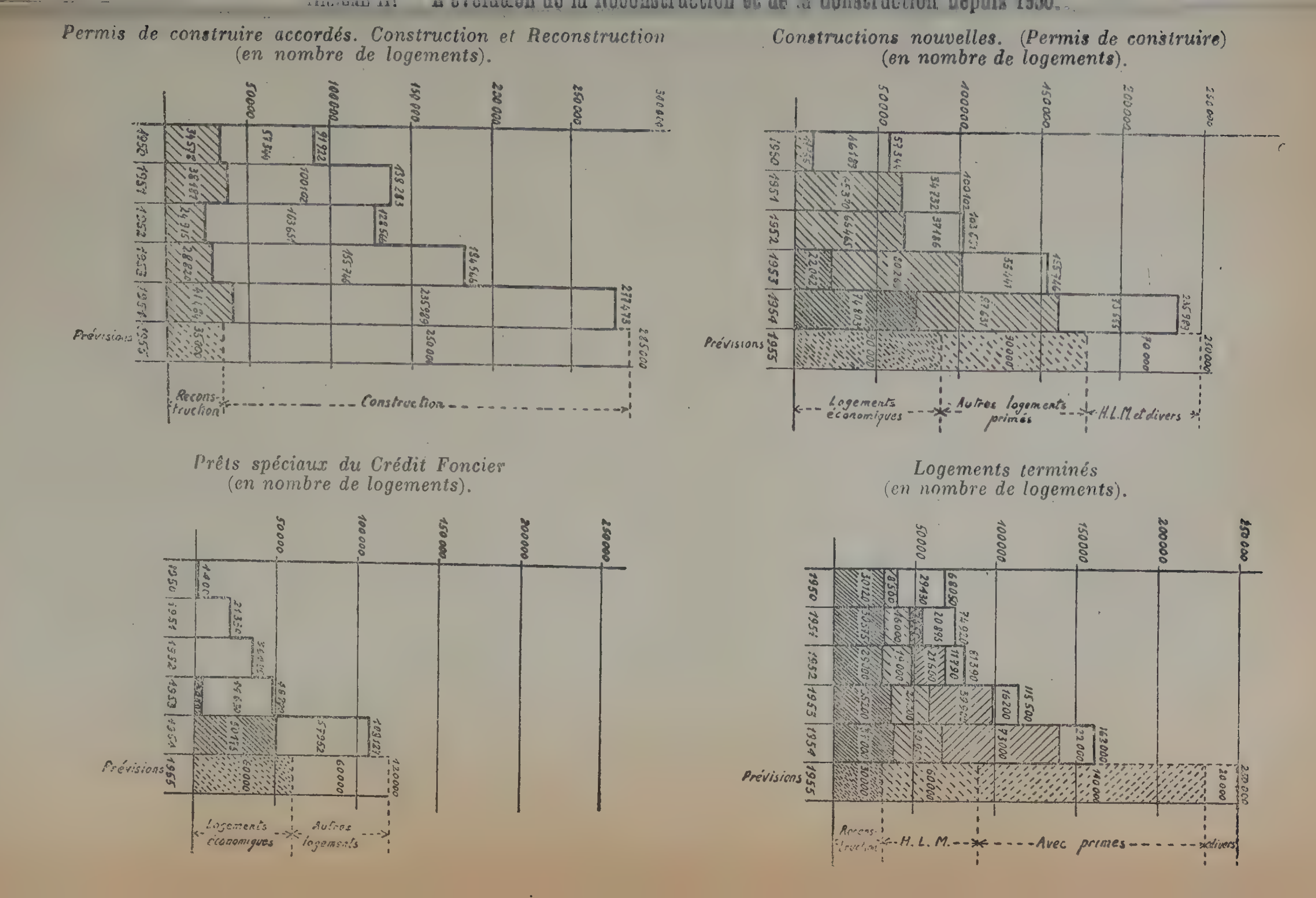
En bref, les lignes de la politique à suivre se dégageraient ainsi : s'attacher en priorité à la construction d'immeubles locatifs par une amélioration des crédits affectés aux H. L. M. et des dispositions spéciales concernant le régime des primes et des prêts. Cet effort serait poursuivi dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire en instituant un *dialogue* permanent et sérieux entre l'Etat, les régions, les activités économiques. Nous pourrions espérer ainsi un progrès social, un renouveau économique, et peut-être aussi une détente dans nos discussions politiques qui porteraient plus souvent sur des problèmes concrets.

Robert BORDAZ.

ANNEXE I

Résultats et prévisions de la reconstruction et de la construction en France.

DESIGNATION	1950	1951	1952	1953	1954	Prévision 1955
PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :						
Reconstruction	34.578	38.181	24.915	28.820	41.484	35.000
Constructions nouvelles	57.344	100.102	103.651	155.746	235.989	250.000
TOTAL	91.922	138.283	128.566	184.566	277.473	285.000
CONSTRUCTIONS NOUVELLES :						
a) Constructions avec primes :						
Logements économiques	—	—	—	22.042	74.803	90.000
Autres logements	11.155	65.370	66.465	80.263	87.631	90.000
b) Constructions sans primes :						
H. L. M. et divers	46.189	34.732	37.186	53.441	73.555	70.000
TOTAL	57.344	100.102	103.651	155.746	235.989	250.000
PRÊTS SPÉCIAUX DU CRÉDIT FONCIER :						
Logements économiques	—	—	—	4.080	50.175	60.000
Autres logements	1.400	21.330	36.485	44.630	57.952	60.000
TOTAL	1.400	21.330	36.485	48.710	108.127	120.000
LOGEMENTS TERMINÉS :						
Reconstruction	30.120	30.575	29.000	35.200	37.000	30.000
H. L. M. (location et accession).	8.500	16.000	19.000	24.200	30.000	60.000
Logements avec primes	—	7.450	21.600	39.900	73.000	140.000
Autres logements	29.430	20.895	11.790	16.200	22.000	20.000
TOTAL	68.050	74.920	81.390	115.500	162.000	250.000



Permis de construire accordés. Construction et Reconstruction (en nombre de logements).

Constructions nouvelles. (Permis de construire) (en nombre de logements).

Prêts spéciaux du Crédit Foncier (en nombre de logements).

Logements terminés (en nombre de logements).

COMMERCE ET TRANSPORTS

ÉCHANGES EXTÉRIEURS ET POLITIQUE COMMERCIALE

Sommaire. — I. *Economie française et conjoncture internationale.* — II. *Etat des paiements et résultats généraux en valeur.* — III. *Volume des courants commerciaux avec l'étranger par grandes catégories et principaux groupes de produits.* — IV. *Evolution des échanges par zones monétaires.* — V. *Note sur le commerce extérieur de l'Union française d'outre-mer.* — VI. *Les perspectives du commerce extérieur au début de 1955.*

I. — Economie française et conjoncture internationale.

Les progrès réalisés en 1953 et 1954 dans le développement des échanges extérieurs de la France — notamment dans ses échanges avec les pays étrangers — ne sont pas d'une envergure considérable, mais la continuité même d'un mouvement favorable a été enregistrée avec satisfaction. Avant d'étudier en détail les chiffres qui témoignent de ce redressement limité mais incontestable, nous devons bien prendre garde aux conditions dans lesquelles il a été obtenu. En effet, selon les *plans d'analyse* et les *périodes d'anticipation*, ce sont des appréciations toutes différentes auxquelles on risque d'être conduit.

Le problème d'une réadaptation en profondeur de l'économie française n'a cessé de faire l'objet de controverses assez vives, même à l'échelle internationale. En février 1955, le conseil de la Chambre de commerce internationale insistait sur le cas des pays à « *monnaie surévaluée* », ceux-ci « *en l'absence d'un plan*

complet de redressement » avaient ajourné un ajustement qui risquait de ne pas s'avérer suffisamment salutaire. Quelques semaines auparavant, le Conseil des ministres de l'O.E.C.E., en prescrivant l'abrogation avant le 31 décembre 1955 et à titre expérimental des différentes formes d'*aide à l'exportation*, dispensait la France aussi bien que la Grèce et la Turquie de cette obligation (sous réserve d'une justification à fournir avant le 30 septembre). On pourrait retenir enfin les conclusions de la neuvième session des Parties Contractantes à l'*Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce* (G.A.T.T.), qui, tout en réaffirmant le principe fondamental d'une suppression générale des restrictions quantitatives à laquelle devrait veiller l'*organisation de coopération commerciale*, n'en a pas moins renouvelé les procédures de dérogation temporaire (7 mars 1955).

Dans ce contexte, rien n'est fondamentalement changé quant aux difficultés qui préoccupent l'opinion française — celles d'une révision des structures de production. Ainsi, tout ce qui a été dit concernant le niveau relatif des prix français (et sous réserve de certaines variations survenues dans les autres pays) ne peut-il encore être réinterprété de la même manière selon qu'on tient pour acquise la persistance de l'*aide à l'exportation* ou qu'on envisage sa suppression prochaine. Qu'il s'agisse des *fonds de reconversion et de reclassement de la main-d'œuvre* ou des *commissions d'aménagement du territoire*, l'effort nécessaire doit être jugé sur un certain plan qui est bien celui d'une réadaptation structurelle. Du point de vue du commerce extérieur, ce qui est alors en cause, c'est l'élargissement des échanges — à *obtenir à un plus haut niveau d'activité* — bien plus que d'un simple « retour à l'équilibre », au sens traditionnel et de plus en plus contesté de l'expression. Il n'en va pas différemment de l'interprétation à donner aux résultats du fonctionnement de la C.E.C.A. (*Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*).

Au contraire, c'est sur le plan de l'*analyse conjoncturelle* et en fonction d'anticipations *relativement courtes* que peut être appréciée l'amélioration de nos échanges au cours des deux dernières années. Il s'agit d'ailleurs bien moins de conjoncture française que de *conjoncture internationale*, plus exactement encore de l'accroissement du revenu national des pays d'Europe

occidentale — avec une progression moyenne d'environ 8 % de leur production industrielle [1].

Or, ce résultat, comparable à celui de l'année 1951, a été « accompagné et jusqu'à un certain point provoqué » par un développement des échanges extérieurs de 10 à 25 % (pour les 9 premiers mois de l'année) [2] — développement d'ailleurs nettement plus important dans les relations entre les pays européens eux-mêmes que dans les ventes aux pays « extra-européens ».

Ainsi, à l'intérieur d'un premier grand circuit de paiement, s'est effectuée une reprise à la fois consacrée et stimulée par certaines libérations d'échanges intra-européens. Le développement des ventes françaises à l'étranger correspond en grande partie à des importations induites de ce mouvement général. Et si la reprise a été facilitée par les mesures de suppression de contingents, celles-ci furent elles-mêmes subordonnées à une plus grande aisance monétaire. Un tel enchaînement apparaît indiscutablement non seulement pour la Grande-Bretagne (où les réserves en or et en dollars se sont encore accrues de 87 millions de livres en 1954), mais encore pour l'Allemagne occidentale (dont les crédits à l'U.E.P. atteignaient au début de l'année près du double du quota qui lui était alloué, soit 1 milliard de dollars environ) [3]. Il faut tenir compte enfin de la politique consciente poursuivie par voie de négociations bilatérales et au sein des grands organismes internationaux en vue de faciliter la réadaptation des balances. Le retard de notre pays à s'aligner sur ses partenaires pour les libérations d'échanges s'explique sans doute bien ainsi. Quoi qu'il en soit (et sur les bases d'ailleurs assez arbitraires retenues pour ce genre de calcul), le pourcentage en avait été limité à 52 % en France, en avril 1954 (40 % pour la catégorie des produits manufacturés). Les dispositions prises en octobre 1954 ont porté ce taux de libération

1. V. l'*Etude sur la situation économique de l'Europe* en 1954, éd. prov. Genève, février 1954. L'expression « Europe occidentale » s'y entend de tous les pays d'Europe autres que l'Albanie, l'Allemagne orientale, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S.

2. Alors, par rapport à la période correspondante de 1953, l'indice des exportations atteignait 116 pour la France, contre 100 pour la Suisse, 108 pour la Grande-Bretagne et l'Italie, 124 pour la Belgique, 125 pour l'Autriche, 126 pour l'Allemagne de l'Ouest.

3. A cet égard, on avait observé que, par rapport au revenu national, le pourcentage de la consommation privée était resté plus faible en Allemagne Occidentale que dans la plupart des autres pays membres de l'O.E.C.E.

à 65 %, le pourcentage de 75 % ne devant être atteint qu'en janvier 1955. On sait également que l'imposition de *surtaxes temporaires* de 10 ou 15 % sur la plupart des produits manufacturés pour lesquels les contingents étaient supprimés devait encore freiner l'incidence de ces mesures, comme le confirmera la comparaison des indices du volume des importations des 2e, 3e et 4e trimestres d'une année à l'autre.

L'analyse conjoncturelle resterait d'ailleurs incomplète si l'on ne tenait pas compte des conditions dans lesquelles a été amorti, en 1953 et 1954, l'effet de la récession américaine. Il était à craindre que celle-ci ne vînt bouleverser les réadaptations en cours à l'échelle européenne. Notons dès à présent une sorte de neutralisation des effets de transmission des fluctuations économiques en dépit du rôle dominant des Etats-Unis à l'intérieur d'un second et beaucoup plus large circuit de paiements internationaux. Le 22 décembre 1953, M. Harrold Stassen, directeur de l'Administration des *opérations à l'étranger*, avait déclaré à Washington que l'année 1954 serait caractérisée à la fois par un développement du commerce mondial et par une diminution de l'aide américaine. Cependant, outre la limitation de celle-ci, s'est produit effectivement un fléchissement d'environ 12 % des importations de produits européens aux Etats-Unis entre les premiers semestres de 1953 et de 1954 (tandis que les exportations américaines vers l'Europe augmentaient de 8 %). C'est la plus grande aisance constatée l'an dernier du côté de leurs réserves en or et en dollars qui a permis, en définitive, à la plupart des pays d'Europe occidentale de poursuivre une politique plus libérale.

Compte tenu des différences rappelées ci-dessus, la position de la France au début de l'année 1954 reflétait pour la plus large part l'amélioration de la conjoncture européenne dans son ensemble. Cependant, le détail des variations de notre commerce extérieur permettra de préciser l'orientation donnée à la politique française des échanges dans une phase encore très incertaine.

II. — Etat des paiements extérieurs et résultats généraux en valeur.

La publication de la balance des paiements par l'*Office des changes* pour l'ensemble de l'année 1953 souligne que l'excédent réalisé au cours du deuxième semestre a ramené à 220 millions de dollars (monnaie de compte), le solde déficitaire de nos opérations courantes. Ce chiffre, inférieur de 18 millions de dollars à celui de 1950, est le plus bas de l'après-guerre. L'atténuation du déficit commercial et l'amélioration du solde des règlements non commerciaux ont contribué à parts approximativement égales au progrès enregistré depuis 1951. Nous avons souligné dans notre précédente chronique les rôles joués respectivement au cours de l'année 1953 par la baisse des prix étrangers et par une légère reprise des exportations. De son côté cependant, le solde débiteur des paiements courants de la France d'outre-mer avait augmenté (il représentait à lui seul près de la moitié du déficit de la zone franc).

Pour le premier semestre de l'année 1954, l'Office des changes indique un excédent de 27 milliards de francs (77 millions de dollars, monnaie de compte) contrastant avec le déficit encore très important du premier semestre 1953 (97 milliards de francs, soit 267 millions de dollars). Mais les paiements courants comportent un poste de *dépenses et recettes de gouvernements étrangers* correspondant notamment aux commandes *off shore* qui ont atteint 101 milliards de francs au premier semestre 1954 (contre 199 milliards l'année précédente).

A ces quelque 290 millions de dollars ainsi comptabilisés parmi les éléments de la balance des comptes, s'est ajoutée une aide extérieure de près de 212 millions de dollars (dont 96 pour l'Indochine) : en francs français, l'aide américaine, comprise parmi les *opérations en capital*, figure pour 74 milliards de francs (contre 77 milliards au premier semestre 1953), alors que les remboursements d'emprunts à l'étranger (51 milliards) ont excédé le solde net des investissements et crédits privés (11 milliards).

Quoi qu'il en soit, la réduction du déficit de la balance commerciale avec les pays étrangers, de 206 milliards de francs en 1953 à 145 milliards en 1954, est venue ajouter ses effets à ceux

d'un accroissement des réserves monétaires qui garde un caractère de très grande précarité.

Cette amélioration a eu lieu en dépit d'une détérioration des termes de l'échange, la baisse des valeurs moyennes à l'exportation ayant été plus considérable qu'à l'importation. En effet, l'indice des premières passe de 114 au quatrième trimestre 1953 à 108 au dernier trimestre 1954. La baisse est sensible surtout pour les produits de l'alimentation humaine — 86 contre 100 — alors que l'indice augmente pour les produits fabriqués — 132 contre 131 en 1953. Par contre, l'indice des valeurs moyennes des importations n'enregistre qu'une faible baisse de deux points puisqu'il passe de 130 au dernier trimestre 1953 à 128 au quatrième trimestre 1954. A l'opposé de ce qui a été constaté pour les exportations, cette baisse est imputable uniquement aux valeurs des produits fabriqués — 134 contre 155 — alors que les valeurs moyennes de tous les autres groupes ont augmenté.

Termes de l'échange (base 100 en 1949).

(Rapport des indices des valeurs moyennes à l'exportation aux indices des valeurs moyennes à l'importation) (or industriel exclu).

	1951	1952	1953	1954
	—	—	—	—
Etranger	77	85	91	86

Remarquons que l'accroissement de l'aide à l'exportation a certainement contribué pour une large part à la compression des prix pratiqués pour les ventes françaises à l'étranger. Quant à la très faible baisse des prix des produits bruts importés, nous devons surtout y voir le témoignage du fait que la récession américaine a vu son importance limitée par toute une série d'éléments, les uns de caractère spontané, mais les autres délibérément provoqués (politique de soutien des cours).

Les tableaux I et II indiquent, par grandes catégories, le détail des importations et des exportations en valeur. De façon générale, l'accroissement du volume des ventes françaises à l'étranger a très largement dépassé la perte de valeur unitaire résultant de l'abaissement du prix moyen à l'exportation.

I. — Importations.

Tableau par groupements d'utilisation. — **Commerce spécial : années 1953-1954.**
(En millions de francs courants.)

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	1953			1954		
	PAYS ÉTRANGERS	FRANCE D'OUTRE-MER	TOTAL	PAYS ÉTRANGERS	FRANCE D'OUTRE-MER	TOTAL
Energie	252.142	2.311	254.453	264.989	2.602	267.591
Matières premières et demi-produits :						
pour l'industrie :						
d'origine industrielle	275.662	43.041	318.703	288.104	45.734	338.838
d'origine agricole	234.733	40.650	275.383	247.119	44.295	291.414
pour l'agriculture :						
d'origine industrielle	2.706	220	2.926	4.292	685	4.977
d'origine agricole	13.699	8.296	21.995	11.650	4.055	15.705
Moyens d'équipement d'origine industrielle :						
pour l'industrie	128.024	603	128.627	119.893	548	120.441
pour l'agriculture	10.200	98	10.298	8.002	57	8.059
Produits de consommation durable	24.986	943	25.929	28.432	1.028	29.460
Non durables :						
pour l'alimentation humaine	121.816	263.889	385.705	104.657	303.418	408.075
autres	28.261	5.594	33.855	33.637	8.819	42.456
Total	1.092.229	365.645	1.457.874	1.110.775	411.241	1.522.016

II. — Exportations.

TABLEAU PAR GROUPEMENTS D'UTILISATION. — **Commerce spécial : années 1953-1954.**
(En millions de francs courants.)

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	1953			1954		
	PAYS ÉTRANGERS	FRANCE D'OUTRE-MER	TOTAL	PAYS ÉTRANGERS	FRANCE D'OUTRE-MER	TOTAL
Energie	91.427	26.710	118.137	85.231	25.602	110.833
Matières premières et demi-produits :						
pour l'industrie :						
d'origine industrielle	396.040	93.955	489.995	390.322	96.080	486.402
d'origine agricole	60.078	5.642	65.720	66.150	5.551	71.701
pour l'agriculture :						
d'origine industrielle	12.386	6.342	18.728	14.282	8.018	22.300
d'origine agricole	6.535	1.213	7.748	15.773	1.186	16.959
Moyens d'équipement d'origine industrielle :						
pour l'industrie	107.016	78.315	185.331	119.659	79.360	199.019
pour l'agriculture	5.265	4.326	9.591	5.206	5.403	10.609
Produits de consommation durable	51.888	66.968	118.856	59.297	76.460	135.757
Non durables :						
pour l'alimentation humaine	73.205	83.643	156.848	115.837	88.621	204.458
autres	82.295	153.104	235.399	93.917	160.382	254.299
TOTAL	886.135	520.218	1.406.353	965.674	546.663	1.512.337

III. — Volume des courants commerciaux avec l'étranger par grandes catégories et principaux groupes de produits.

L'indice du volume des importations en provenance de l'étranger est resté approximativement stable dans l'ensemble depuis 1951. L'accroissement atteint 29 % par rapport au niveau de 1949, et 41 % par rapport à celui de 1938. Les mesures de libération des échanges n'ont pas eu d'incidences appréciables d'une année à l'autre, si l'on procède à une comparaison trimestre par trimestre.

Aux exportations, l'augmentation moyenne par rapport à 1953 est de 17,2 %, l'indice atteignant un niveau de 90 % supérieur à celui de l'année 1949, mais ne dépassant que de 9 points celui de l'année 1951.

III. — **Indices du volume sur la base 100 en 1938.**

Années	Importations	Exportations
1928. Moyenne annuelle	108	164
1938. Moyenne annuelle	100	100
1949. Moyenne annuelle	101	132
1950. Moyenne annuelle	105	164
1951. Moyenne annuelle	123	195
1952. Moyenne annuelle	125	172
1953. Moyenne annuelle	126	182
1952. 1er trimestre	142	175
2e trimestre	127	171
3e trimestre	111	155
4e trimestre	120	185
1953. 1er trimestre	132	177
2e trimestre	133	192
3e trimestre	116	157
4e trimestre	124	204
1954. 1er trimestre	136	200
2e trimestre	142	204
3e trimestre	123	190
4e trimestre	129	230

A. — *Importations en provenance de l'étranger.*

Ce sont les indices sur la base 100 en 1949 que nous retiendrons, compte tenu de la distinction entre les échanges avec l'étranger (seuls envisagés dans la présente section) et les échanges avec l'Union française d'outre-mer, ainsi que de la subdivision en grandes catégories. La légère augmentation qui a fait passer l'indice total du volume des importations de 127

en 1953 à 130 en 1954 est due essentiellement à de plus fortes entrées de matières premières, demi-produits, et produits fabriqués.

La hausse déjà constatée en 1953 pour les *matières premières et demi-produits* — 127 à 130 — s'acentue en 1954 — 130 à 136. Elle est imputable en grande partie à l'augmentation des importations destinées à l'industrie — 139 à 153. L'accroissement est moins considérable en ce qui concerne les importations pour l'agriculture — 103 à 110 — et pour le secteur énergie — 117 à 126. Notons que les indices les plus forts sont atteints au cours des deux premiers trimestres 1954, le deuxième semestre accusant une baisse assez sensible. Ainsi, tandis que la production industrielle a augmenté d'environ 10 % de 1953 à 1954, les importations de matières nécessaires à l'industrie se sont accrues de 11 %, ce qui semble nettement excéder la proportion habituelle (une étude des variations de stocks au cours de cette phase de la conjoncture permettrait de compléter cette indication).

IV. — Indices du volume sur la base 100 en 1949.

A. — IMPORTATIONS.

IMPORTATIONS	1952	1953					1954				
	Année ent.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Année ent.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Année ent.
Alimentation humaine :											
Etranger	114	138	115	63	92	102	97	83	60	83	80
U.F. O.-M.	120	129	144	109	121	126	146	167	125	143	145
Ensemble	118	132	134	93	111	117	129	139	103	123	123
Matières premières et demi-produits :											
Etranger	127	133	132	127	128	130	143	144	131	126	136
U.F. O.-M.	112	118	110	129	133	122	124	129	127	136	129
Ensemble	125	131	130	127	129	129	141	142	131	127	135
Produits fabriqués :											
Etranger	147	140	149	118	138	136	128	153	135	158	143
Total des importations :											
Etranger	128	134	132	117	125	127	135	137	122	125	130
U.F. O.-M.	117	124	134	112	122	123	138	155	124	140	139
Ensemble	125	132	133	116	124	126	136	142	123	129	132

Source : I.N.S.E.E.

Pour les *produits fabriqués*, l'indice s'élève de 136 à 143, le maximum des importations en volume étant atteint au quatrième trimeste. L'augmentation a été très marquée pour les

produits destinés à la consommation — 216 à 262 — alors qu'une baisse a été constatée en ce qui concerne les produits destinés à l'équipement — 109 à 103.

C'est pour les *produits alimentaires* que le mouvement de baisse, commencé en 1952, marque une continuité significative. On sait que le déficit de notre balance pour les achats et les ventes de caractère agricole avait semblé particulièrement regrettable dans les conditions actuelles. L'indice du volume des importations, tombé à 80 pour 1954, s'établit désormais à un niveau à peine supérieur à celui de 1938 (78). En même temps qu'une bonne récolte, un plus large appel à l'U.F.O.-M. a contribué à la réduction des achats à l'étranger.

Les statistiques d'importation par *groupes de produits* confirment le fléchissement des différentes catégories de produits d'alimentation, à l'exception des oléagineux. On enregistre, en effet, les résultats suivants (indice du volume en 1953 et 1954) :

Produits laitiers, de 75 à 26. — La diminution est de 50 % entre le dernier trimestre 1953 et le quatrième trimestre 1954. Elle est imputable à une bonne production et à la suppression des importations « de choc »;

Légumes et fruits, de 213 à 183. — L'indice se rapproche de celui de 1952; la baisse semble surtout sensible pour les légumes frais. Les livraisons de l'étranger ont été en partie remplacées par des importations de la France d'outre-mer;

Céréales et farines, de 49 à 27. — La baisse est du même ordre que celle de l'année 1953, soit environ 45 %. Elle porte principalement sur le blé et l'orge (la récolte de blé est passée de 90 à 105 millions de quintaux);

Boissons, de 36 à 33. — L'indice accuse une baisse de 33% par rapport à 1952, mais il reste supérieur à celui de 1950 (26);

Industrie alimentaire (y compris le sucre), de 130 à 67, soit une baisse de 26 % par rapport à 1952;

Café, thé, cacao, épices, de 279 à 240. — Résultat remarquable après l'augmentation de l'année précédente (les importations en provenance de l'U.F.O.-M. se sont accrues).

Notons encore un fléchissement en ce qui concerne le groupe suivant :

Bois (matières premières et demi-produits), de 44 à 41 (on peut encore signaler à cet égard un relai par des livraisons de l'U.F.O.-M.).

Pour l'ensemble des autres matières premières et produits fabriqués à usage industriel, les indices sont en hausse :

Combustibles minéraux solides, de 63 à 67 (en 1952, l'indice 81 avait été atteint. La récente augmentation s'est effectuée au cours du second semestre 1954);

Métaux non ferreux, de 73 à 103 (en 1952, l'indice 119 avait été enregistré). La reprise est de 41 %;

Produits pétroliers, de 177 à 197;

Produits sidérurgiques, de 99 à 221. — Ici intervient le développement des échanges intereuropéens dans le cadre de la C.E.C.A. : l'augmentation des importations s'est manifestée dès le troisième trimestre 1953; un bond en avant s'est effectué au cours du deuxième trimestre et du quatrième trimestre 1954;

Textiles, de 104 à 107 pour les matières premières (et de 99 à 100 pour les autres produits textiles).

Il faut ajouter à cette liste des accroissements constatés pour les importations en volume, les *oléagineux et corps gras* — de 109 à 153 — augmentation qui souligne l'acuité du problème de reconversion et de débouchés pour les productions de l'Union française.

B. — *Exportations vers les pays étrangers.*

L'indice moyen des exportations en volume sur la base 100 en 1949 atteint le niveau de 190 en 1954 : il y avait eu fléchissement de 180 en 1950 à 142 en 1952, le mouvement de reprise esquissé en 1953 ayant alors porté l'indice à 162. Le résultat pour l'ensemble de l'année 1954 dépasse ceux des dix années antérieures. La hausse est sensible pour toutes les grandes catégories de produits.

Pour les *produits destinés à l'alimentation*, l'indice passe de 138 à 259 (accroissement de 86 % par rapport à 1953). Si l'on compare les résultats respectifs des derniers trimestres de chaque année, c'est un doublement qu'il faut noter : les *céréales* ont pris la plus grande part dans ce mouvement. On enregistre un développement assez fort des exportations des *industries alimentaires*. De manière générale, la balance des échanges de cette catégorie est devenue excédentaire en 1954.

L'indice des *matières premières et demi-produits* s'est élevé de 193 à 210 (augmentation moyenne de 8,8 %). Tandis qu'une baisse s'est effectuée pour les matières premières *destinées au secteur de l'énergie* — de 180 à 178 — à la suite d'une nouvelle diminution de nos exportations de *produits pétroliers*, les accroissements des ventes *à destination du secteur industriel* — de 206 à 225 — et celles *à destination du secteur agricole* — de 97 à 140) — ont été particulièrement sensibles. Notons le développement du volume des exportations de *matières premières textiles, cuirs et peaux, bois, produits sidérurgiques*.

V. — Indices du volume sur la base 100 en 1949.

B. — Exportations.

EXPORTATIONS	1952	1953					1954				
	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Année ent.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Année ent.
Alimentation humaine :											
Etranger	125	110	142	117	183	138	225	228	215	367	259
U.F. O.-M.	181	201	200	150	221	193	218	217	173	250	214
Ensemble	152	154	170	133	201	164	222	222	195	311	237
Matières premières et demi-produits :											
Etranger	161	189	198	177	206	193	203	209	207	221	210
U.F. O.-M.	148	136	139	108	150	133	143	134	126	143	138
Ensemble	158	177	184	161	193	179	188	192	188	203	193
Produits fabriqués :											
Etranger	118	112	124	107	137	120	131	136	128	146	135
U.F. O.-M.	129	120	122	95	137	119	124	129	109	143	126
Ensemble	124	116	123	100	137	119	127	132	117	144	130
Total des exportations :											
Etranger	142	154	167	147	180	162	181	187	182	212	190
U.F. O.-M.	141	136	137	106	152	133	142	143	123	158	142
Ensemble	142	146	155	130	169	150	165	169	157	190	170

Source : I.N.S.E.E.

Pour les produits fabriqués, l'indice s'élève de 120 à 135. L'accroissement se marque aussi bien pour les *produits destinés à l'équipement* — de 163 à 173 — que pour les *produits destinés à la consommation* — de 101 à 119. Pour l'ensemble du groupe. l'indice 140 avait été atteint à la suite du boom de la guerre de Corée, en 1951.

Dans les statistiques par *groupes de produits*, outre le fléchissement des exportations de *produits pétroliers* — de 344 à 305 — sont également enregistrées certaines diminutions en ce qui concerne les *machines et appareils* — de 179 à 168 — et les *métaux non ferreux* — de 205 à 200.

VI. — **Pourcentages de variations entre 1953 et 1954 des indices du volume.**

	Importations	Exportations
Alimentation humaine :	—	—
Etranger	— 21,5 %	+ 86,9 %
U.F. O.-M.	+ 15 %	+ 9,8 %
Ensemble	+ 5,1 %	+ 44,5 %
Matières premières :		
Etranger	+ 4,6 %	+ 8,8 %
U.F. O.-M.	+ 5,7 %	+ 2,2 %
Ensemble	+ 4,6 %	+ 7,2 %
Produits fabriqués :		
Etranger	+ 5,1 %	+ 12,5 %
U.F. O.-M.		+ 5,8 %
Ensemble		+ 9,2 %
Total :		
Etranger	+ 1,5 %	+ 17,2 %
U.F. O.-M.	+ 13 %	+ 6 %
Ensemble	+ 4,7 %	+ 13,3 %

En revanche, des progressions très nettes se marquent pour la plupart des groupes principaux :

— *céréales et farines*, de 326 à 1429;
— *légumes et fruits*, de 88 à 95;
— *boissons*, de 146 à 172;
— *industries alimentaires* (y compris le sucre), de 87 à 229;
— *combustibles minéraux solides*, de 124 à 129;
— *filés, fils et ficelles*, de 128 à 150;
— *autres produits textiles* (matières premières exclues), de 95 à 110;
— *produits sidérurgiques de première transformation des métaux*, de 211 à 241;

— *constructions électriques*, de 132 à 191;
— *produits chimiques*, de 169 à 213;
— *cuirs et peaux*, de 174 à 217;
— *bois* (matières premières et demi-produits), de 148 à 173;
— *faïences, porcelaines et verreries*, de 118 à 129.

On notera que l'amélioration s'est produite au cours du quatrième trimestre pour l'ensemble de ces grands groupes. Des indications plus précises seront données en suivant les résultats obtenus selon les pays et les zones monétaires.

IV. — Evolution des échanges par zone monétaire.

L'amélioration de la balance commerciale s'était manifestée au cours de l'année 1953 pour toutes les zones monétaires, y compris la zone dollar, la réduction du déficit ayant d'ailleurs été très minime à l'égard de la zone sterling. En 1954, au contraire, les conséquences de la récession américaine se sont fait sentir, tandis que les achats anglais ont été beaucoup plus importants. En même temps qu'une diminution sensible du déficit à l'égard de la zone sterling, l'augmentation de l'excédent vis-à-vis des autres pays de l'O.E.C.E. a modifié notre position au sein de l'*Union européenne des paiements*.

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations, de 67 en 1952 et de 81 en 1953, s'est élevé à 87 % en 1954 (les pourcentages 100, 96 et 96 étant enregistrés au cours des trois derniers mois).

VII. — **Echanges par zones monétaires. Dollar U. S. A. et dollar canadien.**

(Moyennes mensuelles en millions de francs courants.)

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	1er semestre 1953	2e semestre 1953	1er semestre 1954	2e semestre 1954	1er semestre 1953	2e semestre 1953	1er semestre 1954	2e semestre 1954
TOTAL ZONE DOLLAR	15.503	12.431	13.529	14.161	8.701	7.502	7.541	8.323
A. — *Dollar U.S.A.*	14.155	11.467	12.264	12.928	7.797	6.904	6.994	7.597
dont :								
Etats-Unis	12.303	10.200	10.776	11.445	5.516	5.105	4.553	4.658
Cuba	642	305	160	260	202	180	139	241
Venezuela	752	716	758	750	527	463	562	813
Colombie	96	87	262	213	1.225	808	740	704
B. — *Dollar canadien*	1.348	964	1.265	1.233	904	598	547	726

VIII. — **Echanges par zones monétaires : U. E. P., Pays appartenant à la zone sterling.**

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	1er semestre 1953	2e semestre 1953	1er semestre 1954	2e semestre 1954	1er semestre 1953	2e semestre 1953	1er semestre 1954	2e semestre 1954
Pays sterling participant à l'O.E.C.E. : TOTAL	13.712	12.446	12.902	14.271	8.707	7.486	8.635	8.911
dont :								
Royaume-Uni	5.918	5.159	5.285	6.444	6.672	5.899	6.853	7.229
Malaisie et autres territoires britanniques d'Asie	1.436	1.374	1.600	1.645	259	176	321	306
Koweit	4.883	4.715	4.185	4.113	38	47	54	41
Autres pays d'Arabie	892	645	1.050	891	514	540	332	224
Pays sterling n. p. à l'O.E.C.E., mais intervenant à l'U.E.P. : TOTAL	22.240	21.059	21.679	16.678	3.699	3.852	4.012	3.936
dont :								
Afrique du Sud	4.531	4.330	1.932	1.976	646	669	686	447
Australie	6.417	5.190	6.532	3.751	698	669	582	749
Nouvelle-Zélande	1.563	1.738	2.290	999	191	151	130	146
Union Indienne	491	414	470	469	800	924	948	1.293
Pakistan	1.261	888	985	677	208	570	722	566
Irak	5.552	5.713	6.648	6.303	201	137	104	119
Arabie séoudite	2.082	2.180	2.365	2.091	232	103	176	86
Indonésie	289	480	254	283	144	161	221	367

IX. — **Echanges par zones monétaires : U. E. P.** (*suite.*)
(Moyennes mensuelles en millions de francs courants.)

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	1er semestre 1953	2e semestre 1953	1er semestre 1954	2e semestre 1954	1er semestre 1953	2e semestre 1953	1er semestre 1954	2e semestre 1954
Union européenne de paiements : TOTAL	66.931	61.277	65.929	62.299	51.613	50.208	55.950	65.929
Pays non sterling participant à l'O.E.C.E. : TOTAL.	30.690	27.293	31.095	30.960	39.063	38.709	43.082	43.726
dont :								
Allemagne	9.538	8.830	9.471	10.508	8.008	8.440	9.235	11.333
Autriche	647	514	510	508	687	578	650	783
Danemark et Groenland	1.133	462	419	485	926	850	1.160	1.429
Grèce	271	137	428	247	726	510	529	661
Italie	1.919	1.826	2.327	2.251	3.756	3.819	4.795	4.793
Norvège	687	576	690	718	894	845	898	1.016
Pays-Bas	3.234	3.549	4.679	3.102	2.609	2.710	2.879	3.279
Portugal	242	253	303	300	546	507	669	692
Suède	2.374	2.176	2.197	2.275	2.190	2.061	2.497	2.703
Suisse	3.176	2.792	2.519	2.575	9.784	9.711	9.554	6.813
Turquie	734	404	604	242	987	1.147	1.163	962
U.E.B.L.	5.303	4.704	5.675	6.112	7.215	6.995	8.474	8.692
Territoires néerlandais d'Amérique	14	66	68	157	177	43	41	44
Territoires portugais d'Afrique	224	257	244	395	107	109	201	200
Territoires belges d'Afrique	1.193	747	957	1.086	232	355	322	320

X. — Echanges par zones monétaires : Autres pays.
(Moyennes mensuelles en millions de francs courants.)

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	1er semestre 1953	2e semestre 1953	1er semestre 1954	2e semestre 1954	1er semestre 1953	2e semestre 1953	1er semestre 1954	2e semestre 1954
Autres pays : TOTAL	13.303	12.712	16.849	12.378	14.450	15.258	15.618	16.564
dont :								
Finlande	692	1.046	914	1.270	1.819	598	1.086	1.363
Pologne	419	351	338	314	663	285	316	663
Tchécoslovaquie	427	121	156	186	62	63	240	141
U.R.S.S.	431	554	3.345	1.287	199	737	1.120	685
Yougoslavie	312	180	342	115	877	725	609	518
Espagne	2.054	739	2.032	721	1.727	2.283	1.798	1.507
Egypte	1.717	1.304	1.694	1.009	1.742	1.599	1.393	2.037
Liban	227	195	»	»	732	722	871	798
Syrie	450	613	711	545	432	456	562	768
Chine	305	339	258	290	565	157	317	191
Japon	523	377	287	342	754	556	485	307
Argentine	1.636	1.842	1.480	1.815	204	903	1.175	1.391
Brésil	2.017	3.158	3.455	2.595	2.715	3.376	2.001	2.589
Chili	363	209	297	246	191	138	597	313
Mexique	129	260	251	186	410	339	302	394

XI. — Accords de commerce ou de paiement conclus ou renouvelés en 1954.

Allemagne :

14 janvier 1954 : 2e prorogation de l'Accord du 24 janvier 1953; validité : 31 mars 1954;
15 mai 1954 : 3e prorogation de l'Accord du 24 janvier 1953; validité : 30 septembre 1954;
14 janvier 1955 : 4e prorogation de l'Accord du 24 janvier 1953; validité : 31 mars 1955.

Allemagne Orientale :

19 juillet 1954 : Additif à l'Arrangement du 9 décembre 1953.

Autriche :

1er juillet 1954 : Accord commercial et de paiement; validité : 1 an.

Belgique :

24 mai 1954 : Arrangement prorogeant l'Accord du 11 décembre 1953 jusqu'au 30 septembre 1954;
24 novembre 1954 : Arrangement prorogeant l'Accord du 11 décembre 1953 jusqu'au 31 mars 1955.

Brésil :

Accord du 5 août 1953 expirant le 30 juin 1954, a été prorogé jusqu'au 30 septembre 1954 et a fait l'objet d'une nouvelle prorogation jusqu'au 31 décembre 1954.

Cuba :

10 mai 1954 : Accord de paiement.

Danemark :

20 décembre 1953 : protocole prorogeant les dispositions de l'accord du 8 octobre 1951 jusqu'au 31 mars 1954;
21 mai 1954 : 2e prorogation jusqu'au 30 septembre 1954;
13 octobre 1954 : Echange de lettres prorogeant jusqu'au 30 décembre 1954;
20 novembre 1954 : Accord de 6 mois applicable à partir du 1er octobre 1954 jusqu'au 31 mars 1955.

Espagne :

30 octobre 1953 : Accord valable jusqu'au 31 octobre 1954;
19 novembre 1954 : Accord valable jusqu'au 31 octobre 1955.

Finlande :

23 juillet 1953 : Accord valable jusqu'au 30 juin 1954;
24 juin 1954 : Accord valable jusqu'au 30 juin 1955.

Grande-Bretagne :

12-16 octobre 1954 : P.-V. de sous-comité mixte valable jusqu'au 31 mars 1955 (contingents à l'importation en France);
14-16 décembre 1954 : P.-V. de sous-comité mixte (contingents à l'importation en Grande-Bretagne et modification aux listes d'octobre).

Grèce :

22 juillet 1954 : Accord commercial renouvelant l'Accord du 23 décembre 1952 valable jusqu'au 30 juin 1955.

Hongrie :

11 septembre 1954 : Prorogation de l'Accord commercial et du Protocole financier du 13 mars 1951 jusqu'au 15 août 1955.

Israël :

16 novembre 1954 : Protocole modifiant les listes de contingents de l'Accord du 10 juillet 1953 et le prorogeant d'une année (10 juillet 1954-10 juillet 1955).

Italie :

18 mai 1954 : *Modus vivendi* prorogeant l'Accord du 18 décembre 1951 jusqu'au 30 septembre 1954;

4 décembre 1954 : *Modus vivendi* prorogeant l'Accord de base jusqu'au 31 mars 1955.

Japon :

23 mars 1954 : Echange de lettres instituant un programme d'échanges.

Norvège :

20 janvier 1954 : Echange de lettres prorogeant l'Accord du 18 octobre 1952 jusqu'au 31 mars 1954;

13 mai 1954 : Protocole valable jusqu'au 31 mars 1955.

Pakistan :

15 avril 1954 : Accord commercial valable du 1er janvier 1954 au 30 juin 1955.

Pays-Bas :

14 mai 1954 : 3e prorogation de l'Accord du 7 février 1952 (30 septembre 1954);

25 novembre 1954 : 4e prorogation de l'Accord du 7 février 1952 (31 mars 1955).

Pologne :

25 novembre 1954 : Accord commercial et de paiement valable jusqu'au 30 novembre 1955.

Portugal :

14 mai 1954 : Arrangement valable du 1er avril 1954 au 31 mars 1955.

Roumanie :

24 décembre 1954 : Accord commercial et de paiement; validité : 3 ans du 1er janvier 1955 au 31 décembre 1957.

Suède :

14 avril 1954 : Arrangement établi dans le cadre de l'Accord du 3 mars 1949, valable jusqu'au 30 septembre 1954;

24 novembre 1954 : Commission mixte : programme d'échanges du 1er octobre 1954 au 31 mars 1955.

Suisse :

3 mai 1954 : Protocole prorogeant l'Accord de base du 8 décembre 1951 jusqu'au 30 septembre 1954;

14 octobre 1954 : Echange de lettres prorogeant jusqu'au 1er avril 1955.

Tchécoslovaquie :

7 mai 1954 : Accord commercial valable jusqu'au 31 mars 1955.

Turquie :

21 décembre 1953 : Protocole valable du 1er octobre 1953 au 30 septembre 1954 (renouvellement du protocole du 28 août 1952 annexé à l'Accord commercial et de paiement du 31 août 1946).

U.R.S.S. :

15 juillet 1953 : Accord de base valable 3 ans;

10 novembre 1954 : Protocole commercial établissant de nouvelles listes d'échanges, valable jusqu'au 31 décembre 1955.

Venezuela :

20 mars 1954 : *Modus vivendi* prorogeant l'Accord du 26 juillet 1950 d'un an.

Yougoslavie :

1er juillet 1954 : Reconduction jusqu'au 30 juin 1955 de l'Accord.

A. — Avec la *zone dollar* envisagée dans son ensemble, les résultats en valeur apparaissent semblables à ceux de 1953 : le déficit atteint 70.967 millions de francs contre 70.736 l'année précédente (avec une baisse d'environ 1 milliard pour les importations comme pour les exportations, et un pourcentage de couverture qui ne dépasse pas 57 %). Mais alors que les importations en provenance des *Etats-Unis* sont restées stables, le fléchissement de nos exportations vers ce pays atteint 9,5 milliards : il concerne notamment les *fontes, fers et aciers* (dont les ventes l'année précédente avaient un caractère exceptionnel), les *métaux légers*, *produits pétroliers*, *minerais et scories*, les *engrais*, ainsi que les *tulles et dentelles* et les *cuirs et peaux brutes* (il s'agit là d'un fléchissement en quantité aussi bien qu'en valeur). En revanche, on peut noter un accroissement des quantités exportées pour le *lait et les produits laitiers*, les *oléagineux*, les *sucres* et *cacaos* et les *préparations alimentaires*.

Des résultats analogues doivent être enregistrés pour nos ventes au *Canada* dont la conjoncture a suivi le même mouvement qu'aux Etats-Unis. Mais ces réductions ont été compensées par un accroissement des exportations à destination de l'Amérique Centrale, du *Venezuela* et des autres pays de la zone dollar.

Nous avons signalé par ailleurs, au début de cette chronique, l'importance des commandes *off shore*, analogues à celles de l'année précédente.

B. — A l'égard de la *zone sterling*, le déficit commercial a été réduit de 34 milliards d'une année à l'autre à la suite d'une diminution des importations de 23 milliards et d'une augmentation des exportations de 11 milliards. Le pourcentage de couverture des importations par les exportations qui s'élève à 39 % reste nettement plus faible que celui enregistré à l'égard des autres zones.

Si les importations de *produits pétroliers* (notamment du Koweit) ont continué à fléchir, les autres importations de produits bruts en provenance des possessions de la couronne (*pays sterling participant à l'O.E.C.E.*) ont repris, de façon d'ailleurs modeste pour les matières premières agricoles (*oléagineux*, *cacaos*) ainsi que pour le *caoutchouc* et certains *minéraux*.

En *Grande-Bretagne* même, nos achats ont légèrement diminué (environ 3 %), mais c'est la baisse des importations françaises en provenance des pays de la zone sterling *non participant à l'O.E.C.E.*, qui a surtout permis l'amélioration de notre balance commerciale par suite, notamment, de la baisse des achats de *métaux précieux* en Union sud-africaine et en Australie.

Les exportations françaises vers la *Grande-Bretagne* se sont nettement relevées. S'il y a eu diminution des ventes de *matières premières textiles* (notamment de *laine brute et déchets*), ainsi que de *produits sidérurgiques* et de *machines-outils* (à cet égard, le mouvement enregistré par les statistiques britanniques a été général, quelle que soit la provenance des produits, à la suite de la reprise de la production nationale), une progression très forte est observée pour les *produits de l'industrie chimique*, les *matières plastiques*, le *chlorure de potassium* et les *produits pharmaceutiques*, ainsi que pour un certain nombre de *produits de consommation* (*cuirs et articles de maroquinerie*, *papiers et cartons*, etc.). Il faut également noter une reprise sans doute passagère des ventes en Grande-Bretagne de *produits pétroliers raffinés* ainsi que de *charbon*, venant pallier certaines carences de la production nationale. Mais c'est surtout une très grande augmentation de nos exportations de *produits alimentaires* qui a pu avoir lieu, notamment en ce qui concerne les *céréales* (*blé et céréales fourragères*), les *farines*, les *conserves de viande*, *résidus des industries alimentaires*, *articles en chocolat* et même les *boissons*. En plus des circonstances qui ont joué sur le marché des céréales (notons que les ventes d'Afrique du Nord se sont, au contraire, réduites), l'accroissement général du revenu et la poursuite des libérations d'échanges (dont le taux a été porté de 75 à 83 %) ont sans doute exercé un rôle nullement négligeable dans le renversement de tendance constaté.

C. — Vis-à-vis des *pays de l'O.E.C.E.*, autres que ceux de la zone sterling, l'excédent de la balance commerciale est passé de 119 milliards en 1953 à quelque 148 milliards de francs. Les importations françaises de ces pays se sont accrues de 25 milliards, mais nos exportations se sont élevées de 466 à 520 milliards. Ainsi, l'amélioration de notre position à l'égard de l'*Union européenne des paiements* résulte-t-elle à la fois —

et pour parties approximativement égales — de la réduction du déficit à l'égard de la zone sterling et de l'accroissement de l'excédent dans les relations avec les pays d'Europe continentale appartenant à l'O.E.C.E. Au total, le solde reste déficitaire, mais il est tombé à 91 milliards (contre 158 milliards en 1953 et 260 milliards en 1952).

C'est seulement à l'égard des *Pays-Bas* que la balance commerciale de la France aura été passive en 1954. La reprise des exportations a été particulièrement importante vis-à-vis des pays qui étaient nos plus forts créanciers, la République fédérale allemande et l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Avec la *République fédérale allemande*, l'accroissement des ventes a surtout porté sur les *produits alimentaires* et les *fers, fontes*, et *aciers*. La France a ainsi vendu à l'Allemagne de l'Ouest 3.753.188 quintaux de céréales contre 1.826.392 en 1953 et 938.692 tonnes de fontes, fers et aciers contre 544.876 l'année précédente. Notre balance commerciale avec ce pays est ainsi devenue excédentaire de 3,6 milliards, alors que, en 1953, elle était déficitaire de 12 milliards.

Dans les relations avec l'*Union économique belgo-luxembourgeoise*, l'amélioration de la balance commerciale a encore été de quelque 6 milliards, et l'excédent pour 1954 a ainsi atteint 24 milliards.

Ce n'est que vis-à-vis de la *Suisse* qu'une diminution d'exportation a été enregistrée : encore s'agit-il du poste *métaux précieux et ouvrages en métaux précieux* (baisse de 33 milliards pour l'or et les alliages en or), tandis que presque tous les autres produits sont en augmentation. Vers l'*Italie*, ce sont surtout les exportations de produits alimentaires qui se sont développées. Nos ventes en *Suède* se sont particulièrement accrues pour les produits pétroliers, les produits chimiques, les tissus et les voitures automobiles.

D. — A l'égard des « autres zones », nous constatons en 1954 un regain général d'activité, tant à l'importation qu'à l'exportation. Le tableau X indique dans l'ensemble une assez forte progression des achats au premier semestre et un développement des ventes surtout dans le second semestre. Mais il faut, bien entendu, se reporter au détail des variations par pays, les conditions ayant été très diverses, même à l'intérieur

de chaque groupe, selon les conjonctures particulières et les vicissitudes des accords de commerce ou de paiement conclus ou renouvelés (cf. tableau XI).

Dans les relations avec les pays de l'Est européen, on note un recul des importations de *Pologne* et de *Tchécoslovaquie*, cependant que nos exportations se développent quelque peu (la reprise des ventes en Pologne s'étant surtout effectuée au cours du second semestre). L'élément le plus notable consiste dans l'accroissement très net des échanges avec l'*Union soviétique*, à la suite de l'Accord du 15 juillet 1953, nos achats ayant été très actifs, surtout au cours du premier semestre (ceux de l'U.R.S.S., moins considérables, ont fléchi au second semestre en dessous du niveau de la période correspondante de 1953 pendant laquelle la reprise s'était effectuée).

La diminution de nos exportations vers le *Brésil* est liée aux difficultés monétaires de ce pays qui a encore révisé son système de changes multiples. En revanche, les ventes en *Argentine* et au *Chili* ont été beaucoup plus considérables.

V. — Note sur le commerce extérieur de l'Union française d'outre-mer.

Il nous a semblé utile de compléter les renseignements tirés des statistiques du commerce extérieur de la France métropolitaine par des indications concernant les échanges de la France d'outre-mer [4].

Pour l'ensemble de l'U.F.O.-M., les importations se sont développées en 1954, en quantité et en valeur. Tandis qu'en 1953 se terminaient les travaux entrepris pendant les quatre années antérieures, l'année 1954 a marqué le démarrage du « deuxième plan quadriennal ». L'accroissement des importations de biens d'équipement a été d'importance variable suivant les territoires.

4. Ces renseignements statistiques ont été recueillis auprès du Service des statistiques du Ministère de la France d'outre-mer et de l'I.N.S.E.E. par M. J.-J. Poquin, assistant du Centre d'études économiques de la Faculté de Droit de Poitiers, qui a bien voulu plus généralement nous prêter son concours pour l'établissement de cette chronique.

Les chiffres fournis sont presque tous provisoires; les tableaux XII et XIII ne sont donnés qu'à titre indicatif.

XII. — Echanges extérieurs des pays de l'U. F. O.-M.

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	QUANTITES		VALEURS		QUANTITES		VALEURS	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
	1.000 tonnes		millions de frs métropol.		1.000 tonnes		millions de frs métropol.	
Algérie	2.665,6	2.872,2	202.693	217.723	6.671	6.778,6	138.820	140.279
Tunisie	826,5	831,3	60.121	59.294	3.306	3.763,8	39.103	44.450
Maroc	2.430,5	2.172,1	171.537	167.932	6.827	7.628	93.827	99.896
Afrique du Nord	5.922,6	5.875,6	434.351	444.949	16.804	18.180,4	271.750	284.625
Réunion	126,8	142,2	12.830	12.947	155,9	193,2	11.108	12.582
Martinique (*a*)	146,5	—	12.108	—	122,3	—	6.883	—
Guadeloupe (*a*)	131,2	—	11.744	—	179,7	—	8.785	—
Guyane	20	26,6	2.593	3.550	2,9	3,8	157	179
Département d'O.-M.	424,5	—	39.365	—	460,8	—	26.933	—
Afrique Occidentale	1.257,4	1.416,4	110.484	132.890	1.806,8	2.211	93.522	116.526
Togo	51,7	63,5	4.158	5.436	49,2	49,5	5.470	8.548
Cameroun	287,8	317,3	28.256	32.532	273	276,2	26.244	30.492
Afrique Equatoriale	293	299,8	29.600	33.362	487,1	613,2	20.086	25.588
Bloc africain tropic.	1.889,9	2.097,0	172.498	204.220	2.615,1	3.140,9	145.322	181.154
Madagascar	384,5	432,2	45.270	48.078	191,5	169,6	29.674	32.346
Comores (*a*)	11,5	—	1.058	—	3,6	—	831	—
Saint-Pierre-et-Miquelon	20,4	23,1	1.216	1.012	7	5,1	364	338
Côte des Somalis	64,5	42,8	4.793	3.659	19	23	774	291
Océanie	46,5	44,1	3.701	3.898	263,8	252,5	2.821	3.347
Nouvelle-Calédonie	225,1	351,8	7.854	7.889	350,5	236,3	7.529	8.666
Territoire d'O.-M.	—	—	—	—	—	—	—	—
Indochine (*a*)	1.008,4	—	134.267	—	709	—	34.575	—

(*a*) Les renseignements relatifs à l'année 1954 n'étaient pas encore parvenus au moment de la rédaction.

D'autre part, ces deux dernières années ont été favorables à diverses productions agricoles d'outre-mer qui trouvèrent des débouchés satisfaisants à l'exportation. Corrélativement, lorsque les récoltes se sont bien vendues, des importations de biens de consommation se sont développées, en liaison avec l'amélioration du niveau de vie.

Une légère baisse du tonnage importé a été enregistrée pour l'*Afrique du Nord*, mais ce résultat, apparemment discordant, doit être exclusivement imputé à une réduction des achats du *Maroc*, qui, d'une part, a bénéficié d'une bonne récolte céréalière, et, d'autre part, demande moins à la métropole à mesure que les industries implantées dans ce pays assurent le relais des industries françaises. Pour la *Tunisie* comme pour l'*Algérie*, on note, au contraire, un accroissement des importations, notamment pour la *houille*, le *pétrole*, les *fers* et *aciers*, ainsi que les *engrais* (en vue de l'amélioration nécessaire des rendements agricoles). A l'exportation, les *agrumes*, *primeurs*, *phosphates* et *vins* ont été expédiés en plus grandes quantités des ports d'Afrique du Nord (par ceux-ci, l'accroissement en valeur a été de 13 milliards d'une année à l'autre).

Les chiffres que l'on pourra consulter concernant les variations des échanges pour les territoires d'Afrique tropicale témoignent d'une beaucoup plus grande sensibilité à la conjoncture. L'accroissement des importations par rapport à 1953 a atteint 32 milliards. Il faut y voir en partie le résultat du nouveau plan qui a entraîné une augmentation des importations de produits pétroliers, de véhicules automobiles et de pneumatiques, de machines et pièces détachées. Mais, d'autre part, le relèvement du revenu des autochtones a conduit à des achats plus considérables de *sucre*, de *sel*, de *tissus de coton*, d'*outils* et de *quincaillerie*. Du côté de l'exportation, on notera que le cours élevé des produits tropicaux, le *café* et le *cacao* surtout, dans une moindre mesure, les *arachides*, a stimulé les ventes. Cependant, une grande partie de l'accroissement en tonnage au cours des deux dernières années est due à l'arrivée sur le marché de produits miniers d'Afrique Occidentale — *minerai de fer* et *minerai d'aluminium*. De façon plus générale, on ne perdra pas de vue que l'Afrique tropicale reste dépendante de l'exportation d'un petit nombre de produits et que sa situation reste précaire.

XIII. — **Commerce de l'Union Française d'Outre-Mer avec les diverses zones monétaires en 1954.**
(Commerce spécial.)

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	Zone Sterling	Zone dollar	Autres devises	Total	Zone Sterling	Zone dollar	Autres devises	Total
	Millions de frs métropolitains				Millions de frs métropolitains			
Algérie	2.704	7.702	14.764	25.170	11.835	1.924	12.287	26.046
Tunisie	1.857	2.391	7.452	11.700	4.558	961	8.957	14.476
Maroc	7.116	23.693	38.328	69.137	9.548	4.403	30.942	44.893
Afrique du Nord	11.677	33.786	60.544	106.007	25.941	7.288	52.186	85.415
Réunion	435	111	808	1.354	216	169	68	447
Martinique	—	—	—	—	—	—	—	—
Guadeloupe	—	—	—	—	—	—	—	—
Guyane	179	223	397	799	—	27	10	46
Départements d'O.-M.	—	—	—	—	—	—	—	—
Afrique occidentale	7.592	6.218	14.656	28.466	5.138	10.192	11.072	26.402
Togo	1.190	212	1.082	2.484	344	962	1.634	2.940
Cameroun	—	—	—	—	—	—	—	—
Afrique Equatoriale	1.978	2.370	7.130	11.478	1.762	332	4.764	6.858
Bloc africain tropical	—	—	—	—	—	—	—	—
Madagascar	2.736	1.514	4.400	8.650	819	3.758	1.804	6.381
Comores	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Pierre-et-Miquelon	76	682	62	820	142	—	44	186
Côte des Somalis	1.146	318	928	2.392	118	—	44	162
Océanie	836	1.248	313	2.397	308	264	940	1.512
Nouvelle-Calédonie	2.612	929	1.083	4.624	44	313	1.111	1.468
Territoires d'O.-M.	—	—	—	—	—	—	—	—
Indochine	—	—	—	—	—	—	—	—

Il peut être intéressant d'envisager la balance commerciale de chacun des pays d'outre-mer dans son ensemble. Les tableaux I et II ont déjà fourni des indications globales concernant les échanges avec la France métropolitaine (qui sont inclus dans les résultats du tableau XII). Quant aux relations avec les autres zones monétaires, on consultera le tableau XIII, qui indique un déficit d'environ 40 milliards avec l'ensemble des pays étrangers. Les données de ce tableau ne sont d'ailleurs pas complètes, mais les territoires non mentionnés ne peuvent influencer considérablement les résultats connus.

L'excédent dans les échanges avec la zone sterling est dû aux exportations d'Afrique du Nord à destination de la Grande-Bretagne. En revanche, le déficit avec la zone dollar provient des achats de l'Afrique du Nord tandis que l'Afrique tropicale, grâce aux ventes de *café* et de *cacao* de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, obtient un excédent de dollars.

VI. — Les perspectives du commerce extérieur de la France au début de 1955.

En reprenant l'examen des échanges de la France métropolitaine au début de 1955, nous devons enregistrer un recul par rapport à la très forte amélioration des derniers mois de 1954. Tandis que les livraisons de produits importés s'accroissent, un certain fléchissement des exportations est constaté. Mais les variations mensuelles ne permettent jamais de conclure à un renversement durable de tendances. La mise en garde que nous avons tenu à présenter au début de cette chronique s'inspire d'autres constatations : trop d'obstacles s'opposent encore à un redressement décisif à *l'échelle internationale*.

L'accent a été suffisamment mis dans diverses publications officielles ou dans des rapports d'organismes internationaux sur les difficultés internes de l'économie française. Encore convient-il de distinguer entre les facteurs qui s'opposent à une réadaptation limitée (discussion du retard français à procéder à des suppressions de contingents dans les échanges intra-européens) et les conditions d'une politique de croissance qui corrigent « les plus graves faiblesses de structure » dans le domaine industriel

et dans le domaine agricole[5]. De même conviendrait-il de ne pas isoler les problèmes du protectionnisme français et de notre système d'aide à l'exportation de ceux que posent les pratiques plus ou moins comparables d'autres grands pays.

S'il est, cependant, une leçon à tirer de l'amélioration, d'ailleurs toute relative, de notre commerce extérieur en 1953 et 1954, c'est celle d'une extrême sensibilité aux variations de la conjoncture internationale. On peut regretter que, dans nos structures actuelles de production et d'échanges, les exportations françaises soient particulièrement *vulnérables* — d'ailleurs en grande partie du fait des mesures restrictives prises, dans les moments difficiles, à l'encontre des produits moins essentiels. On peut hésiter quant aux orientations à prendre à long terme, notamment pour les productions agricoles — et compte tenu de l'organisation des marchés et des mesures préférentielles existantes. Mais si, d'une part, quelques échanges ont pu s'effectuer avec l'Union soviétique, c'est à une détente, encore bien précaire, de politique internationale qu'il faut l'attribuer. Et, d'autre part, dans le cadre de nos principales relations économiques extérieures, si la mise en route de la C.E.C.A. par exemple, a pu bénéficier de conditions générales d'expansion et si les libérations d'échanges ont été poursuivies en Grande-Bretagne comme en Allemagne, c'est qu'une conjoncture exceptionnelle, assez mal définissable — évitant la dépression d'origine américaine aussi bien que les entraînements du boom inflationniste — a prévalu pendant de longs mois.

Chercherait-on les moyens de consolider cette situation de stabilité relative et, mieux encore, d'en écarter les éléments les plus artificiels ? Il faudrait sans doute reconnaître que la clef n'en sera jamais dans la seule révision des structures de production françaises. A l'échelle internationale, le déséquilibre structurel a persisté à l'égard de la *zone dollar*, simplement mas-

5. On retrouve surtout le premier aspect du problème dans les considérations présentées par les rapports de l'O.E.C.E., tandis qu'un chapitre entier de la dernière *Etude sur la situation économique de l'Europe* (O.N.U., Genève, *op. cit.*) est consacré aux « *problèmes fondamentaux de la structure professionnelle* » *et de l'* « *équilibre inter-régional* » *de l'économie française.*

Sur l'idée d'une « orientation fondamentale » à choisir sur le plan des relations économiques extérieures, cf., par exemple, la proposition de résolution Armengaud au Conseil de la République (1954, n° 582). En théorie économique, rappelons l'étude de M. Byé, *Taux de change et options sur les structures, Economie appliquée*, octobre-décembre 1953.

qué par l'aisance de facilités financières exceptionnelles (aide économique et militaire). Il est clair que l'amélioration obtenue dans le cadre de systèmes encore très restrictifs et compte tenu de nombreuses discriminations, n'est pas encore le signe d'une réadaptation décisive, avec plus stricte application des « règles du jeu ». Une politique de rigueur ne pourrait elle-même se définir qu'à l'échelle internationale avec l'abandon général des solutions de facilité.

Jean WEILLER.

LES TRANSPORTS

SOMMAIRE. — I. *Les transports ferroviaires* : trafic voyageurs et trafic marchandises. Electrification. Reconstruction des ouvrages détruits par la guerre. Locomotives. Wagons. — II. *Les transports par voies navigables* : Trafic fluvial. Trafic fluvial de la Seine à Rouen et à Paris. Mouvement du port de Paris. Trafic fluvial du Nord de la France. Trafic fluvial du Rhône. — III. *Les transports maritimes de voyageurs et de marchandises.* — IV. *Articulation des trafics ferroviaires, fluviaux et maritimes.* — V. *Les transports aériens* : le mouvement des aéroports. le trafic intérieur, le trafic international.

I. — LES TRANSPORTS MARITIMES.

En 1954, la S.N.C.F. a produit 67,7 milliards d'unités de trafic, accusant ainsi une augmentation de 2,26/100 par rapport aux 66,2 milliards de 1953. Parallèlement, les recettes se sont élevées à 388 milliards de francs, en augmentation de 1,305 % sur celles, 383 milliards, de 1953.

Ces augmentations sont corrélatives de celles constatées dans le trafic voyageurs et dans le trafic marchandises : le premier, avec 26,5 milliards de voyageurs-kilomètre, est en augmentation de 2,31/100 (25,9 en 1953), et le second, avec 41,2 milliards de tonnes-kilomètre commerciales, est en augmentation de 2,23/100 (40,3 en 1954).

Les recettes dues au trafic voyageurs, soit 116,1 milliards de francs, présentent une progression (2,74/100 des 113 milliards de 1953) supérieure à celle de 1,11/100 du trafic marchandises (avec 273 milliards contre 270 milliards en 1953).

L'augmentation des recettes voyageurs est la résultante de l'accroissement du nombre de voyageurs (500 millions au lieu de 496), d'un léger allongement de leur parcours moyen (53 kilomètres au lieu de 52 km. 3) et d'une augmentation du produit moyen du voyageur-kilomètre (4 fr. 38, au lieu de 4 fr. 36).

Au contraire, l'augmentation des recettes dues au trafic marchandises est la résultante d'éléments ayant varié en sens contraire, puisque à un tonnage accru (168 millions de tonnes

contre 163) s'opposent une diminution du parcours moyen (245 kilomètres au lieu de 248) et un moindre produit moyen de la tonne kilométrique (6 fr. 60, au lieu de 6 fr. 71).

***

L'augmentation du nombre des voyageurs est le fait des voyageurs de banlieue, dont le nombre a progressé de 265 millions à 271, correspondant à un nombre de voyageurs-kilomètre de 2,75 milliards contre 3,64 en 1953.

Comme chacun de ces deux éléments propres au trafic de banlieue (nombre de voyageurs et nombre de voyageurs-kilomètre) accuse une augmentation supérieure à celle correspondante constatée dans le trafic général voyageurs, on en déduit que le trafic voyageurs à grande distance a diminué par rapport à celui de 1953.

Une confirmation de cette déduction est fournie par le trafic de pointe des sports d'hiver, vers la Noël (19-24 décembre); ceux-ci n'ont, en 1954, provoqué que 616.100 départs de Paris contre 631.700 en 1953, donc en diminution de 2,5/100.

Des deux éléments fondamentaux de l'appréciation du trafic voyageurs, nombre de voyageurs et nombre de voyageurs-kilomètre, le premier (500 millions) est encore inférieur à celui (540) de 1938, tandis que le second (26,5 milliards) est supérieur à son correspondant (22,1) de 1938. On en déduit que le parcours moyen du voyageur a été, en 1954 (53 km), nettement supérieur à celui de 1938 (qui fut de 40 km 9).

A l'égard de l'année 1938, les deux éléments d'appréciation du trafic marchandises (168 millions de tonnes et 41,2 milliards de tonnes-kilomètre), sont en augmentation sur ceux de 1953, eux-mêmes déjà supérieurs à ceux de 1938 (132 millions de tonnes et 26,5 milliards de tonnes-kilomètre); la progression du trafic marchandises se continue donc.

Si l'on examine les différents postes du trafic marchandises, on note que les progressions les plus élevées sont celles des amendements et engrais $\left(\frac{9,59}{8,51} = 1,127\right)$, des céréales et denrées non périssables $\left(\frac{5,33}{4,97} = 1,072\right)$, des produits métallurgiques $\left(\frac{18,7}{17,6} = 1,063\right)$.

Si les combustibles minéraux n'ont progressé de 3,5/100 $\left(\frac{44,9}{43,4} = 1,035\right)$, et les minerais de 2,7/100 $\left(\frac{26,5}{25,9} = 1,027\right)$, leurs faibles progressions intéressent des tonnages importants, respectivement de 44,9 millions de tonnes et de 26,6 millions de tonnes, dont la somme constitue les 42.6/100 du tonnage total transporté.

Des régressions, toutes deux égales à 6,9/100, sont à noter sur le poste « Matériaux de construction » $\left(\frac{20,8}{11,6} = 0,931\right)$ et sur le poste des Bois $\left(\frac{4,20}{4,51} = 0,931\right)$.

On constate une légère reprise du poste « Groupages, détail et colis », qui accuse une progression de 2,4/100 $\left(\frac{5,18}{5,06} = 1,024\right)$; mais ces 5,18 millions de tonnes ne représentant que les deux tiers du tonnage correspondant de l'année 1938 (7,04), à une époque où la concurrence des transports routiers se faisait moins sentir dans ce secteur.

L'amélioration en 1954 du trafic marchandises, caractérisée par une progression de 3,1/100 du tonnage et de 2,2/100 du tonnage kilométrique, est parallèle, mais cependant bien inférieure à celle de la production industrielle, qui a progressé de 5,7/100, et à celle de la production agricole, qui a progressé de 8,3/100. Les différences ainsi constatées sont assez prononcées pour qu'on puisse penser que, dans l'ensemble des transports effectués sur le territoire, la part prise en 1954 par la voie ferrée a diminué relativement à celles des autres voies.

Au trafic accru de 1954 ont correspondu des consommations d'énergie qui ont diminué de 7,8/100 en ce qui concerne le charbon (4,59 millions de tonnes, au lieu de 4,90), mais qui ont augmenté de 9/100 pour le fuel-oil (939.000 m³, au lieu de 867.000 m³) et 7,5/100 pour l'énergie électrique (1,43 milliards de kilowatts-heure au lieu de 1,33). La déchéance de la traction à vapeur se poursuit donc. Les utilisations moyennes des locomotives ont peu changé, puisque leurs parcours journaliers moyens sont restés les mêmes à 2 % près, soit 101 kilomètres au lieu de 99 pour les locomotives à vapeur et 256 kilomètres au lieu de 261 pour les locomotives électriques.

*
* *

Par rapport à l'année précédente, le réseau des lignes effectivement ouvertes au trafic voyageurs n'a pratiquement subi aucune contraction sensible (30.440 km en 1954 contre 30.500 en 1953), mais celui des lignes ouvertes au trafic marchandises a été réduit de 3,5/100 en passant de 41,200 à 39.800 kilomètres. Le déclassement de 2.000 kilomètres de lignes, en application du décret du 12 novembre 1954, n'a fait que consacrer un état de fait, qui était déjà réalisé pour 600 kilomètres de lignes non prises en compte dans le réseau marchandises de 1953.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que de tous les pays présentant le même niveau technique et économique (Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Hollande, Italie et Suisse), la France est la seule où des considérations de rentabilité apparente justifient une régression quantitative du capital constitué par l'infrastructure du réseau ferroviaire. En appréciant l'utilisation d'un réseau en fonction de la quantité de trafic par kilomètre de lignes, on trouve qu'en 1954 le kilomètre de lignes voyageurs a attiré 16.460 voyageurs, au lieu de 16.230 en 1953, et que le kilomètre de lignes marchandises a provoqué le chargement de 4.250 tonnes, au lieu de 3,960 en 1953.

Il est ainsi passé en moyenne sur chaque kilomètre de lignes voyageurs 864.000 voyageurs (au lieu de 849.000 en 1953), et sur chaque kilomètre de lignes marchandises 1.038.000 tonnes (au lieu de 978.000 en 1953).

*
* *

Au cours de l'année 1954, l'infrastructure ferroviaire a bénéficié des aménagements suivants :

La première section Valenciennes-Mohon de 135 kilomètres de longueur faisant partie de l'artère Thionville-Valenciennes, qui relie entre eux les grands centres industriels du Nord et de l'Est, a été électrifiée en courant monophasé 25.000 volts, 50 périodes, et mise en service au début d'octobre 1954. Les

travaux de la deuxième étape de cette électrification ont été poursuivis sur la section Mohon-Thionville, dont la mise en service est prévue pour 1955.

L'électrification de la section La Roche-sur-Foron-Annemasse (17 km), mise en service le 5 août 1954, a complété la modernisation de la traction et de l'exploitation de l'Etoile de Savoie. Les travaux se poursuivent sur la troisième branche, La Roche-sur-Foron - Saint-Gervais.

La progression au cours de l'année 1954 de l'électrification de la section Mâcon-Ambérieu (68 km) a permis de mettre celle-ci en service au début de 1955.

La reconstruction des ouvrages détruits par faits de guerre s'est poursuivie au cours de l'année 1954, et parmi les vingt ponts achevés et mis en service ont peut citer : le pont sur la Vienne à Châtellerault, les ponts sur la Moselle à Thionville, le pont sur la Sarre près de Sarreguemines, et enfin sur la ligne de Miramas à l'Estaque par Port-de-Bouc, le viaduc tournant de Caronte, ouvrage métallique et en béton de 943 mètres de longueur, qui comporte dix travées fixes encadrant une travée mobile de 113 mètres permettant aux navires de haute mer l'accès de l'étang de Berre.

Parmi les ouvrages nouveaux, construits en liaison avec diverses administrations (Ponts et Chaussées, Navigation, M.R.U., etc.), les neuf plus importants ont été :

— le viaduc en béton armé de 919 mètres de longueur de l'avenue Thiers, à Bordeaux, supprimant deux passages à niveau;

— quatre ouvrages de l'autoroute du Nord, dans la Région lilloise, et le passage supérieur de Sainte-Agnès, au-dessus de la gare de Lille;

— divers passages supérieurs aux environs de Lyon (pont de Saint-Fons), de Tours (pont de Saint-Pierre-des-Corps) et dans la Région parisienne (pont de la Folie, près de Bobigny).

Au cours de l'année s'est poursuivie l'exécution à Nantes d'une tranchée couverte de 1.278 mètres de longueur, qui supprimera quatorze passages à niveau.

Parmi les travaux de grosses réparations, on note l'achèvement de la mise en état des ouvrages de la ligne de la Grande-Ceinture Nord en vue de la circulation de machines lourdes.

Les travaux de renforcement des voies par la substitution à la voie classique de rails soudés de 800 mètres et de traverses en béton se sont poursuivies; la longueur des voies qui ont bénéficié de cette amélioration, qui n'avait été que de 490 kilomètres en 1953, a été de 830 kilomètres en 1954, dont 230 kilomètres ont été posés sur traverses en béton armé.

Les principales sections équipées en rails soudés en 1954 se situent sur les lignes à fort trafic : 96 kilomètres sur Paris-Bâle, 75 kilomètres sur Orléans-Vierzon, 27 kilomètres sur Bordeaux-Sète, 15 kilomètres sur Paris-Le Mans.

Enfin, le dernier aménagement technique à mentionner dans l'infrastructure est la mise en service, de 1954, de 145 kilomètres de block automatique lumineux. De ce fait, la ligne Paris-Aulnoye est entièrement équipée par ce mode de signalisation ainsi que la ligne Paris-Lyon, et au-delà jusqu'à Livron.

***

La mise en œuvre du matériel roulant en 1954 n'a varié dans le même sens que le trafic que pour le trafic voyageurs; on compte, en effet, un total de kilomètres parcourus par les trains à voyageurs de 192 millions de kilomètres (au lieu de 182,7 en 1953), tandis que celui des trains marchandises a été de 164 millions, très légèrement inférieur à celui (164,7) de 1953.

L'évolution du parc des engins de traction au cours de l'année 1954 est symptomatique de la déchéance de la traction à vapeur. Le nombre des locomotives à vapeur en service est tombé de 6.993 en 1953 à 6.140 en 1954, soit une régression de 12/100, tandis que ceux de tous les autres engins augmentent :

— les locomotives électriques avec 1.030 unités = 1,025 × 980 de 1953;

— les locomotives Diesel avec 196 unités = 1,16 × 169 de 1953;

— les automotrices électriques avec 434 unités = 1,07 × 405 de 1953;
— les autorails avec 922 unités = 1,09 × 846 de 1953.

Le parc de voitures à voyageurs mises en service en 1954, y compris les automotrices électriques et autorails, a été de 16.000 seulement, moindre que celui (17.100) de 1953; dans ce parc, plus du tiers des véhicules sont entièrement métalliques : 6.590 contre 6.360 en 1953.

Le parc des wagons à marchandises, avec 384.000 unités (dont 39.100 appartenant à des particuliers), a été aussi inférieur à celui mis en service en 1953, et qui fut de 389.000 unités (dont 39.800 particulières).

L'usage qui a été fait de ces moyens par les voyageurs a été plus faible en moyenne que celui qui en fut fait en 1953, lui-même moindre que celui de 1952; le nombre moyen de voyageurs par train au cours de ces trois années successives a décru constamment = 182; 178; 175.

Au contraire, il a été tiré un meilleur parti du matériel roulant servant au transport des marchandises, puisque la charge totale remorquée pour le transport d'une tonne utile s'est abaissé à 2 t. 83, au lieu de 2 t. 89 en 1953. De même, chaque wagon a servi en moyenne à la production de 113.600 tonnes kilométriques utiles au lieu des 108.700 de 1953.

Le parcours moyen de la tonne transportée a été de 245 kilomètres, il a donc diminué par rapport à celui (248) constaté en 1953, lui-même très inférieur à celui (254) de 1952.

De cette évolution, qui n'est pas sans analogie avec celle constatée dans le trafic voyageurs où la part de la banlieue, donc des voyages à petites distances, est également en croissance, on ne peut envisager que deux explications, savoir soit un rétrécissement général des courants principaux d'échange, soit le transfert sur une autre voie d'une part croissante de ceux-ci.

On aurait pu penser que la création de gares-centres, en élaguant des dessertes ferroviaires marchandises dans les gares intermédiaires à faible trafic, aurait au moins maintenu et plutôt allongé la distance moyenne de transport de la tonne, c'est-à-dire réduit finalement le coût moyen de la tonne-kilomètre.

Cette organisation remontant à 1951, il n'est pas inutile de mettre en parallèle le nombre croissant de ces gares-centres et

la longueur décroissante du parcours moyen de la tonne au cours de ces quatre années :

	NOMBRE DE ZONES desservies par services routiers	NOMBRE de GARES-CENTRES	LONGUEUR DES LIGNES fermées au trafic ferroviaire marchandises au cours de l'année	PARCOURS MOYEN d'une tonne
			km	km
1951	3	9	535	257
1952	12	31	623	254
1953	18	49	444	248
1954	21	57	153	245
TOTAL	21	57	1.755	

Si les premiers résultats connus de cette organisation rail-route font ressortir, du point de vue financier, des réductions de l'ordre de 25 % des dépenses ferroviaires dont était grevée antérieurement l'exploitation des lignes désormais desservies par les services routiers organisés dans leurs gares-centres, on constate que ces économies apparentes ont été obtenues au prix d'une perte de trafic évaluée à 5 % de celui qui aurait dû subsister sur ces mêmes lignes.

Concurremment avec cette nouvelle organisation, c'est-à-dire depuis 1951, la S.N.C.F. utilise un matériel comportant des remorques porte-wagons, des containers et des remorques rail-route qui paraît donner des résultats satisfaisants.

Le parc des remorques porte-wagons est demeuré égal à celui de 1953, soit 33 unités, mais a servi au charroi d'un tonnage légèrement supérieur : 280.000 tonnes, au lieu de 250.000 tonnes.

Le recours au container a marqué, en 1954, un essor comparable à celui constaté en 1953, comme le montre le tableau ci-dessous :

	1951	1952	1953	1954
Effectif containers S.N.C.F.	6.900	12.800	14.300	16.540
Nombre de chargements annuels	252.200	295.200	400.250	507.500
Nombre de chargements annuels par container S.N.C.F.	38	27	32	30
Tonnage chargé dans les containers appartenant à la Compagnie nouvelle des cadres (C.N.C.)	195.000 t	306.000 t	510.000 t	700.000 t

Ce tableau ne reflète d'ailleurs qu'incomplètement et insuffisamment la véritable physionomique de ce trafic spécial, faute jusqu'à ce jour de sa prise en compte séparément dans les statistiques de la S.N.C.F. et faute de l'indication relative au parc des containers privés, estimé déjà en 1953 à 22.100 unités.

Le même essor se manifeste dans l'emploi des remorques rail-route dont le parc composé de wagons-porteurs spécialisés et de remorques routières, a évolué comme suit :

	1951	1952	1953	1954
Nombre de wagons-porteurs	432	576	674	709
Nombre de remorques rails-routes que ces wagons porteurs peuvent recevoir.	807	1.051	1.247	1.317

Chaque wagon-porteur ainsi spécialisé a produit, en 1954, 380.000 tonnes kilométriques utiles, contre 300.000 en 1953, soit le triple du rendement moyen global du wagon-marchandises.

L'utilisation de chaque remorque rail-route n'a cessé de croître depuis 1951, ainsi que le montre la confrontation du nombre moyen de leurs rotations annuelles et leurs chargements utiles moyens :

	1951	1952	1953	1954
Nombre moyen de rotations annuelles d'une remorque rail-route	62	65,5	67,5	72,5
Chargement utile moyen	5 t 430	5 t 370	5 t 400	5 t 520

Dans le même ordre d'idées que le recours au wagon spécialisé, il convient de signaler le service spécial de transport des automobiles de tourisme organisé depuis octobre 1953 par le tunnel du Fréjus entre la France et l'Italie, plus exactement entre Modane et Bardonnèche. Le service normal actuel comporte une navette dans chaque sens toutes les deux heures, chacune pouvant transférer de 17 à 25 voitures, soit 240 par jour au maximum. L'expérience des douze premiers mois (octobre 1953 à octobre 1954) a permis de dénombrer 7.850 voitures transportées (non compris les scooters et motocyclettes auxquels est réservée une plate-forme spéciale dans chaque rame). Cette première expérience a révélé que le mois le plus chargé fut celui d'avril avec 3.015 passages. Une cadence plus rapide (quarante-

cinq minutes au lieu de deux heures) est prévue pour les périodes de pointe, vers Pâques, et ce trafic spécial bénéficiera incessamment de la clientèle des autocars.

L'effectif moyen du personnel en 1954 n'a été que de 388.200, donc en diminution de 3,7/100 par rapport à celui (402.300) de 1953, lui-même moindre que celui (415.800) de 1952.

Chaque agent a donc produit en moyenne 174.000 unités de trafic (tonnes-kilomètre ou voyageurs-kilomètre), soit une augmentation de 6/100 de la production (164.500) de 1953; en 1954, la production individuelle a donc presque rejoint celle (174.600) de 1952.

Cette amélioration est concomitante de la réduction du coefficient d'indisponibilité pour blessures et maladies, lequel s'est abaissé à 35,4/1.000, au lieu de 37,3/1.000 en 1953, mais demeure supérieur à celui de 1952 (34,2/1.000) et encore plus à celui de 1938 (28,3/1.000).

II. — Les transports par voies navigables.

En 1954, la voie d'eau (fleuves et canaux) a servi au transport de 52.737.000 tonnes, soit 3,9/100 de plus qu'en 1953 (50.765.000 t); une nouvelle progression de 1/100 rendrait ce tonnage égal à celui, record de l'année 1930 (53.297.000 t).

Cette progression au cours d'une année est plus que le triple de celle (1,25/100) constatée en 1953; elle confirme la croissance constante du trafic fluvial depuis 1951.

Le tonnage kilométrique, avec 8.270 millions de tonnes-kilomètre, accuse une progression encore supérieure de 5,04/100 qui le rend presque égal à celui (8,377 millions) de l'année 1934, qui marqua un autre record pour cet élément d'appréciation.

Le chargement moyen d'un transport fluvial a été de 224 tonnes, soit 1,022 fois celui (219) de 1953.

La distance moyenne de transport s'est aussi allongée : 157 kilomètres, égale à 1,019 fois celle (154) de 1953.

Ces résultats satisfaisants ont été obtenus malgré des conditions de navigabilité plutôt défavorables. Les arrêts de navigation dus aux glaces, les restrictions de chargement par insuffisances de mouillage dues à la sécheresse en été et en automne, sans parler des interruptions provoquées par des accidents de vétusté de la voie, furent plus importants cette année qu'en 1953.

Le trafic mensuel le plus faible fut celui du mois de février avec 2.185.000 tonnes, suivi de celui de janvier avec 3 millions 66.000 tonnes, tous les autres mois ayant eu un trafic supérieur à la moyenne mensuelle de 4.395.000 tonnes avec un maximum de 5.181.000 tonnes en novembre. En dehors des deux mois exceptionnels de janvier et février, il y a donc eu une certaine stabilité dans le trafic, puisque même celui du mois d'août (4.466.000 tonnes) a été supérieur à la moyenne.

Par rapport aux progressions de la production industrielle (5,7/100) et de la production agricole (8,3/100) au cours de l'année, celles susmentionnées (3,9 et 5,04) du trafic fluvial accusent un léger décalage.

Avant de procéder à une analyse de ce trafic, il convient de bien préciser ce que l'on entend par trafic fluvial d'importation et trafic fluvial d'exportation. Au sens des statistiques de la navigation intérieure, il n'y a importation ou exportation que lorsque le bateau fluvial transportant le chargement franchit une frontière. C'est ainsi qu'un chargement fluvial à Rouen d'un certain tonnage de charbon importé de l'étranger dans ce port n'est pas dénombré tonnage fluvial d'importation, mais tonnage fluvial intérieur. Il n'y a donc possibilité d'importation et d'exportation, à ce sens restreint, que là où il y a intercommunication de voies d'eau, soit à travers la frontière belge et aussi tout le long de la rive gauche du Rhin de Huningue à Lauterbourg. De même est dénombré tonnage fluvial de transit celui qui sans quitter le bateau est entré par une frontière, puis sorti par une autre, après avoir navigué en eaux françaises; pratiquement, ce tonnage de transit est celui qui s'échange par le Rhin, et le canal d'Alsace, entre Bâle et les pays étrangers, à l'aval de Lauterbourg. Avant la mise en service du canal d'Alsace, ces échanges se faisaient généralement par transbordement à Strasbourg et comptaient une fois comme tonnage d'importation et une fois comme tonnage d'exportation.

Donc, sur le territoire national, les véritables courants de transport des tonnages importés et exportés, au sens habituel du mot, ne peuvent être déterminés et appréciés qu'en étudiant la conjonction dans les ports maritimes des trois trafics soumis à des statistiques sérieusement établies.

Compte tenu de ces précisions, l'évolution des tonnages affé-

rents à chacun des quatre postes du trafic fluvial est résumée dans le tableau ci-après (tonnages exprimés en tonnes) :

	1954			1953		
	TOUTES VOIES navigables sauf le Rhin	RHIN	TOTAL	TOUTES VOIES navigables sauf le Rhin	RHIN	TOTAL
Trafic intérieur.	36.994.000	8.000	37.002.000	36.113.895	1.222	36.115.117
Exportations ..	3.256.000	3.147.500	6.403.500	2.877.676	3.028.470	5.906.146
Importations ..	2.612.000	2.014.000	4.626.000	2.345.235	2.242.357	4.587.592
Transit	235.500	4.470.000	4.705.000	231.227	3.829.803	4.061.030
Ensemble	43.097.500	9.639.500	52.737.000	41.568.033	9.101.852	50.669.885

On constate que tous les postes, sauf celui des importations fluviales rhénanes, sont en augmentation sur leurs correspondants de l'année 1953 et ce tant du fait de la navigation fluviale à travers le territoire que de celle du Rhin.

Selon les natures des chargements les tonnages transportés se sont répartis comme suit :

	TONNAGE	POURCENTAGE de RÉPARTITION	PROGRESSION 1954/1953
Matériaux de construction	19.370.185	36,70 %	1,004
Combustibles minéraux	14.005.337	26,60 %	1,041
Hydrocarbures	5.995.272	11,30 %	1,063
Produits agricoles	3.892.373	7,40 %	1,155
Denrées alimentaires	1.628.892	3,10 %	1,104
Produits industriels autres que ceux de l'industrie métallurgique	2.004.864	3,80 %	1,102
Engrais et amendements	1.573.326	3 %	0,987
Matières premières de l'industrie métallurgique ..	1.740.762	3,30 %	0,972
Produits fabriqués de l'industrie métallurgique	2.214.467	4,20 %	1,109
Bois de chauffage et bois de service	351.809	0,60 %	0,888

Les chargements pondéreux forment près des deux tiers du tonnage global, mais ont peu progressé par rapport à l'année précédente. Les progressions les plus remarquables étant celle des produits agricoles et celle des produits fabriqués de l'industrie métallurgique.

Dans la hiérarchie des tonnages, chaque catégorie de chargement garde le même rang que celui qu'elle avait en 1953, sauf les denrées alimentaires qui s'élèvent d'un échelon au-dessus de l'avant-dernier, où descendent les engrais et amendements.

Le trafic fluvial des matériaux de construction a légèrement diminué dans deux secteurs, celui du trafic intérieur (17 millions 528.266 t = 0,997 du tonnage de 1953), et celui du trafic exportations (1.028.185 t = 0,951 du tonnage de 1953), et a augmenté dans ceux du trafic importations (390.545 t = 1,173 du tonnage de 1953) et du transit (423.189 t = 1,462 celui de 1953.

En ce qui concerne les combustibles minéraux, on découvre qu'il en a été exporté par la voie fluviale 1,155 fois plus, soit 1.447.000 tonnes, qu'en 1953; cette progression remarquable est le fait de l'activité fluviale du port de Strasbourg, laquelle doit, sur le plan national, être assimilée à celle d'un véritable port maritime pour tout ce qui concerne le trafic rhénan. Dans les secteurs du trafic intérieur et du trafic importation, les tonnages respectifs de 8.014.885 tonnes et de 2.944.990 tonnes de charbon transporté sont pratiquement égaux à ceux de 1953, à quelques millièmes près.

Une analyse plus détaillée du trafic de charbon, à l'exclusion de celui du Rhin, montre que 59,8 % (au lieu de 59,3/100 en 1953) de ce tonnage (822.380 tonnes) a été alimenté par les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (5.273.800 t, en progression de 200.000 t), suivies ensuite par les entrées à la frontière franco-belge (charbon belge, hollandais et allemand) pour 15,3 % (au lieu de 14,4 % en 1953) avec 1.351.100 tonnes, en progression de 120.000 tonnes.

L'amplitude des chargements mensuels de charbon dans la zone du Nord a varié du simple au double, avec un maximum en avril (516.000 t) et un minimum en février (225.000 t), cette variation étant due non à celle des besoins, mais à celle des capacités techniques de la voie saisie par le gel.

Parmi les principales autres zones génératrices de ce trafic fluvial, seule celle de Rouen-Le Havre a été encore en légère progression avec 478.200 t contre 412.400, tandis que toutes les autres (Bassin du Centre, Lorraine-Sarre, Dunkerque-Calais et réexpéditions par canal de Strasbourg) sont en régression

légère, sauf pour la zone Dunkerque-Calais, où les chargements fluviaux charbonniers se sont effondrés de 19.950 à 2.180 tonnes.

Les tonnages d'hydrocarbures sont en progression dans chacun des quatre secteurs du trafic : en intérieur avec un coefficient de 1,056 pour un tonnage de 4.768.118 tonnes; en importation, avec un coefficient de 1,077 pour un tonnage de 308.410 tonnes; en exportation avec un coefficient de 1,016 pour un tonnage de 41.072 tonnes, et enfin en transit avec un coefficient de 1,104 pour un tonnage de 837.672 tonnes; ce dernier tonnage doit être considéré en marge de notre économie nationale, s'agissant d'hydrocarbures chargés sur le Rhin à l'étranger et à destination de Bâle.

Les zones génératrices de chargements fluviaux d'hydrocarbures étant celles de nos sept ports équipés pour traiter les produits bruts importés, d'où ils ressortent sous forme de produits raffinés, il est intéressant de préciser pour chacun l'évolution de leurs évacuations par la voie fluviale.

	TONNAGE D'HYDROCARBURES CHARGÉ SUR LA VOIE FLUVIALE	
	en 1954	en 1953
A Dunkerque	221.500 t	184.800 t
Au Havre	1.440.693 t	1.388.929 t
A Rouen	1.732.876 t	1.811.971 t
A Nantes	814.000 t	191.000 t
A Bordeaux	401.644 t	340.000 t
A Sète	137.000 t	106.500 t
A Marseille-Lavera	368.000 t	285.800 t

On remarquera que les évacuations fluviales d'hydrocarbures à partir de Rouen-Le Havre sont celles qui ont le moins progressé, cette circonstance étant le fait de l'accroissement des évacuations par le moyen du pipe-line Le Havre-Paris (mis en service en mars 1953), passées de 402.000 à 609.000 tonnes.

Si l'on considère les matières premières de l'industrie métallurgique, on constate une faible progression en trafic intérieur (650.325 t avec un coefficient de 1,063 par rapport au trafic de 1953) et une sensible augmentation (1,126) en importations, limitées cependant à 97.444 tonnes.

Mais en ce qui concerne les produits fabriqués de l'industrie métallurgique, si en trafic intérieur (485.131 t) la progression

n'a été que de 1,095, elle a été de 1,819 (avec 290.453 t) en importation et inchangée en exportation (1.162.536 t). De tous les coefficients de progression, celui de 1,819 est de loin le plus élevé même de ceux particulièrement élevés qu'on observe en trafic de transit, c'est-à-dire pratiquement celui de la Suisse, *via* le Rhin. Il est intéressant de signaler que ces 290.453 tonnes de produits métallurgiques entrés en France en chargements fluviaux sont supérieurs aux 276.347 tonnes de même nature ayant transité par voie fluviale, donc représentant pratiquement le total de l'import et de l'export par le Rhin de l'industrie métallurgique suisse.

*
* *

Une analyse non sommaire de l'évolution du trafic sur une voie implique l'établissement d'une corrélation entre le trafic réalisé et la capacité de la voie. La physionomie technique disparate de notre réseau fluvial ne permet pas une telle étude à l'échelle générale du territoire; aussi n'entreprendrons-nous cette étude que sur le plan régional en choisissant trois régions spécialement intéressées par la voie d'eau, savoir le Bassin de la Seine, la Région industrielle du Nord et du Pas-de-Calais et le Bassin du Rhône.

1° *Trafic fluvial de la Seine.*

Pour apprécier le trafic de la Seine, nous prendrons comme critères les tonnages fluviaux enregistrés à Rouen et à Paris. Nous décomposerons le trafic de Rouen en six postes distinguant les chargements descendant de ceux remontant le fleuve, soit pour traverser Rouen, soit en provenance, soit à destination de Rouen, en excluant le trafic maritime entre ce port et celui du Havre. Nous obtenons ainsi le tableau synoptique suivant :

Trafic fluvial de la Seine, à Rouen, en 1954 et 1953 (En tonnes.)

SENS DU TRAFIC	A DESTINATION DE ROUEN		TRAVERSANT ROUEN		EN PROVENANCE DE ROUEN		TOTAL	
	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953
Tonnage avalant.	847.112	805.258	471.779	395.624	429.435	409.104	1.701.326	1.609.986
Tonnage montant	289.437	287.805	1.488.399	1.495.935	2.850.867	2.565.097	4.628.703	4.353.837
Tonnage global.	1.136.549	1.093.063	1.960.178	1.819.559	3.280.302	2.974.201	6.330.029	5.963.823

Comme on peut s'en rendre compte par la confrontation de ces tonnages avec ceux des évacuations fluviales d'hydrocarbures au Havre et à Rouen, les trois quarts des chargements remontant la Seine au-delà de Rouen sont constitués par des hydrocarbures. La supériorité accentuée en 1954 des tonnages à destination de Rouen sur ceux qui traversent, dans le cas du trafic avalant, la même accentuation de supériorité des tonnages en provenance de Rouen dans le cas du trafic remontant confirment la vocation de ce port à être la porte maritime du Bassin parisien.

Cette prédominance des relations Paris-Rouen sur celles de Paris-Nord et Paris-Centre ressort nettement de l'étude du trafic fluvial de Paris.

L'évolution du port fluvial de Paris (département de la Seine) entre les années 1953 et 1954 peut être appréciée en fonction des tonnages débarqués et embarqués, sans faire état de ceux ayant traversé.

On obtient ainsi le tableau comparatif suivant :

Trafic du port fluvial de Paris en 1954 et en 1953.

ZONES DE PROVENANCE pour les débarquements et de destination pour les embarquements.	TONNAGES DEBARQUES (en tonnes)		TONNAGES EMBARQUES (en tonnes)	
	1954	1953	1954	1953
Basse-Seine, Rouen, Le Havre	4.988.250	4.451.300	1.648.600	1.374.200
Oise, Canaux du Nord	1.643.900	1.808.100	307.150	585.200
Haute-Seine, Loire, Allier	1.262.150	1.310.700	264.400	198.450
Autres zones	362.050	290.200	104.550	88.250
TOTAL	8.266.350	7.860.300	2.324.700	2.246.100

Si on analyse ce trafic par nature de marchandises, on constate qu'aux débarquements les tonnages les plus importants ont été ceux des matériaux de construction, des combustibles minéraux et des hydrocarbures; seuls les premiers ont marqué une progression $\frac{3.186.450}{2.721.350}t = 1,17$ tandis que les deux autres sont en légère régression $\frac{1.827.700}{1.881.700}$ et $\frac{1.739.000}{1.785.200}$. On remarquera qu'à un dixième près les tonnages débarqués de combustibles minéraux sont égaux à ceux des hydrocarbures.

De ces tonnages de charbon débarqués à Paris (1.881.700 t en 1953 et 1.827.700 t en 1954), la part de ceux provenant de la Basse-Seine, donc pratiquement tous importés, et celle de ceux provenant de nos canaux du Nord, donc en grande partie produits par nos mines, peuvent se déterminer approximativement par différence avec les tonnages de charbon que la Basse-Seine (Rouen-Le Havre) a dirigés vers Paris, soit 298.000 tonnes en 1953 et 385.000 tonnes en 1954.

Des 2.324.700 tonnes embarquées dans le port de Paris, près des deux tiers (1.472.300 t) proviennent — comme en 1953 — d'expéditions de matériaux de construction.

Une description du trafic fluvial de la Seine serait incomplète si on n'y ajoutait pas celle des transports par bateaux de mer, d'un tonnage limité à 600 tonnes certes, mais assurant cependant des relations directes entre Paris d'une part et Anvers, ou Rotterdam, ou Londres d'autre part.

Le tableau ci-dessous résume cette activité spéciale.

Trafic maritime du port de Paris.

	En 1953	En 1954
Nombre moyen de navires de mer ayant accompli le trajet AR fluvial Mer-Paris	617	685
Tonnage débarqué (donc importé)	83.130 t	82.160 t
Tonnage embarqué (donc exporté)	45.750 t	64.600 t

Si les tonnages importés ont peu varié d'une année à l'autre (une trentaine de milliers de tonnes de produits industriels, autant de produits fabriqués de l'industrie métallurgique, et le reste en produits alimentaires), ceux exportés ont progressé de 40 %. Cette progression est due à un doublement des produits industriels (19.150 t contre 9.960) et à deux progressions, sensiblement égales à 30 %, des produits fabriqués de l'industrie métallurgique et des bois d'œuvre dont les tonnages furent respectivement de 13.383 et de 15.144 tonnes.

Cette évolution au cours d'une seule année de tous les transports assurés par la voie de la Seine confirme les autres progressions antérieures. Celles-ci sont le fruit d'une politique à long terme qui se poursuit, et grâce à laquelle l'infrastructure de cette voie progresse de pair avec la technique. Du mouillage

assuré de 1 m. 60 — à l'époque où furent construits nos plus récents canaux, c'est-à-dire en 1860 — la Seine a vu son mouillage s'élever progressivement à 2 mètres, puis à 3 m. 20 en 1885, les travaux étant en cours actuellement pour réaliser partout le mouillage de 5 mètres.

Simultanément, l'aménagement des biefs permettait d'en réduire le nombre, tout en augmentant à chaque seuil le nombre et les dimensions des écluses, l'objectif étant la réalisation de cinq biefs de 50 kilomètres environ, de Rouen à Paris, avec des écluses capables de passer ensemble ou 4 bateaux de 1.500 tonnes ou 15 de 300 tonnes; et la construction du canal de Tancarville à Rouen, au gabarit européen de 1.300 tonnes, assurait l'accès fluvial du Havre en tous temps.

2° *Trafic fluvial du Nord de la France.*

La région du Nord et du Pas-de-Calais occupe une place de premier plan dans l'économie du pays; il est donc justifié d'y étudier la contribution du trafic fluvial à son activité au cours des deux années 1953-1954.

Mais avant d'être interprété sur le plan national, le tableau que nous présentons de cette évolution nécessite une observation. En effet, tout le tonnage fluvial déchargé à Dunkerque, qu'il provienne de la région du Nord-Pas-de-Calais ou du reste de la France, doit être considéré comme étant effectivement exporté par la voie maritime dans la proportion de 99/100; or, ce tonnage s'est élevé à 1.018.000 tonnes en 1954 (contre 620.000 en 1953). Réciproquement, le tonnage fluvial chargé à Dunkerque (459.500 t contre 342.200 en 1953), qu'il soit à destination de la région (et alors pris en compte dans le tonnage échangé) ou à destination hors zone, a pour origine une importation maritime directe, ou une importation suivie d'une transformation immédiate dans le cas des hydrocarbures (221.500 t contre 185.00 t en 1953).

Trafic fluvial de la zone des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.

	En 1954	En 1953	PROGRESSION 1954-1953
Tonnage sorti de la zone	4.163.600 t	3.931.400 t	6 %
Tonnage entré dans la zone	3.041.000 t	2.998.300 t	1,4 %
Tonnage échangé dans la zone	4.947.600 t	4.447.150 t	11,6 %
Tonnage ayant traversé la zone	1.146.800 t	950.850 t	20 %

Tous les postes du trafic fluvial dans le Nord et le Pas-de-Calais sont en progression, les plus remarquables étant celle du tonnage ayant traversé la zone et celle du tonnage échangé à l'intérieur de celle-ci. La progression du tonnage en traversée est la résultante de la progression des importations fluviales à travers la zone, en provenance de l'étranger (384.300 t contre 369.100 t en 1953) et surtout de celle des exportations fluviales à travers cette même zone à destination de l'étranger (passées de 581.750 à 762.500 tonnes).

Le même phénomène s'observe dans le tonnage sorti de la zone dont la part à destination de l'étranger s'est élevée de 752.100 à 900.200 en 1954, tandis que l'étranger voyait ses importations ne s'élever que de 684.000 à 739.750 tonnes. Si ces constatations témoignent de l'importante contribution des transports fluviaux à l'activité économique de la principale région du pays, elles témoignent aussi de l'impuissance foncière d'un réseau fluvial dont l'infrastructure (mouillage et gabarit) évoque des souvenirs datant d'avant M. de Freycinet.

En effet, dans cette zone, le tonnage qui n'a pu être affrété faute de péniches, et qui ne s'était élevé qu'à 400.000 tonnes en 1953, a dépassé 1 million de tonnes en 1954. A ce défaut apparent de matériel, il ne saurait pas plus être question de remédier par un accroissement de la flotte, que dans un Paris dont les rues seraient demeurées en l'état où les a trouvées le baron Haussmann, il ne saurait être question de remédier à la paralysie des voies en y lançant un plus grand nombre de véhicules.

Le charbon a fourni environ les trois quarts du tonnage évacué de cette région par la voie fluviale exactement $\frac{4.163.000}{3.063.100}$, tout comme en 1953, de même qu'il a fourni à peu près la moitié de celui échangé régionalement $\frac{2.455.500}{4.947.600}$.

La progression des produits fabriqués et des matières premières de l'industrie métallurgique chargés à destination de l'étranger retient l'attention : $\frac{317.500}{355.650}$ t = 1,117, et encore plus celle de ces mêmes produits en provenance du reste de la France et exportés vers l'étranger à travers ce secteur de notre

réseau fluvial : ce tonnage a plus que doublé, passant de 20.000 tonnes en 1953 à 43.600 tonnes en 1954.

3° *Trafic fluvial du Rhône.*

Avec la Seine, le Rhône a été de tous temps, jusqu'au siècle dernier, une des deux premières voies de transport du pays; à la différence de la Seine, son infrastructure n'a guère progressé au cours des cent dernières années tant que des raisons toutes récentes d'électrification ne furent l'occasion d'y améliorer les conditions de la navigation. Cette occasion coïncida avec l'apparition d'une nouvelle marchandise, essentiellement fluviale, les hydrocarbures.

Grâce à ces circonstances, le vieux Rhône vient d'entrer à nouveau dans une ère de croissance économique, et d'une croissance rapide, ainsi qu'en témoignent les statistiques des deux dernières années. Nous apprécierons cette croissance en exposant successivement l'évolution du trafic fluvial de ce fleuve à ces deux terminus maritimes, Marseille et le canal du Rhône à Sète, puis à Lyon, capitale économique du Bassin rhodanien.

Le tonnage amené à Marseille par le Rhône, qui n'avait été que de 74.350 tonnes en 1953, s'est élevé à 105.650 tonnes en 1954, marquant une progression de 42 %; le tonnage introduit à Beaucaire dans le canal du Rhône à Sète, qui n'avait été que de 60.700 tonnes en 1953, s'est élevé à 99.600, marquant une progression de 65 %.

Le tonnage évacué de Marseille (c'est-à-dire du complexe portuaire Marseille-étang de Berre) par le Rhône, qui n'avait été que de 325.000 tonnes en 1953, s'est élevé à 385.000 tonnes en 1954, marquant une progression de 15 %; le tonnage évacué par le canal du Rhône à Sète dans le Rhône à Beaucaire, qui n'avait été que de 123.162 tonnes en 1953, s'est élevé à 160.500 tonnes en 1954, marquant une progression de 30 %.

Si l'on examine le trafic fluvial de Lyon, on constate, à la différence de celui de Paris, que ce sont les relations avec l'amont dont les tonnages prédominent. Cependant, cette prédominance s'est atténuée légèrement au cours des deux années 1953-1954, puisque alors que les tonnages échangés entre Lyon, plus son réseau fluvial amont, avec le Rhône à l'aval de Lyon, avaient représenté 39,5 % de ceux échangés entre Lyon et son

réseau fluvial amont, cette proportion s'est élevée à 42 % en 1954.

Nous donnons, ci-après, le tableau de ces tonnages en 1953 et 1954 :

TONNAGES ÉCHANGÉS	En 1954	En 1953	PROGRESSION
Entre Lyon, plus son réseau fluvial amont, et le Rhône à l'aval de Lyon.	343.850 t	296.200 t	16 %
Entre Lyon et son réseau fluvial amont.	815.600 t	758.850 t	7,4 %
TOTAL du trafic fluvial lyonnais	1.260.450 t	1.055.050 t	12 %

Il est intéressant de signaler que depuis une dizaine d'années on fait désormais descendre sur le Rhône jusqu'à Marseille ou Sète des péniches de 280 tonnes, chargées soit de produits métallurgiques de la région de l'Est, soit de sucres de la région du Nord.

Le trafic fluvial du Rhône est donc en plein essor, et pour faire face aux demandes croissantes d'affrètement il suffira d'accroître la flotte, ainsi que cela a déjà été fait au cours de l'année 1954 avec l'apparition de 3 nouveaux chalands automoteurs, auxquels s'ajouteront 8 autres en 1955. Fait remarquable, des 3 chalands automoteurs de 600 tonnes environ apparus en renfort en 1954, deux d'entre eux étaient neufs tandis que le troisième avait été transféré du Rhin au Rhône; de même des 8 nouveaux prévus pour 1955, cinq proviendront aussi du Rhin. Ce recours à des bateaux rhénans ne peut être qu'un expédient provisoire, car la remontée du Rhône nécessite, à tonnage égal, une puissance au moins double de celle qui convient sur le Rhin (par exemple, pour un automoteur de 600 tonnes, la puissance devra être de 800 CV. au lieu de 300 sur le Rhin).

III. — Les transports maritimes.

Nous exposerons l'évolution de ces transports au cours de l'année 1954 en séparant ceux concernant les passagers de ceux concernant les marchandises.

a) *Transports maritimes de voyageurs.*

Les mouvements de voyageurs maritimes (entrées et sorties, hormis ceux de la navigation côtière) se sont élevés à 3.728.000,

dont 506.300 au très long cours. Ce nombre global marque une augmentation de 328.000 passagers, par rapport à celui de 1953, bien que celui des passagers au long cours ait diminué (520.500 en 1953).

Les trois ports du Nord (Dunkerque, Boulogne, Calais, avec 161.500 + 646.000 + 473.600 = 1.281.100 passagers) pour les relations avec l'Angleterre et avec les pays scandinaves, et Marseille (925.400 passagers) pour les relations avec l'Afrique du Nord, cumulent les deux tiers des passagers de moyenne navigation. Si on compare les quatre nombres susvisés avec leurs correspondants de 1953, soit 148.500, 399.500, 566.000 et 891.000, on ne constate une diminution que pour le port de Calais, tandis que pour les trois autres les nombres de passagers de moyenne navigation se sont accrus. Remarquable est l'augmentation des passagers de Boulogne qui majorent leur effectif de 60/100.

Un autre test de l'évolution des voyages maritimes de moyenne navigation est fourni par les passagers enregistrés dans les ports de la Corse; or, le nombre de ceux-ci y a progressé de 235.000 à 248.400, et ce malgré la concurrence de la voie aérienne.

Pour les voyages de grande navigation, nos quatre ports principaux, qui assurent 96/100 de ce trafic, ont vu les nombres de leurs passagers de cette catégorie subir les évolutions suivantes :

	En 1954	En 1953
	—	—
A Marseille	232.773	249.881
Au Havre	148.862	153.170
A Cherbourg	52.322	49.571
A Bordeaux	51.236	46.092
	485.193	498.714

Cette perte de quantité serait peu grave si elle n'était accompagnée d'un déclassement des passagers subsistants. C'est ainsi que sur les paquebots assurant les relations entre Bordeaux et la Côte occidentale d'Afrique, l'effectif des passagers de classe a diminué de 15 %, ceux de pont augmentant de 5 %; pour les relations avec l'Amérique du Sud, cet effectif a diminué de 35 %, et il a pratiquement disparu sur les relations entre Bordeaux et l'Amérique Centrale ou l'Amérique du Nord, où l'on en

comptait encore 1.100 en 1953. Si entre Bordeaux et le Maroc on note une augmentation de 8.900 passagers (36.000 contre 27.100), ceux de pont y contribuent pour la moitié et forment 29/100 du total, au lieu de 23/100 en 1953.

Comme nous le montrons dans l'étude des transports aériens, cette perte de clientèle paraît bien imputable à la concurrence de l'avion.

b) *Transports maritimes de marchandises.*

Dans les ports de mer de la métropole, le total des entrées et des sorties de navires a atteint, en 1954, le chiffre de 221.300, soit 4 % de plus qu'en 1953. Les capacités de chargement offertes par ces navires se mesurent par 155.107.990 tonneaux de jauge (2 m³ 83), au lieu des 143.224.000 tonneaux de 1953.

Il est ainsi entré par la voie maritime 43.354.400 tonnes de marchandises, au lieu de 40.450.000 tonnes en 1953, abstraction faite dans ces deux nombres du tonnage de la pêche demeuré inchangé à 373.000 tonnes. Il est sorti par la voie maritime 23.693.600 tonnes de marchandises au lieu de 22.322.000 tonnes en 1953. On constate ainsi une progression lente mais continue du trafic maritime qui, par rapport à l'année 1938 (36.000.000 de tonnes entrées et 12.601.000 tonnes sorties), se mesure par le coefficient 1,38.

Se confirme aussi la croissance déjà manifestée en 1953 de la proportion des tonnages sortis, laquelle s'est élevée de 31 % à 35,3 % du tonnage global, de l'année 1953 à l'année 1954. Si on assimile le port de Strasbourg à un port maritime, comme le justifie le caractère international de la navigation rhénane, on obtient un résultat encore plus satisfaisant, puisque le tonnage sorti s'élève à 26.850.000 tonnes pour un tonnage global de 72.500.000, ce qui attribue aux sorties une proportion de 37 % du total.

De ces appréciations des entrées et des sorties on ne peut déduire avec certitude qu'elles s'appliquent aux tonnages effectivement importés et exportés, puisque ces décomptes de tonnes embarquées et débarquées comprennent aussi celles transportées en cabotage d'un point du territoire à un autre.

De cette activité portuaire concernant les marchandises, les 89/100 sont exercés par dix ports, dont deux seulement, Stras-

bourg et Caen, présentent un tonnage sorti supérieur à celui entré. Nous en donnons, ci-après, la liste avec l'indication de la fraction tonnage entré (E) sur tonnage sorti (S).

	E	S	E/S
1. Marseille	11.665.393	7.455.787	= 1,59
2. Le Havre	10.070.893	2.593.002	= 3,85
3. Rouen	3.954.027	2.809.644	= 1,405
4. Dunkerque	3.649.371	2.908.505	= 1,25
5. Strasbourg	1.982.063	3.146.430	= 0,635
6. Nantes-St-Nazaire	3.071.614	1.038.311	= 2,96
7. Bordeaux	2.468.084	1.038.301	= 1,62
8. Sète	1.953.464	996.842	= 1,98
9. Caen	881.880	974.319	= 0,905
10. La Rochelle	753.256	351.404	= 2,13

L'équilibre pondéré du port de Caen est remarquable et provient de ce que, à 1.000 tonnes près, le tonnage de houille qui y est importé égale celui de minerais qui en est exporté (646.000 tonnes environ).

Des 45.336.400 tonnes entrées dans nos ports, plus de la moitié, exactement 56 %, sont représentées par des hydrocarbures dont le tonnage s'est élevé cette année à 25.619.250 tonnes, au lieu des 24.558.000 tonnes de 1953. En face de ce flot croissant, le tonnage de charbon entré dans nos ports ne s'élève qu'à 3.622.250 tonnes, qui marquent une sensible progression (24 %) sur les 2.927.650 tonnes de 1953, tout en demeurant encore loin des tonnages d'autrefois : 5.631.600 en 1952 et 10.755.000 en 1953.

L'importation maritime des hydrocarbures étant nécessairement dirigée vers les sept ports pourvus de raffineries, son analyse se résume avec une approximation suffisante en dressant l'état des tonnages entrés dans ces ports.

Hydrocarbures déchargés.

	En 1954	En 1953
A Marseille	8.927.446	8.667.178
Au Havre	8.861.389	8.526.463
A Dunkerque	1.930.708	1.880.700
A Nantes	1.872.272	1.510.394
A Bordeaux	1.478.775	1.377.995
A Sète	1.115.029	1.126.912
A Rouen	598.633	452.712
	25.417.269	24.560.727

Ce serait une erreur de conclure de ce tableau une corrélation entre les activités des raffineries portuaires et l'importance des réceptions d'hydrocabures amenés par la voie maritime. Dans le cas de Rouen, en effet, ne sont guère déchargés dans le port que des hydrocarbures visqueux, provenant du Venezuela, et non susceptibles d'être transférés par pipe-line du Havre à Rouen, ainsi qu'il est procédé avec les produits plus fluides. Signalons en passant que le tonnage d'hydrocarbures débarqués à Rouen est nettement inférieur à celui du vin (664.000 en 1954 et 510.000 en 1953).

Une analyse du trafic maritime de charbon révèle la part croissante des tonnages de charbon embarqués — donc en grande majorité exportés, défalcation faite du tonnage distribué par cabotage — qui se sont élevés à 1.067.770 tonnes (plus une quantité presque égale, 1.064.300 tonnes, expédiées de Strasbourg par la voie rhénane). Cette contrepartie inattendue de nos importations maritimes se manifeste surtout dans les deux ports qui tiennent aussi les premiers rangs comme importateurs de charbon. Si, en 1954, il est entré dans le port de Strasbourg par la voie rhénane, 1.389.900 tonnes de charbon, il en est sorti 1.064.300 tonnes par la même voie; de même, aux 1.022.800 tonnes de charbon débarquées en 1954 dans le port de Rouen s'opposent 513.660 tonnes embarquées, dont 376.700 à destination de pays étrangers (dont 290.000 t. pour l'Angleterre), la différence des exportations maritimes, soit 136.900 t., étant destinée pour deux tiers à l'Afrique du Nord, et pour un tiers au cabotage.

Un troisième port, Dunkerque, est aussi apparu en 1954 comme port exportateur de tonnages importants de charbon, avec 434.700 tonnes embarquées (contre 73.000 en 1953), soit une progression sensationnelle de 500 %. Pour retrouver dans les statistiques de Dunkerque des tonnages comparables de charbon manipulé, il suffit de remonter à 1952, où 455.400 tonnes furent déchargées et non chargées. Un retournement si rapide de ce trafic est remarquable. (En 1954, aux 426.000 tonnes de charbon embarquées à Dunkerque, ne s'opposent que 11.200 tonnes débarquées).

Il convient de signaler que des 426.000 tonnes de charbon exportées de Dunkerque, 113.000 seulement y furent amenées

par la voie fluviale, la différence, soit 313.000 tonnes, l'ayant été par la voie ferroviaire.

Une analyse des mouvements de charbon dans le port de Rouen montre aussi l'articulation des trois courants de trafic participant à ces échanges.

Il est entré en 1954, dans le port de Rouen, 1.926.200 tonnes de charbon, dont 1.023.800 par la voie maritime, 722.100 tonnes par la voie ferrée et 180.300 par la voie fluviale; il en est sorti 1.300.000 tonnes, la différence, soit 726.200 tonnes, correspondant à la consommation locale et à un éparpillement régional par la voie routière. De ces 1.300.000 tonnes sorties, 513.800 le furent par la voie maritime, 378.000 par la voie fluviale et 308.200 par la voie ferroviaire. L'importance des arrivages de charbon par la voie ferroviaire, plus que double du tonnage sorti par la même voie, s'explique par l'origine des premiers, qui proviennent des mines de Lorraine, à partir desquelles le transport ferroviaire (1.200 francs la tonne), coûte moins cher que le transport fluvial (1.670 francs la tonne).

Le même phénomène s'observe pour le charbon embarqué à Dunkerque quand il s'agit de celui — en majorité — destiné à l'Angleterre, et qui provient également du bassin de Lorraine.

De ces constatations on ne peut tirer une conclusion quant à la suprématie économique d'une des deux voies concurrentes; il faudrait pour cela que l'infrastructure de chacune d'elles ait évolué techniquement dans les mêmes proportions, et non pas voir l'une sensiblement demeurée dans l'état de sa construction à l'époque du coche à eau, tandis que sur l'autre les rails en fer de 6 mètres, pesant 20 kilos au mètre, sont progressivement devenues des barres soudées en acier de 800 mètres, pesant 50 kilos au mètre.

Si Dunkerque maintient encore sa vocation de premier port expéditeur de produits métallurgiques (métaux et machines), malgré une diminution sensible du tonnage embarqué : 742.400 tonnes contre 873.000 tonnes en 1953, il est serré de près par Strasbourg, qui présente une exportation rhénane de 729.700 tonnes de produits sidérurgiques contre 669.700 tonnes en 1953.

Une analyse sommaire des principaux postes d'échanges maritimes par nature de marchandises permet de dégager quel-

ques autres variations remarquables au cours des deux années 1953-1954. Ces variations sont exprimées dans chaque cas examiné sous forme de fractions, dont le numérateur est le tonnage, en milliers de tonnes, de l'année 1954 et le dénominateur celui de 1953.

Les céréales ont notablement régressé aux entrées $\frac{776,7}{929}$, tandis que leur tonnage à l'exportation a quadruplé $\frac{1.092}{273} = 4$: les principaux ports exportateurs ayant été : Rouen, qui a presque décuplé ces embarquements $\left(\frac{217}{25,4}\right)$, Dunkerque $\left(\frac{162}{99}\right)$ et La Rochelle $\left(\frac{128,3}{22,5}\right)$.

La pâte de cellulose a notablement progressé aux entrées $\left(\frac{575,8}{773,4} = 1,35,\right)$ les phosphates ont également progressé, $\left(\frac{1.431,7}{1.133,4} = 1,26\right)$, mais moins que les pyrites et le soufre, qui ont progressé de 78 % $\left(\frac{728,3}{422,25} = 1,78\right)$.

Mais les arrivages de coton ont régressé de 22 % $\left(\frac{232,75}{299,7} = 0,78\right)$ et ceux des laines de 5 % seulement $\left(\frac{168}{178,5} = 0,945\right)$.

Les tonnages de vins et liqueurs entrés dans nos ports ont progressé de 30 % $\left(\frac{1,623}{1.257,1} = 1,3\right)$ les principaux ports importateurs demeurant : Rouen $\left(\frac{664}{621}\right)$, Sète $\left(\frac{377}{306,2}\right)$ et Dunkerque $\left(\frac{117,6}{93,5}\right)$.

Les tonnages de vins et liqueurs sortis de nos ports (dont une part indéterminée, mais faible, a été distribuée par cabotage), ont régressé de 4 % $\left(\frac{386,1}{404} = 0,96\right)$, le principal port

exportateur demeurant Bordeaux, en progression d'ailleurs $\left(\frac{141,85}{114,05} = 2,15\right)$.

La comparaison entre les tonnages de vins et liqueurs entrés dans nos ports et sortis de ceux-ci, compte tenu de la correction afférente aux distributions par cabotage, révèle une différence de 1.250.000 tonnes, qu'il est dificile, même compte tenu de la correction afférente aux distributions par cabotage, d'expliquer par une insuffisance de la production de notre terroir pour faire face à nos besoins de consommation.

Pour les tonnages embarqués des autres principales catégories de marchandises et que l'on peut présumer avoir été exportés dans une très notable proportion, il y a lieu de mentionner les évolutions suivantes :

Hydrocarbures	$\frac{8.932}{10.162,2} = 0,85$
Matériaux de construction	$\frac{1.450}{1.582} = 0,92$
Produits chimiques	$\frac{613,55}{530} = 1,16$
Machines et autos	$\frac{509,7}{418,6} = 1,21$
Métallurgie	$\frac{1.227,75}{1.397} = 0,88$
Phosphates	$\frac{1.431,7}{1.133,4} = 1,60$

Ces échanges par la voie maritime sont l'expression d'une année caractérisée par une abondante production agricole, qui a provoqué un accroissement des produits sortis et des entrées accrues d'engrais (phosphates), par un développement des industries chimiques ainsi qu'en témoignent les tonnages accrus de matières premières consommées par celles-ci (soufres et pyrites), mais moindres évidemment que ceux des produits de leur transformation, par une production accrue de l'industrie des machines, mais aussi par une régression sensible de l'activité des industries textiles.

IV. — Articulation des trafics ferroviaires, fluviaux et maritimes.

Une appréciation de la part prise par chacune des trois voies dont nous venons de décrire l'évolution des trafics au cours de l'année 1954 peut être obtenue en étudiant plus particulièrement chacun des grands ports où concourent la voie maritime, la voie ferrée et la voie fluviale. Nous inclurons dans ces ports celui de Strasbourg pour lequel le Rhin doit être assimilé à une véritable voie maritime, eu égard à nos échanges avec l'étranger.

A cet effet, nous avons dressé, pour les ports de Dunkerque, Le Havre, Rouen, Bordeaux, Sète, Marseille et Strasbourg, le tableau ci-joint, où sont inscrits, pour les deux années 1954 et 1953, les tonnages entrés dans ces ports et sortis de ces ports par la voie maritime, la voie fluviale et la voie ferroviaire.

Ce tableau est malheureusement incomplet du fait qu'il ne nous a pas été possible, pour le port de Rouen (et annexes), d'obtenir le tonnage entré par la voie ferrée.

Ce tableau permet de suivre d'une année à l'autre l'évolution du trafic propre à chacune des voies, la voie maîtresse étant celle maritime; il permet aussi de comparer les évolutions sur les trois voies.

Articulation du trafic dans nos principaux ports en 1954 et 1953.

En milliers de tonnes, par voie :	Maritime		Fluviale		Ferrée		Par les 3 voies	
	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953
Dunkerque :								
Entrées	3.648,7	3.472	615,3	281	1.195,6	1.064,7	5.459,6	4.817,7
Sorties	2.705,5	2.218,2	927,5	767,6	1.821	1.393,6	5.454	5.379,4
Le Havre :								
Entrées	10.071	9.852,5	794	714	549,6	491	11.414,6	11.057,5
Sorties	2.593	2.783	1.705	1.724	1.115	1.097,7	5.413	5.604,7
Rouen :								
Entrées	3.954	2.967	1.136,5	1.093				
Sorties	2.809,6	2.410,6	3.280,3	2.974	1.910,5	1.726	8.000,4	7.110,6
Bordeaux :								
Entrées	2.468	2.354	1.172,5	991,5	216,3	296,3	3.856,8	3.641,8
Sorties	1.534	1.539	527	482	368,7	377,3	2,429,7	2.398,3
Sète :								
Entrées	1,488	1.427	159,6	64,5	343,2	305,5	1.990,8	1.797
Sorties	628	708	121,3	101	645	598,7	1.394,3	1.407,7
Marseille :								
Entrées	11.663	11.280	105,6	74,3	497,5	479	12.267,1	11.832,3
Sorties	6.243	6.268,5	385,5	325,1	2.338,6	2.252	8.967,1	8.845,6
Strasbourg :								
Entrées	1.982	2,207	391	441	3.895,5	3.568,4	6.268,5	6.216,4
Sorties	3.146,5	3.029	809	941	1.252,6	1.357,8	5.208,1	5.327,8

En général, le total des trois tonnages aux entrées est supérieur à celui des sorties; l'excédent correspond à un tonnage qui a été soit consommé ou stocké sur place, soit éparpillé dans la région par les transports routiers, soit évacué par pipe-line dans le cas du Havre et de Rouen.

Dans le cas de Marseille, l'excédent des entrées sur les sorties, soit 4.300.300 tonnes en 1954 et 2.986,7 tonnes en 1953, doit être réduit des provisions de bord et de route (1.212.500 t. en 1954 et 1.422.400 t. en 1953) qui n'ont pas été prises en compte dans les tonnages maritimes sortis.

Dans le cas moins fréquent où le total des tonnages entrés par les trois voies principales est inférieur à celui sorti, cela provient d'une diminution des stocks de marchandises, comme cela a dû être le cas à Dunkerque en 1953. Mais cette anomalie pourrait aussi provenir d'entrées massives, par un autre voie, d'une marchandise qui ressortirait par l'une des trois voies considérées. Il ne pourrait s'agir que de la voie exceptionnelle du pipe-line dans les cas du Havre, et surtout de Rouen.

La considération des tonnages caractérisant cette articulation des trois trafics montre que sur le territoire national le réseau ferré et le réseau fluvial sont les deux poutres maîtresses sur lesquelles repose notre économie, comme c'est aussi le cas pour toute autre nation techniquement et économiquement évoluée.

Or, de toutes ces nations, la France est la seule qui, arguant de raisonnements de rentabilité, fasse subir à ces deux supports de son économie des régressions, quantitative pour l'une, quantitative et qualitative pour l'autre.

V. — Les transports aériens.

En 1954, les aéroports métropolitains ont servi à la réception ou au départ de 2.421.000 passagers et de 37.174 tonnes fret, soit pour le trafic passagers une progression de 13,7 % par rapport à celui de 1953 (2.128.000 passagers) et pour le trafic marchandises une progression de 7,3 %.

De cette activité globale, 60/100 ont été enregistrés par l'aéroport de Paris (Orly et Le Bourget), où l'on a compte 1.464.000 mouvements de passagers contre 1.262.000 en 1953, l'augmen-

tation étant due au seul aérodrome d'Orly (936.000 passagers contre 664.000), puisque celui du Bourget est en diminution (528.000 passagers contre 598.000).

Nous donnons, ci-après, la liste de nos principaux aéroports avec leurs mouvements de passagers en 1954 et 1953 :

	1954	1953
	—	—
Paris	1.464.000	1.262.000
Marseille	320.000	274.000
Nice	217.000	189.000
Le Touquet	77.000	87.000
Ajaccio	56.000	48.000
Bastia	40.000	34.000
Lyon	53.000	52.000
Bordeaux	49.000	54.000
Dinard	48.000	42.000
Toulouse	43.000	29.000
Mulhouse	38.000	33.000
Calais	29.000	Néant
Tarbes	24.600	5.600

On constate que chacun de nos trois premiers aéroports : Paris, Marseille et Nice, a marqué sensiblement une même progression de l'ordre de 15 %. Tous les autres aéroports comptant moins de 80.000 mouvements; ils sont tous en progression à des degrés divers, sauf celui du Touquet, dont la clientèle a dû être partagée avec l'Aéroport de Calais nouvellement ouvert, sauf également l'aéroport de Bordeaux, dont une partie de la clientèle a dû être absorbée par Toulouse en forte croissance, notamment vers l'Indochine.

Mis à part le cas de l'aéroport de Calais, qui a bénéficié d'un courant déjà existant de passagers, la progression la plus remarquable est celle de Tarbes, dont le trafic a plus que quadruplé.

Du trafic général, la part qui revient aux seuls déplacements à l'intérieur de la métropole ne s'élève qu'à 7,72 % avec 187.007 mouvements de passagers, en augmentation de 20 % sur le chiffre de 1953 (156.703 passagers). Cette part a donc progressé par rapport à l'année 1953, où elle ne fut que de 7,35 %. Comme les années précédentes, les relations avec la Corse ont fourni à peu près la moitié de ce trafic métropolitain avec 88.087 passagers.

Une analyse de ce trafic métropolitain permet de dégager les

évolutions des principales relations mises en évidence dans le tableau suivant :

	En 1951	En 1952	En 1953	En 1954	Progression 1954-1953
	—	—	—	—	—
Marseille-Corse	36.277	37.142	50.413	55.076	1,10
Nice-Corse	33.389	25.976	26,332	32.017	1,22
Paris-Marseille	20.302	21.998	27.424	32.893	1,20
Paris-Nice	39.584	28.513	31.429	42.108	1,34
Paris-Bordeaux	683	2.379	4.601	4.985	1,09
Lyon-Marseille	81	3.580	3.428	4.141	1,21
Mulhouse-Marseille	100	258	3.668	3.581	0,98
Nantes-Bordeaux	0	1.773	2.298	2.301	1

Les progressions les plus remarquables sont celles des relations entre Paris et Nice, entre Lyon et Marseille, entre Nice et la Corse, et enfin entre Paris et Marseille, qui toutes dépassent 20/100. Mises à part les relations entre le territoire continental et la Corse, les trois autres relations aériennes susvisées peuvent être considérées comme ayant soustrait au trafic ferroviaire environ 90/100 de leurs passagers, soit environ 90.000 voyageurs.

En sortant du cadre de la métropole, mais en restant dans les limites de l'Union française, le nombre des passagers échangés a été de 654.900,au lieu des 588.100 de 1953. Cette activité n'a donc progressé que de 10 %, moins que les déplacements métropolitains; de ce fait, ceux-ci, qui, en 1953, n'égalaient que le quart des relations-voyageurs avec l'Union française, sont devenus égaux aux deux septièmes de ceux-ci.

L'augmentation de ce trafic est due tant aux passagers échangés avec l'Afrique du Nord, dont le nombre s'est élevé de 498.900 en 1953 à 539.000 en 1954 (soit une progression de 8 % seulement), qu'à ceux échangés avec les autres territoires de l'Union française, dont le nombre s'est élevé de 89.200 à 115.000, marquant une progression remarquable de 29 %.

Les nombres des voyageurs France-Algérie (333.000 contre 294.000 en 1953) et France-Tunisie (76.000 contre 63.000) ont augmenté, tandis que celui de France-Maroc (130.000 contre 141.000) a diminué.

Un pourcentage important de ces voyageurs aériens représente une clientèle dont ne bénéficie plus la voie maritime. C'est ainsi que les 46.400 passagers aériens échangés avec l'Afrique Occidentale française et les 28.000 échangés avec l'Afrique Equatoriale

française représentent près de six fois le nombre de ceux échangés par la voie maritime en 1954 entre ces territoires et le port de Bordeaux (13.612).

Un symptôme de cette concurrence est que dans ce port le nombre de passagers de ces relations est en diminution de 20/100 par rapport à l'année 1953, pour les trois classes, la seule augmentation enregistrée ne concernant que les passagers de pont.

Cette concurrence aérienne rend de plus en plus onéreuse l'exploitation de paquebots de luxe et n'est pas sans poser déjà des problèmes aux dirigeants des compagnies maritimes.

L'activité des mouvements de passagers métropolitains et Union française (726.000) a ainsi constitué, comme en 1953, le tiers de l'activité globale de nos aéroports (2.421.000), les deux autres tiers étant constitués par des voyages internationaux.

Dans ce trafic international de 1.695.000 passagers, la Grande-Bretagne fournit toujours le plus grand contingent, avec 650.800 passagers échangés, donc en progression de 12 % ; comme cette progression particulière est inférieure à celle 13,7 % du trafic général, on en déduit que la contribution de ce pays au trafic général a diminué relativement à celle des autres.

Le tableau ci-dessous donne les nombres de milliers de passagers des principales relations internationales de nos aéroports depuis 1951 :

	1951	1952	1953	1954
Grande-Bretagne	480,1	451,3	576,5	650,8
Iles Anglo-Normandes	25,5	31,5	36,8	43,6
Suisse	61,9	70,1	93,2	116,3
U. S. A.	61,1	86,1	90,6	96,8
Italie	40,7	50,2	63,2	83,9
Belgique	45,5	53,6	67,9	67,4
Hollande	45,5	47,7	54,8	59,2
Espagne	25,3	36,3	49,4	57,1
Allemagne	14,5	24,6	37,2	56,4
Pays scandinaves	45,6	45,3	44,5	45,6
Amérique du Sud et Centrale	»	»	»	14,5
Canada	»	»	»	6,5

Les progressions les plus remarquables sont celles de l'Allemagne (50 %), de l'Italie (33 %) et de la Suisse (26 %). Il est à noter que les passagers (6.300) à destination ou en provenance

de Majorque représentent le dixième de ceux échangés au total avec l'Espagne.

Comme l'année précédente, le trafic voyageurs Londres-Paris constitue avec 411.164 passagers sensiblement les deux tiers de celui échangé entre la France et l'Angleterre.

L'Aéroport du Touquet est évidemment animé par une clientèle presque exclusivement composée de passagers échangés entre la France et l'Angleterre.

Le nombre de voitures automobiles transportées par avion entre Le Touquet et la Grande-Bretagne s'est élevé cette année à 25.241, soit en progression de plus de 25 % par rapport à 1953 (19.753, et en 1952, 5,970). Ce mode de déplacement semble s'étendre, puisque à l'Aéroport de Cherbourg on a compté, en 1954, un mouvement de 6.700 voitures, supérieur à celui du Touquet en 1953.

C'est aussi à une prédilection britannique que l'Aéroport de Tarbes a dû de quadrupler son trafic de voyageurs, parmi lesquels on compte 9.500 échangés avec Liverpool, 4.200 avec Londres et 1.500 avec les îles Anglo-Normandes; à ce contingent s'ajoute celui des 6.700 Irlandais échangés avec Dublin, attirés à Tarbes par la proximité de Lourdes. L'Aéroport de Nice, avec 50.000 passagers échangés avec la Grande-Bretagne, soit à peu près le quart de son trafic, bénéficie, lui aussi, de cette clientèle britannique.

Les liaisons directes Londres-la Corse (Calvi) voient encore leur nombre accru, avec 2.500 passagers en 1954 (contre 1.730 en 1953, 958 en 1952 et 755 en 1951).

Enfin, le tonnage postal aérien, purement métropolitain, marque une progression de 25 % avec 5.000 tonnes, contre 4.100 en 1953.

Marcel NICOLAS.

QUESTIONS SOCIALES

L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

SOMMAIRE. — *Réglementation en matière de salaires. — Statistique des salaires horaires dans les activités industrielles et commerciales par qualification, par région, par industrie. — Evolution du coût de la main-d'œuvre pour l'employeur, salaires et charges sociales. — L'évolution des gains nets des ouvriers (durée hebdomadaire du travail), des employés et cadres. — Salaires agricoles. — Salaires des gens de maison. — Traitement des fonctionnaires.*

Comme dans la plupart des pays européens, l'année 1954 s'est caractérisée en France par une augmentation de la production, une stabilité des prix et un accroissement du niveau des salaires réels.

A la suite de réductions des horaires de travail dans certaines activités en 1952 et 1953, l'attention s'était surtout portée sur les salaires anormalement bas. La Commission supérieure des conventions collectives, convoquée à la suite des grèves d'août 1953, avait établi le budget-type du manœuvre célibataire à Paris dont le montant (25.166 francs par mois à Paris en octobre 1953) apparaissait nettement supérieur aux gains effectifs des salariés rémunérés au taux du salaire minimum (100 francs par heure, soit, sans tenir compte de la prime de transport et avant déduction des retenues pour Sécurité sociale, un gain mensuel brut de 17.300 francs pour 40 heures de travail par semaine et de 20.000 francs pour 45 heures de travail). L'indice des prix n'ayant d'autre part jamais atteint le niveau 149,1 (sur la base 100 en 1949), la loi de 1952 sur l'échelle mobile, entraînant une augmentation automatique du salaire minimum, n'a pas eu à jouer au cours de l'année 1954. Mais, sans être inscrit dans une loi, le principe fut posé qu'une augmentation de la production, due à l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre, devait permettre une amélioration de la rémunération des salariés. C'est dans ces conditions que le Gouvernement,

tout en maintenant au salaire minimum sa valeur antérieure, lui a adjoint, en 1954, une indemnité non hiérarchisée, l'ensemble formant la rémunération minimum de l'heure de travail. L'institution de cette indemnité a permis une augmentation sensible des salaires des ouvriers les moins qualifiés et s'est répercutée dans une certaine mesure sur toute la hiérarchie, tout en refermant cependant l'éventail des salaires qui s'était légèrement ouvert au cours des dernières années.

Quoique les données statistiques soient peu précises en ce qui concerne les salaires agricoles ainsi que ceux des gens de maison, il semble que leurs rémunérations se soient également accrues au cours de l'année 1954.

A l'égard des fonctionnaires, la politique d'amélioration des bas salaires s'est poursuivie; elle a été accompagnée de mesures tendant à rouvrir l'éventail des traitements en favorisant particulièrement les fonctionnaires d'un grade élevé. C'est pour la très grande masse des fonctionnaires, dont l'indice de traitement est moyen, que l'année 1954 a été la moins profitable.

Comme les années précédentes, on passera successivement en revue la réglementation intervenue en 1954 en matière de salaires, l'évolution de la rémunération des salariés de l'industrie et du commerce du triple point de vue du salaire horaire, du coût de l'heure de travail pour l'employeur, et du gain net du salarié et enfin l'évolution des salaires des autres catégories de salariés.

I. — Réglementation en matière de salaires.

Depuis la loi du 11 février 1950, les salaires font l'objet de libres accords ou conventions entre employeurs et salariés dans le secteur privé. Le contrôle des pouvoirs publics consiste à fixer un salaire minimum interprofessionnel garanti après avis de la Commission supérieure des conventions collectives et en tenant compte des conditions économiques générales. De plus, la loi sur l'échelle mobile du 18 juillet 1952 prévoit que ce salaire minimum subit une augmentation automatique, proportionnelle à celle de l'indice des prix à la consommation familiale, lorsque celui-ci s'est élevé de plus de 5 %. Cette loi n'ayant jamais eu à jouer, c'est en fonction des conditions économiques et après l'adoption par la Commission supérieure

des conventions collectives, en l'absence de toute délégation des employeurs, d'un budget-type du manœuvre parisien fixé à 25.166 francs par mois, que le Gouvernement a augmenté la rémunération minimum. Cette augmentation, effectuée par décret du 5 février 1954 pour les professions non agricoles, consiste à majorer le salaire minimum interprofessionnel garanti, fixé à 100 francs à Paris depuis septembre 1951, d'une indemnité non hiérarchisée de 15 francs à Paris, comportant les mêmes abattements de zones, variant de 0 à 13.50 %, que le salaire minimum proprement dit. Un décret du 25 février 1954 a, en ce qui concerne les professions agricoles, ajouté une indemnité de 12 fr. 50 au salaire minimum qui était depuis septembre 1951 de 83 fr. 50 à Paris, les abattements de zones de salaires minimum comme pour la prime variant de 0 à 21,5 %.

Prenant en considération l'augmentation de la production en 1954, le Gouvernement a porté, par décret du 9 octobre 1954, l'indemnité horaire de 15 à 21 fr. 50 pour les salariés des professions non agricoles à Paris. Un autre décret du 9 octobre 1954 a, de même, majoré de 12 fr. 50 à 17 fr. 90, l'indemnité s'ajoutant au salaire minimum pour les salariés agricoles.

A la suite de ces décrets, la rémunération minimum horaire variait suivant les zones de 121 fr. 50 à 105 fr. 10 pour les professions non agricoles et de 101 fr. 40 à 79 fr. 35 pour les professions agricoles.

Aucune mesure nouvelle n'est venue modifier les autres éléments du coût de la main-d'œuvre en 1954, à l'exception d'une majoration de 11 % des cotisations au titre des accidents du travail à dater du 1er octobre 1954 en vue de financer la revalorisation des rentes d'accidents du travail (L. 2 septembre 1954).

En ce qui concerne les prestations familiales, une loi du 31 décembre 1953 avait majoré de 10 % les allocations familiales (à l'exclusion des allocations de salaire unique). Aucune nouvelle disposition n'est entrée en vigueur au cours de l'année 1954, mais un décret du 31 décembre 1954 a majoré d'environ 4 %, à dater du 1er janvier 1955, les allocations familiales (à l'exclusion des allocations de salaire unique), en portant à 18.000 francs (au lieu de 17.250 francs) le salaire de base servant à la détermination de ces allocations dans le département de la Seine. Le même décret a prévu que chaque enfant à charge, à

l'exception du plus âgé, ouvre droit, à partir de 10 ans, à une majoration des allocations familiales égale à 5 % de ce salaire de base.

Plusieurs mesures réglementaires ont, en 1954, modifié les traitements des fonctionnaires. Un décret du 26 mai 1954 a intégré dans le traitement hiérarchisé, à dater du 1er juillet 1954, une tranche de 3.000 francs du complément provisoire de traitement qui était uniformément de 12.000 francs par an. Un second décret du même jour a modifié le régime de l'indemnité de résidence à compter également du 1er juillet 1954.

Un décret du 9 octobre 1954, consécutif à l'augmentation de l'indemnité revalorisant les bas salaires dans l'industrie et l'agriculture, a porté de 36.000 francs par an à 51.600 francs l'indemnité spéciale instituée par le décret du 17 septembre 1953. Cette indemnité est allouée à tous les agents de la fonction publique dont l'indice hiérarchique est compris entre 100 et 115. Une indemnité dégressive variant de 51.600 à 600 francs par an (diminution de 1.000 francs par point d'indice) est accordée aux agents dont l'indice est compris entre 116 et 166. Les abattements prévus en province sont maintenus aux taux de 5 % et de 10 %.

Plusieurs décrets du 8 novembre 1954, applicables seulement à compter du 1er janvier 1955, ont enfin apporté de nouveaux aménagements au calcul de l'indemnité de résidence et majoré les traitements des fonctionnaires par les trois mesures suivantes :

1° Intégration dans le traitement hiérarchisé d'une nouvelle tranche de 6.000 francs par an du complément provisoire de traitement;

2° Institution d'un complément temporaire de rémunération non soumis à retenue pour pension et dont le taux annuel varie de 25.000 francs pour l'indice 100 à 9.000 francs pour l'indice 134, et est uniformément fixé à 9.000 francs pour tous les indices supérieurs à 134.

3° Institution, à titre provisoire, d'une prime hiérarchique soumise à retenue pour pension pour tous les agents dont l'indice est supérieur à 450 et dont le taux annuel est fixé à 450 francs par point d'indice dépassant l'indice 450.

II. — L'Évolution des salaires horaires dans les activités industrielles et commerciales.

L'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, qui recueille des données sur les effectifs, la durée du travail et les salaires dans plus de 30.000 établissements occupant plus de dix salariés, est la seule étude d'ensemble portant sur toutes les activités (à l'exclusion de l'agriculture et des services publics). Les informations recueillies sur les salaires ne s'appliquent qu'aux taux horaires des salaires des ouvriers de plus de 18 ans payés au temps et travaillant dans les industries de transformation et les transports (à l'exclusion de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P.) et dans les activités commerciales (à l'exclusion des banques, assurances et spectacles). Ces taux de salaires horaires comprennent les primes et indemnités horaires uniformes, mais non les majorations pour heures supplémentaires ni les primes de rendement.

Tableau I.

Indices moyens des taux de salaires horaires.
Enquête du Ministère du Travail.

(Base 100 : Janvier 1946.)

DATE	HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE
	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisé	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisée	Ouvrière spécialisée	Ouvrière qualifiée	
1er janvier 1946	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1er janvier 1947	141	142	138	140	155	153	149	150	143
15 février 1948	246	238	229	226	280	269	254	254	239
1er janvier 1949	296	287	275	270	327	315	301	292	287
1er janvier 1950	308	298	287	277	338	325	310	299	297
1er janvier 1951	373	357	338	323	419	397	371	355	354
1er janvier 1952	490	474	450	436	548	526	490	469	470
1er janvier 1953	503	484	464	450	556	533	498	480	481
1er octobre 1953	514	495	476	462	566	543	507	491	493
1er janvier 1954	524	503	482	468	580	554	513	494	500
1er avril 1954	550	521	493	476	618	581	533	510	516
1er juillet 1954	553	525	498	481	624	585	537	516	521
1er octobre 1954	554	527	499	482	623	586	539	518	522
1er janvier 1954	576	544	512	492	654	611	559	537	539

Malgré ces restrictions, les indices de salaires horaires, calculés sur la base 100 en janvier 1946, fournissent la meilleure approximation actuellement disponible de l'évolution des salaires dans le secteur industriel et commercial. On pourra

trouver dans le tableau I les valeurs de ces indices pour les différentes enquêtes de 1954 pour l'ensemble des ouvriers et séparément pour les hommes et les femmes suivant leur qualification professionnelle.

Il apparaît que des hausses substantielles (de l'ordre de 3,3 %) ont été enregistrées au cours du premier et du quatrième trimestre de l'année 1954, à la suite des relèvements de la rémunération minimum décrétés par le Gouvernement en février et en octobre.

Tableau II.

Taux annuels d'augmentation des indices de salaires horaires de 1951 à 1954.
(Enquête du Ministère du Travail.)

	Année 1951	Année 1952	Année 1953	Année 1954
	%	%	%	%
Hommes :				
Manœuvre ordinaire	31	3	4	10
Manœuvre spécialisé	33	2	4	8
Ouvrier spécialisé	33	3	4	6
Ouvrier qualifié	35	3	4	5
Femmes :				
Manœuvre ordinaire	31	1	4	13
Manœuvre spécialisée	32	1	4	10
Ouvrière spécialisée	32	2	3	9
Ouvrière qualifiée	32	2	3	9
	33	2	4	8

Le tableau II, dans lequel sont reportés les taux annuels d'augmentation des salaires horaires, suivant le sexe et la qualification, de 1951 à 1954, met en lumière que l'accroissement des salaires, en 1954, a été beaucoup plus élevé que pendant les deux années précédentes, qui se caractérisaient également par une grande stabilité des prix. Il semble particulièrement intéressant d'étudier dans ce tableau la répercussion suivant la hiérarchie des hausses de salaires. Il est évident qu'au cours de l'année 1951, année de forte inflation, au cours de laquelle les augmentations, décrétées par le Gouvernement, du salaire minimum, étaient sensiblement égales aux augmentations de prix enregistrées ou immédiatement prévisibles, ces augmentations se sont répercutées intégralement sur la hiérarchie, assurant ainsi le maintien de leur pouvoir d'achat à toutes les rémunérations, y compris celles des ouvriers qualifiés. En 1952

et 1953, années de stabilité des prix et au cours desquelles la rémunération minimum n'a subi aucune modification, on a noté que le glissement des salaires s'est effectué sensiblement dans les mêmes proportions pour les différentes qualifications, la tendance étant plutôt à une ouverture de l'éventail hiérarchique qui avait été fortement refermé durant les années 1947-1950.

Pour la première fois en 1954, la rémunération minimum a été augmentée à deux reprises en période de stabilité des prix. Ces mesures ont entraîné immédiatement des hausses importantes pour les catégories de salariés les moins favorisés (en particulier, les manœuvres, les femmes, les travailleurs des zones les moins industrialisées) et des augmentations plus faibles pour les catégories mieux rémunérées. L'année 1954 s'est donc caractérisée par un écrasement certain de la hiérarchie. Il semble cependant que, dans une certaine mesure, cette fermeture de l'éventail hiérarchique n'ait été que provisoire, les employeurs se refusant à augmenter tous les salaires tant que le Gouvernement projetait de nouvelles modifications du salaire minimum. Il est certain que dans de nombreux secteurs où la situation économique l'aurait permis, le patronat a pris prétexte des « rendez-vous » successifs annoncés par le Gouvernement pour retarder les discussions et signatures de conventions collectives ou d'accords de salaires destinés à modifier toute l'échelle des salaires.

On peut également se demander dans quelle mesure l'augmentation de la rémunération minimum sous la forme d'une prime non hiérarchisée (qui présentait, en particulier, l'avantage de ne pas entraîner d'augmentation des loyers), et non d'une modification du salaire minimum interprofessionnel garanti, a pu restreindre la répercussion des mesures gouvernementales sur toute la hiérarchie. Aucune modification du salaire minimum n'ayant jamais eu lieu en période de stabilité des prix, on ne dispose d'aucun élément d'appréciation. Il semble cependant que des augmentations du salaire minimum, égales à celles de la prime non hiérarchisée, auraient entraîné des modifications de l'ensemble des salaires voisines de celles qui ont été enregistrées effectivement.

Le tableau III fait apparaître qu'à la suite de la revalorisation des bas salaires, qui sont particulièrement importants dans les

zones les moins industrialisées, l'écart des salaires réels entre la Région parisienne et les différentes zones de province s'est considérablement réduit au cours de l'année 1954.

Tableau III.

Abattements moyens des salaires de province par rapport à ceux de Paris de 1951 à 1955 (Enquête du Ministère du Travail.)

Abattements légaux à appliquer au salaire minimum garanti	Abattements moyens des salaires de province par rapport à ceux de Paris				
	1er janvier 1951	1er janvier 1952	1er janvier 1953	1er janvier 1954	1er janvier 1955
%	%	%	%	%	%
3,75	10,7	9,7	11,7	13,3	13,1
7,50	17,4	15,6	17,8	18,4	16,8
11,25	22,4	20,3	21,7	22,8	20,6
13,50	25,9	23,5	25,0	25,6	22,3

On notera cependant que la zone d'abattement 3,75 % paraît faire exception et que les salaires dans cette zone ont subi une évolution sensiblement parallèle à celle des salaires parisiens.

Malgré les demandes pressantes des organisations syndicales de salariés, le Gouvernement n'a pas réduit, au cours de l'année 1954, les abattements de zone applicables au salaire minimum garanti. Il semble d'ailleurs que cette revendication unanime des salariés devrait plutôt être dirigée vers la réduction des différences entre les salaires réels, qui sont du domaine des accords de salaires, plutôt que sur la diminution des abattements légaux applicables au salaire minimum.

Les efforts en vue d'une amélioration des salaires et des conditions de vie dans les zones les moins industrialisées s'opposent d'ailleurs à la recherche, poursuivie également par les pouvoirs publics, d'une décentralisation industrielle qui suppose, dans les régions susceptibles de recevoir les nouvelles industries, l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée et abondante qui serait d'un coût moins élevé que dans les zones très industrielles.

Il est intéressant de comparer également les augmentations des taux de salaires horaires, au cours de l'année 1954, suivant les grands groupes d'activité collective. Cette comparaison,

reproduite dans le tableau IV, montre que l'augmentation des salaires horaires, qui varie entre 5,7 % et 11,4 %, n'a pas été uniforme dans les différentes activités.

TABLEAU IV.

Evolution des indices moyens des taux de salaires horaires suivant l'activité en 1954. (Enquête du Ministère du Travail.)

(Base 100 = 1er janvier 1946.)

ACTIVITE	1er Janv. 1954	1er Avril 1954	1er Juill. 1954	1er Oct. 1954	1er janv. 1955	Augmentation au cours de 1954
Production des métaux	478	489	498	506	519	8,6
Industrie mécanique	510	523	529	530	544	6,7
Industrie du verre	511	525	524	527	542	6,1
Céramique	450	469	474	472	490	8,9
Bâtiment	460	468	472	473	486	5,7
Industrie chimique	520	535	542	543	559	7,5
Industrie alimentaire	520	539	542	544	565	8,7
Industrie textile	532	549	553	554	573	7,7
Travail des étoffes	501	531	533	535	558	11,4
Cuirs et peaux	470	493	497	496	517	10,0
Industrie du bois	468	490	495	497	516	10,3
Papier, carton	520	541	544	547	566	8,8
Industrie polygraphique	517	533	537	534	555	7,4
Industries diverses	512	534	537	537	555	8,4
Transports	493	511	516	515	529	7,3
Commerces alimentaires	528	550	555	557	576	9,1
Hygiène	507	527	533	535	552	8,9
	487	510	515	516	535	9,9
ENSEMBLE	500	516	521	522	539	7,8

D'une manière générale, l'augmentation a été particulièrement élevée dans les activités où les salaires étaient les plus faibles (travail des étoffes et habillement, cuirs et peaux). On notera cependant que dans le secteur du bâtiment, où les salaires sont nettement plus faibles que dans la métallurgie, l'industrie chimique ou les industries polygraphiques, l'augmentation des salaires au cours de l'année 1954 a été très faible.

Les indications fournies par l'enquête trimestrielle du Ministère du travail sont confirmées par les diverses statistiques, d'origine fiscale ou provenant d'enquêtes d'organisations professionnelles, relatives à l'année 1954.

On notera, enfin, que la loi du 11 février 1950, qui a supprimé la réglementation des salaires, avait mis l'accent sur l'importance des conventions collectives et accords de salaires, qui devaient être la base de la nouvelle structure des rémunérations.

Or, depuis 1952, le nombre de ces accords est resté très faible (de l'ordre de 200 accords par an au lieu de 2.000 en 1951), et en 1954, malgré deux modifications de la rémunération minimum, le nombre des accords de salaires signés n'a pas dépassé 250, et la plupart des conventions collectives signées excluaient les clauses de salaires. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le Gouvernement ait été amené à étudier les mesures de médiation ou d'arbitrage qui permettraient la conclusion plus rapide des conventions ou accords.

III. — L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

Le coût de la main-d'œuvre pour l'employeur dépend à la fois du salaire directement payé pour la rémunération du travail effectué et des diverses charges annexes qui s'ajoutent à ce salaire.

Le Ministère du Travail procède tous les deux ans, au cours de l'une de ses enquêtes trimestrielles, à une étude sur l'importance des charges sociales payées par les entreprises. Les résultats de l'étude relative à l'année 1954 ne sont pas encore connus. Pour 1952, l'ensemble des charges obligatoires (différentes cotisations de Sécurité sociale, congés payés, taxe d'apprentissage, services médicaux) représentait environ 30 % du montant des salaires bruts (y compris les congés payés) et l'ensemble des charges non obligatoires représentait environ 2 % de ce même montant. L'impôt de 5 % sur les salaires, à la charge de l'employeur, ne figure pas dans ces données portant sur les charges sociales.

Si on considère que la contribution au développement de la construction, dans la limite de 1 % de la masse des salaires distribués, ne correspond pas à une charge sociale de même nature que les autres compléments sociaux, mais à un investissement obligatoire, aucune mesure n'est venue en 1953 ou 1954, à l'exception de l'augmentation de 11 % des cotisations d'accidents du travail, accroître le poids des charges indirectes afférentes aux salaires pour l'employeur. Il semble, au contraire, que les augmentations de salaires intervenues, particulièrement au cours de l'année 1954, sans élévation du plafond des cotisations aux différentes branches de Sécurité sociale, n'ont

pu qu'entraîner une diminution de la proportion de la masse des salaires soumise à cotisation. On peut donc penser que l'importance des charges sociales payées par les entreprises, en pourcentage de la masse des salaires distribués, sera, pour 1954, légèrement inférieure aux résultats enregistrés pour l'année 1952.

Cette estimation est confirmée par l'enquête du groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne sur les charges sociales supportées par les entreprises métallurgiques de la Région parisienne dont les résultats sont reportés dans le tableau V.

TABLEAU V.

Charges sociales dans le groupe des industries métallurgiques mécaniques et connexes de la Région parisienne

(en % des salaires versés).

DATE	Assurances sociales	Allocations familiales	Accidents du Travail	Congés payés Jours chômés	Taxe d'apprentissage	Taxe de 5 %	Indemnité de transport	TOTAL
1938. Moyenne de l'année ...	4,00	3,21	3,00	4,68	0,20	—	—	15,09
1948. 1er trimestre	9,70	12,93	5,57	6,96	0,20	—	—	35,36
1949. 1er trimestre	9,40	15,04	5,40	6,60	0,38	5,00	2,88	44,70
1950. 1er trimestre	9,40	15,04	3,83	6,54	0,40	5,00	3,55	43,76
1951. 1er trimestre	9,40	15,04	3,44	7,28	0,40	5,00	3,26	43,82
1952. 1er trimestre	9,00	15,07	2,77	7,06	0,40	5,00	2,40	41,70
1952. 2e trimestre	9,30	15,58	2,87	7,03	0,40	5,00	2,38	42,56
1952. 3e trimestre	9,25	15,49	2,85	7,03	0,40	5,00	2,37	42,39
1952. 4e trimestre	9,30	15,58	3,02	7,04	0,40	5,00	2,38	42,72
1953. 1er trimestre	9,33	15,62	3,03	7,04	0,40	5,00	2,40	42,82
1953. 4e trimestre	9,35	15,66	2,82	7,10	0,40	5,00	2,35	42,68
1954. 1er trimestre	9,33	15,62	2,81	7,10	0,40	5,00	2,26	42,52
1954. 2e trimestre	9,30	15,57	2,71	6,85	0,40	5,00	2,32	42,15
1954. 3e trimestre	9,10	15,24	2,66	7,30	0,40	5,00	2,16	41,86
1954. 4e trimestre	9,00	15,07	2,92	7,92	0,40	5,00	2,10	42,41

Le chiffre élevé des charges sociales apparaissant dans ce tableau provient, d'une part, de l'inclusion de charges fiscales (taxe de 5 %) et de l'indemnité de transport particulière à la Région parisienne et, d'autre part, de la limitation de cette statistique aux ouvriers, à l'exclusion des employés et cadres (taux de cotisations aux accidents du travail particulièrement élevé pour les ouvriers de la métallurgie, proportion de salaires inférieurs au plafond de cotisation à la Sécurité sociale beaucoup plus importante pour les ouvriers que pour les cadres). On notera la diminution constante de l'importance des charges au

cours des trois premiers trimestres de 1954. L'augmentation enregistrée au quatrième trimestre provient uniquement des répercussions de la signature d'une convention collective dans la métallurgie parisienne accordant le payement aux ouvriers de cinq jours fériés par an. L'augmentation des cotisations d'accidents du travail apparaît, en revanche, plus faible que la diminution des autres postes de Sécurité sociale consécutive à une augmentation de salaires sans élévation du plafond des cotisations.

IV. — L'ÉVOLUTION DES GAINS NETS DES SALARIÉS.

Si le salaire horaire est un élément prépondérant du gain net des salariés, il n'en demeure pas moins que de nombreux autres éléments influent plus ou moins fortement sur ce gain.

Il est certain tout d'abord que des primes, gratifications, etc., peuvent s'ajouter au salaire de base et correspondre parfois à une part non négligeable du gain total. Une enquête effectuée par le Ministère du Travail dans le cadre de son enquête trimestrielle, a permis de montrer que la différence entre le gain horaire et le taux de salaire horaire pouvait atteindre 25 % dans certaines branches d'activité (industrie chimique), alors qu'elle était négligeable dans d'autres branches (habillement et travail des étoffes). Pour l'ensemble des ouvriers cette différence est de l'ordre de 11 %.

Un autre élément important influant sur la rémunération des ouvriers est la durée hebdomadaire du travail. Du fait de la majoration du taux des heures effectuées après la quarantième (25 % de 40 à 48 heures et 50 % à partir de 48 heures), une augmentation de la durée du travail se répercute plus que proportionnellement sur le revenu net du salarié. Or, l'année 1954 se caractérise par une augmentation de l'activité économique portant à la fois sur la durée hebdomadaire du travail et sur les effectifs au travail. L'évolution de l'activité est suivie grâce à l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail dans les établissements industriels et commerciaux occupant plus de dix salariés. On trouvera, reportées dans le tableau VI, l'évolution de la durée hebdomadaire moyenne du travail en 1954, ainsi que l'évolution de l'indice du niveau des effectifs (base 100 en 1938) et de l'indice de l'activité de la main-d'œuvre (produit de l'in-

dice du niveau des effectifs par l'indice de la durée du travail sur la même base).

TABLEAU VI.

Durée moyenne du travail, indices des effectifs et de l'activité de la main-d'œuvre (Enquête du Ministère du Travail.)

DATE	DURÉE HEBDOMADAIRE moyenne du travail (heures)	INDICE DES EFFECTIFS (1938 = 100)	INDICE DE L'ACTIVITÉ (1938 = 100)
1er janvier 1946	[illegible]3,1	92,0	100,8
1er janvier 1951	45,0	107,8	123,4
1er janvier 1952	45,1	110,6	127,0
1er janvier 1953	44,5	108,8	123,2
1er avril 1953	44,5	108,7	123,0
1er juillet 1953	45,0	109 4	125,3
1er octobre 1953	45,1	110,0	126,2
1er janvier 1954	45,0	108,8	124,6
1er avril 1954	45,0	109,3	124,9
1er juillet 1954	45,3	110,9	127,5
1er octobre 1954	45,3	111,4	128,4
1er janvier 1955	45,2	110,7	127,2

L'indice de l'activité de la main-d'œuvre a atteint en octobre 1954 un niveau supérieur à tous ceux qui avaient été enregistrés depuis la Libération. L'incidence de l'augmentation de la durée du travail sur la rémunération des salaires ne peut cependant être que très faible, puisque la durée du travail ne s'est accrue que de 0,8 % entre 1953 et 1954. L'augmentation des effectifs de salariés au travail n'a été, d'autre part, que de 1 % environ entre ces mêmes dates. C'est l'accroissement simultané, quoique faible, de la durée du travail et des effectifs de salariés qui a porté l'indice de l'activité de la main-d'œuvre à un niveau particulièrement élevé, surtout au cours du dernier trimestre de l'année.

Le niveau du chômage, qui s'était maintenu à un niveau voisin de celui de 1953 au cours du premier semestre de l'année, est resté constamment inférieur au niveau de l'année précédente au cours du deuxième semestre de 1954.

D'autres éléments du gain net du salarié proviennent de dispositions réglementaires. La prime de transport versée à tous les salariés de la Région parisienne a conservé, en 1954, le taux mensuel de 800 francs. Le taux de la cotisation ouvrière à la Sécurité sociale et le plafond des salaires soumis à retenue

n'ont également pas subi de changements. Le montant des prestations familiales, augmenté en décembre 1953, n'a été modifié que le 31 décembre 1954 avec effet du 1er janvier 1955.

La surtaxe progressive, qui avait été allégée pour les salariés à l'occasion de la taxation des revenus de 1953 en ne tenant compte que de 90 % du montant des salaires soumis à la surtaxe, s'est vue réduite à nouveau, puisque pour les revenus de 1954 la taxation ne portera que sur 85 % du montant des salaires (après déduction des frais professionnels comme pour les années précédentes). Les principaux bénéficiaires de cette mesure sont évidemment les salariés ayant de faibles charges de famille et disposant de revenus élevés (cadres en particulier).

On a tenté, à partir du taux de salaire horaire moyen des ouvriers et de la durée du travail résultant de l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, de calculer pour le célibataire, le père de deux enfants et le père de cinq enfants à Paris et en province (zone d'abattement 7,50 % sur les salaires parisiens), un salaire mensuel net, qui tienne compte de la rémunération des heures supplémentaires, des retenues pour la cotisation des salariés à la Sécurité sociale, de la surtaxe progressive, ainsi que de la prime de transport à Paris et des allocations familiales. L'évolution des indices correspondants sur la base 100 en 1949 est reproduite dans le tableau VII.

Tableau VII.

Indices des salaires mensuels nets (ouvriers).

(Base 100 = moyenne 1949.)

DATE	ZONE 0 %			ZONE 7,50 %		
	Célibataire	Père de 2 enfants	Père de 5 enfants	Célibataire	Père de 2 enfants	Père de 5 enfants
1949	100	100	100	100	100	100
1953 (janvier)	169	162	155	162	157	152
1953 (avril)	175	164	157	168	159	153
1953 (juillet)	180	168	159	172	161	154
1953 (octobre)	182	169	160	174	163	155
1954 (janvier)	184	172	165	176	165	160
1954 (avril)	187	174	167	179	167	162
1954 (juillet)	191	177	168	182	169	163
1954 (octobre)	192	177	169	183	170	164
1955 (janvier)	195	180 (*a*)	175 (*b*)	187	173 (*a*)	170 (*b*)

(*a*) Les deux enfants n'ont pas tous les deux plus de 10 ans.
(*b*) 2 enfants de plus de 10 ans et 3 de moins de 10 ans.

Il apparaît que les salaires mensuels nets des ouvriers ont subi une augmentation très sensible en 1954 et qui correspond à une amélioration du pouvoir d'achat, les prix étant restés en 1954 à un niveau très voisin de celui de 1953 (l'indice des prix de détail des 213 articles sur la base 100 en 1949 avait, en effet, pour valeur moyenne, 143,7 en 1953 et 143,3 en 1954; le même indice dans les grandes villes de province avait pour valeur moyenne 143,1 en 1953 et 143,8 en 1954).

On note toujours un retard des prestations familiales sur les salaires, retard que la légère augmentation des seules allocations familiales, décrétée à partir de janvier 1955, est loin d'avoir comblé.

Quoiqu'on ne possède pas de statistiques précises sur l'évolution des gains des employés et des cadres, les informations dont on dispose montrent qu'ils ont également bénéficié d'une amélioration importante de leurs rémunérations nettes en 1954. L'allégement de la surtaxe progressive, particulièrement sensible pour les cadres, permet de penser que l'accroissement des gains de cette catégorie de travailleurs doit être du même ordre que celle qui a été enregistrée pour les ouvriers.

V. — L'évolution des salaires dans l'agriculture.

Deux modifications du salaire minimum sont intervenues dans l'agriculture aux mêmes époques que dans l'industrie. La grande majorité des salariés agricoles ayant un salaire voisin du minimum légal ont ainsi subi des augmentations certainement au moins aussi importantes que celles des travailleurs du secteur industriel. On ne dispose cependant pas encore de statistiques permettant d'apprécier l'augmentation du niveau moyen des salaires agricoles en 1954. L'enquête par sondage des inspecteurs des lois sociales en agriculture, auprès d'un échantillon représentatif à environ 2.000 exploitations agricoles occupant des salariés, qui a lieu au mois de mars, est, en effet, la seule enquête générale sur les salaires agricoles. L'enquête de mars 1954, dont les principaux résultats sont reportés dans le tableau VIII, ne rend probablement compte que d'une partie des incidences de l'augmentation de 15 %, sous forme d'une indem-

mité non hiérarchisée, de la rémunération minimum en février 1954, et ne renseigne évidemment pas sur les effets de l'augmentation de 5,6 % de cette rémunération en octobre 1954.

TABLEAU VIII.

Salaires moyens mensuels dans l'agriculture en mars 1953 et mars 1954.
(en francs.)

CATEGORIE	PERSONNEL LOGÉ ET NOURRI		PERSONNEL LOGÉ SEULEMENT		PERSONNEL NOURRI SEULEMENT		PERSONNEL NI NOURRI NI LOGÉ	
	Mars 1953	Mars 1954	Mars 1953	Mars 1954	Mars 1953	Mars 1954	Mars 1953	Mars 1954
Ouvriers qualifiés	13.180	14.580	19.180	19.600	13.630	15.900	18.930	21.040
Domestiques (ouvriers agricoles hommes)	9.930	10.460	15.670	16.580	11.750	12.780	18.960	19.310
Servantes de ferme	7.870	8.080	10.800	11.160	—	—	14.770	—

Il apparaît que pour les catégories les plus importantes (ouvrier agricole homme logé et nourri par exemple), l'augmentation de salaire entre mars 1953 et mars 1954 a été voisine de 5 %. Il est certain que les salaires ont continué à s'élever durant les trois derniers trimestres de l'année, et que leur niveau, à la fin de l'année 1954, doit être d'environ 10 % supérieur à celui qu'avait enregistré l'enquête de 1953.

VI. — L'ÉVOLUTION DES SALAIRES DES GENS DE MAISON.

L'Institut national de la statistique a effectué, en octobre 1954, son enquête annuelle auprès des maires des villes de plus de 10.000 habitants (à l'exception de Paris), afin de connaître les salaires généralement pratiqués en province pour les gens de maison. On trouvera dans le tableau IX les résultats de cette enquête en ce qui concerne les bonnes à tout faire et les femmes de ménage.

Il apparaît que cette catégorie de travailleurs a bénéficié, entre octobre 1953 et octobre 1954, d'une hausse de salaire d'environ 13 % supérieure à celle qui a été enregistrée dans l'industrie et le commerce. On peut expliquer cette situation privilégiée

par une pénurie du personnel domestique qualifié dans de nombreuses régions.

TABLEAU IX.

Salaires des gens de maison.

	1938	1950	1951	1952	1953	1954
Bonne à tout faire, logée et nourrie (en francs, par an)	3.584	73.860	95.200	110.460	120.600	137.000
Femme de ménage ni logée, ni nourrie (en francs, par heure)	3,15	59,50	76,20	87,50	95	108

Pour Paris, la hausse apparaît moins forte, puisque le salaire mensuel de la bonne à tout faire, logée et nourrie, passe de 15.115 francs en octobre 1953 à 16.500 francs en octobre 1954, et le salaire horaire de la femme de ménage n'effectuant pas de gros travaux, ni logée, ni nourrie, passe de 115 à 125 francs.

VII. — L'ÉVOLUTION DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES.

Les mesures d'amélioration des traitements des fonctionnaires décrétées au cours de l'année 1954 ont eu pour principal effet d'accroître sensiblement la rémunération des fonctionnaires les plus défavorisés (augmentation de l'indemnité spéciale dégressive qui avait été instituée en octobre 1953) ainsi que celle des fonctionnaires de rang élevé (aménagement de l'indemnité de résidence, institution d'une prime hiérarchisée à partir de l'indice 450). Les fonctionnaires de rang moyen, qui forment la masse des agents de la fonction publique, ont, en revanche, bénéficié d'augmentations plus faibles.

De janvier 1954 à janvier 1955, les augmentations de traitement ont, en effet, atteint 5,6 % pour l'indice 100 (mais l'augmentation pour cette catégorie atteint 22 % entre septembre 1953 et janvier 1955 en raison de l'institution d'une prime dégressive en octobre 1953), 5 % pour l'indice 185, 5,6 % pour l'indice 250, 14,7 % pour l'indice 500 et 26,1 % pour l'indice 800.

Les différentes améliorations apportées aux traitements des fonctionnaires n'ont cependant pu amener ceux-ci aux niveaux prévus par le statut de la fonction publique ni réaliser l'éventail hiérarchique qui avait été envisagé en 1948.

Conclusion.

Au cours de l'année 1954, le niveau de la production industrielle a été supérieur de 7,5 % à celui qui avait été enregistré en 1953. Cette augmentation de la production s'est effectuée grâce à une augmentation de l'activité de la main-d'œuvre (durée du travail et effectifs au travail) de l'ordre de 1,5 %. Il apparaît donc que la production par heure-ouvrier s'est accrue d'environ 6 % entre 1953 et 1954 dans la mesure où les champs couverts par ces différentes statistiques se recouvrent. Cette augmentation de la productivité a rendu possible une augmentation de 6 % également des taux de salaires horaires sans entraîner une pression inflationniste sur les prix. Il est certain qu'un taux d'accroissement annuel de la productivité de la main-d'œuvre de 6 % est nettement supérieur au taux annuel moyen enregistré sur une longue période dans les pays ayant atteint le niveau industriel français. Il apparaît cependant qu'un très important retard a été accumulé dans ce domaine par l'économie française et qu'un effort des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs doit permettre pendant plusieurs années encore, à l'ensemble des salariés, de bénéficier d'une nette amélioration du niveau de vie.

Raymond Lévy-Bruhl.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire. — *La défense de l'institution en 1954. — La législation en 1954. — Les congrès. — Les questions de personnel. — Les statistiques financières.*

Dans un discours prononcé au Mans, le 15 janvier 1955, M. Aujoulat, ministre du Travail, disait :

« ... Il est beaucoup question du déficit de la Sécurité sociale, et ceux qui ne se consolent pas d'avoir vu mettre sur pied une institution aussi magnifique que celle-là, misent beaucoup, vous ne l'ignorez pas, sur le volume actuel de ce déficit et sur les perspectives de son accroissement, pour souhaiter la mort de l'institution sous sa forme actuelle, et le retour à certaines vieilles formules plus libérales, plus individualistes, qui gardent leur faveur. Je voudrais dire ici très nettement et très fermement que, si nous avouons ce déficit de la Sécurité sociale, — et nous n'avons aucune raison de le cacher — nous pensons qu'il ne constitue pas une menace pour l'avenir de l'institution, mais qu'il représente seulement pour nous, Ministère de la Sécurité sociale, et pour tous ceux qui ont la responsabilité des caisses, un stimulant en vue d'apporter au système les réformes nécessaires permettant d'aller de l'avant avec plus de sûreté et de tranquillité... Cela signifie qu'il n'est pas question, en tout cas, de toucher à l'esprit même de l'institution. Sans doute y a-t-il beaucoup de conceptions de la Sécurité sociale et, dans quelques jours, à la Conférence internationale du travail qui doit se tenir à Genève, nous aurons l'occasion de confronter les systèmes employés dans différents pays européens. Ce sera pour arriver à cette constatation que certains pays se sont engagés directement et totalement dans la voie de l'étatisation. L'étatisation peut se défendre, elle peut se comprendre, elle peut se justifier... Il se trouve que la France, depuis dix ans, a choisi une voie très différente, et tout en reconnaissant, au lendemain de la guerre, la nécessité de socialiser la couverture des risques de tous genres auxquels sont

exposés les citoyens, la France a pensé qu'il n'y avait pas lieu, pour autant, de supprimer l'initiative personnelle, et elle a pensé qu'il était possible de concilier, dans un même système, la socialisation de la couverture du risque et la participation active des citoyens à la gestion de deniers, qui sont, en définitive, les leurs. Et c'est ce qui fait l'originalité de la Sécurité sociale française. C'est ce qui fait aussi que bien des Nations nous l'envient. La Sécurité sociale, en France, représente une des formes, non la moindre, sans doute la plus heureuse, de démocratie sociale, qui permet à des citoyens de prendre leur responsabilité, de participer à l'avenir social du pays et de s'associer étroitement à l'effort de la Communauté nationale... »

On n'aurait pu, — du moins je le pense, — formuler en termes plus autorisés, en même temps que plus précis, plus brefs et plus largement compréhensifs, la situation de l'institution de la Sécurité sociale française, à la fin de l'année 1954.

La défense de l'institution.

Mais ce n'est pas sans heurts et sans inquiétude qu'on était parvenu à créer cette atmosphère de confiance et de sérénité, qui était, à ce moment, celle des hommes de bonne foi comme celle du ministre du Travail.

Dès le début de 1954, à la suite d'un rapport sur l'exercice 1952, établi par le Service du Contrôle général, publié sous l'en-tête du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale et distribué aux membres de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et du Conseil économique, le bureau d'administration de la F.N.O.S.S. (Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale) adressait au ministre une lettre où il exprimait sa vive émotion devant la publication de ce document. La lettre était accompagnée d'une longue note critique où étaient relevées certaines positions de principe affirmées dans le rapport. Cette note insistait sur le fait que « la doctrine exposée dans le rapport du Contrôle général de la Sécurité sociale était souvent à l'opposé de celle maintes fois exprimée par M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, comme de celle retenue par d'autres services de la Direction générale... » Et la note ajoutait : « Une telle procédure nous paraît lourde de conséquences. Elle serait susceptible, en se

prolongeant et en se généralisant, de créer dans les esprits une fâcheuse confusion... »[1].

Cet incident, soulevé par la publication intempestive du Contrôle général, devait être suivi, quelques semaines plus tard, par un autre, plus inquiétant encore.

Au cours du mois d'avril, le bureau du Conseil d'administration de la F.N.O.S.S. avait connaissance d'une circulaire adressée par la « Comptabilité publique » aux trésoriers-payeurs généraux, concernant la participation des percepteurs au paiement des prestations de Sécurité sociale. Certains trésoriers généraux, dès réception de ces instructions, demandèrent aux caisses primaires de Sécurité sociale de leur département si elles envisageaient de recourir aux services des percepteurs pour le règlement des prestations aux assurés sociaux.

Le Bureau de la F.N.O.S.S. mesura, immédiatement, la portée de cette intervention, qui suivait de multiples tentatives antérieures pour obtenir que soit confié aux services du Ministère des Finances le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale. Le Bureau de la F.N.O.S.S. attirait immédiatement l'attention des caisses sur cette question et le piège de l'Administration centrale des Finances était, heureusement, déjoué.

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons signaler encore la proposition de loi n° 8813, déposée à l'Assemblée nationale par M. Boisdé et les membres du groupe indépendant d'Action républicaine et sociale (A.R.S.), tendant à modifier la date d'exigibilité des impôts directs et à *fixer des modalités parti-*

1. Cette observation si pertinente ne paraît guère avoir été comprise et retenue par les services du Ministère du Travail. A la suite de la publication, au *Journal officiel* du 28 janvier 1955, de trois décrets portant atteinte aux pouvoirs des conseils d'administration des caisses, le président de la F.N.O.S.S. pouvait écrire, dans une lettre adressée au ministre du Travail : « Le Conseil d'administration de la F.N.O.S.S. va être saisi, par mes soins, de la question... J'ai cru pouvoir cependant, sans plus attendre, vous faire part de mon profond étonnement en face des mesures que vous venez de prendre, alors qu'à plusieurs reprises, vous aviez exprimé votre volonté de ne pas porter atteinte à la gestion de la Sécurité sociale par les conseils élus... Ajoutons que, le lendemain du jour où ces décrets étaient publiés à *l'Officiel*, le 29 janvier 1955, M. Aujoulat, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, inaugurant à Marseille le nouvel immeuble administratif de la Caisse d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés du Sud-Est, y prononçait un discours où, rappelant celui prononcé au Mans, quinze jours auparavant, il déclarait : « Le système actuel français » de Sécurité sociale représente une des conquêtes les plus encourageantes » et les plus sûres de la Démocratie sociale. *Le Gouvernement n'a pas l'intention de l'abandonner...* »

La fâcheuse confusion persistait !

culières pour le règlement des sommes arriérées dues au titre de divers impôts et taxes ainsi que de la Sécurité sociale.

Le Bureau de la F.N.O.S.S. était alerté et une lettre, adressée par lui à tous les groupes parlementaires, rappelait les principes sur ce point et se terminait par cette observation de bon sens : « ... Il n'est pas possible d'envisager que les employeurs puissent avoir retenu des cotisations sur les salaires de leurs employés ou de leurs ouvriers, ne pas en avoir effectué le versement aux caisses de Sécurité sociale et obtenir, automatiquement, un délai de trois ans pour se libérer. On semblerait perdre ainsi de vue qu'en droit comme en fait, la rétention du précompte constitue une escroquerie... »

L'affaire n'alla pas plus loin !

La législation.

Si l'on néglige quelques textes législatifs intéressant plus ou moins directement la Sécurité sociale, il ne reste à signaler que la loi du 20 mars 1954, majorant l'allocation des vieux travailleurs salariés, l'allocation-vieillesse et l'allocation spéciale.

La même loi a apporté diverses modifications à des textes antérieurs visant la procédure de contrainte, le délai pendant lequel les livres de paie doivent être conservés par les employeurs, et apporte, par ailleurs, des précisions utiles sur certains points controversés, en jurisprudence, qui ont étendu la notion de l'assiette des cotisations (le mot « salaire » a été remplacé par celui de « rémunération », les indemnités, primes, gratifications sont considérées comme rémunérations soumises à cotisations, etc.) [2].

Une loi du 2 septembre 1954 a aménagé la législation sur les accidents du travail par diverses mesures de revalorisation des rentes.

Réformes importantes, certes, mais réformes de détail n'intéressant point la structure générale de l'institution.

Par contre, en ce qui concerne la réforme générale de la Sécurité sociale dont on parla beaucoup en 1954, on n'aboutit

2. Un décret du 29 novembre 1954 est venu modifier le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique de l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la Sécurité sociale et compléter la loi du 20 mars 1954.

à rien. Dès sa prise de pouvoir, le gouvernement du président Mendès-France avait décidé de procéder à une étude en vue d'une réforme éventuelle de la Sécurité sociale. Le 14 septembre, le ministre du Travail, M. Aujoulat, recevait une délégation de la F.N.O.S.S. et donnait l'assurance à celle-ci que la Fédération serait consultée lorsque les travaux des services ministériels seraient suffisamment avancés. Mais, quelques jours plus tard, les journaux ayant fait état de projets divers dont l'étude, disaient ces journaux, était fort avancée, la F.N.O.S.S. insistait à nouveau auprès du ministre sur l'importance qu'elle attachait à la consultation promise. Les pourparlers se poursuivaient. En novembre, le ministre reconnaissait qu'aucune décision n'avait encore été prise, « les divergences de vues existant entre certains départements ministériels n'ayant pas encore reçu de solution ».

Et l'on n'entendit plus parler de la réforme structurelle de la Sécurité sociale jusqu'aux trois décrets du 20 janvier 1955 : le premier réglementant les marchés passés par les organismes de Sécurité sociale, le second instaurant une surveillance des caisses en ce qui concerne le recouvrement des cotisations arriérées, le troisième renforçant le pouvoir des directeurs régionaux de la Sécurité sociale pour faire procéder à l'exécution d'une dépense ou au recouvrement d'une recette à caractère obligatoire.

La montagne qui accouche d'une souris !

Même quand les pouvoirs d'action des ministres pouvaient s'exercer dans le cadre de la législation existante, ils ne furent pas utilisés. Donnons un exemple : on sait que les articles 56, 71 et 120 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 prévoient que : « En cas d'augmentation importante du taux général des salaires, un arrêté du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, du ministre de l'Economie nationale et du ministre des Finances peut fixer un coefficient de majoration applicable aux salaires de certaines années. »

Par application de ces textes, de nombreux arrêtés du 14 mai 1946, 23 juin 1949, 19 avril 1950, 16 avril 1951, 2 octobre 1952, 3 octobre 1953, ont fixé les coefficients à utiliser pour déterminer le pourcentage des cotisations par rapport au salaire, le

calcul du salaire moyen annuel et le pourcentage de la pension sur le salaire annuel moyen. Or, à la séance du 19 novembre 1954 de l'Assemblée nationale, le secrétaire d'Etat aux Finances laissait entendre que la revalorisation des pensions et rentes de vieillesse ne devrait pas intervenir en 1954, pour la raison qu'elle aurait des incidences financières sur le montant des indemnités d'accidents. La F.N.O.S.S. protestait contre une telle interprétation des textes en la matière, auprès du ministre du Travail, qui répondait : « ... Etant donné que le coefficient de majoration applicable aurait eu une incidence minime sur le montant des pensions tout en conduisant à des opérations administratives longues et coûteuses, je me suis rallié à l'avis de M. le Secrétaire d'Etat au Budget, et j'ai estimé ne pas devoir procéder, pour l'année 1954, à une revalorisation des pensions d'invalidité, des rentes et pensions de vieillesse d'assurances sociales. »

Encore une brimade, peu élégante, imposée aux retraités de la Sécurité sociale par les fonctionnaires des Finances !

Les congrès.

L'année 1954 a connu, à défaut d'une activité publique législative et réglementaire, une fort importante activité de ses principaux organismes de gestion.

En ce sens, nous devons signaler les principales manifestations de cette activité interne : le II[e] Congrès international du thermalisme social, tenu à Lyon-Charbonnières, les 3 et 4 avril; l'Assemblée générale de la F.N.O.S.S., tenue à Issy-les-Moulineaux les 18 et 19 mai; les Journées nationales d'études de Lille des 2-6 juillet.

Au Congrès de Lyon-Charbonnières, a été étudié, à fond, le problème du thermalisme dans le cadre de la Sécurité sociale. Retenons seulement quelques conclusions de cette étude : la dépense globale supportée par la Sécurité sociale pour le thermalisme a atteint 1.400 millions de francs en 1951, 1 milliard 600 millions de francs en 1952 et 1.831 millions en 1953. Ces dépenses sont demeurées dans les proportions à peu près inchangées par rapport au total des prestations et ont oscillé autour de 1 % de ce total. Mais la Sécurité sociale n'a remboursé qu'une partie des frais engagés par les curistes. Compte

tenu de ce fait, on a estimé que le montant total des dépenses de thermalisme s'est élevé aux environs de 1.570 millions en 1951 et de 2.000 millions en 1952.

Un rapport spécial a présenté les statistiques établies d'après les renseignements fournis par 113 caisses de Sécurité sociale. Ce rapport fournit de précieux renseignements : sur la répartition des demandes de cure présentées, acceptées, refusées suivant les divers régimes de Sécurité sociale (régime général, fonctionnaires, étudiants, grands invalides de guerre); sur la répartition des cures effectuées par stations, par âges (adultes, enfants, vieillards); sur la provenance des curistes de la Sécurité sociale pour chaque station, etc.

Ce secteur de la Sécurité sociale, qui a donné et donne encore lieu à de nombreuses critiques ne reposant que sur de vagues impressions, se trouve ainsi éclairé pour tous les gens de bonne foi.

L'Assemblée générale de la F.N.O.S.S. du mois de mai a discuté des questions intéressant la gestion générale de la Sécurité sociale, celle des améliorations nécessaires pour tenir compte des nécessités vitales des assurés les plus défavorisés, celle de la lutte antialcoolique, etc.

Parmi les réformes suggérées, retenons seulement celle visant la suppression de toute limite, dans le temps, à l'attribution des prestations en nature par une fusion des assurances-maladie et longue maladie, celle de l'attribution à tous les Français âgés de 65 ans et dont les ressources, de quelque nature qu'elles soient, sont inférieures ou égales au S.M.I.G. d'une allocation nationale de retraite égale à 40 % dudit salaire.

Enfin, l'Assemblée générale de la F.N.O.S.S. a affirmé une fois de plus son hostilité à l'égard de toute tentative d'étatisation ou de fonctionnarisation de la Sécurité sociale.

Elle a dénoncé, à ce propos, la tendance de plus en plus marquée des ministres et de leurs services à déborder le cadre du contrôle que la loi leur a dévolu pour se substituer aux conseils d'administration dans les plus petits détails de la vie des caisses... Elle a affirmé la volonté unanime des organismes de la Sécurité sociale de s'opposer fermement à ces empiétements, « qui tendent à faire disparaître le caractère social de l'institution et entravent peu à peu son fonctionnement ».

Les Journées d'études de Lille, du 2 au 6 juillet, des directeurs des caisses-vieillesse et des caisses régionales ont étudié avec toute l'autorité que leur confèrent leurs fonctions directoriales les principales questions techniques qui se posent, actuellement, à ces caisses.

Signalons seulement les rapports de M. Léveillé, sous-directeur de la F.N.O.S.S. sur « la coordination de l'action sanitaire et sociale des caisses régionales et des caisses primaires de Sécurité sociale »; de MM. Charpin, directeur de la Caisse régionale de Dijon, et Michel, directeur de la F.N.O.S.S., sur les « conventions et tarifs concernant les honoraires des actes médicaux et paramédicaux »; de MM. Boisserolles, directeur de la Caisse régionale de Montpellier, et Simonet, sous-directeur de la F.N.O.S.S. sur la « création de pharmacies de caisses ».

Pour les caisses régionales de vieillesse, les rapports présentés traitaient de questions rigoureusement techniques, mais particulièrement importantes comme celui de M. R. Pignollet, directeur de la Caisse régionale-vieillesse de Dijon sur « les moyens pratiques de signalisation de cotisation ne faisant pas l'objet de bordereaux nominatifs (gens de maison, assurés volontaires) ou celui de M. D..., directeur de la Caisse régionale-vieillesse de Montpellier sur « l'opportunité de la création d'un service social au sein des caisses régionales vieillesse ».

Questions de personnel.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 avait, dans son titre II, prévu un système de reclassement des personnels des organismes relevant de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, des sociétés de secours mutuels et de leurs unions et des compagnies d'assurances (agents et courtiers d'assurances); dans les organismes de la Sécurité sociale, leur commission nationale était chargée de constater les besoins de personnel des institutions de Sécurité sociale, de recueillir leurs demandes et d'y satisfaire en procédant au transfert et au reclassement du personnel visé par cette ordonnance.

Malgré les réclamations, souvent réitérées, des organismes, ce régime était encore en vigueur en 1954.

Au mois de mars de cette année, le ministre, répondant à une lettre de la F.N.O.S.S. de décembre 1953, écrivait :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un projet de décret pris dans le cadre des dispositions de la loi du 17 août 1949 tendant au redressement économique et financier et ayant pour objet de mettre fin aux opérations de reclassement du personnel des organismes de Sécurité sociale est actuellement soumis à l'examen de M. le Secrétaire d'Etat au budget. »

Le projet n'est revenu de « l'oubliette » du Secrétariat d'Etat au Budget que le 29 décembre 1954, date de la publication au *Journal officiel* d'un décret du 24 décembre annulant les dispositions de l'ordonnance de 1945.

La Convention collective du travail du 20 juillet 1953, accompagnée de son avenant et d'un protocole d'accord du 19 novembre 1953, intervenue entre la F.N.O.S.S., et l'Union nationale des caisses d'allocations familiales, d'une part, et les organisations syndicales représentatives du personnel des organismes de Sécurité sociale, d'autre part, a connu des tribulations moins longues, mais non moins curieuses.

Cette Convention collective avait été signée entre les parties le 20 juillet 1953. Elle fut soumise au ministre du Travail, qui formula des observations, suivies de la signature d'un Avenant du 19 novembre 1953. Le texte de cet Avenant était soumis au ministre du Travail pour lui permettre de formuler éventuellement ses observations.

Mais, dès le 30 décembre 1953, la Convention collective et l'Avenant étaient déposés par les organisations syndicales signataires au greffe de la justice de paix du 1er arrondissement de Paris. Le ministre du Travail, par une décision du 4 décembre 1953, faisait opposition à l'application de la Convention :

« Considérant que les déclarations et la lettre susvisées (au considérant précédent) constituent des stipulations contraires à celles visées à l'article 31 *d*) du divre Ier du Code du travail. » [3], la décision était ainsi formulée :

« Est annulée la décision implicite (!) de la Fédération natio-

3. Notons que l'article 31-8°, du livre Ier du Code du travail ne vise « aucune stipulation contraire »; ces termes ne sont employés que dans l'article 31-c) et visent la prorogation automatique des conventions collectives à durée déterminée.

nale des organismes de Sécurité sociale et de l'Union nationale d'allocations familiales susvisée, relative à la mise en application de la Convention collective de travail du 20 juillet 1953, de l'Avenant à cette Convention et du Protocole d'accord du 19 novembre 1953 susvisés et de leurs annexes. »

A la suite de cette décision, une commission interministérielle était saisie de la question et faisait connaître sa décision au ministre du Travail (en mars 1954).

Mais le ministre du Travail maintenait son opposition à la mise en application de la Convention et de ses annexes.

Enfin, par une lettre du 30 octobre 1954, le ministre du Travail faisait connaître à la F.N.O.S.S. qu'il ne faisait plus opposition à la mise en application de la classification des emplois et des caisses annexée à la Convention collective du 2 septembre 1953, mais qu'il maintenait son opposition aux autres dispositions de la Convention collective.

Enfin, le 3 novembre 1954, la Commission paritaire nationale prenait acte de cette décision et établissait un Protocole d'application, qui était approuvé par le ministre.

Mais le problème de remise en ordre générale des salaires, posé lors de la réunion de la Commission paritaire nationale du 9 août 1954, est resté sans solution.

Statistiques financières.

A la date où ces notes sont écrites (fin mars 1955), nous ne possédons encore, par le Ministère du Travail, que des statistiques provisoires de la situation financière de la Sécurité sociale en 1954.

Une statistique, établie avec les documents du Ministère du Travail, a été présentée dans la *Revue de la Sécurité sociale*, organe officiel de la F.N.O.S.S., dans son numéro de mars 1955.

Cette statistique reprend les statistiques officielles en les présentant différemment, pour les trois premiers trimestres et présente une évaluation provisoire pour le quatrième trimestre, qui permet d'établir les résultats, très provisoires, de l'année 1954.

Voici le résumé de ces deux documents :

Statistique officielle du Ministère pour les quatre trimestres de 1954.

Recettes et dépenses des trois premiers trimestres de 1954.

Tableau I.

Assurances sociales.

(Résultats provisoires en millions de francs.)

	Année 1953	1er trim. 1954	2e trim. 1954	3e trim. 1954	4e trim. 1954	Année 1954
Recettes	414.221	106.586	105.204	111.745	116.375	440.161
Dépenses	451.795	118.971	123.431	118.762	129.246	429.916

Tableau II.

Statistique officielle de la F. N. O. S. S.
Année 1954.

(En millions de francs.)

	1er trim. 1954	2e trim. 1954	3e trim. 1954	4e trim. 1954	Année 1954
A. — *Assurances sociales :*					
Dépenses	111.693	114.341	109.851	120.830	456.715
Recettes cotisations .	100.000	99.906	106.117	111.001	417.024
B. — *Accidents du travail :*					
Dépenses	10.703	11.404	11.009	12.933	46.049
Recettes cotisations .	14.855	15.521	15.553	17.706	63.635
C. — *Dépenses communes aux A.S. et aux A.T. :*					
A.S.S. (CP. et CR.) ..	1.382	1.446	1.460	1.712	6.000
C.M. (CP. et CR.) ..	1.223	1.254	1.213	1.588	5.278
D. — *Fonctionnaires :*					
Prestations servies ..	4.442	4.852	4.529	4.998	18.821
Recettes	5.755	5.204	4.701	4.283	19.943
E. — *Allocations familiales :*					
Dépenses	104.332	100.184	95.811	99.042	399.369
Recettes cotisations .	111.749	109.947	112.633	119.948	454.277

Ces statistiques ne diffèrent que par la présentation. Mais les différences sont apparemment très sensibles. La statistique est l'art de faire dire aux chiffres ce que l'on veut. Sans prendre la formule dans sa brutale rigueur, il faut, me semble-t-il, en tenir compte pour porter un jugement sur le déficit de la Sécurité sociale.

Je pense que, sur les sommes de la gestion de 1954, on peut se rallier au jugement du ministre du Travail, dans son allocution du 15 janvier 1955 : « Si nous avouons un déficit de la Sécurité sociale, — et nous n'avons aucune raison de le cacher; — nous pensons qu'il ne constitue pas une menace pour l'avenir de l'institution », mais qu'il doit représenter seulement « un stimulant en vue d'apporter au système les réformes nécessaires ».

A cette conclusion, tous ceux qui ont mis sur pied l'institution de la Sécurité sociale française se rallieront bien volontiers.

Etienne Antonelli.

LE MOUVEMENT OUVRIER
ET LA LÉGISLATION SOCIALE

PREMIERE PARTIE

LE MOUVEMENT OUVRIER

SECTION I. — *La vie des Confédérations.*

§ 1. — La C. G. T.

L'année 1954 n'était pas une année de Congrès confédéral pour la C.G.T. Nous nous attacherons donc aux trois C.C.N. de l'année écoulée.

1° LE Ier C.C.N. DU 5 AVRIL 1954 [1].

Mettant l'accent exclusif sur le plan professionnel, ce C.C.N. reprenait les revendications du XXIXe Congrès confédéral de 1953, en réclamant une hausse des salaires [2] :

1. V. *Le Peuple*, n° 454, 1er avril 1954, et n° 455, 15 avril.
2. V. notre chronique de 1953, *Revue d'économie politique*, 1954, p. 870.

1° S.M.I.G. à 25.166 francs par mois, pour 173 heures de travail, dans toutes les corporations et sans abattements de zones de salaires;

2° Augmentation de toutes les prestations des allocations familiales de 15 %, avec application aux travailleurs algériens sans discrimination.

Au point de vue tactique, il revenait sur l'unité d'action [3] qu'il préconisait à l'occasion d'une journée nationale de grève de vingt-quatre heures, dont il fixait la date au 28 avril.

1° Le IIe C.C.N. des 17-18 juin 1954 [4].

Le rapport de M. Frachon y était intitulé : *La situation et les moyens de développer l'action unie de la classe ouvrière pour ses revendications économiques et sociales, la défense de la paix et des libertés* [5]. Il aborde les problèmes de politique générale à l'occasion de l'action pour la paix, ceux d'action revendicative et de tactique syndicale.

En matière de politique générale, M. Frachon reprend le thème du plan Marshall pour en faire, une nouvelle fois de plus, le procès. Il s'attaque à l'impérialisme des Américains et de leurs « valets occidentaux », dont la dernière manifestation serait, d'après lui, le projet de C.E.D. [6].

Sur le plan revendicatif et professionnel, il affirme que près de la moitié des salariés gagnent moins de 25.000 francs par mois [7]. Il s'attaque ensuite à la productivité et aux « cadences infernales » ainsi qu'aux multiples complications intervenues en matière de calcul des salaires [8]. Il préconise une action vigoureuse en faveur des conventions collectives [9].

3. *Ibid.*, p. 832 et suiv.
4. *Le Peuple*, n° 460, 1er juillet 1954.
5. Publié en brochure à part dans le numéro précité.
6. Qui avait fait l'objet d'un rapport Le Léap, intitulé : *Les travailleurs français face à la C.E.D.*, publié en brochure, dans *Le Peuple*, n° 454, 1er avril 1954. A ce propos, M. Frachon écrit : « Il est clair que lorsque les dirigeants d'organisations comme F.O. et la C.F.T.C. accusent la C.G.T. de ne s'occuper que des questions politiques et de négliger les revendications économiques de la classe ouvrière, en participant à la lutte du peuple, pour la défense de la paix et de l'indépendance nationale, ils cherchent, d'une part à masquer leur participation active aux côtés de partis politiques auxquels ils sont étroitement liés, au soutien de la politique américaine, d'autre part à freiner l'évolution de la classe ouvrière vers son unité, et, de ce fait, à gêner sa lutte contre cette politique. »
7. *Rapport Frachon, loc. cit.*, p. 4.
8. *Ibid.*, p. 5.
9. *Ibid.*, p. 13.

Sur le plan tactique, il apprécie les résultats et tire les enseignements de la grève du 28 avril, à laquelle il accorde 2.600.000 participants, dont 130.000 pour l'Algérie [10], en même temps qu'il indique comment doivent être envisagés les rapports entre la C.G.T. et les autres centrales syndicales.

3° Le IIIe C.C.N. des 9-10 novembre 1954 [11].

Le rapport de M. Léon Mauvais était intitulé : *Pour le pain et la paix, union et organisation* [12]. Les mêmes questions que dans le rapport Frachon sont reprises, avec des variantes, et l'accent mis sur l'un ou l'autre des trois aspects traditionnels : politique générale, revendications et tactique, en fonction des attributions, ou du tempérament du rapporteur, ainsi que des exigences du moment. C'est ainsi, par exemple, que, sur le plan revendicatif, le rapporteur met tout particulièrement en accusation la reconversion [13] et que, du point de vue tactique, il reprend les vues déjà développées par lui dans son « intervention » au Congrès de 1953 [14], comme la démocratie syndicale, par exemple [15], en les complétant, en ce qui concerne notamment la tâche à accomplir, au sein de chaque entreprise en particulier, et le rôle des unions locales [16].

Il n'y a rien de vraiment nouveau, dans tout cela, par conséquent. Et comme il n'y a rien de nouveau, non plus, en ce qui concerne la question des tendances à la C.G.T., nous ne lui consacrerons cette année aucun développement particulier.

§ 2. — La C.G.T.-F.O.

1° Le IVe Congrès confédéral (22-25 nov. 1954).

Le IVe Congrès de la C.G.T.-F.O. a siégé à Paris, du 22 au 25 novembre 1954. Interrogeons-nous d'abord sur son climat avant de nous attacher à l'analyse de ses résolutions.

10. *Ibid.*, p. 7.
11. *Le Peuple*, n° 469, 15 nov. 1954.
12. Publié en brochure à part, dans le numéro précité.
13. *Rapport Mauvais*, *loc. cit.*, p. 15. La reconversion est particulièrement étudiée dans *Le Peuple*, n° 468, 1er nov. 1954, conjointement à la question de la libération des échanges.
14. V. *Revue d'économie politique*, 1954, p. 833-835, les commentaires de cette intervention intitulée : *Comment développer et organiser les luttes pour conduire la classe ouvrière à la victoire.*
15. *Rapport Mauvais*, *loc. cit.*, p. 24 et suiv.
16. *Ibid.*, p. 20 et 21.

A. — SON CLIMAT.

« Ce fut un beau Congrès, écrit naturellement le secrétaire général de F.O., M. Robert Bothereau, à la fois par ses effectifs, sa tenue et ses décisions » [17]. « Congrès sans surprise », rétorque l'U.C.E.S. (Union des cercles d'études syndicalistes) [18]. « Très pâle », « assez terne et sans allant », surenchérit *la Révolution prolétarienne* [19]. Les griefs concernent la rédaction du rapport moral, l'organisation des débats, leur niveau.

a) *La rédaction du rapport moral.* — D'abord, et c'est l'U.C.E.S. qui le souligne, la rédaction du rapport moral aurait été souvent confuse. « On aurait aimé retrouver, écrit le *Bulletin* de l'U.C.E.S., nettement dégagé des tâches courantes ou de l'accessoire, le bilan des trois injonctions capitales du Congrès de 1952 [20]. Or, nous ne pouvons établir ce bilan que par raccrocs dans les rapports aux trois C.C.N. qui se sont tenus dans l'intervalle des congrès. C'est un travail long et pénible, qui s'égare à chaque instant dans une matière diluée par l'événement que le secrétariat ne s'est pas donné la peine de restituer à la trame historique, en prenant l'altitude qui convient. Cette céramique de résultats partiels et d'intentions, progressant presque au jour le jour, et dédaignant de s'ordonner sur les thèmes principaux du dernier congrès, ne correspond pas seulement à une présentation maladroite ou paresseuse des activités confédérales. La présentation traduit l'esprit dans lequel la Confédération a exécuté les tâches qui lui étaient tracées. Elle ne les a pas dédaignées, mais elle ne les a pas assumées non plus. Elle en a discuté, elle a présenté des vœux, elle s'est fait souvent l'avocat des causes soulevées par le Congrès, mais elle en a rarement été le metteur en œuvre technique, avec tout ce que cela implique de rectitude dans l'élaboration des plans de travail, de persévérance dans l'action, de sélection dans les tâches, de productivité, pour tout dire dans l'activité syndicale... Qu'il y ait une bonne dose d'astuce dans cette présentation qui semble avoir réponse à tout sans répondre à rien d'essentiel, c'est hors de doute, mais l'astuce dans ce domaine

17. *Un congrès de travail*, *F.O.*, n° 460, 2 déc. 1954.
18. *Bulletin de l'U.C.E.S.*, n° 125, 30 nov.-15 déc. 1954, p. 2.
19. Opinions de MM. Patat et Bonnaure, in *Révol. prol.*, n° 390, déc. 1954, p. 7-9.
20. Savoir : 1° Le programme économique et social; 2° Le regroupement syndical; 3° L'unification européenne.

n'est rien d'autre que l'extériorisation d'une confusion et d'une inertie profonde. C'est ainsi qu'en novembre 1954, on pourrait reprendre presque mot pour mot les débats et les résolutions du Congrès de 1952, puisque les tâches, alors prescrites, restent entièrement à exécuter, malgré plusieurs conjonctures favorables à des réalisations. » [21].

b) *L'organisation des débats.* — En second lieu, et cette fois c'est *la Révolution prolétarienne* qui en fait mention, l'organisation des débats n'a peut-être pas été très heureuse, du point de vue de la répartition du temps consacré aux divers problèmes. « Mauvaise organisation, estime un militant, celle qui consacre une journée et demi à la discussion du rapport moral, sur lequel plus de quarante orateurs, décidés ou résignés à l'avance à le voter, interviennent en majorité pour critiquer le bureau confédéral, particulièrement à propos des grèves d'août 1953. D'autant plus que ce temps si mal employé aurait été bien utile à la fin pour la discussion des problèmes d'outre-mer. » [22].

Il est exact qu'on a beaucoup épilogué sur la grève d'août 1953 et sur les journées revendicatives du 29 janvier et du 28 avril 1954. Il serait cependant malhonnête de ne pas convenir qu'un bureau confédéral ne peut pas ne pas avoir logiquement le souci d'obtenir quitus pour son action passée et, à tout le moins, le désir de répondre aux accusations qu'on a pu formuler contre lui. S'il ne le faisait pas, on l'accuserait de violer la « démocratie syndicale », de faire fi des « militants du rang », d'être un « état-major » méprisant la « piétaille », et il soulèverait un tollé de protestations d'un autre ordre. Il faut donc reconnaître, en toute justice, que la position des organisateurs de congrès est toujours délicate. Dans le nombre de jours dont

21. *Bulletin de l'U.C.E.S.*, n° 124, 15 nov. 1954, p. 3. Même opinion, d'ailleurs, à la *Révolution prolétarienne*, sous la plume de M. Loger : « La majeure partie du rapport traitait des interventions auprès des ministères, sur tel ou tel problème touchant la classe ouvrière. Mais nulle part il n'est question du rapport de forces et, partant, des moyens pour obtenir ce rapport de forces capables de faire capituler l'Etat-patron et le patronat ». (*Révol. prol.*, déc. 1954, p. 8).

22. Opinion de M. Bonnaure, *Révol. prol.*, déc. 1954, p. 8. Même son de cloche chez M. Leprix, qui écrit : « Pour ne pas déroger à la règle, le congrès confédéral s'est terminé dans la hâte et la confusion » (*loc. cit.*, p. 7), et chez M. Patat : « Il est pénible d'avoir bavardé pendant des heures sur le rapport moral alors que le temps était très limité pour les débats sur les questions internationales, économiques, coloniales, etc., et les problèmes d'avenir. » (*Ibid.*).

on dispose, et qui dépend des délais et des frais qu'on peut raisonnablement imposer aux délégués, il n'est pas possible de dresser à la fois le bilan d'une action passée, d'effectuer l'analyse des difficultés du présent et d'élaborer un programme d'avenir, ou, tout au moins, il n'est pas possible de le tenter autrement qu'à très larges traits, et sans pouvoir accorder aux problèmes tous les développements et toutes les nuances qu'ils peuvent mériter. Il se peut que l'accent soit abusivement mis sur le passé, aux dépens du présent et de l'avenir, mais, maladresse ou habileté, ce n'est jamais qu'une question de dosage entre les divers aspects qu'un congrès syndical a la prétention d'aborder sans pouvoir jamais les épuiser tous. Il y a toujours, et inévitablement, des mécontents. C'est à leur éducation syndicale, à leur expérience de semblables assises, ou à la « manière » des organisateurs vis-à-vis d'eux, éventuellement à tous ces éléments réunis, qu'il appartient de réduire les déceptions [23].

c) *Le niveau des débats.* — « Assez long à s'échauffer, à se mettre en route, et encore qu'il ait eu, sur la fin, quelques instants de passion, le Congrès s'est généralement placé à un haut et intéressant niveau dans la discussion. » Telle est, du moins, l'opinion de M. Bothereau [24]. Tel n'est pas l'avis de certains militants. L'un d'eux écrit : « Les troupes m'ont paru d'une apathie qui frisait l'indifférence et quelquefois l'incorrection envers les orateurs; une demi-douzaine d'interventions seulement furent écoutées en silence » [25]. Un autre estime que « les débats n'ont pas dépassé un niveau médiocre » [26].

Quoi qu'il en soit, tous sont unanimes pour convenir de la présence de nombreux jeunes et pour reconnaître l'importance numérique et la qualité des délégués d'outre-mer. La prédominance des chapeaux sur les casquettes a été soulignée par un délégué ouvrier [27], mais ce n'est pas une nouveauté à F.O., tandis que la présence de nombreux jeunes constitue un fait

23. Comme celle de ce délégué du Tchad qui, d'après M. Patat, aurait dit : « Avoir fait 4.000 kilomètres pour intervenir trois minutes, c'est un peu fort. » (*Révol. prol.*, *loc. cit.*, p. 7).

24. *Un congrès de travail*, *cit.*

25. Opinion de M. Bonnaure, *cit.*

26. M. Louis Mercier, *Réflexions en vrac sur le congrès F.O.*, *Révol. prol.*, déc. 1954, p. 9.

27. Voir les articles de MM. Patat et Bonnaure, cités dans la *Révol. prol.* de déc. 1954.

nouveau, méritant d'être signalé, ainsi que la participation de délégués valables pour l'outre-mer.

B. — Ses résolutions.

Trois grands problèmes ont dominé le Congrès : l'orientation économique et sociale, l'unité européenne, les problèmes de l'outre-mer français.

a) *L'orientation économique et sociale.* — La volonté d'une « politique de présence », dans la logique du syndicalisme et, finalement, dans ses traditions, il faut bien le reconnaître, qu'il se dise « réformiste » ou « révolutionnaire », a cru devoir s'affirmer en des termes soucieux d'apaiser les susceptibilités de la seconde « tendance ». Une motion, publiée dans l'hebdomadaire *Force Ouvrière*, sous le titre : « Vers la gestion de l'économie », est bien significative de cette illusoire volonté de compromis verbal. La C.G.T.-F.O. y est présentée comme « demeurée fidèle à la charte d'Amiens », ce qui est une affirmation relevant de la pure ignorance ou de la totale mauvaise foi. Elle est présentée comme « la seule centrale syndicale qui soit véritablement libre de toute emprise politique et confessionnelle », ce qui n'est pas pour faire avancer le « regroupement » des syndicalistes anticommunistes. Son objectif à terme serait « d'aboutir à l'émancipation des travailleurs par la suppression du salariat », et, dans l'immédiat, « d'atteindre une première étape de cette émancipation par le droit au contrôle de la gestion, de la production, de la distribution et des échanges, tant sur le terrain national qu'international » [28].

Cette littérature n'a pas été payante. Un militant révolutionnaire, M. Louis Mercier, n'en a pas moins porté ce jugement sur la motion en question : « L'immobilisme distille ses plaisirs : la politique de présence, qui est politique de figuration, la politique de conseils et de pressions sur les gouvernements, lesquels écoutent d'autres avis et sont sensibles à des pressions plus rudes. » [29]. De son côté, le *Bulletin* de l'U.C.E.S. a fait observer, non sans malice, que le préambule, présentant F.O. comme la seule centrale vraiment libre, semblait faire présumer « une activité autonome de F.O. pour la réforme économique ».

28. *F.O.*, nº 460, p. 6-7, *Vers la gestion de l'économie.*
29. Louis Mercier, *Réflexions en vrac sur le congrès F.O.*, *Révol. prol.*, cit.

Puis il ajoute : « Erreur ! Il s'agit, au contraire, d'aller siéger partout et, visiblement, avec n'importe qui », pour conclure enfin : « Pauvre vocabulaire ! » [30].

Si l'on fait abstraction de cette forme, aussi vaine que « traditionnelle », elle aussi, on peut distinguer les positions de fond adoptées suivant qu'elles ne constituent que des redites ou correspondent, au contraire, à des nouveautés.

Parmi les redites, on relèvera, sans s'y arrêter, l'assainissement de la distribution par les coopératives, le contrôle des ententes commerciales, la réforme fiscale, une politique du logement, le placement pubic.

Parmi les nouveautés, indiquons la proposition de nouvelles nationalisations, l'exigence de nouvelles attributions aux comités d'entreprise, l'extension et la réforme de la Sécurité sociale, toutes revendications que nous retrouverons ultérieurement dans notre étude de la défense des réformes de structure par les diverses organisations syndicales. Mentionnons aussi l'affirmation de l'opportunité d'une politique de hauts salaires, que nous retrouverons également en étudiant, par la suite, la politique de défense du pouvoir d'achat.

b) *L'unité européenne.* — Trois points méritent ici d'être signalés : les objectifs, le moyen, les rapports avec l'Est.

En ce qui concerne le premier point, la motion sur les problèmes internationaux [31] préconise l'édification d'une Europe unie, à la fois politiquement (par l'élimination des frontières), économiquement (par la mise en commun des ressources), socialement (« par l'harmonisation et le développement des salaires et prestations sociales à partir du niveau le plus élevé ») et, enfin, syndicalement (« par le rassemblement des travailleurs libres dans des organisations syndicales européennes participant effectivement et efficacement à la gestion des entreprises et des communautés »).

L'objectif étant ainsi précisé, passons au second point, c'est-à-dire au moyen. Le Congrès se prononce ici en faveur « de la création d'un Conseil économique et social européen, organisme de décision à large participation ouvrière ».

Enfin, les rapports avec l'Est font l'objet d'une prise de posi-

30. *Bulletin de l'U.C.E.S.*, nº 125, cit., p. 5-6.
31. *F.O.*, nº 460, cit., p. 7.

tion dépourvue d'ambiguïté et qui consiste, d'une part, en une condamnation formelle des « entreprises impérialistes de la dictature soviétique »; d'autre part, en l'affirmation, « dans ces conditions », de « l'impérieuse nécessité de la défense en commun du patrimoine européen »; enfin, dans l'opinion « que seule l'unification européenne sera la condition d'une négociation susceptible d'aboutir » à la paix, par le désarmement.

On voit que le terme « intégration » n'a pas été employé, à propos de la défense commune, mais que la nécessité de celle-ci a néanmoins été affirmée. On constate également que le mot « fédération » n'a pas davantage été employé à l'occasion de l'unité politique à réaliser. Evidemment, ces omissions ont été voulues, afin d'éviter l'emploi de termes suggérant des modalités techniques trop précises et extrêmement controversées. La C. E. D. vient d'être rejetée par le Parlement français. Comme précédemment pour la phraséologie révolutionnaire, destinée à « faire passer » la « politique de présence », le Congrès pense, cette fois, que l'imprécision du vocabulaire évitera les heurts trop violents entre militants de différentes tendances.

c) *Les problèmes d'outre-mer.* — Ici encore, des résolutions ont formellement pris position. D'abord, une résolution générale condamne le colonialisme, affirme « que l'Union française ne sera une réalité que par l'application des franchises politiques », tandis que d'autres motions réclament l'application de la loi Lamine-Gueye, du 30 juin 1950, interdisant les pratiques discriminatoires dans la fonction publique, et l'application du Code du travail de la F. O.-M. Des résolutions particulières à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc condamnent le terrorisme, d'où qu'il vienne, une répression collective qui ferait le jeu du totalitarisme, les féodalités d'intérêts et les compromissions administratives, dans le même temps qu'elles réclament le respect des engagements pris au regard de l'affranchissement politique, une politique de lutte contre le chômage, de relèvement des salaires et de garanties en faveur des salariés [32].

32. *F.O.*, *loc. cit.*, p. 10, et *Révol. prol.*, déc. 1954, p. 23-24. Sur les problèmes de l'outre-mer à F.O., on consultera également, dans l'hebdomadaire confédéral : Max Rolland, *Avec ces sous-prolétaires calomniés : les Nord-Africains incompris de la métropole* (nº 429, 22 avril 1954, medio); Serge Kancer, *L'économie de l'Union française* (nº 437, 17 juin 1954, medio); *Déclaration commune F.-O.-U.G.T.T.* (nº 444, 5 août 1954, p. 1).

Même si tout n'a pas été dit, dans ces résolutions, et nous avons déjà fait observer que cela ne nous paraissait guère possible dans un congrès, même si les débats sur ces questions furent à la fois agités et écourtés, il n'empêche que les positions adoptées sont dépourvues d'ambiguïté dans leurs principes, et que l'évolution des esprits est certaine, à cet égard, dans la confédération, malgré les dissensions qui peuvent y subsister sur ce point, et dont nous allons parler maintenant, en passant à l'examen des tendances.

2° Les tendances a F. O.

Nos chroniques antérieures ont habitué le lecteur à l'existence des deux courants de pensée représentés respectivement par les deux publications que sont la *Révolution prolétarienne* et le *Bulletin de l'U.C.E.S.*, auxquelles nous nous sommes déjà référés, une fois de plus, dans la présente chronique. Toutefois, l'année 1954 a vu une évolution qui n'est pas faite pour simplifier la tâche du chroniqueur.

Sans doute, les deux publications précitées continuent-elles à exister. Mais on observera que la *Révolution prolétarienne* ne bénéficie plus de la collaboration de M. Pierre Monatte, qui en était l'un des fondateurs. Ce désaccord n'est ni « inexplicable » ni « définitif », assure M. Roger Hagnauer, qui assume désormais, avec M. Robert Louzon, la charge rédactionnelle la plus importante [33]. Nous ignorons s'il est effectivement « définitif » ou non. Mais il n'est certainement pas « inexplicable », et il est exact que l'ancien trio, qui jouait le rôle de « cariatides », à la *Révolution prolétarienne*, MM. Monatte, Hagnauer et Louzon, s'en est expliqué franchement. Nous avions signalé, dans notre précédente chronique, la formule : « parti américain », adoptée par M. Louzon, ainsi que les réactions qu'elle avait suscitées de la part d'un certain nombre de lecteurs [34]. C'est cette prise de position, de la part

33. Les deux termes se trouvent dans le paragraphe intitulé : « La maison avant tout », de l'article *Propos de fin d'année* de M. Hagnauer, dans la *Révol. prol.*, de janvier 1955, p. 6.

34. Voir notre chronique de 1953. *Revue d'économie politique*, 1954, note 40, p. 845-846 et la page 847 du texte. Les réactions ont continué à se manifester. V. notamment les lettres de MM. Hébert et Cottet, hostiles à la thèse de M. Louzon (*Révol. prol.*, janv. 1954, p. 9-10). M. Hagnauer y répond en reprenant les arguments identiques à ceux exprimés dans la lettre signée « Jean et

de M. Louzon, approuvé en cela avec beaucoup de nuances d'ailleurs par M. Hagnauer, qui est à l'origine du désaccord et de l'interruption dans la collaboration de M. Pierre Monatte.

D'un autre côté, il convient de signaler que le fossé s'est creusé encore davantage entre la *Révolution prolétarienne* et le *Bulletin de l'U.C.E.S.*, à propos de la question de l'Afrique du Nord et du colonialisme en général.

Nous avions déjà observé, dans nos précédentes chroniques, que la *Révolution prolétarienne* avait toujours adopté une attitude favorable, sans aucune restriction, à la libération politique des populations autochtones, tandis que le groupe de l'U.C.E.S. se montrait infiniment plus circonspect et plus prudent à cet égard [35]. Au cours de l'année 1954, la première tendance a conservé sa ligne de conduite antérieure, c'est-à-dire que les articles « anticolonialistes » y abondent [36].

Andrée », publiée dans le numéro de déc. 1953 de la *R. P.*, et dont nous faisions déjà état, lors de notre précédente chronique, à la notre précitée. Reprenant en cela une formule de M. Irving Brown, M. Hagnauer écrit, en effet, que les syndicalistes européens ont « le choix entre la liberté relative et la servitude absolue ». (Dans le même numéro de la *R. P.*, on trouvera une lettre d'un autre militant, M. J. Perà, qui écrit (p. 32) : « Sans doute l'expression : je suis du parti américain est très mauvaise. Mais les camarades qui se disent pour ou contre devraient bien prendre au sérieux une chose très simple : « S'il n'y avait pas la force américaine, AUCUN de ceux qui expliquent, dans la *R. P.*, qu'ils sont pour ou contre n'aurait à se donner cette peine intellectuelle, pour la bonne raison que depuis huit ou sept ans ils auraient cessé d'être en vie. Et ladite cessation se produira immanquablement, au bout d'un temps vraisemblablement court, dans le cas — fort possible — d'un fléchissement de la force américaine. Ceci ne résume pas tout. Mais on n'a pas le droit de ne pas prendre très au sérieux cet élément de la situation. »

Au contraire, Mme Landry et M. Roessel (même page) expriment leur désaccord avec M. Louzon. V. encore, dans le numéro de mars 1954, p. 7, la réaction d'un lecteur suisse, auquel répond pratiquement un article de M. Hagnauer, dans le même numéro, sous le titre : *Propos d'un récidiviste endurci* (p. 18-24) et un autre article : *Propos non conformistes sur le regroupement syndicaliste*, dans le numéro d'avril 1954 (p. 22-25). Toujours sur le même thème, on lira dans le numéro de septembre 1954 de la *R. P.*, p. 9 et 10, des lettres d'autres lecteurs, ainsi que dans le numéro de novembre 1954, p. 7. Sans avoir à prendre position sur la question, la vérité nous oblige à dire que certains articles de M. Louzon auraient dû dissiper toute inquiétude quant à son « américanophilie », qui ne signifie nullement, on s'en doutait un peu, « procapitalisme ». V., par exemple, ses articles : *L'Amérique à figure de Janus* (juin 1954, p. 18) et *Dulles sur les traces de Hitler et de Staline* (juillet-août 1954, p. 15-18), ainsi que les deux papiers anonymes consacrés au Guatemala, dans la même revue (sept. 1954, p. 8-9, et oct. 1954, p. 10).

35. V. notre chronique de 1952, *Rev. d'écon. pol.*, 1953, p. 768, et la note 49, pour la *Révolution prolétarienne;* la p. 769, au texte, pour l'U.C.E.S., avec la note 52 de la p. 770.

36. Relevons, notamment : *Une lettre de Ferhat Albas à Martinaud-Deplat* (janv. 1954, p. 23-24); *Au Commissariat central de Casablanca* (févr., p. 31-32).

Au contraire, le *Bulletin* de l'U.C.E.S. a précisé les réticences qu'il exprimait déjà dans son numéro 81 de 1952. Il lui paraît difficile, sinon contradictoire, d'être contre les nationalismes en Europe, et pour eux dans les territoires d'outre-mer. La formule du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » lui paraît équivoque et trompeuse, en raison de l'interdépendance moderne entre toutes les nations. « Qu'est-ce qu'un peuple lui-même ? écrit le *Bulletin*, et que reste-t-il, après cela, de l'intégration supranationale et du fédéralisme ? » [37].

A l'inverse, à la *Révolution prolétarienne* M. Roger Hagnauer se prononce sans réserve en faveur des nationalismes africains, dans lesquels il voit un moyen de détruire le colonialisme et le féodalisme, tout en luttant contre le bolchevisme [38]. Il est

500.000 *prolétaires nord-africains sur le sol français; Le voyage du Sultan à Casablanca. Robert Verdier témoigne; La gestapo française; La commission Rousset se déshonore* (tous articles du numéro de mars 1954); *Sur le syndicalisme marocain; Le camp de concentration de Téboursouk; Habileté déshonorante* (tous articles d'avril 1954); *Après Hautecloque, Guillaume; Assez de mensonges* (juin 1954, p. 17 et 24); *Espoir et exemple pour tous les Africains, la Gold Coast s'engage vers l'indépendance complète* (juillet-août 1954, p. 5-7); *Un an de révolte au Maroc; Les ratisseurs à l'œuvre* (sept. 1954); *Le vrai problème nord-africain* (nov. 1954); *Paris trompé par Guillaume; La vérité sur les événements d'Algérie* (déc. 1954).

37. *Loc. cit.*, n° 125, p. 4. Dans le même numéro, p. 8, on trouve l'analyse suivante : « Si la France a du mal à équiper sa métropole, territoire à peu près au niveau des exigences techniques modernes et de sa démographie, il est bien évident qu'elle est tout à fait incapable de pourvoir aux besoins d'équipement de ses colonies. Ou bien elle demandera à celles-ci de faire un gros effort d'autofinancement, et c'est une misère plus grande pour la population travailleuse. Ou bien la France prend pour la plus grande part cet équipement à sa charge, et c'est un effort insupportable pour la métropole, et de toute façon insuffisant pour les territoires sous-équipés. Ou bien encore, elle emprunte à l'étranger. Mais on n'investit pas durablement et massivement dans un pays travaillé par l'irrédentisme et placé sous la tutelle d'un pays politiquement et économiquement aussi mal assuré que l'est la France d'aujourd'hui. Dans ces conditions, le sous-équipement et l'autofinancement conjuguent leurs effets néfastes pour le niveau de vie et le volume de l'emploi dans les territoires qu'à des titres divers il faut bien continuer d'appeler des colonies. La tutelle française n'est pas une solution. Le nationalisme autochtone (le fameux droit des caïds eux-mêmes à disposer de leurs peuples « libérés »), n'en est pas une non plus. On ne peut sortir de cette impasse que sur le plan supérieur, transcendant aux nationalités, c'est-à-dire au plan européen, avec capitaux américains garantis par la communauté et assurés par un système administratif démocratique des territoires en question, en s'appuyant sur les couches de population qui ont autant à redouter du caïdat que du colonat et qui en ont d'ores et déjà une conscience suffisamment développée. C'est dans ce cadre seulement qu'un code du travail générateur de droits et de bien-être pourrait être effctivement appliqué. Hors de ce cadre, nous ne trouvons qu'une longue misère et l'asservissement économique, politique et social qui lui est consubstantiel. »

38. *Un choix qui impose des négations et des actions* (janv. 1954, p. 20, col. 2 en haut).

évident que la question n'est pas simple, et certains lecteurs de la revue se rendent bien compte qu'il y a, en outre, et qu'on le veuille ou non, des « aspects stratégiques » à ces problèmes [39].

A.F.O. même, le problème est loin d'être résolu, ainsi qu'en témoignent les divergences qui séparent en Algérie, l'U.D. de Constantine aux U.D. d'Alger et d'Oran [40], et le malaise qui a suscité, en Tunisie, la démission de M. Malé, secrétaire de l'U.D.F.O. tunisienne [41].

Néanmoins, la coupure entre l'*U.C.E.S.* et la *Révolution prolétarienne* paraît bien consommée, à la suite de la position adoptée par M. Le Bourre « contre l'ingérence de la C.I.S.L. en Algérie », mais cela anticipe déjà sur l'année 1955 [42].

Le fossé entre la *Révolution prolétarienne* et l'*U.C.E.S.* s'est donc creusé, alors que les deux tendances sont « révolutionnaires », en ce sens qu'elles préconisent, l'une et l'autre, un syndicalisme « gestionnaire » et que leurs positions étaient plutôt convergentes, ainsi que nous l'avions fait observer dans nos précédentes chroniques [43].

La troisième tendance, qu'animent MM. Alexandre Hébert et Guy Thorel, et qui s'exprime dans le *Courrier syndical*, se rattache, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédente chronique, à un certaine « neutralisme », que d'aucuns trouvent plus ou moins russophile et américanophobe c'était déjà l'opinion du *Bulletin* de l'U.C.E.S., on s'en souvient. Mais la *Révolution prolétarienne*, qui jugeait, en 1953, ce courant « sans doute l'un des plus sains qui parcourent la C.G.T.-F.O », a dû convenir, en 1954, que ses positions rejoignaient fréquemment les thèses neutralistes du *Monde* et de l'*Observateur* [44].

39. V. notamment la lettre de M. Olivier Pezy, publiée dans le numéro de juillet-août 1954, p. 26, col. 2.

40. Manchon, *Un syndicaliste algérien vous parle* (*Révol. prol.*, déc. 1954, p. 3).

41. *L'U.D.F.O. de Tunisie et le terrorisme* (*Révol. prol.*, juin 1955, p. 4).

42. Un *défenseur de l'* « *Unité française* »: (*Révol. prol.*, juin 1955, p. 4.).

43. V. notamment, notre chronique de 1953, *Revue d'économie politique*, 1954, p. 844 et suiv.

44. V., de M. Roger Hagnauer, la réponse aux lettres de MM. Hébert et Cottet, déjà citées, *Révol. prol.*, janv. 1954, p. 11, col 1, avant-dernier alinéa. Dans un autre article, le même militant rappelle, non sans malice, à M. Thorel, qu'ils ont tous deux participé à une « mission de productivité » aux U.S.A., et par conséquent profité de crédits américains. M. Thorel avait, en effet, dans son journal, accroché le grelot de l'indépendance de F.O., vis-à-vis des fonds attribués, selon l'amendement Moody à la loi américaine de sécurité mutuelle au bénéfice des initiatives européennes favorables au développement de la pro-

On voit donc bien les lignes de démarcation. L'*U.C.E.S.* est « syndicaliste gestionnaire », mais prudente, en face de la question coloniale et opposée à certaines « manœuvres » américaines. La *Révolution prolétarienne*, tout en étant « syndicaliste gestionnaire », est anticolonialiste sans réserves et ne voit aucune « manœuvre » chez les Américains. L' « américanisme » de la *Révolution prolétarienne* en éloigne le *Courrier syndical*, et M. Thorel, au point de risquer d'en faire les dupes, sinon les complices du jeu de Moscou. Il serait difficile, après cela, de ne pas prétendre que la confusion des esprits est à son comble [45].

Dans ces conditions, M. Bothereau peut pavoiser [46], mais cela ne consolide pas plus la C.G.T.-F.O. [47] que cela ne favorise les rapprochements entre minoritaires [48]. Les questions de per-

ductivité de la libre entreprise, de la libre concurrence et des syndicats libres. En dehors de l'expression « vertu à retardement », dont se sert M. Hagnauer, pour qualifier cette attitude de M. Thorel, il souligne l'artifice de l'argumentation tirée de l'incompatibilité des objectifs que veut favoriser l'amendement Moody avec ceux des statuts de F.O., reprenant les formules de la charte d'Amiens pour la suppression du salariat et du patronat (*Révol. prol.*, avril 1954, p. 23, col. 2, et 24, col. 1). V. également U. Thevenon : *Tradition ouvrière et minorités syndicales*, in *Les propos du Prolo* (*Révol. prol.*, oct. 1954, p. 21). Pour M. Hagnauer, comme il écrit dans le numéro de novembre 1954, p. 22 : « L'isolationnisme, la réaction américaine, le neutralisme européen et la crypto-soviétophilie sont associés et solidaires. »

45. V. notre chronique de 1953 : *Revue d'économie politique*, 1954, p. 848.

46. Il écrit, en effet, dans *Un congrès de travail*, F.O., n° 460, déjà cité : « Il nous souvient que chacun de nos congrès, avant ce dernier, avait été annoncé de l'extérieur comme devant être le lieu d'un noir combat entre majoritaires et minoritaires de la Confédération. Aucune catastrophe de ce genre n'avait été cette fois prédite par les devins. Elle ne s'est pas produite non plus. »

47. « Que les dirigeants confédéraux ne s'illusionnent pas, écrit M. Roger Hagnauer. On ne leur fait pas confiance, ce qui imposerait de les soutenir. On compte sur eux, parce qu'ils sont en place, parce qu'ils ont des titres, comme on attend d'un fonctionnaire l'accomplissement de sa besogne professionnelle. » (*Révol. prol.*, déc. 1954, p. 1.)

48. D'autres publications existent encore, à côté des trois que nous avons mentionnées (*Révol. prol.*, *U.C.E.S.*, *Courrier syndical*), notamment, *Trait d'union syndicaliste*. Mais il y en a encore d'autres, sans parler des clubs, sociétés de pensée, centres d'information et de liaison. Comme nous l'observions lors de notre précédente chronique, loin de nous paraître un élément favorable, cette prolifération est extrêmement inquiétante. Les militants constituant l'élite pensante du syndicalisme, qui s'efforcent de saisir et de suivre ces nuances, comprennent mal cette propension à multiplier des « chapelles » (v. *Révol. prol.*, avril 1954, p. 15). Les propositions, ne disons même pas de « regroupement » des hommes, mais simplement des organes d'expression de leur pensée, souvent adressées à la *Révolution prolétarienne*, par ses lecteurs, sont demeurées sans écho, malgré la bonne volonté de cette dernière, qui paraît sincère (v. *Pour faire renaître le syndicalisme*, mai 1954, p. 18). La note suivante est destinée à éclairer un peu le lecteur sur ce point.

sonnes, avec leurs rivalités, leurs susceptibilités et leurs ambitions, venant aggraver les positions, il faut bien convenir qu'il existe à F.O. une certaine faveur pour le « minorantisme ». Cela fait bien, en même temps que cela fait du bien, semble-t-il [49]. Mais cela n'atteint pas plus les militants « de la base », dont chacun se prévaut, et dont chacun prétend exprimer « les aspirations », que cela ne renforce le mouvement.

Il ne faudrait cependant pas se faire d'illusions au sujet de la force réelle des minorités de F.O. Au Congrès de 1954 de la Confédération, le rapport moral fut adopté par 9.309 voix contre

49. Le *Bulletin de l'U.C.E.S.* (nº 25, déjà cité, p. 2-3) a fourni, à cet égard, une très intéressante tentative d'analyse psychologique. Parlant des minoritaires, il écrit : « Où trouveraient-ils ailleurs cette atmosphère qui stimule à la fois l'indignation et la satisfaction de l'échec, avec des conséquences administratives et matérielles aussi bénignes ? En tout cas, pas à la C.G.T. Là, le minoritaire doit d'abord faire preuve d'une extrême prudence dans la manifestation de son désaccord, ce qui ôte le sel de la chose. A aucun moment il n'a l'impression grisante d'être une élite, ni même une minorité agissante. Son échec est total et sans fleurs, tandis que dans des organisations comme F.O., les thèses les plus saugrenues recueillent au moins des sourires qui ne sont pas loin de ressembler à de l'estime. Et quelle aubaine pour les autres ! Sur la voie la plus plate du réformisme à la petite semaine, le majoritaire harcelé multiplie les chausse-trapes de la teminologie révolutionnaire, que le minoriste saluera au passage avec respect, enlevant ainsi à son pseudo-adversaire ses derniers scrupules... Dans cette succession d'escarmouches, le minoriste est increvable. Son exaltation gratuite et toute tournée sur elle-même le met à l'abri des doutes, des scrupules, des désenchantements, de l'usure que provoquent les contacts volontairement et péniblement répétés avec un réel en devenir et qu'il s'agit d'orienter. Mais sa contrepartie majoritaire ou « majoriste » est tout aussi coriace, quoique d'une façon différente. Là, on s'accommode de tout, et en premier lieu de la vitupération du minoriste, source inépuisable d'alibis dans la soumission effective à l'ordre établi et aux sophistications du réel. La victime de l'affaire, c'est le militant consciencieusement réformateur. Pas de salut pour lui dans l'astuce phraséologique, c'est-à-dire défaite certaine ou du moins lutte épuisante au sein de la phraséologie triomphante... La division entre majorité et minorité est une chose admise et qui fait partie du jeu parlementaire transposé dans ce qu'il convient d'appeler la démocratie syndicale. Jeu stérile, quoique passionnant, si nous en croyons l'intense jubilation qui, pour le minoriste, accompagne sa défaite. Jeu nuancé, aussi, sur des points particuliers, par des équipes plus ou moins spontanément organisées, en vue d'opérations tactiques, pour employer le terme dont on use quand on entre dans les jeux de l'intérêt ou de la manie du moment. Des équipes de ce genre ont déployé au congrès une activité certaine, soit dans la majorité d'un côté et la minorité de l'autre, soit dans des combinaisons mixtes sur tel ou tel point des activités confédérales. » De son côté, M. Louis Mercier, *Le congrès confédéral F.O. définira-t-il une politique ouvrière ?* (*Révol. prol.*, juillet-août 1954, p. 1), écrit : « L'avantage que présente cette *évasion psychologique* (c'est nous qui soulignons), pour le militant, c'est la sensation de participer à un mouvement que les « lois de l'histoire » favorisent. Le défaut, chez la plupart des minoritaires, c'est de n'attacher que peu ou pas d'importance au travail syndical proprement dit et de compenser leur intransigeance par un dédain à peine dissimulé de l'action pratique, celle qui modifie effectivement les situations dans un sens ouvrier. »

1.195 et 434 abstentions, ce qui assure quand même une confortable majorité aux... majoritaires [50].

§ 3. — La C.F.T.C.

De même qu'à la C.G.T., l'année 1954 n'étant pas une année de congrès national pour cette Confédération, nous nous attacherons exclusivement aux deux C.C.N., réunis au cours des douze mois écoulés. En effet, nous ne pouvons songer à suivre en détail les travaux du nouveau Conseil confédéral, qui se réunit tous les deux mois [51]. Nous examinerons ensuite l'évolution des tendances, telle qu'elle se présente en 1954.

50. Par ailleurs, nous croyons intéressant de reproduire deux séries de considérations : la première, concernant les effectifs de F.O., émane de l'*U.C.E.S.*; la seconde, relative à sa composition, vient de *Reconstruction*, la minorité de la C.F.T.C. A l'une comme à l'autre, nous laissons la responsabilité de leurs propos. En ce qui concerne le premier point, l'*U.C.E.S.* écrit (nº 124, 15 nov. 1954, p. 1) : « Le prix de la carte confédérale étant, sauf erreur, de 25 francs, on devrait admettre que les 26 millions de francs qui figurent en recette pour 1953 sont le fait de plus de un million d'adhérents. Les fédérations et les unions départementales ristournent ensemble quelque 10 francs par mois et par adhérent à la trésorerie confédérale; à raison de 9 à 10 timbres par an, on escompte une recette-timbre dépassant 100 millions; or, toujours pour 1953, nous ne trouvons que 83 millions dans cette rubrique. Quelle idée peut-on se faire alors du nombre et de la continuité des adhésions ? Plus d'un million d'un côté, environ 800.000 de l'autre, qu'il convient probablement d'amalgamer pour en tirer une moyenne, laquelle sera ensuite divisée par deux pour faire la part de la propagande. La C.G.T.-F.O. pourrait plus simplement afficher 500.000 adhérents. On n'en attend pas davantage et ce n'est certainement pas sur ce chapitre qu'on irait lui chercher chicane. » D'un autre côté, on trouve, dans *Reconstruction*, sous la plume de M. J. Rochelle, dans un article intitulé : *Pour situer la C.G.T.-F.O.*, les remarques suivantes : « Quant à la composition des effectifs cotisants, il paraît hors de doute que l'évolution précédemment faite dans la C.G.T. de 1921-1936 s'est poursuivie et accentuée, la prépondérance des salariés du secteur public devant être aujourd'hui de 70 %, plus du tiers de ce pourcentage étant fourni par la *Fédération des Services publics* (Bomal), la plus importante des fédérations F.O.; viendraient ensuite, dans ce secteur, les fédérations des P.T.T. et celle des Finances, à laquelle appartient Neumeyer, sans doute la personnalité la plus forte des ex-confédérés, depuis la mort de Jouhaux. Les organisations du secteur nationalisé (Mines, E.D.F. et G.D.F., S.N.C.F.) paraissent moins importantes. La moitié de l'effectif restant, pour le secteur privé, doit appartenir à la Fédération des Employés (Sidro), héritière de la tradition militante de Capocci. Aussitôt après vient la Fédération des Métaux (Delamarre). Telle nous semble être la composition globale du milieu cotisant F.O., sept ans après la dernière scission de la C.G.T., dans une période de déclin général du syndicalisme, tout au moins dans le secteur privé, en un moment où la C.G.T.-F.O., dans l'ordre des idées comme des effectifs, donne une impression de tassement. »

51. V. notre chronique sur 1953, *Revue d'économie politique*, 1954, p. 849.

1° Les deux C.C.N. de 1954.

A. — Le xcviii[e] C.C.N. des 15 et 16 mai [52].

Appelé à siéger peu de temps après la journée de grève du 28 avril, dont nous reparlerons ultérieurement dans notre étude de la défense du pouvoir d'achat, le 1[er] C.C.N. de 1954 de la C.F.T.C. ne pouvait pas ne pas faire allusion à cette manifestation. A côté de la motion relative à cet événement, qui intéresse les objectifs et les moyens d'action ultérieurs de la Confédération, nous verrons que le C.C.N. s'est occupé du plan Edgar Faure, du second plan de modernisation et de la paix.

a) *Les objectifs et les moyens d'action.* — A propos de la grève du 28 avril, la C.C.N. condamna l'attitude de F.O. et de la C.G.C., qui avaient refusé de s'associer au mouvement, et se félicita de son caractère exclusivement revendicatif et professionnel. Mais le plus intéressant n'est pas là. Pour qui sait comprendre le sens des textes, il réside dans une prise de position, à peine voilée, contre les espérances que le syndicalisme peut être tenté de fonder sur la représentation parlementaire, c'est-à-dire, pratiquement, qu'il constitue une condamnation implicite, mais majoritaire, du M.R.P.. Le texte de la motion du C.C.N., sur ce point, mérite donc d'être rapporté et médité : « Le Comité national, dit celui-ci, déclare que la journée du 28 avril a confirmé, une fois de plus, que, dans la situation présente, les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes — c'est-à-dire sur une action syndicale toujours plus large, coordonnée et puissante — pour renverser les obstacles de tous ordres qui s'opposent à la satisfaction de leurs légitimes aspirations. » Il s'agit donc d'un véritable acte de foi dans l'action directe, dans le sens de syndicale, économique, et d'une condamnation, au moins dans les circonstances du moment, de l'action politique parlementaire. Le C.C.N. préconise donc une « pression ouvrière accrue sur le terrain interprofessionnel et professionnel, ainsi qu'auprès des pouvoirs publics ».

b) *La condamnation du plan Edgar Faure.* — Le C.C.N. prit également position contre le plan Edgar Faure, dit de dix-huit mois, jugé « illusoire ». La motion sur cette question déclare que

52. *Syndicalisme C.F.T.C.*, n° 472, 20-26 mai 1954.

« l'orientation conservatrice et malthusienne de l'actuelle majorité parlementaire condamne tous les essais de ce genre à l'inefficacité ». Elle en profite pour rappeler la revendication traditionnelle de la C.F.T.C., relative à « la mise en place de nouvelles structures économiques et sociales » [53].

c) *La participation au second plan de modernisation* [54]. — En revanche, le C.C.N. déclare que la C.F.T.C. est « prête à participer à l'application du second plan de modernisation du pays, à condition toutefois qu'il comporte une représentation et un contrôle effectif des syndicats de travailleurs, dans tous les organismes de réalisation du plan et de mise en valeur du territoire » [55] et qu'il soit complété :

» 1° par les mesures indispensables pour assurer le plein emploi de la main-d'œuvre;

» 2° par un plan précis et satisfaisant de revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs;

» 3° par un programme de logements s'inspirant de la charte de l'habitat de la C.F.T.C. »

d) *L'action pour la paix.* — Enfin, le C.C.N. prend position en faveur d'un désarmement simultané, progressif et contrôlé. Il réclame l'arbitrage obligatoire des différends internationaux; l'interdiction des moyens de destruction massive; l'emploi, pour des objectifs sociaux, des fonds pouvant provenir d'économies sur les dépenses d'armement; l'utilisation de l'énergie nucléaire

53. Sur le plan Faure, v. *Syndicalisme C.F.T.C.*, n° 472, 20-26 mai 1954, sous le titre : *Echec et faiblesses font... un plan Faure*, et *Reconstruction*, n° 8, mai 1954, un article de M. Hubert Brochier, *Le plan de 18 mois*. En 1955, un article de M. P.-H. Charbonnier, avec le même titre, reprend le même thème (n° 20, mai 1955).

54. V. *Syndicalisme C.F.T.C.* n° 483, 5-11 août 1954 *: La C.F.T.C. dit : Le Conseil Economique et les organisations syndicales doivent participer à la mise au point et au contrôle de l'application du Plan.* A l'échelon international la même idée avait été exprimée dans le cadre du Pool vert (*Ibid.*, n° 482, 29 juillet-4 août 1944).

55. Georges Levard, *La reconversion n'est pas un but, mais un moyen de favoriser l'expansion économique* (*Syndicalisme C.F.T.C.*, n° 484, 12-18 août 1954); C. Val, *La reconversion ne doit pas se limiter au secteur privé* (*Ibid*, n° 487, 9-15 sept. 1954); *La reconversion touche en réalité toutes les entreprises* (*Ibid.*, n° 488, 16-22 sept. 1954); *Qui aura droit de vie ou de mort sur les entreprises à reconvertir et sur les travailleurs qu'elles occupent ?* (*Ibid.*, n° 489, 23-29 sept. 1954); *A la commission nationale de la main-d'œuvre* (n° 491, 7-13 oct. 1954), V. aussi la page centrale du n° 494 (nov. 1954) de *Syndicalisme magazine*. La question a d'ailleurs été jugée si importante, à la C.F.T.C., qu'elle a organisé, du 8 au 10 juin 1954, à son centre de formation de Bierville, une section d'étude sur les problèmes d'économie régionale.

à des fins pacifiques. Il réclame également la cessation de la guerre d'Indochine et se prononce contre toute extension du conflit d'Extrême-Orient.

B. — LE XCIXe C.C.N. DES 16 ET 17 OCTOBRE [56].

Celui-ci n'est qu'un écho du premier, adapté à l'évolution des événements.

a) *Les objectifs et les moyens d'action.* — Le secrétaire confédéral, M. Georges Levard, déclara qu'on avait maintenant « un gouvernement qui, par sa fermeté et son style, tranche avec les précédents, un gouvernement qui veut que ça bouge ». Mais, tout en se déclarant satisfait du respect du « rendez-vous d'octobre », il se déclara insatisfait des mesures prises, et le C.C.N., derrière lui, jugea insuffisant le niveau atteint par les salaires et déplora qu'on n'ait pas eu recours à une augmentation du S.M.I.G., dans le sens des travaux de la Commission supérieure des conventions collectives. Il affirma « que l'orientation plus favorable de la politique gouvernementale actuelle résultait, dans une large mesure, de la pression syndicale », mais que, comme l'avait déclaré M. Levard, la classe ouvrière ne pouvait « se contenter d'attendre des rendez-vous », et qu'il convenait d'effectuer « une large confrontation par voie de contacts directs entre le chef du gouvernement et les centrales syndicales ».

b) *La paix.* — Le C.C.N. « exprima sa satisfaction devant la fin des hostilités en Indochine », adressa « son salut fraternel » à la *Confédération vietnamienne des travailleurs chrétiens* et en profita pour rappeler ses vœux du C.C.N. précédent au sujet du désarmement.

2° LES TENDANCES A LA C.F.T.C.

Notre précédente chronique s'achevait sur la décision prise, le 7 février 1954, par la tendance « Reconstruction », de constituer « un organisme central » et « des organismes régionaux », conçus comme moyens de traduire en actes son désir de donner au syndicalisme ouvrier une culture ainsi que des moyens d'ex-

56. *Syndicalisme C.F.T.C.* ,n° 493; 21-26 oct. 1954.

pression et de pression en matière politique [57]. Les hésitations de cette tendance et sa prise de conscience des difficultés étaient exprimées, dans le même temps, par M. Bernard Georges, secrétaire du « groupe de travail » chargé de la mise au point de ces deux formules [58].

Ce « groupe de travail » provoqua une réunion, qui se tint à Paris les 26 et 27 juin 1954. Les militants réunis à cette occasion décidèrent de se constituer en « groupe de travail politique » et d'en confier le secrétariat aux quatre membres du groupe de travail initial, qui avait pris l'initiative de les convoquer. La situation générale et l'attitude à adopter en face de la nouvelle expérience gouvernementale furent étudiées, en même temps qu'étaient jetées les bases des recherches à effectuer sur le plan régional.

57. Voici le texte, publié dans *Reconstruction*, n° 6, mars 1954, p. 11, sous le titre : *Première décision :* « A l'appel du Groupe central Reconstruction, une réunion de travail a rassemblé, le 7 février 1954, des militants parisiens et provinciaux qui ont, à partir d'un rapport préliminaire, discuté le problème : action syndicale et action politique. L'assemblée a constaté la nécessité d'une action politique des salariés, complémentaire de l'action syndicale. Elle a accepté le principe d'une organisation comportant : 1° *Un organisme central*, qualifié pour : — d'une part, préciser les conditions de fond, idéologiques et politiques, et suivre les possibilités changeantes d'une action politique *des* salariés; — d'autre part, se saisir, de ce point de vue, de tous les problèmes de politique générale et élaborer des solutions techniquement valables. Parallèlement à ce double travail de recherche, cet organisme mènerait un travail de formation politique des cadres spontanés du monde salarié; 2° *Des organismes régionaux*, compétents pour l'étude des conditions locales d'action — en conformité évidemment avec une politique nationale. Refusant de se lier nationalement à aucun des partis existants, cette organisation resterait *un service* du mouvement ouvrier. Afin de proposer, à une assemblée ultérieure, une mise au point de ce programme, en fonction d'une analyse de la situation générale et des possibilités locales, un groupe de travail a été désigné, comprenant : Albert Detraz, Bernard Georges (secrétaire), Jean-Marie Kieken, Paul Vignaux ».

58. « D'abord étudier », écrivait-il, dans l'article cité par nous, dès l'an dernier : *Conditions présentes d'une action politique des salariés* (*Reconstruction*, n° 6, mars 1954, p. 10. V. notre chronique sur 1953, *Revue d'économie politique*, 1954, p. 858, note 62). « Il ne saurait donc être question de décider à la légère des orientations et des formes de l'action. Aux deux plans que nous venons d'indiquer, il faut procéder à des études préliminaires, dont l'assemblée du 7 février a confié l'organisation à un groupe de travail. Quelle que soit notre impatience devant la situation actuelle de la classe ouvrière et du pays, nous n'entendons pas pousser nos camarades dans des entreprises prématurées et de ce fait hasardeuses. Nous sommes sans illusions sur les formations politiques établies; nous savons la nécessité d'un *renouvellement* de la vie publique, mais nous savons aussi que la possibilité réelle de ce renouvellement n'apparaîtra qu'à l'analyse des situations d'ailleurs mouvantes; qu'il ne suffit pas d'aspirer à du nouveau, qu'il s'agit de le vouloir, acceptant de prendre les moyens adaptés au réel. »

A. — A L'ÉCHELON CENTRAL.

A cet échelon, et en 1954, le plus clair de l'activité du nouveau « groupe de travail politique » a consisté en une vive campagne contre la C.E.D.

Dès la création du groupe, une résolution est adoptée, à l'unanimité, qui condamne la C.E.D., en expliquant les raisons de cette position [59]. Le 28 août, le secrétariat du groupe « a appuyé l'action de la gauche non communiste, adversaire de la C.E.D. », par une « déclaration » adressée aux parlementaires [60]. Le 19 septembre, ce n'est plus le secrétariat, mais cette fois le groupe tout entier, réuni à nouveau à l'échelon national, comme le 27 juin, lors de sa fondation, qui « se félicite du rejet de la C.E.D. » et pose le problème de « l'opportunité même du réarmement actuel de l'Allemagne occidentale. » Dans le même temps, le groupe prend bien soin d'affirmer « l'impossibilité, sur un tel problème, de toute unité d'action politique avec les organisations d'obédience communiste » [61].

59. On en trouvera le texte dans le numéro 9-10 de juin-juillet 1954, p. 2. Les arguments développés sont en gros les suivants : « L'institution d'une communauté politique, de caractère supranational, limitée aux six pays du plan Schuman, obligerait la France à une politique commune avec l'Allemagne de Bonn, ayant à l'est des revendications territoriales; dans ces conditions, le réarmement des Allemands de l'Ouest, au sein de la Communauté européenne de défense, introduirait dans l'organisation atlantique un nouveau déséquilibre et ne constituerait nullement une réponse valable à la pression soviétique sur l'Europe occidentale : pression sociale et politique plus que militaire. » La « petite Europe des Six » était donc présentée comme préparant « la domination, sous le couvert d'une démocratie dite chrétienne, du capitalisme et du militarisme allemands ». Sur le plan de la philosophie de l'histoire, les « considérants » du groupe rejoignent totalement les vues énoncées par M. Joseph Hours, dans son article de la Nef : « *Les catholiques face aux projets d'Europe*, dont un extrait constituait la substance de la note intitulée *Le Saint Empire ?*, déjà citée dans notre chronique de l'an dernier, p. 856, note 54.

60. On en trouvera le texte dans *Reconstruction*, nos 11-12, août-septembre 1954, p. 3. La phrase entre guillemets, au texte, est extraite de la formule de présentation de cette « déclaration ». La « déclaration » affirme que le traité « menaçait (déjà au passé, alors que le vote n'est pas encore intervenu, la « déclaration » visant à l'orienter), l'économie française, l'Etat républicain et ses forces militaires »; que la conférence de Bruxelles prouvait « les pressions auxquelles, au nom de l'Europe, notre pays serait constamment soumis, dans une communauté supranationale des Six »; que « la grande majorité de la classe ouvrière et de l'Université étaient hostiles au projet ».

61. *Résolution du 19 septembre sur les problèmes internationaux* (*Reconstruction*, n° 13, oct. 1954, p. 2). Tout au long de l'année, les articles sur le problème allemand et la C.E.D. abondent. Faisant suite à notre note 54, p. 856, de la chronique de 1953 (*Revue d'économie politique*, 1954), citons Bernard Georges, *Le congrès extraordinaire du parti socialiste sur la C.E.D.* (n° 9-10, juin-juillet 1954, p. 22); Editorial *Août 1953-Août 1954*, n° 11-12, août-sept. (qui comporte

Ce n'est pas que, parallèlement, le groupe ne se soit pas préoccupé des problèmes économiques. Les « Cahiers des groupes Reconstruction » — on se souvient que c'est le nom officiel du bulletin de ce que nous appelons, *brevitatis causa*, « la tendance » Reconstruction — comportent, à côté des nombreux articles consacrés à la C.E.D., au problème allemand et à la politique internationale en général, des études, sans doute discutables, mais toujours bien faites, sur la situation économique et sociale de la France, destinées à permettre aux militants de comprendre l'actualité économique la plus immédiate et de développer leur intelligence des problèmes sociaux. Toutefois, sur ces points, en 1954, le « groupe de travail politique » n'est pas intervenu directement, comme il l'a fait pour combattre la C.E.D.

B. — A L'ÉCHELON RÉGIONAL.

Dès la première réunion constitutive du « groupe de travail politique », celui-ci se préoccupa des problèmes d'économie régionale , d'abord « mis à la mode » par l'ancien M.R.U., avec la formule de l' « aménagement du territoire », puis « remis en honneur » par le gouvernement Mendès-France, sous forme de promesses de « décentralisation », à l'occasion de l'effort d'expansion économique à promouvoir et de promesses en faveur des départements dits « sous-développés ».

Après sa réunion du 27 juin 1954, le « groupe de travail politique » de la tendance *Reconstruction* présentait, en ces termes, un premier travail, consacré à la Seine-Inférieure : (Le groupe) « a provoqué un travail d'enquête sur les conditions actuelles de la vie syndicale et politique régionale; le travail était considéré comme indispensable, avant de poursuivre un effort excluant des improvisations susceptibles de conduire les salariés à de nouveaux déboires... Nous sommes persuadés que cette étude... intéressera... nos lecteurs préoccupés par *les*

un « salut aux exclus » anticédistes de la S.F.I.O.) et la quasi-totalité de ce numéro, notamment les quatre études groupées sous le titre : *Pour une position sur le réarmement allemand;* Paul Vignaux, *Du rejet de la C.E.D. à la conférence de Londres* (nº 13, oct. 1954); Bernard Georges, *De la conférence de Londres aux accords de Paris* (nº 14, nov. 1954); et, dans le même numéro : *Le nom des travailleurs allemands à la remilitarisation; Les accords de Paris : abstention travailliste et opposition du socialisme allemand* (nº 15, déc. 1954).

rapports de l'action syndicale et de l'action politique du syndicalisme libre dans notre pays, et que cet exemple aidera ceux qui ont entrepris un travail semblable » [62].

Le groupe ajoutait qu'il se réservait de publier ultérieurement des études analogues relatives à d'autres régions. Toutefois, les délais requis par de semblables recherches ne lui ont pas permis de tenir cette promesse avant 1955. Un article du *Bulletin* est venu prouver cependant que le groupe ne perdait pas de vue l'intérêt des problèmes d'économie régionale et en comprenait toute l'importance [63].

Ces données relatives à la tendance *Reconstruction* ne permettent cependant pas de se faire une opinion précise sur l'influence qu'elle exerce au sein de la Confédération ni sur le crédit qu'elle trouve au dehors.

Les préoccupations régionales de *Reconstruction* ne lui sont pas particulières, et, malgré l'intérêt de l'article de M. Tintant (cité note 63), nous avons déjà signalé que M. Levard employait presque les mêmes termes (v. note 55). D'un autre côté, l'hostilité à l'égard du plan Edgar Faure a été unanime à la C.F.T.C. (ainsi que le prouve notre note 53). Il ne resterait donc que la position anticédiste, pour donner à *Reconstruction* une spécificité, par rapport à la « majorité ». Mais ce n'est même pas

62. V. *Reconstruction*, n° 9-10, juin-juillet 1954, p. 3. Les italiques sont de nous, pour souligner les passages qui nous paraissent les plus révélateurs de l'esprit de ces recherches.

63. V. D. Tintant, *Positions syndicales face à la reconversion* (*Reconstruction*, n° 13, oct. 1954, p. 9). L'auteur écrit (p. 11) : « Les conditions que nous venons de poser (à la reconversion), légitimées par la conscience des insuffisances d'une reconversion qui serait trop prisonnière du cadre libéral, soulignent par ailleurs la nécessité d'un effort considérable d'analyse régionale, de la part des syndicalistes qui doivent former des commissions d'étude, en vue de connaître et de préciser les données géographiques ou démographiques de l'économie locale. Ils pourront ainsi discuter, sur des données réelles, des possibilités, ou au contraire parfois des insuffisances ou même certaines duperies de la reconversion. Ne nous y trompons pas : c'est seulement dans la mesure où les militants se montreront capables de maîtriser les problèmes que nous avons soulevés que *la démocratie économique pourra trouver un début d'application.* Nous savons les difficultés qu'éprouvent souvent les syndiqués à se faire recevoir dans ces commissions régionales où leur présence n'est pas toujours désirée. Il faut cependant résolument écarter la solution paresseuse qui consisterait à arguer des évidentes insuffisances de la reconversion en cours pour se dispenser de toute participation : la reconversion, en effet, est peut-être *un moyen plus efficace que la participation à la vie de l'entreprise d'assurer un contrôle ouvrier*, dans la mesure où de nombreuses décisions ne sont plus du ressort de l'usine, mais de commissions extérieures à l'entreprise. » Du même auteur et dans le même numéro, on lira, à la suite de l'article cité, celui intitulé : *Etudes pour la reconversion des industries régionales* (p. 12-13).

possible, étant donné que le XXVII[e] Congrès de la C.F.T.C. avait précisé que la participation syndicale aux organismes consultatifs de la C.E.C.A. ne signifiait pas l'approbation du projet de C.E.D. ni du projet de statut politique d'une communauté européenne à Six. On peut donc légitimement se demander si la tendance *Reconstruction* n'est pas devenue majoritaire à la C.F.T.C.

Pour y voir clair, il convient de revenir en arrière, c'est-à-dire de reconsidérer l'année 1953. Ayant l'habitude, les années de congrès confédéraux, de concentrer notre attention sur ceux-ci, à l'exclusion des C.C.N., afin de ne pas alourdir nos développements relatifs à chaque confédération, nous n'avions parlé, pour 1953, que du XXVII[e] Congrès confédéral. Or celui-ci s'était réuni en mai, c'est-à-dire avant les événements d'août, caractérisés par la grande grève, à l'occasion de laquelle on se souvient que la tendance *Rconstruction* dressa un réquisitoire en règle du M.R.P. et de sa « Commission des bons offices » [64].

La fin du conflit et les conditions dans lesquelles elle intervint, c'est-à-dire, pratiquement, le rôle joué dans l'affaire par les parlementaires M.R.P., provoquèrent à la C.F.T.C. un mécontentement tel que la minorité de *Reconstruction* réclama la réunion d'un congrès confédéral extraordinaire. Le seul organisme habilité pour en décider étant un C.C.N., elle demanda la convocation d'un comité confédéral national extraordinaire, Finalement, la réunion ordinaire du C.C.N. fut simplement avancée (on sait qu'il doit s'en réunir deux sessions dans l'année [65]). Réuni les 19 et 20 septembre 1953, le C.C.N. rejeta, par 66 % des mandats contre 33 %, la demande d'un congrès extraordinaire, présentée au nom de la minorité. Une résolution minoritaire, intitulée *Le syndicalisme, le gouvernement et les partis* [66], obtint, de son côté, 36 % des mandats contre 57 % à la majorité et 7 % d'abstentions. Ces chiffres nous renseignent donc exactement sur le rapport des forces, entre minorité et majorité, à la C.F.T.C., en 1953, en même temps que les événements évoqués nous permettent de mieux comprendre la principale ligne de démarcation. En gros, on voit qu'au C.C.N.

64. V. *Revue d'économie politique*, 1954, p. 867.
65. *Ibid.*, p. 850, note 46.
66. Qui avait fait l'objet d'une publication antérieure dans *Reconstruction* de juin 1953, p. 7.

de septembre 1953, *Reconstruction* détenait entre 30 et 40 % des mandats. La situation s'est retrouvée sensiblement la même au Congrès de 1955, qui fera l'objet de notre chronique de l'an prochain, le pourcentage étant d'ailleurs cette fois nettement plus près de 40 que de 30 %. En d'autres termes, l'année 1954 apparaît bien comme une année de transition entre deux congrès, la minorité ayant légèrement renforcé ses positions, de l'un à l'autre, au point de représenter désormais 40 % de la Confédération. De même, l'événement constitué par les grèves d'août 1953 met en relief la ligne de démarcation qui sépare les deux tendances, et qui s'affirmera au grand jour après le Congrès de 1955 : sympathie marquée ou hostilité irréductible à l'égard du M.R.P. C'est une question sur laquelle nous reviendrons, en examinant ultérieurement les relations entre les organisations syndicales et les partis politiques [67].

Nous ne sommes cependant, malheureusement, pas en mesure de fournir exactement une géographie des tendances par U.D., pas plus qu'une topographie par fédération, mais il semble bien néanmoins que trois U.D. soient particulièrement *Reconstruction* : celles de l'Isère, de la Loire et du Finistère, de même que certaines fédérations : le S.G.E.N. (Syndicat général de l'Education nationale), la métallurgie, le bâtiment, les produits chimiques, par exemple.

En dehors de la C.F.T.C., on observera que la position de la tendance *Reconstruction* sur la C.E.D., tout en la rapprochant de la C.G.T., s'affirmait soigneusement « anticommuniste ». Elle s'éloignait radicalement des positions de la majorité de F.O., telles qu'elles s'exprimèrent lors du Congrès confédéral de 1954, ainsi que des minorités telles que la *Révolution prolétarienne* et l'*U.C.E.S.*, pour ne se rapprocher que de *Combat syndical*. On peut se demander, dans ces conditions, si le groupe *Reconstruction* ne se faisait pas beaucoup d'illusions lorsqu'il affirmait que la « révision de la politique européenne de la France, indispensable à un regroupement de la gauche française non totalitaire, a pour condition la non-ratification, par le Parlement, des traités instituant la Communauté Européenne de Défense » [68].

67. Nous extrayons ces informations de l'article de M. Jacques Rochelle, *Le cheminement d'une minorité* (*Reconstruction*, n° 21-22, juin-juill. 1955, p. 16-25, et notamment p. 23 : *Des grèves d'août 1953 au congrès de mai 1955*).

68. Extrait de la résolution du « Groupe de travail politique », lors de sa constitution, les 26-27 juin 1954, *Reconstruction*, n° 9-10, *cit.*, p. 2.

Toutefois, l'expression : « gauche non communiste », chère à *Reconstruction*, traduit exactement ses ambitions. Persuadée, comme l'écrivait M. Albert Détraz au lendemain des grèves d'août 1953, qu' « un syndicalisme apolitique fait le jeu de la réaction », cette tendance n'a cessé d'appeler de tous ses vœux un nouveau « rassemblement des gauches », ou, plus exactement même, le dégagement d'une nouvelle gauche, et c'est, entre autres choses, ce qui explique les espérances qu'elle fondait sur la personne de M. Mendès-France, de même que c'est ce qui explique ses hésitations et ses doutes à mesure qu'avançait l'expérience gouvernementale de ce dernier. Mais nous retrouverons cette question à propos des rappports entre les syndicats et les partis politiques [69].

69. Quoi qu'il en soit des tendances à la C.F.T.C., nous croyons utile de reproduire les observations suivantes, extraites d'un article de M. J. Rochelle . *La C.F.T.C. et son passé* (*Reconstruction*, n° 19, avril 1955, p. 8-13), qui constituent le pendant des remarques formulées, par le même auteur, au sujet de F.O., et reproduites ci-dessus, dans notre note 50 : « Non seulement par sa zone d'influence, mais encore par la composition de ses effectifs, la C.F.T.C. apparaît plus engagée dans la masse ouvrière que la C.G.T.-F.O. Si les salariés du secteur public forment la moitié des effectifs de la C.F.T.C. (contre 70 % au moins des effectifs F.O.), les travailleurs des industries nationalisées équilibrent à peu près, dans cet ensemble, les agents de la fonction publique. La proportion et le rôle sont cependant beaucoup plus considérables dans la C.F.T.C. d'aujourd'hui que dans celle d'avant-guerre. L'Education nationale étant mise à part — qui a contribué à l'évolution récente du mouvement — les organisations de la fonction publique sont devenues un élément essentiel de la majorité confédérale. L'importance de la Fédération des Employés a diminué, par l'attrait qu'exercent, sur les employés et techniciens, les fédérations d'industries, par la constitution aussi de fédérations de la Sécurité sociale et de la Banque. Les fédérations ouvrières d'industries privées (les importants effectifs ouvriers d'Etat ou des industries nationalisées n'étant donc pas comptés) consituent un bon quart de l'effectif confédéral : proportion faible certes, en elle-même, mais supérieure à celle que l'on observe à la C.G.T.-F.O. Les fonctionnaires étant répartis entre leurs diverses fédérations, la Fédération des Employés reste d'assez peu la plus nombreuse, suivie par celle des Cheminots et de la Métallurgie. Celle-ci occupe le troisième rang, comme à la C.G.T.-F.O. Les autres fédérations ouvrières paraissent avoir un effectif plus considérable que les fédérations F.O. correspondantes. »

§ 4. — Les autres organisations.

1° La C.G.S.I.

Au cours de l'année 1954, la « bagarre » a continué entre les deux tendances, devenues confédératives rivales, et prétendant chacune à la légitimité exclusive du titre au lendemain du Congrès de Lyon d'octobre 1952 [70].

Nous suggérions que l'évolution des événements « départagerait » sans doute de la façon suivante les deux clans.

D'une part, l'immeuble et le journal *Travail et Liberté* reviendraient sans doute à la tendance Parsal, tout simplement parce que les baux et autres actes juridiques avaient toujours été établis au nom de l'ancien « Comité d'études économiques et syndicales », et, plus spécialement, de ses animateurs se retrouvant, après les événements de Lyon, derrière M. Parsal.

D'autre part, le titre de C.G.S.I. reviendrait probablement à la tendance Dewez, avec un argument de droit, cette tendance détenant la majorité à la C.A. de la Confédération, au moment de la scission et, éventuellement, un argument de fait, à savoir la fidélité du plus grand nombre d'U.D. et de Fédérations. L'argument de droit pourrait être discuté, toute la question revenant à apprécier les événements ayant marqué le Congrès de Lyon et la validité de ses décisions. L'argument de fait était à apprécier par les services intéressés de l'administration.

L'évolution des deux tendances, au cours de 1954, paraît avoir donné raison à nos pronostics, chacune semblant avoir « marqué un point », par rapport à l'autre, dans le sens que nous indiquions. Cela ne signifie pas forcément que l'équité y trouvât effectivement son compte, puisqu'en dehors de la question de l'affectation des locaux à la tendance Parsal, qui ne pouvait juridiquement pas faire de doute, sans signifier, pour autant, que cette tendance représente la majorité de la C.G.S.I., la question du droit à la dénomination relevait surtout d'enquêtes à entreprendre par les services intéressés.

70. V. nos précédentes chroniques *Revue d'économie politique*, 1953, p. 777 et suiv., et 1954, p. 859 et suiv.

A. — La tendance Dewez.

On se souvient que, se présentant comme la légitime continuatrice de la C.G.S.I., antérieure au Congrès de Lyon, cette tendance avait poursuivi son effort dans deux directions : obtenir la transformation, en récépissés définitifs, des récépissés provisoires de dépôt des changements d'administrateurs, intervenus après le Congrès de Lyon [71]; obtenir le déblocage des subventions attribuées, par la ville de Paris, à l'U.D. de la Seine de la confédération, comme compensation de la non-disposition des locaux de la Bourse du travail de la capitale, réservée à la C.G.T.

En ce qui concerne le récépissé définitif de déclaration des modifications du bureau confédéral, celui-ci fut obtenu le 19 mai 1954 [72]. Mais ce ne fut qu'à la suite des interpellations, à l'Assemblée nationale, de parlementaires d'origine R.P.F., auxquelles nous faisions allusion dans notre précédente chronique [73] et d'interventions aussi renouvelées que pressantes auprès de la Présidence du Conseil [74]. La tendance Parsal obtenait d'ailleurs, de son côté, le 11 juin 1954, un récépissé analogue

71. V. notre chronique de 1953, *Revue d'économie politique*, 1954, p. 860, note 66.

72. V. la photocopie reproduite dans *Le syndicaliste indépendant*, n° 10, juin 1954. On observera qu'elle porte la mention d'une « instruction » spéciale du président du Conseil.

73. V. notre chronique de 1953, *Revue d'économie politique*, 1954, p. 861, note 69.

74. Déjà, en 1953, le 9 décembre, M. Raymond Dronne avait pris le parti de la tendance Dewez à l'Assemblée nationale. En 1954, M. Jacques Soustelle interpella le gouvernement sur la C.G.S.I., le 19 février, et il fut décidé que le Ministère du Travail procéderait à une enquête en vue de déterminer l'importance respective des deux fractions rivales (Une enquête avait déjà été favorable à la tendance Dewez en avril 1953). Ces interventions faisaient suite à des prises de position analogues, au Conseil municipal de Paris, au sujet de la subvention à l'U.D. de la Seine, par MM. Yves Breton et Moscovitch, de la même origine politique que MM. Dronne et Soustelle. De nouvelles interventions furent effectuées, ultérieurement, par M. de Bénouville, toujours de la même appartenance. On trouvera toutes les références dans l'organe de la tendance Dewez : *Le Syndicaliste indépendant*, dont la parution fut très intermittente, en dépit de son qualificatif de « mensuel ». V. notamment le n° 10, de juin 1954, pour le récépissé définitif; le n° 14, oct-nov. 1954, pour l'intervention de la présidence du Conseil. Du côté de la tendance Parsal, on consultera *Travail et Liberté* (dont la périodicité, d'hebdomadaire, est devenue mensuelle à partir du n° 301, 6-13 février 1954), n° 302, mars 1954 : *Syndicalisme indépendant et syndicalisme Soustelle;* n° 305, juin 1954 : *Le bluff et les mensonges du Rassemblement et de ses complices;* n° 306, juillet 1954 : *Mise au point sur la question du titre des Syndicats indépendants*, n° 310, nov. 1954 : *Quelques lueurs sur l'Affaire Dewez, à propos de la demande d'interpellation de M. de Bénouville.*

et portant le même numéro, ce qui fut vivement critiqué au Conseil des ministres.

En ce qui concerne maintenant les subventions du département, l'affaire, qui avait traîné en longueur en 1953, ne trouva pas encore de solution en 1954 [75].

B. — La tendance Parsal.

Elle obtint gain de cause en matière des locaux du 18 de la rue Saint-Marc, servant de siège aux deux tendances se baptisant l'une et l'autre C.G.S.I., par un jugement en date du 27 janvier 1954, rendu par la 8e Chambre civile du Tribunal de la Seine. La tendance Dewez se trouvait donc qualifiée d' « occupant sans titres et sans droits » des locaux. Néanmoins, ici encore, l'année 1954 s'écoula sans que cet autre aspect du problème reçut de solution [76].

75. Le 7, puis le 25 avril 1953, le déblocage paraissait décidé au profit de la tendance Dewez, puis de nouvelles hésitations surgirent, invoquant la nécessité de déterminer la plus importante des deux U.D. rivales revendiquant la subvention. Le 25 avril, le ministre du Travail avait conclu que c'était l'U.D. de la tendance Dewez, en raison de sa prépondérance « dans les industries des métaux, les produits chimiques, les employés, les fonctionnaires, les travailleurs de l'Etat, etc. ». Mais l'U.D. de la tendance Parsal rétorquait que les enquêtes n'avaient pas été complètes, dans la totalité des secteurs public et privé, et que sa véritable prééminence avait été injustement méconnue. Le 16 décembre, à la suite de l'interpellation Dronne, le président du Conseil, M. Laniel, se prononçait en faveur de la tendance Dewez, mais le lendemain, la préfecture de la Seine proposait un compromis sur la base de la moitié des subventions à chacune des deux tendances. Une nouvelle enquête ayant été ordonnée, en février 1954, à la suite de l'interpellation Soustelle, le Ministère du Travail confirma, le 23 mars 1954: la prééminence de la tendance Dewez, et le 15 avril 1954, sur le vu de cette estimation, la tendance Dewez était invitée officiellement à désigner le représentant de la C.G.S.I. au Conseil économique. Mais le 20 mai 1954, c'est-à-dire le lendemain même de la délivrance du récépissé définitif à la tendance Dewez, qui semblait devoir conclure conjointement les deux questions, celle de la « légalité » de la tendance Dewez en même temps que celle de son bon droit à la subvention, la tendance Parsal saisissait le juge des référés, qui prononçait le séquestre des subventions. On trouvera la documentation, d'origine Dewez, dans une circulaire en date du 8 juillet 1954, intitulée : *Ensemble des mesures de coercition tendant à l'étouffement de la C.G.S.I.*, avec la reproduction des correspondances.

76. Que penser de cet effarant imbroglio, où se trouvaient mêlés les tribunaux, la préfecture de la Seine, la préfecture de police, le Ministère du Travail, la présidence du Conseil, l'Assemblée nationale, et où personne ne manque, comme nous l'indiquerons plus loin, pas même les policiers les plus discutés de l'année 1954 ? La question des locaux ne faisait pas de doute, nous l'avons déjà écrit, sans que cela signifiât autre chose qu'une question de droit pur, les baux n'ayant jamais été passés au nom de la C.G.S.I., mais du Comité qui fut à son origine, et dont tous les membres, sauf Dewez, demeurèrent de la tendance Parsal. La question des récépissés nous paraît avoir été mal engagée, poursuivie et résolue. Il n'y avait aucune raison de ne pas délivrer des récé-

Evidemment, les deux tendances s'accusent mutuellement de tous les péchés capitaux, et il est peu vraisemblable qu'elles soient d'une grande pureté, l'une et l'autre [77]. Plusieurs faits

pissés définitifs aux deux tendances, à la condition de ne pas le faire sous le même numéro. Cela ne préjugeait en rien de savoir « laquelle des deux » était la « vraie » C.G.S.I. La question des subventions, beaucoup plus épineuse, n'aurait pas dû être liée, à notre avis, à celle des récépissés, mais à la détermination de celle des deux tendances habilitées à se réclamer du titre de Confédération. A cet égard, l'argument de la C.A., retenu par nous dès le début, et invoqué par la présidence du Conseil en 1954 (v. lettre de M. Jean Masson du 5 août 1954, reproduite dans *Le syndicaliste indépendant*, nº 12), ne pouvait dispenser, ni de reconsidérer les circonstances dans lesquelles s'était déroulé le Congrès de Lyon, en 1952, ni de chercher à déterminer sérieusement laquelle des deux tendances groupait les effectifs les plus nombreux. Le Congrès de Lyon a été considéré comme parfaitement régulier par la lettre précitée. C'était peut-être aller vite en besogne, étant donné ce qui fut révélé, au cours de 1954, à propos de ce congrès, et dont nous parlons plus loin (note suivante). C'était peut-être aussi en dehors des attributions du Conseil des ministres. Quant à l'enquête, on aimerait savoir les bases sur lesquelles elle a pu s'effectuer, avec des « fantaisistes » comme ceux des deux tendances, au temps où elles ne faisaient qu'un, alors que les lendemains du Congrès de Lyon permirent d'apprendre que la C.G.S.I. unique d'avant le congrès n'hésitait pas à créer des fédérations avec deux, sinon un seul syndicat !

77. On se souvient des deux accusations : le clan Dewez accuse le clan Parsal de comprendre des éléments douteux, liés aux « puissances d'argent » (v. *Rev. d'écon. pol.*, 1953, p. 781-782 et la note 87, p. 782-783); le clan Parsal identifie le clan Dewez avec l'Action ouvrière du R.P.F. (*Ibid.*, p. 781, note 85). La documentation émanant de la tendance Dewez, en date du 8 juillet 1954, et déjà citée dans la présente chronique, note 75, reprend les accusations contre M. Boutemy et l'équipe de *France-Documents*. De son côté, la tendance Parsal écrit : « Aujourd'hui encore, l'homme qui fabrique des « syndicats Dewez », n'est autre que M. Morandat, homme-lige de M. Bloch-Dassault, député R.P.F., enrichi dans la fabrication des avions militaires. C'est M. Morandat qui fait la province pour le compte des « Syndicats Dewez », lesquels ne sont pas autre chose que ce qui subsiste des groupes de l'Action ouvrière du R.P.F. En interpellant, M. de Bénouville, dont on sait par ailleurs les liens qui l'unissent au député Bloch-Dassault, tient sans doute à fermer le cycle et à apporter la preuve définitive du caractère politico-policier de l'affaire Dewez. » (*Travail et Liberté*, nº 310, nov. 1954, *Quelques lueurs sur l'affaire Dewez*.) Le caractère « policier » de l'affaire vient des « révélations » de M. Claude Bourdet, dans le numéro du 20 mai 1954 de *France-Observateur*. Ce journaliste signalait le rôle qu'aurait joué, selon lui, en tant que militant R.P.F. le commissaire Dides, mis en cause dans l'affaire dite « des fuites », dans la C.G.S.I. La tendance Parsal a alors affirmé qu'effectivement l'intéressé était intervenu, à son détriment, lors du fameux Congrès de Lyon, en prenant la tête des commandos R.P.F. qui avaient transformé le congrès en foire d'empoigne (v. *Travail et Liberté*, nº 305, juin 1954, p. 4, *Mise au point*, et, même page, la fin de l'article déjà cité *Le bluff et les mensonges du Rassemblement*). Dans l'article du nº 310, déjà cité, le même journal écrit : « L'affaire Dewez a éclaté en octobre 1952 à Lyon, parce que deux policiers, l'un le commissaire Dides (R.P.F. ou ex-R.P.F.), l'autre l'inspecteur principal Greco, de Marseille (également R.P.F. ou ex-R.P.F.), organisèrent et financèrent le voyage à Lyon, en plusieurs autocars, d'une troupe d'hommes de main qui assura à leur protégé Dewez une dictature physique au sein de la salle où devait primitivement se tenir le Congrès des Syndicats indépendants. » Il nous est évidemment impossible de vérifier quoi que ce soit dans cette sordide affaire. Toutefois, un fait demeure acquis : les liens entre la tendance Dewez et la personne de M. Dides, celui-ci ayant été témoin de

paraissent cependant désormais acquis. D'abord, l'inféodation de la tendance Dewez aux hommes de l'Action ouvrière du R.P.F., et nous avons indiqué pourquoi, dans ces conditions, il paraissait difficile de pouvoir continuer à croire à son indépendance [78]. Ensuite, les « protections » R.P.F. dont a bénéficié cette tendance sont aussi peu discutables que les « protections » administratives dont a bénéficié l'autre tendance [79]. Le prix de ce « règlement de comptes » est un effondrement quasi total des deux côtés, et la question, antérieurement posée, reste entière, de savoir laquelle des deux tendances finira par surnager. Mais le mot de M. René Belin, déjà cité, reste entièrement vrai pour 1954 : « La C.G.S.I. est hors de course, en tant que Confédération, et pour un temps inappréciable. » [80].

2° Les autres organisations.

La Confédération autonome du travail, dont nous avions signalé l'apparition en 1953, ne paraît pas avoir eu la moindre activité en 1954, à supposer qu'elle existât encore. Il n'y a rien à signaler non plus au sujet de la C.N.T.

En revanche, la Fédération de l'Education nationale autonome a attiré l'attention sur elle, ou, plus exactement, c'est la

M. Houssard, bras droit de M. Dewez, dans un procès l'opposant à M. Parsal, à propos d'un article publié dans le journal *Dimanche Matin* du 17 mai 1953, et intitulé *Lefaucheux et le patronat sont responsables de la grève Renault* (v. *Travail et Liberté*, n° 312, janv.-févr.-mars 1955, *Nos diffamateurs condamnés par la 17e Chambre correctionnelle de la Seine*). Dans une circulaire ronéotypée, émanant de la tendance Dewez, et intitulée *Mise en garde*, M. Houssard s'explique en ces termes sur le commissaire Dides : « Il n'apparut qu'au Congrès de Lyon, en octobre 1952, comme observateur désigné par le Gouvernement, afin de connaître les résultats exacts d'un congrès réuni à l'issue d'un conflit intérieur. Que le commissaire Dides, jugeant sur les faits, ait ensuite déclaré que les délégués des Syndicats indépendants groupés derrière Dewez avaient raison, et étaient en majorité écrasante, c'était son devoir et son droit, en fonction du mandat qu'il avait à remplir. Son honnêteté n'a pas fait plaisir à Parsal et à ses amis, qui ne connaissent que le mensonge et la corruption et, en conséquence, lui vouent une haine mortelle. »

78. V. *Revue d'économie politique*, 1953, p. 781, note 86.

79. A cet égard, la tendance Dewez accuse l'ancien préfet de police : M. Baylot, les préfets de la Seine : MM. Haag et Julien, le directeur du travail : M. Lambert, les directeurs du bureau de déclaration des syndicats : MM. Cabouat et Grauss. V. circulaire déjà citée, en date du 8 juillet 1954; circulaire n° 9 du 6 août 1954; article de M. Dewez : *Faudra-t-il faire un exemple ?* (*Le syndicalisme indépendant*, n° 13, janv.-mars 1955).

80. V. *Revue d'économie politique*, 1953, p. 784. Il ne nous paraît pas possible, en effet, étant donné le peu de sérieux des précédents, de faire fond sur les déclarations de création d'U.D. ou de fédérations, dont sont prodigues les deux tendances dans leurs journaux respectifs.

C.G.T.-F.O. qui l'a fait, en interdisant la double affiliation aux adhérents de sa Fédération de l'Education nationale. Or, la F.E.N. autonome serait, à elle seule, plus nombreuse que n'importe quelle organisation de fonctionnaires [81]. En quittant la C.G.T., lors de la scission de F.O., sans rejoindre pour autant celle-ci, la F.E.N. autonome avait sauvegardé son unité corporative, ses adhérents pouvant toujours adhérer, simultanément, à la F.E.N. recréée, à la C.G.T. et à la F.E.N. constituée à la C.G.T.-F.O. [82].

Il est difficile d'apprécier les causes et de prévoir les conséquences de cette décision, mais elle paraît bien laisser le champ libre aux éléments communistes dans le milieu de l'enseignement, ce qui n'est peut-être pas très « habile » de la part de F.O. [83].

81. J. Rochelle, *Pour situer la C.G.T.-F.O.* (*Reconstruction*, n° 18, mars 1955, au paragraphe intitulé « Regroupement », p. 10, col. 2, qui ajoute que « l'influence de la C.G.T.-F.O. a toujours été faible et décline encore dans l'enseignement public »).

82. V. notre chronique 1952, *Revue d'économie politique*, 1953, p. 784, où nous écrivions : « L'Unité syndicale professionnelle et l'adhésion idéologique sont ainsi, l'une et l'autre, satisfaites au prix d'une double cotisation. »

83. D'après la *Révolution prolétarienne*, « pour Bothereau, il s'agissait uniquement de se débarrasser d'éléments indésirables, d'éternels non-conformistes, dont il exagère d'ailleurs, hélas ! l'efficience » (v. Roger Hagnauer, *Une citadelle solide sur une vaste plage...*, *Révol. prol.*, déc. 1954, p. 1-2). La décision aurait d'ailleurs été prise dans de singulières conditions, au regard de ce qu'il est convenu d'appeler « la démocratie syndicale » (v. U. Thévenon, *A propos de l'exclusion des syndicalistes enseignants de la C.G.T.-F.O.*, *Révol. prol.*, janv. 1955, p. 22). En tout cas, il est à peine besoin de dire que la *Révolution prolétarienne* juge sévèrement cette initiative de F.O. V. *Un geste de scission*, nov. 1954, p. 6. Quant aux conséquences, dans son article précité, M. Hagnauer les exprime en ces termes (en note, p. 2). « Le fameux choix imposé par Babau et Bothereau peut se traduire ainsi pour des militants individuels qui ont depuis longtemps choisi : Abandonner les syndicats autonomes et laisser le champ libre aux post-staliniens... ou abandonner F.O. et se couper du syndicalisme ouvrier. »

Dans le même temps, au contraire, la F.E.N.C.G.T. tolère la double affiliation et s'ampute même de son syndicat d'instituteurs, qu'elle supprime, pour permettre à ses adhérents de noyauter plus efficacement le S.N.I. affilié à la F.E.N. autonome (v. *Reconstruction*, févr. 1954, n° 5, p. 13-14 : *Tactique syndicale des instituteurs communistes*). Au C.C.N. de novembre 1954 de la C.G.T., on trouve d'ailleurs, dans le *Rapport Mauvais*, précité, la phrase suivante (p. 19), qui aurait dû faire réfléchir la commission exécutive de F.O., responsable de la décision en question : « Nous ne saurions trop recommander, non seulement aux organisations de fonctionnaires, mais aussi aux Unions départementales et locales, de prendre toutes les initiatives pour réaliser l'unité d'action avec le personnel et les organisations de l'Enseignement. »

Section II. — *La politique syndicale.*

§ 1. — L'indépendance vis-à-vis des partis politiques.

1° La C.G.T. et le P.C.F.

L'attention se concentre, en 1954, sur les interventions des « Syndicalistes » au XIIIe Congrès du P.C.F. Elles ne font que traduire les difficultés que rencontrent ceux-ci, coincés entre les impératifs du parti et les possibilités de leur action syndicale, assignées par les réactions ouvrières [84]. Les interventions en question tournèrent essentiellement autour de la grève manquée du 28 avril. « La préparation de la grève de vingt-quatre heures est pour tous les communistes une tâche de premier plan qui doit être poursuivie avec ténacité dans les entreprises, les ateliers et les bureaux », avait déclaré M. Jacques Duclos, le 5 mars 1954, à la session du Comité central du P.C. [85]. Et les observateurs tant soit peu avertis n'avaient pas manqué de remarquer que la date choisie coïncidait étrangement avec l'ouverture de la Conférence de Genève [86].

Après l'échec, M. Frachon déclara, au Congrès du parti : « Je suis communiste, j'ai une responsabilité à la C.G.T., j'ai aussi

84. L'U.C.E.S. nous paraît souligner avec lucidité les contradictions où les syndicalistes du parti sont condamnés à se débattre, en observant que « l'un des mobiles essentiels de la lutte ouvrière » est évidemment « toute réforme à court terme », alors que le parti « joue uniquement sur les contradictions économiques et politiques pour les exaspérer au maximum et rendre ainsi impossible toute réforme à court terme ». (*Bulletin*, n° 118, 15 juin 1954, p. 15.)

85. *Humanité*, 6 mars, p. 6, col. 4.

86. Commentant un mot de M. Bothereau, qui avait écrit que la C.G.T. s'était « résignée » à cette date, le *Bulletin de l'U.C.E.S.* (n° 114, 15 avril 1954, p. 10) ironise : « Cette résignation, qui s'exprime deux jours après l'ouverture de la conférence de Genève, est un sentiment bien ordonné. Si telles sont les résignations de la centrale communiste, les sursauts qu'elle pourrait avoir encore devraient nous inspirer du souci. » De son côté, la *Révolution prolétarienne* faisait la même remarque, numéro de mai 1954, p. 20, ainsi que *Travail et Liberté* (v. ses numéros 303, avril 1954, article d'André Parsal : *Les syndicats indépendants et la grève du 28 avril;* 304, mai 1954, du même : *Les raisons d'un échec*. Bien qu'elle ait largement contribué à pousser la C.F.T.C. à l'action simultanée, sinon commune, le 28 avril (ce que le *Bulletin* de l'U.C.E.S. a appelé « l'unité-coïncidence », n° 115, 30 avril 1954, p. 13, *Après la grève du 28 avril*), parce qu'elle croit à la nécessité d'un « dynamisme révolutionnaire » et aux « possibilités d'un noyautage autre qu'à sens unique », la tendance *Reconstruction* avait, elle aussi, précisé la chronologie des événements dans le numéro d'avril 1954 de son *Bulletin*, p. 18 : *La C.G.T. et la grève de vingt-quatre heures.*

des responsabilités devant le Parti. Nous sommes plusieurs à être communistes à la C.G.T. et nous nous devons de rendre compte, devant le Parti, de ce que nous avons fait, y compris les erreurs de la grève de vingt-quatre heures. » Mais le propos le plus sensationnel est celui-ci : « Les erreurs que nous devons analyser aujourd'hui seraient peut-être moins nombreuses, se commettraient moins facilement, si tout le Parti dans son ensemble ne s'occupait pas des questions syndicales, du mouvement syndical, des luttes ouvrières, non seulement quand il faut corriger les erreurs, mais aussi quand il faut tracer la ligne droite qui doit mener les travailleurs à l'action. » De son côté, M. Jean Llante avait affirmé : « Tous les membres du Comité central portent une grande responsabilité dans la rigidité du mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures pour le 28 avril » [87].

Ainsi, les « syndicalistes », ou « économistes », paraissent vouloir se décharger des fautes commises sur les politiques [88]. Mais le curieux de la situation réside dans le fait que, cette fois, l'échec de la grève du 28 avril est attribué, non plus à une politisation excessive ou même unique du mouvement, comme les années précédentes, mais, au contraire, à son caractère trop uniquement professionnel et revendicatif (avec une base d'ailleurs étroite : le relèvement des plus bas salaires).

Il n'empêche que certains « syndicalistes » payèrent cette « erreur » du non-renouvellement de leurs mandats au Comité central du Parti [89], et qu'au C.C.N. de juin de la C.G.T., la C.A. souligna « la nécessité de subordonner l'économisme à la poli-

87. V. *L'Humanité*, 4, 5, 6, 7 et 8 juin 1954, les comptes rendus des interventions au Congrès. On consultera également : *Autour des déclarations de Benoit Frachon* (*Syndicalisme C.F.T.C.*, n° 477, 24-30 juin 1954); Albert Détraz, *Le congrès du parti communiste et la situation syndicale* (*Reconstruction*, n° 9-10, juin-juillet 1954, p. 19); *Le congrès du parti communiste : Le discours de Benoit Frachon* (*Bulletin* de l'U.C.E.S., n° 118, 15 juin 1954, notamment p. 14).

88. Pour cette distinction, v. notre chronique de 1952, *Revue d'économie politique*, 1953, p. 787.

89. Ce sont MM. Linet, de la Régie Renault; Lunet, de l'Union des Métaux parisiens, et Molino, secrétaire confédéral de la C.G.T. A ce sujet, le *Bulletin* de l'U.C.E.S. écrit, *loc. cit.*, n° 118, p. 12 : « Cette coresponsabilité est d'ailleurs facilitée, dans le parti, par le sacrifice de boucs émissaires qui peuvent être des mous, ou des durs, ou une seule et même personne à laquelle on attribue à la fois un excès de mollesse et un excès de dureté. Opportunisme et sectarisme sont des vices conjoints dont on accable aujourd'hui Lecœur après en avoir chargé l'an dernier Tillon et Marty. » On y trouvera également une analyse de la position de M. Frachon (p. 13 à 15).

tique » [90], ce qui est adopter une position radicalement opposée à celle de 1952 [91].

Il semble donc, finalement, que ce soit M. Albert Détraz qui ait raison lorsqu'il écrit : « Il semble qu'en matière de grève, le Parti condamne après coup les grèves qui n'ont que partiellement réussi ou presque échoué (12 févr. 1952, juin 1952, 28 avril 1954) », et par contre cite constamment en exemple les grèves qui semblent avoir le mieux réussi (grèves de 1950 et mars 1951). » Le militant de Reconstruction paraît fondé à ajouter : « Indiquons également qu'il apparaît que les mouvements de grève reçoivent une interprétation qui n'est pas sans rapport avec les divisions intérieures du Parti. C'est ainsi que sont dénoncées comme des erreurs les grèves qui furent soutenues par Marty et Lecœur (12 février 1952, juin 1952) alors que l'on considère comme absolument dans la ligne et que l'on montre en exemple celles qui ont reçu l'agrément de Jacques Duclos et de François Billoux (grèves 1950, mars 1951 et 28 mai 1952). » [92].

2° La C.G.T.-F.O. et la S.F.I.O.

Aucun fait marquant n'est venu caractériser l'année 1954 dans les rapports, extrêmement relâchés, entre la Centrale syndicale et le Parti socialiste. Tout ce que nous en avons dit l'an dernier reste entièrement valable et serait à reprendre, mot pour mot, le Parti ayant eu bien assez de difficultés avec ses « indisciplinés », à propos de la C.E.D., pour prétendre régenter ou même simplement inspirer une organisation syndicale dont les positions se trouvaient, finalement, beaucoup plus marquées que les siennes [93].

90. Cité par l'U.C.E.S., *Bulletin*, n° 120, 15 juillet 1954, p. 15 : « L'action pour le succès de la revendication ne doit, à aucun moment, ni limiter ni freiner la lutte permanente pour la défense de la paix. Or, il est incontestable que des insuffisances ont été constatées pendant la période de préparation de la grève du 28 avril dans la lutte pour la paix, tant pour le réarmement allemand que pour la fin de la guerre d'Indochine. Il convient d'insister sur le fait qu'il est possible de réaliser l'unité d'action sur un cahier revendicatif, voire sur une seule revendication, sans que pour autant s'atténuent la propagande en faveur de la paix et l'organisation de la lutte pour son succès... »

91. V. notre chronique de 1952, *Rev. d'écon. polit.*, p. 786, note 93; p. 787, note 94; p. 788, note 96.

92. *Reconstruction*, juin-juillet 1954, *loc. cit.*, p. 20, col. 2 : *Interprétation des grèves*.

93. Sur le parti socialiste et la C.E.D., au cours de 1954, vu par des syndicalistes F.-O., v. notamment *Bulletin* de l'U.C.E.S., n° 120, 15 juillet 1954 : *La*

3° La C.F.T.C. et le M.R.P.

A la C.F.T.C., le groupe *Reconstruction* a continué à manifester son hostilité à l'égard du M.R.P., considéré par lui comme un prétendu parti social, auteur de transferts abusifs du religieux au politique [94] et partisan d'une C.E.D. qu'il condamnait, ainsi que nous l'avons déjà vu au cours de la présente chronique [95]. Dans le même temps, ce groupe n'était pas sans éprouver quelques inquiétudes, en présence du Gouvernement Mendès-France, sur lequel il fondait tant d'espérances [96]. C'est

S.F.I.O et le congrès statutaire d'Asnières; n° 112, 10 mars 1954 : *Les travaux de la Commission confédérale européenne de la C.G.T.-F.O.;* n° 113, 25 mars 1954 : *De la C.E.D. à la Communauté politique européenne;* n°s 122, 30 septembre 1954, et 123, 31 oct. : *L'étouffement de la C.E.D.* Dans la *Révolution prolétarienne :* Roger Hagnauer, *Pour éclairer la lutte syndicale nationale et internationale*, juillet-août 1954, p. 19-21; *Pour ou contre la C.E.D.*, oct. 1954, p. 8-9; *L'internationale se fera-t-elle ?* nov. 1954, p. 18-22.

94. V. notre chronique de 1953, *Rev. d'écon. pol.* 1954, p. 807.

95. En dehors des références fournies l'an dernier (note 83, p. 807), on consultera : *Au M.R.P., euphorie provisoire* (*Reconstruction*, juin-juillet 1954, p. 24-25); *L'évolution politique* du 18 juin au 14 août (*Ibid.*, août-sept. 1954 p. 16-21). Dans cet article (p. 18), son auteur, M. Bernard Georges, écrit que « le passage du M.R.P. à l'opposition, pour la première fois de son existence, est un fait politique qui comporte un certain nombre de leçons », qu'il expose sous les trois chefs suivants : « 1° Le M.R.P. s'est marqué à droite; 2° Le style nouveau devait être social; 3° L'opposition a accentué le caractère confessionnel du M.R.P. », et il conclut à « l'infantilisme politique d'un certain milieu ».

96. Ces « inquiétudes » se sont manifestées, sur le plan international, à propos des Accords de Paris, jugés encore trop proches de la C.E.D., et, sur le plan intérieur, à propos de la politique — ou de l'absence de politique — économique et sociale du gouvernement. Sur ces deux points, v. *Un tournant ?* (éditorial de *Reconstruction*, juin-juillet 1954, p. 1), *Août 1953, août 1954* (*Ibid.*, août-sept. 1954, p. 1). Dans le même numéro, l'article de M. Bernard Georges, *L'évolution politique du 18 juin au 14 août*, déjà cité, renferme ce premier avertissement, *in fine*, p. 21 : « La sympathie pour un homme ne peut en l'occurrence faire accepter une nouvelle équivoque : notre réalisme ne nous conduira pas à la résignation. » Un autre article de M. Hubert Brochier, dans le même numéro, *Des comptes pour 1953 et 1954... aux pouvoirs spéciaux de Mendès-France*, étudie la politique économique du gouvernement. Dès le numéro suivant (oct. 1954), le ton change avec l'éditorial : *Gouvernement de combat ?* dont l'auteur déclare que l'équipe n'a pas « le culte de l'homme providentiel » et que « les travailleurs français comprendraient mal que M. Mendès-France devienne le pilier essentiel d'une entente sur la remilitarisation allemande ». Dans le même numéro, l'article, déjà cité, de M. Tintant, sur la reconversion, écrit (p. 11) : « Il paraît vain, dans la conjoncture politique immédiate, d'espérer du gouvernement Mendès-France, dépendant d'une majorité divisée et peu sûre, de profondes réformes de structure. » Dans le numéro suivant (nov. 1954), l'éditorial, intitulé *Vigilance*, écrit : « l'action d'un homme politique ne peut nous intéresser durablement que dans la mesure où elle contribue à rompre cet équilibre (des forces sociales), où elle ne tend pas à le maintenir par un conservatisme intelligent ». De son côté, M. Jean Lames, dans une *Lettre au militant* (p. 2), proteste contre le qualificatif « d'hommes de Mendès », adressé à l'équipe, et souligne que, dès lors, ses réactions et celles de ses amis

sans doute que le vœu d'une « nouvelle gauche » n'est pas si facile à réaliser que cela, mais ces considérations relèvent alors de la sociologie politique proprement dite, et, malgré leur intérêt, nous ne pouvons songer qu'à les signaler au passage [97].

§ 2. — Le programme d'action économique et sociale.

1° La défense des réformes de structure.

a) *Les nationalisations.* — Nous avons déjà signalé, à propos du congrès de la C.G.T.-F.O., que cette confédération avait « remis en honneur » la question des nationalisations. Sa motion intitulée *Vers la gestion de l'économie* s'exprime, sur

ne sauraient relever du « thème de l'amour déçu », mais son texte n'est qu'un long réquisitoire. De son côté, M. Bernard Georges, dans un article intitulé *De la conférence de Londres aux Accords de Paris*, écrit (p. 19) : « Les Accords de Londres et les Traités de Paris sont peut-être le point de départ d'un jeu diplomatique très subtil. Pour le moment, étant donné les responsabilités à l'égard du mouvement ouvrier qui sont les nôtres, nous ne pensons pas qu'ils constituent cette révision de la politique européenne que nous espérions. » Enfin, dans le numéro de décembre 1954, M. Ph.-A. Charbonnier donne un article intitulé : *Orientation, insuffisance et risques d'une politique économique* (p. 7-8). Le même numéro publie un *Tableau des principales mesures prises... et des projets sur le point d'aboutir par le gouvernement Mendès-France-Edgar Faure* (p. 10). On y trouvera, p. 13, les positions des trois U.D. qualifiées de « plus dynamiques », et elles sont hautement significatives. De même, p. 15, M. Bernard Georges écrit, dans un article intitulé *L'opinion, les partis et le gouvernement* : « Il y avait M. Mendès-France, qui parut, dès le début de son gouvernement, devoir répondre aux espoirs placés sur lui... Il faut bien reconnaître que nous n'en sommes plus là... L'intelligence d'un homme et le respect qu'il peut inspirer ne suffiront pas à éviter un retour à l'ancien régime, le nouveau en étant trop peu différent... Il reste à prouver que le président du Conseil n'est pas devenu prisonnier des forces qui ont conduit à l'immobilité de ces dernières années. » Il est à peine besoin d'indiquer que l'organe de la majorité confédérale a encore moins ménagé le président du Conseil. V. *Syndicalisme C.F.T.C.*, n° 483, 5-11 août 1954, sous la signature de M. E. Tevenon : *Un espoir déçu ?* avec cette phrase : « Que M. Mendès-France ne manifeste-t-il dans le domaine économique et social les qualités dont il a commencé à témoigner dans celui de la politique extérieure ! »; n° 490, oct. 1954 (page du milieu) : *Ce qui manque;* n° 492, 14-20 oct. 1954, de M. G. Levard, *Pour les choses fondamentales, le rendez-vous n'a pas encore eu lieu;* n° 486, 11-17 nov. 1954, du même : *Nous attendions mieux et nous attendons toujours mieux du gouvernement;* n° 498, 25 nov.-1er déc. 1954 : *Quelles sont les vraies raisons de l'immobilisme gouvernemental ?* n° 500, 9-15 déc. : *Maintenant il faut choisir;* n° 501, 16-22 déc. 1954 : *Mythes et mystification.*

97. Sur ce point, le *Bulletin* de l'U.C.E.S., n° 115, 30 avril 1954, écrivait, p. 15, dans un article intitulé : *Après la grève du 28 avril :* « En réalité, cette gauche parlementaire ferme, stable et planificatrice, dans le sens du progrès économique et social, n'existe pas et n'a aucune chance de se créer bientôt. » L'ensemble du passage mériterait d'être cité. On consultera également le n° 119, 30 juin 1954, entièrement consacré à *L'opération Mendès-France;* le n° 120, 15 juillet 1954 : *Mendès-France et la C.E.D.;* le n° 122, 30 sept. 1954 : *Les Européens contre l'Europe;* le n° 123, 31 oct. 1954 : *De Gaulle retournera-t-il à Moscou... avec Mendès ?* et *La prime de l'austérité;* le n° 124, 15 nov. 1954 : *Néo-nationalisme.*

ce point, en ces termes : « Le Congrès préconise la nationalisation de la sidérurgie, des transports et la nationalisation complète de l'énergie ainsi que celle du système bancaire et s'élève contre toute pratique qui tend à remettre en cause les nationalisations déjà réalisées. Proteste contre les concessions des régies municipales d'eau, de transports, etc., accordées à des compagnies privées, et demande le retour de ces services publics aux collectivités locales. »[98].

b) *Les comités d'entreprise.* — Le même Congrès s'exprime en ces termes, sur ce second point : « Le Congrès, considérant que toute action syndicale qui trouve son origine dans l'entreprise doit s'exercer notamment par l'intermédiaire des comités d'entreprise, qu'il nous importe de conquérir, exige l'extension de leurs moyens d'action, en particulier, au contrôle de la comptabilité et des prix de revient dans toutes les cellules de la vie économique; au contrôle des variations du niveau de l'emploi dans les entreprises. Considère que le mouvement syndical a également le devoir d'être présent partout où s'élaborent les solutions de tous les problèmes économiques. Siéger n'étant pas nécessairement accepter. Rappelle que, sur le plan régional et fédéral, il appartient au mouvement syndical de coordonner l'action des comités d'entreprises. Déclare que l'application de ces mesures exige un équipement technique des organisations syndicales. » Après une prise de position de principe, à cet égard, une motion sur « l'éducation ouvrière » déclare : « Le Congrès encourage les U.D. à procéder à l'installation des collèges du travail en veillant à conserver l'autonomie de leurs sessions et le contrôle de leur enseignement. » Par ailleurs, le Congrès réclamait « le développement, la coordination et le contrôle ouvrier des investissements, qu'il s'agisse de l'autofinancement ou du recours au crédit ».

c) *La Sécurité sociale.* — C'est toujours le Congrès de F.O. qui, sur ce point, préconise dans sa motion : *Main-d'œuvre, plein emploi et reconversion :* « L'intégration du risque chômage dans la Sécurité sociale, le financement de cette nouvelle branche ne pouvant reposer sur le système actuel de cotisations prélevées sur le salaire... lance un appel aux organisations nationales et

98. *F.O.*, n° 460; 2 déc. 1954, p. 7.

internationales pour mener une vaste campagne syndicale en vue d'obtenir des gouvernements, en premier lieu dans les pays économiquement développés, la parité des législations sociales portant notamment : sur la durée du travail, sur la parité des salaires masculins et féminins, la sécurité sociale et les charges sociales. » [99].

De leur côté, la C.G.T. et la C.F.T.C. n'ont cessé de manifester leur intérêt pour ces diverses réformes de structures. Mais leurs attitudes, sur ces différents points, apportent moins de nouveauté à leurs positions antérieures respectives, qui nous sont connues, et qu'elles ne font que rappeler [100].

99. En dehors du congrès confédéral, en ce qui concerne la Sécurité sociale à F.O., on consultera, dans l'hebdomadaire confédéral : *La réforme de la législation hospitalière : pour un Service national de santé* (nº 449, 16 sept. 1954, *medio*); *La prévention des accidents commence à la construction des nouvelles entreprises* (nº 455, 28 oct. 1954, *medio*); Charles Veillon : *L'autorité de l'Etat ne doit pas être à sens unique* (nº 463, 23 déc. 1954, p. 1).

100. Par exemple, la C.G.T. a réclamé l'augmentation des allocations familiales et la suppression des discriminations aux dépens des travailleurs algériens, la garantie de la totalité du salaire jusqu'à leur réemploi aux travailleurs licenciés, l'indemnisation du salaire perdu par les travailleurs en cas de chômage ou de fermeture d'entreprise, à la suite de mesures de reconversions, etc. (v., par exemple, le Rapport Mauvais : *Pour le pain et la paix : union et organisation*, au C.C.N. de nov. 1954, notamment p. 14 et 15). Pour la C.G.T., on consultera également sa *Revue des Comités d'entreprise*. De même, à la C.F.T.C., pour la Sécurité sociale, v., dans *Syndicalisme C.F.T.C.*, Fernand Besse : *La S.S. sera-t-elle sacrifiée au bénéfice du Ministère des Finances ?* (nº 464, 25-31 mars 1954); du même *L'assemblée des caisses d'allocations familiales a-t-elle tué le salaire unique ?* (nº 466, 8-14 avril 1954); *Les objectifs de la grève du 28 avril* (nº 467, 15-21 avril 1954); *Propositions d'amélioration de la S.S.* (nº 473, juin 1954); *L'action continue pour obtenir l'augmentation de 15 % des prestations familiales* (nº 476, 17-23 juin); *Urgent : mesures d'équilibre financier de la S.S.* (nº 478, 8-14 juillet); *Depuis le 1er avril 1954, les vieux attendent, etc.* (nº 501, 16-22 déc.) et, sur le même sujet de l'assurance-vieillesse, la page centrale du nº 499 de *Syndicalisme magazine* (déc. 1954); *Sécurité sociale : la stagnation continue* (nº 498, 23-29 sept. 1954). Signalons, en outre, que pour l'exercice 1954-1955 l'institut confédéral d'études et de formation syndicales de la C.F.T.C. offrait un cycle d'études de six leçons sur la Sécurité sociale et les allocations familiales (v. *Syndicalisme magazine*, nº 486, sept. 1954, p. 10, et la revue *Formation*, nº 67, juillet-août 1954. Pour les comités d'entreprise maintenant, v. *Syndicalisme magazine*, de la C.F.T.C., nº 490, oct. 1954, page centrale, commentant le programme gouvernemental et écrivant (col. de droite) : « Pas de démocratie économique et sociale sans cogestion; pas de cogestion sans comités d'entreprises efficients. » D'un autre côté, à son centre de formation de Bierville, la C.F.T.C. a organisé une session d'étude, du 7 au 20 mars 1954, sur les attributions des comités d'entreprise. Une autre session, destinée aux délégués des comités, fut organisée du 23 au 30 octobre, tandis que, du 23 au 24, un stage était prévu à l'intention des administrateurs des exploitations nationalisées (Sur Bierville, v. *Syndicalisme magazine*, nº 490, oct. 1954, p. 10).

2° La défense du pouvoir d'achat.

Elle demeure, en 1954, comme les années précédentes, la préoccupation maîtresse des organisations syndicales. C'est elle qui fut à l'origine des grandes journées revendicatives : celle du 29 janvier, après les mécomptes provoqués par la réunion de la Commission supérieure des conventions collectives, au début de l'année [101], comme celle du 28 avril [102].

Au début de l'année, la Commission supérieure des conventions collectives se réunit, conformément à la promesse qui en avait été faite par le président du Conseil, M. Laniel, en fin août 1953, après la grande grève. Or, le dernier jour, les représentants des employeurs firent défaut et ceux des ministères s'abstinrent [103]. C'est que la Commission entérinait le budget-type établi par les organisations syndicales et, notamment, par la C.G.T.-F.O.

D'après les chiffres de la Commission, le salaire horaire de base devrait s'établir à 138 francs (27.666 fr. par mois, pour 200 h. de travail, se décomposant comme suit : 9.665 fr. de budget alimentaire, 15.501 fr. de budget non alimentaire, soit 25.166 fr. au total; en y ajoutant 1.660 fr. de cotisation de Sécurité sociale et 840 fr. d'impôts à la surtaxe progressive, total de 27.666 fr., présenté comme calculé dans la semaine du 10 au 17 octobre 1953). En réclamant l'application de la

101. V. *F.O.*, n° 417, 28 janv. 1954, Pierre Neumeyer, *Les bonnes paroles ne suffisent plus; Bulletin* de l'U.C.E.S., n° 109, 25 janvier 1954 : *Préparation à la journée revendicative du 29 janvier;* n° 110, 10 févr. : *Comment structurer la revendication syndicale ? A Syndicalisme C.F.T.C.*, v. des nos 451 à 457; *A Reconstruction*, n° 5, févr. 1954, Jean Lannes, *Pour une politique syndicale* (p. 4-5); J. M. K., *Pression ouvrière le 29 janvier* et *Document sur la journée du 29* (p. 11-12).

102. Nous avons déjà indiqué que la C.G.T.-F.O. ne s'était pas associée à cette seconde journée. V. *F.O.* n° 428, 15 avril 1954, André Lafond, *Se battre, oui, pour des objectifs syndicaux et rien que pour eux* (p. 1); 429, 22 avril 1954, Pierre Neumeyer : *Non à la grève d'unité voulue par la C.G.T. le 28 avril... et voici pourquoi ! Bulletin* de l'U.C.E.S., n° 114, 15 avril 1954 : *La grève du 28 avril* n° 115, 30 avril : *Après la grève du 28 avril;* n° 116, 15 mai : *D'août 1953 au 28 avril 1954.* En revanche, la C.F.T.C. fit, de cette journée, que la C.G.T. évitait de politiser sans y parvenir totalement, en raison de sa date, une manifestation purement professionnelle. V. *Syndicalisme C.F.T.C.*, les nos 467 à 470; *Reconstruction*, n° 7, avril 1954, Paul Vignaux, *Pour une politique des salaires* (p. 4-7); Hubert Brochier, *Du S.M.I.G. à la planification* (p. 8-12); n° 8, mai 1954, Albert Détraz, *Grève générale* (p. 2); M. L., *La grève du 28 avril* (p. 11-12); Paul Vignaux, *Pour une politique des salaires* (p. 14-15); n° 9-10, juin-juillet 1954, H. J., *Après la grève du 28 avril* (p. 11).

103. R. Bothereau, *Une démission* (*F.O.*, n° 414, 7 janv. 1954, p. 1).

semaine de 40 heures (soit 173 heures de travail mensuel), les syndicats aboutissaient à un salaire horaire de plus de 159 francs. Toutefois, la C.G.C. et l'U.N.A.F. s'étant dérobées sur le vote de cette proposition syndicale, 138 francs correspondaient aux 200 heures de travail prévues par la loi.

Néanmoins, le chiffre légal restait celui de 100 francs de l'heure, puisqu'on sait que ce n'est pas à partir d'un budget-type, mais sur la base des variations de l'indice des prix, dit des 213 articles, que doit jouer l'échelle mobile (loi du 18 juillet 1952, art. 31 *xa* du Code du travail, livre I), et puisque c'est au gouvernement qu'il appartient de décider le relèvement du S.M.I.G. Les délégués ouvriers demandaient donc, soutenus en cela par l'U.N.A.F., que cet article fût abrogé et que la Commission fût habilitée à suivre l'évolution du coût de la vie à l'aide du budget-type [104].

Pour 200 heures de travail, et suivant la nomenclature établie par la majorité des membres des sous-commissions, conformément aux barèmes de l'I.N.S.E.E., le budget-type ne s'élevait cependant qu'à 22.329 francs, ce qui établissait le salaire horaire à 111 francs. Bien que les indices officiels des prix aient été à peu près stables, et que ceux des salaires aient accusé, au contraire, une légère tendance à la hausse, le C.N.P.F. avait recommandé, à ses adhérents, de porter spontanément le minimum horaire à 110 francs. Mais, toujours pour 200 heures de travail, et suivant cette fois la méthode de calcul de la majorité de la Commission, le budget-type s'élevait, ainsi que nous venons de l'indiquer, non plus à 22.329 francs, mais à 25.166, soit un salaire horaire de 125 francs et non plus de 111. En y intégrant les charges sociales et les impôts supportés par le salarié, le chiffre des dépenses mensuelles globales s'élevait à 27.666 francs, donc un salaire horaire de 138.

La situation était donc la suivante : pour 200 heures de travail mensuel, 100 francs de salaire horaire légal, dernier niveau décidé par le gouvernement pour le S.M.I.G., avec le décret du 18 septembre 1951; 111 francs admis par les éléments non ouvriers et 110 promis par le C.N.P.F.; 125 francs réclamés par les éléments ouvriers, sans les charges fiscales et parafiscales,

104. V. *F.O.*, nº 414, 7 janv. 1954, *medio*, et *Bulletin* de l'U.C.E.S., nº 108, 10 janv. 1954, p. 2, *Après la réunion de la commission supérieure des conventions collectives.*

138 francs avec ces charges et 159 francs pour 173 heures (semaine de 40 h.) [105].

Les employeurs estimaient que, finalement, l'augmentation des salaires qui résulterait des exigences ouvrières, si on leur donnait satisfaction, aboutirait à une majoration supérieure à 45 % [106].

Un décret du 4 février 1954, sous le gouvernement Laniel, porta le salaire horaire de base à 115 francs, sans lui octroyer toutefois le titre de S.M.I.G. [107]. Cette « prime » de 15 francs de l'heure aux bas salaires — puisque ce fut, dans ces conditions, le nom qu'on lui donna — fut, à nouveau, majorée sous le gouvernement Mendès-France de 6 fr. 50 de l'heure par un décret du 9 octobre 1954. Ce fut le résultat de ce qu'on avait appelé, un peu pompeusement peut-être, le « rendez-vous d'octobre » ! [108].

Toutefois, alors qu'en février 1954 la décision gouvernementale précisait que le relèvement horaire de 15 francs était valable à la base, sans s'imposer dans la hiérarchie — précision qui avait été interprétée comme la nécessité d'un blocage — en octobre 1954, tout en reprenant l'expression d'« indemnité horaire non hiérarchisée », le gouvernement incita le patronat à discuter contradictoirement de la hiérarchie avec les intéressés, en rouvrant les discussions sur les conventions collectives comportant des clauses de salaires.

En fin d'année, et pour conclure, aucun salarié ne devait

105. 145 fr. pour la C.G.T., raisonnant sur 25.166 fr. mensuels pour 173 heures de travail.

106. V., à cet égard, les très remarquables commentaires du *Bulletin de* l'U.C.E.S., précité, p. 4 et suiv.

107. Ici encore, nous renvoyons, pour les circonstances et les conséquences de cette décision, au *Bulletin* de l'U.C.E.S., cette fois n° 110, 10 févr. 1954.

108. Cette fois encore, nous renvoyons aux excellents commentaires du *Bulletin* de l'U.C.E.S., n° 123, 31 oct. 1954, p. 10, *La prime de l'austérité*, qui juge sévèrement l'attitude de la C.G.T.-F.O., qu'elle juge démagogique, comme en janvier 1954. Il s'était expliqué sur ce point dans le n° 108, et avait exposé les raisons de l'attitude patronale, en février, dans son n° 110 (contreparties fiscales). Cette fois, il analyse judicieusement, nous semble-t-il, du point de vue de la sociologie politique, les raisons du nouveau gouvernement. L'attitude de la majorité confédérale, à F.O., peut s'expliquer, en dehors de la surenchère entre les confédérations, par son adhésion à une politique de « hauts salaires », affirmée au congrès de 1954, ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans la présente chronique. Sur ce point, la motion intitulée *Vers la gestion de l'économie* s'exprime en ces termes : Le congrès « se déclare... en faveur d'une équitable redistribution du revenu national... par l'accroissement du salaire direct... Il estime que l'expansion économique implique une politique dé hauts salaires. » (*F.O.*, n° 460, 2 déc. 1954, *medio.*)

toucher moins de 121 fr. 50 de l'heure dans la région parisienne (S.M.I.G. = 100 + indemnité de février = 15 + indemnité d'octobre = 6.50)[109]. Les salaires individuels ne pouvaient donc être inférieurs « aux taux cumulés du S.M.I.G. fixé par le décret du 8 septembre 1951 et d'une indemnité horaire non hiérarchisée, fixée à 21 fr. 50 dans la première zone de la région parisienne » (texte du décret du 9 oct., art. 1er). Une nouvelle notion venait ainsi s'ajouter à celle du M.I.G. : celle d' « indemnités horaires non hiérarchisées », l'ensemble constituant désormais ce qu'on désigna parfois du nom de : « rémunération sociale minimum ». Comme, malgré les invitations gouvernementales d'octobre 1954, le texte du décret lui-même précisait bien que l'indemnité horaire de 21 fr. 50 était « non hiérarchisée », on en arrivait pratiquement à un écrasement de la hiérarchie en cas de refus de répercussion de la part des employeurs[110].

109. La C.G.T., à son dernier C.C.N. de novembre 1954, restait sur les positions définies à son congrès de 1953 (v. *Revue d'économie politique*, 1954, p. 830 et 870), correspondant aux 25.166 francs par mois pour 173 heures de travail mensuel, c'est-à-dire 145 francs de l'heure et sans abattement de zone (*Rapport Mauvais*, déjà cité, *Le Peuple*, n° 469, 15 nov. 1954). A la C.F.T.C., v. le n° 492, 14-20 oct. 1954, de *Syndicalisme C.F.T.C.*, pour le commentaire et l'accueil de ces mesures, et le n° 13, oct. 1954, de *Reconstruction*, Albert Détraz, *Le rendez-vous d'octobre* (p. 3). Quant à F.O., v. son hebdomadaire n° 453. « On se donne rendez-vous au printemps », aurait déclaré le président du Conseil... qui s'en tirait à bon compte et « habilement » ! M. Bothereau qualifiait le relèvement de « premier acte ». Les commentaires de l'U.C.E.S. nous paraissent infiniment plus pertinents (*Bulletin*, n° 123, 31 oct. 1954 : *La prime de l'austérité*, p. 10, *cit.*). De toutes façons, M. Mendès-France n'avait jamais été et ne fut jamais *persona grata* à F.O. (Voir, dans son hebdomadaire, les articles de Le Bourre, *Aujourd'hui comme hier* (n° 440, 8 juillet 1954); Rose Etienne, *Nous voulons savoir ce qu'on nous prépare* (n° 441, 11 juillet); André Lafond, *La méfiance est regrettable, mais par la faute de qui ?* (n° 442, 22 juillet); du même, *La nécessité d'options se précise pour le gouvernement* (n° 445, 12 août); G. Ventejol, *Dans le domaine des salaires, la confusion est entretenue* (n° 446, 26 août); Charles Veillon, *Les rameaux morts* (n° 447, 2 sept); Rose Etienne, *Des projets, toujours des projets, et le temps presse* (n° 449, 16 sept.); André Lafond, *Quand les travailleurs s'interrogent* (n° 450, 23 sept.); Gabriel Ventejol, *Reste l'essentiel* (n° 453, 14 oct.); Le Bourre, *L'optimisme est de trop* (n° 454, 21 oct.); Charles Veillon, *Un programme clair doit remplacer l'incertitude* (n° 457, 11 nov.); Rose Etienne, *L'expansion oui, les salaires d'abord* (n° 462, 16 déc.).

110. V. *Servir la France*, n° 112, nov. 1954. Comme l'observait cette publication — ancienne revue de doctrine à l'intention des militants du sommet, devenue supplément juridique populaire de la *Vie ouvrière* —, « un décret ne peut fixer que le salaire minimum interprofessionnel au-dessous duquel il est interdit de descendre. Le minimum garanti n'est jamais hiérarchisé par décret ». Mais aucun maximum n'étant imposé, les employeurs ne sauraient invoquer l'argument d'après lequel rien ne serait « paru au *Journal officiel* », pour les salariés touchant au-dessus du minimum. Pour ceux-ci, l'augmentation ne dépend donc pas d'un décret, mais des accords d'entreprise et des conventions collectives.

§ 3. — Les liaisons d'ordre international.

Ces liaisons ont paru, en 1954, avoir encore moins d'importance que les années précédentes. C'est sans doute que chaque confédération nationale ayant désormais trouvé « sa » confédération internationale, l'ère des grands remue-ménage est passée. C'est aussi que les militants du sommet n'en sortent plus et que ceux de la base s'en désintéressent. Pour le « grand pontife », s'il est trop haut, il ne peut pas se permettre de ne pas être partout en même temps, et s'il n'est pas encore assez haut, il ne lui est pas permis de cesser d'être polyvalent et de prétendre à une spécialité. Dans un cas comme dans l'autre, il ne sait plus où donner de la tête [111]. Quant au militant du rang, malgré le goût du Français pour les discussions idéologiques, les problèmes internationaux lui paraissent forcément plus lointains que les questions de salaire. En outre, en ce qui concerne la C.G.T.-F.O., elle a été frappée, en mai, par la mort de Léon Jouhaux, à un moment où devait se réunir la C.E. de la C.I.S.L. Il est peu vraisemblable, cependant, que cette dernière soit étrangère à la déclaration commune, précédemment mentionnée, entre C.G.T.-F.O. et U.G.T.T. [112], ainsi que, d'une manière générale, à l'évolution des esprits, à la centrale syndicale française, sur la question des territoires d'outre-mer.

Mais, en général, il faut bien chercher dans la presse syndicale pour y trouver les traces des assises internationales, et c'est assez dire les faibles remous qu'elles provoquent et le peu d'intérêt qu'elles suscitent.

A cet égard, la revue précitée s'exprimait dans les termes suivants, qui précisent la position de la C.G.T. en matière de hiérarchisation (p. 167) : « A l'occasion de l'application des nouveaux décrets, la revendication de l'augmentation immédiate des salaires de toutes les catégories est particulièrement légitime. En effet, il est matériellement impossible, après plusieurs augmentations successives du salaire minimum, de maintenir le salaire des ouvriers spécialisés, qualifiés, etc., au niveau du salaire minimum garanti, lui-même déjà inférieur à ce qui est strictement nécessaire pour vivre ». En ce qui concerne maintenant les abattements de zone, prévus au décret du 13 juin 1951, rien n'était changé par le décret d'octobre 1954. Le nouveau minimum horaire (S.M.I.G. + indemnités) variait donc de 121 fr. 50 (zone zéro), à 105 fr. 10 (zone 13,5 %).

111. Comme l'écrivait M. Bothereau : « Ainsi sortons-nous à peine d'une réunion du Comité exécutif de la C.I.S.L. et entrons-nous déjà au plein de la Conférence internationale du travail », in *Rencontres internationales* (*F.O.*, nº 435, 3 juin 1954).

112. V. *supra*, note 32.

DEUXIEME PARTIE

LA LEGISLATION SOCIALE

En l'absence de textes vraiment fondamentaux au cours de 1954, nous ordonnerons notre relevé en deux sections, respectivement relatives à la législation du travail et à la Sécurité sociale.

SECTION I. — *En matière de législation du travail.*

§ 1. — Salaires et allocations de chômage.

1° SALAIRES.

Trois séries de textes peuvent être mentionnés ici :

a) Ce sont d'abord les deux décrets dont nous venons de parler dans l'étude de la défense du pouvoir d'achat :

— Décret du 4 février 1954, majorant le S.M.I.G. d'une indemnité horaire non hiérarchisée de 15 francs;

— Décret du 9 octobre 1954 portant l'indemnité en question à 21 fr. 50 [113].

b) On peut y rattacher les décrets des 25 février et 9 octobre 1954, appliquant la même formule aux salaires agricoles.

c) Dans le même ordre d'idées, nous mentionnerons le décret-loi du 24 décembre 1954, modifiant les articles 33 et suivants du Code du travail, livre I, pour l'application du S.M.I.G. aux travailleurs à domicile.

2° CHÔMAGE.

Nous retiendrons trois textes :

a) Le décret du 18 février 1954, relevant le taux des allocations de chômage;

b) Le décret du 29 mars 1954, modifiant un décret du 12 mars 1951, sur les conditions d'attribution de ces allocations;

c) Le décret du 4 juin 1954, relatif à l'exécution des travaux imposés aux chômeurs secourus.

113. Les circulaires d'application sont des 11 février et 28 octobre 1954.

§ 2. — Rapports individuels et contrat de travail.

Le texte principal est, ici, une loi du 31 décembre 1953, que nous n'avions pas mentionnée dans notre précédente chronique, et qui apporte une nouvelle réglementation pour solde de tout compte. Deux autres textes concernent :

— le premier (décret du 24 déc. 1954) : le bulletin de paie (modification des articles 44 *a* et *b* du livre I[er] du Code du Travail);

— le second (loi du 29 déc. 1954) : le repos hebdomadaire par roulement (modification de l'article 38 du livre II du Code du Travail);

§ 3. — Comités d'entreprise.

Une loi, du 9 janvier 1954, porte à deux ans la durée du mandat des membres élus des comités, règlemente le remplacement des décédés ou démissionnaires ainsi que la date des élections.

§ 4. — Main-d'œuvre.

Le texte le plus important est, ici, le décret du 14 septembre 1954 sur le reclassement de la main-d'œuvre et la déconcentration industrielle (financement de la réadaptation professionnelle et des indemnités de transfert de domicile), complété par le décret du 6 décembre 1954, sur les conditions d'application.

D'autres textes concernent :

— Un décret du 10 mai 1954, le fichier national des ressources en main-d'œuvre, pour l'application de la loi sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre;

— Des arrêtés du 27 mars 1954 sur les nouveaux taux de remboursement forfaitaires à l'Office national d'immigration;

— Un décret-loi du 17 août 1954, modifiant la loi du 26 avril 1924 sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre.

§ 5. — Organisation internationale du Travail.

Mentionnons ici :

1° Une première série de textes, intéressant les territoires d'outre-mer, et se décomposant comme suit :

a) Trois lois du 22 mars 1954 autorisant la ratification des conventions n^{os} :

— 82 : politique sociale dans les territoires non métropolitains,

— 84 : droit d'association et règlement des conflits du travail,

— 85 : inspection du travail;

b) Des décrets du 28 janvier 1954, qui étendent aux territoires d'outre-mer les conventions n^{os} :

— 3 (emploi des femmes avant et après l'accouchement,

— 14 (repos hebdomadaire dans l'industrie),

— 5 (âge d'admission des enfants aux travaux industriels),

— 33 (*idem*, aux travaux non industriels),

— 26 (méthodes de fixation du salaire minimum),

— 87 (liberté syndicale et protection du droit syndical).

2° Une seconde série de textes comprend :

a) Une loi du 22 mars 1954, autorisant la ratification de la convention n° 101 (congés payés dans l'agriculture);

b) Une loi du 1er juin 1954, autorisant la ratification de la convention n° 32 (protection des dockers contre les accidents).

Enfin, mentionnons une loi du 2 juin 1954, autorisant la ratification de l'amendement à la constitution de l'O.I.T., adopté à sa 36e session.

Section II. — *En matière de sécurité sociale.*

Nous nous limiterons à un simple relevé des principaux textes :

§ 1. — Dispositions générales.

1° Loi du 31 août 1954, modifiant le financement de la S.S. minière;

2° Décret du 19 octobre 1954, modifiant l'article 52 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 sur le recours des Caisses en remboursement des prestations en cas de retard de paiement des cotisations;

3° Décret du 29 novembre 1954, modifiant le décret du 8 juin 1946 sur l'assiette et le recouvrement des cotisations.

§ 2. — Accidents du travail.

1° Loi du 13 août 1954, précisant le régime des A.D.T. dans les départements de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion;

2° Loi du 2 septembre 1954, sur la revalorisation des rentes, l'établissement d'un nouveau salaire de base, la modification du régime agricole, l'instauration d'un système de revalorisation automatique;

3° Loi du 15 septembre, étendant à l'agriculture la protection des accidents du travail.

§ 3. — Assurances sociales.

1° Loi du 20 mars 1954, majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés, et modifiant les conditions de recouvrement des cotisations;

2° Arrêté du 27 mars 1954, modifiant celui du 4 février 1954 sur la fraction de cotisation affectée à l'action sanitaire et sociale;

3° Loi du 13 août 1954 (même que la précédente, au § 2) étendant le régime des assurances sociales aux départements d'outre-mer mentionnés ci-dessus.

§ 4. — Prestations familiales.

1° Loi du 31 décembre 1953, majorant certaines prestations familiales (élévation des taux, modification aux allocations prénatales);

2° Décret du 30 juin 1954, sur le taux de l'allocation-logement et circulaire du 11 juin 1954, sur le régime de l'allocation-logement;

3° Loi du 13 août 1954, sur les prestations familiales agricoles (notamment financement) et Décret du 4 novembre 1954, sur la surcompensation avec les autres régimes;

4° Décret du 31 décembre 1954, portant réforme et amélioration de certaines prestations familiales (élévation du salaire de base, allocation supplémentaire aux enfants de plus de 10 ans, etc.).

§ 5. — Conventions internationales.

1° *Bilatérales :* Monaco (Loi du 6 janvier 1954, Décret du 11 juin 1954); Luxembourg (Loi du 5 mars 1954); Italie (Loi du 11 juin 1954); Sarre (Décret du 25 août 1954); Danemark (Décret du 5 novembre 1954);

2° *Multilatérales :* France-Sarre-Italie (Loi du 5 mars 1954); O.T.A.N. (Décret du 18 mai 1954).

Gérard DEHOVE.

Le Gérant : DE PEYRALADE.

Dépôt légal effectué en 1955 (3e trimestre).

24286. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1955.

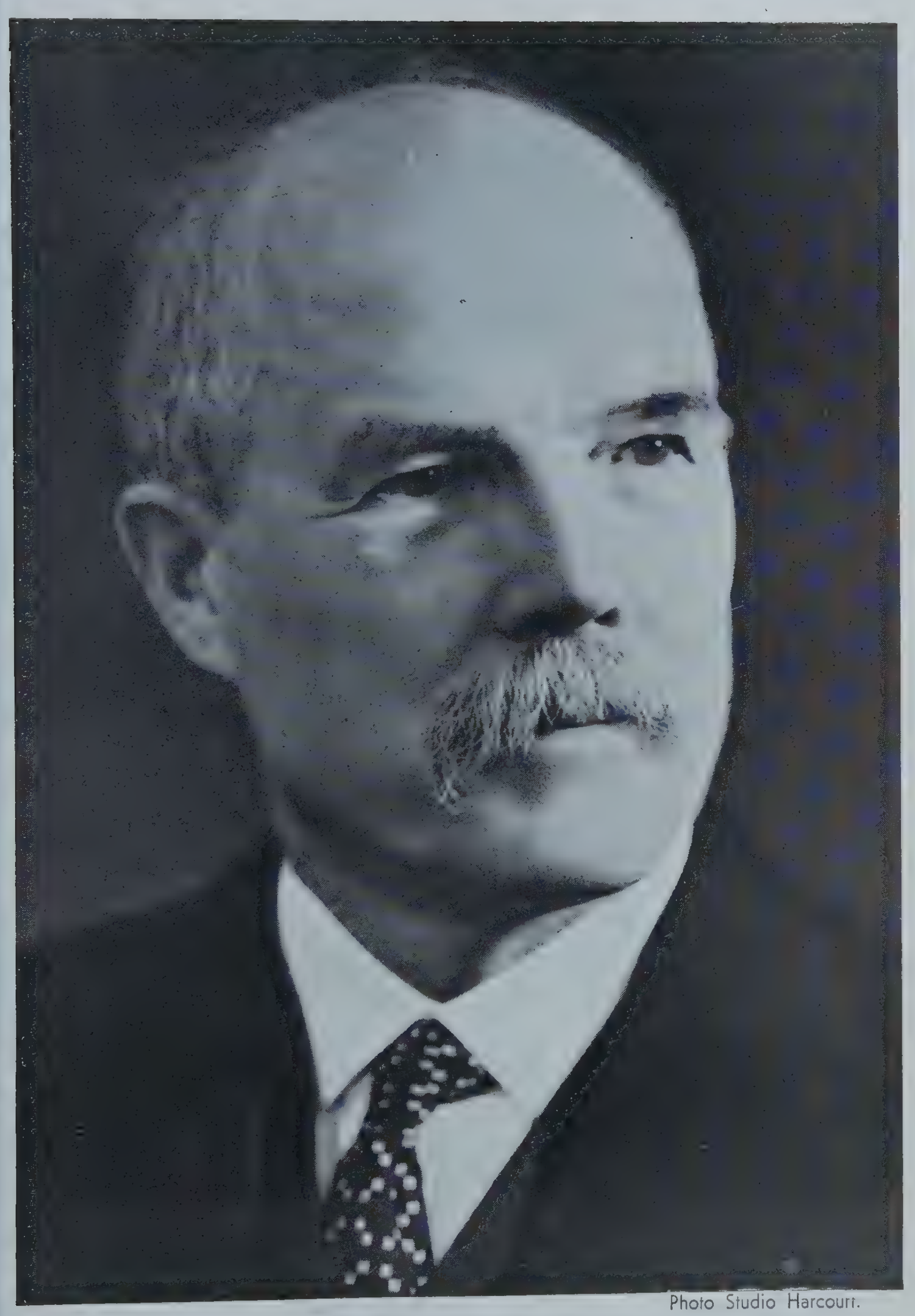


Photo Studio Harcourt.

CHARLES RIST
1874-1955

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

CHARLES RIST

L'HOMME — LA PENSÉE — L'ACTION

I

L'HOMME

UN TÉMOIGNAGE

J'ai fait la connaissance de Charles Rist à l'occasion des réunions tenues à Paris durant l'hiver de 1928 par les représentants de la Fondation Rockefeller, chargés des sciences sociales en Europe. Grâce à l'amabilité de Charles Rist, membre du Comité et sous-gouverneur de la Banque de France, ces séances avaient lieu dans une salle de la Banque. Nous étions en face d'un Français caractéristique des classes cultivées, auquel une longue tradition avait conféré distinction et raffinement. Des traits fins, une stature élancée, un maintien d'une élégance naturelle, l'œil brillant et pénétrant, le charme personnel, témoignaient d'une laborieuse sélection lentement réalisée à travers des générations d'universitaires, de magistrats, de hauts fonctionnaires, de polytechniciens, de normaliens, d'inspecteurs des finances, de diplomates. Un ambassadeur que j'ai connu à Rome évoquait, à l'égal de Rist, par le raffinement consommé de ses manières, des figures gravées dans de vieilles estampes du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Tout, chez les membres de sa famille,

que j'ai connus ensuite dans la paisible villa de Versailles, trahissait les croisements qui sont à la racine de la civilisation : depuis son épouse, fille de l'illustre historien Monod, jusqu'à sa belle-mère, elle-même fille du célèbre révolutionnaire russe Alexandre Herzen. Mme Monod-Herzen, morte centenaire il y a quelques années, se souvenait d'avoir été, dans son enfance, sur les genoux de Giuseppe Garibaldi, à Nice, lorsque cette ville appartenait encore aux états de la maison de Savoie. J'étais resté longuement tel après-midi dans le bureau de Rist, à Versailles, où j'avais à lire un paquet de lettres que mon fils Mario avait adressées de Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), à Rist, en le priant de me les remettre lors de mon passage à Paris; ces lettres ne contenaient aucun secret, tout juste des nouvelles et des renseignements personnels, mais chacun alors, en Italie, désirait soustraire son courrier aux yeux de censeurs habitués à imaginer des allusions cryptographiques dans des expressions claires et univoques.

Les impressions qui se dégageaient de ces rencontres personnelles confirmaient celles que m'avait données la lecture de ses écrits. Un visage aussi fin, deux yeux aussi brillants et pénétrants, une élocution aussi élégante, pouvaient-ils ne pas répondre à un cerveau clair, à un raisonnement rigoureusement cartésien ? Ce n'est pas à moi de dire quel rôle a joué Rist dans l'avancement de la science économique et dans les progrès de l'enseignement de l'économie politique en France.

Mes réflexions sont relatives à la tournure d'esprit du grand économiste. Cet esprit rejette les raisonnements confus et compliqués et refuse de sauter arbitrairement du fait empirique, qui peut être accidentel ou rare, à l'hypothèse générale et permanente.

Peu après, la crise, celle qui fut qualifiée de « grande », avait-elle montré qu'il était effectivement difficile et parfois impossible d'investir les abondants capitaux disponibles qui existaient alors ? Le rapport entre l'épargne et l'investissement avait-il été pendant quelques années tel que, répétant l'expérience d'après les guerres napoléoniennes, on pût affirmer l'existence d'un excès d'épargne et d'une abondance inouïe de fonds monétaires liquides, disproportionnée aux possibilités de consommation et d'investissements effectifs ? C'est pourquoi Sismondi, après 1820, Keynes, après 1930, avaient nié la

théorie des débouchés et avaient construit — Keynes avec un éclat sans pareil — des théorèmes sur les rapports entre consommation et investissement et sur la position stratégique du taux de l'intérêt; ces constructions parurent bouleverser la science économique. Rist ne nie pas l'importance de la théorie de l'équilibre entre les investissements et les épargnes; mais il y voit un simple cas particulier du principe plus général de l'équilibre exposé par Walras et Pareto : en sorte que les déductions que Keynes en avait tirées sur la possibilité de combattre le chômage (fait dominant et socialement tragique des années qui suivirent 1930), au moyen d'une politique de faible taux d'intérêt et d'investissements forcés, soit réalisés, soit suscités par l'Etat, valaient seulement dans la mesure où cette politique supposait un équilibre simultané sur tous les autres marchés — des prix, des salaires, des changes, de la balance des paiements, des impôts —, dont l'ensemble compose le marché général.

Tour à tour, l'équilibre particulier entre l'investissement et l'épargne, entre les salaires et les profits, entre les prix des biens de consommation et des biens capitaux, entre le revenu national et les prélèvements fiscaux, semble peser d'un poids décisif; et l'intérêt des théoriciens se déplace vers l'étude du rapport, qui, à chaque moment, paraît dominant. Rist, qui voit l'ensemble, rejette l'opinion courante selon laquelle, chaque fois, la science doit subir une « révolution ». Au déséquilibre entre l'épargne et les investissements, tel que nous le voyions vers 1930, quand les nouvelles occasions d'investir paraissaient fermées devant des masses croissantes d'épargnes ou de disponibilités monétaires en quête d'emploi, quelle pondération devons-nous donner ? L'importance de ce déséquilibre mérite-t-elle que l'on donne à sa théorie un poste clef dans la science économique ? Ou bien cette importance est-elle seulement celle que, tour à tour, on doit attribuer à chaque espèce de déséquilibre, en sorte que sa théorie doit être mise sur le même pied que d'autres et que toutes demandent à être synthétisées dans un système plus large de l'équilibre économique? Il n'appartient pas à la théorie d'établir la hiérarchie des diverses espèces de déséquilibres, mais bien aux faits. Rist se souvenait que la France avait apporté des contributions mémorables à l'étude historico-statistique des crises ou des déséquilibres économi-

ques; et le souvenir des livres de Juglar et de Simiand le rendait sceptique à l'égard des généralisations hâtives.

La recherche inquiète par l'épargne d'investissements rares ou presque inexistants se renouvelle-t-elle souvent ? Les expériences de 1820 (interprétées par Sismondi) et de 1930 (interprétées par Keynes) sont-elles plus fréquentes que l'expérience monétaire inverse où l'offre d'épargne ne satisfait pas la faim des entrepreneurs anxieux d'obtenir des moyens d'investissements supposés avantageux ?

Le scepticisme de Rist devant des doctrines qui paraissent bouleverser la science mais ne font que mettre en pleine lumière des expériences et des faits jusqu'alors laissés dans la pénombre, peut-être injustement, ne tient pas au hasard. Il prend sa source dans une connaissance approfondie de l'histoire des doctrines économiques. Trop souvent j'ai critiqué les histoires des doctrines économiques axées sur les classifications scolaires d'écoles : mercantilistes et physiocrates, protectionnistes et libre-échangistes, socialistes, libéraux, dirigistes, coopérateurs, etc. Je n'oserais dire que l'histoire des doctrines économiques de Gide et Rist échappe, même en laissant leur juste part, et la plus large possible, aux exigences de l'enseignement, à mon antipathie envers les histoires « classifications ». Je continue de soutenir fermement qu'il faut considérer chaque auteur en lui-même pour tout ce qu'il donne à la science : Adam Smith, non pas en tant que chef de l'école libérale, mais en tant qu'auteur de telle ou telle théorie; Ricardo, non pas en tant que classique, mais en tant qu'apportant un exposé logique des théories de la rente, du coût de production, du papier-monnaie; Cantillon, non pas en tant que pré-physiocrate ou pré-libéral, mais en tant qu'auteur de la doctrine de l'entrepreneur ou de celle de l'action, se développant progressivement, dans le temps et dans l'espace, de la production de l'or. Mais il y a, outre ces médaillons ou ces portraits de ceux qui ont fondé et fait avancer la science économique, une autre sorte d'histoire de cette science : celle qui étudie la naissance, la croissance et le perfectionnement des doctrines. De cette sorte d'étude, entre toutes la plus féconde, quel exemple plus haut pourrait-on donner que cette *Histoire des Doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours* qui, à mon avis, fera vivre plus qu'aucune autre de ses œuvres, le nom

de Charles Rist ? Cette histoire est une histoire critique, une histoire rédigée par quelqu'un qui, pour faire de l'histoire, ne commence point par nier la science économique, comme ont fait les Allemands de l'école dite historique, qui prétendaient édifier à coups d'érudition une nouvelle science économique, une histoire aussi qui ne pose pas au départ que les théoriciens représentent tel ou tel intérêt, telle ou telle classe, ce qui pourrait être l'histoire des intérêts ou des classes, mais ne constitue point l'histoire de la science. Non; Rist, dans son livre, ne nie ni ne méprise sa science; il recherche la formation progressive des idées et des théorèmes à travers les théoriciens qui s'appliquèrent à construire, corriger, perfectionner peu à peu les théories de la monnaie et du crédit, de John Law à Cantillon, de Cantillon à Smith, de Mollien à Thornton et à Ricardo, de Ricardo à Tooke, du Bullion Report à la controverse entre le Currency Principle et le Banking Principle, de Marshall à Wicksell, de Cassel à Fisher, à Keynes, et enfin à Knapp et à Gesell. A chaque étape, il remonte des modernes aux anciens et montre comment les germes des idées neuves se découvrent dans les propositions anciennes, et comment, parfois, les successeurs ont mal développé le germe. Bien peu d'autres livres d'histoire réussissent, à l'égal de celui de Rist, à montrer combien les nouveaux théoriciens sont redevables à leurs prédécesseurs et comment les successeurs doivent humblement rendre hommage à ceux qui les ont précédés. Vraiment ce livre est celui que tout savant devrait souhaiter pouvoir écrire, chacun dans sa spécialité, au moment heureux de sa vie. Charles Rist a vécu ce moment lorsqu'il a donné aux économistes le livre classique sur l'histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie.

Luigi Einaudi.

(Traduit par Madeleine Apchié.)

CHARLES RIST VU DE LA FACULTÉ DE DROIT [1]

Mes chers Collègues,

Dans mon dernier discours, lors de la distribution des prix à nos lauréats, je me félicitais de n'avoir pas d'éloge funèbre à prononcer; j'ajoutais, peut-être avec quelque arrière-pensée superstitieuse en songeant à ma retraite prochaine, que l'honorariat chez nous est un brevet de longue vie. Et cependant la mort, hélas ! dans le combat journalier que nous lui livrons, a toujours la victoire. Elle vient de frapper un de nos collègues honoraires, un de ceux qui ont le plus fait honneur à la Faculté et à la Science. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que, au début de la séance même où vos suffrages vont désigner celui qui, dans quelques semaines, sera mon successeur, j'évoque un de ceux qui m'accueillirent lorsqu'il y a trente-deux ans je m'assis moi-même pour la première fois à la table de notre assemblée.

Tous, mes chers Collègues, vous connaissiez le nom de Charles Rist, mais peut-être, pour un certain nombre d'entre vous, les plus jeunes, à part ceux dont la spécialité les faisait le rencontrer dans d'autres réunions que les nôtres, les traits de son visage demeuraient ignorés. C'est qu'il avait prématurément quitté la Faculté depuis plus de vingt ans et que, retenu par de multiples occupations, il n'y est guère revenu depuis. Sa silhouette n'avait pas cependant sensiblement changé depuis le moment où je l'avais moi-même, en 1922, rencontré pour la première fois. De taille moyenne, mince, le geste sobre, distingué, le visage fin, plutôt allongé, éclairé d'un regard vif, une moustache discrète comme nous la portâmes en ce temps-là, une parole claire; son aspect demeurait un peu froid, parfois même un peu distant — cela tenait peut-être à des origines

1. Allocution prononcée par le doyen Julliot de la Morandière, le 18 janvier 1955, à l'Assemblée de la Faculté de droit de Paris.

suisses et à l'austérité de la religion à laquelle il appartenait — mais il était la courtoisie même et savait être, lorsqu'il vous appréciait, l'homme le plus affable du monde.

Né le 1er janvier 1874 à Prilly, en Suisse, il fut reçu en 1899, alors qu'il venait d'atteindre ses 25 ans, au concours d'agrégation et envoyé à Montpellier, où il fut bientôt titularisé dans une chaire d'économie politique.

Sa réputation était déjà grande à cette époque. Voici ce qu'écrivait de lui, quelques années plus tard, Charles Gide, dont la principale qualité n'était pas l'indulgence : « C'est lui qui, dans la jeune génération des économistes, me paraît réunir les qualités les plus remarquables : des idées très avancées ou point de vue des réformes sociales, mais contrôlées par une critique toujours en éveil, par une méthode d'observation vraiment scientifique, par une probité scrupuleuse dans l'analyse des faits et des textes, par une documentation très sûre et une connaissance très étendue des littératures étrangères... »

Des idées très avancées au point de vue des réformes sociales. A cette époque, Ch. Rist s'est surtout préoccupé des problèmes sociaux, concernant le monde du travail. Sa thèse principale, qui a obtenu, en 1898, une récompense à la Faculté de droit de Paris, a été consacrée à la *Journée de travail de l'ouvrier;* sa seconde thèse, à la législation anglaise sur la responsabilité des accidents. Un de ses articles les plus remarqués, dont on fit état au Parlement, était écrit sur la progression des grèves en France et sa valeur symptomatique. Inconstestablement, Rist se range alors parmi les hommes que l'on appelle les hommes de gauche. Il rédige la Chronique ouvrière dans la *Revue d'économie politique*. Il participe à Montpellier à la création d'une université populaire et suit de très près l'évolution du mouvement syndical.

« *Sa critique reste en éveil, sa méthode d'observation est vraiment scientifique.* » L'étude des mouvements sociaux l'amène à approfondir celle des problèmes économiques en général. C'est le moment où Gide, qui a de la sympathie pour lui, le choisit pour être son collaborateur dans la *Grande histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, livre qui paraît en 1909, qui connaîtra le plus grand

succès, dont, après la mort de Gide, Ch. Rist assurera seul les éditions, dont la sixième sera de 1944.

A cette étude générale, il applique *sa probité scrupuleuse dans l'analyse, sa documentation sûre, sa connaissance des langues étrangères*. Il est amené à approfondir les théories, qui vont, à la fin du XIX[e] siècle, amener un tournant dans l'évolution de la science économique; son esprit rigoureux et scientifique l'attire vers les thèses d'économie pure et même abstraite de Walras et Pareto, vers le marginalisme des psychologues autrichiens; il les analyse dans des articles parus dans la *Revue de métaphysique et de morale*. Mais il entend garder son libre arbitre et sa propre indépendance doctrinale.

Il n'est pas regardé, à ce moment, au début de ce siècle, comme un libéral à la manière de Leroy-Beaulieu, il critique Bastiat. Mais ce n'est pas non plus un bâtisseur d'une société nouvelle à la manière des socialistes. Il veut être un scientifique et un réaliste. L'économie politique ne doit pas chercher, selon lui, à justifier l'ordre naturel, mais à en exposer les phénomènes et à tenter de l'expliquer. Il insiste, avec Gide, d'ailleurs, sur la place qu'il faut donner aux faits économiques et à leur influence sur les doctrines. Sans doute les faits ne suffisent pas à expliquer la naissance des doctrines, il faut tenir compte de l'intelligence des hommes et de leurs passions. Mais les doctrines sont vaines si elles ne prennent pas pour fondement la réalité et l'observation.

Et cette conviction explique l'orientation que la vie de notre collègue va prendre désormais. Certes, il est demeuré un professeur. Appelé à notre Faculté en 1913 pour enseigner l'économie politique, il y professe pendant toute la guerre, une santé fragile l'ayant fait définitivement réformer avant les hostilités. Il doit d'ailleurs faire à cette époque de fréquents séjours en montagne. En 1920, il devient titulaire de la chaire d'économie sociale comparée et, en 1923, d'une chaire d'économie politique. Son enseignement porte sur les étudiants, par sa clarté, par sa rigueur, par sa substance puisée dans la vie même.

Certes aussi, il est et demeure un savant, adonné à la réflexion personnelle, ne cessant de perfectionner et de préciser ses points de vue. Pour compléter l'*Histoire des doctrines économiques*, écrite en collaboration avec Gide, il publie l'*Histoire*

des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours, travail d'une lecture plus ardue.

Mais, étant essentiellement réaliste, il est amené à se mêler lui-même à la réalité, à la réalité des affaires publiques et des affaires privées. La guerre a créé des pertes immenses et un grand déséquilibre, il y a à reconstruire des ruines à une échelle jusque-là inconnue, les systèmes économiques qui paraissent les plus stables s'effondrent ou menacent de s'effondrer, des monnaies solides s'évanouissent ou s'amenuisent, des troubles sociaux se manifestent. Dans les pays menacés, dans tous les pays, peut-on dire, des solutions sont proposées, dont certaines révolutionnaires. Des experts sont désignés par les gouvernants. Charles Rist sera l'un d'entre eux. Déjà il s'est rendu plusieurs fois en Autriche, à la demande de la Société des Nations, pour étudier la reconstitution financière de ce pays. En 1926, il nous quitte, demandant un congé qui durera jusqu'en 1930. Durant ce temps, il sera conseiller technique de la Banque de Roumanie, membre du Comité des experts, sous-gouverneur de la Banque de France. Les services éminents qu'il rend lui valent, en 1926, la croix de chevalier, en 1932, celle d'officier de la Légion d'honneur.

Il nous est revenu en 1930, sera promu en 1931 à la première classe; mais il nous abandonnera définitivement à la fin de 1933, après trente-six ans de services universitaires effectifs.

C'est le moment d'ailleurs où il crée, à l'aide du Fonds Rockefeller, l'Institut de recherches économiques, qu'il ne cessera de diriger.

Sa compétence théorique et pratique lui ont donné une grande notoriété dans le monde des affaires, et il jouera un grand rôle en s'asseyant à la table de certains des plus importants conseils d'administration.

Il appartiendra à d'autres de dire quelle place exacte Charles Rist tient parmi les économistes français. Je me contenterai de souligner quelle a été sa position dans la bataille théorique et pratique qu'il n'a cessé de livrer. Je crois que c'est celle d'un radical, mais d'un radical à la fois indépendant et orthodoxe.

Il est radical, il n'a rien abandonné des préoccupations sociales qui furent celles de sa jeunesse; l'équilibre entre les forces sociales, l'amélioration du sort de la classe ouvrière, sont toujours au premier rang de ses préoccupations. Mais ses études

historiques et son contact avec la vie pratique l'ont convaincu que cet équilibre, que cette amélioration, sont conciliables avec le respect de l'individu et la défense de la dignité humaine; il sera toujours fermement anti-marxiste.

Il est également orthodoxe, il est persuadé que les réformes sociales peuvent se faire sans avoir recours à des méthodes révolutionnaires ou même s'écartant des voies orthodoxes et simplement aventureuses. Il sera toujours opposé aux théories de Keynes. L'essentiel, la condition primordiale du progrès, c'est pour lui la stabilité de l'instrument des échanges, de la monnaie. Il restera attaché à l'or, seule monnaie véritable, seul moyen de paiement accepté de tous, recherché même des régimes qui prétendent s'en passer. Il demeure jusqu'à la fin de sa vie sceptique sur l'efficacité du Fonds monétaire international, sur celle de l'Union européenne des paiements, qui prétend « régler les courants commerciaux pour les ajouter à l'incertitude des monnaies », plutôt que de « mettre fin à l'instabilité monétaire pour permettre aux courants commerciaux de s'ajuster eux-mêmes ». Les études qu'il a publiées ont été groupées en un volume en juin 1953, sous le titre caractéristique *Défense de l'or.*

Il est farouche partisan de l'orthodoxie financière, de l'équilibre budgétaire, il n'a jamais cru que le déficit pût être un bon moyen d'assurer le plein emploi. Cependant, il n'est pas un orthodoxe rigide, l'étude des faits lui montre leur complexité; pour maintenir les principes, il faut les assouplir. Charles Rist ne s'est pas montré systématiquement hostile aux dévaluations. Les *Mémoires* du gouverneur Moreau, avec lequel il collaborait comme sous-gouverneur, nous éclairent entièrement à cet égard. Le président Poincaré et le gouverneur, en 1926, souhaitaient le retour au franc de 1914. Ch. Rist comprend que cela est impossible. Sans doute les classes moyennes seront menacées par une stabilisation du franc à un cours qui le dévaluera des quatre cinquièmes, mais l'exemple de l'Angleterre lui paraît décisif : la revalorisation anglaise de 1925 a empêché les prix de revient de s'adapter, le chômage va devenir la hantise du Royaume-Uni. Rist lutte avec lucidité et courage; il fut un des artisans les plus efficaces de la stabilisation de 1928.

Cela seul suffirait à sa gloire, comme l'on aurait dit au Grand siècle. Cela ne montre-t-il pas le rôle que peuvent, que devraient

jouer, les membres de nos facultés, observateurs impartiaux des faits et des doctrines, si les gouvernements voulaient, plus souvent qu'ils ne le font en France, s'inspirer de leurs conseils.

Mais je ne voudrais pas, mes chers Collègues, vous laisser sous l'impression que Rist, plongé dans la vie gouvernementale, avait oublié et la Faculté et les étudiants. Il s'intéressait à eux, il s'intéressait à leur formation... Il estimait même que les jeunes gens devraient être initiés aux éléments de la science économique dès leur passage dans les établissements du second degré. C'est pour eux qu'il a écrit un de ses derniers ouvrages : *Précis des mécanismes économiques élémentaires*, paru en 1945. Tout l'essentiel de ses réflexions y est exposé de la manière la plus claire. Le livre reste volontairement élémentaire et schématique, présentant les mécanismes comme adaptés les uns aux autres et jouant de la manière la plus correcte. C'est certes plutôt un tableau idéal. Mais ce réaliste n'a-t-il pas toute sa vie été un idéaliste, rêvant d'un monde où régnerait, comme dans son propre esprit, l'ordre, la clarté, l'équilibre, l'équilibre entre la liberté et la justice, entre les mouvements du cœur et la raison.

JULLIOT DE LA MORANDIÈRE.

L'HOMME, TEL QUE JE L'AI CONNU

D'autres diront la contribution exceptionnelle apportée par Charles Rist à la science économique, je voudrais évoquer brièvement ici, pour ma part, quelques traits du caractère de l'homme tel que je l'ai connu et aimé.

Puisque nous avons la joie de voir publier ici-même, comme nous le souhaitions, cette précieuse autobiographie que, sous le titre *Mémoire pour mon successeur*, Charles Rist avait tenu à rédiger lui-même, nous y renvoyons ceux qui voudront connaître la genèse de sa pensée et les multiples activités qui furent les siennes. Ils y trouveront par surcroît le témoignage le plus vivant que l'on puisse souhaiter sur l'époque où il a vécu et les personnalités très diverses qu'il a rencontrées au cours de ses voyages à travers l'Europe et le Nouveau Monde.

Je me bornerai seulement à souligner ici certains traits de caractère qui me paraissent révéler de façon frappante quel esprit était le sien.

Lorsqu'à 18 ans, il se rendit, pour la première fois, en Angleterre, ce ne fut pas l'éclatante prospérité de l'ère victorienne qui retint son attention, mais la découverte qu'il fit de la souffrance humaine dans les longues heures qu'il consacra à la visite de quartiers les plus misérables de l'East-End.

C'est le même esprit qui inspira ses premiers travaux — ses deux thèses de doctorat en particulier.

Notre ami l'a déclaré lui-même : « C'est à travers les questions sociales que j'ai découvert l'économie politique; quand j'arrivai comme jeune professeur à Montpellier, j'ignorais à peu près tout de l'économie politique; les questions monétaires m'étaient tout à fait étrangères, les questions bancaires me semblaient mystérieuses; seules les questions sociales étaient, à mes yeux, dignes d'être étudiées et suivies. » (*Mémoire.*)

« Mon goût pour les causes sociales, ajoutait-il, et ma sympa-

thie pour les syndicats ouvriers avaient été entretenus et réchauffés par l'affaire Dreyfus. » Il eut, en effet, dans des conférences publiques, l'occasion, à de nombreuses reprises, soit à la Bourse du Travail, soit à l'Université populaire de Montpellier, de bénéficier de l'appui constant des organisations ouvrières.

Par la suite, il devait rédiger, pour *la Revue d'économie politique*, la chronique des syndicats ouvriers, ce qui l'amena à suivre de très près le mouvement syndical.

A cette époque, on le voit, Charles Rist était tout autre chose qu'un conservateur de l'ordre établi. Il était un homme de gauche, un réformateur ayant le souci de l'humain. Il eut beau, par la suite, prendre une part active à la vie économique et financière, il n'eut jamais rien d'un « affairiste » et demeura irréductiblement indépendant à l'égard de toutes les coteries, chapelles, puissances d'argent, dont il dénonça, à maintes reprises, les inacceptables prétentions.

Lorsque, avec le concours de la Fondation Rockefeller, il créa plus tard son Institut de la rue Michelet, il lui donna ce titre significatif : « Institut scientifique de recherches économiques et sociales ».

Le premier ouvrage qui y fut publié fut consacré au chômage. Il comportait une *Enquête sur les chômeurs*, d'après les fiches des fonds de chômage de Paris, Lyon et Mulhouse, étude prise sur le vif portant sur l'âge, le sexe, les conditions de vie, le logement, les charges de famille des chômeurs.

Certains, dont chacun sait qu'ils sont sans ambition, n'ont pas craint de lui reprocher d'avoir été un homme d'affaires. Une telle participation aux affaires peut, sans doute, pour certains intellectuels, présenter un risque de compromissions. Mais d'autres ont pu y trouver un poste d'observation privilégié; un contact plein d'enseignements avec la réalité, qui fait trop souvent défaut aux hommes de science.

Même alors qu'il avait été amené à assumer des responsabilités économiques et financières considérables, il continuait à réserver dans sa vie une place à l'action désintéressée. Je n'en veux pour preuve que l'attachement qu'il a montré à une œuvre, modeste en apparence, mais dont il appréciait le rendement social : il avait accepté, après la mort de son fondateur, le pasteur Paul Doumergue, la présidence du Comité de *l'Ecole*

pratique de Service social. Il tint toujours à suivre de près son activité, à lui apporter l'appui de son autorité et de ses relations et à lui consacrer une part importante de ce temps qui était sollicité par tant d'autres tâches urgentes. Dans le dernier entretien qu'il voulut avoir avec moi, quelques semaines avant sa mort, il me fit part de sa crainte que l'état de sa santé et son éloignement de Paris ne lui permissent plus de faire face à ce qu'il considérait comme un engagement moral auquel il n'entendait pas se dérober. Il me demanda d'accepter de le suppléer chaque fois que ce pourrait être nécessaire.

*
* *

L'un de ceux qui ont le mieux connu Charles Rist au cours de sa carrière, — M. Jacques Rueff, — a bien dégagé les caractères essentiels de sa personnalité morale, dans le beau portrait qu'il a tracé de lui au lendemain de sa mort (*Vie française*, 21 janvier 1955).

« *Si l'on cherche la source de l'extraordinaire emprise qu'a exercée la pensée de Charles Rist, c'est incontestablement, vers ses qualités morales qu'il faut se tourner. Pour tous ceux qui l'ont approché, en toute circonstance, dans tous les domaines, il était la vivante figure de la vérité. Je ne l'ai jamais vu violent et méprisant, lui si calme, si bienveillant, que lorsqu'il stigmatisait la bassesse et le mensonge. Dans toutes les réunions où j'ai siégé avec lui, je n'ai jamais aperçu, dans sa pensée, aucune concession à l'opinion d'autrui si elle n'était la sienne. Personne n'a été plus indifférent que lui à la mode, personne plus éloigné des lignes de plus grande pente, où se rencontrent les esprits faibles, soucieux d'approbation et de succès.*

» *Charles Rist était avant tout un noble et grand caractère: C'est sa pureté d'âme, la chaleur de son cœur et l'élévation de sa pensée qui lui ont donné, en tous les domaines où l'universalité de son génie l'a conduit, l'influence et le succès.* »

J'ai tenu à reproduire ici ce jugement, car il exprime, mieux que je ne saurais le faire, le caractère marquant de cette exceptionnelle personnalité.

Je citerai, pour ma part, cet exemple de l'indépendance qui était la sienne et qui l'amenait à reconnaître l'originalité et la force d'une pensée partout où il les rencontrait. Bien qu'il n'ignorât pas les rudes coups de boutoir que Paul Bureau, avec sa verve habituelle, avait souvent porté aux économistes en

titre, il appréciait, dans ses beaux travaux d'ordre économique et social, la vigueur d'un esprit non conformiste. Il admirait aussi en lui le bon citoyen de la cité moderne et ses courageuses campagnes en faveur de la famille et la santé morale du pays.

Quelques semaines après la mort de Bureau, dont il savait que j'étais l'ami le plus proche, il me demanda de lui consacrer dans la *Revue d'économie politique* une « notice nécrologique » qu'une revue réserve généralement à ceux qui ont été ses collaborateurs directs (V. la *Revue*, juillet-août 1923, p. 575-577).

*
* *

Charles Rist était de dix ans mon aîné. Je n'ai donc pas eu le privilège d'être son élève. Lorsqu'il vint à Paris, en 1913, j'étais moi-même chargé de cours à la Faculté d'Alger. Son influence n'en fut pas moins très grande sur l'orientation de ma pensée. Tous ceux qui ont pu suivre son enseignement ont témoigné que, par l'étendue de son information, la sûreté, l'élégante clarté de ses leçons, son autorité magistrale, il a été incontestablement l'un des maîtres les plus écoutés de toute une génération.

Le bienveillant accueil qu'il réserva à mes premiers travaux, l'intérêt qu'il porta plus tard à mes activités sur le plan social et moral, enfin notre communauté de vues dans la plupart des domaines, furent le point de départ de notre correspondance pendant les vingt années que j'ai passées à Strasbourg et de nos longues conversations lorsque je me trouvais de passage à Paris. Ainsi s'établirent entre nous les liens d'une réciproque amitié.

Malgré les tâches écrasantes qui étaient les siennes et dont tout autre que lui eût été accablé, il trouvait le temps nécessaire pour faire chaque chose. Il semblait toujours disponible et savait se consacrer tout entier à son interlocuteur du moment. On était aussitôt conquis par cette rayonnante personnalité, par la simplicité et l'affabilité de son accueil. J'ai toujours admiré sa curiosité largement ouverte, l'intérêt qu'il portait aux travaux et à l'activité des autres, ses enthousiasmes juvéniles, son sens de l'humour. En un mot, ce don de sympathie humaine, libre de tout préjugé, qui est la marque d'un grand esprit.

*
* *

Il convient de souligner que si notre ami n'a jamais vécu en Alsace, il devait ses origines à cette province. Son père avait exercé la médecine à Strasbourg avant 1870; son frère aîné, le docteur Edouard Rist, y était né. Cela nous explique l'ardeur de son patriotisme. J'ai été témoin de son émotion lors du retour, en 1918, de cette petite patrie à la France et de sa joie lorsqu'il put y revenir librement et faire à l'Université, redevenue française, une conférence qui reçut le plus chaleureux accueil.

Mais, allons plus loin. Il est permis de se demander si ce n'est pas dans sa double ascendance, alsacienne et protestante, qu'il faut chercher l'explication de cette alliance — rarement rencontrée dans une même personnalité — de la culture intellectuelle et du sens de l'action; du goût des affaires et de la haute administration avec le respect des valeurs morales et un constant souci de ses responsabilités sociales.

On pourrait ici invoquer, entre beaucoup d'autres, l'exemple de certaines « dynasties » alsaciennes, telles que celles des Siegfried, de Schlumberger, des Boegner, qui, par la dignité de leur vie et leur style propre d'existence, ont enrichi le patrimoine français de quelques-unes de ses valeurs les plus sûres.

Paul GEMAEHLING.

LE PROFESSEUR

En chaque homme, plusieurs êtres cherchent à s'accomplir. Rares sont ceux qui réussissent, comme Charles Rist, à exceller en deux sortes de tâches aussi différentes : il fut un exceptionnel professeur, puis, parvenu à la cinquantaine, se révéla un technicien de la politique économique, dont l'action, gouvernementale ou privée, en France et à l'étranger, a imprimé sa marque à l'entre-deux-guerres.

Sa vocation était d'enseigner, non par goût d'imposer sa propre pensée — nul n'était plus libéral que ce grand esprit, nourri des classiques et des philosophes du XVIII[e] siècle — mais parce qu'il croyait à la puissance des idées. Enseigner, c'était d'abord essayer de connaître soi-même la vérité, puis en faire part à de jeunes esprits qui, vingt ans plus tard, seraient les dirigeants de la nation. Il ne concevait la science ni comme un dogme, ni comme un assemblage de recettes pratiques; il la présentait sous forme de tentatives, toujours renouvelées, cherchant à mieux saisir une réalité trop complexe pour être jamais pénétrée tout entière, trop changeante pour que jamais la tâche soit achevée. Il faisait naître en ses élèves un doute méthodique, aussi bien à l'égard des idées reçues que des nouveautés à la mode. Mais, loin de faire germer le scepticisme, il dénonçait les idées fausses, fondées sur des faits imaginaires et mal observés, et les pourchassait avec vigueur. Il entendait montrer comment, à défaut de certitudes, on peut dégager des probabilités suffisantes pour servir à l'action.

La noblesse de cette mission avait attiré Charles Rist dès sa jeunesse. A 25 ans, il s'était présenté au concours d'agrégation de sciences économiques, parce que la réalité sociale lui apparaissait un domaine où les erreurs intellectuelles avaient les plus graves conséquences humaines. Enseigner, éduquer, c'était à ses yeux une voie sûre pour apporter sa pierre à la construction d'une société meilleure. Reçu dès son premier concours à l'agrégation et nommé à l'Université de Montpellier, il partagea

son temps entre l'enseignement des étudiants et celui des ouvriers. Le sujet de son premier cours de faculté en 1899-1900, *La distribution des richesses*, traduit les préoccupations sociales qui l'animaient, comme naguère celui d'une de ses thèses de doctorat, consacrée à la durée du travail, comme bientôt celui d'un de ses premiers articles traitant des grèves.

Ses cours ultérieurs, tant à Montpellier qu'à Paris, où il fut nommé en 1912, indiquent que Charles Rist, s'initiant mieux aux problèmes vers lesquels sa générosité de cœur l'avait attiré, pensa de plus en plus que le progrès social implique un fonctionnement meilleur de tout l'organisme économique. La monnaie, les relations internationales, lui apparurent comme les deux domaines stratégiques d'où dépend l'efficacité sociale de toute économie. En 1900, il avait déjà consacré un de ses cours à la monnaie. A Paris, après la guerre, ce sont ces deux matières qui eurent sa préférence : en 1919-1920, il traita des grandes banques d'émission et de dépôt; en 1921-1922, de la révolution monétaire mondiale et de la distribution des richesses; en 1922-1923, de la vie économique internationale; en 1923-1924, du commerce international et des balances des comptes; en 1924-1925, des réformes monétaires depuis la fin de la guerre; en 1925-1926, des relations commerciales internationales. Après le temps passé comme sous-gouverneur de la Banque de France, c'est d'abord aux banques d'émission (1930-1931), puis à la crise mondiale (1931-1932), enfin à la crise des monnaies (1932-1933) qu'il consacra ses derniers cours de faculté.

Ceux qui, comme moi, ont eu alors le privilège d'entendre Charles Rist enseigner dans la chaire de doctorat d'économie politique de la Faculté de droit de Paris, gardent intense le souvenir du sentiment de perfection qu'ils éprouvèrent. Pendant quatre ans, il avait participé de façon décisive au gouvernement de la Banque de France. Il était appelé en consultation par plusieurs pays étrangers. L'expérience qu'il avait acquise était venue vivifier sa parfaite connaissance de toute la science économique. Il apparaissait à nos yeux une vivante synthèse de la théorie et de l'action. Revenu à la Faculté aussitôt achevée sa tâche à la Banque de France, il y avait revêtu de nouveau la robe noire à parements rouges, marquant ainsi que le respect des traditions d'une grande maison universitaire doit aller de

pair avec le souci d'être à l'avant-garde de l'actualité scientifique.

D'une voix affaiblie par une maladie ancienne, il réussissait à se faire entendre dans un grand amphithéâtre où les étudiants se pressaient, assis ou debout. Sa diction était si parfaite que les moindres sons parvenaient jusqu'aux plus hautes travées, précis et purs, comme les pensées qu'ils portaient. Assis droit dans sa chaire, avec des gestes mesurés, qui scandaient le déroulement de son argumentation, consultant de temps à autre des notes, il improvisait son exposé en usant d'une langue admirable de classicisme, dépouillée de toute pédanterie. A une époque où les chahuts étaient fréquents, il parlait dans un silence absolu. Il démontait devant nous les mécanismes qui, de la prospérité, avaient jeté le monde dans la crise la plus profonde. Le respect qui l'entourait allait, autant qu'à l'économiste, à l'homme dont on savait la rigueur morale et intellectuelle, la volonté passionnée de vérité et de droiture.

Lorsque trop d'autres obligations contraignirent Charles Rist à quitter, en 1933, la Faculté de droit, il ne se résigna pas à renoncer totalement à sa vocation première. A l'Ecole libre des sciences politiques, il donna encore quelques heures de cours chaque année. Cet attachement à enseigner, à demeurer au contact des jeunes gens, Charles Rist en a livré le secret dans un passage d'une préface qu'il donna en octobre 1926, au moment même où il aurait pu être absorbé tout entier par la stabilisation du franc, à la publication posthume d'un travail d'un de ses étudiants, Jean-Pierre Lazard :

« L'une des plus grandes joies de l'enseignement est le contact avec des esprits jeunes, chez lesquels l'enthousiasme et la curiosité ont gardé leur fraîcheur. Ils ressentent toute la gravité des problèmes de l'heure, sans y mêler de vanité ou d'ambition personnelle. Ils viennent à leurs aînés croyant leur demander un service. Ils ne s'aperçoivent pas que nous sommes le plus souvent leurs obligés. Qu'un de ces hommes vienne à disparaître prématurément, il emporte avec lui une partie de notre confiance en l'avenir, de cette confiance que la seule présence de sa bonne volonté et sa foi spontanée dans la vie suffisaient à raffermir en nous. Il nous laisse en partant le douloureux regret de ne pas avoir eu le temps d'acquitter toute notre dette à son égard. »

Jean-Marcel Jeanneney.

II

LA PENSÉE

LES CONCEPTIONS MONÉTAIRES

L'approche.

Bien qu'il ait été considéré de nos jours comme un de nos plus éminents spécialistes de la monnaie, Charles Rist a commencé tardivement à s'intéresser à cette partie de l'économique. Les questions sociales l'ont d'abord attiré; elles lui paraissaient se poser avec plus d'urgence et comporter des réponses plus immédiates [1].

Dans toutes les recherches qu'il a entreprises, cependant, sa méthode a été la même : il tenait l'économie politique pour une science d'observation, analysait les phénomènes, s'efforçait de découvrir les mécanismes qui présidaient à leur naissance et à leur développement, gagnait ensuite de proche en proche les zones plus générales et plus abstraites où se situent les théories explicatives. L'histoire lui offrait tout naturellement le champ d'observation le plus large et les éléments les plus nombreux pour la construction de ses thèses. Dans la classique *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, dont la première édition remonte à 1909, il abordait l'étude des conceptions monétaires en les saisissant dans leur liaison avec les faits et les doctrines, puis il approfondissait certains points dans des articles, rapports, conférences [2] et dans

1. La chronique des questions ouvrières, dans la *Revue d'économie politique*, a été rédigée par Charles Rist dès 1905. Nous désignerons dorénavant cette revue par ses initiales.

2. Citons en particulier la série de huit articles publiée d'octobre 1925 à octobre 1926 dans le *Moniteur des intérêts matériels*.

un volume daté de 1924 : *La déflation en pratique*. En 1933, il réunissait plusieurs de ces exposés dans un livre intitulé, *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*. Revenant à l'histoire, en la centrant sur cette matière qui avait alors ses préférences, il écrivait son *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours* (1938). Il donnait ensuite à ses lecteurs l'essentiel de ses idées, sous une forme condensée, dans quelques chapitres de son *Précis des mécanismes économiques élémentaires* (1945). Il couronnait enfin son œuvre en affirmant sa position sur les points fondamentaux dans sa *Défense de l'or*, publiée en 1953.

Le cheminement de la pensée du maître est aisé à suivre lorsqu'on dépouille systématiquement la *Revue d'économie politique*, à laquelle il est resté attaché pendant tout le cours de son existence, et c'est pourquoi nous nous référerons non seulement à ses livres et articles, mais encore à ses notices et comptes rendus. Ces derniers textes constituent une expression plus spontanée, un jaillissement plus révélateur de sa personnalité que les études approfondies dont nous venons de donner l'énumération.

Comme beaucoup de nos contemporains, et en raison de sa méthode fondée sur l'observation, Charles Rist aimait à se dire réaliste. Il raillait les « excursions dans la stratosphère » [3], il dénonçait la tendance de certains critiques à faire dévier vers les choses les responsabilités encourues par les hommes; ce n'est pas l'or, disait-il, qui est cause de la crise de 1930, c'est la politique monétaire de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis [4], et en même temps il mettait hors de cause les observateurs injustement accusés d'exercer une influence néfaste; « les économistes n'existent pas », répondait-il à M. Duboin, « l'évolution économique se poursuit sans que les économistes y soient pour rien » [5].

La première approche monétaire de C. Rist semble avoir eu pour objet les banques et les finances publiques. En 1921 il donnait au Conservatoire des arts et métiers une conférence sur « les banques d'émission et l'après-guerre »; en 1923 il attri-

3. Il applique cette expression au livre de G. Myrdal sur « l'équilibre monétaire », *R.E.P.*, 1950, p. 450.
4. *Vieilles idées devenues neuves sur la monnaie*, *R.E.P.*, sept. 1951, p. 732.
5. Compte rendu de *Economie politique de l'abondance*, de J. Duboin, *R.E.P.*, 1952, p. 249.

buait les fluctuations des cours de notre change à l'absence d'équilibre financier [6]; en 1924 il rédigeait une étude sur le budget français [7] et il approuvait R. Wolff qui regardait comme dépourvus de sens les remboursements opérés par l'Etat à la Banque de France en temps de déficit budgétaire [8]; en 1927 il voyait dans ce même déficit une des causes principales de la variation du cours du franc [9]; en 1933, il le désignait comme le « point noir » de notre situation économique [10]; enfin, peu de temps avant sa mort, il insistait de nouveau sur l'importance du déséquilibre budgétaire [11]. Le lien entre le budget et la monnaie est un de ceux qu'il a mis en relief avec le plus de force et de continuité.

A maintes reprises, Charles Rist a dénoncé les manœuvres des dirigeants désireux de masquer cette réalité qui lui tenait à cœur. Ainsi montrait-il comment, pendant la première guerre mondiale, les « bons des caisses de prêts de guerre » émis en Allemagne avaient permis de tourner la règle du tiers en servant de couverture aux billets de la Reichsbank et d'accroître les facilités de crédit de cet Institut central [12]. Il dénonçait peu après le subterfuge qui consistait à comparer la circulation monétaire à l'encaisse métallique en France et à la somme de l'encaisse métallique et des bons des caisses de prêts de guerre en Allemagne, puis à tirer de cette comparaison des conclusions défavorables pour notre pays [13]. Il expliquait à la même époque comment la Banque d'Angleterre s'était apparemment abstenue de violer l'*Act* de Robert Peel en fermant ses guichets pendant la première semaine d'août 1914 et quel avait été le rôle des « *currency notes* » [14].

La banque se trouve au carrefour des problèmes de l'épargne et de ceux du crédit. C. Rist a étudié les uns et les autres, et si, tout au long de ses exposés, il a dénoncé les abus du crédit, tels qu'ils lui étaient apparus surtout depuis 1925, il n'en

6. Note *R.E.P.*, 1923, p. 125.
7-8. *Le budget de 1925 et le crédit de la France*, *R.E.P.*, 1924, p. 785.
9. Compte rendu de *Monnaie, prix et change*, d'A. Aftalion, *R.E.P.*, 1927, p. 1589.
10. *La France économique en 1932*, *R.E.P.*, 1933, p. 601.
11. Compte rendu de *Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952*, de P. Dieterlen, *R.E.P.*, 1955, p. 268.
12. *Le régime monétaire de l'Allemagne pendant la guerre*, *R.E.P.*, 1915, p. 447.
13. *La couverture métallique de la circulation de papier en Allemagne et en France*, *R.E.P.*, 1917, p. 13.
14. *La Banque d'Angleterre et l'*Act* de Peel en août 1914*, *R.E.P.*, 1918, p. 164.

a pas moins reconnu l'utilité et l'importance de ce support de l'esprit d'entreprise [15].

Nous n'avons à parler ici ni de l'épargne, ni du capital. Nous noterons toutefois que les conceptions de l'intérêt sont liées à celles de la monnaie et nous rappellerons que C. Rist considérait les effets des variations du taux d'intérêt comme très limités [16].

Il nous est naturellement impossible de passer ici en revue toutes les théories monétaires de cet auteur fécond et nous devons nous borner à évoquer quelques-unes d'entre elles.

Qu'est-ce que la monnaie ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le *Précis des mécanismes économiques élémentaires* n'offre pas de réponse simple et immédiate à cette question liminaire. La monnaie prend place sous forme d'or dans le schéma général de la circulation des marchandises, des services et des revenus qui figure au début du livre [17]; ainsi se trouvent indiquées son origine historique et sa base logique. C'est seulement vers le milieu du volume qu'un chapitre lui est consacré.

A vrai dire, pas plus chez C. Rist que chez la plupart de nos contemporains, nous ne trouvons de définition de la monnaie. L'économiste se contente d'envisager la surface du phénomène sans chercher à découvrir son essence; il se préocupe de l'emploi, non de la nature; en bref, au lieu de définir, il énumère des fonctions.

C'est à ce propos que C. Rist révèle sa combativité et déploie tout son talent; il critique l'habitude prise par les économistes comme par le grand public d'appeler monnaies tous les instruments de paiement, car si ces derniers remplissent toujours une des fonctions assignées à la monnaie, celle du règlement matériel des transactions, les autres fonctions leur échappent souvent. C'est pourquoi, d'après lui, il convient d'étudier séparément le mécanisme des paiements et la monnaie. Le méca-

15. Compte rendu de *Au-delà du capitalisme*, de P. Dieterlen, *R.E.P.*, 1947, p. 170, et de *Das Leben der Erwartungsund Kreditwirtschaft*, de G. Kunwald, *R.E.P.*, 1935, p. 1763.

16. Compte rendu de *Retour à l'équilibre économique*, de H. Solente, *R.E.P.*, 1945, p. 551.

17. Le tableau se trouve page 53, l'explication page 56.

nisme, explique-t-il, est né « du désir d'éliminer la monnaie proprement dite, c'est-à-dire la monnaie métallique », de l'opération matérielle du paiement. Voilà l'idée fondamentale; la véritable monnaie, c'est le métal, et plus précisément aujourd'hui l'or.

Quiconque contemple « du dehors » le mécanisme des échanges dans un pays libre est conduit à considérer la monnaie comme une unité et comme un instrument de paiement; il la voit circuler et donner naissance aux prix. S'il se place « au dedans » du système, il note les décisions d'emploi des individus qui orientent leur pouvoir d'achat vers des objets déterminés ou bien le conservent par devers eux. Ainsi apparaissent les fonctions classiques de la monnaie : mesure de valeur, intermédiaire dans les échanges, réserve de valeur [18].

Ces fonctions ne sont pas l'aboutissement d'une construction doctrinale, elles sont le résultat d'une lente adaptation à des modifications historiques et d'une sélection opérée par le public lui-même. Un instrument de paiement qui ne les remplit pas toutes n'est pas une vraie monnaie. S'il permet seulement de liquider les dettes quotidiennes, il est commode assurément, mais n'est qu'une institution comptable et non une institution sociale qui exerce son action sur la vie économique de tous les individus composant une nation [19].

Les corollaires de cette notion de la vraie monnaie sont multiples. C. Rist s'oppose à Adam Smith et à Ricardo, qui voyaient essentiellement dans la monnaie un instrument de circulation, d'où résultait pour le billet de banque non seulement le caractère de monnaie, mais encore celui d'une monnaie supérieure et préférable au métal puisqu'il était meilleur marché que lui [20]. L'or apparaissait comme un moyen de règlement périmé, les systèmes monétaires métalliques semblaient rétrogrades [21]. Et C. Rist s'indigne : l'institution du cours légal « a enfoncé dans l'esprit du public l'idée fausse que le billet est une monnaie », écrit-il dans la première édition de son *Histoire des doctrines*

18. *Précis des mécanismes*, p. 185 et suiv. C. Rist tenait beaucoup à la distinction entre la vision « du dehors » et celle « du dedans ». Voyez la note ajoutée page 416 dans la deuxième édition de son *Histoire des doctrines relatives au crédit...* (1951).

19. *Précis des mécanismes...*, p. 243.

20. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 65 et suiv. Nous citons sur l'édition de 1951.

21. Cette idée a été reprise par le comte Mollien et par Jean-Baptiste Say.

relatives au crédit et à la monnaie, puis il se rend compte qu'il a dépassé sa pensée et il se ravise en rectifiant la fin de la phrase dans la deuxième édition : « ... l'idée fausse que le billet convertible mérite le nom de monnaie au même titre que la monnaie métallique » [22]. Il reconnaît en effet que le papier-monnaie est capable de remplir les fonctions qu'il a assignées à la monnaie, et, comme sa définition est purement fonctionnelle, il est obligé d'admettre le papier-monnaie parmi les monnaies, mais en le considérant comme monnaie de deuxième zone.

Cette infériorité tient au fait que le papier-monnaie remplit mal la troisième fonction, celle que nous nommons aujourd'hui « réserve de valeur ». Tooke l'avait noté lorsqu'il considérait la monnaie comme « l'objet des contrats pour les paiements futurs » [23].

Il en résulte que C. Rist refuse de figurer parmi les « métallistes », ce qui semblerait légitime au premier abord. Si, d'après lui, les « antimétallistes » font erreur en négligeant la fonction de réserve de valeur, les « métallistes » se trompent également en croyant le papier incapable de remplir cette fonction. Il la remplit, mais « très mal », parce que son pouvoir d'achat est très instable, sa valeur varie « avec l'idée que se font ceux qui le reçoivent de la nature et de la quantité des objets en lesquels il se transformera » [24]. Sa capacité de servir comme réserve de valeur est dominée par cette incertitude; elle existe, mais elle est précaire.

Que la monnaie soit une créance, C. Rist ne le nie pas davantage, mais elle est quelque chose de plus; sa valeur ne réside pas dans celle des biens qu'elle permet d'obtenir; celui qui l'acquiert sait qu'il la dépensera, mais il ne l'acquiert pas pour la dépenser [25]. Se contenter de voir en elle un bon d'achat, c'est faire d'elle un instrument de circulation dont la quantité importe et non la qualité. Wieser a tort de donner pour valeur à la monnaie l'utilité limite du dernier bien qu'elle permet d'acquérir et de confondre ainsi l'utilité marginale de la monnaie et celle du revenu [26].

22. Première édition, p. 324; deuxième édition, p. 343.
23. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 204.
24. *Ibid*, p. 363.
25. Cette formule est de G. Kunwald, *loc. cit.*
26. Compte rendu de *Goldwanderungen. Ein beitrag zur theorie des Geldes*, de K. F. Maier, *R.E.P.*, 1938, p. 226.

Pour les mêmes motifs, C. Rist affirme son « désaccord total » avec Albert Aftalion, qui, dit-il, suit Knapp et ne conçoit pas qu'un objet puisse être désiré en vue de servir de réserve [27].

Les critiques de la position prise par C. Rist dans ce domaine ont été fréquentes et parfois vives. On lui a surtout reproché d'avoir négligé l'importance de la limitation quantitative de la monnaie qui est conservée en raison de sa capacité d'échange future et doit être rattachée à l'or, élément indépendant des hommes, à cause de l'imperfection des gouvernements [28].

Quant au chèque, ou plus exactement au dépôt utilisable par chèque, il est identique au billet de banque, d'après notre auteur [29]. Il est inexact de considérer l'émission de billets comme un privilège qui doit être réservé à l'Etat et l'émission de chèques comme une affaire privée. Encore une fois Tooke n'a pas menti, et il faut donner raison à Cantillon, à Thornton, à Fullarton, à Mac Leod contre Ricardo et ses disciples. De période en période, constate mélancoliquement C. Rist, les économistes ont dû redémontrer la thèse de Tooke, et il voit une erreur dans la proposition de remédier à l'inflation en substituant le chèque au billet de banque [30].

Enfin, il est naturel que les conceptions précédentes aient amené C. Rist à considérer une monnaie abstraite comme « proprement impensable » [31], à s'opposer sur ce point encore à M. Aftalion [32] et à approuver au contraire M. Allais, pour qui une unité de compte ne saurait exister sans une définition la reliant à la réalité [33].

Primauté de l'or.

Si C. Rist a mis l'accent avec tant d'insistance sur la fonction « réserve de valeur », c'est parce qu'il a obéi à un désir de stabilité monétaire, bien compréhensible dans les temps trou-

27. Compte rendu de *L'or et la monnaie*, d'A. Aftalion, *R.E.P.*, 1938, p. 224.
28. C'est ce que Ellsworth appelle les motifs politiques de méfiance à l'égard des étalons non métalliques, dans la critique violente qu'il a faite de l'*Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie*, dans l'*American Economic Review* de septembre 1938, p. 584. Voyez l'opinion plus mesurée et correcte de G.-H. Bousquet dans son ouvrage sur Adam Smith (Paris, 1950, p. 3, n. 1).
29. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 207 et suiv.
30. Nouvelles et notices, *R.E.P.*, 1920, p. 271.
31. *Vieilles idées devenues neuves sur la monnaie*, *op. cit.*, p. 729.
32. Compte rendu de *L'or et la monnaie*, *loc. cit.*
33. *Vieilles idées devenues neuves sur la monnaie*, *op. cit.*, p. 730.

blés que nous avons traversés. Réaliste, il constate que l'or est l'objet d'une demande large et constante, que le public lui-même apprécie la valeur des différentes monnaies et que pour lui « toutes les assignations ne sont pas également sûres » [34]. Toujours fidèle à son idée, il pense que la préférence dont bénéficie le métal jaune est due à sa beauté, à sa rareté et à sa durabilité [35]. Il raille les théoriciens qui regardent l'or comme un fétiche et qui, se croyant « avancés », sont singulièrement retardataires, puisque, déjà au XVIIIe siècle, Berkeley déclarait l'or inutile et proposait de le remplacer par du papier [36].

Bien entendu, le métal n'est pas une monnaie parfaite, mais le public ne se soucie point de cette imperfection. Keynes et Hansen eux-mêmes ont dû reconnaître que les peuples sont « conscients de l'or » [37].

Pourquoi cependant de nos jours existe-t-il encore des adversaires de l'or ? Sans doute trouve-t-on parmi eux des « myopes » incapables de discerner, au-delà de l'économique, les fondements psychologiques de la valeur du métal, et des idéologues défenseurs d'un nationalisme dangereux et désuet, mais C. Rist insiste sur le fait que le métal gêne les combinaisons des dirigeants désireux de se servir de la monnaie comme d'un levier de commande de l'économie. Il expose à plusieurs reprises la situation créée par cette volonté d'intervention, le divorce qui en résulte entre certains économistes acharnés à demeurer sur un terrain étroitement rationnel et le public décidé à garder sa confiance dans l'or en dépit des indignations et des remontrances, l'incompréhension des adversaires du métal qui aboutit à des contradictions telles que l'obstination des Nazis à proclamer la déchéance de l'or et leurs efforts pour se saisir partout de lui, ou la libération du marché de l'or en France en 1948 et l'interdiction au même moment de son importation sans autorisation [38].

Cet attachement à l'or constitue un des aspects du libéralisme de C. Rist, aspects dont nous n'avons pas à parler ici. La monnaie est un facteur de liberté; elle doit rester hors de la portée des gouvernements, et l'or est à cet égard digne de la

34. *Ibid., op. cit.*, p. 720.
35. Compte rendu des *Essays in honour of Irving Fisher*, *R.E.P.*, 1938, p. 458.
36. *Défense de l'or*, p. 23.
37. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 491.
38. *Défense de l'or*, p. 32.

préférence que le public lui témoigne parce que la nature qui le fournit met, par sa parcimonie, un frein aux excès des hommes.

La thésaurisation est appréciée de la même manière. Elle est insupportable aux partisans des directions économiques, car elle constitue « la réaction naturelle et légitime » des particuliers devant la détérioration du papier-monnaie [39]. N'accusons pas le thésauriseur; le coupable est celui dont la politique malencontreuse a engendré la défiance, source de la thésaurisation.

Pourquoi, enfin, puisque le dollar vaut l'or actuellement et qu'il est demandé partout, ne pas le substituer au métal et l'admettre comme monnaie internationale ? Ce serait une erreur, répond C. Rist, l'or n'est pas regardé comme équivalent au dollar puisque son prix, traduit en dollars, dépasse parfois sur le marché libre le cours officiel de cette monnaie. Rien de plus légitime, car le dollar est à la merci de la politique américaine. L'on a cru aussi, il y a peu de temps, que la livre sterling valait de l'or, et les Anglais se sont chargés de détromper ceux qui avaient foi dans l'excellence de la devise britannique [40].

Rapports entre la monnaie et les prix.

Dès 1914, comparant les variations de la circulation monétaire à celles du niveau général des prix, C. Rist adhérait à la théorie quantitative [41], qu'il appelle « la thèse de Bodin » [42]. C'est à A. Smith qu'il donne raison à cet égard contre Ricardo. Ce dernier n'avait en vue que l'offre de monnaie et rapportait tout à sa quantité, le premier tenait compte de la demande — par exemple du fait que les gouvernements coloniaux décidaient de recevoir du papier-monnaie en paiement des taxes. « La vérité, écrit C. Rist, c'est qu'à partir du jour où un papier est

39. *Ibid.*, p. 38.
40. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 489.
41. *La circulation monétaire française et le mouvement des prix*, *R.E.P.*, 1914, p. 276.
42. Comme la plupart de nos compatriotes, C. Rist a ignoré l'école de Salamanque, où cette théorie a vu le jour. Il félicite Cantillon et Thornton, ses auteurs favoris, d'avoir fait état de la vitesse de circulation de la monnaie et critique les économistes qui ont cru cette vitesse capable de varier toujours en sens inverse des mouvements du volume monétaire de manière à en compenser les effets.

inconvertible et où sa valeur dépend de l'appréciation de ceux qui le demandent ou l'offrent, tout peut arriver : même que ce papier augmente de valeur et dépasse le pair. » [43].

L'action de l'or sur les prix se manifeste dès la sortie de la mine; les quantités de métal vendues à la Banque centrale accroissent les revenus des producteurs d'un montant qui constitue une addition nette aux revenus existants. En effet, si la vente d'une marchandise quelconque augmente le pouvoir d'achat du vendeur, elle diminue d'une somme égale celui de l'acheteur; au contraire, la vente de l'or provoque une augmentation de pouvoir d'achat sans diminution correspondante. Il y a donc offre supplémentaire globale de monnaie. Par suite, le pouvoir d'acquisition de cette monnaie vis-à-vis des marchandises se réduit « comme si l'unité des prix se rétrécissait » [44].

Newmarch, continuateur de Tooke, analyse ce processus dans la durée en distinguant deux influences exercées par un afflux d'or sur les prix, l'une directe par l'intermédiaire des revenus, comme nous venons de l'indiquer, l'autre indirecte grâce au taux de l'intérêt. Ces deux phases sont successives : d'abord le pouvoir d'achat supplémentaire se porte à la fois vers les marchandises et vers les valeurs mobilières en provoquant la hausse des unes et des autres, d'où une baisse originaire du taux de l'intérêt, mais ensuite, comme l'avait noté Cantillon, l'augmentation du prix des marchandises détermine celle des profits, qui, à son tour, entraîne celle du taux de l'intérêt. Alfred Marshall ne tenait compte que de l'effet indirect dans sa célèbre déposition devant la commission d'enquête britannique sur la circulation monétaire en 1888. C. Rist lui reproche d'avoir ainsi fortifié les adversaires de la thèse de l'action directe des mouvements de la quantité d'or sur ceux du niveau des prix et d'avoir incité les banquiers à s'imaginer que les instruments de crédit seuls, indépendamment de la production des métaux précieux, agissent sur les prix, « comme si le montant de ces instruments n'était pas lui-même en relation directe et visible avec les mouvements des réserves d'or » [45]. Cette même théorie de Marshall a fait croire à certains économistes anglais en 1936 qu'il suffisait de pratiquer une politique d'ar-

43. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 76, n. 1.
44. *Précis des mécanismes...*, p. 225.
45. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 317.

gent à bon marché pour renverser la tendance des prix qui se poursuivait depuis 1925 en Grande-Bretagne.

C'est encore en s'inspirant de cette thèse que Cassel a préconisé un système de papier-monnaie dans lequel les variations du taux de l'escompte fixeraient à chaque instant le niveau des prix. « Utopie », s'écrie C. Rist, car, en régime de papier-monnaie, le taux d'escompte est inopérant en présence des puissantes réactions provoquées par les sentiments de confiance ou de méfiance du public dans le papier et par les variations des cours du change [46].

C. Rist s'en prend ensuite à Keynes, qui, dans son *Traité de la monnaie*, prétend que l'écart entre le taux effectif de l'intérêt à long terme et le taux naturel défini par l'équilibre de l'épargne et de l'investissement peut seul déterminer une variation des prix. Mais ce taux naturel ne peut être ni évalué en théorie, ni constaté en réalité, ce qui rend la théorie invérifiable et inutilisable [47].

Quittant le domaine historique, C. Rist nous explique, en septembre 1938, dans un rapport présenté à la Conférence internationale des Instituts de conjoncture, à Pontigny, que l'action de l'or sur les prix n'entre pas dans le cadre d'une doctrine, qu'elle résulte de l'observation des courbes et qu'il est inexact de croire à un amoindrissement de cette action en raison du développement du crédit [48].

Enfin C. Rist remarque que les seules prédictions relatives aux mouvements des prix qui aient été vérifiées par la suite ont été faites par des quantitativistes intransigeants : Wolowski en 1869, Walras en 1895 — l'un avait prévu la baisse des prix, l'autre la hausse [49] — et il indique que la grande crise de 1929-1930 confirme la théorie quantitative à laquelle il est toujours resté fidèle [50].

46. *Ibid.*, p. 329.
47. *Ibid.*, p. 331.
48. *Quelques observations sur les relations entre la vitesse d'accroissement de la production de l'or et les mouvements des prix*, *R.E.P.*, 1938. Pour notre part, nous avons cherché à démontrer, dans notre rapport à ce même Congrès, que le matelas de crédit aujourd'hui interposé entre l'or et les prix est mauvais conducteur des influences métalliques et que les interprétations statistiques sont souvent sujettes à caution; nous n'avons donc pas admis sans réserve la thèse de C. Rist. Nous avons conclu à l'irrégularité et à l'incertitude des relations entre les mouvements de l'or et ceux des prix.
49. Compte rendu des *Etudes d'économie sociale* et des *Etudes d'économie appliquée de Walras*, *R.E.P.*, 1936, p. 1219.
50. Compte rendu de *L'Economique* de Samuelson, *R.E.P.*, 1953, p. 386.

Une interprétation historique.

La politique monétaire suivie par la Grande-Bretagne depuis la première guerre mondiale a fait l'objet, de la part de C. Rist, d'une interprétation et d'une critique renouvelées à plusieurs reprises, car elle a dominé l'évolution des économies contemporaines.

Voici les faits d'après lui : le niveau des prix américains a été déterminé depuis la première guerre mondiale par l'inflation qui a régné à cette époque; il était donc devenu artificiel et uniquement représentatif de l'économie des Etats-Unis; il n'avait pas ce caractère de synthèse mondiale qui correspond en temps ordinaire aux prix exprimés dans une monnaie dominante. C. Rist le qualifie de « local » et d'« arbitraire »[51]. L'erreur commise par les Anglais a été de le tenir pour normal et de ramener la livre à la parité de ce dollar faussé. Conformément aux recommandations de la conférence de Gênes de 1922, une vingtaine d'Etats ont stabilisé leur monnaie à ce niveau surélevé. La violence de la crise de 1929-1930 s'explique par la coïncidence du point de retournement cyclique et du rajustement des prix-or gonflés par ces politiques imprudentes[52].

Le pire a été que ces erreurs accumulées ont créé dans le public l'impression que l'étalon d'or conduit à des catastrophes économiques. On a voulu rendre responsable de la crise la prétendue hausse de la valeur de l'or. « L'étalon-or a bon dos, écrit C. Rist, il ne peut pas se défendre puisqu'il ne fonctionne complètement nulle part. »[53].

Une telle appréciation de la politique britannique est typique. Pour C. Rist, la Grande-Bretagne n'aurait pas dû réévaluer la livre en 1925. Il n'ignorait pas cependant les raisons puissantes qui justifiaient cette décision destinée à rendre à la Cité son caractère traditionnel de centre monétaire et financier mondial, source incontestée de prestige et de profit. Mais cette réévaluation exigeait une déflation, et les Anglais n'ont pas été capables de briser les résistances à la baisse qui se sont manifestées en engendrant une hausse du salaire réel, une réduction

51. *Le mécanisme de l'étalon d'or a-t-il été faussé ?*, *R.E.P.*, mars 1932.
52. Compte rendu de *La grande dépression*, de Lionel Robbins, *R.E.P.*, 1935, p. 233.
53. *La France économique en* 1932, *R.E.P.*, 1933, p. 598.

des profits, un malaise général dans la production et le commerce extérieur. C. Rist cependant ne critique pas les Anglais pour être demeurés impuissants en présence de ces résistances, il leur reproche de ne pas avoir prévu leur propre incapacité; il raisonne comme si la structure de l'économie britannique était rigide dans le sens de la baisse [54].

La stabilisation monétaire.

L'insistance avec laquelle C. Rist, comme nous l'avons vu, met en relief la fonction de réserve de valeur de la monnaie explique pourquoi, dès 1925, il ouvrait dans la *Revue d'économie politique* une rubrique intitulée « Chronique de la stabilisation monétaire ». Il entendait par là l'établissement d'un cours du change stable sans recours à des mesures de direction et il s'élevait spécialement contre la politique d' « *open market* », ancien « truc » décrit par Cantillon [55], expédient admissible seulement en temps de crise [56] et que Keynes a eu le tort de vouloir pratiquer et « poursuivre à outrance » [57].

Ce qu'il visait, c'était bien le change et non le prix. Stabiliser les prix lui semblait une utopie fondée sur une idée fausse, déjà en faveur au XVIIᵉ siècle, celle que la monnaie est un élément « extrinsèque à l'économie ». Or la monnaie, devant être constituée par un bien de valeur certaine, participe aux variations de valeur subies par tous les biens, et aucune combinaison monétaire ne saurait réaliser l'immobilité des conditions économiques qui seule assurerait la stabilité du niveau des prix. C'est pour ce motif que C. Rist critique le « dollar compensé » d'Irving Fisher [58].

Les inconvénients de l'instabilité des changes sont connus. Certains d'entre eux ont été soulignés par C. Rist : les épargnants sont découragés et s'écartent des contrats à long terme,

54. C. Rist se rapproche curieusement de Keynes, qui fait de la rigidité du salaire la base de sa théorie du sous-emploi.

55. *Théories relatives à l'action de l'or et du taux d'escompte sur le niveau général des prix*, *R.E.P.*, 1935, p. 1495.

56. *La question de l'or*, *R.E.P.*, 1930, p. 126.

57. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 332.

58. *Ibid.*, p. 414. C. Rist accuse les Banques fédérales de réserve d'avoir empêché par cette même politique une déflation de crédit qui aurait dû résulter aux Etats-Unis des achats d'or effectués par la Banque de France antérieurement à 1928 (Compte rendu de *Le drame financier de 1924-1928*, par P. Philippe, *R.E.P.*, 1931, p. 1325).

les producteurs sont anormalement stimulés ou déprimés par l'accroissement ou la réduction des exportations, conséquences des mouvements des cours [59].

Une fois la stabilisation décidée, elle doit être préparée, elle implique une technique. La nécessité de constituer une réserve ou une masse de manœuvre, au besoin grâce à un emprunt à l'étranger, n'est pas absolue, mais c'est « jouer la difficulté » que de ne pas s'assurer cette garantie. L'Angleterre en 1925 a obtenu le concours du *Federal Reserve Board*. L'équilibre de la balance des comptes n'est pas non plus indispensable, car il se réalisera par voie de conséquence lorsque la principale condition aura été satisfaite : l'arrêt de l'inflation. Celui-ci présente un double aspect, économique et psychologique. Il consiste d'une part dans le ralentissement et la disparition des émissions qui ne sont pas justifiées par le développement économique; d'autre part dans le rétablissement de la confiance dans la monnaie nationale. Or la source de ces émissions, comme celle de la méfiance, est toujours la même : le déficit budgétaire [60].

Devenu médecin de la monnaie, C. Rist a pu mettre ses idées en pratique lorsqu'il a été appelé au chevet du leu, de la peseta, du schilling, et il a critiqué la Grande-Bretagne, qui a laissé la livre flottante après 1931 [61]. Il a surtout joué un rôle éminent en 1926, lorsqu'il a combattu en faveur de la stabilisation du franc contre Poincaré lui-même. Nous n'avons pas à parler ici de ces faits historiques [62]; nous nous bornerons à noter que C. Rist a toujours été particulièrement acerbe contre ceux qui les ont contés sans mettre en lumière la loi du 7 août 1926 dont il avait été l'instigateur et qu'il a nommée « la clé de l'assainissement financier français » [63]. On sait que ce texte autorisait la Banque de France à acheter de l'or et des devises au cours du marché avec des billets émis à cette intention, de manière à permettre à cet Institut de fournir des francs-papier au fur et à mesure de la remontée de notre monnaie, de reconstituer son

59. *Essais sur quelques problèmes...*, p. 4.
60. *Ibid.*, p. 13.
61. Avant-propos de l'*Annuaire économique*, *R.E.P.*, 1947, p. 811.
62. Voyez l'étude qui leur est consacrée dans le présent volume par M. Rueff, et aussi les *Souvenirs* du gouverneur Emile Moreau.
63. Voyez sa vive critique de l'ouvrage de Murray Haig : *The Public Finance of Post War France*, *R.E.P.*, 1931, p. 198.

encaisse-or et d'assurer une couverture à la circulation. En fait, cette disposition n'a été utilisée qu'une fois, c'est-à-dire que le maximum légal d'émission n'a été dépassé que dans un seul bilan. Ce qui en fait l'intérêt est la justification que C. Rist en a donnée : les achats d'or effectués de la sorte par la Banque de France ne provoquent pas d'inflation, car les billets émis en contrepartie sont susceptibles de se résorber, tandis que le papier émis pour les besoins de l'Etat reste dans la circulation et s'incorpore à elle par la hausse des prix [64].

Le comportement de C. Rist en face du problème de la stabilisation espagnole en 1929 est révélateur de sa pensée. Il n'y avait en Espagne ni inflation, ni déficit budgétaire, ni dette flottante importante, ni déficit de la balance des paiements, mais il existait un budget extraordinaire, une encaisse argent à la Banque centrale et des crédits à court terme utilisés pour soutenir le cours de la peseta. Appelé comme expert, C. Rist n'a pas hésité à préconiser des mesures propres à stabiliser le cours du change. Or il s'est trouvé que l'instabilité du change a sauvegardé en 1929-1930 la stabilité des prix intérieurs. Les variations du cours de la peseta ont amorti les secousses venues de l'étranger à cette époque de crise mondiale [65].

Enfin, le taux de stabilisation, d'après C. Rist, doit être choisi de manière à éviter de modifier le niveau des prix autant que possible, à maintenir l'équilibre du budget et à laisser à la Banque d'émission une proportion d'encaisse aux exigibilités telle qu'aucun doute ne puisse naître au sujet de sa capacité de remboursement.

Les systèmes monétaires.

Un système monétaire sain, pour C. Rist, présente un équilibre entre les prix extérieurs, les prix intérieurs, la circulation monétaire, la balance des comptes, les charges fiscales; sa structure interne est adaptée à un étalon international commun [66].

64. *La loi du 7 août 1926 et le mécanisme de la stabilisation française*, *R.E.P.*, 1928, p. 82 (cet article est signé trois étoiles, mais cet anonymat est transparent).
65. O. Fernandez Baños, *Oscilaciones en el cambio de la peseta*, Madrid, 1929.
66. Réflexions à propos de deux brochures de Warburg, *R.E.P.*, 1934, p. 1079, et compte rendu de *Economie et finances de la France*, de R. Wolff, *R.E.P.*, 1946, p. 96.

C. Rist estime que l'étalon d'or constitue un idéal. Son attitude à l'égard de l'étalon d'or de change est curieuse à observer: en 1921, il prévoit l'emploi de l'or à titre exclusif de monnaie internationale et l'utilisation de la banque d'émission comme caisse de conversion [67]; en 1930, il va jusqu'à envisager le retour de la France à une circulation effective de métal jaune, tout en admettant que ce problème n'est pas « actuel » [68]; en 1934, il se rallie à l'opinion de L. Cloquette, qui préconise l'adoption de l'étalon d'or intégral pour les grands marchés, de l'étalon d'or de change pour les petits [69]; en 1938, il admet que ce dernier système est viable, mais déclare qu'il doit demeurer exceptionnel et que « le régime solide de l'étalon d'or » doit lui être substitué « le plus rapidement possible » [70].

D'après lui, l'établissement d'un système monétaire sain s'est heurté en France à des difficultés dans trois domaines : ceux du budget, de la balance des comptes et de l'épargne. Des mesures salutaires ont été édictées après la libération : dispositions fiscales, restauration du marché libre de l'or, octroi d'une certaine liberté aux devises étrangères, mais le gouvernement n'a pas pu les appliquer en raison de certaines oppositions politiques [71].

C. Rist admet enfin que le retour à l'étalon d'or ne doit pas se faire sans préparation. En 1925, il proposait de commencer par fixer en or les droits de douane, les tarifs des chemins de fer et ceux des impôts directs [72]. D'une manière générale, puisqu'un système monétaire traduit un équilibre, il ne peut pas être institué sur une base solide tant que des circonstances exceptionnelles bouleversent l'économie, une guerre par exemple. Dès que possible, un marché libre de l'or doit être établi, même si cette mesure rend la dépréciation du papier-monnaie apparente pour le grand public : c'est là d'abord une question de loyauté et ensuite un moyen de stimuler l'extrac-

67. *Les banques d'émission et l'après-guerre*, *R.E.P.*, 1921, p. 199.
68. *La question de l'or*, *R.E.P.*, 1930, p. 135.
69. Compte rendu de l'ouvrage de L. Cloquette, *Le nouveau statut monétaire international*, *R.E.P.*, 1934, p. 1077.
70. *La loi du 7 août 1926 et le mécanisme de la stabilisation française*, *R.E.P.*, 1928, p. 24.
71. C. Rist met en lumière la responsabilité du parti socialiste qui a fait preuve de « la plus extraordinaire ignorance du fonctionnement des échanges dans ce pays ». Voyez le réquisitoire dressé contre ce parti dans l'avant-propos du premier *Annuaire* d'après guerre de la *R.E.P.*, septembre 1947, p. 812.
72. Chronique, *R.E.P.*, 1925, p. 1268.

tion de l'or, dont l'accroissement permettra d'éviter toute baisse ultérieure des prix.

Inflation et déflation.

Que C. Rist manifeste une vive hostilité pour l'inflation, rien de plus naturel, et ce qu'il dit à ce sujet ne prête guère à discussion. Il insiste toutefois sur certaines causes : sur les émissions de Bons du Trésor, qui constituent une source d'inflation latente [73], et surtout sur le déficit budgétaire. L'importance de celui-ci dans le processus inflationniste tient à la rapidité avec laquelle la création de papier-monnaie par l'Etat agit sur l'ensemble des prix et au fait que l'inflation « privée » est souvent une inflation d'Etat déguisée, par exemple les retards de paiements dus à l'Administration qui contraignent les industriels à s'adresser aux banques [74].

La critique de la déflation, dont Law jadis était partisan et Cantillon adversaire, était plus neuve que celle de l'inflation à l'époque où elle a été formulée par C. Rist. Elle fait l'objet d'un volume entier : *La déflation en pratique*, dans lequel l'auteur décrit les expériences tentées dans le courant des années antérieures à 1924 en Angleterre, aux Etats-Unis, en France, en Tchécoslovaquie, analyse leur technique, apprécie leurs résultats.

C. Rist distingue trois formes de déflation : monétaire (destruction de pouvoir d'achat), financière (remboursement aux banques de leurs avances), de crédit (réduction spontanée de la circulation à la suite d'une hausse du taux de l'escompte) [75]. Ces formes impliquent une diminution des revenus nominaux des particuliers.

D'après le schéma classique, la baisse des prix souhaitée s'obtient par une augmentation de l'offre dans un climat de stabilité budgétaire. Quand ce processus est impossible, par exemple à la suite d'une guerre qui a détruit une partie des moyens de production, la baisse des prix ne peut être obtenue

73. Compte rendu de *Economie et finances de la France*, de R. Wolff, *R.E.P.*, 1946, p. 96, et *La déflation en pratique*, p. 75.
74. Compte rendu de *Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952*, de P. Diéterlen, *R.E.P.*, mars 1955, p. 268.
75. Ces trois formes sont reprises par M. Flamant dans son ouvrage : *Théorie de l'inflation et politiques anti-inflationnistes*, Paris, 1952, p. 184.

que par une réduction des revenus. Mais amputer la circulation, ce n'est pas forcément diminuer les revenus. Quand l'Etat détruit des billets de banque, il supprime des moyens de paiement et amenuise les trésoreries, mais il laisse intact le montant des revenus; or c'est ce dernier qui agit sur les prix [76]. Un tel procédé ne peut réussir que si l'inflation antérieure à la déflation considérée n'a pas encore exercé toute son action sur les prix, sans quoi un équilibre nouveau s'est déjà institué, et les revenus, devenus les données de cet équilibre, tendent à se reconstituer d'une manière quelconque. C'est ainsi que, lors de la déflation tchécoslovaque de 1919, le gonflement de la monnaie scripturale est venu combler le vide creusé par la diminution du volume de la monnaie de papier [77].

Les ponctions monétaires, remarque C. Rist, sont toujours populaires; elles donnent l'impression d'un assainissement. Mais ce n'est qu'une impression. Ainsi la démonétisation des billets de 5.000 francs en 1948 a été, à son sentiment, une opération « absurde au point de vue économique et désastreuse au point de vue financier »; elle s'explique par la nécessité devant laquelle s'est trouvé le gouvernement de désarmer l'opposition de ceux « auxquels le seul mot de liberté fait grincer des dents » [78].

C. Rist a été un des premiers économistes contemporains à mettre en relief l'assymétrie de l'inflation et de la déflation. Cette dernière se heurte à des résistances que la première ignore: les producteurs défendent désespérément leurs prix, car la baisse réduit ou supprime les bénéfices, oblige à mettre les ouvriers en chômage, accule à la faillite; l'Etat, dont le budget est alimenté par les revenus des industriels et des commerçants, voit également ses ressources diminuer et, pour sauver les débiteurs, décrète des réductions d'intérêt et des moratoires de dettes qui se traduisent par un nouveau fléchissement du revenu des créanciers. Il n'y a plus de salut que dans une dévaluation [79].

C. Rist note, à propos de l'expérience Laval, que « la résistance à la déflation s'est montrée plus forte que les interven-

76. *Défense de l'or*, p. 8.
77. *La déflation en pratique*, p. 97.
78. Avant-propos du premier *Annuaire* économique d'après guerre (R.E.P. 1947, p. 814, paru en 1948).
79. *Précis des mécanismes...*, p. 239.

tions des pouvoirs publics », et il reconnaît que cet échec est une des raisons pour lesquelles le tableau économique de la France en 1935 est un des plus sombres qu'il ait eu à brosser depuis l'armistice [80].

Dans ces conditions on pourrait s'attendre, de sa part, à une condamnation des résistances opposées par les producteurs à la baisse des prix. Ces résistances sont des faits humains et non des faits naturels que l'économiste doit tenir pour des données et en fonction desquels il apprécie les politiques. Or il n'en est rien. C. Rist semble admettre, comme lors de l'examen des causes de la dévaluation de 1931, une certaine rigidité du coût de production et il nous en donne une explication imprévue : « La baisse des prix, écrit-il, profite à ceux qui vivent de revenus fixes, mais crée des difficultés à tous les producteurs... Or ce sont eux qui forment l'armature économique du pays. » [81]. Un ordre de priorité existerait donc parmi les classes sociales : il conviendrait de favoriser les producteurs au détriment même des consommateurs, puisque ce sont eux, et non pas seulement certains détenteurs de revenus, qui profitent de la baisse des prix [82].

La dévaluation.

La dévaluation n'est pas un remède [83]; elle consacre une hausse des prix installée, c'est-à-dire à laquelle se sont ajustés les éléments de l'économie. C. Rist remarque avec raison que le public se plaint de la déflation et de la stabilisation, en oubliant que l'origine du mal réside dans l'inflation antérieure, et il met en garde contre la tendance à croire qu'une diminution de l'unité monétaire entraîne une hausse proportionnelle des prix et qu'à l'inverse une réévaluation provoque une baisse proportionnelle des prix. De tels rapports, simples et plaisants pour l'esprit, ne sont pas conformes aux leçons de l'expérience [84].

Dans les dernières années de sa vie, C. Rist réclamait la dévaluation du dollar. Les prix exprimés en monnaie américaine,

80. *La France économique en* 1935, *R.E.P.*, 1936, p. 577.
81. *Précis des mécanismes...*, p. 234.
82. Nous voilà loin de la règle aux termes de laquelle nous devons tout apprécier du point de vue du consommateur, c'est-à-dire de l'intérêt général. Le libéralisme de C. Rist est très nuancé.
83. *Défense de l'or*, p. 46.
84. *Précis des mécanismes...*, p. 240.

expliquait-il, ont monté alors que les autorités continuaient à acheter l'or à un tarif immuable. Les mines sud-africaines se sont trouvées prises dans un étau entre un coût de production croissant et un prix de vente stable. Le gouvernement américain aurait dû, non pas modifier le prix de l'or en dollars-papier, mais le prix des dollars-papier en or; il aurait ainsi tenu compte de la situation créée par la guerre et l'après-guerre et sur laquelle nul ne peut revenir, à savoir « la création de quantités énormes de papier-monnaie » [85].

Cette dévaluation aurait permis de faire face au risque d'une baisse de prix analogue à celle qui s'est produite en 1929, aurait rendu rentables des mines à basse teneur et aurait augmenté dans chaque pays l'encaisse en monnaie internationale, devenue insuffisante par rapport au volume de la circulation intérieure, c'est-à-dire aurait adapté la trésorerie restée stationnaire aux moyens de paiement devenus pléthoriques [86].

Le rôle de l'Etat en matière monétaire.

Bien que n'hésitant pas à rompre sur certains points avec les traditions libérales, comme nous venons de le voir, C. Rist demeure méfiant à l'égard de l'Etat. Il rappelle le dicton lyonnais : « le nom seul du Roi donne de la méfiance », et il évoque la crainte de nos ancêtres de voir les princes en mal d'argent se saisir des réserves des banques d'émission [87]. En 1921, il invite les banques d'Etat des pays de l'Europe centrale à redevenir commerciales [88]; en 1924, il proteste contre la primauté attribuée à la politique sur l'économique [89]; sans cesse il réclame la liberté des échanges et s'indigne de voir appliquer « le régime de l'éteignoir », expression qu'il emprunte à Stendhal.

A plusieurs reprises il s'attaque au dirigisme monétaire. Nom-

85. *Défense de l'or*, p. 46.
86. C. Rist invoque l'autorité de W. J. Busschau, mais cet auteur est Sud-Africain — il est orfèvre ! (Compte rendu du livre de cet économiste, *R.E.P.*, 1949, p. 509, et *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 511). Les Américains se refusent à une dévaluation du dollar qui détruirait le seul pôle monétaire fixe du monde depuis vingt ans, qui ébranlerait la confiance universelle dans le dollar, qui entraînerait une inflation à l'intérieur, et qui revaloriserait l'encaisse-or des Soviets.
87. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 46.
88. *Les banques d'émission et l'après-guerre*, *R.E.P.*, 1921, p. 183.
89. *R.E.P.*, 1924, p. 127, note.

breux ont été les économistes, explique-t-il, qui, au xxe siècle, ont demandé aux banques centrales d'exercer un contrôle sur le niveau général des prix. Cette politique, grâce aux opérations sur l'« *open market* », tend à « nationaliser » les marchés monétaires en empêchant le jeu normal des mouvements de l'or et amène les banques d'émission à abandonner imprudemment leur rôle de centres de répartition de ce métal.

C. Rist admet les politiques de défense d'encaisse et de régularisation des prix, mais se refuse à confier aux banques centrales, unies dans un effort commun, le soin non seulement d'atténuer une crise naissante grâce à une contraction de la circulation, mais encore de maintenir un niveau de prix déterminé au moyen d'une expansion de crédits, comme le préconise notamment M. Hawtrey. Il est vrai que, dans ce dernier cas, les avances consenties seront remboursées ultérieurement par prélèvement sur les revenus des bénéficiaires et que l'action initiale donne ainsi naissance à une contrepartie. Mais il n'y pas équivalence : l'on ne peut pas prétendre que les avances créent le revenu destiné à assurer leur remboursement, car leur délai habituel n'est pas suffisant pour permettre à l'accroissement de l'épargne, dont elles sont la source, d'atteindre leur propre montant [90].

C'est dans le combat mené contre le dirigisme que C. Rist a donné la pleine mesure de son talent. Les membres du Congrès des économistes de langue française de 1933 se souviennent certainement de sa brillante intervention : après avoir souligné la difficulté de faire des prévisions correctes et montré comment le gouverneur de la Banque fédérale de réserve de New-York avait échoué dans ses efforts pour éviter une crise dont il redoutait la venue, l'éminent économiste s'écriait : « Je me demande quel est le génie parmi les hommes qui pourrait sans trembler déclarer : moi, je dirige l'économie. » [91].

Conclusion.

La pensée de C. Rist en matière monétaire apparaît en somme comme très nuancée. Il raille « la nouvelle orthodoxie économi-

90. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 473.
91. *Travaux du Congrès des économistes de langue française*, Paris, 1933, p. 70.

que » [92] et réagit violemment contre les « fantaisies » de *Probus* (Corréard), qui voulait rembourser la dette de la France au moyen d'une émission de billets de banque [93], et de Pierre Lucius, qui proclamait imprudemment « l'agonie du libéralisme » [94]. Il félicite J. H. Williams de ne pas se laisser impressionner par les modes du jour [95], B. Ohlin de penser « qu'il n'y a certainement pas eu de révolution dans la science depuis 1930 » [96], J. Schumpeter d'admirer Walras [97]; il critique vivement Keynes, pour qui, dit-il, l'or est une forme de papier-monnaie [98]; il va jusqu'à proclamer l'échec des organismes internationaux, celui du Fonds monétaire [99] et celui de l'Union européenne des paiements, qui « prétend régler les courants commerciaux pour les ajuster à l'incertitude des monnaies » au lieu de « mettre fin à l'instabilité monétaire pour permettre aux courants commerciaux de s'ajuster eux-mêmes » [100].

Mais il ne ménage pas davantage les classiques comme Ricardo, qui a « dérouté » la doctrine anglaise en identifiant le billet à cours forcé avec le billet de banque convertible et le papier-monnaie avec la monnaie métallique en ce qui concerne les effets sur les prix [101]; il ne présente aucun caractère de conservatisme, il considère comme nécessaires des transformations de la propriété individuelle [102] et adresse des éloges à Walras pour avoir su n'être « ni conservateur immobile, ni révolutionnaire utopique » [103].

Sans doute lui a-t-on reproché de ne pas tenir assez compte des théories contemporaines, de n'avoir pas analysé avec soin, par exemple, dans l'*Histoire des doctrines relatives au crédit*

92. Orthodoxie « créée peu à peu dans les discussions des congrès socialistes autour de quelques slogans propres à capter la sympathie des électeurs » (Avant-propos de l'*Annuaire R.E.P.*, 1947, p. 810).
93. *R.E.P.*, 1919, notes, p. 653.
94. « Incroyable légéreté d'esprit », écrivait C. Rist, *R.E.P.*, 1938, p. 1455.
95. Compte rendu de *Post-war monetary plans and other essays*, *R.E.P.*, 1949, p. 497.
96. Compte rendu de *The problem of employment stabilization*, *R.E.P.*, 1949, p. 498.
97. Compte rendu de *History of economic analysis*, *R.E.P.*, 1954, p. 1020.
98. *Vieilles idées devenues neuves sur la monnaie*, *R.E.P.*, *loc. cit.*, p. 717.
99. *Défense de l'or*, p. 87.
100. *Ibid.*, p. 77.
101. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 138.
102. Compte rendu de *Neue Staatslehre*, d'Anton Menger, *R.E.P.*, 1903, p. 888.
103. Compte rendu des *Etudes d'économie sociale* et des *Etudes d'économie appliquée*, *R.E.P.*, 1936, p. 1219. Il félicite A. W. Marget de fortifier les idées de Walras : compte rendu de *The Theory of Prices*, *R.E.P.*, 1939, p. 597.

et à la monnaie, les relations entre la production, la monnaie et l'emploi d'une part, entre l'épargne et l'investissement de l'autre [104]. Mais il faut comprendre qu'un aussi vaste exposé, en raison du temps nécessaire à sa publication, ne peut pas être à jour au moment où le lecteur en prend connaissance.

Sans doute aussi a-t-on critiqué quelques outrances de sa plume : il va jusqu'à traiter certains de ses adversaires d'utopistes et de charlatans [105], jusqu'à déclarer que le « bilan national » lui paraît ressortir aux travaux du C.C.C.S. (Comité pour la complication des choses simples) [106] et que la prépondérance du papier-monnaie pendant la guerre est « source de troubles non seulement pour l'économie, mais pour l'équilibre intellectuel de beaucoup d'économistes » [107]. Mais la raison en est que, sous un aspect calme et grave, C. Rist cachait une grande sensibilité. Il se passionnait à froid, et parfois la maîtrise de soi dont il faisait preuve ne parvenait pas à empêcher quelque réaction particulièrement violente de se manifester [108].

Son mérite était d'autant plus grand qu'il ne se faisait aucune illusion sur l'avenir. Il déclarait envier les détenteurs de certitudes qu'il ne partageait pas et, très élégamment, il leur donnait raison contre lui-même [109].

Tout commentateur de bonne foi doit s'incliner avec respect devant l'œuvre monétaire monumentale de cet économiste, qui non seulement a passionnément étudié ce sujet dont il avait acquis la maîtrise, mais qui l'a vécu et a même contribué à orienter à un moment critique l'histoire monétaire de la France.

Louis BAUDIN.

104. P. T. Ellsworth, *American Economic Review*, sept. 1938, *loc. cit.*
105. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 517.
106. Avant-propos de l'*Annuaire économique*, *R.E.P.*, 1947, p. 804.
107. *Histoire des doctrines relatives au crédit...*, p. 415, n. 2.
108. Le patriotisme ardent de C. Rist explique certaines de ces réactions. Sa méfiance à l'égard de Keynes remonte à l'époque où il constatait que cet éminent économiste britannique « connaissait les statistiques économiques de l'Allemagne, mais en méconnaissait complètement l'esprit » (compte rendu de *La paix calomniée*, d'E. Mantoux, *R.E.P.*, 1947, p. 132).
109. Compte rendu de l'*Histoire des idées sociales en France* (vol. II), de M. Leroy, *R.E.P.*, 1952, p. 121.

LA PENSÉE SOCIALE

Ceux qui ont approché Charles Rist ont tous été frappés par la rare union de son intelligence et de sa sensibilité; celle-ci, en affinant sa perspicacité, doublait l'efficacité de sa lucidité d'observateur économique et social. Il aimait Sainte-Beuve, une de ses lectures favorites; peut-être même la plus aimée; on peut dire que ses magnifiques analyses économiques sont parentes des *Lundis* immortels. C'est grâce à ses dons naturels, que l'étude, la réflexion et l'observation ne cessaient de perfectionner, qu'il sut rompre avec l'économie traditionnelle et devenir un économiste social d'envergure. Le social, issu de la révolution industrielle, il a su l'observer et en nourrir les doctrines de Smith, de Ricardo, de J.-B. Say.

Le mot social a changé de sens, partant de caractère, depuis les travaux des grands précurseurs de la science économique. Le mot était peu employé autrefois, et il l'était dans son sens immédiat; aussi pouvait-on dire que tout fait humain était social, né dans la société. Ainsi pensaient Henri de Saint-Simon et Auguste Comte. Avec le socialisme, qui est né sous Louis-Philippe, avec Louis Blanc, Buonarroti, Vidal, Pecqueur, dans le sillage de l'auteur du *Nouveau Christianisme*, il a servi à définir les multitudes ouvrières en ces heures tourmentées : le social est devenu l'épithète recouvrant la vie, les mœurs, les revendications de ces multitudes que Villermé a dessinées, on sait avec quel puissant relief, atroces images à la Callot ou à la Goya. Les mots ont leur destin. En disant que Charles Rist s'est préoccupé du social, c'est à ce social qu'il faut penser; et c'est celui que je veux évoquer ici en reprenant ses œuvres si riches de faits, si suggestives, toujours si vivantes. Il y a un Charles Rist social; et de la veine la plus originale auquel il convient de rendre hommage.

Social, Charles Rist ne fut pas socialiste; c'est la première remarque qu'il y a lieu de faire pour prévenir toute interpré-

tation tendancieuse. Notre cher et regretté ami a tenu lui-même, dans les précieuses notes autobiographiques qu'il a laissées, à marquer ce côté social de sa production scientifique. Et ce côté, il l'a défini en utilisant son sens nouveau : « Quand j'ai commencé à m'intéresser aux questions économiques, c'est le côté social qui m'a bien passionné tout d'abord. C'est plus tard seulement, en me rendant compte que la situation des ouvriers est essentiellement dépendante des phénomènes économiques généraux, échanges, production, finances, que je me suis orienté vers le côté de l'économie politique. »

Précisant ses origines intellectuelles, il a tenu à rappeler qu'il s'était intéressé aux questions ouvrières sous l'influence d'un célèbre catholique social, le professeur Raoul Jay, dont il suivit avec passion et fruit un cours en 1895-1896, sur les syndicats anglais. Il alla en Angleterre, sous l'influence de ce cours : « Quand j'ai fait mon premier séjour en Angleterre, à l'âge de 18 ans, ce sont les questions sociales qui me préoccupaient surtout... J'ai passé la plus grande partie de mon temps à visiter les abris de l'Armée du salut, les usines Barmado, même les prisons et les quartiers lamentables de l'East End... »

Ses deux thèses eurent des sujets correspondant à ces curiosités, à ces préoccupations : une thèse sur la responsabilité des accidents dans le droit anglais, une thèse sur la journée de travail de l'ouvrier français.

En même temps qu'il écrivait cette histoire de son cheminement intellectuel, il esquissait une histoire de l'enseignement à la Faculté de droit de Paris : à cette époque évoquée par lui, c'est-à-dire la fin du XIXe siècle, cet enseignement, du moins dans les cours de doctorat, commençait à s'orienter vers les questions sociales, jusqu'alors trop négligées, observa-t-il. Un de ces cours d'un tour nouveau était fait par Paul Beauregard, mais dans les traditions les plus conservatrices du libéralisme. Ce cours n'avait aucun succès auprès des étudiants; guère plus, celui de Cauwès, protectionniste très étroit, très opposé au libéralisme de son collègue.

A la vérité, ce sont des circonstances extérieures à la faculté qui favorisèrent le développement des sympathies sociales du jeune économiste; les circonstances qui ont nom affaire Dreyfus. Il était de ceux qui, connaissant bien l'affaire, pouvaient croire raisonnablement à l'innocence de l'officier d'artillerie accusé de

trahison. Il a noté dans ses souvenirs que, au cours de cette lutte pour le redressement d'une injuste condamnation, les « Dreyfusards » avaient eu « l'appui constant des organisations ouvrières ».

Nommé à Montpellier, il trouva la ville remuée par les remous de l'affaire Dreyfus : il devint le familier des militants syndicaux, nommant en particulier Niel secrétaire de la Bourse du travail, qui devint par la suite, pour peu de temps d'ailleurs, le secrétaire de la C.G.T., où il succéda au célèbre militant Victor Griffuelles, qu'il faut considérer comme le véritable fondateur de la centrale ouvrière. A diverses reprises, le jeune professeur prit la parole à la Bourse du travail, très intéressé aussi par les syndicats agricoles, qui étaient d'une toute autre tendance. Charles Rist n'a jamais été l'homme d'une seule curiosité, et son talent l'aidait à suivre en même temps, et sans désordre, plusieurs lignes de force.

Mais voici une directe influence doctrinale sociale que Charles Rist a tenu à mentionner : la lecture de ce livre, qu'il n'hésite pas à appeler un classique, l'*Exposé de la doctrine de Saint-Simon*, de Bazard et Enfantin. Il faut reproduire les paroles qui accompagnent et précisent ce souvenir : « Je me sentis saisi d'une vive émotion en lisant pour la première fois dans un vieil exemplaire, acheté sur les quais, ces vues larges et éloquentes sur l'avenir de l'industrie, sur le gouvernement économique, et sur le renouvellement de l'enseignement. Même sans partager les vues mystiques des auteurs, il est clair que ce livre contient un programme positif et une abondance d'idées neuves qui ne peuvent qu'enthousiasmer de jeunes esprits. J'ai noté et écrit bien souvent que ce qu'il y a de plus original et de plus durable dans Karl Marx est entièrement emprunté aux saint-simoniens. »

Au nom de Saint-Simon, il a joint dans ses *Mémoires* celui de Léon Walras, d'une tendance très différente. « Ce sont là, affirme-t-il, les vraies sources de mes idées sociales et économiques. »

La *Doctrine de Saint-Simon* est un de ces livres dont il conviendrait de recommander la lecture aux étudiants, tant pour ses défauts que pour ses qualités. On peut en effet acquérir, à une telle lecture, le sens de l'humain, en même temps que de l'antipathie pour le prophétisme social qui a gâté tant d'études sociales au XIX[e] siècle, et celle-ci en particulier. Charles Rist n'a

pu que fortifier ses qualités naturelles à cette lecture : son humanité, son libéralisme et son goût pour les idées précises.

L'étude qu'il a consacrée à Saint-Simon et au saint-simonisme est une des mieux venues de la célèbre *Histoire des idées économiques* qu'il a rédigée en collaboration avec Charles Gide : il a parfaitement compris leur système, et il l'a exposé avec la plus élégante sympathie. Il a marqué quelles similitudes et quelles différences le différenciaient du libéralisme et du socialisme moderne. On sait qu'Engels a su discerner un précurseur en Saint-Simon; et Charles Rist a tenu à reproduire les termes qu'a employés l'ami et le collaborateur de Marx : « une perspicacité géniale, grâce à laquelle presque toutes les idées non spécialement économiques des socialistes ultérieurs se trouvent chez lui en germe » [1].

Il est frappant, écrit Charles Rist, de rencontrer chez les saint-simoniens une foule de formules qui deviendront courantes dans la littérature socialiste, telle la formule : l'exploitation de l'homme par l'homme, que la formule marxiste : lutte de classes, a remplacée sans avoir une autre signification. Ils ont parlé avant Louis Blanc d'organisation du travail, et, avant Marx, parlé d'instruments du travail pour désigner les capitaux fonciers et mobiliers.

Charles Rist n'a pas noté seulement des formules anticipatrices dans la *Doctrine*, mais aussi, à leur occasion, les oppositions qui ont mis aux prises, au XIXe siècle, socialistes et économistes, « oppositions si profondes qu'elles les empêcheront souvent de se comprendre et les feront se méconnaître réciproquement, comme s'ils parlaient deux langages différents ». Et ici, l'historien a écrit des pages nuancées qui apportent sur ces oppositions la plus vive lumière; pages où l'on voit combien sa sensibilité sociale a précieusement aidé son intelligence à préciser et à organiser son savoir.

Les saint-simoniens ont eu de la propriété une conception sociale; les économistes, une conception purement économique. La propriété est un fait social qu'ils discutent; les économistes ne le discutent pas; d'où leur indifférence sur les causes qui déterminent la répartition ou la distribution des richesses, ne se préoccupant pas de ses incidences humaines. Ils ignorent les

1. *Herrn Eugen Duhrings Ummwälzung der Wissenschaft*, 277.

individus. D'où leur méconnaissance des faits qui ont suscité le socialisme, qui s'est développé, à leurs yeux, comme une sorte de délit ne méritant aucun examen de fond.

Charles Rist a souligné une autre différence essentielle entre ces controversistes : dans la manière dont les économistes et les socialistes concevaient l'opposition entre l'intérêt général et l'intérêt particulier. Les économistes classiques mettaient en contraste l'intérêt des consommateurs (que Bastiat, on s'en souvient, appelait Monsieur tout le monde) et celui des producteurs, qui est l'intérêt particulier. L'opposition des intérêts, les saint-simoniens la voyaient entre les travailleurs, représentant l'intérêt général, et les oisifs, vivant aux dépens des travailleurs. Comme le fait observer judicieusement Charles Rist, c'est de ces différences de points de vue, de ces différences dans la classification des membres de la société, qu'ont découlé depuis lors les conceptions différentes d'organisation sociale.

Dernière différence importante qu'il a également soulignée : les saint-simoniens n'ont pas cru que les forces sociales spontanées corrigeraient d'elles-mêmes l'égoïsme des concurrences individuelles. Ici, il semble bien que Charles Rist ne le croyait pas non plus, si nous comprenons bien le sens de cette observation : « Les économistes ne se demandent pas si l'action de ces forces ne pourrait être rendue moins brutale, si les rouages du mécanisme caché qu'ils ont découvert ne pouvaient être huilés et fonctionner avec plus de souplesse. » Et, quelques lignes plus loin, il note sans les critiquer que quelques initiatives de nature saint-simonienne ont eu « sur le développement social une influence notable ».

Arrivant à la conclusion de cette étude, il salue en l'école saint-simonienne un grand moment dans l'histoire des idées sociales. Charles Rist ne l'a pas étudiée abstraitement : une chaleur sympathique circule à travers son brillant exposé. Ne peuvent, en effet, être compris rien que par la lecture de leurs ouvrages des hommes qui, comme Saint-Simon, Auguste Comte, Fourier, ont exercé sur leur entourage une extraordinaire influence, en quelque sorte magnétique.

Des explications purement intellectuelles de ces hommes hors série, des exposés de leurs idées faits sans tenir compte des sentiments affectifs qu'ils ont inspirés, partant explications trop souvent écrites sans bienveillance, sans l'intelligence psycholo-

gique de leurs doctrines, restent étrangères à leur rayonnement social; partant les laissant inexpliqués, et inexplicables par conséquent, sous prétexte d'objectivité historique. Un milieu, un esprit, forment des complexes dont les tendances purement idéologiques ne sont qu'une partie de leur être, et, à la vérité, la moins caractérisée socialement. Une histoire des idées sociales, c'est aussi une histoire des sentiments sociaux; un exposé d'idées ne devant pas aller sans curiosités circonstancielles, sans précisions biographiques intimes.

En lisant Charles Rist, nous voyons le mot social prendre dès lors sa valeur moderne en restant lié au passé. En 1834, l'année des *Paroles d'un croyant*. Lamartine déclare que « l'esprit social a remplacé l'esprit monarchiste » [2]. Ce mot, il le montrait redoutable à la Chambre, le 3 février 1835 : « Nous nous le dissimulons en vain, nous l'écartons en vain de nos pensées, la question des prolétaires est celle qui fera l'explosion la plus terrible dans la société actuelle. »

Sympathique au saint-simonisme, préoccupé par le sort des prolétaires. Charles Rist n'en demeura pas moins hostile aux socialismes dont ce Saint-Simon, tant admiré par lui, reste le précurseur incontesté, en ses multiples tendances. Economiste que l'épithète de libéral ne définirait pas exactement, Charles Rist a été libéral et social. Là est son originalité. Sa critique du socialisme d'Etat lui a permis de préciser sa position parmi les multiples tendances politiques et sociales des XIXe et XXe siècles.

Héritier de 1789, le XIXe siècle a commencé dans la défiance du gouvernement; en son milieu, il n'a cessé, en la personne des penseurs avancés, de faire appel à l'Etat; d'où les doctrines connues sous le nom de socialisme d'Etat, socialisme de la chaire, enfin, de nos jours, dirigisme. Les faits ont posé peu à peu aux théoriciens et aux praticiens un problème que Charles Rist a, de son côté, étudié soigneusement, ne se dissimulant pas que les solutions proposées ont dépendu non seulement de considérations économiques, mais aussi de considérations constitutionnelles, sociales et politiques tout particulièrement; de la notion que l'on a de l'intérêt général et de la confiance qu'inspirent la nature et la forme du gouvernement à chaque époque et dans

2. G. Deschanel, *Lamartine*, 309.

chaque peuple. Historien, hostile par tempérament aux « exagérations doctrinaires », il a compris qu'il s'agissait d'un problème aux données et conditions mouvantes, partant qu'il serait chimérique de chercher des réponses fixes, qui ne pourraient être que dogmatiques, si on prétendait les résoudre sans tenir compte de la fluctuation des idées, des intérêts et des mœurs. C'est dire que ses conceptions en cette matière ont été aussi éloignées de Bastiat que de Dupont-White, rejetant surtout loin de lui l'opinion de ceux qui pensent que la science économique doit tendre vers un seul but : la défense de la liberté économique.

Les problèmes qui touchent à l'individuel et au collectif n'ont jamais pu se sérier exactement; chacun d'eux soulevant des questions qu'il n'a jamais été possible de maintenir, soit dans le philosophique, soit dans le politique, soit dans le social. Comme l'a fait observer Charles Rist, ce débat sur l'Etat n'eût sans doute pas suscité des contradictions aussi passionnées s'il était resté, à la suite d'Adam Smith, sur un terrain purement économique. Celui qui, le premier, dans les milieux libéraux, réagit avec éclat contre la défiance à l'égard de l'Etat, Dupont-White ne rencontra pas l'adhésion même de ceux qui partageaient son libéralisme; et cela pour des raisons politiques. Ils craignaient d'augmenter les prérogatives de l'Empire qu'ils détestaient, aussi n'est-ce pas en France que se développa le libéralisme social : c'est en Allemagne qu'il prit racine, non sans avoir eu quelques attaches en France, notamment avec les saint-simoniens et Louis Blanc.

Deux sources ont alimenté le libéralisme social ou le socialisme libéral : le pur socialisme et le pur libéralisme. A l'un, il a emprunté sa « robuste confiance dans les lumières du pouvoir »; à l'autre, son attachement à la propriété privée.

Les deux courants, Charles Rist les a très délicatement analysés. Il a donné une place de choix, dans cette évolution, à Sismondi, qui se trouve ainsi à l'origine du socialisme dit scientifique et du socialisme libéral, du socialisme de la chaire; Sismondi, qui a si vigoureusement décrit les méfaits de la concurrence et critiqué l'optimisme providentiel d'Adam Smith.

Charles Rist cite quelques noms : en Allemagne, Herman, qui veut que l'esprit civique complète et affine l'intérêt personnel; en Angleterre, Stuart Mill, qui se refusait à discuter la thèse

chère à J.-B. Say de l'identité des intérêts, tant elle lui paraissait évidemment insoutenable; en France, Michel Chevalier, saint-simonien assagi (comme Stuart Mill est un comtiste dissident), qui, dans son discours d'ouverture au Collège de France, félicita Stuart Mill d'avoir « restauré les gouvernements dans l'exercice des pouvoirs qui leur appartiennent ». Walburg et Cournot ont le droit d'être inscrits sur cette liste d'économistes, celui-ci, disciple assez direct de Sismondi.

Grâce à ces auteurs, la liberté économique a cessé d'être considérée comme un principe *scientifique*, formule suggestive de Charles Rist; elle est devenue simple « adage de sagesse pratique » à un moment, pour reprendre une formule de Cournot [3]. Tous ces auteurs, s'ils ne sont pas au sens propre des tenants du socialisme d'Etat, sont du moins ses prédécesseurs, auxiliaires plus ou moins conscients.

Toute cette histoire, Charles Rist l'a résumée avec une compréhension qui permet de penser que cette critique du libéralisme du début du siècle, il l'a faite sienne. De lui encore cette observation que le socialisme d'Etat, lorsqu'il voudra se constituer en « arsenal scientifique », n'aura qu'à « s'incorporer les résultats de ces analyses ». On ne peut être plus précis, ni plus suggestif, avec une plus impressionnante modération.

Ce qu'il y a ici de très intéressant pour un historien des idées, ce sont les pages où Charles Rist indique les sources de la pensée des deux grands et immédiats inspirateurs du socialisme de la chaire : Rodbertus et Lassalle. Là il montre qu'il y a d'évidents emprunts à Sismondi et aux saint-simoniens, peut-être à Louis Blanc, les saint-simoniens ayant eux-mêmes puisé, avant eux, dans Sismondi.

Peut-on justifier théoriquement l'intervention de l'Etat en faveur des faibles pour rendre communs à tous les bienfaits de la civilisation ? Charles Rist a suivi de près les développements que le professeur Wagner a consacrés à ce problème, qui était pour lui le problème central des temps modernes. Cette intervention, il la justifiait en invoquant l'histoire : l'évolution révèle que l'Etat remplit de plus en plus de fonctions à mesure que la civilisation se diversifie. Mais est-il légitime de fonder le droit sur le fait ? Charles Rist rejette cette liaison; mais il

3. Cournot, *Principes de la théorie des richesses*, p. 444, 462, 521.

n'en adhère pas moins à l'effort des socialistes de la chaire tendant à combattre la défiance systématique du libéralisme à l'égard du gouvernement. « On comprend difficilement en effet pourquoi, si l'on admet en principe l'action régulatrice d'un pouvoir central dans les rapports sociaux, seuls certains rapports économiques seraient *a priori* soustraits à cette action. » [4].

Le principe de l'intervention admis, comment déterminer le domaine de l'Etat et celui de l'individu ? Dupont-White, aussi bien que Wagner, pensait qu'il y avait là un problème insoluble théoriquement, et tous deux s'en remettaient à l'empirisme, à un empirisme éclairé, sous la direction des principes d'équité et d'utilité sociales assez faciles à formuler [5].

Charles Rist a vu dans le socialisme d'Etat la forme politique d'action la plus décisive, surtout en France et en Allemagne, depuis la seconde moitié du XIXe siècle, s'adaptant à divers régimes : il y a un socialisme d'Etat démocratique en France, un socialisme d'Etat autocratique en Allemagne. Le socialisme d'Etat, l'historien l'a vu « comme le carrefour où se croisent les chemins du christianisme social, du conservatisme averti; de la démocratie progressive et du socialisme opportuniste » [6].

On ne saurait dire que le socialisme d'Etat ait inspiré une pleine sympathie à Charles Rist; il l'a compris, mais visiblement il craint qu'à la longue, il ne devienne un ennemi dangereux de l'intégrité de l'individu, dont il ne voit le développement que lié à sa liberté. Il n'en a pas moins compris son utilité, ne se dissimulant pas qu'il a répondu à un besoin, qu'il résulte d'une évolution jusqu'ici irrésistible. Il a parlé du « triomphe universel du socialisme d'Etat sur toutes les formes du libéralisme, y compris le libéralisme syndical » [7].

Un libéralisme nouveau, moins dangereux pour l'individu que ce socialisme de la chaire, peut-il naître au sein d'un monde corporatisé, dirigé, discipliné par des partis despotiques ? Charles Rist, qui ne rejette pas ce monde discipliné dans toute la mesure où il apparaît qu'est nécessaire un interventionnisme contre les excès de l'individualisme, pense qu'il naîtra, s'il naît, de la libre entente des associations et des groupements économiques,

4. *Histoire des doctrines économiques*, 6e éd., 495.
5. Dupont-White, *L'individu et l'Etat*, et *Fondements de l'économie politique*.
6. *Histoire*, 499.
7. *Op. cit.*, 501.

à l'intérieur des nations comme à l'extérieur, du fait de leurs rapports. « Ce n'est pas dans l'individu isolé que le libéralisme trouvera son point d'appui, c'est dans l'individu associé à d'autres individus pour une œuvre commune et dans une discipline volontairement acceptée » [8].

Charles Rist aimait Proudhon; il a fait partie de l'équipe qui travaille depuis une vingtaine d'années, à la publication de ses œuvres complètes [9]. On ne peut pas ne pas voir ici, influence ou coïncidence, une parenté entre lui et l'auteur du *Principe fédératif*. Le grand débat entre l'autorité et la liberté, Proudhon prétendit le terminer par son fédéralisme, union des communes et des groupes professionnels; l'associationnisme de Rist en est très proche.

Charles Rist a su voir que l'histoire du socialisme est un fragment de l'histoire des idées politiques; aussi, à sa suite, ne l'étudiera-t-on fructueusement que dans son rapport avec toutes les idées et les faits politiques. Le socialisme est une face des choses sociales seulement; il est l'aspiration de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, la moins bien éduquée aussi, vers le bien-être. En tant qu'étudiant de la réalité sociale, on ne peut donc être anti-socialiste ou socialiste; on est devant une partie de la réalité dont il faut chercher le sens et les liaisons avant de songer à les critiquer, d'un point de vue autre que celui d'une objectivité aussi parfaite que possible.

Charles Rist a eu très vif le sentiment de cette complexité sociologique. S'il a su remarquer les déficiences, il a vu aussi que les doctrines et les faits qui les accompagnent sont infiniment précieux, comme la matière même de ce savoir humain que nous cherchons à constituer pour mieux administrer, mieux gouverner. Rien n'est vain de cet immense effort qui nous fait pénétrer dans le secret des espérances et des réalisations sociales; sur le conseil de Charles Rist, n'en rejetons rien, même ce qui nous choque : tout doit avoir sa place dans les collections des naturalistes adonnés à l'étude des sociétés.

8. *Op. cit.*, 503.
9. De lui est annoncée, dans cette collection, chez Marcel Rivière, l'édition du livre de Proudhon, *Le spéculateur à la bourse*.

***

A l'école de Charles Rist, observons, décrivons, analysons, tâchons de voir et d'observer le social correctement, en réduisant nos besoins d'arrangement au minimum. En somme, c'est à décrire qu'il convient de tendre, en conservant le plus des nuances que l'on perçoit, le plus d'individuel, et peut-être finira-t-on alors par découvrir, de description en description non stylisée, quelques tendances, une règle, une espèce d'ordre, un ordre plus ou moins instable, qui, quel qu'il soit, sera plus riche de substance que tant de systèmes trop bien ordonnés, qui, desséchant, simplifiant, unifiant les faits sociaux, les ramènent artificiellement à quelques rares et voyantes dominantes : changeantes, suivant les auteurs et les moments, ces généralités montrent, rien que par leur variété, combien elles sont arbitraires et de peu de conséquence scientifiquement.

Ce qu'il conviendrait, ce serait de donner l'impression d'à peu près et d'incertain que les contemporains ressentent toujours au contact de faits, alors que l'historien, ne retenant à distance que le résultat fixé, inspire à ses lecteurs le sentiment que le passé a été plus ordonné, plus un, que le présent. Ce sentiment, qui est le résultat d'une narration embellie, donc inexacte, a cet effet déplorable qu'il incite l'esprit à croire que des institutions peuvent être parfaites et qu'il pourrait y avoir des doctrines pleinement cohérentes. Si l'on ne peut donner aux récits une allure incertaine, parce qu'on lasserait probablement l'attention des lecteurs, du moins peut-on faire effort pour indiquer, dans les doctrines, comme le faisait souvent Charles Rist, les influences ou les conjonctions qui sont de nature à donner l'impression qu'elles ne sont jamais cohérentes; cela pourrait être fait en somme discrètement et assez brièvement; il conviendrait de le tenter.

***

Puis-je terminer cette étude par quelques lignes d'un ton personnel ? On a souvent fait remarquer l'union entre le physique et le talent, l'esprit, chez les écrivains, chez les artistes. Une même élégance sobre se retrouvait dans la parole de Charles Rist, dans son style, dans son comportement intellectuel; et il n'est pas douteux que cette harmonie expliquait le

charme de sa compagnie; expliquait aussi son ascendant sur ceux qui le fréquentaient. Un beau caractère; un homme de bonne foi, un savant de bonne compagnie; ses gestes, ses paroles, son œuvre, inspiraient autant que l'admiration la confiance, la sympathie. Son attitude, la politesse de son esprit et celle de ses manières, donnaient à ceux qui l'écoutaient le besoin d'être de son avis. Saluons avec amitié la mémoire de ce grand esprit dont l'influence morale et intellectuelle lui survivra, on n'en saurait douter, pour l'honneur d'un savoir où il fut un maître et un initiateur.

Maxime Leroy.

L'HISTORIEN DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

L'*Histoire des doctrines économiques*[1] de Gide et Rist a eu sept éditions successives. Elle a été traduite en plusieurs langues étrangères, et son texte anglais a eu l'honneur d'une réédition. Cela suffirait à prouver l'importance de cet ouvrage pendant près d'un demi-siècle. A 40 ans, bien avant d'avoir été appelé au chevet de la monnaie française défaillante pour la sauver, Charles Rist était déjà connu des économistes du monde entier.

Ce grand ouvrage n'est cependant pas le seul témoignage de l'intérêt que notre maître portait à l'histoire des doctrines. Dès 1903, Charles Rist avait envoyé à la *Revue de métaphysique et de morale* deux excellents articles intitulés « Economie optimiste et économie scientifique »[1]. Bien plus tard, lorsqu'il eut achevé son œuvre de réorganisation monétaire positive et qu'il put revenir à ses chères études théoriques, il publia encore son *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours*[2]; l'expérience acquise lui permit alors de juger avec sérénité les principaux ouvrages qu'avaient fait naître les événements monétaires du XIXe siècle.

Pour bien apprécier l'œuvre de Ch. Rist en tant qu'historien des doctrines, sans doute faudrait-il encore rappeler un certain nombre de notes parues dans la *Revue d'économie politique* au fur et à mesure de ses lectures, puis des chroniques et des analyses plus ou moins dispersées. Mais pour comprendre la méthode de Charles Rist et pour expliquer le rôle exceptionnel qu'il a joué dans la formation de nos esprits et le développement de notre culture, les trois grandes œuvres qui viennent d'être citées paraissent suffisantes. Les qualités de Ch. Rist professeur y sont éclatantes : Son style était sobre et dépouillé. Sa façon de classer et d'apparenter les auteurs les uns par rap-

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1903 et 1907.
2. Librairie du Recueil Sirey, 1938.

port aux autres était sûre. Ses exposés étaient si clairs qu'ils nous ont peut-être trop dispensés parfois de nous reporter nous-mêmes aux ouvrages qu'il avait analysés. Peut-être n'a-t-il pas cité autant d'auteurs que certains autres historiens des doctrines, mais avec raison il pensait que, pour instruire, mieux valait ne s'intéresser qu'aux grands créateurs, mais en faire des portraits complets, qu'accumuler des redites en étudiant les étoiles de seconde grandeur. Il fut surtout parfaitement loyal vis-à-vis des auteurs qu'il analysait : jamais Rist ne procédait par voie d'allusion à des idées supposées connues; il exposait toujours l'essentiel de la pensée de chacun avec netteté et patience, sans jamais la déformer. Quand c'était nécessaire, il acceptait volontiers de laisser disparaître son propre commentaire derrière d'assez longues citations; le commentaire était bref. Quant à ses critiques, elles étaient toujours courtoises, mesurées et longuement réfléchies; il avait même le souci d'excuser par certaines circonstances de temps les écrivains dont il dénonçait les erreurs.

L'on sait pourtant qu'il n'était pas indifférent à l'égard de ce qu'il croyait être l'erreur scientifique. Je crois qu'il se passionnait facilement pour ce qu'il pensait être vrai.

Il est assez difficile de montrer quels furent ses apports principaux, tant ceux-ci sont nombreux. Voici cependant ce qui paraît le plus important :

En 1900, une orthodoxie régnait en France : non pas représentée par les grands marginalistes ni par les théoriciens de l'équilibre, mais plutôt par les disciples attardés des premiers auteurs classiques : J.-B. Say ou Ricardo. Le jeune Ch. Rist fut hétérodoxe. Il pensait profondément que la véritable science économique avait pour représentants les seules écoles de Vienne ou de Lausanne. Mais les deux articles donnés en 1903 et en 1907 à la *Revue de métaphysique et de morale* eurent pour fin de préciser ce que l'on pouvait conclure de l'œuvre de Menger, de J. B. Clark ou de L. Walras pour le développement de l'action. L'équilibre, pensait-il, auquel on parvient en régime de laissez-faire absolu ne réalise pas nécessairement l'optimum économique, mais seulement la meilleure situation possible dans un état donné des structures économiques et de la répartition des revenus. En d'autres structures ou avec un autre système de répartition (par exemple plus égalitaire), d'autres

positions d'équilibre, peut-être meilleures, pourraient être atteintes. Cela ouvrait les voies à un réformisme social que Ch. Rist croyait pouvoir être efficace, pourvu qu'il n'essaie pas d'aller à l'encontre de nécessités économiques inéluctables, et qu'au contraire il s'appuie sur leur connaissance. Dangereuse pour la liberté, cette action ?... Rist ne le pensait pas. Il avait puisé chez Saint-Simon ou chez Walras l'idée qu'un réformisme social, même audacieux, était parfaitement compatible avec le respect de la liberté individuelle, en quoi il n'a jamais cessé de voir le bien principal de l'homme.

Quoi qu'il en soit, ces articles marquaient l'orientation qu'allait prendre dans la suite la pensée de Ch. Rist. Il n'allait pas juger les doctrines économiques d'après la valeur morale de l'idéal auquel chacune d'elles était liée; avec son esprit très réaliste, il allait prendre position pour ou contre elles en se fondant sur le degré d'efficacité qu'il croyait pouvoir reconnaître aux propositions qu'elles avançaient, en tenant compte des mécanismes économiques à l'existence desquels il croyait.



La grande *Histoire des Doctrines économiques* a été pensée et écrite à peu près suivant les mêmes méthodes.

On sait comment ce livre est composé. Ceux qui veulent aujourd'hui distinguer « théories » et « doctrines » savent que Charles Gide et Charles Rist n'ont pas adopté cette distinction : ils y ont analysé à la fois les explications des mécanismes économiques jouant en n'importe quel cadre institutionnel, celles de l'activité économique contemporaine, puis les jugements de valeur et les projets de réforme qui leur paraissaient les plus importants. Cela a donné à leur travail une portée pratique plus grande que s'ils s'étaient bornés à la seule étude des « théories ». D'autre part on n'y trouve rien sur la pensée économique antérieure à la Physiocratie, peut-être parce que d'autres analystes faisaient en même temps qu'eux une étude plus ample, mais moins fouillée; peut-être aussi parce qu'ils jugeaient qu'avant 1750, la science économique n'avait pas conquis son indépendance vis-à-vis de la morale ou de la politique pure. Il est remarquable aussi que ce livre a eu *deux* auteurs qui, bien que s'inspirant du même idéal, n'avaient pas la

même conception de ce que devait être la science économique. Charles Gide était surtout un moraliste, et jugeait les doctrines en se référant surtout à son idéal social. Charles Rist était plus économiste et, si l'on veut, plus réaliste : il connaissait mieux les théories économiques modernes, et se préoccupait davantage de ce que les doctrines étudiées avaient proposé de possible et d'efficace. Il ne semble cependant pas que les deux collaborateurs se soient partagé la besogne en tenant compte de la méthode d'accès de chacun à la science économique : cela aurait sans doute amené Ch. Gide à étudier tout le socialisme « utopique »; or, Ch. Rist paraît avoir tenu à parler lui-même de Saint-Simon. Au contraire, on peut regretter que le chapitre relatif aux écoles marginalistes et aux théoriciens de l'équilibre ait été écrit par Ch. Gide à sa place. Ch. Rist avait su découvrir chez les maîtres de Vienne et de Lausanne autre chose qu'un simple « hédonisme ». Il est probable qu'il dut laisser rédiger par son maître certains chapitres qu'il aurait aimé écrire lui-même.

Quoi qu'il en soit, le livre fut écrit par deux auteurs non orthodoxes. Ch. Rist ne consentit à donner à la pensée d'Adam Smith qu'une approbation très nuancée, et s'ingénia à indiquer les lacunes de l'œuvre du vieux maître écossais. Mieux encore, il insista sur le pessimisme de celui-ci en matière de répartition des revenus, et dénonça les points d'appui que le socialisme pouvait y trouver. Plus loin il donna à Sismondi une place que jamais aucun auteur orthodoxe ne reconnut à celui-ci, et manifesta pour Saint-Simon une admiration qui témoigne d'une espoir certain de rénovation sociale. Quant au chapitre sur « Proudhon et le socialisme de 1848 », il montre clairement que Ch. Rist ne s'effrayait pas à priori de certaines modifications des structures capitalistes, ni d'un développement de l'intervention de l'Etat.

Mais quelles critiques méritait donc le capitalisme, et comment pouvait-on le réformer ? Peut-être est-ce au chapitre (l'un des plus beaux du livre) sur « La théorie de la rente et ses applications » qu'on peut trouver la réponse de Ch. Rist à ces questions. Le fonctionnement des marchés permet l'éclosion de nombreuses « rentes », revenus dus aux conjonctures sociales, et non pas à un apport ni un sacrifice de celui qui les touche; le profit, en grande partie, provient d'une accumulation de ces

rentes. Or les mécanismes économiques qui permettent l'éclosion de celles-ci n'interdisent pas de songer à une réforme de leur attribution. C'est en ce sens-là que la pensée de Ch. Rist s'orientait, s'appuyant sur certaines idées de Stuart Mill ou de Walras.

Mais, hostile à l'optimisme de certains libéraux purs du XIXe siècle, Ch. Rist ne tournait le dos ni à l'école classique, ni au vrai libéralisme. Il n'a jamais cessé de croire, comme les classiques, que la science économique pourrait préciser ce qui, dans les aspirations sociales, pourrait être réalisé et ce qui ne pourrait pas l'être, et comment cela pourrait être réalisé. D'autre part, il aimait se dire favorable à un « socialisme libéral », dont il avait trouvé les bases chez Saint-Simon et chez Walras. Ces deux mots, en effet, ne sont pas si contradictoires qu'ils paraissent : il y a place pour une doctrine cherchant les moyens de réaliser les objectifs essentiels du socialisme, sans qu'atteinte soit portée au plein épanouissement des initiatives des individus d'élite, et sans que soient menacées les libertés essentielles de l'homme. C'est en ce sens seulement que Ch. Rist pouvait se dire socialiste.

Cependant, après la première guerre mondiale, un certain nombre des réformes qu'avait souhaitées Ch. Rist en 1900 étaient réalisées. Sur le plan social, des doctrines extrémistes s'affrontaient, les unes et les autres faisant bon marché de la liberté individuelle. D'autre part l'intérêt se déplaça des problèmes de répartition des revenus vers ceux concernant la stabilisation de l'activité économique et l'équilibre des paiements internationaux. Au nom de cet équilibre et au nom du maintien du plein emploi, de nouvelles doctrines recommandèrent une intervention systématique et planifiée de l'Etat. Alors Ch. Rist crut devoir ajouter à son *Histoire des doctrines économiques* une sixième partie pour préciser son attitude à l'égard des doctrines nouvelles. Or, dans cette dernière partie, la pensée qui se développe est bien fidèle à celle qui avait déjà nourri les premières éditions de l'ouvrage : ce sont surtout des déséquilibres qui y sont étudiés, troubles « cycliques » des diverses unités nationales, déséquilibres des paiements internationaux; une large place y est encore faite aux auteurs hétérodoxes. Cependant c'est un autre son de cloche qu'on y entend. Par crainte sans doute des atteintes à la liberté individuelle

auxquelles aboutissaient les doctrines nouvelles, ou par conviction qu'un équilibre finit toujours à la longue par s'établir, ou encore par horreur de toute systématisation excessive, Rist prit parti contre la plupart des idées nouvelles. Il critiqua Wicksell, il manifesta une opposition véhémente à l'ensemble de la pensée keynésienne. Dans les œuvres post-keynésiennes, il dénonça surtout des erreurs, ou bien il eut à cœur de montrer qu'elles habillaient de formules nouvelles des idées déjà connues depuis longtemps, et que ces formules, plus scientifiques en apparence, ne différaient des anciennes que par un surcroît de pédantisme.

Rist avait-il donc beaucoup changé ? On ne saurait le soutenir si l'on suit d'un peu près ses raisonnements. Il continuait d'avoir le même respect pour Walras, Saint-Simon et certaines pensées des grands classiques anglais. Mais s'il finit par paraître orthodoxe, c'est parce que l'orthodoxie avait changé d'aspect. Les hétérodoxes qu'il avait jadis admirés étaient devenus les « classiques » les plus respectés.

En somme, l'*Histoire des doctrines économiques* n'a jamais été un livre neutre; c'est l'œuvre d'un scrupuleux qui utilise sa connaissance parfaite de la pensée des autres à construire et préciser la sienne. Rist n'a jamais hésité à prendre parti, mais il l'a toujours fait en donnant clairement ses raisons. Si, dans les derniers chapitres des dernières éditions, ses réactions personnelles sont devenues plus vives et plus marquées, c'est parce que certaines nouveautés lui paraissaient dangereuses pour la liberté humaine, et parce qu'il était parvenu à plus de certitude et de sécurité dans les jugements qu'il croyait devoir porter sur les systèmes économiques.

*
* *

L'*Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie* a été écrite avec les mêmes soucis de loyauté et de clarté que la grande *Histoire des doctrines*. Mais, composée à un âge plus avancé, c'est moins l'œuvre d'un esprit qui cherche sa voie, et davantage celle d'un auteur qui a déjà pris parti et qui se sert de l'exposé des idées des autres pour indiquer les siennes. Les critiques y ont plus de place, ainsi que les constructions personnelles opposées à celles des auteurs étudiés. Peut-être aussi le livre, bien que moins « scolaire » que le premier, est-il plus riche.

Rist, d'ailleurs, y a moins le souci de citer tous les auteurs valables. Ce ne sont même pas des *auteurs* qu'il étudie à proprement parler : ce sont plutôt les grandes discussions monétaires qui se sont produites depuis deux cents ans. Ce n'est pas Law; ce sont les discussions sur le rôle des banques dans l'émission. Ce n'est pas Ricardo; c'est la théorie quantitative ou le « currency principle ». Ce n'est pas Knapp, mais le nominalisme monétaire. C'est bien moins K. Wicksell que l'idée de la responsabilité de la monnaie dans l'origine et le développement des déséquilibres économiques.

Avec cette méthode, l'histoire des doctrines se débarrasse de ce qu'elle a toujours d'un peu artificiel. Elle est moins érudition, davantage construction. Elle est moins histoire, davantage science économique. L'exposé des « hérésies » n'est qu'un prétexte à enseignement positif. Si, dans le « Gide et Rist » on pouvait hésiter entre Smith, Stuart Mill ou Walras pour désigner l'auteur le plus intéressant, aucune hésitation n'est plus permise au lecteur de l'*Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie* : l'auteur qui y est le plus intéressant, c'est Charles Rist lui-même. Il nous y enseigne ce que lui avaient appris les hautes fonctions qu'il avait exercées comme conseiller de quelques gouvernements européens, ou comme sauveur du franc.

Le récit de l'aventure de Law lui sert à montrer que le pouvoir des banques en matière de direction d'une politique économique générale est limité. La préférence marquée de Rist pour Tooke plutôt que pour Ricardo est une façon pour lui de préciser sa position à l'égard de la théorie quantitative. L'exposé de la querelle entre « banking principle » et « currency principle » puis le rappel des idées de Thornton ont surtout permis à Ch. Rist de rappeler ses propres conceptions sur l'émission des billets de banque. L'étude de Knapp et du nominalisme monétaire n'a pour but que de défendre une thèse métalliste, et celle de Wicksell de rappeler qu'aucune politique bancaire ne peut assurer la stabilité de l'équilibre général.

Dès lors que le livre a surtout pour but d'exposer, à travers des controverses, les idées personnelles de son auteur, peu importe qu'il ne respecte pas l'ordre historique, que Thornton soit, par exemple, étudié après Knapp. Peu importe même que certains auteurs ou certains mouvements d'idées soient négligés

(presque rien sur Keynes dans cet ouvrage), et que la conception générale de la monnaie de certains grands Autrichiens (von Wieser, von Mises ou Schumpeter, par exemple) ou même de certains grands Français (Aftalion ou Nogaro, par exemple) n'y ait pas la place qu'à nos yeux elle mérite. Rist avait dit dans sa préface qu'il voulait faire une histoire des idées, et non des hommes. Comme une histoire de *toutes* les idées est impossible, Rist, comme n'importe quel historien, avait un choix à faire.

Or, personne ne saurait mettre en doute que ce choix ait été judicieusement fait : Ch. Rist a surtout voulu défendre les idées suivantes :

1° C'est une erreur que de vouloir identifier monnaie et instruments de crédit. Billets de banque et comptes courants en banque sont des instruments de crédit de même nature et jouant le même rôle (par exemple comme sources d'inflation), mais ils ne sont pas de la monnaie. Le billet de banque ne devient véritablement monnaie qu'en cas de cours forcé. Personnellement cela nous paraît discutable, et nous sommes portés à considérer comme monnaie tous les instruments auxquels la force de la loi ou de la coutume attribue un rôle en tant qu'instruments de paiement. Mais il nous faut bien reconnaître que la monnaie métallique ne présente pas les mêmes caractères et n'obéit pas aux mêmes lois que ce que nous aimons appeler la « monnaie » fiduciaire ou la « monnaie » scripturale. Il nous faut reconnaître un certain intérêt positif à la distinction proposée par Rist, même si nous ne l'admettons pas.

2° La théorie quantitative apparaissait à Rist comme un bon moyen d'exposer le rôle de la monnaie sur les prix. Mais il a dénoncé lui-même certains excès de la pensée quantitative, par exemple de la pensée ricardienne. D'abord cette théorie ne devait pas, à ses yeux, être interprétée comme énonçant un lien causal entre M ou MV ou $\frac{MV}{T}$ d'une part, et P d'autre part, mais comme n'indiquant qu'un rapport d'interdépendance. Ensuite il savait trop bien qu'en cas d'inflation les prix ne montent pas tous dans la même proportion, pour ne pas croire au caractère artificiel d'une notion globaliste comme celle de « niveau *général* des prix ». Enfin, et surtout, il admettait volontiers qu'à côté du facteur quantitatif, d'autres facteurs pou-

vaient déterminer la marche des prix, et, surtout, qu'en vue d'une restauration monétaire on pouvait agir sur d'autres éléments de la formation des prix que la quantité de monnaie en circulation, par exemple sur le facteur « confiance » ou sur l'équilibre budgétaire.

3° Rist croyait que les marchés monétaires devaient être hiérarchisés, c'est-à-dire que les banques diverses du marché devaient suivre les directives d'une « banque centrale ». Cependant il a toujours insisté sur le fait que la banque centrale, chargée d'émettre les billets, restait cependant une banque, et exerçait plutôt une fonction commerciale qu'un droit régalien, Il était favorable au « banking principle ». Il croyait, d'autre part, que la banque centrale ne devait pas garder l'illusion de pouvoir à son gré stabiliser l'économie.

Il serait facile de trouver dans son livre beaucoup d'autres apports très importants. Par exemple sa critique du nominalisme monétaire. Mais ce que nous venons de rappeler nous paraît être l'essentiel. Tout cela, acquis à travers des controverses menées avec ardeur, mais netteté et courtoisie, permet de ranger Ch. Rist parmi les artisans d'une orthodoxie monétaire libérale et éclairée. Peut-être a-t-il été parfois tenté par des idées plus audacieuses, mais celles-ci lui semblaient dangereuses pour l'orientation d'une politique bancaire. Il les a donc rejetées comme chimériques.

***

En résumé, les trois grandes études de Ch. Rist sur l'histoire des doctrines économiques montrent clairement l'excellence de sa méthode : ce que notre maître a voulu surtout apprécier, ce sont des formules de rénovation sociale et monétaire. Il les a jugées surtout d'après leur efficacité pratique, compte tenu des grandes théories classiques du début du XX[e] siècle, et donc a été amené à approfondir de plus en plus le sens et la portée de ces théories.

On sait cependant que depuis quelques années d'autres méthodes plus audacieuses ont été proposées en histoire des doctrines économiques. D'une part les auteurs anglo-saxons ont généralement une conception plus étroite du domaine réservé à ce genre d'étude, parce qu'ils tendent à rejeter hors de la science économique tout ce qui est affaire d'organisation sociale.

Pour eux, ce qui concerne la réforme des institutions fait partie de la sociologie ou de la philosophie, ou de la science du droit, mais la science économique ne peut s'y intéresser qu'indirectement. Il semble bien que la méthode que nous a enseignée Ch. Rist soit préférable. Elle permet une étude plus complète.

Dans un esprit très voisin de celui qui vient d'être signalé, Gaétan Pirou, on le sait, a proposé une distinction fondamentale entre « théories » et « doctrines », les premières étant des essais d'explication de la réalité économique, les secondes consistant en jugements de valeur et en conseils d'action. Il a insisté sur l'intérêt que les jeunes économistes ont à étudier surtout l'histoire des *théories*. Ch. Rist, qui appréciait vivement les travaux de G. Pirou et qui a certainement connu cette distinction, ne paraît cependant pas en avoir profité, même dans les dernières éditions de son *Histoire des doctrines économiques*. On peut se demander pourquoi. C'est sans doute parce que son œuvre fut toujours située tout près des réalités, et non pas à un niveau très élevé d'abstraction, et qu'ainsi toute œuvre intellectuelle expliquant des phénomènes lui paraissait devoir aboutir à des conseils d'action positive, donc être à la fois « théorie » et « doctrine ». Rist, d'autre part, pensait certainement qu'on ne peut pas établir *un seul type* de théorie économique, valable en n'importe quel régime économique : par exemple, que plusieurs types de théories doivent être élaborés pour le capitalisme et pour le socialisme; dès lors, il est vain de penser qu'une explication « théorique » de la réalité économique existant en un cadre institutionnel donné puisse ne pas comporter, au moins implicitement, une étude sur les conséquences de ce cadre institutionnel et donc en réalité un jugement de valeur. En fait, le conseil donné par Pirou a été très utile en un temps où les recherches théoriques étaient très négligées en France, mais tout le monde sait bien aujourd'hui combien il est artificiel de vouloir absolument séparer « théories » et « doctrines ».

On ne saurait oublier non plus que le traité le plus récent publié en histoire des doctrines économiques, celui de J. Schumpeter, est conçu suivant une méthode nouvelle et audacieuse, que Ch. Rist n'a pas connue. Schumpeter croyait possible de distinguer l'« economic analysis » et l'« economic thought ». L'analyse économique n'a pas de valeur explicative directe; elle ne consiste que dans le choix d'instruments abstraits utilisables pour

présenter ensuite des tableaux concrets des phénomènes économiques de chaque période. Expliquer et juger ces phénomènes, tel est ensuite le rôle de la *pensée économique*. On peut, en effet, soutenir qu'aucune analyse ne peut avoir en une discipline quelconque une valeur explicative complète. Elle n'est jamais qu'un schéma, et les grands systèmes philosophiques ont surtout été cela.

Ce n'est donc pas d'après sa conformité plus ou moins parfaite à la réalité qu'on peut juger une analyse, mais d'après son aptitude à nous faire comprendre celle-ci.

Ne nous hâtons pas cependant de croire que l'*Histoire* de Gide et Rist, faute d'avoir tenu compte de ces remarques, soit aujourd'hui dépassée par un livre plus à la mode. En effet, on peut se demander si J. Schumpeter a bien réussi dans sa tentative, et, pour ma part, je ne le crois pas : il y a dans son livre trop de digressions vers la simple psychologie des auteurs étudiés et vers l'« economic thought ». Peut-être même la pure histoire des instruments d'analyse économique ne sera-t-elle jamais écrite : il est très difficile de parler des méthodes d'étude d'un auteur célèbre sans se laisser entraîner vers le tableau des explications qu'il a fournies et des jugements qu'il a portés. Avec sa méthode moins savante, Rist a probablement rendu plus de services que son collègue austro-américain à ses très nombreux lecteurs, et leur a probablement beaucoup plus appris sur les économistes du passé.

Charles Rist restera donc l'un des plus grands pionniers des recherches économiques de notre temps. Par son *Histoire des doctrines*, il a tiré la pensée économique française de l'ornière optimiste et orthodoxe où elle s'enlisait vers 1900. Il a montré que certains « hérétiques » du XIX[e] siècle méritaient une attention soutenue, et avaient fait œuvre profondément scientifique. Il l'a fait sans tomber dans l'utopie, et a su faire un tri entre les projets de réformes chimériques et ceux au contraire qui pouvaient être efficaces, parce que s'appuyant sur une saine connaissance des mécanismes économiques.

Mon « Gide et Rist », sur ma table de travail, avec ses pages annotées, soulignées et défraîchies, est bien fatigué, tant je l'ai lu et relu. Charles Rist a été le plus grand initiateur de toute la génération d'économistes à laquelle j'appartiens. S'il n'avait pas tant travaillé pour nous, nous ne serions pas ce que nous sommes.

Emile JAMES.

LE THÉORICIEN DES FINANCES PUBLIQUES

Par une évolution singulière, Edgar Allix, économiste, a pris goût surtout au droit financier et fiscal au moment où son collègue de l'Université de Pavia, Benvenuto Griziotti, juriste, a été tenté par les aspects économiques des finances publiques. Il ne saurait plus être question de nos jours de séparer les deux disciplines. C'est à Charles Rist que revient le mérite d'avoir occupé un poste d'observation assez élevé pour dominer les phénomènes économiques, monétaires et financiers dans leur ensemble. Il est devenu ainsi, aussitôt après la première guerre mondiale, le précurseur de l'économie financière.

C'est en partant de la théorie monétaire, dont il est devenu l'un des spécialistes les plus écoutés, que notre vénéré maître a « approché » les problèmes budgétaires. A partir du moment où la monnaie a cessé d'être neutre (pour autant qu'elle l'a jamais été intégralement ou approximativement), pour assurer pendant les crises et les guerres, dans une mesure croissante, la couverture des déficits budgétaires, elle a été éliminée en tant qu'instrument de payement parfait et a abandonné pour le moins sa vocation à conserver le pouvoir d'achat.

Rist a examiné les incidences budgétaires de la monnaie fiduciaire sous deux régimes : celui de l'expansion et celui de la contraction.

Dans ses *Finances de guerre de l'Allemagne* (1914-1918) [1], l'éminent auteur analyse le mécanisme de l'inflation, qui, d'abord insensible dans un pays discipliné et encore convaincu de l'issue victorieuse du conflit, finit par provoquer une hausse de plus en plus marquée des prix et une détérioration du change. Mais Rist n'attache aucune importance à la couverture rigide de la circulation par une encaisse métallique [2], il constate, non sans ironie, que, pendant la première phase de la

1. Payot, Paris, 1921.
2. *Op. cit.*, p. 143.

guerre, l'Empire est resté esclave de la proportion du tiers : « conserver au milieu de la crise inouie que traversait le monde entier, les bonnes règles financières fixées dans le calme des périodes normales, c'était une preuve quasi-mathématique de force, de solidité, d'habileté administrative ». L'illusion apparaît ainsi comme l'un des fondements fragiles, certes, de la technique financière, l'économiste est déjà assez averti des aspects psychologiques des finances publiques pour insister sur ce phénomàne. Mais il reconnaît aussi que l'orthodoxie en matière d'émissions (préfinancement par les bons consolidés au moyen d'emprunts à long terme) a permis à l'Allemagne d'aller jusqu'à l'extrême limite de l'effort de guerre. C'est déjà la préfiguration du fameux circuit qui a dominé un peu partout les finances de la seconde guerre mondiale.

Ayant écrit son livre en 1921, Rist a été amené aussi à définir le mécanisme financier des réparations pour un pays impliqué dans une inflation galopante. Il a distingué le problème du payement de celui alors encore mal connu des transferts. Il ne m'appartient pas de retracer ici le rôle éminent joué par Rist lors des conférences internationales ayant eu pour objet de fixer, par rapport au revenu national, la capacité contributive tant interne qu'externe du Reich vaincu. C'est encore en sa qualité de membre du Comité des experts institué en 1926 sur le plan français que l'éminent auteur a donné l'exemple rare d'un théoricien maîtrisant toujours, grâce au raisonnement psychologique, les problèmes les plus ardus de la pratique et liant le redressement monétaire à l'assainissement des finances publiques. L'institution d'impôts rigoureux suggérée et obtenue en 1926, leur affectation à la consolidation de la dette flottante et de l'amortissement ultérieur de la dette consolidée, sont à l'origine d'une stabilisation monétaire des plus réussies de l'histoire contemporaine.

Quelques années auparavant, Rist avait mis en évidence la solidarité entre la contraction monétaire et la ponction fiscale. « La déflation en pratique »[3] est incontestablement l'un des meilleurs ouvrages que le maître ait écrit. Empruntons simplement au chapitre II, consacré à la méthode anglaise, le passage suivant[4] : « La réduction des instruments de circulation ne

3. Marcel Giard, Paris, 1924.
4. *Op. cit.*, p. 35.

paraît donc avoir joué qu'un faible rôle dans le relèvement remarquable du change anglais depuis la guerre. Le rétablissement de la *situation budgétaire* et la disparition *simultanée* de toute menace nouvelle d'inflation semble être la vraie source d'une amélioration du change, que l'on envierait à l'Angleterre si sa rapidité même n'entraînait pas pour l'activité commerciale, des inconvénients graves... »

Voilà donc la condamnation formelle du prestige monétaire auquel l'Allemagne avait sacrifié, sous une autre forme pendant les hostilités, et voici la vision de la grave crise sociale que la Grande-Bretagne allait traverser dans la suite.

Si l'auteur reste attaché au principe de l'équilibre budgétaire, si pendant l'expérience du Front populaire en France de 1936 à 1938, il a montré peu d'enthousiasme pour le concept du déficit systématique, il a néanmoins établi une distinction très nette entre les dépenses publiques selon leur nature. Son opinion quant aux moyens de couverture échappe à toute rigidité, elle s'avère au contraire des plus nuancées.

Déjà avant la seconde guerre mondiale, l'investissement public est devenu une nécessité inéluctable, il a pris des proportions insoupçonnées au lendemain de 1945 en raison de la reconstruction d'une part, des nationalisations d'autre part. Dans une économie à structure mixte dans laquelle le secteur public mord de plus en plus sur le secteur privé, l'Etat, qu'il soit anglais, français ou allemand (sans parler du régime soviétique), ne peut plus se désintéresser de la formation publique de capital. Tout en restant libéral et individualiste, Charles Rist est aussi suffisamment réaliste pour ne pas prétendre renverser un courant déterminé par des forces politiques et sociales irréversibles. Aussi l'économiste classique se résigne-t-il au financement public des investissements à la double condition qu'il soit délimité et qu'il soit fait appel à l'épargne pour y faire face.

Les lecteurs de la *Revue* s'étonneront peut-être que, pour motiver ses vues à ce sujet, je fasse appel à son ouvrage, dont le titre semble étranger aux finances publiques : *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires* [5].

Ce livre, également admirable, reproduit le célèbre article paru au lendemain de la première guerre mondiale dans la

5. Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1933.

Revue de métaphysique et de morale [6]. Comme le fait remarquer l'auteur, cet article était, dans sa pensée, destiné à servir d'introduction à une théorie du marché monétaire et du marché financier.

La distinction devenue clasique entre l'épargne-réserve et l'épargne créatrice, la thésaurisation apparaissant comme un aliment potentiel de l'une ou de l'autre, a été jugée valable et utile au cours des dix années qui séparent la fin de la guerre de la disparition du grand savant. En raison du besoin de commencer la reconstruction sans délai, l'Etat français a tout d'abord fait appel à l'inflation pour parer au plus pressé. Tombant dans l'excès contraire, le gouvernement a bloqué, à partir de 1949, des impôts spéciaux (et le produit de décimes greffés sur des contributions traditionnelles) pour faire face aux dépenses d'investissement. Rist a formulé les réserves les plus expresses à l'encontre de l'un et l'autre de ces expédients ou procédés trop rigoureux. Du moment que, par la force des choses, l'Etat assume en partie au moins, la responsabilité d'équiper et de moderniser dans certains secteurs économiques; du moment que les biens de capital ainsi créés sont productifs et même rentables, c'est l'épargne qui doit en être le nerf financier.

Epargne forcée ? Rist l'a toujours considérée comme un pis aller. Epargne volontaire ? Il fallait la faire renaître grâce à une stabilité monétaire aussi complète que possible. Le grand disparu a assisté, au cours des dernières années de sa vie et de sa prodigieuse carrière, à la reconstitution de l'épargne individuelle, qui avait sa préférence (825 milliards de francs en 1954 contre la moitié de ce chiffre à peine en 1952). Mais, au lieu de faire passer cette épargne par le budget en l'attirant par la formule de l'indexation (que Rist n'a jamais aimée), n'est-il pas plus simple de la diriger directement vers les entreprises productives, fussent-elles du secteur public ? Le « slogan » de la débudgétisation des investissements est une éclatante consécration posthume des vues de Charles Rist.

Ce n'est pas par hasard que les *Essais* contiennent un article consacré au taux de l'intérêt. Sans doute, l'auteur s'attache à mettre en évidence le rapport entre le mouvement de l'intérêt

6. *Op. cit.*, p. 177.

et celui des prix. Il a eu l'occasion plus tard de s'élever contre la thèse de la baisse continue de l'intérêt en dépit de la dépréciation monétaire, dans une économie dirigiste recourant en particulier à l'artifice du circuit. Rist a suivi avec un intérêt passionné la controverse qui a éclaté en 1952 entre la Trésorerie et le Board des Banques fédérales américaines de Réserve au sujet du rétablissement de l'intérêt dans ses fonctions régulatrices du marché. Il a été le défenseur du retour à la flexibilité du taux de l'intérêt dont les trois derniers rapports de la Banque des règlements internationaux (Bâle) soulignent la part décisive dans la renaissance des investissements privés et publics à l'aide de l'épargne individuelle authentque.

Economiste financier : Charles Rist l'était au sens le plus complet du terme. Qu'il me soit permis de rappeler le double hommage qui souligne les relations intimes entre la *Revue d'économie politique* et la *Revue de Science et de Législation financières*. Rendant hommage à la mémoire de Gaston Jèze [7], Rist rappelle que plus d'une fois il s'est déclaré solidaire du juriste financier dans l'expression de ses opinions « sur des problèmes communs, monétaires, financiers et budgétaires », mais ce qui l'attire le plus, est « l'homme et ses qualités d'indépendance et de courage ».

Quand, un an après le décès de Gaston Jèze, la *Revue de Science et de Législation financières* a eu la douleur de s'incliner devant la mémoire de Charles Rist [8], elle a conclu ainsi : « Mais il est une chose ue nous aurons à tout jamais perdue : le contact direct de cet homme. De cet homme, qui en dépit du prestige acquis, en dépit des honneurs justement obtenus, était demeuré toujours aussi simple, aussi courtois, d'un abord aussi facile. Toujours jeune d'esprit, il désira jusqu'au dernier jour demeurer l'amical conseil des jeunes, étudiants et collègues. Faire naître des curiosités, des vocations nouvelles, aider les premiers pas dans les études ou dans la carrière, telle fut une tâche moins connue du grand public, mais à laquelle, sans aucun doute, Charles Rist accordait, dans son cœur, la plus grande place. Et en cela sa perte est irréparable.

Henry LAUFENBURGER.

7. *Revue de Science et de Législation financières*, 1954, nº 1.
8. *Ibid.*, 1955, nº 2.

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT SCIENTIFIQUE DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Lorsque M. René Courtin m'eut offert de contribuer à ce recueil de témoignages sur Charles Rist — ce que j'acceptais immédiatement avec reconnaissance — je pensais écrire un article sur le savant, sur le chercheur, comme on dit quelquefois, sur l'homme de laboratoire, avec le sens particulier que ce mot a dans les sciences humaines. Mais je m'aperçus vite que le sujet était beaucoup trop vaste et qu'en essayant de le traiter je déborderais inévitablement sur des domaines que d'autres sont beaucoup mieux qualifiés que moi pour couvrir. C'est que la recherche constante, désintéressée et ardente de la vérité a été le thème directeur de la vie de Charles Rist; c'est la passion qui ne l'a quitté à aucun moment dans sa carrière professorale, dans la rédaction de ses œuvres, dans la direction de l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales (I. S. R. E. S.).

J'ai donc limité l'objet de cet article, et c'est à Charles Rist, directeur de l'I. S. R. E. S., qu'il est consacré. Il traite d'une période capitale de son existence et d'un aspect essentiel de son activité, car lorsque Charles Rist prend la direction de l'I. S. R. E. S. en 1933, il est plein d'une expérience intellectuelle et pratique infiniment riche, et parfaitement maître de tous ses instruments d'analyse; il consacrera à l'Institut le meilleur de ses années peut-être les plus créatrices. Je ne prétends en aucune façon épuiser un sujet si riche, mais simplement apporter quelques faits, quelques souvenirs, quelques impressions, qui contribueront à mieux faire connaître Charles Rist, tel qu'il est apparu à ceux qui, comme moi, l'ont connu au cours de cette dernière période de sa vie active.



L'I. S. R. E. S. est créé en 1933 grâce à la générosité de la Fondation Rockefeller, qui apporte ainsi une aide nouvelle, après tant d'autres, au développement de la pensée scientifique française. Charléty est président d'honneur du conseil d'administration. Charles Rist en est président et directeur de l'Institut. Il est entouré d'un conseil composé de personnalités qui comptent parmi les plus éminentes de l'économie, du droit, de la sociologie, de la statistique : Aftalion, Augé-Laribé, Bouglé, Divisia, Huber, Lambert, Landry, Max Lazard, Oualid, Pirou, Simiand. M. Henry Laufenburger y entrera au début de 1936 pour remplacer François Simiand décédé [1].

Lorsque Charles Rist s'installe, le 1er octobre de cette même année 1933, dans un appartement loué au 17 de la rue Soufflot [2], tout son personnel consiste en une secrétaire et une calculatrice. Au cours des mois suivants, il s'adjoint Henri Lemaître pour réunir la documentation nécessaire et prend M. Philippe Schwob pour mener sous sa direction le travail scientifique de l'Institut; c'est également au cours de cette période que M. Jean Herberts et moi-même sommes engagés par Charles Rist. Des bibliothécaires, dessinatrices et calculateurs, dont Mlle Leclerc et M. Zakharoff travaillent encore aujourd'hui dans l'organisme de recherches économiques qui a succédé à l'I. S. R. E. S., des secrétaires complètent cette équipe initiale, qui est petite et qui le restera par choix. Charles Rist veut, en effet, diriger lui-même dans le détail les travaux de la maison qu'il a fondée, et il est convaincu qu'il n'est possible de guider et de suivre effectivement qu'un nombre limité de collaborateurs.

Il sait ce qu'il veut; il a déjà un programme qu'il mettra à exécution au cours des années qui vont suivre, le complétant ou le modifiant à la lumière des discussions qui ont lieu au sein du conseil, l'ajustant en fonction des circonstances changeantes. Ce programme initial comporte essentiellement l'établissement d'une série de graphiques commentés sur l'histoire de l'économie française au cours des trente années précédentes;

1. Aucun changement ne surviendra dans la composition du Conseil jusqu'à la guerre. M. François Perroux y entrera en 1941 et MM. Jeanneney, Marjolin, Morin et Seydoux en 1946.

2. L'Institut se transportera en 1934 au 4 de la rue Michelet.

la rédaction d'une revue trimestrielle de conjoncture, contenant également des études économiques; la tenue d'annales portant sur tous les événements susceptibles d'influencer le cours des choses économiques. Son intention est de mettre le plus rapidement possible le résultat des travaux de l'Institut à la disposition du public.

Les *Tableaux de l'économie française* sont mis en chantier dès le début de 1934. Charles Rist dirige la préparation de l'album et rédige lui-même une grande partie des commentaires. Le travail se poursuivra sans relâche pendant toute l'année, et les *Tableaux* seront finalement publiés en février 1935.

Ils devaient, dans l'esprit de Charles Rist, remplir une double fonction : d'abord donner une vue d'ensemble des mouvements de l'économie française, comparés à ceux des économies étrangères, au cours de la période 1910-1934; mais aussi servir de base et de point de départ à la revue trimestrielle, dont il est parlé plus haut et qui prendrait la suite des *Indices du mouvement des affaires*, publiés précédemment par Lucien March. Le premier numéro de l'*Activité économique* paraît effectivement le 1er avril 1935. Quant aux annales, elles avaient commencé à paraître au début de 1934 sous le titre de *Chronologie économique internationale*.

Dans le même temps, Charles Rist crée un des meillleurs organes de documentation qui existe alors à Paris, spécialement destiné aux « chercheurs » des différentes branches de l'économie politique. Non seulement il réunit un grand nombre de périodiques, en particulier ceux publiés par les banques centrales et les instituts d'observation économique; mais, sur la suggestion d'Henri Lemaître, il entreprend de rassembler les rapports annuels des sociétés de crédit et des établissements industriels et commerciaux. Il fait commencer l'établissement d'un catalogue général des revues économiques françaises et étrangères, que l'on peut trouver dans les bibliothèques parisiennes. Enfin l'Institut fournit au doyen de la Faculté de droit les moyens de remettre en état la bibliothèque des salles de travail d'économie politique de la Faculté.

C'est en 1935 que le conseil commence à discuter de l'enquête sur le chômage que l'Institut va entreprendre. Comme Charles Rist le marque dans l'avant-propos au premier volume, c'était la première tentative que faisait l'I. S. R. E. S. dans l'ordre des

observations proprement « sociales ». Elle se développera rapidement et occupera la plus grande partie du temps du conseil et une partie considérable du temps de Charles Rist au cours des années suivantes. Charles Rist la dirige lui-même, aidé par une équipe de collaborateurs dans une très large mesure distincte du personnel permanent de l'Institut. C'est sur Gabrielle Letellier qui repose le plus lourd fardeau [3].

Le premier volume de l'enquête, *Le chômage en France de 1930 à 1936*, paraîtra en 1935; le second, retardé d'abord par la nécessité d'examiner un nombre considérable de chiffres et d'en tirer toutes les relations possibles, puis par la guerre, sera publié en 1942 sous le titre *Les chômeurs d'après les fiches des fonds de chômage de Paris, Lyon et Mulhouse*. Le troisième et dernier volume, *Dépenses des chômeurs et valeur énergétique de leur alimentation d'après les budgets de 265 familles*, ne sortira qu'après la guerre, en 1949. Charles Rist ne cessera, depuis le début de l'enquête jusqu'à la publication finale, de la suivre pas à pas et de donner ses directives et ses conseils à ceux qu'il en a chargés.

L'année 1935-1936 est marquée en outre par les premiers travaux de M. André Bérard sur la formation de certains prix agricoles et par le début d'une enquête sur les prix de détail dans différents pays d'Europe. La méthode employée consiste à déterminer, au moyen d'échantillons, les prix dans plusieurs pays, de produits identiques en qualité. 1936-1937 voit l'établissement d'un indice des ventes au détail, grâce aux informations fournies par les grands magasins et les coopératives de consommation, ainsi que l'établissement d'un répertoire des ententes économiques internationales, dont Mme Françoise Ballande, aujourd'hui Mme de Bourbon-Busset, assume la charge. Cependant que les publications périodiques de l'Institut continuent à paraître et que progresse l'enquête sur le chômage.

Ici, je dois dire quelques mots de deux préoccupations importantes de Charles Rist à cette époque. La première était de décentraliser au maximum les travaux de l'Institut, en utilisant des centres régionaux ou même en en provoquant la création. Lyon avait été le premier avec M. Lambert, un centre très actif

3. M. Jean Perret mène l'enquête à Lyon, M. H. E. Zuber à Mulhouse. M. Bamberger est chargé de l'élaboration statistique des données de base. MM. Dauphin-Meunier et Marjolin rédigent différents chapitres.

se développe au cours de ces années à Strasbourg, sous la direction de M. Henry Laufenburger; enfin, en 1937-1938 en apparaît un à Rennes sur l'initiative de M. Fromont.

L'autre préoccupation de Charles Rist, qui coïncidait avec celle de la Fondation Rockefeller et des dirigeants d'autres instituts de conjoncture ou de recherches économiques en Europe, était de multiplier les contacts et les échanges intellectuels internationaux. Un comité permanent est nommé pour y travailler par la Conférence des Instituts de conjoncture qui se tient à Vienne en 1936; Charles Rist en est élu président. La conférence internationale suivante sera organisée par l'I. S. R. E. S. à Pontigny en 1938. Le Comité permanent examinera différents projets d'enquête internationale, sur lesquels il donnera son avis.

L'année 1937-1938 voit, outre la poursuite des travaux en cours, la publication par M. André Braun, du Centre de Strasbourg, de *L'Ouvrier alsacien et l'expérience du Front populaire;* par M. André Bérard, de son dernier volume sur les prix agricoles; par M. Delpech, de *Recherches sur le niveau de vie et les habitudes de consommation à Toulouse en* 1936-1938. En 1938-1939, l'Institut publie *Prix et production en agriculture*, de M. Jean Milhau.

La Fondation Rockefeller ayant accepté de financer une enquête internationale sur les modifications survenues depuis la guerre de 1914-1918 dans la structure des marchés monétaires et du crédit bancaire, l'I. S. R. E. S. en est chargé. La direction des travaux est confiée à M. Henry Laufenburger, qui, après avoir arrêté le plan général de l'enquête et réparti les travaux, réunit ses collaborateurs à la fin d'avril 1939. Malgré la guerre, le tome I, consacré aux banques françaises, sera publié en mars 1940, et le tome II, sur les banques italiennes et suisses, en juin de la même année. Il faudra attendre 1949 pour que sorte la traduction française du volume sur les banques anglaises et leur organisation. Mais cette enquête, comme celle sur le chômage aura été finalement menée à bonne fin, malgré la guerre et les difficultés qui l'ont suivie [4].

La guerre ralentit, mais n'arrête pas les travaux de l'Institut.

4. L'enquête sur les banques belges et néerlandaises avait été achevée; mais pour diverses raisons liées à la guerre, elle n'a donné lieu à aucune publication.

Une partie importante du personnel est mobilisée, puis dispersée; les statistiques ne sont plus publiées; les ressources manquent : Charles Rist fait des prodiges pour maintenir l'I. S. R. E. S., mû par la conviction que de meilleurs jours reviendront et aussi par la volonté de conserver un emploi au personnel qui est resté à Paris. Il y réussit. Je n'ai pas connu cette période de la vie de l'I. S. R. E. S., mais ce que j'en ai appris suffit à montrer que Charles Rist y a déployé, peut-être à un degré supérieur, les mêmes qualités d'intelligence, de volonté et de bonté que ceux qui l'avaient connu auparavant lui connaissaient.

Je ne parlerai pas non plus, pour les mêmes raisons, de la période d'après guerre, au cours de laquelle l'Institut ne retrouva pas, pour des raisons purement matérielles, son activité d'avant 1939, sinon pour mentionner la publication, en avril 1950, des *Tableaux du commerce international* (*1890-1938*), établis par M. Henri Bunle, sous la direction de Charles Rist. Cette œuvre représente la réalisation d'un désir longuement caressé par Charles Rist. Il en parlait sans cesse et y avait fait travailler pendant plusieurs années dès avant la guerre.

Avant de disparaître, Charles Rist eut la joie de voir son œuvre se continuer dans le Service d'Etude de l'Activité économique, sous la direction de M. J.-M. Jeanneney.

*
* *

Parmi les travaux exécutés à l'I. S. R. E. S. au cours de ces années, et dont beaucoup ne sont pas mentionnés ci-dessus parce qu'ils ont donné lieu à des articles dans l'*Activité économique* et non à des publications séparées, un certain nombre sont sortis de propositions faites par différents membres du Conseil, tels que l'étude sur les écarts de prix entre la France et l'étranger et l'établissement d'un indice des ventes au détail qui sont dus à des suggestions de M. Aftalion; telle l'étude sur les cartels internationaux, qui était une idée de William Oualid; telle surtout l'enquête sur le chômage, qui semble être née des interventions fréquentes de Célestin Bouglé pour que l'Institut entreprenne une grande enquête sociale.

Mais le programme de travail de l'Institut reflète surtout les intérêts de Charles Rist, qu'il s'agisse de ses préoccupations

permanentes, que l'on peut suivre tout au long de sa carrière, ou de préoccupations nouvelles, qui se développent au cours des années où il dirige l'I. S. R. E. S. Ses intérêts permanents, c'est la monnaie, le commerce international, une vision synthétique des phénomènes économiques qui permette de saisir dans le concret leur interdépendance et l'équilibre économique général. Parmi ses intérêts nouveaux, l'étude sur le chômage occupe une place considérable. Dès que l'idée de cette enquête est formulée, il fait au conseil des propositions précises sur la façon dont elle doit être organisée et conduite; pendant plusieurs années il y consacrera son temps sans compter.

Il a une conception précise de ce qu'il veut que l'Institut soit. Il l'exprime déjà dans le numéro de novembre-décembre 1934 de la *Revue d'économie politique* [3] : « En résumé, l'Institut scientifique de recherches, qui, à aucun degré, ne vise à être Institut de prévisions ou de prophéties, voudrait constituer une sorte de laboratoire central poursuivant lui-même un programme précis d'investigations et accessible, d'autre part, à tous les chercheurs, sans distinction d'école ou de formation scientifique. Il voudrait en même temps offrir à ceux des étudiants qui ont déjà franchi les premières années d'études et qui se proposent de faire des travaux personnels (thèse, articles, préparation à l'agrégation, etc.) les moyens de s'entraîner à l'étude directe des faits, à l'analyse des documents et à l'observation sociale. »

Douze ans plus tard, quand il expose dans un mémorandum les raisons qui militent en faveur du maintien de l'Institut, malgré la multiplication des services officiels de recherches économiques, ce sont les mêmes idées ou des idées complémentaires que l'on retrouve sous sa plume. Les études des services officiels sont « toujours orientées vers des conclusions pratiques immédiates. La nécessité d'un centre de recherches économiques et sociales uniquement inspiré par le désir de faire connaître le développement des grands facteurs de l'évolution économique et sociale, facteurs qui conditionnent d'une *manière permanente* les solutions pratiques à donner aux problèmes changeants de chaque moment, apparaît donc comme plus urgente que jamais. L'œuvre accomplie sous ce rapport aux Etats-Unis depuis vingt-cinq ans par le National Bureau of Economic Research doit ici

3. Dans un article intitulé : *L'Institut scientifique de recherches économiques et sociales.*

servir de modèle. C'est d'elle que je me suis inspiré dans l'orientation donnée à mon Institut. C'est d'elle qu'il devra s'inspirer dans l'avenir. »

Dans ce même mémorandum, il souligne avec force le besoin qu'on éprouvera sans cesse davantage d' « une sorte de grand *laboratoire* où les futurs économistes apprendront à *observer* eux-mêmes et à *interpréter* les faits économiques tels que la réalité changeante les déroule sous nos yeux. L'Institut de Recherches a déjà servi dans le passé et devra servir dans l'avenir de noyau à un tel laboratoire ».

Pour Charles Rist, l'Institut est donc essentiellement un laboratoire où s'exécute un programme de recherches et où se forment de futurs savants et techniciens. Les circonstances ne lui ont pas permis d'avancer dans cette dernière direction aussi loin qu'il aurait voulu.

Le souci pédagogique est toujours présent dans son activité; le souci « politique » n'en est pas absent non plus. Non qu'il ait jamais été un homme de parti, mais il avait conscience au plus haut degré de ses responsabilités envers l'Etat et envers la communauté internationale. Sans jamais se départir de l'objectivité la plus absolue, il était animé par la volonté constante de diriger ses travaux de façon à servir la chose publique, à contribuer à la solution des problèmes qui se posaient alors aux gouvernements et aux parlements. On pourrait multiplier les exemples; quelques-uns suffiront. L'enquête sur les écarts de prix entre la France et l'étranger doit contribuer dans son esprit à déterminer le taux de la dévaluation qui lui apparaît inévitable. Les recherches qu'il fait faire sur le commerce extérieur de la France sont étroitement liées à l'activité intense qu'il déploie pour obtenir l'abrogation de la plus grande partie possible du contingentement à l'importation. Un des côtés qui l'intéressent le plus dans l'enquête sur le chômage, c'est l'étude des méthodes de recensement et de secours aux chômeurs, avec l'idée que cette étude pourrait servir de base à une réforme de l'organisation et des pratiques administratives. D'autres parleront de « Charles Rist, homme d'action »; mais il était impossible de parler de l'homme de science sans indiquer les liens étroits qui ont uni si étroitement ces deux aspects de la même personnalité.

Parler de la méthode que Charles Rist employait dans les

travaux de l'I. S. R. E. S. et qu'il enseignait à ses collaborateurs, ce serait décrire la méthode scientifique elle-même, faite d'objectivité absolue, d'analyse rigoureuse, de conclusions entièrement démontrées. Si cependant il y a un trait qui distinguait plus particulièrement les démarches de son esprit, c'était sa volonté de clarté et de simplicité, de parvenir à une vue des choses dépouillée de toute ambiguïté, d'éliminer les dernières traces de confusion. C'était aussi son désir constant de la vue d'ensemble. D'où une prédilection pour les graphiques et diagrammes, qu'il exprime ainsi dans la préface aux *Tableaux de l'économie française (1910-1934)* :

« L'objet des tableaux qui suivent est de présenter cette histoire (1910-1934) sous une forme condensée, simple et frappante... La méthode qui s'est imposée à nous pour décrire ces transformations est celle des diagrammes. Seule une image, lorsqu'il s'agit d'ensembles aussi complexes, permet d'apprécier d'un coup d'œil l'évolution des éléments qui les forment. Les chiffres peuvent suffire lorsqu'on se propose de suivre un phénomène unique dans son développement. Dès qu'on aborde des phénomènes comportant des éléments qui varient tous ensembles, mais inégalement ou dans des sens différents, le seul moyen de les saisir consiste à les traduire en figures dont les rapports s'imposent à l'œil. Combien une image de ce genre est plus frappante, plus aisée à comprendre et à retenir que n'importe quel autre mode de présentation ! Elle suggère des questions, pose des problèmes, révèle des anomalies ou des concordances que le simple examen des séries de chiffres ne permet pas de découvrir. »

Il revient sur la même idée seize ans plus tard dans la préface aux *Tableaux du commerce international (1890-1938)* :

« Ce qui a manqué le plus jusqu'ici, dans l'étude de ce grand sujet, c'est une représentation synthétique des faits dans leur réalité. La simple consultation des statistiques est impuissante à la fournir. Seuls des travaux graphiques offrent à l'esprit la possibilité d'une vue d'ensemble indispensable pour s'orienter dans l'inextricable dédale des chiffres. »

C'est ce même souci de clarté et de saisir immédiatement les rapports importants qui le conduit à faire constamment usage de la couleur dans les travaux qui viennent d'être mentionnés, ainsi que dans l'*Activité économique*.

Mais cet homme, qui aimait tant les grandes synthèses et les visions d'ensemble, respectait et aimait avec non moins d'ardeur le fait brut et même le détail. Tous ceux pourront en témoigner qui savent avec quelle patience il faisait vérifier les chiffres utilisés dans les publications de l'I. S. R. E. S., à quel examen critique furent soumis pendant de longs mois les chiffres de l'enquête sur le chômage pour qu'il fût absolument certain que les relations aperçues étaient vraies et qu'aucune relation importante n'avait été oubliée.

C'est ce respect de la réalité qu'indépendamment des autres bénéfices qu'ils ne pouvaient manquer tirer de la fréquentation quotidienne d'un tel esprit, ses collaborateurs ont pu apprendre de lui au plus haut degré.

De ses relations avec eux, on ne peut dire qu'une chose : quels qu'ils fussent et quelle que fût leur fonction dans l'Institut, il les traitait toujours comme des « personnes », avec tact, considération et gentillesse, sans que cela diminuât en quoi que ce soit son autorité; au contraire, ses fondements véritables d'intelligence et d'expérience n'en apparaissaient que plus clairement.

Je peux dire que je n'ai jamais connu d'atmosphère à la fois plus stimulante et plus amicale. Charles Rist était le chef que nous révérions et admirions, au jugement de qui nous nous remettions complètement, mais qui nous laissait entièrement libres de poursuivre nos travaux dans le sens qui nous apparaissait le meilleur et d'en tirer les conclusions qui nous semblaient s'imposer. Je n'ai pas souvenir qu'il ait jamais tenté d'imposer un point de vue, ni même d'influencer le nôtre autrement qu'en nous demandant de compléter nos recherches, ou en formulant des objections destinées à nous faire reconsidérer certaines de nos propositions, ou surtout en faisant des suggestions dont le résultat était toujours d'approfondir et de préciser l'étude que nous avions entreprise.

Le souvenir qui l'emporte sur tous les autres quand j'essaie de me remémorer cette période est celui de l'harmonie parfaite que Charles Rist faisait régner autour de lui et du sentiment d'enrichissement continu qu'éprouvaient tous ceux qui avaient le privilège de travailler avec lui.

Robert Marjolin.

III

L'ACTION

LA STABILISATION DU FRANC

Charles Rist a joué un rôle que l'on peut, sans hésiter, qualifier d'historique dans la stabilisation du franc. S'il n'avait pas été là, les événements qui ont rendu à la France, en 1928, une monnaie, n'eussent certainement pas été ce qu'ils ont été.

Son action a pris naissance dans les séances du Comité des Experts de 1925, où, avec quelques autres novateurs, il a fermement pris parti pour la stabilisation du franc à un niveau approprié, inférieur à la parité d'avant guerre.

Ceux qui n'ont pas vécu le problème de la stabilisation ne peuvent mesurer le courage intellectuel et moral, ni même le risque personnel, que cette décision impliquait. Tous les aveugles, tous les faibles, tous les lâches et même les simples complaisants, la quasi-totalité des économistes orthodoxes, étaient pour le retour à la parité d'avant guerre. M. Colson, alors vice-président du Conseil d'Etat, fut menacé de révocation, parce que, dans une communication à l'Académie des sciences morales et politiques, il avait indiqué, très prudemment et avec beaucoup de réserves — au scandale de l'unanimité de ses confrères — qu'il se demandait s'il était raisonnable de poursuivre le retour à la parité d'avant guerre.

On croit rêver en évoquant les passions, les violences et les haines qu'une question passible de la plus froide raison — et dont la solution eût dû s'imposer à tous les esprits raisonnables — avait suscitées.

Cette situation, que la querelle de la dévaluation, en 1935-1936 a renouvelée et, si possible, amplifiée, s'explique en pre-

mier lieu par les réactions que la question posée éveillait dans la conscience populaire. Il était peu de Français qui ne fussent possesseurs de rentes et obligations en francs, ou titulaires d'une pension ou d'un traitement libellés en unités monétaires. Tous ceux-là sentaient — plus ou moins consciemment — que tout abaissement de la valeur du franc porterait atteinte à leur créance. Or la défense des droits acquis fait appel à des sentiments d'honnêteté et de respect des sacrifices consentis qui éveillent, inévitablement et très légitimement, de larges échos dans les couches modérées de l'opinion.

L'opposition des intérêts s'intégra, naturellement, dans une attitude générale de conservation sociale, qui en fit une véritable « orthodoxie ». Les « bien pensants » en matière économique furent tous, jusqu'en 1928, contre la stabilisation, comme ils furent, jusqu'en 1936, contre la dévaluation.

Cette situation n'est pas très insolite. Les marxistes y verraient — probablement à juste titre — une réaction de classe. Mais ce qui en elle est curieux et inattendu, c'est qu'elle n'ait appelé presque aucune protestation de la part de l'opinion éclairée en général et des économistes professionnels en particulier. Ce silence de la pensée devant une position qui était manifestement absurde est, en soi, un phénomène essentiel, qui exige une explication et dégage, par le précédent qu'il constitue, d'importants enseignements.

L'acceptation de l'absurde par une proportion importante d'hommes de science montre que bien peu d'entre eux avaient procédé à une étude raisonnée du problème du niveau monétaire. Car, s'ils l'avaient tentée, ils auraient été conduits à l'évidence que les ajustements de prix et de salaires, exigés par le retour à la parité d'avant guerre, n'étaient, en raison de l'ampleur et de l'ancienneté de la dévalorisation acquise, ni possibles, ni souhaitables.

C'est, évidemment, faute d'avoir vu clairement les raisons qui imposaient la stabilisation du franc à un niveau inférieur à celui de 1914, que tant d'esprits, qui se croyaient raisonnables, ont accepté de couvrir de leur autorité la solution qu'appelait de ses vœux la majorité de l'opinion. Cette complaisance d'esprit leur épargnait l'impopularité d'un choix à contre-courant, leur valait l'approbation des journaux et l'estime des milieux éclairés. Elle leur permettait de dire doctement ce que l'opinion désirait entendre.

C'est une constatation cent fois renouvelée que celle des égarements collectifs, spécialement en matière économique et financière. Il est bien rare qu'une opinion très générale ne soit pas une opinion erronée. Cette ouverture à l'erreur marque seulement que les choix, même dans les choses de l'esprit, ne sont que dans une faible mesure rationnels, même chez les intellectuels. Dès qu'une thèse n'est pas exposée sous l'éclatante lumière de l'évidence — quelquefois même lorsqu'elle l'est — c'est par des motifs sentimentaux ou passionnels, voire sordides, que se décide la grande majorité des hommes.

N'est-ce pas, d'ailleurs, Karl Marx lui-même qui affirmait que « dans le domaine de l'économie politique, la libre recherche scientifique ne rencontre pas seulement le même ennemi que dans toutes les autres branches. La nature particulière de la matière traitée ligue contre elle les passions les plus violentes, les plus mesquines et les plus haineuses... nous voulons dire les furies de l'intérêt personnel ».

*
* *

Ce qui a distingué Charles Rist et ce qui a fait son autorité et son succès, tout au long de sa prestigieuse carrière, c'est que son intelligence et son caractère écartaient de lui, d'une façon absolue, toute tendance à la complaisance d'esprit.

Sa pensée était toujours consciente. Lorsqu'il avait une opinion, il en connaissait clairement les raisons et était toujours prêt à les faire connaître. On avait, en l'écoutant, tant son verbe était lucide, l'impression qu'il n'était pas chez lui d'état d'âme, mais seulement des états de raison.

Quant à son caractère, il excluait, par sa fermeté et sa rigueur, toute possibilité de transaction. Nul n'eût pu imaginer, chez lui, la moindre concession. Quand une idée lui était apparue comme vraie, il y était indéfectiblement et ostensiblement attaché.

Ce sont ces doubles qualités d'intelligence et de caractère qui lui ont donné une influence décisive dans la querelle de la stabilisation.

Les souvenirs du gouverneur Moreau [1] témoignent surabon-

1. Librairie de Médicis, 1954.

damment du rôle qu'il y a joué. Ils permettent de suivre son action incessante, son argumentation toujours renouvelée, sa vigilance à saisir toutes les possibilités d'action pour convaincre le Gouverneur de la Banque de France, et par lui le Président Poincaré, de la nécessité de stabiliser le franc avant une revalorisation trop profonde. Il réussit, par les ressources de sa dialectique, par sa fermeté et par son éclatante bonne foi à convaincre ses interlocuteurs.

Par son rôle dans cette phase décisive de notre histoire, Charles Rist a exercé une influence profonde et bienfaisante sur les destinées de la France entre les deux guerres. Sa modestie, son refus systématique de toute publicité personnelle, ont laissé ignorer l'importance des résultats qui lui étaient dus. S'il fut un grand théoricien de la monnaie, il fut aussi un grand ouvrier de l'action.

Il restera, dans la mémoire de ceux qui ont eu le privilège de le connaître, de l'admirer et de l'aimer, un exemple et une leçon. A tous, il a montré que la clarté d'esprit, l'honnêteté intellectuelle, la fermeté et le courage peuvent être une source d'influence et de succès.

Charles Rist fut, avec le président Poincaré et le gouverneur Moreau, l'un des grands artisans de la rénovation monétaire et économique de la France après la première guerre. Pour avoir montré que la science économique, honnêtement servie, peut être le fondement d'une politique salutaire et efficace, il a droit à l'admiration et à la gratitude de tous ceux qui prétendent trouver dans l'étude objective des réalités les bases de leur doctrine et les motifs de leur action.

Jacques Rueff.

LES MISSIONS EN ROUMANIE (1929-1932)

Nous sommes partis, Charles Rist et moi, pour Bucarest dès la mise en vigueur, le 7 février 1929, du « Programme du Gouvernement roumain pour la stabilisation monétaire et le développement économique ».

Le Plan de stabilisation de la monnaie roumaine, qui prenait valeur légale dès le vote du Parlement, prévoyait, pour une période initiale de trois ans, un conseiller technique auprès de la Banque nationale de Roumanie, chargé de veiller à l'application des mesures prévues.

Charles Rist avait dirigé, comme sous-gouverneur de la Banque de France, la préparation du Plan de stabilisation, et le Gouvernement roumain lui avait demandé, dès l'été de 1928, d'accepter les fonctions de conseiller technique. Ne pouvant envisager un séjour prolongé en Roumanie, il avait proposé un compromis qui fut adopté. Un conseiller technique résidant à Bucarest serait nommé pour trois ans et Charles Rist viendrait pendant la première année superviser, de temps à autre, l'application du Plan et renforcer l'autorité du conseiller résidant sur place.

J'étais depuis les premières années d'après guerre en relations suivies avec Charles Rist. Jeune auditeur au Conseil d'Etat, je m'étais orienté vers les questions financières et monétaires et j'écrivais alors régulièrement dans l'*Europe Nouvelle* des articles dans lesquels j'avais essayé notamment d'étudier certains aspects de la stabilisation monétaire et de combattre la doctrine officielle qui, visant en principe le retour au franc de germinal, condamnait en fait comme hérétiques toutes les mesures qui auraient permis de mettre fin à l'instabilité monétaire.

Charles Rist m'avait aidé de ses conseils et j'avais subi, comme tous ceux qui l'ont approché, le charme de sa personnalité et de sa vaste intelligence. J'avais pu suivre ainsi de très près son action, d'abord comme membre du Comité des experts,

puis comme sous-gouverneur de la Banque de France, et j'avais discuté souvent avec lui les réformes monétaires entreprises au cours de ces années soit sous l'autorité du Comité financier de la Société des Nations, comme en Autriche et en Hongrie, soit sous le patronage d'un groupe de banques d'émission, comme en Pologne.

Aussi est-ce avec une grande joie que j'acceptai la proposition qu'il me fit de participer, sous son autorité, à la stabilisation, alors à l'étude, de la monnaie roumaine.

Cette stabilisation aurait pu techniquement intervenir plus tôt. Mais elle se heurtait depuis longtemps à des difficultés surtout politiques. Le Gouvernement libéral de M. Vintila Bratianu reconnaissait que les mesures déjà prises en Roumanie, et qui avaient permis de rétablir à partir de 1927 une stabilité relative et précaire du leu, ne pourraient être consolidées que par une véritable réforme monétaire fondée sur un programme d'ensemble et appuyée par un emprunt international. Mais il refusait, comme l'avait déjà fait le Gouvernement polonais, de s'adresser au Comité financier de la Société des Nations. Les succès remportés par celui-ci, en Autriche et en Hongrie notamment, avaient été acquis en effet au prix d'une étroite collaboration dont, à Bucarest comme à Varsovie, on sous-estimait la valeur constructive, et qu'on qualifiait, assez injustement, de « tutelle » politiquement inadmissible.

Pour sortir de l'impasse on se référa au précédent polonais fondé sur un groupement des principales banques d'émission d'Europe et des Etats-Unis. Celles-ci avaient eu récemment l'occasion de resserrer leur coopération. Une réunion avait eu lieu à New-York en 1927, à laquelle Charles Rist avait représenté la Banque de France, et c'était un groupement de banques d'émission qui, sur l'initiative des Américains appuyés par les Français, avait organisé la stabilisation du zloty polonais.

La Banque de France entreprit à son tour de faciliter, selon une formule analogue, la stabilisation de la monnaie roumaine. Après de longs pourparlers, M. Benjamin Strong, gouverneur de la Banque de réserve fédérale de New-York, se décida à appuyer la Banque de France, et cette formule fut en fin de compte adoptée.

Un programme serait établi par le Gouvernement roumain avec le concours d'experts sous la direction de Charles Rist. Un

groupement des banques d'émission européennes et de la Banque de réserve fédérale de New-York lui donnerait son adhésion, matérialisée par l'ouverture d'un « crédit de stabilisation » de 25 millions de dollars [1]. D'autre part il serait créé une Caisse autonome des monopoles de l'Etat à laquelle seraient affectés les revenus qui serviraient de gage à un emprunt international de 100 millions de dollars [2]. Le produit de cet emprunt serait versé à la Banque nationale de Roumanie et servirait exclusivement à l'application du Programme de stabilisation et de développement, sous la surveillance d'un conseiller technique auprès de la Banque nationale.

Pierre Quesnay, alors directeur du Service des études à la Banque de France, fut envoyé en mission à Bucarest pour étudier la situation. Il était accompagné de Pierre Denis, qui avait quitté le Secrétariat de la Société des Nations et était entré avec Jean Monnet à la Banque Blair.

Tandis que la préparation du Programme de stabilisation et la formation du groupe bancaire chargé de lancer l'emprunt international se poursuivaient parallèlement, deux événements vinrent créer de nouvelles difficultés. A la suite des élections de 1928, le parti national paysan de M. Maniu était arrivé au pouvoir. Or, étant dans l'opposition, il avait fait savoir à Charles Rist qu'il ne reconnaîtrait pas les accords conclus par ses prédécesseurs. Tout était donc à recommencer. D'autre part, la baisse des prix amorcée sur le marché mondial des matières premières avait provoqué, dès l'automne de 1928, une faiblesse de la Bourse de New-York qui compromettait le placement de la tranche américaine de l'emprunt.

Pendant toute cette période difficile, Charles Rist fit preuve d'une clairvoyance et d'une ténacité qui triomphèrent en fin

1. Ont participé au crédit des banques d'émission : la Banque d'Angleterre, la Banque de France, la Reichsbank, la Banque de réserve fédérale de New-York, chacune pour 4 1/2 millions de dollars, la Banque d'Italie pour 2 millions et, pour des montants égaux ou inférieurs à un million : la Banque Nationale d'Autriche, la Banque Nationale de Belgique, la Banque de Finlande, la Banque Nationale de Hongrie, la Banque Néerlandaise, la Banque de Pologne, la Banque de Suède, la Banque Nationale Suisse et la Banque Nationale de Tchécoslovaquie.

2. Ont participé à l'emprunt international : l'Allemagne, 5 millions de dollars; l'Autriche, 1 million de dollars; la Belgique, 3 millions de dollars; les Etats-Unis, 12 millions de dollars; l'Italie, 8 millions de dollars; les Pays-Bas, 3 millions de dollars; la Roumanie, 2 millions de dollars; la Suède, 30 millions de dollars; la Suisse, 4 millions de dollars; la Tchécoslovaquie, 1 million de dollars; la France, 561 millions de francs français; la Grande-Bretagne, 2 millions de livres sterling.

de compte de tous les obstacles. Il jouissait d'ailleurs partout, aux Etats-Unis comme en Europe, d'un prestige que renforçait encore la simplicité de ses manières. Il allait toujours directement à l'essentiel et s'imposait en ignorant les questions de prestige ou de personnes aussi bien que les manœuvres politiques. Ces qualités allaient lui servir grandement à Bucarest.

M. Lugoșanu, sous-secrétaire d'Etat de M. Maniu, vint à Paris pour renouer les conversations et, dès les premiers entretiens que nous eûmes avec lui, Charles Rist put le convaincre d'adopter purement et simplement le programme préparé par lui. Jean Monnet réussit de son côté à maintenir une tranche d'emprunt aux Etats-Unis, réduite, mais suffisante, et en fin de compte l'opération put être réalisée dans les conditions prévues. Mais beaucoup de temps avait été perdu.

Nous arrivâmes à Bucarest pendant l'hiver exceptionnellement rude de 1929. La ville était enfouie sous la neige et les automobiles n'y circulaient qu'avec peine. Beaucoup d'anciens traîneaux, sortis de leurs remises, glissaient gaiement dans les rues. On se sentait d'emblée très loin de l'Occident. Mais on nous apprit vite que nous n'étions pas pour autant en Orient. L'Orient-Express n'était appelé à ce bout de la ligne que le « Paris-Express », et l'on nous raconta, pour nous mettre en garde, que le Président Poincaré, étant venu autrefois à Bucarest plaider un grand procès et ayant commencé par ces mots : « Messieurs, ici où nous sommes aux portes de l'Orient... », cette phrase ne lui avait jamais été réellement pardonnée.

La situation que nous trouvions était à la fois relativement simple et très difficile. Le Programme de cette stabilisation était clairement conçu. Il comportait une refonte complète de la Banque nationale, que ses nouveaux statuts transformaient en banque centrale moderne, munie des moyens d'action nécessaires pour contrôler la circulation et le crédit et maintenir la sécurité et la stabilité de la monnaie.

Une part de l'emprunt international était affectée à l'apurement du portefeuille de la Banque et au renforcement de son encaisse (35 millions de dollars); une autre part au fonds de roulement du Trésor et des Chemins de fer (20 millions de dollars); la troisième à des investissements productifs, et notamment à la réfection des chemins de fer. Un expert ayant une réputation internationale, M. Leverve, était chargé, avec son adjoint, Michel Mange, de la réforme des chemins de fer.

Le produit en devises de l'emprunt était versé à la Banque nationale, qui en portait la contre-valeur en lei (sauf pour le montant lui revenant directement) à des comptes spéciaux sur lesquels il ne pouvait être tiré qu'avec un visa du président de la Cour des comptes, le conseiller technique ayant certifié la conformité du tirage avec le Programme de stabilisation et de développement.

En centralisant les fonds à la Banque nationale, sous le contrôle du conseiller technique, on espérait donner à celui-ci un moyen d'action, au moins indirect, sur le Gouvernement, pour obtenir de lui les réformes promises dans la gestion des finances publiques, réformes qui reposaient évidemment sur la bonne volonté et l'énergie du président du Conseil et du ministre des Finances.

L'application de ce plan se heurtait à la complexité d'une comptabilité archaïque, à des méthodes bancaires critiquables, et surtout à l'incertitude foncière de tous les éléments d'information dont nous disposions.

Notre première tâche fut naturellement la réforme de la Banque nationale et l'établissement d'un bilan clair et sincère. A cette œuvre difficile s'attaqua notre collaborateur Jean Bolgert, inspecteur de la Banque de France, qui était déjà venu à Bucarest participer à la préparation du plan et qui fut aidé un peu plus tard par ses collègues Guitard et Koszul.

Les nouveaux statuts prévoyaient un Comité exécutif présidé par le Gouverneur et composé de quatre administrateurs. Le conseiller technique y siégeait et devait être consulté sur toutes les questions touchant à l'exécution du Programme. Nous y fûmes accueillis, Charles Rist et moi, avec une grande courtoisie, poussée jusqu'à tenir toutes les séances en français, ce qui n'imposait aux membres du Comité, dans un pays aussi imprégné de culture française, aucun effort, mais n'excluait pas néanmoins de nombreux malentendus.

La principale difficulté était que les notions bancaires et financières les plus communément admises n'ont pas, à l'est de Vienne et de Budapest, le même sens qu'à l'ouest. Comme le régime parlementaire, le mécanisme monétaire du type occidental est un article dont l'exportation n'est pas toujours aisée. Il me souvient d'une séance consacrée à l'élimination des effets immobilisés de la Banque où, Charles Rist s'étant

écrié avec quelque impatience : « mais enfin qu'appelez-vous un effet liquide ? », il lui fut en toute bonne foi répondu : « C'est un effet dont les intérêts sont régulièrement payés ». Dans un pays où les taux privés d'intérêt atteignaient 18 % ou plus, il était peut-être difficile de demander en outre que le principal fût remboursé à l'échéance !

Néanmoins, le bilan de la Banque réformé, l'encaisse débarrassée des valeurs fictives, telles que les « Bons du Trésor-or » du Gouvernement, et renforcée du produit de l'emprunt, la convertibilité du leu à sa parité de 10 milligrammes d'or à 9/10 fut immédiatement organisée. Cette parité correspondait à un cours de 813,59 lei pour une livre sterling et notre premier soin fut de nous entendre avec la Banque d'Angleterre pour fixer la marge correspondant aux « points d'or » et pour maintenir à Londres un cours minimum de 817,50 lei pour une livre. Les autres banques centrales régulariseraient les cours du leu sur leurs places en liaison avec le cours de la livre sterling.

Celle-ci était en effet la seule monnaie internationale dont disposait la Roumanie, qui vendait sur le marché de Londres ses principaux produits d'exportation : pétrole et céréales notamment.

Mais un fait, que les renseignements incomplets fournis à la mission d'enquête n'avaient pas permis de mesurer exactement, vint créer très vite une situation tendue, sinon critique. Par suite de la structure du commerce roumain orienté vers la place de Londres, celle-ci avait été amenée à fournir à ce commerce des crédits bancaires d'une certaine ampleur, et il était inévitable que la mise en vigueur d'une monnaie réellement convertible donnât lieu à des remboursements d'autant plus importants qu'ils avaient été retardés par les ajournements successifs de la stabilisation.

Nous voyions donc les sorties de devises, normales en hiver, se grossir d'un flux important de capitaux remboursés, alors que l'économie du pays subissait encore les effets de la mauvaise récolte de 1928. Le Comité exécutif de la Banque devint vite anxieux, et son premier réflexe fut de rétablir des restrictions de change, ce qui aurait d'un seul coup ruiné l'œuvre de restauration monétaire à peine amorcée. Charles Rist refusa fermement d'accepter aucune restriction. Au contraire, des instructions furent données pour que les cours fussent particulièrement

surveillés et toutes les demandes de devises immédiatement satisfaites au cours vendeur de la Banque. Il refusa de même de revenir à aucun contingentement du crédit, la Banque devant répondre sans limitation à toute demande d'escompte de papier normalement éligible. Par contre, il demanda et il obtint un relèvement du taux d'escompte, comme il avait été fait d'ailleurs dans les autres pays d'Europe centrale au moment de la stabilisation. Le taux fut porté de 6 à 9, puis 9 1/2 %, et nous veillâmes particulièrement à ce que les échéances du papier fussent à l'avenir respectées.

Ce relèvement du taux fut vivement critiqué. Les banques avaient en effet l'habitude d'escompter à la Banque nationale, à un taux relativement bas, du papier souvent discutable et d'employer le produit de cet escompte à de nouveaux prêts au marché à des taux d'autant plus élevés que l'escompte était considéré comme une faveur. La liberté et l'octroi impartial de l'escompte aussi bien que l'élévation de son taux ruinaient évidemment une pratique anciennement établie.

Le gouverneur, effrayé d'une telle innovation, n'avait d'ailleurs pas cru pouvoir prendre de décision sans la présence du ministre des Finances. Quand Charles Rist apprit qu'on l'attendait pour ouvrir la séance, son indignation fut telle que le Comité de la Banque, pour l'apaiser et écarter sa menace de démission immédiate, n'eut d'autre ressource que de voter sans autre discussion le relèvement de taux proposé.

Ce relèvement ne pouvait évidemment avoir d'effet sur le marché intérieur, qui souffrait de taux d'intérêts d'un niveau souvent usuraire, mais il avait une raison d'être précise qui était de rendre onéreux les remboursements systématiques de crédits étrangers par les banques. Dans un pays dont la monnaie avait été affaiblie par une longue période de dépréciation, chacun cherchait évidemment à emprunter sur place en monnaie susceptible de se déprécier pour pouvoir conserver ou rembourser les monnaies étrangères dont il disposait. Ce réflexe, naturel après une période d'inflation, n'est jamais aisément éliminé, et il est en tout cas nécessaire qu'une différence de taux importante le rende aussi onéreux que possible.

C'est ce que nous répliquâmes à l'Association des banques roumaines, qui avait écrit à la Banque nationale une lettre de protestation assez vive, et nous décidâmes de publier en annexe

à notre rapport trimestriel la lettre de l'Association et la réponse de la Banque nationale. Mais il restait à attendre le jugement des faits. Cette attente était ingrate, car, si nous étions fermement convaincus que notre politique était saine et efficace, il fallait avoir le courage de laisser les mesures prises produire les résultats escomptés, qui ne pouvaient se faire sentir que lorsque, au début de l'été, les exportations reprendraient. En attendant, nous étions pratiquement seuls à croire au succès. Notre confiance se fondait notamment sur le fait qu'une partie importante de l'emprunt international avait été affectée directement à l'assainissement de la Banque nationale. Les devises correspondantes avaient amélioré les réserves sans qu'aucune ouverture de « comptes de contrepartie » en lei vienne les hypothéquer par des importations accrues. La situation monétaire avait donc été efficacement renforcée.

Charles Rist, qui avait pour habitude de se réveiller à l'aube, retournait dans sa tête toutes les données du problème. Les conférences que nous tenions de bonne heure chaque matin nous donnaient une nouvelle ardeur que nous essayions ensuite de comuniquer à nos amis roumains. Mais cet effort l'épuisait, et, lorsqu'il lui fallait attendre l'heure tardive du déjeuner pour prendre quelque repos, il devait rassembler toute son énergie pour maintenir sa combativité au niveau nécessaire.

Heureusement, dès le début d'août, la reprise des exportations, favorisées par une bonne récolte, s'accompagna d'une offre massive de devises. Les remboursements de crédits excessifs du printemps ayant amenuisé les trésoreries de ceux qui avaient escompté l'échec de la stabilisation, ceux-ci n'avaient plus d'autre ressource que de rapatrier leurs livres sterling pour se procurer les lei indispensables à la couverture de leurs échéances, au respect desquelles nous veillions, bien entendu, avec un soin particulier.

Ce fut une expérience passionnante dont je n'ai jamais perdu le souvenir et qui me servit grandement quand, pendant l'hiver 1931-1932, je dus faire face à une nouvelle crise de change, aggravée par les circonstances de l'époque, mais qui fut surmontée heureusement par les mêmes méthodes.

L'autre problème essentiel était de mettre de l'ordre dans les finances publiques. La grande affaire était le budget de 1930, car celui de 1929 était plus ou moins assuré et le Trésor béné-

ficiait des montants prévus au Programme de stabilisation pour lui donner le répit nécessaire.

Les recours du Trésor à la Banque nationale étant désormais strictement limités, il importait que le ministre des Finances fût constamment en mesure de faire face à ses engagements. Sur M. Mihai Popovici, puis sur son successeur, M. Virgil Madgearu, nous dûmes exercer une pression constante. Mais la tâche était difficile, car notre action ne s'exerçait directement que sur la Banque nationale, et nous ne pouvions, avec le Gouvernement, employer que la persuasion. Charles Rist, dont heureusement le prestige était grand, déploya tous ses talents de diplomate. Nous essayâmes d'intéresser à notre action le premier ministre, M. Maniu, avec l'aide efficace de son sous-secrétaire d'Etat, M. Lugoșanu. Au cours d'audiences et de rencontres régulières, nous nous appliquâmes avec ténacité à lui expliquer le sens et la nécessité de notre action. M. Maniu, qui avait beaucoup de finesse politique, faisait semblant de nous écouter, mais n'était évidemment pas très convaincu de l'importance des questions financières. Nous obtînmes néanmoins un certain nombre de réformes et le concours d'experts étrangers qualifiés que nous réussîmes à faire engager.

Charles Rist n'avait pas caché à M. Maniu qu'il entendait réserver son entière liberté de maintenir les contacts qu'il jugeait utiles, indépendamment des questions de parti. C'est ainsi que nous voyions souvent Victor Antonescu, ancien ministre du Cabinet Bratianu, qui était à l'origine de la mission de Charles Rist en Roumanie. Victor Antonescu, qui avait joué un rôle décisif dans la rentrée en guerre de la Roumanie en 1918 et avait été ministre à Paris, nous donna nombre d'avis précieux et se montra toujours un ami fidèle. Il devait d'ailleurs, après le dernier rapport que j'écrivis à la fin de 1934 et qui souleva quelques remous, être chargé du Ministère des Finances, et, en appliquant certaines des idées que nous avions défendues, y réussir un redressement assez remarquable, bien que temporaire, de la situation du Trésor.

Maintenant que nous connaissions un peu mieux le pays, nous cherchions surtout à former des cadres qui pussent maintenir et poursuivre les réformes entreprises quand les experts étrangers seraient partis. Charles Rist montra dans le choix des hommes et les contacts avec eux une grande finesse et un

jugement sûr. C'était une tâche passionnante, dans un pays qui n'avait pas cependant la réputation de posséder une très bonne administration, de découvrir tant d'éléments sérieux, honnêtes, avides d'apprendre les méthodes occidentales et profondément dévoués pourvu qu'on les soutienne et les protège contre l'arbitraire des pressions politiques.

La Caisse autonome des monopoles, organisée par nous avec un personnel soigneusement choisi, fonctionnait d'une manière satisfaisante. Il était beaucoup plus difficile de réformer les administrations existantes et de changer de très anciennes habitudes. Pour renforcer d'une manière efficace le contrôle des dépenses, notre premier soin fut d'imposer un budget mensuel selon la méthode employée dans d'autres pays, notamment sur les conseils du Comité financier de la Société des Nations.

Une autre question était aussi l'objet de nos préoccupations constantes. Le Programme de stabilisation prévoyait que tout emprunt extérieur devait être approuvé par la Banque nationale et être soumis au conseiller technique. Le Gouvernement roumain était constamment tenté par les offres de ventes ou de travaux à crédit qui lui étaient faites par des firmes industrielles, d'Europe centrale notamment. Ces offres comportaient des conditions favorables en apparence. D'autre part, les fonds encore disponibles de l'emprunt de stabilisation mettaient en appétit les exportateurs des pays ayant souscrit à son émission, qui semblaient considérer que ces fonds devaient leur revenir de droit sous forme de commandes.

Sur tous ces points, Charles Rist montra une fermeté inébranlable qui nous valut de solides inimitiés dans les pays intéressés (y compris le nôtre) et nous exposa même à des démarches diplomatiques. Heureusement l'habitude d'utiliser les diplomates comme démarcheurs commerciaux dans les pays où ils sont accrédités, si elle commençait à être à la mode, était encore loin d'être aussi généralement admise qu'aujourd'hui, ce qui facilitait notre défense. Nous y fûmes aidés par le ministre de France Gabriel Puaux, qui nous donna toujours un précieux appui.

Le dernier rapport trimestriel du conseiller technique, auquel Charles Rist apposa sa signature au-dessus de la mienne, fut établi par nous en février 1930. Mais il ne cessa pas pour autant de s'intéresser à l'œuvre entreprise sous sa direction.

En dehors de l'appui constant qu'il m'apporta au cours des deux difficiles années suivantes, notamment pour essayer d'obtenir des ministres des Finances successifs les réformes toujours promises et toujours ajournées, il s'attacha de toute son énergie à une création qu'il estimait à bon droit indispensable : celle d'un crédit hypothécaire solidement géré, muni par un apport extérieur d'un capital initial suffisant et capable de développer, en faisant appel ultérieurement à l'épargne intérieure, un système moderne de crédit à l'agriculture à des taux raisonnables.

Ce fut le principal objet de l'emprunt de 1.325 millions de F. fr., dit « Emprunt de développement de 1931 », lancé en mars de cette année et qui fut réalisé uniquement grâce à la ténacité de Charles Rist. Sur le produit de ce deuxième emprunt, 200 millions de F. fr. furent affectés à la souscription par l'Etat roumain, conjointement avec un groupe de banques étrangères, du capital du nouveau Crédit agricole hypothécaire, le solde étant destiné à développer les investissements productifs amorcés, notamment dans les chemins de fer. M. Regard, ancien sous-gouverneur du Crédit Foncier de France, devint le conseiller de la nouvelle institution, qui commença sans délai ses opérations. Il avait comme adjoint Henri Prost, qui lui succéda ultérieurement. Bien entendu, les taux relativement bas auxquels pouvait prêter le Crédit hypothécaire étaient compensés par de solides garanties et des expertises objectives, ce qui causa quelques déceptions parmi les demandeurs de crédit.

*
* *

Charles Rist revint en Roumanie au printemps de 1932, au moment où venait de finir la période initiale de trois ans prévue au Programme de stabilisation. Mes pouvoirs comme conseiller technique de la Banque nationale étaient venus à expiration en février, mais le Gouvernement roumain m'avait demandé de continuer à donner mes avis à la Banque et de publier encore pendant deux ans des rapports semestriels.

Charles Rist avait rempli depuis 1930 d'autres missions, en Turquie et en Espagne notamment, mais j'étais resté en étroit contact régulier avec lui. Il m'avait demandé d'être son suppléant au Comité de reconstruction du Créditanstalt de Vienne,

ce qui me donnait de nouvelles occasions de le rencontrer, et il n'avait pas cessé de s'intéresser au travail que nous avions commencé ensemble.

En 1932, la Roumanie subissait encore durement le contrecoup de la crise de crédit qui avait, au printemps 1931, ébranlé toute l'Europe centrale. Ensuite était venu, en septembre de la même année, la dépréciation de la livre sterling par rapport à l'or. Certains pays avaient suivi la livre. D'autres, sans modifier la parité théorique de leurs monnaies, avaient établi des contrôles de change et des clearings forcés, ce qui, s'ajoutant à la baisse des prix mondiaux, créait de grandes difficultés aux exportations des pays danubiens.

Néanmoins, le système monétaire roumain avait remarquablement tenu. Le bilan de la Banque nationale était resté dans l'ensemble sain, et depuis trois ans la Banque avait cessé de faire des crédits artificiels, malgré l'aide importante mais justifiée qu'elle avait donnée au système bancaire lors de la crise de 1931. Dans ces conditions, l'Etat comme les particuliers ne pouvaient acquérir de devises qu'en apportant des lei représentant des ressources réelles. L'économie roumaine, qui comportait moins d'éléments rigides que celle de beaucoup de pays, s'était adaptée aux circonstances sans rupture dangereuse et un nouvel équilibre, à un niveau plus bas, s'était peu à peu établi. Sans restrictions de change ni contingentement du crédit, la situation monétaire n'était pas défavorable, les devises d'exportations rentrant normalement et l'encaisse dépassant toujours légèrement le tiers des engagements à vue.

Mais, en dehors du domaine limité où pouvait s'exercer directement l'action de la Banque nationale, la situation comportait de graves dangers et même une menace immédiate, venant non plus de l'extérieur, mais de l'intérieur.

Le Gouvernement roumain, qui, n'ayant pas voulu accepter de « tutelle », s'était engagé à mettre lui-même ses finances en ordre, avait, après un effort partiel, renoncé en pratique à lutter contre le flot montant des dépenses. Les budgets mensuels que nous avions introduits, et qui constituaient l'arme essentielle du ministre des Finances, étaient débordés par des dépenses irrégulières et des engagements hors budget qui apparaissaient ensuite comme « arriérés ».

Cette évolution regrettable avait été accélérée notamment

après le retour du roi Carol, qui, se défiant des partis organisés de M. Vintila Bratianu et de M. Maniu, avait porté à la tête du Gouvernement des personnages dévoués à sa cause mais qui, n'ayant pas d'appui réel dans le pays, étaient plus soucieux de démagogie que de bonne administration.

Cette tendance venait de se manifester dans un projet dit de « conversion des dettes agricoles », qui, au lieu de faciliter les arrangements que les circonstances imposaient entre les créanciers et débiteurs, organisait d'une manière simpliste et brutale le défaut de tous les mauvais débiteurs du pays.

Il était évident qu'une action énergique s'imposait, fondée à la fois sur un minimum de coopération internationale, plus d'ailleurs dans le domaine commercial que dans le domaine financier, et surtout sur un redressement intérieur radical des finances publiques.

M. Argetoianu, alors ministre des Finances, et qui était un homme habile sinon convaincu, demanda, au début de 1932, au Gouvernement français d'envoyer de nouveau Charles Rist à Bucarest pour examiner la situation. Son espoir était évidemment d'obtenir de cette manière, en faisant valoir des considérations politiques, un appui financier qu'il ne pouvait plus espérer trouver sur le marché.

Charles Rist établit un rapport qui était un modèle de clarté, une clarté évidemment un peu cruelle. Il reconnaissait, dans ses conclusions, la nécessité d'un effort de coopération internationale dans le domaine commercial, mais, après avoir analysé la situation et les grandes lignes des réformes indispensables, il invitait fermement le Gouvernement roumain à demander, pour la mise en ordre des finances publiques, le concours technique du Comité financier de la Société des Nations.

Cette recommandation eut un commencement d'exécution, et une délégation du Comité financier présidée par sir Otto Niemeyer vint à Bucarest en septembre 1932. Elle rendit compte au Comité financier de la situation et confirma que si la situation de change n'était pas défavorable, une réforme radicale des finances publiques s'imposait. Mais, par la suite, le ministre des Finances, qui était de nouveau M. Madgearu, ne put convaincre son Gouvernement d'accepter les modalités strictes de contrôle que le Comité financier estimait à juste titre indispensable au succès.

Il devint d'ailleurs évident, après l'échec de la Conférence de Londres de 1933, qu'aucun appui international positif ne pouvait plus sérieusement être envisagé. La Roumanie entra à son tour dans la voie des mesures de restrictions arbitraires et des accords de clearing. M. Madgearu, qui avait mené les négociations avec le Comité financier, fut d'ailleurs bientôt écarté du pouvoir et, quand déferla sur la Roumanie la vague de nationalisme xénophobe imité des méthodes hitlériennes, il fut assassiné, comme tant d'autres leaders encore imprégnés des idées occidentales, par les « Gardes de fer ».

***

Les années pendant lesquelles j'ai eu le privilège de travailler avec Charles Rist et de partager les responsabilités qu'il avait assumées en Roumanie m'ont permis d'apprécier à sa pleine valeur l'association, toujours si rare mais si parfaitement réalisée en lui, de la plus vaste connaissance scientifique avec les qualités de l'homme d'action.

Charles Rist n'a jamais séparé ces deux aspects de son activité. Le rôle d'un conseiller technique étranger, même dans un pays ami, est particulièrement délicat. Il s'agit de convaincre et non d'obliger, et l'on ne peut convaincre qu'en ayant clairement raison, en défendant l'intérêt bien compris du pays que l'on conseille et en évitant même l'apparence de défendre d'autres intérêts, commerciaux ou politiques. Charles Rist excella dans ce rôle parce que sa connaissance parfaite des questions traitées, son mépris des intrigues et des petites habiletés, son absolu désintéressement, sa modestie personnelle, qui n'excluait pas une conviction très forte de la justesse de ses idées, s'imposaient irrésistiblement aux interlocuteurs les plus prévenus. Il défendait jalousement son indépendance de jugement et d'expression. Notre rapport trimestriel était, par sa publicité, la seule arme vraiment efficace dont nous disposions. Il refusa toujours d'en négocier la rédaction et de composer avec les pressions dont nous étions l'objet. C'est grâce à l'exemple qu'il avait donné qu'il me fut possible, après son départ, de maintenir jusqu'au bout cette tradition et de ne rien cacher de la véritable situation.

L'œuvre pratique accomplie par lui à Bucarest lui permit

d'enrichir son expérience déjà si vaste. Dans un pays dont l'économie était relativement simple et où le mécanisme monétaire n'était pas, comme dans les grands pays industrialisés, masqué par des réactions complexes, il a pu fortifier ses convictions scientifiques, nuancer certains jugements, adapter à des circonstances nouvelles les méthodes éprouvées ailleurs.

Il commençait à cette époque à préparer dans son esprit les études qu'il publia en 1938 dans son *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours*. Le thème central en est la permanence des problèmes monétaires, et l'intérêt qu'offre la confrontation avec les faits des réponses données à différentes époques et dans des pays divers.

En Roumanie, pays riche en produits naturels et pauvre en capitaux, les problèmes que nous avions à résoudre étaient ceux qui caractérisent ce qu'on appelle aujourd'hui les « pays sous-développés ». Charles Rist était convaincu que ces problèmes ne peuvent être résolus autrement que par une action persévérante pour attirer un montant suffisant de capitaux étrangers puis, grâce à l'expansion initiale et au climat de stabilité obtenus par leur emploi judicieux, amorcer le développement de l'épargne intérieure. Les illusions que nous devions combattre à chaque instant étaient celles-là mêmes qui sont, aujourd'hui encore, si répandues. On nous répétait tous les jours que l'économie « manquait de numéraire », que ce qui était bon ailleurs ne s'appliquait pas à un pays qui constituait un « cas spécial » et que tout pouvait être beaucoup mieux et beaucoup plus vite résolu par l'expansion artificielle de la circulation monétaire et le déficit permanent du budget.

Charles Rist était profondément hostile à la déflation, et toute sa doctrine sur la stabilisation au niveau réel des prix, des monnaies, dépréciées par l'inflation est fondée sur la conviction qu'un retour en arrière n'est ni possible ni souhaitable. Mais il ne séparait pas, à juste titre, l'expansion économique de la sécurité monétaire et du développement de l'épargne. Celui-ci devait, dans son esprit, résulter non d'une limitation autoritaire ou artificielle de la consommation, mais de la sécurité monétaire elle-même conjuguée avec le progrès économique. On sait d'ailleurs la place importante que l'épargne a joué dans la pensée et l'œuvre de Charles Rist.

Les circonstances exceptionnelles qui ont prévalu à partir de 1930 et la baisse des prix, particulièrement forte pour les produits d'exportation de la Roumanie, n'auraient probablement pas permis des résultats spectaculaires.

Cependant, dans notre recherche de bons éléments à introduire dans les services publics, nous nous étions rendu compte que toute une classe moyenne commençait à se former, très différente des milieux plus brillants connus à l'étranger, beaucoup plus proche des habitudes occidentales qu'on ne croit généralement et qui, dans un climat d'ordre financier et de stabilité monétaire, aurait pu faire des progrès réels et développer des habitudes d'épargne. Mais rien n'était possible évidemment sans un assainissement radical des finances publiques qui ne fut jamais vraiment voulu ni poursuivi avec quelque continuité.

L'expérience a été, par contre, très instructive en ce qui concerne la balance des paiements. Charles Rist était aussi éloigné que possible de l'idée d'un « budget de devises » qui a été par la suite si à la mode dans beaucoup de pays et, à la longue, si peu efficace. Il n'a jamais pensé à une action de détail sur tel ou tel poste de la balance roumaine, action qui d'ailleurs, étant donné le manque d'informations sûres, aurait été vouée à un échec certain. Il voyait toujours l'ensemble. Il était surtout profondément conscient du lien si fort qui fait dépendre la balance extérieure des paiements de la gestion intérieure du crédit et de la monnaie. Dans un pays dont l'économie comportait peu de facteurs de rigidité, l'adaptation du commerce extérieur et des mouvements de devises en général à la situation créée par une gestion monétaire correcte a été vraiment remarquable.

Charles Rist n'a pas eu à résoudre le problème d'un ajustement éventuel du change roumain à la baisse des prix mondiaux. Les engagements extérieurs de la Roumanie envers des pays autres que la Grande-Bretagne excluaient en septembre 1931 un alignement immédiat sur la livre sterling. Mais le problème se posait néanmoins, à partir surtout du jour où la dévaluation délibérée du dollar vint rendre la baisse des prix en valeur-or plus profonde et plus définitive.

Si les avis de Charles Rist et ensuite ceux du Comité financier de la Société des Nations avaient été suivis et si un redressement radical des finances publiques avait pu être obtenu, il

aurait sans doute été possible, par des méthodes empiriques analogues à celles qui ont été employées avec succès en Autriche, de conjuguer une adaptation de fait du change avec un aménagement raisonnable de la dette et de rétablir assez rapidement une stabilité monétaire réelle à un niveau adapté aux circonstances. Mais la base même d'une telle politique a manqué, faute d'une gestion financière ordonnée. Au contraire, la confusion des idées et la division des grandes puissances en blocs monétaires séparés, après l'échec de la Conférence de Londres de 1933, ont livré la région danubienne au régime des clearings et à une domination économique, prélude de la domination politique qui a suivi.

Charles Rist avait gardé un réel attachement pour le peuple roumain, qu'il avait appris à connaître et qu'il avait essayé d'aider dans la voie du progrès. Mais après 1933, même son influence ne pouvait plus changer les événements.

Roger Auboin.

LE NÉGOCIATEUR

J'ai eu le privilège d'assister Charles Rist à l'occasion de plusieurs conférences ou négociations internationales. Ma collaboration avec lui a été plus totale qu'avec aucun des autres délégués français sous les ordres desquels je me suis trouvé. Elle commençait au moment du petit déjeuner, que nous prenions ensemble, et se poursuivait parfois fort avant dans la nuit, au sein d'un comité de rédaction, à l'heure où, l'énervement aidant, le destin des peuples semble, non sans exagération, accroché à une virgule.

Charles Rist savait — et c'est l'une des raisons pour lesquelles il faisait appel à mon concours — que les confidences auxquelles il se laissait aller devant moi ne seraient point répétées. Il parlait; mieux encore, il pensait librement en ma présence. A propos des problèmes que nous avons traités ensemble, j'ai observé non seulement, comme ont pu le faire ses auditeurs et interlocuteurs officiels, sa manière de les présenter en public, mais les démarches préalables de sa pensée.

Dans les villes étrangères où nous séjournions, il nous arrivait de déambuler entre deux séances ou pendant une soirée. Nous parlions de choses et d'autres. La vue de tel monument mettait en mouvement sa culture d'historien et ses souvenirs de voyageur, c'est-à-dire son expérience. Notre conversation était parfois fort éloignée du sujet que nous étions venus traiter. Il m'est apparu à la réflexion qu'elle ne lui était jamais complètement étrangère. Pour un esprit comme le sien, l'amplitude de l'horizon éclairait tout problème, les aspects les plus divers de l'histoire et de la théorie convergeaient facilement vers le point qui était, pour l'heure, l'objet de ses préoccupations, même si ce point n'était pas évoqué.

Charles Rist me demandait un beau matin :

« Quelle serait, à votre avis, l'évolution des prix si tous les pays abandonnaient l'étalon-or ? »

La question est devenue banale, les événements y ayant répondu, mais elle m'était posée à Genève, au Comité prépara-

toire de la Conférence économique mondiale, en novembre 1932, et elle avait alors de quoi déconcerter.

Un autre jour, il m'annonçait :

« Le président m'a demandé d'intervenir sur telle question à la séance de ce matin, qu'en pensez-vous ? »

Pendant une heure ou deux, nous échangions des idées, encore à peine dégrossies. Trois quarts d'heure avant la séance, il me disait :

« Laissez-moi maintenant. Je vais mettre mon exposé au point ».

La séance s'ouvrait, et il parlait avec la clarté et l'élégance que chacun lui a connues.

Faut-il rappeler sa courtoisie ? Elle était sensible surtout dans sa manière de refuser.

Sur une question délicate, j'avais élaboré, non sans mal, avec un expert anglais et un expert belge, une note que je croyais satisfaisante, mais qui n'avait qu'un inconvénient mineur à mes yeux, majeur aux siens : celui de bousculer quelque peu l'étalon-or. Je la soumis à Charles Rist.

« C'est très intéressant », me dit-il.

Il mit la note dans sa poche, et nous n'en entendîmes plus parler.

J'ai travaillé avec maints autres délégués, pour la plupart de grande classe. Aucun d'eux ne s'est acquis une autorité internationale égale à celle de Charles Rist, et je me suis demandé souvent à quoi cela tenait.

Tout d'abord à sa compétence. Dans un pays où la formation et l'appartenance administrative de certains hauts fonctionnaires les prédestinent à être mis, si j'ose dire, « à toutes les sauces », il est inévitable que, confrontés de plus en plus souvent à des spécialistes, ils soient inégalement compétents.

En second lieu, à ce que j'appellerai l'auréole universitaire. Alors que le prestige de certains corps, des plus cotés en France, ne franchit point les frontières, le titre de professeur est partout respecté. Encore faut-il qu'il n'expose pas l'homme qui le porte à causer une déception, parce que cet homme ne se fait pas comprendre. Le langage qui convient autour du tapis vert n'est pas celui de la chaire. Charles Rist savait prendre avec l'homme d'Etat le style de l'homme d'Etat, avec l'homme d'af-

faires le ton de l'homme d'affaires. Ce mimétisme, comme c'est le propre de tout esprit véritablement grand, n'altérait en rien l'intégrité de sa pensée. Il lui était d'autant plus aisé que notre maître, dans ses cours ou dans son œuvre scientifique, était aussi peu ésotérique que possible. En revanche, il devait à son métier de savant cette irremplaçable qualité qu'est la rigueur de l'analyse et de l'argument.

Peut-être — et c'est une troisième raison — son origine protestante, si sensible dans son comportement, n'était-elle pas étrangère à l'audience que lui accordaient notamment les milieux anglo-saxons. Par contraste avec d'autres délégués qui s'abritent — c'est le mot qui convient — derrière des improvisations brillantes, l'exégèse formaliste des textes ou le néant des formules creuses, il ne donnait jamais l'impression de la mauvaise foi. On le sentait incapable de plaider une thèse dont il n'aurait pas admis le bien-fondé. Les instructions reçues ou le manque d'instructions rendaient parfois sa position inconfortable. Le correspondant de tel grand quotidien parisien était aux aguets, il le savait. Les comptes rendus et les critiques des journalistes les plus réputés n'étaient pas toujours très compréhensifs ni très tendres. L'un d'entre eux — je n'aurai pas la cruauté de rappeler son nom — n'hésita pas à opposer Charles Rist à un membre de sa délégation, qui devait faire plus tard, sous Vichy, une carrière brillante et sans lendemain.

La conversation téléphonique quotidienne avec « Paris », c'est-à-dire avec le Ministre en place, révélait parfois, de la part de ce dernier, une étrange méconnaissance du problème. Il fallait au délégué se battre sur deux fronts : défendre les positions françaises devant la conférence, et ses propres vues auprès de ses mandants et de l'opinion, rester à la fois indépendant et bon Français.

Tout expert digne de ce nom est exposé à pareils drames de conscience. D'aucuns s'en accommodent soit en se faisant « tuer sur place » par pusillanimité ou excès de discipline, soit en faisant bon marché des instructions reçues, ce qui, dans un pays comme le nôtre, est la plupart du temps de peu de conséquences. Charles Rist eût estimé trahir dans l'un et l'autre cas. Si son jugement sur les hommes au pouvoir n'était pas toujours exempt de mépris — un mépris que l'avenir a généralement justifié —, je l'ai vu, lui si courtois, se mettre en colère contre

l'un de ses collègues étrangers, lequel tergiversait sur une promesse faite. Dans l'un de ces moments dramatiques, au comble de la fatigue, il me fit cet aveu :

« Je préfère que ce soit vous qui soyez à mes côtés et me voyiez dans cet état, et non pas l'un de mes fils. »

La maîtrise de soi et l'honnêteté d'esprit étaient en effet à ses yeux vertus cardinales. Mais, pas plus qu'on ne gouverne, on ne négocie avec innocence. La dialectique la plus objective n'exclut point une certaine part de manœuvre, et il est difficile de dire où cesse l'argument et où commence l'habileté. Il m'est advenu, je le confesse, de conseiller à Charles Rist tel geste osé, destiné à avoir raison d'une ultime résistance. Il ne me suivait qu'à la dernière extrémité et, bien que le résultat me donnât raison, m'en voulait un peu de ce que je lui avais fait commettre.

Ce n'est d'ailleurs point en séance que ses mérites m'ont paru les plus grands. Exposer, je l'ai dit et nous le savons tous, était pour lui un jeu, et tout Français de quelque envergure sait exposer. Les visites préliminaires, les entretiens de couloir, les contacts en apparence purement mondains, qui environnent une réunion internationale, ce qui s'y dit et ce qui s'y trame, les sympathies et les antipathies qui s'y dessinent, l'atmosphère qui y règne, s'y prépare ou s'y transforme, tout cela importe également. Charles Rist avait peu de goût pour les dîners et les soirées. Sa santé l'obligeait à de grands ménagements. Cependant, il s'astreignait à ces corvées pour lui fatigantes et y faisait bonne figure. Avec l'interlocuteur qui lui était le plus étranger, il découvrait le seul point commun qu'ils eussent entre eux. Chez un ambassadeur de France aujourd'hui décédé, homme fastueux, portant beau, justement fier de son nom et de sa table, qui nous conviait de temps à autre à déjeuner ou à dîner, la conversation eût langui sans l'affaire Dreyfus, déjà vieille d'une trentaine d'années. Ils avaient été l'un et l'autre dreyfusards. Entre ces deux hommes que tout séparait, l'ombre du capitaine Dreyfus surgissait à point nommé et les mettait d'accord.

Des personnalités avec lesquelles il avait le plus d'affinités, un professeur Williams, un lord Layton, alors sir Walter, la conjoncture de la discussion faisait parfois des antagonistes.

Ces affinités facilitaient-elles les choses ou les rendaient-elles plus malaisées ? Je ne saurais le dire. Dans le vif du débat, il semblait qu'elles n'existassent plus et que Charles Rist jugeât ses partenaires en fonction de l'appui qu'ils apportaient à ses thèses ou de l'opposition qu'ils leur faisaient. Aucun homme n'était plus différent de lui que l'ancien premier ministre de Belgique, Emile Franqui. Je les ai toujours vus d'accord. Au cours d'une discussion qui menaçait de mal tourner, Charles Rist se penche vers moi et me chuchote :

« Est-ce que Franqui ne dira rien ? »

Je fais le tour de la table et transmet la question au ministre :

« J'écoute et je m'instruis », me répond-il.

Un moment après, pourtant, il prend la parole et, de la manière concise et brutale qui était la sienne, fait tourner le vent.

De cet amas de souvenirs, ce qui surnage dans ma mémoire, c'est moins l'inégalité des intelligences que la diversité, mais aussi la complémentarité des caractères.

Entré en même temps qu'Emile Moreau et Charles Rist à la Banque de France, le regretté Pierre Quesnay disait de l'équipe qu'ils formaient à eux trois :

« J'ai les idées, Rist les filtre et Moreau tape du poing sur la table pour les faire aboutir. »

Une division des tâches aussi parfaite est exceptionnelle. Elle est particulièrement imparfaite au sein d'une délégation. Quiconque a eu l'occasion d'y travailler ne l'ignore point. Les experts ne sont point choisis par le chef de la délégation, mais désignés par les administrations qu'ils représentent, quand ce n'est pas tout simplement pour des raisons de dosage politique. L'organisation du travail est faite en vertu des mêmes considérations et doit tenir compte des préséances. Charles Rist ne manquait point d'y être attentif. Du moins s'en accommodait-il et utilisait-il de son mieux les compétences mises à sa disposition, cette utilisation dût-elle se borner à la rédaction du télégramme pour le Département. Dans la mesure où les préséances le lui permettaient, et parfois au-delà de cette mesure, il mettait au contraire ses collaborateurs les plus modestes en avant. J'aime à croire que les froissements que cette manière de procéder a pu causer sont oubliés. Quiconque, en revanche, a travaillé en toute confiance avec un homme comme Charles Rist en garde un souvenir indéfectible.

Pierre Dieterlen.

L'ADMINISTRATEUR ET LE DIPLOMATE

C'est assurément par les fruits qu'a portés, que portera encore, sa pensée scientifique que la mémoire de Charles Rist survivra dans l'esprit des hommes; c'est aussi par le souvenir de l'action décisive qu'il a exercée sur l'heureuse solution de certains problèmes majeurs posés aux pouvoirs publics par le désordre des monnaies. Il est cependant une autre face de son talent et de son caractère, beaucoup moins connue du public, et qu'il serait impossible de passer sous silence sans donner de sa physionomie une image incomplète, voire déformée. Négliger le rôle de premier plan joué par Charles Rist dans la haute direction de grandes sociétés industrielles ou financières serait méconnaître les services qu'il a rendus non seulement à ces entreprises mêmes, mais, à travers elles, à l'économie française, et même, en certains cas, à l'économie mondiale. Ce serait davantage encore ignorer un aspect essentiel de sa nature profonde; ce serait, j'en suis sûr, trahir sa pensée et ne pas saisir le sens de la leçon qui se dégage pour nous de l'histoire de sa vie.

La carrière de Charles Rist, parmi bien d'autres traits originaux, offre en effet une particularité frappante : elle s'est déroulée suivant une courbe d'un modèle assez rare. Courbe très imprévue au départ, et cependant tracée par la vie suivant les lois d'une logique sans défaut..

Un jeune intellectuel, issu d'un milieu intellectuel, entre dans l'existence par la grande porte qui donne accès à la haute culture et aux travaux de la raison pure. Il a l'esprit curieux et vif et les yeux grands ouverts; mais il n'a encore rien vu par lui-même. Son cœur chaleureux a soif d'équité. Il a vibré aux injustices de l'affaire Dreyfus. L'économie politique l'attire parce qu'elle comporte l'étude des questions sociales qui le passionnent entre toutes; son objectif est de faire servir à des fins positives, humaines et bienfaisantes les acquisitions de la science théorique dont il s'imprègne. Son

ambition de chercheur est d'être pratiquement utile à ses semblables. Mais s'il aspire à la justice et à la générosité, il est non moins altéré de vérité. Son intelligence a besoin d'exactitude et de précision. Peu à peu l'étude et l'observation lui font saisir de beaucoup plus près les contours de la réalité : les aspirations trop vagues, les doctrines trop absolues, les théories trop arbitraires, ne le contentent plus. Il comprend — lui-même l'a dit — que le bien-être des masses dépend « de l'évolution économique générale, du développement des capitaux et de celui des prix ». Prenant ainsi conscience de l'importance fondamentale des facteurs monétaires, il les étudie de façon aussi approfondie qu'il lui est permis de le faire dans l'abstrait. Bientôt — hélas ! — la guerre mondiale va lui fournir un champ presque illimité d'observation et d'expérience. Un livre qu'il publie en 1920 sur les finances de guerre de l'Allemagne révèle pour la première fois au public sa maîtrise naissante, dans le moment même où le caractère dramatique des bouleversements monétaires commence d'apparaître à tous. Très vite, Charles Rist devient le technicien que les gouvernements préoccupés de leurs monnaies avariées, de leurs finances malades et de leur économie nationale défaillante consultent les uns après les autres. Il leur donne d'abord ce qu'un ministre turc appelait des radioscopies, et il formule des diagnostics. Puis, sur les instances de ceux qui le consultent, il quitte le laboratoire pour rédiger des ordonnances. Il veille enfin lui-même à l'application des remèdes qu'il a conseillés. Le théoricien est devenu praticien.

L'évolution n'est cependant pas terminée. Certains de ceux qui l'ont vu à l'œuvre dans son activité de reconstructeur des finances publiques songent à lui pour occuper, non plus une position de conseiller, mais des postes chargés de responsabilités dans de grandes entreprises privées. Et l'intellectuel, d'abord passé technicien, devient un administrateur et, pour finir, un chef.

*
* *

Ce n'était pas aux seuls gouvernements que les bouleversements monétaires nés de la guerre de 1914-1918 suscitaient de graves préoccupations. Les entreprises privées se trouvaient, elles aussi, aux prises avec des difficultés angoissantes. Pour

les résoudre, elles étaient aussi mal préparées que l'étaient les Etats eux-mêmes. L'impréparation générale était quasi complète : en France, comme dans la plupart des grands Etats européens, la stabilité monétaire était demeurée pratiquement intacte depuis plus d'un siècle; si bien que le public en était arrivé à la regarder comme inaltérable; elle apparaissait pour ainsi dire comme une acquisition définitive de la civilisation contemporaine. Les querelles secondaires qui, au XIXe siècle, avaient agité à son sujet les théoriciens, semblaient aussi lointaines et aussi vaines que les disputes théologiques du moyen âge.

Et voici que brusquement, de toutes les catastrophes provoquées par la guerre, celle de la monnaie semblait être la plus durable, la plus générale, la plus grosse peut-être de conséquences. L'étude des questions monétaires se trouvait brusquement arrachée au domaine de la « grammaire » pour s'imposer à l'attention et au souci de tous. Chacun s'apercevait — au-delà même de son cas personnel — que la monnaie s'effondrant, c'était l'une des assises essentielles de l'ordre social et du droit qui s'écroulait. Les problèmes qui en découlaient ne se posaient plus dans l'abstrait. L'immense majorité de ceux auxquels il incombait de les résoudre se trouvaient fort en peine. Même ceux qui n'étaient pas dénués de culture économique et juridique avaient besoin de guides sûrs. Et les vrais maîtres en la matière étaient rares. Charles Rist se trouvait au premier rang de ceux-là.

Parmi les grandes entreprises, la Compagnie du canal de Suez était une de celles qu'affectaient de façon particulière les bouleversements monétaires. Son statut très spécial, en fait unique, de société concessionnaire égyptienne, constituée sous l'empire de la loi française, chargée en vertu d'un firman turc d'un grand service public dont les usagers appartiennent à tous les pays du monde et dont le caractère international est tout naturellement reconnu par une convention conclue entre les grandes Puissances — ce statut, confronté avec des faits monétaires d'une ampleur jusqu'alors inconnue, posait des problèmes contentieux d'une extrême complexité et d'une portée pratique considérable.

Appelé à m'occuper de ces questions préoccupantes, mais passionnantes, je fus amené par l'étude que j'en faisais à entrer

en 1922 en rapports personnels avec Charles Rist, dont je connaissais les travaux et la renommée. Ce fut le début de relations qui se situèrent bientôt sur le plan de l'amitié, puis de l'affection. Sentiments qui — ai-je besoin de le dire ? — se doublaient chez moi d'une admiration sans cesse croissante pour l'homme que j'apprenais à connaître : tant de chaleur de cœur unie à tant de précision dans l'esprit; une telle richesse intellectuelle alliée à une simplicité sans égale; à la fois tant de culture et une pensée si personnelle !

A la Compagnie de Suez, Charles Rist donna donc diverses consultations à l'occasion de litiges compliqués. Ses avis furent d'une extrême utilité. Entre temps, le rôle joué par lui dans la restauration de la monnaie en France et dans plusieurs autres pays d'Europe avaient permis à tous de reconnaître, non seulement sa science et son talent, mais son efficience sur le plan des réalisations positives. Quand j'appris — en 1933 — que Charles Rist avait décidé de participer à la gestion directe d'une grande entreprise industrielle, je m'ouvris à l'éminent président du Suez, le marquis de Vogüé, d'une idée qui m'était devenue chère : celle d'obtenir pour notre Compagnie le concours permanent de celui qui nous avait bien conseillés. M. de Vogüé, qui, en sa qualité de régent de la Banque de France, l'avait vu à l'œuvre pendant deux ans, n'hésita pas. Rist accepta son offre et devint administrateur du Suez au moment même où il entrait également à la Banque de Paris. Il faisait ainsi un pas de plus, considérable et décisif, dans la voie qu'il suivait déjà depuis une douzaine d'années : d'abord, de la théorie pure il était passé à l'application technique de ses idées; maintenant, laissant de côté l'enseignement où il avait brillé, il se tournait délibérément vers la pratique. Ainsi la science l'avait mené à la technique; la technique le conduisait à l'action.

Evolution singulièrement riche d'enseignements et qui prête à la réflexion. Il ne faut pas, en effet, s'y tromper : en suivant cette orientation nouvelle, Rist — en dépit des apparences — demeurait fidèle à lui-même. Ce n'était pas par hasard, on l'a vu, qu'entre les diverses branches de l'économie politique il s'était, dès sa jeunesse, adonné tout spécialement à celles traitant de la monnaie et des prix. Ce ne fut pas non plus par hasard qu'il fut amené à se lancer dans l'action, puis à passer

du rôle d'expert à celui de chef responsable. Ce faisant, Charles Rist continuait de suivre une ligne parfaitement conforme aux exigences de sa tournure d'esprit et de son tempérament : il avait au plus haut degré le sens de la réalité, du concret, de l'efficience.

Avant même d'avoir quitté le pur domaine de ce que Caillaux appelait avec irrévérence celui de la « grammaire », il avait parfaitement senti ce que l'initiative, la responsabilité directe, l'action personnelle du chef, comportent d'exaltant et ce qu'elles peuvent supposer de mérite. Depuis sa jeunesse, il subissait l'attirance de l'action, de la décision; il pensait qu'une idée n'acquiert sa vraie valeur que lorsqu'elle a pu sans décevoir subir l'épreuve des faits, et il comprenait d'instinct ce que le passage de l'idée aux actes, sur une route très généralement semée d'obstacles, nécessite de courage. Dès que la chance s'en présenta, il résolut d'aborder lui-même le domaine des initiatives et des responsabilités. Par là sa personnalité se complète et se fortifie; sa figure prend tout son relief.

***

La vie active ne le déçut pas. Aussi bien ne l'amenait-elle nullement à renoncer aux études scientifiques. Au contraire, plongé dans le réel, engagé dans les luttes quotidiennes contre les préjugés et la passion des hommes, il élargit sa vision. Il perçut de façon plus directe les réactions psychologiques des individus ou des peuples et n'en mesura que mieux les effets. Ainsi précisa-t-il les éléments de son expérience et consolida-t-il sa doctrine.

En même temps, il apportait aux affaires, qu'il faut voir à la fois de très près et de haut, l'inappréciable bénéfice de son savoir et de son talent. Son succès fut total. Est-il besoin de dire que, s'il le fut, c'est qu'aux dons de l'esprit Charles Rist ajoutait à la fois la fermeté du caractère et une inaltérable bonté. Il dispensait autour de lui un sentiment immédiat — et définitif — de sécurité. Sa seule présence était réconfortante et bienfaisante. On le sentait compréhensif et humain, détaché totalement et sans effort de toute préoccupation d'intérêt personnel. Sa modestie naturelle soulignait, sans qu'il y songeât, sa supériorité, et son ascendant s'exerçait avec d'autant plus de

force qu'il ne cherchait nullement à s'imposer. Ses avis, dont l'expression lumineuse et modérée accroissait la valeur, pesaient d'un poids particulier. Dès qu'il intervenait dans une discussion, le débat s'envolait vers les sphères élevées de l'utilité générale et de l'objectivité. Mais qu'on ne s'y trompe pas : la largeur de ses vues, la compréhension du point de vue d'autrui, la douceur habituelle de sa parole et de son sourire, ne marquaient pas chez lui le moindre scepticisme, la moindre indifférence. Bien loin de là : Charles Rist tenait à ses idées.

Car il était, dans le fond de lui-même, ardent, voire passionné. Saint-Simon, dont la pensée chaleureusement exposée par Bazard et Enfantin l'a fortement marqué, ne proclamait-il pas que « pour faire quelque chose de grand, il faut être passionné » ? Rist l'était. S'il ignorait l'excès de langage et le manque de sang-froid, il prenait fort à cœur les opinions qu'il croyait bonnes et les intérêts légitimes dont il avait la charge.

Et, volontaire dans ses desseins, il savait à l'occasion se montrer intraitable. Il en donna la preuve il y a peu d'années lors d'une négociation de caractère international où les intérêts français qu'il avait à défendre lui parurent menacés : on le vit alors réagir avec une résolution telle qu'il fit plier les puissantes résistances auxquelles il se heurtait.

Même avec l'âge, il ne perdit rien de son ardeur native, pas plus que de son intelligence limpide. L'expérience de la vie et le poids des années l'inclinaient non pas à modérer son dévouement aux justes causes, mais à réfléchir posément sur les meilleurs moyens de les défendre : il avait, non pas perdu sa combativité; mais acquis le sens de l'efficacité.

C'est cet esprit qu'il apporta pendant plus de vingt ans à la gestion de plusieurs grandes entreprises.

*
* *

Administrateur du canal de Suez en 1933 — on m'excusera de parler surtout de ce que je sais par moi-même — Charles Rist fit bien vite la conquête intellectuelle et morale de ses collègues de toutes nationalités, et il ne tarda pas à être appelé au Comité de direction, organe restreint, dont le rôle est, dans la Compagnie, prééminent : je l'y ai vu pendant dix-huit années. Longue période chargée d'événements, traversée de drames, qui

a permis à ceux qui l'ont vécue côte à côte, unis dans le même effort et tendant au même but, de se bien connaître. Le rôle que joue le canal de Suez dans les échanges internationaux, son caractère de grande création française à l'étranger, ses rapports de toute nature avec des nations très diverses — tout cela, qui l'intéressait à l'avance, le passionna. Que de fois ne me l'a-t-il pas dit ? Que de fois, surtout, ne l'a-t-il pas prouvé ! C'est ainsi — pour n'en citer qu'un seul exemple — que lorsque, avant la guerre de 1939, Suez eut à faire face à une violente campagne retentissante dont le promoteur était Mussolini, et qui trouvait, en France même, bien des échos, Charles Rist fut l'un de ceux qui opposèrent la résistance la plus déterminée à des pressions bruyantes ou camouflées et à d'extravagantes prétentions contraires à l'intérêt français.

Pendant l'occupation, l'éloignement de plusieurs de ses collègues amena Charles Rist à assumer souvent la présidence du Comité de direction. Durant cette pénible période, lourde de soucis et de responsabilités délicates, il fut pour les dirigeants de la Compagnie le guide le plus clairvoyant, le soutien le plus réconfortant. Tous ceux — grands et petits — qui s'efforçaient alors dans des conditions difficiles de sauvegarder, dans le présent et pour l'avenir, l'intégrité de l'entreprise menacée, lui conservent une reconnaissance qui ne s'éteindra qu'avec eux.

Lorsque, les hostilités terminées, la Compagnie se trouva rétablie peu à peu sur ses assises normales, mais aux prises avec bien des problèmes nouveaux, Charles Rist, toujours aussi alerte d'esprit et de corps, continua, jusqu'à la veille même de sa mort, de la servir avec la même lucidité sereine, la même fermeté de propos, la même largeur de vues. Il voyait loin, toujours et uniquement préoccupé de ce qui lui semblait à la fois conforme à l'intérêt social et à l'intérêt général. Il avait un sens parfait de la hiérarchie des problèmes et n'abordait jamais que ceux dont l'importance lui paraissait justifier la discussion.

Non moins qu'à la Compagnie de Suez — et davantage encore sans doute — c'est dans les deux sociétés dont il assuma la présidence qu'il joua un rôle prééminent; c'est là qu'il tint la barre et donna la pleine mesure de sa personnalité d'homme d'action.

Devançant de peu la Compagnie de Suez et la Banque de Paris, une grande Société industrielle, « Le Matériel télépho-

nique », fut la première à s'assurer le concours permanent de Charles Rist. Il s'y intéressa tout de suite, avec la curiosité d'esprit et le désir d'être utile qui le caractérisaient. A cette entreprise de haute technicité, il apporta pendant vingt-deux ans l'appui de sa compétence financière, et le bénéfice d'une autorité qui dépassait de loin les frontières nationales. Aussi bien les amitiés qu'il s'était faites aux Etats-Unis lors de ses diverses missions officielles se révélèrent-elles précieuses pour une affaire à laquelle collaboraient Américains et Français. Là comme ailleurs il sut se faire aimer de ceux qui travaillaient sous ses ordres, car il savait donner à tous des preuves de sa sollicitude. Là comme ailleurs aussi, il sut en certaines circonstances montrer, lors de négociations poursuivies à un très haut niveau, que sa courtoisie et sa pondération n'excluaient pas une volonté qui faisait triompher le bon droit.

Une autre société importante, la Banque Ottomane, fut sans doute celle à laquelle Charles Rist consacra le meilleur de lui-même. Il en prit en 1937 la présidence du Comité de Paris et l'assura jusqu'en 1954. Le siège de la Banque était son quartier général; je l'y ai vu souvent, et l'intérêt passionné qu'il prenait à cette tâche s'exprimait dans sa conversation. Pour l'accomplissement de cette tâche, la mission qu'en 1930 il avait remplie en Turquie sur la demande du gouvernement de Mustapha Kemal en vue d'y assurer un meilleur équilibre de la balance de paiements, le qualifiait de façon particulière. Pendant la difficile période de la guerre, il se dévoua avec autant de courage que d'habileté à la défense des intérêts français qu'il représentait dans cette institution d'importance internationale. Les excellents rapports qu'il avait entretenus avec les autorités turques, l'ascendant qu'il avait acquis auprès de toutes les parties en présence, facilitèrent beaucoup la décision qui fut prise en 1952 à Ankara de renouveler la convention liant la Banque Ottomane au gouvernement de la République turque. La fermeté dont Charles Rist fit personnellement preuve en cette occasion fut décisive.

Plusieurs autres grandes compagnies bancaires, dont en première ligne la Banque de Paris, bénéficièrent de sa collaboration active, qui partout fut précieuse. Partout Rist incarnait à la fois le savoir et la sagesse. Sa maîtrise était ressentie de tous. La plupart des entreprises qu'il servait ainsi présentaient, par le

rôle qu'elles jouaient dans l'économie de leurs pays respectifs, et parfois par leur structure même, un caractère d'utilité publique. Elles fournissaient donc à Charles Rist un moyen de rendre à l'intérêt général, dont le souci ne le quittait jamais, des services nouveaux.

Dans leur sein, il eut l'occasion de montrer, comme il l'avait fait si souvent naguère au cours de missions plus ou moins officielles, ses talents de négociateur et de diplomate. Si l'art du diplomate est d'être persuasif, Charles Rist y excellait. Mais il n'était pas persuasif de par le jeu d'une habileté savamment préparée : rien n'eût été plus éloigné de sa nature. Il persuadait parce qu'il était lui-même convaincu, et qu'il l'était — chacun le sentait — non pas en vertu de quelque idée préconçue, mais d'un examen objectif et d'un raisonnement lucide. Les qualités diplomatiques de Charles Rist n'en étaient que mieux reconnues par tout le monde. Si bien que le Maréchal Pétain lui-même fit auprès de lui de grands efforts pour lui faire accepter, au printemps de 1942, l'Ambassade de Washington. Certes, aucun choix n'eût pu être meilleur. Rist jouissait dans les hautes sphères américaines de fortes sympathies et d'une grande autorité morale. Son dévouement à son pays était d'autre part illimité. Mais il n'aimait pas le gouvernement de Vichy; il sentit qu'il pourrait avoir à défendre une politique qu'il n'approuverait pas; il refusa.

*
* *

Ainsi la carrière de Charles Rist a-t-elle parcouru un cycle d'une amplitude fort rare. Ce qui est plus rare encore, c'est qu'elle a connu à chacune de ses étapes, à travers des activités très diverses, un égal bonheur. Professeur, expert, chef d'entreprise, homme de pensée, de science et d'action, partout il a marqué. Partout il a conquis à la fois l'admiration et l'amitié. Dans la sphère où je l'ai le mieux connu, celle de l'action, le vide qu'il laisse ne se comblera pas de longtemps. Un guide incomparable a disparu. Et, parmi ceux qui le pleurent, j'en sais qui ont aussi perdu en lui le meilleur des amis.

Georges-Edgard Bonnet.

IV

CHARLES RIST

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PRÉCÉDÉE D'UN AVANT-PROPOS DE RENÉ COURTIN

AVANT-PROPOS

La présente Notice *n'était pas destinée à être publiée. Charles Rist l'a rédigée — il a pris soin de l'indiquer dès la première page — avec la préoccupation majeure de faciliter la tâche de son successeur à l'Institut.*

Cependant, lorsque nous avons pris connaissance de ce document, son importance et son intérêt se sont dégagés avec une telle force que l'idée d'une publication intégrale s'est progressivement précisée jusqu'à s'imposer comme une véritable nécessité. Consultés, ses amis les plus anciens et les plus intimes ont immédiatement émis le même vœu, et nous exprimons notre reconnaissance à Mme Charles Rist, à MM. Léonard, Noël et Mario Rist, ses fils, qui ont bien voulu nous autoriser à réaliser ce projet.

Après s'être longuement interrogés, les uns et les autres ont, en effet, pensé que le Maître n'eût pu prendre sérieusement ombrage de la publication d'un texte qui témoigne au plus haut point de son exceptionnelle modestie.

Au reste, Charles Rist n'avait pas manqué de prévoir et d'accepter à l'avance que son successeur à l'Institut choisît lui-même les passages qu'il utiliserait dans son éloge. Puisque chacun d'entre eux pouvait être publié, aucun n'était confidentiel, et une reproduction complète ne pouvait présenter d'inconvénient. Le récit forme un tout, et cette reproduction, mieux qu'un choix de citations, si judicieux soit-il, met en lumière une personnalité exceptionnelle par son caractère et sa lucidité; elle aide également à mieux comprendre la lente et naturelle évolution de sa personnalité et fournit des éléments précieux pour la connaissance de l'histoire monétaire de ces trente-cinq dernières années.

Ainsi averti, le lecteur ne s'étonnera pas du peu d'importance qui est accordé dans ces pages à des événements, à des pays et à des amitiés qui occupèrent une grande place dans la vie de Charles Rist. Pas davantage il ne sera surpris de la forme de cette Notice, *des libertés de son plan, de son style si proche de celui de la conversation : Charles Rist, après l'avoir dictée au fil de ses souvenirs, ne l'a que très rapidement relue.*

Ce texte naturellement ne comporte ni coupure, ni retouche et seule une date a été rectifiée.

Tel qu'il est, ce beau texte se suffit à lui-même; nous avons cru cependant utile de le faire précéder d'un bref commentaire.

*
* *

Le fait même que Charles Rist se soit imposé cette longue relation nous paraît témoigner de trois préoccupations :

1° *Son souci principal et direct a été, nous l'avons souligné déjà, d'alléger la tâche de son successeur. Nous trouvons là le témoignage de la délicatesse exceptionnelle d'un homme qui craignait avant tout de gêner les autres et qui, sous l'empire de la même préoccupation, demanda que seuls ses parents les plus proches l'accompagnent à sa dernière demeure.*

2° *Il se savait incompris par beaucoup et le reproche lui avait été souvent adressé d'avoir renié l'idéal social de sa jeunesse pour se consacrer à un économisme étroit. En retraçant avec autant de lucidité que de simplicité l'évolution de sa pensée et le développement de son action, il a cherché à éviter des interprétations erronées et injustes.*

3° *Tout ceci, il l'a explicité lui-même. Peut-être, également, obéissait-il à un impératif d'un ordre différent : ce n'était pas seulement aux autres qu'il s'adressait, mais également à lui-même. Lorsqu'il a vu venir le soir, sans doute s'est-il interrogé sur le sens de sa vie et de son œuvre. N'avait-il pas été infidèle ? Avait-il bien accompli sa vocation de savant, d'économiste, de politique et plus encore sa vocation d'homme ?*

Charles Rist n'était pas un inquiet; tous ceux qui l'approchaient ne pouvaient qu'être frappés de la force intérieure, des calmes certitudes qui se dégageaient de lui, et si ses idées se

sont transformées, son évolution, loin d'être désordonnée et incontrôlée, a correspondu à un enrichissement de ses connaissances comme au mûrisssement continu de sa personnalité. Mais sa formation puritaine, son sens des responsabilités, un esprit critique exceptionnellement aigu, ne lui permettaient pas de passer indifférent à côté de ce qui, pour chacun de nous, constitue bien l'essentiel. Il s'est donc penché sur son passé. Mais comme il jugeait que ce qui lui importait devait être de peu d'intérêt pour les autres, son extrême pudeur masque la gravité d'une interrogation à laquelle, simplement et loyalement comme toujours, il n'a pas manqué de trouver la réponse qui l'a apaisé.

***

L'importance de cette relation pour une connaissance précise de l'histoire économique récente n'a pas à être soulignée. A la fois acteur et spectateur dans le drame monétaire qui a suivi la première guerre mondiale, Charles Rist nous fait participer à la lutte d'idées, d'influences, d'intérêts qui s'engage et se poursuit autour du franc depuis les soubresauts de 1919 jusqu'à la stabilisation officielle de 1928.

Mais c'est l'auteur même qui, ici, nous intéresse avant tout. La Notice *nous apporte des indications précieuses sur ce qui est fondamental dans son caractère, son comportement, les idées directrices qui le conduisent, et aussi sur son évolution.*

A cet égard, la Notice *doit être rapprochée d'un autre document essentiel, l'*Introduction *qu'il a écrite au* Manuel du spéculateur à la Bourse *et qui vient d'être l'objet d'une publication posthume sous le titre :* La Pensée économique de Proudhon [1]. *Ces deux textes peuvent être considérés comme constituant le testament intellectuel de l'auteur.*

*L'*Introduction à Proudhon, *en chantier depuis longtemps, devait, semble-t-il, présenter un tout autre caractère : celui d'une réhabilitation du grand socialiste français.*

L'idée directrice de Rist était alors de mettre en lumière la richesse des conceptions sociologiques et historiques de Prou-

1. *Revue d'histoire économique et sociale*, 1955, n° 2, p. 129-165. Nous citerons en abrégé avec la seule référence : *Proudhon.*

dhon, de souligner les emprunts effectués par Marx et de marquer la supériorité de l'économiste français sur l'économiste allemand. Dans son Histoire des doctrines, seules les conceptions purement économiques de l'auteur de Qu'est-ce que la propriété ? sont analysées, et toute comparaison fait défaut. Celle-ci eût, du reste, été malaisée, le chapitre sur Proudhon étant rédigé par Rist, celui sur Marx par Gide. Il était donc important et équitable de combler cette lacune.

Cependant, avec le temps, cette étude change peu à peu de caractère. Si pénétrante que soit la vision de Proudhon lorsqu'il dresse le tableau de la vie sociale, si généreuses que soient ses aspirations, ses conceptions sont inacceptables, et c'est sur ses erreurs que, de plus en plus, le commentateur insiste. Par là même il est conduit, notamment à l'égard de l'intérêt du capital à dégager et à préciser ses propres conceptions.

Dès lors, l'importance qu'il accorde à cette étude grandit sans cesse. Nous savons par le témoignage de Mme Charles Rist que chaque été, pendant plusieurs années, il emporte son manuscrit à Maxilly-sur-Léman, où il passe ses studieuses vacances; il ne cesse de le modifier et de le compléter. Lorsque, enfin, le texte est mis au point à l'automne 1954, il se préoccupe de sa publication et semble pressentir qu'il ne parviendra pas à assumer lui-même cette tâche.



Comment caractériser ce qui était fondamental chez Rist ?

Il serait vain de tenter de compléter le portrait véridique qui a été dessiné tout au long des pages précédentes par des personnalités qui connaissaient parfaitement l'homme, sa pensée et son action. Qu'ajouter à ce qui a été dit sur sa délicatesse, son désintéressement, sa fermeté, sa passion de vérité et de justice, l'originalité et le caractère pénétrant de ses idées économiques et monétaires, sur la fécondité de son activité ? Tout au moins, la lecture de la Notice et de l'Introduction à Proudhon nous permet d'accuser certaines touches.

1° Tous ceux qui ont approché et aimé le Maître ont été frappés de sa chaleur de cœur et par son sens profond de l'humain. Les mécanismes économiques ne se justifient que dans la mesure où ils jouent au service de la collectivité. Notons ici un seul

trait, mais combien caractéristique : s'interrogeant sur les objections qu'il est possible d'adresser au régime de l'étalon-or, il s'arrête seulement et longuement, non point sur des arguments techniques, mais sur les souffrances subies par les travailleurs des mines auquel un travail forcé est imposé dans les deux principaux pays producteurs, l'Afrique du Sud et la Russie : « C'est dire, par conséquent, qu'à moins de grandes modifications dans les méthodes d'extraction, tout autre système monétaire que le système basé sur l'or serait le bienvenu. Mais jusqu'à présent, les systèmes de papiers-monnaie ont été la source de misères au moins aussi grandes, sinon davantage, et qui se sont étendues à des populations infiniment plus nombreuses. » (2).

2° *Après d'autres, nous voudrions également insister sur l'exceptionnelle modestie de cet esprit supérieur. Loin de souligner ses mérites, il n'hésite pas à nous faire part de ses erreurs. Il s'accuse d'avoir été, au lendemain de la première guerre mondiale, partisan du retour du franc au pair d'avant guerre* (3); *de même, il pense s'être trompé lorsqu'il a attribué la crise de* 1929 *à la spéculation du marché de New-York* (4) *avant d'avoir été pénétré de la conviction que la grande dépression avait son origine dans la décision prise par l'Angleterre et les Etats-Unis de revenir après la guerre à l'ancienne parité de la livre sterling et du dollar. Il nous fait part également de toutes les répugnances qu'il dut vaincre pour se décider à prendre la parole en public.*

Mais bien d'autres traits pourraient être notés : Charles Rist a toujours eu scrupule à exposer ex cathedra *ses conceptions les*

2. *Notice*, p. 1032.

3. *Notice*, p. 1043. Il est caractéristique que cette indication soit apportée seulement *in fine* dans le Résumé du Résumé, où elle ne s'imposait certainement pas. On est ainsi conduit à l'interprétation suivante : Charles Rist, ayant oublié de relater le fait dans le corps même du récit, s'est cru obligé de le signaler pour ne pas avoir l'air de s'attribuer une perspicacité qu'il ne se reconnaissait pas.

4. *Notice*, p. 1022. Rist signale à tort que, à cause de la modification de ses idées, il n'a pas reproduit cette étude de juin 1931 dans ses *Essais;* on l'y trouve, cependant, p. 325 et suiv.

C'est également à tort qu'il s'accuse d'avoir alors attribué la crise aux excès de la spéculation. Il met, en effet, essentiellement en cause l'insuffisance de la production de l'or. Par ailleurs, s'il ne semble pas prévoir la longueur et la gravité de la dépression, il diagnostique, l'un des premiers, l'ouverture d'une période de baisse des prix de longue durée. Il confirme l'année suivante ce pronostic au Conseil de la B.R.I. (*Essais*, p. 153).

plus chères; c'est en discutant les idées des autres et presque en s'excusant qu'il est conduit et comme forcé à présenter les siennes. Son Histoire des doctrines relatives au crédit *et son* Introduction à Proudhon *sont pour lui l'occasion de développer sa pensée personnelle. Il faut que ses prédécesseurs ou ses contemporains se soient trompés pour qu'il s'accorde le droit de s'exprimer lui-même. Une seule exception : le* Précis des mécanismes économiques élémentaires. *Mais, avec une expression différente, la discrétion reste la même. Charles Rist expose ses idées personnelles sous la forme la plus simple comme si elles étaient reçues par tous et depuis longtemps considérées comme vérités d'évidence.*

3° *Mais, sans doute, chez Charles Rist le fait le plus remarquable est-il la lucidité. Dans une théorie abstraite ou une situation concrète, il dégage immédiatement l'essentiel en laissant tomber l'inutile ou l'accessoire; c'est cette lucidité qui explique les mérites du professeur, du savant et de l'homme d'action. On évoque irrésistiblement la fameuse formule de Foch « de quoi s'agit-il ? ». Citons quelques exemples :*

Cauwes croyait s'inspirer de l'économie nationale de Frédéric List, mais son protectionnisme, « en réalité, ne répondait en rien à l'idée inspiratrice de List, qui était l'industrialisation nécessaire de l'Allemagne » [5].

De même, sans que l'opinion, ni les hommes politiques responsables, ni même la plupart des économistes, s'en soient rendu compte, la stabilisation du franc est due avant tout à la loi du 7 août 1926, qui autorise la Banque de France à acheter de l'or et des devises étrangères au cours du marché, au lieu de l'acheter au cours fixe d'avant guerre. Sans cette loi, « les devises apportées sur le marché par crainte d'en voir le cours diminuer davantage auraient été absorbées non par la Banque, mais par le marché lui-même. *Elles auraient été accumulées par des particuliers, au lieu de profiter à la Banque, et par conséquent de servir de couverture aux billets. Une fois le marché saturé, la spéculation, un moment effrayée, aurait repris son cours, et la baisse du franc aurait recommencé »* [6]. *Tout le reste est accessoire.*

5. *Notice*, p. 978.

6. *Notice*, p. 1001. Cf. son article de 1928 consacré à la même question dans les *Essais*, p. 82 et suiv.

A l'action des experts, Poincaré n'a pas compris grand chose. Il les a laissé réaliser leur plan et s'est trouvé lié par la situation qu'ils avaient provoquée. Il n'eut plus dès lors, lui partisan du retour au pair d'avant guerre, d'autre issue que de transformer en stabilisation de droit la stabilisation de fait. Mais Rist est équitable : le rôle de Poincaré a été important sur le plan psychologique, car l'opinion française « était persuadée qu'il était seul capable de remettre de l'ordre dans les finances. »

Cette lucidité, il la manifeste également à l'égard de ses propres conceptions. Théoricien intransigeant du retour à l'étalon-or, il n'ignore rien des difficultés auxquelles se heurte une telle reconstruction monétaire. Aussi n'hésite-t-il pas à appuyer à titre transitoire un système hybride, imparfait certes, mais qui aura au moins le mérite de nous sortir du chaos et de préparer l'établissement d'un régime vraiment satisfaisant [7].

Cette lucidité est directement liée à son sens inné du concret. Ces deux éléments de sa personnalité expliquent l'intérêt qu'il porte aux grandes affaires publiques ou privées, l'efficacité qu'il y témoigne. Tout ceci est exceptionnel : il est rare qu'un homme de pensée ait un tel goût de l'action, plus rare encore qu'il réussisse dans cette action.

4° La position de Rist à l'égard de la théorie économique doit être également analysée, car elle est extrêmement complexe.

Le jeune professeur est sévère pour les économistes français de son temps : Cauwes, nous l'avons vu, et Paul Beauregard, en partie, sans doute parce qu'ils sont restés en dehors du grand courant qui, à la fin du XIXe *siècle, renouvelle la pensée théorique.*

Il exprime symétriquement sa profonde admiration pour Walras, Pareto [8], *Pantaleoni, Menger, Fisher et Schumpeter, mais, par contre, sa répulsion pour le plus grand nombre des chefs de l'école anglaise et particulièrement pour Ricardo et Keynes* [9] *et également pour Marx.*

7. Voir notamment *Défense de l'or*, p. 4 et 5.

8. Evoquant la controverse entre Pareto et Paul Leroy-Beaulieu, il ironise sur ce dernier (*Economie optimiste et économie scientifique* [1904] reproduit dans *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

9. Rist, admirateur des *Conséquences économiques de la paix* (en 1922, *Essais*, p. 122), s'oppose à Keynes dès que celui-ci accuse la surabondance de l'épargne liquide et l'insuffisance des investissements d'être à l'origine de la crise de 1929 (1931, *Essais*, p. 337). Cette opposition devient irréductible avec la publication de la *General Theory*.

Comment expliquer ces jugements opposés à l'égard d'auteurs communément considérés par l'opinion scientifique comme grands ? Tentons une explication.

Ceux auxquels Rist se réfère avec éloges ont élaboré des théories présentant un double caractère : d'une part, elles sont très générales et fournissent une orientation plutôt que des solutions précises aux problèmes concrets; d'autre part, elles témoignent d'une pensée essentiellement désintéressée.

Ceux qu'il combat donnent, au contraire, à leurs conceptions des arêtes trop vives et, en prétendant les utiliser seules et brutalement pour interpréter le réel, font bon marché de la complexité de la vie économique et de son évolution. Ils ne savent pas voir que d'autres facteurs peuvent intervenir, en sorte que leurs conclusions sont fausses lorsqu'ils les présentent comme générales. Chaque fois, leur erreur est de méconnaître que leurs analyses étaient implicitement liées à certaines conditions de temps et de lieu.

Cette faiblesse trouve son origine dans une pensée qui n'est pas scientifiquement désintéressée : c'est en se rapportant à la situation de la Grande-Bretagne de leur temps, Ricardo et Keynes en cherchant à servir avant tout l'intérêt de leur pays, Marx celui du prolétariat mondial, que ces trois auteurs ont arbitrairement systématisé [10].

La notation se précise lorsqu'on voit la faveur de Rist se porter essentiellement sur les théoriciens de la mutuelle dépendance, ses sévérités sur les partisans d'une explication causale nécessairement plus pauvre et aussi plus facilement partiale.

Admirateur des théoriciens les plus abstraits de l'économique, Rist, cependant, s'est abstenu d'édifier lui-même de grandes constructions monolithiques. Cet esprit positif, penché sur le concret, se rend compte qu'une théorie n'est jamais assez générale pour être pleinement explicative [11]. *Elle peut fournir un stimulant pour l'esprit, une ligne de force, mais d'autres élé-*

10. Dans ces dernières années encore, Charles Rist nous a souvent exprimé son admiration pour Adam Smith, auquel il avait déjà rendu hommage dans son *Histoire des doctrines*. Il louait le grand Ecossais d'avoir abordé les questions concrètes, non seulement sans esprit systématique, mais avec une grande mesure et avec un sens aigu des réalités humaines et sociales. Cent soixante-dix ans après la publication de *La richesse des nations*, il était sensible à la fraîcheur qui se dégageait du livre alors que Ricardo lui apparaissait totalement desséché.

11. C'est une phrase de Bacon qu'il met en exergue dans ses *Essais*.

ments doivent être utilisés pour saisir l'infinie complexité des mécanismes économiques, l'infinie diversité du réel.

Ainsi, la notion d'interdépendance est-elle fondamentale. Mais ce principe d'explications étant acquis, la question reste entière de déterminer dans chaque cas particulier quels facteurs principaux il importe de retenir. Jamais une explication moniste n'est suffisante. La position de l'auteur à l'égard de l'épargne et de l'intérêt du capital est caractéristique à cet égard.

Au début du XX*e siècle, une théorie règne sans conteste dans la science : Boehm Bawerk et Fisher ont présenté l'intérêt comme prix du temps en supposant toujours que le capital est investi. Le prix du temps dépend ainsi dans une large mesure du rôle que joue le capital dans la production (caractère avantageux des processus différés pour l'un, productivité physique pour l'autre). Rist accepte l'essentiel de l'analyse et la confirme en montrant que la hausse des prix qui se poursuit depuis la fin du* XIX*e siècle entraîne la hausse du revenu net des entreprises, c'est-à-dire du taux de l'intérêt* [12].

L'épargne, cependant, n'a pas le rôle exclusif qui lui est alors attribué. Dans son célèbre article de la Revue de métaphysique et de morale [13], *il montre qu'une partie de cette épargne est destinée à demeurer liquide pour constituer une réserve en prévision d'une consommation ou d'un placement ultérieurs. Cette double fonction est à l'origine de la distinction du marché monétaire et du marché financier.*

Keynes n'a donc rien innové [14]. *Mais, lorsque, en 1936, prenant le contre-pied des analyses antérieures, la* General Theory *accorde à la fonction de liquidité un rôle exclusif, Rist proteste avec véhémence contre cette nouvelle schématisation infiniment plus éloignée de la réalité que celle des marginalistes.*

Malaisée à réaliser, la tâche de l'économiste se présente au moins en termes très clairs : il s'agit d'expliquer. Aussi, au départ, le chercheur ne doit-il négliger aucun des facteurs multiples qui sont susceptibles d'intervenir. Mais seul l'essentiel doit être retenu — et l'essentiel est simple. Charles Rist témoi-

12. *Revue économique internationale*, 15-20 mars 1913, reproduit dans les *Essais*.

13. Avril-juin 1922, reproduit dans les *Essais*.

14. Fisher, déjà, avait signalé les avantages possibles de la liquidité, mais à titre tout à fait accessoire et sans en tirer de conséquences pour l'analyse des mécanismes.

gne ainsi de la plus grande sévérité pour les économistes de la nouvelle génération qui, en France et à l'étranger, ergotent sur des pointes d'aiguilles, se lancent dans des constructions nébuleuses ou même trahissent littéralement leur mission en entourant volontairement d'un voile de mystère et d'étrangeté des problèmes qui, au contraire, devraient être rendus accessibles au plus grand nombre.

Le double souci de l'auteur d'aboutir à des interprétations simples et de rendre compte de réalités concrètes nécessairement mouvantes posait une difficulté. N'y a-t-il pas hétérogénéité foncière entre les deux ordres de recherches ? Rist ne le pensait pas : par l'observation patiente des faits, l'économiste parvient à reconnaître certaines uniformités et, par là-même, à dégager certains principes. Ceux-ci lui servent de fil conducteur dans l'analyse d'une situation concrète; mais à chaque instant il doit demeurer disponible pour s'en détacher s'il le faut, l'erreur consistant à transformer ces fils ténus en lourdes chaînes auxquelles il se laisserait attacher. Telle fut sans doute l'erreur des classiques ou plutôt de leurs épigones.

Celle de certains chefs d'école : Ricardo, Marx, Keynes, est du même ordre, mais plus dangereuse encore par la force même qui se dégage d'une pensée novatrice. En partant de faits et de liaisons contingents à partir desquels, tantôt on construit des théories prétendument générales, tantôt on trace des lignes d'évolution à long terme, on sombre nécessairement dans l'erreur.

Charles Rist ne s'est pas systématiquement attaché à la distinction aujourd'hui courante entre la longue et la courte période. Mais sa position était sans équivoque. Lorsqu'il suivait au jour le jour l'évolution rapide de la conjoncture économique et monétaire, c'est à l'avenir et à la réalisation d'un équilibre stable qu'il songeait. Son sens de la durée explique notamment l'importance qu'il accorde à la fonction de réserve de valeur remplie par la monnaie. Cette préoccupation aggrave encore son désaccord avec Keynes.

Certes, conceptuellement, les deux notions de réserve et de liquidité apparaissent toutes proches. En fait, elles diffèrent radicalement. Ce n'est pas arbitrairement qu'elles conduisent les deux auteurs à des conclusions diamétralement opposées : alors que Rist a essentiellement en vue des opérations définitives de

consommation et de placement, Keynes songe à des spéculations; sa psychologie de joueur est à l'opposé de celle de son contradicteur français, qui a constamment devant les yeux l'image d'un ordre à établir.

***

Dans quelle mesure la pensée de Charles Rist a-t-elle évolué ? On lui a le plus souvent reproché d'avoir progressivement renoncé à ses préoccupations sociales pour aboutir à un économisme étriqué. Les indications qui figurent dans sa Notice, *les témoignages de ceux qui l'ont beaucoup connu, comme MM. Gemaehling et Maxime Leroy, feront, pensons-nous, justice de cette accusation. L'analyse de ses écrits porte M. Emile James au même jugement.*

Mais, d'autres réserves, plus discrètes et moins fréquentes, ont été présentées. Il aurait négligé les apports théoriques les plus récents et les plus révolutionnaires; sa pensée se serait progressivement durcie, et il aurait abouti, particulièrement en matière monétaire, à des conclusions trop brutales et simplistes. Pas plus que les précédentes, ces interprétations ne nous semblent pouvoir être retenues.

1° Jusqu'à la fin de sa vie, Rist a suivi de la façon la plus méticuleuse les nouveaux développements apportés à la science économique; il a analysé et commenté dans la Revue d'économie politique *des livres difficiles, et n'a pas marchandé son admiration à Schumpeter*[15]*. Les deux chapitres qu'il a ajoutés à la sixième édition de son* Histoire des doctrines, *et plus spécialement celui qu'il a consacré aux discussions sur les crises économiques, témoignent au plus haut point de son érudition et de sa compréhension. Comme par le passé, c'est sur les œuvres originales, non sur les travaux de seconde main et des commentaires, qu'il a travaillé, et c'est avec la même lucidité qu'il dégage l'essentiel de la pensée de chaque auteur.*

Ces travaux, il est vrai, ne sont pas parvenus à infléchir ses propres conceptions. Il s'en est souvent expliqué.

Ces analyses prétendument nouvelles lui sont apparues bien

15. Il a également témoigné de la grande estime dans laquelle il tenait l'*Economique* de Samuelson (*Revue d'économie politique*, 1953, p. 386, et 1954, p. 1009).

souvent comme la résurgence de conceptions anciennes et depuis longtemps réfutées; tel est notamment le cas de l'œuvre de Keynes [16].

Son sens du concret l'a également porté à considérer comme de simples exercices de virtuosité des œuvres théoriques trop abstraites reposant sur des bases étriquées et dès lors incapables, selon lui, de fournir des éléments utiles pour interpréter cette réalité sur laquelle il ne cessait de se pencher. Sa Notice *se termine ainsi par un jugement et l'affirmation d'une certitude :*

« L'espèce de prépondérance que, dans certains pays, on prétend donner à des théories économiques est l'expression d'un simplisme intellectuel qui veut à toute force trouver une solution à tous les problèmes. Je considère que l'économie politique ne fera de progrès que si l'on consent à regarder les problèmes qu'elle cherche à résoudre comme des problèmes extrêmement terre à terre, qui demandent, pour être résolus, des esprits très positifs et des informations très complètes. Quant aux grandes envolées mystiques que l'on essaie d'adapter ou de superposer aux quelques vérités très simples que nous connaissons, elles ne sont bonnes qu'à égarer les esprits. »

*Ce passage, qu'on n'imagine pas dans les premières éditions de l'*Histoire des doctrines économiques, *témoigne d'une certaine évolution de sa pensée et d'une réserve accrue à l'égard de la théorie en tant que telle.*

Tout en conservant son admiration aux Maîtres dont l'œuvre l'a formé, il devient plus sensible aux dangers qu'implique toute théorie : par nature, la théorie est systématique et ne donne par conséquent du réel qu'une vision appauvrie ou erronée. Les travaux récents, d'une abstraction toujours plus grande, accroissent ses méfiances : « L'économie politique ne méritera pas le nom de Science, tant qu'elle n'aura pas renoncé aux Systèmes » [17].

Au terme de tant d'années consacrées à l'étude, seules donc surnagent « quelques vérités économiques très simples ». C'est seulement de la variété des situations que naît la complexité des mécanismes.

16. *Vieilles idées devenues neuves sur la monnaie, Revue d'économie politique*, sept.-oct. 1951. Reproduit dans *Défense de l'or.*

17. Proudhon, p. 147.

*Ainsi en est-il notamment pour la répartition; ce problème l'avait toujours préoccupé. L'orientation de ses premiers travaux et bien des pages de l'*Histoire des doctrines économiques *témoignent au plus haut point de ce souci. Cependant, après avoir tracé une première esquisse tout au début de sa carrière* [18]*, il s'est toujours abstenu de revenir sur cette question; il renonça même à saisir l'occasion que lui offrait son* Précis des mécanismes économiques élémentaires, *et, dans sa* Notice, *il s'explique sur une réserve qui trouve son origine dans des scrupules scientifiques et une extrême délicatesse à l'égard du monde du travail.*

Avec le temps, cependant, il a senti avec une acuité grandissante que son œuvre présentait une lacune importante. Il s'est donc décidé, dans son Introduction à Proudhon [19], *à affronter le problème. Mais quoique cinquante ans d'étude et de méditation se soient écoulés depuis son premier essai, il se sent plus que jamais incapable de systématiser. Il reprend donc et complète le tableau qu'il a tracé autrefois. C'est un tableau réaliste et complexe qui ne doit que bien peu à la pensée des grands théoriciens et qui cherche à montrer comment la part de chaque individu et de chaque groupe est affectée au départ par la situation des intéressés. Cette situation, qui correspond dans une large mesure aux contingences de l'histoire, est modifiée à chaque instant par l'évolution technique, la transformation de la demande et les vicissitudes de la conjoncture.*

Sa curiosité à l'égard des problèmes de la vie sociale demeure aussi vive que par le passé, mais son objet s'est quelque peu modifié : puisque l'activité économique ne met en œuvre que quelques passions élémentaires, que son domaine est « terre à terre » et limité [20]*, c'est vers l'Histoire dont la matière est infiniment plus riche que, de plus en plus, il se tourne.*

18. Dans *Economie optimiste et Economie scientifique* (1904), étude reproduite dans les *Essais*.

19. *Proudhon*, p. 142-145.

20. « La vérité, c'est que l'économie politique est une discipline parfaitement terre à terre. Il n'y a pas besoin de microscope pour y découvrir des mécanismes inconnus ou dissimulés dans les profondeurs de l'atome. A la regarder de près, c'est une science presque sordide et qui, dans ses actes élémentaires, se rattache aux décisions les moins élevées de la volonté humaine. Il s'agit après tout, d'acheter, de vendre, de travailler pour faire face à des besoins que tout le monde connaît et qui sont à peu près les mêmes chez tous les hommes. La complexité des phénomènes économiques, complexité que je suis le dernier à nier, résulte *de la combinaison* de toutes ces décisions individuelles.

2° *Une seconde critique est liée à la précédente : Charles Rist aurait appauvri sa pensée, non seulement en négligeant de plus en plus la théorie, mais en accordant une importance grandissante sinon exclusive à quelques-unes de ces « vérités économiques très simples » que seules il avait retenues, et notamment à la supériorité du régime de l'étalon-or. Ainsi serait-il tombé lui-même dans les erreurs qu'il avait dénoncées chez les libéraux français de sa jeunesse.*

L'évolution d'une personnalité peut s'effectuer dans deux directions principales selon ses tendances profondes. Tout intellectuel s'engage au sortir de l'adolescence avec un bagage conceptuel important et qui, appelé à se gonfler, deviendrait de plus en plus encombrant. Dès lors, sous les démentis accumulés par la diversité des expériences et sous l'usure des temps, les uns aboutissent progressivement à un scepticisme complet; les autres se dépouillent également de toute une série de notions et de concepts qui leur apparaissent secondaires ou faux, mais, par contre, s'accrochent toujours davantage à quelques idées dont ils ont éprouvé la solidité et reconnu l'importance.

Ce travail de décantation est normal, et il est sain. Dans sa thèse de doctorat et ses premiers travaux, le jeune économiste est aujourd'hui tout naturellement conduit à introduire un grand nombre de faits et d'idées et à édifier des constructions savantes. Pour s'affirmer à l'égard d'un problême dont, quelques mois plus tôt, il ignorait tout, il ne peut, en effet, compter que sur son érudition et sa virtuosité. Sa tâche est difficile : ne disposant que de matériaux préfabriqués, il ne pourra se mettre en valeur que grâce à un agencement ingénieux, inhabituel, voire même provocant.

Cependant, le temps passe, son expérience s'enrichit, sa personnalité s'affirme. Certaines de ses conceptions, au début très extérieures à sa personne ou que même il n'avait pas su dégager, prennent à ses yeux une importance grandissante mais, parallèlement, de tout le reste, dont il n'a plus que faire, peu à peu, il se débarrasse. A la mosaïque du début se substitue une cons-

dont les résultats s'additionnent, se soustraient ou se compensent et donnent lieu ainsi à des phénomènes de masse qui surprennent ceux qui ne sont pas habitués à les analyser. Ils y cherchent alors des raisons souvent mystérieuses et font de l'économie sociale une discipline où l'imagination a plus de part que la raison. » (*Proudhon*, p. 141, 142.)

truction de plus en plus solide et dépouillée qui exprime non plus une habileté intellectuelle mais une certitude intérieure.

Quelques-uns seulement savent conduire à son terme cette décantation, qui est, pour le grand public toujours avide d'originalité, un objet de surprise et de déception [21].

Au lendemain de la première guerre mondiale, les admirateurs de Vilefredo Pareto déploraient que le Maître, consulté sur les difficultés rencontrées par l'économie italienne, se bornât à répéter : il faut travailler, travailler davantage. La position de Charles Rist, vingt-cinq ans plus tard, est d'une simplicité analogue, et, lorsqu'il réclame inlassablement le retour à l'or, il suscite le même étonnement scandalisé.

Ce n'est pas qu'il adhère au métallisme, ni qu'il accorde à l'or une vertu magique. Mais ses études et plus encore son expérience exceptionnelle, en France, en Autriche, en Roumanie, en Espagne, en Turquie, lui ont appris que les gouvernements ne savent pas résister aux tentations que leur offre le papier-monnaie et que, symétriquement, l'or est l'objet d'une attirance quasi universelle, irrationnelle, sans doute, mais tenace et probablement inguérissable.

Peut-être ces réflexions désabusées sur l'or ont-elles conduit Charles Rist à une affirmation qui eût bien scandalisé les classiques : « L'homo œconomicus n'est pas un être rationnel, *comme on le dit souvent, mais un être* passionnel... *En opposant la* raison économique *aux* passions, *les économistes ont fait fausse route. »* [22]. *La vie sociale doit être seulement organisée*

21. Dans ses derniers écrits, Rist porte sur les hommes comme sur les choses des jugements simples aux arêtes tranchantes; il est devenu un polémiste redoutable. C'est ainsi que dans l'*Introduction à Proudhon* il ne craint pas d'écrire les lignes suivantes : « Marx n'est pas, n'a jamais été économiste. Ses thèses économiques ne tiennent pas debout. Philosophe, il a encombré l'économie politique, telle qu'il la connaissait et que Ricardo l'avait déjà sophistiquée, de discussions philosophiques. » (*Proudhon*, p. 130.)

Un tel jugement ne manquera pas de surprendre. Mais aux termes d'une longue carrière studieuse, Charles Rist était en droit de porter un jugement synthétique sur un économiste qu'il avait étudié depuis sa jeunesse et dont tout récemment encore il avait analysé avec sagacité quelques-unes des œuvres les moins connues.

Toute cette *Introduction à Proudhon* est remarquable par la verve qui l'anime; les développements consacrés à Keynes, Gesell et la monnaie fondante sont particulièrement savoureux : « Keynes, en déclarant que l'intérêt est le prix de la *liquidité* — et en écartant la considération de temps — a introduit là, comme dans tous les sujets qu'il a touchés, la confusion, l'équivoque et l'obscurité. » (P. 134, 135.)

22. *Proudhon*, p. 151.

pour que ces passions, au lieu d'être une source de troubles, de violences, d'injustice et de misère, soient utilisées à donner aux hommes une vie plus supportable. Il est dangereux de trop les brimer; de là ce libéralisme empirique, souple, souriant et parfois désabusé — pas celui de Ricardo, naturellement — bien plutôt celui de Mandeville et de Smith; celui du Sage qui se rit quelque peu du Savant.

René Courtin.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Comme j'ai été considéré, au cours de ces dernières années, comme un représentant de ce qu'on appelle l'orthodoxie en Economie politique, je crois utile de résumer, pour mon successeur qui sera chargé de lire une notice sur ma carrière à l'Académie, les étapes principales de cette carrière.

Quand j'ai commencé à m'intéresser aux questions économiques, c'est le côté social qui m'a passionné tout d'abord. C'est plus tard seulement, en me rendant compte que la situation des ouvriers est essentiellement dépendante des phénomènes économiques généraux : échanges, production, finances, que je me suis orienté vers ce côté de l'économie politique.

Raoul Jay.

C'est en particulier sous l'influence de Raoul Jay, catholique social, à la fois très ardent et très éloquent, que je me suis intéressé aux questions ouvrières. Il faisait à la Faculté de droit un cours de doctorat sur les syndicats ouvriers anglais et le Trade-Unionisme en 1895 et 1896, qui était aussi remarquable par la forme que par le fond. Et quand j'ai fait mon premier séjour en Angleterre, à l'âge de 18 ans, ce sont les questions sociales qui me préoccupaient surtout. Muni d'introductions nombreuses qui m'avaient été remises par William Stead, le rédacteur en chef de la *Review of Reviews*, et l'auteur d'un livre célèbre sur les bas-fonds de Chicago (*If Christ came to Chicago*), j'ai passé la plus grande partie de mon temps à visiter les abris de l'Armée du Salut, les Asiles Barnardo, même les prisons et les quartiers lamentables de l'East End, où commençaient à s'accumuler les masses de Juifs chassés de Russie, occupant des rues entières où les affiches et les noms de magasins étaient en caractères hébreux. Si bien que la famille anglaise dans laquelle j'étais pensionnaire, et à laquelle je racontais mes excursions, me disait que j'avais bien mauvais goût d'aller rechercher ce qu'il y avait de plus misérable à Londres.

En même temps, je rédigeais une thèse de doctorat sur la première loi anglaise sur la responsabilité des accidents, proposée par Joseph Chamberlain à une Chambre encore récalcitrante. Ce fut pour moi l'occasion de constater avec quel libéralisme les administrations anglaises mettaient leurs documents à la disposition des chercheurs. Le fonctionnaire chargé de l'application de la nouvelle loi me recevait dans son bureau, m'y installait à une table et me donnait tous les documents que je pouvais lui demander.

L'autre thèse de doctorat que je rédigeais à ce moment a constitué un gros travail intitulé *La journée de travail de l'ouvrier en France*. J'y concluais, avec une prudence que je me reproche aujourd'hui, à la réduction de la journée de travail légale de douze heures à dix, pensant que ce serait déjà un grand progrès. Vingt ans après, au lendemain de la première guerre mondiale, le ministère Clemenceau réduisait sans difficulté pour personne la journée de travail à huit heures, sans même qu'un débat ait eu lieu à la Chambre.

La Faculté de droit en 1898.

L'enseignement de la Faculté, à cette époque, était presque entièrement orienté, au moins dans les cours de doctorat, vers les questions sociales, jusqu'alors trop négligées. Le cours de licence était fait par M. Beauregard dans les traditions les plus conservatrices du libéralisme le plus orthodoxe. Il n'avait auprès de nous aucun succès. Le cours de doctorat d'économie politique était fait par M. Cauwès, dans un esprit tout différent, puisqu'il était entièrement orienté, en réaction contre le libéralisme, vers un protectionnisme des plus étroits, inspiré, croyait-il, par l'économie nationale de Frédéric List, qui, en réalité, ne répondait en rien à l'idée inspiratrice de List, qui était l'industrialisation nécessaire de l'Allemagne.

L'affaire Dreyfus.

En somme, quand j'arrivai comme jeune professeur à Montpellier, j'ignorais à peu près tout de l'économie politique; en particulier les questions monétaires m'étaient tout à fait étrangères, les questions bancaires me semblaient mystérieuses, et seules les questions sociales étaient à mes yeux dignes d'être étudiées et suivies. Mon goût pour les causes sociales et ma

sympathie pour les syndicats ouvriers avaient été entretenus et réchauffés par l'affaire Dreyfus, où nous avons rencontré l'appui constant des organisations ouvrières. C'est l'affaire Dreyfus qui m'a fourni la première occasion de parler en public, et de vaincre l'effroyable timidité que j'éprouvais devant un auditoire nombreux. Les premières réunions que nous organisâmes avec quelques amis, parmi lesquels Albert Métin, le futur ministre du Travail; Pierre Quillard, le poète; Ferdinand Hérold, le directeur du *Mercure de France*, furent rendues possibles par la présence d'un auditoire en grande partie ouvrier, et qui nous défendait contre les attaques extérieures. Je fis la même expérience à Auxerre, où mon ami Charles Schmidt nous avait appelés, Pierre Quillard et moi-même, et où nous aurions été sans doute écharpés sans la présence dans la salle d'un groupe ouvrier extrêmement nombreux, qui nous soutint jusqu'au bout.

La doctrine de Saint-Simon.

Une autre influence doit être mentionnée. C'est celle de ce grand livre, que je considère encore aujourd'hui comme un classique de la langue et de la pensée française : *La doctrine de Saint-Simon*, par Bazard et Enfantin. Je me sentis saisi d'une vive émotion en lisant pour la première fois dans un vieil exemplaire, acheté sur les quais, ces vues larges et éloquentes sur l'avenir de l'industrie, sur le gouvernement économique et sur le renouvellement de l'enseignement. Même sans partager les vues mystiques des auteurs, il est clair que ce livre contient un programme positif et une abondance d'idées neuves qui ne peuvent qu'enthousiasmer de jeunes esprits. J'ai noté et écrit bien souvent que ce qu'il y a de plus original et de plus durable dans Karl Marx est entièrement emprunté aux saint-simoniens.

Si j'avais à nommer les deux ouvrages essentiels auxquels se rattachent mes idées, je nommerais : *La doctrine de Saint-Simon* et les livres de Léon Walras. Ce sont là les vraies sources de mes idées sociales et économiques.

Débuts à Montpellier. Université populaire.

En arrivant à Montpellier, je trouvais l'Université extrêmement agitée par les remous de l'affaire Dreyfus. Le résultat le plus positif de cette agitation était la création, par plusieurs de nos amis habitant autour de nous à « l'Enclos Laffoux »,

d'une Université populaire comme il s'en est créé en France à ce moment. Les principaux créateurs étaient, à cette époque, Bouglé, Bouniol, Bonnet, Meslin et Planchon. On se réunissait le soir pour des lectures, des conférences, des représentations dramatiques ou musicales dans une école. Le public était composé d'ouvriers, les uns socialistes, les autres anarchistes, et nous avions des contacts étroits avec la Bourse du Travail, dont le secrétaire, Niel, à ce moment-là, était un ancien anarchiste fort intelligent, et qui devait, à un moment donné, devenir le secrétaire de la Confédération Générale du Travail. J'ai fait avec lui, bien souvent, des promenades dans les environs de Montpellier, où nous discutions des espoirs du syndicalisme ouvrier et de ses chances: L'Université populaire avait loué en dehors de la ville une petite maison, dans un endroit appelé « le Plan des Quatre Seigneurs », et où, le dimanche après-midi, les membres de l'Université allaient jouer aux quilles, aux boules, ou se promener.

A travers ces contacts avec les ouvriers, il m'est arrivé, à plusieurs reprises, de prendre la parole à la Bourse du Travail. En même temps, j'étais sollicité par les syndicats agricoles de la région, syndicats très actifs, de m'intéresser à leurs congrès et de rédiger pour eux des rapports. C'est ainsi que je m'initiais peu à peu aux problèmes viticoles qui intéressent presque exclusivement cette région et qui, par suite de la baisse continue des prix du vin, devaient amener, en 1905, sous le ministère Clemenceau, l'agitation à laquelle le nom de Marcellin Albert est resté attaché.

Chroniques ouvrières dans la Revue d'économie politique.

Pendant toutes ces années, je rédigeais pour la *Revue d'économie politique* les chroniques des syndicats ouvriers, où je suivais de très près le mouvement syndical. Je traduisais en même temps le livre de David Schloss sur les modes de rémunération de travail.

Pantaleoni et Menger.

Si j'étais sollicité d'un côté par le spectacle de la vie économique concrète, par contre la préparation de mes cours de doctorat (l'un portant sur l'histoire des doctrines économiques, l'autre sur les questions monétaires et bancaires) m'orientait

de plus en plus vers la théorie proprement dite, en particulier vers l'étude des idées de Walras et de Pareto. La négligence totale où ces problèmes étaient tenus par la Faculté de Paris m'avait, par réaction, poussé à m'y intéresser. Le livre de Pantaleoni, intitulé *Economie pure*, et que j'ai lu dans la traduction anglaise de Bruce, m'avait apporté des lumières sur une foule de problèmes, qui jamais n'étaient touchés dans l'enseignement de la Faculté. J'ai toujours regretté que ce livre n'ait pas été traduit en Français, mais, pour des raisons qui me sont restées inconnues, Pantaleoni s'y est toujours refusé.

Un autre livre où j'ai trouvé une initiation plus suggestive encore aux éléments de la théorie économique, c'est les *Gruntdsaetze* de Karl Menger, le grand économiste autrichien. Ce livre reste, à mon avis, la meilleure introduction que l'on puisse offrir à de jeunes esprits pour comprendre les phénomènes essentiels de la vie économique. Lui non plus, à mon grand regret, n'a jamais paru en français, alors qu'une traduction italienne en a été publiée il y a déjà longtemps. Plus tard, Menger a toujours attendu, pour autoriser une traduction française, qu'il eût terminé une deuxième édition de son ouvrage; il m'avait promis de me réserver le droit de traduction dès que la deuxième édition aurait paru. En fait, il a fallu attendre sa mort, après laquelle elle a paru par les soins de son fils et de mon ami Schüller, qui a joué depuis un rôle si considérable dans la réorganisation commerciale de l'Autriche après la première guerre mondiale. C'est l'homme du monde qui a signé le plus grand nombre de traités de commerce. Il a trouvé asile en Italie, après l'invasion de l'Autriche par Hitler.

Walras.

Bien entendu, je m'attelais également à la lecture du livre de Walras, infiniment plus ardue que celle des deux livres précédents, mais pleine de suggestions utiles. Mon ignorance des mathématiques me gênait et j'essayais d'y suppléer en me servant du petit volume d'Irving Fisher : *L'introduction à la mathématique économique.*

Article sur l'économie optimiste.

Ces diverses lectures m'amenèrent à rédiger pour la *Revue de métaphysique et de morale* un article intitulé *Economie opti-*

miste et Economie théorique, où je m'efforçais de combattre cette idée entretenue à la Faculté, en particulier par mon excellent maître Cauwès, avec lequel décidément je n'avais aucune idée commune, que l'économie pure n'était qu'un retour à l'orthodoxie libérale — qu'il détestait, en sa qualité de protectionniste. Cet article, suivi d'un second article sur la répartition des richesses, a été réimprimé à la demande de mon ami Pirou, dans mes *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*. Le premier contient du reste une erreur que Walras lui-même m'a fait remarquer. Il me paraissait, à ce moment, indispensable de réagir contre l'espèce de dédain ou de défiance systématiquement manifestée, à la Faculté de Paris, contre toutes les recherches de ce genre. Depuis lors, la situation a bien changé; les études théoriques se sont multipliées, surtout depuis la première guerre mondiale, et sous l'influence de Keynes. Je ne puis m'empêcher de regretter vivement qu'aujourd'hui, comme il y a cinquante ans, on persiste à passer sous silence l'œuvre de Walras pour s'attacher plus volontiers à celle des auteurs anglo-saxons, alors que la théorie de Walras avait conquis, il y a déjà plus de trente ans, tout l'enseignement économique en Norvège, en Suède, en Belgique et en Suisse, et que les meilleurs théoriciens français, comme M. Massé, la prennent encore pour base de leurs raisonnements. Contre cette tendance, mon ami Dupriez, de l'Université de Louvain, a écrit lui aussi un ouvrage remarquable sur les équilibres économiques. Je dirai plus loin ce que je pense aujourd'hui de l'influence de Keynes et de ses disciples.

C'est pendant cette période également qu'a paru en 1907 le livre de Schumpeter, sur l'équilibre économique, tout inspiré de la théorie de Walras, et dont j'ai rendu compte avec de grands éloges dans la *Revue d'économie politique*, bien avant que ce nom eût conquis, auprès de l'actuelle génération d'économistes, une renommée un peu tardive.

Collaboration avec Charles Gide.

A la même époque, c'est-à-dire vers 1903 ou 1904, Charles Gide me demanda de collaborer à la grande *Histoire des doctrines économiques* qu'il préparait. Mon introducteur auprès de lui fut mon ami Joseph Charmont, professeur de Droit civil

à la Faculté de Montpellier, qui s'intéressait vivement aux problèmes économiques dans leurs relations avec le Droit. Gide, ne sachant pas l'allemand, désirait un collaborateur qui pût compléter les chapitres qui devaient être consacrés à l'économie politique allemande. Charmont lui signala que je lisais couramment l'allemand; et c'est ainsi que commença notre collaboration. Dès le début, je lui demandai de bien vouloir, dans le partage des chapitres, indiquer l'auteur de chaque chapitre, redoutant que le lecteur ne m'attribuât des idées conformes à celles de Charles Gide, alors que je me sentais attiré dans une direction très différente de la sienne. Je ne pourrai jamais dire assez combien cette collaboration a été pour moi pleine d'enseignement. J'étais naturellement enclin à une concision touchant à la sécheresse. Gide me donna l'exemple de traiter les matières les plus techniques d'une manière accessible au public cultivé. Nous nous communiquions chaque chapitre au fur et à mesure de son achèvement, et je me rendis vite compte que, pour ne pas être tout à fait indigne de mon aîné, je devais faire un grand effort pour donner à mes exposés plus d'air et de lumière, tout en essayant d'être un peu plus rigoureux dans mon raisonnement que Gide n'avait l'habitude de l'être.

D'autre part, j'essayais de maintenir ma ligne propre, qui tendait à donner à l'œuvre de Walras et de Menger une place centrale dans notre livre, alors que Gide revenait, avec une touchante obstination, à faire de la doctrine coopérative, dont il était l'apôtre, l'aboutissement de l'économie politique. Walras, du reste, ne s'y est pas trompé, et, aussitôt après la parution de notre livre, il écrivit dans la *Gazette de Lausanne* un grand article où il se réjouissait de la place d'honneur qui avait été donnée à ses idées tout au long de notre ouvrage. Par contre, Pareto, à cause surtout de l'attitude moralisatrice que celui-ci avait prise, n'aimait pas Gide et fut extrêmement mécontent du chapitre consacré par lui à l'économie théorique, où il trouvait qu'une place insuffisante lui avait été faite. Il s'en ouvrit à plusieurs reprises, et c'est à cette hostilité que j'attribue le fait que notre ouvrage, qui a été traduit en sept ou huit langues, n'a jamais eu l'honneur d'une traduction italienne.

Je devrais ajouter ici que la collaboration avec Gide n'a pas été des plus faciles. Il était en conversation d'une extrême réserve, avec un mélange d'étonnante humilité et de grand

orgueil. Il attendait toujours que les autres viennent au-devant de lui, et plus ils essayaient d'aller à sa rencontre, plus il s'amusait à les rabrouer. Il trouvait, d'autre part, que mes jugements sur beaucoup de nos contemporains étaient d'une sévérité trop tranchante, et il s'en ouvrait à notre ami commun Charmont avec un peu d'amertume. De mon côté, je trouvais qu'il mettait une lenteur extrême à rédiger ses chapitres, et qu'il y faisait place trop volontiers à des noms que je considérais pour ma part comme voués à un rapide oubli.

Malgré ces causes de divergences et de fréquentes mauvaises humeurs réciproques, le résultat de cette collaboration a été de nous lier l'un à l'autre par une estime certaine, et de ma part, en tout cas, par une vive admiration pour son talent littéraire et son dévouement totalement désintéressé à la cause de la coopération économique, dont la théorie conciliait pour lui le libéralisme et la solidarité, sans avoir jamais participé lui-même pratiquement à l'administration d'une coopérative. Son rapport sur l'Exposition universelle de 1900 restera certainement le témoignage le plus éloquent d'une conception sociale dont il a été le représentant de beaucoup le plus éminent.

Histoire des Doctrines économiques.

La préparation et la rédaction de l'*Histoire des doctrines* a été le travail principal de mes douze années de séjour à Montpellier. Au cours de ces années, je me rendis de mieux en mieux compte que les problèmes ouvriers auxquels je m'intéressais plus spécialement au début de mon enseignement étaient étroitement dépendants de l'évolution économique générale, du développement des capitaux et de celui des prix. Je me plongeai de plus en plus dans l'étude de ces problèmes, à peu près complètement négligés à cette époque dans l'enseignement des facultés de droit. L'extraordinaire prospérité économique qui a caractérisé les dix premières années du xxe siècle, la liaison de cette prospérité avec le développement des mines d'or du Transvaal et la hausse générale des prix m'avaient frappé au plus haut point et je fus amené à orienter dans ce sens mon enseignement de doctorat. De sorte qu'au moment de ma nomination à Paris, en 1913, j'étais presque entièrement absorbé par les questions posées par ces problèmes monétaires.

Influence sur mes idées de la production d'or du Transvaal et de la hausse des prix. Mouvement des grèves.

C'est encore pendant mon séjour à Montpellier que je publiais deux articles en liaison avec l'évolution économique si remarquable et même unique de la première décade du xx[e] siècle : l'un sur les mouvements de grèves, dans la *Revue d'économie politique*, l'autre sur la baisse du cours des obligations d'Etat et de chemins de fer pendant cette même période. L'augmentation du nombre des grèves depuis 1901 avait donné lieu, dans les journaux, à de nombreuses polémiques. On l'attribuait volontiers à la politique sociale inaugurée par M. Millerand. Je fus amené à comparer le mouvement des grèves en France, en Angleterre et dans différents autres pays, et j'aboutis à cette constatation, basée sur un examen très attentif des statistiques, que le mouvement des grèves était pratiquement parallèle aux fluctuations des prix, tantôt en hausse, tantôt en baisse.

Hausse du taux de l'intérêt.

Le second article, publié dans la *Revue économique internationale de Bruxelles*, expliquait la baisse des valeurs à revenu fixe (laquelle suscitait de douloureux et lamentables gémissements dans toutes les feuilles financières) par la hausse des prix, entraînant la hausse consécutive des revenus nets des entreprises, c'est-à-dire du taux de l'intérêt. La baisse des valeurs à revenu fixe ne faisait donc à mes yeux que traduire la hausse de l'intérêt.

Cet article suscita quelques polémiques, en particulier dans l'*Economic Journal* de Londres, où la baisse des obligations de chemins de fer anglaises avait été signalée comme une conséquence de la politique radicale du Gouvernement de Londres. Il eut la bonne fortune d'attirer l'attention de M. Pallain, alors gouverneur de la Banque de France, qui me le fit dire par l'intermédiaire de mon ami Aupetit, alors directeur des Etudes financières dans cet établissement.

Les résultats auxquels j'étais parvenu dans ces deux articles, et surtout dans le second, grâce à l'application de la méthode d'observation comparative et statistique, m'ont donné une très grande confiance dans cette méthode. Ils m'ont montré en même temps les très grandes difficultés de son application par

l'étendue des recherches qu'elle comporte, recherches qui ne peuvent guère s'exécuter que par l'intermédiaire d'organismes munis de moyens de travail suffisants, et orientés vers la recherche purement objective. Dès ce moment, l'idée d'un Institut spécial de caractère purement scientifique est née dans mon esprit.

Mes premiers essais de journalisme datent de la même époque. J'acceptais de publier de temps en temps des articles sur les questions économiques, dans le journal alors le plus répandu de la région de Montpellier, et qui s'appelait *Le Petit Méridional*, avec lequel mes relations prirent fin à l'occasion d'une conférence de Marc Sangnier et de ses amis. Cette conférence ayant été troublée à l'instigation des directeurs du journal, je protestais auprès d'eux contre cette violation de la liberté de la parole, et il en résulta une brouille définitive.

Nomination à Paris.

Ma nomination à Paris eut lieu en 1913. Elle avait été retardée par mon état de santé, qui avait exigé, à partir de 1910, un séjour d'un an à la montagne.

Guerre de 1914. L'équipe Lichtenberger.

La guerre de 1914 à 1918 devait m'orienter définitivement vers les probèmes monétaires et financiers qui, déjà, commençaient à m'absorber à la fin de mon séjour à Montpellier. Dès le début de la guerre, je fus frappé par l'inconscience avec laquelle un certain nombre d'économistes français annonçaient l'impossibilité pour l'Allemagne de soutenir une guerre d'une certaine durée sans être arrêtée par des difficultés alimentaires. L'ignorance, plus ou moins volontaire, dont faisaient preuve à cet égard un certain nombre d'économistes, parmi lesquels M. Lescure et le directeur de l'*Economiste Européen*, Edmond Théry, ne pouvait que susciter l'ironie. Très vite, Lichtenberger, le germaniste bien connu, professeur à la Sorbonne, eut l'idée d'organiser une équipe de spécialistes des questions allemandes, destinée à informer d'une manière objective les administrations françaises et les membres du Gouvernement sur ce qui se passait réellement en Allemagne. Pendant cette première guerre mondiale, il était encore relativement facile de se procurer à travers les Etats neutres, la Suisse en particulier, les principaux journaux paraissant en Allemagne, et de se faire d'après eux une

idée relativement exacte des événements économiques et de l'état de l'opinion officielle. Ces journaux, mis à la disposition de M. Lichtenberger, étaient répartis entre les membres de son équipe, qui devaient les analyser et établir sur ces bases des rapports aussi complets que possible. J'étais chargé des problèmes économiques, et surtout financiers. C'est ainsi que prirent naissance peu à peu les différents chapitres d'un livre auquel, certes, je ne pensais pas au début de ces travaux, mais que j'ai publié en 1920, sous le titre *Les finances de guerre de l'Allemagne*, où je me suis efforcé surtout de démonter le mécanisme de la fabrication du papier-monnaie. J'analysai également les conceptions que se faisaient les écrivains allemands des indemnités de guerre dont ils proclamaient partout que l'Allemagne les exigerait avec une implacable sévérité.

J'ai essayé d'interpréter aussi l'origine des cours du change allemand de plus en plus déprécié, en même temps du reste que celui des autres pays belligérants. J'eus l'occasion de constater que certains économistes allemands, comme Lansburgh, directeur de la revue *Die Bank*, se donnaient beaucoup de peine pour expliquer courageusement à leurs compatriotes qu'une indemnité de guerre ne pouvait se payer que par une exportation de marchandises, et qu'elle était ainsi limitée par la capacité d'absorption de ces marchandises par le pays vainqueur. Cette argumentation devait être reprise plus tard avec un immense succès par Maynard Keynes, dans son livre sur le traité de Versailles, et par moi-même dans différents articles que j'ai reproduits dans mes *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires.*

Identité du chèque et du billet de banque.

Je fus frappé également de l'identité des campagnes que l'on menait en Allemagne et en France pour faire croire au public qu'il y avait une différence totale entre l'émission des chèques par les banques commerciales et celle des billets de banque par la banque d'émission, et de l'insistance avec laquelle, dans les deux pays, on faisait dire aux journaux qu'en se servant du chèque pour ses paiements au lieu d'employer le billet de banque le public soulageait les finances du pays. L'identité du billet de banque et du chèque dans leur effet économique, sinon dans leur commodité matérielle, avait cependant été

admirablement exposée dans un article célèbre de mon collègue Ansiaux, de l'Université de Bruxelles, publié dans la *Revue d'économie politique*, et dans un livre de haute vulgarisation, écrit avec autant d'esprit que de compétence, et intitulé *The Meaning of money*, par le critique financier anglais Hartley Withers.

Traduction du livre de Hartley Withers.

Je conseillai vivement à deux de mes anciens élèves, faits prisonniers, et qui s'ennuyaient dans les camps allemands, d'employer leurs loisirs forcés à traduire en français cet ouvrage, qui a paru peu après la guerre sous le titre *Qu'est-ce que la monnaie ?* et dont j'écrivis la préface. Cette conception de l'identité du billet de banque et du chèque contredisait tout l'enseignement et toute la doctrine encore classique en France au temps de mes études; c'est encore H. Withers qui a popularisé l'excellente formule « les crédits créent des dépôts », dont j'ai donné le développement et l'analyse dans mon *Histoire des Doctrines monétaires.*

Problèmes d'après guerre.

La fin de la guerre et les négociations relatives au traité de paix devaient donner aux questions monétaires et financières une importance de premier ordre, en raison de tous les problèmes soulevés par le rétablissement d'un équilibre économique sur des bases nouvelles, après l'effroyable ébranlement suscité par le premier conflit mondial.

Les réparations.

Le premier problème auquel je m'attachai fut celui des réparations. J'étais véritablement indigné par les discours et les déclarations d'hommes comme MM. Loucheur et Klotz, qui s'efforçaient de faire croire au public français et au parlement qu'il était facile d'obtenir des Allemands des sommes astronomiques en marks-or. L'ignorance totale des politiciens en ces matières était ahurissante. Celle des principaux négociateurs anglais n'était guère moins grande. Il ne faut pas oublier que c'est le gouverneur d'alors de la Banque d'Angleterre, M. Cunliffe, qui suggéra le premier les chiffres les plus élevés. C'est contre ces absurdités que Keynes écrivit son livre intitulé

Les conséquences économiques de la paix, qui devait avoir un si grand retentissement. Il y démontrait que les réparations ne pouvant se payer par le pays vaincu qu'en marchandises, puisqu'il était dépouillé de tous ses avoirs à l'étranger, la réception de ses marchandises par les pays vainqueurs deviendrait rapidement catastrophique. Leur introduction dans les économies américaine, anglaise et française ne manquerait pas de faire à l'industrie de ces trois pays une effroyable concurrence. Il y avait donc, pour les hommes au courant de la situation, une hypocrisie vraiment scandaleuse à réclamer d'un côté des sommes astronomiques, tout en se protégeant par des interdictions ou des droits d'importation contre les marchandises allemandes qui constituaient, à ce moment, pour l'Allemagne, le seul moyen de s'acquitter.

La seule excuse des hommes d'Etat français se trouvait dans la participation à cette même hypocrisie des hommes d'Etat anglais et américains. Il y avait, du reste, quelque chose de particulièrement absurde à affirmer une capacité quasi indéfinie de paiements par l'Allemagne, au moment même où l'on était obligé de soutenir la thèse exactement contraire vis-à-vis des Etats-Unis, qui nous réclamaient (avec une absurdité égale à la nôtre vis-à-vis de l'Allemagne) le remboursement des dettes de guerre, remboursement qui, bien entendu, n'était possible qu'à la condition que les Allemands payassent de leur côté des indemnités qu'on leur réclamait. Double paiement dont le résultat devait être de faire profiter la richissime Amérique des paiements allemands. Tout cet imbroglio avait quelque chose de sordide, et l'appui que l'on cherchait pour le défendre dans une opinion complètement ignorante des mécanismes économiques était particulièrement révoltant, surtout de la part de vainqueurs déclarant vouloir rétablir le droit, la justice et la vérité dans les relations internationales. J'essayai donc d'éclairer du moins les hommes compétents sur les réalités et les possibilités en matière de réparations dans un article qui parut dans l'*Action nationale* en 1919, et qui a été republié dans mes *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*. L'article fut naturellement passé sous silence par la presse quotidienne. M. Klotz, à qui il fut remis, se borna à déclarer qu'il représentait évidemment la vérité, mais que c'était une vérité qui n'était pas bonne à dire.

En même temps, j'inaugurai, dans la *Revue d'économie politique*, une rubrique sur la question des réparations, où je m'efforçais de faire comprendre l'absurdité du système, tout en analysant les résultats des différentes conférences, où peu à peu s'effritaient les exigences des alliés, en même temps que s'effondrait l'économie allemande dans une inflation gigantesque. J'eus la satisfaction de recevoir de Robert de Jouvenel, à qui j'envoyai un de mes articles, et qui menait alors dans l'*Œuvre* une campagne brillante contre l'absurdité des réparations, une adhésion conçue dans des termes chaleureux.

On sait que toute cette question fut finalement tranchée par la création du Comité Dawes et par le plan qui a porté ce nom, grâce auquel l'économie et la monnaie allemandes retrouvèrent un équilibre perdu. Grâce à ce plan également, le Gouvernement français put recevoir de substantielles réparations.

Je fus sollicité à ce moment par le général Dawes, qui présidait la Commission des réparations, de faire partie du Comité Dawes, dont M. Parmentier avait déjà été nommé membre. Je refusai cette invitation, ayant été prévenu par mon ami Pichon des instructions catastrophiques données par M. Poincaré aux délégués, et qui devaient les mettre vis-à-vis de la délégation américaine dans une position impossible à maintenir. C'est ainsi que M. Allix fut choisi à ma place. J'ai quelquefois regretté depuis de ne pas avoir pris part à ces négociations, le président Poincaré s'étant finalement incliné devant les nécessités de la situation.

J'eus l'occasion, à ce moment, de faire à l'Union pour la Vérité, présidée par M. Paul Desjardins, un exposé sur les réparations, où j'exprimai librement le fond de ma pensée, qui, dans son principe, reposait sur les mêmes données économiques que celle de Keynes. Je ne pouvais cependant partager complètement le point de vue de ce dernier, qui, en dehors de sa position économique, était visiblement animé par une hostilité politique vis-à-vis de la France et par des idées de pacifisme européen qui me paraissaient dénuées de toute réalité. Sur ces idées et sur les tendances politiques de Keynes et de son groupe d'amis, son élève et admirateur Roy Harrod nous a complètement éclairés dans la biographie significative qu'il a consacrée à son maître. Depuis lors, M. Etienne Mantoux, dans un ouvrage publié en anglais pendant la deuxième guerre mondiale, a cher-

ché à montrer combien, en matière politique, Keynes s'était trompé et combien le cours ultérieur des événements lui a donné tort. Mais ce que M. Etienne Mantoux ignorait, parce qu'il était trop jeune à cette époque, c'est le tissu de mensonges et d'hypocrisie dont cette question des réparations avait été entourée dès le début, de sorte que le livre de Keynes à son apparition (et j'en ai fait alors un compte rendu élogieux dans la *Revue d'économie politique*) apparaissait comme une véritable délivrance à ceux qui pouvaient pénétrer la réalité.

Article sur l'épargne.

Je fus chargé à ce moment d'une tâche qui m'a beaucoup intéressé : la *Revue de métaphysique et de morale* me demanda de mettre sur pied un ensemble d'articles qui feraient le point des doctrines économiques telles qu'elles se présentaient au lendemain de la guerre. Ces articles devaient constituer un numéro spécial (avril-juin 1921) de la *Revue de métaphysique* destiné tout spécialement aux jeunes hommes revenus de la guerre et désireux de trouver, sous une forme condensée, l'état de la pensée économique à ce moment. Cette tâche me paraissait particulièrement utile, d'autant plus que, dans mon cours de doctorat du lendemain de la guerre, j'essayais, devant des auditoires dont une grande partie consistait en officiers ou soldats revenant de la guerre, de passer en revue les principales questions qui préoccupaient à ce moment l'opinion : problèmes monétaires et problèmes de commerce international.

Les collaborateurs que je trouvais s'acquittèrent volontiers de la tâche qui leur était réservée; je mentionne ici leurs noms : L. March, J. Moret, R. G. Hawtrey, Ch. Gide, A. Aftalion, E. Barone, M. Augé-Laribé, Max Lazard, L. Dugé de Bernonville.

Je profitais de cette occasion pour écrire un article que je méditais depuis fort longtemps et dont le sujet m'intéressait depuis les dernières années de mon séjour à Montpellier. C'est le problème de l'épargne, de sa formation et de son marché. Le mot d'épargne, à cette époque, apparaissait à beaucoup de gens comme résumant en lui-même tous les préjugés du monde capitaliste, et l'un de mes amis, Stéphane Bauer, secrétaire général de l'Association internationale pour la protection des travailleurs (Association dont je faisais partie et qui était présidée par M. Millerand), se moquait de moi pour avoir choisi ce sujet

de réflexions qui lui paraissait absolument réactionnaire. Depuis lors, comme on sait, ce problème de l'épargne et des investissements a fait l'objet d'innombrables dissertations, et même de gros ouvrages à la suite du livre de Keynes, intitulé *Théorie de l'emploi*, etc. A tort ou à raison, je considérais que presque tous les exposés consacrés à l'épargne, en particulier dans les ouvrages français, étaient déplorablement superficiels. Par contre, en Italie, beaucoup de choses importantes avaient été publiées sur le « Risparmio », sujet qui avait toujours intéressé les économistes italiens, entre autres un ouvrage de Montemartini sur la théorie de l'épargne à la lumière de la théorie de l'utilité finale. En anglais, à peu près aucune étude n'avait paru sur ce sujet, l'économie politique anglaise s'occupant surtout de l'investissement, qu'elle confondait systématiquement avec l'épargne. Par contre, il existait un très beau chapitre sur le mécanisme de l'épargne dans la *Théorie positive du capital* de Bohm-Bawerk. Mais ce livre était évidemment difficilement accessible à la plupart des lecteurs français.

Théorie de l'épargne.

Il me semblait également que les mécanismes du marché monétaire et du marché des capitaux ne pouvaient être compris que sur la base d'une analyse approfondie du fonctionnement de l'épargne elle-même; les différences des deux marchés, que les Anglais confondent presque toujours, ne s'expliquent que sur la base d'une telle analyse. Deux points me paraissaient, à la suite de mes réflexions, particulièrement importants. D'abord le fait que l'épargne constituait, dans une économie *dont toutes les forces de travail sont déjà occupées*, l'instrument indispensable du progrès économique. En second lieu, que l'épargne, pour être utile au progrès, supposait au préalable un esprit d'invention et de progrès technique sans lequel elle était complètement superflue et ne pourrait tourner qu'à vide, de sorte que, dans les jugements de valeur en matière économique, l'invention et la découverte devaient prendre le pas sur la simple épargne.

J'ai publié cette étude dans mes *Essais*. Elle a eu la chance d'intéresser plusieurs de mes lecteurs, entre autres Simiand, qui a fait à cette occasion, dans la *Revue d'économie politique*, une appréciation de l'ensemble de mes travaux dont j'ai su

grand gré à son amitié. La distinction que je faisais entre ce que j'appelais l'épargne-réserve et l'épargne-créatrice (celle-ci correspondant à l' « investment » des Anglais) a été adoptée par la plupart des économistes français, par exemple par mon ami Reboud, dans son excellent manuel. Cette distinction me paraît encore aujourd'hui indispensable pour comprendre le mécanisme du marché monétaire, au moins tel qu'il fonctionne en France. Elle a été adoptée également par M. Allais, et bien entendu complètement ignorée par les Anglais.

Depuis lors, je suis revenu sur ce sujet à diverses reprises — par exemple dans mon chapitre sur Keynes de la dernière édition de l'*Histoire des Doctrines économiques*. J'ai attiré l'attention sur un point que j'avais trop laissé de côté auparavant et auquel j'attache une grande importance : en fait, dans le fonctionnement *réel* de l'épargne, on constate que l'accroissement du capital dans une société progressive s'effectue *sans privation* pour les individus, — mais uniquement par la renonciation à consommer les *accroissements de revenu*. La consommation n'est pas diminuée, mais on consacre au placement les suppléments de revenu. Il en résulte que tous les raisonnements keynésiens, basés sur l'idée que l'épargne a pour conséquence une réduction de la consommation, sont faux. Je signale en passant que Dieterlen, dans son livre intéressant intitulé *Au-delà du capitalisme*, a discuté en l'approfondissant toute ma théorie de l'épargne.

Le problème monétaire et la réforme de 1926.

Mais les années qui ont suivi la première guerre mondiale ont mis au premier rang non seulement le problème des réparations et celui des paiements internationaux, mais plus encore le problème de la reconstruction monétaire, problème qui s'imposait non seulement à l'Allemagne, mais pratiquement à tous les pays belligérants, en particulier à la France et à l'Angleterre.

Tout naturellement, l'attention des économistes, comme celle des ministres des Finances, était attirée sur ce point comme sur le plus névralgique de tous ceux soulevés par la crise. Je fus très vite passionné par cette question, et la position que j'ai prise à cette époque devait déterminer l'orientation ultérieure de toute ma carrière, tournée dorénavant vers la pratique et laissant de côté l'enseignement. Ceux qui ont vécu cette période

(dont les leçons ont paru totalement oubliées après la deuxième guerre mondiale) se rappellent que deux grandes tendances se sont affrontées à ce moment. La première était représentée par tous ceux qui, se référant en Angleterre au retour de la livre au pair après les guerres napoléoniennes, et en France au retour relativement aisé du franc à sa parité traditionnelle après la guerre de 1870-1871, considéraient comme un dogme de la politique monétaire de poursuivre avant tout le retour au pair d'avant guerre de la livre sterling et du franc. Cette thèse était soutenue par le *Journal des économistes*, encore dominé par la Banque de France, où prédominait l'influence du secrétaire général, M. Aupetit, et des deux régents les plus influents auprès du président Poincaré, MM. de Wendel et de Rothschild, et enfin politiquement par M. Poincaré lui-même, soutenu par des parlementaires comme M. Louis Marin. A tous ces hommes, le retour du franc à cette parité d'avant guerre apparaissait comme une question de prestige et d'autorité politique. Ceux qui envisageaient la dévaluation du franc ou de la livre étaient traités de « défaitistes ». Le procédé par lequel on cherchait à réaliser cette politique était de fixer successivement des « plafonds » à l'émission des billets de banque par la Banque de France, et la « crevaison » de ce plafond était stigmatisée comme le crime le plus grave vis-à-vis du salut monétaire du pays. Mais pendant ce temps on continuait à accumuler des dépenses non couvertes par des recettes et destinées à assurer la réparation des régions envahies. Ces dépenses, affirmait-on, seraient couvertes ultérieurement par les réparations allemandes. On se trouvait ainsi, de période en période, amené à « relever le plafond » pour faire face au déficit budgétaire, c'est-à-dire à multiplier les billets de banque. Comme, d'autre part, le cours du change du franc vis-à-vis du dollar et de la livre sterling (dès que les marchés des changes furent redevenus libres, et que les Etats-Unis refusèrent de le soutenir plus longtemps) ne cessait de s'abaisser, il en résultait une augmentation générale du prix des importations et, par conséquent, du niveau des prix en France (sans même parler de l'action directe de l'émission des billets sur les prix, — action contestée par quelques économistes comme M. Nogaro, mais à mes yeux incontestable).

La deuxième tendance consistait au contraire à reconnaître l'impossibilité de remonter le cours des événements économi-

ques et monétaires tel que l'avait déterminé une guerre effroyable, prolongée pendant quatre ans, et ayant coûté près de quinze cent mille vies françaises. En conséquence, il fallait admettre franchement cette impossibilité — cette irréversibilité — et se borner à donner au franc-papier une valeur or correspondant à son pouvoir d'achat réel. En d'autres termes, il fallait dévaluer le franc. Cette thèse de bon sens, qui pouvait s'appuyer sur de hautes autorités du passé, comme, par exemple, Jean-Baptiste Say, était combattue avec une extrême énergie par toutes les publications financières dépendant de la Banque de France. Par contre, elle avait l'appui de tous ceux, y compris nos meilleurs amis d'Amérique, qui se rendaient compte à la fois de l'impuissance des moyens préconisés pour revenir au pair et de leur effroyable nocivité si l'on avait pu les mettre en œuvre. La politique de déflation conseillée par les partisans de la première tendance eût provoqué une catastrophe économique, comme l'a prouvé plus tard la crise de 1930.

La « Déflation en pratique ».

J'avais accepté, depuis 1922, d'écrire régulièrement dans l'hebdomadaire belge *Le Moniteur des intérêts matériels*, fondé par la famille Laveleye, et j'y publiais tous les quinze jours des articles dont la plupart n'étaient pas signés. C'est dans ce journal que je commençai une campagne contre la déflation. Mes articles sur ce sujet ont été réunis en 1924 en un volume sous le titre *La déflation en pratique*. Je m'efforçais d'y montrer que toutes les politiques de déflation systématique, y compris la plus récente, celle faite en Tchécoslovaquie, avaient dû être, au bout de peu de temps, suspendues par suite des conséquences économiques intolérables que cette politique avait entraînées. Je concluai que la France ne pouvait pas adopter une politique de ce genre, et que, pour arrêter la baisse du franc sur les marchés internationaux et préparer la stabilisation, le seul moyen efficace était le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Ce livre a eu la chance de retenir l'attention de quelques personnes dont le jugement m'était particulièrement précieux. En premier lieu l'associé de la Banque Morgan, M. Dwight Morrow, l'un des hommes les plus intelligents que j'ai rencontrés au cours de mon existence, et dont la mort prématurée,

au moment où il allait entrer au Sénat des Etats-Unis, a été une perte non seulement pour son pays, mais pour toutes les relations internationales (sa biographie a été écrite par Harold Nicholson). D'autres personnes également y ont pris intérêt, et parmi elles le futur ministre des Finances de Roumanie, M. Madgearu, avec lequel, quelques années plus tard, je devais collaborer très intimement, et qui fut assassiné au début de la deuxième guerre mondiale. Mon petit livre a été traduit également en allemand.

A la veille des élections de 1924, qui devaient amener au pouvoir MM. Painlevé et Herriot, la baisse du franc prit une allure plus rapide encore, la fuite devant la monnaie s'accentuant et les capitaux allant chercher un refuge aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. A ce moment, la Banque Morgan vint au secours du Gouvernement de M. Poincaré et de la Banque de France par un emprunt important qui permit une revalorisation momentanée du franc, lequel fut amené, par l'intervention de la Banque sur le marché, à un cours d'environ 60 francs par livre sterling. Mais la Banque de France, toujours favorable à une revalorisation totale, au lieu d'arrêter à temps cette hausse, continua à laisser les cours remonter jusqu'à un point où le public se rendit compte de l'impossibilité de maintenir le niveau atteint, de sorte que la baisse du franc reprit rapidement. La Banque Morgan avait prévenu que cette hausse spectaculaire du franc constituait une grave imprudence, et ses prévisions se réalisèrent intégralement. Le changement de Gouvernement après les élections de 1924 et l'arrivée au pouvoir de MM. Herriot et Painlevé, en effrayant l'opinion conservatrice, ne firent qu'accentuer la fuite devant la monnaie.

Campagne pour la stabilisation dans la « Revue d'économie politique ».

Je publiai à ce moment plusieurs articles dans la *Revue d'économie politique*, dans lesquels je réclamais avec insistance la stabilisation, à un cours déterminé, de la monnaie française, stabilisation qui, à cette époque, contrairement à ce qui s'est passé lors de la deuxième guerre mondiale, était singulièrement facilitée par la liberté d'exportation de l'or d'Angleterre et des Etats-Unis.

Malgré l'opposition de la Banque de France, qu'elle appuyait

d'une campagne dans tous les journaux financiers et même dans certains journaux politiques, et celle du Parlement, qui continuait à désirer la revalorisation du franc, un nombre croissant de personnes, dans les milieux compétents, se rendaient compte que seule la stabilisation du franc pourrait mettre fin à la fuite devant la monnaie et rendre à l'économie française son équilibre. Je citerai, parmi ces personnes, l'un des directeurs de la Banque Lazard, M. Raymond Philippe, qui a publié depuis un petit livre des plus intéressants, ainsi que M. Joseph Caillaux, et presque tous les représentants des banques étrangères, comme aussi les chefs des grandes banques de dépôt françaises, et dans la presse, M. Maroni, du *Journal des Débats*. Seule faisait exception, parmi les banques, la Banque de Paris et des Pays-Bas, très liée encore à cette époque avec la Maison de Rothschild et qui se prononçait en faveur d'une consolidation des Bons du Trésor. Cette consolidation des Bons ne l'aurait pas touchée gravement, alors qu'elle aurait été fatale aux grandes banques de dépôt, chez lesquelles les Bons du Trésor constituaient la contrepartie liquide de leurs dépôts, dont le volume allait toujours croissant. Cette consolidation d'ailleurs n'aurait aidé en rien le rétablissement de la monnaie française et aurait tout au plus soulagé pendant quelque temps les angoisses du Trésor.

Le plafond unique.

Une controverse s'établit alors entre ceux qui considéraient les Bons du Trésor comme une monnaie semblable aux billets de banque et ceux, au contraire, qui pensaient qu'en les consolidant on échapperait au risque d'augmenter toutes la masse monétaire du montant des Bons du Trésor en circulation. C'était ce qu'on a appelé la controverse du « plafond unique », dont M. Caillaux s'était montré partisan, tandis que M. Painlevé, influencé par son amitié pour M. Finaly, le directeur général de la Banque de Paris, était partisan de la consolidation.

Finalement, M. Raoul Péret, devenu ministre des Finances dans le cabinet Briand du 9 mars 1926, se rallia (en grande partie sur les instances de Raymond Philippe) à l'idée d'un Comité d'experts, qui, pris en dehors des milieux politiques, exprimerait un avis faisant autorité. Cette résolution fut prise, du reste, sous l'impression de la panique créée par une brusque montée du cours de la livre au-dessus de 200 francs. La prési-

dence du Comité fut confiée à M. Charles Sergent, président de la Banque de l'Union parisienne; parmi les membres du Comité se trouvaient, outre les représentants des grandes banques de dépôt, le Crédit Lyonnais et le Comptoir d'Escompte, M. Moreau, directeur de la Banque d'Algérie; M. Raymond Philippe, représentant de la Banque Lazard; un sous-gouverneur de la Banque de France, M. Picard; un représentant des industriels, M. de Peyerimhof, et deux « indépendants », professeurs tous les deux à la Faculté de Droit, M. Jèze et moi-même. Le Comité siégea au Ministère des Finances, et il entendit successivement les principaux directeurs du Ministère, dont l'un au moins, M. Barnaud, directeur du mouvement des fonds, était partisan de la stabilisation. Le président du Comité manœuvra avec une extrême habileté pour orienter les discussions vers les problèmes de la stabilisation, dont il était un partisan, et finalement l'unanimité se fit sur un rapport dont les recommandations essentielles consistaient dans la réalisation de l'équilibre budgétaire, la création d'une caisse d'amortissement, et enfin l'obtention d'un crédit extérieur permettant la stabilisation du franc. Tout le texte du rapport était surtout une condamnation de la politique d'immobilité de la Banque de France, qui prétendait ne rien changer au prix légal d'achat de l'or et croyait que le Gouvernement seul, en équilibrant le budget, parviendrait à faire remonter le franc à sa parité antérieure. C'était en particulier M. Edouard de Rothschild, considéré par les régents et le Gouvernement comme une grande autorité financière, qui défendait cette thèse absurde.

Au cours des discussions, j'eus l'occasion de prendre plusieurs fois la parole, me trouvant beaucoup moins embarrassé que les représentants des établissements de crédit, tous dépendants de la Banque de France pour le réescompte de leurs portefeuilles, et qui n'avaient pas la même liberté de parole que Jèze ou moi-même. Le chapitre du rapport sur la stabilisation n'a fait que reproduire l'exposé que j'avais fait au Comité.

Pendant que nous siégions, au cours du mois de juin 1926, se produisit une crise ministérielle qui ramena, le 23 juin, au pouvoir M. Briand, cette fois-ci accompagné aux Finances par M. Caillaux, et non plus par M. Péret. M. Caillaux était d'avance résolu, comme ministre des Finances, à accepter le rapport des experts. Il nous réunit dans son cabinet, en nous déclarant sa

décision, et en nous demandant d'achever le plus tôt possible ce rapport, ce que nous lui promîmes de faire. Peu de jours après, je fus appelé dans le cabinet de M. Caillaux, qui m'annonça sa décision de révoquer le gouverneur et le premier sous-gouverneur de la Banque de France, et de nommer à leur place M. Moreau et moi-même. Ce brusque changement, cette orientation toute nouvelle donnée à mon activité, cette entrée dans une administration où je ne connaissais presque personne, m'émut très vivement, et d'autre part l'insistance du ministre qui me dit à ce moment : « Vous n'allez pas rester toute votre vie un grammairien ! »; celle de M. Moreau et celle de Barnaud, alors directeur du mouvement des fonds, me décidèrent à accepter ce poste qui devait changer entièrement ma carrière.

Le Ministère Briand-Caillaux ne dura pas longtemps. M. Caillaux avait eu l'idée de demander les pleins pouvoirs pour réaliser les réformes budgétaires qui s'imposaient. Cette proposition effraya quelques parlementaires, et parmi eux le président de la Chambre, M. Herriot, qui crut devoir donner sa démission pour s'opposer, de son banc de député, aux propositions de M. Caillaux. Cette décision détermina la chute du Ministère Briand-Caillaux, remplacé aussitôt par un Ministère Herriot-de Monzie. Le franc, dont la dépréciation avait été plus ou moins arrêtée par la réunion du Comité des experts, fit une chute brusque. La livre sterling atteignit le cours de 250 francs. Dans ces conditions, le Président de la République, M. Doumergue, provoqua la démission du Ministère et rappela M. Poincaré au pouvoir. C'est donc sous un Ministère Poincaré que devait se poursuivre l'activité de M. Moreau et de moi-même à la Banque.

Le nouveau ministre des Finances ne nous cacha pas son hostilité à la politique que nous avions préconisée dans le rapport des experts, hostilité d'autant plus vive que M. Caillaux, son ennemi personnel, nous avait introduits à la Banque dont l'ancien gouverneur, M. Robineau, était au contraire son camarade de lycée et son ami. Et sa confiance, du reste, allait aux suggestions de M. de Rothschild, qui, en apprenant l'arrivée de M. Poincaré au pouvoir, se précipita dans le cabinet du nouveau gouverneur pour lui dire que la Banque devait reprendre sans limite le réescompte des Bons du Trésor. M. Poincaré, du reste, ne tarda pas à nous convoquer avec le Conseil de régence et

obtint du Conseil que l'on réescomptât les nouveaux Bons du Trésor qu'il allait émettre. Cette séance provoqua à un moment donné M. Moreau, sur un propos désagréable de M. Poincaré, à offrir sa démission; moi-même je fus amené à dire à M. Poincaré que ce nouvel escompte des Bons du Trésor constituait de l'inflation. A quoi M. Poincaré répondit vivement que ce n'était pas de l'inflation « parlementaire ». Ce mot m'est resté dans la mémoire comme le témoignage du souci unique du président du Conseil, qui était de se concilier le Parlement.

M. Poincaré avait, au sein du Conseil de régence, deux amis extrêmement actifs : l'un, M. François de Wendel, l'un des principaux chefs du parti modéré à la Chambre, et l'autre, M. de Rothschild. L'un et l'autre proclamèrent dès la première séance du Conseil de régence, avec une extrême vivacité, qu'ils désapprouvaient le Rapport des experts et qu'ils s'opposeraient à l'exécution de la politique qu'il préconisait. C'est ainsi qu'aux cours des deux années que nous avons passées à la Banque, et pendant lesquelles nous poursuivîmes sans interruption la politique à laquelle ces Messieurs étaient si hostiles, *jamais le problème de la stabilisation du franc ne fut évoqué au cours des séances du Conseil de régence*. Or, dès le 7 août, la disposition essentielle du plan des experts était votée, à la demande même de M. Poincaré, par les deux Chambres. Elle autorisait la Banque de France à acheter de l'or et des devises étrangères *au cours du marché*, au lieu de l'acheter au cours fixe d'avant guerre. En d'autres termes, au lieu de laisser, comme on l'avait fait lors de l'emprunt Morgan, le cours du franc *se relever sur le marché sans que la Banque en profitât* pour reconstituer son encaisse monétaire, le mécanisme proposé par les experts consistait à faire de la Banque le grand acheteur d'or et de devises, en profitant de la baisse du cours du change de la livre sterling sur le marché français.

La mesure paraissait si étrange à beaucoup de personnes que je fus convoqué au Ministère des Finances pour rédiger, d'accord avec M. Barnaud, l'excellent sous-directeur du Trésor de cette époque, l'exposé des motifs de la mesure. Comment M. Poincaré, qui redoutait le Rapport des experts et ne leur pardonnait pas d'avoir préconisé un crédit étranger pour aider la stabilisation du franc, comment M. Poincaré s'est-il résigné à cette mesure ? Tout simplement parce qu'il était séduit par l'idée d'accu-

muler de l'or à la Banque de France. La magie du métal jaune exerçait sa traditionnelle attraction sur ce vieux bourgeois lorrain. C'est grâce à cette même attraction qu'il consentit également à laisser la Banque acheter non seulement de l'or, mais des devises étrangères, et en particulier les deux devises essentielles équivalant l'une et l'autre à de l'or, parce que légalement convertibles en ce métal, c'est-à-dire la livre sterling et incidemment le dollar.

La loi fut votée sans difficulté. Quelques voix seulement se firent entendre pour déclarer que cette politique constituait une inflation caractérisée, et c'est ainsi qu'on inséra dans la loi, à la suggestion de la Banque de Paris et de M. Finaly, l'obligation pour la Banque de retirer des billets lorsque la circulation aurait atteint un certain plafond. J'ai expliqué, dans un article publié l'année suivante, et que j'ai reproduit dans mes *Essais sur quelques problèmes*, les raisons pour lesquelles la prétendue inflation ne s'est pas produite, et pourquoi cette clause (d'ailleurs absurde, car la Banque n'est pas en mesure de diminuer sa circulation à sa seule volonté) n'avait pas eu à jouer.

Il est très curieux que cette loi du 7 août, qui, je le répète, a été la clé de toute l'opération Poincaré, soit passée sous silence par tous ceux qui se sont occupés de cette question. Ce mécanisme, cependant très simple, a paru incompréhensible ou superflu à la plupart des économistes qui ont parlé de la réforme Poincaré. Le rôle de M. Poincaré dans cette réforme, rôle que je ne veux diminuer à aucun degré, a été surtout psychologique. La confiance que sa présence au pouvoir a inspiré à l'opinion française, persuadée qu'il était seul capable de remettre de l'ordre dans les finances, a déterminé une hausse rapide du franc qui a singulièrement facilité les opérations de la Banque. Mais si la Banque n'avait pas eu le droit, réclamé pour elle par le Rapport des experts, et qu'elle refusait obstinément avant lui, d'intervenir sur le marché pour acheter l'or et les devises qui s'y offraient, on aurait purement et simplement fait une deuxième édition de l'emprunt Morgan de 1924. En d'autres termes, les devises apportées sur le marché par crainte d'en voir le cours diminuer davantage auraient été absorbées non par la Banque, mais *par le marché lui-même*. Elles auraient été accumulées par des particuliers, au lieu de profiter à la

Banque, et par conséquent de servir de couverture aux billets. Une fois le marché saturé, la spéculation, un moment effrayée, aurait repris son cours, et la baisse du franc aurait recommencé.

Non seulement le mécanisme adopté reconstituait l'encaisse de la Banque de France en or, en sterling et en dollar, mais encore la Banque étant acheteuse au prix du marché pouvait arrêter *à son gré* la hausse du franc, en proclamant le cours auquel, dorénavant, elle entendait fixer ses achats. Cette possibilité soulevait une grave discussion, car une forte pression s'exerçait sur M. Poincaré pour l'inciter à laisser remonter le cours du franc jusqu'au prix de 100 francs pour une livre sterling. C'était MM. de Wendel et de Rothschild qui le poussaient surtout à cette politique. Ayant renoncé à faire remonter le cours du franc jusqu'à sa parité d'avant guerre (soit 25 F 22 pour une livre sterling), ces Messieurs entendaient au moins fixer son cours au chiffre de 100. Les membres compétents du Comité des experts et moi-même étions convaincus qu'une pareille hausse du franc produirait tous les effets inévitables d'une déflation monétaire et entraînerait par conséquent une crise industrielle désastreuse. La hausse du franc, en effet, au fur et à mesure qu'elle se poursuivait, signifiait que le prix des marchandises françaises devenait, pour les étrangers, de plus en plus cher. Alors qu'au plus mauvais moment de la dépréciation une livre sterling permettait à un Anglais d'acheter en France un produit coûtant 250 francs français, un mois plus tard cette même livre sterling ne permettait plus d'acheter qu'un produit coûtant 150 francs. En d'autres termes, les exportations françaises étaient extrêmement stimulées par la baisse du franc et les importations diminuées. Au contraire, le relèvement du cours du franc rendait l'exportation des marchandises françaises beaucoup plus difficile, tandis que les Français pouvaient, à bien meilleur marché, importer des marchandises étrangères cotées en livres sterling ou en dollars. En termes techniques, cela voulait dire que la balance commerciale française « s'améliorait » par la baisse du franc et se « détériorait » par son rétablissement. L'excédent des exportations sur les importations provoqué par la baisse du franc devait être remplacé rapidement par l'excédent d'importations qui, normalement, caractérise l'économie française. En d'autres termes, l'amélioration du cours du franc devait se répercuter rapidement sur les

industries exportatrices, largement stimulées par sa détérioration antérieure, et provoquer par conséquent un inévitable chômage. Ceux qui voudront bien se reporter aux statistiques du commerce extérieur et du chômage pendant les mois qui ont suivi le Rapport des experts se rendront compte facilement de ce phénomène.

M. Poincaré était naturellement préoccupé de l'aspect politique de la situation plus encore que de son aspect financier. Lorsque la réduction des exportations et le chômage commencèrent à se faire sentir comme nous l'avions prévu (car je pensais personnellement que le cours de 140 francs à la livre sterling était tout ce que nous pouvions atteindre sans risque économique), le représentant de la C.G.T., M. Jouhaux, qui avait été de tout temps favorable à la stabilisation du franc, demanda un entretien au président du Conseil. Il lui fit remarquer le danger déjà très sensible que courrait la population ouvrière si la politique de revalorisation poursuivie par lui continuait. M. Poincaré lui promit d'arrêter la hausse du franc avant d'atteindre le cours fatidique de 100 francs à la livre sterling. Ce que nos objurgations n'avaient et n'auraient pu obtenir, l'intervention du chef des syndicats ouvriers l'obtint sans difficulté. Et c'est un hommage à rendre à M. Jouhaux que de reconnaître l'utilité de son intervention à ce moment-là. Quelques jours après cette conversation, M. Poincaré promettait à M. Moreau qu'il arrêterait la hausse du franc quand on serait arrivé aux environs de 125 francs la livre sterling. De ces discussions, le public, bien entendu, n'eut aucune connaissance, et la continuation de la hausse du franc détermina à ce moment une spéculation qui consistait à offrir sur le marché des livres sterling et des dollars à des cours en francs de plus en plus bas, dans l'espoir de racheter ces mêmes livres et ces mêmes dollars quelques semaines après avec un bénéfice substantiel [1].

Les événements se précipitant, l'afflux des livres et des dollars sur le marché devenant de plus en plus intense, les intermé-

1. C'est même cet argument que l'on avait donné au président pour le détourner de la stabilisation. Si la banque, disait-on, a payé 150 francs, par exemple, une livre sterling (qui aura baissé dans l'intervalle), la banque ne recevra que 125 ou même 100 francs. Cet argument purement comptable et sans valeur même à l'égard de la Banque, dont les bénéfices pouvaient largement couvrir ses pertes, était mis en balance avec le bénéfice incalculable pour le public d'un franc stabilisé.

diaires chargés par la Banque d'acheter se virent de plus en plus débordés, et c'est alors que, pour mettre fin à cette spéculation quand on approcha le cours de 125, la Banque donna l'ordre à ses agents de proclamer pour la première fois : « A 125 francs la livre, j'achète *et je donne.* » A ce moment-là, la convertibilité du franc au cours de 125 francs la livre en livres ou en dollars était acquise.

Il est amusant qu'il ait fallu deux ans pour que le public et même certains fonctionnaires de la Banque se soient rendu compte que le franc était redevenu une monnaie convertible en or. C'est au mois de décembre 1926 que cet événement considérable, qui, bien entendu, comme la plupart des événements considérables, resta inaperçu du grand public, se produisit. On en retrouvera le récit singulièrement objectif dans les Rapports de la Banque de cette époque, rédigés par son excellent secrétaire général, M. Strohl. Leur froideur voulue ne permet pas d'apercevoir tous les conflits et toutes les agitations qui se sont produits au cours de cette expérience, mais ils sont un modèle d'exposé technique.

La stabilisation légale définitive ne fut réalisée qu'en 1928. La durée pendant laquelle s'était prolongée la stabilisation de fait avait induit beaucoup de personnes à penser, surtout à l'étranger, que M. Poincaré n'avait pas renoncé à faire encore hausser le franc. Sous cette impression, une nouvelle spéculation se déclencha en 1928, et la Banque se trouva inondée d'or. Sous la pression de cet afflux de métal jaune, la Banque intervint auprès de M. Poincaré pour qu'il se décidât à légaliser une situation qui s'était prolongée avec succès pendant deux ans, et qui attestait la solidité du franc nouveau, qui prit dorénavant le nom de franc Poincaré.

Il y aurait bien des anecdotes à raconter, ou même des portraits à faire des nombreuses personnalités qui jouèrent un rôle pendant ces deux années. Mais ce n'est pas le lieu ici, dans ces pages où je me propose simplement de donner un aperçu des activités auxquelles je participai, et des idées qui les ont inspirées. J'indique simplement que, parmi les personnes qui mériteraient d'être crayonnées, se trouvent, en dehors du baron de Rothschild, du gouverneur de la Banque, M. Moreau, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Montagu Norman, et le gouverneur de la banque fédérale de réserve de New-York,

Benjamin Strong. Le premier de ces deux hommes éminents n'a cessé de chercher à nous nuire, le second nous a appuyés de toutes ses forces.

Coopération des gouverneurs de Banques d'émission.

C'est pendant ces années qu'eut lieu un événement d'une certaine importance. C'est la première rencontre des gouverneurs de Banques d'émission. L'idée d'une coopération des Banques d'émission des différents pays pour s'entendre sur une politique monétaire commune est née assez tôt après la guerre. Jusqu'alors cette coopération n'avait été qu'exceptionnelle et sporadique. Elle s'était limitée à des accords entre la Banque de France et la Banque d'Angleterre, par exemple en 1907 et 1908, au moment de la crise financière de cette époque. Mais en 1913, juste avant le début de la première guerre mondiale, une Banque d'émission destinée à jouer dans le monde un rôle de premier ordre avait été créée, organisée et mise en marche. C'était le « Système des Banque fédérales de réserve », dont la principale était celle de New-York, qui, pratiquement, administrait toutes les autres. A la tête de cette Banque avait été placé le gouverneur Benjamin Strong, étroitement lié avec les plus grandes banques de New-York, en particulier avec la Banque Morgan, dont le rôle après la guerre fut si considérable. Or le retour à la parité d'avant guerre de la livre sterling, retour obtenu en 1924 à la naïve admiration du monde entier, avait eu les conséquences les plus désastreuses pour l'économie anglaise. Les chefs de la Cité de Londres, ne se rendant pas compte du degré auquel la monnaie anglaise était dépréciée, avaient voulu, coûte que coûte, rendre à la livre sterling sa valeur d'avant guerre. Il en était résulté une crise industrielle avec un chômage qui désola les régions les plus industrielles de l'Angleterre, chômage qui a pesé sur son économie et sur sa politique. Le niveau trop élevé de la livre par rapport aux autres monnaies a entraîné une insuffisance des exportations anglaises et une menace perpétuelle d'exportation d'or qui aurait dû logiquement entraîner l'élévation du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre. Mais cette élévation, en renchérissant le crédit à court terme, aurait encore renforcé l'espèce de crise permanente dont souffrait l'économie britannique, et le gouverneur de la Banque d'Angleterre la redoutait.

Dans ces conditions, M. Montagu Norman, qui considérait que Londres devait avant tout reprendre sa place de centre monétaire international, se montra désireux d'une coopération internationale, en particulier avec New-York. C'est pour réaliser cette coopération que, sur l'initiative de Benjamin Strong, fut convoquée la première réunion des gouverneurs de banques d'émission, en 1927, à New-York. J'y représentai la Banque de France, le gouverneur Moreau ne sachant pas l'anglais et redoutant par conséquent une longue visite aux Etats-Unis. Les trois autres participants étaient le docteur Schacht, M. Montagu Norman et Benjamin Strong.

En réalité, sous l'apparence d'une réunion des grandes banques, la seule question véritablement importante était celle qui devait se régler directement entre M. Norman et M. Strong. Le premier se refusant à relever son taux d'escompte de crainte de nuire à l'industrie anglaise, c'est le second qui fit les premiers pas, en décidant de baisser le taux d'escompte des Banques fédérales de réserve. La décision avait été prise avant même notre arrivée. Cette décision eut des conséquences considérables, car la baisse du taux d'escompte à la Bourse de New-York fit, comme il était naturel, monter le cours de beaucoup de valeurs (Benjamin Strong s'amusait à me dire qu'il allait donner « un petit coup de whisky » à la Bourse), et cette politique a été accusée d'avoir déclenché la hausse spectaculaire qui aboutit à la crise de 1929.

Crise de 1929-1930.

Ce n'est pas le lieu de discuter ici les véritables causes de cette crise. J'ai toujours soutenu que cette formidable dépression qui a débuté en 1929, et dont le souvenir pèse encore aujourd'hui sur les décisions des Banques d'émission anglo-saxonnes, ne se serait pas produite si l'Angleterre n'avait pas eu l'idée absurde de faire remonter la livre sterling à son cours d'avant guerre, et si les Etats-Unis s'étaient rendu compte à temps qu'une dévaluation du dollar était le moyen de conjurer la dépression internationale qui se produisit de 1930 à 1935.

Ce sont les expériences de ces années qui m'ont amené, après la deuxième guerre mondiale, à soutenir avec énergie que le seul moyen d'éviter une nouvelle crise était de dévaluer non seulement la livre sterling, mais le dollar. L'Angleterre a tiré

la leçon des faits au lendemain de la guerre de 1940, mais l'Amérique, au moment où j'écris, n'a pas encore reconnu la nécessité de procéder à la même opération pour elle-même, et ce refus maintient une instabilité monétaire mondiale et surtout européenne dont les conséquences sont néfastes.

Strong et Montagu Norman.

La plus grande partie de notre séjour à New-York se passa à Long-Island, dans une grande propriété mise à notre disposition par un ami de M. Strong, qui devait peu de temps après devenir secrétaire d'Etat aux Finances. Nous fûmes l'objet d'une hospitalité charmante, et notre vie en commun pendant une huitaine de jours me donna l'occasion de constater l'étonnante intimité qui régnait entre le docteur Schacht et M. Montagu Norman. Ce dernier, par contre, ne me pardonnait pas, comme représentant de la Banque de France, la politique de stabilisation qui nous avait amenés à accumuler des comptes en livres sterling dans les banques anglaises, et qui nous aurait permis, si nous l'avions voulu, de nous faire verser d'un jour à l'autre, en or, toute l'encaisse de la Banque d'Angleterre. D'accord avec Benjamin Strong, je rassurai Montagu Norman sur nos intentions et lui promis de transférer une partie de nos avoirs en sterling à New-York pour le délivrer du cauchemar dans lequel il vivait. Par contre, j'appréciais toute l'amitié que Strong témoignait à la France, et dont je bénéficiais personnellement. Déjà, en 1924, lors du plan Dawes, et plus encore en 1926, pendant la crise du franc et la réunion des experts, il avait marqué de toutes manières son intérêt pour la stabilisation de la monnaie française, et j'avais eu avec lui de très nombreuses conversations, durant parfois deux ou trois heures, pendant lesquelles il nous exposait ses vues sur les méthodes de stabilisation qui lui paraissaient les mieux appropriées.

Voyage à Rome.

Depuis cette première réunion, de nombreuses conférences des gouverneurs de banques eurent lieu, en particulier lorsque l'Amérique se décida à aider la Pologne à rétablir sa monnaie A ce moment, c'est M. Harrisson, sous-gouverneur de la Banque fédérale de New-York, qui vient négocier en France une entente entre les Banques d'émission devant aboutir à un crédit fait

par la Banque de France, la Banque d'Italie et la Banque d'Angleterre. Ce fut à l'occasion de ce crédit que je me rendis à Rome avec M. Moreau, et y fus reçu par M. Mussolini et son ministre des Finances, le comte Volpi. Ce fut la seule fois que je rencontrai le dictateur italien, et il était visible que la politique de déflation suivie par celui-ci était désapprouvée par son ministre des Finances, obligé de recevoir les plaintes des industriels.

C'est à cette occasion également que je rencontrai M. Grandi, alors en pleine faveur et qui devait jouer plus tard un rôle décisif dans la chute du dictateur. Comme nous parlions de l'aide que les monuments et les œuvres d'art de l'Italie apportaient à l'équilibre de sa balance des comptes en y attirant des milliers d'étrangers chaque année, il me dit ce mot significatif : « Je donnerais tous ces monuments et toutes ces œuvres d'art pour trois sous. Nous faisons une Italie nouvelle. »

Bien entendu, nous obtînmes sans difficulté l'adhésion de Mussolini et du comte Volpi à l'entente des Banques d'émission en faveur de la stabilisation du zloti polonais. Ils étaient fiers d'avoir été consultés et savaient fort bien qu'ils n'auraient jamais rien à payer.

Au retour de ce voyage à Rome, je fus rappelé loin de Paris pour des raisons de famille, de sorte que je n'assistai pas à la décision prise soudainement par M. Poincaré, devant l'afflux d'or, de stabiliser légalement le franc.

Election à l'Académie des sciences morales.

Je dois mentionner encore deux incidents personnels qui se produisirent pendant mon séjour à la Banque. Le premier fut mon élection à l'Académie des sciences morales, où je me présentai à la suggestion de M. Colson, que je connaissais à peine, mais qui partageait mes vues sur les réparations et sans lequel je n'aurais pas songé à solliciter les suffrages des membres de l'Académie. Ma candidature causa quelque chagrin à mon ami Arthur Fontaine, qui était candidat également au fauteuil de M. Schelle, mais auquel beaucoup de membres de l'Académie ne pardonnaient pas l'œuvre qui, précisément, fut l'honneur de sa vie, c'est-à-dire la politique ouvrière et sociale dont il se fit l'inspirateur et l'exécutant. Il me suggéra lui-même de prendre pour arbitre entre nous deux M. Colson, celui des deux contre

lequel il se prononcerait devant s'effacer devant l'autre. J'acceptai bien volontiers cette suggestion, et c'est ainsi que je me trouvai candidat. La tournée de visites que je fis à ce moment n'eut rien de sensationnel, sauf que je me rendis compte, au cours de plusieurs conversations et tout spécialement avec les universitaires, de l'hostilité de la plupart d'entre eux contre la stabilisation, qu'ils considéraient comme un abandon scandaleux. Je mentionne tout particulièrement M. Emile Bourgeois, qui nous accusait d'avoir mis la France entre les mains de l'Angleterre, et le charmant et érudit M. Rébelliau, qui me fit une diatribe enflammée contre cette politique. Je n'eus d'autre réponse que de lui dire que je n'avais accepté d'entrer à la Banque que pour réaliser cette stabilisation. Je ne pense pas qu'elle fut de son goût. Je touchai ainsi du doigt quelques-unes des réactions profondes du public, même instruit et cultivé, contre une politique monétaire qui était cependant commandée par le plus simple bon sens, mais sur laquelle pesait la réprobation née de toute l'histoire monétaire de l'Ancien Régime. Il est certain que, sans le prestige de M. Poincaré, notre politique aurait eu bien de la peine à triompher. Ses ennemis étaient partout, dans la Banque elle-même, dans l'opinion et dans la presse, où, cependant, nous avons eu deux défenseurs de qualité : d'un côté Bainville, qui fit une campagne remarquable en faveur de la stabilisation du franc par une série de courts articles, publiés non pas dans l'*Action française*, mais dans un journal du soir, aujourd'hui disparu, et dont j'ai oublié le nom. Notre autre défenseur était le collaborateur financier du *Journal des Débats*, M. Maroni, de beaucoup le meilleur connaisseur du marché monétaire qui écrivît en France à ce moment, et avec lequel je m'entretenais très souvent, quoiqu'il fût fort mal vu des anciens dirigeants de la Banque, et, chose amusante, plus mal vu encore de l'un des principaux bailleurs de fonds du *Journal des Débats*, grand adversaire de la stabilisation, M. François de Wendel; ce qui contraignit Maroni à donner finalement sa démission du journal.

Tribunal arbitral de La Haye.

Pendant la même période, le Gouvernement me demanda de représenter la Commission des réparations au Tribunal arbitral créé à La Haye par le plan Dawes, pour trancher tous les diffé-

rends qui pouvaient s'élever entre cette Commission et le Gouvernement allemand. Le Tribunal se composait de trois membres neutres : l'un, Suédois, M. Wallenberg; le second, Hollandais, M. Kroeller (dont le nom est célèbre par la magnifique collection de peinture réunie par sa femme et où figurent une soixantaine de Van Gogh d'un prix inestimable, à côté de bien d'autres admirables tableaux); le troisième, Américain, qui, au début, fut M. Perkins, puis le bâtonnier du Barreau de Chicago, M. Cook.

Le membre américain avait la présidence de droit. Le représentant de l'Allemagne était M. Mendelssohn Bartholdy, et moi-même je représentais la Commission des réparations. Le secrétaire de la Commission, dont la carrière devait être si brillante, était le futur ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas pendant la guerre, aujourd'hui ambassadeur à Washington, M. van Kleffens. Le Tribunal se réunissait à La Haye, et c'est à l'occasion de ces réunions que je me liai avec notre ambassadeur, M. de Marcilly, et sa charmante femme, qui, l'un et l'autre, représentaient si bien la France en Hollande et plus tard à Berne. Les discussions du Tribunal étaient parfois assez animées, mais, grâce à ses décisions, un assez grand nombre de conflits, portant sur des sommes très importantes, ont pu être tranchés sans conflits politiques.

Mission en Roumanie.

C'est pendant cette période encore que se prépara la stabilisation roumaine, à l'exécution de laquelle je devais être un peu plus tard intimement mêlé. Le Gouvernement roumain s'était, dans différentes conversations, plus ou moins engagé, à l'égard de M. Montagu Norman, à s'adresser à l'Angleterre pour la stabilisation éventuelle du leu. Les résultats obtenus en France par M. Poincaré l'engagèrent à demander à la Banque de France de faire en Roumanie une enquête financière, avec l'intention de demander à la France son aide en vue d'une stabilisation monétaire. Bien entendu, la Banque de France fut consultée, et une mission fut confiée à M. Quesnay, accompagné de M. Denis, en vue d'organiser d'abord un emprunt, et ensuite une stabilisation. C'était le Gouvernement libéral de M. Vintila Bratiano qui avait fait ces différentes démarches. Au cours de ces négociations, un représentant de M. Maniu, chef du parti

national paysan, hostile à Vintila Bratiano, était venu à Paris; c'était M. Madgearu, futur ministre des Finances du Cabinet Maniu. Il vint me voir pour me signaler que son parti comptait triompher prochainement aux élections roumaines, et que toutes les tractations que nous faisions avec le Gouvernement Bratiano ne seraient pas reconnues par le nouveau Gouvernement. Ce fut l'origine de la mission que je remplis en Roumanie un peu plus tard.

Je reçus à cette époque (1928) la visite du ministre roumain des Finances d'alors, ancien ambassadeur de Roumanie à Paris, M. Antonesco, ami personnel de Vintila Bratiano. Il venait me demander, à la veille de l'emprunt, si j'acceptais de devenir conseiller technique de la Banque de Roumanie pendant la période de stabilisation. Je lui répondis que je ne pourrais accepter de faire en Roumanie le long séjour que cette mission comportait, mais que je tâcherais de trouver quelqu'un de compétent pour remplir les fonctions dont il s'agissait, et que s'il le désirait, je viendrais de temps à autre à Bucarest pour superviser en quelque sorte l'action de mon remplaçant. C'est ainsi que le choix tomba sur M. Auboin, maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui avait donné de nombreux et excellents articles, dans *l'Europe nouvelle*, sur les questions monétaires, et qui devait séjourner pendant trois ans en Roumanie, avant de devenir plus tard directeur général à la B. R. I.

Démission de la Banque et visite à Poincaré.

J'avais dès le début, en acceptant ma nomination à la Banque de France, déclaré que je ne voulais pas orienter de ce côté toute ma carrière, et que je rentrerai dans l'enseignement une fois la stabilisation effectuée. Je n'avais donc plus de raison de prolonger mes fonctions, et je déclarai à M. Moreau que j'étais décidé à quitter la Banque. Il eut l'amabilité d'insister très vivement pour que j'y reste. Il fit part de ma résolution bien arrêtée à M. Poincaré. Celui-ci désirait voir entrer à la Banque son directeur du mouvement des fonds, M. Moret, et il me fit demander par M. Moreau de retarder ma démission jusqu'au moment où il pourrait se passer des services de M. Moret, et où celui-ci pourrait entrer à la Banque.

Je savais que M. Poincaré n'avait guère de goût pour ma personne. J'avais écrit à diverses reprises des articles contre sa

politique économique. Il me reprochait surtout mon rôle au Comité des experts, dont il avait, en fait, suivi toutes les recommandations, mais auquel il ne pardonnait pas d'avoir, à la place du Parlement, fait un programme de stabilisation. Je déclarai donc à M. Moreau que j'étais tout disposé à répondre au désir de M. Poincaré, mais à la condition qu'il m'en fît part lui-même. J'obtins une audience pendant laquelle il ne manqua pas de me faire remarquer que mon rôle en Roumanie serait difficile, étant donné que la stabilisation roumaine était basée sur un emprunt étranger. C'était justement, dans le Rapport des experts, le point qu'il ne nous avait pas pardonné, et il était très fier de n'avoir pas eu besoin d'un tel emprunt pour stabiliser le franc.

Je restai encore deux ou trois mois à la Banque avant de partir pour la Roumanie. Mon voyage dans ce pays avait été préparé par la mission confiée à MM. Quesnay et Denis de faire un examen complet de la situation financière roumaine, et en particulier du bilan de sa Banque d'émission. Ces deux Messieurs étaient revenus de Bucarest avec un projet d'assainissement de la Banque, projet qui ne pouvait se réaliser qu'à l'aide d'un emprunt international. Après de nombreuses négociations, cet emprunt finit par se conclure. La France en fournissait la plus grande partie; à côté d'elle figuraient une tranche anglaise, fournie en partie à travers la Banque Hambro de Londres, représentée par M. Hugh Smith, une tranche suédoise fournie par Kreuger, et enfin une tranche américaine fournie par la Banque Blair, qui, au dernier moment, se trouvant dans de grosses difficultés, abandonna la partie.

J'avais été moi-même en Roumanie passer quelques jours pour discuter avec M. Vintila Bratiano la nouvelle loi imposée à la Banque, et j'avais fini par lui faire accepter, non sans quelques difficultés, les différents articles du nouveau statut.

Mais dans l'intervalle, entre ces négociations et le moment où je devais me rendre en Roumanie, un événement politique important était survenu : de nouvelles élections, au cours desquelles le Parti libéral avait été complètement battu par le Parti national paysan, de sorte que le Ministère Bratiano avait fait place à un ministère Maniu, ayant comme ministre des Finances M. Popovici. La question s'était posée de savoir si le nouveau ministre serait disposé à me recevoir comme conseiller technique de la Banque de Roumanie et s'il appliquerait la loi

votée par le Ministère précédent. Nous fûmes vite fixés. Le nouveau ministre envoya à Paris M. Lugoșanu, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, et qui devait, pendant toute sa mission, nous rendre les plus grands services, grâce à son influence sur M. Maniu (il était transylvain comme se dernier) et à sa compréhension des nécessités financières.

Rôle de la livre sterling sur le marché monétaire roumain.

Quelque temps avant mon départ, j'avais reçu la visite de M. Boutry, directeur de la Banque commerciale roumaine (qui dépendait pratiquement de l'Union parisienne), et il m'avait mis en garde contre les difficultés que je rencontrerais en Roumanie. En particulier, il me signalait un fait qui avait complètement échappé à nos chargés de mission en Roumanie, et dont ils m'avaient pas fait mention dans leurs rapports, pour la bonne raison que tout le monde s'était ingénié à le leur cacher. Ce fait financier important était le suivant. Toutes les banques roumaines étaient chargées de dettes considérables vis-à-vis de la place de Londres. En vertu de relations déjà très anciennes, Londres fournissait aux banques roumaines les livres sterling sans lesquelles le commerce expérieur roumain, en particulier le commerce des céréales, n'aurait pas pu s'exercer. Des crédits en livres sterling, constamment renouvelés, étaient fournis à ces banques et remboursés à l'aide de la vente des produits roumains à l'étranger (blé et maïs) et leur permettaient ainsi de financer les importations roumaines. A la suite de la guerre, ces banques se trouvaient chargées de dettes importantes vis-à-vis de la place de Londres, de sorte qu'un emprunt en livres sterling devait, me disait M. Boutry, se traduire rapidement par des remboursements en sterling à Londres. Effectivement, cette situation, dont je n'entrevis pas tout de suite la gravité, devait peser singulièrement sur les premiers mois de ma mission à Bucarest. C'était du reste un exemple très intéressant du rôle joué par la place de Londres avant la chute du sterling en 1931, non seulement en Roumanie, mais dans bien d'autres pays, par son aptitude à fournir des crédits constamment renouvelés. On peut dire qu'à cette époque tout le commerce extérieur roumain se faisait exclusivement au moyen de livres sterling prêtées par les banques anglaises et remboursées de temps à autre lorsque les exportations roumaines le permettaient. Londres fournissait

en réalité à la Roumanie sa seule monnaie internationale. J'ai toujours considéré cet incident comme la preuve de l'extraordinaire difficulté d'apprécier convenablement la situation monétaire et financière d'un pays, lorsque les experts désignés à cet effet n'ont pas la chance de rencontrer des témoins particulièrement sincères. Dans ma mission à Vienne avec Layton nous avions rencontré les mêmes voiles pudiquement jetés sur la véritable situation bancaire, et qui nous la firent apprécier trop favorablement.

Séjour en Roumanie.

Je ne pus m'embarquer pour la Roumanie, par l'Express-Orient, qu'au début de 1929. L'hiver était particulièrement rigoureux. Pendant les vingt-quatre dernières heures du voyage, les vitres de l'Express-Orient étaient constamment givrées. En descendant à Vienne sur le quai de la gare, je constatai que la locomotive était blanche de glace, et en arrivant à Bucarest les rues étaient encombrées de formidables tas de neige, en même temps que la circulation des trains dans l'ensemble du pays était arrêtée sur de nombreux points. On annonçait partout une déplorable récolte de blé et de maïs, et déjà l'on entrevoyait que l'exportation de ces céréales, qui formaient l'essentiel des exportations roumaines, serait réduite à peu de chose. De sorte que les rentrées de devises que nous attendions de l'exportation avaient bien des chances de ne pas se produire.

A peine arrivé, je considérai que mon premier devoir était de répartir l'emprunt aux différentes institutions qui devaient en bénéficier, et au bout de quelques semaines je m'aperçus que les demandes de devises étrangères, qui étaient fournies librement par la Banque nationale, en raison de la stabilisation du leu, devenaient de plus en plus nombreuses. Comme l'un des buts de la stabilisation était de supprimer le contrôle des changes et de donner librement des devises à ceux qui en demandaient, je ne manquai pas d'exiger du Service des changes de la Banque de Roumanie d'agir dans ce sens avec la plus grande libéralité, persuadé que cette politique rétablirait rapidement la confiance et que les demandes de devises s'arrêteraient.

Malheureusement il n'en fut rien, et le flot de devises apporté par l'emprunt continua à retourner vers l'extérieur. La cause en

était en grande partie les remboursements opérés par les banques roumaines à Londres. Comme me l'avait prédit Boutry, ces banques, au fur et à mesure que l'Etat remboursait lui-même ses dettes, recevaient des remboursements en leu de leurs clients et demandaient à la Banque centrale les livres sterling dont elle était pourvue grâce à l'emprunt, et avec lesquelles elles se hâtaient de réduire leurs propres dettes vis-à-vis de leurs bailleurs de fonds anglais. Cette situation me préoccupait de plus en plus. J'en discutais tous les jours avec M. Auboin, et nous cherchions les moyens de l'enrayer en attendant la récolte qui devait ramener les livres sterling à Bucarest. Après plusieurs mauvaises nuits, je décidai finalement d'employer la méthode classique du relèvement du taux de l'escompte, qui, depuis plusieurs années, n'avait jamais varié, et grâce auquel les banques pouvaient emprunter à la Banque nationale des fonds à l'aide desquels elle se procuraient des devises. Cette élévation du taux de l'escompte, dont j'avais parlé au préalable avec le gouverneur, produisit chez les membres de la Banque un grand émoi, et on décida de faire venir, pour assister à la séance du Comité où la décision devait être prise, le ministre des Finances lui-même, M. Popovici. Je fus informé de sa venue par le sous-gouverneur de la Banque, qui vint m'en parler dans mon cabinet. L'annonce de sa présence m'irrita vivement. Je déclarai au gouverneur que la question de l'escompte ne concernait que la Banque, et que si le ministre persistait à venir je donnerais aussitôt ma démission. J'appris quelques jours plus tard que le ministre des Finances était bien venu jusqu'à la Banque, mais qu'il était aussitôt reparti en apprenant mes déclarations. La décision fut donc prise. Le taux fut relevé de 6 %, où il était resté depuis des années, à 9, puis à 9 1/2 %, et l'effet désiré fut obtenu en renchérissant de beaucoup le taux de l'argent, et en obligeant les banques à se servir de leurs propres devises au lieu de s'adresser à la Banque d'émission.

C'est ainsi qu'au milieu de beaucoup d'anxiété nous arrivâmes au début de juillet, c'est-à-dire au moment où les premières exportations de la récolte devaient se produire. A notre grande satisfaction, la récolte, que l'on avait annoncée comme devant être désastreuse, se trouva au contraire excellente. Les sorties de devises étrangères firent place à des rentrées, et les membres du Comité de la Banque, profondément sceptiques sur les

résultats de la stabilisation, commencèrent eux-mêmes à reprendre confiance dans le leu.

A partir de ce moment, les difficultés monétaires proprement dites furent écartées, et tout notre effort, celui de M. Auboin comme le mien, porta sur l'équilibre du budget. Quand M. Popovici fut remplacé par M. Madgearu comme ministre des Finances, nous eûmes à faire à un homme infiniment plus délié et plus compétent que son prédécesseur, et qui, plus d'une fois, nous dissimula la vérité. Mais il avait d'autres qualités, en particulier l'énergie nécessaire pour résister aux demandes exagérées de ses collègues. C'était un homme de vraie valeur dont la compétence aurait pu être enviée par beaucoup de ministres des Finances d'autres pays. Il fut assassiné quelques années après par les fascistes roumains groupés sous le nom de « Gardes de Fer ».

Je devais me retrouver à Bucarest quelques années plus tard, dans des conditions infiniment plus difficiles, ces difficultés étant dues en grande partie au retour en 1931 du roi Carol, dont la principale préoccupation était de renforcer l'armée roumaine, ou plutôt les dépenses relatives à l'armée.

L'arrivée du roi avait modifié complètement la situation politique, et M. Madgearu fut remplacé par M. Argetoianu, homme extrêmement rusé, germanophile, et, bien entendu, mal disposé vis-à-vis des conseillers techniques français. Cela ne l'empêcha pas de venir à Paris, M. Tardieu étant alors président du Conseil, et de lui demander de me renvoyer à Bucarest pour faire un examen de la situation financière, examen sur la base duquel il espérait pouvoir obtenir un emprunt du Gouvernement français. C'est ainsi que je repartis une fois de plus pour Bucarest, accompagné de M. Bolgert, qui m'avait déjà beaucoup aidé dans mes visites précédentes. L'atmosphère était complètement différente de celle que j'avais connue en 1928. Je ne tardai pas à m'apercevoir que le Ministère des Finances ne tenait plus aucun compte des réglementations que, d'accord avec nous, il avait acceptées. Ma conclusion fut que, dans ces conditions, il était préférable de ne pas faire de nouvelles avances au Gouvernement roumain. Inutile de dire que mon attitude réservée ne m'attira pas la sympathie de M. Argetoianu, mais qu'il fut fort mécontent des résultats de la mission dont il m'avait lui-même chargé.

Quand je rentrai à Paris, M. Tardieu venait de subir un échec aux élections de 1932, qui avaient renvoyé une majorité plus à gauche, et M. Herriot s'apprêtait à le remplacer au Gouvernement. Malgré cette situation et malgré son caractère de ministre intérimaire, M. Tardieu me reçut de la manière la plus aimable et consentit à faire sien le rapport que je lui remettais et qui fut ainsi présenté au Gouvernement roumain comme un rapport du Gouvernement français lui-même. (J'eus à cette occasion une conversation des plus intéressantes avec M. Tardieu au sujet de la politique française.)

Première mission en Autriche pour la Fondation Carnegie.

C'est à peu près à la même époque que je fus amené à me rendre à Vienne, d'une manière régulière, pour assister comme représentant français au Conseil de la Creditanstalt. Mes relations avec l'Autriche dataient de 1922. A cette époque, je fus prié par la Fondation Carnegie de faire pour elle une enquête sur la situation économique de l'Autriche. Au même moment, le Comité financier de la Société des Nations envoyait à Vienne une mission dirigée par M. Avenol et chargée de préparer les moyens de stabiliser la monnaie autrichienne. On a souvent écrit que j'avais aidé à stabiliser la monnaie autrichienne. En réalité, il n'en est rien. La réforme autrichienne remarquable qui fut réalisée par la mission Avenol et par le Comité financier de la S.D.N. était tout à fait indépendante de ma mission toute privée, et je n'ai aucune part dans le mérite de cette stabilisation.

Par contre, mon rapport sur la situation économique fut communiqué à la S.D.N. par la Fondation Carnegie, en particulier à sir Arthur Salter, et a pu, dans une certaine mesure, contribuer à aider la politique de la S.D.N. vis-à-vis de l'Autriche.

La Fondation Carnegie s'adressait à moi par l'intermédiaire de M. James Shotwell, qui, à ce moment, au nom de la Fondation, circulait en Europe en cherchant par ses contacts avec les principaux hommes d'Etat à amener à une entente franco-allemande, et une politique de conciliation conforme à la mission que s'était donnée la Fondation Carnegie. C'est en partie grâce à Shotwell que le rapprochement Briand-Stresemann devait s'effectuer un peu plus tard et qu'a pris naissance le Pacte de Locarno.

Je connaissais Shotwell par la rédaction de la grande *Histoire économique de la guerre*, qu'il avait été chargé par la Fondation Carnegie d'organiser dans tous les pays. Il avait pris en France, comme formant le Comité directeur, Charles Gide, Arthur Fontaine et moi-même. Ce petit Comité de rédaction s'était chargé de trouver des collaborateurs surtout parmi les hommes qui avaient occupé de 1914 à 1918 les postes de direction; et c'est ainsi que fut réalisée cette grande œuvre qui est l'honneur de la Fondation, et qui m'a toujours laissé quelques remords parce que je n'ai jamais réussi à rédiger moi-même le volume qui m'avait été confié, et qui devait porter sur l'histoire du commerce extérieur de la France.

J'étais donc en relations continuelles avec Shotwell, et c'est ainsi qu'il recommanda mon nom à la Fondation Carnegie pour l'enquête économique sur l'Autriche. Je partis pour Vienne en 1922 et j'eus à ce moment les conversations les plus instructives avec les principaux banquiers et les principaux administrateurs de sociétés industrielles en Autriche. Je fus beaucoup aidé également par le correspondant du *Temps* et des *Débats* à Vienne, M. Dunan, devenu aujourd'hui mon confrère à l'Académie, et qui connaissait admirablement la situation de l'Autriche. Cette situation, au moment où j'y arrivai, était caractérisée par la violence des représailles exercées par tous les Etats dits Etats successeurs, et qui avaient retrouvé, grâce au Traité de Versailles, leur indépendance politique et économique à l'égard de Vienne. L'Autriche se trouvait ainsi entourée d'ennemis acharnés, avec lesquels elle s'était trouvée liée jusqu'en 1918 par un libre-échange total. Ce libre-échange avait fait place à une suppression presque complète des rapports économiques. Il n'était pas rare que des trains destinés au ravitaillement de Vienne fussent arrêtés à la frontière yougoslave ou hongroise. Il en résultait, en dehors même de la pauvreté due aux ravages de la guerre, une misère lamentable, en particulier en ce qui concernait les vivres et l'alimentation. On répétait à qui mieux mieux un slogan en apparence irréfutable : « L'Autriche, disait-on, est un organisme dont la tête est trop grosse et le corps trop petit. » Ce slogan avait été adopté avec empressement par tous les partisans du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, et c'était à qui, en Autriche, même parmi les économistes, le répéterait sous toutes les formes. Seuls quel-

ques Autrichiens clairvoyants, se rendant compte que les Puissances alliées ne consentiraient jamais à leur Anschluss, s'efforçaient, par des négociations difficiles mais nécessaires, de dénouer peu à peu les liens par lesquels on essayait d'entraver la vie économique normale de l'Autriche.

Parmi les plus ardents partisans de l'Anschluss se trouvait le Parti socialiste, avec ses représentants bien connus, Renner, Bauer et quelques autres. Au contraire, le Parti chrétien-social, que devait bientôt présider Mgr Seipel, était partisan de l'indépendance autrichienne, et le conseiller économique et commercial du Gouvernement, Richard Schüller, déployait une extraordinaire ingéniosité comme négociateur des accords commerciaux indispensables à la vie autrichienne.

J'eus avec les différents représentants de la vie économique autrichienne des conversations qui roulaient presque toutes sur le même sujet, celui de la possibilité pour l'Autriche de vivre : la « Lebensfähigkeit » de l'Autriche. J'examinai de près une balance commerciale qui présentait un formidable déficit, mais qui, comme je m'aperçus bientôt, se comblait avec une remarquable aisance grâce au fait que Vienne, centre financier et économique de l'Autriche d'avant guerre, avait conservé sur les anciens pays danubiens des créances extrêmement considérables. La conclusion de mon rapport était que l'Autriche était parfaitement capable de vivre dans ses nouvelles frontières, à la condition que des échanges normaux puissent s'établir entre elle-même et les autres pays successeurs. Ce rapport a été publié avec l'autorisation de la Fondation Carnegie, sous forme d'un article de la *Revue politique et parlementaire* de l'année 1923.

C'est pendant cette mission que je rencontrai des hommes extrêmement distingués, mais tous profondément déprimés par la défaite, par les difficultés d'existence qui s'étaient manifestées dès les deux dernières années de la guerre, et par le trouble effroyable créé par une inflation sans limite. Parmi ces hommes, je voudrais mentionner l'un des plus intelligents, Hermann Schwartzwald, directeur du Trésor au Ministère des Finances, ardent partisan de l'étalon-or, et que la misère des temps avait condamné à émettre plus de papier-monnaie qu'aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs. Dans ces conversations, je me rendis compte d'un état d'esprit qu'il est difficile d'appré-

cier quand on n'a pas vécu soi-même dans les pays danubiens, c'est la violence des haines nationales, violence que je devais observer plus tard à Bucarest. Les rancunes des Serbes, des Tchécoslovaques, des Hongrois, des Roumains, à l'égard de l'ancienne Autriche, dépassaient en violence tout ce que l'on pouvait imaginer de loin, et le sentiment de supériorité des Autrichiens-Allemands, même vaincus et réduits à la mendicité, vis-à-vis de leurs anciens associés slaves, rendait presque impossible toute suggestion d'entente ou de compréhension de leur intérêt matériel. Finalement, ce qui détacha les Autrichiens de l'Allemagne, ce fut la situation monétaire désespérée de ce pays. On comprit à Vienne que lier son sort à celui de Berlin, c'était accroître ou prolonger la ruine du pays. Mais, dans ces conditions, il était évidemment difficile de faire comprendre à Vienne que son salut résidait dans une entente avec les Etats-successeurs, de même qu'il était impossible de faire comprendre aux Tchèques, par exemple, que leur intérêt était de ne pas écraser l'Autriche. L'idée des dirigeants tchèques — en particulier de M. Bénès — à ce moment était que Prague pouvait remplacer Vienne comme centre économique de la région danubienne. Or la vie économique, basée sur de longues traditions historiques, ne se laisse pas commander aussi aisément, et Vienne était restée, en dépit des arrachements politiques, le centre traditionnel de tous les rapports commerciaux et financiers des différents pays de l'ancienne Autriche-Hongrie. Vienne était aussi le centre de l'industrie textile, de l'industrie minière et métallurgique, et l'endroit où se rencontraient le plus volontiers et le plus aisément dans les banques viennoises les facilités de crédit qui leur étaient nécessaires. Ce sont ces différents points de vue que j'essayai de développer dans mon rapport. Depuis, les événements historiques ont profondément changé le cours des choses, et en particulier l'évolution économique des pays danubiens. Il est impossible aujourd'hui de prévoir ce que deviendront dans ces pays les courants commerciaux d'autrefois.

Deuxième mission en Autriche. Rapport Layton-Rist pour la S.D.N.

Cette première prise de contact avec l'Autriche fut sans doute la raison de ma désignation, quelques années après, par le

Comité financier de la Société des Nations, pour faire en 1925, en compagnie de mon ami Layton — aujourd'hui Lord Layton — une enquête sur la situation financière de l'Autriche. En réalité, le but de cette enquête, dans l'esprit du Comité financier, était essentiellement de rendre à l'Autriche la libre disposition d'elle-même et de mettre fin à la mission de commissaire, remplie depuis 1923 par M. Zimmermann (ancien bourgmestre de Rotterdam), auquel avait été confié le rôle de tuteur financier de l'Autriche. M. Zimmermann avait des qualités éminentes d'administrateur, mais il avait apporté en Autriche les habitudes autoritaires d'un bourgmestre hollandais, et s'adaptait mal à la psychologie des Autrichiens. On sentait donc la nécessité de remplacer le système rigoureux introduit en 1923 par un système moins humiliant pour la nouvelle République autrichienne, d'autant plus que, dans l'intervalle, le Gouvernement socialiste avait été remplacé par celui de Mgr Seipel, qui inspirait à toute l'Europe une si grande confiance. C'est dans ces conditions qu'on chargea Layton et moi-même de faire une enquête sur la situation financière autrichienne depuis la stabilisation réussie de la monnaie en 1923. Nos conclusions sont contenues dans le Rapport publié en 1925, et qui nécessita un séjour d'environ six ou huit semaines en Autriche, séjour au cours duquel nous eûmes l'occasion de rencontrer presque tous les chefs de l'économie autrichienne, ainsi que les représentants du Parti socialiste et des ouvriers. Nos conclusions étaient extrêmement favorables, et même beaucoup trop favorables en ce qui concernait la liquidité des banques, dont la situation précaire devait éclater un peu plus tard aux yeux de tous, quand la crise de 1930 se fut déclenchée en Amérique et en Angleterre.

Crise de 1930 et mission auprès de la Credit Anstalt.

C'est à l'occasion de cette crise que je devais, en 1931, renouer mes relations avec l'Autriche. On sait que la crise de 1930 en Amérique, en entraînant des retraits de fonds de l'Angleterre, et à travers elle, de l'Europe centrale, déclencha une crise extrêmement grave en Allemagne et en Autriche, par suite du rappel d'une partie des fonds prêtés par l'Angleterre dans ces pays.

Sur les origines de la crise de 1930, j'ai été amené à faire un rapport au Conseil national économique, rapport que je n'ai

pas reproduit dans mes *Essais sur quelques problèmes* parce que mon point de vue sur les origines de cette crise n'est plus tout à fait, aujourd'hui, celui qu'il était alors. J'insistais, dans mon rapport, sur le rôle qu'avait joué la *spéculation* sur le marché de New-York. Depuis lors, j'ai été amené à mettre l'accent surtout sur l'immense erreur commise par l'Angleterre et par les Etats-Unis, en revenant, après la guerre, à l'ancienne parité de la livre sterling et du dollar. C'est cette dernière thèse que j'ai soutenue dans mon ouvrage sur l'*Histoire des Doctrines monétaires*, et c'est, à mon avis, la leçon essentielle à tirer de cette crise. J'en dirai quelques mots en parlant de la préparation et de la publication de mon *Histoire des Doctrines monétaires*. Quoi qu'il en soit, l'effet de la crise sur les banques autrichiennes fut catastrophique, en particulier la plus grande de ces banques, la Credit Anstalt, présidée par le baron Eugène de Rothschild, fut amenée à suspendre ses paiements et à interrompre le financement des innombrables industries qui dépendaient d'elle pour la continuation de leurs investissements.

Le Gouvernement français me demanda de partir pour Vienne afin d'examiner la situation, et je pus me rendre compte de sa gravité quand le baron de Rothschild vint me trouver à l'Hôtel Sacher pour me demander si les capitaux français ne pourraient pas reprendre purement et simplement la gestion de la Credit Anstalt.

Mais les événements d'Autriche furent bientôt relégués au second plan par la faillite générale qui se déclencha en Allemagne et par le moratorium proclamé par le Président Hoover, suspendant tous les paiements relatifs aux réparations. Après des négociations dont le détail importe peu, une réorganisation de la Credit Anstalt fut décidée; un directeur étranger, M. Van Hengel, directeur de l'Amsterdamschebank, fut chargé de la réorganisation de la Credit Anstalt et des autres banques, et je reçus la mission de représenter, dans le nouveau conseil d'administration, le Gouvernement français à titre d'expert indépendant. Je fus ainsi amené à suivre de près la nouvelle évolution de l'Autriche, qui était dirigée alors par le chancelier Dolfuss, chef du Parti chrétien-social, qui devait mourir si tragiquement.

Pendant toute cette période, les questions politiques en Autriche prirent une importance croissante. La lutte du Parti

chrétien-social à la fois contre le Parti nazi et le Parti socialiste absorbait tous les esprits et réagissait directement sur les projets de réorganisation de M. Van Hengel. J'assistai à la lutte à main armée entre le Parti socialiste et le chancelier Dollfuss, déclenchée à Vienne au lendemain de l'émeute parisienne du 6 février 1934. C'est pendant cette période que je fus amené à préconiser auprès du Gouvernement de M. Herriot un emprunt en faveur de l'Autriche; le chancelier Dollfuss m'en garda une vive reconnaissance. Mais les événements de cette période, où je fus constamment appuyé par nos représentants à Vienne, d'abord par le comte Clauzel, puis par M. Gabriel Puaux, sont plutôt d'ordre politique qu'économique. Ma mission à la Credit Anstalt prit fin en 1933, et depuis lors je n'ai plus eu de contacts réguliers avec l'Autriche.

Mission en Turquie.

Pendant cette période, je fus chargé de deux autres missions, l'une en Turquie et l'autre en Espagne. Ma mission en Turquie fut décidée en 1930. Le Gouvernement turc, dont le président du Conseil était à ce moment Ismet Pacha, et le ministre des Finances Saratjoglou Chukri Bey, cherchait à constituer une banque centrale sur le modèle des grandes banques d'émission des pays occidentaux. Il avait déjà appelé, pour le conseiller dans cette constitution, l'ancien gouverneur de la Banque néerlandaise et le docteur Schacht. Les deux rapports de ces Messieurs me furent remis à mon arrivée à Ankara. C'est la Banque ottomane, dont j'étais à ce moment entièrement indépendant, qui suggéra au Gouvernement turc de demander mon avis. C'est dans ces conditions que je partis pour Ankara au mois de juin 1931, avec une petite équipe composée essentiellement de M. Dieterlen et de mon fils Léonard, avec une ou deux secrétaires. Nos pourparlers avec le Gouvernement turc se prolongèrent pendant quatre ou cinq semaines. Nous nous rendîmes à Terapia pour la rédaction de nos rapports, et nous fûmes en mesure de remettre au Gouvernement turc un projet à la fois de réforme financière et de Banque centrale qui fut adopté par lui.

De ces négociations, qui se poursuivirent en partie avec le directeur du mouvement des fonds et en partie avec le ministre des Finances, je ne noterai ici qu'un seul incident assez signi-

ficatif. Le Gouvernement turc avait fait venir avant moi, comme conseiller technique, un professeur à l'Ecole de commerce de Lausanne, M. Morf, qui avait préparé un projet comportant une double monnaie, dont l'une serait une monnaie d'or, l'autre continuant à être la livre turque papier, qui était alors en cours. Le ministre m'ayant demandé ce que je pensais de cet arrangement, je lui déclarai que le système d'une double monnaie me paraissait extrêmement dangereux et difficile à mettre en œuvre. Deux jours après, je vis arriver à minuit, à l'hôtel où nous logions, et qui faisait face au Palais de la Grande Assemblée, le ministre des Finances. Il m'exposa qu'il était en train de faire voter par la Chambre un projet de Banque centrale et que le titre IV de ce projet prévoyait la création de la double monnaie que j'avais critiquée dans une conversation précédente. Comme son projet devait passer dans la matinée devant la Commission compétente, et que, du reste, la Grande Assemblée devait entrer en vacances quelques jours après, il me demandait si j'étais en état de transformer le titre IV de son projet en un titre nouveau, dans lequel serait organisé le système d'une monnaie unique. Les nouveaux articles devaient être présentés par lui à l'Assemblée vers 10 heures ou 11 heures du matin. Je réveillai mes collaborateurs en promettant au ministre que nous serions prêts à l'heure fixée par lui; et, en effet, nous lui remettions les articles nouveaux à l'heure dite. Le ministre les fit passer sans aucune difficulté, et c'est ainsi qu'un projet basé sur une conception toute différente du projet précédent fut adopté en quelques heures par le Gouvernement et par l'Assemblée. Quant à notre rapport, qui traitait surtout de la réorganisation des impôts, il fut adopté par Ismet Pacha après une longue conversation où, examinant les deux ou trois graphiques qui résumaient sa situation financière, il me dit aimablement : « Vous avez fait ma radioscopie; je vous demande maintenant de me résumer le traitement. »

C'est en revenant d'Ankara que je passais par Bucarest et que je trouvais le changement de Gouvernement consécutif à l'arrivée en avion du roi Carol, arrivée qui avait bouleversé la situation politique du pays. Une entrevue que j'eus avec le roi à Sinaïa, où se trouvait sa résidence d'été, — et qui dura près de deux heures — me montra que nos efforts précédents cesseraient dorénavant d'être soutenus.

Mission en Espagne.

C'est à peu près au même moment que, sur la suggestion de la Banque Morgan, le Gouvernement espagnol, qui était dirigé par Primo de Rivera (marquis de Estella), me demanda de venir examiner la situation financière et monétaire du pays en vue d'une stabilisation éventuelle. J'eus de nombreuses conversations avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Quinones de Leon, ami personnel du roi Alphonse XIII, qui paraissait n'avoir qu'une confiance très limitée dans le ministre des Finances d'alors, M. Calvo Sotelo, avec lequel je devais surtout m'entretenir ainsi qu'avec le Gouverneur de la Banque. Je demandai à un membre de la Banque Morgan, mon ami Pierre Meynial, de m'accompagner.

La situation espagnole était très originale; l'Espagne, ayant reçu pendant toute la guerre des versements en or considérables de la plupart des belligérants en paiement des denrées qu'elle leur envoyait, aurait pu facilement stabiliser sa monnaie sur la base de l'or. Mais, aussitôt la guerre finie, sa médiocre situation commerciale et financière entraîna la fuite de ses réserves. Une dévaluation faite à un taux raisonnable, accompagnée d'un équilibre budgétaire suffisant, aurait pu lui donner une monnaie très saine et rétablir sa situation des changes. Mais, en réalité, personne ne désirait réaliser cette stabilisation. L'Espagne était habituée depuis très longtemps aux fluctuations des changes, qui était l'occasion pour toutes les grandes banques de profits substantiels, de sorte que l'on se heurtait à une résistance latente de tous les intéressés. En particulier, le gouverneur de la Banque d'Espagne ne tenait nullement à changer la situation, que, d'ailleurs, il ne comprenait guère.

Quant au général Primo de Rivera, bien entendu, il était complètement ignorant de ces questions. Et d'ailleurs, son influence touchait à sa fin. J'en avais été informé par le ministre des Finances roumain, M. Madgearu, qui, venu présider à Barcelone l'inauguration du pavillon roumain à la grande Exposition internationale qui se tenait en 1931 dans cette ville, m'avait raconté une conversation avec le roi Alphonse XIII, dans laquelle, à propos de Primo de Rivera, il avait déclaré à M. Madgearu qu'il désirait rentrer dans la voie constitutionnelle

et que Primo de Rivera avait suffisamment duré. Cela n'empêcha pas celui-ci, quand je vins lui faire une visite de courtoisie, de me déclarer de la manière la plus catégorique : « On vous dira peut-être que je suis sur le point de partir. En réalité, je puis rester encore dix ans ici si cela me fait plaisir. » Deux mois après ma visite à Madrid, le dictateur quittait l'Espagne et venait mourir à l'Hôtel du Quai d'Orsay à Paris.

Nos conversations avec M. Calvo Sotelo portèrent surtout sur la situation budgétaire, et en particulier sur les dépenses des chemins de fer, qui entraînaient un déficit sérieux. La veille de mon retour à Paris, il m'annonça que les dépenses que j'avais critiquées étaient supprimées par décret et il me dit en souriant : « Vous voyez que les gouvernements autoritaires ont du bon, en permettant des mesures sans discussions préalables ». Je remis mon rapport au ministre des Finances, et il a été publié dans mes *Esais sur quelques problèmes monétaires.* Quelques semaines ou quelques mois après, M. Calvo Sotelo fut assassiné à Madrid comme chef des partis de droite, et cet assassinat fut le point de départ de l'affreuse guerre civile espagnole.

Mon rapport n'eut d'ailleurs aucune suite. Le Gouvernement espagnol s'adressa peu de temps après à la Banque internationale de Bâle pour un rapport sur la stabilisation, qui n'eut pas plus de succès que le mien.

En rentrant à Paris, je pris ma retraite comme professeur à la Faculté de Droit (fin 1933), étant trop occupé par mes nouvelles fonctions d'administrateur à la Compagnie du Suez et à la Banque de Paris et des Pays-Bas, fonctions auxquelles j'avais été appelé par le marquis de Vogüé pour la Suez et par M. Moreau pour la Banque de Paris, et qui s'ajoutaient à la création et à la direction de l'Institut de recherches économiques et sociales fondé avec l'aide de la Fondation Rockefeller.

Voyages aux Etats-Unis avec M. Laval et M. Herriot.

C'est en octobre 1931 que le président Laval me demanda de l'accompagner aux Etats-Unis dans la visite qu'il fit au Président Hoover. Cette mission ne donna aucun résultat; nos conversations avec le secrétaire d'Etat du Trésor de l'époque, qui s'intéressait vivement au maintien de l'étalon-or, ne présentaient par contre aucune espèce d'attrait pour M. Laval, qui

me dit très simplement : « Vous savez, l'étalon d'or, je m'en fous. Vous mettrez ce que vous voudrez dans le communiqué. »

En avril 1933 j'accompagnai M. Herriot dans un voyage analogue, mais cette fois-ci c'est le Président Roosevelt qui nous accueillit. Et c'est au cours du voyage, environ vingt-quatre heures avant d'arriver à New-York, que nous reçûmes sur l'*Ile-de-France* la nouvelle de l'abandon de l'étalon-or par les Etats-Unis, succédant, à deux ans de distance, à l'abandon du même étalon par l'Angleterre. Double événement qui devait retentir durement sur la situation monétaire française, si récemment rétablie. Mes conversations à New-York, en particulier avec M. Moley et le conseiller financier, M. Marburg, furent extrêmement intéressantes, mais n'aboutirent à aucun résultat positif. Elles me fournirent seulement l'occasion d'entrer en contact avec tous les membres de ce que l'on appelait alors le Brain Trust du Président Roosevelt, qui devait changer si fréquemment ensuite de conseillers.

Conférence de Londres en 1933.

C'est la même année, en juin 1933, qu'eut lieu la Conférence mondiale de Londres, où j'eus l'occasion, comme délégué de la France, de défendre énergiquement le maintien de l'étalon-or, malgré l'abandon complet de cet étalon par le président Roosevelt, déclaré par lui un simple fétiche. La décision prise ensuite par la France, la Hollande, la Suisse, de maintenir cet étalon, décision à laquelle je pris part activement, devait à son tour se montrer vaine les années suivantes, en face de la chute des deux plus grandes monnaies du monde.

Discussions monétaires avec les Anglo-Saxons. Origine de mon livre sur l' « Histoire des Doctrines monétaires ».

Ce sont les nombreuses discussions que j'eus à l'occasion de ces événements avec les représentants de la Trésorerie britannique, de la Banque d'Angleterre et de la Banque fédérale de réserve, qui m'incitèrent à commencer la rédaction de mon livre sur l'*Histoire des Doctrines monétaires depuis John Law*. Je m'étais convaincu, en effet, que les idées que l'on développait souvent devant nous, et contre lesquelles je fus amené bien souvent à m'élever, n'étaient que la répétition d'idées déjà très anciennes qui, en réalité, marquaient des différences per-

manentes de conceptions entre les praticiens et les théoriciens, tant à Londres qu'à Paris.

Un premier point, qui a été rarement mis en relief, mais qui est très important, ce sont les différences fondamentales de pratique de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France. Quand il s'est agi de créer la nouvelle Banque d'émission des Etats-Unis, le praticien qui a fourni d'idées constructives la nouvelle législation américaine, M. Warburg, a toujours insisté sur le fait que l'organisation des Banques d'émission, comme la Banque de France et la Reichsbank, était très supérieure à celle de la Banque d'Angleterre. Il suffit d'ailleurs de remarquer que la Banque d'Angleterre, depuis sa fondation, a servi beaucoup plus à fournir des fonds au Gouvernement qu'à réescompter du papier commercial, alors qu'au contraire les deux Banques continentales française et allemande ont eu pour but essentiellement d'assurer *l'élasticité* du marché monétaire. J'ai suffisamment insisté sur ce point dans mon *Histoire* pour n'avoir pas besoin d'y revenir. Ce qui caractérise le marché anglais par rapport aux deux marchés continentaux, c'est la facilité avec laquelle les grandes banques par actions et les banques privées escomptent sur le marché et en dehors de la Banque d'Angleterre les traites commerciales. C'est cet énorme marché, complété par le système des « acceptations », qui lui a donné son importance mondiale. Mais, en tant que banque d'émission, la Banque d'Angleterre, loin de présenter l'élasticité nécessaire, a toujours été au contraire gênée par ses règles d'émission qui l'ont obligée, à plusieurs reprises, à recourir à l'aide des banques étrangères, et en particulier de la Banque de France.

J'ai indiqué tout cela dans mon livre, et c'est sans doute cette admiration très réservée à l'égard du système d'émission anglais qui m'a valu les vives critiques qu'il a suscitées en Angleterre et même aux Etats-Unis.

La théorie quantitative.

Un deuxième point qui m'a incité à la publication de ce livre, c'est la critique inconsidérée, de la part de beaucoup d'auteurs, de ce qu'on appelle la théorie quantitative de la monnaie. Depuis très longtemps, les praticiens et les banquiers, aussi bien à Londres qu'à Paris, ont dénié à l'or toute influence

sur les prix. Les opérations quotidiennes du marché leur font penser que les prix sont dominés essentiellement par l'abondance des disponibilités monétaires et par le taux plus ou moins élevé de l'escompte, ce qui est vrai si l'on n'envisage que les événements *au jour le jour*. Par contre, l'influence *à long terme* de la production de l'or me paraît confirmée par tous les événements des soixante dernières années, en particulier l'influence de la production de l'Afrique du Sud sur le développement des prix me paraît évidente dès qu'on examine les courbes statistiques. Elle a d'ailleurs été acceptée en fait par des économistes de premier ordre, comme l'Américain Taussig. Cette question a fait l'objet de nombreuses conversations entre Benjamin Strong et moi-même. Strong était convaincu qu'il était en mesure de fixer, par sa politique d'escompte et de crédit, le niveau des prix en Amérique, et quand je lui faisais remarquer la baisse des matières premières à partir de 1925 et la nécessité de faciliter la production de l'or pour empêcher le retournement des prix, il m'objectait le rôle prépondérant du crédit. Cependant, dans ses dernières années, il m'avouait, dans sa sincérité ordinaire, que les événements me donnaient raison et que le niveau des prix se modifiait indépendamment de sa propre politique. Il fallait, du reste, une singulière dose de dogmatisme pour continuer à dénoncer les erreurs de la théorie quantitative, alors qu'au lendemain de la guerre tous les raisonnements des experts, des publicistes et des ministres en matière financière et monétaire reposaient sur cette idée que l'inflation était à l'origine de la hausse générale des prix.

Là encore, les adversaires de cette théorie persistaient à considérer que l'émission du papier-monnaie n'était qu'une *conséquence* de la hausse des prix, en continuant à appliquer au *papier-monnaie* les mêmes raisonnements qui étaient partiellement vrais du billet de banque *convertible* avant la guerre. De ce que l'émission des billets de banque s'accroissait pour faire face aux besoins monétaires des périodes de prospérité, on en concluait que le billet de banque inconvertible était, lui aussi, un effet de la hausse des prix, alors qu'il en était la cause évidente.

Enfin je fus amené à considérer que le moyen principal, sinon unique, de mettre fin à l'« inflation » consistait dans le rétablissement de l'équilibre budgétaire, pour cette raison très

simple que cet équilibre, une fois rétabli, faisait disparaître par là-même toute création gratuite de monnaie par l'Etat. Une fois cette création arrêtée, *la seule augmentation de la production devait déterminer, après un certain délai, une baisse des prix, c'est-à-dire une déflation, sans qu'une « ponction » de la monnaie fût nécessaire.* C'est ce que j'avais déjà exposé dans mon petit livre sur la *Déflation en pratique*. C'est l'idée qui me servit de guide au cours des différentes réformes financières auxquelles j'ai été mêlé, et c'est ce que j'ai exprimé dans la formule suivante : « La hausse des prix est déterminée par l'accroissement de la demande générale, et la baisse des prix est provoquée par par un accroissement de l'offre générale. »

La monnaie réserve de valeur.

J'ai été vivement frappé aussi, depuis la fin de la première guerre mondiale, de tous les phénomènes nés de *l'incertitude sur l'avenir de la monnaie*, et c'est ce qui m'a fait insister sur la nécessité, pour le rétablissement de l'économie, d'avoir une monnaie stable. Rien n'est plus grave, dans les relations internationales comme dans les rapports à l'intérieur de la nation, que la *spéculation* sur la monnaie. Or, à partir d'un certain degré, toute prévision sur l'instabilité de la monnaie détermine des spéculations qui peuvent rapidement aboutir à de désastreuses paniques. C'est ce que l'on a vu en France avant 1926, c'est ce qui se produisit en Angleterre en 1931 et aux Etats-Unis en 1933.

De là ma conviction que les dévaluations étaient indispensables, non pas seulement pour ajuster le niveau des prix et des changes entre les différents pays, mais *pour fournir aux papiers-monnaies créés par la guerre la base métallique sans laquelle la confiance du public les abandonnait.* De là ma conviction, exprimée dans mon *Histoire des Doctrines monétaires*, et que j'ai réaffirmée depuis la deuxième guerre mondiale, que la dévaluation de la monnaie américaine était indispensable pour accroître la production de l'or, ainsi que la valeur nominale des stocks déjà existants, afin de fournir à la masse de papier-monnaie en circulation une convertibilité suffisante pour faire disparaître la défiance monétaire.

En insistant ainsi sur le caractère de « réserve de valeur » de la monnaie, j'ai choqué beaucoup d'économistes, les uns parce

qu'ils considéraient cette conception comme trop banale pour être à nouveau exprimée (et cela prouve de leur part une singulière naïveté), et les autres parce qu'en refusant de voir dans la monnaie autre chose qu'un simple pouvoir d'achat ils se flattaient de faire varier à leur gré ce pouvoir d'achat et d'employer la monnaie comme l'instrument d'une politique sociale de redistribution des revenus au gré de leur fantaisie (c'est ce qu'ont fait les Soviets).

Or la stabilité de la monnaie, par conséquent sa convertibilité en or, en permettant à ses détenteurs des *prévisions sur l'avenir*, est un élément d'apaisement psychologique, à mon avis indispensable à l'équilibre social et économique. La perpétuelle incertitude sur le pouvoir d'achat des revenus que l'on perçoit (et tout particulièrement des revenus modestes) crée chez tous ceux qui ont des responsabilités familiales ou économiques une anxiété qui finit par déséquilibrer les esprits et les incliner vers les solutions les plus absurdes ou les plus violentes. Méconnaître ces phénomènes moraux qui se rattachent à la monnaie, c'est méconnaître les problèmes les plus importants de l'économie.

Interprétation de la crise de 1929-1930.

Ce sont ces observations qui m'ont amené à interpréter la crise de 1929-1930 tout autrement que ne l'ont fait les économistes anglo-saxons, et particulièrement britanniques. Depuis vingt ans, ces économistes se livrent, à l'occasion de cette crise, à des divagations qui partent toutes de cette idée qu'il s'agit là d'une crise normale de notre régime économique. A mes yeux, il s'agit d'une crise exceptionnelle et anormale de rajustement des prix, après le bouleversement de ceux-ci par la guerre et le papier-monnaie. C'est également un des points sur lesquels j'ai insisté dans mon *Histoire des Doctrines monétaires*, un point sur lequel je me trouve d'accord avec quelques-uns des meilleurs économistes, par exemple avec Schumpeter. Et c'est précisément pour éviter une crise de déflation aussi violente que celle des années 30 que j'ai toujours bataillé pour qu'on renonçât aux amputations monétaires telles que certains pays ont cru devoir les faire, et qu'on se bornât à des dévaluations accompagnées d'un accroissement de la production de l'or. Jusqu'à présent cette politique n'a pas prévalu, mais il me

paraît inévitable que la force des choses n'y conduise. J'ai trouvé dans la défense de cette politique un appui considérable chez un économiste de l'Afrique du Sud, M. Busschau.

Il va sans dire que si l'on pouvait me démontrer qu'un simple système de papier-monnaie serait capable de remplacer la monnaie métallique, j'y adhérerais bien volontiers. Je me suis rendu compte, en effet, en particulier au cours de ces dernières années, que l'extraction de l'or, par exemple en Afrique du Sud, se fait au prix des plus grandes souffrances de la part des ouvriers noirs qu'on y emploie. On maintient toute cette population dans un état de pauvreté et de barbarie par la crainte que les blancs éprouvent devant l'énorme majorité que la population noire constitue.

Il me paraît, d'autre part, infiniment probable que l'extraction de l'or en Sibérie, qui est devenue une des grandes ressources de l'U.R.S.S., quoiqu'on n'ait sur le montant de cette extraction que des données extrêmement incertaines, ne doit pas pouvoir se réaliser sans un emploi très étendu d'une main-d'œuvre condamnée au travail forcé. C'est dire que cet instrument de civilisation qu'est l'or n'est mis à la disposition des nations civilisées qu'au prix des plus grandes souffrances. C'est dire, par conséquent, qu'à moins de grandes modifications dans les méthodes d'extraction, tout autre système monétaire que le système basé sur l'or serait le bienveneu.

Mais jusqu'à présent, les systèmes de papiers-monnaies ont été la source de misères au moins aussi grandes, sinon davantage, et qui se sont étendues à des populations infiniment plus nombreuses. Je persiste donc à croire que la prolongation d'une période où l'on recule devant le retour à une monnaie internationale, qui serait l'or, ne peut entraîner que des conséquences non seulement économiques mais morales et politiques désastreuses.

C'est tout cela que j'ai essayé de mettre en relief dans mon *Histoire des Doctrines monétaires*, qui, à mes yeux, ne devait pas être une simple Histoire, mais l'exposé d'une conception monétaire personnelle basée sur les enseignements du passé.

J'ai également exposé mes conceptions dans mon *Précis des Mécanismes économiques* et dans mon article *L'Expérience de 1926*, paru dans le livre de Lacour-Gayet : *Monnaie d'hier et de demain* (1952).

Comité du Blocus.

Quand la guerre de 1940 éclata, je fus appelé par le ministre du Blocus, M. Pernot, à constituer un petit Comité consultatif qui devait lui fournir un programme et un certain nombre d'idées directrices pour le guider dans la politique à suivre. J'organisai une série de consultations auprès des industriels dont les entreprises étaient particulièrement mêlées à l'industrie de guerre. Très vite nous nous étions rendu compte que, au lieu d'organiser un blocus général et universel, il fallait concentrer les efforts sur un certain nombre de produits, parmi lesquels les métaux non ferreux comme le molybdène et le nickel, qui jouaient un rôle prépondérant.

J'aurai l'occasion de décrire ailleurs les expériences plutôt décourageantes, et même attristantes, que j'eus l'occasion de faire pendant cette période, celle de la « drôle de guerre », où les illusions relatives à l'influence du blocus n'étaient pas moindres en Angleterre qu'en France, comme je pus m'en apercevoir lors des quelques voyages où j'accompagnai le ministre en Angleterre, pour prendre contact avec l'organisation anglaise du blocus.

Dernière mission aux Etats-Unis.

Je mentionne seulement ici que des difficultés ayant surgi entre le Gouvernement des Etats-Unis et l'organisation franco-anglaise du Blocus, ce fut l'occasion de ma dernière mission aux Etats-Unis, où je fus envoyé à Washington par un accord entre les ministres du Blocus français et anglais (ce dernier ayant nommé M. Gwatkin), pour essayer de résoudre le problème difficile de concilier les besoins d'exportation américaine avec la nécessité de réduire, pour l'Angleterre et pour la France, leurs importations de produits non essentiels à la guerre. Je trouvai, au cours de cette négociation, un appui très amical auprès du secrétaire d'Etat, M. Hull, et plus encore auprès du Président Roosevelt, dont l'accueil fut particulièrement cordial. Au cours de cette mission, nos efforts pour empêcher les expéditions de nickel canadien à l'ennemi, ainsi que celles du molybdène américain, furent couronnés de succès. Je rentrai en France dans les tout premiers jours de mai, pour assister quinze jours après au désastre de l'invasion allemande.

Précis des Mécanismes monétaires.

C'est en 1940, dans le grand silence qui nous était imposé à tous, que je me décidai à écrire mon *Précis des Mécanismes monétaires*, où je résumais les réflexions et les observations que ma carrière d'économiste m'avait inspirées. C'est là que j'ai exposé de la manière la plus complète mes vues sur la monnaie, en faisant pour la première fois, je crois, dans l'histoire des doctrines, une distinction entre la monnaie « vue du dedans » et la monnaie « vue du dehors », qui me paraît expliquer bien des confusions et des équivoques de la doctrine monétaire pure et simple. Je mis également dans mon livre l'accent sur le rôle prépondérant des *marchés* dans la vie économique, contrairement à la tradition des traités d'économie politique qui mettaient dès le début l'accent sur des problèmes compliqués comme celui de la valeur; et je plaçai dans les premiers chapitres une vue générale de la circulation des biens et de la monnaie comme introduction à l'ensemble de l'économie.

Ce livre, que je destinais surtout aux écoles secondaires (où je continue à penser qu'il est indispensable d'introduire un enseignement élémentaire des mécanismes économiques nationaux et internationaux), présente une lacune grave. J'ai renoncé à y introduire un chapitre sur la *répartition des revenus*, à cause des difficultés que je rencontrai non pas à exposer le mécanisme de ces revenus, mais à éviter, dans un livre élémentaire, les malentendus pouvant naître des appréciations morales relatives à cette distribution. Il m'a paru difficile, dans un ouvrage destiné à de très jeunes gens, d'éviter des jugements qui paraîtraient ou odieusement conservateurs, en restant purement objectifs et descriptifs, ou au contraire exagérément critiques, sans pouvoir par ailleurs offrir aucune formule de construction qui ne se heurtât pas à des objections graves. Si j'en ai encore le temps, je comblerai cette lacune dans l'introduction que je suis en train de rédiger au *Manuel du Spéculateur à la Bourse*, dans la grande édition de Proudhon publiée par Maxime Leroy et Bouglé.

Mon *Précis* parut en 1945, dans une ambiance presque révolutionnaire, où un certain illuminisme, propre aux périodes de grande agitation politique et sociale, faisait croire à beaucoup de gens que le monde était à la veille d'une rénovation

totale. On interpréta mon ouvrage comme une confession à retardement d'un libéralisme désuet, alors que je n'avais voulu qu'exposer aussi simplement que possible ce que je considère comme le mécanisme *réel* des faits économiques, l'évolution de ceux-ci se produisant suivant sa ligne propre, comme je l'ai dit ailleurs, en dehors de toute influence profonde des doctrines sur les faits, et dépendant bien plus de découvertes scientifiques imprévisibles que des élans du cœur ou des constructions de l'esprit.

Nouvelle édition de l'« Histoire des Doctrines économiques ». Critique de Keynes.

La dernière édition de notre *Histoire des Doctrines économiques* ayant paru en 1925, il se trouvait que cette Histoire restait muette sur les publications les plus importantes parues depuis la première guerre mondiale. Or, parmi ces publications s'en trouvaient quelques-unes soit d'une qualité, soit d'une importance, qui ne permettait pas de les ignorer. Au nombre des plus intéressantes étaient celles qui se réfèrent au commerce international et au problème des transferts né de la question des réparations allemandes, ainsi que toutes les doctrines relatives aux crises qui s'étaient multipliées à partir de 1929 et 1930. Dans la première catégorie rentrent le grand ouvrage du suédois Ohlin sur le Commerce international et les publications de l'Ecole de M. Taussig en Amérique. Dans la seconde catégorie rentrent en particulier les ouvrages de Maynard Keynes, qui ont eu un si grand retentissement.

Je me décidai donc à publier une nouvelle édition de l'*Histoire des Doctrines*, où j'ajoutai deux chapitres, l'un sur les nouvelles théories du commerce international, l'autre sur les théories des crises. Dans le premier je prenais parti contre la conception anglaise née de Ricardo, et qui est connue sous le nom de doctrine des coûts comparatifs, en faveur de la doctrine d'Ohlin, qui assimile le commerce international à un simple commerce interrégional, et n'accorde pas au premier de caractères spéciaux. D'autre part, je critiquais vivement la conception de l'épargne de Keynes et les conséquences qu'il prétend en faire découler. J'avais beaucoup admiré et loué, au moment de sa parution, son livre sur les réparations. Par contre, ses deux livres, l'un sur la théorie monétaire, l'autre sur

l'emploi, me paraissaient pleins de sophismes et d'imprécision. Toute la pensée de Keynes a été déterminée par la situation propre à l'Angleterre au lendemain de la première guerre mondiale. Cette situation était caractérisée par un intense chômage consécutif au retour de la livre au pair, et un peu plus tard par une crise violente de baisse des prix déchaînée par la crise américaine de 1929 à 1930. Autour de ces deux événements, Keynes a construit une conception purement opportuniste dont le but pratique était essentiellement d'amener le Gouvernement anglais à organiser contre le chômage un système de grands travaux publics auxquels la Trésorerie britannique était parfaitement hostile. C'est là l'idée directrice qui ressort nettement de la grande biographie que M. Roy Harrod a consacrée à son maître et ami. L'idée de faire du « plein emploi » la ligne maîtresse de la politique économique dans un monde de plus en plus industrialisé, et où les ouvriers de l'industrie représentent une portion croissante de la population, était évidemment séduisante quoique partiale. Elle correspond à la vieille idée du « droit au travail », proclamée par la Révolution de 1848, à l'occasion d'une crise de chômage particulièrement douloureuse. Personne ne peut se refuser à considérer le plein emploi sinon comme *le* but, au moins comme *un* des buts de la politique économique. Mais les moyens proposés par Keynes, tels que la baisse continue du taux de l'intérêt et les investissements à tout prix, fût-ce en travaux inutiles, tels que les Pyramides d'Egypte, pour lutter contre la dépression ou les dépressions économiques, se heurtent aux plus graves objections auxquelles Keynes et les keynesiens n'ont pas encore répondu. Ce sont ces critiques que j'ai résumées dans le chapitre consacré à Keynes dans l'*Histoire des Doctrines*. Au cours des cinq dernières années, c'est de nouveau au problème monétaire que j'ai consacré le plus d'attention.

Institut scientifique de recherches économiques et sociales

En fondant mon Institut de recherches en 1934, j'avais eu comme objet en vue, en grande partie, l'examen de ces problèmes. J'aurais voulu construire un Institut d'observation suffisamment objectif pour que ses opinions et ses diagnostics pussent provoquer une adhésion sinon unanime, au moins importante. C'est en vue de ce résultat que je mis en train une

série d'études basées sur l'observation, parmi lesquelles les plus importantes furent le grand *Album sur l'économie française de 1914 à 1936*, qui avait surtout pour but de faire ressortir, par des graphiques appropriés, les véritables causes de la crise de 1930 et le mécanisme du rétablissement de l'étalon-or à partir de 1926.

Dans le même ordre d'idées, mais sous une forme différente, je mis en train la grande enquête sur le chômage, au moyen des fiches de chômage réunies dans les offices de chômage créés en province et à Paris. Plus tard, après la guerre de 1940-1944, je réalisai le grand *Album sur le commerce international*, qui montrait les développements de ce commerce pendant un demi-siècle et faisait ressortir le contraste de son développement, régulier pendant une période de paix, et chaotique après une période de guerre. J'espérais faire ainsi apparaître l'influence décisive de la guerre sur les échanges internationaux, de même que sur les phénomènes monétaires.

Au cours de ces travaux, j'ai eu la bonne fortune d'avoir comme collaborateurs plusieurs hommes à la fois jeunes et ardents : M. Schwob, qui a contribué beaucoup au premier Album et qui a été, pendant plusieurs années, la cheville ouvrière de mon Institut; puis Marjolin, Morin et Herberts, qui m'ont apporté un dévouement et une compétence exceptionnels et dont la carrière ultérieure a suffisamment démontré la valeur, ainsi que Mlle Leclerc, dont le talent de dessinatrice m'a rendu les plus grands services. Pour le deuxième Album, c'est M. Bunle, ancien directeur de la Statistique générale de la France, qui en a été la véritable cheville ouvrière. Grâce aux sommes importantes accordées par la Fondation Rockefeller à mon Institut, j'ai pu donner à ces publications, ainsi qu'au périodique intitulé *Activité économique*, un aspect extérieur suffisamment attrayant pour intéresser un public étendu.

Je parvins pendant toute la durée de la guerre, malgré l'interruption des communications avec les Etats-Unis, à maintenir en activité mon Institut, quoiqu'un peu au ralenti. Pendant plusieurs années encore, une fois la guerre finie, la Fondation Rockefeller a continué sa générosité à notre égard. Je dois rendre hommage également ici à l'appui et à la compréhension que m'a toujours apportés le représentant de la Fondation Rockefeller à Paris, M. Kittredge, l'un des meilleurs connais-

seurs américains des choses européennes. A partir de 1948, la Fondation fut amenée à retirer son appui à mon Institut, que j'arrivai encore à maintenir jusqu'au moment où mon ami et collègue Jeanneney, nommé à Paris, put venir me relever en réorganisant l'Institut et en l'incorporant à la Fondation nationale des sciences politiques.

L'étalon-or après la deuxième guerre mondiale.

En dehors de mon travail à l'Institut, j'ai continué, au cours de ces dernières années, à m'intéresser surtout au rétablissement international de l'étalon-or, et j'ai publié dans différents journaux, en particulier dans *l'Opinion* et dans *la Vie française*, des études sur ce sujet.

J'ai pensé, un peu naïvement, que les expériences faites au lendemain de la première guerre mondiale serviraient après la seconde. Les événements devaient démentir cette espérance. Les pays anglo-saxons étaient infestés par les idées inflationnistes de Keynes et de son école. D'autre part, l'idée d'une direction internationale de l'économie séduisait beaucoup d'Américains, et ces idées se sont traduites par la création d'un Fonds monétaire international à Bretton Woods. Loin de viser le rétablissement international des monnaies, cette institution a cherché surtout à instaurer par son intermédiaire une sorte de condominium monétaire anglo-américain sur les autres pays. Ce condominium devait s'exercer en établissant comme monnaie internationale soit la livre sterling, soit le dollar, soit les deux ensemble. L'or comme instrument monétaire international devait pratiquement être éliminé, ou tout au moins son emploi et sa distribution réglée par l'entremise des Etats-Unis. Imitant l'aveuglement des Britanniques après la première guerre mondiale, les Américains étaient persuadés que le dollar, qui, en fait, avait perdu la moitié de son pouvoir d'achat, pouvait conserver la même valeur or qu'avant la guerre. Or toute l'expérience des vingt années postérieures à la première guerre mondiale avaient démontré, à mon sens, que le seul moyen d'échapper aux conséquences économiques d'une grande guerre comme celle de 1940 à 1944 consistait en une dévaluation générale des monnaies permettant d'accélérer la production de l'or et d'éviter ainsi une désastreuse déflation des prix.

Ce sont les thèses que j'ai soutenues à différentes reprises

dans de nombreux articles, et aussi dans le dernier chapitre de mon *Histoire des Doctrines monétaires*. J'ai déjà dit que ce livre, dans ma pensée, ne devait nullement être un ouvrage d'érudition historique, mais était le résultat de nombreuses discussions que j'ai eu à soutenir avec les représentants de la Banque d'Angleterre pendant mon séjour à la Banque de France et dans les années suivantes.

En ce qui concerne la France, j'ai eu l'occasion de constater que les conditions dans lesquelles, en 1926, nous avons réussi la stabilisation du franc étaient non seulement inconnues, mais totalement méconnues, et qu'en particulier, dans les ouvrages d'économie politique qui ont été publiés en 1930, le mécanisme de cette stabilisation était purement et simplement ignoré. Il ne faut donc pas s'étonner que les générations qui ont suivi la deuxième guerre mondiale ignorassent tout de ce mécanisme. Ces générations étaient, du reste, beaucoup plus préoccupées de questions sociales que de questions monétaires, et croyaient pouvoir séparer les unes des autres, sans s'apercevoir que l'instabilité monétaire était, pour la classe ouvrière et pour toutes les institutions de prévoyance (Sécurité sociale, Assurances pour la vieillesse, etc.), le pire des désastres. Il est vrai qu'à ce moment la même illusion obscurcissait les esprits en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Il s'y ajoutait, en France, la conviction que notre pays était resté en arrière des progrès techniques pendant l'entre-deux-guerres, et que la première tâche était de lui faire rattraper l'infériorité technique à laquelle, disait-on, il s'était laissé aller au cours de ces années. La vérité, c'est que le système de protectionnisme renforcé auquel il avait recouru depuis la fin de la première guerre mondiale était le véritable responsable de cette inertie, protectionnisme renforcé encore par la crise de 1931 et des années suivantes. J'ai pu voir à l'œuvre ce protectionnisme et ses conséquences quand je fus chargé, par M. Laval d'abord, puis par M. Bastid et par M. Georges Bonnet, de présider un Comité dont l'objet était de supprimer une partie des contingents qui s'étaient multipliés à partir de 1932, et qui avaient construit une muraille de Chine autour des principales industries françaises, et plus encore de l'agriculture. A l'abri de cette muraille, les industriels et les agriculteurs étaient assurés d'un marché à l'intérieur duquel on ne permettait aux pro-

duits étrangers que de pénétrer au compte-gouttes. J'ai pu, pendant quatre ans, assister, dans les séances hebdomadaires que je présidais de ce Comité (séances préparées par des rapports remarquables dus à de jeunes fonctionnaires de l'Inspection des Finances, du Conseil d'Etat et des ingénieurs des services industriels de l'Etat), à l'énergie désespérée avec laquelle les représentants des industries que nous convoquions, et en particulier ceux du Ministère de l'Agriculture, défendaient pied à pied les droits de douane et les contingents dont ils bénéficiaient. Parmi les caractères remarquables de la politique de cette époque, je mentionnerai seulement qu'à mon arrivée au Ministère du Commerce, où devaient se tenir nos séances, et au moment où je réclamai les dossiers des contingents précédemment instaurés, on me répondit qu'aucun dossier de cette sorte n'existait au Ministère et qu'il ne restait trace d'aucun document préparatoire des décrets qui avaient été pris.

J'aurais, sur ces séances, à raconter bien des traits amusants ou scandaleux. Je me bornerai à dire qu'à mon arrivée au Ministère, je fus immédiatement averti qu'un contingent particulièrement important, et destiné à empêcher la ruine de certaines industries françaises, devait être rétabli au plus tôt. C'est un contingent sur les baignoires, dont l'arrivée massive d'Allemagne devait, dit-on, ruiner entièrement toute cette industrie en France. Je ne pus m'empêcher d'être assez égayé par cette information, la France ne passant pas pour un des pays où la baignoire est particulièrement répandue. Renseignements pris, il s'agissait simplement d'un vigoureux assaut des fabricants de baignoires en France contre une maison particulièrement bien outillée, et qui avait trouvé le moyen de fabriquer des baignoires en employant moitié moins de métal que les autres. On m'annonça également un jour que la fabrication des violons français, telle qu'elle s'effectuait à Mirecourt dans les Vosges depuis des dizaines d'années, était menacée de ruine totale par l'arrivée d'un bateau japonais chargé de violons, qui devaient envahir le marché français. Pendant des semaines, je questionnai régulièrement mon Comité pour savoir si ce bateau était arrivé dans les ports français. Aucune trace n'en a jamais été remarquée, etc. etc.

J'étais en train de préparer un rapport destiné à tirer les conclusions de cette vaste enquête (dont j'ai remis aujourd'hui tous

les rapports au Ministère de l'Economie nationale) quand la guerre est survenue, mettant fin aux travaux et redonnant au protectionnisme une nouvelle chance de s'emparer de l'économie française.

J'ai combattu également la politique d'après guerre, qui a consisté à vouloir rénover toute l'industrie française, alors que la reconstruction des habitations n'était même pas amorcée, et que la première tâche aurait dû être de reconstituer l'épargne, grâce à laquelle les nouveaux investissements auraient pu se faire. Au lieu de cela, on a imposé à la France des restrictions de consommation, après quatre ans de misère, et des charges budgétaires énormes sous prétexte d'investissement. L'auteur de cette politique, M. Jean Monnet, et ceux qui l'ont suivie, n'ont pas mesuré les conséquences d'une méthode qui devait aboutir à maintenir le budget français en constant déséquilibre, et à organiser, si l'on peut dire, la chute méthodique du franc.

Résumé du résumé.

Si j'essaye de résumer ce que je considère comme essentiel dans les idées que j'ai défendues, voici à peu près à quel résultat j'aboutis. Ce qui m'a incité à faire de l'Economie politique, c'est uniquement la curiosité. Je ne sais pourquoi les phénomènes économiques m'apparaissaient comme extrêmement complexes; sur l'épargne, sur la monnaie, ce que j'entendais dire ou ce que je disais me semblait toujours vague et imprécis. Une partie de mes recherches a donc consisté essentiellement à regarder et à décrire des mécanismes concrets.

L'un des livres qui m'avaient le plus séduit pendant mes études était l'ouvrage de Bagehot sur le marché monétaire de Londres. Rien de semblable n'existait en France, et j'ai mis de longues années à me rendre compte du fonctionnement du marché de Paris. Je ne l'ai réellement bien compris que lorsque je me suis trouvé à la Banque de France. De même pour le mécanisme du commerce international. Tous les exposés des auteurs anglais sur ce mécanisme me paraissaient entachés d'une simplification grossière. L'habitude prise par eux de supprimer l'intercalaire monnaie dans ces transactions me paraissait absurde. Et l'importance accordée par eux à ce qu'ils appelaient les

« terms of trade » me semblait ridiculement exagérée. Sans parler de la thèse de Ricardo sur les « coûts comparatifs » que je n'ai jamais pu adopter et qu'il est impossible de formuler clairement.

Le premier ouvrage qui m'ait paru fournir un exposé rationnel du problème est celui de Ohlin. D'une manière générale, les thèses de Ricardo, auxquelles l'Economie politique anglaise continue à vouloir se rattacher, en dépit de l'évidence, sont à mes yeux le comble de l'inexactitude et de la sophistication, qu'il s'agisse de sa théorie du profit, de sa théorie du commerce international, de sa théorie du rôle des Banques d'émission, rien, dans ce qu'il a écrit, ne subsiste devant l'évolution des cent dernières années. Toutes ces thèses étaient inspirées uniquement par des objectifs pratiques, auxquels il cherchait hâtivement une justification théorique. Il a fourni ainsi à Keynes un déplorable exemple.

Les écrivains qui m'ont paru fournir une explication rationnelle de la vie économique et des échanges sont des hommes comme Menger, Walras et Stanley Jevons. Ce dernier a dit lui-même, dans une phrase caractéristique, que la vérité était du côté des écrivains français, et non des écrivains anglais successeurs de Ricardo. Je continue à penser que l'influence des écoles anglaises sur l'économie politique du monde entier est surfaite. En Italie, en France, en Autriche, et même en Amérique, se trouvent des écrivains dont la pensée a une généralité et une universalité infiniment supérieure à celles des auteurs anglais. L'Economie politique allemande est entièrement dominée par des préoccupations nationales, et ne s'en cache pas. L'Economie politique anglaise est, en fait, dominée par les mêmes préoccupations, mais les dissimule sous l'apparence d'une généralité que l'on aurait le plus grand tort de prendre au sérieux. La théorie de Keynes repose tout entière sur la seule préoccupation du chômage anglais.

Les quelques points théoriques sur lesquels mon attention a été attirée, et sur lesquels j'ai essayé d'apporter une contribution nouvelle, sont, d'une part, la théorie de l'épargne, qui, du reste, mériterait d'être complétée encore et précisée. Tout ce que Keynes a écrit sur cette question et sur celle de l'investissement est une pure et simple divagation.

Un autre problème sur lequel j'ai dû, par suite des circons-

tances, réfléchir constamment est le problème monétaire. Il a joué un tel rôle après la guerre de 1914-1918 qu'aucun économiste digne de ce nom ne pouvait se refuser de l'examiner de près. Comme tout le monde, j'ai dû apprendre, au fur et à mesure des événements, une quantité de choses que j'ignorais, ou que l'on avait oubliées pendant un siècle de monnaie stable. Au lendemain de la première guerre mondiale, j'ai cru à la possibilité de revenir aux parités d'avant guerre. Un livre comme celui de M. Despeaux, où il préconisait la dévaluation de la monnaie-papier comme la continuation d'une tradition française, m'est apparu, quand je l'ai lu pour la première fois, comme un dangereux paradoxe. Mais, peu à peu, les événements m'ont ouvert les yeux, et je me suis rendu compte de l'impossibilité d'échapper à la dévaluation du franc. J'ai passé à ce moment pour un hérétique, de même qu'aujourd'hui beaucoup de membres de la jeune génération me considèrent comme un orthodoxe. En réalité, mon orthodoxie consiste simplement en une défiance, largement justifiée par les événements, des monnaies dirigées par les gouvernements, et en ma croyance en la nécessité pour une monnaie d'être basée sur une confiance universelle. Le dernier exposé complet que j'ai fait de ma conception se trouve dans mon *Précis des Mécanismes élémentaires*. Il est plus net et plus complet que les exposés partiels et plus critiques que constructifs que j'ai faits dans mon *Histoire des Doctrines monétaires*. Ce que j'ai toujours combattu, c'est le nominalisme monétaire, défendu par des écrivains tels que Knapp en Allemagne ou Nogaro en France. Les idées de ces Messieurs ont envahi peu à peu même l'économie politique anglo-saxonne, et elles ont, bien entendu, été accueillies avec enthousiasme par tous les serviteurs des gouvernements intéressés à fabriquer de la fausse monnaie pour le succès de leur politique à courte vue.

J'ai toujours entendu discuter, depuis le début de mes études, la portée réelle de ce qu'on appelle la théorie quantitative. Le nombre de livres et d'articles qui ont été écrits pour en contester la justesse est difficile à énumérer. Je ne sais pourquoi cette théorie a le don d'exaspérer un certain nombre d'auteurs, qui trouvent qu'elle n'a jamais été suffisamment mise hors de combat. Je n'ai jamais compris ces fureurs. Personne ne peut nier que l'abondance d'une monnaie en diminue le pouvoir

d'achat. Reste à savoir d'où vient cette abondance. Certains écrivains prétendent qu'elle s'établit d'elle-même. C'est l'équivalent, en économie politique, de la création *ex nihilo*. Beaucoup d'écrivains, et même de praticiens, ont, en dépit de tous les événements, continué à affirmer que le papier-monnaie était le résultat d'une pression indispensable de l'économie tout entière. C'est en vertu de cette idée fantasmagorique que la Reichsbank, au lendemain de la première guerre mondiale, a fabriqué des milliards et des milliards de marks. L'absurdité de cette idée n'a heureusement pas empêché tous les praticiens de la monnaie de considérer la fabrication de la monnaie par le Gouvernement comme étant à l'origine de tous les désordres monétaires. Cette idée simple continue à dominer toutes les discussions sur ce sujet, et a été adoptée heureusement par la grande masse de l'opinion publique, comme elle l'a été par Simiand et Marjolin, qui ont consacré une érudition étonnante à retrouver l'action incontestable de l'abondance de la monnaie métallique ou de papier sur les prix.

En matière sociale, je n'ai jamais cessé de ressentir l'effet que produisit sur moi, quand j'en pris connaissance pour la première fois, la doctrine saint-simonienne de Bazard et Enfantin. Je considère encore aujourd'hui que c'est un des grands livres de la littérature sociale et économique française. J'ai toujours repoussé instinctivement le libéralisme orthodoxe qui triomphait encore au moment où j'ai commencé mes études. Ce libéralisme me paraissait à la fois inhumain et ignorant. Et c'est à travers les questions sociales que j'ai été amené à l'économie politique. Il suffira de parcourir mes chroniques ouvrières de la *Revue d'économie politique* pour se rendre compte de l'intérêt que j'ai pris à l'évolution des syndicats ouvriers, et mes deux thèses de doctorat ont porté, l'une et l'autre, sur des questions ouvrières.

En ce qui concerne mon attitude vis-à-vis des économistes d'aujourd'hui, elle consiste surtout à m'étonner de la confiance à laquelle certains d'entre eux, en particulier en Angleterre, croient pouvoir trouver, dans les quelques vérités connues de l'économie politique, des principes directeurs pour la politique sociale et économique de leur pays. L'idée absurde que l'on peut éviter les crises par une politique appropriée, l'idée non moins absurde que l'on peut trouver des normes de conduite

dans les phénomènes économiques nés des deux guerres mondiales, et construire sur ces phénomènes des principes directeurs pour une économie normale, c'est-à-dire pour une économie pacifique, est profondément choquante.

Ce qui domine l'économie politique des cinquante dernières années, ce sont deux circonstances fondamentales. La première, ce sont les affreuses destructions dues à la guerre, et la deuxième, les inventions extraordinaires dans le domaine physique, chimique, biologique, qui ont exercé, et qui exerceront encore, sur la production et les méthodes de production de l'avenir une influence incomparable. Mais ces deux circonstances ont un caractère absolument révolutionnaire, et l'idée que l'on pourrait diriger l'économie dans son évolution par des procédés tels que la baisse continue du taux de l'escompte ou l'émission du papier-monnaie sont des idées parfaitement chimériques, qui feront sourire d'ici quelques années. Il en est de même de la conception d'un communisme qui devrait être mondial pour être effectif, et qui suppose que les économistes seraient élevés au rang de dieux dans une humanité obligée de subir leur fantaisie. La vie économique est une adaptation perpétuelle des méthodes de production et d'échange à des circonstances constamment changeantes. Ce sont ces circonstances qui dominent l'histoire du monde, et non pas les méthodes d'adaptation économique utilisées à chaque moment et qui ne peuvent guère changer. L'espèce de prépondérance que, dans certains pays, on prétend donner à des théories économiques est l'expression d'un simplisme intellectuel qui veut à toute force trouver une solution à tous les problèmes. Je considère que l'économie politique ne fera de progrès que si l'on consent à regarder les problèmes qu'elle cherche à résoudre comme des problèmes extrêmement terre à terre, qui demandent, pour être résolus, des esprits très positifs et des informations très complètes. Quant aux grandes envolées mystiques que l'on essaie d'adapter ou de superposer aux quelques vérités économiques très simples que nous connaissons, elles ne sont bonnes qu'à égarer les esprits.

Charles Rist.

V

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

SOMMAIRE :

I. — OUVRAGES.

— La journée de travail de l'ouvrier adulte en France (Thèse de doctorat, Leroux-Denis, 1898).

— La législation anglaise sur la responsabilité en matière d'accidents (Thèse de doctorat, Leroux-Denis, 1899).

— Histoire des Doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours (en collaboration avec C. GIDE), Sirey, 1re éd., 1909; 7e éd., 1947; traductions : russe (1910), allemande (1913; 2e éd., 1920), anglaise (1915), tchèque (1920), polonaise (1920), serbe (1921), espagnole (1947), hébraïque (1949), italienne (1949).

— Les finances de guerre de l'Allemagne (Payot, 1921).

— Les finances allemandes pendant la guerre (Payot, 1921).

— La déflation en pratique (Giard, 1re éd., 1924, 2e éd., 1927).

— Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires (Sirey, 1933).

— Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours (Sirey, 1re éd., 1938; 2e éd., 1951).

— Précis des mécanismes économiques élémentaires (Sirey, 1945; 2e éd., 1947).

— Défense de l'or (Sirey, 1953) (où se trouvent reproduits la plupart des articles parus entre 1946 et 1952, dans *la Vie française*, *l'Opinion*, *Economie contemporaine*, etc.).

II. — Cours (parus aux Cours de Droit, Paris).

Cours de doctorat professés à la Faculté de Droit de Paris :

1915-1916 : Les grands marchés financiers et le mécanisme de l'épargne;
1919-1920 : Banques d'émission et banques de dépôts;
1925-1926 : Les balances des comptes des grands pays;
1930-1931 : Les grandes banques d'émission;
1931-1932 : Les grandes banques d'émission et la crise économique;
1932-1933 : La crise des monnaies.

III. — Rapports officiels.

— Rapport sur un projet de nouvelle organisation des études de droit (Circulaire ministérielle du 27 mars 1902). Présenté à l'Assemblée de la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier (1902).

— La situation économique de l'Autriche en 1922 (Rapport destiné à la Dotation Carnegie, publié dans la *Revue politique et parlementaire*, numéro de mars 1923; reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— Luchaire (Lucien) et Rist (Charles), « Les Universités et la Vie sociale » (Genève, S.D.N., 1923, Doc. S.D.N., 8°, 329 [17]).

— La peseta espagnole (1929) (étude reproduite dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— Caractère et origine de la crise de 1929 (Rapport au Conseil Economique; *J. O.* du 30 juin 1931; reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— Rapport sur les finances publiques de la Roumanie, 2 vol. (Paris, Paul Dupont, 1932).

— Retrouvera-t-on le niveau des prix de 1928 ? (Note rédigée à l'intention des membres du Conseil de la B.R.I., réunis à Bâle en mai 1932; cette note a été reproduite dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— Déclaration sur l'influence, sur les causes de la défaite, de la politique financière française des années qui ont précédé la guerre de 1939 (Paris, 3 septembre 1942).

Exposé au Conseil Economique le 12 février 1952 (*in* Conseil Economique, Etudes et Travaux n° 23; *Etude sur la remise en vigueur d'une monnaie librement convertible en or*, p. 52 et suiv.).

IV. — Contributions a des ouvrages collectifs

(autres que l'ouvrage rédigé avec C. Gide, déjà cité).

— J. Barthélémy et autres (dont C. Rist) : Problèmes de politique et finances de guerre (Alcan, 1915).

— Augé-Laribé et autres (dont C. Rist) : La politique républicaine (Alcan, 1924).

— Varii auctores : The international gold problem, Londres, 1931 (La contribution de C. Rist intitulée : « The international consequences of the present distribution of gold holding » a été reproduite dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*, sous le titre : La « mauvaise » répartition de l'or dans le monde.)

— La stérilisation de l'or en Angleterre et son origine dans l'histoire des doctrines économiques anglaises (dans les *Mélanges Truchy*, 1938, p. 472 et suiv.).

— Un bon Français, Sully (Société commerciale d'édition et de librairie, Editions « Je Sers », 1941).

— « Le mécanisme de la balance des payements. Une évolution muette de l'histoire des doctrines » (Mélanges économiques dédiés à M. le professeur Gonnard, p. 347).

— Urbanisation et désurbanisation. Problèmes de l'heure, par divers auteurs dont C. Rist (Plon, 1945).

— Monnaie d'hier et de demain (Spid, 1952) (un extrait de la contribution de C. Rist à cet ouvrage a été reproduit dans la *Défense de l'or*).

N. B. — A la liste de ces contributions à des ouvrages collectifs, il faut ajouter les publications de l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales (I.S.R.E.S.), et tout spécialement :

— Tableaux de l'économie française (1910-1934), précédés d'un avant-propos de C. Rist (1935).

— Ecarts de prix. France-Etranger. Tableaux comparatifs avec commentaires rédigés sous la direction de C. Rist (Sirey, 1936).

— L'évolution de l'économie française (1910-1937), sous la direction de C. Rist (Sirey, 1937).

— Tableaux du commerce international, sous la direction et avec une préface de C. Rist (Sirey, 1949).

— Enquête sur le chômage (3 volumes parus respectivement en 1938, 1942 et 1949 avec des avant-propos de C. Rist).

V. — Préfaces (liste partielle).

Préfaces destinées aux ouvrages suivants :

V.-Th. Totomiantz : Histoire des doctrines économiques et sociales (1922);

J.-P. Lazard : Politique et théories monétaires anglaises d'après-guerre (1927);

H. Guitard : L'émission et le placement des valeurs mobilières aux Etats-Unis (1930);

J. Rueff : L'assurance-chômage, cause de chômage (1931);

M. Cavelier : La gestion des fortunes mobilières (1934);

R.-G. Hawtrey : La circulation monétaire et le crédit (1935);

R. Marjolin : Prix, monnaie et production (1941);

P. Dieterlen : Les normes économiques (1943);

G.-L. Campion : Traité des entreprises privées (1945);

E. Patin : La bonne monnaie (1945);

P. Dieterlen : The monetary problem of France (1948).

VI. — Traductions.

David Schloss : Les modes de rémunération du travail (Girard, 1902).

Hartley Withers : Qu'est-ce que la monnaie ? (Le marché monétaire anglais), trad. de l'anglais par C. Rivière, revu par Ch. Rist (Giard, 1920).

VII. — Articles de la « Revue d'économie politique ».

(Ne sont pas compris dans cette liste :

1° les notices nécrologiques;

2° les comptes rendus bibliographiques, au sens strict, c'est-à-dire n'ayant pas pris la forme d'une « chronique », au sens de la *Revue d'économie politique.*)

Tome XI, 1897. — La durée du travail dans l'industrie française (p. 371).

Tome XVI, 1902. — Les transformations du contrat de salaire et leur influence sur la rétribution de l'ouvrier (p. 47).

Tome XVII, 1903. — Un nouveau livre d'Antoine Menger (p. 888).

Tome XVIII, 1904. — Chroniques ouvrières (p. 325, p. 588, p. 832).

Tome XIX, 1905. — Deux sophismes économiques. La théorie de la répartition proportionnelle chez Bastiat et chez Rodbertus (p. 223).

— Chroniques ouvrières (p. 175, p. 556, p. 844).

Tome XX, 1906. — Le capital provient-il uniquement du travail ? (p. 105).

— Chroniques ouvrières (p. 229, p. 483, p. 817).

Tome XXI, 1907. — La progression des grèves en France et sa valeur symptomatique (p. 161). (Reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires.*)

— Origine et caractère du socialisme d'Etat (p. 321, p. 412).

— Chroniques ouvrières (p. 129, p. 533).

Tome XXII, 1908. — Chroniques ouvrières (p. 113, p. 531).

Tome XXVI, 1912. — Relation entre les variations annuelles du chômage, des grèves et des prix (p. 748).

Tome XXVII, 1913. — Graphiques relatifs à la hausse de l'intérêt (p. 462).

Tome XXVIII, 1914. — La circulation monétaire française et le mouvement des prix (p. 276). (Reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*, sous le titre : « La circulation monétaire française de 1878 à 1910 et la théorie quantitative des prix ».)

Tome XXIX, 1915. — Le régime monétaire de l'Allemagne pendant la guerre (p. 24).

— Un rapport officiel allemand sur les caisses de prêts de guerre (p. 447).

Tome XXXI, 1917. — La couverture métallique de la circulation de papier en Allemagne et en France (p. 13).

— Les dépenses de guerre de la monarchie austro-hongroise (p. 111).

— La situation financière de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Turquie à la date du 30 juin 1917 (p. 249 et p. 362).

Tome XXXII, 1918. — Les deux derniers emprunts allemands (p. 30).

— La Banque d'Angleterre et l'Act de Peel en août 1914 (p. 164).

— La Banque d'émission autro-hongroise et les banques de dépôt en Autriche et en Hongrie (p. 419).

— Le rapport de la Commission industrielle américaine en France (p. 290).

— Bilans de guerre des grandes banques allemandes (p. 298).

Tome XXXIII, 1919. — L'exportation américaine et les lois sur les trusts p. 78).

— La doctrine sociale de Lénine (p. 575).

Tome XXXIV, 1920. — La réforme financière en Allemagne (p. 84).

— Hausse des prix, change et signes monétaires en France, Angleterre, Italie, Suisse, Etats-Unis, Japon, Canada (p. 361). (Article fait en collaboration avec Alfred MAWAS.)

Tome XXXV, 1921.

— Le mouvement des prix en Allemagne (p. 73).

— Les banques d'émission et l'après-guerre (p. 183).

— Quelques définitions de l'épargne. Essai de critique (p. 729).

Tome XXXVII, 1923. — Les réparations en 1922 (p. 181).

Tome XXXVIII, 1924. — Les réparations en 1923 (p. 163).

— Le budget de 1925 et le crédit de la France (p. 785).

Tome XXXIX, 1925. — Les réparations en 1924 (p. 253).

— Chronique de la stabilisation monétaire (p. 1082, p. 1268).

Tome XL, 1926. — Chronique de la stabilisation monétaire (p. 118).

— La France économique en 1925 (p. 177).

— Les dettes interalliées et les réparations en 1925 (p. 277).

Tome XLII, 1928. — La loi du 7 août 1926 et le mécanisme de la stabilisation française. (Article paru sans nom d'auteur dans la livraison de janvier de la *Revue* et reproduit ultérieurement dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires.*)

Tome XLIV, 1930. — La question de l'or (p. 1489). (Reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires.*)

Tome XLV, 1931. — La France économique en 1930 (p. 465).

Tome XLVI, 1932. — La France économique en 1931 (p. 513).

— La France économique en 1931 (p. 513).

— Le mécanisme de l'étalon-or a-t-il été faussé ? (p. 254). (Reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires.*)

— Charles Gide, économiste (p. 1705).

Tome XLVII, 1933. — La France économique en 1932 (p. 593).

Tome XLVIII, 1934. — La France économique en 1933 (p. 473).

— L'Institut scientifique de recherches économiques et sociales (p. 1769).

Tome XLIX, 1935. — La France économique en 1934 (p. 545).

— Une histoire naturelle de la vie financière et monétaire (p. 1763).

— Théories relatives à l'action de l'or et du taux d'escompte sur le niveau général des prix (p. 1495).

Tome L, 1936. — La France économique en 1935 (p. 577).

— Doctrines relatives à l'action de l'or sur les prix (1850-1936) (p. 1473).

Tome LI, 1937. — La France économique en 1936 (p. 489).

— Un manuscrit inédit du sire de Malestroict (p. 135).

Tome LII, 1938. — La France économique en 1937 (p. 481).

— Quelques observations sur les relations entre la vitesse d'accroissement de la production de l'or et les mouvements des prix (p. 1314).

— Les fonds d'égalisation des changes et leur action sur les prix et sur l'activité économique (p. 1535).

Tome LIII, 1939. — La France économique en 1938 (p. 913).

— (En collaboration avec G. Pirou.) Vingt-cinq ans d'évolution dans la structure économique et sociale française (p. I).

Tome LIV, 1940-1945. — A propos de l'expérience monétaire belge (p. 439).

Tome LVII, 1947. — La France économique de 1939 à 1946 (p. 801).

Tome LVIII, 1948. — Karl Marx utopiste (p. 5).

Tome LXI, 1951. — Vieilles idées devenues neuves sur la monnaie (p. 717). (Reproduit dans la *Défense de l'or.*)

Tome LXIII, 1953. — Le problème de l'organisation de l'enseignement économique en France (p. 202).

— La stabilité économique dans un monde changeant (p. 231).

— L'économique de Paul Samuelson (p. 386).

Tome LXV, 1955. — Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952 (p. 287).

VIII. — Autres articles.

— Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé (*Révolution française*, 14 juin 1894).

— Rapports du Comité de mendicité de l'Assemblée Constituante (*Révolution française*, 14 septembre-14 octobre 1894).

— Le XIIIe Congrès national corporatif de Montpellier et l'unification des forces syndicalistes en France (*Musée social*, 1903).

— Economie optimiste et économie scientifique (*Revue de métaphysique et de morale*, numéros de juillet 1904 et de septembre 1907; article reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— La situation financière des syndicats ouvriers français (*Revue économique internationale*, 15 janvier 1911; reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— La hausse du taux de l'intérêt et la hausse des prix (*Revue économique internationale* du 15 mars 1913; article reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— La préparation financière de la guerre en Allemagne (*Revue de Paris*, 15 mars 1915).

— Nos ressources financières (*Revue de Paris*, 1er décembre 1915).

— L'indemnité de guerre vue par les Allemands (*Revue de Paris*, 1er février 1919).

— Indemnité de guerre et commerce extérieur. (Article paru dans l'*Action Nationale*, avril 1919, et reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— La situation financière allemande (*Revue de Paris*, 1er mars 1920).

— L'épargne, son mécanisme social et psychologique (*Revue de métaphysique et de morale*, numéro d'avril-juin 1921; reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— Conditions économiques du paiement des réparations (Communication à l'*Union pour la Vérité* du 15 janvier 1922; reproduite dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— Le relèvement de l'Autriche et la reprise de son commerce extérieur (*Revue politique et parlementaire*, 1923).

— Une politique économique républicaine (*Revue politique et parlementaire*, 10 mars 1924; reproduit dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*).

— Huit articles parus entre le 7 octobre 1925 et le 16 février 1926 dans le *Moniteur des intérêts matériels* (publication alors bimensuelle et aujourd'hui disparue) ont été reproduits ensemble sous le titre : « Pour la stabilisation du franc », dans les *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires.*

— Les chômeurs d'après une enquête récente (Communication faite à la Société de statistique de Paris et reproduite dans le *Journal* de cette société d'avril 1942, n° 4, p. 90).

— Allocution prononcée à l'Assemblée du Musée du Désert (in *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, 1946).

— Gaston Jèze : L'homme (*Revue de science et de législation financière*, janvier-mars 1954, n° 1).

— La pensée économique de Proudhon (*Revue d'histoire économique et sociale*, 1955, n° 2). (A paraître en introduction au « Manuel du Spéculateur à la Bourse », dans les *Œuvres complètes de Proudhon*, publiées chez Rivière.)

IX. — Principales participations au Congrès des Economistes de langue française.

(Le sujet débattu, et sur lequel C. Rist est intervenu, est indiqué entre parenthèses.)

N. B. — Les pages indiquées renvoient aux comptes rendus publiés par Domat-Montchrestien.

— Congrès de 1933 : p. 66 (« Economie libérale et économie dirigée »).

— Congrès de 1935 : p. 43 et p. 63 (« Evolution du crédit et contrôle des banques »).

— Congrès de 1937 : p. 61 (« Capitalisme et bolchevisme »).

— Congrès de 1939 : p. 32 (« Les fonds d'égalisation des changes et leur action sur les prix et sur l'activité économique ». C. Rist était rapporteur; son rapport fut reproduit dans la *Revue d'économie politique :* il a, par conséquent, été cité plus haut, sous la rubrique VII).

— Congrès de 1948 : p. 21 (« Le concept d'équilibre en économie politique »).

— Congrès de 1949 : p. 207 (« Epargne et investissement »).

(Bibliographie établie par Maurice Flamant.)

TABLE DES MATIÈRES

ANNEE 1955

1° Articles de fond.

2° Notes et Memoranda.

3° Revue des Livres.

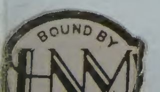
A. — *OUVRAGES ANALYSÉS.*

B. — *AUTEURS DES COMPTES RENDUS.*

Le Gérant : De Peyralade.

Dépôt légal effectué en 1955 (4e trimestre).

24286. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1955.


BOUND BY